This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

88,356

Digitized by Google

CA-2

PROPERTY OF
University of Michigan Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉTUDES FRANCISCAINES

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉTUDES FRANCISCAINES

REVUE MENSUELLE

TOME XX — JUILLET-DÉCEMBRE 1908

PARIS

ADMINISTRATION : LIBRAIRIE Vve CH. POUSSIELGUE

15, RUE CASSETTE

Digitized by Google

BX
3101
.E85
V.

Digitized by Google

FÉNELON.

I.

Rien ne ressemble moins à la simplicité austère de Bourdaloue que les grâces naturelles de Fénelon.

« Ce prélat, dit Saint Simon,était un grand homme maigre, bien fait, pâle, avec un grand nez, des yeux dont le feu et l'esprit sortaient comme un torrent, et une physionomie telle que je n'en ai point vu qui y ressemblât, et qui ne se pouvait oublier, quand on ne l'aurait vue qu'une seule fois. Elle rassemblait tout, et les contrariétés ne s'y combattaient point. Elle avait de la gravité et de la galanterie, du sérieux et de la gaieté ; elle sentait également le docteur, l'évêque et le grand seigneur ; et tout ce qui y surnageait, ainsi que dans toute sa personne, c'était la finesse, l'esprit, les grâces, la décence, et surtout la noblesse. Il fallait faire effort pour cesser de le regarder. »

Saint-Simon, qui n'y regardait point d'assez près, n'a pas vu dans les traits de Fénelon son âme, puisqu'il n'a nommé ni sa douceur, ni sa candeur, ni sa bonté. C'est un portrait brillant, tout extérieur, comme en ferait un courtisan d'un autre courtisan, et, en somme, des moins réussis. Quelle imagination n'avait pas ce terrible duc et pair de Saint-Simon, pour lui cacher la vérité !

Fénelon, né en 1651, au château de Salignac, en Périgord, est élevé à l'antique, d'une « façon raisonnable et chrétienne », sans être réveillé chaque matin, par une musique harmonieuse, comme l'était cet égoïste de Montaigne qui dut, sans doute, à la mollesse de ses premières impressions, la mollesse de son caractère et l'incertitude de ses principes. Si nous en parlons, c'est qu'il était aussi du Périgord, et Gascon pour deux.

A douze ans, Fénelon, déjà imbu des Lettres grecques et latines, n'écrivait pas sans charme en français. La nature y avait pourvu, sans doute, autant que son précepteur et l'antiquité. On l'envoya à l'Université de Cahors et, trois ans après, à Paris, au collège de Plessis. On l'y fit prêcher à quinze ans, au même âge,

Digitized by Google

où, dit-on, Bossuet prêchait à l'hôtel de Rambouillet. On admira, sans doute, ce jeune prodige.

Fénelon est alors sous la tutelle de son oncle, le marquis de Fénelon, homme d'une vertu solide et Président du tribunal d'honneur établi contre le duel par M. Ollier à la grande admiration de Condé lui-même. Et l'on se bat encore en duel !

M. Ollier était le fondateur de la Congrégation « vénérable et apostolique (1) » de Saint-Sulpice. Fénelon y fait ses études de théologie, sous l'abbé Tronson, alors supérieur. Le régime du séminaire l'abat ; il a seize ans :

« Ma santé ne se fortifie point, écrit-il à son oncle, en 1667 ; et cette affliction ne serait pas médiocre, si je n'apprenais d'ailleurs à m'en consoler (2). »

L'âme, si délicate et douce qu'elle semble, sera plus puissante qu'un corps fragile.

Même l'enthousiasme entraîne le jeune séminariste en des pays lointains où Dieu ne le veut pas. Il a un violent désir de se consacrer aux Missions ; il songe au Canada, où Saint-Sulpice a des missionnaires ; il ne résisterait pas au froid. Il sera, du moins, apôtre du Levant ? Hélas ! non. Il gardera, toute sa vie, une admiration sans bornes, pour ces missionnaires dont « les pieds sont beaux », et qui « volent comme les nuées (3) ». En vacances, à Sarlat, on ne sait au juste en quelle année, en 1674 peut-être, il écrit, le 9 octobre, à Bossuet d'après certaines apparences :

« Divers petits accidents ont toujours retardé jusqu'ici mon retour à Paris ; mais enfin, Monseigneur, je pars, et peu s'en faut, que je ne vole. »

Disons-le, en passant, il ne se plaisait pas outre mesure auprès de l'évêque de Sarlat, son oncle, qui n'entrait pas dans ses vues d'apôtre.

La lettre n'est pas finie ; il s'en faut.

... « A la vue de ce voyage, j'en médite un plus grand. La Grèce entière s'ouvre devant moi, le sultan effrayé recule ; déjà le Péloponèse respire en liberté et l'Eglise de Corinthe va refleurir : la voix de l'apôtre s'y fera encore entendre. Je me sens transporté dans ces beaux lieux et parmi ces ruines précieuses, pour y recueillir, avec les plus curieux monuments, l'esprit même

1. Ces deux épithètes sont de Fénelon, et tirées de sa dernière lettre à Louis XIV (1715).

2. Lettre de Fénelon au Marquis de Fénelon.

3. Sermon de Fénelon sur l'Epiphanie.

Digitized by Google

de l'antiquité. Je cherche cet aréopage, où saint Paul annonça aux sages du monde le Dieu inconnu ; mais le profane vient après le sacré, et je ne dédaigne pas de descendre au Pirée, où Platon fait le plan de sa république. Je monte au double sommet du Parnasse ; je cueille les lauriers de Delphes et je goûte les délices de Tempé. »

L'homme est dans le jeune homme, avec son cœur et son esprit. C'est une aimable alliance, presque trop aimable, de l'inspiration chrétienne et du goût de l'antiquité.

« Quand est-ce donc que le sang des Turcs se mêlera avec celui des Perses sur les plaines de Marathon, pour laisser la Grèce entière à la religion, à la philosophie et aux beaux-arts, qui la regardent comme leur patrie ? »

Nous respirions les mêmes désirs, il y a cinquante ans. — Depuis.... nous avons, ou peu s'en faut, soutenu les Turcs contre les Grecs !

« Je vois déjà le schisme qui tombe, l'Orient et l'Occident qui se réunissent et l'Asie qui voit renaître le jour après une si longue nuit, la terre sanctifiée par les pas du Sauveur et arrosée de son sang, délivrée de ses profanateurs et revêtue d'une nouvelle gloire ».

Jusqu'où ne va pas la charité du jeune missionnaire ?...

« Enfin les enfants d'Abraham, épars sur la face de toute la terre et plus nombreux que les étoiles du firmament qui, rassemblés des quatre vents viendront en foule reconnaître le Christ qu'ils ont percé et montrer à la fin des temps une résurrection.

« En voilà assez, Monseigneur, et vous serez bien aise d'apprendre que c'est ici ma dernière lettre. »

Si l'écrivain du dix-septième siècle voyait aujourd'hui la France officielle, sous l'influence d'une puissante juiverie, renier cette double tradition des lettres antiques et de son apostolat, quelle ne serait pas sa douleur !

Prêtre et membre de la Communauté de Saint-Sulpice, il dut se soumettre et retirer, comme d'un mirage, ses yeux éblouis des splendeurs de l'Orient, pour les abaisser, tout près de lui, sur de nouvelles et obscures converties. C'était la même mission, sauf l'antiquité littéraire qui lui échappait ; celle-ci resta au cœur de l'apôtre. S'il n'alla pas en Grèce, il transporta la Grèce en France, et donna du moins aux lettres chrétiennes la parure et le parfum de la littérature ancienne.

Digitized by Google

Il fallait affermir les nouvelles catholiques dans la foi et instruire les protestantes qui étaient disposées à se convertir.

Fénelon s'y efforça dix ans (1679-1689). La communauté dont il était le supérieur se composait de quelques personnes pieuses, unies dans ce but, librement et sans prononcer aucun vœu. Gondi, archevêque de Paris, en était le fondateur (1634). Turenne, devenu catholique, la protégeait (1).

C'est alors que Fénelon, assez riche de loisirs, se lia étroitement avec de Beauviliers et Bossuet, comme il s'était lié au collège avec Noailles : De Noailles et Bossuet seront un jour ses adversaires.

Peu goûté de Mgr de Harlai, le jeune prêtre, assez rare à l'archevêché, se laissa dire un jour par l'archevêque : « Monsieur l'abbé, vous voulez être oublié, vous le serez. »

Il était prieur, en attendant mieux, par la grâce de son oncle de Sarlat, qui lui avait cédé le prieuré de Carenac en 1681 (2). Il alla prendre possession de son bénéfice ; et voici comment la chose se passa. Nous le savons par une lettre qu'il écrivit à sa tante de Laval. Son récit est d'un homme du monde, habitué à la meilleure compagnie, né, à la fois, chrétien, gentilhomme, grec du bon temps, par-dessus. Nous avons quelque plaisir à appuyer sur cette heureuse époque de la vie de Fénelon, jeune, gai, ardent, aimé, délicat, et comme éclairé d'une première et fine lueur de gloire.

« Oui, Madame (3), n'en doutez pas : je suis un homme destiné à des entrées magnifiques. Vous savez celle qu'on m'a faite à Bélai, dans votre gouvernement. Je vais vous raconter celle dont on m'a honoré en ce lieu.

M. de Rouffillac, pour la noblesse ; M. Rose, curé, pour le clergé ; M. Rigaudie, prieur des moines, pour l'ordre monastique et les fermiers de céans, pour le tiers Etat, viennent jusqu'à Sarlat me rendre leurs hommages. Je marche, accompagné majestueusement de tous ces députés ; j'arrive au port de Carenac — (très loin de la Grèce) — et j'aperçois le quai bordé de tout le peuple en foule. Deux bateaux, pleins de l'élite des bourgeois, s'avancent, et, en même temps, je découvre que, par un stratagème galant, les troupes de ce lieu les plus aguerries, s'étaient cachées dans un coin de la belle île que vous connaissez ; de là,

1. Il les établit rue Sainte-Anne.

2. Ce prieuré rapportait de trois à quatre mille écus. C'était peu pour la naissance et le grand cœur de Fénelon. A force d'ordre il se tira d'affaire.

3. Lettre à sa tante Mme la Marquise de Laval.

Digitized by Google

elles vinrent, en bon ordre de bataille, me saluer avec beaucoup de mousquetades ; l'air est déjà tout obscurci par la fumée de tant de coups, et l'on n'entend plus que le bruit affreux du salpêtre. Le fougueux coursier que je monte, animé d'une noble ardeur, veut se jeter dans l'eau ; mais moi, plus modéré, je mets pied à terre, au bruit de la mousqueterie qui se mêle à celui des tambours. Je passe la belle rivière de Dordogne, presque toute couverte de bateaux qui accompagnent le mien. Au bord m'attendent gravement tous les moines en corps ; leur harangue est pleine d'éloges sublimes : ma réponse a quelque chose de grand et de doux. »

Dans la bouche de l'orateur royal, Fénelon est successivement « le soleil et la lune ». Mais il faut que tout finisse.

« Alors le soleil était couché, ajoute le jeune Prieur, j'allai dans ma chambre pour me préparer à en faire de même. »

Est-ce après cette belle journée que Fénelon composa des vers détestables sur le printemps ? Pour sûr, il fit alors, à Issigeac, maison de campagne des Evêques de Sarlat, l'ode qui commence ainsi :

« *Montagnes de qui l'audace*
« *Va porter jusques aux cieux*
« *Un front d'éternelle glace* »...

Après avoir ensuite peint Ulysse :

« *Vainqueur des vents en furie,*
« *Pour sa sauvage patrie,*
« *Bravant les flots nuit et jour*
« *Jouet d'un indigne sort,*
« *Et circonspect dans le port.* »

Que c'est dur ! Il ajoutait, par un retour sur lui-même, à la façon d'Horace :

« *Oh ! combien de mon bocage,*
« *Le calme, le frais et l'ombrage,*
« *Méritent mieux mon amour* (1) ! »

1. Fénelon a encore composé, dans un tout autre genre, une ode sur l'Enfance chrétienne : c'est une peinture de l'amour désintéressé :

« Content dans cet abime
Où l'amour m'a jeté,
Je n'en vois plus la cime ;
Et Dieu m'opprime.
Mais je suis la victime
De vérité. »

Fénelon n'a été poète en vers qu'une fois, dans un Cantique.

Digitized by Google

Il dut quitter le bocage de Carenac, après cet essai malheureux d'une versification pénible et sans grâce, pour retourner à Paris, où il était l'âme de sa communauté, et aussi l'âme d'un petit cénacle, qui devait l'aimer et le pleurer ensuite, comme s'il était mort, quand l'ordre du roi l'exila à Cambrai.

On est déjà sous le charme ; et la prose de Fénelon, plus parfaite dans la suite, ne sera jamais plus aimable. Il écrit alors son premier ouvrage en forme, d'accord avec son rôle, qui est d'élever les femmes converties de façon à leur conserver la foi ; il le publiera seulement en 1688. C'est le traité de l'éducation des filles.

« Le monde, dit-il, n'est point un fantôme (1). » Quels devoirs n'ont pas à y remplir les femmes ? Il n'en faut pas faire, du temps qu'elles sont jeunes filles, « des savantes ridicules ». Mais n'est-ce rien, dans un intérieur, qu' « une femme judicieuse, appliquée, et pleine de religion ?... » Elle « est l'âme de toute une grande maison ; elle y met l'ordre pour les biens spirituels et pour le salut.... » « Elle a une maison à régler, un mari à rendre heureux, des enfants à bien élever. » C'est à cela qu'on doit préparer les jeunes filles et développer ce que « la nature leur a donné en partage, l'industrie, la propreté et l'économie (2). » Comment ? Il faut, avec les enfants, pour leur plaire, user de douceur et d'insinuation, leur procurer des divertissements en petit nombre, bien ménagés, où l'exercice du corps ait sa part, et sans le mélange des sexes (3) ; il faut, avant tout, leur inspirer le goût de la vérité. Pas de roman, et parmi les histoires vraies, l'histoire sainte d'abord ; les enfants aiment à entendre raconter ; après viendront les premiers principes de la religion. Si la régularité du travail, qui ne sera jamais trop exacte, les effraie, il leur faut montrer J.-C. « travaillant jusqu'à trente ans, dans une boutique (4) ». On poussera cette éducation chrétienne aussi loin que possible, sans dégoût, en mêlant l'étude et la prière, et l'on assujettira, de toute manière, l'imagination sensible de la femme, par un travail varié et continu. Fénelon recommande les travaux à l'aiguille. Il ne veut pas pourtant trop mortifier une jeune fille sur la question des ajustements. Qu'ils soient simples : « des cheveux noués négligemment (5) par derrière, et des draperies

1. Ch. 1.
2. Ch. 1.
3. « Point de garcons avec les filles », ch. 5.
4. Ch. 8.
5. Ch. 10.

Digitized by Google

pleines et flottantes, à longs plis, sont agréables et majestueuses, » suivant le goût exquis de l'antiquité. Sous ces aimables apparences, le type que Fénelon propose est celui de la femme forte, telle que la Bible l'a peinte et qui ne se préoccupe guère du bel esprit, ni d'être fine ; car la « finesse vient toujours d'un cœur bas et d'un petit esprit (1) » ; « ce que la finesse cherche est toujours bas et méprisable ».

« Les grâces, dit-il en terminant, sont trompeuses, la beauté est vaine ; la femme qui craint Dieu est celle qui sera louée (2). »

Ce traité fut composé pour les huit filles de la duchesse de Beauvilliers à laquelle Dieu avait aussi accordé un certain nombre de garçons. Ils durent prendre leur part de ce que dit Fénelon des romans alors à la mode et nuisibles en particulier aux jeunes personnes :

« Leur imagination errante... (3), leur curiosité, se tournent en ardeur vers les objets dangereux... Elles se passionnent pour des romans, pour des comédies, pour des récits d'aventures chimériques, où l'amour profane est mêlé. Elles se rendent l'esprit visionnaire en s'accoutumant au langage magnifique des héros de ces histoires fabuleuses ; elles se gâtent même par là pour le monde.

Une pauvre fille, pleine du tendre et du merveilleux qui l'ont charmée dans ses lectures, est étonnée de ne point trouver dans le monde de vrais personnages qui ressemblent à ces héros (4)... Quel dégoût pour elle de descendre de l'héroïsme jusqu'au plus bas détail du ménage (5)... Quelques-unes se mêlent de décider sur la religion. » C'est vrai ; mais il aurait fallu, plus tard, se le rappeler et se défier de Mme Guyon.

Retournons de deux ans en arrière. Fénelon, qui vivait chez son oncle, l'homme le plus recueilli et le plus tourné vers le ciel, depuis la mort de son unique fils, tué au siège de Candie, y voyait peu de personnes, sans doute, mais du meilleur monde, voire même du plus illustre ; et sa réputation naissante fit que le roi, sur l'avis de Bossuet, pensa à lui, lors de la Révocation de l'édit

1. Ch. 9.
2. Ch. 13.
3. Ch. 27.
4. Fénelon permet aux jeunes filles « les histoires grecque et romaine ; elles y verront des prodiges de courage et de désintéressement ». Est-ce aussi beau que le veut Fénelon ?
5. Le Traité de l'éducation est suivi de quelques pages sur le même sujet, intitulées: Avis à une Dame de qualité sur l'éducation de sa fille.

Digitized by Google

de Nantes (1685). Il le chargea d'une mission dans le Poitou, pour la conversion des Huguenots.

Au marquis de Seignelay, le jeune missionnaire rend compte des heureux débuts de sa mission :

« Pourvu que ces bons commencements soient soutenus par des prédicateurs doux, et qui joignent au talent d'instruire, celui de s'attirer la confiance des peuples, ils seront bientôt véritablement catholiques. Je ne vois, Mr, que les P. Jésuites qui puissent faire cet ouvrage ; car ils sont respectés par leur science et par leur vertu (1). »

Pour réussir, et c'est difficile, il ne faut point « exercer une autorité rigoureuse et qui rendrait odieux (2) » le prêtre et le catholicisme, mais « expliquer le texte de l'Evangile, tous les dimanches, avec une autorité douce et insinuante. »

Une lettre de Fénelon à Bossuet, datée du 8 mars 1686, est moins rassurante : ses illusions se sont en partie dissipées :

« Si l'on voulait, dit-il, faire abjurer (aux protestants) le christianisme et suivre l'Alcoran, il n'y aurait qu'à leur montrer des dragons. Pourvu qu'ils s'assemblent la nuit, et qu'ils résistent à toute instruction, ils croient avoir assez fait. C'est un terrible levain dans une nation : ils ont tellement violé, par leurs parjures, les choses les plus saintes, qu'il reste peu de marques auxquelles on puisse reconnaître ceux qui sont sincères dans leur conversion: il n'y a qu'à prier Dieu pour eux et qu'à ne se point rebuter de les instruire... »

Et encore : « Ils sont lâches contre la force, opiniâtres contre la vérité, et prêts à toute sorte d'hypocrisie. »

Il avait déjà écrit à M. de Seignelay, qu'il y aurait à Pâques « *un très grand nombre de communiants*,... peut-être *même* trop ». Cette crainte ne s'accorde guère avec l'extrême facilité que semble lui reprocher la critique moderne, d'accord avec les bruits malveillants semés par quelques contemporains. Il n'est pas plus vrai que Fénelon ait désiré, en restant à couvert et trop discrètement, l'emploi de la rigueur contre les protestants. Il est d'avis qu'on assujettisse les enfants à convertir, « aux catéchismes. » C'est une nécessité. Et s'il admet l'emploi de la force, c'est, en particulier, contre l' « hypocrite fou, converti depuis six ans », en apparence et qui, révélant soudain son opiniâtreté dans l'erreur, ose prendre la parole dans une conférence où

1. Lettre du 7 février 1686.
2 Lettre du 8 mars 1686.

Digitized by Google

ceux-là seuls sont admis à parler « qui cherchent la vérité », pour ramener au contraire les âmes encore indécises à l'hérésie qu'il n'a jamais abandonnée. Que Fénelon, lorsqu'il jugeait la rigueur nécessaire, ne l'ait pas invoquée publiquement, il restait dans son rôle de prêtre et d'apôtre ; et ce n'est pas là de la duplicité, mais une louable prudence. D'ailleurs, il est bon de le redire, il ne s'agit que des opiniâtres et des hypocrites, des récidivistes ; la religion catholique est alors religion d'Etat.

Rien alors ne séparait le protecteur et le protégé, Bossuet et son ami dans le choix de la persuasion. Même Fénelon était alors, dit-on, gallican (1).

En 1687, Fénelon revint à Paris. En son absence, il avait failli être nommé Evêque de Poitiers, et manqua d'un point son Evêché, par la malveillance de Mgr de Harlai ; c'était presque un honneur.

L'abbé de Langeron avait partagé ses fatigues et ses désenchantements : c'était lui qui faisait en chaire le catholique, et le subtil Fénelon le protestant, dans ce dur pays de Poitou et de Saintonge où l'erreur avait ses plus obstinés partisans. Tel hérétique, qui trouvait Langeron beaucoup plus fort que Fénelon, M. de Saint-Hermine, entre autres, un parent de Mme de Maintenon, s'opiniâtrait, envers et contre tout, dans l'hérésie. Il faut le dire. La cruauté de ces avocats de Dieu qui exerçaient la charité, à cheval, armés du sabre et du mousquet, ne fut pas pour rien dans l'insuccès de plus d'un missionnaire.

Ce n'est point Louis XIV qui eut tort (2), ni l'Edit de Révocation. Tous les grands esprits du siècle ont donné raison au roi (3), même Lafontaine qui a écrit :

« Il veut vaincre l'erreur ; cet ouvrage
Il est fait ; et le fruit de ses succès divers
Est que la vérité règne en toute la France,
Et la France en tout l'Univers. »

Les Jansénistes seuls pensaient autrement, St-Simon en tête. Le coupable, ce fut le ministre de la guerre, Louvois, qui ne sut pas se transformer en un ministre de la paix. N'est-ce pas là, au fond, ce qui le rendit odieux au roi ? Et sa mort soudaine, mystérieuse, ne fut-elle pas un châtiment du ciel ?

De retour à Paris, Fénelon, toujours missionnaire, jusque dans

1. Voir un Mémoire de Fénélon d'après M. Gazier, dans la *Revue critique*.

2. « Je vous recommande surtout, écrivait-il aux intendants de son royaume, *de ménager avec douceur* les esprits de ceux de la dite religion. »

3. Il faut y ajouter, entre autres, Mme de Sévigné, assez frondeuse cependant, et pas trop dévote.

Digitized by Google

ses humbles fonctions, mit alors la dernière main à deux ouvrages, dont l'un, resté en manuscrit jusqu'au temps du cardinal de Bausset, était une réfutation du Traité de Mallebranche sur la nature et la grâce. L'autre est le Traité du Ministère des Pasteurs, dont il se servait déjà, quoiqu'inachevé, dans son apostolat du Poitou.

Fénelon s'y propose de prouver « que le plus grand nombre des hommes ne pouvant par eux-mêmes décider sur le détail des dogmes, la sagesse divine ne pouvait mettre devant leurs yeux rien de plus sûr pour les préserver de tout égarement qu'une autorité extérieure, qui, tirant son origine des apôtres et de J.-C. même, leur montre une suite de pasteurs sans interruption. » Ce fut en 1687 qu'il imprima ce Traité, longtemps en manuscrit.

Alors, comme avant, Fénelon n'allait guère à l'archevêché et ne se rendait à la cour que sur l'invitation du roi ; il y fut lui rendre compte de sa mission, et ne reparut plus sans y être appelé. Ce n'est pas à ce moment, sans doute, que Louis XIV le définit le plus bel esprit et le plus chimérique de son royaume. S'il l'avait jugé chimérique, il ne lui aurait pas confié, en 1689, l'éducation de son petit-fils. Pour un rôle aussi positif, il fallait un homme : Louis XIV, qui avait le coup d'œil droit, nomma Fénelon précepteur du duc de Bourgogne et Beauvilliers son gouverneur (1). N'était-ce pas un présent du ciel à la France que ce choix de deux amis, également vertueux, pour préparer un règne qui devait peut-être égaler en gloire celui de Louis XIV, et le surpasser pour le bien public ? Comment donc Dieu a-t-il défait ce qu'il a fait ? Et Bossuet lui-même pourrait-il nous dire dans quel dessein la Providence nous montra cet enfant, environné des ministres du ciel, pour nous le retirer à trente ans, comme il semble nous avoir retiré une de nos dernières espérances monarchiques, un des derniers descendants chrétiens de saint Louis ?

Quoi qu'il en soit, Dieu s'était plu à orner son serviteur Fénelon, avec la vertu, de tous les dons extérieurs et naturels qui pouvaient davantage flatter le regard et l'esprit du Roi, ou émouvoir, en sa faveur, l'âme orgueilleuse du jeune duc de Bourgogne.

C'est donc Fénelon à la Cour que nous allons esquisser sans séparer le précepteur de l'écrivain. Il y trouva ses trois amis, de

1. Avec l'abbé de Beaumont et l'abbé Fleury, pour sous-précepteurs. L'abbé de Langeron fut nommé lecteur. C'est à l'abbé de Beaumont, plus tard évêque de Saintes, en 1706, que nous devons la conservation des principaux manuscrits de Fénelon.

Digitized by Google

Mortemart, Chevreuse, piqué (1) de Jansénisme, dit-on, ce qui nous étonne dans une telle compagnie, et « le bon Duc » de Beauvilliers. Ces époux des trois filles de Colbert étaient unis, en réalité, dans les mêmes sentiments de foi et de piété, sans ombre de complaisance pour le mal.

A peine si de Mortemart avait vu, même dans sa plus grande faveur, Mme de Montespan, sa parente. Je prends le mot de Saint-Simon : Ce fut là une « petite église » ; mais ajoutons : une petite église du vrai Dieu qui avait son coin dans une cour toute frémissante encore de dix-huit années d'adultères et de voluptés.

Mme de Maintenon eut sa part dans le choix qu'on avait fait de Fénelon : elle l'a raconté en ses *Entretiens particuliers*. Bossuet s'en réjouit et Tronson aussi, chacun à sa manière.

Celui-ci est moins préoccupé des vertus de son ancien élève, même de cette modestie si vraie et louée par Bossuet, que des dangers de Versailles pour une âme impressionnable. Laissons-le dire :

« Vous vivrez maintenant parmi des personnes dont le langage est tout païen, et dont les exemples entraînent presque toujours vers les choses périlleuses (2). Vous vous verrez environné d'une infinité d'objets qui flattent les sens, et qui ne sont propres qu'à réveiller les passions les plus assoupies. Il faut une grande grâce et une prodigieuse fidélité pour résister à des impressions si vives et si violentes, en même temps. »

Il lui recommande « l'étude et la méditation de l'Ecriture Sainte » contre « les brouillards horribles qui règnent à la cour...» et qui sont « capables d'obscurcir les vérités les plus claires et les plus évidentes ».

On dirait Mentor ; et nous comprendrons mieux, dès lors, certains sermons du Télémaque, en nous rappelant que Fénelon a été élevé à Saint-Sulpice par le vénérable abbé Tronson ; il en a reçu plus d'une inspiration.

Le bruit des applaudissements universels a cessé, et le parfum mortel des louanges s'est évanoui ; il reste à se mettre à l'œuvre ; il y faut du courage et du sang-froid ; car il y a fort à faire pour contenter le ciel, le roi et la patrie.

Qu'est-ce donc que ce jeune Duc de Bourgogne dont Fénelon va tenir le cœur entre ses mains ? Il y a bien, en ce cœur, quel-

1. *Fénelon et Bossuet*, par L. Crouslé, T. 1.
2. Août 1689.

Digitized by Google

que chose de celui de la France, mais avec excès et comme en un temps de Révolution :

« Il était né, dit Saint-Simon, avec un naturel à faire trembler. Il était fougueux jusqu'à vouloir briser ses pendules, lorsqu'elles sonnaient l'heure qui l'appelait à ce qu'il ne voulait pas et jusqu'à s'emporter de la plus étrange manière contre la pluie, quand elle s'opposait à ce qu'il voulait faire. La résistance le mettait en fureur.

Sa raillerie était d'autant plus cruelle qu'elle était plus spirituelle et plus salée, et qu'il attrapait tous les ridicules avec justesse.

Le prodige est qu'en très peu de temps la dévotion et la grâce en firent un autre homme et changèrent tant et de si redoutables défauts en vertus parfaitement contraires. »

Un autre que Saint-Simon a peint le même enfant sous le nom de Mélanthe :

« Qu'est-il donc arrivé de funeste à Mélanthe ? Rien au dehors, tout au dedans : il se coucha hier les délices du genre humain ; ce matin, on est honteux pour lui, il faut le cacher. En se levant, le pli d'un chausson lui a déplu ; toute la journée sera orageuse et tout le monde en souffrira ; il fait peur, il *fait pitié ;* il pleure comme un enfant, il rugit comme un lion....

Il pleure, il rit, il badine, il est furieux. Dans sa fureur la plus bizarre et la plus insensée, il est plaisant, éloquent, subtil, plein de tours nouveaux, quoiqu'il ne lui reste pas une ombre de raison (1)... »

C'est le maître, j'allais dire le dompteur qui a fait ce tableau, où son élève est obligé de se voir. C'est une fable : il la lira ; elle dit qu'il est incorrigible ; il la traduira peut-être en latin ; il se corrigera.

Fénelon l'a pris en biais. Là où échouerait la force, il emploie la douceur, la fermeté au besoin, la terreur jamais. Son génie se peint là tout entier. L'enfant, sévèrement réprimandé, a dit un jour avec orgueil à son précepteur : « Non, non, Monsieur ; je sais qui je suis et qui vous êtes. »

Fénelon, silencieux jusqu'au soir, s'offre à lui, le lendemain, dès son réveil, et lui annonce d'un air froid, qu'il va supplier le roi de lui donner un autre précepteur. Celui-là réussira mieux, sans doute. L'enfant est au désespoir. Il promet tout... ; mais

1. *Opuscules divers.* Le Fantasque.

Digitized by Google

« promettez-moi », ajoute-t-il, en sanglotant. Fénelon est inébranlable. Après une longue résistance, il ne parut céder enfin qu'à Mme de Maintenon.

Peu à peu, ce cœur égoïste et passionné, à faux, pour lui-même, se passionna pour autrui et pour Dieu :

« J'ai vu, écrit Fénelon, dans sa Lettre à l'Académie, un jeune prince de huit ans, saisi de douleur à la vue du péril du petit Joas ; je l'ai vu impatient sur ce que le grand-prêtre cachait à Joas son nom et sa naissance. Je l'ai vu pleurer amèrement, en écoutant ces vers :

« Ah ! miseram Eurydicen anima fugiente vocabat,
Eurydicen toto referebant flumine ripae. »

Il aimait, dans ses meilleurs moments à n'être que le petit Louis!

Fénelon n'était pas seul à former le duc de Bourgogne. S'il y eut la plus large part, et telle que la postérité n'en nomme guère d'autre que lui, il est juste que nous rappelions Fleury qui le suppléait au besoin, et l'abbé Langeron, lecteur du Prince. Il arriva même à celui-ci, dans son emploi, de s'endormir et de lire à la fois, même de rêver, en mêlant, dans son rêve, les Thermopyles et saint Augustin, l'archevêque d'Upsal et la chasse aux perdrix. Le duc de Bourgogne en fit, séance tenante, une comédie, où il notait aussi les exclamations de chaque auditeur. On la conserve, écrite de sa main. Ce fut un beau moment.

Après des jours mauvais, l'enfant s'engageait d'honneur, « foi de Prince », et, par un écrit signé : Louis, à faire, sur-le-champ, ce que Fénélon lui ordonnerait, et de lui obéir à l'heure même qu'il lui défendrait quelque chose, et s'il y manquait, à se soumettre à toutes sortes de punitions et de déshonneurs.

C'est une fable qui lui apprenait la douceur :

« Quel est donc ce berger ou ce dieu inconnu qui vient orner notre bocage (1) ? Il est sensible à nos chansons ; il aime la poésie ; elle adoucira son cœur, elle le rendra aussi sensible qu'il est fier. »

A d'autres instants, maîtres et domestiques s'éloignaient de l'enfant, sans affectation ; tout se taisait, comme si chacun eût craint de voir tomber sur sa tête les derniers éclats d'un orage récent.

En un mot, ce missionnaire des nouvelles converties, Fénelon, ce missionnaire des protestants, aujourd'hui missionnaire pour

1. *Fables, en prose, de Fénelon.* Le rossignol et la fauvette.

Digitized by Google

la France, dans la personne d'un enfant roi, faisait tout conspirer, la nature et la grâce, et son propre génie, et sa vertu, à faire du duc de Bourgogne un roi, un chrétien, un saint, à l'exemple des saints dont il lui fit plus tard lire les lettres, saint Augustin, saint Jérôme, saint Cyprien et saint Ambroise.

Je passe les détails, les thèmes et les versions (1), composés par Fénelon, où tout se rapportait à l'idée principale, et où le prince, en croyant nourrir son esprit (2), nourrissait encore son cœur. Le caractère propre, le charme du précepteur, c'est l'insinuation ; l'insinuation sera sa méthode ; il insinue la vertu à son élève par toutes les fentes de l'âme, si j'ose ainsi parler ; c'est de la rosée qu'il verse sur cet incendie d'un cœur violent ; s'il faut, il y mêle, de son regard, un éclair de sévérité ; il y ajoute l'éclair de la grâce ; je dirai bien le regard de Dieu. D'en bas, la douceur ; d'en haut, une puissance que l'âme la plus hautaine ne saurait contester. Voilà ce qui triomphe du monstre.

Encore un coup, comment Dieu, qui avait si bien assorti ces deux âmes, pour le présent et pour l'avenir, a-t-il pris l'une sur son aile, pour l'enlever toute jeune au ciel, et gratifié l'autre des profondes amertumes de l'exil ? Comment Dieu a-t-il laissé son dessein inachevé ? « Assujettissons-nous », disait Mme de Maintenon. Faisons comme elle.

Fénelon voulait son élève heureux comme Charlemagne, pieux comme saint Louis ; il avait écrit pour lui une vie du grand Empereur d'Occident. Les beautés de cette histoire consistent, à son sentiment, dans la grandeur des événements et le merveilleux caractère du Prince ; car « ce n'est point un héros fait à plaisir, comme les héros de romans ». Même il le croit, à tort, « un modèle bien plus agréable que saint Louis (3) ». C'est douteux. On n'a pas retrouvé cet ouvrage de Fénelon.

Mais son chef-d'œuvre, ce fut la première communion du duc de Bourgogne. Depuis ce jour qui le métamorphosa, l'enfant devint si bon qu'on eût dit que « c'était là son caractère propre, et que la vertu (4) lui était naturelle ».

1. Pour les détails de l'éducation du duc de Bourgogne, voir dans la Correspondance générale le Règlement de vie des jeunes Princes, inspiré par Fénélon et rédigé par de Louville.

Disons encore que Fénelon avait rédigé une sorte de dictionnaire de la langue latine pour mieux faire sentir à son élève la valeur de chaque mot.

2. A 10 ans, le duc de Bourgogne écrivait élégamment en latin ; à 11 ans il annonçait une traduction de Tacite.

3. Lettre de Fénelon à M. de Beauvilliers.

4. Madame de Maintenon, *Entretiens*.

Digitized by Google

C'est Mme de Maintenon qui parle, et c'est un bon juge. Le prince, dès lors, communia deux fois par mois. Voici ce qu'il y a de plus fort à retenir des paroles de Fénelon, quand le communiant se présenta à l'autel, aussi humble qu'il avait été superbe :

« Vous mangerez le pain qui est au-dessus de toute substance ; il ne se changera pas en vous, homme vil et mortel, mais vous serez changé en lui pour être un membre vivant du Sauveur (1). »

« Homme vil et mortel » ; c'est la leçon de Fénelon au prince, la leçon de Bossuet au monde. Est-ce là de la flatterie ? Et ne sommes-nous pas aujourd'hui plus flatteurs envers le peuple roi ? Fénelon, n'eût-il dans son histoire que l'éducation du duc de Bourgogne, a droit à toute notre générosité. Il fit encore celle du duc d'Anjou, plus facile, et qui porta ses fruits, voire même celle du duc de Berry.

Plus tard, Fénelon écrira de Cambrai à son élève : « Faites-vous petit (2) ! Entendons bien la chose : l'humilité n'est pas la bassesse ; elle relève le cœur jusqu'au Dieu de la Croix. »

Il arrivait à Fénelon, en ce temps-là, d'aller chez le peintre Mignard, pour y causer d'art ; il en rapportait d'utiles leçons pour son élève. C'est à la suite de quelqu'une de ces visites qu'il écrivit le dialogue de Parrhasius et du Poussin, celui du Poussin et de Léonard de Vinci. Il ne pensait pas qu'on pût séparer le beau du bien ; car le bien, c'est Dieu ; et Dieu, c'est le beau. Il savait aussi s'abaisser, comme La Fontaine, et, avec autant de naturel, jusqu'à faire parler le corbeau et le renard, ou parmi d'autres personnages, une fée, une princesse, une villageoise. Rien de plus réel, de plus vrai que les fables de Fénelon. Nous n'avons pas de peine à comprendre qu'il ait célébré l'immortel fabuliste, dans une prose latine, où la grâce et l'élégance de La Fontaine, son naturel, étaient dignement louées par le plus naturel des écrivains, bien qu'aristocratique jusque dans ses négligences.

Mais il voulait, avant tout, former un roi ; c'est pourquoi il fit le Télémaque et les deux œuvres sont inséparables. Si le duc de Bourgogne traduisit le roman épique en latin, à mesure qu'il s'achevait, page par page, c'est un petit détail.

D'abord, qu'est-ce que le jeune Télémaque, « pour lequel il ne fallait jamais rien trouver d'impossible, et dont les moindres re-

1. *H. de Fénelon*, par le cardinal de Bausset.
2. Le duc de Bourgogne aimait à se dire, pour Fénelon, « le petit Louis ».

Digitized by Google

tardements irritaient le naturel ardent ? » C'est le duc de Bourgogne lui-même, un prince qui changera ou qui ne sera pas digne de régner. Qu'est-ce que Bocchoris ? un roi violent et abandonné à ses passions. Idoménée ? un roi d'abord imprudent. Pygmalion ? un tyran avare et soupçonneux. Adraste ? un roi cruel. Mézence ? un roi contempteur des dieux. Philoctète ? un roi malheureux et vindicatif. Néoptolème ? un jeune roi crédule et présomptueux. Où est donc le véritable roi ? Est-ce Sésostris ? Mais il n'a pas su élever son fils à régner. Ce roi rêvé a toutes les vertus qui manquent à ces divers monarques ; il est dans l'idéal que trace à Télémaque son gouverneur Mentor, dans la tempérance, dans la chasteté, dans la prudence, dans la douceur et la patience. Mais où donc est la réalisation elle-même de la royauté parfaite ? dans Salente. C'est là le point noir et l'utopie.

Fénelon est parfois utopiste ; c'est son malheur, comme sa gloire, c'est l'humilité. Télémaque court le monde à la recherche de son père ; c'est une allégorie ; ce qu'il cherche, c'est la sagesse. Quand il a purgé son cœur de toutes les passions de l'homme et de la jeunesse, voire même de celle d'un amour trop sensible, et réalisé la perfection de l'amour dans l'amour vertueux d'Antiope, il retrouve son père ; c'est la récompense ; et son père, dont il a été plus d'une fois question, cet Ulysse, c'est encore un type de roi, insinuant et subtil, sage suivant le monde et cependant « incompris », dit Mentor. Télémaque est fait homme, il est fait roi ; il n'a plus besoin de Mentor ; Mentor se découvre à lui, sous son véritable nom et sa véritable forme ; c'est Minerve elle-même qui est descendue du ciel pour l'instruire dans la sagesse et dans l'art de rendre les hommes heureux.

On saisit, d'un coup d'œil, le faux de ce roman héroïque du Télémaque, le froid de l'allégorie, cette poésie en prose, ce mélange singulier des noms, des mœurs, des faits, des dieux païens et de la morale la plus chrétienne, ce ton perpétuel de prédicateur et de pédagogue qui ne suffit pas toujours à intéresser, malgré le génie de l'écrivain, enfin cette chimère du royaume de Salente, où l'Etat est le seul maître de l'éducation, où tout est bien, et si parfaitement réglé que les diverses conditions de la société s'y peignent (il y a sept classes), par les couleurs diverses des vêtements, blancs, bleus, verts, roses, jaunes, aurore, gris de lin, avec des franges d'or ou d'argent pour l'aristocratie, et des étoffes plus ou moins riches, suivant le rang de chacun (1).

1. L. 10. En somme « la distribution des terres doit être de telle manière que

Digitized by Google

Les esclaves devaient porter une robe *gris-brun*, de la couleur des Marquises de La Rochefoucauld. — C'était bien imaginé. Mais on n'élève pas les hommes ainsi que des jeunes filles à Saint-Cyr. Nous sommes loin du ferme bon sens de Bossuet. Bossuet n'en a pas moins échoué où Fénelon a réussi, dans l'éducation d'un Prince.

A part certaines chimères, quelle âme dans ses discours ! car il est toute âme ! quelle force persuasive ! quelle élégance aristocratique ! quelle ingénuité ! quelle tendresse ! quelle grâce à peindre la nature et à l'embellir pour l'homme, comme il a embelli l'homme pour le croire capable d'être heureux ! Par suite, quel style riant et fleuri, facile, jamais banal, négligé parfois, comme la nature, coulant du cœur ! La pluie du printemps ne descend pas avec plus de douceur, entre deux rayons de soleil, sur les champs revêtus d'une herbe naissante, pour s'insinuer dans la terre et la féconder (1), que cette prose délicieuse ne descend dans nos cœurs pénétrés, attendris, éclairés par une douce et vive lumière !

Mais il faut citer, et j'éprouve un véritable embarras. Descendrons-nous, avec Télémaque, dans les Champs Elysées, où les âmes des héros antiques, d'Achille ou d'Agamemnon, jouissent d'un bonheur Virgilien et surélevé par le christianisme ? Irons-nous dans l'enfer du Tartare, apprendre quels sont les tourments infinis, matériels et immatériels des damnés du paganisme, qui ne s'attendaient guère, des ombres, à se sentir brûlés par ce feu invisible, dont la source est dans leur âme, et qui ne tarira jamais ? Laissons Mentor précipiter Télémaque dans la mer (2), pour y glacer l'amour dont brûle son cœur imprudent, sans penser que le candide Fénelon ait voulu rappeler les amours scandaleuses de Louis XIV. Laissons là des morales un peu traînantes et qui pourraient servir de modèles à des dissertations scolaires.

Choisissons le bonheur des justes : « Télémaque s'avance vers ces rois (3), qui étaient dans des bocages odoriférants, sur des gazons toujours renaissants et fleuris ; mille petits ruisseaux d'une onde pure arrosaient ces beaux lieux et y faisaient sentir une délicieuse fraîcheur ; un nombre infini d'oiseaux faisaient retentir

chacun n'en ait que ce qu'il faut pour sa subsistance.... Chaque famille sera propriétaire d'un tout petit domaine qui la nourrira pauvrement ».

1. M. Crouslé, dans son livre intitulé : *Fénelon et Bossuet*, peint ainsi l'écrivain : « grave et vigoureux, fluide et subtil, négligent, élégant, délicat comme il lui plaisait. » Il le définit encore : « Apte à jouer tous les rôles les plus difficiles, à séduire et à s'imposer, à charmer, à instruire, à gouverner. »

2. L. 6.

3. L. 14.

Digitized by Google

ces bocages de leur doux chant. On voyait tout ensemble les fleurs du printemps, qui naissaient sous les pas, avec les plus riches fruits de l'automne qui pendaient des arbres. »

Qu'est-ce que la Bétique (1), si riche et si belle, à côté de cette nature idéalisée, et telle que nos rêves les plus éloignés de la réalité n'ont rien imaginé qui lui fût égal ! Mais ce qui surpasse cette peinture matérielle de la félicité des bons, c'est leur félicité immatérielle :

« Les hautes montagnes de Thrace, qui, de leur front couvert de neige et de glace, depuis l'origine du monde, fendent les nues, seraient renversées de leurs fondements posés au centre de la terre, que les cœurs de ces hommes justes ne pourraient pas même être émus.... Une jeunesse éternelle, une félicité sans fin, une gloire toute divine est peinte sur leurs visages ; mais leur joie n'a rien de folâtre ni d'indécent : c'est une joie douce, noble, pleine de majesté : c'est un goût sublime de la vérité et de la vertu qui les transporte. Ils sont, sans interruption, à chaque moment, dans le même saisissement de cœur où est une mère qui revoit son cher fils qu'elle avait cru mort ; et cette joie, qui échappe bientôt à la mère, ne s'enfuit jamais du cœur de ces hommes ; jamais elle ne languit un instant, elle est toujours nouvelle pour eux ; ils ont le transport de l'ivresse, sans en avoir le trouble et l'aveuglement. (2) »

Retournons sur la terre :

Voici les derniers conseils de Mentor à Télémaque :

« Connaissez donc, connaissez les hommes ; examinez-les, faites-les parler les uns sur les autres ; éprouvez-les peu à peu ; ne vous livrez à aucun (3). Profitez de vos expériences, lorsque vous aurez été trompé dans vos jugements : car vous serez trompé quelquefois : et les méchants sont trop profonds, pour ne pas surprendre les bons, par leurs déguisements. Apprenez par là à ne pas juger promptement de personne, ni en bien ni en mal... » Il lui souhaite deux ou trois amis....

Est-ce d'un utopiste ? Non, certes. Peint-il une bataille, c'est Homère ; et la nature elle-même prend des teintes guerrières :

« L'horizon paraissait rouge et enflammé par les premiers rayons du soleil (4) ; la mer était pleine des feux du jour naissant. Toute la côte était couverte d'hommes, d'armes, de chevaux

1. L. 7.
2. L. 14.
3. L. 18.
4. L. 15.

Digitized by Google

et de chariots en mouvement : c'était un bruit confus semblable à celui des flots en courroux, quand Neptune excite, au fond de ses abîmes, les noires tempêtes. Ainsi Mars... » On est tenté de croire à Mars et à Neptune, tant le poète met de cœur et de vérité dans son tableau. Il a transfiguré les dieux.

Peint-il Antiope « douce, simple et sage (1)..., les yeux baissés, couverte d'un grand voile », c'est Virgile qui parle, un Virgile chrétien. Mais cette abondance naturelle, cette expansion heureuse d'une âme aimable, cette imagination riante, cette expérience consommée et même aride des hommes, voilà qui est de Fénelon lui-même, moraliste fleuri et désenchanté.

En somme, il a pris à l'antiquité ses couleurs et ses fictions, pour instruire et plaire à la fois.

Il ne paraît pas que Louis XIV se soit inquiété de ce qu'il aurait pu appeler des chimères, ou que rien de cette espèce d'épopée faite, au jour le jour, pour son petit-fils, soit parvenu alors jusqu'à ses oreilles. Déjà cependant on l'avait prévenu contre le mysticisme du précepteur. Le roi s'en ouvrit à Beauvilliers qui répondit avec fermeté, prétendant qu'aucun autre enfant de l'âge du duc de Bourgogne ne pouvait lui être comparé. « J'ose défier nos accusateurs, ajouta-t-il, de produire l'exemple d'un seul prince qui, à l'âge de M. le Duc de Bourgogne (2), soit aussi instruit dans toutes les sciences humaines. »

Plus tard, et sur l'ordre du roi, Fénelon continuera de Cambrai d'éducation du Prince ; il l'instruira par correspondance. On a deux programmes d'études pour 1695 et 1696 (3). Il enseigne, à distance, l'histoire à son disciple, ou, du moins, lui indique ce qu'il doit lire, ce qu'il doit parcourir. et les auteurs qu'il vaut mieux négliger (4).

Mais l'heure de l'adversité est venue pour l'archevêque : la jalousie de certains courtisans, et aussi la subtilité de l'esprit de Fénelon, ce que son génie a de chimérique, ce que son âme douce a d'opiniâtreté vont l'enfoncer dans une erreur et dans des angoisses dont il sortira enfin, pour s'élever plus haut que son vainqueur, par l'humilité d'un immortel repentir. Nous voulons parler de l'affaire du quiétisme.

1. L. 17.
2. *H. de Fénelon, etc.* par M. de Bausset.
3. On les a trouvés dans les papiers de Fleury.
4. Il est bon de noter que la brillante position de précepteur ne rendit pas Fénelon plus riche. Il dut faire des prodiges d'ordre pour ne pas s'endetter. Ses lettres à sa tante Mme de Laval en fournissent la preuve authentique.

Digitized by Google

Une femme en fut cause ; elle se nommait Mme Guyon. Fénelon, dès 1688, l'avait connue chez Mme la duchesse de Béthune. Alors Mme de Maintenon le priait de lui exposer, par écrit, les défauts qu'il avait pu observer en elle. L'idée était assez singulière, et il y entrait peut-être plus de recherche de soi-même que de véritable humilité. Fénelon, qui prit la chose au sérieux, ne s'y refusa pas et lui dit, entre autres vérités :

« Vous êtes bonne à l'égard de ceux pour qui vous avez du goût et de l'estime (1) ; mais vous êtes froide, dès que ce goût vous manque ; quand vous êtes sèche, votre sécheresse va assez loin ; ce qui vous blesse, vous blesse vivement.... Vous tenez, par un sentiment de mauvaise gloire, au plaisir de soutenir votre prospérité avec modération et de paraître, par votre cœur, au-dessus de votre place.... Renoncez donc, sans hésiter jamais, à ce malheureux MOI, dans les moindres choses où l'esprit de grâce vous fera sentir que vous le recherchez encore.... Dieu poursuit l'âme sans relâche... jusqu'à ce qu'il lui ait ôté le dernier souffle de vie propre. »

Quoi qu'il en soit de cette piété subtile de Mme de Maintenon, elle ne lui enleva pas la solidité de sa raison. Fénelon voulait qu'elle renonçât à l'amitié, et lui demandait « le pur amour de Dieu (2) ». Il ne ménageait pas même, dans sa direction, le roi « conduit bien moins par des maximes suivies que par l'impression des gens qui l'environnaient (3). » Mme de Maintenon recula.

Mais au moment où nous en sommes, elle avait une erreur commune avec son Directeur. Mme Guyon les avait séduits l'un et l'autre. Le roi, avec son bon sens naturel, malgré sa prétendue faiblesse, verra mieux en cette affaire qu'une faible femme et un théologien subtil doublé d'un Académicien (4). Il tiendra ferme ; il sera même dur contre Fénelon, Bossuet sera dur et passionné.

A. CHARAUX.

1. *H. de Fénelon, etc.*

2. Mme de Maintenon avait copié de sa main, les avis de Fénelon. On les trouva, après sa mort, dans ses papiers, sous ce titre : « Sur mes défauts ».

M. le maréchal de Villeroi, ayant lu ces avis, écrivit à Mme de G. : « Je vous envoie le petit livre que vous m'avez confié ; avouez qu'il y a un petit mouvement de vanité à faire parler de ses défauts. »

3. *H. de Fénelon.* L. 2.

4. En 1693, Fénelon fut élu Académicien. Dans son discours de réception, il dit de Pellisson, son prédécesseur : « Son caractère était la facilité, l'invention, l'élégance, l'insinuation, la justesse. Ses mains faisaient naître les fleurs de tous côtés. » N'est-ce pas Fénelon lui-même ? Il se prononce contre le genre « médiocre » du style fleuri. Il veut « peindre d'après nature ». L'esprit doit « se cacher ».

Digitized by Google

QUELQUES PAGES

D'HISTOIRE FRANCISCAINE.

XIV.

ANGE DE CLARENO *(Suite.)* (1).

Il nous faut rentrer en Italie ; mais là encore nous ne pouvons guère espérer d'autre spectacle, que celui-là même qui s'impose à nous depuis longtemps. On voudrait, et on ne peut à peine reprendre haleine dans le récit de ces luttes, qui ne cessent de disputer nos *Spirituels* au repos que réclame vainement leur amour de la retraite et du silence.

Le Fr. Jacques de Monte et ses compagnons, ayant échoué dans leurs négociations avec Rome, ne tardèrent pas à s'éloigner des côtes de la Grèce. Aussitôt après leur départ, Libérat résolut de mettre à exécution le plan qu'il avait conçu : il dépêcha vers Boniface VIII deux de ses Frères, chargés de plaider leur cause devant lui, et de l'assurer en même temps de leur entière soumission (2). Mais la mort du Pape, survenue le 11 octobre 1303, vint renverser encore une fois tous ses projets. Lui-même alors se décida à quitter sa solitude, et, s'entourant de toutes les précautions nécessaires, pour ne pas tomber entre les mains de ses ennemis, il parvint jusqu'à Pérouse, où se trouvait le nouveau Pontife, Benoît XI. Là, une autre déception l'attendait. Arrivé dans cette ville le 6 mai 1304, Benoît XI y tombait subitement malade, et le 7 juillet suivant, il rendait son âme à Dieu (3). La vacance du Saint-Siège devait être longue, et tout faisait prévoir qu'elle serait, pour nos *pauvres ermites*, une source de nouvelles

1. Cf. n° de juin 1908.

2. L'*Epistola excusatoria* nous apprend qu'ils furent saisis par les religieux de la *Communauté* et jetés en prison : « quos fratres capi et detineri fecerunt, ne se praefato domino possent praesentare. » *Arch...* I, p. 530.

3. Cf. *Brevi annali della città di Perugia*, dans l'*Archivio storico ital.* Sér. I, t. XVI, part. I, p. 60.

Digitized by Google

et plus graves difficultés. Toutefois, la persécution ne put abattre ni l'énergie du pasteur, ni la fidélité du troupeau.

La nouvelle de leur arrivée en Italie ne tarda pas à se répandre dans les Provinces voisines ; elle produisit partout la plus vive émotion. Apprenant qu'ils se cachaient dans les ermitages du royaume de Naples, le Ministre Général, Gonsalve de Valboa, les fit aussitôt arrêter par les sbires de Charles II, et livrer au jugement de l'inquisiteur, Thomas d'Aversa. Celui-ci, un dominicain, qui jadis avait été privé de l'office de la prédication (1), à la suite d'un sermon irrévérencieux sur les stigmates de saint François, se rend immédiatement à Frosolone, où se trouvaient les prévenus, et ordonne qu'ils soient amenés sur l'heure à son tribunal (2). Libérat et treize de ses compagnons s'empressent d'obéir à cet ordre, se déclarant « prêts à rendre compte de la foi catholique qui anime lui et ses Frères ». Après un minutieux et sévère interrogatoire, l'inquisiteur leur dit : « Je vais bientôt quitter cette ville, et je ne vous oblige pas de m'accompagner. Pourtant, sachez-le bien, de grands maux vous menacent si vous demeurez ici, tandis que vous aurez moins à souffrir, si vous consentez à venir avec moi. » Puis, se tournant vers Libérat : « Je ne saurais te dire toute la haine dont tu es l'objet de la part des Frères-Mineurs; ils boiraient ton sang, s'ils le pouvaient, *et si ego voluissem te vendere, nunquam alicujus animalis carnes fuerunt ita carae venditae in macello.* »

Convaincu de leur innocence, il s'empressa de les absoudre, et leur conseilla de se disperser, en voyageant la nuit par des sentiers détournés, leur promettant son appui dans les conseils du Pape. « Tant que je serai inquisiteur, leur dit-il, je prendrai partout et toujours votre défense. »

Suivant le conseil de Thomas d'Aversa, Fr. Libérat accompagné de Fr. Paul, son fidèle compagnon, se dirigea aussitôt vers Bordeaux, où se trouvait alors le nouveau Pape Clément V (3). Mais, le terme de ses luttes et de ses souffrances était venu. Il avait rempli noblement sa tâche, et le ciel se disposait à couronner ses travaux et ses sacrifices. Arrivé à Viterbe, la maladie le surprit tout à coup. On le transporta dans le petit ermitage de

1. Par une lettre du 20 novembre 1291, Nicolas IV lui avait interdit le ministère de la prédication pour sept ans. Cf. *Archiv...* II, p. 319, n. 4.

2. « Et fratre Thoma de Adversa inquisitore... vocato a rege ad petitionem generalis ministri et ex regis mandato inquisitionem de praefatis et aliis quibuscumque facere misso initiat a fratre Liberato et sociis suae inquisitionem officium in castro Fresolonis Treventinae dioecesis. » *Ibid.*, II, pp. 319-320, 334-335.

3. *Archiv...* I, p. 530, II, p. 321.

Digitized by Google

S. Ange *della Vena*, et c'est là, qu'après deux années de souffrances saintement supportées, l'angélique religieux, comme l'appelle Clareno, expira dans la paix du Seigneur. C'était, selon toute probabilité, dans les derniers mois de l'année 1307 (1).

Cependant, les événements ne tardèrent pas à changer d'aspect. Retourné à Naples, on ne sait pour quels motifs, Thomas d'Aversa oublia bien vite les sentiments de bienveillance qu'il avait témoignés aux *pauvres ermites*. Harcelé sans doute par les adversaires irréconciliables du parti de la réforme, craignant aussi d'être accusé de faiblesse, il n'essaya même plus d'être modéré dans l'injustice, et, soit par crainte de déplaire, soit par désir de flatter, il sacrifia ses anciens protégés, sans hésitation, sinon sans remords.

Pour mieux réussir dans son dessein, il eut recours à la ruse. Cinq ou six jours seulement après son retour à Naples, il fit savoir aux malheureux fugitifs, qu'il regrettait de leur avoir donné le conseil de se disperser. En conséquence, il les priait de ne point s'éloigner, et de faire même en sorte que Libérat vînt les rejoindre au plus tôt. Son intention, disait-il, était de proclamer publiquement leur innocence, et de les recommander à la bienveillance du clergé et du peuple, pour que nul, à l'avenir, ne se permît de les molester (2). Comment nos pieux solitaires n'auraient-ils pas accueilli avec reconnaissance de si douces promesses ? Et pourtant, elles cachaient la plus noire perfidie.

Peu de jours après, en effet, Thomas d'Aversa, suivi d'une troupe nombreuse, arrivait au château de Frosolone, où s'étaient réfugiés les disciples de Libérat. Il assemble aussitôt la popula-

1. *Ibid.*, II, p. 321. Tous les historiens admettent aujourd'hui que Fr. Libérat s'appelait, dans l'Ordre, Fr. Pierre de Macerata. Il prit le nom de *Libérat* le jour où il obtint de Célestin V l'autorisation de mener avec ses compagnons la vie des *pauvres ermites*. Fr. Ange de Clareno portait lui-même le nom de Pierre de Fossombrone, du lieu de sa naissance. Cf. *Ibid.*, III, pp. 406-407. Dans la *Chronique des Tribulations*, il se désigne tantôt sous un nom, tantôt sous un autre, ce qui fit croire longtemps à M. Tocco qu'on ne pouvait lui attribuer cet écrit. Mais le savant critique italien a reconnu depuis son erreur, et il admet aujourd'hui « che la *Cronaca delle Tribolazioni*, almeno per le parti più recenti, appartiene al Clareno. » *Archivio storico ital.* Ser. V, t. VI, p. 491. Cf. aussi sur Libérat le P. Annibali de Latera, dans son *Suppl. ad Bullar. francisc.*, p. 150 et seq.

2. « ... In quibus confitebatur, se non benè fecisse quod Fratrem Liberatum et socios emiserat, de quibus tanquam pater intendebat in posterum gerere curam, attentius rogans eos qui de sociis fratris Liberati remanserant, non recedere, sed suas mittere litteras ad fratrem Liberatum et ad illos, quibus ipse mandaverat de regno exire, quod redire quam citius festinarent, quia sua intentio erat ipsos tanquam fideles et catholicos viros tam clero, quam populo recommendare et talem de ipsis gerere curam, ut a nullis deinceps possent in Dei servitio molestiis perturbari. » *Archiv...* II, p. 321.

Digitized by Google

tion, et prenant la parole, il comble d'éloges non seulement les religieux proscrits qui l'écoutent, mais encore tous ceux qui, sur différents points du royaume, observent la même règle et pratiquent, comme eux, la pauvreté évangélique. Ce discours était bien fait pour tromper la bonne foi du public. Aussi, ne soupçonnant pas le piège, et croyant, au contraire, avoir trouvé dans cet homme un zélé défenseur de leur cause, nos *Spirituels* se hâtent-ils de réunir autour d'eux les autres Frères qui habitaient la contrée. On les vit arriver bientôt de tous les côtés ; leur nombre atteignit, en quelques jours, le chiffre de quarante. C'est bien ce qu'avait prévu cet homme fourbe et cruel. Comme il lui fut assuré qu'on n'avait pu rejoindre le Fr. Libérat, il se décida enfin à réaliser l'infâme projet qu'il avait médité. Il réunit une seconde fois le peuple, et, dans un discours plein de haine et de colère, il dénonça, comme hérétiques, ces mêmes hommes, dont peu de jours auparavant il faisait les plus magnifiques éloges. Puis, il commanda aux gens de sa suite de s'emparer de tous les religieux et de les retenir prisonniers (1).

Ce n'est pas ici le lieu de porter un jugement sur les moyens mis en usage, à cette époque, par l'instruction criminelle, pour arracher des aveux à l'accusé. Il suffit de remarquer que, dans le cas présent, la conduite de l'inquisiteur ressemblait singulièrement à de la vengeance. Conduits à Trivento, les malheureux condamnés furent d'abord précipités dans une ancienne citerne où, durant cinq jours, ils vécurent *quasi in vegete absque spiraculo inclusos*, nous dit Ange de Clareno.

Ensuite, Thomas d'Aversa commanda aux bourreaux de préparer les supplices. Mais, comme l'évêque et les principaux personnages de la ville ne comprenaient pas que l'on fît souffrir ainsi des hommes si recommandables par leur piété, il changea subitement d'avis, et, traversant Boiano, il se rendit, avec son escorte, jusqu'à la roche de Mainardo, où habitait un seigneur de ses amis. Désormais, maître absolu de ses actions, et n'ayant plus rien à redouter de la part de témoins trop gênants, il put donner libre cours à sa cruauté farouche. Ayant fait amener les prisonniers à son tribunal, il leur dit : « Je jure que si vous n'avouez pas que vous êtes tous hérétiques, je vous fais périr ici

1. « ... Cum furore nimio et minarum tonitruis omnes haereticos esse denuntians, quos ipse congregaverat, et illius castri homines nutritores et fautores ac defensores haereticum in periculum suarum personarum et rerum extitisse. Deinde mandavit eos omnes capi et sub certis poenis, ne quisquam eorum fugere posset, cum summa diligentia custodiri. » *Ibid.*, p. 321.

Digitized by Google

sur-le-champ. Si, au contraire, vous reconnaissez être tombés dans quelque erreur, je me contenterai de vous infliger une peine légère et je vous remettrai en liberté. » Et comme ceux-ci se refusaient à proférer un pareil mensonge, il les fit soumettre à des tortures, dont la seule description nous fait frémir d'horreur. Quiconque, en effet, la lira dans le texte de Clareno, si simple, si solennel et si vivant, ne pourra maîtriser son émotion (1). Indigné enfin de voir supplicier des hommes, dont le seul crime était de se déclarer catholiques, le gouverneur du roi représenta à l'inquisiteur tout ce qu'il y avait d'odieux et d'injuste dans sa conduite : *Per corpus meum*, s'écrie-t-il, *talis justitia in castro isto non fiet, quod viri qui fidem habent catholicam et confitentur, torqueantur ut negent eam !* Sa cruauté avait dépassé le but. Effrayé, ajoute le chroniqueur, et craignant sans doute que la vérité ne parvînt aux oreilles du roi, Thomas d'Aversa cessa de torturer ses victimes. Pourtant, « depuis la vigile de la Pentecôte jusqu'à la Nativité du Seigneur — probablement en 1305 — c'est-à-dire pendant cinq mois, il les fit souffrir de mille manières, en prison et hors de la prison, tellement que plusieurs de ces religieux finirent par succomber (2) ». Les autres ne tardèrent pas à être impitoyablement chassés du royaume.

Tandis que ces tragiques événements se passaient en Italie, Ange de Clareno se décidait enfin à quitter son île, pour venir partager le sort de ses malheureux Frères. Arrivé à Pérouse dans le courant de l'année 1305, il se rendit auprès du Cardinal Napoléon Orsini, que le Pape Célestin V avait nommé Protecteur des *pauvres ermites* (3). « Il me reçut avec bonté, écrit-il, et voulut même me présenter au Souverain Pontife, mais accablé d'infirmités, je dus renoncer à le suivre (4). » Il demeura donc aux environs de Rome et dans la Marche d'Ancone, menant avec

1. « Et ipse cum suis apparitoribus domum illam ingressus, ligatis post tergum manibus, troclea affixa ad trabem domus quae erat altissima, sursum elevari fecit et in alto per horam detentum funem repente dimitti faciebat, ut confractus dolorum vehementia vinceretur et confiteretur, se quandoque fuisse haereticum.. Tunc amenti furore insaniens inquisitor jubet eum tunicula qua operiabatur, exui et aqua frigida balneari et saxum ligari ad pedem ejus et levari in altum et detineri et post detentionem repente dimitti et acutissimis calamis in modum gladii tibias ejus radi, et iterum in altum elevari, donec in tertia decima elevatione funis fractus est et de alto cum saxo ad pedem ligato cecidit... » *Archiv.*. II, p. 324-325..

2. *Ibid.*, p. 325.

3. Probablement avant que celui-ci ne se mit en route avec les autres cardinaux, pour Bordeaux, c'est-à-dire avant le mois de septembre 1305. Cf. *Archiv...* I, p. 531, n. 3.

4. *Ibid.*, p. 531.

Digitized by Google

quelques-uns de ses compagnons la vie pauvre et solitaire qu'ils s'étaient choisie.

Mais, la haine de ses ennemis n'avait pas désarmé. Ils voyaient en lui un nouveau chef, plus ardent, sans doute, et plus redoutable que celui que la mort venait d'enlever aux *Spirituels*. Aussi parut-il nécessaire aux fougueux partisans de la *Communauté* de le combattre sans relâche et de le dénoncer aux rigueurs de la curie romaine.

Clément V, en effet, informé de ce qui se passait, prescrivit aussitôt une enquête et pria l'archevêque de Thèbes, Isnard, alors Vicaire pontifical à Rome, d'examiner avec soin les plaintes formulées contre les *ermites* (1). Ce procès, engagé sur l'ordre du Pape marcha avec une extrême lenteur. L'évêque de Rieti, Jean Muto de Papazuri, Pierre Capoccio, plus tard évêque de Viterbe, les pénitenciers des Frères-Prêcheurs et des Frères-Mineurs, et enfin quatre inquisiteurs dominicains furent spécialement chargés d'interroger les Frères répandus dans le royaume, et de juger leur doctrine et leur manière de vivre. Ce jugement leur fut, semble-t-il, entièrement favorable : *Et inventi fuerunt omnes esse fideles et catholici christiani* (2).

Pourtant, une grosse question restait en litige : ces ermites pouvaient-ils continuer de mener la vie commune ? On le sait, les adversaires du parti de la réforme leur refusaient ce droit. Nous avons déjà fait remarquer que si, après la Constitution de Boniface VIII, du 8 avril 1295, ils pouvaient, à la rigueur, se soustraire à la juridiction de l'Ordre, du moins ne pouvaient-ils plus prétendre former une société religieuse indépendante (3). C'était là une défense qui devait vivement préoccuper le nouveau chef des *pauvres ermites*. Aussi, profita-t-il de la célébration du Concile de Vienne, pour se rendre à Avignon, à la suite de l'archevêque de Thèbes. Ce dernier consentit, de bonne grâce, à porter l'affaire devant le Pape, et Clément V, sur le rapport qui lui fut présenté, autorisa les Frères à vivre en commun (4). Toutefois, cette décision, si bienveillante fût-elle, n'offrait pas assez de sécurité à la nouvelle Congrégation. Ce qu'elle désirait, ce

1. L'enquête dont il s'agit ici doit être placée entre les années 1308 et 1311, car Isnard ne fut envoyé à Rome qu'après le mois d'août 1308, et il fut nommé Patriarche d'Antioche le 4 août 1311. Cf. Eubel, *Hierarchia cathol. med. aevi*, I, p. 93, n. 8. *Archiv.*, I, p. 531, n. 4.

2. *Ibid.*, p. 532.

3. Cf. *Etudes franc.*, n° de juin 1908, p. 620.

4. « Et placuit ei (Clementi papae), quod domino serviremus in statu in quo eramus. » *Archiv...* I, p. 532.

Digitized by Google

n'était point une simple tolérance, mais une approbation officielle et canonique. Ange de Clareno crut donc devoir prolonger son séjour à Avignon, et accepta, à la curie, l'hospitalité du cardinal Jacques Colonna. Il ne le fit qu'avec répugnance, écrit-il, *licet semper odiverim toto corde esse in curia, plus quam aliquam poenam, quam nunc usque in mundo isto probaverim, nec fuerim cum aliquo nisi sicut unus pauperculus pauper, et non ut familiaris, sed ut advena.* Et il ajoute que tel était bien cependant le dessein de la Providence : *Et cognosco fuisse divinum, quod recedere non valebam, Deo propter melius omnia disponente (1).*

On le voit, au moment où s'ouvrait le fameux Concile de Vienne, deux groupes de *Spirituels* étaient répandus dans les Provinces d'Italie : les uns, soumis à la juridiction des supérieurs de l'Ordre, comme le B. Conrad d'Offida et ses compagnons, menaient une vie plutôt érémitique et ne se livraient que rarement au ministère de la prédication (2). Entièrement retirés du monde et presque ignorés du public, ils ne semblent pas avoir été fort inquiétés par l'humeur jalouse des relâchés. Les autres, ayant à leur tête Ange de Clareno, constituaient, comme nous l'avons dit, depuis le pontificat de Célestin V, une société religieuse absolument autonome et indépendante de l'Ordre franciscain. A vrai dire cependant, ces deux fractions d'un même parti se prêtaient mutuellement secours ; elles étaient, du reste, animées du même esprit, elles entretenaient les mêmes aspirations, professaient la même règle et considéraient le Testament de saint François, comme la forme de vie la meilleure et la plus parfaite. Leurs marques distinctives étaient toutes extérieures, mais leurs idées et leur genre de vie étaient absolument semblables. Il n'en est pas moins vrai cependant que les disciples de Clareno étaient particulièrement en butte aux vexations et aux poursuites de la *Communauté*. Elle voyait en eux les plus redoutables adversaires de ses doctrines ; elle les craignait plus que les autres, sans doute parce qu'ayant un germe de société, une meilleure organisation et plus d'indépendance, ils pouvaient mieux se défendre, et qu'ayant déjà reçu l'approbation de deux Papes, ils attiraient à eux un grand nombre de personnes sincères qui croyaient trouver dans leurs rangs une véritable réforme.

Les réfutations qui avaient été faites jusqu'alors de leur reli-

1. *Ibid.*, p. 532.
2. Cf. *Etudes francisc.*, n° de juin, p. 622.

Digitized by Google

gion avaient à peu près échoué. Connaissant mal leurs doctrines et leurs mœurs, on leur avait attribué des idées qui n'étaient pas les leurs et imputé des fautes qu'ils n'avaient pas commises. Ces accusations étant fausses n'avaient aucune valeur. On sembla donc abandonner un instant les anciennes calomnies inventées contre eux, et, de leur côté, devenus plus prudents, ils ne songèrent qu'à se faire oublier, et évitèrent avec soin tout ce qui aurait pu attirer l'attention sur eux. Mais, ce calme relatif ne dura point longtemps. Les délateurs, qui avaient attendu patiemment, baissant la tête et laissant passer l'orage, se retrouveront bientôt plus nombreux et plus puissants que jamais. Une nouvelle tempête ne tardera pas à s'élever qui renversera tout sur son passage et anéantira, cette fois, pour longtemps, l'œuvre d'Angelo et de ses disciples.

A son retour de Thessalie, en 1305, Ange de Clareno comptait déjà un nombre considérable de disciples. Ce nombre ne fit que s'augmenter dans la suite. Il est à croire que le rapport favorable présenté au Souverain Pontife par l'archevêque de Thèbes, chargé d'enquêter à leur sujet, ne contribua pas peu à l'accroître. Nous les voyons établis, à cette époque, aux environs de Rome, dans le royaume de Naples et de Sicile (1). Par prudence, et aussi pour se conformer aux intentions de leur fondateur, ils ne se font appeler que *pauvres Ermites*. Leur règle, disent-ils, n'est point celle des Frères-Mineurs. Ils entendent affirmer ainsi qu'elle ne ressemble aucunement aux Constitutions observées par les religieux de la *Communauté*. Car, d'après Ange de Clareno, la règle et le Testament de saint François sont « la forme de vie intangible » que doivent suivre les vrais enfants du séraphique Patriarche. Or, c'est la petite société des *pauvres Ermites*, et non pas les Frères-Mineurs, qui possède cette vraie *vita Minorum*, tracée par saint François lui-même (2).

Retiré à la cour d'Avignon, Ange de Clareno n'eut désormais

1. C'est ce que nous apprennent plusieurs de ses lettres. L'une d'entre elles porte la suscription suivante : « Reverendis ac carissimis fratribus in Christo Jesu, pauperibus, peregrinis in spe divinae misericordiae *in S. Johanne ante portam Latinam*, et in *S. Jacobo de Marino*. » Une autre, datée du mois de mai 1313, est adressée : « Fratribus universis Christum Jesum diligentibus ex corde puro et conscientia bona et fide non ficta in paupertate et humilitate Domino servientibus *in regione urbis Romae, Marchiae, Anconitanae et Regni*. » Ailleurs, il prie ses disciples qui habitent Rome de transmettre ses lettres à leurs Frères de la Marche, « quia non possum scribere nisi vobis et fratribus de Sicilia. » Cf. Ehrle dans *Archiv*... I, pp. 538-539.

2. C'est aussi dans ce sens qu'il écrit : « Sociis omnibus unanimiter Domino servire desiderantibus juxta evangelicae perfectionis formam primam et novissimam signato Francisco datam in fine dierum. » *Ibid.*, p. 539.

Digitized by Google

pour soutenir ses idées et communiquer avec ses disciples que la ressource de la correspondance. Il en usa souvent, et les lettres qui nous sont restées de lui achèvent de peindre cette figure, si imparfaitement connue de nos historiens, en même temps qu'elles confirment, d'une façon éclatante, ce qu'il dit ailleurs des événements qui vont suivre (1).

Nous avons déjà dit comment Clément V, au Concile de Vienne, chercha à mettre fin, par sa Constitution *Exivi de Paradiso*, aux divisions intestines qui ne cessaient de troubler l'Ordre franciscain (2). Ubertin de Casale et Ange de Clareno unirent leurs efforts, pour faire triompher la cause de leur parti. Les lettres de ce dernier nous fournissent une preuve convaincante de l'intérêt qu'il porte à la grande question de la réforme. Il ne cesse d'exhorter ses disciples à la confiance ; il les tient soigneusement au courant des principaux événements qui se passent sous ses yeux, des succès déjà obtenus, de l'appui que lui promettent les personnages les plus influents de la cour pontificale, de l'incarcération de leur plus fougueux adversaire, Bonagrazia de Bergame (3), enfin de la déposition des supérieurs de la Province de Provence. Il excite leur courage et les prémunit contre les dangers de séduction qu'ils ont à courir : « Ceux qui disent que votre état n'est pas saint, écrit-il, parlent comme les Juifs qui reprochaient au Sauveur de faire des miracles, le jour du Sabbat. Aussi, Dieu a-t-il voulu glorifier, par des miracles, des hommes

1. Le mss. de la Strozziana qui renferme ces lettres a été soigneusement décrit et analysé par le P. Ehrle (*Archiv*... I, p. 533 et seq.). On y voit également une prière en l'honneur du B. Ange, révélée par Dieu à « Fr. Thomas, Anglais, de l'Ordre du Bienheureux confesseur Pierre de Morone, alors prieur de Marsico. » La dernière partie renferme de nombreux miracles attribués à l'intercession du Fr. Ange, et dont la plupart eurent lieu aux environs de Marsico, non loin de l'ermitage de S. Maria de Aspro. Cf. *Acta* SS. 15 juin, et Flaminio de Latera, dans son *Suppl. ad Bull. francisc.*, p. 165 et seq. Le P. Ehrle a publié quelques-unes des lettres renfermées dans ce recueil. *Arch*... I, pp. 543-569.

2. Nous ne reviendrons pas sur les événements qui précédèrent la publication de cette Bulle. Cf. *Etudes francisc.*, n° de mars 1907.

3. « Un fait du plus haut intérêt pour nous, écrit le P. Ehrle, c'est l'incarcération du Fr. Boncortese (Bonagrazia) de Bergame, l'ardent champion de la *Communauté* depuis 1309, et la déposition des supérieurs de Provence. Ces particularités inconnues ou mal comprises, jusqu'à présent, montrent que l'attitude du Pape Clément V vis-à-vis des deux partis en présence, ne fut pas celle qu'on lui avait généralement prêtée. Heureusement, je suis en mesure d'établir la véracité de ces faits, mentionnés par Angelo, au moyen de documents indiscutables. D'abord, j'ai trouvé dans les *Regestes* de Clément V les deux rescrits pontificaux du 31 juillet 1312 relatifs à Fr. Bonagrazia et aux supérieurs de Provence.... Puis, une protestation des *Spirituels* de Narbonne et de Béziers adressée au Chapitre Général de Naples (1316) renferme de précieuses données sur ces événements. » *Archiv*... I, p. 542.

Digitized by Google

comme Jean de Parme, Conrad d'Offide, Pierre de Morone, Jean Olivi, pour fermer la bouche à nos detracteurs (1). »

Il leur exprime l'espoir de voir bientôt leur fondateur placé sur les autels : *Nunc, ut sperabamus, canonizabitur Coelestinus.* Leurs plaintes ont été enfin écoutées ; la malice de leurs ennemis est sur le point d'être confondue, car, des Constitutions viennent d'être rédigées au Concile, et ne tarderont plus à être publiées : *Et constitutiones factae in Vienna publicabuntur, in quibus sunt multa pro utilitate servorum Dei et ad refraenationem hominum perversorum.* Bien plus, les adversaires les plus passionnés d'Olivi et de sa doctrine viennent d'être déposés par le Pape et seront sévèrement châtiés : *et adhuc gravius punientur* (2).

On conçoit avec quelle satisfaction ces nouvelles devaient être accueillies par les disciples d'Angelo. Il eût vivement désiré les leur communiquer de vive voix, car il lui en coûte de rester éloigné de sa famille ; mais le cardinal Jacques de Colonna ne veut, à aucun prix, qu'il retourne encore en Italie. Sa présence à la curie est toujours nécessaire, *et licet mihi sit amaritudo non modica, sustineo propter alios patienter et propter obedientiam, quia tam ego quam vos omnes tenemur ei obedire* (3). Ne pouvant se transporter lui-même auprès des siens, pour les consoler et les encourager, il leur envoie l'un de ses fidèles compagnons, le Fr. Benoît de Nursie. « Il vous rapportera exactement, leur écrit-il, dans quelle situation se trouvent ici ceux de vos Frères qui combattent pour la réforme de la vie évangélique. Sachez cependant que Dieu se montre admirable à leur endroit. L'œuvre qu'ils accomplissent brille avec éclat aux yeux de tous ; la renommée de leur sainteté s'étend chaque jour davantage. Le Souverain Pontife lui-même est avec eux, il vient de frapper d'excommunication ceux qui les persécutent et les empêchent d'observer leur règle ; il en a puni déjà quelques-uns et il les punira plus sévèrement encore dans la suite. Fr. Bonagrazia a été condamné à une prison perpétuelle et tous les Prélats de la Province de Provence ont été déposés de leur charge et déclarés excommuniés (4). Nous espérons qu'il en sera de même des supérieurs de Toscane qui, au mépris de Dieu et de la sainte Eglise, ne cessent de tourmenter de mille manières tant de saints reli-

1. *Archiv...* I, p. 558
2. *Ibid.*, p. 543.
3. *Ibid.*
4. La Bulle qui ordonne aux Supérieurs de comparaître devant le Pape est datée du prieuré de Groseau, 23 Juillet 1312. Cf. *Bull. francis.*, V, p. 89, n. 8.

Digitized by Google

gieux uniquement appliqués à remplir les promesses qu'ils ont faites à Dieu.... Sachez aussi que j'ai été malade et que je ne suis pas encore pleinement rétabli. Aussi, quand bien même cette affaire serait achevée, il me serait impossible de me mettre en route. Mais il me tarde de vous revoir. Si la maladie venait à s'aggraver, de telle sorte que je ne puisse me rendre près de vous, je vous enverrais, dans ce cas, les religieux qui m'ont accompagné ici, Fr. Antoine et Fr. Moyse, afin que vous appreniez par eux tout ce qui a été fait à la curie romaine, en faveur des serviteurs de Dieu, et que vous en éprouviez de la joie et de la consolation (1). »

Dans une autre lettre, adressée au Fr. Gentil de Foligno et datée d'Avignon, il lui annonce, qu'avec la grâce de Dieu, il espère se trouver à Rome vers la fête de Pâques et se réjouir dans le Seigneur, avec lui et les autres serviteurs de Dieu. Il ajoute que « les Constitutions rédigées au Concile de Vienne, ont été corrigées, confirmées et publiées par le Souverain Pontife (2).

« En vertu de ces Constitutions, dit-il, tous ceux qui servent le Seigneur dans des lieux solitaires, jouissent d'une bonne réputation et vivent sous l'obédience des Evêques, ne doivent être inquiétés par qui que ce soit. Le nombre des inquisiteurs lui-même est restreint et désormais ils seront soumis aux évêques. (3). »

L'ensemble de ces lettres nous montre bien quelle était l'attitude de Clément V vis à vis du parti de la réforme (4). Les faits parlent assez haut par eux-mêmes, et leur simple exposé suffit pour fixer le jugement d'un esprit raisonnable sur les véritables sentiments du Pape et sur le caractère de la lutte qu'il soutint contre les ennemis irréductibles des *Spirituels*. Les manœuvres déloyales des mitigés l'avaient déjà fortement indisposé contre eux. L'opposition qu'ils avaient faite à la Bulle d'*exemption*, la conduite irrespectueuse de Fr. Bonagrazia à l'égard du Souverain Pontife, son audacieuse appellation du Pape au Pape, n'avaient pas manqué de provoquer, dans l'entourage pontifical, un certain mouvement de sympathie à l'endroit des *Spirituels*. Ubertin de Casale, nous l'avons vu, sut profiter de ces dispositions bienveillantes pour revendiquer, au nom de son parti, le

1. *Archiv...* I, p. 544.
2. Cf. *Chartularium* du P. Denifle, II, p. 169.
3. *Archiv...* I, p. 545.
4. On se rappelle que Clément V, dans sa lettre du 14 avril 1310, adressée au ministre Général, appelait les principaux représentants de ce parti « *solennes personas in ordine, magnae auctoritatis et zeli.* » Cf. *Bullar. francisc.*, V, p. 65 et seq. — *Etudes francisc.*, n° de mars 1907, p. 292.

Digitized by Google

droit d'observer en paix la règle franciscaine. C'est ce qui nous explique les sentiments de confiance que reflètent les missives d'Ange de Clareno adressées à ses disciples d'Italie. Au reste, cette confiance ne devait pas être trompée, car le 6 mai 1312, Clément V terminait le différend par la publication de la Bulle *Exivi de Paradiso* (1).

Malgré cela, les adversaires ne déposèrent pas les armes. Usant d'une tactique dont les documents conventuels nous fournissent les preuves, ils prétendirent saluer dans cette Bulle le triomphe de leurs idées, et proclamèrent partout « que leur manière de vivre, contre laquelle on s'était élevé, avait été jugée absolument licite (2) ». Ce stratagème eut l'effet qu'ils s'en étaient promis. Les *Spirituels* ne manquèrent pas de protester contre une interprétation si audacieuse. Ils déclarèrent hautement que la nouvelle Constitution avait été publiée en leur faveur, et « qu'elle était extraite en substance des différents mémoires qu'Ubertin de Casale avait présentés à la commission chargée de juger l'affaire. Si nos adversaires, ajoutent-ils, semblent l'accueillir avec respect, au fond ils ne la reçoivent qu'à contre-cœur (3). »

1. Clément V renouvela également, dans le Concile de Vienne, la décrétale de Boniface VIII *super cathedram*, concernant les démêlés entre les religieux mendiants et le clergé séculier, que Benoît XI avait cru devoir abroger. Il permet donc aux Frères-Mineurs de prêcher dans leurs églises, dans leurs écoles et sur les places publiques, excepté aux heures où les prélats des lieux voudraient prêcher ou faire prêcher en leur présence. Les religieux, ajoute-t-il, ne prêcheront point dans les paroisses, sans y être invités par les curés ou sans l'ordre des évêques. Pour ce qui regarde les confessions, les supérieurs présenteront aux Evêques ceux de leurs sujets qu'ils croiront aptes à remplir ce ministère, pour en obtenir l'approbation. Si les prélats jugeaient à propos de la refuser à quelques-uns, on pourra en présenter d'autres ; mais s'ils refusent généralement tous ceux que les supérieurs auront choisis et présentés, les religieux pourront entendre les confessions par le pouvoir que le Pape leur en donne. Il leur permet aussi d'enterrer dans leurs églises ceux qui le souhaiteraient, à condition cependant de payer les droits accoutumés aux églises paroissiales. *Clément.* l. III, tit. VII, c. II. Voir ce que nous avons dit à ce sujet dans les *Etudes francisc.*, t. XV, p. 605 et seq.

2. « Quod modus vivendi fratrum, qui accusabantur quoad congregationem vini et bladi, quoad vilitatem vestimentorum et hujus modi, fuerat et erat licitus. » *Archiv...* I, p. 541. Cf. aussi Ehrle dans *Zeitschrift für Katholische Theologie*, 1883, p. 351.

3. « Facta est declaratio quarta papalis, quae inter alias est sicut aquila volans, intentioni fundatoris maxime appropinquans, cujus declarationis substantiam ex his quae Fr. Ubertinus pro se et suis sociis proponebat, episcopi et magistri traxerunt. » *Hist. tribul.* dans *Arch...* II, p. 139. — Une preuve évidente que cette Constitution avait surtout pour but de détruire les abus dont se plaignaient les *Spirituels*, c'est que suivant Wadding, « immédiatement après la tenue du Concile, le Général de l'Ordre, pour satisfaire au devoir de sa charge, et pour prévenir de nouveaux troubles, commença à visiter les Provinces et travailler, avec un grand zèle, *à les réformer selon la dernière déclaration du Pape*. Ses visites, ajoute l'annaliste, produisirent d'abord d'excellents résultats, mais la mort qui le surprit quelques mois plus tard en arrêta les progrès : car ses successeurs ne suivirent pas

Digitized by Google

Ceux-ci, en effet, n'osaient avouer leur défaite. A l'aide des influences, dont ils disposaient, ils firent répandre partout le bruit qu'Ubertin de Casale et ses adhérents avaient été reconnus coupables et solennellement condamnés. Cette version pénétra jusque dans certains milieux favorables aux *Spirituels*. L'opinion fut vite égarée, et Wadding lui-même, trompé par les chroniques de source conventuelle, n'hésita pas à insérer dans ses *Annales* la prétendue condamnation d'Ubertin de Casale : « Au consistoire secret du 5 mai 1312, écrit-il, *decretum est contra Fr. Ubertinum Casalinum ejusque sequaces* (1) ». Il est à croire cependant qu'il ne tarda pas à découvrir son erreur ; car, le P. Michel-Ange de Naples, son contemporain, s'empressa d'écrire, au premier tome de la *Chronologia Historico-Legalis :* « Modus vivendi Fratrum qui accusabantur est declaratus non licere (2). » Serait-ce téméraire d'affirmer que ce fut sur le conseil du savant annaliste, que le P. Michel-Ange rétablit ici la vérité ?

Quoi qu'il en soit, il suffit de comparer la Bulle de Clément V et les écrits d'Ubertin de Casale avec les mémoires *conventuels*, pour être persuadé que la Constitution *Exivi de Paradiso* donnait pleinement raison au parti de la réforme.

Les mitigés blâmaient sévèrement les *Spirituels* de recourir au Saint-Siège, pour le prier de résoudre leurs difficultés (3). Or, le Pape loue leur conduite et la qualifie de sage et de prudente : « Ils ont demandé l'éclaircissement, dit-il, par un recours prudent au trône de la dignité apostolique (4). »

Il déclare, il est vrai, « que celui qui fait vœu de la règle ne peut être considéré, en vertu de ce vœu, comme obligé aux conseils évangéliques que la règle ne contient pas (5) ». Mais cette décision qui semblerait tout d'abord contraire aux idées professées par Ubertin et ses disciples, ne leur est nullement opposée. Suivant la remarque du P. Dominichelli, elle précise et éclaire

le bon exemple qu'il leur avait donné, et leur négligence fit bientôt renaître les abus qu'il avait corrigés. » *Ad ann. 1311*, n. 10.

1. *Ad. ann.* 1312, n. 3.

2. *Chronologia historico-legalis...* Neapoli, 1650, I, p. 41.

3. « Nec sunt haec talia scelera in communitate, ut debuisset opponens super his Sedem Apostolicam molestare. » *Archiv...* III, p. 97.

4. « ... pro declaratione habenda recurrerunt *prudenter olim* ad apicem apostolicae dignitatis... *pia* supplicantium intentione commoti. » Clem. V. Bulle *Exivi de Paradiso*.

5. « Nos... duximus respondendum.. vivens regulam non potest dici teneri, ex vi voto hujusmodi ad ea consilia evangelica, quae in regula non ponuntur. » *Ibid*

Digitized by Google

plutôt leur sentiment, en face des interprétations tortueuses de leurs adversaires, mais elle ne les condamne pas (1).

Le Pape ajoute : « Nous déclarons et nous disons que les Frères sont obligés par la profession de leur règle, non seulement aux trois vœux pris simplement et isolément en eux-mêmes, mais encore à toutes les choses qui concernent ces trois vœux et qui sont insérées dans la règle.... Toutefois, nous ne pensons pas que le B. François ait entendu que les disciples de sa règle fussent également obligés, soit à toutes les choses qui modifient les trois vœux et qui sont contenues dans cette règle, soit à d'autres qui s'y trouvent également exprimées. Mais, au contraire, il fait ouvertement une distinction : attendu qu'en vertu de ses paroles, la transgression des unes est mortelle, celle des autres ne l'est pas (2). » Or, cette thèse détruit absolument la doctrine enseignée par le Procureur de l'Ordre, Raymond de Fronsac : « *In hoc differt a dictis per ordinem*, écrit-il, *quia ipse* (Ubertinus) *dicit nos ad omnia tam consilia quam praecepta teneri ex voto : ordo autem dicit cum declaratione nos ad ea tantum teneri ex voto, quae obligatorie in regula ponuntur* (3). »

Parlant de la conduite que doivent tenir les Ministres dans la réception des novices, le Pape s'exprime en ces termes : « Nous disons que tous, tant les Ministres que les autres Frères, doivent s'abstenir soit de leur insinuer de donner à eux-mêmes, soit de leur donner des conseils sur la distribution des biens ; attendu que pour cela, ils doivent les envoyer à des hommes craignant Dieu, *et d'un état différent*, et nullement aux Frères mêmes (4). » Tel n'était pas le sentiment du Procureur de l'Ordre. D'après lui, « les Frères sont des hommes craignant Dieu : donc il est permis de leur envoyer les novices *pro consilio* (5) ».

La Constitution ne veut pas que les Frères se servent de plusieurs tuniques, si ce n'est dans les cas de nécessité (6). Mais les

1. *La Leggenda di San Francesco scritta da tre suoi Compagnini*... Roma, 1899, p. XCI.

2. « Declaramus et dicimus, quod dicti fratres non solum ad illa tria vota nude et absolute accepta ex professione suae regulae obligantur, sed etiam *tenentur* ad ea omnia implenda, quae sunt pertinentia ad haec tria praedicta. Nec tamen putandum est... » Bulle *Exivi de Paradiso*.

3. *Archiv*... III, p. 96.

4. « Dicimus de caetero debere tam ministros quam fratres coeteros a dictis inductionibus ad sibi dandum et suasionibus necnon et dandis circas distributionem consiliis abstinere, cum pro hoc ad *timentes Deum* STATUS ALTERIUS mitti debeant. » Bulle *Exivi de Paradiso*.

5. *Arch*... III, p. 98.

6. « Dicimus quantum ad numerum tunicarum, quod pluribus uti non licet, nisi in necessitatibus. » Bulle *Exivi de Paradiso*.

Digitized by Google

mitigés prétendaient qu'une autre déclaration avait décidé le contraire : *declaratio contrarium in hoc casu definit*, et qu'il était licite, non seulement en cas de nécessité, mais en toute autre circonstance — in aliis circumstantiis — d'avoir plusieurs habits à son usage (1).

Dans l'article VIII : *de prohibita pecunia*, nous lisons : « Commander la dépense et en prescrire le mode, et en exiger le compte-rendu, redemander l'argent et le mettre en dépôt, ou le faire déposer, en porter la cassette ou la clef, tous ces actes et autres semblables sont illicites, que les Frères le sachent bien. » Or, l'usage contraire était généralement en rigueur dans la *Communauté*. « On reproche aux Frères, disait le Procureur, de porter quelquefois la clef de la cassette qui renferme l'argent ; je réponds que si un Frère la porte quelquefois, il le fait comme s'il portait la clef d'une cassette ou d'une armoire où se trouve renfermé l'argent d'autrui (2). »

Les mitigés se croyaient autorisés à n'observer que les jeûnes prescrits par la règle, ce dont Ubertin de Casale leur faisait de vifs reproches (3). Or, Clément V condamne clairement leur conduite, quand il dit : « Nous déclarons que les Frères ne sont pas tenus hors des temps désignés à d'autres jeûnes que ceux *qui sont établis par l'Eglise*. Quant à ces derniers, qui en vertu d'une loi générale de l'Eglise obligent le reste des chrétiens, il n'est pas vraisemblable que l'instituteur de la règle ou celui qui l'a confirmée ait voulu en dispenser les Frères (4). »

C'est à bon droit que les *Spirituels* se plaignaient de voir le Ministre Général et son Définitoire, choisir seuls les Provinciaux et les destituer à leur gré (5). Comme il arrivait parfois que ce conseil était composé de religieux peu zélés pour la discipline et l'observation de la règle, il en résultait que le relâchement ne tardait pas à se propager dans certaines Provinces de l'Ordre. Ici encore le Souverain Pontife veut remédier à ces abus : « Nous déclarons et statuons, dit-il, par cette Constitution valable à perpétuité, que lorsqu'il faudra pourvoir d'un ministre quelque Pro-

1. *Archiv...* III, p. 200.
2. *Ibid.*, p. 107.
3. *Ibid.*, p. 187.
4. Bulle *Exivi de Paradiso*.
5. « Non videtur expediens quod possit Ministros Provinciales instituere et destituere secundum voluntatem suam... » *Arch...* III, p. 121. Au reste, cette coutume était absolument contraire aux Constitutions générales de l'Ordre : « Ordinamur quod Ministri Provinciales convocato provinciali capitulo *a subditis eligantur*, confirmandi per Generalem ministrum. » *Ibid.*, VI, p. 125.

Digitized by Google

vince, l'élection de ce Ministre appartiendra au *Chapitre Provincial*, qui sera tenu de la faire le lendemain de sa réunion ; et la confirmation de l'élection faite appartiendra au Ministre Général (1). »

Enfin, le Pape se prononce hautement en faveur des *Spirituels*, dans la question si longuement et si vivement débattue de l'*usage pauvre*. Les termes qu'il emploie pour établir la doctrine ne laissent aucun doute à cet égard ; ils sont la condamnation formelle du parti des mitigés : « Mais, ce que quelques-uns disent, comme on l'assure, à savoir qu'il est hérétique de soutenir que l'usage pauvre est compris ou n'est pas compris dans le vœu de pauvreté évangélique, nous jugeons cela présomptueux et téméraire (2). »

Le P. Domenichelli fait suivre l'étude comparée de ces documents des réflexions suivantes qui nous paraissent très judicieuses : « Quest' esame particolareggiato ci conduce necessariamente a concludere che le accuse gravissime sotto le quali giacque quasi oppressa per secoli la memoria dei fervorosi che nei primi anni del trecento difesero avanti il concilio di Vienna la purità della Regola francescana, non hanno fondamento di verità : essi non mentirono, essi non calumniarono ; e la santa Sede Apostolica sentenziò a favor di essi, non contro (3). »

P. René de Nantes, O. M. C.

1. « Ipsius electio penes Capitulum provinciale resideat. » Bulle *Exivi de Paradiso*.

2. « Dicere autem, sicut aliqui asserere perhibentur, quod haereticum sit tenere usum pauperem includi vel non includi sub voto evangelicae paupertatis, praesumptuosum et temerarium judicamus. » *Ibid. Cf. Archiv...* III, p. 136.

3. *La Leggenda di San Francesco scritta da tre suoi Compagni...* Roma, 1899, p. xcrv. Clément V ne se contenta pas de donner satisfaction au parti de la réforme sur les questions de discipline religieuse ; il lui manifesta davantage encore sa sympathie, en châtiant avec rigueur les principaux chefs de la *Communauté*. Dans un consistoire public tenu quelques mois après le Concile, les ayant fait venir en sa présence, il leur reprocha sévèrement leur conduite, les déposa de leur charge, et enjoignit aux Frères Guy et Vital du Four de leur donner des successeurs pleins de bienveillance à l'égard des *Spirituels* : « Quos (superiores) Clemens ad se vocatos in consistorio coram arguit, ab officio amovet. Fratribus Guidoni et Vitali de Furno ordinis minorum imperat, ut illorum loco spiritualibus superiores alios, eosque magis benevolos provideant. » Eubel, *Bullar. francisc.*, V, anno 1312, p. 89, n. 8. Sept jours plus tard, le P. Bonagrazia de Bergame était lui-même déposé et condamné à passer le reste de ses jours dans le petit couvent de Valcabrère, situé aux environs de Saint-Gaudens. *Ibid.*, p. 89, n. 14. Enfin, le 21 mai 1313, écrivant aux religieux réunis en Chapitre, au couvent de Barcelone, le Pape leur recommandait d'observer et de faire observer avec zèle la nouvelle Constitution *Exivi de Paradiso*. Comme le Général de l'Ordre Fr. Gonzalve de Valboa venait de mourir, il enjoignit aux capitulaires de lui donner un successeur sage et prudent, tout dévoué aux intérêts de l'Ordre et des religieux : « Curetis eidem ordini providere ministro qui caeteris prodesse cupiat, non praeesse. » *Ibid.*, p. 91.

Digitized by Google

XIMÉNÈS

CRÉATEUR DU MOUVEMENT THÉOLOGIQUE ESPAGNOL (1).

III. — XIMÉNÈS DONNE A LA THÉOLOGIE ESPAGNOLE SA VÉRITABLE ORIENTATION.

Peut-être, en nous voyant affirmer que le franciscain Ximénès est le véritable créateur du mouvement scolastique espagnol, plusieurs de nos lecteurs seront-ils étonnés. Il est d'usage, en effet, chez la plupart des historiens modernes de la Scolastique de taire jusqu'au nom du Grand Homme, et d'éviter la moindre allusion aux travaux des Franciscains espagnols. Sans doute un historien peut être très excusable d'être incomplet. Il n'en est pas moins vrai qu'il y a là une immense lacune qu'il serait temps de combler.

Si nous voulons nous faire une idée de l'influence considérable qu'a exercée ce Grand Homme sur la théologie espagnole, si nous voulons reconnaître la juste part qui revient aux Franciscains dans ce grand mouvement, il nous faut jeter un coup d'œil d'ensemble sur cette période trois fois séculaire, et déterminer les principaux caractères qui lui sont propres.

Tout d'abord nous devons dire que les théologiens d'Alcala et de Salamanque continuent l'œuvre créée et développée au XIIIe et XIVe siècle. Le grand mouvement de Paris avait donné naissance à trois Ecoles principales : l'Ecole thomiste, l'Ecole Scotiste et l'Ecole Occamiste (2). Ces trois puissantes Ecoles émergeaient au-dessus de toutes les autres, et elles se partageaient l'élite des intelligences durant le XIVe et le XVe siècle. L'Ecole de Saint-Thomas avait donné un Hervé de Nédellec, un Pierre de

1. Voir *Etudes franciscaines*, n^os^ de mai et juin 1908.

2. L'Ecole Occamiste est celle qu'on a coutume de désigner sous le nom d'Ecole Nominaliste. Avec M. de Wulf nous abandonnons l'appellation commune, parce qu'elle ne répond pas à la réalité, qu'elle prête à équivoque, et qu'elle sert à dénaturer cette grande doctrine. Nous l'appelons Ecole Occamiste, parce qu'elle a pour chef le Franciscain Guillaume d'Occam.

Digitized by Google

Palude, un Jean Capréolus, etc. (1). L'Ecole de Scot avait donné un François Mayron, un Jean Bassolis, un Antoine Andrea, un Nicolas d'Orbellis, un Etienne Brulefer, un Pierre Tartaret, etc. L'Ecole d'Occam avait été illustrée par un Jean Buridan, un Marsile d'Inghen, un Grégoire de Rimini, un Pierre d'Ailly, un Gabriel Biel, etc. Nous ne voulons pas ici porter de jugement sur ce grand fait, ni déterminer la part d'influence de ces grandes synthèses. Il nous suffit de constater le fait de leur prépondérance absolue durant deux cents ans au sein des universités.

Ximénès, cet homme aux vues larges et élevées, voulut que la Scolastique fût enseignée à Alcala, *mais une Scolastique intégrale*. C'est pourquoi il y établit dès le principe des chaires, où l'on devait exposer les trois grands systèmes scolastiques du Moyen Age. Il donna la chaire occamiste à Gonzalo Gil de Burgos, homme très érudit et doué d'une excellente mémoire. Il appela à la chaire de Saint-Thomas Pierre Ciruelo de Daroca, très versé dans la théologie, la philosophie et les langues orientales. « La chaire de Ciruelo était peu concourue. Lui-même disait qu'il ne fallait pas s'en étonner, parce que la doctrine de saint Thomas demande à être étudiée avec chaleur et enthousiasme pour être bien digérée, et cela n'était pas du goût de la jeunesse espagnole qui, pour l'ordinaire, désire étudier peu, à la hâte et sans soin. » « Su cathedra (de Ciruelo) era poco concurrida. Decia el que no era de extrañar, pues la doctrina de Santo Tomas necessitaba ser estudiada con calor y panza para ser bien digerida, y esto no gustaba a la juventud española que, por lo comun, quiere estudiar poco, de priesa y con poco esmero (2). »

Il réserva pour Duns Scot la première chaire de l'université et la confia au Père Clément, religieux franciscain de la province de Castille (3). Il manifestait ainsi ses convictions personnelles, et montrait ses préférences pour les théories du Docteur Subtil. Il est difficile, en effet, d'attribuer cette décision à tout autre motif, lorsqu'on connaît l'indépendance du saint archevêque en toutes ses entreprises. L'Ecole de Duns Scot est justement fière

1. Plusieurs historiens rangent parmi les thomistes des écrivains qui ne sont rien moins que thomistes. Les thomistes sont assez nombreux, mais ceux de première valeur sont assez rares durant cette période.

2. *Hist. des Univers. espag.* par Vic. de la Fuente, t. II, cap. XI.

3. « Fundavit in sua Academia magnificus Ximenez pro sui praeceptoris Venerabilis ac Subtilis Doctoris doctrina aperienda et propugnanda primariam cathedram, cujus primus moderator recensetur fr. Clemens, ullo ubsque cognomine notus, ex Prov. Castellae Regularis Observantiae. » Bibliot. francisc. a Joanne a S. Antonio, t. III. »

Digitized by Google

de compter un tel homme parmi ses admirateurs, et elle se sent encore plus honorée d'avoir mérité la première place dans la pensée de ce grand génie que d'avoir possédé la première chaire de l'université (1).

Si nous en croyons le vénérable Christophe Delgadillo, les théologiens d'Alcala conservèrent toujours leurs préférences pour la doctrine du Docteur Subtil. Ce saint religieux, après avoir assisté durant vingt-deux ans aux joutes académiques de l'université, assure dans sa préface au *Traité des Anges*, que presque toute la philosophie et la théologie qui est enseignée communément à Alcala, (si on excepte les légitimes thomistes), et que beaucoup s'approprient en ayant soin de taire le nom de Scot, est la pensée propre du Docteur Subtil, le fruit de ses labeurs, le produit même de son génie (2).

Ce ne fut pas Ximénès, il est vrai, qui introduisit le premier ces doctrines théologiques en Espagne. Les deux Ordres de Saint-Dominique et de Saint-François avaient déjà inauguré respectivement dans la Péninsule ibérique l'enseignement de la doctrine de leur maître préféré. En outre, dès le commencement du XVe siècle, Benoît XIII avait incorporé à l'université de Salamanque la chaire de Scot du couvent de Saint-François et celle de saint Thomas du couvent de Saint-Etienne (3). Vers la fin de ce même siècle, en 1489, on avait fait venir de Paris des professeurs pour enseigner la doctrine d'Occam (4). Les trois grandes doctrines se trouvaient donc déjà en présence à Salamanque à l'époque de la fondation d'Alcala. Cependant il est vrai de dire que ce n'est qu'au XVIe siècle que les trois Ecoles commencèrent à donner des fruits exquis. Ce n'est qu'après que Ximénès eut donné la vie et le mouvement à l'esprit théologique, que commença cette longue série de brillants docteurs qui sont la gloire la plus pure de la catholique Espagne.

Les historiens mentionnés ci-dessus ne veulent voir en Espagne qu'une simple restauration thomiste. C'est là une grande er-

1. « Cisneros fomento muy poco el tomismo. » *La Ciencia española*, por Menendez Pelayo.

2. *De Angelis* praef. a Christophora Delgadillo.

3. *Hist. des Univ. espagnoles*, par Vict. de la Fuente, tome I, cap. XXII.

4. « Leur premier coryphée fut Alphonse de Cordoue. Ses disciples arrivèrent à avoir autant de chaires que les réalistes. On prit d'abord pour texte Grégoire de Rimini et ensuite Durand. » *La Ciencia española*, por Menendez Pelayo, tom. II. — Un autre occamiste qui vint de Paris avec Alphonse de Cordoue est le célèbre Siliceo, devenu ensuite cardinal et archevêque de Tolède. — *Hist. de Salamanque*, par Vilar y Macias, t. I, p. 290.

Digitized by Google

reur historique. Le mouvement espagnol est un mouvement *de Scolastique intégrale*. Soit à Salamanque, soit à Alcala, ce sont les trois grandes doctrines de Paris qui alimentent la pensée théologique. Ce sont comme trois sources abondantes qui coulent à pleins bords dans les écrits d'un Suarez, d'un Vasquez, d'un de Lugo, etc.

Quand Ximénès fonda l'université d'Alcala, il n'eut garde d'oublier sa famille religieuse. Il fit construire pour les Franciscains le petit collège de Saint-Pierre et de Saint-Paul, attenant au grand collège Saint-Ildephonse. Il était destiné à douze frères uniquement adonnés aux études. Dès lors ils cultivèrent avec tant de zèle les sciences et les lettres, que ce petit collège devint bientôt une pépinière de savants (1). Après Ximénès, le célèbre Alphonse de Castro ouvre la longue série des Franciscains espagnols qui se sont fait un nom illustre dans la théologie. A sa suite viennent les Louis Carvajal, les André Véga, les Michel de Médina, les Antoine de Cordoue, les François Herrera, les Jean de Rada, etc. (2).

Les premiers théologiens franciscains adoptent une méthode absolument éclectique. Ils se montrent les adversaires résolus du *magister dixit*, et le déclarent hautement dans leurs écrits. C'est ainsi que le P. Alphonse de Castro dans son immortel ouvrage contre les hérésies (3), publié pour la première fois en 1534, consacre tout un chapitre à fixer la valeur de l'autorité d'un docteur en matière théologique (4). C'est une parfaite mise au point et depuis nous n'avons rien trouvé de meilleur sur cette matière. Un peu plus tard, en 1545, le P. Louis Carvajal, dans sa réforme de la théologie (5), proteste contre quiconque se per-

1. Voir *Chronica de la religion*, t. VIII, cap. XX.

2. Tous ces écrivains sont du XVIe siècle. Ils ont tous une très grande valeur. D'après le P. Pétau, Véga disputait la palme à Dominique Soto, au Concile de Trente, sur la fameuse question de la justification, et un autre jésuite, le P. Canisius, le préfère à tous les autres théologiens qui ont écrit sur cette matière. Annal. de Vadet.. Le savant Nicolas Antoine dit en parlant de Michel de Médina : « si ideam perfecti queramus theologi, vix alium eo priorem inter tot hispanos litterarum heroas compellare posse videamur. » Bibliot. hisp..... Le même auteur dit encore d'Antoine de Cordoue que de son vivant il était consulté comme un oracle. Ses opinions étaient considérées comme classiques soit à Salamanque soit à Alcala Ses œuvres ont eu un grand nombre d'éditions.

3. « Alfonso de Castro cuyos libros de haeresibus han sido por mas de dos siglos la unica autoridad en la materia, y hoy mismo son de provecho grandisimo para thelogos y no theologos por lo rico y portentoso de la doctrina y lo maduro y reposado del juicio. » *La Ciencia española*, por Menendez Pel., t. II

4. *Adversus haereses*, lib. I, cap. VII.

5. Le P. Louis Carvajal renouvela entièrement la méthode et la forme de la

Digitized by Google

mettrait de l'appeler thomiste, scotiste ou occamiste. Il ne veut être l'esclave d'aucun docteur et il entend garder la liberté de s'en séparer toutes les fois qu'il les trouvera en défaut (1)

Dans la suite, les docteurs franciscains s'attachent de plus en plus à la doctrine du Docteur Subtil, et à la fin du XVIe siècle apparaissaient déjà des œuvres entièrement scotistes. C'est ainsi qu'un François Herrera, tout en conservant une grande estime pour le docteur angélique, suit pas à pas les traces de Duns Scot (2). Jean de Rada s'est rendu encore plus célèbre par son grand ouvrage des controverses, dans lequel il met constamment en présence les théories thomistes et les théories scotistes (3). C'est peut-être le meilleur travail qui ait paru sur cette matière, et ceux qui veulent connaître parfaitement en quoi les deux grands docteurs diffèrent entre eux ne sauraient mieux faire que de consulter ce précieux ouvrage.

A partir de cette époque, les théologiens espagnols de l'Ordre de Saint-François sont tous des partisans plus ou moins enthousiastes du Docteur Subtil. Du reste vers ce même temps plusieurs causes contribuèrent à grouper l'Ordre autour du drapeau de Duns Scot. Mais il n'entre pas dans notre plan d'en parler ici. Qu'il nous suffise de bien faire remarquer que les doctrines du Vénérable Docteur furent constamment enseignées par une série ininterrompue de professeurs et d'écrivains de grande valeur. Parmi ces derniers nous devons signaler les noms de Jean Muñoz, François del Castillo Velasco, Jean Merinero, François Félix et Christophe Delgadillo, Hyacinthe Hernandez de la Torre, Emmanuel Perez de Guiroga, Gaspard de la Fuente, Jérôme de Sousa, Antoine Perez, Jean Perez Lopez, Jean Picazo, Joseph Anglès, Jean de Ovando, François de Ovando, Ferdinand de Paez, Blaise a Benjumea, Antoine Castel, Jean Irrabarne, François Orantes,

théologie dans son livre intitulé : *De restituta theologia a sophistica et barbarie, « uno de los mas bellos que produjo, et renacimiento ». La Ciencia esp.*, por Menendez Pel., t. II.

1. *De restituta theologia*, etc.. C'est le premier ouvrage, après celui du P. Alphonse de Castro, qui ait été publié par les Espagnols pour réformer la théologie scolastique. Il fut édité en 1545 puis en 1548. L'ouvrage de l'augustin Lorenzo de Villavicencio *(de formando studio thelogico)* fut publié en 1565 et celui de François Vittoria *(theologicae relectiones)* en 1557. *(La Ciencia esp.*, por Men. Pel., t. II.

2. Herrera enseignait à Salamanque en même temps que Bañez. Il écrivit plusieurs in-folio sur Duns Scot et devint ensuite Procureur Général de son Ordre.

3. Rada enseignait à Salamanque en même temps que Herrera. Il s'y acquit une telle réputation que Clément VIII l'appela à Rome pour y être un des principaux consulteurs dans la fameuse dispute entre thomistes et molinistes. Il devint ensuite Procureur Général de son Ordre et mourut évêque en 1608.

Digitized by Google

Ange del Pas, Thomas Llamazares, Jean de la Trinité et Jean de la Nativité, etc. Assurément ces noms méritent quelque attention de la part de l'historien.

Au commencement du XVIe siècle il s'opéra une véritable transformation dans l'enseignement de la Scolastique. Durant les trois siècles précédents le livre des Sentences de Pierre Lombard avait servi de texte aux maîtres de théologie. Au lieu d'expliquer les Sentences on commença dès lors à commenter les œuvres de saint Thomas, de Duns Scot et autres princes de la Scolastique. C'est à cette époque en effet que parurent les commentaires du cardinal Cajétan sur la Somme théologique de saint Thomas, et les commentaires analogues du P. Lychetus de Brescia sur l'Oxoniense de Duns Scot. Du jour où le P. Vittoria, imitant Pierre Crokaert dont il avait suivi les cours à Paris, prit la Somme théologique comme texte de ses leçons à Salamanque, le thomisme fut enseigné avec un grand éclat dans cette université par les Dominicains du célèbre couvent de Saint-Etienne. A la suite de Vittoria parurent les Soto, les Cano, les Médina (Barthélemy), les Bañez, etc. (1).

Les premiers Dominicains comme les premiers Franciscains sont des réformateurs de la théologie. L'œuvre de rénovation si heureusement commencée par les Castro, les Carvajal d'une part; par les Vittoria, les Soto d'autre part, est magnifiquement couronnée par le *De locis* de Melchior Cano.

Après que Ximénès eût préparé et lancé le grand mouvement de restauration théologique en Espagne, après que les franciscains et les dominicains eurent ramené cette science à ses vraies méthodes, après qu'ils eurent donné leurs premiers fruits, la Compagnie de Jésus, nouvellement venue dans l'Eglise de Dieu, commença elle aussi à se livrer à l'étude des sciences sacrées et ne tarda pas à produire des théologiens de très grande valeur. Dans leurs œuvres ils mettent heureusement à profit les règles et les méthodes tracées par les réformateurs mentionnés ci-dessus. Ils ne le cèdent en rien à leurs devanciers et ils les ont même surpassés par leur fécondité, leur ampleur et leur abondance en la personne de Suarez. Généralement ils imitent le Père François Vittoria et prennent la Somme de saint Thomas comme texte de

1. Les autres Ordres religieux rivalisèrent aussi de zèle pour l'étude des sciences sacrées. Les Carmes se rendirent célèbres par leur fameux cours de théologie et de philosophie : les Salmaticenses et les Complutenses. Les Augustins étaient très versés dans l'Ecriture Sainte, etc....

Digitized by Google

leurs leçons. C'est ainsi que procèdent Valentia, Tolet, Vasquez, Suarez, etc.

A voir les titres de leurs ouvrages, on pourrait croire que les écrivains de la Compagnie sont des disciples et des défenseurs enthousiastes du thomisme au même titre que les dominicains. C'est ce qu'ont pensé plusieurs historiens peu au courant des doctrines scolastiques. Mais aujourd'hui qu'on commence à les mieux connaître, on se refuse avec raison à classer les jésuites parmi les thomistes. Souvent, en effet, ce sont les théories scotistes ou occamistes qui se glissent sous l'étiquette : *Commentaria in Summam Divi Thomae.*

M. de Wulf, le distingué professeur d'histoire à l'université de Louvain, dit en parlant de Suarez : « La vérité veut qu'on lui « dénie ce titre usurpé de « commentateur fidèle du Docteur An- « gélique » que la postérité s'est plu à lui attribuer (1). » Il suffit en effet d'examiner tant soit peu ses écrits pour être amené à s'inscrire à faux contre cette prétendue filiation du premier théologien de la Compagnie. Ce que M. de Wulf dit de Suarez, nous croyons pouvoir le dire des Jésuites en général. Le Père Urráburu, dans la notice historique qu'on lit au commencement de son cours, dit : « A proprement parler, on ne peut pas ranger les « auteurs de la Compagnie de Jésus parmi les thomistes ou par- « mi les scotistes ; car sur un grand nombre de points ils se sé- « parent à la fois et de l'un et de l'autre. Leur institut, il est « vrai, leur impose saint Thomas pour maître, et en général ils « s'appliquent assidûment à l'étude de ses œuvres. Cependant, « comme on le verra dans la suite, leur interprétation diffère « assez souvent de celle des thomistes. Aussi ne se donnent-ils « comme partisans ni du thomisme ni du scotisme ; mais ils étu- « dient avec soin les deux maîtres, spécialement saint Thomas, « et ils choisissent ce qui leur paraît le meilleur. On peut affir- « mer que les auteurs de la Compagnie, du moins les princi- « paux, ne se séparent du Docteur Angélique que sur des ques- « tions d'une importance secondaire (2). »

1. *Hist de la philosophie médiévale*, par M. de Wulf.

2. « Auctores Societatis nequeant proprie accenseri Thomistis nec Scotistis, sed » ab utrisque dissident in multis. Quamvis enim S. Thomam magistrum habere te- » nerentur ex suo Instituto, et generatim libros ejus assidue pervolutarent, non » tamen raro aliter, ac Thomistae, Aquinatem interpretati sunt, ut suis locis pate- » bit. Quare nec Thomistarum nec Scotistarum scholae se addixerunt, sed utrosque » attente legentes, ac praecipue S. Thomam, quod optimum videretur, eligebant : » nec ab Angelico nisi in quibusdam levioris momenti, saltem praecipui Doctores » Societatis discesserunt. » (*Compendium Philosophiae Scolasticae*, auctore Joanne » Josepho Urraburu, e societate Jesu, t. I. Logica, p. 20).

Digitized by Google

D'après le Père Uraburu saint Thomas et Duns Scot sont donc les deux scolastiques que les jésuites ont étudiés avec le plus de soin. Nous pourrions peut-être compléter le texte de cet historien par quelques lignes prises d'Eusèbe Amort, célèbre théologien du XVIIIe siècle. Pour lui, il y a trois grandes écoles scolastiques : celle de saint Thomas, celle de Duns Scot et celle de Guillaume d'Occam. Au sujet de cette dernière il dit : « La troisième est celle des Nominalistes, ainsi appelée parce qu'elle a éliminé de la philosophie des êtres superflus que les thomistes, les scotistes et autres prétendaient être signifiés par les noms. Le créateur de cette école est Guillaume d'Occam de l'Ordre des frères mineurs, en Bavière. Plus tard, les Pères de la Compagnie de Jésus, et à leur tête Suarez, homme docte et pieux, ont suivi généralement sa doctrine dans les points principaux. Depuis lors cette philosophie a été appelée communément philosophie des modernes ou de la Compagnie (1). » La doctrine philosophique de Suarez est-elle identique dans le fond à celle de Guillaume d'Occam ? C'est une question à laquelle nous ne voulons pas répondre ici. Qu'il nous suffise de dire que l'affirmation d'Eusèbe Amort n'est pas dénuée de tout fondement. Il semble bien en effet que Suarez ne se sépare guère de saint Thomas et de Duns Scot que pour tomber d'accord avec l'école de Guillaume d'Occam (2). La doctrine de Suarez supplanta peu à peu celle du Prince des Nominaux dans plusieurs universités espagnoles vers la fin du XVIIe siècle, et au XVIIIe les chaires du Docteur Excellent se dressèrent en face de celles du Docteur Subtil et du Docteur Angélique.

De tout ce qui précède nous ne voulons retenir que la conclusion. La restauration espagnole n'est pas une restauration partielle de la Scolastique, mais bien *une restauration complète, in-*

1. « Tertia est Nominalium, qui sic denominantur eo quod eliminarent e philosophia entia superflua, quae thomistae et scotistae aliique sub nominibus significari contendebant. Auctore est Okamus ord. minor. in Bavaria ; ejus doctrinam postmodum plerumque in praecipuis doctrinae capitibus secuti sunt PP. Societatis Jesu, antesignano Suarezio viro pio et docto. Ex quo tempore etiam haec philosophia communiter appellari coepit Recentiorum ant Societatis. » *Bibliogr. crit.*, par Michel de S. Joseph, t. I.

2. Le rapprochement entre Occam et Suarez, que nous ne faisons que signaler, ne diminue point l'admiration que nous avons pour le grand théologien de la Compagnie. Nous ne partageons pas, en effet, les sentiments du cardinal Gonzalez, de M. Elie Blanc, etc. à l'égard de Guillaume d'Occam. Il faut distinguer ses écrits philosophico-théologiques de ses écrits politiques. Son école a fourni des théologiens de premier ordre, et l'Eglise a pris souvent parmi eux ses Princes et ses Pasteurs.

Digitized by Google

tégrale, telle que l'avait conçue et voulue le grand Ximénès. Ce n'est pas seulement le thomisme qu'on a vu refleurir dans la péninsule ibérique, ce sont les trois grandes écoles du moyen âge qui, transportées de Paris à Salamanque et à Alcala, y ont donné de nouveaux fruits.

Quand nous affirmons que les grandes synthèses du XIIIe et du XIVe siècle ont été reproduites par les espagnols, nous ne prétendons pas refuser à ces derniers toute originalité. Ils ont en effet à nos yeux un double mérite : celui d'avoir repris la grande méthode des maîtres, et celui d'avoir enrichi la théologie sur plusieurs points de doctrine.

Tout d'abord ils ont ramené la théologie à ses vraies méthodes. Au commencement du XIIIe siècle, Alexandre de Halès avait opéré une immense révolution dans l'enseignement de la théologie. Le premier, il avait conçu la méthode que devaient appliquer dans la suite avec tant de succès les maîtres de la scolastique (1) ; le premier aussi, il en avait fait lui-même une heureuse application dans sa grande Somme de Théologie. Dans cet ouvrage, l'illustre franciscain prend pour texte de ses leçons les quatre livres des Sentences ; mais, à la différence de ses prédécesseurs, il « ne fait ni un abrégé, ni une simple amplification ; ce n'est pas non plus une glose ou un commentaire suivi du texte de Pierre Lombard. Il n'emprunte au Maître que les idées fondamentales et les grandes lignes du plan, d'après lequel ce dernier a ordonné la théologie. Puis, avec une aisance, une finesse et une profondeur de conception remarquable, il analyse, décompose et distribue la matière en questions, les questions en membres, et les membres en articles, selon que la nature du sujet à traiter ou les recherches de la spéculation le demandent. Questions, membres et articles sont tour à tour examinés sous toutes leurs faces avec une précision inconnue jusque-là ; les raisonnements s'appuient sur de fortes preuves ; les solutions sont mises en pleine lumière ; les objections, débattues et réduites à

1. « Il est manifeste que la méthode scolastique n'offre chez S. Thomas rien qui ne soit déjà chez Alexandre. ».. « Alexandre de Halès, s'inspirant d'Aristote comme des théologiens et des philosophes antérieurs, partant de toutes les conceptions rationnelles transmises au XIIIe siècle, a été le véritable créateur de la méthode, employée par S. Thomas et ses successeurs.. » *Esquisse d'une hist. des phil. médiév.*, chap. VIII, par Picavet. La thèse qui fait d'Alexandre le patriarche de la grande scolastique est absolument définitive.

Digitized by Google

néant. De cette façon, tout le système de la science théologique, à la base duquel on trouve les Sentences de Pierre Lombard, apparaît et se déroule dans un tableau plein de hardiesse. » « Le mérite et la nouveauté de sa Somme... n'ont été assurés que par les divisions et subdivisions des Sentences en questions, en membres et en articles, dont son génie lui a inspiré l'idée (1). »

Cette méthode appliquée avec sagesse et discrétion devait produire les meilleurs résultats. Ces divisions et subdivisions étaient très propres à faire épanouir le dogme en une synthèse vraiment grandiose. Il faut bien en convenir cependant, il était très facile d'abuser d'une telle méthode. Le scolastique pouvait tout à son aise multiplier les questions à l'infini. A côté des problèmes fondamentaux il lui était permis de soulever des questions futiles, oiseuses et même ridicules. Rien ne limitait le champ ouvert à la spéculation. Le théologien se livrait à ses investigations en pleine et absolue liberté.

De fait l'esprit de vaine curiosité remplaça peu à peu les graves préoccupations doctrinales. Dès lors beaucoup de scolastiques commencèrent à donner plus d'attention aux questions secondaires qu'aux problèmes fondamentaux. Sans doute, il se trouvait toujours quelques esprits d'élite pour réagir contre cette tendance, mais ils étaient impuissants à faire remonter le courant.

Le cardinal Ximénès fut plus heureux. En reprenant toute la scolastique par la base, il fit comprendre à ses contemporains la vanité de ces subtilités sans fin, de ces querelles sans issue, et il reporta leur attention sur les questions proprement doctrinales. Il refréna les empiètements par trop excessifs de la philosophie et de la dialectique, en remettant en honneur l'étude de la Bible. Quand il eut ouvert sa grande école de Théologie à Alcala, il s'appliqua à lui donner une direction parfaite. Il donnait des conseils aux professeurs et leur traçait des règles et des méthodes. En un mot, il était l'âme de l'université et c'est lui qui lui donna sa véritable orientation.

Ximénès n'a pas laissé d'écrits théologiques ; mais si nous voulons connaître sa pensée, nous n'avons qu'à jeter un coup d'œil sur les grands hommes qui sont sortis de son école. Le premier élève d'Alcala qui nous semble avoir réalisé l'idéal du parfait théologien, tel que le concevait le saint Cardinal, est le célèbre franciscain Alphonse de Castro. Il naquit en 1495, entra

1. *Histoire des Etudes dans l'Ordre de St-François*, deuxième partie, chap. III, § 2, par le P. Hilarin (traduction).

Digitized by Google

chez les franciscains de Salamanque à l'âge de quinze ans et fut envoyé à Alcala pour y faire ses études. Il s'y perfectionna dans toutes les sciences divines et humaines, et sous l'heureuse influence du grand Ximénès, il ne tarda pas à devenir un théologien accompli (1). De retour à Salamanque, il y enseigna la théologie avec un grand succès durant trente ans. Il composa en outre plusieurs ouvrages qui doivent être comptés parmi les chefs-d'œuvre du XVIe siècle. Celui qui a rendu son nom à jamais immortel, c'est surtout celui qui est intitulé : *adversus haereses*, publié pour la première fois dès 1534. C'est le *premier ouvrage classique* de la grande période espagnole.

D'après un de ses biographes, soit qu'il donne ses leçons de vive voix, soit qu'il les mette par écrit, Castro enseigne toujours une théologie éclectique très pure. Il la ramène à ses sources propres et la délivre des sophismes et des questions vaines et superflues. Il unit constamment la scolastique à la positive, à la polémique et à l'exégèse. Il a recours à l'Ecriture, à la Tradition, aux oracles de l'Eglise, aux saints Canons, à la discipline ecclésiastique et aux témoignages des Pères. Il met à contribution sa connaissance des langues et corrobore la théologie par la philologie ainsi que par l'histoire sacrée et profane. En un mot, il enseigne une théologie complètement réformée et libre de tous les défauts de la décadence (2). Ce que nous disons de Castro, nous devons le dire de ses collègues ou disciples : Carvajal, Michel de Médine, Antoine de Cordoue, François Orantes, André Téga, etc.

Les espagnols n'ont pas seulement ramené la théologie à ses vraies méthodes, ils *l'ont encore fait progresser sur plusieurs points de doctrine*. Dès son apparition, l'hérésie protestante souleva une multitude de problèmes qui demandaient des solutions fermes et précises. Ils sont assez connus de nos lecteurs pour que nous n'ayons pas à les énumérer ici. Qu'il nous suffise de dire que ces questions absorbèrent presque entièrement l'attention des théologiens du XVIe siècle. Durant toute cette période en effet les meilleurs esprits s'efforcèrent de traiter à fond chacun de ces différents points de doctrine, afin de maintenir les

1. En supposant que Castro fut envoyé à Alcala immédiatement après son noviciat, il y aurait été en 1511 ou 1512, c'est-à-dire cinq ou six ans avant la mort de Ximénès.

2. Quand l'ouvrage de Castro fut édité pour la première fois, le P. Vittoria était aux débuts de son enseignement à Salamanque. Ses *Relectiones theologicae* ne parurent que de longues années après.

Digitized by Google

positions orthodoxes contre les attaques de l'ennemi, et de présenter la pensée catholique sous son meilleur jour.

Le premier espagnol qui s'opposa par écrit aux innovations de Luther est ce même Alphonse de Castro, dont le nom est déjà venu plusieurs fois sous notre plume. Outre la réfutation qu'il en fait dans son ouvrage contre les hérésies, le même auteur écrivit encore deux traités intitulés, le premier : de la juste punition des hérétiques, et le second : de la loi pénale. Il étudie ces matières *ex professo*, au point de vue théologique et juridique avec une grande abondance de doctrine. Son disciple le plus célèbre, fr. Michel de Médine, à la demande de plusieurs évêques réunis à Tolède, composa un grand ouvrage divisé en cinq livres sur le célibat ecclésiastique. Il publia un second ouvrage sur la foi divisé en sept livres. On connaît le fameux écrit de Calvin *Institution chrétienne* avec sa préface au roi de France. Ce fut encore un disciple de Castro qui y répondit par un in-folio divisé en sept livres et qui a pour titre : *Lieux théologiques contre Calvin*. Le P. André Véga se rendit aussi fort célèbre par son immortel ouvrage sur la justification écrit à la demande du président du Concile de Trente. D'autres franciscains composèrent des ouvrages analogues. De leur côté les dominicains publièrent eux aussi des travaux du même genre, parmi lesquels le *De locis* de Melchior Cano doit être au premier rang. Les théologiens postérieurs firent entrer toutes ces questions dans le corps même de la synthèse totale, et c'est par ces points de vue nouveaux que la théologie espagnole se distingue de la théologie des siècles antérieurs.

Quelle fut la part d'influence du cardinal Ximénès dans ce développement du dogme ? Voici ce que nous lisons dans les actes de Tolède : « Prévoyant par une lumière céleste et sachant que des ennemis s'élèveraient contre l'Eglise catholique, et qu'ils appuyeraient leur perversité sur de fausses interprétations de la Sainte Ecriture, ce saint cardinal, frère François, réunit les hommes les plus doctes de toute l'Europe et les chargea d'écrire et de publier la bible de Complute appelée la merveille du monde. Il fit exécuter cet ouvrage, afin qu'aidé de ce secours on pût mieux comprendre la Vulgate et en saisir le sens avec plus d'exactitude et de pureté. Il montra par là qu'il avait eu une lumière céleste et le don de prophétie (1). » D'après ces paroles,

1. « Iste sanctus cardinalis don frater Franciscus caelesti lumine praevidens et habens notitiam inimicorum insurgentium contra Ecclesiam catholicam propter

Digitized by Google

on voit que le saint Cardinal a joué un rôle vraiment providentiel dans ce grand effort des catholiques contre les innovations de la Réforme. S'il s'est trouvé dans l'Eglise d'Espagne des hommes pour résister à l'hérésie et pour lui opposer une barrière infranchissable, s'ils ont pu se mesurer avantageusement avec les protestants, s'ils ont pu facilement réduire à néant tous leurs sophismes, c'est surtout à Ximénès qu'ils le doivent. C'est lui qui les avait préparés à cette grande lutte intellectuelle, c'est lui qui leur avait fourni les armes, c'est lui qui les avait exercés dans les joutes solennelles d'Alcala.

Et maintenant la conclusion s'impose d'elle-même. Ximénès doit être regardé comme le véritable créateur du grand mouvement théologique espagnol. Après lui avoir préparé au cœur même de l'Espagne une habitation vraiment royale, il lui a donné une première et irrésistible impulsion, lui a tracé une voie propre et l'a marquée à jamais de son empreinte. C'est à juste titre que Léon XIII lui assigne la première place parmi toutes les grandes figures scolastiques de la péninsule ibérique. Sans doute, dans ce grand mouvement de rénovation intellectuelle, Ximénès n'est pas le seul qui ait bien mérité de l'Eglise et de la religion ; les Castro, les Carvajal, les Vittoria, les Cano ont contribué largement à cette restauration des études ecclésiastiques ; mais le saint Cardinal seul mérite le titre glorieux de patriarche de la théologie espagnole. Il faut en effet bien distinguer la restauration scolastique intégrale d'une restauration partielle, telle que la restauration thomiste, la restauration scotiste, etc.... Le P. Vittoria est le restaurateur du thomisme, tandis que Ximénès est le restaurateur de la scolastique intégrale espagnole ; nous disons de la scolastique espagnole, car, comme le fait remarquer très justement M. de Wulf, dans son histoire de la philosophie médiévale (1), le mouvement scientifique espagnol est un mouvement théologique bien plus qu'un mouvement philosophique. Plusieurs questions dogmatiques y sont mises en pleine lumière, tandis que la philosophie proprement dite se tient à peu près exclusivement dans les positions prises durant les trois siècles antérieurs. Si des historiens ont vu chez les espagnols des théories nouvelles

aversionem et depravatam intelligentiam sacrae scripturae, congregavit viros magis doctos totius Europae ad effectum scribendi et typis mandandi bibliam complutensem nuncupatam miraculum mundi, ad hoc, ut hoc modo melius intelligeretur nostra vulgata in suo rigore et puritate, ostendens in hoc habuisse coelestem illustrationem et donum prophetiae. » *Annal. eccles. Baron.*, anno 1517.

1. *Hist. de la phil. méd.*, par de Wulf, page 521.

Digitized by Google

importantes, c'est qu'ils en ignoraient la véritable origine. Ils oubliaient qu'au XIIIe et au XIVe siècle de grandes spéculations philosophiques distinctes du thomisme s'étaient fait jour et avaient eu un grand retentissement. C'était de l'histoire à la hâte et prématurée. Déjà des écrivains consciencieux ont réalisé de grands progrès dans l'étude historique des doctrines du XIIIe siècle. Nous croyons qu'une étude plus approfondie des siècles postérieurs, une étude plus impartiale, plus libre de préjugés, est appelée à modifier encore l'histoire si complexe de cet intellectualisme intense qu'on appelle la scolastique.

Fr. Dominique.
Lecteur de Philosophie.

Digitized by Google

BULLETIN SOCIAL.

I. *La Confédération générale de Travail.* — II. *Les Syndicats de Fonctionnaires.* — III. *Le Contrat collectif de Travail.* — IV. *Une nouvelle loi relative à la petite propriété et aux habitations à bon marché.* — V. *Le divorce automatique.* — *La natalité en France en 1907.*

I. Par les bruyantes manifestations qu'elle a suscitées en France depuis quelques années, par les terreurs parfois amusantes qu'elle a fait naître dans certains milieux bourgeois, la Confédération générale du Travail s'est révélée comme une force dont il ne faut pas sans doute s'effrayer outre mesure, mais avec laquelle cependant il devient nécessaire de compter. De plus, il n'est pas sans intérêt d'étudier ses théories particulières, sa philosophie originale qui est aujourd'hui celle de beaucoup de milieux ouvriers : elle a réussi, en effet, à s'affilier à peu près tous les syndicats socialistes et ses doctrines sont enseignées dans l'immense majorité des Bourses du travail.

La C. G. T. fut fondée en 1895, au congrès de Limoges. A cette époque elle était dejà une Fédération de tous les syndicats de tous les métiers de France. Mais elle fonctionnait concurremment avec d'autres organisations ouvrières centrales dont la principale était la *Fédération des Bourses du Travail* qui avait pour secrétaire un homme d'une rare énergie, jeune encore, le citoyen Pelloutier. — En 1902, aux Congrès d'Alger et de Montpellier, l'union des deux organismes fut résolue et accomplie. La nouvelle création prit le nom de *Confédération générale du Travail*, mais en réalité ce fut la Fédération des Bourses qui triompha de cette union ; ce fut son esprit, plus révolutionnaire, qui domina dans le groupement nouveau ; son personnel dirigeant devint le personnel dirigeant de la C. G. T.

L'organisme confédéral est essentiellement *fédéraliste* (1).

A la base il y a le *Syndicat*, « agglomérat de travailleurs ». Et voici l'esprit dont il doit être animé : « La besogne du syndicat qui prime toutes les autres et qui lui donne son véritable caractère d'organisme de combat social, est une besogne de lutte de classe ; elle est de résistance et d'éducation ».—

1. Nous empruntons les éléments principaux de cet exposé à la brochure récemment publiée par E. Pouget dans la *Bibliothèque du mouvement socialiste : La Confédération générale du Travail.* 0 fr. 60. chez Marcel Rivière 30. Rue Jacob. — Sur la partie doctrinale de la C. G. T. on consultera très utilement 2 articles de M. E. Challaye dans la *Revue de Métaphysique et de Morale* (1907,) sur *Le Syndicalisme révolutionnaire.*

Digitized by Google

Au dire de M. Pouget les syndicats confédérés seraient au nombre de 3.400. Nous verrons plus tard quelle valeur il faut attribuer à ce chiffre.

« L'affiliation des syndicats à la Confédération s'effectue par la voie d'une double série d'organismes fédératifs qui groupent, d'un côté, les syndicats de *professions diverses* agglomérées dans une ville ou région, de l'autre, les syndicats d'une *même profession* répandus sur la surface du territoire. Les premiers de ces groupements sont les *Bourses du Travail* ou *Unions de Syndicats ;* les seconds sont les *Fédérations nationales corporatives.*

Les *Bourses du Travail* sont aujourd'hui au nombre de 135, affiliées à la C. G. T. Outre le service de placement gratuit, elles assurent dans la mesure de leurs ressources l'aide aux ouvriers sans travail et de passage; elles assurent le fonctionnement de cours professionnels, donnent des renseignements judiciaires, etc... Elles servent surtout à la propagande et à l'éducation. C'est dans les Bourses du Travail et par elles que se recrutent les adhérents aux Syndicats rouges, et quand une grève éclate, c'est dans ces Bourses du Travail que se concentrent les travailleurs en révolte, c'est là qu'ils viennent prendre le mot d'ordre. « Elles se montrent accueillantes aux soldats, les réconfortent, et contrebalancent en eux les influences pernicieuses de la caserne. » — Les Bourses du Travail sont unies entre elles par un lien fédératif : l'ancienne Fédération des Bourses du Travail, devenue, depuis l'union en 1902, la *Section confédérale des Bourses du Travail*, l'autre Section étant celle des *Fédérations nationales corporatives.*

Les Fédérations corporatives sont constituées par des syndicats de même industrie ou de professions similaires ; elles leur servent de trait d'union, leur donnent l'unité de vues et préparent l'unité d'action pour la lutte. Elles sont actuellement au nombre de 60 groupant environ 2.500 Syndicats ou sections syndicales, avec environ 205.000 adhérents. Les plus fortes sont : celle du Bâtiment, groupant 210 syndicats ; celles du Livre et de la Métallurgie, groupant chacune environ 180 syndicats ; ensuite la Fédération des Textiles, 115 syndicats, celle des Mouleurs, 79, etc... Certaines fédérations agricoles ont pris depuis quelques années un grand développement : telles la Fédération des Agriculteurs du Midi, comprenant une centaine de Syndicats, et celle des Bûcherons, 85.

Au-dessus des syndicats et des organismes fédératifs est la C. G. T. C'est là que tous les éléments entrent en contact et c'est là que s'unifie, s'intensifie et se généralise l'action économique du prolétariat. Toutefois, nous affirme-t-on, la C. G. T. n'est pas un organisme de direction, mais seulement de coordination et d'amplification de l'action révolutionnaire de la classe ouvrière ; elle ne veut pas, par la centralisation et l'autoritarisme, étouffer la vitalité des unités composantes : « il y a cohésion et non centralisation, impulsion et non direction. »

Telle est en quelques lignes l'organisation de la C. G. T.

Veut-on maintenant savoir quelles en sont les doctrines, quelle en est la tactique ?

Un article des Statuts de la C. G. T. en indique très nettement le but et

Digitized by Google

aussi comme le principe premier évident par lui-même de toute sa philosophie sociale : « Elle groupe les salariés pour la défense de leurs intérêts moraux et matériels, économiques et professionnels. » — Ces paroles sont assez vagues, mais le paragraphe suivant en précise nettement le sens. « Elle groupe, en dehors de toute école politique, tous les travailleurs *conscients de la lutte à mener pour la disparition du salariat et du patronat.* » Pour les théoriciens de la C. G. T., en effet, il y a une opposition essentielle et irréductible entre ceux qui possèdent sans travailler, les capitalistes, et ceux qui travaillent sans posséder, les prolétaires. « D'un côté, les voleurs, les maîtres, de l'autre, les volés, les asservis. » Il est donc impossible d'améliorer le régime capitaliste : il est, par sa nature même, une organisation injuste. Ceux qui tentent, en le maintenant, d'améliorer la condition des travailleurs, ne sont que des ignorants ou des hypocrites. Il n'y a qu'un remède : jeter à bas le capitalisme, non par une révolution politique, mais par la *révolution sociale.*

L'État moderne, même démocratique, a suffisamment prouvé son impuissance à réaliser la justice sociale. Quel qu'il soit, un État a pour but de « maintenir l'ordre ». Or, l'ordre actuel est mauvais. « Un révolutionnaire devenu ministre n'est pas un ministre révolutionnaire ». Donc guerre à l'État, et mépris pour tous les politiciens.

Guerre aussi à la patrie et guerre à l'armée. Que les bourgeois aiment la patrie, cela se comprend : leur patrie c'est leur patrimoine, économique ou intellectuel, c'est leur coffre-fort. Mais le prolétaire, lui, n'a pas de patrimoine, donc pas de patrie : il n'a que sa classe, ses intérêts de classe, et il doit aimer sa classe comme il aime sa mère, comme le bourgeois aime sa patrie. — Quant à l'armée, elle est instituée pour protéger le patrimoine national auquel les travailleurs n'ont, paraît-il, aucune part ; on l'occupe à l'intérieur, à garder l'usine, c'est-à-dire encore au profit du patron. C'est pour cela que les C. G. T. est antimilitariste.

Ni l'État, ni les politiciens, ni les philanthropes ne peuvent libérer le prolétariat ; il reste donc que le prolétariat se libère tout seul, en s'unissant et se dressant contre tous ses ennemis, dans une action syndicale intense, inspirée et dirigée, non pas par la majorité des médiocres et des hésitants, mais par une minorité de meneurs hardis, violents même au besoin.

Le but final à atteindre c'est la révolution sociale qui dépossédera les capitalistes, c'est-à dire les voleurs, au profit de la classe ouvrière. En attendant, la tâche quotidienne c'est de harceler, de miner sans cesse le capitalisme. Et le moyen, la tactique pour cela, c'est *l'action directe.*

L'action directe c'est « l'action syndicale, indemne de tout alliage, sans compromissions capitalistes ou gouvernementales, sans intrusion dans le débat de personnes interposées. » Elle n'est pas toujours et nécessairement violente et illégale : elle le devient quand c'est nécessaire. L'action directe peut prendre un grand nombre de formes : manifestations dans la rue, *sabotage, boycottage, label, grève.*

Le *Sabotage* est la mise en pratique de la maxime : « *A mauvaise paye,*

Digitized by Google

mauvais travail ». Il consiste tantôt dans un ralentissement de la production, tantôt dans la malfaçon ; souvent même il s'attaque à l'instrument de production.

Le *Boycottage* est la mise à l'index, l'interdit jeté sur un industriel ou un commerçant, l'invite aux ouvriers de ne pas accepter de travail chez lui, et, si c'est un débitant qui est *boycotté*, l'invite aux consommateurs de ne pas se servir à sa boutique.

Le *Label* est l'opposé du boycottage. C'est une invitation aux ouvriers et aux autres consommateurs à se fournir chez les patrons qui font travailler aux conditions réglées par les syndicats et dont les produits portent, pour cela, la « marque syndicale » ou *Label.*

Mais l'action la plus directe, la tactique la plus efficace c'est encore la *grève.* La grève, d'abord, harcèle et menace continuellement, ruine parfois l'organisation capitaliste. De plus, elle a une puissante valeur d'éducation révolutionnaire : elle maintient visible, manifeste, l'opposition entre les deux classes, et conserve donc l'esprit de lutte ; elle représente la révolution sociale, en réduction, il est vrai, mais comme une réalité ou une chose réalisable. Enfin les grèves partielles sont comme des manœuvres préparatoires, des acheminements vers *la grève générale.*

La Grève générale sera « le refus de continuer la production dans le plan capitaliste » ; elle sera « la cassure matérielle entre le prolétariat et la bourgeoisie, qu'aura précédée la cassure morale et idéologique par l'affirmation de l'autonomie de la classe ouvrière. » Ce sera « la lutte finale », « le grand soir », suivi aussitôt de la révolution sociale par laquelle le prolétariat, après avoir écrasé le capitalisme, entrera dans le paradis collectiviste, dont les splendeurs n'apparaissent pas encore très nettement, même aux imaginations les plus heureuses, mais qui, ce soir-là, par un miracle « de classe », ainsi qu'il convient, se révèlera comme le lieu de toutes les richesses et de toutes les jouissances.

Toute la philosophie de la C. G. T. tient au principe premier de l'opposition des classes et s'en déduit assez logiquement. « Si cette opposition n'existait pas, disait un jour un des théoriciens du parti, M. Hubert Lagardelle, le socialisme n'aurait aucune raison d'être. » Or, il est bien facile, me semble-t-il, de voir et même de faire voir qu'il n'y a pas plus d'opposition irréductible et essentielle entre un ouvrier et son patron, qu'il n'y en a entre un sujet et son supérieur, entre un commerçant et un consommateur, entre un vendeur et un acheteur.

La C. G. T. prétend imposer ses théories révolutionnaires au nom du prolétariat ; ses meneurs se donnent constamment comme les mandataires de tous les travailleurs. C'est là une prétention aussi ridicule que peu fondée. Quelques chiffres suffiront à le montrer.

D'après le dernier recensement, celui de 1901, sur une population active totale de 19.715.075 on compte en France 11.408.620 ouvriers et employés des deux sexes et de toutes professions, y compris les domestiques et les marins du commerce. (*Bulletin de l'Office du Travail*, janv. 1906, p. 42).

Digitized by Google

Voilà ce qu'on peut appeler sans doute le *prolétariat*. Mais combien de petits patrons ou de travailleurs indépendants et misérables qui pourraient bien aussi venir grossir ce chiffre ! Eh bien ! les statistiques de la C. G. T. elles-mêmes ne comptent pas plus de 250.000 ou tout au plus 300.000 affiliés. Qu'est-ce que ce chiffre près de 12.000.000 de travailleurs ? — Il est vrai que sur près de 6000 syndicats ouvriers qui existent, la C. G. T. prétend s'être rattaché environ 3.400. Mais, d'abord, ce n'est là qu'une question de cadres qui ne multiplient pas les adhérents et qui n'élèvent pas le rapport entre le nombre de ses adhérents et la population ouvrière totale. Ensuite, il s'en faut de beaucoup que tous les syndicats affiliés professent les doctrines de haine et de violence des dirigeants de la C. G. T. Parallèlement à la tendance *révolutionnaire* il y a au sein de la Confédération la tendance plus sage des *réformistes*, tendance qui est celle de puissantes masses compactes comme la *Fédération du Livre*. En réalité, les doctrines que nous avons exposées plus haut sont celles d'un groupement très restreint dans la masse des salariés ; et dans ce groupement elles ne sont professées intégralement que par une infime minorité. Mais cette minorité est celle de meneurs ; et elle entend bien que c'est sa fonction de conduire les modérés. Elle travaille activement. Il n'est qu'un moyen d'arrêter son œuvre : c'est de travailler plus activement encore à réfuter ses sophismes, à faire l'éducation sociale des ouvriers.

II. D'après une statistique officielle publiée aux annexes du projet de budget pour 1908, il y a en France 600.511 fonctionnaires payés par l'État, à savoir : 117.983 pour les finances ; 12.331 pour la justice ; 918 pour les affaires étrangères ; 5.432 pour l'intérieur ; 152.286 pour la guerre (y compris 35.028 officiers ou assimilés et 87.004 sous-officiers, caporaux et soldats rengagés) ; 54.194 pour la marine (y compris 4.729 officiers, 17.018 officiers mariniers ou quartier-maîtres) ; 129.187 pour l'instruction publique ; 1.579 pour les beaux-arts ; 36 pour les cultes ; 2.688 pour le commerce et l'industrie ; 405 pour le travail et la prévoyance sociale ; 1.262 pour les colonies ; 7.380 pour l'agriculture ; 20.362 pour les travaux publics ; 102. 518 pour les postes et télégraphes.

Quant aux fonctionnaires payés sur les budgets départementaux ou communaux, ils sont aux nombre de 262.078.

Cela représente au total le chiffre respectable de 870.589 fonctionnaires.

Or, tous ces serviteurs de l'État ou des communes réclament le droit de s'unir en syndicats professionnels tout comme leurs frères les salariés. La loi de 1884 ne les mentionne pas, soit pour leur reconnaître ce droit, soit pour le leur refuser. Mais la jurisprudence a depuis longtemps interprété contre eux ce texte législatif, faisant seulement une distinction entre les fonctionnaires : les uns, *agents d'autorité*, gendarmes, agents de police, etc., ne peuvent certainement pas se syndiquer ; les autres, *simples agents de gestion*, seraient moins évidemment exclus du bénéfice de la loi. Les fonctionnaires n'ont jamais accepté cette interprétation : aussi, durant ces dernières années, plusieurs

Digitized by Google

catégories, spécialement les instituteurs et les sous-agents des postes et télégraphes, ont-ils constitué entre eux des syndicats. Le 7 novembre 1905 une discussion eut lieu à la Chambre au sujet de la légalité de ces groupements. La liberté syndicale fut refusée aux fonctionnaires par 301 voix contre 32. M. Rouvier, alors président du Conseil fit des déclarations très énergiques : « Je suis ici pour affirmer qu'aucun gouvernement, aucun gouvernement, vous m'entendez bien, fût-il formé de ceux qui nous assaillent et nous sollicitent de permettre la liberté du syndicat aux instituteurs, aux agents assermentés des postes et à nombre d'autres catégories de services publics, aucun gouvernement ne pourrait y consentir sans se suicider, sans mettre en péril l'existence même, non seulement de la République, mais de tout régime régulier et normal ». — Le 5 novembre de l'année suivante, M. Clemenceau exposant le programme du nouveau gouvernement, employait des formules moins péremptoires.

D'ailleurs, un vote de confiance au gouvernement n'était pas un texte de loi : les fonctionnaires continuèrent donc leur mouvement vers le syndicat. Le 16 décembre 1906, le *Syndicat des Instituteurs du Rhône* votait son affiliation à la Bourse du Travail de Lyon. *Le Syndicat des Instituteurs de la Seine* faisait de même. Dans les premiers mois de l'année 1907 *la Fédération nationale des Instituteurs* remettait au président du Conseil un *Mémoire* exposant les motifs pour lesquels elle réclamait le droit syndical et le droit de s'affilier à la C. G. T. Le 24 mars le gouvernement répondit en déposant un projet de loi sur les *Associations de fonctionnaires*. Quelques jours plus tard le *Comité central pour la défense du droit syndical des salariés de l'État, des départements et des communes* décidait de rejeter entièrement de projet de *Statut* et adressait à M. Clemenceau une *Lettre ouverte* qui fut affichée sur les murs de Paris. D'autre part les syndicats d'instituteurs se réunissaient pour la première fois en *Congrès national* à la Bourse du Travail de Nantes, et décidaient leur affiliation à la C. G. T. C'étaient de véritables défis jetés au gouvernement. Celui-ci y répondit en décrétant que des poursuites seraient ouvertes contre les fonctionnaires qui avaient participé à la rédaction de la *Lettre ouverte*. De plus, M. Clemenceau adressait, le 7 avril, à MM. Nègre et Désirat une lettre personnelle où il exposait nettement la thèse et la réponse du gouvernement. M. Nègre, Secrétaire général de la Fédération des Instituteurs, fut traduit devant le Conseil départemental qui concluait à sa non-révocation ; mais la décision fut cassée par le préfect de la Seine qui révoqua M. Nègre et M. Briand rejeta le pourvoi de ce dernier (19 mai). A la même époque les sous-agents des postes Grangier et Simonet étaient revoqués à leur tour.

Tous ces événements ne pouvaient manquer d'être commentés à la Chambre : une grande discussion s'établit les 7, 8, 10, 11 et 14 mai, au cours de laquelle prirent la parole MM. Jaurès, Buisson, Wilm, Ribot, Briand, Deschanel, etc. L'ordre du jour de confiance au gouvernement fut voté par 323 voix contre 205.

Mais, ces ordres du jour ne résolvent aucunement la question : les fonctionnaires poursuivent leurs revendications, et le gouvernement travaille

Digitized by Google

depuis plus d'une année, avec l'aide d'une grave Commission de la Chambre à mettre enfin sur pied un projet de loi destiné à résoudre, au moins légalement, sinon effectivement, ce conflit.

Le projet déposé par le gouvernement le 24 mars 1907 et depuis lors considérablement modifié par la commission, accorde aux fonctionnaires, dans sa teneur actuelle, le droit de constituer entre eux, soit des associations dans les conditions de la loi du 1er juillet 1901, soit des syndicats ou associations professionnelles, dans les conditions de la loi de mars 1884. (art. 2). Mais des conditions et des réserves sont mises dont voici les plus graves : « Les syndicats et leurs unions ne pourront se former qu'entre fonctionnaires appartenant à une même administration centrale, départementale ou communale, à un même service ministériel ou à une même régie financière, ou encore entre fonctionnaires qui, bien qu'appartenant à des administrations, services, régies, ou même à des départements ministériels distincts, y occupent un emploi semblable. — Toute union avec d'autres groupements leur est interdite. » C'est la défense d'adhérer soit aux Bourses du Travail, soit à la C. G. T. — « Tout fonctonnaire qui sans excuse légitime et après une injonction à lui adressée, aura, simultanément ou avec d'autres, refusé sa coopération au service public auquel il est attaché, sera revoqué de la fonction sans préjudice des sanctions, prévues aux articles 123 et 126 du Code pénal, lorsqu'elles seront applicables. » (Art. 3). — C'est la négation du droit de grève.

Quand ce projet viendra devant la Chambre, la discussion sans doute sera chaude. Les fonctionnaires, profitant de l'obscurité de la loi de 1884, se sont mis à constituer entre eux des syndicats, sous une double impulsion: ils veulent assimiler leur condition à celle de leurs camarades ouvriers ; dans la masse du prolétariat, ils entendent ne pas former un groupe à part, isolé, fût-ce avec des privilèges, ils veulent être des salariés, des *travailleurs* comme les autres, au compte d'un patron spécial qui s'appelle l'État ; et par conséquent ils prétendent être avec l'État dans les mêmes rapports juridiques qui lient un ouvrier à son patron. De plus, ils cherchent dans le syndicat une défense contre la pratique cynique du favoritisme et du népotisme qui est courante dans les administrations de l'Etat. Ce favoritisme a été dénoncé dans les discussions de mai 1907 à la Chambre. Les ministres en ont reconnu l'existence mais... se sont déclarés à peu près incapables d'y mettre fin ! Ce n'est pas non plus le *Statut légal* annexé au nouveau projet de loi qui sera une garantie pour les fonctionnaires. D'autre part, d'après ce projet, ceux-ci sont loin d'être assimilés aux travailleurs ordinaires, loin de jouir comme eux de toute la capacité syndicale. Il est donc à prévoir que la discussion sera vive, et, même si le projet de loi est voté, il est à craindre que les esprits n'en soient pas satisfaits.

Nous avons voulu mettre les lecteurs au courant de cette question qui, à notre avis, offre plus d'intérêt qu'elle ne paraît en avoir. Dans ce conflit entre l'État et ses fonctionnaires c'est, en effet, une véritable crise de l'État moderne qui commence à se produire. Bien de raisons, et d'excellentes, peuvent être

Digitized by Google

alléguées contre les prétentions des fonctionnaires : la meilleure, ou du moins la principale est la nécessité d'assurer les services publics, la police, l'enseignement, etc. (1).

Mais il faut dire, d'autre part, que les fonctionnaires ne manquent pas de griefs contre un gouvernement qui fait d'eux des esclaves, qui ne leur laisse ni la liberté de leurs convictions politiques, ni la liberté religieuse ; contre un gouvernement au regard duquel les mérites professionnels comptent beaucoup moins que le zèle électoral et anticlérical. — Quand, de plus, on considère combien l'État moderne s'arroge de fonctions et d'entreprises, et combien d'autres il se propose d'absorber: postes et télégraphes, chemins de fer, alcool, mines, tabacs, allumettes, constructions civiles et navales etc., on ne peut s'empêcher de constater avec inquiétude qu'une foule de citoyens se trouvent ainsi privés de toute indépendance politique et civile, et l'on se demande alors si ce n'est pas un bien que le nombre sans cesse croissant des fonctionnaires lui suscitent des difficultés qui l'engageront peut-être à s'arrêter sur une pente dangereuse, s'il n'est pas nécessaire que les fonctionnaires tentent de sortir par les moyens illégaux d'un esclavage moral que le gouvernement s'obstine à aggraver par ses procédés légaux et administratifs.

III. Il a été, il sera toujours très difficile de régler équitablement la situation du travailleur vis-à-vis de celui qui l'emploie, de déterminer les conditions de son travail : la durée, la taux de rémunération, le temps de repos, etc..

Sous le régime de l'esclavage le problème n'était guère compliqué : il n'y avait d'autre droit en cette matière que celui du plus fort ; le maître réglait tout seul ces conditions. Quant à la justice, il s'en préoccuppait fort peu ; de l'équité naturelle encore moins. — Depuis le moyen âge et jusqu'à la Révolution les conditions se trouvèrent réglées par le commun accord des intéressés, maîtres et patrons, au sein des corporations. Des prescriptions très minutieuses déterminaient, non pas seulement le mode de production, la qualité des produits,mais encore tout ce qui concernait le travail des compagnons et apprentis.Et toutes ces prescriptions étaient pénétrées d'esprit chrétien, si bien que les exigences de la charité tempéraient constamment ce que

1. Mais où convient-il de s'arrêter quand on allègue cette raison des *services publics* ? Les services d'eau, d'électricité, de gaz, de transports dans une ville sont devenus aujourd'hui des services aussi « publics » que, par exemple, le service des postes. On pourrait en dire autant de la boucherie, de la boulangerie. Voudra-t-on pour cela refuser à un syndicat d'électriciens, de boulangers, de bouchers, le droit de grève? Les grandes Fédérations locales, regionales ou nationales disposent toutes aujourd'hui du terrible pouvoir d'arrêter par un mot d'ordre, les « services publics ». Elles jouissent du droit de grève.

Il nous suffit, pour le moment, de poser ces questions: il est facile de voir qu'elles ouvrent sur l'avenir et la puissance des syndicats, des perspectives qui méritent l'attention.

L'Action franciscaine a reproduit dans son n° de Mai 1907 la *Lettre* de M. Clemenceau ainsi que la *Lettre ouverte* à lui adressée par la Fédération des Instituteurset l'*ordre du jour* voté en réunion syndicale. On trouvera dans ces trois documents les deux points de vue : — celui des fonctionnaires et celui du gouvernement, — assez nettement exposés. (Bureaux de l'*Action franciscaine*, 117, Boulevard Raspail. Paris VI).

Digitized by Google

peut présenter de trop rigide et parfois d'inhumain l'application stricte de la justice individuelle.

La Révolution, en détruisant les corporations et en défendant à l'avenir toute association entre gens du métier pour la défense de leurs « *prétendus intérêts communs* », introduisit le régime funeste du *contrat individuel*, que en 1845, Berryer appelait « *le marché de la faim* ». L'ouvrier, isolé, sans défense devant un patron qui ressemblait de plus en plus à l'administrateur d'un vaste empire, était obligé d'accepter telles quelles les conditions déterminées d'avance par l'employeur. Et ceux qui ont quelque connaissance des enquêtes industrielles faites de 1830 à 1850 savent combien inhumaines étaient très souvent ces conditions.

Malgré les articles du Code civil et du Code pénal, les associations ouvrières ne cessèrent d'exister, de se multiplier. En 1884 il fallut bien reconnaître légalement cette existence. Les associations ouvrières ou syndicats ont pour but « l'étude et la défense des intérêts professionnels » : il est donc tout naturel qu'ils se préoccupent d'assurer à leurs membres de bonnes conditions de travail. Ils obtiennent ce résultat par ce qu'on appelle improprement le « *contrat collectif de travail* » et plus exactement « *la convention collective relative au contrat de travail* ».

La *convention collective* de travail n'est pas un véritable contrat de travail, même collectif : aucun engagement n'y est pris par tel ouvrier ou telle collectivité d'accomplir un travail quelconque au compte de tel patron. La convention règle seulement « les conditions générales auxquelles devront satisfaire les contrats de travail individuel passés entre employeurs et employés, parties à la convention » (1).

Il se pourrait très bien, théoriquement, que la convention collective ne fut suivie d'aucun contrat de travail : mais si ce contrat a lieu, le travail devra se faire aux conditions déterminées d'un commun accord par le patron, d'une part, et le syndicat, de l'autre.

La pratique des conventions collectives tend à se répandre de plus en plus dans tous les pays ; on peut dire que l'établissement de pareilles conventions est une des « spécialités » les plus importantes du syndicat professionnel : ce qui importe en effet tout d'abord à l'ouvrier c'est qu'il ne soit pas obligé de travailler dans des conditions inhumaines de durée, d'hygiène, etc. ; c'est que son travail lui rapporte un salaire suffisant à l'entretien de sa famille ! Des tarifs collectifs furent établis en 1890 dans l'industrie tulliste de Calais ; en 1891 dans la blanchisserie ; en 1899 dans l'industrie du gaz. Mais dans cette voie deux professions surtout ont fait des progrès considérables : la Typographie (*Fédération française des Travailleurs du Livre*) et l'industrie minière. Dès 1888 la première s'appliquait à établir à travers toute la France un tarif uniforme. Dans l'industrie houillère, à la suite d'arbitrages, la convention collective a été introduite dès 1892 dans le bassin de Carmaux ; en 1898, dans le bassin de la Loire. Pour le bassin du Pas-de-Calais,

1. *Projet Doumergue*, 1906. *Exposé des motifs.*

Digitized by Google

les trois *conventions d'Arras*, l'une de 1891, l'autre de 1898, la dernière de 1899, sont célèbres et citées comme des conventions-types.

La dernière grève des Dockers de Calais (novembre 1907) a été terminée par un accord dont la durée est fixée à 5 ans. Les patrons ont fait des concessions concernant les salaires. D'autre part les dockers se sont engagés, pour une période de 5 ans, à ne plus avoir recours au moyen extrême de la grève. Au cas où des divergences s'élèveraient sur les conditions du travail, les deux parties ont résolu de porter le litige devant une commission d'arbitrage composée en nombre égal de délégués patrons et de délégués ouvriers.

Enfin, la dernière grève des terrassiers employés aux travaux du Métropolitain et duNord-Sud s'est également terminée par une série de contrats collectifs. Jusqu'au dernier moment les patrons avaient refusé de traiter avec les syndicats. Ils ont dû se départir de cette intransigeance. En cas de divergence dans l'interprétation des conventions, patrons et ouvriers se sont engagés à s'en remettre à l'arbitrage du juge de paix.

Dans tous ces cas, les obligations contractées ne sont que purement morales, puisque rien encore dans la législation ne sanctionne le contrat collectif de travail et que, d'autre part, la loi de 1884 ne rend pas les syndicats aptes à porter des responsabilités effectives en cas de violation de la convention par les ouvriers. Mais ces divers exemples montrent que les conventions collectives entrent de plus en plus dans les mœurs. On a dit avec raison qu'elles sont un effort pour passer de la période guerrière à la période diplomatique des traités dans les conflits industriels, pour substituer au refus collectif de travailler le contract collectif de travail.

Sans doute la convention collective ne sera pas une solution parfaite et définitive de la question sociale : de solution parfaite il n'y en aura jamais. Sans doute il y des abus à craindre : après ceux de la force patronale ceux de la force syndicale. Beaucoup d'économistes craignent que le contrat collectif ne devienne entre les mains de syndicats puissants et irresponsables un instrument de tyrannie contre le patron : ne voudront-ils pas, sous prétexte de régler, de concert avec lui, les conditions du travail, le dépouiller de toute autorité dans son usine ou son atelier ? — de tyrannie aussi à l'égard des ouvriers, je veux dire des meilleurs ouvriers : on les empêchera d'accepter du travail à des conditions plus avantageuses pour eux, mais non acceptées par le syndicat (1).

Toutes ces craintes ne sont ni légères ni chimériques. Elles ne doivent cependant pas nous faire repousser les conventions collectives, qui sont l'aboutissement naturel et légitime de l'organisation défensive ouvrière ; elles doivent seulement nous engager à entourer ces conventions de toutes les

1. On trouvera ces objections exposées avec beaucoup de talent par M. A. Gigot dans le *Correspondant* du 17 janvier 1907 — et dans quelques observations de M. Cheysson reproduites dans la *Réforme Sociale* du 16 juin 1903. — Les avantages du contrat collectif ont été brillamment soutenus par M. R. Jay dans deux articles de la *Revue d'Économie politique*, septembre et octobre 1907. — Voir aussi la leçon professée par M. A. Boissard à la *Semaine Sociale* d'Amiens sur le *Contrat de Salariat*. (*Compte-rendu*, p. 121).

Digitized by Google

garanties juridiques, professionnelles et morales qui sont capables d'en écarter les abus.

1° Il faut préciser, au point de vue juridique, la valeur des conventions collectives afin qu'il soit possible, de part et d'autre, d'en poursuivre l'exécution d'une manière pratique.

2° Étendre la capacité de posséder des syndicats qui passent ces conventions : ils auraient ainsi de quoi soutenir la responsabilité de leurs engagements, et cette responsabilité, se présentant sous une forme pécuniaire, les rendrait sans doute plus sages.

3° Multiplier les institutions : chambres, comités, conseils, etc., d'arbitrage, comme cela se fait en Allemagne.

4° Enfin, il y aurait à faire l'éducation sociale des ouvriers pour leur apprendre à juger plus sainement des améliorations vraiment pratiques et légitimes qu'ils peuvent réclamer.

Un projet de loi déposé en 1908 par le Ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Doumergue, contient quelques articles qui voudraient réaliser le premier désideratum (art 12 à 21).

Plusieurs projets ou propositions de loi sont dans les cartons de la Chambre, tendant à modifier dans un sens plus libéral la capacité juridique des syndicats.

IV. Une des formes les plus intéressantes que prend la législation sociale et démocratique est celle qui s'efforce de faciliter aux ouvriers, aux paysans, aux petites gens, la construction d'une maison, l'acquisition d'une petite propriété, d'un bien de famille. On voudrait que chaque famille ouvrière pût acquérir une habitation qui fût à elle, une maison saine, propre, un vrai foyer domestique, une maison familiale, agréable à tous et capable de retenir dans une communauté de vie intime, père, mère et enfants. Quant à la petite propriété, au bien familial : maison avec ou sans jardin, modeste champ à cultiver, il enracinerait la famille au pays, lui donnerait le goût de l'épargne, garderait les traditions domestiques, etc...

Relativement aux *Habitations ouvrières*, ou encore, *Habitations à bon marché*, nous sommes déjà pourvus en France d'une demi-douzaine de lois ou décrets qui réalisent un progrès considérable : loi du 30 novembre 1894, suivie du décret du 21 septembre 1895 portant réglement d'administration publique pour l'exécution de la précédente loi ; loi du 31 mars 1896 modifiant l'art 11 et complétant l'art. 5 de la loi du 30 novembre 1894 ; loi du 12 avril 1906 modifiant et complétant encore la loi de 1894. — Nous ne pouvons que signaler ces lois. Enfin il y a celle du 10 avril dernier sur laquelle nous aurons bientôt à dire quelques mots.

Quant à la petite propriété, ou bien de famille, aucune loi, avant celle du mois d'avril dernier, n'était encore venue en faciliter la constitution. Ce ne sont pourtant pas les propositions qui ont manqué. Depuis 1894 l'abbé Lemire, qui est le partisan le plus actif et le plus tenace de cette réforme, en a présenté successivement plusieurs (1894, 1898, 1902, 1906). D'autres :

Digitized by Google

M. Louis Martin, 1er décembre 1902, M. Pierre Lebaudy, 15 janvier 1903 y sont allés aussi de leur texte. Enfin, le ministre de l'Agriculture, M. Ruau a déposé sur le bureau de la chambre, le 31 janvier 1905 un *Projet de loi sur la constitution et la conservation d'un bien de famille insaisissable.* Tous ces projets ou propositions ont fait l'objet d'un rapport de M. Louis Martin. La chambre a adopté le 13 avril 1906, le projet Ruau qui attend aujourd'hui le vote du Sénat.

Dans cet ordre d'idées la préoccupation du législateur est de faciliter la constitution du bien de famille ou de la petite propriété, puis de les défendre contre trois ennemis dont ils sont constamment menacés : le fisc qui es diminue en les frappant d'impôts, la mort qui les désagrège par le partage forcé en nature, la saisie qui les fait vendre après un crédit malencontreux.

En attendant que le Sénat veuille bien s'occuper de cette réforme, la loi du 10 avril dernier *relative à la petite propriété et aux maisons à bon marché*, est comme un a-compte fait à de légitimes exigences.

D'après cette loi : « *Tous les avantages prévus par la loi du 12 avril 1906 pour les maisons à bon marché, sauf l'exemption temporaire d'impôt foncier, s'appliquent aux jardins ou champs n'excédant pas 1 hectare.* » (Art. 1). Or voici sommairement quels sont ces avantages :

1° Les bureaux de bienfaissance, hospices, hôpitaux, communes et départements sont autorisés à employer une partie de leurs patrimoines, à fournir, sous forme de prêt, des fonds aux Sociétés qui se forment pour acheter des terrains et les revendre ensuite à raison de 1 hectare par personne.

2° Les preneurs de ces parcelles de 1 hectare qui préfèrent les payer par annuités, sont autorisés, pour se faciliter le crédit, à contracter à la Caisse nationale d'assurance en cas de décès des assurances temporaires destinées à garantir le payement du terrain.

3° Les mêmes preneurs pourront aussi payer les droits de mutation par fraction dans une période de 5 ans ou plus.

4° Les Sociétés qui se constitueront pour acheter des terrains, puis les revendre aux conditions de la loi du 10 avril 1908 seront exemptées des droits d'enregistrement et de timbre applicables aux actes constitutifs, aux pouvoirs et aux titres d'actions et d'obligations.

5° Le jardin ou le champ de 1 hectare au plus pourra, au lieu d'être découpé ou vendu, soit demeurer dans l'indivision, soit être attribué à l'un des ayants-droit (conjoint survivant ou héritier).

Outre ces avantages empruntés à la loi sur les Habitations à bon marché, la loi du 10 avril 1908 en crée un nouveau, à savoir : que l'État, par la Caisse nationale de Retraite pour la vieillesse pourra consentir, jusqu'à concurrence de la somme de 100.000,000, des prêts au taux réduit de 2 % aux Sociétés constituées en vue de favoriser l'acquisition de petites propriétés. Mais l'octroi de cet avantage est soumis, outre un fouillis de prescriptions administratives, aux conditions suivantes à remplir par l'acquéreur :

1° Que la valeur locative réelle de son logement n'excède pas, au moment

Digitized by Google

de l'acquisition, les deux tiers du chiffre fixé pour la commune par la commission instituée en vertu de la loi du 12 avril 1906., art. 5.

2° Que le prix d'acquisition, y compris les charges, ne dépasse pas 1200 fr.

3° Que l'acquéreur s'engage à cultiver lui-même ce terrain ou à le faire cultiver par les membres de sa famille.

4° Si l'acquéreur est déjà, au moment de l'acquisition, propriétaire d'un terrain bâti ou non bâti, la contenance et la valeur de ce terrain viennent en déduction des chiffres fixés aux paragraphes précédents.

Voilà ce qui, dans la loi nouvelle, est spécial à la constitution de la petite propriété, au terrain de 1 hectare au plus.

Quant aux habitations ouvrières, et aux Sociétés fondées pour en favoriser la construction, elles jouissent, aux mêmes conditions, de l'avantage nouveau créé par la présente loi et qui vient par conséquent s'ajouter à tous ceux qui avaient déjà été établis en leur faveur par les précédentes.

La loi du 10 avril est trop compliquée ; elle exige, comme celle de 1906, trop d'estampilles administratives, elle crée des tutelles inutiles et embarrassantes. Elle est cependant, dans ses articles essentiels et dans son ensemble, une bonne loi.

V. — On ne saurait hélas ! en dire autant de la loi Violette, du mois de juin dernier.

La loi Naquet, du 27 juillet 1884, sur le divorce, portait : « Lorsque la séparation de corps aura duré trois ans, le jugement *pourra* être converti en jugement de divorce sur la demande formée par l'un des époux. » Le jugement de conversion *pouvait* se prononcer, mais il n'était pas obligatoire ; les tribunaux devaient apprécier et refuser, s'ils jugeaient les raisons insuffisantes, le jugement de divorce.

Désormais il n'en sera plus de même : « Tout jugement autorisant la séparation de corps des époux sera converti *d'office* en jugement de divorce, au bout de trois ans de séparation effective. » Le jugement sera demandé par l'un quelconque des époux : simple formalité, car il devra immédiatement être prononcé. C'est ce qu'on a appelé, d'un mot hélas ! trop juste : *le divorce automatique.*

Cette loi n'est, du reste, comme beaucoup de ses auteurs l'ont déclaré, qu'une nouvelle étape vers la ruine de tout lien matrimonial et de toute famille. Le père de la loi de 1884, le juif franc-maçon Naquet, publiait en 1869 un écrit intitulé — « *Religion, Propriété, Famille* » — dans lequel il réclamait la communauté des biens et des femmes, et qui lui valut quelques mois d'emprisonnement. Depuis lors, cet immonde idéologue n'a rien renié de son programme. Tout récemment il publiait un volume intitulé — « *Vers l'union libre* » — dans lequel il étalait cyniquement sa satisfaction du passé et ses espérances pour l'avenir. « Nouvelle étape, disait-il, mais pas la dernière. Je suis convaincu que nous marchons vers l'union libre, c'est-à-dire vers l'abandon des formalités administratives et toutes les entraves judiciaires qui obstruent, à cette heure, les portes d'entrée et de

Digitized by Google

sortie du mariage. » Un disciple de Naquet, M. Paul Adam, se félicite à son tour des progrès de la législation et hâte de tous ses vœux « l'évolution des mœurs » dans un sens qui amène « la disparition graduelle, en France, d'une morale gonflée de préjugés d'un autre âge et de dévotes conceptions. » L'union libre avait été appelée un jour par M. Fonsegrive, d'un mot énergique et brutal, « la chiennerie pure ». Mr Naquet ne recule ni devant le mot ni devant la chose. La chiennerie pure, pour lui, vaut mieux que le mariage actuel et les théories qui l'accompagnent ; elle est l'idéal. Par « morale et préjugés d'un autre âge » on entend, dans cette école, toutes les pudeurs et même tous les bons instincts qui jusqu'ici ont réglé les rapports de l'homme et de la femme. Désormais ce seront les ébats du couple animal, — moins cependant cette espèce de moralité inférieure que sauvegarde chez lui l'instinct non perverti par la raison, — qui devront servir de modèles.

Dans la conception moderne du mariage on a introduit deux éléments qui doivent logiquement le conduire à l'union libre, c'est-à-dire, à son anéantissement total. C'est d'abord une *théorie juridique*, à savoir que le mariage est un contrat d'ordre purement individuel et privé, et un contrat comme un autre. Si le mariage ne diffère pas des autres contrats, il doit en suivre toutes les règles, et spécialement il doit pouvoir se résilier par la volonté de l'un des contractants. C'est ensuite une *théorie philosophique :* le droit au bonheur, qui se présente ici sous l'idée du *mariage-plaisir*, opposée à l'ancienne conception du *mariage-devoir*. S'il est vrai que l'individu ne doit chercher dans le mariage que son plaisir, et si le mariage n'a d'autre raison d'être que de lui procurer une jouissance, il est tout clair que l'union sera dissoute de plein droit dès que l'un quelconque des conjoints n'y trouvera plus qu'une chaîne ou un devoir.

De telles théories ne vont à rien moins qu'à détruire la famille et à rendre impossible toute vie sociale honnête et prospère. C'est le vice, le crime plutôt, des doctrines individualistes, de lancer l'individu à la poursuite de toutes les jouissances dont il est capable, sans se préoccuper de savoir s'il ne trouble pas ce tout vital, cette *symbiose* qui s'appelle la famille ou la société et sans laquelle il ne peut lui-même développer normalement sa vie. Tôt ou tard, l'instinct de conservation qui est dans la société comme dans l'individu fera rejeter ces funestes erreurs. Mais en attendant que les yeux s'ouvrent, la famille française recevra, du fait de la nouvelle loi, une nouvelle impulsion dans la voie du divorce où elle a déjà fait de si grands pas. Depuis 1884, en effet, sauf un léger fléchissement de 1898 à 1900, le chiffre des divorces n'a cessé de croître selon une progression effrayante. En 1885, 1600 divorces étaient prononcés. En 1886, le nombre s'élevait à 2960 ; en 1890 à 5,457 ; en 1895 à 6,751 ; en 1900 à 7,157 ; en 1905 à 10,019. Enfin, le dernier chiffre que nous ayons, celui de 1906, marque 10,573 divorces.

L'institution du « divorce automatique » n'accélérera peut-être pas beaucoup cette allure ; il était si facile déjà d'obtenir des tribunaux des juge-

Digitized by Google

ments de divorce ! Mais elle exercera pourtant, sans aucun doute, son influence dans certains milieux. Et elle est une œuvre immorale, surtout parce qu'elle semble fixer officiellement et légalement un progrès des idées vers l'union libre.

VI. Ce que devient la famille avec la doctrine du mariage-plaisir, une statistique douloureuse est venue nous l'apprendre cette année : le nombre des naissances en 1907 s'est montré inférieur de plus de 20.000 à celui des décès. Donc, en 1907 la population française a diminué de plus de 20.000 habitants ! Le fait a quelque peu — oh ! bien peu ! — ému l'opinion publique : il apparaît navrant quand on considère quel chemin il indique que nous suivons, quelle situation il tend à nous créer à l'égard des autres peuples, et surtout de quelle baisse de valeur morale dans l'ensemble de la nation il est le symptôme brutal.

Depuis l'année 1800, sans compter les années de choléra 1854-1855 et les années de la guerre 1870-1871, les décès avaient déjà surpassé les naissances dans 5 années. En 1890, 1891, 1892, nous avons perdu successivement 39.000, 11.000 et 20.000 âmes ; en 1895, 18.000 ; en 1900, 26.000. C'est donc par erreur qu'on a écrit cette année que c'était la première fois qu'un semblable fait était constaté. Toutes les autres années ont donné un excédant variable de naissances sur les décès. Mais ce qu'il importe ici de remarquer c'est, non pas qu'il y a eu des excédants, mais que ces excédants, et par conséquent les naissances, ont toujours diminué depuis 1800.

En 1801, la France avec 27.350.000 hab., comptait 902.000 naissances, soit 328 par 10.000 habitants ; en 1900, avec 38.900.000 hab., elle n'en a plus que 827.000, soit 214 par 10.000 hab. En 1905, c'est encore pire : 807.000 naissances seulement. C'est la plus faible natalité du siècle.

Pendant la période de 1901 à 1906 l'excédant annuel moyen des naissances sur les décès pour 10.000 hab. était de 18. En 1906 ce chiffre tombait à 7. En 1907 l'excédant s'est changé en une diminution de 5.

Voilà dans quelle voie est entrée et se précipite, peut-on dire, la famille française.

Et il est bon de noter, pour être complet, que depuis le commencement du siècle dernier, grâce aux progrès de la chirurgie et de l'hygiène, la mortalité générale et la mortalité infantile surtout ont considérablement baissé. Sous la Restauration il y avait un peu plus de 30 décès par an et par 1000 habitants ; en 1860 le chiffre descendait à 26 ; en 1906 il n'était que de 17. Ce progrès s'est accentué surtout dans les 20 dernières années. Si bien que, d'après un rapport par le Dr Bertillon, en 1907, à l'Académie de médecine, c'est, chaque année, 18.000 vies humaines, parmi lesquelles 10.000 enfants de moins de 5 ans, qui sont sauvées grâce surtout au développement des mesures hygiéniques.

Cette constatation change singulièrement la signification des excédants de naissances relevés dans les années précédentes : ces excédants sont dus autant à une baisse de la mortalité qu'à une hausse de la natalité.

Digitized by Google

A la manière dont les familles françaises comprennent aujourd'hui leurs devoirs, cette natalité doit nécessairement baisser de plus en plus.

D'après une statistique récemment publiée par le Ministère du Travail, il y a en France environ 11.315.000 familles. Or, sur ce total :

1.804.710	familles	n'ont pas	d'enfants.	
2.966.171	»	ont 1	»	
2.661.878	»	ont 2	»	
1.643.425	»	ont 3	»	
987.392	»	ont 4	»	
1.057.007	»	ont de 5 à 7	enfants.	
160.096	»	ont de 8 à 10	»	
16.873	»	ont de 11 à 12	»	
1.437	»	ont 13	enfants.	
554	»	ont 14	»	
249	»	ont 15	»	
79	»	ont 16	»	
34	»	ont 17	»	
45	»	ont 18	»	ou plus.

D'après ces chiffres, la moyenne des enfants est de 2 par famille.

C'est ce qu'on appelle aujourd'hui « la famille sage (1) ». Or, on peut se représenter comme il suit l'histoire d'une « famille sage ». « Lorsque les parents meurent, ils ont procréé 2 enfants, — les deux naissances —, dont un meurt sans s'être reproduit : — voilà les trois décès. A ce compte, il suffit d'une génération pour ruiner un pays. Mais ici tout se passe sans souffrance, et tous s'en moquent. C'est la mort par le chloroforme, nullement douloureuse, et pourtant c'est la mort (2) ».

Il faudrait encore compter qu'il y a une foule de célibataires, hommes et femmes, qui, évidemment ne donnent pas de remplaçants.

Et les autres peuples, nos voisins, que font-ils, pendant que nous voyons diminuer chaque jour, chez nous, les convives, au banquet si largement servi pourtant à notre pays par la Providence ? — Quelques chiffres encore suffiront à nous apprendre dans quelle état d'infériorité à leur égard nous tombons par notre faute. Tandis que l'excédant annuel moyen des naissances sur les décès était, en France, de 18 par 10.000 hab. pendant la période 1901 à 1906, en Allemagne il s'élevait à 149, en Autriche à 121, en Hongrie à 110, en Belgique à 107, en Angleterre à 131, aux Pays-Bas à 155, en Italie à 106, en Norvège à 144, en Suède a 108. Tandis que nous perdions en 1907, 20.000 habitants, l'Allemagne en gagnait probable-

1. Les Allemands ont inventé pour exprimer cette sagesse un horrible mot : « *Zweikinderfranzösischsystem* » — *système français des deux enfants.* L'horreur littérale est dans la langue allemande ; mais la honte réelle est bien, hélas ! pour la famille française.

2. Dr. Bertillon. *Le Problème de la Population*, p. 11.

Digitized by Google

ment encore de 7 à 800.000. Chaque année elle a deux fois plus de naissances que nous : de 1.903.000 à 2.000.000, contre 870.000 à 900.000 (1).

Sans doute, il se remarque bien aussi, chez les autres peuples, une tendance à la diminution des naissances et peut-être la France n'est-elle en cette voie, comme en beaucoup d'autres, qu'à l'avant-garde. Mais en attendant que les autres nations arrivent au même point qu'elle de cette pente, si jamais elles doivent y arriver, son expansion est arrêtée et son avenir gravement compromis au milieu de rivales fortes et jalouses. Et c'est là un sujet de douleur patriotique.

Mais il est encore plus pénible de constater à quelles causes il faut attribuer cette diminution de la population. Longtemps on a mis en avant, dans les journaux, les revues, les congrès, tantôt l'excès écrasant des impôts, tantôt le régime successoral, les difficultés d'établissement qui font reculer le mariage du jeune homme jusqu'à 30, 35 ou même 40 ans, etc. Il doit y avoir sans doute quelque chose de vrai en tout cela. Mais la cause principale de la stérilité des mariages est une cause morale et honteuse : on n'a pas d'enfants, parce qu'on *ne veut pas* en avoir, et on ne veut pas en avoir, parce qu'un grand nombre d'enfants diminue la jouissance des parents, leur bien-être, leur luxe, leur vanité. On ne veut pas élever une nombreuse famille pour une autre raison encore : c'est qu'on a peur qu'étant trop à se partager le gâteau familial, chacun d'entre eux n'en ait pas jusqu'à satiété : la jouissance que les parents veulent pour eux, ils veulent aussi l'assurer à leurs enfants.

On ne se privera pas pour cela des avantages du mariage ou de l'union libre : mais on les fera volontairement stériles. C'est le seul moyen de tout concilier. Il se pratique, il est vrai, aux dépens de la loi morale : mais il faut jouir avant tout, n'est-ce pas? Et puis les idées morales évoluent : les femmes se déclarent « maîtresses de leurs flancs » ; les romanciers célèbrent la supériorité d'une fécondité « rationnelle » : une *Ligue de la régénération humaine* s'est fondée, ayant pour devise : « Ayons peu d'enfants, mais qu'ils soient robustes, intelligents et bons » — et certes, nous nous sommes aperçus, jusqu'ici, que la quantité est rachetée par la qualité ! — ; les pratiques abortives sont apprises aux ouvriers dans les Bourses de Travail et se répandent même dans les campagnes, etc. (2).

Et notons bien que ces causes morales de la stérilité des mariages ne se

1. Un Allemand, le Dr Rommel, tirait froidement les conclusions de ces chiffres : « La politique des races, disait-il, est impitoyable. Le moment approche où les cinq fils pauvres de la famille allemande, alléchés par les ressources et la fertilité de la France, viendront facilement à bout du fils unique de la famille française. Quand une nation grossissante en coudoie une clairsemée, formant centre de dépression, il se produit un courant d'air vulgairement appelé *invasion*, phénomène pendant lequel la loi et la morale sont mises provisoirement de côté ».

2. Dr Paijot affirme qu'en France il y a plus d'avortements que de naissances. Le Dr Lacassagne a voulu vérifier cette assertion pour la ville de Lyon : il a trouvé environ 10.000 avortements par an, contre 9000 naissances. Et combien d'avortements qui restent secrets. Ce crime, dit le Dr Tardieu, a dégénéré en une véritable industrie et la pratique en est considérée comme tout à fait naturelle.

Digitized by Google

trouvent pas seulement dans les milieux matérialistes ou athées. Elles agissent aussi dans les milieux catholiques, parmi les gens « bien pensants ». Là aussi on veut jouir, on ne veut rien perdre de « son rang », et pour cela on n'hésite pas à recourir à des procédés que la conscience chrétienne réprouve comme des crimes.

Ici encore, ici surtout, on peut appliquer l'équation de Brunetière : question sociale = question morale ; — question morale = question religieuse. Seule la religion, en effet, peut garder la morale, en cette matière, dans les limites même de l'honnêteté naturelle. Et la religion apparaît ainsi une fois de plus comme la seule force morale capable de faire prospérer les familles et la société.

Fr. AIMÉ.
O. M. C.

Digitized by Google

BULLETIN D'HISTOIRE FRANCISCAINE.

I. MANUSCRITS, ARCHIVES, INCUNABLES.

1. *Bibliothèque royale de Bruxelles.* Depuis l'année 1901, Le R. P. J. Van den Gheyn publie avec un zèle très éclairé un nouveau catalogue de cette bibliothèque très riche. Nous nous arrêtons seulement aux deux derniers tomes parus en 1905 et 1906, relatifs à l'histoire, à l'hagiographie et aux ordres religieux.

Le premier était relatif à l'Écriture Sainte et à la liturgie ; le second à la Patrologie, le troisième à la Théologie, le quatrième à la jurisprudence et à la philosophie.

Je relève spécialement dans les deux derniers volumes auxquels il faudra recourir :

3107. f. 1. Acte de Pierre Caulier, gardien des fr. mineurs de Valenciennes, 1456.

3139. Legendarium. tom. I.

f. 54-57. Officium S. Bernardini confessoris de ordine fratrum minorum a magistro Dyonisio de Pareto.

fol. 57-59. Canonizatio sancti Bernardini.

fol. 59-62. Vita Sancti Antonii : *Bibl. hag. lat.* n. 593.

fol. 62v°-63v° Translatio Sancti Antonii.

fol. 63v°-64v° De miraculis S. Antonii.

fol. 64v°-67. Canonicatio S. Ludovici episcopi : *Bibl. hag. lat.* n. 5054.

3164. Vita Sanctorum.

fol. 21v°-22v°. Indulgencie ex ordine fratrum minorum. Fol. 22v° : Indulgenciam sancte marie de angelis plenariam possunt lucrari fratres de observantia in locis ubi morantur visitando eadem die suam ecclesiam ac si ingrederentur ecclesiam principalem, et hoc possunt eciam sorores 3ii ordinis viventes sub cura vicariorum dicendo in eorum ecclesiis quinquies pater noster et totidem ave maria et in fine cuiuslibet gloria patri ac si in diebus suis visitarent loca in urbe ubi tales indulgencie consequuntur. Quod eciam possunt servitrices sororum ab ex^a Sixti 4. Quod prius fuit concessum fratribus visitando 7. titulos ecclesiarum in suis ecclesiis dicendo 7. psalmos penitenciales cum litaniis per Pium 2^m. XVe siècle.

Fol. 26v°-83v°, Ad cultum divine bonitatis non parum pertinet. Légende

Digitized by Google

latine de S. Colette par Pierre de Vaux attribuée ici à Olivier de Langhe, prieur de S. Bavon à Gand. XVe siècle. Cf. *Études Franc.*, t. XIX, p. 678.

3184. Vita S. Francisci Assisiensis. XVIIe siècle.

f. 42. Speculum perfectionis : *Bib. hag. lat.* n. 3120.

f. 116. Actus quidam mirabiles beati Francisci et sociorum ejus : *Bibl. hag. lat.* n. 3121.

Cf. Sabatier. *Coll. de doc.* t. I, p. CCII et *Anal. bolland.* t. XIX, p. 119.

3257. Vitae Sanctorum. XVe siècle.

fol. 1. Quadragesimale Jacobi Gritsch. ord. min. Impr. 1492. Caract. goth.

f. 252. Vita S. Francisci : *Bibl. hag. lat.* n. 3107.

f. 327. De miraculis ostensis post transitum beati patris nostri Francisci. Ad omnipotentis Dei honorem et gloriam beati Francisci... *Bibl. hag. lat.* n. 3109.

3309. De Sancto Francisco. XIVe siècle.

C'est le volume amplement décrit par l'étudiant A. Fierens dans la *Revue d'hist. ecclésiastique* en 1907 et 1908. Cf. *Études Franciscaines*, t. XVII, p. 678. Je n'ai pu examiner lors de mon passage à Bruxelles, ce ms. qui était en prêt à l'Université de Louvain.

3320. Vitae Sanctorum. XVe siècle.

fol. 81vo-92vo Vita S. Elisabeth vidue.

Beata Elisabeth quondam lantgravia Thuringie et Hassie filia regis Hungarie a puericia religioni studuit, votum suum et actiones in deum dirigens, tam in rebus ludicris quam etiam seriosis. Cum enim esset quinquennis et litteras omnino ignorabat, provolvit se frequenter ante altare...

3337.

fol. 611. Instrumentum authenticum cessionis bonorum immobilium factae a minoritis in favorem capituli Trudonopolitani.

3351. Pierre de Vaux. Vie de Sainte Colette. XVe siècle.

3352. Pierre de Vaux. Vie de Sainte Colette. XVe siècle. Au fol. 3, miniature qui représente l'apparition de la Vierge à Ste Colette, dans l'initiale.

3402. Vie de Ste Catherine de Bologne. En italien. XVe siècle.

3420. Légende dorée de Jacques de Voragine. Traduction de Jean du Vignay. XVe siècle.

f. 244v^o. Miniature très curieuse représentant la stigmatisation de S. François. Art français. Il y a trois séraphins rouges.

fol. 278. Miniature représentant Ste Élisabeth tenant un livre et une couronne.

3479. Collectio Bollandiana.

fol. 69, 71, 77. Epistolae Fr. Francisci a Barcinone capucini ad Sylvestrum Ayossa, 1648 et 1649.

fol. 103-120v^o Acta B. Francisci Fabrianensis. Ex ms. Fabrianensis conventus : *Bibl. hag. lat.* n. 3137.

Digitized by Google

3482. Coll. boll.

fol. 120. Epistola fr. Bartholomaei capucinorum guardiani. Treviris, 5 janvier 1705.

3483. Coll. boll.

fol. 216. De capucinis in Carolopoli (lettre au P. Bollandus. Fondé en 1617 par le prince de Nevers, le couvent fut habité par les capucins irlandais. Le P. François Nugent en fut le premier supérieur).

3493. Coll. boll.

fol. 169-184 et 190-200. Sancti Haroldi... vita per Fr. Franciscum Haroldum ord. min. Hibernum Limericensem.

3512. Coll. boll.

f. 463. De indulgenciis ordinis S. Francisci. Extrait d'un directorium de 1728. — Pièces concernant le B. Gherardus Bonamici, T. O. de Saint François, et S. Jacques de la Marche.

3522. Coll. boll.

fol. 198. Epistola P. Georgii, Lovaniensis capucini ad Papebrochium, Gandavi. 20 décembre 1690.

3525. Coll. boll.

fol. 119-135v°. La vita di Frate Jacopone. En italien. D'après le ms. 83 de la bibliothèque de Sainte Croix de Jérusalem.

3526. Coll. boll.

fol. 2. De venerabili Masseo, ord. min.

fol. 118. De B. Mathia a Nazaraeis.

fol. 246-326v° Legenda S. Gerardi ordinis minorum, auctore fratre Bartholomaeo de Pisis, XVII° siècle.

3535. Coll. boll.

fol. 55-56v° Incipit vita sanctae Elisabeth parisiensis ex legenda Franciscanorum Stopulensium. Sancta Elisabeth de vico parisiensi orta fuit. Pater eius radulphus nomine, mater eius bonilla dicta fuit. Puer Elizabeth ab infantia sua litteris erudita, moribus instructa fuit et nutrita cum monialibus in Calensi monasterio... — Haec et alia multa miracula fecit deus ad manifestandum sanctitatem beatae Elisabeth ante mortem atque plura post mortem. Explicit vita sanctae Elisabeth parisiensis non satis autentiqua.

fol. 235-235. Sermo de S. Elisabeth Thuringiae. Copie d'un ms. des Prémontrés du couvent « Romersdorfensis ».

3545. Coll. boll.

Imprimé. Vita Theodorini a Monasterio... studio et opera Arnoldi Raissii, Duaci. Aurol. 1631.

Imprimé. Vita Reverendi Patris Theodorici a Monasterio ordinis minorum. Monasterii Westphaliae, anno 1636.

3549. Coll. boll. De imaginibus B. M. V.

f. 164. Exordium fraternitatis B. Mariae de Sepi apud fratres minores in civitate Yprensi anno mccclxxxiij°.

Digitized by Google

3559. Coll. boll.

f. 224. Inclusio sacrarum reliquiarum S. Francisci in novo tabernaculo. Ex cod. G. 13. page 50 du Vatican.

3567. Coll. boll.

fol. 277v° Adamus Sasboutius, Delfus, Franciscanus. Gravure.

fol. 90. P. Charles d'Arenberg. Abr. a Diepenbeke delineavit. P. Pontius sculpsit. Gravure.

fol. 167. Notre Dame de Foy. Sculpsit Fr. Egidius Trazenies, minorita 1632.

3590. D. V. Theodorico a Monasterio.

Leven van den eerwerdigen Pater Theodoricus van Munster. Imprimé.

fol. 12 et 14. Epistolae Josephi Beel, recollecti. Gandensis ad Dom. de Ram. Trudonopoli. 16 juin 1869.

Imprimé. Vita Reverendi Patris Theodorici a Monasterio. Monasterio Westphaliae, typis Bernardi Raesfeldi, anno 1636.

fol. 30. Testimonium Joannis Grothaus de speculo christianorum Theodorici monasteriensis.

3605 (7706-14). Ce ms. et les quatre suivants sont du bénédictin François de Bar. XVIe-XVIIe siècle.

fol. 16-107v° De ordine Humiliatorum.

fol. 276-341. De S. Francisco.

fol. 342-641. De Franciscanis.

3605 (7715-39).

fol. 165-172. S. Bernardinus restaurator minorum.

fol. 187-189. Festum S. Anthonii de Padua.

fol. 192-197. Congregatio Amedei sub observantia S. Francisci.

fol. 210-240 Origo Capucinorum.

3605 (7741-42).

fol. 81. Totius Franciae, Italiae et Hispaniae conventuum tum fratrum minorum quam monialium itemque quorumdam monasteriorum Italiae.

3605 (7749).

fol. 722. Nomina conventuum franciscanorum qui sunt in Belgio.

3605 (7750).

fol. 390. Capuccini Ariae.

fol. 409. Conventus fratrum S. Francisci ac sororum.

3619. Ms. du XVIIe siècle.

fol. 2-4v°. Origine des convers du tiers ordre de S. François dans le Haynau.

fol. 5. Origine des Récollets.

3629. Instelling der Annuntiaten, XVIe siècle.

f. 322-416. Vie du P. Gabriel Maria. En flamand.

3810. Origine des Capucins dans les Pays-Bas XVIIe siècle. 10 f^ts.

Digitized by Google

3811. Capucins d'Ath, XVIIIe siècle.

3825.

fol. 15-16. Documents relatifs à l'exil du P. Godefroi d'Alost capucin, XVIIe siècle.

3915. Regulae S. Clarae, XVIe siècle.

fol. 1. Epistola Nicolai papae ad conventum S. Clarae Parisiensem.

fol. 2. Sororum minorissarum regula.

3937. Statuta F. Minorum.

fol. 1. Declaratio Nicolai III.

fol. 17. Declaratio Clementis V.

fol. 27. Ordinationes ceremoniarum divini officii.

fol. 36. Quomodo se frater habeat in missa.

fol. 42. Officium vestitionis fratrum.

fol. 45. Statuta de Burgos. 1523.

fol. 72. Abbreviatio statutorum provincialium provincie Colonie... in capitulo... Buschoducensi. 1524.

3939. Ioannes de Monteya. Cronycke van het heilig seraphiesche order van den heyligen vader Franciscus van Assisiën. XVIIIe siècle.

3940. Bullae pro Franciscanis. Copies certifiées par Heronimus de Bhinutiis évêque d'Ascalon. XVIe siècle.

3941. Conventus ordinis S. Francisci in Germania Inferiori. Ecrit entre 1723 et 1728. Cette chronique provient sans doute des Récollets de Bruxelles On la trouve indiquée dans le catalogue. (Arch. gén. du royaume de Belgique. Arch. ecclés. 4206. 2e part. p. 62) sous ce titre: Chronologia provinciae Germaniae Inferioris scripta. A 9. in Archivio. A la page 135, on l'attribue à H. Sedulius.

3942. Obituarium Fr. Min. Antwerpiæ. XV-XVIIIe siècle. Par ordre du calendrier.

fol. 8. Mention de Sedulius ✠ 26 février 1620. S'arrête au 3 décembre.

3943. Documents sur les Franciscains de Boetendael. XVIIe siècle.

3944. Documents sur les Récollets de Bruges. XVIIIe siècle.

3945. De conventibus ordinis S. Francisci, à Bruxelles. En flamand. XVIIe siècle

3946. Obituarium collegii hibernici Sancti Antonii Lovanii. D'abord liste des frères, puis des bienfaiteurs. De 1608 à 1727. Ecrit vers 1707-1712.

3947. Documents sur les Observants en Italie. XVIIIe siècle.

fol. 42. Lettre du P. Felice de Wolfetta, capucin, provincial de Bari. 2 septembre 1793.

3953. Cartularium Tertii Ordinis S. Francisci. Copie de Jacques de Venrade. XVe siècle.

3955. Privilèges accordés au T. O. de S. François. XVIIIe siècle (1737).

3956. Documents sur les Sœurs Grises de Dinant. XVIIIe siècle.

Digitized by Google

4144. J. L. De Buysscher. Beschrijving van het klooster der Rijke Clären, te Gent. XIXe siècle (1874).

fol. 20. Copie d'une ancienne chronique de ce couvent de Gand.

f. 37. Note sur les abbesses.

4502. Necrologium van het clooster der Annuntiaten in Brugge. Par ordre du calendrier.

fol. 118. Obit du F. Gabriel Maria, 27 août 1532.

fol. 127. Obit du F. Jean Glapion, 14 septembre 1522.

fol. 144. Obit de sœur Françoise de Croy. 18 octobre 1537. Manquent les anniversaires du 19 au 22 septembre. La mention la plus ancienne est de 1504 et la plus récente de 1773.

Dans cette énumération des mss. de la bibliothèque royale de Bruxelles, nous n'avons pas naturellement l'intention de tout indiquer. Le lecteur devra recourir au catalogue du savant P. Van den Gheyn. Nous nous sommes contentés d'y ajouter ici quelque notes prises sur les mss. eux-mêmes.

2. *Bibliothèque nationale de Paris.* Cette bibliothèque durant les années 1905 et 1906 s'est enrichie des mss. suivants qui nous intéressent :

n. a. lat. 864. Opuscula varia. XVe siècle.

fol. 30-52. Incipiunt X. precepta decalogi secundum Dominum Franciscum Maironem ordinis minorum (édité chez I. Frelon à Paris en 1619).

fol. 174. Ad venerabilem in Christo patrem fratrem N. de F. prologus usurarum libello. Incipit: Alexander, Exegisti a me jure tuo, venerabilis pater, ut de usuraris pravitatis casibus.

n. a. lat. 868. Vie et office noté, à neuf leçons de Ste Elisabeth de Hongrie. XIVe siècle.

fol. 3 v°, Lectio I^a Beata Helisabeth, filia regis Hungarorum in palatio et in purpura nobiliter educata inbuta fide catholica, primo infancie flosculos argumento bone indolis... Incomplet de la fin. Titres en espanol. Miniatures curieuses, presque toutes inachevées. Cf. *Bibl. hag. lat.* n. 2510 a et b. p. 1341.

n. a. lat. 877. Tractatus Sancti Bonaventure cardinalis ordinis Fratrum minorum de triplice statu religiosorum. XVe siècle.

f. 137 v°. Finito libro referatur gratia Christo per me Antonium de //// minorum indignus sed non totum scripsi. Laus Deo. Pax vivis.

fol. 163. Expocicione del Padre nostro facta del padre fratre Nicolo da Ossmo, de la Observanza de santo Francessco, elle quale se po ben chiamara beato Nicolo de Ossmo.

f. 144. v^o Religioso viro fratri Francisco de Utino commoranti in loco sancti Francisci de Observantia Ancone detur.

n. a. lat. 882. Distinctiones, domini domini fratris Arnaldi archiepiscopi Salernitani, doctoris sacre theologie ordinis minorum. XIVe siècle.

n. a. lat. 890. Miracula facta par Altissimum Creatorem precibus et meritis beate Marie virginis Rose de Viterbio tertii ordinis minorum sancti Francisci

Digitized by Google

examinata... in causa canonizationis prefate virginis Rose... sub anno domini 1457. XVe siècle. Cf. *Acta sanct.* septembre, tom. II. 442-473.

n. a. lat. Vita beate Clare nuncupata de Cruce de Montfalcone ordinis heremitarum sancti Augustini. Incipit : Cum sancte recordationis domina Clara. XVe siècle. Le ms. 821 (737) de la bibliothèque municipale d'Angers (XVe siècle) qui renferme le texte des Conformités et celui des Actus (Cf. *Annales Franciscaines* tom. XXIII. p. 122) contient (fol. 357) le procès de canonisation de cette sainte que le T. O. de St. François revendique aussi pour sienne.

n. a. lat. 897. Recueil de privilèges accordés par le Pape.

fol. 1. aux frères mineurs (fol. 7 v°, décret du Concile de Constance 1145).

fol. 91. aux Clarisses.

fol. 109. aux Tertiaires

fol. 117. Approbation de ce recueil par Olivier Duchastel, évèque de St. Brieuc. 25 avril 1522. Copie de 1496.

n. a. lat. 1905. Miscellanea, XVe siècle.

fol. 1. Manipulus curatorum, de Gui de Montrocher

fol. 96-102. Fratris Johannis Genesii Quaye (Quaglia) de Parma sacre theologie magistri, ordinis fratrum minorum professoris proverbiorum libellus ...amore nobilis Andree, nati excelsi domini Petri Gambacurte... En vers latins et italiens. Non cité dans le *Supplementum* de Sbaralea. p. 424-425. f. *Etudes Franc.* t. XI. p. 565.

fol. 145 v° Summa fratris Bartholomei[Caimi] Mediolanensis de Testamentis faciendis. Cf. Wadding. *Script.* éd. 1806, p. 35 et *Supplementum*, p. 113.

n. a f. 10428. « Le livre de ce qui se doit observer dans les obédiences et bons usages de la sainte religion. » Par des Clarisses du nord de la France. XVII-XVIIIe siècle.

Fol. de garde : « Provenant du monastère de St-Bustrebete près Pavilly »

Page 194. Pour l'obédience du baril à la bière XVII-XVIIIe siècle.

n. a. fr. 10444. Jugement condamnant l'abbé Emile Chavin de Malan à restituer des mss., estampes, et livres volés (✠ Vicaire à Dole, le 14 janvier janvier 1879). XIXe siècle.

n. a. f. 10540. Recueil.

fol. 75. Description du drap mortuaire de Philibert de Chalon, prince d'Orange... dans la sacristie de l'église des Pères Cordeliers de Lons-le-Saulnier.

n. a f. 20949.

pl. 29. Ouverture de nouvelles rues sur l'emplacement de l'ancien couvent des Capucins situé faubourg St-Jacques à Paris, 23 octobre 1785.

n. a. f. 20954. Quittances et pièces.

Cordeliers et Récollets de Paris. XVI-XVIIIe siècle.

Le catalogue des nouvelles acquisitions, auquel nous renvoyons, est dû à M. Henri Omont. de l'Institut.

Digitized by Google

3. A la vente Bauvrain la bibliothèque nationale a acheté une pièce autographe signée de François Chabot et datée du 16 août 1793. Cf. *Diction. du parlementaire français* de Robert et Congny. tom. II, p. 14-15 et le *Catal. des impr. de la bibl. nat. Paris. Auteurs.* tom. XXV. col. 1092.

4. *Bibliothèque Carnavalet à Paris.* Ce dépôt a acheté à la vente Bauvrain une « Pièce signée par les supérieurs et définiteurs généraux de l'étroite observance du Tiers Ordre de S. François, 30 juillet 1631 », maintenant coté à cette bibliothèque E. 39366 (cf. *Catalogue d'une... réunion de lettres autogr. et de doc. hist. sur Paris... de... Victor Bauvrain... dont la vente aura lieu à Paris... le lundi 19 novembre 1906...* n. 76.)

Le n. 88 de ce même Catalogue (pièces originales sur le massacre des Carmes, 1792, dont plusieurs concernent François Burté. cf. *Études Francisc.* t. XVIII, p. 566) a été également acheté par Carnavalet, puis cédé aux Archives départementales de la Seine.

M. Henriot a donné le catalogue des mss. entrés à ce même dépôt de 1903 à 1905 (*Ville de Paris. Bull. de la bibl. et des travaux hist. sous la direction de M. Poète*, tom. II. Paris, 1907, p. 1-129.)

N. A. 30, fol. 288. Vente par les domaines nationaux d'un terrain provenant de l'ancien couvent des Cordeliers à Paris. 15 octobre 1822.

N. A. 40. Capucines de Paris. fol. 4. Estat des sommes que les dames religieuses de la Passion dites Capucines du monastère étably à Paris rue Neuve des Petits Champs... ont à recevoir tous les ans et dont les quittances doivent estre signées par leur sindic temporel. 28 juillet 1744. (S. Anne de l'Assomption abbesse).

fol. 6. Bail des chaises des Capucines. 31 décembre 1746. Sceau.

fol. 7. Mémoire pour renouvellement de titre d'aumône, 6 janvier 1753.

fol. 9. Bail. 21 janvier 1757.

fol. 11. Nomination d'un syndic, Florent Jacques Le Pot d'Auteuil, par le P. Louis François de Reims, provincial. 31 mars 1759. Sceau.

fol. 13. Déclaration de biens de novices frères. 1763 et 1764.

fol. 21. Legs, 1764, 1765.

fol. 25. Lettres de S. Marie Félicité ex-abbesse à M. Le Pot d'Auteuil. 10 septembre 1744 — à M. de Rouen notaire à Paris. 11 septembre 1744. Originaux.

fol. 46. Cordelières de St-Marcel à Paris. Quittance par S. Marguerite de Landes, abbesse, d'une somme de douze livres versée par J. Jabin, vicomte de Gisors et de Vernon, sur cent livres de rente que ces religieuses possédaient sur sa vicomté. 24 avril 1453.

fol. 46 bis. Quittance délivrée par Geneviève de Besançon abbesse, 18 mars 1581.

fol. 47. Quittance délivrée par Marguerite de Villemontée abbesse, et dix autres religieuses 14 novembre 1626. (La croix de Jérusalem dont les abbesses de St-Marcel ont la tradition de faire suivre leur signature est à remarquer.

fol. 50. Quittance signée par Catherine Broussin abbesse. 18 février 1756

Digitized by Google

(Voir d'autres pièces originales sur les mêmes Cordelières à la bibl. nat. Paris. f. fr. 6844, 20902 et 20979.

fol. 109. Récollets du faubourg St-Martin. Henri IV leur permet de greffer sur le grand canal de la Fontaine qui passe devant leur couvent, une conduite d'eau de la grosseur d'un petit pois. 26 août 1606. Copie du 25 septembre 1624. 2 pièces.

N. A. 42. Sainte-Elisabeth. Sentence du Parlement déboutant les créanciers de Musnier, père et fils, de leur opposition sur une somme de 6500 l. constituée par contrat du 22 novembre 1649 au profit des religieuses pour la dot de défunte Geneviève Musnier religieuse professe du dit monastère. 12 mars 1672.

f. 20. Lettre relative à des travaux de maçonnerie, 22 décembre 1841.

5. La bibliothèque nationale de Paris a acquis récemment une lettre d'indulgences concédées par Sixte IV et confirmées par René II duc de Lorraine (✠ 1480) : *Jhesus : Maria : Franciscus : Clara* [*Le grant Pardon général de planière remission donné auz bienfac*]*teurs de l'église des Frères mineurs du c(on)went de Dijon.* s. l. n. d. in fol. 1 page de 56 lignes, carac. goth. Coté Rés. E. 1659.

6. Archives départementales. — *Inventaire sommaire des archives communales antérieures à 1790... Hautes Alpes. Archives de Guillestre*, par l'abbé Paul Guillaume. Gap. 1906. in-4°. Dans la liste des prédications donnée dans l'Introduction et qui va de de 1620 à 1790, on trouve un bon nombre de fils de S. François surtout des capucins. Plusieurs pièces de ces archives intéressent l'histoire des Capucins d'Embrun et de St-Tropez et les Cordeliers d'Embrum et de Sisteron, les Récollets de Briançon, etc.

7. Les archives de Seine et Marne (Rapport de l'archiviste, (1906), ont acquis un livre du couvent des Récollets de Melun (1669-1790).

8. *Bibliothèque Bodléienne à Oxford.* Dans le premier fascicule du vol. VI du *Summary Catalogue of Western Manuscripts in the Bodleian Library at Oxford* dû au savant Falconer Madan (1906) et qui contient les acquisitions de 1890 à 1904, on remarque les n^{os} suivants :

31073. Le Miroir des Dames, attribué à Durand de Champagne. XIVe s.

32705. Cérémonial pour la réception d'une franciscaine. Latin. Fecit frater Paulo Perpignani. MCCCCXC. Miniatures. Notation musicale.

32943. Photographies des trois premiers livres et d'une grande partie du 4e livre de l'*Opus Majus* de Roger Bacon, du ms. 4086 du Vatican. 74 feuilles. Maintenant Ms. lat. misc. d. 31.

33072. The little edition of extracts from the manuscript of P. O. [pour A.] Añibarro which is kept in the franciscan convent of Zarauz (Instructions sur la Croix, le Pater noster et l'Ave Maria, en basque). Imprimé en 1901. Maintenant Ms. Basque. d. 3.

Digitized by Google

33090. Liber de doctrina cordis. En 2 livres. Inc. Preparate corda vestra. Latin. fin XIIIe siècle. Attribué à Robert Grossetête, puis à Fr. Jean de Galles, puis à Gérard de Liège. Maintenant Ms. latin. th. f. 6.

9. Dublin. — Nous avons un plaisir tout particulier à faire l'annonce du volume suivant : *Historical Manuscripts commission. Report on Franciscan Manuscript preserved at the Convent, Merchant's Quay, Dublin. Presented to both Houses of Parliament by command of His Majesty.* Dublin. Falconer 1906. In-8° de XII-296 pages (Cd. 2867). Ce volume très important est dû à M. G. Burtchaell et à M. J. M. Rigg. Il nous fait connaître la collection, jadis formée au Collège St-Isidore, sur le Pincio, à Rome, et transférée à Dublin en 1872.

Cette collection renferme deux séries de documents. La première est formée de dix volumes in folio, reliés ; la seconde comprend une masse de mss. non reliés et variés, latin, français, espagnol, anglais, irlandais, tous relatifs à la première moitié du XVIIe siècle.

Il va de soi que c'est surtout l'histoire religieuse de l'Irlande qui est ici la plus intéressée : nomination du frère mineur Thomas Fleming à l'archevêché de Dublin, résidences effectives des prélats en Irlande à partir de 1630, réorganisation du culte catholique à cette époque. Mais comme c'est Wadding qui est à Rome le correspondant très actif de tous les personnages de son pays, il arrive que ces documents intéressent au plus haut point ceux qui s'attachent à la bibliographie du célèbre annaliste.

D'autres franciscains ont aussi leur nom cité, spécialement ceux de Louvain

Un excellent index termine le volume qui renferme non seulement le résumé des mss., mais le texte lui-même de beaucoup de documents tirés du dépôt de Dublin.

Cette édition mérite beaucoup d'éloges : un grand courage était nécessaire pour l'entreprendre puisqu'on avait affaire à des pièces de toute langue, d'un caractère souvent restreint et fragmentaire ou à des documents en mauvais état de conservation.

A ceux qui ignorent la biographie de Wadding — et ils sont légion sans qu'on le pense — nous ajoutons ces quelques notes : Luc Wadding était le onzième fils de Walter W. et d'Anastasia Lombard. Il naquit à Waterford le 16 octobre 1588 et fut baptisé le 18. Etudiant à Londres, à Coïmbre, il entra au noviciat en 1607 à Matozinhos. Il fut prêtre en 1613. En 1617 il est à Salamanque président du collège des Irlandais. En 1618 il est à Rome chapelain de l'ambassadeur espagnol. Le 24 juin 1625, il fonde le collège de St-Isidore avec quatre lecteurs. De 1630 à 1631 il est procureur de son Ordre, et vice-commissaire de 1645 à 1648. Dans la guerre de 1641, il fut un des principaux soutiens de ses compatriotes irlandais. On fit une pétition pour lui obtenir le cardinalat, mais il intercepta cette requête. Il laissa 36 volumes imprimés dont 8 des *Annales Minorum* et 12 pour l'édition de D. Scot Sbaralea (*Suppl.* p. 492-493) les cite. Il faut y aiouter au moins le *De hebraicæ*

Digitized by Google

linguæ origine, præstantia et utilitate mis en tête de la Concordance de Marius de Collasio en 1621.

Il mourut le 18 novembre 1657 et fut enterré à St-Isidore. Son portrait est à Merchant's Quay à Dublin. Sa vie a été écrite par François Harold son neveu (Rome, 1731).

10. Worcester. — Dans le récent catalogue de la bibliothèque du chapitre de la cathédrale de Worcester publié par John Kestell Floyer (Oxford, 1906) se trouve l'indication du ms. 75 (XIVe siècle). S. Franciscus. De vita ejus. Inc. : Beatus Franciscus die quadam.

11. Cambridge. — M. Paul Meyer (*Romania*, 1907, p. 498-499) signale à Cambridge, au Gonville et Caius College ms. 136 un *Exoticon*, opuscule didactique en vers hexamètres. Il y a un *Exoticon* signalé par Wadding (*Scriptores*. p. 9) comme attribuable à Alexandre de Halès. La bibl. nat. de Paris f. f. 16218 contient un *Exoticon* beaucoup plus long.

12. Oxford. — Paul Meyer dans la *Romania* de 1905, p. 570. donne la notice du ms. Bodley 57, d'Oxford, ms. d'origine anglaise de la seconde moitié du XIIIe siècle. Le fol. 1. contient les leçons de l'office de S. François. *Lectio I. Vir erat in civitate Assisii que in vallis Spoletane sita est nomine Franciscus*... Ce ms. correspond au n° 2004 du catalogue de Bernard (1696.)

13. *Manuscrits d'Italie.* — Le vol. XII des *Inventari dei manuscritti delle bibliotheche d'Italia* (Forli. 1902-1903) était consacré à la Bibliothèque nationale de Florence. Nous y relevons un texte des *Actus S. Francisci* (II. XI-20) du XVe siècle, etc.

Le vol. XIII (Forli. 1905-1906) s'ouvre par la biographie-bibliographie de Joseph Mazzatinti, l'auteur des fascicules précédents. Rappelons que Mazzatinti donna divers articles franciscains à la *Miscellanea* de Mgr. Faloci Pulignani (vol. I. fasc. I, III — vol. IV. fasc. V — vol. V. fasc. II, III). Dans le vol. III. fasc. I. (1888) il inséra une notice sur *I manuscritti francescani di alcune bibliotece d'Italia.*

On lui doit enfin : *Inventari di manuscritti della biblioteca del Couvento di S. Francesco d'Assisi* (*ms. 123, 558, 558*) *e della bibliotheca Vaticana* (*ms. 9658*). Forli. Bordandini, 1894, in-8° de 13 pages. — *La biblioteca di S. Francesco* (*Tempio Malatestiano*) *in Rimini* dans *Scritti vari di filologia.* Roma, 1901, p. 345-352 (dans le volume publié pour le 25e anniversaire du professorat de E. Monaci)

Rappelons pour mémoire que Mazzatinti est aussi l'auteur des deux importants volumes in-8°, *Gli archivi della Storia d'Italia* publiés de 1897 à 1899.

14. *I manuscritti del B. Bernardino Caimi nella biblioteca civica di Como* par A. M. Chiara dans *l'Azione* di Novare, n. 160 et 163 de l'année 1907. Dans ses *Scriptores* de 1650, p. 49, Wadding signalait de ce B. Bernardin de Milan un ms. à la bibliothèque ducale d'Urbino.

Digitized by Google

15. *I codici miniati della biblioteca Chigi in Roma* par Munöz (*Revue des bibliothèques*, oct.-déc. 1905) signale, du XVe siècle, un *Officium B. M. V.* coté D. IV. 54. Parchemin, vers 1434 qui renferme (fol. 184) un S. François recevant les stigmates

16. Le P. Henri Bulletti, O.F.M. dans l'*Archivum Franc. hist.* an I. fasc. I. p. 177-170 signale un ms. du *Speculum Perfectionis* à la bibliothèque municipale de Sienne coté F. XI. 15. du XIVe siècle. Ce même ms. renferme quelques « opuscules » de S. Françoi

17. Dans l'*Inventario dei Mss. Geografici* de la bibliothèque Palatine de Parme (Parme, 1907) on remarque le n. 39 : *Idrogafia teorica pratica per regolamento de Fiumi par navigazione artificiosa* du P. Vinc. Chiappetti du Tiers-Ordre de S. Fr. 1715, coté Parm. 1135.

18. On connaissait deux mss. de la chronique des tribulations d'Ange Clareno. Le R^me P. Denis Schuler vient d'en acquérir un troisième dont il a fait don au Collège de S. Bonaventure à Quaracchi. *L'Archivum franc. hist.* (an. I, fasc. I. p. 185) en annonce la description.

19. Belgique. — *Le dépôt des Archives de l'Etat à Anvers.* Accroissements de l'année 1904 dans *Rev. bib. Arch. Belgique*, t. III (1905), p. 462-480.

M. Vannérus signale des registres ou pièces concernant les Bogards, les Tertiaires filles de Luythaegen, les Pauvres Claires, les Récollets, le Tiers-Ordre (1373-1755), les Urbanistes d'Anvers, — les Clarisses d'Hoogstraeten, un vidimus (1513) des Sœurs Noires de Lierre.

En 1905, les Archives de l'Etat à Anvers ont acquis des documents concernant : les Annonciades et le Tiers-Ordre d'Anvers (même *Revue*, 1906, p. 205), — les Bogards (352 documents) de la même ville, les Clarisses d'Hoogstraeten.

20. Les Archives de l'Etat à Hasselt ont acquis trois registres concernant les Bogards de Zepperen. *Rev. arch. bibl. Belgique*, t. IV (1906), p. 41.

21. *Les Archives de l'Etat à Gand* dans la *Rev. des arch. et bibl. de Belgique*, t. III (1905), p. 267-284. M. De Boelpaepe signale :

Annonciades à Gand, 12 reg. et liasses, de 1623 à 1794.

Couvent de Béthléem à Deynze, 62 reg. et l. de 1272 à 1791 et 388 chartes de 1250 à 1799.

Capucines à Gand, 3 reg. et l. et 1301 (?) à 1790.

Clarisses à Gand. 11 reg. et l. de 1637 à 1796.

Maegdendaele (couvent de) à Audenarde, 67 reg. et l. de 1456 à 1806 et une charte de 1627.

Récollectines de Gand, 12 reg. et l. de 1462 à 1790.

Récollectines de Ninove, 3 reg. et l. de 1729 à 1796.

Pénitentes de S. Pierre à Gand, 13 reg. et l. de 1494 à 1750 et 15 chartes de 1286 à 1630.

Digitized by Google

Riches Claires à Gentbrugge et à Gand, 265 reg. et liasses de 1186 à 1789 et 443 ch. de 1232 à 1697. Inventaire sommaire des Riches Claires à Gand par R. Schoorman.

Ste Claire de Beaulieu à Peteghem, 9 reg. et l. de 1516 à 1796 et 7 ch. de 1223 à 1482.

S. Grises Conceptionistes à Gand, 3 reg. et l. 1474 à 1776.

Sœurs noires à Renaix, 3 reg. et l. de 1491-1817.

22. *Note sur un manuscrit de Hasselt concernant les Bogards ou Frères du Tiers-Ordre de S. François à Zepperen* par A. Hansay dans la *Rev. bibl. et arch. Belgique*, t. IV (1906) p. 86 et suiv. Cf. plus haut. n. 20.

Le chanoine Daris avait écrit une notice sur ces Bogards dans ses *Notices hist. sur les églises du dioc. de Liége*, t. XIII. p. 102-110. Le ms. dont parle M. Hansay contient les statuts (en flamand), approuvés en 1487. Il date de 1649-1654.

Il appartient à M. Hachtermans, de Hasselt. Cf. H. Nélis. *Le ms. 757c des Arch. gén. du Royaume fonds des cart. et mss.* dans la même *Revue* (1904), p. 364-370. Cf. *Etudes Franciscaines*, t. XVII (1907), p. 684, et tom. XIV (1905), p. 420 (1).

La bibliothèque royale de Bruxelles, ms. (4909-10, f. 12-30) contient aussi le texte flamand des mêmes statuts, sans les statuts du couvent d'Hougaerde, édités en 1630 (même *Revue*, 1906, p. 176-177).

23. La bibliothèque franciscaine provinciale de Couvin a récemment acquis (don de M. l'abbé Geizpitz en janvier 1908) : *Le chrétien intérieur au milieu du monde pour sanctifier toutes les actions de la journée, adressée à toutes les personnes obligées par état à vivre au milieu du monde d'une vie active... par un religieux de l'ordre de Saint François, l'an 1773 de la Rédemption.* Trois volumes reliés.

Ce ms appartint à « Magdelaine Gentilhomme demeurant à Luxeuil faubourg de la Corvée ». L'épître dédicatoire du t. I, est datée du 14 février 1773. — Le tome II est daté de « Luxeuil ce 12 novembre 1773. P. V. Religieux capucin ». A la fin une épître est datée de Luxeuil, 17 avril 1774. C'est en réalité le tome IV de l'ouvrage — Le tome III est suivi d'une table.

1. Pour prouver que ce ms. 757c est bien relatif au Tiers-Ordre franciscain, j'en extraie deux passages : fol. 85 : *Sequuntur statuta fratrum tertii ordinis divi francisci de penitentia in communi et sub capitulo Zepperen leodiensis dyocesis degentium anno LXXXVIJ capitulariter approbata ac postea anno XXXIIJ in capittulo generali renovata.* La formule de profession, fol. 90 est ainsi donnée : *Ego Fr. N. voveo... sanctissimo patri nostro francisco... satisfacere de transgressione mea in terciam regulam dicti patris nostri francisci et statutis nostri capituli generalis.* Dans le ch. XII. *De quibusdam defectibus seu excessibus pro quibus fratres incarcerari possunt*, on lit. fol. 91 : *Qui in proprietate repertus fuerit et proclamatus a ministro seu eo absente ab eius vicario, in eodem capitulo humiliter suscipiet disciplinam.* Le péché de propriété, si je puis parler de la sorte, est proprement un péché franciscain. Il faut donc n'avoir pas lu le ms. pour soutenir que ces statuts du XIVe siècle n'ont rien de franciscain.

Digitized by Google

24. Incunables. M. Polain a publié en 1905 le tome deuxième du *Catalogue des incunables des bibliothèques publiques de France* (Paris, Picard, in-8°. — Le tome I est de 1897) dû à l'érudition si patiente de Mlle Marie Pellechet. L'ouvrage avance ainsi jusqu'au mot : *Commandements.* Plus d'un nom nous intéresse, comme Alexandre de Ales, Alexandre de Villedieu, Astesanus, Aureolus [c'est-à-dire Pierre Oriol], Astensis (au mot Ausmo, Nicolas de), Berchorius, Bernadinus, Biblia pauperum, S. Bonaventura (t. II, p. 82-131), Bonaventura de Brixia, Breviarium ord. minorum (t. II. p. 248-250), Caracciolus de Licio (tom. II. p. 348-371), Cherubini de Spoleto, Chavasio (Angelum Carletus de), tome II (p. 555-569), Christophorus Colomb, etc.

25. Une partie des incunables de Th. Werner, prêtre sacristain (Domcustos) à Frauenberg et professeur de théologie à Leipzig, mort en 1498, alla aux Frères Mineurs de Braunsberg. Ils furent emportés par les Suédois en 1626 à Upsal. Ils se trouvent aujourd'hui à la bibliothèque de l'Université de cette ville. Cf. Dr. Is. Collijn *Katalog der Inkunabeln der kön. Universitätsbibliothek zu Uppsala.* Uppsala, 1907, in-8° de XXXVIII-505 p.

26. *Le bibliographe moderne* 1906, p. 332 et s. *Deux feuillets du XVe siècle appartenant à la bibl. de l'Université royale d'Upsala*, M. Collijn signale et publie le fac-simile d'une lettre d'indulgence imprimée à Lyon en 1488 (114 × 55^mm) délivrée par les *Gardianus magistri et fratres ordinis minorum conventus parisien. a sancta sede apostolica in hac parte deputati* et promettant indulgences aux membres de la confrérie de S. François et de S. Antoine qui contribueraient à la *perfectio, reparatio, constructio et edificatio* du couvent.

27. *Het Speculum Speculorum*, 1e part. Extr. du *Tijdschrift voor boek-en bibliotheekwezen.* Tome II (1904) p. 277-291 et 2e partie. Extr. des *Bijdragen voor de geschiedenis van het bisdom Haarlem.* tome XXIX (1905), p. 329-453. La première édition du *Speculum Speculorum* date de 1481. Très intéressant pour l'histoire franciscaine

28. Dans une étude courte sur la bibliographie du Quiétisme, le P. Jos. Hilgers signale (*Zentralblatt für Bibliothekswesen*, 1907. p. 283 et s.) Quelques livres très rares bons à indiquer ici :

Alfabeto/ per saper leggere/ in Christo/ libro di vito eterna/ composto/ dal venerabili P. Presentado/ Fra Giovanni Falconi/ dell' Ordine di Nostra Signora/ della Mercede in Reden-/ tione degli Schiavi/ Tradotto da Spagnuolo in Italiano dal/ R. P. F. Gioseppe da Melandogno/ Capuccino/ In questa ultima impressione corretto/ & emendato/ In Roma/ ad Istanga di Carlo Capodoro 1665/ Con licenza de Superiori. in-16 de 12 et 214 pages.

Guia/ espiritual/ que desembaraza al alma, y la/ conduce por el interior ca-/ mino, para alcanzar la perfe-/ cta contemplacion, y el/ rico tesoro de la/ interior paz/ por el doctor Miguel/ de Molinos Presbitero/ y sacado a luz/ por el r^do P. F. Juan de Santa Maria/ ministro Provincial de la Pro-/vincia de

Digitized by Google

S. Pedro Alcantara, de/ el Reino de Napoles, de los religioso [s] Menores de/ san Francisco./ En Roma,/ par Miguel Hercules. MDCLXXV. in-24 de 10 f. n. ch., 304 p. et 10 n. ch.

Autre édition du même *Guia espiritual* publié par le même franciscain et dédié à Doña Inés de Fonseca y Zuniga... Madrid. Sanz. MDCLXXVI.

Guida/ spirituale/ che disinvolge l'anima, e la/ conduce per l'interior cami-/ no all acquisto della perfet-/ ta contemplatione a del/ ricco tesoro della/ pace interiore/ Pel il Dottor Michele/ di Molinos sacerdote/ gia dato in luce in lingua/ spagnuola/ dal molto R. P. F. Giovanni di San-/ ta Maria, Ministro Provinciale de'/ Scalzi di S. Francesco del Re-/ gno di Napoli, & hora in/ Italiana dal medesimo/ In Roma/ per Michele Hercole MDCLXXV. in-24 de 10 f. n. ch., 316 p. et 4 f. n. ch.

29. *Die Wiegendrucke in der Bibliothek des Franziskaner klosters in St. Pölten* par Fr. Reiniger dans les *Mitteilungen des österreichischen Vereins für Bibliothekswesen.* tom. IX. Le nombre des incunables relevés remonte à 234.

II. PUBLICATIONS DE TEXTES.

30. *Esortazioni attribuite a san Francesco in uno opuscolo inedito del secolo XIV.* Rome, Desclée, 1907. in-8° de XVI-45 pages (0,80). Il s'agit d'une *praedicatio quaedam quam fecit beatus Franciscus fratribus suis circa finem mortis sui corporis.* D'après le ms. B. 82. de la Vallicellane. Avec une traduction italienne. Ce sermon ne paraît pas authentique.

31. *La vie Saint Franchois nach manuscrit français 19531 der Nationalbibliothek in Paris* par Ad. Schmidt. Leipzig. O. Schmidt, 1905, in-8° de XVIII-120 p. Ce ms. écrit à la fin du XIIIe siècle contient fol. 67-110 la longue vie poétique publiée par M. Schmidt. Elle se réfère au travail de Thomas de Celano. L'auteur en est, semble-t-il, un franciscain. Il écrivit après 1247, puisque c'est à cette date que se rattache la *Vita secunda* qu'il habille en roman. M. Schmidt étudie la langue du poète et de l'écrivain et conclut avec raison à son origine picarde.

32. *Il Leopardo e l'agnello di casa Frangipane*, par le P. Fedele (Roma. R Societa di Storia Patria, 1905. in-8° de 16 p.). Cette brochure contient deux documents de 1209-1230 utiles à connaître pour l'histoire de Jacqueline de Settesoli.

33. Le Dr. J. Werner, dans le *Neues Archiv*, tom. XXXII, p. 591-605 (*Verse auf Innozenz IV und Kaiser Friedrich II*) extrait du ms. D. IV. 4 de l'Université de Bale un poème satyrique où se remarquent quelques passages à l'adresse des Frères Mineurs. Ce poème date de 1247-1250. Il fut écrit en Hongrie.

Digitized by Google

34. *Obron de Ramon Lull. Doctrina pueril. Libre del Orde ae Cavalleria: seguit d'una ntiga versio francesa. Libre de Clerecia. Art de Confessio. Transcripcio directa ob prólech, variants y notes bibliografiques den M. Obrador y Se nassor. Palma de Mallorca 1906. Comissió editora lulliana. En l'Estampa d'Amengual y Muntaner.* gr. in-4° de XLI-475 pages. La *Revista des estudios franciscanos*, novembre 1907, p. 691-695, a annoncé ce volume, et nos lecteurs se rappellent l'article du P. Michel Bihl dans nos *Études Franciscaines*. Après avoir achevé les trois volumes de D. Rosello, la commission d'érudits majorquins a entrepris une nouvelle édition de R. Lull en trente volumes.

En voici le premier. Le *Libre del Orde Cavalleria* est accompagné d'une traduction française du XVe siècle tirée du British Museum. Avec le *Libre de Clerecia* est une traduction française du XVIIe siècle d'après un ms. de notre bibliothèque Mazarine.

Le premier volume de R. Lull est d'une fort belle impression, tirée sur beau papier. Cf. *Romania*. 1907, p. 478-479, art. de M. Morel Fatio.

Il y a quelques années la librairie Chacornac avait publié du même R. Lull, l'*Ars brevis traduit pour la première fois du latin en français*. Paris, 1901, in-16 de 106 p. et fig.

35. *Daniel de Thaurisio ord. min. Responsio ad errores impositos Hermenis* dans le *Recueil des Historiens des Croisades. Documents arméniens*. T. II. Paris, 1906. in fol. p. CCVIII-CCXVIII et 559-650. Préface de Kohler. Édité d'après le ms. de la bibl. nat. de Paris. f. lat. 3368, fol. 1-58. Ms. du XVe siècle. En 1340, Daniel de Tauris, frère mineur armémien, fut envoyé en ambassade vers Benoît XII par le roi Léon IV. Il fut reçu en 1341 à la cour d'Avignon et rentra en Arménie à la fin de l'année ou en 1342. Clément V le nomma le 26 juillet 1346 archevêque de Bostra dans le patriarcat d'Antioche. Cf. Eubel, *Bull. franc.*, t. VI, n. 378.

L'écrit publié dans le récent volume du Recueil des historiens des Croisades est la réponse à un mémoire envoyé par Benoît XII au roi Léon IV. Il fournit de multiples renseignements sur l'état de l'Église d'Arménie en 1341 et éclaire les efforts de la Papauté pour l'union de l'Arménie à l'Église catholique.

On s'étonne que dans une collection aussi sérieuse que celle des Historiens des Croisades, on n'ait pas cité à propos de Daniel de Tauris la notice qui lui a été consacrée dans le *Suppl. ad. scripl. ord. min.* Rome, 1806, p. 210. col. 2.

36. La chronique du Fr. Jean Dardel dans le *Recueil des historiens des Croisades. Doc. arméniens*. T. II. Paris, 1906, in fol. (Cf. *Romania*, 1907, p. 450-455). Introduction p. V-XXII, et texte, p. 1-109. Lems. de la chronique de ce frère mineur a été découvert par feu Ulysse Robert dans le n° 331 des mss. de Dole (p. 217 et s. — XVe siècle). Jean Dardel était d'Étampes. Confesseur et secrétaire depuis 1377 de Léon V de Lusignan, dernier roi d'Arménie, devenu en 1383 évêque de Tortiboli dans la province ecclésiastique

Digitized by Google

de Bénévent, il mourut le 6 décembre 1384 et fut enterré à St-Basile d'Étampes.

Son œuvre est divisée en 144 chapitres; elle va de l'époque de J.-C. à l'année 1384. Les quatorze premiers chapitres traitent les événements antérieurs au XIVe siècle. Pour les chapitres qui suivent jusqu'au ch. CXV, Jean Dardel eut pour collaborateur très immédiat le roi Léon V lui-même qui semble avoir dicté. L'ouvrage fut terminé en 1384. Le ch. CXVI (p. 89 et 90) est intitulé : « Comment le roy requist un cordelier nommée Jean Dardel de la province de France que il pleüst à demeurer avec luy. » Les ch. CXXV et s. sont consacrés à l'ambassade de Dardel à la cour du roi d'Aragon et le ch. CXLI à la consécration épiscopale du Frère à Ségovie.

Une version arménienne de la chronique de Dardel fut publiée d'après le ms. de Dole par Mgr Korène de Lusignan, archevêque arménien résidant à Constantinople, à St-Pétersbourg en 1891. (Édition de la société de Tiflis pour la publication de livres arméniens, n. 28).

Une simple réflexion pour finir : Dardel se dit d'Étampes et écrit son nom *Dardel*. D'autre part l'inscription connue de son tombeau le mentionne avec cette graphie : *d'Ardel*. Non loin d'Étampes, entre Chartres et Chateauneuf en Thimerais, mais plus près de Chartres que d'Étampes, se trouve une petite localité du nom d'Ardelles. Ne serait-ce point là le véritable lieu d'origine de notre chroniqueur arménien ?

37. *Blütenlese aus den Werken rheinischer Franciskaner. Lesungen und Betrachtungen, übersetzt und zusammengestellt*, par le P. Patrice Schlager O. M. Aachen. Jacobi, 1907. In-8° de VIII-289 p. L'auteur a réuni là des extraits de Théod. Coelde mort à Louvain en 1515, — de Jean Brugman (mort en 1473 — vie et passion du Christ), — de Henri Herp, ou Harphius mort à Malines en 1477 (théologie mystique)

38. Les *Archives du Cogner* (J. Chappée. Le Mans) publiées avec le concours de l'abbé L. J. Denis. Paris. 3 vol. (1903, 1905 et 1907) renferment plusieurs pièces franciscaines dans le tome I concernant : les Frères Mineurs de Montepulciano (bulle d'Alexandre V de 1457), — les Clarisses de Beaumont sur Sarthe (XVIIe et XVIIIe siècle), celles du Lude (1644) et les Franciscaines de Noyon (1685).

39. Dans la *Revista de Estudios Franciscanos* de février 1908, p. 87 et s., le P. Ambroise de Saldes a publié plusieurs documents sur l'établissement des Capucins en Espagne et la fondation de leur couvent en Catalogne (province de la Mère de Dieu), fin XVIe siècle.

40. Dans la *Société d'études de la province de Cambrai. Bulletin.* 8e année 1906. M. Masure a publié l'*Etat des objets d'or, d'argent et autres valeurs enlevés aux églises et communautés religieuses de la ville de Valenciennes pendant la Révolution* où sont indiqués les Capucins fol. 278-279, les Récollets (p. 293-296), les Urbanistes, p. 296-298, les Récollectines dites sœurs

Digitized by Google

Grises (p. 303-304). En 1857 M. V. Derode avait déjà publié dans le tome I du *Bulletin du Comité flamand de France* une notice semblable pour l'arrondissement de Dunkerque sous la Convention, et en 1875 Mgr Dehaisnes donnait aux *Annales* du même Comité, l'état des mêmes objets d'or et d'argent dans les deux districts de Bergues et de Hazebrouck.

41. Dans ses *Instituta franciscana monumentis benevolentiæ R.Pontificum laudata, magnifica, defensa* (Romæ MCDIV in-8° de 903 p), l'Eminentissime Cardinal Vivès s'est contenté de reproduire, par ordre chronologique, les textes élogieux ayant trait à l'ordre franciscain. Les textes sont tous tirés des bullaires. Ils vont de 1219 à 1901. Un bon index termine le volume.

42. Dans les *Mühlhäuser Geschichtsblättern*. T. VI (1906) p. 17-35, nécrologie des Mineurs de Mulhouse. Mois de janvier d'après un m. de 1387. Publié par Ed. Heydenreich. Dans l'*Archivum* de Quaracchi, le P. Michel Bihl annonce la publication de tout ce nécrologe.

43. *Obituaires de la province de Sens*. Tome II (diocèse de Chartres) publié par M. Auguste Molinier sous la direction et avec une préf. de M. Auguste Longnon (*Recueil des Hist. de la France. Obituaires*, tome II), Paris, 1906 in-4o. Ce volume contient, p. 313-342, l'obituaire des Frères Mineurs de Chartres (cf. F. Etienne Gaultier, *Martyrologium conventus Carnutensis Minorum*, Paris, 1655, in-8° et François de Gonzague, *De orig. seraph. relig.* Rome, 1587. p. p. 561). Il s'agit du couvent cité par le *Provinciale*, éd. Eubel, 1892 p. 13.) et fondé en 1231, hors des murs de la ville près de la porte des Epars. Le texte édité est du XVe siècle (Bibl. Chartres ms. 1042). Ce texte, écrit entre 1467-1473, reproduit un recueil plus ancien qui remonte jusqu'au XIIIe s. et contient des additions jusqu'au XVIIe siècle. L'annotation est tellement sobre qu'il n'y a aucun texte pour l'éclaircissement des mentions biographiques. Cf. *Etudes Franc.*, t.XVIII p 14, art. de A. Mayeux.

44. Epigraphie de l'église des Récollets à Roubaix, dans l'*Epigraphie ou recueil des inscriptions du dép. du Nord ou du dioc. de Cambrai*, rédigée par Th. Leuridan, tome IV (1906), p. 1120. Deux inscriptions du XIXe siècle. Cf. du même auteur *Notice sur l'établissement des Récollets à Roubaix*. Roubaix, 1860, in-8°.

Sur l'église Saint-Jacques (Récollets) de Tourcoing, cf. *Epigraphie*, id. p. 1318-1322. Cf. *Etudes Francisc.*, t. XIV (1905), p. 408.

45. Le tome III de l'*Epigraphie du Nord* (arr. de Lille, 2e partie), Soc. d'études de la prov. de Cambrai. Mémoires, t. X, mentionne (p. 953 et 954), plusieurs inscriptions des Sœurs Grises de Lannoy, fondées en 1659. Ce couvent, détruit par un incendie le 11 avril 1701, fut reconstruit en 1716. Les inscriptions vont de 1433 à 1785. Cf. *Etudes Franciscaines*, t.XIV (1905), p. 408.

46. *La Orden Franciscana en Tierra Santa. Reseña historica tomada de la «Historia de Jerusalén» que escribio en lengua italiana el P. Fran-*

Digitized by Google

cisco Cassini de Perinaldo franciscano de Tierra Santa. Traduction espagnole du P. Gabino Martin Montoro.O. M. Barcelona. 1907 in 8° de 358 pages. L'histoire de Jérusalem du P. Perinaldi a été publiée en 1857 (2 in-8o).

47. *Fray Bernardino de Sahagum O. F. M. Un breve compendio de los ritos ydolatricos que los Yndios desta nueva Espana usavan en el tiempo de sa infidelidad.* Dans l'*Anthropos* de Salzbourg, tome I, 1906, p. 302-317. Publié par le P. W. Schmidt d'après un ms. des archives du Vatican.

48. On nous annonce une réédition du très utile volume publié à Rome en 1806 et dont le prix montait chez les bouquinistes jusqu'à 500 francs :

Waddingus-Sbaralea (Bibliotheca historica-bibliographica) : — *Scriptores Ordinis Minorum, quibus accessit Syllabus illorum, qui ex eodem Ordine pro fide Christi fortiter occubuerent ; priores atramento, posteriores sanguine Christianam Religionem asseruerunt: recensuit* Fr. Lucas Waddingus *eiusdem Instituti theologus.* — Romae MCMVI. editore Doct. ATTILLIO NARDECCHIA. *Via dell' Università* n. 42-43. — In fol. t. I, pp. 243. Les tomes II et III paraîtront en 1908 et l'ouvrage tout entier coûtera 300 francs. Le tome I comprend l'œuvre de Wadding lui-même avec le *Syllabus Martyrum.* Le Tome II contiendra les nos 1 à 1273 du *Supplementum* de Sbaralea.

Le tirage est limité à 300 exemplaires.

49. Le livre de J. Jörgensen a été traduit en allemand sous ce titre *Der heilige Franz von Assisi* par la Comtesse H. Holstein-Ledreborg. Avec préface de H. Hesse. Kempfen, Kösel. 1908. In-8 de XV-673 p.

50. La vie de S. Antoine de Padoue par feu le chanoine Lepitre a été traduite en italien. *S. Antonio de Padua* (1175-1231), Rome, Desclée, 1905, In-16 de 208 pages.

III. BIBLIOGRAPHIE.

La passione de G. Christo ed i Francescani par le P. Candide Mariotti. S. M.degli Angeli, 1907. In-8° de X-301 p. et pl.—*Compendium Vitae Venerabilis Franciscæ Mariae de Jara* (Tertii ordinis S. Francisci. Extr. des *Analecta Ord. Min.* 1907). Quaracchi, 1907.—*Buez an den eurus Jean Marie Vianney, person Ars, 1786- 1859* great gant an aotrou Jean Marie Le Gall. Quimper, Bernard, 1907. In-16 de 382 p. Portrait. — *Dos asuntos de actualidad en Bolivia (El seminario de Cochabamba y las missiones de Guarayos)* par le P. Pierini O. M. — Buenos Aires, 1907. In-16 de VI-59 p.)

Lettera circolare, regolamento generale e calendario scolastico per le comunita e per gli studi dei frati Minori di Val Mazzarra par le P. O. Padrenostro. Palerme, Barravecchia, 1907. In-8 de 32 p. — *Sansoni vescovo di Cefalù. Prima lettera pastorale.* Rome S. Casciano, 1908. In-8° de 32 p. — *Compendium privilegiorum regularium præsertim ordinis minorum* par P. V. Lyszczarzyk. Lemberg. Gubrynwicz, 1906. In-8° de XVI-254 p. — *Caere-*

Digitized by Google

monialis ordo romanus ad usum totius seraphici ordinis minorum S. Francisci Conventualium revisus a Sacrorum Rituum Congregatione. par le P. H. Mileta. Rome, Typ. Sallustianis, 1904. In-8° de VIII-976 p. — *Conveniencia de celebrar un Congrès d'Ordres Terceres a Catalunya* par le P. Michel d'Espuglas, capucin. Discours prononcé le 22 septembre 1907 à Montserrat. Barcelona. 1907.

Il Terz' Ordine secolare del Padre S. Francesce in Aracœli. Memorie storiche par C. Santucci. Rome, Institut Pie IX, 1907. In-16 de 168 pages. — *Segundo Congreso Terciario Franciscano Catequistico Argentino-Uruguayo. Antecendentes, Sesiones publicas y privadas, Conclusiones, Ecos* (juillet à novembre 1906). Buenos-Aires, Grau 1907. — *Reglemento de las Escuelas Dominicales de la Venerable Orden Tercera.* Barcelona, Subirana 1907. — *Intruccion para ensenas la virtud à los principiantes y Escala espiritual para la perfeccion evangélica* du P. Diego Murillo O. F. M. Publié par le P. Jaime Sala du même Ordre. Barcelone, Gili, 2 vol. in-8°, 1907. Réimpression de l'édition de Saragosse de 1598.

Im Geiste der heil. Elisabeth Vorträge für Frauen und Mütter, par le Dr Franz Keller. Dülmen. Laumann, 1907. In-8° de 118 pages. (Dix leçons sur les questions du féminisme.) — *Un poema francescano di Sicilia*, par Albert Cappelleti. Parlemo. In-4° de 36 p. — *Op reis naar China*, par Mgr Théotime Verhaeghen. Mechelen, St Franciscus Druk. 1907. In-12 de 160 pages (Ouvrage posthume). — *Brevi nozioni di gramatica latina ad uso specialmente dei seminari e dei collegi serafici dei frati Minori*, par le P. G. B. frère mineur. S. M. degli Angeli, 1907. In-8° de VIII-216 p.

Le prochain bulletin sera consacré à la critique des sources aux nouvelles revues franciscaines, à l'histoire de l'art.

Fr. UBALD D'Alençon.
o. m. c.

Digitized by Google

CHRONIQUE DU MOUVEMENT INTELLECTUEL

I. Les Faits.

ROME. Par une Lettre du 17 mai, adressée aux Cardinaux français, le S. Pontife interdit les mutualités ecclésiastiques. Il donne les raisons de son refus : la méconnaissance complète de la hiérarchie ecclésiastique et l'impossibilité légale d'exclure de ces mutualités les membres indignes. Les avantages matériels offerts par la loi sont « fort discutables et précaires ». Suivant la parole de Léon XIII : « l'État ne reconnaît l'Eglise qu'au jour où il lui plaît de la persécuter ». D'ailleurs, ces sortes de mutualités exposeraient à toutes sortes de dangers la célébration des messes de fondation pour les morts. En vue de remédier à la main-mise de l'État sur le patrimoine des morts, Sa Sainteté demande à tous les Prêtres en France, de célébrer une messe par an aux intentions des pieuses fondations ». Le S. Pontife lui-même en célébrera une par mois et a déjà, d'autre part, déposé la somme nécessaire pour assurer la célébration de 2000 messes par an aux mêmes intentions.

Le Décret sur les fiançailles et le mariage, qui vient d'entrer en vigueur le jour de Paques 1908, a été l'occasion de plusieurs demandes d'éclaircissement adressées à la S. C. du Concile. Il est bon de les connaître pour se rendre compte de la nouvelle législation matrimoniale.

Première série de questions.

I. Les catholiques de rite oriental sont-ils atteints par le décret *Ne temere ?*
Réponse : Nullement.

II. S'ils ne le sont pas, est-il à propos de les y soumettre ?
Rép. : La S. C. de la Propagande jugera de l'opportunité de cette extension du décret aux Orientaux.

III. Le mariage d'un catholique latin avec un catholique oriental est-il valide si on n'observe pas les dispositions du décret *Ne temere ?*
Rép. : Différée, et l'on demandera l'avis motivé de deux consulteurs qui étudieront les lois en vigueur sur ce point chez les Orientaux. (Voir plus bas la décision définitive.)

IV. Est-ce que, à l'article XI, paragraphe 2 dans l'exception énoncée en ces termes : « à moins que le Saint Siège n'en ait autrement décidé pour un lieu ou une région en particulier, » on ne comprend que la Constitution *Pro-*

Digitized by Google

vida du pape Pie X (sur les mariages mixtes en Allemagne), ou plutôt en même temps la Constitution de Benoît XIV et les autres indults de même genre portant sur la clandestinité ?

Rép. : Il n'y a de comprise que la Constitution *Provida*. Les autres décrets quelconques sont sans influence, de l'avis du Saint-Père interrogé sur ce point.

V. Est-ce que, dans l'empire d'Allemagne, les catholiques qui ont passé à une secte hérétique ou schismatique, ou bien ceux qui, convertis au catholicisme l'ont ensuite abandonné, fût-ce dans leur enfance ou leur jeune âge, doivent, pour épouser validement une personne catholique, observer la forme du décret *Ne temere*, c'est-à-dire se marier par-devant un curé et deux témoins ?

Rep. : Oui, ils doivent s'y conformer.

VI. Et si oui, ne serait-ce pas à propos, vu les circonstances particulières où se trouve l'Allemagne, d'accorder une dispense à cet égard ?

Rép. : Non, il faudra absolument se conformer au décret.

VII. Où et comment les aumôniers militaires et les curés qui n'ont pas de territoire propre, ni même commun avec d'autres curés, mais qui exercent directement leur juridiction sur les personnes ou les familles et les suivent partout où elles vont, peuvent assister validement aux mariages de leurs sujets ?

Rép. : Rien n'est changé en ce qui concerne les aumôniers militaires et les curés mentionnés dans cette question.

VIII. Où et comment les curés qui, n'ayant pas de territoire exclusivement propre, en ont un commun avec un ou plusieurs autres, peuvent-ils assister validement aux mariages ?

Rép. : Ils peuvent y assister sur tout le territoire possédé en commun.

IX. Où et comment le curé qui a sous sa juridiction quelques personnes ou familles résidant sur le territoire propre à d'autres curés, peut-il assister aux mariages ?

Rép. : Il ne peut, sur ce territoire et dans toute son étendue, assister qu'aux mariages de ses propres sujets. Ainsi l'a décidé le Saint-Père interrogé sur ce point.

X. Les aumôniers ou recteurs des lieux pies de tout genre, exempts de la juridiction curiale, peuvent-ils validement assister aux mariages sans délégation du curé ou de l'ordinaire ?

Rép. : Ils le peuvent pour les personnes dont ils ont la charge ; mais seulement dans l'endroit où ils ont juridiction, pourvu qu'ils aient réellement les pleins pouvoirs curiaux.

XI. Le décret *Ne temere*, a-t-il aboli la loi ou coutume en vigueur dans certains diocèses, et en vertu de laquelle la curie épiscopale se charge de l'enquête sur l'état libre des contractants, et ensuite autorise les curés à assister aux mariages ?

Rép. : Cette coutume est maintenue là où elle existe.

XII. Est-il à propos et dans quelle mesure de retarder l'exécution du décret *Ne temere* pour certains pays, ainsi que l'ont demandé plusieurs ordinaires ?

Digitized by Google

Rép. : Le Cardinal-Préfet aura mission de transmettre ces demandes au Saint-Père qui jugera de la suite à y donner.

Cette première série de réponses a été donnée le 1er février 1908.

Deuxième série.

I. Le mariage contracté par un catholique latin avec un catholique oriental, sans observer la forme imposée par le décret *Ne temere*, est-il valide ?

Rép. : Non, il ne l'est pas.

II. Est-ce qu'à l'article XI, paragr. 2 du même décret, on comprend sous le nom de non-catholiques même les schismatiques et hérétiques des rites orientaux ?

Rép. : Oui, ils y sont compris.

III. L'exception introduite par la Constitution *Provida* en Allemagne doit-elle être regardée comme purement locale ou encore comme personnelle ?

Rép. : Cette exception ne concerne que les personnes nées en Allemagne et qui s'y marient. Ainsi l'a décidé le Saint-Père.

IV. Les ordinaires et curés « invités et priés » non seulement explicitement mais encore implicitement, « pourvu que n'étant contraints ni par la violence ni par les menaces ils s'enquièrent du consentement des contractants et reçoivent leur réponse », peuvent-ils validement assister aux mariages ?

Rép. : Oui.

V. Faut-il, pour la célébration licite du mariage, ne plus tenir compte que du séjour d'un mois, ou peut-on encore profiter du quasi-domicile ?

Rép. : Il ne faut tenir compte que du mois d'habitation ; le quasi-domicile ne donne plus aucun droit.

VI. Les fiançailles peuvent-elles être célébrées non seulement devant l'ordinaire ou le curé, mais encore devant leur délégué ?

Rép. : Non, elles ne peuvent l'être que devant l'ordinaire ou le curé.

VII. Peut-on célébrer les fiançailles, non seulement devant l'ordinaire ou le curé du domicile ou de l'habitation d'un mois, mais aussi devant n'importe quel ordinaire ou curé ?

Rép. : On peut les célébrer devant un ordinaire ou curé quelconque, pourvu que ce soit dans les limites de son territoire.

Cette seconde série de réponses authentiques a été rendue par les cardinaux de la Sacrée Congrégation du Concile le 28 mars 1908, et approuvée par le Souverain Pontife le 30 du même mois. (D'après la *Semaine religieuse* de Lyon du 15 mai).

DÉCRET DE L'INDEX.

La Sacrée Congrégation des Éminentissimes et Révérendissimes Cardinaux de la Sainte Église romaine, préposés et délégués par Notre Saint-Père Pie X et le Saint-Siège à l'Index des livres de doctrine pernicieuse pour les proscrire, les expurger et les permettre dans tout l'univers chrétien dans sa séance tenue au palais apostolique du Vatican le 25 mai 1908, a con-

Digitized by Google

damné et condamne, a défendu et défend, a ordonné et ordonne d'insérer à l'index des livres proscrits les ouvrages suivants :

L'abbé EMMANUEL BARBIER : *Le progrès du libéralisme catholique en France sous le Pape Léon XIII.* Histoire documentaire. Paris, P. Lethielleux.

— *Ne mêlez pas Léon XIII au libéralisme. Ibid.*, 1907.

JEAN D'ALMA : *La controverse du quatrième Évangile.* Paris, E. Nourry, 1907.

ANTOINE DUPIN : *Le dogme de la Trinité dans les trois premiers siècles. Ibid.*, 1907.

C. ROMANO D'AZZI : *Un vasto inganno : la risurrezione dei morti.* Studio intico. Rome, Enrico Voghera, 1907.

FERDINAND HAMELIN : *Le journal d'un prêtre.* Roman. Paris, Stock, 1908.

En conséquence, que personne, de quelque dignité ou condition qu'il soit, n'ose à l'avenir publier ou lire, ou retenir ces ouvrages condamnés et proscrits dans n'importe quel endroit et dans n'importe quelle langue, sous peine d'encourir les censures inscrites dans l'Index des livres défendus.

M. PAUL BUREAU s'est soumis d'une manière digne d'éloges au décret de la Sacrée Congrégation, publié le 17 mars 1908, par lequel était condamné et inséré à l'Index un livre dont il est l'auteur.

Sur le rapport qui lui a été présenté par le secrétaire soussigné, S. S. le Pape Pie X a approuvé et ordonné de promulguer ce décret. En foi de quoi, etc.

Donné à Rome, le 26 mai 1908.

FRANÇOIS, card. SEGNA,
préfet.

L'abbé Barbier a fait depuis une humble et entière soumission.

Un Rescrit de la Sacrée Pénitencerie du 20 mai précise d'une façon très claire les peines encourues par les Parlementaires français qui ont voté la loi de Séparation. Voici la traduction du texte du Rescrit :

TRÈS SAINT PÈRE,

Le vicaire général du diocèse de N... sollicite la solution des doutes suivants :

I. — Les députés et sénateurs français auteurs, par leur vote, de la loi dite de Séparation, tombent-ils, *ipso facto*, sous l'excommunication *latæ sententiæ?*

II. — Dans l'affirmative, l'Ordinaire doit-il, pour qu'ils soient privés de la sépulture ecclésiastique, porter contre eux une sentence déclaratoire de l'excommunication encourue?

III. — Dans la négative, encourent-ils l'excommunication *ferendæ sententiæ ?*

IV. — Si ces mêmes députés et sénateurs ne sont pas excommuniés, doit-on les considérer comme des pécheurs publics et, en conséquence, les priver de toute sépulture ecclésiastique ?

Digitized by Google

V. — Dans la négative, convient-il, si ces parlementaires viennent à mourir, de les enterrer avec les mêmes honneurs religieux que les autres fidèles, et convient-il d'observer cette règle pratique : n'accorder à ces sénateurs et députés qu'une messe basse avec une simple absoute du corps ?

Et que Dieu...

La Sacrée Pénitencerie, après mûr examen des questions, répond :

AD I. — Oui.

AD II. — L'évêque n'y est nullement obligé, et on ne doit pas, en général, conseiller cette mesure, à moins qu'une raison spéciale ne l'exige absolument.

AD III. — Résolu au numéro 1.

AD IV. — S'il est notoire que ces parlementaires sont morts dans leur péché, ils sont indignes de la sépulture ecclésiastique.

AD V — S'ils sont morts repentants, ils ne doivent pas être privés des honneurs habituels ; si le fait est douteux, oui, pour la deuxième partie de la question.

Donné à Rome, à la Sacrée Pénitencerie, le 20 mai 1908.

GIORGI,
régent de la S. P.

La *Semaine religieuse* de Lyon donne de ce Rescrit le commentaire suivant : « La Sacrée Pénitencerie déclare donc que les sénateurs et députés auteurs, par leur vote, de la loi de Séparation, tombent, *ipso facto*, sous le coup de l'excommunication *latæ sententiæ*. — Au point de vue objectif comme au for externe, la situation est donc très claire: il suffit qu'un parlementaire ait émis son vote en faveur de la loi de Séparation pour qu'il encoure, par le seul fait et sans plus, la peine de l'excommunication. Il s'agit évidemment d'une excommunication comprise parmi celles *latæ sententiæ* spécialement réservées au Souverain Pontife. Elles sont détaillées en la première partie de la Bulle *Apostolicæ Sedis*, et l'on pourrait en citer plusieurs articles qui semblent atteindre directement et à titres divers les auteurs de la loi de Séparation. — Au point de vue subjectif et de conscience comme au for interne, la situation est nette aussi. Comme l'application d'une censure suppose toujours une faute grave, il est évident que l'excommunication n'est effectivement encourue par tel ou tel parlementaire que si, en fait, les conditions exigées pour une faute grave se sont trouvées réunies. Mais, d'autre part, comme il s'agit ici d'une excommunication *latæ sententiæ*, déclarée encourue par une certaine catégorie de personnes déterminées pour le fait d'un seul acte très précis, il est clair qu'après la réponse de la Sacrée Pénitencerie, il y aura lieu d'examiner la question de très près avant d'accepter l'exception de bonne foi.

L'excommunication a pour effet de rejeter celui qui l'a encourue hors de la communion des fidèles, et, par suite, le met hors d'état de participer aux prières, aux sacrements, aux biens spirituels de la communauté chrétienne. C'est ainsi que l'excommunié se trouve sujet à plusieurs privations et notamment à celle la sépulture ecclésiastique. Il y a deux catégories d'excommuniés: les *vitandi* et les *tolerati*. Même ces derniers, s'ils se trouvent *notoirement*

Digitized by Google

excommuniés, ne peuvent être admis aux honneurs de la sépulture ecclésiastique, à moins qu'ils n'aient donné des signes de pénitence ou exprimé le désir de se réconcilier avec l'Eglise. Telle est bien la doctrine générale : *Vitandus qui sine signis pœnitentiæ decessit non potest ecclesiastico ritu sepeliri..... Toleratus, qui NOTORIE excommunicatus est, sine signo pœnitentiæ vel reconciliationis cum Ecclesia desiderii decessit, etiam privandus est sepultura ecclesiastica.* Telle est bien la doctrine générale.

Toutefois, certains prétendent qu'il est requis, pour la privation de sépulture, que l'excommunication ait été publiquement dénoncée ou signifiée par l'Ordinaire. C'est pourquoi l'auteur des questions demandait si l'évêque doit promulguer contre les sénateurs et députés en cause une sentence déclaratoire de l'excommunication encourue pour qu'ils puissent être privés de la sépulture ecclésiastique.

La Sacrée Congrégation répond que l'évêque n'est pas du tout obligé à cette mesure. On ne doit même pas, d'une manière générale, la conseiller, à moins que des raisons spéciales ne l'exigent dans certains cas particuliers, comme, par exemple, en raisons d'un plus grand scandale donné ou d'une haine plus vive et plus efficace témoignée contre l'Eglise.

L'auteur des questions posées au Saint-Siège n'ignorait pas que, en ce qui regarde les excommuniés non dénoncés et tolérés, certains docteurs basent le refus de sépulture ecclésiastique non pas tant sur le fait de la censure encourue que sur cet autre qu'ils se sont toujours conduits et qu'ils sont morts comme des pécheurs publics, comme des hérétiques ou des schismatiques, en dehors de la communion de l'Eglise. Aussi ne pourrait-on, dans ces conditions leur accorder la sépulture religieuse sans provoquer parmi les fidèles un réel scandale. C'est pourquoi l'interrogateur avait posé ce *dubium* : « Au cas où les députés et sénateurs en cause ne tomberaient pas sous l'excommunication, ne doit-on pas les regarder comme des pécheurs publics et leur refuser toute sépulture religieuse? » A quoi la Sacrée Congrégation répond : « S'il est notoire que ces parlementaires sont morts dans leur péché, ils sont indignes de la sépulture ecclésiastique. » *S'il est notoire*, c'est-à-dire s'il est connu du milieu qui les entoure, du public, qui témoin de leur mort comme de leur vie, sait à quoi s'en tenir sur les sentiments réels de ces députés ou sénateurs et pourrait être légitimement scandalisé des honneurs religieux à eux accordés.

S'il est notoire *que ces parlementaires sont morts dans leur péché*, ce qui revient à dire: ces députés et sénateurs, par le fait du vote de la loi de Séparation, ont commis une faute, grave en elle-même, d'autant plus grave qu'elle fut non seulement publique, mais officielle. Par ce fait, ils sont devenus des pécheurs publics. On ne doit pas leur accorder la sépulture religieuse s'il est notoire qu'ils sont décédés dans leur état de péché. Il en est ainsi s'ils n'ont donné aucun signe de pénitence ni exprimé le désir de se réconcilier avec l'Eglise, c'est-à-dire s'ils n'ont, à un moment donné et de façon acceptable, notoirement désavoué leur vote et leur conduite ouvertement hostile envers l'Eglise.

Digitized by Google

En résumé, au regard de la sépulture ecclésiastique, la Sacrée Congrégation donne la règle suivante :

1° Si les auteurs de la loi de Séparation viennent à décéder repentants ou pénitents, on ne doit pas leur refuser les honneurs accoutumés. Les confesseurs appelés à régulariser de pareilles situations sauront désormais qu'ils ont devant eux des excommuniés et des pécheurs publics.

2° Si le fait du repentir ou de la pénitence demeure douteux, il y a lieu de s'en tenir à cette pratique: accorder seulement à ces parlementaires défunts une messe basse avec simple absoute du corps.

3° S'il est notoire qu'un sénateur ou député ayant voté la loi de Séparation est mort dans les dispositions qui ont dicté son vote, il est indigne de la sépulture ecclésiastique. Devant ce clair langage, il n'y a pas d'équivoque possible, et il serait inconvenant d'invoquer des prétextes de côté pour éluder la conséquence de la déclaration d'indignité ici prononcée. Si un chrétien s'est rendu indigne de la sépulture ecclésiastique, il n'y a pas à chercher les moyens de la lui accorder quand même,en tout ou en partie. Qu'on la lui refuse et en donnant les motifs ! Ce sera d'un salutaire exemple.

Le rescrit que nous rapportons vise directement les sénateurs et députés qui ont voté la loi de Séparation proprement dite. Mais il est permis d'en faire l'application, sans crainte d'erreur, aux sénateurs et députés qui ont, depuis lors, voté les lois consécutives, et notamment la loi concernant la dévolution des biens ecclésiastiques. Ces votes, comme le précédent, sont attentatoires aux droits essentiels de l'Eglise catholique. »

Le Document pontifical, annoncé depuis quelques semaines, pour la Réforme en Dicastères du Saint Siège vient de paraître. Il comprend trois parties : 1° La constitution apostolique, *Sapienti consilio*, qui réorganise les Dicastères pontificaux ; 2° La loi spéciale, *Lex propria*, qui règle le fonctionnement des tribunaux de la Rote, et de la Signature ; 3° Enfin, le règlement général des dits dicastères, qui se divisent : en congrégations, en tribunaux et en offices. Nous reviendrons plus longuement sur cet important document.

Le 29 juin dernier, la COMMISSION BIBLIQUE a donné sur le *Caractère et l'auteur d'Isaïe*, cinq réponses dont nous reproduisons, d'après *La Croix*, la traduction française.

COMMISSION PONTIFICALE BIBLIQUE.

Caractère et auteur du Livre d'Isaïe.

Aux doutes suivants qui lui ont été présentés, la Commission pontificale biblique a répondu comme il suit :

Doute I. — Peut-on enseigner : que les prophéties que nous lisons dans le *Livre d'Isaïe* — et dans divers endroits de l'Écriture — ne sont pas des prophéties proprement dites ; que, ou ce sont des récits composés après l'événement, ou, s'il faut reconnaître que l'annonce a précédé le fait, ce n'est pas par une révélation surnaturelle de Dieu qui prévoit l'avenir, mais par une

Digitized by Google

heureuse sagacité, par la pénétration naturelle de son génie que le prophète a tiré par conjecture le futur du passé et l'a prédit?

R. — Non.

Doute II. — L'opinion qui prétend qu'Isaïe et les autres prophètes n'ont prononcé d'oracles que sur des faits imminents ou à survenir dans un laps de temps assez bref, est-elle conciliable avec les prophéties, principalement les prophéties messianiques et eschatologiques, certainement faites par ces mêmes prophètes longtemps avant les événements? Est-elle conciliable, en outre, avec l'opinion générale des Pères qui s'accordent à affirmer que les prophètes ont aussi prédit des faits qui ne devaient s'accomplir qu'après de longs siècles?

R. — Non.

Doute III. — Peut-on admettre: que les prophètes, qui ne furent pas seulement les censeurs de la dépravation humaine, et les hérauts de la parole pour l'amélioration de leurs auditeurs, mais qui annoncèrent aussi l'avenir, n'ont jamais dû s'adresser à des auditeurs futurs, mais toujours à des auditeurs présents, à leurs contemporains, de manière à pouvoir être nettement compris par eux ; que, par conséquent, la seconde partie du Livre d'Isaïe (chap. XL-LXVI), où le prophète s'adresse non pas aux Juifs contemporains d'Isaïe, mais aux Juifs qui gémissent dans l'exil de Babylone, pour les consoler, comme s'il vivait au milieu d'eux, ne peut avoir pour auteur Isaïe lui-même, mort depuis longtemps, mais qu'il faut l'attribuer à quelque prophète inconnu qui vivait parmi les exilés?

R. — Non.

Doute IV. — L'argument philologique, tiré de la langue et du style, que l'on emploie pour combattre l'identité d'auteur du Livre d'Isaïe, doit-il être jugé de telle force qu'un homme grave, expert en science critique et en hébreu, ne puisse pas ne pas reconnaître la pluralité des auteurs?

R. — Non.

Doute V. — Les arguments présentés, même pris en bloc, sont-ils assez solides pour établir péremptoirement que le livre d'Isaïe doit être attribué non pas au seul et même Isaïe, mais à deux ou même à plusieurs auteurs?

R. — Non.

Le 28 juin 1908, dans l'audience qu'il a bien voulu accorder aux deux Révérendissimes rapporteurs secrétaires, le Saint-Père a ratifié ces réponses et ordonné de les publier.

FULCRAN VIGOUROUX, P. S. S. ; LAURENT JANSSENS, O. S. B.,
rapporteurs secrétaires.

Rome, le 29 juin 1908.

Le 2 juin s'est tenue au Vatican une session d'examens pour la licence biblique. Les candidats, au nombre de dix, avaient à choisir un de ces trois sujets : le jeune riche dans les trois Synoptiques ; le Discours de S. Paul à Antioche de Pisidie ; les Discours de S. Paul devant Festus et

Digitized by Google

Agrippa. Deux autres compositions ont eu pour sujets : l'histoire des invasions assyriennes au temps des Rois à l'aide des documents assyriens et de la Bible, et : l'Introduction spéciale au prophète Joël. Sept candidats ont été reçus, parmi lesquels plusieurs élèves de S. Étienne de Jérusalem.

Les 15 et 16 juin a été soutenue pour la première fois une thèse de doctorat ès sciences bibliques. Le candidat était M. l'abbé Gry, docteur en théologie de la Faculté d'Angers. Le sujet de sa thèse était : les Paraboles d'Hénoch, livre apocryphe de l'Ancien Testament. M. Gry a soutenu brillamment sa thèse devant le cardinal Rampolla et plusieurs cardinaux, et a été proclamé docteur ès sciences bibliques.

FRANCE. — L'AFFAIRE HERZOG-DUPIN-TURMEL. Un incident assez grave passionne la presse catholique depuis quelque temps. Guillaume Herzog, de Lausanne (?) avait publié en 1907 dans la *Revue d'histoire et de littérature religieuses* trois articles sur la *Sainte Vierge dans l'histoire*, où il s'attachait à démontrer que les privilèges attribués à la Sainte Vierge : conception virginale du Christ, virginité perpétuelle de Marie, sa sainteté, son immaculée conception, n'étaient que de pures créations du sentiment et de la piété populaires, sans fondement dans l'histoire et la véritable tradition catholique. Avec la même méthode et dans le même esprit, A. Dupin avait déjà publié, en 1906, dans la même Revue, des articles sur la Ste Trinité. Réunies en volumes, ces deux séries d'articles avaient été condamnées par l'autorité ecclésiastique et, tout récemment, l'ouvrage de Dupin mis à l'index. L'affaire devait sans doute en rester là, quand M. Saltet, dans l'excellent *Bulletin de Littérature ecclésiastique* de Toulouse publia en mars et avril 1908 deux articles sensationnels intitulés, le premier : *Un insigne plagiat : « La Sainte Vierge dans l'histoire » par G. Herzog ;* le second : *Guillaume Herzog et Antoine Dupin, deux pseudonymes d'un plagiaire.* Avec une rigoureuse logique, M. Saltet montrait que G. Herzog, avait sans le dire « tout simplement démarqué et tourné contre nous certains chapitres de l'Histoire de la Théologie positive de M. Turmel. » Plagiat invraisemblable à l'égard de M. Turmel, « dont Herzog s'est fait le sosie, prenant de lui une méthode, des références, certaines doctrines particulières et même un style. » Et chacune de ces idées était amplement démontrée. « M. Turmel, concluait l'auteur, longtemps collaborateur de la *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, n'a-t-il pas connu le travail d'Herzog ou, l'ayant connu n'a-t-il pas remarqué qu'il y est indignement exploité et défiguré? Je ne sais. En tout cas, maintenant que j'ai rendu à M. Turmel le service de l'éclairer, il ne saurait manquer de protester avec toutes les précisions désirables. » Cet article paraissait le 20 mars. Le 15 mars M. Turmel publiait dans la *Revue du clergé français* une étude sur l'ouvrage d'Herzog sans dire un mot du plagiat. — Passant à Dupin (de Paris ?), M. Saltet découvre dans ses articles un mécanisme tout pareil : Dupin, lui aussi, a plagié M. Turmel, et cela d'une manière plus évidente et plus patente encore peut-être, car les articles de Dupin paraissaient quelques semaines seulement après ceux que M. Turmel publiait sur le même

Digitized by Google

sujet dans *The New-York Review*. Et ensuite, M. Saltet montrait que Herzog et Dupin se révèlent comme un personnage unique : « il n'y a pas eu à la *Revue d'histoire et de littérature religieuse* deux rédacteurs ecclésiastiques ayant chacun le goût du pseudonyme et faisant profession de plagier les livres de M. Turmel: Dupin et Herzog sont un même personnage. » Le soupçon commençait à tomber sur M. Turmel. Entre temps, l'opinion s'étonnait, la *Revue du clergé français*, à deux reprises les 1er et 15 avril affirmait que M. Turmel n'était ni Herzog ni Dupin ; la *Croix*, ayant tenu ses lecteurs au courant de l'affaire, demandait à Turmel de s'expliquer, elle recevait le 5 mai de M. Bricout une lettre qui n'éclairait que des points secondaires. Le 16 mai, la Semaine religieuse de Rennes publiait une lettre de M. Turmel à Mgr Dubourg :

Rennes, 12 mai 1907.

Monseigneur

Pour mettre fin à une campagne de presse qui, depuis quelques semaines, trouble le monde religieux, vous avez désiré m'entretenir au sujet des écrits signés « Herzog » et « Dupin ». Dans l'entretien dont vous m'avez honoré dimanche dernier, 10 mai, j'ai commencé, Monseigneur, par déclarer devant Dieu que je n'étais ni Herzog ni Dupin ; puis traitant des emprunts qui ont été faits, soit à mes livres, soit à mes manuscrits, j'ai donné des explications dont votre Grandeur a reconnu le bien fondé... » Un fait nouveau : M. Turmel parle des emprunts qui ont pu être faits à ses *manuscrits ;* « l'aveu est grave », disait la *Croix*, et encore une fois « la lumière doit être faite à tout prix ». C'est quelque chose de savoir que M. Turmel n'est ni Herzog ni Dupin ; mais reste à savoir ce qu'est cet Herzog-Dupin, par quelle connivence ou industrie il a pu se servir des manuscrits de M. Turmel. Dans le n° de mai du *Bulletin*, M. Saltet, après avoir cité la lettre de M. Turmel à Mgr Dubourg, poursuit son enquête. En le citant tout au long, nous préciserons un peu notre trop succinct résumé de cette pénible affaire : « La déclaration de M. Turmel qu'on vient de lire est la justification éclatante de mes deux articles du *Bulletin* sur la question Herzog-Dupin. Je dois même dire que mes prévisions sont dépassées. Jamais je n'aurais cru que nous dussions aboutir à cet aveu déconcertant, que les manuscrits mêmes de M. Turmel ont servi à la polémique anti-religieuse d'Herzog-Dupin. Il est donc vrai que la trame de ces pamphlets théologiques a été fournie par les manuscrits d'un théologien catholique, ces manuscrits qui contiennent l'expression de la pensée la plus intime et la plus récente d'un travailleur. L'entretien de Mgr l'Archevêque de Rennes avec M. Turmel n'aurait-il eu d'autre résultat que d'amener cet aveu, les catholiques auront la plus vive reconnaissance au vénéré prélat. C'est dès maintenant l'écroulement d'une grossière imposture théologique, qui, depuis quelques mois, se dressait comme une provocation aux savants catholiques et qui avait impressionné bien des esprits.

Mais la joie de cette découverte ne va pas sans une cruelle compensation. Comment ! M. Turmel laissait ses confrères, les théologiens catholiques, discuter gravement l'œuvre de ce faussaire, lorsqu'il lui était si facile, à lui,

Digitized by Google

de le confondre, d'en débarrasser le terrain de la discussion : il laissait les théologiens catholiques livrés, bien injustement, à la risée d'un clan qui connaît la vérité sur toute l'affaire ; il laissait une élite de jeunes étudiants ecclésiastiques exposés sans défense aux atteintes meurtrières d'une arme qu'il avait forgée ! Comprenne qui pourra. Mais il y a plus. Comment ! Un renégat en soutane a fait son arsenal des tiroirs de M. Turmel et celui-ci écrivant sur Herzog, dans la *Revue du clergé français* du 15 mars, n'a pas jugé bon d'en dire un mot au public ?

Aujourd'hui encore il laisse le fait sans explication et il ne juge pas bon de nous dire comment *ses manuscrits* sont passés aux mains d'un ennemi de l'Église.

Je suis confus aujourd'hui de voir que j'ai parlé de plagiat à *la vapeur*, de plagiat *télégraphique*, d'*harmonie préétablie*. Expressions innocentes d'une pensée timide : je prie le lecteur de m'en excuser. Dans mes deux articles qui ont fait crier au scandale de bons apôtres on ne trouvera rien qui atteigne la clarté et la gravité de l'aveu de M. Turmel.

Après cela, je pourrais m'en tenir là et considérer mon examen critique comme terminé. Je pourrais donc, en toute conscience, laisser à d'autres le soin de continuer l'enquête, et je désirerais ardemment pouvoir le faire. Mais je suis obligé d'insister et d'abord aujourd'hui, pour redemander l'explication publique de certains faits : explication indispensable, jusqu'ici vainement attendue.

Qu'il paraît éloigné le temps où, dans la *Revue au clergé français* du 15 mars 1908, M. Turmel nous a présenté Herzog avec tant d'honneur bien qu'il connût l'indignité du plagiaire. *Que les temps sont changés !* Entre ces deux dates du 15 mars et du 12 mai 1908, que s'est-il donc passé ? Tout simplement, le *Bulletin* a publié deux articles et la langue de M. Turmel a été déliée.

Il faudra bien expliquer cela, parce que l'article de M. Turmel du 15 mars est un scandale public et aggravé par la déclaration du 12 mai.

Il faudra bien s'expliquer sur le sort lamentable et le contenu de ces manuscrits de M. Turmel qui sont tombés aux mains d'Herzog-Dupin. Les armes d'un catholique aux mains d'un renégat « en (1) situation régulière (!) et jouissant de tous ses pouvoirs ecclésiatiques » et devenu apôtre militant d'incrédulité.

Devant de tels faits, le mot d'ordre des catholiques doit être : *plus de*

1. HOUTIN, *La Crise du Clergé*, p. 282, n° 1, Paris, 1908. L'auteur de l'interdiction faite par le cardinal Richard à tous les ecclésiastiques relevant de sa juridiction de collaborer à la *Revue d'Histoire et de littérature religieuses*, note :

« Parmi les considérants relatifs à cette dernière condamnation figure le reproche d'avoir publié « plusieurs articles notoirement contraires au dogme catholique à savoir : *trois articles signés Dupin*, sur la Trinité, et un article signé Herzog, sur la conception virginale du Christ ». *L'auteur des trois premiers articles est un prêtre en situation régulière et jouissant de tous ses pouvoirs ecclésiastiques.* »

Digitized by Google

lumière, toute la lumière. Ce programme finit toujours par triompher, partout aujourd'hui et surtout dans l'Église.

Une *Revue* parle déjà de tirer la morale de l'incident. C'est trop d'empressement. L'affaire Herzog-Dupin n'est pas terminée. Elle commence.

L. SALTET

La *Croix* du 24 mai a publié une nouvelle lettre de M. Turmel où il déclare, entre autres choses, n'avoir été ni de connivence, ni, *a fortiori*, de complicité avec Herzog et Dupin, qu'il ne connaît pas ; pas de réponse sur le point délicat de la question. Quelques revues ont essayé de déclarer l'incident clos. « Il reste permis de regretter, conclurons-nous avec les *Questions ecclésiastiques*, que les explications demandées par M. Saltet ne nous soient pas données ».

L'*Univers* annonce pour le 3 novembre prochain, 75e anniversaire de sa fondation un développement nouveau : le quotidien aura six pages et un supplément littéraire gratuit toutes les semaines. Il s'est assuré déjà, pour ses articles de fond, ses chroniques en toutes les branches et ses variétés, en même temps que pour les questions étrangères, la collaboration d'hommes compétents et d'ailleurs très connus dans la partie qui leur sera confiée.

On annonce que les Evêques protecteurs de l'Institut catholique de Toulouse viennent de désigner comme Recteur de cet Institut, M. Germain Breton, supérieur du Petit Séminaire de Brive, corrézien d'origine, né en 1852, prêtre très distingué, « homme d'étude, orateur précis et vigoureux, écrivain classique et sobre », l'auteur estimé d'*Un Évêque d'autrefois : Mgr. Berteaud.*

Mgr Baudrillart, le Recteur de l'Institut catholique de Paris a été entendu par la commission sénatoriale de l'Enseignement. A la question : « Pensez-vous que la loi du 12 juillet 1875 doit être maintenue ? » il a répondu : « Oui, pour trois raisons. 1° Les Instituts catholiques représentent une liberté et une doctrine, cette grande doctrine chrétienne qui a droit d'être enseignée en France dans son intégralité et avec tout ce qui sert à la prouver et à la soutenir ; 2° ils représentent cette cause d'une manière honorable et utile : ils font œuvre vraiment scientifique ; loin de contribuer à la désunion des esprits, ils aident à les rapprocher ; ils ne poursuivent pas un but ni des intérêts politiques ; 3° on ne voit pas comment et par quoi on pourrait les remplacer, qui donnât satisfaction aux consciences et aux aspirations légitimes des catholiques. La présence de quelques professeurs catholiques dans les Universités de l'État ne saurait être donnée comme une garantie suffisante ». Poursuivant sa déposition, Mgr Baudrillart aborde les diverses questions d'ordre professionnel et technique que pose le programme de la commission. Enfin, il s'est mis à la disposition des commissaires pour répondre à toutes leurs questions. La fréquentation des Universités de l'État pour les ecclésiastiques et les diverses mesures du S. Siège, la liberté laissée aux professeurs de l'enseignement supérieur catholique ont été au nombre des principaux objets de la discussion. (D'après le *Bulletin de la Semaine*.)

On nous signale à Louvain, à la Faculté de Théologie, un certain courant

Digitized by Google

de doctrine franciscaine. M. Laminne, dans son cours de Dogmatique spéciale, tout en restant éclectique, accepte plusieurs thèses franciscaines contre S. Thomas. M. Becker, prof. d'histoire de la théologie, vient de finir son cours de deux années sur la théologie d'Alexandre de Halès. Malgré quelques opinions qui semblent bizarres de nos jours « par exemple, que l'usage d'une perruque et de fard serait un péché contre nature plus grave que la fornication qui n'est qu'un péché contre la pudeur », malgré des inconséquences, nombreuses à l'époque d'Alexandre, ses ouvrages sont très précieux, comme l'a très bien montré le savant professeur, pour les nombreux restes de la tradition des premiers Pères qu'il a soigneusement conservés, tandis que S. Thomas les a généralement négligés, pour procéder presque exclusivement par voie de spéculation. D'ordinaire, comme ses contemporains d'ailleurs, Alexandre suit pas à pas l'enseignement de ses prédécesseurs immédiats. Surtout dans les quelques questions où la tradition est muette et où il doit marcher sans guide, il révèle toute l'ampleur et la profondeur de son intelligence. — Il est regrettable que ce grand scolastique soit trop oublié de nos jours.

II. Revue des Revues.

Bulletin de Littérature ecclésiastique. — Juin. — **La Théologie de S. Grégoire Ier. Thèse de M. Carmé.** Le *Bulletin* résume ainsi l'objet de la Thèse, et donne ensuite le résumé des objections présentées par les examinateurs :

Le mardi 12 février, M. l'abbé CARMÉ, prêtre du diocèse d'Albi, a soutenu sa thèse pour le doctorat en théologie sur le sujet suivant : *La Théologie de Saint Grégoire Ier*. Le jury, présidé par M. PORTALIÉ, était composé de MM. SALTET, BESSON, RIVIÈRE et MALVY. M. l'abbé CAVALIÉ, supérieur du Grand Séminaire d'Albi, assistait à la soutenance et a pris place avec le jury.

L'objet de la thèse était un exposé d'ensemble de la Théologie de saint Grégoire le Grand. Il y a intérêt à demander au Docteur du VIe siècle les éléments d'une *Somme* de la théologie telle qu'elle était constituée, à cette époque de transition entre la période patristique et le moyen-âge. En second lieu, le candidat a été amené à montrer comment la pensée de saint Grégoire se rattache, par les principes directeurs, à la doctrine augustinienne. C'était ainsi répondre à un grief rencontré chez les historiens protestants, d'après lesquels saint Grégoire aurait interrompu la continuité de la tradition, en substituant au christianisme d'Augustin, basé sur la pure confiance dans le Christ, une religion de second ordre, où domine l'idée de rétribution rigoureuse, avec les sentiments appropriés de crainte et d'espérance.

D'abord il fallait dégager l'originalité de saint Grégoire. Celui-ci est avant tout, un docteur pratique, moins soucieux de spéculation qu'animé du désir de traduire en formules claires, pour des esprits moyens les données de la foi. Il est un témoin de la doctrine vécue et enseignée. Cette consta-

Digitized by Google

tation a permis d'expliquer tour à tour, en les ramenant à l'idée centrale de salut : la théodicée et l'angéologie ; l'histoire de l'homme ; l'incarnation et le plan rédempteur ; l'application des fruits de la rédemption : la grâce, l'adhésion à l'Église, les sacrements ; enfin la rétribution finale ; — comment saint Grégoire, tout en ne s'écartant pas des données fondamentales de l'enseignement de saint Augustin, a eu soin de dégager les aspects plus simples et les conséquences morales du dogme.

Surtout saint Gregoire a donné place, dans la théologie, aux croyances et dévotions populaires ; pratiques de piété et de bonnes œuvres ; il a réalisé la croyance à la communion des saints, par les applications les plus concrètes : culte des reliques et culte des images ; il a insisté sur la doctrine du Purgatoire. Mais sous ces divers chefs, où il est plus personnel, il dirige cette théologie à prétentions modestes, suivant des principes augustiniens.

Saint Grégoire a le mérite d'avoir présenté l'idée chrétienne en un tout organique parfaitement harmonisé, et de l'avoir considérée, indépendamment des subtiles investigations d'où naît la contingence des systèmes, dans son sens de vérité qui est esprit et vie et qui se manifeste dans l'être religieux du croyant. Entre saint Augustin et saint Grégoire il n'y a point modification de la doctrine et discontinuité de la tradition ; il y a des différences de génie et de méthode.

La Foi Catholique. — Mai. — **Le Fond du « Loisysme » d'après «Quelques Lettres», Ni Eglise, ni Christ, ni Dieu.** B. GAUDEAU. La révolte de Loisy existait en réalité depuis plus de six ans. En déclarant condammer les erreurs que le S. Office avait condamnées dans ses écrits en 1903, Loisy sans rien rétracter s'était servi d'une équivoque, pour éviter les censures suprêmes. L'auteur de *Quelques Lettres* n'admet pas la divinité de l'Eglise visible : en cela il est protestant; il n'admet pas non plus la divinité de Jésus-Christ: en cela il est théologiquement naturaliste ; enfin il ne croit pas à l'existence réelle et certaine d'un Dieu distinct de l'homme et du monde, et Créateur: dès lors il est panthéiste, c'est-à-dire logiquement, athée. La seule nouveauté des erreurs loisystes a consisté dans la prétention de les professer tout en continuant à se dire catholique. Les *Quelques Lettres* de Loisy viennent à propos « pour éclairer d'une lueur sinistre le fond de l'abîme d'impiété » auquel devait aboutir le modernisme, sous l'inspiration de la philosophie kantienne.— **De plusieurs sens du mots «foi» et du mot «science»** B. GAUDEAU. Foi signifie : 1° Le foi au témoignage, 2° la foi instinctive et invincible de l'homme en ses facultés de connaissance: les sens et la raison ; 3° la foi naturelle en Dieu ; 4° la foi surnaturelle catholique. — Science signifie : 1° connaissance rigoureusement certaine, 2° connaissance qui analyse intégralement son objet.— Juin.— **Les erreurs du modernisme, 4e leçon : Erreurs du modernisme sur les Evangiles.** B. GAUDEAU. L'enseignement catholique sur les Evangiles se résume en deux faits : 1° les Evangiles ne sont pas tout ; ils sont, historiquement, précédés, enveloppés et complétés par la Tradition ecclésiastique vivante ; 2° l'Eglise affirme l'authenticité, l'intégrité, la véracité et l'historicité des quatre Evangiles canoniques. Les

Digitized by Google

erreurs modernistes sur les Evangiles consistent dans la négation ou la méconnaissance des deux faits qui résument sur ce point l'enseignement de *l'Eglise*. Commentaire des propositions XIII-XIX du Décret *Lamentabili*.

Romans-Revue. La nouvelle revue est appelée à rendre dans son genre, de précieux services : au moins, la manière dont elle a réalisé son plan dans ses premiers numéros permet de l'espérer. Donnons une idée de ses deux derniers numéros : de mai et de juin. Un article de fond : **la Moralité de Balzac** par LÉON JULES, dont voici la conclusion : « C'est pourquoi quelques qualités d'invention, de naturel, d'habileté professionnelle, de force d'observation, quelque mérite littéraire enfin que l'on reconnaisse à Balzac, — et il faut dire que ce mérite, que je ne nie pas, certes, a été surfait, — mais enfin quel qu'il soit, et quand il dépasserait même celui que lui accordent ses admirateurs, il faudra toujours convenir que sa fréquentation est malsaine et que ses livres sont immoraux. Parce qu'un homme comme Brunetière, dont l'influence est considérable et l'autorité incontestée, avait affirmé le contraire et qu'il pouvait y avoir un danger pour les lecteurs catholiques de se laisser prendre à cette affirmation, j'ai voulu montrer qu'elle n'était pas fondée, et qu'enfin, c'était l'*Index* et c'étaient les critiques littéraires condamnant Balzac qui avaient raison. Je souhaite, pour la santé morale du lecteur d'y avoir réussi. » — Monographies d'ouvrages : *Les Yeux qui s'ouvrent*, de Henry Bordeaux, *les Ravages du livre* de Mgr Pélaez, *Une Vie de Sainte* de Georges Goyau, *Un Divorce* de P. Bourget et A. Cury. — *A travers les Chroniques dramatiques :* pièces auxquelles on peut assister: *Cyrano de Bergerac* de M. Rostand, *la Bête féroce* de Mary et Rochard, *Polyphème* d'A. Samain, *La Princesse de Clèves* de Jules Lemaître, *L'Alibi* de G. Trarieux, *Hippolyte et Aricie* de l'Abbé Pellegrin, *Boris Godounow de Moussorgski*;—pièces dangereuses: *Le Nirvana* de P. Verona, *Velléda* de M. Magre, *Saül* d'A. Poizat, *Snegourotchka* de P. Lalo, *La Voix frêle* de A. Thierry et E. Berteaux, *Le Chant du Cygne* de G. Duval et X. Roux, l'*Autre* d'A. Dumas, le *Chemineau* de Jean Richepin, *Le Roi* de Caillavet et R. de Flers... — *A travers les romans du mois.* Romans dangereux : Edgy : *La Couronne de Roses*, Asctues *Contes pour lire au crépuscule*; M. Montégut : *Les Lys et les Aigles*, *les Cadets de l'Impératrice*, Henry Rabusson: *Frissons dangereux;* Romans mondains: Paul Marabail ; *le Secret du Spynx*, J. Viollis : *Monsieur le Principal*, Jean Thiéry : *Lui ou moi*, M. A. de Bovet : *Veuvage blanc*, E. Tissot : *Ce qu'il fallait savoir*, J. Saint-Yves : *La Lumière perdue*, A. Foggazaro : *Le Mystère du poëte*, G. Chantepleure : *Le Baiser au clair de lune*, H. Lavedan : *Bon an, mal an*, Jean Blaize : *Rève de lumière*, de Saint-Aulaire : *Un prosèlyte de l'Amour*, A. Delmas : *l'Armoire au linge blanc*, R. Bazin : *Mémoires d'une vielle fille ;* Romans à lire : Robert Laval de la montagne : *L'âme qui se donne*, Marie de la Chennette : *Rêves et réalité*, Pierre Gourdon: *A la Dérive*, A. Praviel : *Les Routes de la Gascogne*, J. Verne : *La Chasse au météore*, Adolphe Retté : *Le Règne de la Bête*, Jean Thiéry : *A grande vitesse*, M. D'Arvisy : *Ce qui passe et ce qui reste*, Lucie des Ages: *La Terrasse aux roses*, M. Levray: *Le Triomphe.* Une analyse succincte et cependant suffi-

Digitized by Google

sante pour fixer le jugement accompagne chaque titre de pièces et romans.

La Civiltà cattolica. — 21 mars. — **Le Veto dans le Conclave.** Dissertation très documentée sur une question qui intéresse au plus haut point la liberté de l'Eglise. L'auteur ne fait que résumer l'ouvrage du Dr Eisler : *Le Veto des puissances catholiques dans les élections pontificales depuis la fin du XVIe siècle* (Vienne 1907). Ce *veto* est-il un droit ou un abus ? « Ce n'est certainement pas un fait juridique, mais seulement un usage matériel de la puissance de l'Etat, usage motivé par des intérêts politiques. » Et les documents historiques ne manquent pas pour prouver cette thèse. La conclusion de l'article est celle-ci : « L'*exclusive* n'est pas autre chose qu'un rapport *de fait* existant entre l'État et l'Eglise. Par la tolérance dont use la cour romaine, le fait prend l'aspect d'une *forme juridique*, et appuyé sur le *vigens ecclesiæ disciplina*, il atténue la vigueur de l'ancien droit canonique qui exclut toute ingérence laïque dans l'élection du Pape... Mais à cette forme qui combat la liberté de l'Eglise, qui est opposée à la lettre et à l'esprit de toute législation pontificale et qui ne représente plus aujourd'hui qu'un bizarre instrument diplomatique, un anachronisme choquant, une arme rouillée, on ne peut absolument attribuer ni un caractère juridique ni une vraie nature de droit ». Quand l'Église le jugera à propos, « l'*exclusive* disparaîtra et l'ancien *jus strictum* reprendra cette force juridique qui n'est maintenant que suspendue, car en aucun cas et d'aucune façon, on ne peut attribuer à l'*exclusive* une valeur dérogatoire ».

16 mai 1908. — **Le modernisme ascétique.** — Il n'est que la conséquence immédiate du modernisme théologique. Par lui, les relations entre l'âme et Dieu sont totalement changées, et l'on propose une méthode pratique de perfection inconnue jusqu'ici. La direction est surtout intérieure, elle provient « du Verbe même et de son humanité mystique, ou encore de l'Esprit du Verbe, l'Esprit de Jésus qui est le Saint-Esprit. Dieu donne sans cesse aux âmes la connaissance directe de ce qu'elles doivent accomplir... » A l'état religieux, à l'observance des vœux et de la vie commune, il convient de substituer une piété plus libre, plus sentimentale et active, une piété *entreprenante* et *indépendante*. C'est à ces dangereuses conséquences que devaient aboutir la *foi émotionnelle* et la *conscience autonome*, ces deux grandes erreurs fondamentales du modernisme.

Zeitschrift für Katholische Theologie. — IIe 1908. — **La Définition du Concile de Vienne.** BERN. JANSEN. — « La question de la nature humaine est avant tout une question théologique, non seulement parce que l'homme a été élevé par Dieu à l'ordre surnaturel, mais surtout parce que le Verbe fait chair a pris toute notre nature humaine. Aussi l'Église a-t-elle fait entendre plusieurs fois sur cette question ses décisions infaillibles. La plus importante et la plus fondamentale est la Définition du Concile de Vienne, en 1311 : « *Substantia animæ rationalis seu intellectivæ vere et per se humani corporis forma est.* Tous les autres enseignements postérieurs de l'Église ne sont guère que la reproduction plus ou moins littérale de ce décret dogmatique... Une grande obscurité a longtemps enveloppé les erreurs qu'à

Digitized by Google

voulu condamner le Concile. Quelle fut la cause de cette définition ? Qui a été condamné ? En quoi consistaient ces erreurs ? Autant de questions auxquelles il était difficile de répondre. Grâce aux précieux documents découverts et publiés par le P. Ehrle (*Archiv für Litteratur, II, III*) il est aujourd'hui facile de donner à ces questions une réponse satisfaisante ». L'auteur s'attache surtout, dans ce premier article, à mettre en lumière ce qu'on entendait par *matière* et *forme* au temps de S. Thomas et de S. Bonaventure, puis jusqu'au Concile de Vienne. A remarquer ce qu'il dit, à propos de la *forme de corporéité*, enseignée par l'école scotiste.

Rivista storico-critica delle scienze teologiche. — **La Doctrine de Tertullien sur le baptême et la confirmation.** — « Pour Tertullien, le baptême est un sacrement par lequel l'homme, né d'Adam et pécheur, renaît dans le Christ, au moyen d'une ablution et d'une invocation spéciale des trois Personnes divines ; ainsi purifié de ses fautes et sanctifié, il devient membre de l'Église... Le baptême ne fut institué par Jésus-Christ qu'au jour de son Ascension, car l'eau ne pouvait acquérir toute son efficacité, avant que la gloire du Sauveur ne fut complète. Aussi Jésus n'a-t-il jamais baptisé; ses disciples n'usèrent que de baptême de Jean-Baptiste. Ce ne fut qu'après l'Ascension qu'on put parler vraiment du Sacrement de baptême ». Malgré les erreurs accidentelles qu'on peut relever dans les écrits de Tertullien, il n'en est pas moins vrai qu'on y trouve, dans toute sa substance, l'enseignement traditionnel de l'Église touchant le baptême et la confirmation. — *Les Sources des Actes des Aprôtres d'après Harnack.* — P. MARI. *Bulletin biblique.* — *Ancien Testament*

Stimmen aus Maria-Laach. — 21 avril 1908. — *Le P. Rodolphe Cornely, S. J.* A. BAUMGARTNER. Né le 19 août 1830, le P. Cornely entra dans la Compagnie de Jésus le 15 octobre 1852, en même temps que dix autres étudiants, parmi lesquels le P. Pesch, le philosophe et le controversiste bien connu. Après avoir enseigné deux ans au collège de Feldkirch, il acheva en 1859, à Paderborn, ses études de théologie et fut ordonné prêtre l'année suivante. En 1862, ses supérieurs frappés de son étonnante facilité pour les langues, l'envoyèrent au collège de Ghazir, où il acquit en peu de temps une profonde connaissance des langues orientales. Il demeura trois ans en Orient. Après six mois de séjour à Paris, en 1865, il se rendit à Maria-Laach, et c'est vers cette époque qu'il publia la vie du B. Charles Spinola S. J. Professeur d'exégèse en 1867, il fut nommé peu après Directeur des *Stimmen*. Le Kulturkampf l'ayant contraint de s'expatrier, il se réfugia avec trois ou quatre autres religieux au château de Robiano, près Bruxelles. Il y resta jusqu'au mois de septembre 1879. Il ne tarda par à s'entourer de collaborateurs remarquables, tels que les PP. Knabenbauer, Hummelauer, Baumgartner, Ehrle, Pesch, etc. C'est en 1873 qu'il commença la publication des *Missions catholiques* en langue allemande. En 1879, il fut appelé à Rome pour y occuper, à l'Université Grégorienne, le chaire d'Écriture Sainte, charge qu'il remplit pendant dix années. C'est là qu'il conçut le plan de son fameux *Cursus Sacræ Scripturæ* dont le premier volume parut en 1885. Trente-

Digitized by Google

quatre volumes ont été publiés depuis cette époque. Le P. Cornely mourut le 3 mars 1908. « C'était un érudit allemand dans la meilleure acception du mot, la réfutation vivante de ce préjugé si répandu parmi les protestants, que la vraie science allemande est incompatible avec le sentiment religieux. »

Mai 1908. — *Civilisation, progrès, réforme.* H. PESCH. — *Jésus et l'attente de la fin du monde.* J. KNABENBAUER. La plupart des critiques protestants soutiennent que Notre-Seigneur croyait que la fin du monde était proche, et qu'il la prêchait à ses disciples. Loisy et le professeur Schnitzer ont essaye à leur tour, de prouver qu'il était tombé dans cette erreur. Le savant Jésuite examine soigneusement chacun des textes de la Sainte Écriture relatifs à cette question, et il conclut « Jésus n'a jamais fait entendre que son second avènement était proche ; il a même formellement déclaré qu'il pouvait être longtemps encore différé ». L'auteur explique clairement pourquoi les premiers chrétiens, malgré les allusions évidentes du Sauveur à un avenir encore éloigné, nourrissaient l'espoir de sa prochaine venue en ce monde. — *Les Sacrements.* P. PESCH. Commentaire des douze propositions condamnées par le Décret *Lamentabili*, concernant les Sacrements. Le P. Pesch commence par établir qu'il n'appartenait qu'au Fils de Dieu de choisir les signes auxquels la grâce sacramentelle serait attachée, comme l'effet à sa cause. Aussi l'Église a-t-elle toujours cru qu'il n'était pas en son pouvoir de changer la nature de ces signes. Elle peut bien ordonner et surveiller la dispensation des sacrements, en régler les cérémonies, mais, *salva eorum substantia ;* leur nature doit demeurer intacte. Tel est l'enseignement de l'Église.

A TRAVERS LES LIVRES NOUVEAUX.

Pastorale.

M. l'abbé P. BAUDOT a publié il y a quelque temps à l'*Œuvre des Campagnes* pour l'usage du clergé et des Grands Séminaires un ouvrage très précieux de conseils et de documentation : **Documents de Ministère pastoral** (2 vol. in-12 de 555 et 638 pp., Prix : 4 fr. 25, Oudin, Paris). Ce n'est d'ailleurs qu'une réédition, mais combien perfectionnée et considérablement augmentée. Le premier volume est consacré à la pastorale proprement dite et étudie : *la sanctification personnelle, l'action pastorale, l'organisation diocésaine, la pratique enseignante, la pratique sacramentaire et liturgique.* Le second volume traite *la pratique du zèle* sous toutes ses formes et donne en supplément des renseignements précieux sur une multitude d'œuvres. L'auteur n'a point cherché à être neuf : tout son effort, comme son mérite, consiste à glaner et à condenser sur chaque question ce qu'il a pu trouver de plus pratique, de plus conforme aux besoins actuels dans les écrits des Maîtres en la partie et dans son expérience personnelle ; et il fournit une

Digitized by Google

foule d'indications utiles et de renseignements pratiques sur les initiatives à prendre, sur les œuvres à fonder et à administrer, sur les organisations à faire surgir, sur les œuvres de piété, de formation chrétienne, d'assistance charitable, d'action sociale. Mais il est assez bizarre qu'en cherchant à être complet sur les œuvres de régénération, l'auteur n'ait même pas dit un mot du Tiers-Ordre, et pourtant quelle œuvre plus utile et plus recommandée.

D'une toute autre allure est l'ouvrage de Mgr BOLO : **Ce que sera le Prêtre au XXe siècle** (in-8° de 354 pp. Prix : 2 fr. 50, Haton, Paris). Le livre comprend trois chapitres : *l'attitude* du Prêtre, *son influence, son action.* Il est dédié aux jeunes. Les conseils abondent, excellents quelques-uns, qui ont déjà d'ailleurs commencé à être mis en œuvre de divers côtés, tels la presse, les syndicats, les œuvres diverses tendant à rapprocher le Prêtre du peuple ; un souffle d'apostolat, de générosité et d'ardeur passe dans toutes ces pages et sera capable de fortifier en des âmes de Prêtres le feu de l'action. Et cependant, j'ai bien peur que le prêtre du XXe siècle de Mgr Bolo ne soit point encore le sauveur espéré : il lui manque quelque chose, et c'est l'essentiel : le souci d'une vie plus surnaturelle, l'effort pour devenir un homme de Dieu avant d'être un homme d'action. Et puis, il y a de ci de là dans les pages de Mgr Bolo, une exagération et une hardiesse de critique qui ne sont point de nature à faire du bien, qui pourraient même faire beaucoup de mal à de jeunes Prêtres.

Religion et Apologétique.

Le **Manuel de Religion**, traduit et amplifié de l'allemand avec lettre approbative de Mgr l'Évêque de Metz, par M. le Chanoine LOUIS, D^r en Théologie, avec la collaboration de M. l'abbé Paul, à l'usage des classes supérieures des maisons d'éducation, des Catéchismes de persévérance (in-8° de 430 pp. Prix : 3 fr. 75. Société St-Augustin, Paris, Lille, Bruges) est divisé en trois parties précédées d'une Introduction : *De la Fin de l'homme* : 1re partie : *de la Foi* : A) notions générales, B) symbole des apôtres; IIe Partie : *Des Commandements* : A) le commandement principal, B) Commandements de Dieu, C) de l'Église, D) Transgression des commandements, E) Vertu et Perfection chrétienne ; IIIe Partie : *Moyens de Sanctification* : A) La Grâce, B) les Sacrements, C) Les Sacramentaux, D) la Prière, E) Les Sanctuaires, cérémonies et usages de l'Église. L'ouvrage, dans son ensemble, m'a fait une excellente impression de clarté et de précision, mais surtout de simplicité et d'allure pratique ; je ne m'étonne point que tout l'épiscopat de Bavière l'ait approuvé et applaudi à l'éloge de Mgr de Metz : « Un des mérites principaux de l'ouvrage que je tiens à relever, c'est le mélange heureux des notions d'apologétique, de liturgie et d'histoire ecclésiastique qui y sont disséminées et offrent ainsi un harmonieux compendium de l'enseignement catholique ». — M. l'abbé P. COQUERET, directeur des missions diocésaines de Paris, dans son petit ouvrage : **L'essentiel de la Religion catholique**

Digitized by Google

(in-16 de 167 pp. Prix : 1 fr. 50, Lethielleux, Paris) vise d'autres milieux ; il a voulu préparer un instrument de travail pour les catéchistes d'adultes, qui puisse les aider à instruire rapidement et suffisamment. « Tout ce qu'il est nécessaire de connaître est aussi brièvement rédigé que possible, dans la leçon substantielle, imprimée en caractères gras : c'est cela qui est l'essentiel. Tout ce qui est utile à savoir pour tout chrétien soucieux de raisonner sa Foi ; tout ce qui est de nature à intéresser les catéchumènes, est plus ou moins développé dans les Explications. ». — **Du Tac au Tac** de M. l'abbé E. AUGIER, Archiprêtre d'Orpierre (in-12 de IV-204 pp. 1 fr. 50, Lethielleux) est une série de réponses (133) aux objections modernes les plus courantes contre la religion. Les travaux de ce genre-là ne manquent pas aujourd'hui, et cependant l'essai de M. Augier ne sera pas déplacé dans la série des meilleurs : c'est bref, incisif et clair. — Dans son genre, l'ouvrage de M. E. FRANON, directeur au Séminaire de l'Institut catholique de Toulouse : **Pour l'Idée chrétienne. Pages de bonne foi** (in-12 de 334 pp. 3 fr. : Beauchesne, Paris) fera encore œuvre apologétique. « Depuis bientôt dix ans, dit l'auteur dans sa préface, existe à Tournus, vieille petite ville bourguignonne, un petit bulletin mensuel. C'est dans *l'Abbaye de Tournus*, — ainsi l'appelle ce bulletin, — que les pages du présent volume ont paru. En les écrivant, je n'ai eu qu'un but : défendre l'idée chrétienne et avec elle, la liberté des âmes et les droits de la conscience catholique. » Un fait important du mois intéressant le mouvement religieux, un livre digne d'être signalé ou quelque question d'actualité, fournissent à l'auteur l'occasion de quelques pages fortement pensées, d'un esprit loyalement ouvert, et ces pages, réunies en volume peuvent encore être utiles, pour rappeler le passé et éclairer le présent. — C'est aussi à réfléchir sur le passé que nous convie M. G. FONSEGRIVE en publiant les *Préfaces de la « Quinzaine »* sous le titre **Regards en arrière** (in-12 de 345 pp. 3 fr. 50, Bloud, Paris). Nous ne voulons pas recommander le livre : on ne le peut pas, alors justement que le mouvement progressiste à l'excès, au développement duquel la *Quinzaine* consacra tous ses efforts, vient d'être enrayé par les condamnations du modernisme. L'Épilogue surtout est la confession d'un esprit qui ne se soumet pas sans rechigner mais que la force des choses oblige à rendre les armes. Et cependant, pour qui voudrait étudier le mouvement des idées depuis une dizaine d'années, revivre le passé pour le juger, quelle intensité de vie, quel effort d'esprit, quelle poussée de sève débordante, quel esprit courageusement ouvert quelquefois dans la *Quinzaine* et ses *Préfaces*, qui malgré tout restent une grande œuvre !

Avec la permission des Supérieurs.

Gabriel Jouitteau, Gérant.

Digitized by Google

ESTHETIQUE

ET COMPOSITION DE LA MUSIQUE SACRÉE.

PROLOGUE

La musique, le plus immatériel et le plus éthéré de tous les arts, la musique est seule à s'associer à tous les actes de la vie de l'homme sur la terre. On chante pour célébrer la naissance des enfants, et c'est en chantant que l'on accompagne les morts à leur dernière demeure.

La subtilité des vibrations aériennes en pénétrant jusque dans le tréfonds de l'âme, est capable de produire les impressions les plus diverses et souvent les plus opposées. Tantôt l'harmonie émeut, ravit et transporte l'esprit vers les régions supérieures où se goûte la vraie paix ; mais tantôt elle ravale vers la terre, avilit les cœurs et les plonge dans la fange.

Les combinaisons variables et infinies des sept notes de la gamme, la durée attribuée à chacun des sons, la mesure et le rhythme surtout, ce principe vital de toute mélodie, les silences et les pauses : tout contribue à augmenter la puissance d'émouvoir que recèlent les ondes sonores.

Tant que la musique ne servit qu'à la louange divine point n'était besoin de distinguer. La musique une et céleste portait naturellement à la contemplation. Mais prostituée, la musique cessa d'être vierge dès qu'on ne l'employa plus qu'à la glorification de la créature. Les mélopées mystiques se firent de jour en jour plus rares. Les hommes en auraient perdu le secret si la Synagogue d'abord ne les avait conservées et si l'Eglise plus tard avait cessé de les protéger d'un manteau virginal, et ne s'en était fait un patrimoine.

Qu'est donc cette musique, écho des chants angéliques, dont

Digitized by Google

Rome est si justement jalouse? Quel est le caractère esthétique de la musique religieuse?

Que le lecteur lise avec impartialité les paragraphes suivants; qu'il les lise sans préjugés, il y trouvera peut-être la solution désirée. L'ardent amour de la vérité, l'empire sur ses propres affections, l'horreur des jugements *à priori*, l'indépendance des idées, l'étude sincère et la mûre réflexion l'amèneront incontestablement à se prononcer en faveur de la musique liturgique et à lui attribuer les qualités esthétiques qui lui conviennent.

§ I. — L'IMPROVISATION

Conscient de sa dignité, et soucieux de son bon renom, un artiste sincère n'affrontera jamais un public de choix, ne fût-ce que pour chanter en un simple salon, à moins d'avoir longuement préparé, et soigneusement étudié tout ce qu'il se propose d'exécuter. La présomption est le partage des seuls audacieux et des demi-savants. Personne n'ignore ce que valent dans le genre oratoire les improvisations de qui ne compte que sur sa facilité de parole, et fait trop aisément fi de l'opinion générale. Les beaux parleurs, aurait écrit Huysmans, ne savent guère mieux que « bafouiller », souvent ils pataugent et ressassent mille fois des lieux communs dont l'assistance la plus indulgente a vite fait de se fatiguer. Combien d'organistes sentiraient le rouge leur monter au front si au lendemain d'une fête, ou même d'un jour ordinaire, ils voyaient affichés aux vitrines les *solos* de flûte ou de clarinette, les offertoires et les élévations, qu'ils servirent alors pendant la grand'messe. L'improvisation, si difficile en tous les arts, n'est point en musique un pur divertissement ni un simple jeu d'enfants.

Certes, il peut être bien flatteur de s'entendre murmurer à l'oreille : c'est un compositeur; la vanité est fort agréablement chatouillée quand l'écho qui vient de loin répète : c'est un improvisateur. Oh! oui, improviser! Quel rêve, quel sublime idéal, quel noble objectif, digne d'exciter l'émulation de tous ceux en qui brille une étincelle de génie! Mais improviser, il ne faut pas qu'on s'y méprenne, n'est pas une chose spontanée, un acte naturel, et indépendant de tout travail. Improviser n'est que le fruit d'une somme immense de connaissances, bien souvent péniblement acquises.

Digitized by Google

Il y a dans l'improvisation deux parts aussi importantes que distinctes l'une de l'autre. La science de la composition jointe à l'art de l'interprétation fournissent ensemble les facteurs dont l'improvisation est le produit. La composition est la création d'une mélodie pure dans ses lignes, dégagée dans ses contours, puis embellie par tous les ornements que lui prêtent l'harmonie et le contrepoint ; elle est l'invention d'un morceau complètement développé, enrichi et paré de tous ses décors ; l'interprétation en est l'exécution intelligente et artistique ; c'est « à la composition ce que la déclamation est au poème (1) », a dit un contemporain, l'organiste Max George. Or, écrivait Zarlino, celui-là seul est un musicien accompli, qui possède la science de la composition et l'art de l'interprétation. Si un bon écrivain n'est pas nécessairement un excellent orateur, et si plus d'un déclamateur n'est pas forcément un écrivain de talent, un organiste ne peut prétendre d'être de ce chef un vrai compositeur, digne de ce titre à tous égards.

Exacte quand il s'agit de la musique prise dans son ensemble, cette théorie l'est bien davantage s'il est question de la musique d'église. L'improvisation spontanée est absolument impossible à l'homme dans les conditions ordinaires, et cela ressort de la nature même de la musique sacrée, qui est une prière, et de plus une prière publique, c'est-à-dire l'expression extérieure et solennelle des sentiments intimes de la multitude. Or, si la prière demande une préparation, comment peut-on supposer qu'un vulgaire organiste, s'abandonnant au caprice de son imagination, sans préparation préalable, sans réflexion antérieure, et du seul fait qu'il promène les doigts sur un clavier, comment supposer qu'il puisse dignement exprimer dans le langage des sons les élans secrets de la piété et de la ferveur de la foule ? Non, il n'est pas exagéré d'établir en thèse que « l'improvisation n'est jamais permise dans la maison du Seigneur ».

La présence du Très-Haut et la magnificence du culte veulent que l'on offre au saint lieu tout ce que l'on peut avoir de meilleur. Si l'on a beaucoup, que l'on apporte beaucoup, si l'on a peu, qu'on choisisse le meilleur de ce peu. Chacun sait pourquoi le sacrifice de Caïn déplut à Jéhovah. Hélas ! combien d'organistes ne rougissent pas d'imiter le premier des fratricides ! Ils réservent pour les assemblées mondaines et profanes les plus

1. Max George, *Harmonisation, not. prélim.* Paris, 1894.

Digitized by Google

beaux fruits de leur talent; pour l'église et pour Dieu ils n'ont que des vulgarités et des dons inférieurs. Au théâtre on les siffler'ait et ils le savent; à l'église il faut les subir malgré soi, puis se taire.

Il n'est certes pas donné à tout le monde de pouvoir improviser soudain et sur-le-champ d'excellentes compositions. Les maîtres, y compris les plus réputés en l'art, sont du reste rarement heureux dès qu'ils se livrent à l'inspiration. Et alors pourquoi s'aventurer sur ce terrain? Plus un organiste possède de talent, plus il doit avoir à cœur de n'exécuter que des morceaux artistiques. Si les grands orateurs et tous ceux qui ont conscience de la sublimité de la parole évangélique mettent tant de soin à se préparer pour rompre dignement aux fidèles le pain de la sainte et saine doctrine, le droit de parodier la prière et les sentiments chrétiens peut-il appartenir et revenir aux musiciens? Car composer d'aventure et entreprendre sans préparation l'exécution de la musique sacrée est une pure ironie, une impudente parodie dans le temple saint.

De sévères règlements proscrivent assez strictement tout genre d'improvisation. Malheureusement l'incidente explicative jointe à la défense est une échappatoire facile. La clause : « *nisi magister sit ad id adprobatus* (1) » est sans doute trop large; car approuvés ou non, beaucoup s'attribuent la qualité de maîtres et profitent de cette tangente favorable à leurs principes. Jouer de la musique écrite est en maints endroits considéré comme une véritable et souveraine humiliation. Exécuter des fantaisies capricieuses sans rythme ni mesure est dans la pensée de trop de gens fort préférable à la sujétion servile de qui se sert des œuvres écrites d'un maître, ce maître fût-il Bach.

Aussi bien rien de surprenant que de jeunes abbés, élèves de maîtres qui furent au Séminaire leurs confrères aînés, souvent assez peu initiés eux-mêmes aux secrets arcanes de l'art, rien d'étonnant que de jeunes novices dans un monastère, auxquelles l'on demandait hier encore dans les salons de jouer avec *chic* des sonates ou des romances, soient tout d'un coup les uns comme les autres installés organistes et maîtres de chapelle. Que cela ne vous offusque pas. Monsieur le nouveau Vicaire, ma sœur X., Y., Z., au voile immaculé, se croient bel et bien, à

1. *Ephém. liturg.*, ann. IX.

Digitized by Google

l'orgue ou à l'harmonium de la tribune, de petites sommités, capables d'égrener de longues improvisations.

Et pourquoi pas ? demandera-t-on, puisque c'est l'âme qui parle. Mieux vaut penser que non ; car il faudrait amèrement la plaindre, cette pauvre âme, sacerdotale ou religieuse, encore si remplie des réminiscences du théâtre et de toutes les mondanités de salon, faisant redire tour à tour sur le clavier du *Norma*, du *Trouvère*, du *Carmen*, du *Rigoletto*, du *Dragon de Villars*, peut-être des *Cloches de Corneville*, ou esquissant la « *Paimpolaise de Th. Botrel* ». Et cela se passe. A qui n'est-il pas arrivé d'entendre à l'église des fragments de musique d'hippodrome, de manège ou d'orgue de Barbarie ? Non, mille fois non ; ce n'est pas l'âme qui vibre et qui parle, c'est l'inconscience qui divague. Aux inconscients apportons la lumière, mettons en leur main le fil d'Arianne.

C'est un grand tort de flatter trop tôt la jeunesse sur le talent qui s'annonce. L'adulation est une funeste conseillère, et la fumée des compliments prématurés grise les petits cerveaux, paralyse les premiers efforts et souvent compromet pour toujours les progrès de l'avenir. Encourager et stimuler ceux qui débutent est un devoir, mais laisser supposer aux enfants qu'ils sont de rares exceptions et des prodiges de capacité est le plus désastreux des services qu'on puisse leur rendre. S'il ne faut point laisser les commençants ignorer que le fruit de la science est doux et agréable, il leur importe souverainement de savoir également que la racine de l'arbre est amère, et qu'en nulle branche de connaissances il suffit de quelques études sommaires et superficielles. En fait d'exécution musicale, une agile dextérité sera peut-être de nature à émerveiller les ignorants, mais elle ne sert à peu près de rien pour suppléer au talent véritable. Si l'amateur peut se contenter d'observer, d'admirer et de contempler, ce n'est pas à cela que se borne le rôle de l'artiste ; il lui faut inventer et créer ; or, dit le poète latin, le savoir est à la base de toute création intellectuelle. L'art d'écrire ou de composer est le produit de la science acquise.

Scribendi recte sapere est principium et fons (1).

Dans la pleine jouissance de son libre arbitre, l'homme peut penser à loisir, vouloir à son gré, et rêver à sa guise. Un frein

1. Horat., *de Arte poet.*

Digitized by Google

nécessaire bride néanmoins ses facultés. A l'homme il faut en effet non pas des entraves mais des rênes pour maintenir les puissances morales dans la droiture et guider les individus dans la poursuite constante du vrai, du bon et du beau. La logique éclaire et dirige l'intelligence, l'éthique réprime les écarts de la volonté et la gouverne sagement, l'Esthétique survient à son tour pour corriger et rectifier les fantasmagories de l'imagination. L'Esthétique : voilà la règle indispensable à quiconque fait son entrée dans l'empire des Beaux-Arts.

La seule thèse raisonnablement soutenable aujourd'hui est qu'un musicien, quelle que soit sa capacité, ne devrait jamais se laisser entraîner au hasard de l'improvisation dans la demeure du bon Dieu et l'on devrait impitoyablement chasser de l'église, des fouets à la main, comme le Sauveur, tous ces vendeurs qui débitent sans pudeur d'ineptes fantaisies, fragments de phrases décousues, et parfois burlesques ou risibles.

Puisque, malheureusement, le nombre des improvisateurs est et restera longtemps encore incalculable, il ne convient pas que les organistes puissent ignorer de quoi se compose le bagage des connaissances indispensables. Dans un concours pour une place d'organiste les jurés devraient rigoureusement s'enquérir si le candidat est réellement doué de toutes les conditions exigibles, s'il y a en lui la science des lois esthétiques, la connaissance intégrale des préceptes de la composition, la notion exacte du beau et des règles justes du bon goût. Réservant leur vote et leur faveur pour celui qui serait ainsi pourvu de cet apanage scientifique, ils devraient exclure tous les autres. Il fut un temps où l'on requérait de tout aspirant au sacerdoce d'être en état de chanter convenablement sa partie ; et il y a moins de trois ans, le Patriarche de Lisbonne, le cardinal Neto, retarda les ordinations de certains séminaristes négligents sur ce point. Le rôle important de la musique dans le culte vaudrait bien la peine qu'on fût moins indulgent à l'égard des audacieux improvisateurs.

§ II. — L'ESTHÉTIQUE

Faire de la recherche étymologique des mots son occupation journalière est œuvre de grammairiens et de philologues ; scruter les mystérieux arcanes de la métaphysique est la tâche ardue des philosophes ; apprendre que le mot *esthétique* a, d'après la

Digitized by Google

science, sa racine dans le grec αἰσθάνομαι, *sentir*, éprouver une affection physique, n'a souvent d'intéret que pour le savant dont les délices sont de secouer la poussière des vieux codex et de déchiffrer des grimoires séculaires. Tout cela d'ordinaire ne tente guère les musiciens. Ce n'est pas cependant qu'il leur soit permis de faire abstraction de toute philosophie, car il existe également en musique une philosophie utile à connaître ; il ne leur appartient pas, certes, de mépriser la philosophie ou quelque autre rameau des connaissances humaines, mais on pardonne aux disciples d'Euterpe et de Terpsichore de n'être ni des linguistes ni des docteurs en métaphysique. Si pourtant leur ambition les porte et les incline au désir de composer, voire même d'improviser, il ne leur est plus loisible de dédaigner la sublime philosophie du beau, seule voie sûre qu'ils aient à suivre dans le dédale des compositions mélodiques et harmoniques. Ils ont en effet besoin de comprendre alors et d'approfondir les lois de l'Esthétique.

Qu'est-ce donc que l'Esthétique ? Les savants qui en ont le mieux sondé les profondeurs répondent en la nommant une science, science dont l'objet est le beau considéré sous toutes ses formes et sous tous ses rapports, science d'une utilité souveraine, puisque c'est par elle seule que l'intelligence parvient à connaître le beau, selon sa nature, d'après ses éléments constitutifs et ses propriétés diverses.

Subordonnée à la préexistence de toutes choses, l'Esthétique n'est nullement une puissance créatrice. De même que le firmament parsemé d'astres lumineux s'étendait dans l'immensité des centaines de siècles avant qu'à l'aide de gigantesques lunettes, l'astronome n'en interrogeât l'espace infini, ainsi le beau resplendissait dans toute la nature créée longtemps avant que la créature, curieuse d'instinct, n'osât en scruter les mystères pour en analyser les principes et les lois. Le beau est éternel comme Dieu, en qui repose sa véritable source. Ce n'est qu'à force d'examiner, de contrôler les manifestations extérieures des chefs-d'œuvre divins que les philosophes sont parvenus à découvrir la raison de nombreuses choses et à connaître l'essence de beaucoup d'êtres ; c'est à la suite d'incessantes et d'inépuisables recherches qu'ils ont pu poser des principes sûrs et indiscutables, déterminer et codifier en quelque sorte les lois auxquelles la nature entière obéit, fixant ainsi les bases solides de la vraie science. Telle est la justesse de leur logique, telle l'exactitude

Digitized by Google

de leurs déductions qu'il est presque impossible d'errer en les suivant. L'homme de bon sens ordinaire peut en se guidant d'après leurs données juger avec sûreté des conditions esthétiques des objets et des êtres.

L'Esthétique est une science positive, guide infaillible pour l'observateur qui contemple, lumière indéfectible pour l'artiste qui pense et sait produire. Elle présuppose le talent et le génie, mais ne les engendre pas ; elle ne fait que tracer le sentier et met en la main de l'homme des instruments dont elle lui enseigne l'usage, instruments précieux, avec lesquels se burinent les chefs-d'œuvre. L'Esthétique ouvre non seulement le chemin, elle éclaire la voie, élargit les horizons, et si quelqu'un se conforme à ses préceptes ce n'est plus à tâtons mais à pas sûrs qu'il avancera. S'en remettant à cette égide certaine, il lui sera permis de se débarrasser de toutes entraves, de secouer le joug des règles trop rigides, et de s'affranchir du goût maniéré de l'Ecole ; car, dit Menéndez y Pelayo, « la forme finale artistique doit être aussi libre des entraves des règles arbitraires que si elle était l'effet de la nature elle-même... et il n'y a pas de science qui nécessite autant que l'Esthétique la plénitude de liberté en ses mouvements (1). » Il faut par conséquent que l'artiste s'ingénie et sache à l'occasion faire intervenir sa propre initiative.

Mais comment s'assurer la possession de cette science, demandera-t-on ?

Par une double méthode, la synthèse et l'analyse ; c'est-à-dire par une vue d'ensemble ou par l'examen détaillé. La synthèse fait observer les chefs-d'œuvre dans la nature et dans les arts, apprend à les étudier d'après des règles générales et universelles ; l'analyse au contraire fait procéder comme à une sorte de dissection anatomique. Chaque partie, chaque élément sont examinés, confrontés, jugés, et finalement appréciés. Que si dans cette investigation, dans cette élaboration, l'esprit ne s'est point écarté des lois et des principes vrais de la science, le jugement sera infailliblement exact, l'appréciation fondée et rigoureusement juste.

Ce n'est point cependant dans ces hautes sphères de la métaphysique, où la beauté ne se révèle que dans son élément abstrait, qu'il peut convenir à l'artiste de se fixer et de séjourner. Le peintre comme le musicien, l'architecte comme le sculpteur,

1. Menéndez y Pelayo, *Ideas estet. siglo XIX*, tom. IV, vol. I, p. 280.

Digitized by Google

tous doivent descendre afin de s'appliquer à l'étude de la beauté concrète ou esthétique physique. C'est tout en bas qu'il leur faut s'enquérir des éléments techniques, s'instruire par le menu des principes générateurs des arts, et puiser là les connaissances dont les plus sublimes génies ne sauraient eux-mêmes se passer. Le philosophe parti d'en haut descend peu à peu les échelons ; le compositeur, l'artiste, venus d'en bas font leur progressive ascension vers les sommités de la contemplation métaphysique.

L'artiste multiplierait en vain ses efforts s'il essayait de produire avant d'avoir conçu un idéal abstrait, ou, si l'on veut, d'avoir imaginé l'idée-mère qui lui serve de modèle. Et dans l'espèce, puisqu'il s'agit ici de musique, c'est par voie de synthèse et d'analyse, des deux à la fois, que le musicien doit étudier la nature et les propriétés de la vraie musique religieuse, et s'enquérir minutieusement de sa caractéristique spéciale. Le fruit de ses recherches sera la reproduction d'après le concept exact ; l'art n'étant pas autre chose, a dit Platon, qu'une imitation « *ars est quaedam imitatio (1).* » Admettant la justesse de ce principe, les philosophes modernes le commentent et font judicieusement observer que l'objet de l'art n'est pas une réalité matérielle, une idée simple et générale, mais l'apparence ou l'image de la vérité. Réflexion digne de toute l'attention des artistes, dont le premier travail se réduit à concevoir et créer des images, des apparences destinées à représenter la vérité sous des formes sensibles. Pour l'artiste chrétien il importe dès lors de concevoir et de comprendre la musique telle que l'Eglise l'a comprise en tous les temps. Il ne suffit pas de l'entendre à la façon de ces maîtres, qui pour satisfaire un public à demi paganisé par le réveil des arts païens, n'ont depuis environ deux siècles, jamais ou presque jamais écrit d'œuvres liturgiques et religieuses au sens juste des mots. L'épithète « *sacrée* » que l'on accole à des milliers de productions musicales posséda trop longtemps l'efficacité d'un talisman. Sous ce couvert, les élucubrations les plus étranges, et parfois les plus éhontées, purent franchir sans autre contrôle les saints parvis du monde entier. Sans doute on ne peut méconnaître le mérite indéniable d'œuvres magistrales, dignes par ailleurs de passer à la postérité ; leur valeur scientifique est en dehors de toute discussion ; le seul lieu néanmoins où l'on puisse décemment leur accorder l'hospitalité, ce n'est pas l'église,

1. Plato, *de legib.*, XXXIV, dial. IV.

Digitized by Google

mais ces salles de réunions où se donnent ce que l'on appelle aujourd'hui « des concerts spirituels ».

Appelé donc à composer de la musique d'église pour les voix ou pour l'orgue, le musicien doit se former de cette musique le concept qu'en ont eu ces hommes, qui fuyant tout apparat de sentimentalité, ont puisé dans leur foi et près de Dieu ces accents qui semblent descendus des cieux, ces mélodies toujours anciennes et toujours nouvelles qui au cours des siècles ont charmé et ravi les cœurs purs, et captivé tout aussi bien des âmes saturées jusqu'alors des sensualités de la terre.

Il n'est pas douteux que si le fameux et célèbre Pierre-Paul Rubens eût eu de la musique chrétienne une conception adéquate, son pinceau se serait refusé à représenter la glorieuse vierge Cécile sous les traits fortement prononcés d'une robuste flamande. Cette matrone décolletée, dont les formes saillantes éveillent tout au plus l'idée d'une courtisane ou d'une grande actrice, ne saurait évoquer en l'esprit le souvenir de la pure et chaste martyre que les musiciens se sont choisie pour patronne.

L'Italien C. Dolci fut-il mieux inspiré ? On se le demande vraiment. Son modèle aux lignes gracieuses, mais par trop féminines, manque de cette noblesse et de cette mâle élégance sous lesquelles on rêve de voir apparaître la Grande Romaine Cécile, et en qui l'on aimerait tant à contempler le symbole de la vraie musique sacrée.

Fra Angelico eut incontestablement l'intuition plus juste et plus noble. Cet ange de la peinture dessina avec plus de vraisemblance l'art divin de la musique. Que de candeur, de grâce et d'harmonie en ses *Angelos*, jouant des instruments les plus divers ! Que de pudeur et de chasteté ! N'est-ce pas là l'unique conception vraie et possible de la musique au service de la Divinité ?

Or, avant d'être un art classique, la musique liturgique est surtout un art symbolique, dont le seul idéal est celui d'adoration, de prière et de gratitude. Aussi bien sera-ce dans ces considérations d'ordre métaphysique que le compositeur devra puiser des idées à imiter et des thèmes à développer. S'acclimater à cette atmosphère de l'art religieux lui devient une impérieuse nécessité. « La musique, en effet, que le son rend sensible est produite par une autre musique supérieure aux sens (1) », a dit

1. Menéndez y Pelayo, *Histor. de ideas estet.* Enead. de Plotin, t. I, pag. 125.

Digitized by Google

fort élégamment le savant espagnol Menéndez y Pelayo. Consulter et fouiller le vaste répertoire des cantilènes liturgiques, source abondamment féconde où maîtres et élèves trouveront toujours de sublimes inspirations, ne sera guère qu'une perte de temps pour celui qui n'est pas initié et n'a pas l'habitude de ce genre antique. Un musicien qui ne s'est pas dégagé, débarrassé et délivré de ses préjugés, qui ne s'est pas encore éloigné de tout ce qui est purement naturel et humain, ne comprendra qu'avec peine, ou même pas du tout la beauté mystique de ce langage des chants ecclésiastiques. Les yeux ne verraient point le soleil s'il n'existait entre eux et l'astre du jour une juste proportion ; et l'âme ne saurait davantage contempler la beauté, en jouir à son aise si d'abord elle n'était belle elle-même (1). Les Princes de la polyphonie, aux XVe et XVIe siècles, avant d'extraire du trésor grégorien comme d'une mine inépuisable le thème et le timbre de leurs œuvres grandioses, avaient pris soin de se purifier et d'embellir leurs âmes afin de s'élever ensuite jusqu'à la contemplation sereine de la beauté intellectuelle et mystérieuse de la musique d'église. Qu'ainsi le compositeur commence par se purifier et n'aille point quémander ailleurs des sujets mélodiques. Le répertoire grégorien est assez riche pour lui en fournir à l'infini.

Une simple phrase du Graduel romain habilement choisie, adroitement découpée dans un long mélisme peut faire le sujet d'une élégante et fort belle composition. Quelques mesures détachées au hasard deviennent sous le doigté d'un maître consommé comme des perles précieuses enchâssées en de brillantes variations. Que pourtant l'artiste se mette en garde de varier sans rime ni raison. Se départir de la vérité et s'écarter de la nature de l'objet n'est pas l'art véritable, comme l'a si clairement exprimé Menéndez ; car l'objet propre de l'art n'est rien moins que la vérité identifiée avec l'être (2). Si bien que le loisir de broder sur un thème religieux n'inclut pas le droit de le contredire. L'organiste n'est après tout qu'un interprète à qui les règles de la modération, comme celles de la discrétion, imposent un frein parfois nécessaire. Il n'en est pas de l'artiste comme du savant ; celui-ci, ne s'adressant qu'à la raison, propose des formules abstraites et des spéculations sur lesquelles l'intelligence s'amuse à discourir ; celui-là va droit au cœur qu'il atteint sans autre

1. Id., *ibid.*
2. Men. y Pelayo. *Estet.*, tom. IV, vol. II, pag. 194

Digitized by Google

intermédiaire que la forme sensible. Son objet n'est donc nullement de pure raison, mais une idée concrétisée, extériorisée, et par suite morale, puisque en pénétrant par les sens et l'imagination elle parvient jusque dans le sanctuaire le plus intime de l'être humain. Dans ces conditions, il ne suffit pas de calculer la quantité d'émotions à susciter, c'est leur qualité qu'il convient de mesurer et d'apprécier à l'avance. Et quand il est question d'art religieux le principe : « l'art pour l'art » est manifestement un danger. Serait-il téméraire d'affirmer que la religion de l'art est dans la réalité une négation de toute vraie religion ?

Puisque en s'adressant aux sens qu'ils ébranlent, les arts exercent si nécessairement une influence morale, l'artiste ne doit point ignorer cette circonstance, et il lui importe de connaître la fin suprême de l'art. Représenter l'harmonie, manifester le beau : voilà le but. Le bien est l'harmonie désirée, le beau l'harmonie réalisée. Or, le bien, le vrai bien, c'est l'harmonie de l'âme avec Dieu, la beauté c'est l'union de l'âme à Dieu. Si la musique tend à ce terme, le touche et le fait atteindre, on ne peut contester qu'elle ne soit digne de sa fin. Que s'il en arrive autrement, si au lieu de moraliser la musique divertit, trouble, et détourne de la pensée de Dieu, elle ne sera peut-être pas essentiellement mauvaise, mais elle ne sera pas à sa place, il faudra la rejeter. Qu'un organiste se souvienne en conséquence que nul objet exposé aux regards, que nulle mélodie offerte au plaisir de l'ouïe, ne doivent enfreindre les lois de la décence et de l'honnêteté. En peinture et en sculpture il existe une beauté purement plastique, en musique il y a des successions rythmiques et des groupements de notes qui ne concordent pas avec la sainteté de la maison de Dieu, où tout doit concourir à faire naître et à entretenir chez l'homme des idées de noblesse, de pureté, de vertu et d'amour surnaturel. Et comme la vertu est le terme obligé des conceptions artistiques, l'idéal chrétien doit en être la règle.

Cette absence totale de préparation synthétique est peut-être le seul moyen d'expliquer l'abondance et surabondance des compositions titrées du solennel qualificatif « sacrées ». Se convaincra-t-on, par conséquent, que l'étude synthétique n'est pas de moindre importance que le travail analytique, le seul admis pratiquement par la majorité des élèves dans les conservatoires ?

L'analyse introduit à la connaissance de la forme et de la technique et se livre à l'examen des chefs-d'œuvre dans leurs menus détails. Les bons sculpteurs n'ont pas coutume d'entamer

Digitized by Google

le bloc de marbre et de le ciseler avant d'avoir au préalable conçu et formé une idée claire de l'œuvre à réaliser ; et pour ne point s'exposer à d'irréparables erreurs, ils prolongent à loisir la gestation intellectuelle de leur idéal longuement avant d'en ébaucher ou d'en esquisser les premiers traits. Les délais dont profitent d'autres artistes sont toujours refusés à l'improvisateur, qui lui doit produire sur-le-champ et fournir en abondance. S'il n'a l'intelligence et surtout le cœur, tout imprégnés du sens et de l'esprit de la musique religieuse, que fera-t-il devant son clavier ? S'il a des réserves emmagasinées en la mémoire, que sont le plus souvent de telles réserves ?

Une longue analyse des livres grégoriens est le moyen le plus efficace de se constituer un fonds solide de pensées mélodiques éminemment religieuses. Concurremment avec cette première source d'information, c'est tout le domaine de la musique classico-liturgique qu'il convient d'exploiter et d'analyser. Chose triste et lamentable on compterait par milliers les organistes d'église qui n'entendent rien à la polyphonie des grands maîtres ; tout au plus le nom des plus célèbres d'entre eux leur est-il connu. Il nous est arrivé de recueillir ces mots sur les lèvres d'un organiste de cathédrale : « Le chant grégorien ! ça ne s'écoute pas... Les œuvres de Palestrina, bast ! il y a tout au plus un morceau ou deux qui peuvent passer ! » Quelle outrecuidance plus inqualifiable !

On se rend compte à ces conditions de l'embarras d'un improvisateur quelque peu consciencieux et désireux de bien faire. La pensée de Goëthe est de toute exactitude : pour bien saisir les écrits d'un poète il faut se rendre dans le pays qu'habita l'auteur : « Wer den Dichter will verstehen muss in Dichters Land gehen. » De même pour devenir capable d'écrire, de composer, ou d'improviser, il est besoin de fréquenter les maîtres de l'art classique. Palestrina, Vitoria, Morales, Josquin, Lassus, et tant d'autres, sont des modèles achevés et insurpassables. La science vraie de l'harmonie convenable à l'église s'acquiert par l'analyse attentive, sérieuse et continue de leurs travaux. La compréhension esthétique et l'art de la composition se compléteront par l'examen des pages admirables dues au talent de l'incomparable J. S. Bach, ce maître par excellence.

Le jeune élève qui savoure les cantilènes grégoriennes et se plaît en la compagnie des hommes de génie du XVIe siècle, progressera vite et de façon plus sérieuse qu'en la société des com-

Digitized by Google

positeurs de second rang dont la musique mérita d'être qualifiée de « perruquerie » dans l'argot des artistes.

La difficulté d'exécution et l'inaptitude sont beaucoup plus que le prétexte de religion la vraie cause des scrupules allégués par quelques-uns pour ne jamais jouer les majestueuses fugues et les préludes de Bach. Une musique est d'autant plus digne du culte que par son ensemble, son rythme et sa tonalité elle se rapproche davantage de la forme grégorienne. Le critique impartial ne peut nier que les fugues du grand maître allemand ressemblent assez dans leur développement calme et diatonique à plus d'un mélisme alleluiatique. D'elle-même, du reste, une composition à laquelle n'est joint aucun texte dogmatique et liturgique n'est ni protestante ni catholique, et tout le contenu du Missel romain ne suffirait pas à lui imprimer le sceau de la catholicité.

Un organiste peut, s'il le veut, et autant qu'il le veut, animer son jeu, non seulement lui communiquer, mais extérioriser en quelque sorte toute la ferveur dont son âme déborde. La *Chronique franciscaine* rapporte que Fr. Pablo Nassare, organiste du couvent de Saint-François, à Saragosse, possédait ce merveilleux talent. L'occulte familiarité qui règne entre la voix qui chante et les dispositions intimes de l'être n'est point inconnue des philosophes. Saint Augustin en parle dans ses *Confessions :* « Omnes affectus spiritus nostri pro sui diversitate habere proprios modos in voce atque cantu, quorum nescio qua occulta familiaritate excitentur (1). » Aristote n'enseigne-t-il pas quelque part que la voix a son principe dans l'art ?

Point n'est besoin pour cela d'instrumenter une fugue, c'est assez de faire parler toutes les voix, de les détacher et souligner délicatement tour à tour. La musique qui adore et prie, fait adorer et prier, mérite seule une place au saint lieu.

Le genre choral, par l'ampleur et la majesté de ses accords, et le style lié par le coulé et le calme de ses évolutions ont l'un et l'autre toute la grâce et la beauté d'une prière harmonieuse ; ils s'élèvent doucement vers Dieu comme la fumée de l'encens. Les fugues de J.-S. Bach, les pièces en style d'imitation de maints auteurs anciens et de quelques modernes répondent infiniment mieux au tempérament de la musique d'église que des ouvertures,

1. D. Aug., *Conf.*, l. X, c. XXXIII

Digitized by Google

des marches et des allegros, fussent-ils signés des noms les plus illustres.

Au lieu donc de ne feuilleter que des partitions d'opéra et de se divertir avec des sonates et sonatines, les candidats à la fonction d'organistes catholiques devraient puiser toujours à la bonne et pure source, n'analyser que les mélodies du répertoire liturgique, ne consulter que les classiques autorisés, s'initier aux secrets du style d'imitation et de la fugue, fréquenter beaucoup Bach, Rinck, Lemmens et les auteurs sérieux. L'étude synthétique et analytique du *Liber Gradualis*, des classiques du XVIe siècle, des compositions chorales et fuguées et de tous les morceaux où le style lié et soutenu prédomine, leur assurera très certainement la possession de la science esthétique.

(A suivre.)

Fr. Eusèbe Clop.
O. F. M.

Digitized by Google

A PROPOS DE BLASPHÈME.

Nous avons lu avec un vif intérêt, et, disons-le tout de suite, avec un réel profit, la brochure que vient de publier le R. P. Manise, de la Congrégation du Très-Saint Rédempteur (1).

Habitant depuis plusieurs années la Belgique, notre attention avait été attirée déjà sur cette question du blasphème. Bien souvent, en effet, depuis le célèbre *Monitum* de 1903, dont nous parlerons plus loin, nous l'avons entendu agiter autour de nous, et parfois assez chaudement. — Le P. Manise apporte à l'étude de ce problème théologique une importante contribution ; sa brochure, bien que de dimensions modestes, ne passera point inaperçue ; elle va sans doute être appréciée en sens divers ; nous voudrions en donner à nos lecteurs un large compte-rendu.

Voici quelle est la thèse qu'elle énonce et soutient :

C'est grâce à un enseignement erroné, donné en chaire, au catéchisme, au confessionnal, que le peuple en est venu à regarder comme blasphématoires certaines locutions qui en elles-mêmes ne le sont nullement. Qu'on nous pardonne de les reproduire ; il s'agit des mots : *Nom de Dieu ; Sacré Dieu ; Sacré Nom de Dieu ; vingt, cent, mille, milliard de dieux* ou de *Nom de Dieu.*

Par suite de cet enseignement et de la persuasion qu'il a créée dans les esprits, les fidèles sont amenés à commettre de vrais péchés mortels là où *ex parte materiae*, il devrait n'y avoir que faute vénielle.

Et voilà ce qui est douloureux à penser ! Chaque jour, dans certaines classes de la société, c'est par centaines, c'est par milliers, que ces locutions sont proférées ; c'est donc par centaines,

1. *A propos de blasphème.* — Etude de quelques locutions françaises prétendument blasphématoires, par le R. P. Manise, C. SS. R. Société de Saint-Jean l'Evangéliste, Desclée et Cie, Rome, Tournai, 1908. Prix : 0 fr. 75.

Ed. Brahm, Miss. C. SS. R. — *De formulâ S. N. de D.* Paris, Retaux, 1908.

Ces deux brochures exposent et défendent la même thèse ; c'est la première que nous avons analysée spécialement ; elle a d'ailleurs une portée plus étendue.

Digitized by Google

par milliers, que se multiplient, de ce chef, les péchés mortels ! — N'y a-t-il pas lieu, coûte que coûte, de réagir contre cette opinion désastreuse, et de refaire sur ce point l'éducation populaire ? Beaucoup de bons esprits le pensent ; l'idée est en marche et elle rallie des suffrages de jour en jour plus nombreux.

Ainsi parle le R. P. Manise.

Nous l'avouons sans peine : pour qui n'est pas au courant de la question ces affirmations causent d'abord un grand étonnement et même un certain malaise. — Mais qu'on ait le courage de passer outre ; que l'on ait soin surtout de déposer tout préjugé, toute idée préconçue et que l'on suive attentivement l'argumentation de l'auteur ; on verra que ses raisons ne sont point à dédaigner. Lui-même du reste a été au-devant des objections qu'on a dans l'esprit ; toutes celles qui pouvaient être faites, il les a prévues et présentées loyalement, dans toute leur force, avec citations à l'appui, et il les fait suivre d'une réfutation serrée qui, si elle ne convainc pas entièrement le lecteur, ne laisse pas cependant que d'impressionner fortement.

Il importe toutefois de bien comprendre la pensée du R. P. et de ne pas donner à sa thèse une portée qu'elle n'a point, qu'elle ne veut pas avoir. A notre avis, le P. Manise n'a pas pris suffisamment ses précautions sous ce rapport. A le lire d'une lecture rapide, on s'imaginera facilement, nous le craignons, qu'il englobe dans son plaidoyer, tous les blasphémateurs, même les blasphémateurs formels et haineux, et que ses réflexions tendent à les excuser tous indifféremment de péché mortel, sous prétexte que les expressions dont ils se servent ont une origine pieuse ou qu'elles sont susceptibles de prendre une signification indifférente.

Il n'en est rien, heureusement. — Les vrais blasphémateurs, les blasphémateurs formels, sont de nos jours, hélas ! plus nombreux que jamais. En beaucoup de cœurs il y a aujourd'hui la haine du prêtre et de Dieu même, le mépris de la Providence ou le murmure révolté contre ses arrêts divins, l'hostilité contre la religion et les choses du culte ; et il n'est que trop vrai que l'expression *S. N. de D.* en particulier, quels que soient d'ailleurs son origine et son sens premier, est employée souvent par les impies et les mauvais chrétiens avec une intention blasphématoire ; auquel cas il ne fait de doute pour personne qu'il n'y ait un péché formel de blasphème, par conséquent péché grave.

Digitized by Google

Ce ne sont donc pas ces insulteurs avérés du nom divin que le P. Manise a en vue, mais bien toute une catégorie (nombreuse encore) de prétendus blasphémateurs, qui sont beaucoup moins coupables à la vérité qu'on ne le croit communément et qu'ils ne le croient eux-mêmes. Tout leur crime en effet consiste à employer, aux heures de colère et d'émotion, mais sans aucune intention blasphématoire, des expressions qui, en elles-mêmes, ne sont que des formules de serment. En réalité leur faute, *objectivè sumpta*, n'est pas autre chose qu'une *vana usurpatio nominis divini*, laquelle de sa nature est seulement péché véniel.

Nous le répétons, le P. Manise, à notre avis, n'a pas assez dit que c'est de ceux-là seuls qu'il entendait parler. Emporté par son idée et désireux de la faire pénétrer dans les esprits, il n'a pas pris garde qu'il semblait donner à sa thèse une portée trop générale. Pour nous, qui d'ailleurs croyons avoir saisi exactement sa pensée, nous avons tenu, une fois pour toutes, à bien préciser la question et à mettre nettement les choses au point. Cette réserve faite, nous serons plus à l'aise pour résumer ses arguments, et, à l'occasion, les confirmer par quelque fait personnel.

Avant d'entrer dans le fond du débat, il importe encore d'écarter de l'esprit du lecteur une difficulté, en apparence très sérieuse, à savoir : le danger que semble présenter une telle réforme. Aller dire aux gens qu'il n'y a que péché véniel à proférer ces locutions, qu'ils croient mortelles, n'est-ce pas les encourager, pour ainsi dire, dans leur mauvaise habitude ?... Or, le péché véniel est toujours *offensa Dei ;* c'est une dérogation à la loi divine, c'est un désordre ; il ne faut pas s'exposer à la légère à le faire commettre plus facilement.

Cette difficulté n'arrêta point S. Alphonse dans la campagne vigoureuse qu'il entreprit, auprès de ses contemporains, contre le prétendu *blasphème des morts ;* et voici sur quels fermes principes il appuyait sa conduite ; qu'on médite ses paroles !

« ... Nec officit dicere quod ex hac notitia frequentior erit abusus hujus maledictionis (mortuorum scilicet) ; nam respondetur *melius esse permitti innumera venialia* quam unum mortale. Et *utinam*, dico, *tales ignorantes, propter horrorem peccati gravis, abstinuissent a dicta maledictione !* Malum est, quod adhuc, cum tali conscientia peccati gravis, non desistant a vitio, et e converso, ob eam ignorantiam damnentur ! » (L. 3 ; Tr. 1, n. 130.)

Le P. Manise est donc bien dans l'esprit de son Père S. Alphonse en entreprenant d'éclairer l'opinion sur la signification

Digitized by Google

réelle de certaines locutions très usitées en France et en Belgique, et qui sont à tort réputées blasphématoires. La principale est la formule S. N. de D. ; c'est sur elle que porte principalement son effort.

Les arguments qu'il présente peuvent, il nous semble, se ramener à trois principaux :

1° *L'argument historique.*

Il est bien exposé par M. le chanoine Hizette, de Namur (*Collationes Namurcenses*, T. III, p. 255) : « D'où viennent ces formules : *Nom de Dieu, sacré Dieu, sacré nom de Dieu ?* Mgr Gousset l'atteste : ce sont des fragments de l'ancienne formule de serment : « *Je jure par le très saint et sacré nom de Dieu.* » Assurément, alors, elles n'avaient rien de blasphématoire. Mais qu'arriva-t-il ? Petit à petit les peuples, comme pour faire écho aux circonstances graves et solennelles dans lesquelles ils avaient invoqué le témoignage de Dieu, se mirent à employer, sous forme d'interjections, mais sans aucun discernement, dans toutes leurs angoisses, dans toutes leurs colères, etc., les débris de la formule de serment qui contenait *l'appel à Dieu.* Un charretier, pour citer l'un ou l'autre exemple, voyait-il ses chevaux embourbés : (Par) Dieu, s'écriait-il dans son angoisse, (par le) nom de Dieu, (par le) sacré nom de Dieu... mais sortez donc ! — Quelqu'un était-il impatienté, il s'écriait dans sa colère : (Par le) nom de Dieu, (par le) sacré nom de Dieu... laissez-moi en paix ! Evidemment, il y avait, dans ces manières de parler, *abus du nom de Dieu, vana usurpatio nominis Dei ;* c'étaient en soi de véritables péchés véniels. — Que firent les pasteurs pour enrayer l'abus qui se généralisait ? — Ils dénoncèrent toutes ces formules comme de *véritables blasphèmes !* Le *but* était excellent, mais le *moyen* ne dépassait-il pas le *but*, de toute la distance... infinie qui sépare le péché mortel du péché véniel ? Ne vaut-il pas mieux en effet permettre un milliard de péchés véniels que de faire commettre un seul péché mortel ? »

« Ce qui confirme bien cette manière de voir, dit le cardinal Gousset, c'est que les fidèles qui ont la malheureuse habitude de proférer le saint nom de Dieu de la manière dont il s'agit, s'accusent toujours, conformément à l'opinion vulgaire, d'avoir *juré le nom de Dieu*, ou par le nom de Dieu. » (*Théol. morale*, T. I, p. 460.)

Ainsi donc ces expressions, auxquelles on donne une portée

Digitized by Google

blasphématoire, ne sont en réalité que des formules de serment ; encore n'est-ce pas même dans ce sens que les emploient ceux qui les profèrent. Ils n'y voient en général que des mots retentissants qui leur servent à apostropher, avec des éclats de voix, les choses, les animaux, les personnes mêmes dont ils ont à se plaindre (1).

2° *L'argument de fait, d'observation.*

La partie essentielle d'un blasphème, comme de tout acte humain, ce qui en est l'âme, pour ainsi dire, c'est l'intention qui le dicte. Si inoffensive en apparence que soit une formule, on peut intérieurement lui donner un mauvais sens et la tourner contre Dieu. Par contre aussi, quelle que soit l'expression dont on se sert, si on n'a nulle intention (au moins indirecte ou implicite). d'injurier Dieu, on ne commet point le péhé de blasphème.

Or, que l'on interroge ceux qui profèrent les formules incriminées. Ont ils vraiment l'intention d'injurier Dieu ? Ont-ils vraiment dans l'esprit l'idée de le blasphémer, de le maudire, de déclarer son nom exécrable ? — Si vous leur dites cela, vous les verrez se récrier avec force : « Mais je ne pensais pas même à Dieu ! »

C'est pourquoi le nom dont il convient d'appeler leur acte, ce n'est point « *blasphemia* », mais bien, on l'a déjà dit, « *vana divini nominis usurpatio*, scilicet omnis vel Dei, vel D. N. J. X^u^ nominis appellatio, facta absque justâ causâ, vel absque debitâ reverentiâ. » (Marc, I, p. 595.)

C'est un besoin naturel à l'homme, quand il est sous le coup d'une émotion violente, de la colère surtout, de chercher à traduire la vivacité de ses sentiments par quelque mot énergique, qu'il lance avec force comme un symbole des impressions véhémentes qui bouillonnent en lui. Plus le mot est sonore et capable d'impressionner les auditeurs, et plus il a des chances d'être employé. Il ne faut pas chercher plus loin la triste fortune qu'ont eue les expressions N. de D., S. N. de D., comme aussi, à un

1. Il y a lieu de tenir compte ici, comme en plusieurs autres passages qui vont suivre, de la réserve générale que nous avons formulée, au commencement, sur la thèse du P. Manise, ou plutôt sur la portée qu'il convient de lui donner. Nous croyons comme lui que beaucoup de gens qui, par suite de l'habitude prise, ont à chaque instant sur les lèvres ces expressions ou d'autres semblables, n'ont, en les prononçant, aucune intention blasphématoire. C'est de ceux-là, et de ceux-là seuls, qu'il s'agit dans cette argumentation. — Mais il en est d'autres, hélas ! qu'il serait bien impossible d'innocenter aussi facilement ; ils ont l'âme mauvaise ; et, en proférant ces formules, c'est bien un sens blasphématoire qu'ils entendent leur donner ; du moins tout le fait craindre. Il est clair que, pour ces derniers, les réflexions que nous présentons n'auraient aucune valeur.

Digitized by Google

autre âge, les expressions vieillies aujourd'hui de Corps-Dieu, Croix-Dieu, Mort-Dieu, Tête-Dieu, etc., et toutes autres du même genre.

On peut affirmer que l'homme a une répugnance native, une horreur profonde pour le blasphème proprement dit. Il porte en lui la crainte de la divinité, il lui faut faire un effort pour l'injurier et la maudire. On n'est donc pas fondé à prêter, sans preuves formelles, une portée blasphématoire à des expressions dont il est fait, sans la moindre appréhension, un usage si fréquent ; d'autant que le sens originel de ces formules, on l'a montré plus haut, est un sens juratoire, et n'a rien de commun avec le blasphème (1).

Qu'on étudie d'un peu près la psychologie de ces prétendus blasphémateurs ; qu'on se rende compte de leur mentalité on verra combien ils sont loin le plus souvent de penser à injurier Dieu ! Entre autres faits qu'on pourrait rapporter, en voici un qu'on nous conta naguère et qui a bien sa saveur.

Dans la forêt de Craon, un bûcheron surprit un jour une bande de vagabonds (des *traîniers* comme on dit là-bas), occupés à briser à coups de pierre une statue de la Ste Vierge, à laquelle des mains pieuses avaient ménagé, dans un site gracieux, une place d'honneur. Le brave homme fut outré de cet acte inqualifiable ; il entra dans un violent accès de colère, et, se précipitant sur les malfaiteurs, les força à prendre la fuite. Revenant alors vers sa chère Madone, il en releva pieusement les morceaux épars ; et, à ses compagnons que ses cris avaient attirés, il expliqua la scène qui venait de se passer : « N. de D., clamait-il tout ému encore ; N. de D., a-t-on idée de ça ? S'en prendre à la bonne Vierge ? S. N. de D. de sales traîniers ! Quel vilain monde tout de même ! N. de D. de N. de D. ! »

Voilà un chrétien qui, selon l'expression consacrée, *jurait comme un possédé !* Dira-t-on cependant qu'il blasphémait ? Ose-

1. Afin de couper court à toute équivoque, nous devons, une troisième fois, formuler notre réserve. Ce second argument, pour rester vrai (et il l'est), ne peut être produit que si l'on parle des chrétiens qui ont gardé tout au moins un fond de religion, et partant le respect inné du nom de Dieu. — Mais, à côté de ceux-là, on ne saurait l'oublier, il y a aujourd'hui parmi nous, surtout depuis l'école sans Dieu, une foule de gens mal disposés pour la religion, entraînés à traiter avec mépris l'Eglise, le prêtre, les choses saintes, portés comme d'instinct, par suite de l'éducation qu'ils ont reçue, à injurier Dieu et à le maudire. Sur les lèvres de tels hommes l'expression S. N. d. D., ou toute autre semblable, ne peut avoir, c'est évident, qu'un sens blasphématoire, et donc l'argument « de fait et d'observation », pour garder toute sa force, doit les écarter soigneusement ; c'est ce qu'il importait de bien faire remarquer pour que la thèse du P. Manise reste entièrement juste.

Digitized by Google

ra-t-on prétendre qu'il insultait Dieu, qu'il le maudissait? Non, évidemment. Dans ce cas, comme dans bien d'autres, il n'y a ni blasphème, ni serment; il y a simplement *vana assumptio nominis Dei*, c'est-à-dire usage abusif, irrévérencieux, répréhensible du nom de Dieu. De sa nature cette faute est vénielle; à cause de l'irrévérence qu'elle contient à l'égard de Dieu, elle est même taxée par certains théologiens de *gravis inter veniales* (1), mais ce n'est pas un péché mortel.

Transeat, dira-t-on, pour la locution N. de D.

Et en effet, pour celle-là, l'opinion est faite maintenant; on a cessé de la regarder comme blasphématoire (2), (ce qu'on faisait encore il y a moins d'un siècle). Mais comment excuser de blasphème l'expression *S. N. de D.?* Le mot *sacré* est là qui en détermine le sens. En ce cas, c'est manifeste, *sacré* veut dire maudit, exécrable! *Auri sacra fames!* C'est donc bien une malédiction qu'on lance à Dieu!

Eh bien, non. Qu'on lise attentivement les quinze pages consacrées par l'auteur à réfuter les neuf arguments de l'opinion rigide. Si l'on n'est pas entièrement convaincu, à tout le moins on sera ébranlé, et on ne pourra guère refuser à sa thèse une sérieuse probabilité. Or, ce sera déjà pour la pratique un résultat considérable; c'est qu'en effet là où le péché mortel n'est que douteux, le théologien, le prédicateur, le catéchiste, le confesseur, doit bien se garder de le donner comme certain: la règle tracée sur ce point par S. Alphonse, en tête de tous les théologiens, est catégorique: « In dubio an aliqua locutio sit, vel ne, blasphemia, *minimè ut blasphemia sumenda est.* » (*Théol. mor.*, l. 4, n. 129.)

D'ailleurs, si on examine de près l'objection, on verra qu'elle n'a aucun fondement. — Il est bien certain que, dans les locutions: *Auri sacra fames*, ou *sacré animal*, *sacrée bête*, *sacré coquin*, et autres semblables, le mot *sacré* a le sens de maudit, exécrable... Mais on n'est pas autorisé à conclure de là qu'il a aussi ce sens dans la formule S. N. de D.

Les termes grossiers qu'on vient de citer sont une *injure*. C'est

1. « Bene tamen addit Auctor locutiones hujusmodi a se citatas ideoque et similes habendas esse ceu vanam usurpationem divini nominis, *praesertim cum adhibentur ceu quoddam intercalare*; unde ob quamdam irreverentiam non carent culpa, quam Auctor dicit *inter veniales gravem.* » Ballerini-Palmieri, *Opus theol. mor.*, t. 2, tr. 6, s. 2, c. 1, n. 31.)

2. Non sunt blasphematoria verba *N. de D.*, nec locutio in qua vox *Sacré* tantum invenitur, non vero nomen Dei aut alicujus sancti. (P. Timothée, *Theol. Mor.*, T. II, p. 144.)

Digitized by Google

dans leur signification plénière et insultante qu'on entend les prendre, pour les jeter tels quels, dans toute leur force, à la face de celui qu'on veut invectiver. On porte un jugement sur cet être (personne ou chose), et on déclare qu'il mérite ces épithètes flétrissantes. Dans ces conditions, le mot *sacré* ne peut garder sa signification native, car l'adjectif doit s'harmoniser avec le substantif qu'il qualifie. De là vient que, par exception (1), le mot *sacré* a le sens de maudit, exécrable.

Mais il n'en est pas de même dans la seconde formule, celle qui nous occupe. Celle-ci (S. N. de D.), ni dans son origine, *ni dans l'intention de ceux qui l'emploient* (2), ni même par suite de la colère (3) sous l'empire de laquelle elle est prononcée, ne présente le caractère d'une injure ; et c'est à ceux qui voudraient le lui trouver d'en faire d'abord la preuve. Par conséquent, le mot *sacré* conserve là son sens habituel qui est celui de bénédiction. Sacré Nom de Dieu est synonyme de Saint Nom de Dieu.

Assurément nous ne prétendons point que ceux qui profèrent cette formule à propos de tout ont l'intention de louer Dieu ! mais nous nions pareillement qu'ils aient par là le dessein de l'insulter.

En réalité, redisons-le encore, cette formule n'est ni un serment, ni une bénédiction, ni une malédiction ; c'est une interjection, une exclamation, où le nom divin, avec ses qualificatifs, fait l'office simplement d'une parole sonore, retentissante ; en un mot, c'est une *vana usurpatio divini nominis*, mais non un blasphème.

3° *L'argument d'autorité.*

Notre auteur l'expose avec complaisance, il vient en effet fortifier considérablement sa thèse.

C'est au cardinal Gousset que revient la gloire d'avoir enseigné cette doctrine dans sa théologie morale ; pendant longtemps il a été le seul ou à peu près, mais à l'heure actuelle il est suivi par tout un groupe de théologiens dont le nombre tend à s'accroître de jour en jour. Parmi les plus connus, on peut citer Ballerini,

1. Nous disons « par exception ». C'est qu'en effet, si l'on consulte les dictionnaires, on trouvera qu'en français il y a vingt-huit chances contre une que ce mot soit pris en bonne part. Encore faut-il tenir compte de cette remarque du dictionnaire de l'Académie : « *Sacré* est *quelquefois* une épithète ajoutée à des *termes d'injure* pour leur donner plus de force. Ce sens est du langage le plus bas, le plus grossier, et ne doit jamais être employé. On ne l'indique ici que parce qu'il sert à faire comprendre une acception du verbe *sacrer*. »

2. C'est de ceux-là seuls en effet qu'il est question ; nous l'avons assez dit plus haut.

3. Ira, utut gravissima, non immutat verborum naturam. (Ballerini.)

Digitized by Google

Palmieri, Frassinetti, Tanquerey, le P. Brahm, M. le chanoine Dignant, professeur de théologie morale à l'Université de Louvain ; ces théologiens soutiennent nettement l'opinion de l'auteur. Scavini, Bucceroni, Noldin et Aertnys (dans sa 6e et dernière édition) y inclinent visiblement. « A part quelques légères réserves... l'*Ami du Clergé* approuve très fort « la campagne » théologique du P. Manise contre l'erreur populaire de fait, qui blasphème formellement sur des locutions qui ne sont elles-mêmes nullement blasphématoires. On peut discuter sur les moyens prudents d'arriver à extirper cette erreur de jugement. L'erreur n'en reste pas moins une erreur. Il serait temps que nos théologiens moralistes prissent l'habitude de la traiter au moins spéculativement comme telle, et pratiquement aussi, à l'occasion (1). »

Et puisque nous écrivons dans le diocèse de Namur, ce n'est que justice de signaler la part si active et si efficace qu'ont prise à cette campagne par la plume de M. le chanoine Hizette, professeur de théologie morale au séminaire de Namur, les *Collationes Namurcenses*, et surtout l'attitude si nette qu'a adoptée sur ce point le Révme Evêque de ce diocèse, Mgr Heylen : « Dès 1903, il inaugura dans son diocèse une nouvelle direction au sujet des mots S. D., S. N. de D., dans le sens de l'opinion bénigne. Non seulement il voulut que l'enseignement dans son séminaire fût donné conformément à cette opinion, mais dans la réunion de ses doyens, il insista sur l'opinion large, et les pria d'insister à leur tour auprès de leurs curés pour que, dans les confessions pascales suivantes, tout le monde adoptât cette manière de voir pour le blasphème. » (P. Manise, p. 75.)

L'auteur emprunte à M. le chanoine Hizette la conclusion de son travail : « Il y a urgence, par une *praedicatio communis* contraire, à redresser cette conscience universellement erronée, source de tant de péchés mortels ! L'honneur de Dieu, aussi bien que le salut des âmes l'exige instamment. »

Mais quel moyen pratique employer ? Les *Collationes Namurcenses* répondaient en ces termes, en 1904, p. 255 :

« Dès lors, qu'y a-t-il à changer ? Uniquement le sens *vaguement défavorable* que ces pénitents attachent à la formule en question, *parce qu'on leur a dit sur tous les tons qu'elle est blasphématoire*, donc injurieuse à Dieu. Et pour changer cette opinion, que faut-il ? Mais uniquement leur dire qu'elle n'est pas

1. *Ami du Clergé*, 23 avril 1908, p. 383.

Digitized by Google

blasphématoire. Nous pensons cependant qu'on peut aller plus loin. Ne pourrait-on pas dire que le mot sacré, avec le nom de Dieu, n'avait anciennement et ne peut avoir qu'un sens, celui de *saint*, comme quand on dit le *Sacré-Cœur ?* A coup sûr la réforme serait plus efficace. Et, si on *peut* changer, ne le *doit-on* pas ? Ne le doit-on pas pour empêcher ces milliers et ces milliers de péchés mortels ? Ne le doit-on pas pour la gloire de Dieu et pour le salut des âmes de ceux qui les commettent ? »

Mais les efforts isolés ne sauraient aboutir à des résultats appréciables ; il faudrait un vaste mouvement d'ensemble avec l'uniformité dans les moyens d'action. C'est à l'autorité de tracer une ligne de conduite que tout le monde aurait à suivre. C'est ce qui a été fait en partie, en 1903, par les évêques de Belgique. Ils adressèrent à leur clergé un « *Monitum* » commun au sujet de la formule flamande : *God Verdomme*, que l'on regardait à tort comme un blasphème.

Ils disaient en outre : « Il est de toute nécessité de bien faire la distinction entre les formules vraiment blasphématoires et une foule d'autres formules qui, au vrai sens des mots, ne sont pas de véritables blasphèmes, mais s'emploient par erreur comme tels. »

A l'occasion de la brochure que nous analysons, le cardinal Mercier, archevêque de Malines, écrit à l'auteur : « Nous avons cru ne pas devoir prendre d'attitude collective au sujet de la question de fond ; mais nous sommes d'accord pour vous autoriser à publier votre travail sous votre responsabilité. L'opinion que vous défendez est d'ailleurs enseignée dans plus d'un séminaire de Belgique. »

Puisque l'autorité se réserve il sera sage de l'imiter ; aussi nous faisons nôtres les réflexions suivantes de la *Revue ecclésiastique de Liége* (Juillet 1908, p. 57) :

« Il faut distinguer entre l'enseignement public et l'enseignement privé. Le premier appartient tout d'abord aux évêques : la question leur a été soumise, ils ne l'ont pas tranchée ; dès lors ne la tranchons pas publiquement. Que l'on s'abstienne donc de prêcher que c'est un blasphème ; on pourra même dire, d'après les conseils de Mgr Waffelaert, évêque de Bruges, *esse formulas quasdam, quae immerito ut verae blasphemiae habentur... circa quas... exquirendum esse consilium confessarii.* — Dans l'enseignement privé, qui se donne surtout au confessionnal, on pourra dire que ces mots ne constituent pas *nécessairement* un blasphème,

Digitized by Google

et ne signifient pas toujours : maudit ou exécrable nom de Dieu ; que dans leur sens premier ils signifient même : béni soit le nom de Dieu. — Mais il faudra ajouter : gardez-vous de les prononcer aussi longtemps que la persuasion générale les regarde comme blasphématoires, car vous donneriez un scandale et extérieurement vous commettriez un blasphème..... Redressons l'erreur universelle ; mais faisons-le avec prudence, de manière à ne pas étonner ou scandaliser les fidèles et de manière à réussir. Cela sera difficile sans l'intervention de l'autorité ecclésiastique, ou du moins sans unité de vues chez *un grand nombre* de confesseurs. Nous appelons de tous nos vœux cette entente. Que les prêtres se concertent dans ce but ,et nous ne désespérons pas de voir paraître à ce sujet des instructions de l'épiscopat belge. »

Jusqu'ici une seule protestation épiscopale s'est fait entendre, mais elle est d'une extrême sévérité. L'*Univers* avait publié, le 5 Juin, un compte-rendu élogieux de la brochure du P. Manise, sous ce titre : « *Les faux monstres* », expression qui désignait les prétendus blasphèmes sur lesquels il s'agit d'éclairer l'opinion populaire. Quelques jours après, le 11, « le vénérable pasteur d'un des plus grands diocèses de France » (1) écrivait au journal pour lui manifester son étonnement. Pour lui, la thèse que soutiennent les PP. Manise et Brahm, c'est du Modernisme en Morale, et il a interdit formellement de la propager dans son diocèse. — Dans une seconde lettre que publie l'*Univers* du 1er juillet, il accentue encore sa note de réprobation et affirme que l'enseignement de cette opinion « serait, pour la France, un abominable scandale et la fin de la piété catholique ».

Dernier document sur la question. — Parmi les thèses qui ont été soutenues cette année, à l'Université catholique de Louvain, pour l'obtention des grades théologiques, nous en relevons cinq qui ont pour objet le point de Morale qui nous occupe, et les cinq sont favorables à l'opinion des RR. PP. Manise et Brahm ; citons seulement celles qui sont le plus explicites :

M. Dieu, prêtre de la Bouverie, diocèse de Tournai : « *Censemus locutionem vulgatam S. N. de D. non esse ex se blasphematoriam, sed tantum irreverentialem sancti nominis Dei usurpationem.* »

Dom F. Lohier, moine bénédictin de l'Abbaye de Saint-Wan-

1. L'*Univers* ne le nomme pas ; on nous affirme que c'est Mgr Servonnet, archevêque de Bourges.

Digitized by Google

drille : « *Formula apud nostrates vulgata S. N. de D.. ex se seu vi verborum, seclusis scilicet tum communi aestimatione loci, tum animo blasphemandi, non est censenda blasphematoria, sed irreverentialis nominis Dei usurpatio.* »

Parallèlement à cette campagne s'en ouvre une autre qui a également pour but le respect du nom divin, et dont nous voulons dire quelque chose en terminant. C'est une campagne de prière : à celle-là aussi, à celle-là surtout (et cette fois sans crainte de contradiction aucune) nous pouvons, nous devons nous associer.

Il n'est que trop vrai, hélas ! que, dans nos temps modernes, le blasphème est à l'ordre du jour ; mais il faut cesser de le voir là où il n'est point en réalité. Sans intention blasphématoire, il ne saurait y avoir de blasphème ; et si néanmoins les consciences s'en trouvent chargées, la faute en est à une persuasion erronée et souverainement regrettable qu'il importe de faire disparaître au plus tôt. Non ; ce n'est point à ces locutions populaires, vidées de leur sens primitif, à ces paroles inconscientes prononcées dans l'impatience et la colère, qu'il faut réserver le nom d'un des plus graves péchés que l'homme puisse commettre. Le blasphème véritable n'est pas là, et ce n'est pas sur ce terrain que nous avons à lui faire la guerre.

C'est dans les insultes formelles qu'on entend à chaque instant proférer contre les attributs de Dieu, contre sa religion sainte, contre ses droits les plus inviolables ; c'est dans les négations insolentes qui s'étalent à chaque page d'innombrables livres, revues, brochures, écrits de toute sorte ; c'est dans les actes officiels et privés par lesquels on s'acharne à détruire, dans les individus, dans la famille, dans la société, tout vestige de christianisme, toute trace même de religion. En novembre 1906, à la Chambre française, un membre du Conseil, Viviani, se vantait d'avoir, dans un geste sublime « éteint dans le Ciel des lumières qu'on ne rallumera plus ». En date du 5 janvier 1907, un décret a supprimé, sur la tranche des pièces de 20 fr., ces quatre mots « Dieu protège la France ». Ce sont là quelques faits seulement de la grande œuvre de destruction religieuse qui se poursuit avec une rage, une habileté, une ténacité infernales. C'est la haine violente, irréductible, du nom divin, du culte de Dieu, de l'idée religieuse. Voilà le vrai blasphème, le *blasphème social*, comme on a si bien dit. « Le blasphème est devenu pour la société contemporaine un péché habituel ; il a pris dans ses *mœurs*, dans

Digitized by Google

ses *idées*, dans son *organisation*, dans les *fondements de sa constitution*, une place effroyable. L'Apocalypse (XIII, 1-6) nous parle d'une bête qui porte sur ses sept têtes des noms de blasphème, et qui ouvre la bouche pour blasphémer Dieu, son nom, son tabernacle, et ses saints qui sont dans le Ciel. Ne sommes-nous point au temps de cette bête ? Et n'est-ce point elle qui inspire présentement la pensée moderne, la pensée laïque, la politique laïque, j'allais dire la religion laïque ; disons plutôt la notion laïque de la religion ? En toutes ces choses en effet vit l'esprit de blasphème (1). »

Et c'est notre pays, hélas ! qui tient la tête dans cette guerre sacrilège et insensée que l'homme a déclarée à Dieu ! Autrefois, quand la France était vraiment chrétienne, on perçait d'un fer rouge la langue du blasphémateur ; et aujourd'hui la France est devenue comme la patrie du blasphème !

C'est pour réagir, autant que possible, contre ce fléau national, et protester du moins contre ce déluge de blasphèmes, que plusieurs de nos évêques ont prescrit récemment à leurs fidèles de réciter, au salut et devant le Saint-Sacrement exposé, une série d'*invocations réparatrices*, qu'on pourrait appeler aussi bien une *litanie de bénédictions*.

Voici ce qu'en disait la *Croix*, le 7 avril dernier :

Les invocations réparatrices

Une prière a été composée en réparation spéciale du blasphème. Rome l'a autorisée et enrichie d'indulgences (un an chaque fois, plénière une fois le mois). Elle s'est propagée rapidement en Italie, où les prêtres ont coutume de la dire après chaque messe basse. Le Souverain Pontife, le premier, donne l'exemple. L'habitude s'est prise aussi de la réciter immédiatement après le salut, le Saint-Sacrement demeurant exposé. Nous l'avons entendue en Belgique, en Angleterre et en plusieurs diocèses de France. C'est la seule prière que la Congrégation permette d'ajouter à celles que Léon XIII et Pie X ont prescrites, à genoux, au bas de l'autel, et en ornements sacerdotaux. Le prêtre prononce à haute voix chacune des invocations, et les fidèles ensemble la répètent. Voici cette prière :

Dieu soit béni !

Béni soit son saint nom !

Béni soit Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai Homme !

1. *Ami du Clergé*, 1903, p. 947. Tout l'article serait à citer.

Digitized by Google

Béni soit le nom de Jésus !
Béni soit son Sacré-Cœur !
Béni soit Jésus dans le Très Saint Sacrement de l'autel !
Bénie soit l'Auguste Mère de Dieu, la Très Sainte Vierge Marie!
Bénie soit sa Sainte et Immaculée Conception !
Béni soit le nom de Marie, Vierge et Mère !
Béni soit Dieu, dans ses Anges et dans ses Saints !

Il y a quelques semaines, Mgr Heylen, évêque de Namur, présidait à Spy la clôture d'une mission prêchée par les Pères Rédemptoristes. A l'issue de la cérémonie, qui avait été une imposante manifestation de foi, il monta en chaire, et après avoir donné à son peuple les conseils que comportait la situation, il proposa à l'immense assemblée, en réparation de tant de blasphèmes qui se proférent à chaque instant autour de nous, d'adresser à Notre-Seigneur, en cette circonstance, une protestation solennelle. Et la foule des fidèles, docile à la voix de son premier Pasteur et enflammée par sa parole tout apostolique, se mit à reprendre après lui, avec élan et enthousiasme, chacune des formules de bénédiction ; c'étaient celles-là même que nous avons transcrites plus haut. Les acclamations étaient nourries et vibrantes ; ce fut un spectacle bien consolant, que nous n'oublierons pas de sitôt. Puisse-t-il se renouveler souvent pour arrêter l'impiété débordante et réveiller la foi des chrétiens sans générosité.

Dieu soit béni ! — Béni soit son saint Nom !

F. Constant,
O. M. C.

P. S. — Au moment où nous mettons sous presse, nous recevons communication d'une brochure de M. Legru, professeur de théologie morale, collaborateur des *Questions ecclésiastiques* (1).

C'est un plaidoyer très chaud, et sans réserve aucune, en faveur de « la charitable et courageuse entreprise des RR. PP. Brahm et Manise » (f. 3). C'est avec un plaisir évident que M. Legru analyse en détail l'opuscule de ce dernier, « si clair, si apostolique et si bien documenté. » (p. 17).

1. *Quelques études pratiques de locutions soi-disant blasphématoires.* — Arras, Imprimerie de la Société du Pas-de-Calais, 1908.

Digitized by Google

LE VOYAGE DE FRÈRE GUILLAUME DE RUBROUCK

(1253-1255) (1).

VIII

Le 30 novembre, « fête de la Saint-André », l'ordre de quitter Cailac est donné. « Nous laissâmes derrière nous la ville, écrit Guillaume, et nous fîmes trois lieues, après quoi nous trouvâmes un village entièrement nestorien. Nous entrâmes dans l'église et nous chantâmes, avec une allégresse infinie et de nos voix les plus claires, le *Salve Regina ;* car il y avait un long temps que nous n'avions vu un sanctuaire. » Puis la caravane reprit sa route vers l'est. A droite s'élevait la haute muraille, aux indentations uniformes, de la chaîne de l'Ala-taou. C'était, suspendue pour ainsi dire entre le ciel et la terre, la zone des pins, des saules, des peupliers et des bouleaux qui reparaissait. Sur la gauche ondulait et étincelait, comme un sombre tapis de velours strié d'argent, l'Ala-Koul, le « lac aux eaux violettes (2) ». Ses vagues, lourdes et terribles, semblèrent à nos voyageurs aussi puissantes

1. Voir *Etudes Franciscaines*, nos de janvier, février, avril et juin 1908.

2. Il est extrêmement intéressant de noter que, de l'ensemble du récit que fait Guillaume de cette partie de son voyage il résulte clairement qu'il considère l'Ala-Koul comme formant un seul et même lac avec le Sassik-Koul et le Balkhach. Nous connaissons trop bien l'admirable exactitude géographique de notre voyageur pour supposer une seule minute qu'il ait pu se tromper sur la nature et l'étendue d'une nappe d'eau au bord de laquelle il vécut plusieurs semaines. Il faut donc chercher une autre explication de ses paroles. Nous la trouverons en lisant attentivement les lignes suivantes, consacrées par E. Reclus au pays qui nous occupe : « Il est de toute évidence, à l'étude géologique de la contrée, que les fleuves issus des montagnes l'arrosaient autrefois d'une beaucoup plus grande quantité d'eau. Ainsi sans parler des mers de l'époque tertiaire qui s'étendaient au nord de l'Asie, il est

Digitized by Google

que celles de l'océan. « Nous vîmes une grande île au milieu (1) ; mon compagnon s'approcha du bord, et mouilla un linge, pour s'assurer de la saveur de l'eau ; elle était un peu saumâtre, mais elle était potable. » Même au milieu des splendeurs de la nature, l'expérimentation, chez nos Mineurs, n'était pas oubliée.

L'aspect de la contrée changeait maintenant à chaque pas : la petite troupe était parvenue à la base du haut plateau qui coupe en deux l'Asie continentale et qui continue le Pamir vers le nord-est. Il fallait s'élever jusqu'aux brèches de la muraille gigantesque, puis, de couloir terrestre en couloir terrestre, par des sentiers étranglés dans les fissures des rochers, ramper pour ainsi dire vers ce qui est aujourd'hui la Mongolie proprement dite. D'abord il fallait atteindre la haute et étroite vallée du Dolan-Kol. Depuis l'automne jusqu'au printemps elle est généralement impraticable ; le vent du sud-est, le terrible *ébé* des Kirghis, s'y engouffre alors avec une telle violence qu'il renverse hommes et bêtes et ensevelit, sous des masses de neige et de sables, des campements tout entiers de Tartares. En de semblables circonstances tout autre voyageur eût attendu la fin des redoutables phénomènes ou bien eût fait un détour pour contourner « la vallée aux tempêtes ». Guillaume, lui, avança. Ce pas dangereux traversé, un vaste désert de montagnes, drapées dans un profond linceul de neige, étendit jusqu'à l'infini sous son œil étonné la menaçante rangée de ses fantômes. C'était la solitude hivernale des hauts pics dans toute sa livide majesté. On marchait la journée entière sans rencontrer âme qui vive. Et le soir on arrivait harassé à l'*abri* ménagé par la prévoyance

certain qu'à une époque récente le Balkhach *se prolongeait de 400 kilom. à l'est et au sud-est.... Encore à l'époque historique il était uni en un seul lac avec le Sassik-Koui, l'Ala-Koul et le Djalanach-Koul* qui le continuent à l'est. » Fr. Guillaume nous apprend donc que *l'époque historique* dont parle M. Reclus se prolongeait jusqu'au moment où il faisait son voyage en Tartarie et qu'en 1253 le Balkhach, le Sassik-Koul et l'Ala-Koul ne formaient encore qu'une seule et même mer de près de mille kilomètres de longueur. D'où l'étonnement que sa nappe immense inspire au Mineur peu habitué à rencontrer des étendues d'eau aussi considérables à l'intérieur des terres. Nous signalons ce passage de notre voyageur aux historiens de la science géographique. Et, comme nous sommes en train de noter les transformations récentes de ce coin du globe, pourquoi n'attirerions-nous pas aussi l'attention des savants sur les lignes suivantes de fr. Guillaume : « Au sud de ce lac (l'Ala-Koul) s'ouvre une large vallée, courant vers le sud-est entre de hautes montagnes, et entre ces montagnes se voit un autre grand lac (l'Ebi-nor) ; au fond de la vallée coule une rivière qui sort de ce dernier (l'Ebi-nor) pour se jeter dans le premier (l'Ala-Koul). » Il y a aujourd'hui deux rivières, l'une qui se jette dans l'Ebi-nor, et l'autre dans l'Ala-Koul. Fr. Guillaume aurait-il mal vu, ou bien, ici comme là, le travail du temps aurait-il désuni ce qui était alors uni ?

1. L'*Ala-tyube*, reste d'un volcan éteint.

Digitized by Google

de l'administration tartare pour les ambassadeurs se rendant à Karakorum. Jusque dans ces passes élevées du Tarbagatai la poste de Mangou avait ses représentants !

Le second dimanche de l'Avent la situation devint particulièrement critique. C'était le 13 décembre. Des rochers effroyables grimaçaient aux abords de la route. Dans la pénombre, le guide, affolé, croyait y distinguer des démons prêts à fondre sur lui, à l'enlever de son cheval et à le précipiter pantelant dans l'abîme ; il voyait déjà son cadavre pourrir, les entrailles au vent, au fond de quelque fissure de la roche. Les plus étranges et les plus horribles histoires le hantaient. Impressionné par la surhumaine grandeur du lieu et par la terreur qui l'environnait, le Mongol fit demander à fr. Guillaume de vouloir bien réciter quelque prière. Dans le silence solennel de la nature, les enfants de S. François entonnèrent alors d'une voix haute le *Credo in unum Deum* dont, depuis, les accents n'ont peut-être plus jamais frappé les parois de ces rochers, et la passe fut franchie sans encombre.

Dès lors, l'estime que le chef mongol commençait à professer pour Guillaume augmenta encore. Les autres Tartares qui composaient la caravane se mettaient, eux aussi, à le révérer. Tous, ils lui demandaient de leur écrire quelque prière qu'ils porteraient toujours avec eux. « Je vous enseignerai des paroles que vous porterez dans votre cœur, leur répondait fr. Guillaume, et elles sauveront vos âmes et vos corps pour l'éternité. » Mais chaque fois que Guillaume essayait d'instruire des choses de la religion, Abdallah, à l'intermédiaire de qui il était forcé d'avoir recours, se dérobait et refusait de traduire. Guillaume dut donc se contenter d'écrire le *Credo* et le *Pater noster ;* il les donnait aux Mongols, en leur disant : « Ce que vous trouverez écrit ici, est ce que tout homme doit croire de Dieu, et les mots par lesquels il doit solliciter de Lui tout ce qui est nécessaire. Croyez fermement à ce qui est écrit sur ce papier, bien que vous ne puissiez pas le comprendre, et priez Dieu de réaliser pour vous les demandes de cette prière, de cette prière que, de sa propre bouche, Il a enseignée à ses amis ; et j'espère qu'Il vous sauvera. » Il ne pouvait en dire plus, Abdallah étant incapable d'en traduire davantage.

Puis vinrent quelques jours de marche à travers la plaine des Tartares Kéraït (1). Au loin l'Altaï, couvert de son manteau de

1. Sur les Tartares Kéraït, sujets du *Prêtre-Jean*, voir *Etudes Franciscaines*, avril 1908, p. 353.

Digitized by Google

glace, illuminait l'horizon du miroitement de ses plis colossaux. Il fut franchi au prix de quelles fatigues, fr. Guillaume ne le dit pas. Mais son silence est facile à suppléer. Les explorateurs modernes nous apprennent ce qu'est un voyage à travers ces brèches inhospitalières, à cette époque de l'année. Il n'est pas rare d'y voir le thermomètre tomber au-dessous du point de congélation du mercure. Les arbres, et les pierres elles-mêmes, sont fendus par le froid. Le vent, chargé de neige, cingle le passant de ses milliards d'aiguilles glacées, l'aveugle, et fige la moelle de ses os. « Il faut être de fer pour supporter un pareil voyage, » écrit un européen qui a parcouru ces lieux. C'est là, non loin de ces plateaux balayés sans relâche par la bise glaciale, que se trouve ce que les savants appellent « le pôle du froid ». Le 26 décembre, jour de la fête de S. Etienne, l'horizon, comme par enchantement, s'ouvrit ; une vaste plaine, large comme une mer, sans une colline, sans le moindre pli de terrain, s'étendait, rigide, devant les yeux. Le 27, la horde de Mangou y faisait son apparition. C'était la fin des misères, le repos après le voyage atroce. Nos voyageurs se joignaient immédiatement à elle, et fr. Guillaume, dès le lendemain, était mandé à la chancellerie (1). « Je pensai, écrit-il, que je pouvais y aller nu-pieds, comme j'avais accoutumé en notre pays ; ainsi je laissai mes souliers et sandales.... La foule nous voyant passer en l'habit de notre Ordre, nous regardait avec étonnement, comme si nous eussions été des monstres, et d'autant principalement que nous étions nu-pieds. Ils nous demandaient si nous n'avions que faire de nos pieds, puisque nous faisions si peu d'état de les conserver.... » Disons de suite que Guillaume ne comprit la portée de ces paroles qu'un peu plus tard, quand il s'aperçut qu'il avait les pieds gelés. Introduit en la présence du chef de la chancellerie (2), celui-ci se concenta de le dévisager froidement, puis il le renvoya (3).

1. Il avait au préalable, et dès le premier jour, comparu devant les officiers de police qui l'avaient minutieusement interrogé sur le but de son voyage. Et, comme il affirmait qu'il ne venait nullement solliciter leur bienveillance pour le roi de France, « Mais, si vous ne venez pas solliciter notre bienveillance, pourquoi venez-vous donc ? » s'exclamaient-ils tout étonnés. « Je ne leur exposai pas clairement les motifs de ma venue, écrit Guillaume, pour ne pas m'exposer à dire quelque chose qui ne fût pas d'accord avec les paroles de Batou, mais je me contentai de dire que je venais parce que Batou m'envoyait. »

2. Il était chrétien nestorien, et s'appelait *Bulgai*. Fr. Guillaume eut souvent affaire à lui pendant son séjour à la cour de Mangou. Bulgai était tout-puissant : « on ne faisait rien que sur son avis », dit Guillaume.

3. Je donne ci-dessus la version à laquelle se sont arrêtés la plupart des traducteurs de fr. Guillaume. En réalité, le texte semble dire que, ce jour-là, le Mongol

Digitized by Google

Je rends maintenant la parole à fr. Guillaume : « Comme nous nous en retournions à notre logis, j'aperçus vers l'extrémité est de la horde, une habitation surmontée d'une petite croix, ce dont je me réjouis fort, pensant qu'il y avait là quelque chose de chrétien. J'entrai hardiment ; je trouvai un autel très richement orné. Sur un drap d'or étaient brodées les images de Notre-Seigneur, de la Sainte Vierge, de S. Jean-Baptiste et de deux anges ; les lignes des corps et celles des ornements étaient marquées de perles. Au-dessus de l'autel s'élevait une croix d'argent constellée de pierres précieuses au centre et dans les angles ; beaucoup d'autres ornements le paraient et en avant brûlait une lampe à huit becs. Dans la chapelle se tenait un moine arménien, noir et maigre ; il était vêtu d'un cilice très rude, qui lui tombait jusqu'à mi-jambe, d'une étole de soie noire, rayée de vair, et il était ceinturonné d'une ceinture de fer. Dès que nous fûmes entrés, et avant même d'avoir salué le moine, nous nous mîmes à genoux et nous chantâmes : *Ave Regina cœlorum*. Il se leva et pria avec nous. Alors l'ayant salué, nous nous assîmes auprès de lui ; il avait devant lui un peu de feu sur un plateau. Nous lui dîmes la cause de notre voyage, et il commença par nous encourager vivement ; nous devions parler hardiment, affirmait-il, puisque nous étions les envoyés de Dieu, qui est plus grand que tous les hommes. Il nous dit alors comment il était venu. Il nous avait précédés d'un mois et était ermite de Terre-Sainte. Dieu lui avait apparu trois fois, lui enjoignant d'aller trouver le prince des Tartares ; et comme,

qui avait servi de chef à nos voyageurs pénétra seul dans le palais ; que ceux-ci au contraire l'attendirent à un trait de flèche, *en plein air*, et que la foule s'attroupa là autour d'eux ; que le chef de la chancellerie se joignit aux badauds et les examina attentivement, *respexit nos diligenter*, mais sans leur adresser la parole ; qu'il interrogea au contraire longuement un valet hongrois qui se trouvait dans la foule et qui avait reconnu l'habit de S. François ; puis, qu'au bout d'un certain temps nos Mineurs furent congédiés sans être introduits. Voici d'ailleurs le texte tel que le donne *Recueil de Voyages*, p. 300 : « *Sequenti die ducti sumus ad curiam, et credebam quod possem ire nudis pedibus sicut in nostris partibus ; unde deposueram solutares. Venientes autem ad curiam, descendunt longe a domo in qua est ipse Chan quantum arcus jacere potest, et ibi remanent equi et garciones custodientes equos. Unde cum descendissemus ibi, et ductor noster ivisset ad domum ipsius Chan, affuit ibi unus garcio hungarus qui recognovit nos, hoc est ordinem nostrum ; et cum circumdarent nos homines et respicerent nos tanquam monstra, maxime quia eramus nudis pedibus, et quererent si nos non indigeremus pedibus nostris, quia supponebant quod statim admitteremus eos. Ille Hungarus reddidit eis rationem, narrans eis conditiones ordinis nostri. Tunc venit magnus scriptor, qui erat christianus nestorinus, cujus consilio fere omnia fiunt, ut videret nos ; et respexit nos diligenter, et vocavit illum Hungarum, a quo multa quesivit. Tunc dictum est nobis ut revertemur ad hospicium.* » P. 302, fr. Guillaume nous explique pourquoi il ne fut pas introduit : le Mongol qui leur servait de guide s'était enivré au palais avec les compagnons qu'il y avait trouvés : « *Dux noster et socii ejus inebriabantur ad curiam.* »

Digitized by Google

aux deux premières fois, il différait d'obéir, la troisième fois Dieu le menaça, le jeta contre terre et lui dit qu'il le ferait mourir, s'il tardait plus longtemps ; et il lui ordonna de dire à l'empereur Mangou que s'il consentait à se faire chrétien, le monde entier se soumettrait à sa loi, et que les Francs et le Pape lui-même lui obéiraient. Après m'avoir raconté cette histoire, il me conseilla de parler à l'empereur dans le même sens, lorsque j'aurais obtenu audience : « Frère, lui répondis-je, je veux bien l'exhorter à se faire chrétien, car je suis venu prêcher l'Evangile à tous les hommes ; je lui dirai même que, s'il se convertit à la vraie foi, les Francs et le Pape se réjouiront grandement et le considéreront comme un ami et un frère. Mais qu'ils lui paieront tribut, qu'ils se feront ses esclaves, voilà ce que je ne lui promettrai jamais, car ce serait parler contre ma conviction ! » A ces mots, mon interlocuteur se tut. »

Le moine maigre et noir, s'appelait Sergius. Bientôt l'ordre arrivait à Guillaume et à fr. Barthélemy de loger avec lui ; et c'est en son inquiétante compagnie que les deux Mineurs vécurent les longs mois de leur séjour à la cour du roi des rois.

IX

Les premiers jours de janvier étaient venus. Fr. Guillaume et son compagnon étaient l'objet d'une surveillance inquiète. Dès leur arrivée au camp ils avaient été soumis, de la part des officiers de police, à un interrogatoire méticuleux ; puis, le chef de la chancellerie, le tout puissant Bulgai, les avait longuement pesés, si l'on peut parler ainsi, de son œil impassible (1). Bulgai avait ensuite recherché si, parmi les esclaves hongrois que le hasard avait attachés au camp, il en était qui connaissaient l'ordre de Saint-François, et il les avait interrogés sur le but que poursuivaient ses membres. Ce n'était pas assez. Dans la foule des plénipotentiaires du monde entier qui se pressait en essaim bigarré à la cour de Mangou, se trouvaient alors des ambassadeurs de l'empereur grec de Nicée, Jean III Ducas, dit Vastace. Astucieux, envoyés vers Mangou avec une mission complexe, ils devaient étudier le pays, scruter ses forces en hommes et en argent, et, s'ils le jugeaient redoutable, conclure avec lui une alliance,

1. Voir ci-dessus note.

Digitized by Google

même, au cas où il n'y aurait aucun moyen d'échapper à cette extrémité, se déclarer vassaux ; la puissance des Tartares leur semblerait-elle au contraire surfaite, leur consigne était de revenir sans rien conclure ; en tout état de cause, il leur était recommandé de gagner du temps. Quelque fût l'ambiguïté de leurs démarches, ils avaient une situation à la cour. Car Vastace, leur maître, était merveilleusement au courant des choses de l'Orient ; on le verra par le parti qu'il prit dans l'affaire d'un certain clerc Théodule, que je vais raconter en détail, parce qu'elle est caractéristique du milieu où nos franciscains sont maintenant appelés à vivre.

Théodule était clerc à Saint-Jean d'Acre ; il s'y faisait appeler Raymond. Pourquoi avait-il changé de nom ? Fr. Guillaume ne le dit pas ; mais il est facile de deviner que Raymond désirait rejeter dans l'ombre les hauts faits de Théodule. Théodule donc, puisque Théodule il y a, quitta l'Asie-Mineure avec fr. André de Longjumeau, au commencement de l'année 1249, lorsque celui-ci partit pour son ambassade auprès des chefs Tartares (1). Tandis que fr. André emportait avec lui les lettres du pape, Théodule se munit, en guise de viatique, d'un instrument de musique, d'un cor. Joinville raconte que lorsque le prince d'Antioche visita le camp de Saint Louis, il était accompagné de quatre musiciens : « Ceux-ci avaient des cors, nous dit-il ; et quand ils commençaient à corner, vous eussiez dit les voix des cygnes qui se portent de l'étang ; et faisaient les plus douces mélodies et les plus gracieuses, que cétait merveille de les ouïr. » C'est sur ces « voix de cygnes », sur ces « mélodies merveilleuses à ouïr », que Théodule comptait pour faire fortune. Lorsque fr. André, sa mission remplie, reprit le chemin de l'Occident, Théodule, vers qui la fortune ne s'était, semble-t-il, pas encore penchée, Théodule, dis-je, prit un autre parti : il se dirigea vers l'est, « toujours avec son instrument », et gagna la horde de Mangou.

Il faut croire que Mangou avait la réputation de ne pas aimer la musique ; car arrivé au camp, et introduit en présence de l'empereur, notre clerc fit entendre une tout autre antienne que celle qu'on eût pu attendre de lui. Voici la scène, d'après fr. Guillaume : « Mangou demanda à Théodule pourquoi il était venu : et celui-ci de répondre *qu'il avait vécu avec un certain saint évê-*

1. Sur fr. André de Longjumeau et son ambassade, voir *Etudes Franciscaines*, janvier 1908, p. 17.

Digitized by Google

que auquel Dieu avait envoyé du ciel des lettres écrites en caractères d'or, lui commandant et enjoignant expressément de les envoyer à l'empereur des Tartares pour lui faire savoir de sa part qu'il devrait être un jour seigneur de la terre universelle, et que tous les hommes lui obéiraient. « Si tu as apporté ces lettres venues du ciel, interrompit Mangou, et si tu y as joint des lettres de ton souverain, tu es le bien-venu. » — « Ces lettres je les avais apportées, reprit Théodule ; mais je les avais mises avec mes hardes sur un cheval farouche ; il s'est échappé à travers les forêts et les montagnes et tout a été perdu. » « Il est certain, remarque Guillaume, que de semblables accidents arrivent fréquemment ; quand on descend de cheval, il faut veiller extrêmement à ce que les bêtes soient tenues à la main. » Tel était aussi, semble-t-il, l'avis de Mangou, car il accepta l'explication : « Et comment s'appelle cet évêque ? » interrogea-t-il. « Odon, » fut la réponse. Odon ou Eudes de Châteauroux, cardinal-évêque de Tusculum, après avoir prêché la croisade, avait effectivement accompagné Saint Louis en Terre-Sainte en qualité de Légat pontifical. Et Théodule de se mettre à parler de maître Guillaume, secrétaire du cardinal-légat, et de la ville de Damas. « Comment s'appelle ton souverain ? interrompit une seconde fois Mangou. « Mon souverain est Français, reprend Théodule ; il s'appelle le roi *Moles* (1). » Après avoir ainsi créé de toutes pièces un roi de France du nom de *Moles*, notre joueur de cor, imperturbable, déclare que les Sarrazins coupent la communication de la France avec la capitale des Tartares, que, sans cela, il y a longtemps que le roi de France aurait imploré d'eux

1. « *Tunc quesevit ipse Chan in cujus regno esset. Cui respondet quod sub rege quodam Francorum qui vocabatur rex* Moles. *Audierat enim jam de eo quod contigerat apud mensuram et volebat dicere quod esset de vestris hominibus. Insuper dicebat ipsi Chan quod Sarraceni erant inter Francos et ipsum, qui impediebant viam : quod, si via esset aperta, mitterent nuncios et facerent libenter pacem cum eo. Tunc Mangou Chan quesivit si vellet ducere nuncios ad illum regem et ipsum episcopum. Respondit quod sic, etiam ad papam.* » p. 311. Au lieu de *Moles*, le manuscrit du *Corpus Christi college* porte *Meles*. Le texte de Guillaume n'en resterait pas moins inintelligible si l'on ne procédait à une rectification indispensable, qu'aucun des traducteurs n'a encore proposée ; celle de *volebat* en *nolebat*. On a alors cette phrase : « Il répondit qu'il appartenait à un certain roi de France du nom de *Moles* ; car il avait appris déjà ce qui s'était passé à la Mansourah, et il ne voulait pas dire qu'il était de vos sujets, » et tout devient clair : Théodule, ayant appris la terrible défaite essuyée par S. Louis, ne veut pas, de peur de perdre son prestige, s'avouer sujet de ce vaincu ; et voilà pourquoi il recourt à ce subterfuge bizarre de l'invention d'un roi imaginaire, et par cela même invaincu. Quant à la lecture *nolebat* pour *volebat*, elle est d'autant plus facile que fr. Guillaume, comme nous l'avons vu, a dicté son rapport, et que le frère qui écrivait sous ses ordres a pu facilement mal entendre.

Digitized by Google

la paix, et se propose pour servir d'ambassadeur auprès de ce dernier.

Le croira-t-on? Malgré ce tissu d'invraisemblances, Mangou, qui ne s'était pas encore aperçu que les imposteurs accouraient vers lui, pour me servir du mot de fr. Guillaume, comme les mouches vers « un gâteau de miel », qui n'avait pas encore l'expérience de son métier de roi, accorda sa confiance à Théodule. Il lui donna, pour l'escorter, un Mongol muni de la grande tablette de commandement en or, large comme la main, et longue d'une coudée, où était gravé l'ordre d'obéir en tout à son détenteur. C'était le *pai-tzu*, la *tablette*. Il le chargea d'une ambassade, non seulement auprès du roi, mais aussi auprès du pape. Le faux Théodule pouvait dès lors voyager presqu'en souverain. Il reprit le chemin de l'Occident, faisant sonner bien haut, non plus son cor, mais sa qualité d'envoyé du maître du monde; et, sur les routes qu'il avait quelques mois auparavant, parcouru en musicien ambulant, il pouvait « commander à sa fantaisie, et chacun était tenu de lui obéir immédiatement, sans délai. » Un avenir de richesse et de prospérité semblait s'ouvrir devant lui. Il avait compté sans Vastace. Quand il émit la prétention de traverser le territoire de celui-ci en qualité d'ambassadeur des Tartares, l'Empereur grec le fit tout simplement arrêter et jeter en prison, et il retourna à Mangou la tablette de commandement en or, en y joignant les preuves de l'imposture de Théodule.

J'ai raconté les hauts faits de ce dernier pour montrer combien délicate était la situation de fr. Guillaume. L'affaire de Théodule s'était passée un an seulement avant son arrivée, et avait été précédée et suivie de beaucoup d'autres duperies semblables. A côté même des Mineurs grimaçait Sergius, le moine arménien, chargé par Dieu, après une lutte corps à corps, d'annoncer à Mangou le prochain vasselage du roi de France et du Pape : c'est dans une atmosphère de Théodule et de Sergius que se meut maintenant Guillaume.

Sa rude mais honnête figure ne tarda pas, cependant, à se détacher de celle de ces chevaliers d'industrie. Un jour, de très bon matin, des commis de la chancellerie vinrent le réveiller, lui et son compagnon, et les emmenèrent en grande hâte vers un logement voisin du leur : là vivaient les ambassadeurs de Vastace, dont nos Mineurs ignoraient encore la présence au camp.

Digitized by Google

Séance tenante, ils furent confrontés. Ce fut, pour fr. Guillaume et fr. Barthélemy un triomphe. Parmi les envoyés de Vastace se trouvait, par un hasard providentiel, un chevalier que fr. Barthélemy avait connu alors qu'il vivait lui-même à la cour de l'empereur grec avec fr. Thomas, son provincial. Ce chevalier rendit, devant les représentants de Mangou, un magnifique témoignage de la vertu des Mineurs; les autres membres de l'ambassade en firent autant que lui, et bientôt l'interrogatoire prit un tour tel que les soupçons de la police (1) commencèrent à se calmer.

Ils tombèrent tout à fait à la suite d'un nouvel interrogatoire. « De quel côté vous tournez-vous pour prier? » demanda-t-on à fr. Guillaume. « Pourquoi avez-vous coupé votre barbe? » « Si vous êtes admis en présence de l'empereur, comment le saluerez-vous? » Puis on le pria d'expliquer la Bible (2). Ses réponses furent jugées si satisfaisantes qu'il fut introduit séance tenante en présence de l'Empereur. C'était le jour de l'octave des Saints Innocents, 3 janvier 1254.

Mangou était, je l'ai dit, petit-fils de Gengis-Khan (3). Tout

1. « *Erant tunc ibi juxta nos nuncii Vastacii, quod ignorabamus. Et diluculo fecerunt nos homines de curia surgere cum festinatione. Ego autem ivi cum eis, nudis pedibus, modica via ad domum dictorum nunciorum, et quesiverunt ab illis si nos cognoscerent. Tunc miles ille Grecus, recognoscens ordinem et etiam socium meum, quia viderat eum in curia Vastacii cum fratre Thoma ministro nostro, cum universis sociis suis exhibuit magnum testimonium de nobis. Tunc quesiverunt si vos haberetis pacem vel bellum cum Vastacio. « Nec pacem », dixi, « nec bellum »; et ipsi quesiverunt commodo hoc posset esse. « Quia », dixi, « sunt terre eorum remote ab invicem, nec habent aliquid facere ad invicem. » Tunc dixit nuncius Vastacii quod pacem, reddens me cautum. Tunc tacui.* Illo mane congelate sunt summitates articulorum pedum meorum, ita quod amplius non potui ire nudis pedibus. » p. 302. — On voit que c'est en rentrant de cette expédition matinale que fr. Guillaume eut les pieds gelés.

2. On demandait à fr. Guillaume de quel côté il se tournait pour prier, parce que les Bouddhistes se tournaient vers le nord pour le faire, tandis que les Nestoriens se tournaient vers l'est; fr. Guillaume ayant répondu: « vers l'est », cette réponse amena la seconde question: « Pourquoi avez-vous coupé votre barbe? » Les Bouddhistes en effet se rasaient, tandis que les Nestoriens ne le faisaient pas. C'est comme si on lui avait dit: « Si vous priez vers l'est, vous êtes chrétien, et si vous êtes chrétien, pourquoi vous rasez-vous comme les Bouddhistes? » A quoi Guillaume répondit qu'ils s'étaient coupé la barbe à la suggestion de leur guide, pour paraître devant le Khan à la mode de leur pays. C'est alors que pour trancher toute difficulté, et lever tous les doutes, on demanda à Guillaume d'expliquer la Bible.

3. Son père était Toulouï, fils de Gengis-Khan; sa mère, Siourkouteni, l'illustre fille de Djagambo (Jacobus), frère du dernier Prêtre-Jean. Celle-ci était chrétienne, et par elle Mangou avait du sang de chrétien dans les veines. Nous verrons que plusieurs de ses femmes, parmi lesquelles la plus aimée de toutes, et sa fille préférée étaient chrétiennes. Chrétiens aussi son premier ministre, chef de la chancellerie, Bulgai, et plusieurs grands personnages de la cour. Mais tous ces chrétiens et ces chrétiennes étaient de rite nestorien.

Digitized by Google

jeune encore, il avait fait en Russie des campagnes fameuses. Dès 1237, âgé de vingt-neuf ans à peine, il avait soumis les Mokshad, dompté les Alains et les Bulgares du Volga. Puis il avait continué la série de ses exploits. En 1240, il s'emparait de Kief. Quelle secousse mystérieuse, alors, secoua son âme, je ne saurais le dire avec précision. De la rive gauche du Dniéper, raconte M. Rambaud, le jeune conquérant avait admiré la grande cité qui se dressait sur les hauteurs de la rive droite, dominant le fleuve de la blancheur de ses murailles, de ses tours embellies par les artistes byzantins, de ses innombrables églises aux coupoles d'or et d'argent ; et, ému de pitié à l'idée que tout cela allait périr, il avait proposé une capitulation aux habitants. Ceux-ci, au lieu de se soumettre, massacrèrent ses envoyés. La répression fut alors terrible ; l'armée tartare tout entière entoura la ville. L'aigre grincement des chariots de bois, le mugissement des buffles, le cri des chameaux; le hennissement des chevaux, les rauques hurlements des hommes étaient tels autour des remparts qu'il était presque impossible, dit un contemporain, de s'entendre dans la ville. Celle-ci fut prise et livrée au pillage Les Mongols s'acharnèrent à la détruire ; tandis que Mangou s'efforçait de diminuer les horreurs du sac. Il n'y réussit pas. Peu de temps après, il quitta l'armée et il ne fit plus dès lors parler de lui jusqu'à ce que, à la mort de Kouyouk, en 1248, il eut été élu empereur par l'Assemblée Générale de la nation, par le Kourilaï.

Alors il déclara « qu'il laissait à ses frères le soin d'achever la conquête du monde, et que lui, placé au centre de son empire, dans les anciennes demeures des Mongols, tranquille et respecté, il emploierait ses jours à rendre la justice à ses sujets. » C'était un rêveur, mais ce rêveur avait des crises soudaines de férocité. En voici deux exemples empruntés à fr. Guillaume.

Le premier a trait à la conspiration de Shiramun. Shiramun était neveu de Kouyouk, l'empereur auquel Mangou succédait, et il avait compté monter sur le trône à la mort de son oncle. Déçu par l'élection de Mangou, il résolut, nous dit Guillaume, de l'assassiner et d'exterminer sa horde. Mangou, prévenu, prit les devants, s'empara de lui, et le fit mettre à mort ; puis, déchaîné, se plongea dans le sang. Le fils aîné de Kouyouk eut d'abord le sort de Shiramun, puis ce fut le tour de trois cents Tartares, pris parmi les principaux de la nation. Ensuite, la veuve de l'empereur

Digitized by Google

défunt, Ogul-Gaimish, fut cousue dans un sac, et étouffée. La mère de Shiramun subit bientôt le même supplice. Et l'horrible répression continua ; *ibatur in caedes.* Mangou, ivre de meurtre, fit saisir les femmes de ses trois cents premières victimes, les fit flageller avec des charbons ardents jusqu'à ce qu'elles avouassent une complicité dans la tentative d'assassinat ; puis, il les fit mettre à mort. Et alors, brusquement, il s'arrêta : la crise était passée. Un seul membre de l'ancienne famille impériale était encore vivant : un enfant de Kouyouk, d'un âge si tendre qu'il ne pouvait rien savoir du complot : « Mangou, écrit fr. Guillaume, lui laissa tous les biens de son père, sa horde, ses hommes et ses animaux. A notre retour, nous passâmes tout près de l'endroit où il vivait ; mais mes guides n'osèrent pas aller le saluer, car, *lorsque la maîtresse des nations est assise dans la tristesse, il n'y a personne pour la consoler* (1). »

Plus horrible peut-être est encore, par son mélange de cruauté et de superstition, la deuxième des histoires que nous raconte Guillaume. La voici : La première femme de Mangou met au monde un enfant. Elle fait venir des sorciers, et les prie de tirer l'horoscope du nouveau-né. L'horoscope est tiré; il est tout naturellement des plus brillants. Cependant, quelques jours après, l'enfant meurt. La mère, folle de douleur, fait mander les sorciers : « Vous aviez promis pour mon enfant, leur dit-elle, une longue et heureuse vie ; et voilà qu'il n'est plus. Comment est-il mort ? » — « C'est, répondent les sorciers pour se tirer d'affaire en ne compromettant qu'une morte, que telle vieille femme, que vous avez fait mettre à mort il y a quelques jours, s'est vengée de

1. Fr. Guillaume nous raconte en détail comment la conspiration de Shiramun fut découverte. Alors que celui-ci n'était plus qu'à une ou deux journées de marche de la horde de Mangou, la roue d'un de ses chariots se brisa : le conducteur s'arrêta et appela à son secours un homme qui passait par hasard ; celui-ci, qui était dévoué à Mangou, apprit par sa conversation avec le charretier que quelque chose d'inusité se tramait qui ne serait pas à l'avantage de Mangou. Terrifié par cette révélation, le passant s'éloigna en dissimulant son émotion ; puis, rencontrant un troupeau de chevaux, il s'empara du plus vigoureux et courut à bride abattue avertir Mangou de ce qui se préparait. Celui-ci rassembla ses troupes et marcha à la rencontre de Shiramun, qui, ne s'attendant pas à cette attaque imprévue, fut facilement défait et fait prisonnier. Les sources mahométanes confirment ce récit de Guillaume. Elles ajoutent que le passant auquel Mangou dut son salut était un muletier du nom de Kischk et que l'empereur le récompensa par le don d'une grosse somme de monnaie et par l'octroiement du titre de *tarkhan*, auquel étaient attachés de grands privilèges. — Remarquons en passant que fr. Guillaume fait de Shiramun le *frère* de l'empereur Kouyouk ; en réalité il était fils de Guchu, troisième fils d'Ogodai, et par conséquent neveu de Kouyouk. Ce qui explique sa déception à l'avènement de Mangou, c'est que son grand-père Ogodai l'avait désigné comme héritier légitime de la couronne.

Digitized by Google

vous : elle a jeté un sort à votre enfant, du monde où elle est maintenant. » Une idée diabolique traverse alors la cervelle de la mère affligée : cette vieille femme qu'elle a fait mettre à mort a laissé, en mourant, une fille et un fils ; elle appelle une de ses esclaves et lui ordonne d'aller tuer la fille, et un des hommes attachés à sa maison, et lui ordonne d'aller tuer le fils. Ses ordres sont exécutés ; la mort de son enfant est vengée. Par un singulier hasard, une nuit, Mangou, qui connaissait ce fils et cette fille, parce qu'ils étaient frère et sœur de lait de sa fille adorée Cirina, rêve d'eux. Le lendemain il s'enquiert de ce qu'ils sont devenus. On lui raconte tout. « Alors, écrit Guillaume, Mangou fit décapiter l'homme qui avait été chargé de tuer le fils ; puis il fit attacher sa tête sanglante au cou de la femme qui avait été chargée de tuer la fille, et ordonna de la promener en cet équipage, à travers tout le camp, en la fustigeant avec des charbons ardents ; et ensuite il la fit mettre à mort. Quant à sa femme, il la fit emprisonner pendant sept jours, avec défense de lui donner aucune nourriture pendant ce temps ; et il l'aurait fait mettre à mort, s'il n'en avait eu des enfants. »

Tel était l'homme à la fois miséricordieux et terrible, devant lequel allaient paraître nos Mineurs.

Arrivés devant la porte de la salle de réception, ils se souvinrent qu'ils étaient venus des extrémités du monde pour proclamer la gloire du Christ, né d'une vierge. Ils entonnèrent donc l'hymne :

A solis ortus cardine
Et usque terrae limitem
Christum canamus principem
Natum Maria Virgine.

Puis ils entrèrent.

La salle était toute tendue de drap d'or. Au milieu, sur un réchaud, un feu de brindilles flambait. Par une attention délicate, inspirée peut-être par ce qu'il savait de la simplicité des enfants de Saint François, Mangou s'était efforcé de donner à la réception un caractère familial. Il était assis sur un petit lit, vêtu, dit Guillaume, « d'une robe fourrée et lustrée comme la peau d'un veau marin » c'est-à-dire, probablement, d'une pelisse de loutre. A côté de lui, une de ses femmes, jeune encore et jolie, était assise. Puis, venait une de ses filles, la laide, mais pieuse et

Digitized by Google

tendre Cirina, qu'il adorait ; quelques autres de ses enfants reposaient sur une couche, près de là. Cirina était chrétienne, comme l'avait été sa mère, que Mangou avait tendrement aimée ; c'est à elle qu'appartenait le palais où l'audience se tenait. Ainsi c'est en présence d'une chrétienne, chez une chrétienne, que Mangou recevait des prêtres chrétiens.

Ceux-ci entrés, l'hôte impérial, par une insigne faveur, leur fit offrir des boissons. Comme ils ne savaient laquelle choisir, Mangou leur fit verser un breuvage de riz « aussi clair et doux que du vin blanc ». — « Nous ne nous plaisons pas beaucoup à boire, » remarqua fr. Guillaume. Tout autre était, sur ce point, la manière de voir d'Abdallah. Sans longues réflexions, il s'aboucha avec le sommelier, et, lui, qui était généralement lâche, il lui tint si courageusement tête, le verre à la main, que bientôt Guillaume s'aperçut, à son grand déplaisir, qu'il ne savait plus ni ce qu'il disait, ni ce qu'il faisait. Cependant Mangou s'était fait apporter des faucons et d'autres oiseaux, et, bien que Guillaume oublie de les mentionner, des coupes pleines. Cela dura un assez long temps, pendant lequel Abdallah d'un côté, en face de son sommelier, Mangou de l'autre, en face de ses oiseaux, faisaient honneur aux boissons. Si bien que, quand Guillaume eut la parole, on ne s'entendit guère. « De même que le soleil répand ses rayons sur l'univers tout entier, de même ma puissance et celle de Batou rayonnent sur le monde, » déclamait pompeusement Mangou. « Je n'en pus comprendre que cela, et ceci aussi, que mon interprète était ivre, écrit Guillaume, et l'empereur gris. » L'empereur pria fr. Guillaume de se lever, puis le fit rasseoir ; et, bientôt, nos fr. Mineurs le saluèrent, et sortirent.

Cependant Guillaume avait pu parler et, dans son discours,

1. Le voici dans son intégralité : *Nos in primis reddimus gratias et laudes Deo, qui adduxit nos de tam longinquis partibus ut videamus Mangou Khan, cui Deus dedit tantam potestatem in terra. Et oramus Cristum, cujus imperio omnes vivimus et morimur, ut ipse det ei bene et diu vivere. Domine, audivimus de Sartach quod esset Cristianus, et gavisi sunt cristiani qui hoc audierunt, et precipue dominus rex Francorum. Unde nos venimus ad eum, et dominus rex misit ei litteras per nos in quibus erant pacifica verba, et inter alia verba ipse testificabatur ei de nobis cujusmodi homines sumus, et rogabat eum ut permitteret nos morari in terra sua. Nostrum enim officium est docere homines vivere secundum legem Dei. Ipse vero nos misit ad patrem suum Batou. Batou autem misit nos huc ad vos. Vos estis cui Deus dedit magnum dominum in terra. Rogamus ergo potentiam vestram ut detis nobis licenciam remanendi in terra vestra, ad faciendum servitium Dei pro vobis et uxoribus et liberis vestris. Non habemus aurum vel argentum vel lapides preciosas que possimus presentare vobis, nisi nosmetipsos, quos presentamus ad serviendum Deo et orandum Deum pro vobis. Ad minus detis nobis licenciam remanendi donec istud frigus transierit. Socius enim meus est ita debilis quod nullo modo salva vita sua potest amplius laborare in equitando.* » p. 306.

Digitized by Google

que des secrétaires avaient noté au fur et à mesure qu'il le prononçait, il avait appuyé sur ce point : qu'au cas où Mangou ne les autoriserait pas, lui et son compagnon, à s'établir définitivement dans le pays, il leur permît du moins d'y attendre la belle saison. En effet, fr. Barthélemy était rendu. La terrible chevauchée de sept mois à travers l'Europe et l'Asie l'avait exténué. Il lui était impossible maintenant de se tenir à cheval. Le forcer à repartir dans cet état piteux, c'était le condamner à le voir mourir à la première étape. Nos voyageurs étaient à peine sortis du palais (1), qu'un drogman les rejoignit et leur signifia la décision de Mangou : « Mangou, leur dit-il, prend pitié de vous, et vous autorise à rester ici pendant deux mois. Le grand froid sera passé alors. Il vous fait savoir qu'à dix journées de marche d'ici il y a une grande ville du nom de Karatorum. Si vous désirez vous y rendre, il vous donnera tout ce qu'il vous faudra pour le faire ; si, au contraire, vous préférez rester ici, il vous défraira de même de ce dont vous aurez besoin. Mais je dois vous prévenir qu'il sera fatigant pour vous de suivre partout la cour. » Fr. Guillaume répondit qu'il restait ; et le drogman le quitta sans ajouter un mot.

(A suivre.) H. MATROD.

1. Un incident qui se produisit à la sortie de l'audience, et qui nous est rapporté par fr. Guillaume, jette un jour très vif sur la mentalité des Mongols à l'époque où nous transporte notre récit. La tentative, cependant si chrétienne, de Saint Louis, avait paru aux employés de la chancellerie qui assistaient à l'entrevue, une preuve si évidente de faiblesse, qu'ils considérèrent le royaume de France comme appartenant d'ores et déjà à leur souverain. Quand Guillaume sortit du palais, ils le suivirent donc, et lui posèrent une infinité de questions sur les ressources qu'offrait cette nouvelle province de l'empire : Y avait-il beaucoup de moutons, beaucoup de bœufs, beaucoup de chevaux ? « On eût dit, écrit Guillaume, qu'ils allaient y pénétrer séance tenante, et tout razzier. » Guillaume eut beaucoup de peine à dissimuler sa colère et son indignation : « Il y a en France, leur répondit-il, beaucoup de richesses ; vous les verrez..... quand vous y serez ! » Quelques années auparavant la démarche faite auprès du prédécesseur de Mangou par fr. Jean de Plan Carpin au nom du St Siège, avait produit le même effet moral : on en avait conclu que l'Occident n'était, dans la politique mondiale, qu'une quantité négligeable. De nos jours encore, les avances diplomatiques faites aux Jaunes ont fréquemment le même résultat : qu'on se rappelle l'extraordinaire outrecuidance des représentants de l'Annam, en 1873, lorsque, à la suite de la mort de Garnier, le gouverneur de l'Indo-Chine leur envoya la mission Filastre.

Digitized by Google

COMMENT UN UNIVERSITAIRE D'AUTREFOIS SCRUTAIT LES ÉVANGILES? *(SUITE)* (1)

Saint Jean, Ch. IV. Jésus et la samaritaine.

8 décembre, de 10 h. a 1 h. de nuit (1860).

« Dans mes lectures répétées des Evangiles, ma pensée s'est bien souvent arrêtée sur les samaritains, sur l'inimitié profonde qui les séparait des juifs. J'aurais voulu retracer les causes historiques de cette séparation qui depuis Jéroboam divisait Israël et Juda et qui avait traversé les siècles. Au temps de Jésus le schisme durait encore, et le chapitre IV de saint Jean le marque presque de tous ses traits dans cette rencontre du Sauveur avec la samaritaine au puits de Jacob : fatigué, seul, les disciples étant allés acheter à manger, Jésus s'est assis à côté de la source ; une femme vient y puiser ; il lui demande à boire, et à cette demande, le préjugé de caste répond : « Comment, vous qui êtes juif me demandez-vous à boire à moi qui suis samaritaine, car les juifs n'ont rien de commun avec les samaritains ? »

« Alors s'engage un dialogue, raffiné d'allégorie de la part de Jésus, qui joue sur le mot d'eau vive, source de salut éternel, tandis que l'étrangère prend tout au propre et demande naïvement que son interlocuteur lui donne de cette eau dont il parle et qui désaltère pour toujours, afin qu'elle soit dispensée de la peine de venir de si loin à la fontaine. Jésus, sans plus insister, lui dit d'aller chercher son mari, et comme elle répond qu'elle n'a point de mari : « Vous dites vrai, en effet, car vous avez eu cinq maris et celui que vous avez n'est pas votre mari. »

1. Voir *Etudes franciscaines*, n° de juin.

Digitized by Google

« A ce trait dévoilé de sa vie : Seigneur, s'écrie la femme, je vois bien que vous êtes un *prophète ;* et aussitôt la tradition se retrace à son esprit : voilà le mont Garizim et le temple rival du temple de Jérusalem ; nos pères ont adoré sur cette montagne et vous autres, vous dites que c'est dans Jérusalem qu'est le temple où il faut adorer. — Jésus, à son tour, suivant sa pensée et dessinant dans un langage mystérieux l'avenir de la loi nouvelle qu'il apporte au monde, laisse tomber ces paroles, oracle d'unité future, d'adoration commune pour le juif et le samaritain, irréfragable preuve entre bien d'autres, qu'au moins, si le disciple a été fidèle dépositaire et interprète de la parole du Maître, saint Paul n'eut pas comme la critique moderne le proclame aujourd'hui, le privilège de comprendre seul que le Christ était venu briser le cercle étroit des croyances et du culte judaïque, en embrassant l'humanité tout entière dans un égal amour et en apportant à toute langue et à toute tribu la révélation du culte nouveau, en esprit et en vérité : « Croyez-moi, femme, le temps va venir où vous n'adorerez plus le Père ni sur cette montagne, ni à Jérusalem. Vous adorez ce que vous ne connaissez pas ; nous, nous adorons ce que nous connaissons, car *le salut vient des Juifs.* »

« Si la vérité, source du salut, est en effet, venue des juifs, et Jésus ici reste fidèle à la pure tradition nationale, s'il parle comme fils de David, il marque en même temps le terme des distinctions antiques entre Sion et Garizim, et ce n'est pas assez, il définit et marque l'avenir d'un trait plus précis : le temps vient, et il est déjà venu où les vrais adorateurs adoreront le Père en esprit et en vérité, car ce sont de tels adorateurs que cherche le Père. Dieu est esprit, et il faut que ceux qui l'adorent l'adorent en esprit et en vérité.

« J'entendais, il y a quelques années, un célèbre pasteur protestant révoquer en doute l'authenticité de ce dialogue du Christ et de la samaritaine, et trouver dans sa mysticité profonde un argument selon lui, tout puissant : il ne pouvait comprendre que Jésus eût parlé sur ce ton à une pauvre et simple femme, nullement préparée à ces sublimes abstractions et dont l'intelligence est même plus obscurcie encore que celle des juifs. Le savant et éloquent critique ne s'apercevait pas que la Samaritaine même répond parfaitement à son objection : — Je sais, dit-elle, que le Messie doit venir ; c'était, en effet, une foi commune à toute la race hébraïque. Judée, Galilée, Samarie, Syrie, Juifs de Baby

Digitized by Google

lone et de la dispersion, tous attendaient le Messie, et comme la naïve et sensée fille de Sichem, ils disaient : *lors donc qu'il sera venu, il nous expliquera toutes choses.* — Ici, Jésus va plus loin qu'il n'a été même avec ses disciples : *c'est moi-même qui vous parle ;* et frappée moins des dernières paroles révélatrices et affirmatives de la mission divine, que de celles qui ont pénétré le secret de sa vie, elle s'en va criant : « Venez voir un homme qui m'a dit tout ce que j'ai fait, ne serait-ce point le Christ ? » Et la curiosité excitée précipite la foule hors de la ville pour chercher Jésus.

« En vérité, pour ma part, plus j'approfondis cet entretien, et plus sa simplicité patriarcale me touche : en même temps que la sublimité des espérances qu'il insinue dans l'esprit de cette femme d'une race dédaignée, je ne sais, ni dans la Bible, ni dans aucune poésie primitive, une scène aussi pittoresquement dessinée, et où tous les détails saisissent aussi vivement l'imagination. Et comme elle est couronnée par la magnifique et si naturelle image dont Jésus se sert pour expliquer immédiatement à ses disciples qui lui offrent à manger qu'il a une viande à manger qu'ils ne connaissent pas, comme tout à l'heure il parlait à la Samaritaine d'une source d'eau vive et intarissable qu'il n'avait pas besoin de puiser au puits où elle venait puiser elle-même : « Ma nourriture est de faire la volonté de Celui qui m'a envoyé et d'accomplir son œuvre ; ne dites-vous pas vous-mêmes que dans quatre mois la moisson viendra ; mais moi je vous le dis : levez les yeux et considérez les campagnes qui sont déjà blanches et prêtes à être moissonnées, et celui qui moissonne reçoit la récompense et amasse les fruits pour la vie éternelle, afin que celui qui sème soit dans la joie aussi bien que celui qui moissonne, car ce que l'on dit d'ordinaire est vrai dans cette circonstance : l'un sème et l'autre moissonne. — Je vous ai envoyés moissonner ce qui n'est pas venu par notre travail, d'autres ont travaillé et vous êtes entrés dans leurs travaux. »

« Ne sommes-nous pas avec Jésus dans ces riches et fertiles campagnes, notre regard ne se lève-t-il pas comme il l'ordonne, sur ces moissons blanchissantes, et ne montons-nous pas sans effort, à l'allégorie par laquelle, annonçant la récolte prochaine du salut éternel, que d'autres, les prophètes, sans doute, et lui-même, ont semée, il rappelle ses disciples à l'intelligence et à l'appréciation du bienfait dont il les comble, et en même temps

Digitized by Google

laisse percer comme une vague et mystérieuse lueur du sort qu'il va bientôt aller chercher à Jérusalem ?

« Ces paroles tomberont-elles donc stériles sur ces têtes dures, qu'il frappe en effet tant de fois en vain, il semble ; non, l'heure de la levée du grain semé viendra, et ainsi qu'il le dit lui-même, ils n'entreront plus seulement dans les travaux d'autrui, mais sèmeront à leur tour ; les plus timides deviendront courageux, ceux qui auront fui ou renié devant le regard d'un soldat ou le soupçon d'une servante, se trouveront tout à coup fermes et audacieux jusqu'au défi, le Christ disparu de la terre leur aura légué son esprit, et dans cette terre même de Samarie où ils se scandalisaient de voir le Maître s'entretenir avec une femme du peuple maudit, ils viendront à leur tour récolter ce que la pauvre y a fait germer de trésors et en semer eux-mêmes de nouveaux : Philippe et Pierre continueront l'œuvre de l'adoration en esprit et en vérité, et l'hérésie d'un Simon le Magicien rencontrera pour la couper à sa racine l'intrépide pêcheur de Bethsaïde.....

. . . . . .

« Cette page admirable de l'Evangile me retient malgré moi, comme si je respirais l'air de ce ciel oriental, et que mon regard, du sommet du Garizim, suivît les ondulations de ces moissons promises même à celui qui n'a rien semé. Loin que je trouve les paroles du Christ inaccessibles à des simples, ainsi que le disait le pasteur protestant, il me semble qu'elles éclatent au contraire de lumière, même pour les esprits les plus fermés.

« C'est le propre d'ailleurs des idées supérieures de ravir jusqu'à elles par l'image, et il y a des alliances mystérieuses entre les symboles et la pensée qui les engendre, autrement qui expliquerait la puissance des plus sublimes orateurs sur les masses populaires, les émotions et les convictions profondes qu'ils déposent dans les âmes par un mot, un geste, un regard ?... »

Saint Jean, Ch. V. — La violation du sabbat.

20 décembre 1858.

« L'un des premiers et grands griefs des pharisiens contre Jésus. — Le premier exemple dans saint Jean est la guérison du paralytique de 38 ans à la piscine des brebis.

Digitized by Google

Lorsqu'on en fait le reproche à Jésus, Il répond, dans le quatrième Evangéliste, avec une hauteur et une profondeur bien autres que ses comparaisons de bon sens et d'utilité pratique dans les trois synoptiques. Ici, c'est toujours le Fils de Dieu qui parle avec autorité, et en tirant de son Père même la justification de ses actes :

« Mon Père ne cesse point d'agir et moi aussi j'agis. »

« C'est pourquoi, ajoute en réflexion l'Evangéliste, les Juifs cherchaient encore avec plus d'ardeur à le faire mourir, parce que, non seulement il ne gardait pas le sabbat, mais qu'il disait même que Dieu était son Père, se faisant égal à Dieu, et de là suit toute une exposition de la genèse divine, et du rôle du Fils par le Père et pour le Père, — en sorte qu'il n'y a pas jusqu'ici un seul chapitre où cette idée fondamentale ne revienne à tout propos.

« Cette exposition est évidemment une réponse aux hérésiarques judaïques qui ne croyaient qu'au Père, et repoussaient le Fils. Il n'y a point de preuves bien entendu, mais l'affirmation d'autorité, sans cesse répétée, et dans les mêmes termes : c'est quelque chose de sacramentel.

« Cette exposition embrasse depuis le verset 19 jusqu'au 47e qui termine le chapitre. C'est un des points les plus nécessaires et les plus ardus à exposer ; il y faut de l'étude et du soin. Je veux seulement remarquer aujourd'hui, que c'est encore sous la forme d'une longue allocution, où les répétitions sont fréquentes et paraissent revenir, ainsi que je l'ai déjà remarqué, comme des espèces de refrains lyriques à la manière des prophètes où l'improvisation ardente de l'écrivain a toutes les formes de la poésie biblique, même lorsqu'il parle très simplement. »

Un autre morceau, daté du 16 février 1860, sur le même chapitre, contient une longue digression dans laquelle P. F. Dubois revient sur les idées déjà émises par lui sur le caractère de saint Jean, le milieu où il a vécu, les circonstances dans lesquelles il a écrit son Evangile ; il croit en trouver, là encore, le reflet, dans ce chapitre et retombe dans cette erreur, ou tout au moins cette exagération, de certains critiques rationalistes qui font du quatrième Evangile une œuvre tellement subjective qu'elle nous donnerait bien plus un portrait de saint Jean que l'histoire authentique et la doctrine véritable de Notre-Seigneur. — Sans

Digitized by Google

doute, P. F. Dubois, qui étudie l'Evangile avec une âme déjà chrétienne, mais qui s'ignore encore ne va pas jusque-là. Très respectueux de la croyance chrétienne, il sent même très bien le danger et le signale :

« On s'est étonné, dit-il, de ces longs discours, de ces expositions si développées, que la mémoire du disciple aurait retenus à 67 ans de distance, et dont bien peu de traces percent dans les autres Evangélistes ; et la critique en a conclu que c'était le disciple et non Jésus lui-même qui parlait ; en un mot que c'était œuvre d'homme, dans toutes les conditions ordinaires de temps et de lieu, œuvre de polémique contre les idées, les préjugés, les objections qui, à Ephèse et dans l'Asie-Mineure, combattaient la doctrine nouvelle. »

Seulement l'explication qu'il croit trouver n'est pas moins dangereuse, et pour conserver à l'œuvre de saint Jean son caractère divin, il tendrait à faire de l'apôtre vieilli un illuminé prenant le fruit de ses longues contemplations pour des réalités historiques. Mais, qu'on remarque encore ici combien le philosophe reste imprégné du sens chrétien même dans ses erreurs, et combien il cherche à retenir l'idée traditionnelle tout en la faussant :

« Qui de nous en se reportant dans le passé, par le souvenir exalté de ceux que nous avons aimés, ne s'est pas, pour ainsi dire, et à son insu, transformé en eux-mêmes de manière à ne plus distinguer leurs pensées des siennes, et à les revoir, à les entendre, non tels que nous les avons perdus, mais tels qu'ils avaient vécu et vieilli avec nous, au fond de notre propre mémoire ? Et lorsqu'il s'agit d'un si sublime maître et d'une piété si tendre du disciple, comment l'identification n'échapperait-elle pas là, plus inconsciente qu'en tout autre homme et en toute autre circonstance (1) ? »

Mais si la bonne foi et la sincérité de P. Dubois n'étaient pas

1. Disons en passant que ces longs discours qui étonnent tant les critiques ne sont pas une objection si grave qu'elle le paraît. Notre-Seigneur a dû dire et redire à ses apôtres tout ce qui formait son enseignement. Saint Jean, très pénétré de cet enseignement oral de Notre-Seigneur, a pu retenir textuellement un certain nombre de propositions émises par le divin Maître et ensuite dans son Evangile, reproduire en les rapprochant celles qui avaient trait à un même sujet, à un même point de doctrine. Par là même s'expliqueraient certaines répétitions dans un même discours, l'Evangéliste rapprochant des affirmations identiques dispersées dans l'enseignement oral de Notre-Seigneur. Enfin, peut-être est-il permis de faire remarquer que rien ne prouve que saint Jean n'ait pas dicté certains discours à des disciples, antérieurement à la rédaction de son Evangile et qu'il se soit ensuite servi de ces textes. Cf. Abbé Fouard, *Saint Jean*, p. 234.

Digitized by Google

à l'abri des errements, la nuance même de rationalisme que nous trouvons dans certaines pages rend encore plus intéressantes certaines constatations comme celle-ci qui a trait à l'identité qu'il faut reconnaître malgré tout au Christ de l'Evangile de saint Jean avec celui des synoptiques :

« Mais qu'importe à l'histoire qu'il y ait là une affirmation rétrospective ou non ? Saint Jean est issu de Jésus, il a vécu de la vie descendue de lui et de ses préceptes pendant 67 ans..... Ce qui reste à savoir, c'est si, et en quoi ce Christ sorti de l'âme de saint Jean est ou non en contradiction au Christ de Mathieu, de Marc et de Luc ; et s'il n'y a, au contraire, qu'harmonie et transfiguration parfaitement logique et fidèle, si aucun trait de la figure terrestre n'est perdu, et si tous, au contraire, ne reluisent que plus en saillie dans la splendeur de la genèse divine où l'apôtre nous les fait rayonner ; qu'importe le reste ? Encore une fois, là est Jésus, et l'histoire n'a qu'à traduire et calquer avec fidélité ; inspiration, révélation, c'est le domaine de la foi ; réalité, et réalité assez vivante pour qu'après dix-sept siècles ce soit cette dernière effigie du Christ qui règne sur la conscience de l'immense majorité des chrétiens de toute langue et de toute tribu : voilà ce que la critique et l'histoire ont à calquer et à peindre. »

Saint Jean, Ch. VI.

29 septembre 1852. — Athis.

« Ce chapitre est un des plus importants, et dans saint Jean en particulier, et comparativement avec les autres Evangiles.

« Il contient le miracle de la multiplication des pains et des poissons, la marche de Notre-Seigneur sur la mer de Tibériade ; mais ce récit, qui embrasse les 22 premiers versets n'est que la moindre partie, ce sont surtout les paroles de Jésus-Christ à partir du 27e verset qui méritent attention : là est enfermée, en effet, toute la doctrine de Jésus et de l'Eglise : filiation céleste, mission donnée par le Père, royaume de Dieu, résurrection, vie éternelle par la foi en Jésus, manducation du corps de Jésus et son sang pour breuvage, union et demeure en lui, et par lui avec le Père : c'est-à-dire double mystère de l'Incarnation et de l'Eucharistie, fondement de toute la foi chrétienne, voilà ce qui est écrit dans cette suite de versets, dit et répété sept ou huit fois,

Digitized by Google

et toujours presque dans les mêmes termes, comme dans une sorte de sainte ivresse, ou plutôt dans le désir d'être compris, et de dompter par l'affirmation la révolte que ces paroles, si dures à croire, soulèvent au fond des esprits et des cœurs. Et, en effet, c'est là la pierre de touche et l'épreuve solennelle qui se renouvelle pour tout chrétien : écouter, accepter, croire comme Pierre, ou se retirer comme les disciples sincères que rebutent ces mystères si durs à la foi, ou demeurer comme Iscariote, pour trahir, soumis en apparence et l'incrédulité au fond du cœur.

« Ce qui se passe dans la synagogue de Capharnaum, ou à la suite de l'enseignement qu'elle a reçu, se renouvelle chaque jour et sans cesse, et chacun de nous, en descendant dans le mystère de sa foi ou de son incrédulité, peut se dire que c'est là qu'il a heurté soit pour s'arrêter, puis suivre après un temps d'arrêt, soit pour se séparer.

« Quand on a lu ce chapitre avec attention et qu'on le rapproche du début du même Evangile et de la Cène racontée aussi par le même disciple, on conçoit comment Luther dans la lutte qu'il subissait devant l'Electeur de Saxe, à bout de raisonnement et de dispute, écrivait avec de la craie sur le velours du tapis qui couvrait la table, et sous le bruit des négations et des subtilités de ses adversaires : ceci est mon corps et ceci est mon sang. On conçoit Bossuet se tournant et se retournant, prosterné et accablé, répétant sans cesse : manger la chair, boire le sang ; manger véritablement, boire véritablement... et n'en pouvant plus jetant sa raison au Dieu qui la dompte et la demande en sacrifice.... »

Saint Jean, Ch. VII. — La prédication à la fête des tabernacles. — Opinions divisées du peuple.

21 décembre 1858.

. . . . . .

« Je ne connais pas dans l'Evangile un récit mieux pris sur le vif, solennité du Temple, agitation de la foule, effet de la parole de Jésus, mêlés, entrecoupés de tous ces mouvements d'opinion : dialogues expressifs, attente du Messie avec ses diverses inter-

Digitized by Google

prétations, surprise, incertitude, admiration, trames paralysées, rien ne manque au tableau au milieu duquel domine toujours la céleste figure de Jésus déclinant toute science et toute gloire qui lui soient propres, rapportant tout à celui qui l'a envoyé ; parlant du peu de temps qui lui reste à passer au milieu de ce peuple qu'il voudrait sauver, ouvrant les perspectives indécises d'un avenir inconnu, jusqu'à faire entrevoir à une partie de ce peuple à la fois subjugué et irrité, et comme possédé du tourment de savoir, qu'il se pourrait bien que ce dédaigné s'en allât chez les gentils, et dans ces quelques mots un rayon de l'universalité chrétienne semble percer cette nuit des préjugés et la conscience de l'héritage de Dieu, presque déjà perdu, effleurer un moment ces âmes troublées, tandis que le sublime prophète n'a de regard que pour le ciel d'où il est descendu pour accomplir la volonté du Père. — L'Evangéliste ne se mêle qu'une ou deux fois, par de brèves remarques, à la scène qu'il décrit ; mais chaque fois pour ramener la pensée au sens toujours sous-entendu de la mort prochaine et de la glorification, et de la transmission de l'Esprit-Saint, aujourd'hui encore retenu, tant que l'heure suprême du rappel n'a pas sonné. »

Saint Jean, Ch. VIII. — La femme adultère.

8 mai 1857.

« Ce chapitre montre la lutte s'engageant pour ainsi dire corps à corps. Jésus s'est retiré la nuit sur la montagne des Oliviers, dès la pointe du jour il est redescendu au Temple, et il a pris siège ; il enseigne paisiblement assis ; il enseigne le peuple pressé autour de lui ; et les pharisiens et les scribes ont de leur côté préparé leurs pièges : ils veulent le mettre devant le peuple en contradiction avec la loi ; ils connaissent sa charité, sa douceur fléchissante aux faiblesses de l'humanité, ils lui amènent une femme adultère que la loi condamnait à être lapidée, et lui demandent quel est son sentiment sur ce sujet. — L'Evangéliste nous représente ici Jésus dans une singulière attitude : il se baisse et écrit avec son doigt sur la terre ; quels signes ? L'Evangéliste ne le dit pas, et l'imagination des commentateurs s'est épuisée dans les conjectures et les suppositions. Mais peut-être n'est-ce que la marque profonde de l'indifférence aux ruses de ses ennemis, et la paisible et ironique tranquillité qui les déjoue :

Digitized by Google

« Que celui d'entre vous qui est sans péché lui jette la première pierre, » répond Jésus en se relevant, puis se baissant de nouveau, il continue d'écrire sur la terre. Cette réponse si simple et si profonde, qui ne s'appuie ni sur la loi, ni sur aucune affirmation, mais rejette chacun des astucieux interrogateurs dans sa conscience, y porte le trouble au point qu'aucun n'ose prendre la pierre pour frapper et que tous se retirent confus, laissant seule la pauvre coupable en présence du juge miséricordieux auquel ils étaient venus tendre un piège. Jésus alors se relève, et comme cherchant autour de lui : « Femme, dit-il, où sont vos accusateurs ? Personne ne vous a-t-il condamnée ? » — « Non, Seigneur. » — « Je ne vous condamnerai pas non plus. Allez et ne pèchez plus. » — Scène ravissante de finesse, de paix, de grâce et de bonté ; la ruse déconcertée par la conscience, la contradiction à la loi évitée, et la miséricorde exercée par le ministère même, si j'ose ainsi parler, de ceux qui sont venus pour la prendre au piège, et cette miséricorde descendant sur la pécheresse et, par elle, sur toute la postérité des pécheurs auxquels Jésus vient apporter clémence et pardon.

« Jésus alors remonte dans toutes les sublimités de son origine et de sa mission. — Il se proclame la *lumière* du monde, comme dans les cinq premiers versets qu'une argutieuse exégèse a voulu en vain regarder comme une addition d'une main étrangère à l'ensemble de l'Evangile. Il se rend témoignage à lui-même, malgré l'argument des pharisiens qui veulent tirer de ce témoignage solitaire la preuve de sa fausseté.

« C'est un spectacle curieux et étrange que cette continuelle méprise des esprits charnels en face de la mystique prédication du Christ... le dialogue se pressant de plus en plus dans l'obscurité qui frappe ces pauvres orgueilleux esprits, Jésus finit par déclarer qu'Il est le *principe de toutes choses*, que celui qui l'a envoyé est véridique, et que lui-même ne dit dans le monde que ce qu'il en a appris ; — et, ajoute en réflexion l'Evangéliste, ils ne comprirent point qu'*Il disait que Dieu était son Père.* »

Saint Jean, Ch. IX. — Guérison de l'aveugle-né.

23 février 1860, de 3 à 6 h. du matin.

« Après cette longue suite de discours un miracle vient confirmer la parole de Jésus. En sortant du Temple apparemment,

Digitized by Google

(et si nous nous reportons au chapitre précédent, c'était le dernier jour de la fête des tabernacles qui était aussi le jour du sabbat.) Jésus et ses disciples passent devant un mendiant aveugle. Selon la coutume des Juifs, prolongée dans l'Eglise chrétienne jusqu'à nos jours, les infirmes, et particulièrement les aveugles, assis à la porte du temple demandaient l'aumône. Celui-ci était aveugle de naissance ; les disciples le montrent à Jésus et lui demandent si c'est à cause de son péché ou du péché de ses père et mère qu'il est aveugle. — Il y a dans cette qustion deux idées familières aux Juifs de ce temps, la seconde surtout, et l'on peut dire même que c'est une croyance populaire chez toutes les nations que les infirmités de naissance tiennent à une sorte de réversibilité des fautes des parents sur leur postérité.

« L'autre pensée, que cet aveugle subirait la peine de son péché, ne peut se comprendre que dans le système d'une vie antérieure et de la transmigration des âmes : et il paraît qu'au temps de Jésus cette doctrine était assez répandue parmi les Juifs, et pouvait précisément avoir piqué la curiosité des disciples. — A cette double question Jésus répond : « Ni lui n'a péché, ni ses parents ; mais c'est afin que les œuvres de Dieu soient manifestées en lui. Il faut que j'accomplisse les œuvres de Celui qui m'a envoyé, pendant qu'il est jour ; la nuit vient pendant laquelle personne ne peut travailler. Tant que je suis dans le monde, je suis la lumière du monde », brillante et poétique image, expression frappante de l'idée même de l'Evangile et heureuse harmonie avec le miracle même qui va s'accomplir.

« Après avoir dit ces mots, Jésus fit de la boue avec sa salive et un peu de poussière, en oignit les yeux de l'aveugle et lui dit : « Allez vous laver à la piscine de Siloé » L'homme y alla, se lava et en revint voyant clair. — Sur ce nom de Siloé, l'Evangéliste ajoute la glose, que ce nom signifie « Envoyé » comme s'il voulait expliquer le motif de la désignation que fait Jésus de cette piscine, d'ailleurs célèbre, située au pied des murs de Jérusalem, vers l'Orient ; on recueillait les eaux dans un vaste réservoir, où l'on venait puiser de toutes les parties de la ville.

« Ici s'ouvre une série de petites scènes, conséquences du miracle, qui peignent encore au vrai, comme les précédentes, l'état des esprits et de plus le progrès de la haine des pharisiens et leur ardeur à rassembler tous les témoignages qui peuvent leur servir pour perdre Jésus. — D'abord, ce sont les voisins de

Digitized by Google

l'aveugle qui s'étonnent de sa guérison et lui demandent qui l'a opérée ; c'est, répond-il, cet homme qu'on appelle Jésus, et il ajoute le bref récit du moyen employé. Et où est ce Jésus ? lui demandent-ils. — Je ne sais pas. Alors ces gens mènent le guéri aux pharisiens parce que c'était le jour du sabbat que Jésus avait fait cette boue et ouvert les yeux de l'aveugle. — Les pharisiens l'interrogent ; même simple et fidèle réponse. Alors s'élève une division entre les pharisiens : cet homme n'est pas de Dieu, puisqu'il n'observe point le sabbat, disent les uns ; comment un homme pécheur pourrait-il faire de tels miracles ? disent les autres. — Dans leur débat ils s'adressent à l'aveugle guéri : « Et toi, que dis-tu de cet homme qui t'a ouvert les yeux ? » — « C'est un prophète, » répond-il. — Cependant les Juifs ne crurent point que cet homme eut été aveugle et pour s'enquérir ils font venir son père et sa mère. Ceux-ci reconnaissent bien leur fils, affirment qu'il était né aveugle, mais comment a-t-il recouvré la vue ? ils ne le savent pas, et ils ne veulent rien dire ; « Interrogez-le, il a de l'âge et il vous répondra ». Ce renvoi au miraculé lui-même venait de la peur d'être chassés de la synagogue, parce que les pharisiens avaient dit, en effet, que tel serait le châtiment de quiconque croirait à Jésus. L'aveugle est donc de nouveau rappelé : — « Rends gloire à Dieu, lui dit-on, nous savons que cet homme est un pécheur » — Ici le courage prend à cet homme simple et reconnaissant. — « S'il est un pécheur, je n'en sais rien, mais ce que je sais, c'est que j'étais aveugle auparavant et que je vois maintenant » — « Que t'a-t-il fait et comment t'a-t-il ouvert les yeux ? » — « Je vous l'ai déjà dit et vous l'avez entendu ; pourquoi voulez-vous l'entendre encore une fois, est-ce que vous voulez devenir aussi ses disciples ? » Réponse admirable de candeur et de foi qui soulève les fureurs des pharisiens ; ils l'accablent d'injures et lui crient : « Sois toi-même son disciple, pour nous, nous sommes les disciples de Moïse ; nous savons que Dieu a parlé à Moïse, mais pour celui-ci, nous ne savons d'où il est. » Et l'homme, sans s'émouvoir, persévérant dans le débat et comme s'attachant de plus en plus à celui qui l'a guéri : « C'est ce qui est étonnant que vous ne sachiez pas d'où il est et qu'il m'ait ouvert les yeux ; or nous savons que Dieu n'exauce point les pécheurs, mais si quelqu'un le sert et fait sa volonté, c'est celui-là qu'il exauce — depuis le commencement des siècles on n'a point entendu dire que personne ait ouvert les yeux à un aveugle-né. Si cet homme

Digitized by Google

n'était pas de Dieu, il ne pourrait rien ». — « Eh quoi ! s'écrient les pharisiens, redoublant de fureur, tu n'es que péché depuis ta naissance et tu te mêles de nous enseigner ! » et ce disant, ils le chassent.

La simplicité et la loyauté avaient parlé, la profession était faite devant la haine, mais il fallait un acte de foi plus explicite encore, et c'est Jésus lui-même qui le provoque et dans les termes les plus explicites et les plus forts dont il ait usé jusque-là : l'adoration même suivra et il ne s'y dérobera point. Instruit, en effet, qu'ils l'avaient ainsi chassé et l'ayant rencontré, Jésus lui dit : « Crois-tu au Fils de Dieu ? » — « Qui est-il, Seigneur, afin que je croie en lui ? » — « Tu l'as vu, répond Jésus, et celui qui te parle, c'est lui. » Alors il répondit : « Je crois, Seigneur, » et se prosternant, il l'adora.

« Le miracle a son prix, la scène est achevée ; Jésus l'a convaincu par quelques mots qui rappellent le passage d'Isaïe qui, selon saint Luc, était tombé sous ses yeux lorsqu'à sa première prédication à Nazareth, on lui présenta le livre sacré et que le caractère de sa mission fut ainsi publiquement proclamé ; ici, c'est lui-même qui s'applique, en les détournant, les paroles du prophète. — Remarquons, toutefois, que la contradiction, du moins en apparence, revient à ce qu'il a tant de fois répété, qu'il ne venait point juger le monde ; il dit ici : « C'est pour un jugement que je suis venu en ce monde, afin que ceux qui ne voient pas voient, et que ceux qui voient deviennent aveugles. » — A ce mot, quelques-uns des pharisiens qui sont demeurés présents lui demandent : « Est-ce que nous sommes aveugles, nous aussi ? » Jésus leur répond par un mot aussi spirituel qu'il est simple et profond : « Si vous étiez aveugles, vous n'auriez pas de péché ; mais maintenant vous dites *nous voyons ;* et c'est pour cela que votre péché demeure ». Condamnation de leur orgueil et de l'endurcissement de leur intelligence qui se croit pleine de lumière et qui marche dans les ténèbres et dans le mal.

« Ces paroles sont à la fois une fin et un exorde, car elles ouvrent le discours parabolique qui remplit le chapitre suivant. »

(La fin prochainement.)

Gabrielle Voland.

Digitized by Google

RENCONTRE DE SAINTS.

Ste VÉRONIQUE GIULANI ET LE PÈRE MICHEL ANGELO DE RAGUSE. (*Extrait du journal de Ste Véronique.*)

La rencontre ici-bas de deux âmes dont la conversation est déjà dans le ciel, est un des rares spectacles que les anges aiment à contempler et qui les repose de la vue journalière des turpitudes humaines. C'est aussi, dans les annales de l'humanité, un épisode ravissant qu'on ne peut lire sans émotion. Telle la rencontre de Sainte Véronique Giulani et du Père Michel Angelo. Elle serait restée pour toujours inconnue, sans le journal de la Sainte Mystique où elle est relatée avec la sincérité humble et naïve qu'elle met dans le récit des merveilles de Dieu.

Jusqu'ici la vie de Sainte Véronique Giuliani est restée dans l'ombre. Elle n'a pas été écrite en français (1), et si elle a été écrite en Italien, jadis, le style ampoulé et lourd de l'auteur, l'a fait placer au fond des bibliothèques avec les livres qu'on ne lit pas. Et pourtant l'existence de Sainte Véronique fut l'une des plus extraordinaires que l'hagiographie ait enregistrée. Enfermée dans son cloître de Citta di Castello, la Sainte vivait moins sur cette terre que dans l'autre monde. Elle fut, parmi les âmes expiatrices, une compatiente extraordinaire et le récit de ses souffrances dépasse tout ce que l'imagination humaine peut inventer. C'est pourquoi les évêques de Citta di Castello qui en occupèrent le siège épiscopal lorsque Véronique était au couvent des capucines de cette ville, obligèrent la Sainte d'écrire chaque jour tout ce qui lui arrivait de merveilleux, comme aussi ses états d'âme, ses révélations et ses souffrances. Elle obéit avec la plus scrupuleuse exactitude à des ordres qui la rendaient très

1. Cette lacune sera bientôt comblée, nous l'espérons, grâce au dévouement et au talent de la comtesse Marie de Villermont. Son livre paraîtra prochainement.
N. D. L. R.

Digitized by Google

malheureuse à cause de son humilité profonde. Grâce à ce commandement, nous avons maintenant le plus complet et le plus beau document mystique que saint ou sainte ait jamais laissé en héritage aux fidèles.

En 1718 Véronique venait, pour la seconde fois, d'être élue abbesse du couvent, à son grand désespoir. Sa conscience délicate lui faisait envisager la responsabilité de sa charge avec effroi. Malgré cette dignité, à laquelle s'ajoutait l'office de maîtresse des novices, le Saint Office avait interdit à la Sainte tout rapport avec le monde extérieur. Elle ne pouvait ni recevoir au parloir, ni écrire aucune lettre sinon à ses directeurs. C'était une mesure de haute prudence vis-à-vis des phénomènes multiples qui se présentaient en elle ; déjà la renommée de Véronique s'étendait au loin et il fallait éviter les empressements indiscrets et les admirations enthousiastes.

Grâce à cette sévérité du Pape et du Saint Office qui emmurait la sainte vivante, on a pu étudier le merveilleux de sa vie en toute liberté et avec une scrupuleuse minutie. Et nous pouvons être assurés maintenant de la véracité de tous les faits miraculeux de son journal, contrôlés au procès de canonisation par les témoins les plus autorisés.

L'ordre des capucins tout entier s'intéressait à la Sœur Véronique et, plusieurs fois, on la fit examiner par des religieux graves et savants. Le Ministre Général de l'Ordre voulut constater par lui-même l'état mystique de cette humble sœur.

Ce général était le Père Michel Angelo de Raguse, très célèbre, en son temps, par ses grandes vertus. Il mourut en 1729 avec la réputation d'un saint. L'incendie qui consuma tous les documents des archives de l'Ordre au commencement du XIXe siècle, a détruit en même temps les documents qui eussent pu nous faire mieux connaître ce Saint religieux. On garde de lui le souvenir d'un homme prudent, d'un directeur d'âmes éclairé et zélé et on assure qu'il fit des miracles pendant sa vie et après sa mort.

Il venait de terminer la visite de la presque totalité des provinces capucines en Europe lorsqu'il arriva à Citta di Castello, le 24 Octobre 1718.

Véronique, âgée alors de 58 ans, avait reçu depuis 21 ans, les stigmates de la Passion du Seigneur aux pieds et aux mains. Son cœur était ouvert par une large blessure et elle portait in-

Digitized by Google

visiblement, mais avec des douleurs inouïes, la couronne d'épines. Elle s'imposait en outre des pénitences effrayantes et, depuis quelques années, expiait pour les âmes du Purgatoire en souffrant les mêmes peines qu'au lieu mystérieux et terrible de la purification des âmes. A tant de martyre venait s'ajouter un état de santé précaire et les commencements d'une hydropisie pénible.

« Depuis les deux derniers mois, écrit-elle la veille de l'arrivée du Père Général, j'ai beaucoup souffert et en particulier les peines du Purgatoire, le tourment des démons (1), des infirmités et des douleurs. Tout à la gloire de Dieu !

» Pendant tout ce temps, par une grâce spéciale de Dieu et de sa Sainte Mère, et par la grâce de l'obéissance (2), j'ai pu ne rien négliger de l'observance. Sans doute j'ai vécu dans une grande froideur (3), désolation, aridité et peu de spiritualité selon mon habitude. Chaque nuit j'ai eu une agonie mortelle avec une sueur telle que tous mes pores semblaient s'ouvrir. Tout a la gloire de Dieu et en pénitence de mes fautes. »

C'est en ce moment d'épreuves que le Père Général Michel Angelo de Raguse arriva au couvent des capucines de Cita di Castello.

Tout de suite la Sœur Véronique pénétra l'âme du Saint visiteur et celui-ci subit le charme irrésistible de la vertu de son humble fille.

« Il me semble, écrit Véronique, qu'à l'instant, sans que je parlasse, il connut l'état dans lequel je me trouvais, car il me dit les choses appropriées à mon âme et je fus toute fortifiée par son esprit. Il me donna quelques obédiences, et dans les commandements qu'il me fit, je crus sentir intérieurement dans mon cœur, le signe de l'obédience correspondant au commandement, c'est-à-dire le mouvement de la lettre O (4). Tout à la gloire de Dieu !

1. Les persécutions que les démons firent subir à Véronique furent presque journalières, et durèrent toute sa vie. Le récit qu'elle en fait est une page de mystique épouvantable.

2. Véronique pratiquait la vertu d'obéissance jusqu'à l'héroïsme. Aussi obtint-elle par là beaucoup de grâces extraordinaires. Si malade qu'elle fût, lorsque son confesseur lui ordonnait de se lever et d'aller au chœur, ou de suivre l'observance, elle se levait sans se préoccuper d'elle-même. Il arrivait souvent qu'elle se trouvait instantanément guérie.

3. A chaque instant, dans son journal, la sainte s'accuse de fautes qu'elle présente comme très grosses. Dans le procès de canonisation, les confesseurs ont dit que ses fautes étaient tellement minimes qu'ils avaient peine à les distinguer.

4. Véronique avait reçu dans son cœur des impressions miraculeuses qui sou-

Digitized by Google

» Je restais toute consolée, après m'être trouvée si accablée de souffrances, d'aridité d'esprit, de tentations et de toutes sortes de peines. Je parlais longuement avec lui de la valeur inappréciable de la souffrance. Il me demanda ce qui me guidait dans mes souffrances. Je lui dis que c'était la volonté de Dieu et de la Sainte Vierge : si je ne la connaissais pas de moi-même, je la connaissais par l'obéissance, car, en obéissant, je faisais la volonté de Dieu. Ainsi je pouvais vivre contente malgré les épreuves, et garder la paix au milieu de la guerre. Je lui racontai un peu de mes misères, mes ingratitudes et mes fautes. Il demeura émerveillé de la charité et de la miséricorde de Dieu envers une créature si indigne et si misérable. Je fus toute surprise lorsqu'il me dit : « Je suis comme vous, moi aussi. » Et ainsi, nous nous dîmes l'un à l'autre notre pauvreté en mérites, et nous restâmes tous deux liés par la charité divine, par l'amour de Dieu qui va, cherchant les âmes les plus misérables, les plus mesquines, les plus ingrates. »

« J'admirai la grande humilité du Père et j'en compris d'autant mieux mon orgueil, et aussi mon indigence, ma pénitence. Il voulait me découvrir ses fautes, mais moi, plus je l'écoutais, plus je voyais ses vertus et surtout le fondement de cette vertu, qui est l'humilité sainte, l'ardente charité et le zèle de la gloire de Dieu et du salut des âmes. Tout cela devait me servir à me montrer telle que j'étais, c'est-à-dire dépouillée de toute vertu. Je lui dis : O Père, si vous pouviez voir jusqu'au fond de mon âme telle que je suis devant Dieu, vous mourriez de douleur. Mais lui, plein de ferveur, aurait voulu me mettre à l'instant même en Paradis. Je crois bien que Dieu lui donna des lumières spéciales, parce que, brièvement, il toucha à plusieurs points particuliers de ma vie et confirma tous les règlements à moi donnés par la Sainte Obéissance, tous les exercices de la nuit et du jour, toutes les pratiques de ma vie, particulièrement l'anéantissement et l'abaissement de moi-même : Je restai avec l'âme toute fortifiée et consolée, toute unie à la volonté de Dieu. »

Le lendemain le Père Michel Angelo célébra la Messe au couvent. Ecoutons le beau récit de Véronique. Elle le fait, selon son

vent étaient remplacées par d'autres. Elle eut les instruments de la Passion, les Sept glaives de Marie, des lettres initiales signifiant une vertu, un mystère, etc. A sa mort, on ouvrit son cœur, et on y trouva effectivement ce qu'elle avait dit s'y trouver. En certaines circonstances ces objets se mouvaient avec assez de bruit pour que d'autres personnes puissent les entendre.

Digitized by Google

habitude, sans observer l'ordre des faits, parlant d'abord de ce qui lui tient le plus au cœur, de la communion.

« A la communion, écrit-elle, j'eus la grâce des trois grâces (1). Dieu se fit sentir en maître, il attira à lui mon âme dans une union complète avec lui. Il me montra combien son fidèle serviteur (le Père Général) lui était cher et quelle perfection il avait devant Dieu. Dieu régnait en moi, je restai pénétrée de ce mode de domination de Dieu sur l'âme, je sus qu'il dépouillait l'âme de tout, pour dominer seul en elle et qu'il ne voulait rien y opérer sans ce dépouillement, sans que je sois dépouillée de tout, résignée en tout à sa sainte volonté.

« Le mariage céleste fut comme d'habitude, mais je compris que Vendredi prochain il aurait lieu plus spécialement (2). Je demeurais dans cet exercice d'anéantissement de moi-même. Le Général commença la Messe. Je fis la confession avec lui (je récitai le *Confiteor)* et j'éprouvai de grands sentiments de contrition. En ce moment j'eus le recueillement (3). J'eus la vision de Marie comme d'habitude. Elle me fit faire un acte d'adoration à la Sainte-Trinité et mon âme fut confirmée, fille, épouse et disciple des trois divines personnes. En ce même temps, la Sainte Vierge me confirma pour sa fille et se tournant vers le Général, elle me dit : « Celui-ci est mon fils très cher, je ne l'abandonnerai jamais, je serai toujours son soutien parce qu'il m'est un fils très fidèle. » Je demandai alors à la Sainte Vierge une grâce particulière pour le Père et pour plusieurs de ses affaires. Elle me répondit : « Dis lui qu'une croix lui est préparée. » Elle me fit comprendre une chose dont le Père Général m'avait parlé, mais que je n'écrirai pas ici, car il m'en avait fait la confidence en me priant de n'en rien répéter à personne.

« A la sainte élévation, après la consécration du divin Sacrement, il (le Père Général) devint comme un Séraphin et l'hostie très sainte resplendissait comme un soleil. Je dis cela, mais le soleil matériel n'est que ténèbres, comparé à ce soleil surnaturel (4). La Sainte Vierge regardait la Divine hostie et lui fit une

1. Ces trois grâces étaient ordinairement accordées ensemble après la communion. C'étaient des grâces d'union avec Dieu et de perfectionnement.

2. On sait que Véronique fut une des rares saintes favorisées du mariage mystique. Ce mariage était souvent renouvelé, quelquefois avec grande solennité, et dans une vision sublime. Plus souvent il était une rapide extase à la communion.

3. Elle appelle de ce nom, par humilité, l'extase.

4. Lorsque Véronique dit qu'elle voit le P. Général célébrer la messe, elle le voit d'une façon miraculeuse, car les capucines ne voient jamais le célébrant, enfer-

Digitized by Google

profonde révérence et tous les saints la firent aussi, formant une couronne (au Saint-Sacrement). Je me prosternai également et il me semble qu'en ce moment arrivèrent toutes les âmes qui furent délivrées par l'obéissance, entre autres celle du Père Ubaldo Antonio, l'ami du Général (1). Il me fit grande fête parce que j'avais eu la faveur de parler au dit Père et je lui demandai de rendre grâce pour moi à ma très Sainte Mère. Il le fit et pria aussi pour le Père Général et il me dit qu'en Paradis régnera la vraie amitié, qui a des liens indissolubles en Dieu.

« J'eus, sur ce sujet, quelques communications. Je crois que mon âme éprouva rapidement ce qu'est cette amitié, c'est-à-dire l'union avec Dieu et en Dieu. Tout cela arriva à la communion du Général, il y reçut des grâces spéciales. Dans l'acte même de la communion, le divin amour opéra de grandes choses dans son âme. Tout à la gloire de Dieu ! Je recommandai tout le monde, en particulier le Prélat (l'Evêque de Citta di Castello) qui eut la bénédiction (2) comme le Général et tous ceux qui étaient là. En ce moment je revins à moi avec une grande componction et la connaissance de ma bassesse et, tout de suite je commençais à souffrir. Grâce soit à Dieu. »

Dans une lettre que Véronique écrivait à son directeur, le Père Tassinari, servite, alors malade, elle dit toute sa joie de ce que l'Evêque, Mgr Codebo, lui a permis de parler avec toute sincérité, au Père Général. Le même Prélat, cependant, ne consentit pas à permettre à Véronique d'écrire au Père Michel Angelo, après son départ de Citta di Castello. Il voulut qu'elle gardât la plus stricte obéissance à l'ordre du Saint Office. Ainsi, ces deux âmes d'élite, après s'être rencontrées une seule fois sur la terre, ne devaient plus se retrouver qu'au ciel.

L'année suivante, le Père Michel Angelo quittait la charge de Ministre Général de l'Ordre et retournait administrer la province des Marches. S'il ne pouvait plus communiquer directement avec Véronique, il avait contracté avec elle un lien que seuls les saints peuvent contracter. Avant de se séparer, ils avaient con-

mées qu'elles sont dans leur chœur qui ne communique avec l'église que par la petite porte grillée de la communion.

1. C'est-à dire les âmes délivrées par les souffrances expiatrices de Véronique, éprouvées avec le mérite de l'obéissance. Le P. Ubaldo Antonio était un de ses confesseurs et dut à sa pénitente sa prompte délivrance du Purgatoire.

2. Véronique voyait presque toujours la Sainte Vierge, à la bénédiction du prêtre, après l'*Ite missa est*, donner aussi une bénédiction spéciale soit à elle, soit au prêtre, soit aux personnes que Véronique lui recommandait.

Digitized by Google

clu un pacte : ils s'étaient promis l'un à l'autre que celui des deux qui mourrait le premier, prierait sans cesse Dieu pour l'autre encore sur la terre. En outre ils voulurent mettre en commun le trésor de leurs bonnes œuvres en les déposant sur la table de la Croix, où, si Dieu le voulait bien, elles seraient partagées en deux parts égales pour chacun d'eux.

Le Père Michel Angelo fit le marché le plus avantageux, car, malgré sa grande sainteté, Véronique le dépassait par ses œuvres sublîmes, et comme elle mourut deux ans avant lui, en 1727, elle fut au ciel pour lui une puissante médiatrice.

Ainsi se rencontrent et se quittent les Saints, et leur séparation est sans larmes, toute de paix et d'espoir parce que, en vérité, leurs âmes restent unies dans la fournaise d'amour du cœur de Jésus qui est, comme le dit Véronique, le lien et la source de toute vraie affection.

M. de VILLERMONT.

Digitized by Google

L'INDIVIDUALISME

ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET PÉDAGOGIQUE *(Suite)* (1).

II

Tandis que l'ouvrage précédent est une œuvre de science calme et sereine d'où la conviction ressort forte, mais sans éclats tapageurs, — celui de M. Abel Faure est un violent réquisitoire où l'on prend rudement à partie « l'esprit d'autorité », lui reprochant d'avoir de tout temps comprimé, écrasé l'individu par une éducation uniforme, artificielle, sans tenir le moindre compte des aptitudes personnelles de chaque sujet. Le réquisitoire se présente aussi sous la forme d'un exposé historique : *L'Individu et l'Esprit d'autorité, du moyen-âge à la loi Falloux;* mais nous sortons du domaine économique pour entrer sur le terrain spécial de la pédagogie.

Donc, « l'esprit d'autorité » a toujours pesé sur l'éducation française. « La véritable éducation, dit l'auteur, en une phrase qu'il a mise comme épigraphe à son livre, est celle qui cultive les différences ». C'est l'éducation individualiste, source de toute vie, de tout progrès. « Or, durant tout le cours des âges le principe contraire a nié toutes les hypothèses scientifiques, a flétri tous les systèmes philosophiques, a dressé contre l'audace des Novateurs et la fierté des Mâles — (que de majuscules, dans cet ouvrage ; esprit individualiste sans doute?) — l'appareil des supplices, a outragé partout où elle se réfugiait la pensée libre et spontanée, a répandu de tous côtés la stérilité et la désolation. En vue de la continuité de son œuvre néfaste, en vue de la perennité de sa domination, l'esprit d'autorité a appelé à son aide toutes les Ecoles, qu'il a transformées en routines, toutes les routines qu'il a transformées en Ecoles. Il s'est édifié une forteresse avec toutes les faiblesses, avec toutes les médiocrités. Il s'avance dans les âges escorté par les impuissants et les envieux, soutenu par l'ignominie de tous les bas instincts. » — Voilà la thèse et le ton ordinaire de l'ouvrage.

L'esprit d'autorité qui est cause de tous ces méfaits n'est autre chose que le genre latin qui, se mélangeant dans le tempérament français aux dispositions d'origine celtique, eut bientôt fait d'étouffer celles-ci, de les réduire tout au moins à l'impuissance. Le génie celtique était mystique : « aptitude au rêve, élévation de la pensée, désir intense de vivre, joignons-y le sens de l'ironie, l'acuité de l'observation, la finesse du jugement : tels sont les éléments de provenance celtique. » p. 39. — Au contraire, « aride et dur, le génie latin retient les envolées de l'imagination dans les horizons resserrés de

1. Voir *Études franciscaines*, mars, p. 405.

Digitized by Google

la raison démonstrative. Procédurier et administratif, il légifère l'inspiration, il règlemente l'illusion. Il est peu sensible et peu observateur, il raisonne, il est la raison raisonnante qui fonctionne à vide et tire des déductions, non des choses, mais des apparences, qui reste toujours logique quand bien même elle a quitté la réalité. Il substitue aux rêves des Celtes l'abstraction et la métaphysique. Le Latin est métaphysicien. Mais s'il est métaphysicien, il a le sens de l'ordre, de la régularité et de l'harmonie..... Le Latin est religieux : il est religieux parce qu'il est autoritaire. Ici, il faut distinguer. Ne confondons pas l'esprit religieux avec le sentiment religieux. Le Latin ignore le sentiment religieux d'où naît le goût de la contemplation.... Le Latin a l'esprit religieux parce qu'il a besoin pour son but de domination terrestre, de faire intervenir les puissances célestes. » Et voilà l'esprit dans lequel va se faire, du moyen-âge à la loi Falloux, l'éducation des Français. Le génie celte apparaîtra bien, de distance en distance, dans quelques individus : mais ils se sont isolés, timides et n'auront pas d'action profonde sur la masse.

Au moyen-âge l'individualisme celtique produisit la cathédrale gothique, opposée d'esprit et de forme à l'église romane ou latine. Et dans la cathédrale gothique se révèlent les aspirations et les richesses de l'individualisme. « Voyez plutôt ces êtres fabuleux que les artisans du moyen-âge ont attachés aux flancs des cathédrales gothiques !... Voyez ce Satan accoudé, pensif, sur le faîte de Notre-Dame de Paris. A ceux qui ne voient que les apparences, ces chimères disent que le Malin a été vaincu par l'infiniment Bon et enchaîné pour entrer malgré lui dans le chœur des anges qui exaltent la gloire du Très-Haut. Mais ceux qui, sans se laisser détourner par l'opinion crédule et autoritaire, renversent les barrières qui murent la vérité, obtiennent d'apercevoir tout un moyen-âge insoupçonné.... Pendant qu'il est bafoué, pendant que la foi triomphante l'insulte et le hue, ce Satan contemple tranquille la ville écroulée à ses pieds et par delà la ville, le monde, il pense : Demain tout ceci sera mon domaine. » — Voilà ce que le moyen-âge, ou plutôt, dans le moyen-âge, le génie individualiste des celto-gaulois aurait voulu symboliser dans les chimères de Notre-Dame. Et voilà, en effet, une interprétation qui était restée insoupçonnée jusqu'à ce que M. Abel Faure vînt nous en donner la clef.

Hélas ! « demain » fut fatal à Satan et à l'individualisme. L'esprit latin veillait. Ayant fait sa jonction avec le dogme chrétien, il personnifia à merveille l'esprit d'autorité dans la *Scolastique*.

La Scolastique est entendue par M. Faure dans un sens très large, puisque nous lisons dans le cours de son ouvrage que Taine lui-même, Taine le positiviste, fut « gâté par la Scolastique, par l'éducation livresque reçue de l'École normale et de l'Université » (p. 193). La Scolastique, pour M. Faure, c'est « toute l'éducation française » (p. 43).

La Scolastique « fut tout d'abord une méthode pédagogique qui s'efforça de substituer des cerveaux latins aux mentalités celtico-gauloises. » Elle fut aussi une doctrine, à savoir « l'ensemble des données qui constituèrent la doctrine enseignée au moyen-âge après que le génie romain eut allié à la foi chrétienne quelques-unes des pensées que lui avait léguées l'antiquité. »

Digitized by Google

En réalité, « toute cette philosophie scolastique, n'est qu'un souffle vain, *vani flatus vocis*, un bruit retentissant et vide, un rien, quelque chose au-dessous du néant. »

Mais ce « rien », ce « quelque chose au-dessous du néant » fut cependant assez actif pour produire « d'effrayantes conséquences » : « L'esprit français fut empêché de penser!.... Il renonça à l'acquisition des choses pour se contenter de la possession des mots.... Tout l'effort de l'esprit humain consista dès lors non à regarder, ni à chercher, ni à voir, ni à observer, mais à raisonner juste, c'est-à-dire à émettre des séries de propositions attirées les unes vers les autres par des rapports extérieurs et artificiels..... N'oublions jamais que l'éducation scolastique ne se propose qu'un but : écarter sans cesse, éliminer les vrais savants, les vrais observateurs, les vrais artistes, les vrais producteurs, pour leur substituer les hommes habiles à discourir sur les sciences, sur les lettres, sur les beaux-arts, sur la politique, sur tout. » — Les cheveux se dressent sur la tête, on est saisi d'indignation, quand on songe à tous ces crimes de la Scolastique, et instinctivement on est tenté de crier à l'individualisme : que faites-vous donc avec toutes vos richesses, avec votre puissance?

L'individualisme ne se tirait que misérablement d'affaire. Quelques esprits personnels tentèrent de secouer le joug, de briser ces cadres dans lesquels ils étouffaient. Abélard, par exemple, eut quelques beaux gestes. Il alla aussi loin qu'un esprit ayant de la hardiesse pouvait aller au Moyen Age ; mais il fut retenu par une erreur ; il ne séparait point le surnaturel des données de la raison. Il réussit à être un hérétique, mais un libre-penseur, non.

La *Somme* de Saint-Thomas vint appesantir encore le joug. M. Faure y voit, non pas l'œuvre d'un seul homme mais « le travail collectif de l'ordre tout entier, plus encore, de tout le moyen âge. » La tyrannie du génie latin et de l'esprit d'autorité, à cette époque, exigeait que l'intelligence fût pervertie, la raison troublée, le jugement corrompu : « La Somme remplit ce but ! »

Un autre essai d'individualisme, comme le dernier soubresaut du génie celte expirant, ce fut l'*Imitation de Jésus-Christ*, « dernière expression de ce mysticisme qui caractérisait le génie celte. » Mais « la race était frappée dans ses facultés vitales, elle avait renoncé à la lutte ; à des esprits soumis il fallait une morale d'esclave : l'Imitation la leur offrit. « Qu'il est grand, y lisait-on, de ne pas s'appartenir à soi-même, *sui juris non esse* ». C'est la ruine de l'individualisme. — A moins qu'il ne vienne bientôt un sauveur.

La Renaissance est ordinairement célébrée dans les chaires officielles, comme ce sauveur. « Eh bien, dit M. Faure, avec une modestie qui ne paraîtra certainement pas excessive, si l'on prend le contraire de tout ce qui s'est dit, de tout ce qui a été écrit sur la Renaissance... on aura une idée claire de ce qu'elle a été dans son principe et de ce qu'elle sera dans ses conséquences... La Renaissance n'engraissa point une terre demeurée stérile,... elle paracheva l'œuvre de la Scolastique... Les Scolastes avaient emprisonné l'esprit philosophique dans l'appareil des raisonnements syllogistiques. Les pédants de la Renaissance soumettront ce genre littéraire à des tortures analogues... Leur troupeau débaptisa les vieux genres littéraires nationaux

Digitized by Google

du moyen âge et força la pensée française à entrer dorénavant dans les formes de l'Antiquité. » Quelques génies particuliers tentèrent, sous la Renaissance comme au moyen âge, de se soustraire à la tyrannie des règles : tels Rabelais, Montaigne, Ramus, représentant les principaux genres d'individualisme : philosophique, humaniste, théologique. Mais ils ne furent que des timides et leurs voix furent étouffées par celles des Sorbonnistes de toutes catégories.

Au XVIIe siècle, l'individualisme d'un Corneille et d'un Pascal fut corrompu encore par l'éducation scolastique. — Descartes fut le plus grand individualiste de ce siècle ; mais il ne vit et n'affranchit qu'une moitié de l'homme : la raison. — Les Oratoriens, disciples de Descartes, « ont conquis l'estime de tous les historiens de l'éducation, par leur haine de la Scolastique, par le désir sincère de la liberté, par une aspiration ardente vers le bien. » — Les Jansénistes, autres disciples de Descartes, servirent aussi quelque peu la cause de l'individualisme.

Mais tous ces efforts restèrent sans résultat : l'esprit d'autorité apparut plus fort que jamais, ayant trouvé dans la Compagnie de Jésus un merveilleux instrument de domination et de propagande. L'auteur fait ici un tableau des méfaits des Jésuites où la verve se donne libre carrière, plus encore, je crois, qu'une indignation sincère. Le but immédiat de la fondation de la Compagnie ça été de combattre la Réforme. Mais la Réforme n'était qu'une manifestation particulière de l'individualisme : c'est donc à l'individualisme que les Jésuites ont bientôt déclaré une guerre à mort. Ils se sont faits pour cela éducateurs. Et dans leur œuvre d'éducation ils n'ont fait qu'étouffer toute originalité sous des procédés et des règles factices. « Tous leurs efforts se concentrent en vue de s'enlever à eux-mêmes d'abord, à leurs élèves ensuite, le sentiment de tout ce qu'il y avait de vivant chez les écrivains de l'Antiquité. Ils y réussirent au delà de tout ce qu'on peut imaginer... Ils inventèrent le système des petits fragments d'auteur, de la version latine..., ils expurgèrent l'antiquité, ils en fabriquèrent une *ad usum puerorum*, peignée, pommadée, astiquée... Ils imaginèrent d'ingénieux mécanismes qui permettaient à des élèves de quatorze ou quinze ans de construire des épopées supérieures à l'Iliade, des discours plus éloquents que ceux de Cicéron, des narrations dénuées de ces fautes de goût qui déparent si souvent un Tite-Live ou un Tacite ! Les Jésuites qualifiaient goût leur propre manière, une certaine élégance dans la platitude... Vers la fin de l'année scolaire les orateurs de dix-sept ans sauvaient la patrie, enflammaient les courages, célébraient les Justes Lois, foudroyaient Catilina. etc... C'est la scolastique appliquée à l'art de la parole; le discours devenu obligatoire, seul criterium pour juger de la valeur d'un médecin, d'un architecte, d'un pianiste ou d'un menuisier ! » (p. 105)

L'Université fut une autre personnification de l'esprit d'autorité et de l'esprit scolastique. Et voilà pourtant ce que personne, jusqu'à M. Faure, n'a compris; personne, avant lui, n'a pénétré « les principes essentiels qui la dirigent. » De tous les volumes qui ont été écrits sur ce sujet, l'auteur nous apprend en

Digitized by Google

peu de mots ce qu'ils contiennent : « que leurs auteurs s'appellent Gréard ou Compayré, Liard ou Buisson, ils renferment le néant » (p. 111). — Molière pourtant comprit au moins les travers, le ridicule des méthodes universitaires et les représenta sur la scène sous les personnages de Diafoirus, père et fils qui, tous deux, sont « d'essentiels produits de la Scolastique de l'Université.»

Si le XVIIe siècle, fut une « époque d'affirmation dogmatique, d'une part, et d'obéissance absolue, de l'autre » — avec le XVIIIe siècle l'individualisme apparaît sous la forme d'une « audacieuse mise en cause des principes fondamentaux : religion, philosophie, morale, nature de l'homme ; ce fut le libre examen, la discussion hardie et passionnée des affirmations dogmatiques. » Malheureusement les idées nouvelles furent arrêtées dans leur effort pour se traduire dans les faits par la résistance des vieilles institutions qui avaient servi de cadre aux vieilles idées et qui ne s'ébranlaient pas aussi vite que celles-ci. On y trouve donc une vraie révolution dans les idées pédagogiques. Rousseau, avec l'*Emile*, domine tout ce siècle. L'individualisme se manifeste en lui sous la forme d'un « sentiment violent d'indignation contre les inégalités sociales consacrées par les institutions ». Quelques autres écrivains, éducateurs ou philosophes, quelques parlementaires, contribuèrent aussi à la réforme des idées. Mais dans le domaine des faits et des créations pédagogiques nouvelles, le bilan de l'individualisme au XVIIIe siècle se réduit à très peu de chose. Et même Condillac ne vint-il pas, avec sa théorie de la connaissance issue des sensations, affirmer l'égalité des intelligences, et, par suite, l'égalité des méthodes, ce qui entraînait l'autoritarisme de l'Etat en matière d'éducation ?

Le Révolution fit-elle davantage? — Un mot peut, je crois, résumer à son sujet l'appréciation de M. Faure : avec des prétentions d'affranchir l'esprit humain elle ne fut, dans son ensemble, qu'une débauche grotesque et tyrannique de l'esprit et des méthodes d'autorité. A la veille de la Révolution les livres et les projets concernant l'éducation foisonnaient: les *Cahiers* des trois Ordres en font foi. Mais que d'inutilités et d'absurdités dans cette abondance! Talleyrand qui rédigea un premier rapport sur l'instruction publique ne fut qu'un scolastique, un métaphysicien qui ne vit rien de mieux à faire que de bourrer des notions abstraites de la *Déclaration des Droits de l'homme* les cerveaux des jeunes Français. Condorcet, chargé de rédiger un autre rapport, eut des vues de génie, mais il les gâta par des utopies, des erreurs graves : il rêva l'égalité intellectuelle des sexes par le perfectionnement de l'instruction, il rêva d'une langue universelle, etc.—Avec Lepelletier de Saint-Fargeau apparaît « dans toute sa clarté la pensée maîtresse de la pédagogie révolutionnaire: la tyrannie de l'éducation monopolisée par l'Etat, l'anéantissement de l'individu, la suppression de toutes les originalités, de toutes les libertés, la fusion de tous les caractères particuliers dans un caractère général, le sacrifice de l'individu à l'Etat, au monstre qui aura seul le droit de penser, de sentir et d'agir en vue du bien universel... L'éducation de Lepelletier sera la même pour tous: les malingres et les vigoureux, les forts et les faibles ; on ne tiendra nul compte des facultés personnelles de tel ou tel enfant : tous

Digitized by Google

seront jetés dans un moule uniforme. Mis en commun dans de grands collèges nationaux, les enfants seront emprisonnés, séquestrés loin de leurs familles, loin du contact des hommes, à l'abri des influences extérieures qui pourraient altérer l'œuvre de l'éducation. Les enfants seront habillés de même, nourris avec frugalité, soumis à de rudes exercices physiques, astreints à des travaux manuels. » — Dans un décret du 29 frimaire an III il est dit : « Art. 1er. L'enseignement est libre. — Art. 2. Les parents sont tenus d'envoyer leurs enfants dans les écoles du 1er degré d'instruction... » — « L'enseignement est libre, remarque M. Faure, mais... les parents sont tenus ! Tout l'esprit de la Révolution est condensé en ces quelques mots : constituer le régime de la servitude avec les principes de la liberté ! »

« Il restait un dernier attentat à commettre contre l'individualisme. Napoléon parut. Napoléon fut... l'instrument le plus parfait qu'ait eu à son service l'esprit d'autorité. » Il créa définitivement et organisa puissamment ce que la Révolution n'avait pu qu'ébaucher en hésitant : le monopole universitaire.

Sous la Restauration ce fut l'influence cléricale qui profita du monopole. Mais cela ne suffit pas à l'Eglise : elle voulut, elle aussi, avoir son monopole, bien à elle. Et les libéraux, faux individualistes, firent voter la loi Falloux. « L'Etat conserve son monopole. Mais à côté du monopole de l'Etat, la loi Falloux dresse le monopole clérical. Le condamné à mort a le droit de choisir le genre de supplice qui lui convient le mieux. Il sera guillotiné ou pendu, à son choix. Il n'y a pas de milieu : enseignement de l'état ; enseignement clérical. Quant à l'enseignement libre, il existe dans une formule métaphysique qui satisfait pleinement les esprits français. » (p. 304).

La conclusion de l'ouvrage n'est guère optimiste. Il n'y a pas lieu d'espérer que les Français comprennent jamais que la véritable liberté d'enseignement ne subsistera que par la suppression totale de tout monopole. C'est pourquoi, « affaiblie, paralysée dans son évolution par les forces ennemies, la race française sentira peu à peu se tarir de ses veines la sève vitale. Un à un vont diparaître les hommes d'exception, les sujets d'élite, les spontanés, les individus qui soutiennent une race. Alors, toute virilité épuisée, toute originalité anéantie, on verra surgir l'automate, fantôme dont l'activité n'est qu'apparente comme les mouvements de ces mannequins effrayants qui gesticulent des attitudes humaines. L'automate, dernier anneau de la chaîne, *l'homme déterminé.* » (p. 306).

M. Abel Faure — dont je m'excuse de voir le nom ici pour la première fois — ne serait-il pas journaliste ? Je me le suis demandé, en lisant ces pages où il me semble avoir trouvé beaucoup des... qualités, bonnes ou mauvaises, qui caractérisent le talent de ce genre d'écrivains : pas mal de verve, de la lecture, le besoin spécial de présenter sous des formes dramatiques d'humbles petits faits inoffensifs, une grande puissance d'affirmation, enfin, de l'habileté à faire en quelques gros traits brossés d'un main fébrile, un tableau très sommaire dont l'art et la vérité satisfont suffisamment les exigences critiques de la plupart des lecteurs de journaux.

Digitized by Google

Nous n'avons pas la prétention de reprendre, pour les examiner en détail, les 21 chapitres que contient cet ouvrage : ce serait un second volume qu'il faudrait écrire, et encore ne pourrait-on qu'opposer une autre théorie, une autre interprétation des faits, à la théorie et à l'interprétation de M. Faure, une affirmation à un autre affirmation, — ce qui ne résout aucune question. Nous nous contenterons de critiquer quelques chapitres parmi ceux qui nous ont paru les plus importants de l'ouvrage.

A l'origine de tous les maux dont a souffert et souffre encore l'éducation française, M. Faure met l'envahissement, puis la prédominance dans le tempérament français des idées et sentiments de source latine. Cela suppose 1° qu'il y a eu à un moment donné, dans le courant des idées françaises, un apport inattendu, contraire à leur évolution normale, d'idées latines : 2° que l'esprit latin a été le mauvais génie, l'élément corrupteur du génie franc. Que faut-il penser de cette thèse fondamentale ?

Dans le premier chapitre, l'auteur expose une théorie générale, toute personnelle, des développements successifs que doivent prendre la littérature et la civilisation des peuples, pour que ces derniers puissent élever au plus haut degré de puissance et de force génératrice leur « individualisme collectif », nous dirons plus simplement : leur esprit national. Il prend pour type la Grèce. D'abord les legendes, qui sont l'histoire des âges primitifs. Des aëdes racontent en chantant les gestes des ancêtres, ils les font connaître et admirer à travers tout le pays, et bientôt surgit une vaste épopée. « C'est la poésie héroïque qui captive les imaginations en déroulant le cycle majestueux de la légende homérique. » Or cette poésie, cette légende est comme la source primitive, très riche, spéciale à la Grèce, d'où elle fera découler toute sa vie nationale, politique, esthétique, philosophique et morale. Et voilà le « procédé naturel » d'évolution d'un tempérament national. La légende contient en germe tous les développements futurs ; mais pour que ces développements se fassent « naturellement » il importe que la source reste pure, qu'il ne vienne s'y mélanger aucun élément etranger. Ce fut le cas pour la Grèce. C'est en s'inspirant, en se nourrissant uniquement de ses légendes, qu'elle « inventa des métaphysiques nouvelles, éleva le culte du beau à des hauteurs inconnues, engendra des poètes et des philosophes, devint le foyer dont la lumière rayonne encore sur le monde » (p. 32).

L'évolution de la nationalité française commença de la même façon. Ces chansons de gestes furent le produit naturel et spécifique d'une foule d'éléments de provenances diverses : gaulois plus ou moins romanisés, francs, saxons, normands, burgondes ; produit national aussi, car tous ces éléments avaient reussi à se fusionner, à s'imprégner l'un de l'autre pour constituer le tempérament celtico-gaulois. Les cathédrales gothiques furent la création et la manifestation la plus éclatante de l'esprit national ainsi constitué, de « l'individualisme collectif », qui apparaissait riche et vigoureux sur le sol de France. Et cet esprit national était fait de rêve, d'espoir, de mysticisme, de sentiment religieux. etc.

C'est dans le sens de ces dispositions que se serait développé l'esprit fran-

Digitized by Google

çais si, au XIIe siècle, le génie latin, par la Scolastique, ne s'était brusquement introduit dans le courant des idées nationales. Mais hélas ! dès lors le latin gâta tout ; l'évolution fut faussée, l'individualisme anémié et à certaines époques presque étouffé. Et voilà la cause de tous nos maux.

Cette théorie n'a qu'un inconvénient, mais il est assez grave : c'est précisement d'être une théorie et une théorie rigide, en une matière où les faits ne se laissent pas encadrer dans des formes abstraites et réglées à priori. Il est bien vrai que la littérature de la plupart des peuples commence par la légende et la poésie parce que c'est le langage de la jeunesse, de celle des peuples comme de celle des individus : mais il est vrai aussi, d'autre part, qu'une nation n'est pas un vase clos où des éléments soigneusement enfermés et isolés du dehors cristallisent en tempérament national sans qu'aucune influence extérieure vienne jamais en troubler le travail d'agencement pour ainsi dire géométrique. Une foule de circonstances historiques, au contraire, viennent continuellement presser et diriger dans tel ou tel sens l'évolution d'une nation. Et cette évolution, qui n'est en aucune façon determinée à priori, mais qui se détermine à chaque phase d'une manière empirique, cette évolution est parfaitement normale, c'est la seule normale qu'il y ait ; et les faits qui la produisent sont les seules influences, les seuls « procédés naturels. »

Cette remarque faite, est-il vrai de dire que l'apport du génie latin vint à un moment donné troubler profondément le développement en France de « l'individualisme collectif » ? — Nous croyons au contraire que l'apparition des grandes écoles au moyen âge et l'usage de la langue latine ne firent qu'accentuer et accélérer la formation, dans un sens depuis longtemps déjà déterminé, de l'esprit national. Dans son *Histoire des Institutions politiques* (t. I.) Fustel de Coulanges considère comme un des faits les mieux établis et les plus singuliers de l'histoire la rapidité de la « romanisation » de la Gaule. Le même auteur ajoute que, même après l'invasion des Germains au Ve siècle, « la population gauloise garda tout ce qu'elle put de ce qui était romain, et qu'elle s'obstina à rester aussi romaine qu'il était possible de l'être. » — Les Gaulois avaient adopté la langue de leurs vainqueurs, dont ils avaient fait le *roman*. Les Francs survenants l'adoptérent à leur tour en y ajoutant un très grand nombre d'expressions germaniques ; mais le fond resta le latin, avec toutes ses qualités, comme aussi ses défauts. Ce ne fut donc pas au moyen âge que le genie latin entra dans le courant national : il y était dès la source ou plutôt il constituait le fond principal de ce courant, enrichi de quelques apports germains, francs etc., mais apports assimilés au fond principal qui les avait peu à peu, autant qu'il était possible, « latinisés » en les imprégnant de ses caractères propres (1).

Au moyen-âge il y eut, il est vrai, comme une poussée nouvelle du génie

1. V. sur ce point la conférence de M. Brunetière : *Le Génie latin. (Discours de Combat. première série.)*

Digitized by Google

latin. Les écoles, à cette époque, devinrent très florissantes. Or, dans les écoles, c'était la langue latine qui était parlée. De plus, le Droit canonique, très riche en emprunts faits au Droit romain, et, d'autre part, universellement imposé par l'Église à la nation française, contribua beaucoup à former nos mœurs selon les textes et l'esprit du génie romain. Mais n'est-ce pas là un fait « naturel » ? — Fait naturel également, que l'influence progressive exercée depuis le IVe siècle, par les doctrines évangéliques pour assouplir et tempérer de condescendance, pour *humaniser*, la rigidité des formules du droit romain. Au moyen-âge, le dogme chrétien fit, aussi parfaitement qu'il semble possible, sa fusion avec le génie et les mœurs de provenance latine. Et c'est de cette fusion, de cet heureux alliage que commença à naître la civilisation française qui n'est autre que la civilisation romaine corrigée, enrichie, affermie par les doctrines évangéliques.

Mais, puisque Latins nous sommes, avons-nous à regretter de l'être ? — Pour M. Abel Faure cette question ne se pose même pas, ce qui lui évite l'embarras de la résoudre. Il n'eut pourtant pas été sans intérêt d'établir une comparaison entre, d'une part, ce qu'a donné le génie latin, mêlé de gaulois et de franc, et d'autre part, ce que le germain et le celte, laissés à eux-mêmes, ont produit d'œuvres littéraires, artistiques, politiques et religieuses. Il serait ridicule de vouloir mettre en tout et pour tout la civilisation française au-dessus de toute autre. Mais, sans aller jusqu'à cet excès, et restant dans les limites d'une appréciation objective des faits, on peut, ce me semble, estimer que l'esprit français, sa littérature, son art, ses créations politiques, son prosélytisme religieux ont jeté dans le monde un éclat qui soutient assez avantageusement la comparaison avec l'éclat de la civilisation germaine ou saxonne. Car, remarquons-le bien, il ne s'agit pas ici de savoir s'il y a *aujourd'hui*, comme on l'a tant répété depuis une vingtaine d'années, une « supériorité anglo-saxonne », ni en quoi elle se manifeste, ni à quoi elle tient. La question est de savoir si, dans le développement de son activité à travers les siècles, le génie latin, et plus particulièrement sous sa forme française, a été aussi stérile, aussi funeste que le prétend M. Faure. Et nous disons que l'histoire ne nous paraît pas affirmer ou confirmer avec tant d'assurance la thèse de notre auteur. Nous croyons même qu'elle tend à établir précisément le contraire.

Le latin, dit M. Faure, est aride, dur, procédurier, administratif, etc. Il manque d'élan, étouffe les inspirations, les initiatives individuelles. Ce sont là des expressions par lesquelles on peut rendre, en effet, les caractères du génie latin, quand à priori on est persuadé que ce sont des défauts. Mais on peut, dans d'autres dispositions, exprimer par d'autres termes son jugement sur ces caractères. On peut dire que le latin est positif, régulier, ami de l'ordre, ennemi des fantaisies, qu'il se plaît à tout soumettre à une discipline sévère, qu'il « sacrifie le plaisir ou l'ivresse des spéculations inutiles aux exigences de l'action. » On connaît le texte de Macaulay. « Placez Ignace de Loyola à Oxford, il deviendra certainement le chef d'un schisme formidable. Placez John Wesley à Rome, il sera certainement le premier général d'une

Digitized by Google

nouvelle société dévouée aux intérêts et à l'honneur de l'Église. Placez sainte Thérèse à Londres, son enthousiasme inquiet se transforme en folie mêlée de ruse. Elle devient la prophétesse, la mère des fidèles, elle a des discussions avec le diable, elle envoie à ses adorateurs des pardons scellés de son sceau, et elle accouche du Scilo. Placez Johanna Southcote à Rome, elle fonde un ordre de Carmélites aux pieds nus, qui toutes sont prêtes à souffrir le martyre pour l'Église ; on consacre à sa mémoire un service solennel, et sa statue, placée au-dessus d'un bénitier, frappe les regards de tous les étrangers qui viennent à Rome. » Ces paroles sont sans doute exagérées en ce sens qu'elles ne tiennent pas compte de l'action de la grâce et attribuent tout aux influences du milieu. Mais elles mettent bien en relief le mérite du génie latin qui a su, à toutes les époques, discipliner les volontés et les initiatives individuelles, pour leur faire produire des œuvres saines et durables au lieu de fantaisies personnelles, éphémères et stériles. Est-ce là étouffer l'individualisme ? Oui, pour ceux qui, comme M. Faure, ne semblent voir d'individualisme que là où il paraît de l'excentricité, de la bizarrerie, et qui sont incapables d'apprécier le génie puissant, mais discipliné, d'un Racine, d'un Bossuet ; non pour ceux qui considèrent comme un véritable et fécond individualisme le génie à la fois créateur et discipliné.

On reproche encore au latin d'être prosaïque, lourd, d'ignorer la vraie poésie. Mais c'est que, comme le faisait remarquer Brunetière, dans la conférence citée plus haut, il y a deux sortes de poésie. Qu'on reproche au latin « d'avoir manqué de cette imprécision, de ce sentiment du vague et de l'obscur, de ce sens du mystère et de l'au-delà » qui fait le fonds et la condition de toute poésie anglaise ou allemande, et qu'on tend aujourd'hui à considérer comme l'essence même ou la condition de toute poésie, soit. Mais alors il convient de reconnaître, d'autre part, que les œuvres d'un Virgile, d'un Horace, d'un Dante ou d'un Racine n'en sont pas moins, dans un autre genre, de la vraie poésie, s'il est vrai que la poésie consiste aussi à traduire en un langage harmonieux les sentiments les plus nobles, les plus délicats du cœur humain, les idées les plus élevées, le merveilleux symbolisme de la nature. Et l'on peut, il est vrai, selon les goûts, préférer l'un ou l'autre de ces deux genres de poésie, mais non pas supprimer l'un parce qu'il ne se ramène pas à l'autre.

La Scolastique, au dire de M. Faure, marqua l'époque et fut le moyen par où l'esprit latin pénétra dans la mentalité celtico-gauloise. Et il porte sur elle un jugement, tranchant, comme tous ceux qu'il exprime, et qui est loin d'être flatteur. Il n'est pas le seul, du reste, ni le premier à émettre cette appréciation: que la Scolastique ne fut qu'une vaine et fastidieuse logomachie : c'est là comme l'un des premiers principes, évidents par eux-mêmes, que l'*Alma mater* enseigne depuis longtemps à ses élèves. « Les hommes du moyen-âge, écrit M. Seignobos, avaient l'esprit timide, ils se croyaient très inférieurs à leurs devanciers et n'avaient d'autre ambition que de les imiter On trouve ça et là dans leurs lettres quelques pensées fortement exprimées, quelque page vivante dans leurs Chroniques, mais leur littérature est une littérature d'élèves

Digitized by Google

Ils ont de l'application, il leur manque l'originalité » (1). — On veut bien reconnaître qu'ils furent « de rudes travailleurs » : Duns Scot, le « Docteur subtil », mort à 31 ans, a laissé plus de 12 volumes in-folio. Saint Thomas, le « Docteur universel » a résumé dans sa *Somme* toutes les idées du moyen-âge..... Mais comme les Scolastiques n'employaient que le raisonnement déductif sans jamais observer les faits, ils n'ont rien ajouté à la science humaine » (2). — C'est dit, dans un ouvrage que l'on fait passer pour une œuvre de science impartiale, sur le ton et de l'air que prendrait un « *primaire* » de campagne !

Nous ne nous attarderons pas ici à montrer combien est injuste et peu conforme à l'histoire le reproche adressé aux grands scolastiques d'avoir fait un usage exclusif de la méthode déductive et à cause de cela de n'avoir fait aucune découverte. Disons seulement qu'ils ont en effet porté leurs efforts surtout sur l'analyse des vérités rationnelles et que, dans cet ordre de recherches, ils ont fait peut-être l'effort le plus puissant de la raison pour atteindre au vrai. Ils ont exagéré parfois l'usage de la déduction ? Sans doute, comme aujourd'hui l'on exagère l'importance de l'induction, en faisant de l'observation des faits la seule méthode scientifique. Mais, pas plus que nous ne nions, malgré ses excès, les merveilleux progrès réalisés, dans son genre, par la science moderne, pas plus il ne faudrait fermer les yeux, à cause de quelques abus, sur les résultats obtenus, dans un autre genre, par la science du moyen-âge. Mais laissons ce point.

Ce qui vraiment fait sourire c'est de lire que, par la scolastique, « l'esprit français fut empêché de penser ! » Oh ! sans doute, au moyen-âge l'esprit humain n'était pas encore arrivé à sa maturité — même aujourd'hui il ne semble guère y être parvenu. Mais du moins, à cette époque, ce fut comme une ivresse de la science qui s'empara d'une foule d'intelligences. Les auditeurs se pressaient par milliers au pied de chaires plus ou moins improvisées. Bientôt « l'esprit d'autorité » représenté par l'Église posa des règles à cette activité intellectuelle, puisque aussi bien l'Église était alors seule à se préoccuper des études supérieures. Mais ces règles n'étouffèrent en aucune façon l'individualisme intellectuel. Les maîtres de ce temps-là furent de véritables créateurs et chacun gardait sa manière et son enseignement propres. Saint Thomas, bien loin de reproduire dans sa *Somme* toutes les idées du moyen-âge, fut vivement combattu de son temps parce qu'il allait à l'encontre de beaucoup d'idées jusqu'alors reçues. Saint Bonaventure est un scolastique au même titre que saint Thomas : or, en Bonaventure l'individualisme se donne, pour ainsi dire, libre carrière ; ses écrits abondent en conceptions neuves, en aperçus aussi riches qu'ingénieux. Duns Scot fut si personnel qu'on lui reprocha de contredire toujours, de parti-pris, l'enseignement des autres docteurs. Un peu plus tard, Roger Bacon inaugura de nouvelles voies intellectuelles, celles des inventions pratiques et des sciences

1. Ch. Seignobos : *Histoire de la Civilisation au moyen-âge et aux temps modernes.* 5e édition, p. 72.
2. Seignobos... p. 96.

Digitized by Google

naturelles. — Tous ces maîtres furent donc des penseurs et provoquèrent un travail intellectuel très intense. L'accusation de M. Faure provient, ici encore, d'une façon beaucoup trop étroite de concevoir la pensée et la pensée individuelle. Il ne semble les comprendre et ne les estimer que comme une révolte contre l'enseignement reçu. L'effort intellectuel qui se contente d'exposer avec force et précision, d'approfondir et d'enrichir le dépôt traditionnel de la *philosophia perennis* — ne compte pour lui que comme une marque de servitude, une preuve de la tyrannie de l' « esprit d'autorité ». Bossuet qui n'a inventé aucun nouveau système n'est sans doute pas un penseur. En revanche, Descartes, précisement parce qu'il a innové, qu'il a rejeté l'enseignement reçu, sera cité avec éloge comme un représentant de l'individualisme. Qu'on veuille bien le remarquer : nous ne disons que Descartes ne fut pas un penseur ; nous prétendons seulement que ce qui caractérise le penseur ce n'est pas uniquement le fait de se mettre en marge de la vie intellectuelle de ses contemporains, c'est de découvrir et de traduire le vrai, parfois contre les préjugés reçus, mais souvent aussi en parfait accord avec le bon sens qui est comme la philosophie instinctive et infaillible du genre humain. Dans ce sens les scolastiques furent de vigoureux penseurs, bien qu'ils n'aient pas essayé toutes les formes de la pensée ni usé de tous les instruments, de toutes les méthodes de la recherche scientifique.

Passons à la Renaissance. M. Faure en parle en homme qui a ses idées bien arrêtées sur ce sujet et il ne craint pas de déclarer que, en dehors de lui, tous ceux qui ont écrit sur la Renaissance se sont trompés et ont trompés leurs lecteurs. C'est là un procédé bien sommaire.

Tout n'est sans doute pas à admirer dans le mouvement intellectuel et artistique de cette période. L'engouement pour l'antiquité dont se prirent alors les esprits exerça une influence funeste sur le développement de la pensée, sur la production des œuvres d'art, et même sur l'intelligence et la pratique des vérités morales. Les hommes de la Renaissance furent des imitateurs serviles, et c'est d'eux, beaucoup plus que des *scolastes* du moyen-âge que M. Seignobos pourrait dire : « Ils se croyaient très inférieurs à leurs devanciers et n'avaient d'autre ambition que de les imiter ». Le besoin d'imitation se manifestait jusque dans les détails de la langue : les auteurs se donnaient des noms latins ou grecs, comme Érasme et Mélanchton ; les humanistes italiens en vinrent même jusqu'à appeler les saints des dieux et les religieuses des vestales. C'étaient là des manies assez inoffensives. Il n'en fut pas de même dans le domaine des productions artistiques ou littéraires. On emprunta à l'antiquité ses formes en leur sacrifiant la vie. On ne voyait plus de vérité que dans la grammaire, la rhétorique, les règles, les symétries académiques, les cinq ordres, etc. A partir d'une certaine date, pas un tableau de Nativité qui ne changeât la crèche et la mangeoire en arcade corinthienne. Exagération ridicule, extravagance. Et en considérant tout cela il est juste de reconnaître, avec M. Faure, que la Renaissance, au moins à un certain point de vue, fut encore funeste à l'individualisme.

Mais un vaste mouvement intellectuel comme celui de la Renaissance ne

Digitized by Google

se laisse pas exprimer dans toute sa réalité par une formule aussi simple que celle-là, et il nous semble qu'en y regardant de près on pourrait bien y trouver aussi quelque poussée individualiste, une tendance nouvelle, une réaction. Les œuvres soit artistiques soit littéraires, n'avaient pas manqué depuis le XIIe siècle, et elles n'étaient pas sans valeur : mais si on les compare aux œuvres des Grecs, et des Romains, elles paraissent gauches, bizarres, imparfaites. Dès lors n'était-il pas « naturel » que les hommes de la Renaissance, mis en possession des chefs-d'œuvre de l'antiquité et mis en goût de les étudier, cherchassent à donner à leurs propres productions les proportions et les formes harmonieuses conçues et réalisées par les génies de l'antiquité ? Ils exagérèrent, comme il arrive toujours en pareil cas : mais leur effort, du moins, peut être considéré comme une nouveauté et signifie la volonté de faire plus et mieux que leurs devanciers.

Pourquoi encore ne pas voir un phénomène d'individualisme dans cette passion qui se manifesta, surtout chez les nobles, et surtout en Italie, pour toutes les belles choses : les beaux vers, les belles églises, les beaux palais, les beaux meubles ? — Individualisme aussi, nous semble-t-il, que le goût très vif, des gens, même du peuple et de la petite bourgeoisie, pour les œuvres d'art et les artistes : à Florence, par exemple, quand le poète Accolti faisait une lecture publique, on fermait les boutiques pour venir l'entendre.

Enfin le lecteur que la question intéresserait, pourrait lire, dans l'ouvrage de Burckhardt (1) un chapitre intitulé : *Le développement de l'individu* dont il se dégage une certaine ironie piquante quand on l'oppose à la thèse de M. Faure. Voici quelques idées extraites de ce chapitre. Au moyen-âge « l'homme ne se connaissait que comme race, peuple, parti, corporation, famille, ou sous toute autre forme générale et collective ». A la Renaissance, et d'abord en Italie, « *l'homme devient individu* spirituel et il a conscience de ce nouvel état. » — « ... Au XIVe siècle l'Italie ne sait guère ce que c'est que la fausse modestie et l'hypocrisie ; personne n'a peur de se faire remarquer, d'être et de paraître autre que le commun des hommes ». — Et le même auteur ajoute, en note : « Il faut remarquer les expressions *uomo singolare*, *uomo unico*, employées pour désigner un degré supérieur et l'apogée de la culture individuelle. »

Rencontrant sur son chemin la Compagnie de Jésus et ses œuvres, M. Faure ne pouvait manquer de nous servir, à son sujet, avec quelques commentaires, le « perinde ac cadaver ». Nous ne nous attarderons pas à une justification, faite depuis longtemps déjà et plusieurs fois, de la méthode pédagogique des Jésuites. Disons seulement que les accusations dirigées contre eux pourraient bien, à les considérer sous un autre aspect, se tourner en une apologie qui n'est pas sans valeur. M. Faure leur fait un crime d'avoir inventé, ou du moins mis à la mode, des procédés pédagogiques qui

1. J. Burckhardt. *La Civilisation en Italie au temps de la Renaissance*. Trad. Schmitt, t. I, p. 162.

Digitized by Google

ont encore aujourd'hui appliqués dans l'Université. C'est donc une preuve que ces procédés n'ont pas été jugés si détestables, et qu'en attendant que leur critique en ait proposé de plus efficaces et obtenu de meilleures résultats, ils représentent le plus grand effort qui ait été tenté jusqu'ici pour faire de l'enseignement un art et formuler cet art en des règles précises et minutieuses... Il est vrai que, les règles, c'est précisément ce que ne peut supporter l'individualisme !

Sur la Révolution, M. Faure dit, à notre avis, les choses les plus judicieuses. « L'homme de la Révolution, écrit-il, ne connaît pas le relatif. C'est pourquoi il marchera droit au but... Cet état d'esprit nous fait saisir le véritable sens de gestes dont les uns nous étonnent par leur grandeur surhumaine, tandis que d'autres nous stupéfient par leur ignominie » (p. 243). Le Jacobin, en effet, digne fils du rationaliste Rousseau et père non moins digne du socialisme utopique du XIXe siècle, le Jacobin se fait de l'homme et de la société une conception abstraite, purement rationaliste, et à cette conception, bon gré, malgré, il voudra forcer à s'adapter les hommes et les institutions. Et il est si fanatiquement persuadé de la vérité et de la sainteté absolue de ses conceptions qu'aucune violence ne lui semblera exagérée contre ceux qui veulent ou qui sont simplement soupçonnés de vouloir s'opposer à leur traduction dans les faits. Très bien. Mais ne pourrait-on pas d'autre part soutenir que la Révolution fut un essai — quoique maladroit, grotesque et criminel — pour rendre à l'individu sa pleine liberté d'expansion? Elle supprima les corporations et interdit toute association formée « entre gens de même métier pour la défense de leurs prétendus intérêts communs » : Pourquoi, sinon pour restituer à l'individu son entière liberté de travail? — Pourquoi encore tous les essais de reconstitution de la *Cité* antique avec ses mœurs, sa législation, ses procédés d'éducation? M. Faure le dit lui-même (p. 235) : les hommes de la Révolution étaient persuadés que « la construction de la *Cité* antique s'adaptait à merveille à l'épanouissement de la liberté. D'après l'opinion d'alors, l'homme ancien présentait le type idéal de l'homme libre. C'était donc d'après ce type idéal qu'il fallait modeler l'homme futur, destiné à la liberté. » — « Erreur colossale », oui, mais préoccupation fortement individualiste. Il nous semble dès lors que ce ne serait pas à M. Faure à anathématiser la Révolution ; ou bien alors il devrait reconnaître qu'individualisme n'est pas nécessairement synonyme de perfection ou de progrès.

Après avoir condamné le monopole de l'enseignement préparé par la Révolution, établi par Napoléon, continué sous la Restauration, on s'attendrait à entendre notre auteur pousser un soupir de soulagement en rencontrant enfin une loi de liberté, la loi Falloux : cette loi en effet, malgré les réserves mesquines qu'elle comportait, marquait un retour vers un régime plus souple, plus favorable à l'individualisme. Eh bien ! c'est tout juste le contraire qu'y voit M. Faure. De ce que l'Église, avec ses congrégations religieuses, s'est trouvée en état de se servir pratiquement, et non sans succès, de la liberté d'enseignement, de ce que, usant de cette liberté elle est

Digitized by Google

devenue une puissance redoutable à l'Université, on conclut qu'il s'est établi un second monopole ! Mais comment faudra-t-il donc établir la liberté d'enseignement de manière à satisfaire aux exigences de l'individualisme ? Faudrait-il l'organiser telle qu'elle soit accordée à tous, sauf à ceux qui peuvent pratiquement s'en servir ?

Ces quelques remarques suffiront peut-être à montrer ce que contient d'exagéré et de systématique l'exposé historique de M. Faure.

L'esprit d'autorité n'est pas coupable de tous les méfaits qu'on met trop généreusement à son compte dans cet ouvrage. Il y a eu dans le passé, et il y aura dans l'avenir des erreurs et des excès de sa part, comme il y a eu et comme il y aura des débordements malheureux de l'individualisme. Qu'est-ce à dire, sinon que sur le terrain pédagogique comme sur le terrain économique et social, il y aura toujours conflit entre l'autorité et la liberté, antimonie théorique et lutte pratique?

Et nous ne pensons pas que le livre de M. Faure contribue beaucoup à atténuer ce conflit ou à en délimiter les termes : il faudrait pour cela au moins qu'on y trouvât une notion moins confuse et peut-être plus exacte de l'individualisme et un programme bien déterminé de ses revendications. Or, — et c'est un point que nous tenons à noter en terminant, — ni cette notion ni ce programme ne s'y trouvent L'auteur, il est vrai, nous promet un second volume dans lequel sans doute, après avoir fait la critique du passé, il s'appliquera à tracer les méthodes de l'avenir. Mais, en attendant ce volume, quelques renseignements pris de celui que nous avons analysé nous portent à nous demander s'il y réussira.

M. Faure, nous l'avons déjà remarqué, semble confondre individualisme avec excentricité ou révolte. Dans le passé il ne reconnaît pour vrais individualistes que ceux qui se sont mis en marge du mouvement intellectuel : philosophique, littéraire ou artistique, de leur temps : Abélard, Rabelais, Montaigne, Ramus, Descartes, Rousseau, etc. Quant aux hommes dont l'orginalité et la valeur personnelles ont consisté à exprimer av c beaucoup de force et d'élégance les idées, les sentiments d'une époque, i n'en tient aucun compte.

Les quelques formules que donne l'auteur dans la préface ne précisent guère le sens qu'il attache au mot « individualisme » et à la pédagogie individualiste. « L'Éducation, dit-il, doit être individualiste » — et ailleurs — « La destination de l'individu est de vivre complètement sa vie individuelle. » Tout cela ne fait de doute pour personne ; et c'est avec raison que M. Faure reconnaît « après cette énumération de lieux communs, de formules parfaitement évidentes. qu'il s'est mis dans la mauvaise situation de l'homme qui entreprend la démonstration d'axiomes. » Tout le monde veut aussi « que l'homme soit placé dans ses conditions normales d'existence et de développement rationnel, qu'il lutte avec ses propres armes contre les ennemis de sa Vie — (encore des majuscules !) — pour sa Vie, pour qu'elle évolue logiquement, selon son rythme, et d'après ses lois harmoniques. » Enfin, toute

Digitized by Google

éducation — et non pas seulement l'individualiste — s'efforce « avant tout de cultiver le caractère ». — Mais là où la question devient intéressante c'est quand il s'agit de savoir comment il faut entendre et la « vie », et « le rythme », et « les lois harmoniques », et le « développement rationnel », et enfin « le caractère ». On peut les entendre au sens des Grecs, d'Aristote, de Cicéron,de Saint Thomas et même de l'Evangile et de l'Imitation de Jésus-Christ ; mais on peut aussi préférer le sens que leur donnent un Renan ou un Nietzsche : le dilettantisme raffiné de « l'esprit d'élite », ou « la vie luxuriante, tropicale » du « surhomme » affranchi de toute obligagion morale.

La question se complique également quand on se demande comment il convient de cultiver le caractère, de provoquer le développemeut rationnel de la vie individuelle. M. Faure semble ne voir dans les hommes que les différences et dès lors, pour lui, la véritable éducation ne consiste qu'à « cultiver les différences » ; dès lors aussi, autant d'hommes autant de méthodes : « Les règles qui dirigent Paul ne conviennent pas à Pierre ; Jules sera éduqué d'après une autre méthode que Jean, puisqu'il a une autre destination. » — L'auteur n'a sans doute pas réfléchi un instant à ce que cette phrase contient d'erreurs et d'impossibilités pratiques. — Mais non ! il n'est pas vrai, d'une manière si absolue, que Pierre, Jean, etc. aient des destinations différentes; tous ont le devoir de devenir des hommes, avant tout, et pour devenir des hommes il y a certaines règles générales que tous doivent suivre, car il n'y a pas chez eux que des différences, il y a surtout des facultés communes, l'intelligence, la volonté, le cœur, les sens, etc., qui se traitent dans tous de la même façon, par les mêmes méthodes, sauf variations de détails ; et pour ces variations, il n'y a pas de méthode, de théorie : c'est seulement le tact de l'éducateur qui pourra les suivre, en appliquant aux différences accidentelles des caractères, les règles générales de la pédagogie. S'il fallait une méthode pour chaque individu, il n'y aurait qu'à fermer toutes les écoles, à cesser tous les cours de pédagogie, car il est évident qu'une école suppose que des leçons puissent s'adresser à plusieurs à la fois.

M. Faure prétend que jusqu'ici l'éducation a été « sociale » et il veut dire par là que l'individu a été élevé pour la Société. Quelques idéologues, en effet, après Platon, ont pensé que l'individu était fait, et au besoin pouvait être sacrifié pour le bien d'une abstraction appelée la Société ou la République. Mais il n'est pas vrai de dire que cette erreur a dirigé constamment l'éducation dans les siècles passés. L'individu a été formé pour vivre d'abord sa vie individuelle· — et, disons-le en passant, nulle doctrine n'a mis en relief cette idée, autant que la doctrine catholique. De plus, comme la vie individuelle ne s'intègre, ne s'épanouit pleinement que dans le milieu social, l'individu a été formé aussi *pour vivre en société*, ce qui est tout différent.

Voilà les erreurs ou les exagérations qui nous semblent vicier la théorie de l'individualisme pédagogique, telle que la comprend M. Faure, — et il n'est pas à croire qu'un second. ni un troisième volume sur le même thème, puisse nous la rendre plus acceptable.

F. AIMÉ, O. M. C.

Digitized by Google

L'ÉGLISE ET LA CRITIQUE BIBLIQUE (ANCIEN TESTAMENT).

Le R. P. Brucker S. J. vient de publier sous ce titre (1) une série d'études sur « les principales questions où la critique moderne est en lutte avec la tradition de l'Eglise en matière biblique. »

Plusieurs des points sur lesquels le débat est actuellement plus vif entre critiques indépendants et critiques catholiques — et aussi, entre critiques catholiques — ont été l'objet de réponses de la Commission pontificale *de re biblica*. Ces réponses n'ont évidemment pas clos le débat, elles l'ont délimité sur certains points et sur d'autres elles ont fourni des règles directrices pour les solutions et les recherches ultérieures.

De même, l'Encyclique a montré les écueils de la critique moderniste, ses procédés, le caractère antiscientifique de ses travaux, toujours dominés par des principes non démontrés et étrangers à l'objet comme à la méthode des différentes branches de la critique.

Ces différentes interventions du magistère ecclésiastique apportent au bibliste catholique une lumière et des indications précieuses, elles ne suppriment pas les problèmes proposés, ni les difficultés soulevées dans les milieux scientifiques et souvent propagées dans le grand public.

Il ne peut manquer d'être intéressant de connaître sur les principales questions débattues — relativement à l'A.T. — l'avis de l'un des représentants les plus autorisés de la critique catholique conservatrice. J'ajouterai que le ton modéré et élevé du livre de R. P. Brucker, la vraie largeur de vues qui s'y révèle, en rendent la lecture particulièrement agréable. L'auteur dès le début fait cette déclaration qui, ce nous semble, caractérise bien son livre : « ce n'est pas le moment des spéculations purement théoriques, ni surtout des discussions de polémique stérile : quiconque, ayant au cœur l'amour de la vérité et des âmes, entreprend d'écrire aujourd'hui sur ces matières, ne peut ambitionner plus que d'apporter une clarté et une orientation rassurante à tant d'esprits en désarroi ».

Le R. P. expose, dans une première partie, « *les principes* » en trois chapitres : critique biblique et méthode historique. Les problèmes de l'inspiration biblique. Les questions d'authenticité. Dans la seconde partie de son

1. P. Lethielleux, Editeur, 10 rue Casette, Paris, 1 vol. in-8° carré VIII-294 pp. Prix : 4 fr.

Digitized by Google

travail, il fait l'application de ces principes à trois questions très actuelles : Authenticité mosaïque du Pentateuque, — Vérité des récits de la Genèse, — Evolutions des doctrines bibliques.

Nous voudrions surtout noter ici quelques unes des conclusions, des positions de l'auteur, celles qui nous paraissent présenter un intérêt plus spécial.

Tout d'abord, dans les « Principes », le R. P. examine les rapports entre l'Eglise et la critique biblique. L'Eglise ne condamne ni la *critique textuelle* ni la « *Haute Critique* » ; mais elle entend maintenir sur ces sciences son droit de contrôle souverain — c'est là, entre elle et la critique incroyante, le désaccord primordial et fondamental. L'autorité de l'Église d'une part et, de l'autre, l'autonomie absolue de la science constituent deux points de vue absolument inconciliables (1).

L'église, outre qu'elle est dans son domaine propre, sur le terrain biblique peut recuser les critiques rationalistes. Par le fait même qu'ils nient le surnaturel et tous les faits préternaturels, ceux-ci sont déterminés d'avance dans l'étude des sources et de l'autorité historique et religieuse des Livres Saints.

La « haute critique » se propose de déterminer la valeur d'un ouvrage par l'analyse des éléments dont il est formé et la recherche de ses sources (p. 15). Depuis quelques années, on lui donne de préférence le nom de « méthode historique ». Le P. B. fait remarquer très justement à ce propos que le bibliste qui veut discerner et reconstituer les sources — les éléments rédactionnels — des Livres Saints, ne se trouve pas dans une situation analogue à celle de l'historien : les sources, pour la Bible, n'existent pas isolées — on ne peut, pour les retrouver dans les Livres Saints, procéder par comparaison. De plus, la haute critique n'a guère à sa disposition qu'une copie unique, établie fort tard du texte riginal des Livres hébreux.

En ce qui concerne les « problèmes de l'inspiration » pour ce qui est, non seulement d'établir le dogme de l'inspiration, mais encore d'en fixer la notion, c'est aux théologiens, aux « dogmatistes » que revient la part principale. Sans doute, ils ont besoin de la collaboration des critiques, mais l'étude expérimentale des Saints Livres ne peut guère fournir ici que des données négatives : « Les livres inspirés, dans leur forme littéraire qui seule fournit une matière d'observations directes, pouvant servir de base scientifique à des inductions sur la manière dont ils ont été composés, n'ont rien qui les distingue des livres vulgaires, non inspirés. On ne saurait donc, par cette voie, y trouver *ce qu'est* l'inspiration, mais seulement *ce qu'elle n'est pas.* »... p. 41. — Si l'on doit reconnaître largement à l'exégèse le droit de concourir à l'élaboration et à la délimitation de la notion de l'inspiration biblique, il y a cependant un écueil à éviter : « C'est la préoccupation excessive de faire servir la notion d'inspiration à la solution des difficultés exégétiques. Assuré-

1. Le dernier point de vue est celui des partisans de « la religion de l'Esprit », les critiques catholiques progressistes ne rejettent évidemment pas l'autorité de l'Eglise, ils se plaignent seulement de ce qu'ils appellent les ingérences des théologiens et visent à les restreindre.

Digitized by Google

ment on ne peut élaborer une théorie parfaite de l'inspiration sans tenir compte des objections qu'elle peut rencontrer dans les textes inspirés eux-mêmes ; mais ce serait une mauvaise méthode, que de chercher avant tout une théorie qui facilite la solution des difficultés »... p. 42.

Un peu plus loin, le P. B. aborde une des difficultés les plus sérieuses concernant l'inspiration : comment expliquer la présence, dans des livres inspirés, de certaines pages dont le contenu religieux apparaît comme nul ou au moins de qualité très inférieure? Voici le principe qu'il pose à ce sujet : « L'inspiration ne confère pas aux écrits bibliques la perfection absolue, ni quant à la forme, ni quant au fond ; elle leur assure une perfection suffisante pour le but que le divin Inspirateur veut obtenir ; mais encore cette perfection relative n'est pas forcément d'un haut degré. » (p. 45). Cette perfection n'est pas la même pour les divers livres ni dans toutes les parties d'un livre. « Dans quelques parties de la Bible, telles que certains récits familiers, ou mieux *de famille*, que présente la Genèse, dans l'*Ecclésiaste*, dans le *Cantique des Cantiques*, l'Inspirateur divin est, pour ainsi dire, descendu à un niveau si bas, si voisin de la pure humanité que ç'a été un sujet de scandale pour les hérétiques d'autrefois »... (p. 47).

A propos des *genres littéraires :* « L'inspiration ne modifie pas les condition du genre : elle les suit et s'y adapte. Elle ne confère à aucune affirmation de l'auteur inspiré plus de portée que le genre de la composition ne conduit à lui en attribuer » (p. 51).

C'est parfois un problème très délicat de définir le genre auquel appartient un livre ou un morceau biblique. « De plus, il y a le danger de consulter moins les indices littéraires, qui sont les seuls décisifs pour la détermination des genres, que le besoin apologétique ou un système préconçu d'exégèse... J'admets volontiers que les difficultés, les objections mêmes de la critique peuvent être utilisées comme *indications;* mais elles ne doivent pas être le motif prédominant pour la fixation du genre d'un document biblique » ... (p. 53).

Le P. B. reconnaît qu'il se rencontre dans les parties historiques de la Bible des difficultés pour interpréter tels ou tels passages comme récits de faits réels et vrais ; mais il rejette d'une façon à peu près absolue le moyen proposé pour les résoudre : à savoir l'extension aux passages historiques du principe énoncé par l'Encyclique *Providentissimus Deus* pour l'exégèse des passages où l'écrivain sacré parle des choses de la nature selon les apparences et le langage de son époque.

Sur la vérité objective des documents employés par les écrivains sacrés, le P. B. n'admet pas non plus, du moins en thèse générale, la théorie soutenue par quelques critiques progressistes. « Il me paraît impossible de soutenir qu'*en général*, — je veux dire en dehors des cas où il se réserve sinon explicitement, du moins clairement — l'historien biblique ne fait pas sien et ne certifie point, par là même, tout ce qu'il emprunte à ses sources » (p. 68). Mais il peut « y avoir des cas où l'auteur sacré lui-même réserve sa responsabilité, d'une façon suffisamment claire, quoique non explicite » (p. 70) ; « ne

Digitized by Google

serait-il pas permis de faire cette hypothèse, par exemple, à l'égard des tableaux généalogiques, qu'on trouve notamment dans la Genèse, au début du premier livre des Paralipomènes et ailleurs ? » (p. 71) (1).

Au chapitre IV de la première Partie, le P. B traite des questions d'authenticité : voici quelques unes de ses conclusions. Il peut suffire qu'on ait fait publier un écrit en son nom et sous sa responsabilité, pour être dit auteur de cet écrit — au point de vue littéraire. La Commission biblique, dans une de ses réponses (2), a indiqué les conditions suffisantes mais non *indispensables* pour que Moïse puisse être dit — et soit vraiment — l'auteur du Pentateuque. « Les conditions nécessaires et suffisantes, pour être qualifié en toute justice *auteur* d'un écrit se réduisent à deux :

1° Avoir procuré efficacement la composition, soit par son propre travail, soit par mandat accompagné de suggestion des idées, soit par mandat seul ;

2° L'avoir approuvé de manière à manifester clairement qu'on le prend à son compte et sous sa responsabilité.

Cette détermination fondée sur les usages reçus dans l'ordre profane, vaut pour les *auteurs* bibliques, avec cette seule addition que les deux conditions requises doivent être posées sous l'impulsion de l'inspiration divine ».

Le R. P. ne pense pas que l'on puisse dire d'une façon générale que les questions d'auteur sont étrangères et indifférentes à la foi. Ce ne sont pas non plus des questions ressortissant du domaine exclusif de la critique ; ce sont des questions mixtes.

Les indications données par les écrits eux-mêmes relativement à leurs auteurs sont parfois péremptoires, d'autres fois c'est un simple procédé comme pour le livre de la *Sagesse* et, vraisemblablement, l'*Ecclésiaste* (3).

Quant aux passages du N. T. qui citent des textes de l'A. T., avec mention de l'auteur, faut-il admettre qu'ils tranchent par le fait même la question d'auteur ?

« On en peut douter, s'il ne ressort pas des paroles de l'écrivain du N. T. que ses affirmations portent précisément sur ce point. Or, ce cas est peut-être le plus fréquent » pp. 82, 83. Pour les critiques progressifs, l'autorité de ces citations n'est pratiquement cogente dans aucun cas.

Même doctrine modérée sur l'*intégrité* des Livres Saints. Elle n'a été définie par les Conciles qu'en matière de dogme et de morale. L'opinion des théologiens est que l'intégrité de la Bible, absolue en matière de dogme et

1. Le P. B. ne diminue-t-il pas un peu plus que de raison la difficulté tirée des récits doubles dans la Bible; on a pu exagérer leur nombre, mais il en reste, pour le Pentateuque seul, suffisamment pour baser une objection, même en reconnaissant que les divergences sont généralement peu importantes. Un critique catholique vient de publier une brochure sur ces « *récits doubles du Pentateuque* » dans les *Biblische Studien*.

2. Réponses du 27 juin 1906 (II).

3. « Ce livre, dans lequel semble aussi parler Salomon, fournit par ailleurs, dans diverses particularités, et par le caractère de sa langue et de son style, des raisons sérieuses de penser qu'il y a également là un simple procédé. » p. 82.

Digitized by Google

de morale, n'a été préservée que substantiellement pour le reste. Par conséquent, la forme, sauf certains cas, a pu être modifiée, altérée, l'expression même de la doctrine — restée identique — a pu varier. La Commission biblique, dans sa réponse relative à l'authenticité mosaïque du Pentateuque, autorise l'hypothèse des additions, faites après la mort de Moïse *par un auteur inspiré*. Cette dernière condition ne paraît pas indispensable au P. B. s'il s'agit d'additions ne portant pas sur la doctrine (p. 99).

L'application que le P. Brücker fait de ces principes, dans la seconde partie de son travail, n'est pas moins intéressante. Il étudie, en premier lieu l'*authenticité mosaïque du Pentateuque*. Il développe assez longuement la preuve théologique, puis, sommairement mais avec clarté, il expose, dans leurs lignes principales, les théories documentaires. Enfin, il s'applique à montrer ce qu'on peut accepter de ces théories tout en maintenant l'authenticité mosaïque — substantielle — du Pentateuque. Voici un aperçu de ses conclusions :

« Il se peut donc que les trois ou quatre écrits rédigés sous la direction de Moïse et correspondant aux quatre documents des critiques, aient longtemps existé séparément. Et il n'est pas interdit de retarder le moment de leur fusion complète et définitive jusqu'à l'exil de Babylone ou jusqu'à l'époque d'Esdras » (p. 145).

« Si les « documents » ont existé séparément pendant un temps considérable (de Moïse à la captivité de Babylone, il n'y a pas moins de 8 à 10 siècles), ils ont probablement subi des modifications qui, sans altérer leur substance, protégée par l'assistance divine, ont pu s'étendre très loin.

Notamment, on peut conjecturer, avec toute vraisemblance, que la langue en a été rajeunie, peut-être à plusieurs reprises. » (p. 146).

« Il faut ajouter des modifications touchant le fond, non pas dans la substance ou l'essentiel, soit de la doctrine et de la législation, soit de l'histoire, mais dans les accessoires. Nous avons vu que ni l'authenticité ni l'intégrité des Saints Livres n'excluent tout accident de cette sorte. » (p. 149).

Le P. B. s'arrête peu aux arguments linguistiques apportés contre l'origine mosaïque du Pentateuque. Il en nie non la valeur, mais la portée. Pour y répondre il faut compléter l'hypothèse des secrétaires, ainsi qu'il l'a indiqué plus haut, par l'existence séparée des documents, diversement remaniés au cours des siècles.

« Nous ne contesterons pas les affirmations de la critique, quant à la forme *dernière* des textes du Pentateuque ; mais, si, sous cette forme dernière, ils ne peuvent provenir de Moïse, la critique n'est nullement autorisée à étendre cette conclusion aux textes *primitifs*, dont la teneur échappe à ses investigations. » (p. 153).

Les arguments dits *historiques*, tels que les ont proposés surtout Reuss et Wellhausen sont discutés plus longuement (pp. 154-187). L'auteur conclut, avec la Commission biblique, que la thèse traditionnelle se soutient encore solidement contre les objections de la critique.

Digitized by Google

La seconde application des « Principes » est faite à « *la vérité des récits de la Genèse* ».

L'exégèse progressiste, tout en faisant quelques réserves, pose en principe que dans les 11 premiers chapitres de la Genèse il n'y a pas d' « histoire proprement dite ». Le P. B. s'attache à prouver que cette opinion n'est pas conciliable avec l'enseignement de l'Eglise. Il s'appuie sur l'attitude unanime des Pères — sauf Origène, qui fait partiellement, au moins, exception — ; et aussi sur la place donnée de tout temps par l'Eglise aux récits de la Genèse dans l'instruction et la formation doctrinale des fidèles (1). Le R. P. nous paraît exagérer quelque peu le sentiment des Pères sur ce point, quand il dit (p. 190) :

« Il ne peut y avoir de doute sur le sentiment constant et unanime des Pères et des Docteurs de l'Eglise par rapport à cette question... Il n'en est pas un qui ne les ait traités (2) comme des récits vraiment historiques et historiquement vrais, et qui n'ait affirmé les faits qu'ils relatent, comme s'étant ainsi passés dans la réalité.

« Qu'on n'objecte pas l'emploi si large que les Pères en commentant ces récits, font de l'allégorie, de l'interprétation mystique ou, comme ils s'expriment, de l'*anagogie*.

« Leur intention n'est nullement (ils s'en défendent expressément) d'écarter l'interprétation littérale, historique qui reste pour eux l'expression vraie de la pensée de l'Esprit-Saint, et la seule qui s'impose strictement à la foi. Les autres interprétations ne sont pas substituées à celles-là, mais lui sont surajoutées. » (pp. 190-191).

Cette affirmation sous sa forme trop générale nous semble au moins douteuse. Sans doute, on comprend très bien que les Pères donnant d'un récit historique un sens *spirituel*, ou *typique*, n'excluent pas pour cela son caractère historique, pourtant l' « allégorisation » de certains récits, ou de certains détails, contredit *en fait* leur historicité stricte. Aussi nous préférons cette autre formule du P. Brücker : (p. 222).

« Unanimes pour affirmer comme de foi la réalité des grands faits rapportés dans la Genèse, les Pères varient beaucoup, au contraire, dans la manière d'interpréter les circonstances avec lesquelles ces faits sont racontés. Tandis que les uns restent étroitement attachés à la lettre dans les détails mêmes des récits, d'autres n'y cherchent guère que des significations « spirituelles » des allégories

Saint Augustin, qui s'est donné plus de peine que personne pour montrer que toute la Genèse peut s'entendre *à la lettre*, historiquement, avait commencé par l'interpréter presque tout entière comme une allégorie. ...Sans doute, il n'y a pas nécessairement contradiction entre l'interprétation littérale, historique et l'interprétation figurée ou allégorique ...il reste que

1. Le R. P. entend parler seulement de la réalité historique des faits essentiels — des grands faits (p. 223).

2. Les récits de la Genèse.

Digitized by Google

l'on ne saurait parler d'une tradition unanime, certaine et obligatoire, pour l'interprétation des récits de la Genèse, dans les circonstances où la vérité des faits essentiels ne serait pas engagée

« En deux mots, dans chacun des petits drames que sont les récits de la Genèse, on peut distinguer ce qui en constitue proprement l'action et puis le développement des incidents et du dialogue, et même le décor. Seul, d'ordinaire, le premier de ces éléments appellera une interprétation strictement historique. » Quelques lignes plus bas, le P. B. cite, en exemple, un récit, la création d'Eve, dont le but premier est évidemment dogmatique et moral.

Il ressort, ce me semble, de cette longue citation, que d'après le P. B. lui-même, les Pères n'ont pas hésité parfois à *substituer*, au moins pour les détails, l'interprétation allégorique ou spirituelle à l'interprétation littérale et historique (1).

Dans un dernier chapitre le P. B. combat les théories rationalistes sur l'évolution des doctrines bibliques. Mais il est temps de mettre fin à cette recension déjà bien longue : Nous voudrions avoir réussi à faire entrevoir l'intérêt du travail du P. Brücker. Plusieurs questions fort débattues, et d'une grande importance, y sont traitées avec modération et netteté. L'auteur sait reconnaître les difficultés sérieuses qui se présentent parfois, évidemment il ne les solutionne pas toutes, il estime, d'ailleurs, préférable de laisser provisoirement une objection sans réponse, plutôt que de lui en donner une peu conciliable avec la doctrine catholique.

Nous pensons que ce livre, selon le vœu de l'auteur, apportera quelque clarté et fera du bien.

La brochure du R. P. Delattre (2), parue quelques mois avant le livre du P. Brücker, traite à peu près des mêmes questions mais avec une toute autre manière. C'est un écrit de polémique directe, d'une note très personnelle. A ce point de vue, la brochure ne manque pas d'intérêt et l'argumentation y paraît en plusieurs endroits convaincante

Fr. HUGUES, o. m. c.

1. Je serais tenté d'ajouter : à ce même endroit — nos 206 et 207 — l'auteur diffère-t-il autrement que par une question de dégré, — de plus ou de moins — de cette exégèse « qui ne refuse pas d'accorder à l'un ou l'autre (des récits de la Genèse) quelque fonds historique » (no 174).

2. *Le Critérium à l'usage de la nouvelle exégèse biblique*, une broch. d'environ 80 pages chez H. Dessain, Liége 1907.

Digitized by Google

R. P. LONGHAYE, DE LA COMPAGNIE DE JESUS.

DIX-NEUVIÈME SIÈCLE (1).

Esquisses littéraires et morales.

C'est au R. P. Marquigny que nous devons le bonheur d'avoir connu, à Lille, le R. P. Longhaye. De ces deux Religieux, alors pleins de jeunesse et d'avenir, l'un a disparu prématurément quand il mettait la dernière main à la vie du Cte de Chambord. Elle était faite, ordonnée dans toutes ses parties. « Il lui restait, disait-il, à l'écrire. » On pouvait compter sur la sobriété de son style, sa forte simplicité, sa précision, la pénétration de son jugement. Il avait eu, à sa portée, les plus précieux documents. Au jour voulu, quelle plume égalera la sienne ?

Autant, dans sa majestueuse personne, il représentait la force, — aplatissant d'un mot, à l'occasion, quelque cervelle libérale, — autant le R. P. Longhaye respire, sans faiblesse, une attachante douceur.

Je dirais qu'il est charitable à l'infini, si le mot infini n'était réservé qu'à Dieu. Il étudie un écrivain avec le soin minutieux que met un argentier à faire sonner à son oreille, une pièce de métal, à la peser, à l'examiner, de la médaille au revers, et du revers à la médaille ; mais il le fait avec une secrète préoccupation qui n'est pas celle de l'homme d'affaires, toujours méfiant; c'est de surprendre et louer une nouvelle image du beau, du bien et du vrai. En disant cela, j'ai en vue Mgr Dupanloup. Est-il bien certain que ce soit, dans le sens le plus accompli du mot, un *grand Evêque !* Et Dieu, que l'on me pardonne la hardiesse de mon expression, n'a-t-il pas eu sur le cœur, que l'Evêque d'Orléans se soit fait l'un des chefs de ce parti qui sous prétexte d'inopportunité ne visait à sauver dans son opposition à l'Infaillibilité du Pape, que les restes du Gallicanisme ? Et le Gallican avait-il cessé de l'être quand la mort le surprit ? — D'autre part, si le libéral n'a pas admis officiellement le droit de la vérité et de l'erreur à la même liberté, n'a-t-il point fait savoir que Rome n'avait point condamné les paroles, au moins imprudentes, prononcées par Montalembert au Congrès de Malines ? Et n'est-il pas cause, avec M.de Falloux et plusieurs autres catholiques libéraux, que la loi de 1850 sur la liberté de l'Enseignement secondaire ait perdu une partie de son fruit, en descendant plus qu'il ne faut,

1. T. V, in-12 de 318 pp. Prix : 3 fr. 50. Victor Retaux, Libraire, Editeur. 82. Rue Bonaparte, Paris. 1908.

Digitized by Google

de l'ordre surnaturel à l'ordre naturel, en laissant à l'Université d'État, les examens et les programmes? N'était-ce pas mettre le pied sur la liberté après l'avoir réclamée? Tout cela est renfermé, plus ou moins implicitement dans le portrait du Prélat dont il est question, mais peut-être trop adouci par le cœur aimant du peintre et par son admiration pour l'éloquence de l'orateur et la verve du pamphlétaire.

Nous ne doutons pas que Dieu ait récompensé les vertus brillantes de Mgr Dupanloup, et ce qu'il a écrit de beau, de bon, d'utile sur l'éducation en particulier, et sur le pouvoir temporel des Papes. Il mérite d'être loué. Mais l'histoire a des droits imprescriptibles; il importe peu que son enseignement soit rude ou dur parfois à notre faiblesse ; sa charité est toute pour la vérité!

C'est donc un beau tableau, un peu idéalisé, que celui où s'encadre l'évêque d'Orléans. Je préfère celui de Mgr Freppel. C'est presque un homme du peuple. Ce sangfroid au service d'une prodigieuse mémoire, cette humeur gauloise, cette repartie qui ne manque jamais son homme, et qui met de son côté, les rieurs, parfois même ses adversaires, cette familiarité, cette charité qui lui fait tendre la main, dans les couloirs, même à ses pires ennemis, mais sans leur céder un pouce de terrain, cet entassement de documents, sans désordre, tout prêts à être mis en œuvre au commandement de l'inspiration, et de la volonté, voilà un ensemble bien original, bien piquant, bien français, bien Alsacien, deux fois français, par la naissance de l'orateur et par l'exil... Il fut magnanime Mgr Freppel, surtout le jour où il se sépara de la droite, et quitta sa maison, son foyer, afin d'aller, au foyer ennemi, voter contre ses amis, en déroute d'honneur, pour nos colonies et pour la France. Mgr Freppel aurait inspiré Corneille. Sa parfaite ressemblance est un chef-d'œuvre du R. P. Longhaye.

Que j'en passe, avec une véritable peine! C'est le doux Gerbet, savant poète Eucharistique et grand dans une parfaite humilité. Il avait pu, à force de prier, vaincre le charme et la fascination de Lamennais, échapper aux tenailles de cette orgueilleuse sophistique d'un continuateur de J. J. Rousseau, sous la soutane du prêtre catholique.

Mais l'image sublime du Cardinal Pie dépasse tout. Je conserve, comme une relique une lettre qu'il voulut bien m'écrire pour encourager mes débuts à la grande Université Catholique de Lille. Aujourd'hui il me rend encore un éminent service. J'avais, plus d'une fois, loué le livre de Cousin, intitulé : *Du vrai, du beau et du bien.* Je rends grâce au R. P. Longhaye d'avoir écrit : « Ce livre, Mgr Pie le voudrait condamné à Rome ; d'autres sollicitent l'indulgence, comptant, au bénéfice de l'auteur, quelques vagues espérances de retour. Dieu aura récompensé, je n'en doute pas, leur intention charitable, mais je m'assure qu'il n'aura pas gourmandé l'évêque de Poitiers, comme jadis les deux apôtres qui voulaient faire descendre le feu du ciel. »

C'est spirituellement vrai.

Allons plus haut. Ce qui caractérise, au-dessus de tout, l'évêque de, Poitiers, c'est la sérénité d'une âme qui voit la vérité, d'une foi pleine

Digitized by Google

qui la sent dans son unité, et aussi qui la suit d'un œil savant, dans son développement certain à travers les siècles, et tellement sûr de cette vérité qu'il n'en a pas même l'impatience, si naturelle à l'ardeur de l'apôtre. En 1870, l'Infaillibilité Pontificale lui semblait devoir venir plus tard, à son tour, dernier couronnement d'un ample chapitre sur l'Eglise, sa divine origine, son institution, ses droits. Aussi revenu en France, pourra-t-il dire à ses prêtres : « *Il est hors de doute que la définition de l'Infaillibilité est entièrement due à ses adversaires* ».

Impersonnel jusqu'à charmer M. Thiers, « parce que toutes ses phrases ne commencent pas par *Je* pour finir par *moi* », ce « fils du peuple a l'esprit aristocrate, l'esprit grand seigneur, entendez le véritable et le légitime, impliquant la simplicité comme note essentielle ; rien de compassé, d'enflé, de guindé, rien qui sente la pose, la morgue du parvenu ».

De Mgr Pie, ce qui restera peut-être de plus populaire, et se transmettra à la mémoire de nos descendants, c'est son interprétation éloquente et familière de la Bible, improvisée dans la chaire, sous le regard des fidèles. Le livre sacré est sous sa main ; il parle d'abondance ; il pense à haute voix, son peuple, en l'écoutant, pense avec lui ! Nous en avons entendu le souvenir et l'impression de la bouche de plusieurs de ses auditeurs encore émus d'admiration.

Le R. P. Longhaye souhaite qu'il ait l'honneur d'une thèse, comme Bossuet eut la sienne par le docte travail du P. René de la Broise (S. J.). Qu'il y ait un second Bossuet, un jour ou l'autre, peu importe; ce que l'on peut affirmer avec l'auteur, c'est que le cardinal Pie, par une exception des plus rares, sinon unique, n'a rien « de l'empreinte d'une époque agitée, tourmentée, fiévreuse ». Il a plané au-dessus de la tempête, sans que la moindre parcelle d'électricité ait agité son âme !

Cette majesté royale d'une âme forte est ce qui me saisit le plus d'admiration dans l'évêque de Poitiers.

A côté de lui, le cardinal Perraud nous fait l'effet d'un pur esprit, et qui échappe à l'analyse. C'est prodigieux que le P. Longhaye ait senti s'échapper de cette poitrine d'un ascète, un rayon de chaleur naturelle. Il fut, à l'Ecole normale, le disciple peu ressemblant du R. P. Gratry, dont l'éloquence, parfois confuse, souvent pathétique, après avoir mêlé, d'une façon très originale, les magnificences de la poésie et la rigueur d'un raisonnement scientifique, trébucha dans la question de l'Infaillibilité Pontificale : ce fut heureusement l'humilité qui eut le dernier mot.

Avant de courir à M. le Cte de Mun, l'émule, dans une toute autre nature, de Mgr Freppel, nous nous arrêterions volontiers, à cette grave figure du Prof. Ozanam ; il mériterait un article à part. Rien de plus attachant que sa vie tranchée avant l'automne, ou plutôt usée, à 40 ans, par un travail au-dessus des forces humaines. Je me le figure mourant, penché avec douleur sur la troisième et dernière partie inachevée de cette Histoire de la civilisation par le christianisme et par les lettres chrétiennes. Car les lettres, dans leur développement, à travers les âges, ne sont-elles pas

Digitized by Google

l'histoire de l'âme même des peuples, c'est-à-dire, la véritable histoire? C'est ce que pense justement le critique ; et l'on sent entre Ozanam, inséparable du nom de Saint Vincent de Paul, et le R. P. Longhaye, un rapport intime, celui de deux âmes charitables et fraternelles.

Mais il me faut me hâter. Je n'ai pas même le loisir d'admirer à l'aise la belle analyse que fait l'auteur, poète lui-même, du rare talent de V. Laprade parvenu, de degré en dégré, des illusions grecques ou païennes d'Eleusis et de Psyché, ou d'une sorte de panthéisme séduisant, à la dignité de poète tout à fait chrétien. Cette ascension vers l'idéal est des plus vraies et très instructive. Nous souhaitons qu'elle inspire le talent de quelque nouveau et grand artiste. Mais ce qui manque à Laprade, c'est le génie, et cette marque originale qui, d'une vérité cent fois répétée, fait une vérité nouvelle, par un mot, un vers, une image inattendue. Quand Lamartine donna ses premières méditations, la France charmée crut entendre, sur un archet divin, un appel à Dieu. Et telle ou telle pièce, *Dieu*, *la Liberté*, *Milly*, *ou la terre natale*, semblèrent recréer dans les âmes la foi, l'espérance, la famille, et jusqu'à la joie de pleurer. Peu m'importe si depuis.... Elles sont rares, ces heures délicieuses dans un siècle, où Dieu s'incarne pour ainsi dire, dans quelque œuvre céleste, comme le fit J.-C. dans notre nature. Elles empêchent une nation de mourir. D'autres voix peuvent se faire entendre ; ce sont des échos ; et V. Leprade est un des plus harmonieux. Mais il est difficile de lui pardonner littérairement sa *prolixité* ; il y noie son talent ; et Pierre, un héros dans Pernette, meurt moins de sa blessure que de la fatigue d'un long discours qu'il prononce avant d'expirer.

De M. le Cte de Mun jamais on n'a mieux dit que le R. P. Longhaye : « Ame élevée, au premier chef, de toutes façons ; âme chaude, vibrante, ouverte aux beaux enthousiasmes, capable de poésie souvent, de mélancolie même çà et là ; âme fière mais délicate, où l'énergie s'enveloppe volontiers de bonne grâce, d'une sorte de douceur élégante, qui certes ne faillit pas ». Mais cette douceur, cette admirable politesse, prenez y garde, n'a rien qui énerve.

Quand J. Ferry reparut en Juin 1889, « pour glorifier son œuvre scolaire, il dut passer « sous la verge ou l'épée du soldat ». « Jamais homme ne sera plus superbement exécuté, accablé, *aplati ;* vous entendiez l'indignation dans toute sa force, jamais l'emportement, l'âpreté, le sarcasme, le mépris, la haine ».

Cette mesure était un progrès sur l'éloquence « courroucée », exclamative de Montalembert. On ne la dépasse pas.

Nous avons eu le bonheur d'entendre M. le Cte de Mun, à Lille, il y a déjà de longues années. Nous dirions bien quelques heures, tant le timbre de sa voix et de son cœur résonne encore dans nos souvenirs. Il nous quitta pour se rendre rue Marais, au cercle catholique de nos jeunes étudiants, leur parler familièrement, debout au milieu d'eux, avec une aisance d'autant plus étonnante que son éloquente parole nous avait tenus sous le charme, pendant plus d'une heure à l'Hippodrome. Je ne sache pas que jamais aucun orateur

Digitized by Google

ait pu improviser, dans une langue aussi pure, dans une phrase aussi correcte, avec tant de charme, de grâce, d'élégance, et de simplicité.

Il pouvait alors avoir un peu plus de trente ans... Son port, sa tenue militaire sous l'habit civil, sa taille droite, l'aristocratique beauté de toute la personne de ce sincère et grand ami du peuple, n'étaient pas pour rien dans notre admiration. Mais avant tout, c'était son âme qui faisait vibrer la nôtre, et l'entraînait dans un irrésistible élan de confiance en l'avenir. Cette soirée, la mémoire en est ineffaçable.

Quelle reconnaissance ne devons-nous pas au R. P. Longhaye pour avoir ranimé toutes ces gloires françaises, rallumé ces feux du génie pour la plupart évanouis, et dans un style dont l'abondance a sa source au cœur, inspiré au nôtre cette consolante pensée, que tant d'amour ne s'est pas dépensé en vain, et que, même recueillis au sein de Dieu, nos grands écrivains ou orateurs du XIXe siècle, y sont comme une réserve d'indéfectible espérance.

A. CHARAUX.

LES DERNIERS MORTS DES IMMORTELS.

FR. COPPÉE.

Il faudrait tendre de noir les portes de l'Académie, dont plusieurs Immortels viennent, en quelques mois, de se rendre au cimetière et de payer leur tribut à la mort. C'est Sully-Prudhomme dont nous avons dit un mot. C'est Em. Gebhart, tantôt païen, tantôt chrétien, esprit gaulois, s'il en fut, que réjouissait trop Rabelais, artiste plutôt que penseur et qui eut le bon sens, d'embrasser la croix pour finir. C'est Gaston Boissier, secrétaire *perpétuel*, pour un petit bout de temps, et qui entra religieusement dans l'éternité, après une vie laborieuse de philologue, d'humaniste et d'historien, en particulier de *la fin du Paganisme en Occident*. Il a vécu dans l'antiquité latine, et ses quatre-vingts ans l'avaient trouvé debout, dans sa chaire du collège de France. N'est-il pas mort plutôt de la nostalgie de l'enseignement que de sa vieillesse? Il est dangereux de changer de portier, à un certain âge, et l'âme frémit de douleur, à la pensée de quitter de chères habitudes, et surtout cette jeunesse qui rajeunit ceux qui l'enseignent et qui l'aiment.

Sans parler du juif Ludovic Halévy, entré dans l'Académie, par la porte que lui ouvrit la *Belle Hélène*, et qui mourut d'hypocondrie, dit-on, après avoir, au son des grelots de la folie, fait tournoyer, dans une danse grotesque, Princes et Seigneurs, l'art divin et la morale. Fr. Coppée entre plutôt dans notre domaine; même nous avons partagé le deuil que portent aujourd'hui les

Digitized by Google

Lettres, de la mort en somme prématurée, de cet homme de cœur et de talent.

***

Ce n'est point qu'il ait dépassé une belle mesure, et touché ce sommet d'où Lamartine et Chateaubriand dominent le siècle de l'éclat de leur gloire et de leur génie, non. Le poète touchant, mais inégal « *des Humbles* », est souvent prosaïque ; et le peuple de Paris, de la banlieue ou d'ailleurs ne souhaite pas que la poésie se rapproche trop de son langage ordinaire et négligé. Il a le sentiment d'une beauté supérieure ; il goûte dans Corneille la noblesse de son verbe, parfois nu comme la vérité philosophique, c'est certain, mais fût-il décoré des plus riches images, allant toujours droit au cœur. C'est là ce que le peuple saisit et applaudit. Les raffinements de l'éducation n'ont pas altéré sa raison, prompte à admirer ce qui est grand, ni les impressions d'une sensibilité toujours neuve, qu'une vie simple n'a pas dénaturée.

***

S'il me fallait, d'autre part, choisir entre les Drames de Fr. Coppée, je préférerais *Pardon* — même à celui qui s'intitule : *Pour une couronne.* Le poète peint l'héroïsme d'un fils qui tue son père, pour sauver la patrie, héroïsme qu'il eût mieux valu peut-être ne pas mettre sur la scène, tant il est au dessus des forces humaines et des desseins de Dieu sur l'homme. Cet héroïsme sauvage offre d'ailleurs un singulier contraste avec l'amour du parricide pour une courtisane dont la vertueuse passion « *a refait la virginité* »,... selon l'évangile de V. Hugo.

En revanche *Pardon* est l'histoire d'une jeune fille, dont le frère, un prêtre, a péri sous les balles de la Commune. Un Fédéré s'égare chez elle dans sa fuite. Elle apprend ce qu'il est, l'un des meurtriers de son frère, et triomphe du plus juste ressentiment, jusqu'à lui permettre de s'échapper, en cédant la soutane de la victime. C'est beau ; c'est grand ; et le cœur du poète a haussé son talent à la hauteur du sujet. Là, il est resté dans les limites que trace le bon sens jusque dans l'héroïsme ; ailleurs pas autant.

***

Même, en respectant la pureté de son intention, je ne saurais m'associer à sa manière d'entendre la charité : Paul Verlaine meurt, après une vie que l'ivresse habituelle de l'absinthe a rendue, pour ainsi dire, irréelle. Il va de pays en pays, de la Belgique où il purgea une condamnation à la prison, pour des mœurs abominables ; en France, où il erre de taverne en taverne, d'hôpital en hôpital. Il échoue, pour mourir, chez sa maîtresse, après avoir essayé de purifier sa veine dans un poème intitulé : *Sagesse*, fort incohérent, où l'habitude du mal laisse échapper tel vers obscène, étrangement mêlé à des élans sans suite et sans force vers l'idéal chrétien. Et Fr. Coppée fait

Digitized by Google

son éloge sur sa tombe. Il n'était pas encore un converti, sans doute, mais, quelques jours avant de quitter la terre, ne se rendait-il pas, mourant, à l'Académie, pour y donner sa voix à Richepin ?

Espérait-il rendre à Dieu, en flattant son amour-propre, le poète impie qui avait chanté sa religion du néant ? Et n'est-ce pas toujours cette même charité trompeuse qui, sans vouloir tromper, court au devant des pires mécréants, pour peu qu'ils se donnent l'air de vouloir s'amender, les couronne, les encense, les immortalise sous la coupole où ils décerneront un jour les prix de vertu jadis fondés dans un autre but par feu l'honnête M. Monthyon.

Le chef-d'œuvre de Fr. Coppée n'est pas dans ses vers. Il leur manque cette expression originale qui rajeunit les plus vieilles vérités. On les lira de temps à autre, avec un mélange de respect pour le caractère de l'auteur et d'estime pour les étincelles d'un talent voué au bien. Puis on ira à quelqu'autre chose plus neuve, plus attirante, par une perfection plus continue de la forme. Mais dans un siècle, dans deux siècles et davantage, on lira La *Bonne Souffrance* où Coppée, avec un abandon chrétien, une humilité parfaite, une franchise toute française, nous a livré son âme et ses misères morales, confié, dans tous ses détails, les étapes de sa conversion sur un lit qui fut un calvaire. C'est là qu'il comprit, qu'il sentit le calvaire et la croix d'un Dieu ! A souffrir comme son maître, il vit s'alléger sa souffrance ; il fut, en quelque sorte, d'autant plus heureux qu'il souffrit davantage, et nous enseigne à souffrir comme lui, pour être heureux, ainsi qu'il le fut lui-même dans la plus cruelle épreuve.

Bien au-dessous de l'Imitation de J. C., la *Bonne Souffrance* est un livre à lire et à relire. La moelle de cette belle âme de Fr. Coppée s'y découvre, comme le meilleur de Corneille se sent dans la tragédie de Polyeucte.

A. CHARAUX.

A TRAVERS LES LIVRES NOUVEAUX.

Chronique d'Histoire ecclésiastique.

Le très remarquable livre de M. Louis DIMIER : **Les préjugés ennemis de l'histoire de France.** (2 vol. in-12 de 283 pages et 303 pages. 1908. — Prix : 7 fr. — Nouvelle Librairie Nationale. Paris) mérite de grands éloges. A la vérité, il dénote plutôt les qualités d'un puissant écrivain ou d'un profond philosophe que celles d'un vigoureux historien. Aussi ces volumes se présentent-ils plutôt comme un arsenal d'idées, de considérations sur l'histoire, comme une apologie de l'ancien régime que comme un simple exposé de notre magnifique histoire nationale.

Digitized by Google

L'auteur a mille fois raison (tome I) de prôner les humanités (p. 21). Mille fois raison a-t-il encore de dauber un système qui prône la science d'une part et de l'autre ferme les écoles, supprime l'obligation du grec et du latin et rapetisse le baccalauréat jusqu'à la médiocrité d'un simple brevet commercial (p. 23). A bon droit il réfute les erreurs ou préjugés celtique et romaniste; il met au point la conquête franque; il précise les origines de la féodalité, il fait valoir l'œuvre de Louis le Gros, de saint Louis et de Philippe-le-Bel dans la création de l'unité française ; il indique la nature vraie *et* utile (?) du servage, il montre la légitimité de la Renaissance.

Dans le tome second s'offrent d'excellentes pages sur les Albigeois, sur les Protestants et Luther dont le P. Denifle a jadis fait le procès, sur le Jansénisme dont les principaux ennemis ne furent pas les seuls Jésuites, à preuve la conduite du P. Timothée de la Flèche, sur les finances dans l'ancien régime.

M. Dimier est peut-être un peu indulgent pour l'absolutisme de Louis XIV. Peut-être veut-il nous faire croire qu'au XVIIIe siècle les réductions des taux d'intérêt furent toutes anodines. S'il avait lu les plaintes des communautés religieuses adressées à la Commission de secours, il ne tiendrait pas ce langage.

Mais je lui en veux d'avoir, à côté de justes indignations, manifesté d'irrémédiables aveuglements, et M. Louis Dimier qui réfute les préjugés semble ne pas être lui-même à l'abri de certains parti-pris.

Sans doute il y a un abîme entre l'érudition et le goût. La micrologie et le bon sens ne sont pas toujours réunis. Le légiste et le chartiste, bien qu'on leur enseigne à ne pas le faire, peuvent prendre l'ombre pour la proie et attribuer à un texte, à un fait une portée qu'ils n'ont pas. Le philosophe, lui, a-t-il le droit de ne pas être logique?

Il y en a qui trouvent que dans le passé de notre histoire de France, tout est admirable et que la Révolution est une gueuse. D'autres, à l'inverse, louent cette Révolution à outrance, trouvent qu'elle est une bonne Mère et déchirent le passé à belles dents.

M. Dimier est de la première école. Mais ne faut-il pourtant pas reconnaître que si la création de la royauté capétienne suit légitimement la royauté carolingienne, que si l'unité politique du XIIIe siècle est en France une résultante des événements qui précédèrent, que si la Renaissance du XVIe siècle est une œuvre nationale comme celle du XIIe, la Révolution, elle aussi, est une suite de quelque chose : elle ne s'est pas enfantée elle-même.

M. Dimier aime l'ancien régime et déteste ce qui l'a remplacé. Est-ce là une affection si fondée qu'elle ne soit pas plutôt nuisible qu'utile à l'historien? M. Dimier croit que c'est pour lui un phare. Si ce n'était qu'une borne vulgaire? ou un mur épais?

Du passé, révolution ou ancien régime, il ne faut point avoir la haine pour étudier les faits, les idées, les heurts, les chocs, les beautés, les laideurs. C'est à ce prix seulement que nous respecterons ce qu'on appelle la chasteté de l'histoire. Par conséquent, tout en étant bien persuadé que l'érudition n'éteint

Digitized by Google

pas la pensée ni l'impartialité le jugement, j'imagine tout de même qu'un royaliste devrait aborder l'étude de l'ancien régime avec plus de sang-froid. La royauté ressemble un peu là-dessus à l'Église : L'une, pas plus que l'autre, ne doit redouter les leçons du passé. Seulement — et c'est là évidemment le point sur lequel le catholicisme et le royalisme ne peuvent pas s'entendre — le chrétien tire du passé une leçon de scepticisme politique, scepticisme confirmé par sa théologie, tandis que le royaliste en extrait des preuves d'ailleurs très suggestives en faveur de sa thèse. Mais c'est précisément là le côté vulnérable de la thèse de M. Dimier, car pour y aboutir il est obligé d'étudier de seconde main et de citer les auteurs anciens à travers les livres modernes. Comme il le fait par exemple, tom. I, pp. 76, 79, 84, 152, 153, etc., et maintes fois dans le tome second. Il est obligé, en ce qui concerne l'impartialité de l'historien, d'avoir recours au sophisme (t. II, p. 277), et en ce qui concerne la critique, de prendre le change et de laisser la bonne méthode (t. II, p. 171, 272). Son maître Fustel de Coulanges l'en eût certainement repris, et n'eût pas admis que l'histoire prouve philosophiquement la nécessité de la royauté. La leçon qui ressort est tout autre.

A part donc l'enseignement politique que tire bénévolement mais induement le philosophe des faits historiques présentés sous un jour lumineux, nous sommes heureux d'applaudir aux très vigoureuses pages de M. Dimier, et comme lui nous souscrivons à cette belle parole à laquelle Fustel de Coulanges n'a point attribué un sens favorable à un régime politique quelconque : « L'histoire imparfaitement observée nous divise : c'est par l'histoire mieux connue que l'œuvre de conciliation doit commencer. »

Fr. UBALD.

Dans une brochure de la Collection *Science et Religion :* **La Lèpre en occident avant les Croisades**, M. Godefroid KURTH, le savant professeur de l'Université de Liège fait enfin justice d'une erreur qui tendait à s'accréditer et se trouvait répandue dans les ouvrages d'érudition comme de pédagogie : on répète à satiété, depuis le XVIIIe siècle, surtout depuis Michelet, que la lèpre a été introduite en occident par les Croisades. M. Kurth réfute cette malveillante erreur par le détail : l'Europe Occidentale n'a pas attendu les croisades pour avoir des relations avec l'Orient, d'où la lèpre a trouvé de nombreuses occasions de s'introduire en Occident ; dépouillant ensuite les textes, il montre l'invasion de la lèpre dès le temps de Néron, et ses progrès croissants jusqu'aux croisades ; et à côté de cette plaie croissante, l'action de l'Église, des conciles, des saints pour circonscrire le mal et le soulager, des dons en abondance, des léproseries. « Il est donc établi, dit M. Kurth, que dès les premiers siècles de l'existence de la société moderne, le mal était fort répandu et consciencieusement soigné. Il est dès lors et il ne cessera d'être, jusqu'à l'époque des croisades, ce que nous le verrons être au XIIe et XIIIe siècles. »

M. Th. de CAUZONS donne à la même collection deux études sur **Les Albigeois et l'Inquisition, les Vaudois et l'Inquisition** qui manifestent chez l'auteur une grande compétence, une connaissance

Digitized by Google

minutieuse des textes de première main et des travaux de ses devanciers. Le caractère de chacune des deux sectes : Albigeois et Vaudois, est bien délimité, et l'histoire de leurs relations avec l'Inquisition clairement résumée. Le travail serait excellent si la bienveillance excessive de M. de Cauzons pour les hérétiques ne le rendait trop sévère et par suite injuste à l'égard de l'Inquisition.

Jusqu'à maintenant, le caractère de Louis XI était dans l'esprit de beaucoup, assez indécis. On se plaisait, sur les données de la légende, à en faire un hypocrite, un sournois, un tartuffe. M. Marcel NAVARRE, dans son livre consciencieusement documenté, **Louis XI en pèlerinage**, *Étude historique* (in-8° de 252 pp. Prix : 4 fr. Bloud, Paris), fournit tous les éléments pour réformer ce jugement. Louis XI avait la passion des pèlerinages : on le rencontre sur toutes les routes de France, et nombre de sanctuaires, surtout ceux de la Vierge, eurent souvent l'honneur de ses visites et le bénéfice de ses aumônes. « Piété un peu trouble, un peu mêlée de superstition, conclut l'auteur, ce qui revient à dire que ce monarque est de son siècle ». Mais quand on a suivi le roi dans tous ses pèlerinages, et qu'on le voit sur le soir de sa vie plein de confiance en la Ste Vierge, on est presque obligé de reconnaître la sincérité de sa piété, quel qu'ait été par ailleurs son caractère.

C'est une histoire bien pénible que celle des événements qui ont préparé et consommé la séparation de l'église anglicane, une histoire aussi assez peu connue en France, au moins dans le détail des laborieux effritements d'un catholicisme autrefois si florissant. Et c'est cette période de transition (1507-1571) dont M. TRÉSAL, avec un talent de maître, nous offre la minutieuse et intéressante perspective dans un nouveau volume de la *Bibliothèque de l'enseignement de l'histoire ecclésiastique* : **Les Origines du Schisme anglican** (in-12 de 460 pp. Prix : 3 fr. 50, Gabalda, Paris). Soixante ans ont suffi pour opérer le schisme national. Les germes de désunion avaient été jetés par les erreurs doctrinales de Wiclef et des réformateurs d'Oxford, — il ne faut peut-être pas cependant en exagérer l'influence. — Divers incidents font craindre l'éclosion de ces germes dès le début du règne de Henri VIII. La question du divorce du roi avive les susceptibilités, et en 1534, la rupture se produit. « Mais Henri VIII, qui l'imposa de force à ses sujets, se contente de se substituer au pape dans le gouvernement de l'Eglise d'Angleterre. Jusqu'à sa mort, arrivé en 1547, il s'acharne, malgré quelques tendresses passagères à l'égard des Luthériens, à faire figure de prince orthodoxe et conserve jalousement tous les dogmes catholiques, moins celui de la primauté du Saint-Siège.

Sous le gouvernement de son fils, Edouard VI (1547-1552), l'Église d'Angleterre se met à l'école des Luthériens, puis des Calvinistes ; elle accepte, dans une hâte un peu fébrile, l'essentiel de leurs formulaires dogmatiques, de leurs prescriptions liturgiques et disciplinaires. La mort du jeune roi interrompt brusquement ce travail d'organisation. La reine Marie (1552-1558) ramène l'Église d'Angleterre à ses traditions séculaires en la

Digitized by Google

réconciliant avec le Saint-Siège. Elle disparaît, à son tour, avant d'avoir pu rendre durable son œuvre de restauration catholique. Sa sœur, Elisabeth secondée par des ministres habiles et des évêques choisis parmi les adversaires déclarés du Saint Siège, reprend les desseins d'Edouard VI. Son action, qu'aucun scrupule moral ou religieux n'arrête, est si habile que les princes catholiques du continent ne lui retirent pas leur appui. Enfin, en 1571, le pape, las d'être joué, excommunie solennellement Elisabeth qui se venge en faisant voter par son parlement des lois sanglantes contre ceux de ses sujets qui restent attachés à Rome. A cette date, le *Livre de la Commune Prière* et les *XXXIX articles* de religion ont reçu la sanction du clergé et du parlement. Ces deux documents donnent à l'Eglise nouvelle tous ses organes essentiels : un formulaire doctrinal, des prescriptions liturgiques et disciplinaires, un chef suprême dans la personne du Souverain de l'État. L'Église Anglicane est fondée : l histoire de ses origines peut s'arrêter en 1571 ». (Extrait de la *Préface*). Il faut rendre hommage au travail de M. Trésal : il apprécie justement les causes du schisme, le caractère des hommes qui en furent les auteurs et les motifs qui les poussaient, l'attachement au début, du peuple à sa vieille foi et les procédés hypocrites et terroristes employés pour l'amener graduellement, à l'acception du nouveau régime. La documentation est abondante : cependant les Revues anglaises lui ont reproché d'être encore incomplète, et surtout de sembler ne pas connaître assez les auteurs catholiques anglais qui ont étudié la même question.

Pour satisfaire à un désir souvent exprimé, M. Auguste HAMON donne une édition populaire de son beau travail sur la bienheureuse Marguerite Marie (Cfr. *Étud. Franc*, mai 1907, p. 506.) **Vie de la B^se^ Marguerite Marie,** (in-16 de 520 pp., 4 fr. Beauchesne, Paris). Cette édition reproduit dans son integrité le texte de l'édition in- 8° ; les notes seules ont été supprimées, sauf celles qui ont paru particulièrement intéressantes. Ce livre maintenant à la portée de tous, sera un instrument très efficace de dévotion au Sacré-Cœur, en même temps qu'il nous permettra d'entrer dans une connaissance plus intime de cette belle âme pour la canonisation de laquelle ont eu lieu les 19 mai et 11 août les Congrégations préparatoires.

M. l'abbé BRÉMOND vient d'éditer un excellent livre consacré au fameux Père Yvan, le provençal oratorien du XVIIe siècle, si austère, si original, et à son œuvre maîtresse, la Congrégation des Religieuses de la Miséricorde. **La Provence mystique au XVIIe siècle. Antoine Yvan et Madeleine Martin.** (In-8° écu, avec deux gravures, un plan et une carte. Prix : 5 francs. — Plon-Nourrit et Cie. Paris. Tous deux, le Père Yvan et sa fille spirituelle Madeleine Martin, appartiennent à cette époque si féconde en saints du règne de Louis XIII et Louis XIV, et ce n'est pas un des moindres charmes du volume que de retrouver nos personnages dans un cadre bien local, avec un parfum de terroir et des couleurs chaudes et vives. L'auteur, c'est évident, est impartial, mais il est bien épris de la beauté de son sujet. On a même la tentation de lui chercher chicane à ce propos, car n'a-t-il pas donné jadis d'excellents conseils aux hagiographes et ne les

Digitized by Google

a-t-il pas prié de ne pas suppléer par leur imagination à la pénurie de leurs sources historiques ?

Mais non, M. l'abbé Brémond n'ajoute rien, sinon la grâce de son style, la limpidité de son exposition, la naïveté de son récit. Pourquoi même avoir été si bref sur la constitution intérieure des Miséricordiennes, sur leur genre de vie, leur spiritualité ? Il y a là une lacune. N'aurait-elle pas été comblée par une étude des *Règles et constitutions pour les religieuses de Notre-Dame de la Miséricorde de l'Ordre de S. Augustin.* IHS. Paris. Boullard. M. DC. LXI (petit in-32 de 369 p.). Ces constitutions furent approuvées le 3 uillet 1642 par Urbain VIII et le 21 avril 1648 par Innocent X, puis par l'archevêque d'Aix, Mgr de Brétel.

Pourquoi n'avoir pas recherché les origines intellectuelles des pensées du P. Yvan ? La lettre de la page 160-161 semble bien avoir une parenté avec tel cantique franciscain que nous connaissons tous. Pourquoi avoir vu d'un œil si complaisant le mérite littéraire de son héros, mérite vraiment discutable, et avoir été si ironique — j'allais dire si injuste — au ch. XVIIIe pour le P. Alexandre, une des sources historiques de *la Provence mystique ?* En enchâssant dans son livre des citations saugrenues de ce biographe de 1705, M. Brémond croit égayer « pieusement » (p. XV) son lecteur. Quelle idée se forme-t-il donc de la piété ? C'est à croire qu'il n'a pas compris cet auteur. Ne va-t-il pas jusqu'à trouver étrange (p. 359, note 2) que le P. Alexandre ait songé à nous conserver un grand nombre de documents originaux !... Mais alors, si les historiens se plaignent de posséder des bases sérieuses pour leurs travaux, nous n'avons plus qu'à fermer boutique et à changer de métier.

Encore un détail, pages 23-24. M. B. se demande ce que c'est qu'apprendre à écrire en caractère italien (vers 1591). Ce n'est pas de la miniature dont il s'agit, (le P. Yvan connaissait pourtant cet art) mais de la nouvelle écriture italique qui commençait vers cette époque à remplacer dans l'usage l'écriture issue de la caroline et de la gothique. On l'appelait italique parce que c'est l'Italie qui commença à l'employer au XVe siècle et que nous la prîmes de là. Le mot *italique* s'est conservé en terme d'imprimerie pour désigner cette écriture penchée On me dira qu'à la place de ces minuties, je ferais mieux de donner le résumé du beau livre de M. l'abbé Brémond. On aura raison, mais il y a mieux encore à faire, c'est de lire le volume lui-même. Ami lecteur, achetez-le.

Le corps du P. Yvan repose toujours à Paris, rue du Vieux Colombier n° 11, dans l'ancien couvent des Miséricordiennes, aujourd'hui caserne des Pompiers. On ne l'a pas encore retrouvé. Cette invention serait pourtant bien utile si l'on songe sérieusement à introduire un procès de béatification.

F. UBALD D'ALENÇON.

Le courant est en ce moment-ci aux travaux sur la Révolution : études d'ensemble, monographies de victimes et de persécuteurs. M. G. LENOTRE assurément aura pour sa part le mérite d'y avoir apporté une contribution des plus heureuses, en raison de l'abondante documentation inédite qu'il met

Digitized by Google

à jour pour la première fois, en raison surtout de la manière vivante avec laquelle il sait retracer les grandes scènes de la Révolution. Il vient d'ajouter aux trois premiers volumes des *Mémoires et Souvenirs sur la Révolution et l'Empire*, un nouveau volume : **Le Tribunal Révolutionnaire** (1793-1795) (in-8° orné de gravures de 372 pp., 3 fr. 50, Perrin, Paris). « J'ai tenté, dit l'auteur de reconstituer l'aspect et la vie du Palais durant les mauvais jours de la Révolution, de silhouetter le petit groupe de déclassés qui, à cette époque, s'emparèrent, en intrus, de l'antique demeure du Parlement et assumèrent la tâche stigmatisante d'appliquer les lois impitoyables qu'extorqua la Terreur à la Convention Nationale ». C'est bien en effet l'histoire du Tribunal Révolutionnaire et de ses horreurs qui nous est retracée ici : son local, avec la reconstitution minutieuse de la disposition typographique des pièces de Ancien Palais de Justice dans lequel devait siéger le Tribunal ; le choix des membres du tribunal ; l'entrée en scène du fameux Fouquier-Tinville, comme substitut, puis comme accusateur public : il montera vite, et bientôt sera l'âme damnée de toute l'œuvre du Tribunal Révolutionnaire ; l'évocation, dans un décor qui en fait une vivante réalité, de la cohue de magistrats, de jurés, de greffiers, d'employés, d'huissiers, de gardes, de géôliers, de comparses, de subalternes de tout genre, qui participèrent à l'œuvre du tribunal ; les grands jours et les messes rouges : les têtes tombent, sans jugement : c'est infâme, c'est horrible. La Justice cependant a son tour, et — ce n'est qu'une bien infime compensation — la tête de Fouquier-Tinville roule dans le sac des victimes. Je me plais à rappeler, pour le faire entièrement mien, le jugement que les *Études franciscaines* portaient récemment sur *La Fille de Louis XVI*, du même auteur : « M. Lenôtre excelle à mettre en valeur les documents les plus divers et à vivifier les pages d'histoire les plus riches... C'est aux livres comme les siens qu'il faut recourir pour se faire une juste idée des terribles événements dont la France est encore ébranlée ».

Bien suggestif aussi, sur la Révolution, sinon aussi finement écrit, est le livre de M. Pierre BLIARD : **Fraternité révolutionnaire**, *Études et récits, d'après des documents inédits.* (In-8° de VIII-385 pages. Prix : 5 fr. Emile-Paul, Paris.) La Révolution est, par excellence, l'époque des mots sonores et ronflants. Or, en ces temps, peu furent plus fréquemment prononcés que ceux de fraternité, de frère, de sœur, et, si l'on devait s'en rapporter à nombre de harangues, relations, lettres, descriptions et communications diverses qui nous restent de cette période, il faudrait croire que la France d'alors ressemblait à une grande famille unie par les liens les plus doux.

Le travail de M. Bliard prouve que malheureusement il n'en était pas ainsi. L'étude intitulée *Un Club en province* montre, en effet, la division profonde qui séparait les citoyens d'une même localité, la tyrannie qu'une minorité factieuse imposait à la majorité. La peinture de l'*Indiscipline dans l'une de nos armées* nous dit ce que trop souvent nos malheureuses provinces avaient à souffrir de ceux-là mêmes qui étaient censés les défendre. Les

Digitized by Google

pages consacrées au *procès de Louis XVI* nous font assister contre lui à un redoublement de haine sanguinaire, étouffant et inutilisant le dévouement de plusieurs à sa personne. Les diverses administrations d'ailleurs ne resteront pas, en fait d'odieuses persécutions, au-dessous des simples citoyens. Nous voyons les pouvoirs publics, s'acharnant contre tous ceux qui déplaisaient, poursuivre de malheureux innocents par-delà les frontières, traquer de pauvres ouvriers coupables d'un mot de plainte, d'un coup de hache donné par irréflexion et entraînement à un arbre devenu le fétiche de ces nouveaux idolâtres, guillotiner des prêtres qui avaient sacrifié à la Révolution jusqu'à leur conscience, des femmes qui l'avaient applaudie. Le génie féroce de la Révolution apparaît surtout enfin par le compte qui est fait des *victimes du Tribunal révolutionnaire* en l'espace d'une année.

Il semble inutile d'ajouter que l'auteur ne s'avance qu'appuyé sur les documents les plus authentiques, sur des pièces officielles, inédites pour la plupart, mais qu'il est aisé de contrôler dans les divers dépôts d'archives d'où il les tire.

D'études d'ensemble, nous passons aux mémoires d'un exilé : *Huit années d'émigration :* **Souvenirs de l'abbé G. J. Martinaut de Préneuf**, curé de Vaugirard, de Sceaux et de Saint-Leu (1792-1801) publiés avec une *Introduction* et des *Notes* par G. VANEL (in-8° avec gravures de 310 pp., 5 fr., Perrin, Paris). Le livre, éclairé d'une préface qui retrace à grands traits la vie du héros : orginaire de l'Allier, docteur en théologie après des études en Sorbonne, agrégé au clergé de Paris, et successivement vicaire à St-Méry, curé de Notre Dame de St-Lambert, à Vaugirard, l'abbé de Préneuf après avoir prêté serment, le rétracte courageusement, reste pendant la tempête quelque temps à Vaugirard, et traqué comme tant d'autres, se voit obligé de s'exiler. Pendant huit années, il erra de ville en ville et de village en village en Belgique et en Allemagne, endurant toutes les misères d'un proscrit, obligé de se plier à la dure nécessité de gagner souvent son pain quotidien. Au milieu de ces épreuves il trouva cependant des cœurs généreux et des protecteurs compatissants. Il se plaît, dans ses *Souvenirs*, à leur rendre hommage. Les mémoires de M. de Préneuf ne commencent qu'au jour où il se trouve sur une terre étrangère : écrits en toute simplicité, ils peuvent mieux peut-être que des vues d'ensemble, nous donner une idée de ce que fut en ces périodes, la vie des fugitifs : on voit notre héros dans le détail de sa vie journalière, essayant d'utiliser ses talents de prédicateur, se faisant précepteur de français, infirmier, mais presque toujours sur les chemins pour chercher un asile que les circonstances empêchent d'être définitif. Enfin l'abbé de Préneuf put rentrer à Paris en 1801 : il reprend sa paroisse de Vaugirard, est nommé curé de Sceaux en 1807, de St-Leu en 1821 et meurt en 1827 à l'âge de 70 ans. Belle figure de Prêtre !

On ne peut pas en dire autant de celle de Chabot, qu'il nous reste à présenter.

Quand on écrit l'histoire d'un saint, il n'est pas rare qu'on ajoute aux miracles réellement accomplis par lui d'autres faits merveilleux dont il n'est

Digitized by Google

pourtant point l'auteur. Quand on raconte la vie d'un scélérat, il se passe quelque chose de semblable. A-t-il commis dix crimes qu'on ne manque pas de l'accuser de dix de plus. C'est ce que vient de faire le vicomte DE BONALD à propos de Chabot. **François Chabot, membre de la Convention** (1756-1794), avec deux portraits en héliogravure, deuxième édition. (In-8° de XII-356 pages. Paris, Emile Paul, 100 rue du Fbg St-Honoré.) Tout le monde a entendu parler de Chabot. Tout le monde connaît ce capucin, orateur goûté, qui quitta le cloître pour se jeter dans le clergé constitutionnel, finit par trahir ses engagements les plus sacrés et se maria. Chabot a réellement écrit dans sa propre apologie ces paroles : « Je suis accusé d'aimer les femmes : oui, oui, je les aime, et je fais plus, je dis : Malheur à celui qui ne les aime pas. » J'ai lu cela dans l'autographe.

Etait-il nécessaire de noircir davantage le tableau ? M. de Bonald n'y a pas manqué. Et sur quelles sources s'appuie-t-il ? sur deux pamphlets de 20 et de 43 pages, écrits par des ennemis de Chabot, le *Tableau de la vie politique...* Paris, 1792 et la *Vie privée de l'ex-capucin...* Paris, an II. En vérité c'est faire preuve d'un sens historique bien émoussé que d'accorder la foi à de pareilles élucubrations.

Les documents tirés des Archives nationales (F. 4637 et W. 342 (1e et 3e parties) sont autrement doués de valeur et M. de Bonald a eu raison de les étudier longuement. Encore est-il que cette source n'a pas été épuisée. Est-ce que je me trompe? Mais je ne vois pas dans *François Chabot* la fameuse lettre du 27 ventôse (17 mars) an I adressée aux Français et qui est au Musée des Archives (n. 1398), ainsi que le testament (W. 342. n. 648, pièce 16) cité par l'auteur. M. de Bonald ne dit rien du rapport Richard sur la mission de Chabot à Toulouse (Fr. 4637). L'adresse à Robespierre (même source et Bonald p 314) est mal exploitée.

L'auteur semble ignorer encore le recueil de M. Aulard (*Recueil des actes du comité du salut public avec la corr. officielle des représ. en mission*) les pièces manuscrites qu'indique M. A. Tuetey dans son *Répertoire* (tomes I, IV et IV) pièces publiées en partie dans les *Archives parlementaires*. Il ne dit rien des *Détails de la conspiration découverte de l'assassinat prémédité du citoyen Chabot... par Julie Calvon de Bayeux... amie de Charlotte Corday* (s. d. in-8° de 8 p. signé Lebois).

Il n'a pas vu la *Bibliotheca... capucin... Aquitaniae*, (p. 170 à 165) où le P. Apollinaire de Valence a réuni de très nombreuses indications

Il n'a pas connu deux lettres de Chabot à Saint-Just qui sont à la bibliothèque municipale de Nantes.

Il écrit parfois un nom pour l'autre (p. 275, Chédeville et non Chéderille) ou des phrases incompréhensibles (p. 7 « Le supérieur des capucins jugea...»)

Enfin, puisque le volume renferme des gravures dont celles de Chrestien, ne pouvait-on en mentionner d'autres, celle de Bonneville, par exemple, ou la curieuse satire in-4° avec la légende : « Régénération du capucin Chabot. Où alliez-vous, M. l'abbé », imprimée en bistre. Et que sont devenus ces cinq

Digitized by Google

portraits que Chabot paya 300 L. au peintre Bénard le 24 pluviôse an II (Fr 4637 87)?

Tout en reconnaissant que le livre de M. de Bonald est le fruit de recherches utiles, il faut dire, en somme, qu'il ne forme point encore la biographie définitive de Chabot. Il y a à ajouter et il y a à retrancher. Combien d'esprit plus juste est la petite note du *dictionnaire des Parlementaires* de Robert et Cougny !

F. UBALD d'Alençon.

L'Église, pendant la période révolutionnaire, sous la Monarchie de Juillet, sous Napoléon III, a eu ses historiens. Pendant la seconde République, l'histoire du Clergé n'est guère connue que dans ses grandes lignes et n'a point été mise en relief. M. Henri CABANE s'arrête à cette période dans son petit volume : **Histoire du Clergé de France** *pendant la Révolution de 1848* (in-12 de 252 pp. 3 fr. Bloud, Paris). En ce temps de crise, dit Thureau Dangin, le spectacle « unique et sans précédent d'une révolution qui n'attaque point l'église, qui se glorifie même de s'appuyer sur elle et d'unir ces deux termes toujours incompatibles pour bien des esprits : religion et liberté, est d'un intérêt tout particulier et suggestif ». En effet, après des jours pénibles pour le Clergé sous la Monarchie de Juillet, les Journées de février éclatent et le clergé est respecté par les révolutionnaires ; aux élections, les prêtres entrent en nombre à l'Assemblée Nationale, ils font entendre leurs voix et leurs revendications sont écoutées : les libertés de l'église sont respectées : la Religion, la République et la Liberté se donnent la main, fait qui reste dans nos annales unique et de tous points remarquable ». C'est intéressant, mais à peine suffisant pour en faire l'objet d'un volume.

C'est encore une belle page d'histoire de XIXe riècle que l'on trouvera dans les **Derniers Mélanges** de LOUIS VEUILLOT. *Pages d'histoire contemporaine* (1873-1877), dont le Tome Ier (1873) vient de paraître (in-8° de 630 pp. 6 fr. Lethielleux, Paris). Ce volume contient les articles parus dans l'*Univers* pendant l'année 1873 ; quelques articles des deux années précédentes, exclus par Louis Veuillot lui-même de ses *Mélanges*, reprennent ici leur place. L'année 1870 ! Il suffit de cette date, dit Fr. Veuillot en présentant le volume, à rappeler quelle aventure fébrile, embrouillée, décevante est ici vécue, traitée et jugée par Louis Veuillot. L'année 1873 marque tour à tour, en quelques mois, le suprême élan de l'Assemblée Nationale et le commencement de son déclin. Aussi, ne faut-il point s'étonner si beaucoup de publicistes et d'écrivains se reportent à cette période, encore assez près de nous pour qu'on y retrouve aisément la source du régime actuel, et pourtant assez éloignée pour qu'on la pénètre avec les curiosités de l'histoire. L'année 1873, ce fut la chute imprévue quoique augurée de M. Thiers ; ce fut la réconciliation désirée, mais inattendue, de la maison de France ; et ce fut enfin, après ce déblaiement des avenues royales, l'échec d'une restauration que l'on croyait déjà tenir et qui se brisa par le heurt des combinaisons parlementaires avec l'ombrageuse loyauté du prince. Dans ce drame, Louis Veuillot joue le rôle important du témoin qui voit clair et qui parle net. Il interprète avec le même bonheur d'expressions les volontés du

Digitized by Google

Comte de Chambord et les aspirations du peuple catholique. Catholique avant tout, L. Veuillot accepta toujours le pouvoir établi, ne réclamant que la liberté de l'Eglise ; mais ses préférences allaient aux légitimistes, il les défend parce que c'est d'eux qu'il attend le plus de liberté et le mot par lequel il explique l'échec de la Restauration traduit bien sa conception comme celle du Comte de Chambord : « s'il ne peut pas être un prince chrétien, pourquoi tiendrait-il à régner ? » — L. Veuillot ne fait pas que de la politique, il apprécie aussi les mœurs et les hommes de son temps, et avec quelle verve pénétrante, quel sens chrétien, quelle élévation de pensée ! C'est donc en somme une heureuse idée de continuer la publication des *Mélanges* de Louis Veuillot.

De l'abbaye d'Orval, sise en Belgique, près de la frontière française, entre Montmédy et Chiny, il ne reste plus aujourd'hui, depuis la Révolution française, que des ruines, belles encore cependant. Et c'est l'histoire de cette abbaye que M. l'abbé H. TILLIERES nous retrace dans un récit limpide, d'un intérêt vraiment captivant en un petit in-12 de 324 pp. : **Histoire de l'abbaye d'Orval** (2e édition chez Delvaux, Namur). Une tradition, non prouvée, fait remonter à très loin la présence d'Ermites de S. Augustin au lieu où fleurit Orval. Historiquement, en 1070, des Bénédictins Calabrais vinrent demander la paix de la solitude et l'hospitalité au Comte de Chiny, et s'installèrent dans le délicieux vallon qu'ils baptisèrent du nom de N.-D. d'Orval. Ils y restèrent jusqu'en 1110 seulement ; ils furent remplacés par des Chanoines Réguliers de Trèves, (1110-1130). L'asile était fait pour d'autres hôtes ; les Cisterciens y arrivèrent le 9 mars 1131 ; ils y vécurent jusqu'en juin 1793, « avec des alternatives de bonne et de mauvaise fortune, mais sans qu'aucune tache grave ait terni l'éclat de leur robe blanche ». Il y a eu comme trois périodes dans l'histoire des Cisterciens d'Orval : la première va de 1131 à 1250, époque du premier incendie, qui force les religieux à s'exiler ; la deuxième, 1250-1637, marquée par la reconstruction de l'église N. D., une crise financière qui la suit, le développement des maisons de refuge, le privilège des insignes pontificaux, l'extension de la propriété foncière, l'érection des forges ; au XVIe siècle les erreurs de Luther et de Calvin, sèment en l'abbaye d'Orval le vent de l'erreur et de l'indépendance ; guerre, peste, tout s'en mêle pour rendre la crise plus intense et plus longue. C'est alors que fut nommé abbé Bernard de Montgaillard (1605), grande et noble figure, la plus belle des abbés d'Orval. Un nouveau désastre devait détruire l'œuvre de restauration spirituelle et temporelle de Bernard : en août 1637, l'abbaye et toutes ses dépendances sont profanées et saccagées par des détachements de Français et d'Huguenots ; la troisième période va de 1637 à 1793 ; l'abbaye se reconstitue, bien péniblement tout d'abord ; puis peu à peu l'opulence entre au monastère avec l'accroissement des biens fonciers : ce fut au XVIIIe siècle avec le Jansénisme qui troubla aussi la communauté, deux taches sur l'abbaye d'Orval. Le 23 juin 1793, la crise révolutionnaire s'abat sur l'antique monastère, l'incendie dura six semaines, Orval ne se relèvera pas de ses ruines. Le domaine et les propriétés

Digitized by Google

d'Orval furent vendues ; depuis lors, elles ont passé en beaucoup de mains et sont aujourd'hui la propriété Wauters, de Liège. « En dehors des quelques jours mauvais, conclut l'auteur, les religieux vécurent sans reproche. Paix à leurs cendres, respect à leur mémoire », et merci à M. Tillières de nous avoir retracé d'une manière si attrayante la longue histoire de la grande abbaye d'Orval !

Passons maintenant à l'histoire d'une communauté réligieuse, bien ancienne aussi, mais qui vit toujours : **les Religieuses de Saint André**, *du XIIIe au XXe siècle*, (in-8° de 360 pp. 4 fr. Société Saint-Augustin). Fondée en 1231 par deux religieuses, dont le nom est resté inconnu, la Communauté de St-André s'organisa d'abord en hôpital pour travailler au soulagement des malades et pour fournir un abri aux voyageurs et aux pèlerins de Jérusalem. Les Religieuses vivaient sous la règle de S. Augustin ; elles s'étaient installées sur la rive droite de l'Escaut, tout près de Tournai ; grâce à la bienveillance des SS. Pontifes et à la générosité de personnes aisées de la ville, la communauté eut une vie religieuse très intense ; elle resta hospitalière proprement dite, vouée au soin des voyageurs et des pèlerins jusqu'en 1590 et un peu aussi au soin des pauvres chartriers ; depuis 1510 jusqu'à 1694, sous l'influence d'une jeune religieuse très portée au recueillement, les Religieuses de S. André prennent la clôture et se donnent à la vie contemplative; ce nouvel état dure jusqu'en 1694, et de là à la Révolution, les religieuses sont à la fois actives et contemplatives, s'occupent de malades, de personnes âgées et un peu d'enseignement. La Révolution vient tout bouleverser et chasse les religieuses de leur saint asile. Une religieuse de tête, la mère Séraphine Hauvarlet réorganise sa communauté et installe un Pensionat Rue du Château dès 1796, qu'elle transfère Rue des Meules en 1814. En 1836, on peut restaurer S. André, réorganiser la vie religieuse régulière et un pensionnat : c'est la prospérité qui commence, interrompue un instant par des difficultés avec l'autorité ecclésiastique. De nouvelles fondations se font à Bruges en 1859, à Jersey et Londres en 1863, à Charleroy en 1884 ; pensionnats et écoles primaires fleurissent; des œuvres de toutes sortes prospèrent sous l'action des dames de S. André, tout spécialement l'œuvre des retraites ouvrières pour femmes. Prospérité et longue vie à cette Congrégation de Saint André qui a un si glorieux passé !

M. L. De Beauriez dans son volume : **Quelques pages sur le mouvement catholique chez les Femmes en Angleterre** (in-16, 2 fr.50. — Perrin & Cie, Paris), étudie l'importante question du retour de la Grande Bretagne à l'Unité. On y trouve mentionnées des œuvres spéciales, instituées dans ce but. Il en est une que l'on devrait adapter à tous les pays où l'emploi de tels moyens semble inconnu: c'est une *Ligue Epistolaire* que dirigent des laïques dévoués et instruits, et qui répond par correspondance aux lettres interrogatives des victimes du doute. Mais cette association a des hommes pour directeurs. Aussi est-elle seulement indiquée, le livre s'occupant surtout de l'élément féminin catholique, et de son rôle au-delà des mers. Notre nationalisme a la satisfaction d'y suivre les traces de l'influence

Digitized by Google

religieuse que des Françaises ont exercé outre-Manche, depuis la Reine Bertha, fille du mérovingien Caribert, roi de Paris, jusqu'à la moderne Sœur Châtelain de la Congrégation de St Vincent de Paul, et même de nos jours. Néanmoins, l'auteur n'exagère point l'empire de ses compatriotes aux dépens de nos coreligionnaires anglaises, qu'il admire avec justice. La méthode consiste à décrire ce qu'il a vu de ses yeux ; asiles et couvents tenus par des femmes ; settlement de duchesse ouvert aux pauvres plébéiennes, ou procession solennelle, traversant les rues de Londres pas à pas, bannières et Croix en tête, au milieu d'une foule déférente. L'ouvrage signale en outre, les *autohresses* qui se font apôtres par la plume, et qui introduisent dans le roman, la controverse pieuse à côté des fiançailles et de l'hyménée. Des appendices intéressants contiennent à la fin du volume les déclarations officielles de souverains anglicans, Henri VIII et même la Reine Victoria, qui s'arrogeaient des droits où le spirituel et le temporel se confondent d'une manière étrange. Cette confusion que provoque le principe du protestantisme, est de nature à faire réfléchir les esprits sincères, comme il en existe parmi nos frères séparés.

Tandis que le catholiscisme fait des progrès sensibles en Angleterre, et contrebalance l'influence des sectes anglicanes, il est assez curieux de constater en même temps l'affaiblissement du Protestantisme en Allemagne. M. BŒGLIN vient de le faire dans une brochure de la collection *Science et Religion* : **Le Crépuscule du Luthéranisme**, dans sa dernière forme, le Riennisme qui montre par ses progrès, ses procédés et sa propagande la déchéance des derniers restes du protestantisme, l'abaissement du sentiment chrétien, au point que les pasteurs eux-mêmes, les libéraux au moins, en toute sécurité, ne se servent plus de leur autorité que pour prêcher le scepticisme et le paganisme.

M. CH. VADOT, nous donne dans la même Collection *Science et Religion:* une étude fort bien présentée sur **l'Église catholique aux Indes,** ses origines, son histoire et l'état actuel des Provinces ecclésiastiques de Goa, d'Agra, du Bengale, de Bombay, de Madras, de Pondichéry, de Vérapoly et de Ceylan. L'auteur met largement à contribution l'ouvrage du P. Piolet: *Les missions catholiques françaises.* Champ immense à défricher, missionnaires peu nombreux, v. gr., la Province d'Agra a près de 120,000,000 habitants, 30.000 fidèles à peine, et seulement 134 missionnaires (en 1907).

Enfin, toujours dans la même collection, M. C. DAUX étudie le **Denier de Saint-Pierre** : *ses origines :* le denier ne doit pas être confondu avec les impôts censitaires ; c'est en Angleterre qu'il a eu son berceau, vers le VIIe ou le VIIIe siècle pour s'étendre ensuite aux autres parties de la chrétienté ; — *sa raison et ses convenances:* devoir de la solidarité chrétienne d'assurer le pouvoir temporel et spirituel d'un chef indépendant ; — ses *formes contemporaines :* association de S. Michel en Allemagne, Denier de S. Pierre en France, récent projet d'une ligue internationale de la presse catholique pour le Denier pontifical. Paul JARDIN.

Digitized by Google

Livres espagnols.

Voilà un livre : **Estudio critico-exegético sobre el Quarto Evangelio.** Gr. in-8° de 568 pp., 10 pesetas, 1908. Gustavo Gili, Barcelona.) qui ne sera pas du goût des modernistes. Il ne sera pas non plus du goût de ceux qui, sans être formellement modernistes, ont cependant subi plus ou moins l'influence de la secte nouvelle.

Le R. P. MURILLO, S. J. s'est proposé d'exposer le sens littéral du quatrième évangile, et comme depuis près d'un siècle la fausse critique s'est particulièrement attaquée à ce livre de la Sainte Ecriture, le P. Murillo se pose résolument en face de cette critique rationaliste. Il expose les nombreuses difficultés qu'on a soulevées, et les solutions qu'il adopte sont aussi orthodoxes que rationnelles.

Le commentaire est précédé d'une introduction remarquable. L'auteur y prouve l'authenticité et l'historicité du quatrième évangile. Il reproduit ensuite les objections des adversaires et les réfute victorieusement. Il ne s'est pas laissé émouvoir par tout cet apparat soi-disant scientifique dont les rationalistes se plaisent à envelopper leurs pernicieuses erreurs. Il n'est pas de ces esprits superficiels et téméraires qui se laissent séduire par tout ce qui a un cachet de nouveauté. Les théories de Harnack, de Holzmann, de Loisy etc., s'évanouissent d'elles-mêmes devant l'argumentation du P. Murillo, et la tradition demeure dans son intégrité. Une saine critique et une parfaite orthodoxie ont guidé l'écrivain, et la doctrine qu'il nous donne est en tout conforme aux récentes déclarations de Rome.

Les rédacteurs de la revue biblique n'ont pas les sympathies du P. Murillo, notamment le P. Lagrange et le P. Calmes. Il lui semble que ces exégètes cèdent parfois trop, beaucoup trop à la critique rationaliste et moderniste. C'est dire que sa méthode, à lui, est avant tout prudente et sage.

L'auteur est professeur d'exégèse au séminaire de Madrid, et ce sont ses leçons de l'année dernière qui forment ce volume. L'ouvrage sera particulièrement utile aux élèves des Facultés d'études bibliques.

Dans son ouvrage : **La Iglesia y el obrero.** (In-12 de 296 pag. 2 pesetas 50. Gustavo Gili, editor, Barcelona), le R. P. E. GUITART. S. J. s'est proposé de faire une œuvre de vulgarisation. Il nous montre l'Église recevant des mains du paganisme de pauvres esclaves et s'efforçant de briser peu à peu leurs liens, pour en faire des hommes libres et leur rendre leur première dignité. Dans ce but, l'Église favorisa l'association ouvrière sous toutes ses formes. Toutes ces sages institutions ayant été détruites par les révolutions, l'Église s'efforce aujourd'hui de les rétablir. L'Église a toujours pris la défense de l'ouvrier contre les abus de la force, et elle n'a cessé de créer des œuvres de bienfaisance. L'auteur termine par ces paroles de Louis Blanqui : « Bons catholiques, vous servez le peuple ; nous, nous nous servons de lui. » Cette formule résume l'ouvrage tout entier. On ne saurait trop le répandre. Il faudrait le faire connaître dans tous les milieux ouvriers. Le peuple appren-

Digitized by Google

drait ainsi où sont ses vrais amis, ses vrais défenseurs, et aussi où sont ses exploiteurs.

Mgr ANTOLIN LOPEZ PELAEZ n'est pas un inconnu dans le monde littéraire espagnol. Ses nombreux ouvrages ont obtenu la faveur du public. Celui qu'il vient de publier, intitulé la Croisade de la Bonne Presse, **La cruzada de la buena prensa** (in-12 de 350 pag. 3 pesetas 50 1908. Gustavo Gili, Barcelona) nous semble destiné à faire le plus grand bien.

Après un vibrant appel en faveur de la bonne presse, appel adressé à tous les catholiques, au clergé séculier et régulier comme aux personnes du monde, le zélé prélat indique une infinité de moyens pratiques propres à favoriser grandement la diffusion des bonnes lectures. C'est une espèce de guide du propagandiste, et tous ceux qui se proposent de répandre et de favoriser le bon journal sous toutes ses formes, y trouveront d'excellents conseils pour exercer avec fruit ce genre d'apostolat. Nous souhaitons que cet excellent ouvrage soit répandu par milliers soit parmi le clergé, soit parmi les fidèles.

L'ouvrage du R. P. FERRERES. S. J. **Les esponsales y el matrimonio segun la novissima disciplina.** (In-12 de 239 pag. 2 pesetas, 1908. Gustavo Gili, Barcelona.) vient à son heure. On devra savoir gré au R. P. Ferreres d'avoir mis à la disposition du public ses connaissances canoniques au moment où le besoin s'en fait tant sentir.

L'auteur divise son commentaire du décret « ne temere » en deux parties. La première a trait aux fiançailles. Il y expose l'ancienne discipline de l'Église. Il consacre un long chapitre à la discipline spéciale, qui était propre aux églises d'Espagne et de l'Amérique espagnole durant le dix-neuvième siècle. Puis il expose la nouvelle législation. La seconde partie a trait au mariage. Au lieu d'exposer d'abord l'ancienne discipline, l'auteur se contente de renvoyer ses lecteurs à un autre opuscule, et il aborde de suite l'exposé de la législation nouvelle formulée dans le récent décret.

Les professeurs de droit canon et de morale et tous les prêtres en général trouveront dans cet opuscule une direction sûre et des solutions exactes aux difficultés que fait naître la législation nouvelle.

L'ouvrage: **Las confradias y congregaciones eclesiasticas segun la disciplina vigente,** *tratado canonico.* (in-12 de 215 pag. 2 pesetas, 1907. Gustavo Gili, Barcelona), sera bien accueilli par tous ceux qui s'occupent de confréries, de congrégations et de tiers-ordres. Il arrive souvent qu'on a des doutes sur la manière d'ériger des confréries, sur leur fonctionnement etc... Il se glisse facilement des abus dans leur direction, et souvent on n'est pas fixé sur leurs droits ou privilèges. Le P. FERRERES a voulu nous donner un précis complet de droit canon sur cette matière. Les confréries, les congrégations, les tiers-ordres trouveront dans cet opuscule la solution de leurs difficultés. Tous les directeurs doivent avoir cet ouvrage à leur disposition. Fr. DOMINIQUE de Caylus, O. M. C.

Fr. AMBROSIO de Valencia. **Murillo y los capuchinos.** *Estudio historico.* (Sevilla 1908). Petite étude des plus intéressantes sur les relations

Digitized by Google

intimes et affectueuses que le grand peintre espagnol garda toujours avec les capucins de Séville et de Cadix. Murillo était profondément chrétien et comprenait de la façon la plus haute, les exigences de la peinture religieuse. Aussi aimait-il à prolonger ses séjours dans les couvents où il composait ses plus belles œuvres dans la prière et la méditation. Les premiers tableaux de lui qui attirèrent l'attention du public, furent ceux qu'il fit pour le couvent des capucins de Séville, représentant des épisodes de la vie de St François d'Assise. Depuis lors il resta toujours l'ami dévoué des capucins. Même après son mariage avec Dona Beatrice de Cabrera il continua d'aller se retremper l'âme auprès de ses chers fils de St François. Il y alla plus tard pour trouver auprès d'eux la consolation après la mort de sa femme qu'il aima profondément. Lorsqu'il se vit mortellement malade à Cadix, c'est à un capucin qu'il remit le soin de le ramener à Séville où il voulait mourir.

Le petit livre du R. P. Ambrosio est très documenté. Il nous dépeint un Murillo trop peu connu. L'éclat de son génie fait oublier l'éclat de sa piété et cependant le génie puisa dans la piété la meilleure partie de ses œuvres. Il serait à désirer qu'on traduisît en français cet opuscule. Il serait une réponse victorieuse à l'école matérialiste qui voudrait prouver que la Religion éteint ou annihile tout sentiment artistique. La réponse serait péremptoire. MAVIL.

Littérature.

ARMAND PRAVIEL. **Les Routes de Gascogne.** — 1 vol. des « Pays de France ». 3 fr. 50. Nlle librairie nationale, Paris.

Après avoir manifesté ses dons de poète et de romancier, l'auteur de *Péché d'aveugle* nous révèle aujourd'hui ses qualités de conteur. Les proses alertes, imagées et prenantes qu'il consacre à son pays sont d'une lecture délectable, et leur saveur littéraire en rend plus efficaces les leçons qu'elles contiennent. Car ce ne sont pas seulement des interprétations de choses vues, des scènes de vie provinciale, des croquis de types curieux et de coins pittoresques ; ce sont aussi des pages catholiques. La plupart rayonnent un enseignement moral ; et même quelques unes, — notamment *Une étrange visite*, où Ponce Pilate formule de justes doléances, et *Sancta Simplicitas*, bel exemple d'esprit sacerdotal, — essaiment des vérités que trop peu ont le courage de dire dans notre ambiance. Par ce florilège heureusement panaché de verve, d'ironie, d'émotion, M. Armand Praviel achève de s'affirmer observateur sagace et écrivain gentiment expressif. Alph. GERMAIN.

Marquise DE PONTEVÈS-SABRAN. **Le Curé de Sainte-Agnès.** In-16 de III-382 p. Prix : 3 fr. 50. Paris, Plon-Nourrit.

En écrivant ces pages l'auteur a voulu faire connaître et aimer le prêtre ; ce noble but doit lui attirer la louange de tout cœur chrétien. Que d'âmes hélas ! ne connaissent le prêtre autrement que par ce qu'on dit de lui dans le monde ! A celles-là surtout, il me semble, s'adresse le présent ouvrage.

Digitized by Google

Le Curé de Sainte-Agnès est un pasteur modèle, à l'âme noble et généreuse, au cœur vaillant ; assailli par toutes les douleurs, il les supporte avec un courage héroïque. Mais pourquoi le faire succéder à un mauvais prêtre ? peut-être pour faire ressortir sa propre vertu et rendre son action plus difficile auprès de ses ouailles... Quoi qu'il en soit, en ce livre destiné à faire admirer les ministres de Jésus-Christ, il m'a paru hardi d'y faire figurer un prêtre tombé : Grâces à Dieu, ces hommes sont extrêmement rares et malheureusement un lecteur imbu de préjugés pourrait être tenté de penser le contraire. J'aurais voulu que le prêtre ne fût montré là que sous son véritable et habituel aspect de sainteté et de dévouement, en un mot, que tous y fussent semblables à l'*abbé Rouvre*. Aussi bien je déplore le jour sous lequel apparaissent aumôniers et précepteurs du château de Malicors (pp. 88 et 203) ainsi que l'archevêque assez bizarre pour reprocher au pauvre Curé son zèle à attirer la jeunesse en son patronage et autres choses de même genre (p. 315).

Enfin, convenait-il en un livre écrit sous couleur de roman — et surtout écrit par une femme — de conjecturer sur les réformes à apporter dans les séminaires ? (3e partie, ch. II). Voilà vraiment un chapitre tout à fait hors de saison.

Par ailleurs cet ouvrage eut gagné à être écrit en un style plus alerte et plus simple. Le mode de tableaux choisi par l'auteur, l'oblige à revenir sans cesse sur ses pas, d'où confusion et surcharge.

La marquise de Pontevès-Sabran me pardonnera ces menues critiques, car j'aime à le répéter, son livre est excellent ; le but recherché est digne de tout éloge et quand on voit des femmes de la haute société faire le cœur émerveillé de la littérature à la manière des cabotines, on est heureux de rencontrer dans ce même monde un écrivain de valeur qui fasse oublier la perversité païenne des autres. Bernard DE S. FRANÇOIS. T. O.

PIERRE GOURDON. **A la Dérive.** In-12. Prix : 3 fr. 50. Paris, Lethielleux.

Des parents trop faibles pour leurs enfants n'ont pas su les guider et les maintenir dans la bonne voie. Malgré leurs excellentes qualités, ce père et cette mère ont manqué de courage, et la famille fondée par eux s'en va à la dérive, jusqu'à la ruine matérielle et morale.

Le thème est beau et le cadre de l'action est peint avec un charme de vérité et de pittoresque qui est une des grandes qualités de l'auteur. Ainsi est-on tout de suite entraîné par l'intérêt puissant du récit et la pitié sympathique qu'on ressent pour ces braves gens si maladroits qui, avec les meilleures intentions du monde, se mettent eux-mêmes la corde au cou.

Mais il ne faut jamais trop forcer une thèse et l'on se demande pourquoi le fils aîné quitte tout à coup la belle situation qu'il a chez son père pour devenir l'être méprisable que nous voyons. On ne s'explique pas bien l'histoire de cette âme dévoyée que son égoïsme même eût dû clouer à la tête de son industrie. De même pourquoi le fils cadet, ce mauvais sujet de Daniel veut-il absolument que sa sœur épouse ce misérable Tony ? Le lecteur

Digitized by Google

aime à suivre la filière logique des événements et parfois, Monsieur Pierre Gourdon le fait-il courir trop vite, et franchir des monts et des vaux qui effraient le confort de ses lectures.

Marquis DE CHARNACÉ. — **Lettres à ma petite fille.** In-8° de 418 pp. Prix : 5 fr. Émile-Paul, Paris.

En lisant ce livre on a l'impression qu'on regarde un paysage par le gros bout d'une lorgnette, tant l'auteur juge de loin les hommes et les choses d'aujourd'hui. C'est un ancêtre qui parle. Un ancêtre avec les idées d'il y a cent ans et Paul Bourget a dû penser un peu à lui quand il a peint le vieux duc de son « Emigré ». Le marquis de Charnacé est un royaliste tout d'une pièce tel qu'on en voyait sous le second Empire, fidèles à leur culte et à leur roi, attendant avec une ferme espérance l'heure du drapeau blanc. Le marquis hait tout ce qui est moderne et ce parti pris le rend souvent aveugle et injuste. Il faut reconnaître qu'il lui permet aussi de dire de vertes et sévères vérités à des gens qui les méritent tout plein, car s'il méprise trop des talents et des qualités qui n'ont pas la marque royaliste, il sait juger les perversités et les insanités de son pays avec un coup d'œil juste de chrétien et de moraliste. A ce point de vue, son livre peut être considéré comme une critique mordante d'une décadence dont peut-être, lui et les siens ne doivent pas si lestement se laver les mains.

C'est très beau de rester fidèle à un grand et noble principe, mais au lieu de s'enfermer depuis tant d'années dans une tour d'ivoire, les excellents chrétiens et les bons royalistes n'eussent-ils pas mieux faits de travailler à arrêter cette décadence ?

Et nous voici revenus, en lisant ces lettres, à la grande querelle des ralliés, querelle que l'on ne parviendra jamais à résoudre, parce que tout le monde a sa lorgnette pour la juger, les uns jugeant à travers le gros bout — trop grand ; les autres par le petit bout — trop loin, et personne ne regardant avec ses propres yeux.

Et après tout le grand-père a-t-il tout-à-fait tort ? N'est-il pas permis de comparer avec lui la France monarchique séculaire, si glorieuse, si grande, si forte, et celle d'aujourd'hui après cent ans de révolution ? Franchement, n'en déplaise aux amis de la *res publica* — et peut-être en est-il pas mal parmi les lecteurs des *Études* — les plus grandes fautes de la monarchie n'ont pas fait autant de mal à la France que les plus excellents ministères des Grévy, Loubet, Fallières et autres fils de la Révolution, et l'on se demande si, par la force des choses, ruinée, déchue, déchirée, lasse de la boue et de la honte, il n'arrivera pas un jour où la nation écœurée viendra dire à un prince : Maintenant me voici, soyez mon bon Samaritain et recommencez tout de bon à réparer le mal que je me suis fait depuis que je n'ai plus voulu de rois.

Mais si cela arrivait, il ne faudrait plus regarder par le petit bout de la lorgnette, et alors il y aurait quelques petits froissements dans l'âme du marquis de Charnacé. Voilà ce qu'on pense quand on lit ces jolies lettres du vieux gentilhomme, et il a bien le droit de dire sa pensée parce que, après

Digitized by Google

avoir pataugé dans les goujateries présentes, la parole de l'ancienne France avec sa distinction et sa désinvolture, a une saveur qui fait plaisir.

ALFRED FRANKLIN. **La civilité, l'étiquette, la mode, le bon ton, du XIIIe au XIXe siècle.** II. 1908. Prix : 5 fr. Paul-Emile Paris.

Voici un ouvrage à consulter chaque fois qu'on voudra étudier, sur des données certaines, les mœurs et usages de nos ancêtres. L'auteur a réuni une collection d'anciens traités de la civilité qu'il accompagne de commentaires savants, et de notes d'érudition des plus intéressantes. Il y a des détails piquants, parfois d'une gauloiserie qui effarouche notre pudibonderie et qui empêche que ce livre soit mis dans toutes les mains, mais il y a aussi d'amusants détails. Pourtant, on peut constater que les règles de bienséance pour les repas, les relations mondaines, la conduite dans la famille ne diffèrent pas tellement des nôtres. Le seul progrès dont nous pouvons nous enorgueillir c'est celui d'une moindre politesse, d'un respect pour le prochain diminué à chaque génération et d'un sans-gêne de plus en plus accentué. Mais cela peut-il s'appeler progrès ? MAVIL.

Avec la permission des Supérieurs.

Gabriel Jouitteau, Gérant.

Société Desclée, De Brouwer et Cie. LILLE — PARIS — BRUGES.

Digitized by Google

LES DERNIERS TRAVAUX D'APOLOGÉTIQUE.

Depuis quelques mois l'effort des théologiens s'est porté vers l'étude de l'acte de foi. Les doctrines modernistes avaient jeté beaucoup d'obscurité sur cette question fondamentale ; il était nécessaire de remettre en lumière et même dans un jour nouveau la doctrine traditionnelle déjà définie par plusieurs conciles. Du reste, l'encyclique *Pascendi* du 8 septembre 1907, d'une façon précise et lumineuse, a frayé la voie à tous les apologistes catholiques. Voici les principaux travaux sur ce sujet : *Foi et systèmes* (1), de Bernard Allo, O. P., professeur à l'Université de Fribourg : *Qu'est-ce que la foi* (2) ? de M. Mallet, professeur au collège catholique d'Aix-en-Provence ; *L'analyse de l'acte de foi, Foi et Révélation, les concepts dogmatiques*, dans *Réponses théologiques à quelques questions d'actualité* (3), du P. Hugon, O. P., maître en sacrée théologie ; *La crédibilité et l'Apologétique* (4), du P. Gardeil, O. P., maître en sacrée théologie ; *Apologie scientifique de la foi chrétienne*, d'après l'ouvrage de Mgr Dhuillé de Saint-Projet, par l'abbé Senderens professeur à l'institut catholique de Toulouse (5) ; *Les croyances religieuses et les sciences de la nature*, par G. Guibert, supérieur du séminaire de l'institut catholique de Paris (6) ; enfin un article de M. Ermoni : *Foi et croyance*, dans les *Annales de Philosophie chrétienne*.

Il y a deux tendances, on le sait, chez les théologiens modernes

1. In-12 de 304 pp., chez Bloud, 4, rue Madame.
2. In-12 de 64 pp., chez Bloud, 4, rue Madame.
3. In-12 de 284 pp., chez Téqui, Paris.
4. In-12 de 304 pp., chez Lecoffre, Gabalda, 20, rue Bonaparte.
5. Poussielgue, 15, rue Cassette. In-12, 446 pp.
6. Chez Beauchesne, 117, rue de Rennes. In-12, 320 pp.

Digitized by Google

en ce qui concerne la notion de la foi ou du moins sa genèse dans l'âme humaine, et dès lors en ce qui concerne les procédés apologétiques pour la faire naître dans les âmes. Les uns font de la foi une dépendance du cœur et préconisent avant tout et parfois exclusivement une méthode affective pour amener les âmes à la vraie religion. D'après eux, la vraie et principale, voire l'unique preuve de la religion est sa correspondance avec les exigences de l'âme humaine ; et, quand ils parlent d'exigences, ils n'entendent pas ordinairement les exigences intellectuelles de l'âme, mais ses exigences affectives. On a voulu faire de Newman le grand promoteur, au siècle dernier, de cette apologétique. D'après M. Baudin, dans la *Revue de Philosophie* (juin, juillet, septembre, octobre 1906) et le R. P. de Grandmaison (*Etudes*, 20 décembre 1906 et 5 janvier 1907), le célèbre cardinal n'aurait vu dans la foi qu'une forme de l'amour. « La foi se ramène au désir de croire, à l'amour ; la sauvegarde de la foi n'est pas la raison, mais une bonne disposition du cœur. L'apologétique n'est plus une science, mais l'art de faire taire la raison et de faire parler le sens moral. On doit aller de la révélation morale à la révélation religieuse. L'objet de la religion révélée est la détermination précise des dogmes de la religion naturelle opérée par le christianisme. Le meilleur argument apologétique est la comparaison entre les exigences de la conscience et la doctrine de l'Evangile. Les démonstrations sont inutiles, dangereuses même ; les preuves sont bien plus la récompense que le fondement de la foi ; celle-ci restera toujours indépendante des raisons intellectuelles de croire. La raison raisonnante est donc exclue de la psychologie de l'acte de foi, de la méthode apologétique, de la foi considérée comme habitude de l'âme. »

Telles sont les idées que M. Baudin prête à Newman (1). On a contesté l'exactitude de cette analyse et de savants auteurs ont pris la défense du célèbre cardinal ; et il semble bien que l'on ait exagéré, en effet, ses tendances doctrinales (2). Quoi qu'il en soit, la doctrine de la foi qu'on a voulu lui attribuer est professée aujourd'hui par un grand nombre d'apologètes, soit en dehors des catholiques, soit, du moins avant l'encyclique *Pascendi*, parmi les catholiques. Citons entre autres le livre de M. Edouard Schneider : *Les raisons du cœur* où il est dit que « la doctrine et les

1. Voir cette analyse dans *Revue des sciences philosophiques et théologiques*, Octobre 1907, p. 762.

2. Voir *Revue pratique d'apologétique*, 15 fév., 1er mars 1907. Cf. *Annales Philosophie chrétienne, Newmann et l'intellectualisme*, juin et août 1907.

Digitized by Google

faits religieux ne sont vrais qu'autant que notre conscience les reconnaît comme tels ; la foi est affaire de pure adaptation psychologique et morale ». Malheureusement cette apologie *d'adaptation psychologique et morale* a joué un mauvais tour au *credo* catholique de l'auteur. Car il affirme avoir rencontré des oppositions nombreuses et irréconciliables entre sa conscience et la foi catholique ; et il signale, en particulier, la notion de la tradition, de la foi, les dogmes de l'Eucharistie et de l'infaillibilité pontificale.

L'apologétique du sentiment peut devenir une arme puissante ; mais cet exemple nous montre que, comme toute arme, elle est un instrument dangereux, si elle se trouve aux mains d'un aveugle. Et celui-là est aveugle en apologétique, qui n'a pas commencé par fonder sa foi sur les raisons de l'intelligence. L'apologétique du sentiment est utile, efficace et souvent plus convertissante que l'apologétique intellectuelle ; mais il faut qu'elle s'adresse à une âme déjà éclairée, soit par les raisons intellectuelles de croire, soit par les lumières d'une foi depuis longtemps enracinée dans l'âme.

Parmi les ouvrages cités plus haut, celui qui analyse le plus complètement l'acte de foi et les conditions de l'apologétique, est celui du P. Gardeil. En disciple de saint Thomas, il range l'acte de foi dans le domaine de l'intelligence et restreint peut-être outre mesure la part de la volonté. Son livre mérite d'être analysé avec quelques détails. Il est divisé en trois parties : *la notion de la crédibilité ; — les problèmes de la crédibilité rationnelle ; — l'apologétique.*

Le premier chapitre du livre premier expose la genèse de l'acte de foi. L'acte de foi dans son évolution psychologique traverse les mêmes phases que l'acte humain : 1° un regard jeté sur la fin à poursuivre, c'est-à-dire sur le bien honnête et réalisable, et l'intention de l'atteindre ; 2° la recherche des moyens (conseil), le jugement sur l'efficacité des divers moyens *(judicium practicum et consensus)*, le choix *(electio)* du meilleur moyen ; — le décret de le mettre en œuvre *(imperium)* ; et l'utilisation *(usus activus)* de ce moyen et son exécution par l'acte impéré *(usus passivus)*.

La fin à réaliser par l'acte de foi est notre bien total. L'acte de foi se présente comme un moyen, objet du conseil, du jugement pratique, du choix..., moyen d'atteindre notre fin. Il consiste en l'adhésion en une proposition, un énoncé intellectuel, marqué de

Digitized by Google

trois caractères spéciaux : il dépasse la portée de notre intelligence (1), il est en connexion avec notre fin, sa vérité est garantie par l'affirmation divine. « Ce dernier élément est spécifique de l'assentiment de la foi chrétienne », déclare le P. Gardeil (2). Car il estime que le fait de l'affirmation divine touchant un énoncé intellectuel non seulement garantit sa vérité, mais l'établit en connexion avec notre fin. Ce dernier point pourrait se discuter (3). Mais ce qui est incontestable, c'est que le fait de l'affirmation divine est nécessaire pour que, en adhérant à cette vérité, je puisse me rendre témoignage que j'adhère à Dieu même. Il importe donc de bien établir le fait de la révélation divine concernant la vérité qui sollicite notre foi. Ce fait s'établit par *les motifs de crédibilité*. Ces motifs de crédibilité ont donc une place importante, nécessaire dans l'acte de foi. Ils établissent que telle proposition a été révélée de Dieu et qu'elle est dès lors croyable ; ils produisent sa crédibilité. L'acte intellectuel qui discute ce fait est le conseil.

Le fait de la révélation divine, concernant une proposition quelconque, entraîne-t-il *nécessairement* l'adhésion de l'intelligence à cette proposition, c'est-à-dire le consentement ? En d'autres termes, la foi est-elle un consentement, une adhésion *libre* ? C'est ici véritablement le nœud de toutes les difficultés concernant la théorie de l'acte de foi. Il nous faut peser avec soin la solution proposée par l'éminent dominicain.

Dans sa réponse, l'auteur se montre indécis, hésitant. « Au jugement rationnel affirmant l'existence effective du témoignage divin, dit-il (4), correspond un mouvement de la volonté adhérant à la crédibilité de l'assertion, pour autant que celle-ci ressort de la preuve théorique de ce témoignage. De là naît parfois dans l'esprit cette croyance naturelle à la vérité extrinsèque de l'assertion révélée, qui devance logiquement l'assentiment de la foi surnaturelle et que certains théologiens nomment la *foi scientifique*. Au jugement pratique qui vient ensuite et qui prononce, sous une forme

1. C'est la thèse thomiste. Il est des théologiens qui pensent que l'objet de la foi peut être une vérité déjà connue par la raison.

2. *Loc. cit.*, p. 13.

3. *Loc. cit.*, p. 15. « L'adhésion à la vérité divine révélatrice étant un acte qui de soi est ordonné à nous conduire à notre fin dernière et divine. » Nous pensons que cette affirmation est trop générale. Il peut y avoir des vérités révélées qui n'aient aucun rapport avec ma fin, et qui dès lors n'exigent pas mon adhésion. Telles sont les vérités contenues dans les révélations privées faites à des tiers.

4. *Loc. cit.*, p. 20.

Digitized by Google

encore conditionnelle, le droit à être émis de l'acte de foi en vue, correspond un second consentement, hypothétique comme le jugement qui le motive, à l'acte de croire le message proposé, lequel vient de voir manifesté le bien qui le rattache au devoir de tendre à la perfection morale, spécialement en obéissant à un Dieu révélateur. »

D'après le P. Gardeil, si nous comprenons bien sa pensée exprimée ici d'une manière certes peu claire, l'adhésion de la foi, même après que le fait du témoignage divin a été établi, reste en suspens, hypothétique et dès lors libre. Mais pour quel motif cette adhésion reste-t-elle hypothétique ? Voici sa réponse : « J'ai dit que ce consentement est hypothétique, ce qui signifie que l'approbation qu'il donne à la moralité de l'acte de croire, si absolue qu'elle soit dans l'ordre de la moralité naturelle, est subordonnée cependant à la possibilité pour une nature humaine d'émettre l'acte de foi divine... Je consens à la foi comme à un acte moralement autorisé, non comme à un acte de tous points réalisable. Je dis *credibile est* et je consens à cette crédibilité comme à un placement excellent de mon activité morale. Je ne saurais dire, sans restriction du moins, *credendum est*, et, d'autant, le consentement de ma volonté ne saurait être catégorique (1) ».

Ainsi donc : 1° La démonstration du fait de la révélation divine concernant une vérité déterminée aboutit à la *crédibilité* de cette vérité et à la foi naturelle ou scientifique à cette vérité ; 2° cette adhésion n'est pas absolue ni catégorique, mais hypothétique ; 3° la foi ou l'adhésion catégorique à cette vérité ne résulte pas de cette démonstration, elle exige pour se produire un autre facteur qui transforme la crédibilité en crédentité et la foi scientifique en foi absolue, catégorique. Mais quel sera ce facteur ?

Ce facteur, d'après le P. Gardeil, c'est la grâce. Et quelle est sa fonction ? Sa fonction est de faire apparaître la vérité révélée comme *s'imposant à la conscience et comme absolument obligatoire* à être crue. « L'intervention divine surnaturelle, écrit le savant dominicain, n'est absolument requise que lorsque nous émettons un jugement catégorique, de caractère nécessitant, en regard de l'acte de foi à produire, suivi d'une libre mais efficace volonté de le produire.

« Le jugement surnaturel de crédentité est ce jugement. Avec lui la crédibilité, qui jusque-là était une aptitude facultative de la vérité révélée à être crue de foi divine, s'impose à la conscience

1. *Loc. cit.*, p. 21

Digitized by Google

comme absolument obligatoire. Le caractère conditionnel du jugement antérieur de crédibilité a disparu. »

Cependant ce caractère conditionnel du jugement de crédibilité ne disparaît pas si tôt. Il se retrouve dans la première étape du jugement de crédentité. Voici sous une forme concrète le jugement conditionnel de crédibilité. *Credere est bonum honestum ad finem conducens, ergo,* SI POSSIBILE EST *licite elici* POTEST.

Le premier jugement de crédentité va plus loin, il déclare que cet acte de croire, ordonné à notre fin dernière, *doit être produit par nous*, s'il est possible. *Credere est bonum honestum ergo si possibile est* CREDENDUM EST. C'est la crédibilité nécessitante conditionnelle.

Jusque-là, dans la production de tous ces actes, l'homme n'a pas dépassé les limites de l'ordre naturel. Par des grâces excitantes, adjuvantes, grâces surnaturelles, *quoad modum*, il a été aidé à produire ces actes naturels. Nous allons assister maintenant à la production de l'acte de foi proprement dit, acte surnaturel, *quoad substantiam.*

Le point de départ naturel qui servira de base ou de support à l'acte surnaturel de la foi est ce jugement de crédentité conditionnel : « *Si possibile est, credendum est.* » Ce sera le rôle de la grâce de faire disparaître ce caractère conditionnel et de le remplacer par le caractère obligatoire catégorique. Si le caractère conditionnel du jugement de crédibilité a disparu, « c'est donc, écrit le P. Gardeil (1), que la condition a été remplie : c'est donc, tout jugement ne se légitimant que par des motifs objectifs, que la possibilité pour moi de réaliser l'acte de foi surnaturelle m'est apparue. Comment cela ? Ce ne peut être en vertu de motifs rationnels, impuissants à fournir la preuve de cette possibilité effective. C'est certainement par l'effet d'un secours actuel, d'une illumination de mon intelligence qui me représente actuellement les vérités de foi comme bonnes à croire, effectivement et sans la moindre réserve et l'acte de foi à ces vérités comme compris parmi les actes qui me relient à ma fin ultime, comme mon devoir pur et simple.» C'est le *credendum* absolu, œuvre de l'intelligence.

Le passage de ce jugement obligatoire catégorique au jugement impératif commandant l'exercice de l'acte de foi, exigera le concours de la volonté : « Ce jugement, sinon impératif, du moins obligatoire, continue le P. Gardeil, une fois prononcé, la volonté libre est requise de prendre un parti, de se décider. Elle ne le

1. *Loc. cit.*, p. 23 et 24.

Digitized by Google

fera qu'en vertu d'une inspiration surnaturelle spéciale, car le devoir qu'on lui propose est surnaturel. » C'est la *pia motio*, le *pius affectus* des théologiens par lesquels la volonté, par un choix libre, consent à la foi, c'est l'élection de la foi.

Le dernier stade de l'acte de foi comprendra l'*imperium*, l'*executio activa*, l'*exécution passiva* et le *gaudium in veritate*.

Au credendum prononcé par l'intelligence et adopté par la volonté succède un nouvel acte intellectuel, l'*imperium*, le jugement, l'ordre de faire l'acte de foi, le décret : *crede*.

Aussitôt la volonté adoptant encore ce décret applique l'intelligence à l'acte de foi *executio activa fidei*. Docile, obéissante, l'intelligence, toujours soutenue par la grâce, adhère à la parole révélée et fait des jugements de Dieu ses propres jugements. Puis la volonté se repose, se délecte dans cette divine contemplation.

Le cycle est achevé et l'acte de foi est parfait, se greffant sur la nature qu'il complète et perfectionne.

On ne pouvait exposer la théorie thomiste de l'acte de foi avec plus de compétence et d'autorité. Est-ce à dire que cete genèse théorique de l'acte de foi soit calquée de tous points sur la réalité? Le rôle de la grâce dans l'acte de foi, assigné et circonscrit par l'auteur dans ces précises limites, est-il bien authentique ? Ce rôle a-t-il vraiment pour objet de rendre catégorique un jugement que les forces naturelles de la raison ne présentaient que sous une forme conditionnelle ?

Dans cet effort pour trouver à la foi surnaturelle un objet qui soit formellement et matériellement distinct de l'objet de la foi naturelle, nous avons reconnu une préoccupaion d'école. L'école thomiste tient que l'on ne peut croire de foi divine une vérité dont l'évidence ou la certitude directe ou indirecte a été démontrée par les lumières naturelles de la raison. Il fallait donc, dans le cas présent, montrer comment les jugements de la foi surnaturelle affirmaient *matériellement* et formellement autre chose que les jugements de la foi scientifique. L'auteur a même dépassé ce but, il a prétendu démontrer que les vérités de la foi ne pouvaient pas être crues en aucune manière par l'homme à cause d'une impuissance native de nos facultés. La nature s'arrête au *credentum si possibile*. La grâce seule, par ses lumières propres et surnaturelles, montre que cette foi est possible et décide la volonté à y adhérer.

Digitized by Google

Nous avouons ne pas saisir la force des raisons par lesquelles le savant dominicain, après avoir concédé, à regret, on le sent, que la foi scientifique pouvait prononcer le *credendum si possibile est*, lui interdit d'aller plus loin. Voici à nouveau ces raisons : il se demande comment notre intelligence peut se rendre compte de la possibilité pour elle d'émettre l'acte de foi, et il répond : « Ce ne peut être en vertu d'actes rationnels, impuissants à fournir la preuve de cette possibilité effective. C'est certainement par l'effet d'un secours actuel, d'une illumination de mon intelligence qui me représente actuellement les vérités de foi comme bonnes à croire, effectivement et sans la moindre réserve, et l'acte de foi à ces vérités comme compris parmi les actes qui me relient à ma fin ultime, comme mon devoir pur et simple (1). »

Certes l'étude psychologique de nos actes rationnels est impuissante à nous montrer que la foi surnaturelle ou même naturelle en la parole de Dieu est liée de fait à l'obtention de notre fin dernière. Nos puissances, en effet, ne réclament pas d'une manière nécessaire, cette intervention personnelle de Dieu ; néanmoins elles l'admettent comme possible et convenable. Et, posé le fait de la révélation, le fait de la parole de Dieu, nous indiquant notre fin dernière et les moyens de l'atteindre, les seules lumières de la raison suffisent à démontrer que nous *pouvons et devons croire* à la parole révélatrice et directrice. Cette démonstration prend la forme d'un syllogisme simple dont tous les termes sont faciles à saisir et à démontrer. L'homme possède une intelligence susceptible de se laisser instruire de la vérité par une autorité reconnue compétente. Or, aux yeux de l'intelligence humaine, la compétence de l'autorité divine apparaît comme absolue ; donc l'intelligence humaine est susceptible de se laisser instruire de toute vérité par l'autorité divine. Si l'homme peut et doit se laisser instruire par l'homme, à plus forte raison peut-il et doit-il se laisser instruire par Dieu. *Si testimonium hominum accipimus*, disait déjà l'apôtre Jean aux fidèles et aux catéchumènes de son temps (2), *testimonium Dei majus est !*

Il est vrai que, d'après le R. P., l'insuffisance de la raison à croire avec une absolue certitude les vérités révélées tient non seulement à l'impuissance native de nos facultés mais encore à l'insuffisance des motifs de crédibilité ou plutôt à l'insuffisance de leur démonstration. Il examine le syllogisme suivant :

1. *Loc. cit.*, p. 23 et 24.
2. *Epist* I, cap. V, v 9.

Digitized by Google

Dieu est métaphysiquement véridique.

Or Dieu, certainement et évidemment, révèle que Dieu est un et trine.

Donc Dieu est trinité.

Et il se demande : est-ce que ce syllogisme s'impose à l'intelligence avec une évidence absolue de façon à forcer son adhésion? C'est l'objet de la seconde partie de son livre.

***

La difficulté pour la valeur absolue du syllogisme ainsi posé réside dans la mineure. L'auteur la pose en ces termes : *La démonstration spéculative rigoureuse du fait de l'attestation divine est-elle possible ?* Si cette démonstration n'est pas possible, il s'en suit que les motifs de crédibilité restent de fait insuffisants à forcer l'adhésion de notre intelligence qui n'est nécessitée que par l'évidence absolue.

En principe, l'auteur accepte cette « *possibilité d'une démonstration rigoureuse du fait de l'attestation divine* ». Il accepte donc, direz-vous, la démonstration rigoureuse de la conclusion; et il admet, en conséquence, que ce syllogisme est capable de forcer l'adhésion de l'intelligence à la vérité révélée.

D'autres, qui pensent avec saint Bonaventure et Suarez qu'une vérité déjà démontrée scientifiquement peut encore être objet de foi divine, accepteront sans difficulté cette conséquence ; mais pour un fidèle thomiste ce n'est pas permis. Aussi ce devient pour lui un problème ardu de montrer comment une proposition démontrée par un syllogisme rigoureux ne force pas l'adhésion de l'intelligence.

« La notion de crédibilité, dit-il, tient tout entière dans ces deux choses : aptitude de l'assertion à être admise par l'esprit sur le témoignage de Dieu ; inaptitude de l'assertion rendue croyable à *nécessiter* l'adhésion intellectuelle comme le ferait un objet scientifique. L'évidence scientifique du fait de la révélation annihile-t-elle ces deux propriétés (1) ? »

L'auteur va donc s'efforcer de montrer que l'évidence scientifique de la conclusion est apte à rendre l'objet croyable, mais inapte à *forcer* l'adhésion intellectuelle. « La crédibilité des vérités révélées, écrit-il (2), est sans doute une crédibilité supé-

1. Loc. cit., p. 83.
2. Loc. cit., p. 93.

Digitized by Google

rieure. Elle force l'assentiment naturel des démons, dit saint Thomas. A plus forte raison, le saint docteur estimerait-il qu'elle peut nécessiter le nôtre. Mais cet assentiment contraint demeure un assentiment de foi naturelle ; ce n'est pas un assentiment scientifique découvrant l'objet tout entier. Il reste dans cet objet tout un côté, le plus important à explorer. »

A cause de ce côté inexploré de l'objet, le P. Gardeil estime que l'assentiment de l'intelligence reste libre, exempt de contrainte. Mais nous avouons ne pas comprendre cette subtile distinction. La foi, en effet, ne porte pas sur le côté inexploré de l'objet révélé, mais sur le sens obvie de la proposition révélée. Si donc la vérité de la proposition est affirmée par Dieu dans son sens obvie, l'évidence de sa vérité éclate à l'intelligence d'une manière certaine, inévitable, absolue. Ce n'est pas, à la vérité, une évidence scientifique, démontrée *per causas* ou *per essentiam*, c'est une évidence extrinsèque ; mais comme cette évidence est absolue, inévitable, elle n'en a pas moins la puissance de produire la certitude, comme tout syllogisme régulièrement construit, et de forcer l'adhésion de l'esprit.

Parce que le P. Bainvel, dans son livre *La foi et l'acte de foi*, n'admet pas ses conclusions, le P. Gardeil lui reproche d'être aveuglé par « l'idole suarezienne de la possibilité pour une vérité scientifiquement démontrée, par exemple l'existence de Dieu, d'être en même temps objet de foi (1). » C'est le cas de retorquer l'argument. Le culte de l'éminent dominicain pour l'idole thomiste de l'impossibilité d'une vérité scientifiquement démontrée à devenir objet de foi l'illusionne ici, il l'empêche de voir la valeur apodictique et absolue de la démonstration de crédibilité.

Cette erreur, qui tient au système, va influencer le reste de l'ouvrage et spécialement la troisième partie consacrée à l'Apologétique.

Puisque la démonstration des motifs de crédibilité ne saurait atteindre à l'évidence absolue, l'objet de l'apologétique sera de trouver des motifs de crédibilité de valeur *relative*, c'est-à-dire proportionnés à la mentalité des personnes que l'on veut convaincre. « La crédibilité rationnelle, écrivait-il dans la *Revue*

1. *Revue thomiste*, 1905, p. 145.

Digitized by Google

thomiste 1905 (1), nous a paru conditionnée par les exigences intellectuelles variables de ceux appelés à la foi. Toujours évidente pour ceux dont elle autorise la foi, la crédibilité, si on l'envisage du côté de ses motifs, est la plupart du temps relative.»

Pour les esprits scientifiques il y aura donc une apologétique *scientifique* ou plutôt pseudo-scientifique atteignant à une certitude très haute, mais non absolue, impuissante dès lors à forcer l'adhésion, c'est celle des manuels qu'on met entre les mains des élèves de théologie.

A côté de cette apologétique scientifique, il y a l'apologétique *dialectique* qui n'utilise que les raisons probables de croire tout en visant à produire la conviction. « La partie la plus considérable des motifs de crédibilité n'a qu'une valeur de probabilité, écrit-il (2). Cette constatation ne concerne que la valeur intrinsèque des motifs. Elle n'infirme en rien, nous avons dit pourquoi, la certitude de la connaissance du fait de la révélation engendrée par ces motifs non plus que l'évidence de la crédibilité qui en résulte. »

Curieuse apologétique qui, avec des arguments probables, produit *l'évidence et la certitude* dans certaines âmes et avec des arguments apodictiques s'est déclarée impuissante à la produire d'une manière suffisante (3).

L'apologétique subjective est la troisième méthode pour produire dans les âmes l'évidence du fait de la révélation. Elle a été fort à la mode en ces derniers temps. L'encyclique sur le modernisme a été pour elle un coup terrible. Néanmoins elle subsiste dans ce qu'elle a de légitime. Y a-t-il des *raisons subjectives*, en dehors des miracles et de tout témoignage extérieurs, qui puissent produire dans notre âme l'évidence et la certitude que Dieu a parlé et révélé telles et telles vérités ? Ces raisons sont les suppléances de la crédibilité. Elles existent d'après les tenants de l'apologétique subjective ; et le P. Gardeil rattache cette école à saint Thomas qui a dit : « Si le Christ n'avait pas fait de miracles visibles il resterait d'autres moyens d'amener à la foi, auxquels les hommes devraient se rendre, d'abord l'autorité de la loi et des prophètes. Puis la vocation intérieure à laquelle ils ne de-

1. P. 125.
2. P. 172.
3. Le révérend Père parle toujours d'arguments non probants qui produisent l'évidence dans l'esprit : et, d'après lui, l'évidence des motifs de crédibilité n'est jamais appuyée sur des preuves d'une valeur intrinsèque absolument probante. C'est rabaisser, semble-t-il, outre mesure, les exigences intellectuelles des catholiques. Ce sont de pauvres esprits qui s'en laissent trop facilement imposer.

Digitized by Google

vraient pas résister, cette vocation dont Isaïe a dit : « Le Seigneur m'a ouvert l'oreille ; et moi, je n'ai pas dit non, je ne recule pas », comme ceux dont il est dit ailleurs : « Vous, vous avez toujours résisté au Saint-Esprit (1). »

Ces touches intérieures, cette vocation qui parle à l'âme sont suffisantes pour appeler à la foi. Elles agissent avec la même efficacité que le miracle, cependant ce ne sont pas des miracles proprement dits. Au lieu de les appeler des suppléances de la crédibilité, on pourrait peut-être plutôt les appeler les suppléances du miracle ?

L'apologétique subjective a pour but de mettre en valeur toutes ces suppléances. Elle porte divers noms :

Le *psychologisme* montre que la logique des sentiments réclame dans le christianisme son aboutissant normal ;

Le *pragmatisme* examinera à l'œuvre l'action de nos puissances; et, devant l'insuffisance de cette action quand elles sont livrées à elles seules et son efficacité quand elles sont aidées par la force chrétienne, il conclura à la vérité de cette religion ;

Le *moralisme* trouve dans l'évolution du sens moral, chez l'homme, des raisons d'adhérer à la foi chrétienne ;

Le *sociologisme* montre que l'idéal de la vie sociale, fondée sur l'autorité, trouve son meilleur épanouissement dans le catholicisme ;

Le *fidéisme* étudie le phénomène psychologique de la foi dont il exalte l'importance et il n'a pas de peine à démontrer quel merveilleux milieu de culture il trouve dans la doctrine chrétienne qui s'appuie sur le magistère divin.

Le R. P. Gardeil n'étudie que les trois apologétiques pragmatiste, morale et fidéiste, et il se demande si elles aboutissent, c'est-à-dire si « elles déterminent, humainement parlant, le sujet à accepter la foi à un dogme déterminé (2) ». Sa réponse est celle-ci : dans une âme où le christianisme est présent, au moins à l'état latent, l'apologétique subjective peut aboutir ; mais son rôle se borne à écarter les obstacles à la foi ; la détermination à croire, subjective et objective, est l'effet des causes divines qui travaillent le sujet, l'effet de la grâce surnaturelle ; — dans une âme où le christianisme est absent, l'apologétique subjective n'aboutit pas.

Un homme qui a la connaissance du christianisme, peut trouver, en effet, en lui-même tant d'harmonie entre les croyances de son

1. Gardeil, II, a. 6
2. *Loc. cit.*, p. 311

Digitized by Google

cœur, de son âme tout entière et les vérités de la foi chrétienne qu'il sentira s'évanouir toute objection contre elle, et, la grâce aidant, il leur gardera l'adhésion de son être tout entier. Ici nous sommes d'accord avec le R. P. G. Nous irions même plus loin et, pour obtenir cette détermination subjective et objective, nous croyons qu'il n'est pas nécessaire de placer dans le sujet la connaissance du christianisme proprement dit ; il suffirait à la grâce de rencontrer dans l'âme ce minimum de vérités révélées que saint Paul exige pour fondement à la vraie foi ; Dieu s'est révélé comme s'occupant de l'homme et comme rémunérateur. Il n'est guère de peuple qui n'ait gardé ces deux notions (1) et qui, par conséquent, ne soit susceptible de recevoir, s'il n'y met obstacle, le don de la foi. Mais si ces deux notions sont absentes, comment la foi pourrait-elle naître ? Si l'on n'a pas la tradition, si vague soit-elle, que Dieu a *parlé* à l'homme, ou s'est occupé ou s'occupe encore de lui personnellement, comment peut-on avoir même l'idée de *croire* en lui ? L'évolution naturelle de l'action humaine, de l'acte moral, de notre besoin de croire s'adapte très bien au fait de la révélation, mais elle ne l'exige pas, et ni l'étude ni l'analyse de cette évolution n'aboutissent à la foi divine, même entendue dans son sens le plus large. Le *credo* de Nicée n'apparaît point, quoi qu'on fasse, comme une réplique du *credo* de la conscience ; il s'y adapte parfaitement, *fides quaerens intellectum*, mais il n'en sort pas, car en s'y adaptant il la dépasse infiniment et n'y trouve point ses racines.

Il est donc vain de vouloir construire une apologétique *purement subjective*. Toute apologétique purement subjective restera nécessairement incomplète et insuffisante ; elle ne peut conduire à la foi; elle peut tout au plus lui préparer la place ; quand cette foi se présentera, introduite par la raison, pour solliciter l'entrée du cœur, elle trouvera un milieu tout préparé à la recevoir.

Nous avons été bien long dans cette analyse du livre du P. Gardeil. Mais nous avons profité de cette étude pour marquer les conditions d'une véritable apologétique. L'erreur qui plane sur tout l'ouvrage du savant dominicain est une erreur d'école ; par amour pour une thèse thomiste qui a trop régné dans nombre d'écoles, il se refuse à reconnaître aux motifs de crédibilité une certitude absolue, convaincante pour tous les esprits. Et le motif

1. Tous les peuples, païens ou sauvages, ont cru que Dieu se mettait en relations personnelles avec l'homme et lui avait révélé les mystères, les rites, etc.

Digitized by Google

de ce refus est la persuasion où il se trouve que, si les vérités de la foi étaient de fait démontrées par des arguments comportant une certitude absolue, ces vérités ne pourraient plus être objet de foi divine ; *quae sunt visa non possunt esse credita.* En conséquence il n'attribue aux arguments établissant la crédibilité qu'une valeur relative, tenant aux dispositions du sujet, et variables avec chaque sujet. Ces dispositions elles-mêmes ne sont point nécessitantes vis-à-vis de l'adhésion de l'esprit, elles sont sollicitantes. L'argument décisif qui arrache l'adhésion de l'esprit est la motion et l'illumination de la foi. C'est elle qui produit la *crédentité*, mot barbare pour désigner une notion nouvelle sans réalité objective, il nous semble, et qui aurait dû toujours rester étrangère à la théologie. Il n'y a point de milieu, en effet, entre la crédibilité théologique au sens traditionnel et la foi surnaturelle, celle-ci succède immédiatement à celle-là ; il n'y a pas place pour la crédentité. En résumé, 1° le P. Gardeil restreint trop la valeur des motifs de crédibilité en leur refusant la force de donner aux affirmations de la foi une certitude rationnelle absolue ; -- 2° En ne reconnaissant qu'une certitude rationnelle *relative* dépendant des dispositions subjectives de chaque sujet, il réduit en fait toute apologétique à n'être, en dernière analyse, qu'une apologétique *subjective ;* et cette position le rend sans force pour combattre les excès des subjectivistes exclusifs. Dans la première rédaction de son traité n'avait-il pas écrit cette phrase au sujet de l'immanence : « Nous estimons que l'acte de foi, le vrai, n'est pas impossible à l'immanentiste (1) ; » — 3° La thèse, aussi radicale comme il la donne, de l'inaptitude d'une vérité établie scientifiquement dans une certitude absolue, à devenir objet de foi, nous semble dangereuse et favorise indirectement cette autre thèse si chère aux modernistes, à savoir qu'il ne peut y avoir de rencontre ni dès lors de contradiction sur le terrain des faits, entre les affirmations de la science et celles de la foi, attendu que la foi, dans les faits, atteint un objet toujours étranger à la science et réciproquement. Tous les faits de l'histoire pouvant être démontrés scientifiquement, par les lois de la critique, ne pourraient plus être objet de foi ; ou du moins cesseraient de l'être dès que leur démonstration aurait été établie d'après les lois de la critique. Dès lors plus de contradiction possible entre l'affirmation de la science et l'affirmation de la foi, celle-ci lâchant son objet dès que la science s'en empare.

1. *Revue thomiste*, 1905, p. 293.

Digitized by Google

En conséquence il nous semble nécessaire, pour fonder une véritable apologétique, de revenir à la thèse franciscaine de la non répugnance pour les vérités scientifiquement établies (les vérités d'évidence immédiate, *quae sunt visa*, étant mises de côté) à devenir objet de foi divine.

De la sorte ces vérités, objet de science et de foi, seront marquées de deux certitudes de caractère absolu, forçant l'une et l'autre l'adhésion de l'intelligence, la certitude naturelle et la certitude surnaturelle. Mais la certitude naturelle, quoique forçant l'adhésion naturelle de l'esprit, laisse libre l'adhésion surnaturelle. Il y a une différence profonde, en effet, entre l'adhésion naturelle et l'adhésion surnaturelle de l'intelligence à la même vérité. Le P. Gardeil, pour essayer de caractériser la certitude absolue de la foi par rapport à la certitude relative des motifs de crédibilité, déclare (1) que par la foi l'intelligence adhère à l'objet non seulement tel qu'il nous apparaît sous l'écorce des formules, mais dans ce qu'il a de caché ; et tel qu'il est intérieurement dans le mystère de la pensée divine. C'est par cette distinction de *l'objet apparent et de l'objet caché, mystérieux* que le Révérend Père distingue l'adhésion naturelle de l'adhésion de foi.

Nous croyons que ce n'est pas dans l'objet de l'affirmation qu'il faut chercher cette distinction mais dans le sujet. Dans l'adhésion naturelle le sujet accorde à la vérité une simple affirmation de *constatation*. Il constate la vérité et il passe son chemin sans y prêter plus d'attention. Dans l'adhésion surnaturelle le sujet accorde à la vérité une adhésion qui importe une orientation de tout son être, au moins inchoative, vers cette vérité. C'est dans ce mouvement d'orientation de tout l'être humain vers la vérité divine que réside le caractère spécifique de l'adhésion surnaturelle. L'animal qui broute dans la prairie peut dresser un instant son regard vers le ciel et constater qu'il est rempli d'étoiles étincelantes et d'azur lumineux, mais après cette constatation il abaisse de nouveau ses regards vers la prairie, continue à brouter et il ne se souvient plus de ce qu'il a vu dans les profondeurs du firmament. La lumière qui jaillit du ciel ne dit rien à son âme de brute. Ainsi en est-il de la raison naturelle en face des vérités de la foi. Un instant, elle peut diriger son étude vers les motifs de crédibilité tels que les présente l'apologétique scientifique. Elle sera obligée de reconnaître qu'ils concluent avec une évidence *absolue* à la certitude des vérités révélées ; elle leur donnera son

1. *Loc. cit.*, p. 93.

Digitized by Google

adhésion absolue, mais ce sera *une adhésion de simple constatation.* Tant que la grâce n'aura pas touché le fond de son être, cette raison terrestre, animale se replongera dans la poursuite des problèmes humains. Les vérités divines ne présenteront pour elle aucun intérêt, elles seront non avenues et comme si elles n'existaient pas.

Mais, que la grâce descende dans cette âme, aussitôt elle triomphera de son indifférence mortelle et l'orientera d'une manière totale et définitive vers la poursuite de ces vérités, principe de vie éternelle.

Pour vaincre l'obstination de l'incroyant, l'apologiste a donc deux procédés à mettre en œuvre : le procédé intellectuel pour montrer avec une évidence absolue que les vérités révélées sont vraies de toute nécessité, et dès lors dignes de l'adhésion de l'homme tout entier (la crédibilité) ; — le procédé affectif qui agira sur la volonté et montrera que ces vérités sont bonnes pour l'homme tout entier et qu'il va de son intérêt bien compris d'y donner en fait l'adhésion pratique de tout son être comme il leur a donné l'adhésion transitoire et spéculative de son esprit. C'est à cela que doit s'employer toute cette partie de l'apologétique que le P. Gardeil appelle dialectique et subjective. Le R. P. n'a pas su marquer assez nettement le rôle de cette apologétique subjective à côté de l'apologétique scientifique. Elles ne se remplacent pas, elles se complètent. L'apologétique affective ou dialectique et subjective bâtit sur l'apologétique scientifique comme un édifice s'appuie sur le sol qui lui sert de fondement. De même qu'un édifice ne peut tenir en l'air mais doit reposer sur des bases qui prennent leurs racines dans le sol, ainsi l'apologétique dialectique ou subjective ne peut tenir sans l'apologétique scientifique.

Cette subordination de l'apologétique subjective ou dialectique ne lui enlève rien de sa valeur. Car le grand obstacle à la *conversion* des âmes ne réside pas dans l'absence de lumières, mais dans les liens qui les retiennent attachées aux biens créés et qui les empêchent de s'orienter tout entières vers les biens surnaturels que montre la foi, *sperandarum substantia rerum, argumentum non apparentium.* Ces liens ne se brisent que par les grandes émotions qui remuent le cœur et surtout par l'action cachée de la grâce. Aussi les grands convertisseurs s'efforcent-ils d'abord de faire prier les âmes qu'ils veulent convertir et de faire prier pour elles ; — ensuite ils agissent sur leur cœur en parlant le langage

Digitized by Google

des intérêts bien compris. L'apologétique de Pascal, l'apologétique subjective devient alors leur grande ressource. Mais cette apologétique à la Pascal et l'apologétique subjective ne peuvent conduire directement à la foi, parce qu'elles ne montrent pas le fait de la révélation avec une certitude absolue ; elles conduisent à l'apologétique scientifique et celle-ci conduit à la foi.

Après avoir précisé ce rôle des deux apologétiques scientifique et non-scientifique, il nous faut déterminer avec la même précision le rôle de la grâce surnaturelle dans l'acte de foi. Nous avons dit que ce rôle consistait à orienter l'homme tout entier vers la vérité révélée. Le corps a son centre de gravité qui le retient attaché par toutes les molécules de son être, ce centre est la terre. Parfois, dans un effort passager, un saut vers le ciel, il se détache un instant de cette terre, mais c'est pour y retomber avec plus de violence. Seuls quelques saints dans leurs extases surnaturelles ont pu se libérer pour un temps un peu plus long de cet esclavage et s'envoler vers les hauteurs. Pour tout homme, quoi qu'il fasse, la terre reste le centre de gravité dont il ne peut détacher son corps.

Comme le corps, l'âme humaine ou la raison naturelle possède elle aussi son centre de gravité nécessaire. Ce centre c'est son bien tel que le lui révèlent les puissances naturelles, la raison, les sens, les appétits. De ce centre elle ne peut pas plus se détacher que le corps ne peut se détacher de la terre. Qu'une autorité quelconque, un Dieu même vienne lui dire qu'au-dessus de ce bien il en est un autre, infiniment supérieur et que la miséricorde divine lui a destiné ; elle pourra le croire d'une foi naturelle, car elle est faite pour croire *à* Dieu comme elle croit *aux* hommes, et même à Dieu elle accordera une confiance plus absolue. Mais, si elle peut croire à l'existence de ce bien qui lui est destiné, elle demeure incapable d'en faire le centre de gravité de tout son être et de lui subordonner toutes ses puissances. Malgré cette révélation qui lui montre un bien supérieur et malgré ses désirs de l'atteindre, elle restera gravitant autour de son bien naturel sans pouvoir s'en détacher (1).

1. Saint Bonaventure (in *Sent.*, diss. XXIII, art. I, q. II ad arg.) expose ainsi le rôle de la foi : « ad fidem pertinet cogitare, ad fidem pertinet illuminare et rationem reformare et intellectum captivare (sub prima Veritate. » Et au même endroit (conclusio 4) : « in quantum vero habitus est, quodam modo respicit intellectum *speculativum* et ejus actum, qui est credere verum quia verum ; quodam modo intellectum *extensum* et ejus actum, qui est credere *voluntarie* sive credendo *tendere in Deum*. » De tous ces textes il ressort que la foi surnaturelle comprend, outre l'acte de pure intelligence, un acte de volonté par lequel l'âme est ordonnée vers Dieu (*tendere in Deum* et rattachée à lui comme à son centre (*intellectum captivare*).

Digitized by Google

La foi est donc un déplacement du centre de gravité de l'âme humaine. Avant la foi le centre de gravité de l'homme est Dieu connu par les créatures et goûté dans les créatures ; dans la foi ce centre de gravité est Dieu connu non plus sous le voile des créatures, mais Dieu se révélant par sa parole personnelle, Dieu goûté en lui-même. On comprend dès lors comment l'existence de Dieu et toutes les autres vérités déjà connues par la raison peuvent devenir objet de foi divine. On peut s'être démontré Dieu par le spectacle de l'univers ; mais si Dieu vient nous parler lui-même en personne et se révéler dans toute sa puissance par le miracle, nous croirons en son existence non plus parce que les créatures nous ont montré les vestiges de son passage, mais parce qu'il s'est révélé personnellement à notre âme. Par la révélation Dieu nous devient plus présent que par le miroir des créatures. De plus, toute parole est un appel, *vocatio ;* par la lumière de la foi Dieu parlant devient le centre de gravité de notre âme. L'impression de sa parole nous convaincra davantage de son existence et nous orientera davantage vers lui que le spectacle de ses œuvres.

Nous avons dit que toute vérité pouvait devenir objet de foi divine ; nous voulons dire toute vérité d'évidence médiate, c'est-à-dire connue par voie de démonstration ou de témoignage. Car une vérité d'évidence directe, une vérité *vue* ne peut être objet de foi. Car rien n'est plus fort pour arracher l'adhésion de l'esprit que la vision directe. C'est en ce sens qu'il faut entendre le principe *quae sunt visa non possunt esse credita.*

Il nous reste une dernière question à examiner : comment la foi est-elle libre ? La réponse ne souffre maintenant aucune difficulté. La preuve scientifique établissant que Dieu a parlé aboutit à la *constatation* que telle proposition révélée est vraie d'une vérité absolue. Cette foi naturelle peut n'être pas libre ; mais elle est fort différente de la foi surnaturelle. Celle-ci, après la constatation que Dieu a parlé, a pour rôle de changer le centre de gravité des puissances naturelles et de les orienter vers le Dieu qui se révèle par sa parole et nous appelle, *tendere in Deum*, dit saint Bonaventure. Cette orientation est l'œuvre de la grâce agissant de concert avec le libre arbitre. L'âme obéissante, après avoir constaté que Dieu a parlé et s'est fait lui-même notre sauveur, se tourne librement vers lui avec le secours de la grâce ; l'âme désobéissante se détourne et ferme les yeux ou plutôt les oreilles pour ne pas entendre la parole et l'appel de Dieu, *noluit intelligere ut bene ageret.*

(A suivre.) Fr. HILAIRE de BARENTON.

Digitized by Google

LE VOYAGE DE FRÈRE GUILLAUME DE RUBROUCK

(1253-1255) (1).

X

Dès lors fr. Guillaume est installé à la cour, il vit de sa vie, et il l'étudie avec toute l'ardeur de son inépuisable curiosité.

Mangou avait plusieurs femmes. Celle d'abord qui avait vengé d'une façon si effroyable la mort de son enfant. Son jeûne et son emprisonnement terminés, l'empereur s'était séparé d'elle. Mais au bout d'un mois il avait repris la vie commune. Il y avait entre leurs âmes, semble-t-il, une harmonie secrète qui les rapprochait. Elle s'appelait Kutuktaï Kathun. Implacable lorsqu'un incident l'avait précipitée dans la violence, elle était douce et miséricordieuse dans le courant habituel de la vie. Un jour que le froid était encore plus vif que de coutume et que la neige tombait, fr. Guillaume et ses compagnons furent agréablement surpris de voir arriver à leur logis des serviteurs de la cour ; ils leur apportaient de chauds vêtements de fourrures ; rien ne manquait, ni la pelisse, ni le pantalon, ni même les bottes ; c'était Kutuktaï Kathun, qui, voyant la température baisser sans relâche, avait laissé sa pensée se porter vers les pauvres Mineurs (2). Un autre jour,

1. Voir *Etudes Franciscaines* n^os^ de janvier, février, avril, juin et août 1908.

2. Fr. Guillaume refusa le vêtement de fourrure. N'osant pas en faire de même pour le costume de soie dont nous allons parler, il l'accepta et le donna à l'interprète. Mais les deux fois il força fr. Barthélemy à accepter ceux des vêtements qui lui étaient destinés. Pour l'interprétation que j'ai suivie ici du texte de Guillaume, voir Rockhill, *op. laud.*, p. 171, note 1. Cependant je trouve que celui-ci va trop loin lorsqu'il propose de remplacer *primo* par *prime* dans la phrase : *attulerunt*

Digitized by Google

elle avait entendu dire que fr. Barthélemy se plaignait de la lourdeur de ses vêtements ; elle lui fit remettre immédiatement, et à fr. Guillaume aussi, une tunique et des hauts de chausses en soie grise tissée d'argent et doublée d'ouate. De temps en temps, elle leur envoyait des mets substantiels ou délicats ; au commencement du Carême, pendant une semaine tout entière, elle se rendit chaque jour à leur oratoire, et chaque jour elle y distribua des vivres aux chrétiens qui s'y pressaient en foule. Elle n'était pas, semble-t-il, chrétienne ; elle penchait vers le christianisme et elle favorisait les chrétiens. Mais le christianisme, à la cour, c'était le nestorianisme. Et le nestorianisme ne prêchait pas d'exemple. Kutuktaï Kathun, cependant, était de bonne volonté Fr. Guillaume la vit un jour entrer à leur chapelle : elle se prosterna, en arrivant, le front dans la poussière ; puis, elle toucha, de la main, l'une après l'autre, chacune des images saintes qui s'y trouvaient, et, chaque fois, elle se baisa la main après ce contact sacré ; puis, elle tendit affectueusement la main à tous les assistants. Elle distribua ensuite des présents à chacun des chrétiens qui remplissaient l'oratoire. Apercevant enfin fr. Guillaume et fr. Barthélemy, elle donna immédiatement l'ordre de déposer à leurs pieds un morceau de brocart d'or large comme un couvre-lit, et une pièce de précieuse étamine. Fr. Guillaume accepta, mais pour donner immédiatement ces cadeaux à son interprète (1) Combien tout cela était touchant ! Or, voici comment se termina cette journée : Kutuktaï, continuant le cours de ses libéralités, fit apporter un repas aux prêtres nestoriens qui étaient présents ; ceux-ci s'enivrèrent à qui mieux mieux, et lorsqu'elle s'en retourna, après avoir elle-même manqué de tempérance, ils l'accompagnèrent à sa voiture « en chantant et en hurlant à tue-tête », écrit Guillaume : *ascendit bigam sacerdotibus cantantibus et ululantibus.*

De tels scandales n'étaient pas faits pour activer la propagation de l'Evangile (2). Aussi Cotta, la seconde femme de Mangou,

nobis de curia primo pelliceas arietinas ; comme il le constate lui-même, tous les manuscrits portent : *primo*. Il faut donc maintenir le mot et traduire : « C'est alors qu'on nous apporta pour la première fois de la cour des pelisses de fourrure. » Cela n'empêche pas d'admettre qu'elles étaient envoyées par Kutuktai Kathun, qui était notoirement connue pour favoriser les chrétiens.

1. Leur valeur devait être considérable. Car, arrivé à Chypre, au retour de son voyage, Abdallah retira, rien que de la vente du brocart d'or, quelque défraichi qu'il fût par le voyage, 80 besants de Chypre, soit environ 800 frs de notre monnaie, somme considérable pour l'époque.

2. Kutuktai Khatun pourrait bien cependant avoir été baptisée par les prêtres Nestoriens pendant le séjour même de fr. Guillaume au camp. Cela semble resulter

Digitized by Google

était-elle restée franchement païenne. Fr. Guillaume la vit dans une circonstance tragique. Cotta était tombée malade, et bientôt elle fut en danger de mort. Terrifiée par la perspective de sa fin prochaine, elle envoya un de ses serviteurs vers Sergius, le moine arménien qui était le commensal de nos Mineurs, et lui fit demander « s'il pouvait faire quelque chose pour sa guérison. » Sergius, qui était, l'ai-je dit ? nestorien, entraîné par l'habitude du mensonge, répondit avec une assurance effrayante « qu'il voulait avoir la tête tranchée s'il ne la guérissait pas. » Puis, le messager parti, il vint raconter en sanglotant à fr. Guillaume et à fr. Barthélemy à quelle sottise il venait de se laisser aller. Emus de pitié, ceux-ci passèrent avec lui la nuit en prière ; et le lendemain, Guillaume l'accompagna lorsque, tout tremblant, il se rendit au chevet de la malade. Deux autres prêtres nestoriens se joignirent bientôt à eux. Ils entrent. La malade était sur son lit, couchée En apercevant les ministres de Dieu, elle se met sur son séant. La croix lui est tendue, elle la baise ; puis elle ordonne de la déposer, avec tout le respect possible, auprès d'elle, sur une pièce de soie. Sergius alors s'approche d'elle. Il lui offre de l'eau bénite dans un vase, et lui dit de la boire. Mais il y mêle préalablement de la racine de rhubarbe (1) réduite en poudre. Quand elle a bu, il lui ordonne de s'en frotter la poitrine. Il prie

des termes dans lesquels Guillaume raconte la cérémonie de l'Octave de l'Epiphanie, dont nous avons déjà indiqué quelques détails : « *Tunc cantaverunt sacerdotes multa, dando incensum domine* (Kutuktai Khatun) *in manu sua ; et ipsa ponebat illud super ignem, et tunc thurificabant ei. Post hoc, cum jam esset clara dies, ipsa incepit deponere ornamentus capitis sui, quod dicitur bocca, et vidi calvariam ejus nudam, et ipsa tunc precepit quod exiremus, et in exeundo vidi afferri pelium de Argento. Utrum baptizaverunt eam vel non, ego nescio....* » p. 316. La réserve que témoigne fr. Guillaume sur cette question est toute naturelle : il avait été si souvent trompé par les Nestoriens qu'il s'était promis de ne jamais croire ce qu'ils lui disaient, et de n'ajouter foi qu'à ce qu'il aurait vu de ses propres yeux : *Quibus (nestorinis) dicebam quod nunquam crederem nec aliis dicerem, ex quo non videram.* Cependant l'encens, Kutuktai qui enlève sa coiffure et montre, contrairement à l'habitude des femmes tartares mariées, sa chevelure à nu, le bassin d'argent que l'on apporte, le soin qu'elle a de faire sortir fr. Guillaume et son compagnon, ces préparatifs et ces précautions semblent bien annoncer un baptême.

1. Marco Polo nous apprend qu'au XIVe siècle la rhubarbe croît en grande quantité sur toutes les montagnes de la province de Kan-sou, où les marchands l'achètent pour la revendre dans le monde entier. Aujourd'hui encore c'est le nord-ouest du Kan-sou, l'ouest du Sou-tchoan, et l'est du Thibet qui fournissent le monde d'une grande partie de cette racine. Les Mongols s'en servent pour leurs animaux, mais ils l'emploient rarement pour eux-mêmes. D'Ohsson raconte qu'après le pillage du Kan-sou par Gengis-Khan, la seule chose que son ministre Yeh-lii Ch'ut's'ai réclama pour sa part de butin fut un certain nombre de livres chinois et une provision de rhubarbe, au moyen de laquelle il sauva la vie d'un grand nombre de Mongols, lorsque, peu de temps après, une épidémie éclata dans l'armée. Rockhill, *op laud.*, p. 192, note 2.

Digitized by Google

ensuite Guillaume de lire un passage de l'Evangile. Guillaume lit la Passion selon saint Jean. Cependant la racine de rhubarbe fait son effet. Cotta renait ; la gaieté lui revient instantanément. Trois jours après elle est complètement guérie !

Dès lors l'audace de l'ineffable Sergius ne connaît plus de borne. Il se fait confectionner un trône épiscopal, des gants, une mitre en plumes de paon ornée d'une croix d'or. Il ordonne de peindre une bannière toute couverte de croix, la pend à un bâton long comme une lance, surmonté d'une croix, et organise des processions à travers le camp, au chant du *Vexilla regis prodeunt*, et à la grande stupéfaction des infidèles. Rencontre-il des Sarrazins, il déclare à haute et intelligible voix qu'ils ne sont que des chiens, et que leur Mahomet ne vaut pas mieux qu'eux. Et si, poussés à bout, ils répliquent, il leur décharge une volée de coups de fouet.

Sa conduite à l'égard des malades devient non moins arrogante. Quoique païenne, Cotta était charitable et bienveillante. Le jour où ses souffrances avaient été si inopinément soulagées, fr. Guillaume, je l'ai dit, accompagnait Sergius. A peine avait-elle senti un peu de mieux qu'apercevant le fr. Mineur debout, silencieux, auprès de sa couche, elle lui tendit, de sa main, une coupe de liqueur fermentée, et lui dit en badinant amicalement qu'il était un muet, n'ayant pas d'interprète et ne sachant pas la langue, et qu'elle la lui apprendrait ; et, effectivement, elle lui en apprit quelques mots avec une bonne grâce parfaite. En regard de ces manières aimables, mettez ce récit de fr. Guillaume. Un jour cette même Cotta retombe malade : il va la voir avec Sergius : « Nous entrâmes ; elle était couchée. Sergius lui commanda de se lever de son lit pour adorer la croix, et lui ordonna de le faire, les genoux pliés et le front dans la poussière. Elle obéit. Puis Sergius changea de place ; jusqu'alors il s'était tenu dans la partie ouest de la chambre, et la patiente était dans la partie est. Il se mit donc dans la partie est et ordonna à Cotta de se transporter dans la partie ouest ; puis, bien que la patiente fût si faible qu'elle pouvait à peine se tenir sur ses jambes, il la contraignit à se prosterner trois fois encore. » N'est-ce pas odieux (1) ?

1. « *Tunc ivimus ad curiam secunde domine que vocabatur Cotta, et sequebatur ydolatras, quam invenimus jacentem in lecto egrotantem. Tunc monachus fecit eam surgere de lecto, et fecit eam adorare crucem genua flectendo et frontem dando ad terram, ipso stante cum cruce ad latus occidentale domus, et illa ad orientale. Hoc*

Digitized by Google

Même brutalité à l'égard des prêtres nestoriens : il les injurie et les vole. Même audace dans ses rapports avec l'empereur. N'eut-il pas un jour l'aplomb prodigieux de rester couvert en sa présence ? Il manqua payer cher son excès d'impudence. Mais enfin l'affaire s'arrangea, et Mangou pardonna. Il est temps enfin de le dire : Ce soi-disant moine, qui vivait, tantôt vêtu d'un cilice et ceinturonné de fer, tantôt couvert de somptueux vêtements épiscopaux, cet envoyé de Dieu qui se teignait les ongles de henné et argumentait contre les Sarrazins à coups de fouets, ce singulier thaumaturge qui, un jour, mandé auprès d'un d'un nestorien malade, le piétina avec rage, puis, quand il fut mort, se vanta que ses prières l'avaient fait mourir parce qu'il était un ennemi de la vraie foi (1) ; ce Sergius, en un mot, n'était qu'un

facto, mutaverunt loca, et monachus ivit cum cruce ad orientem, et ipsa ad occidentem ; et ipse precepit audacter ei, quamvis esset ita debilis quod vix posset stare super pedes, ut iterum se prosterneret ter adorando crucem ad orientem, more Cristianorum : quod et fecit. » Relations des voyages de Guillaume de Rubruk, Bernard le Sage, et Sœwulf. Paris, M.DCCCXXXIX, p. 124. — Cotta mourut bientôt après cette scène, le 21 mai. Avant de mourir elle avait trouvé le moyen de donner une seconde leçon de Mongol à fr. Guillaume, qui la visitait souvent. Un jour qu'il était auprès d'elle elle lui offrit dix marcs d'argent, que Guillaume refusa. Mais Sergius, qui assistait à l'entretien, les lui arracha des mains et les garda pour lui : « *Mihi porrexit unum iascot quod nolui recipere. Tunc monachus extendens manum arripuit illud* » *Relations*, p. 128 (paginée à tort 182).

1. Ce prêtre nestorien s'appelait Jonas. C'était un très savant homme, et les prêtres nestoriens de Karakorum le considéraient comme le plus illustre d'entre eux tous. Il souffrait de crachements de sang. Fr. Guillaume alla le voir, et lui représenta que dans ce péril extrême il devait reconnaître le pape pour le père commun des fidèles. Il le fit sans difficulté, et ajouta que si Dieu lui rendait la santé il était prêt à aller se jeter en personne aux pieds du Souverain-Pontife et à lui demander sa bénédiction pour lui et pour l'empereur. Fr. Guillaume lui demanda ensuite s'il avait quelque restitution à faire ; il répondit que non, qu'il ne possédait rien qui pût appartenir à autrui. Il lui proposa alors de lui administrer le sacrement de l'Extrême-Onction ; il répliqua que les Nestoriens n'avaient pas ce sacrement, mais qu'il le priait de le lui administrer. Guillaume lui dit ensuite de se confesser ; il le fit. Guillaume chercha alors le Saint Viatique, et le présentant au patient, prononça ces paroles : « Il est de coutume, dans l'Eglise Romaine, que les malades reçoivent le corps de Notre-Seigneur, comme un viatique et une protection contre les embûches de l'ennemi. Voici le corps de Jésus-Christ : le confessez-vous et le désirez-vous ? » Il répondit avec une grande foi : « Je le désire de tout mon cœur. » Puis, comme Guillaume tenait en mains l'hostie consacrée, « Je crois que c'est là mon Créateur et mon Sauveur, ajouta-t-il avec un accent de conviction profonde, Celui qui m'a donné la vie, et qui me la donnera de nouveau, après ma mort, au jour de la Résurrection générale. » Il reçut ensuite l'Extrême-Onction, et mourut saintement, presque dans les bras de Guillaume Ainsi, grâce à celui-ci, le chef de l'Eglise nestorienne de Karakorum rentrait, avant de mourir, dans le giron de l'Eglise Romaine. Il était le seul prêtre nestorien, dans l'entourage de Mangou, qui eût de l'instruction, et il fut le seul aussi à se convertir. Quant à Guillaume, lassé de la vie qu'il menait dans le voisinage d'un homme comme Sergius, il désirait le quitter et ne plus le voir, « mais j'avais été logé auprès de lui par l'ordre de l'Empereur, écrit-il, et je ne pouvais aller ailleurs sans son commandement formel. » Force lui fut donc bien de rester avec lui.

Digitized by Google

exemplaire entre mille de ces imposteurs, de ces *trufatores*, qui, de tous les coins du monde, accouraient vers la horde de Mangou : il n'avait jamais été moine, et n'était, comme Guillaume l'apprit plus tard, en traversant son pays natal, qu'un tisserand illettré, qui courait le monde !

Et voilà, je le répète, ce qui rendait si délicate la situation de nos Mineurs à la cour : ils y étaient entourés non seulement de l'essaim des spadassins et des bravi, des reîtres et des condottieri qui, de tous les coins du globe, se dirigeaient vers le maître du monde, mais encore d'une tourbe d'escrocs, véritables coupe-jarrets de toutes les religions, qui faisaient leurs coups en criant à tue-tête : « Nous sommes les envoyés de Dieu ! » La relation de fr. Guillaume est pleine de leurs exploits. En voici encore un, entre mille : « Sergius, écrit-il, avait amené avec lui un certain Arménien porteur d'une croix d'argent qu'il avait apportée, disait-il, de Jérusalem. Elle pesait quatre marcs et avait quatre gemmes aux quatre angles et une au centre... Il la présenta à Mangou, et Mangou lui demanda ce qu'il désirait. Il répondit qu'il était fils d'un prêtre arménien dont l'église venait d'être détruite par les Sarrazins, et qu'il le priait de vouloir bien l'aider à la restaurer. Mangou lui demanda alors quelle somme lui était nécessaire pour le faire. Il répondit qu'il fallait deux mille marcs. Mangou donna aussitôt l'ordre de dresser des lettres qui lui fussent délivrées et par lesquelles il était ordonné au collecteur du tribut de la Perse et de la Grande-Arménie de lui compter cette somme en argent. »

S'il n'avait pas été dupé de mille façons, quelle ressource merveilleuse ce peuple n'aurait-il pas offerte à la prédication de la vraie foi ! Un jour fr. Guillaume va visiter une princesse impériale, dont la mère était chrétienne : « En nous voyant arriver, écrit-il, elle vint au-devant de nous, toute joyeuse, avec une amie ; et toutes deux, et toute leur maison, adorèrent la croix très dévotement. Puis, elle la fit déposer à la place d'honneur, sur une étoffe somptueuse, et nous fit servir un repas... » Même joie filiale, même vénération chez cette fille adorée de Mangou, chez la pieuse Cirina. Guillaume lui rend visite avec Sergius : « Dès qu'elle aperçut la croix elle se prosterna dans la poussière et l'adora, pleine de respect, car elle avait été bien élevée par sa mère, qui était chrétienne ; puis elle la mit à la place d'honneur, sur une pièce de soie ; et quand nous sortîmes, elle pria le moine d'accepter la pièce de soie sur laquelle la croix avait reposé. »

Digitized by Google

Hélas ! même conduite toujours de la part des prêtres nestoriens qui avaient accompagné Guillaume dans ces visites. « Quand nous reprîmes le chemin de notre demeure, les prêtres se mirent à chanter avec de grands hurlements ; car on nous avait servi des liqueurs dans ces différentes maisons,et ils s'étaient enivrés (1) ! »

Chez les nestoriens, non seulement les mœurs étaient répréhensibles, mais la doctrine la plus sainte elle-même prenait dans leur bouche une apparence louche. On eût dit qu'il ne pouvait sortir de leurs lèvres rien qui ne fût frelaté. Ils allaient partout publiant qu'ils étaient en communion avec Rome. Ils proclamaient hautement que l'Eglise Romaine était la tête de toutes

1. Voici encore une citation de fr. Guillaume qui montre combien les Mongols étaient portés vers le christianisme. Un jour arrive au camp le plus jeune des frères utérins de Mangou, fils comme lui de la grande chrétienne Siourkoukteni. Arik-boga. « Arik-boga, écrit Guillaume, sortit de sa tente pour aller rendre visite à son frère, l'Empereur, et Sergius et moi, apprenant qu'il passerait non loin de nous, nous avançâmes à sa rencontre avec la croix. Il nous reconnut, car il nous avait déjà vus dans notre oratoire ; il étendit donc la main et *fit vers nous le signe de la croix* à la manière des évêques. Sergius alors sauta sur un cheval et le suivit en emportant quelques fruits. Arik-boga s'arrêta devant le palais de son frère, et s'assit en attendant que celui-ci revînt de la chasse. Sergius descendit lui aussi de cheval, et s'avançant vers Arik-boga, lui offrit les fruits qu'il apportait avec lui, ce que celui-ci accepta. A côté d'Arik-boga étaient assis deux hauts dignitaires de la cour, qui étaient musulmans. Arik-boga, qui n'ignorait pas l'inimitié qu'il y a entre chrétiens et mahométans, demanda au moine s'il connaissait ces deux hommes. « Je sais, répliqua celui-ci, qu'ils sont des chiens ; comment avez-vous pu leur permettre de s'asseoir près de vous ? » — « Pourquoi nous insulter, dirent alors les musulmans, nous qui ne vous avons rien dit ? » — « Oui, insista le moine, c'est la pure vérité : vous et votre Mahomet vous n'êtes que des chiens vils ! » Ils commencèrent alors à blasphémer le Christ ; mais Arik-boga les arrêta, en déclarant : « Il ne faut pas parler ainsi, car *nous savons que le Messie est Dieu.* » Un homme qui salue les religieux d'un signe de croix et qui proclame que le Messie est Dieu n'est pas loin de la vérité. — Partout, d'ailleurs, la croix est respectée. Un jour Guillaume va rendre visite à la troisième femme de Mangou, dont nous n'avons pas encore eu l'occasion de parler : « Son palais était vieux, et sa personne peu plaisante, écrit Guillaume ; de même que Colta, elle ignorait tout ou presque tout du christianisme, et adorait les idoles ; cependant, quand nous entrâmes, *elle révéra la croix, à la manière dont les prêtres lui avaient enseigné à le faire.* » — Même scène chez le fils aîné de Mangou, Guillaume va le voir : « Dès qu'il nous aperçut, écrit-il, il se leva de la couche sur laquelle il était assis, et *se prosterna dans la poussière, frappant la terre de son front, et il révéra la croix* ; puis, se relevant, il la fit dresser auprès de lui, à la place la plus honorable.... Il nous fit alors asseoir, et fit servir à boire aux prêtres : et il ne but *qu'après avoir été béni par eux !* » « *Qui statim cum vidit nos venientes, exiliens de lecto in quo sedebat, prostravit se in terram, percutiens frontem ad terram, adorans crucem ; et surgens fecit eam reponi super pannum novum in excelso loco juxta se valde honorifice.... Tunc fecit nos sedere, et dare sacerdotibus ad bibendum. Et ipse etiam bibit, recepta benedictione ab eis.* » *Relations des voyages de Guillaume de Rubruk, Bernard le Sage et Sœwulf*, Paris, MDCCCXXXIX, p. 124. Si les nestoriens avaient eu alors la moindre étincelle de vertu chrétienne, l'Asie tout entière adorerait le Christ depuis six siècles. — Comme je viens de parler d'une femme de Mangou, notons en passant qu'il semble n'en avoir eu que quatre, tandis que Baton en avait vingt-six : cela provient peut-être de ce que la mère de l'Empereur, la grande Siourkoukeni, était chrétienne.

Digitized by Google

les Eglises, et ils juraient leurs plus grands serments que, si les communications étaient possibles avec l'Occident, ils ne recevraient leurs Patriarches que de la main du Pape. Ils ouvraient toutes grandes à fr. Guillaume et à son compagnon les portes de leurs chapelles et les invitaient à se tenir avec eux au chœur pour se rendre compte de la façon dont ils s'y comportaient. Mais ils n'admettaient pas la validité des baptêmes administrés par des catholiques romains et,dans la horde de Mangou,il y avait des quantités de Hongrois, de Russes, d'Alains, de Géorgiens, auxquels ils refusaient obstinément les sacrements, parce que ceux-ci ne consentaient pas à se faire rebaptiser par eux. Ils pratiquaient ouvertement la sorcellerie, et ils l'enseignaient. Menteurs éhontés d'ailleurs et, comme dit Guillaume, passés maîtres dans l'« art de faire grand bruit de rien ». Les choses les plus sacrées avaient chez eux une teinte de fantastique et de romanesque qui provoquait la méfiance et le doute. A les en croire, l'huile sainte dont ils se servaient était celle même dont Marie-Magdeleine avait oint les pieds de N.-S. ; car, disaient-ils, cette huile leur avait été transmise, et chaque fois qu'ils avaient retiré quelques gouttes du vase qui la contenait, ils les avaient remplacées par un peu d'huile ordinaire. Ainsi, il y avait toujours dans leur huile sainte un peu de celle qui avait coulé sur les pieds sacrés du Sauveur du monde. Même histoire à peu près pour leurs hosties. Elles étaient faites de la fleur de farine dont avait été pétri le pain que N.-S. consacra le soir de la Cène. Un peu de cette farine leur était arrivée, ils se gardaient bien d'expliquer par quelle voie. Chaque fois qu'ils en avaient prélevé quelques pincées, ils les avaient remplacées par de la farine ordinaire. Ainsi, dans l'hostie distribuée aux fidèles, il y avait toujours quelques atomes de la farine sur laquelle Jésus-Christ avait, la veille de sa mort, prononcé ces mots : « Ceci est mon corps. »

XI

On le conçoit sans peine : Guillaume et son compagnon devaient être horriblement las d'errer ainsi à travers la corruption nestorienne (1). Aussi, quelle ne fut pas leur joie, un jour, au

1. Il n'était pas sans intérêt de relever la description que fr. Guillaume fait de l'état du nestorianisme en Asie au milieu du XIIIe siècle. Il est en effet de bon ton, dans certains milieux, de clamer que « *l'Eglise latine, au commencement du*

Digitized by Google

milieu du camp, d'entendre résonner à leurs oreilles des paroles françaises prononcées par une Française. Cette Française était de Metz, et s'appelait Pâquette. Elle avait été faite prisonnière en Hongrie. Réduite en esclavage, elle avait enduré des « misères inouïes. » Ce que c'était que ces misères, fr. Jean de Plan-Carpin déjà, avant fr. Guillaume, l'avait décrit : « L'esclave, chez les Tartares, fait tous les travaux, écrivait-il, et pour le manque le

XIVe siècle, contribua, par son zèle, à ruiner le christianisme en Extrême-Orient. » « Le nestorianisme, écrit-on, implanté depuis des siècles, avait eu le temps de prendre racine ; il tenait au sol comme une plante nationale, indigène ; le catholicisme romain n'était qu'une religion d'étrangers. Le Mongol chrétien, converti par un missionnaire latin, entrait dans le giron de l'Eglise Universelle, mais il sortait de l'union nationale ; c'était un déserteur. » Et on ajoute, après avoir raconté l'épopée des Jean de Moncorvin, des Jérôme, des Nicolas, des Richard de Bourgogne, de tous ces héroïques franciscains qui couvrirent la Chine de leurs missions et de leurs évêchés : « *Ils compromirent les chrétiens indigènes, entrant peut-être en conflit avec eux ! Le nestorianisme, abandonné à lui-même, aurait peut-être survécu !* » Comme si, au XIVe siècle, en Orient, le nestorianisme avait été autre chose que les détritus d'un foyer de corruption et de scandale ! Les tenants de cette théorie du nestorianisme source de toutes les vertus, sont trop intelligents pour ne pas comprendre le tort que fait, à leurs élucubrations, le récit de fr. Guillaume. Aussi faut-il voir avec quel art ils cherchent à le discréditer ! Tantôt on l'appelle : « l'innocent Rubrouck ! » ; tantôt on parle de ses fariboles ! On écrit qu'en 1252 (*sic*) « le moine Rubrouck a l'air de découvrir les Tartares quand, depuis 1245, les supérieurs de son ordre traitaient *régulièrement* (?) avec eux. » Ou bien, si l'on est forcé de reconnaître qu'il a transmis quelque renseignement exact, on a soin, pour diminuer l'importance que cet aveu pourrait lui donner, de l'appeler, dédaigneusement, dans la même phrase, *le bonhomme*. D'ailleurs, pour ne pas faire éclater trop hautement sa partialité, on proclame que sa relation est pleine de mots spirituels ; que son récit, « apologie personnelle destinée au roi Saint Louis, évidemment mécontent d'un insuccès dont son envoyé n'était pas *tout à fait* responsable, est d'un *artiste charmant* ; mais elle montre que ce moine, improvisé ambassadeur, *avait trop d'esprit pour être un bon diplomate (tertuel).* » Puis on insinue qu'il a enregistré, sans les contrôler, les racontars de certain *maître Guillaume de Paris*, qui possède *hôtel* à Caracorum, où il vit largement, aux dépens de l'Empereur, au milieu d'une cour d'artistes, dont l'esclavage ressemble, dans beaucoup de cas, à « une émigration volontaire d'aventuriers allant chercher fortune dans l'Extrême-Orient. » Enfin, après tous ces préambules, quand on pense ne plus avoir à se gêner avec un lecteur suffisamment prévenu, on parle tout net de *l'inintelligence* et de *l'étroitesse de jugement* de ce même Rubrouck dont on déclarait plus haut qu'il était un *artiste charmant* et que son seul défaut était *d'avoir trop d'esprit !* — Evidemment Guillaume eut beaucoup d'esprit, et surtout d'esprit critique, et c'est ce qui gêne ces Messieurs ; il est un artiste, non pas charmant, mais ce qui vaut mieux, puissant, et puissant surtout par son incomparable amour de la vérité, et c'est encore ce qu'on ne lui pardonne pas ; il ne rapporte pas sur les Nestoriens, des récits empruntés sans contrôle à la mémoire ou à l'imagination de Maître Guillaume de Paris ; car celui-ci, il ne le rencontra qu'à Karakorum, et quand il y arriva, il avait, depuis longtemps, sur les Nestoriens, des impressions *personnelles* — celles que nous venons de citer — qui le dispensaient pleinement d'avoir recours au jugement d'autrui. Enfin, le christianisme ne fut pas ruiné, en Extrême-Orient, par le zèle de l'Eglise latine, puisque, lorsqu'elle y envoya ses missionnaires, les dernières lueurs de l'idée chrétienne venaient déjà de s'y éteindre. Aussi ai-je écrit cette note, non pour la défendre, mais pour montrer, une fois de plus, comment d'aucuns s'y prennent pour déformer l'histoire. Eux aussi, ils sont artistes, mais s'ils sont puissants ce n'est pas par leur amour de la vérité.

Digitized by Google

plus minime, pour la négligence la plus légère, il est battu comme on bat les ânes. L'esclave a peu à manger, peu à boire, et il est sordidement vêtu... Quelques maîtres sont si barbares qu'ils ne donnent rien, absolument rien, à leurs esclaves ; ceux-ci, surchargés par le travail que leur imposent leurs propriétaires, sont alors forcés de faire des besognes supplémentaires pendant leurs heures de repos, et de prendre sur leur sommeil pour gagner de quoi se procurer quelque nourriture. J'en ai vu, vêtus de cuir à partir de la ceinture, et tout le reste du corps nu, allant ainsi par tous les temps, par le froid le plus rigoureux de l'hiver comme sous le soleil le plus écrasant de l'été. J'en ai vus qui avaient perdu les doigts des pieds et des mains par suite du grand froid ; d'autres, m'a-t-on dit, perdent l'usage de tous leurs membres, ou meurent gelés. » Nous pouvons conclure des *inauditae paupertates* dont parle Guillaume, que Pâquette avait connu toutes ces horreurs ; elle aussi avait marché, à peine vêtue, dans le froid qui fend les arbres et les rochers ; elle avait défailli sous la faim qui lui mordait les entrailles ; le bâton avait fait craquer ses épaules et, encore toute endolorie par les coups, elle avait passé ses nuits au travail pour gagner une maigre pitance. Puis tout à coup sa situation s'était améliorée. Elle était devenue la propriété d'une chrétienne, de cette femme de Mangou pour qui celui-ci avait eu une affection si profonde, et maintenant, elle appartenait à la fille de cette chrétienne, à notre laide mais tendre et pieuse Cirina. Elle était, depuis lors, heureuse ; mariée à un Russe qui savait « faire des maisons », *facere domos*, dit Guillaume, probablement à un architecte, elle avait de lui trois superbes garçons, et vivait dans une grande aisance ; son mari gagnait beaucoup d'argent.

Cette rencontre inespérée fut d'un puissant réconfort pour nos pauvres Mineurs. Pâquette les recevait à sa table. « Elle nous fit faire grande chère, selon ses moyens », écrit Guillaume. Elle leur parlait de la patrie si prodigieusement lointaine et si chère, et leur apprenait les nouvelles de la cour ; elle leur donnait des conseils précieux. Partout, dans la horde, on lui répétait : « Les deux hommes venus de votre pays sont de braves gens ; l'Empereur serait heureux de causer avec eux, mais leur interprète est incapable. » Il fallait trouver un nouveau truchement ; Pâquette le chercha.

Cependant, à travers l'indéfini déroulement des steppes glacées, les semaines passaient, ponctuées d'incidents. Ce fut

Digitized by Google

d'abord le départ du riche Mongol qui avait dirigé la caravane depuis le jour où elle avait laissé derrière elle le camp de Batou. Les adieux que se firent les anciens compagnons de route furent plus émus qu'on n'eût été tenté de s'y attendre. Le Mongol demanda pardon à fr. Guillaume si parfois, au cours du voyage, il l'avait laissé souffrir de la faim et de la soif ; il s'accusa d'avoir péché par négligence. Fr. Guillaume lui affirma qu'il était sans rancune ; puis, avec fr. Barthélemy, il lui demanda pardon à son tour, à lui et à toute sa suite, si, au cours de leur vie commune, il leur avait donné, en quoi que ce fût, un mauvais exemple. Nos Mineurs avaient laissé au camp de Batou, en le quittant, un tapis qui plaisait au Mongol ; ils l'autorisèrent à le réclamer et à le conserver en souvenir d'eux. Il partit alors, mais non sans avoir sollicité l'autorisation de leur serrer la main à l'européenne (1).

Le Mongol parti, une inadvertance pensa coûter la vie à fr. Barthélemy. Une loi, uniformément acceptée au XIIIe siècle parmi les chefs tartares, défendait, *sous peine de mort*, à celui qui était admis en leur présence, de poser le pied sur le seuil de la porte lorsqu'il la franchissait. C'était là la règle la plus essentielle de l'étiquette. Fr. Jean de Plan-Carpin, Marco Polo, fr. Odoric de Pordenone en signalent à plusieurs reprises l'extrême importance. Des gardes placés près de la porte avaient d'ailleurs pour mission spéciale de rappeler à toute personne qui entrait cette prohibition capitale. Un jour, c'était le dimanche de la Septuagésime, 8 février, fr. Guillaume et fr. Barthélemy avaient été reçus par Mangou, en même temps que le moine Sergius et plusieurs autres prêtres nestoriens. L'audience terminée, tout le monde sortit, et fr. Guillaume rentra chez lui en compagnie de Sergius et des Nestoriens. Il remarqua bientôt que son compagnon n'était plus avec eux ; mais il pensa qu'il était resté en arrière de son plein gré pour vider quelqu'affaire. La chose était bien autrement grave. En prenant congé de Mangou, fr. Barthélemy, fidèle sans doute aux habitudes de haute politesse qu'il avait contractées à la cour des empereurs grecs de Nicée, était sorti à reculons, pour ne pas tourner le dos au souverain. Mal lui en avait pris ; faible comme il l'était, marchant difficilement, tout empêtré dans ses lourds vêtements de fourrures, il avait touché de la semelle le seuil sacré. Se saisir de lui, l'amener de-

1. Les Mongols ignorent cette marque de politesse. Le personnage dont il s'agit l'avait apprise soit de Guillaume et de ses compagnons, soit de quelque prêtre nestorien.

Digitized by Google

vant le Grand-Juge, et demander sa mise à mort, avait été l'affaire d'un instant.

Ce Grand-Juge n'est pas un inconnu pour nous. C'était Bulgai Aka, ce Bulgai même qui en même temps que ses fonctions de juge remplissait celles de chef de la Chancellerie. Le jour où nos Mineurs avaient été menés pour la première fois à la cour (1), il s'était, le lecteur s'en souvient, mêlé aux badauds, et avait, du milieu de la foule, étudié attentivement les nouveaux venus. Il était chargé aussi de la police des étrangers. Il était en plus ministre des finances et ministre de l'intérieur. La longue fréquentation des hommes de toutes les nationalités dans ces postes divers, et le fait qu'il était nestorien lui inspiraient sur les questions de protocole l'indifférence la plus absolue. Il ne l'affichait pas. Quand Barthélemy fut amené devant lui, il temporisa. Il fit une enquête, mais en homme qui sait faire une enquête ; il chercha des circonstances atténuantes, il en trouva, et, en fin de compte, il renvoya indemne le pauvre Mineur ; il lui interdit cependant pour toujours l'entrée de toutes les demeures du Khan. Fr. Barthélemy s'en tirait à peu de frais.

Après la tragédie, la comédie. Un jour l'ineffable Sergius annonce qu'il a converti l'Empereur ; il va le baptiser ; il fixe même le jour : ce sera pour l'Epiphanie. Guillaume veut assister à cette grande solennité, en être le témoin oculaire, en enregistrer les plus petits détails dans son rapport, tels qu'il les aura vus de ses yeux ; il conjure Sergius de l'inviter à la cérémonie. Sergius promet. La veille du jour solennel arrive, Guillaume ne reçoit pas d'invitation ; le matin du jour solennel se lève, l'invitation n'arrive pas plus. Cependant Sergius se dirige de son pas grave vers la cour. Par malheur, au même moment, un envoyé de l'Empereur vient prier Guillaume de s'y rendre aussi. Guillaume arrive ; il apprend que c'est aujourd'hui une des fêtes que célèbre Mangou, et que la coutume veut que ce jour-là les prêtres de toutes les croyances, nestoriens, sarrazins, bouddhistes, soient mandés au palais pour y bénir... la coupe de l'Empereur, et..... pour y dîner ! C'est ce que Sergius avait appelé « baptiser l'Empereur ». « Il fut très confus, écrit Guillaume, du mensonge qu'il nous avait fait. » Il y avait incontestablement de quoi.

Mais le moine à la ceinture de fer n'était jamais à court de

1. Voir *Etudes Franciscaines*, n° d'août 1908, p. 145, note 3.

Digitized by Google

bons tours. Le carême arrive. Il déclare à nos Mineurs « que les mets préparés par les Tartares le sont tous avec de la graisse de mouton ; qu'il y a de la graisse même dans leurs breuvages ; il ne faut, par conséquent, ni s'en procurer par n'importe quel moyen, ni en accepter de qui que ce soit. Ses compagnons vivront de pain cuit sous la cendre et de pâtes bouillies avec de l'eau. Quant à lui, pendant le carême, il ne mange qu'une fois par semaine, le dimanche ; et il ne boit que ce jour-là, et encore du vinaigre. » Les pauvres Mineurs acceptent le verdict du saint personnage. Ils font un carême dont fr. Barthélemy souffre horriblement. Rapportée à la cour, la dureté de leur régime émeut Mangou lui-même. Pris de pitié, il envoie aux religieux une outre de vin, qui les soutiendra au milieu des excès de leur abstinence. « Son cadeau, écrit tristement fr. Guillaume, nous fut cause de plus de vexations que de soulagement ; car, apprenant que nous avions du vin, les prêtres nestoriens, qui tous les jours rentraient ivres de la cour, et les domestiques du moine, se jetaient sur nous comme des chiens, et nous en demandaient avec une souveraine impudence. Et le moine lui-même, lorsqu'il recevait une visite à l'égard de laquelle il voulait se montrer particulièrement aimable, en requérait aussi de nous. Et nous ne pouvions, ni en refuser, ni en redemander à la cour. » Est-il bien utile d'ajouter que fr. Guillaume et son compagnon furent bientôt fixés sur les prétendues rigueurs du jeûne de Sergius ? Toujours sans vergogne, il avait caché, sous l'autel, une quantité de mets délicats. Des amandes, des raisins, des prunes, toutes sortes de fruits gisaient là, soigneusement enfouis, en belles et précieuses provisions ; et tout le long du jour, tandis que Guillaume et Barthélemy souffraient de la faim, il s'en bourrait lorsqu'il se croyait seul.

Le moment approchait où les relations de nos Mineurs avec ce singulier personnage allaient devenir moins fréquentes. Depuis trois mois déjà qu'ils étaient dans la horde de Mangou, celle-ci se déplaçait lentement du nord au sud et du sud au nord, sans direction déterminée, au hasard des pâturages. Le 29 mars l'allure changea. On marcha vers Karakorum .

(A suivre.)

H. Matrod.

Digitized by Google

QUELQUES PAGES

D'HISTOIRE FRANCISCAINE.

XV

ANGE DE CLARENO *(Suite.)* (1).

Vers le milieu de l'année 1313, Clément V, voulant achever l'œuvre d'apaisement qu'il avait commencée, prescrivit à tous les chefs du parti de la réforme, qui se trouvaient encore à Avignon, de se réunir aux Frères de la *Communauté*, et de vivre sous l'obéissance des supérieurs, conformément aux ordonnances de la dernière Constitution (2). En vain Ubertin de Casale se jeta aux pieds du Souverain Pontife, en vain il demanda avec instance la permission d'observer la règle de saint François ailleurs que dans son Ordre, alléguant les rancunes des supérieurs contre lui et les persécutions dont il allait infailliblement devenir l'objet. Clément V refusa de l'entendre, « nolens fratribus displicere », ajoute Ange de Clareno. Quant aux autres, ils se soumirent sans hésitation et quittèrent immédiatement la cour pontificale (3). Ange de Clareno continua néanmoins de demeurer auprès de son ami le cardinal Jacques Colonna.

C'est sur ces entrefaites que se tint à Barcelone le Chapitre Général (1313). A Gonzalve de Valboa succéda Alexandre Bonini de Alexandria. La modération et les ménagements entraient dans le caractère du nouveau Général. Ses idées sur la réforme répon-

1. Voy. *Etudes Franciscaines*, N° de Juillet.

2. « Et illis mandavit quod humiliter obedirent suis praelatis, et in pace et concordia studerent conversari et totis viribus servare declarationem et ita se habere, quod ex parte eorum omne scandalum et omnis quaerela et divisio in posterum absorta cessaret et ita dimisit eos. » *Archiv...* II, p. 140.

3. « Cum promptitudine animi suorum superiorum implebant obedientiam et patienter illatas contra Dei et summi Pontificis mandatum injurias sustinebant. » *Ibid.*, p. 141.

Digitized by Google

daient exactement à celles du Souverain Pontife. A son retour du Chapitre, il obtint une audience de Clément V, et sur son conseil, il convoqua aussitôt un Chapitre Provincial à Nîmes. C'est là surtout qu'il put se rendre un compte exact des odieuses vexations dont étaient victimes les partisans de la réforme. Il ne tarda pas à se convaincre que, malgré les instantes recommandations du Pape, leurs ennemis ne cessaient de les poursuivre et de les tourmenter de mille manières. Aussi, pour en finir avec une situation qui jetait le trouble dans l'Ordre tout entier, crut-il opportun d'opérer une scission complète entre les deux partis. Afin de soustraire les *Spirituels* à de nouvelles tentatives de persécution, il leur donna les couvents de Narbonne, de Béziers et de Carcassonne, en ayant soin de placer à leur tête des hommes recommandables par leur sagesse et leurs vertus (1).

Pourtant, malgré la sympathie qu'il témoignait aux rigides observateurs de la règle (2), Clément V se vit obligé de réprimer leurs écarts et contraignit un certain nombre d'entre eux, qui semaient l'agitation dans la Province de Toscane, à rentrer dans les couvents qu'ils avaient abandonnés. Par une lettre du 3 Juillet 1313, il ordonna à Porchettus (Spinola), évêque de Gênes, à Henri de Caretto, évêque de Lucca, et à Uberto (Avvocati), évêque de Bologne, de procéder contre eux. Ceux-ci chargèrent Bernard, Prieur de l'Eglise Saint-Fidèle de Sienne, d'instruire lui-même leur cause. Le 15 Février 1314, celui-ci enjoignait sévèrement à trente-quatre *Spirituels* de cette Province de se soumettre, sans retard, aux ordres du Souverain Pontife. Mais, obstinés dans leur révolte, ils refusèrent de se joindre aux religieux de la *Communauté*, et craignant, sans doute, de tomber entre les mains des inquisiteurs, ils passèrent tous en Sicile (3).

1. A Narbonne, il nomma Vicaire du couvent un *Spirituel* très ardent, le Fr. Guillaume de St-Amand, qui avait été déjà Gardien en 1310. Cf. *Archiv...* II, p. 159; IV, p. 35, 38.

2. Le P. Ehrle fait observer ici : « Dass wenigstens vor dem Aufstand der Spiritualen Tusciens Clemens dieser Forderung (l'autorisation de se séparer de l'Ordre) nicht ganz abhold war, scheint mir wahrscheinlich. Denn vor allem zeigt der Ton des den Berufenen ausgestellten Exemptionsschreibens, und noch mehr sein gleich zu erwahnerdes Vorgehen gegen die Ordensoberen der Provence, wie weit er in der Beurtheilung der Reformpartei von Standpunkt der Communitat entfernt war. » *Ibid.*, IV, p. 32. Cf. aussi pp. 43-45.

3. *Bullar. francisc.*, V, p. 96. *Ibid.* une autre lettre du Pape sur le même sujet adressée aux évêques d'Arezzo, de Lucca et de Pistoie, datée du 15 Juillet de la même année. Wadding rapporte ainsi ces événements : « Après le Chapitre de Barcelone, le Général se rendit auprès du Pape, qui était alors en France. Il obtint de Sa Sainteté le cardinal Arnauld de Pelagrue pour Protecteur de l'Ordre, et

Digitized by Google

Ange de Clareno continuait de résider à la curie, auprès de son ami et protecteur le cardinal Jacques Colonna. Il est probable qu'il l'accompagna à Carpentras, car, c'est de cette ville qu'il annonce à ses disciples d'Italie la mort du Pape : « Dans la journée du samedi après l'octave de Pâques (20 avril 1314), le Souverain Pontife Clément V est allé rendre compte de son administration « coram viduarum judice et pupillorum Patre Christo. » Conjurez le Seigneur de donner à son Eglise un bon et saint Pasteur, qui marche sur les traces du Christ en paroles et en œuvres, et qui proclame que, sous son gouvernement, les humbles et les pauvres pourront vivre en paix, à l'abri des persécutions des méchants et des esprits orgueilleux. Alors, après les souffrances de toute sorte qu'ils ont endurées jour et nuit, depuis tant d'années, les serviteurs de Dieu jouiront de quelques consolations (1). »

Ces consolations devaient leur être refusées. Six mois seulement après la mort de Clément V, le Ministre Général de l'Ordre, Alexandre de Alexandria, mourait lui-même à Rome, au couvent de l'Ara Cœli (2) (5 octobre 1314). Le long interrègne qui suivit la mort du Pape et les vingt mois qui s'écoulèrent avant la convocation du nouveau Chapitre Général, donnèrent aux relâchés le moyen de se relever du coup que le Concile de Vienne leur avait porté. Les anciens supérieurs que Clément V avait déposés et relégués dans les plus petits couvents de la Province mirent à profit la liberté qui leur était rendue, et ne cachèrent plus leur mépris pour les dernières ordonnances du Souverain Pontife. Non contents de se présenter au Chapitre Provincial, réuni à Carcassonne, en 1315 (3), quoiqu'ils fussent privés de voix active et passive, ils confièrent le gouvernement

des lettres adressées à plusieurs évêques d'Italie, pour leur ordonner de contraindre, par les censures ecclésiastiques, tous les religieux de la Province de Toscane, à se réunir à l'Ordre et à vivre sous l'obéissance de leurs supérieurs. Ils s'en étaient séparés, en effet, sous prétexte que des infractions à la règle continuaient d'y être commises, malgré la Constitution publiée au Concile de Vienne, qui remédiait à tous ces abus. La plupart obéirent à cet ordre, mais quelques-uns se retirèrent en Sicile, à la faveur du roi Frédéric, de quelques prélats et de quelques seigneurs qui les reçurent de bonne foi, édifiés par leur sainte vie et leur zèle, mais au grand préjudice de la religion. » *Ad ann. 1313*, n. 2.

1. *Arch...* I, p. 547.

2. « C'était, dit Wadding, un homme fort instruit et fort sage dans sa conduite. Il a laissé un ouvrage remarquable sur la métaphysique qu'on attribue à tort à Fr. Alexandre de Halès. Il n'avait exercé sa charge que pendant seize mois et n'eut de successeur que le 31 mai 1316, je ne sais pour quel motif. » *Ad. ann. 1314*, n. 6. Cf aussi *Bullar. francisc.*, V, p. 4, 600, n. 303. Sbaralea lui a consacré un long article dans son *Suppl. ad script.*, pp. 10-12. — *Kirchen-Lexikon*, IV, col. 1657.

3. Cette date est douteuse. Cf. *Archiv...* IV, p. 36, n. 2.

Digitized by Google

de la Province à leurs amis les plus dévoués et déléguèrent deux d'entre eux au Chapitre Général.

En vain, les *Spirituels* firent-ils entendre des plaintes au Ministre Provincial. Celui-ci se déclara impuissant à réprimer ces abus. Alors, étonnés et indignés de l'isolement dans lequel les supérieurs les laissaient, ils se crurent autorisés à élever la voix, et, invoquant à bon droit les décrets antérieurs de Clément V, ils déclarèrent nulles et sans valeur les opérations capitulaires de Carcassonne. Comme dernière ressource, ils prièrent le Provincial de leur donner, de sa propre autorité, des supérieurs zélés et fervents, ou de leur laisser ceux qui les gouvernaient avant la tenue du Chapitre. Mais, contrairement à leur attente, celui-ci nomma Custode de Narbonne le Fr. Guillaume d'Astre, l'un des adversaires les plus acharnés des *Spirituels*, et le transgresseur le plus audacieux de la pauvreté séraphique (1).

Cette mesure, on le conçoit, ne fit qu'exaspérer les esprits. Usant alors, d'une façon peut-être trop arbitraire, du privilège que leur avait accordé le Ministre Général, les *Spirituels* de Narbonne et de Béziers, aidés de la bourgeoisie qui leur était dévouée, chassèrent de leurs couvents les quelques religieux qui appartenaient encore au parti des mitigés. Une fois ce fait accompli, ils replacèrent à leur tête les supérieurs que le Chapitre de Carcassonne leur avait enlevés; puis, revêtus d'habits pauvres et rapiécés, ils firent disparaître tout ce qui portait atteinte à la pauvreté évangélique, et se résolurent à vivre comme les premiers disciples de saint François. Bientôt accoururent de toutes les parties de la Province, et même de l'Aquitaine, un grand nombre de religieux qui sollicitèrent la faveur de partager leur vie pénitente, si bien qu'au bout de peu de temps, plus de cent vingt religieux se trouvèrent réunis dans ces deux couvents. Tel est l'acte de violence que toutes les sources conventuelles ont qualifié de rébellion : « Dies war, écrit le P. Ehrle, die in den conventualistischen Quellen mit so grellen Farben ausgemalte « Rebellion » (2).

1. *Archiv*... II, p. 162.

2. *Ibid.*, IV, p. 37. Il nous est impossible d'admettre avec le P. Panfilo (*Storia compendiosa*... II, p. 202) et d'autres historiens que les *Spirituels* de Narbonne et de Béziers profitèrent de la vacance du Saint-Siège et de la mort du Ministre Général pour se révolter contre l'autorité légitime. Les événements que nous venons de rapporter justifient, dans une certaine mesure, la conduite des trop ardents zélateurs. Encouragés et soutenus par le Souverain Pontife, protégés par le Général de l'Ordre, ne pouvaient-ils pas se croire autorisés, en face de tant d'illégalités, à prendre possession des couvents qui leur avaient été accordés? On parle, il est

Digitized by Google

Inutile d'ajouter que cette résistance inattendue produisit partout la plus vive émotion. A cette nouvelle, les Custodes de Narbonne et de Montpellier, appuyés par l'évêque d'Agen et ses subdélégués, intentèrent aussitôt un procès aux rebelles des deux couvents. Ceux-ci, accusés de professer les doctrines hérétiques de Pierre Olivi (1), déclarés schismatiques et apostats, furent menacés d'excommunication, s'ils refusaient d'obéir aux supérieurs désignés par le Chapitre de Carcassonne. Mais, ces menaces n'ébranlèrent point leurs résolutions ; ils étaient fermement convaincus qu'ils se trouvaient en présence de circonstances, dont la gravité leur imposait le devoir étroit d'user, jusqu'au bout, des moyens d'action qu'ils avaient dans les mains. Sur leur refus de reconnaître ces supérieurs comme légitimes, Guillaume d'Astre, Custode de Narbonne, prononça contre eux la sentence.

Cette affaire, suivant la remarque du P. Ehrle, fut conduite avec tant de passion, que plusieurs cardinaux crurent devoir intervenir en faveur des persécutés. Sur leurs instances, toute la procédure instruite par Guillaume d'Astre et le Prévôt de Montpellier fut cassée par l'archevêque d'Aix, *Conservateur apostolique* (2). Il en fut de même du procès intenté par Bertrand de

vrai, de violence, et l'on prétend qu'ils s'emparèrent de ces couvents *per vim armorum et armatorum hominum*. Mais un document contemporain publié par le P. Ehrle réduit à néant une légende qu'ont reproduite la plupart de nos historiens. Il confirme, en outre, ce que nous savons de l'issue du procès. Cette seule coïncidence suffirait à nous faire tenir encore une fois pour suspectes les sources conventuelles, fort intéressées, du reste, à relater cet événement sous un jour défavorable. A ces accusations de violence les *Spirituels* opposent le plus formel démenti : « Falsum est, disent-ils, quod dicti fratres expulerint aliquos cum convicius et contumeliis... Falsum est etiam quod dicti fratres conventus Biterrensis excommunicati sint propter injectionem manuum in fratrem Jacobum Ortolani, cum dictus frater sic se haberet, *fratres atrociter percutiens cum baculo*, quod coacti sunt eum capere secundum ordinis instituta, ut patet per inquisitionem factam per dominum officialem Biterrensem... » *Archiv*... IV, p. 54. Ce document, rédigé en faveur des *Spirituels* de Provence, fut remis entre les mains des théologiens et des canonistes, chargés d'assister les cardinaux dans l'instruction du procès.

1. Cf. dans les *Etudes franciscaines* (n° de Février 1907, p. 162) ce qui donna lieu à cette accusation. Leur vénération pour la personne d'Olivi pouvait être excessive ; elle ne suffisait pas à justifier la sentence d'excommunication portée contre eux. Le P. Ehrle conclut de l'étude des documents relatifs à cette affaire : « Im übrigen bestritten sie jedoch nur, dass Olivi die ihm zur Last gelegten Satze in dem von den Klagern bezeichneten Sinne gelehrt habe, *ohne* die irrigen oder gar die verurtheilten Satze selbst *zu vertheidigen*. » *Archiv*... IV, p. 37.

2. Le *Conservateur apostolique* était nommé par le Saint-Siège, pour défendre les privilèges accordés par les Souverains Pontifes aux Ordres mendiants. Cette institution avait été établie par la Bulle *Pro dilectis* d'Honorius III, en date du 29 Mars 1220. Cf. P. Schlager, *Beitrage zur Geschichte der kölnischen Franziskaner-Ordensprovinz im Mittelalter*. Köln, 1904, pp. 256-266.

Digitized by Google

la Tour, Provincial d'Aquitaine (1), à quelques religieux de sa Province. Ceux-ci furent acquittés par les archevêques d'Aix et de Toulouse, qui réprouvèrent, en termes indignés, les injustes procédés dont on avait usé à l'égard de ces religieux (2). C'était un désagréable échec pour la *Communauté* qui, dès ce jour, se promit de ne négliger aucune occasion, peut-être aucun moyen d'en tirer vengeance.

Cette occasion ne tarda pas à se présenter. Le Chapitre Général devait se réunir à Naples, à la Pentecôte 1316. La Province de Provence, qui décidément ne reculait devant aucune illégalité, ne se fit point scrupule d'y envoyer, pour la représenter, deux des supérieurs que le Pape avait antérieurement déposés. Ce choix, il faut en convenir, ne pouvait qu'irriter les *Spirituels*. Ils virent dans cette provocation un danger des plus graves, non seulement pour leurs personnes, mais encore pour l'Ordre tout entier. Rien de surprenant, dès lors, qu'ils aient tenté de l'écarter, en protestant, avec la plus grande fermeté, contre la légitimité de cette élection. Mais, leurs plaintes ne parvinrent même pas aux oreilles des capitulaires. Le messager qu'ils avaient envoyé à Naples, le 3 mai de cette même année, avec la mission d'exposer au Chapitre les motifs de leur conduite et d'en appeler au Pape futur, tomba entre les mains des religieux de la *Communauté*, qui lui firent subir les plus indignes traitements (3).

C'est dans ces conditions que se fit l'élection du nouveau Mi-

1. Elu Provincial au mois de Décembre 1312, il fut nommé archevêque de Salerno en 1319, et cardinal le 3 septembre 1320.

2. *Archiv*... IV, p. 38. C'est aussi ce que nous apprenons par un acte notarié du 3 mai 1316 : « Quae omnia *ut iniqua* tam per fratrem Raimundum Roverii dictum custodem Montispessulani tam per fratrem Bertrandum dictum ministrum velut contra constitutionem Bonifacii procurata, sunt per dominos Aquensem archiépiscopum et episcopum Tolosanum conservatores privilegiorum penitus revocata, cassata et universaliter annulata, sicut patet per solemnes eorum litteras et per instrumenta publica, quae habemus. » *Ibid.*, II, p. 163.

3. Nous connaissons ces détails par un mss. de la fin du XIVe siècle, qui appartient à la bibliothèque Borghèse, et dont le P. Ehrle a publié de larges extraits dans l'*Archiv für Litteratur*... IV, pp. 50-63. C'est un mémoire adressé aux théologiens et aux canonistes chargés d'assister les cardinaux dans l'examen de l'affaire de Narbonne et de Béziers. On lit à la page 54 : « Et com tunc vacaret generale ministerium nec cum domino protectore vel aliquo alio cardinali invenirent aliquod consilium nec sufficiens remedium, oportuit eos per consequens ab omni citra papam generaliter appellare, maxime cum ipse idem minister, quando ad eum habebatur recursus, semper responderit quod ab ira et indignatione et impetu fratrum depositorum et eis adhaerentium non poterat eos tueri. Et quam cito generale capitulum advenit, miserunt nuntium specialem, factum totum denuntiantes et auxilium requirentes, quem amen nunquam receperunt, *lethaliter vulneratum, vulnere illato ad instantiam fratrum*, ut patet per publica instrumenta. »

Digitized by Google

nistre Général. « Le Chapitre Général, nous dit Wadding, se tint à Naples, le dernier jour du mois de mai. Le roi Robert et sa femme Sancia pourvurent abondamment à toutes les dépenses et voulurent assister à l'élection (1). Il ne s'y trouva que cinquante-deux vocaux. Vingt-huit d'entre eux élurent Fr. Michel de Césène, de la Province de Bologne, quoiqu'il fût absent. A la nouvelle de son élection, il se rendit à Assise, où il pria les religieux les plus autorisés de l'Ordre, de donner aux Constitutions générales une forme nouvelle, comme le Chapitre l'avait prescrit (2). Puis, il écrivit une lettre circulaire fort importante, dans laquelle il exhortait tous les religieux à la stricte observance de la règle, selon la déclaration de Clément V, et à l'usage modéré de la viande, pour le dîner seulement (3). »

Selon toute probabilité, il ne tarda pas à se rendre à Avignon. Dès son arrivée dans cette ville, les principaux représentants du parti de la réforme se présentèrent devant lui et le conjurèrent de mettre fin à leurs tribulations. Sans avoir jamais manifesté des sympathies très vives à l'égard des *Spirituels*, néanmoins il apparaissait à tous comme l'homme de la paix, de la concorde et du pardon. Michel sembla leur prêter une oreille favorable : il leur assura même qu'il était disposé à oublier tout le passé, et leur donna pour Provincial Fr. Etienne Alberti. Etait-ce une simple tactique de la part du Ministre Général ? Aucun document ne nous renseigne à cet égard. Mais, il est à croire que ce choix n'était pas de nature à ramener la paix au sein de la Pro-

1. Sancia, reine des Deux Siciles, fonda plusieurs couvents de Clarisses à Naples, et finit par faire profession dans l'un de ces monastères. Clément V lui accorda plusieurs privilèges que rapporte Wadding, entre autres celui d'avoir constamment auprès d'elle deux Clarisses dans son palais. (Edit. Romae, VI, *Reg. Pontif.*, p. 471.) Elle fit construire à Naples un monastère pour cent religieuses qui devaient faire vœu de clôture. Afin d'empêcher des visites trop fréquentes, elle obtint de Jean XXII, en 1317, des lettres qui défendent au Général et au Provincial des Frères-Mineurs de permettre que l'on parle aux religieuses, hors le cas de nécessité et d'utilité. (*Ibid.*, pp. 485-486. Cf. aussi *Bullar. francisc.*, V, pp. 103-104.) En 1318, le Pape l'autorise à transférer à Donna Regina deux religieuses qui connaissent le chant. (Wadd., *ibid.*, p. 527.) Dix-huit mois plus tard, étant tombée malade, elle obtint la permission de se retirer au couvent du S. Sacrement, à Naples, jusqu'à sa guérison. (*Ibid.*, p. 476.) Enfin, en 1313, Clément VI l'autorisa à entrer dans l'un des couvents qu'elle avait fondés et à y faire profession *infra annum*. C'est ainsi que cette pieuse reine eut la consolation de mourir dans l'Ordre religieux qu'elle avait toujours beaucoup aimé. (*Ibid.*, p. 529.) Cf. aussi *Histoire abrégée de l'Ordre de Ste-Claire d'Assise. Edition des monastères des Clarisses colettines à Lyon et à Tournai*, 1906, I, p. 206-208.

2. Le nouveau Général donna connaissance de ces nouvelles Constitutions aux Ministres Provinciaux de l'Ordre, par une lettre circulaire « Gravi, qua premor sarcina » en date du 11 novembre 1316. Cf *Analecta francisc.*, II, p. 122, et Ehrle dans *Archiv...* VI, p. 82.

3. *Ad ann 1316*, n. 3.

Digitized by Google

vince ; car, Raymond de Fronsac, à qui nous devons ce détail, ajoute qu'ils en appelèrent contre ce Provincial : « ce qui fait supposer, écrit le P. Ehrle, que le pardon du Ministre Général ne leur avait pas été offert sans condition (1). »

L'élection du Pape Jean XXII suivit de près celle du Fr. Michel de Césène (7 Août 1316) (2). Comme le rapporte Ange de Clareno, le nouveau Pontife avait suivi d'un œil attentif, le mouvement séparatiste qui s'accentuait de plus en plus dans l'Ordre franciscain, et ce mouvement n'était pas sans lui inspirer quelque inquiétude. De son côté, Michel de Césène était bien résolu à le contrarier de tout son pouvoir. Moins tolérant que son prédécesseur, d'un caractère plutôt autoritaire et violent, il recourut, sans tarder, aux mesures les plus énergiques pour rétablir l'ordre et la tranquillité au sein de la famille franciscaine. A cet effet, il n'hésita pas à employer les pires ennemis des *Spirituels*, ceux-là même que Clément V avait frappés, c'est-à-dire Raymond de Fronsac et Bonagrazia de Bergame, à l'exécution de son dessein. Cette politique était sans doute plus habile que loyale. Le but qu'il poursuivait, si légitime qu'il pût être, ne devait pas, croyons-nous, lui faire oublier le passé de ces deux hommes, qu'un Pape avait si justement condamnés. Mais l'ardent Général était peu accessible à ces sentiments de délicatesse et d'honnêteté morale. Il ne vit en eux que des instruments aptes à réaliser ses projets, et il résolut de s'en servir. C'est sur son ordre qu'ils demandèrent audience au Souverain Pontife. Admis au consistoire public, ils lui remirent, au nom du Ministre Général cinq suppliques, tendant toutes à obtenir, à bref délai, la suppression totale des *Spirituels* et leur châtiment (3).

Le résultat de cette démarche ne se fit pas longtemps attendre. Vers la fin de cette même année, ou au commencement de 1317,

1. « Dies lasst wohl vermuthen, dass die angebotene Verzeihung an gewisse Bedingungen geknüpft war. » *Archiv*... IV, p. 39. Cf. *Ibid.*, III, p. 27.

2. Il est bon de faire observer ici que les Généraux des Ordres religieux n'ont point coutume de demander au Pape la confirmation de leur élection. Une bulle de Clément IV, « virtute conspicuos » du 21 Août 1265, concernant les Frères-Mineurs, autorise le Général, aussitôt après son élection — *statim postquam electi fuerint* — à se regarder comme vrai Ministre Général, à prendre le gouvernement de l'Ordre, à faire tout ce qu'il juge utile à son bien, conformément à ses Constitutions. *Bullar. rom.*, III, p. I, p. 433.

3. On lit dans le *Recueil des Actes* du Procureur Général : « Septimo capitulo narratur quomodo frater Raymundus procurator ordinis et frater Bonagratia *missi a reverendo Patre fratre Michaele generali ministro* ingressi sunt consistorium, et quod ibi frater Bonagratia legit V supplicationes *ex parte ejusdem generalis ministri* ibi scriptas, in quarum prima petitur quod status fraticellorum cassetur... Ibidem etiam narratur disceptatio sanctissimi patris et domini Joannis papae XXII contra Angelum fraticellum. » *Archiv*... III, p. 27. Cf. *Ibid.*, II, p. 142

Digitized by Google

Jean XXII fit venir en sa présence les principaux chefs de ce parti, encore présents à Avignon. C'étaient Ange de Clareno, Ubertin de Casale, Gaufridi de Cornone et Philippe de Canco. Ces deux derniers ne furent probablement inculpés, qu'en raison de leurs liaisons intimes avec les Frères de Narbonne et de Béziers. Certes, les prétextes ne manquaient pas pour représenter ces ardents zélateurs comme des révolutionnaires, inconscients peut-être, et honnêtes, mais par cela même plus dangereux. Nous les examinerons au chapitre suivant, et nous verrons jusqu'à quel point ils étaient fondés. Aussi, était-il à prévoir que le Pape, peu disposé à favoriser une réforme qui suscitait partout une si vive agitation, profiterait de cette occasion pour en arrêter le progrès et faire rentrer dans l'Ordre ceux qui s'en étaient déjà éloignés. Ange de Clareno nous a laissé un récit aussi détaillé que fidèle de cette célèbre entrevue des chefs du parti avec le Souverain Pontife. Nous nous attacherons à en reproduire le sens exact, sinon toujours la lettre.

Ici encore, Ubertin de Casale se montre tel que nous le connaissons déjà. Contre les agressions au grand jour, il était de taille à se défendre, et quoi qu'on en ait dit, il sut presque toujours se montrer supérieur à ses adversaires, non seulement par son talent, mais encore par la dignité et la loyauté de sa polémique. Il ne lui fut pas difficile de prouver, en présence du Pape et des cardinaux assemblés, comment toutes les accusations dirigées contre le parti de la réforme provenaient uniquement de la malice et de la jalousie de ses ennemis. Comme le Pape, visiblement ému par la sincérité de son langage, lui demandait s'il approuvait la conduite des Frères de Narbonne et de Béziers : « Très Saint Père, répondit-il, ce que j'ai fait autrefois, je ne l'ai pas accompli de moi-même, mais seulement avec l'agrément de votre prédécesseur. S'il plaît à Votre Paternité de me commander de prendre la parole en faveur de mes Frères de Narbonne et de leurs compagnons, ou de défendre la doctrine de Pierre Olivi, je suis prêt à lui obéir. » A ces mots, nous dit Ange de Clareno, le Pontife s'écria : « *Volumus, nolumus quod intromittatis vos !* » (1).

1. *Archiv...* II, p. 143. Ubertin de Casale obtint alors l'autorisation d'entrer chez les Bénédictins. « Voyant que l'on traitait ses compagnons avec beaucoup de sévérité, écrit Wadding, il demanda la permission de passer à l'Ordre de S. Benoît. Le Pape lui fit adresser un bref très honorable, lui assigna l'abbaye de Gembloux en Brabant, et écrivit, en sa faveur, au cardinal Bérenger, à l'évêque de Liége, et au Prévôt de Nivelles, pour qu'ils s'employassent à le faire admettre. Ces lettres montrent que ce religieux était en haute estime à la cour romaine ; mais je crois

Digitized by Google

Après avoir interrogé les Fr. Gaufridi de Cornone et Philippe de Canco, Jean XXII, s'adressant à Ange de Clareno, lui demanda : « Pourquoi vous êtes-vous séparé des autres religieux ? » Fr. Ange répondit : « Très Saint Père, demandez-leur plutôt pourquoi ils m'ont chassé ! » Le Pape se tut un instant, puis il reprit : « Je vous ordonne de me dire si vous avez quelquefois entendu des confessions. » — « Très Saint Père, je ne suis pas prêtre, et l'un des motifs pour lesquels j'ai refusé le sacerdoce, c'est que je ne voulais pas entendre les confessions. Donc, je n'ai entendu aucune confession. » Après lui avoir posé quelques autres questions, le Souverain Pontife ordonna aux Frères de lire les lettres de Boniface VIII et celles du Patriarche de Constantinople. Cette lecture achevée, Jean XXII dit au Fr. Ange : « Frère Ange, vous êtes excommunié ! » Et le Fr. Ange répondit : « Très Saint Père, je ne suis ni excommunié ni passible d'excommunication, car j'ai toujours obéi au Pape Boniface, aussi bien qu'au Patriarche et aux autres prélats de la Sainte Eglise. » Comme il commençait à prouver que ces lettres avaient été obtenues subrepticement, que les Frères n'en avaient pas eu connaissance et qu'elles étaient pleines de mensonges et d'injustices, le Pape l'interrompit tout à coup et ne voulut plus l'entendre. Alors le Fr. Ange lui dit : « Très Saint Père, vous écoutez bien les calomnies qui vous sont rapportées, et vous refusez d'entendre la vérité que je vous expose ! » Il était environ six heures. Le Pape ordonna de retenir prisonnier le Fr. Ange, à cause de l'excommunication qu'il avait encourue. Mais plus tard, ajoute le chroniqueur, mieux informé de ce qui s'était passé, il le fit relâcher après l'avoir absous *ad cautelam*. « Et, comme Jean XXII voulait absolument, ou qu'il rentrât dans l'Ordre franciscain, ou qu'il choisît un des autres Ordres approuvés par l'Eglise, Fr. Ange lui répondit qu'il appartenait déjà à un Ordre à un double titre : d'abord, parce que le Pape Célestin l'avait reçu lui-même parmi ses Frères, et ensuite, parce que, d'après son commandement, il avait adopté la vie d'ermite, qui est comme la perfection et la fin de la vie cénobitique. Alors, le Pape ordonna au cardinal Napoléon de lui donner l'habit de ces religieux. Il prit donc cet habit, et s'engagea à suivre la même règle que S. Pierre de Morone, qui est, suivant son propre témoi-

qu'il avait un esprit vif, inquiet et porté à la querelle ; c'est peut-être pour ces motifs que les Bénédictins hésitèrent à le recevoir, car je trouve que le même Pape, l'an dixième de son Pontificat, donna l'ordre de le faire mettre en prison, comme Frère-Mineur. » *Ad ann. 1317. Cf. Bullar. francisc.*, V, n. 187.

Digitized by Google

gnage, de vivre et de mourir dans la très haute pauvreté du Christ (1). »

C'est durant sa détention dans la maison du cardinal Chancelier, qu'Ange de Clareno écrivit l'*Epistola excusatoria* qu'il adressa au Pape Jean XXII (2). Elle produisit sur l'esprit du Pontife l'effet qu'il en attendait. Cette lettre où, à travers les réticences imposées, on sent la douleur qui oppresse son âme, et sa volonté arrêtée de dégager sa responsabilité personnelle et celle de ses disciples, mérite assurément toute la confiance de l'historien. Elle est, d'ailleurs, la confirmation éclatante de ce que nous savons déjà par l'*Histoire des Tribulations* et la *Correspondance* d'Angelo avec ses disciples. Ces trois sources d'information, que le P. Ehrle a étudiées avec tant de soin, s'éclairent et se complètent réciproquement. Les mêmes faits s'y trouvent parfois rapportés, tantôt dans les mêmes termes, tantôt accompagnés de nouveaux détails, qui comblent quelques lacunes, et permettent de fixer d'une façon plus précise, soit la date, soit le lieu de l'événement (3).

L'*Epistola excusatoria* acquiert pourtant, aux yeux de la critique, une valeur exceptionnelle, par le fait même qu'elle est adressée au Pape Jean XXII. C'est le récit abrégé, mais fidèle, des dures épreuves endurées par Angelo et ses compagnons depuis la mort de Célestin V. Impossible de mettre en doute la véracité de ce témoignage. L'écrivain est contemporain des faits qu'il raconte ; sa vie a été trop mêlée à celle de Liberat et de ses disciples, pour qu'il ne soit pas exactement renseigné sur les luttes qu'ils eurent à soutenir contre le parti des mitigés, et sur lesquelles tout le monde avait dû fixer les yeux. Ce qui eût été difficile, au contraire, et téméraire de sa part, c'eût été de composer lui même et de mettre sous les regards du Pape, à propos de faits et de personnages que tant de gens avaient connus, un récit imaginaire et mensonger, et l'on se demande de quels lecteurs complaisants il pouvait espérer tromper la crédulité. Aussi, pouvons nous attacher à ce document une importance considérable, car en retraçant avec un indéniable accent de sincérité sa propre histoire et celle de ses compagnons, An-

1. *Archiv...* II, p. 144.

2. Il en envoya une copie à ses amis et à ses disciples d'Italie. Cf. *Ibid.*, p. 546, n. 4. Le P. Ehrle prouve très bien, contre Wadding et le P. Annibali de Latera, qu'elle fut composée par Ange de Clareno pendant l'été de 1317, et non dans le cours de l'année 1318. Cf. *Ibid.*, I, p. 521, n 2.

3. *Ibid.*, II, p. 113.

Digitized by Google

gelo laisse bien apercevoir, en même temps, la raison principale de l'opposition qui n'avait pas cessé de grandir contre lui. Ses adversaires lui auraient pardonné peut-être de s'être fait le censeur de leurs idées et de leur conduite ; ce qu'ils ne lui pardonnaient pas, c'était d'avoir entrepris de séparer définitivement la cause de sa Société de celle de la *Communauté*, pour des motifs dont ils étaient contraints de reconnaître la justesse. Angelo le savait bien, c'est pourquoi il supplie le Pape de le protéger contre eux, et de le laisser, lui et les siens, observer librement la règle qu'ils ont vouée. « Ita postulo a vestra Sanctitate, écrit-il en terminant, liberari cum sociis ab ira ipsorum et furia, et provideri mihi et eis, qualiter et quomodo emissum votum servare possimus (1). »

La réponse du Souverain Pontife ne se fit pas longtemps attendre. Pleinement convaincu de l'innocence de son prisonnier, Jean XXII ordonna sa libération immédiate, et Angelo revint habiter auprès de son protecteur, le cardinal Jacques Colonna. La faveur du Pape lui était rendue. Cinq des cardinaux les plus influents du Sacré-Collège s'empressèrent de lui témoigner leur contentement et lui prodiguèrent des marques d'estime. Le Fr. Gentilis de Foligno, Augustin et fils spirituel d'Angelo, annonce en ces termes aux Frères d'Italie, la délivrance de leur Père et son crédit auprès du Pape : « Et nunc quinque principaliores cardinales totius collegii fuerunt et sunt ei nimium favorabiles et familiares. Etiam summus Pontifex, qui hactenus auditum dederat mendaciis fratrum contra ipsum impositis et fidem, cognita eorum notitia et veritate perspecta, eum modo reveretur et diligit et confessus est, omnia imposita fuisse mendacia : et mandavit domino Neapoleoni, quod introducat ipsum coram sua praesentia, et tunc cognoscet plenius voluntatem suam de se et suis sociis (2). »

Comme on le voit, les explications nettes et précises fournies par le chef des *Spirituels* étaient enfin parvenues à déchirer le voile de la calomnie. Mais cela ne pouvait lui suffire. Son désir le plus ardent n'était pas encore satisfait : il eût voulu amener le Pape à donner à sa Société une approbation décisive et cano-

1. *Ibid.*, I, p. 533.

2. *Ibid.*, p. 550. Au nombre des disciples d'Angelo figurent plusieurs Augustins dont nous relevons les noms dans sa correspondance. Ce sont : Fr. Gentilis de Foligno, *socius* du Général de l'Ordre, Fr. Accomandolus de Foligno, Fr. Philippe de Castro Mili et Fr. Simon de Cassia dont nous parlerons plus tard. Cf. *Ibid.*, p. 539.

Digitized by Google

nique. Disons tout de suite qu'il échoua dans cette entreprise. Aussi longtemps qu'il caressa l'espoir d'obtenir cette grâce, il ne chercha nullement à dissimuler sa qualité de Frère-Mineur. Mais quand il se vit forcé d'abandonner le rêve dont il s'était bercé toute sa vie, et qui lui avait coûté tant de peines et de fatigues, il n'hésita pas à déclarer qu'il appartenait à l'Ordre des Célestins. Peut-être espérait-il, par ce moyen, sauver du naufrage le troupeau fidèle, qui ne cessait de le considérer comme son chef. C'est alors qu'ayant reçu des mains du cardinal Napoléon l'habit de cet Ordre, il s'engagea, ainsi qu'il le dit lui-même, à vivre selon la règle de S. Pierre Célestin. Suivant le P. Ehrle, il est très probable que le Pape supprima, dans cette circonstance la Société religieuse d'Ange de Clareno. L'*Histoire des Tribulations* ne nous renseigne pas à cet égard, mais Raymond de Fronsac, dans le *Recueil des Actes* qu'il composa quelques années plus tard, déclare que Jean XXII prononça *verbalement*, ce même jour, la dissolution de la Société de Libérat et d'Angelo (1). D'ailleurs, tout était prêt pour la sentence dernière ; l'existence légale de la Congrégation des *Pauvres Ermites* allait lui être refusée : la bulle de suppression fut signée le 30 Décembre 1317 (2). Forcé de subir une pression et des démarches persévérantes et acharnées de la part de religieux qui avaient juré la perte des *Spirituels*, Jean XXII ne crut pas, après quelques délais, pouvoir se refuser à leurs désirs si ardemment exprimés. La *Communauté* était enfin venue à bout des longues résistances d'Angelo et de ses disciples.

C'est dans le cours de cette même année que se produisirent, à Avignon, les événements tragiques qui marquèrent la fin des *Spirituels* de Provence. Appuyés, comme nous l'avons vu, sur la Constitution *Exivi de Paradiso*, qui reconnaissait la légitimité de leurs plaintes et condamnait les pratiques abusives de la *Communauté*, en matière de pauvreté franciscaine, ces derniers ne cessaient d'en appeler au Pape et de réclamer contre les mesures de rigueur dont ils étaient les victimes. Ces appels ne fai-

1. « Ibidem etiam narratur disceptatio sanctissimi Patris et domini nostri domini Joannis divina Providentia papae XXII contra Angelum fraticellum... contra fratrem Ubertinum de Casali, et quod frater Angelus *fuit tunc per dominum papam captus*. XIII° capitulo narratur sententia ejusdem domini papae, per quam *verbo cassavit* statum fraticellorum, scilicet Angeli et Liberati et complicum eorumdem. » *Archiv*... III, p. 27.

2. Bulle *Sancta Romana et universalis ecclesia*. Cf. *Bull. francisc.*, V, p. 134.

Digitized by Google

saient qu'exaspérer davantage l'humeur peu endurante de Michel de Cesène. Irrité de voir son autorité méconnue, il conjura le Pape de trancher lui-même le différend et de mettre fin à ces perpétuels conflits. Comme bien on pense, les intérêts de la *Communauté* devaient être ménagés, tandis que les prétentions excessives des *Spirituels* subiraient cette fois un humiliant échec. Elles le subirent, en effet, et le 7 Octobre 1317 (1) Jean XXII, par la Décrétale *Quorumdam exigit*, atténuait considérablement certaines obligations de la règle, établies quatre ans auparavant par Clément V, son prédécesseur.

« Les deux grands points en litige, écrit Wadding, étaient la forme de l'habit et les provisions de blé et de vin. Les *Spirituels* soutenaient que l'on ne pouvait pratiquer la pauvreté franciscaine, si l'on ne portait des habits courts, étroits, et d'étoffe vile et grossière, et si l'on ne renonçait absolument aux greniers et aux caves. C'est pourquoi, le Pape publia une Constitution fort grave qui commence par ces mots *Quorumdam exigit*, et qui se trouve parmi ses *Extravagantes, de Verborum significatione*. Par cette Constitution, il ordonne à tous les religieux de s'en remettre au jugement des supérieurs, pour l'observation de ces deux articles, selon les Déclarations de Nicolas III et de Clément V (2). » En somme, c'était une nouvelle concession accordée aux tendances de plus en plus exigeantes du parti des mitigés (3). A la suite de cette Déclaration, si l'on en croit le témoignage de Raymond de Fronsac, les représentants des *Spirituels* qui résidaient encore à la curie, durent dépouiller aussitôt leurs pauvres habits et revêtir des tuniques plus convenables : « *habitus decentes in materia et forma recipere* (4). » Puis, Jean XXII chargea les cardinaux Vital du Four, Jacques de Via et Napoléon Orsini de faire savoir au Provincial de Provence qu'il voulait expressément que les *Spirituels* de Narbonne et de

1. Et non pas le 13 Avril 1317, comme l'écrit le P. Ehrle, à la suite de Wadding. Cf. *Bullar. francisc.*, V, p. 128.

2. *Ad ann. 1317*, n VIII. C'est dans cette Décretale qu'on lit ces paroles souvent citées depuis : « La pauvreté est grande, la chasteté l'est encore davantage, mais l'obéissance est supérieure à ces deux vertus. »

3. C'est aussi ce que semble admettre le P. Ehrle, quand il dit, à propos de cette Décrétale : « in der die Constitutio *Exivi de Paradiso* GEMILDERT und der willkürlichen Interpretationssucht der Untergebenen gesteuert wird. » *Archiv...* IV, p. 40. Clément V, en effet, avait déclaré qu'il était défendu aux Frères « habere cellaria et granaria, quando possunt vitae necessaria aliter invenire. » Bulle *Exivi de Paradiso*.

4. *Archiv...* III, p. 28.

Digitized by Google

Béziers se soumissent aussitôt à l'autorité de leurs supérieurs légitimes (1).

Mais ceux-ci répondirent à cette contrainte par de nouvelles protestations et de nouveaux appels. Ils en vinrent même jusqu'à contester au Pape le droit d'apporter de pareils adoucissements à la règle. En vain, Bertrand de la Tour, Provincial d'Aquitaine, chargé par le Souverain Pontife de négocier cette affaire, usa-t-il envers eux de ménagements et de douceur ; il ne parvint pas à vaincre leur obstination. « Nous sommes persuadés, disaient-ils, qu'en agissant de la sorte, nous ne nous éloignons pas de la Constitution de Clément V. » Mais Jean XXII voulait être obéi. Le 27 Avril, deux citations à comparaître devant la cour pontificale étaient envoyées à soixante-et-un *Spirituels* des couvents de Narbonne et de Béziers. Trois autres religieux appartenant à ces couvents s'offrirent à les accompagner, et parmi eux Bernard Délicieux et Guillaume Gerardi. Arrivés le 22 au soir, après six jours de marche, aux portes du palais pontifical, le Pape refusa de les admettre à cette heure tardive. Mais, au lieu de se retirer et d'aller dormir en paix au couvent de l'Ordre, ils préférèrent attendre, au seuil du palais, le lever du jour.

Le lendemain, l'audience ouverte, Bernard Délicieux prend le premier la parole (2). Voulant surtout profiter de l'occasion qui s'offrait de donner un plus grand retentissement aux idées de la réforme, il expose, d'une manière irréfutable, dit Ange de Clareno, les motifs qui déterminèrent ses compagnons à résister aux ordres qui leur étaient enjoints. Mais l'ardeur de sa parole et la logique de son raisonnement remplirent de crainte et d'effroi l'âme de ses adversaires. Ils étaient persuadés, ajoute le chroniqueur, que s'ils ne lui imposaient silence, « il démasquerait leur perfidie et détruirait toutes leurs fausses allégations. » Aussi, s'adressant au Souverain Pontife : « Très Saint Père, s'écrient-ils, c'est Fr. Bernard, ce fanatique qui a si longtemps troublé l'Albigeois. Après s'être rendu coupable de tant de méfaits, et avoir empêché les inquisiteurs de remplir leur office, comment ose-t-il encore élever la voix devant Votre Sainteté, et accuser ses supérieurs d'erreurs imaginaires ? » Et comme Fr. Bernard allait confondre ses ennemis et dévoiler l'hypocrisie de

1. La lettre du Pape adressée aux cardinaux est datée du 22 Avril 1317.

2. Sous ce titre : *Bernard Délicieux et l'Inquisition albigeoise*, Paris, 1877, M. Hauréau a publié une étude que le P. Ehrle appelle « freilich ein gut Theil Roman. » *Archiv...* II, p. 145, n. 1.

Digitized by Google

leur conduite, le Pape l'interrompit : « Fr. Bernard, lui dit-il, après tout le mal que j'ai entendu dire de vous, je vous retiens prisonnier (1). »

Entendant le Pape prononcer une peine si sévère, Fr. François Sanche voulut plaider la cause de son ami, mais convaincu lui-même d'avoir continué de prêcher et d'enseigner, malgré la défense de ses supérieurs, il fut mis en prison. A son tour, Fr. Guillaume de Saint-Amand, accusé d'avoir dilapidé les biens du couvent et d'avoir permis aux « rebelles » de s'y introduire, se vit condamné à la même peine. Un autre religieux, fort connu du Pape, nous dit Ange de Clareno, et fort considéré à cause de sa noblesse et de sa vertu, Fr. Gaufridi de Cornone, voyant le dur traitement qu'on infligeait à ses Frères, se contenta de demander pour lui et pour les autres, la permission de vivre selon la pureté de la règle. « Je m'étonne, lui répond aussitôt le Pape, que vous sollicitiez une telle faveur, vous qui ne vous faites aucun scrupule de porter cinq tuniques ! » — « Très Saint Père, répond Gaufridi, *salva vestra reverentia*, vous faites erreur, je ne porte pas cinq tuniques. » A quoi Jean XXII répliqua : « Vous croyez donc que je mens ? » — « Très Saint Père, je n'ai pas dit et je ne dirai pas que vous mentez, mais j'ai dit et je soutiens encore que je ne porte pas cinq tuniques. » — « C'est bien, répond le Pape, je vous retiens prisonnier, vous aussi, et nous verrons si vous ne portez pas cinq tuniques. » Cette excessive rigueur, que rien assurément ne pouvait justifier, étonna fort les autres prévenus qui, voyant leur cause déjà jugée, se prirent à crier : « Justice, Très Saint Père, justice ! » Mais, pour toute réponse, Jean XXII ordonna qu'ils fussent conduits au couvent et soigneusement gardés, jusqu'à ce qu'il fût statué sur leur sort. Fr. Bernard Délicieux, Fr. Gaufridi et Fr. Guillaume de Saint-Amand furent remis entre les mains du camérier du Pape. Quant au Fr. François Sanche, « posuerunt eum fratres in quodam carcere juxta latrinas (2). »

Wadding résume en ces termes la suite de cette histoire : « Après une longue procédure, écrit-il, tous se soumirent à la volonté des supérieurs, à l'exception de vingt-cinq qui, plus opi-

1. *Ibid.*, p. 145.

2. Tout ce récit est emprunté à la *Chronique des Tribulations*. Cf. *Archiv...* II, pp. 144-147, et Wadd. *ad ann. 1317*. L'abbé Christophe, dans son *Histoire de la Papauté pendant le XIVe siècle*, I, pp. 308-309, confond les disciples de Clareno avec les *Spirituels* de Narbonne. Son récit, du reste, ressemble plus à de la légende qu'à de l'histoire. Où a-t-il vu, par exemple, que les *Spirituels répondirent au Pape avec insolence ?*

Digitized by Google

niâtres que les autres, furent livrés aux mains de l'inquisiteur. Quatre de ces pauvres aveugles furent brûlés à Marseille, comme hérétiques, pour avoir soutenu que la règle de saint François n'était pas autre chose que l'Evangile même de Jésus-Christ. C'étaient Jean Barani, Déodat Michelis, Guillaume Santon, prêtres, et Poncius Roche, diacre (1). Un cinquième se repentit et fut condamné à la prison perpétuelle (2). Les vingt autres furent contraints à désavouer publiquement leurs erreurs. Fr. Bernard fut remis entre les mains de ses Frères qui le jetèrent en prison et lui firent subir mille mauvais traitements. Fr. Bonagrazia de Bergame, son principal adversaire, crut pouvoir le faire condamner, en raison d'une lettre qu'il avait écrite à quelques habitants d'Avignon ; mais Fr. Bernard la défendit si éloquemment en plein consistoire, que les cardinaux eux-mêmes ne purent s'empêcher de louer sa doctrine et de conclure à sa délivrance. Déçus dans leur attente, ses ennemis le chargèrent d'accusations encore plus graves : il avait tenté, disaient-ils, de détourner plusieurs villes de l'obéissance qu'elles devaient au roi, et en outre, il avait résisté aux inquisiteurs. De là un nouveau procès qui fut confié, par le Pape, aux évêques de Toulouse, de Pamiers et de Saint-Papoul. Mais, avant que la procédure ne fût achevée, ce pauvre religieux mourut en prison. Enfin, le Souverain Pontife, pressé par tant de plaintes et de poursuites, se laissa persuader que ces *Spirituels* étaient des apostats opiniâtres qui ajoutaient l'hérésie à la rébellion. Il les condamna comme scandaleux, apostats, schismatiques et hérétiques. Les Supérieurs de l'Ordre examinèrent de nouveau la doctrine de Pierre Olivi et la firent condamner dans plusieurs Chapitres. Telle fut l'issue de cette

1. Ils avaient déclaré dans un mémoire adressé au Ministre Général « quod nulli mortalium cum secura conscientia in iis poterant obedire. » Ils renouvelèrent la même déclaration devant le Fr. Michel le Moine, inquisiteur. (Sur ce dernier Cf. *Hist. littér. de la France*, XXXII, p. 582.) Leur procès fut instruit à Marseille ; ils furent déclarés hérétiques. Le 7 mai 1318, on lut devant les quatre accusés la sentence qui les condamnait. Suivant les lois canoniques, l'inquisiteur exigea que la dégradation précédât leur supplice. Ce fut l'évêque de Marseille, Raymond, qui accomplit ce triste office. Puis, ils furent remis au bras séculier qui leur appliqua la peine usitée alors pour le crime d'hérésie, savoir, d'être brûlés vifs. Cf. Baluze, *Miscellanea*, II, p. 248 et seq. — A. Fabre, *Les rues de Marseille*, II, pp. 68-74. — *Histoire des Evêques de Marseille*, II, p. 359.

2. Il se nommait Bernard Aspa. « Licet finaliter revocaverit, dit Ange de Clareno, tamen pluribus diebus multum pertinax in defensione suae assertionis fuerat. » *Archiv...* II, p. 147. C'est pour ce motif que l'inquisiteur le condamna à une détention perpétuelle. En outre, « duas cruces crocei coloris, unam ante in pectore, aliam post inter scapulas in superiori veste perpetuo debeat deportare. » Baluze, *Miscellanea*, II, p. 250.

Digitized by Google

funeste tragédie qui fit tant de bruit dans le monde, et qui a causé tant de mal à l'Ordre (1). »

Fr. RENÉ DE NANTES,
O. M. C.

1. Wadd., *ad ann. 1318*, n. XXIV-XXVIII. Il déclare, en outre, qu'il a emprunté son récit à Ange de Clareno : « Hucusque largius, sed sub compendio exscripsimus ex Angelo Clareno, totius tragediae et tumultus inspectore. » Il ajoute ensuite les réflexions suivantes : « neque quidquam potui in his fratribus subodorari, praeter nimiam tenacitatem, seu potius pervicaciam in sua illa de paupertatis observantia opinione, nimiam etiam suae regulae commendationem, ut Evangelio vellent aequalem, et a Pontifice indispensabilem, nimiam libertatem et abundantiam in suo sensu, quo temere et scandalose superiorum excusserunt obedientiam... » *Ibid.*, n. XXVIII.

Digitized by Google

FENELON.

(Suite) (1).

Mme Guyon avait, comme tous les apôtres vrais ou faux, une activité merveilleuse. Veuve de bonne heure, d'un mari qu'elle n'aimait point, mère de trois enfants, dont elle s'était séparée, pour mieux s'attacher à la perfection et « à l'acte continuel de contemplation et d'amour », on l'avait vue, à Turin, à Menthon, à Montargis, sa patrie, à Thonon, à Grenoble, d'où Mgr Le Camus l'a doucement renvoyée. Elle a fait de son Directeur, le P. Lacombe, un ardent disciple, parmi bien d'autres ; il la suit partout. On doit même les enfermer tous les deux, lui, à la Bastille d'abord, et au château de Lourdes ensuite, où il était encore en 1689 ; elle, chez les religieuses de Ste-Marie, à la Visitation de la rue St-Antoine, d'où elle ne tarde pas à sortir, tant sa piété, sa douceur, son air de sincérité ont captivé les esprits et les cœurs. Elle (2) va remercier Mme de Maintenon, qui avait contribué à sa liberté ; celle-ci en est charmée, au point de l'attirer à St-Cyr, pour y faire jouir les élèves de ses instructions. Fénelon (3), d'abord défiant, la dépasse dans l'excès de la confiance et persiste. Tandis que Mme de Maintenon reprend son bon sens et se refroidit jusqu'à ne plus voir Mme Guyon, le précepteur du duc de Bourgogne, par ingénuité et aussi par opiniâtreté, défend « ses rêveries » (le mot est de Louis XIV), et la traite toujours en amie ; il l'appelle encore *sainte*, en 1696, dans une lettre à Mme de Maintenon et accuse M. de Meaux « de lui avoir redit, comme des impiétés, les choses que Mme Guyon lui avait confiées avec un cœur soumis et en secret de confession (4) ». Cependant il se

1. Voy. *Etudes Franciscaines*, No de Juillet.

2. Madame Guiyon a écrit : l'*Explication du Cantique des cantiques*, *Moyen court*, etc.

3. Fénelon l'avait connue à Montargis, en 1689, une année avant que Mme de Maintenon le priât de lui faire connaître ses défauts.

4. Confession n'a ici que le sens de confidence à un prêtre.

Digitized by Google

défend « d'avoir jamais eu aucun goût naturel pour elle ni pour ses écrits ». Toute la pensée de Fénelon est, du reste, renfermée dans son livre des Maximes qui parut en 1697, et l'erreur s'y réduit à ceci : « Qu'il faut s'anéantir soi-même pour s'unir à Dieu ; que la perfection de l'amour pour Dieu consiste à se tenir dans un état de contemplation passive, sans faire aucune réflexion ni aucun usage des facultés de notre âme. »

Mais jusqu'où ne va pas Mme Guyon, excédant même ce que j'appellerais volontiers la mesure de l'erreur ?

Elle élève les âmes les plus communes à l'état immuable de contemplation et d'amour ; elle les dispense, pour toujours, de tous les autres actes de religion, même des pratiques de piété indispensables à la doctrine catholique. Aussi les théologiens s'émeuvent, Bossuet en particulier. C'est l'heure où Mme de Maintenon revient tout à fait de sa précipitation, elle consulte Bourdaloue :

« Ce qui serait à souhaiter, répond l'homme de la droite raison, ce serait qu'on parlât peu de ces matières, et que les âmes mêmes qui pourraient être véritablement dans l'oraison de contemplation ne s'en expliquent jamais entre elles, et même rarement avec leurs pères spirituels. »

Elle consulte Godet-des-Marais, Evêque de Chartres, de Noailles, Evêque de Châlons et Tronson, celui-là ancien condisciple, celui-ci ami et jadis mentor de Fénelon. Leurs réponses sont les mêmes. Mme de Maintenon, effrayée, se détache de celui qu'elle avait chargé de lui faire connaître par écrit ses défauts. Cette femme d'une prudence consommée, n'échappe pas entièrement à la faiblesse naturelle de la femme. Une piété ardente, la curiosité la poussent vers les nouveautés ; la peur de l'hérésie la retient, et la peur du roi.

L'Evêque de Meaux avait déjà voulu voir et entretenir Mme Guyon ; elle lui livra tout, même sa « vie manuscrite ». Cette vie contenait des révélations, des prophéties et des extravagances. Du reste, elle recevait la grâce à volonté ; on approchait de son lit ; on recevait la grâce :

« Je me sentais, dit-elle, peu à peu vidée et soulagée ; » et chacun recevait de mon trop plein « à mesure de son degré d'oraison (1). » « Elle mourait de plénitude, » et « cela surpassait ses sens au point de la faire crever ».

Tour à tour pénitente et relapse, déclarant à l'Evêque de Meaux qu'elle ne pouvait rien demander à Dieu, pas même la rémission

1. De Noailles, *Histoire de Madame de Maintenon*. Voir encore une lettre de Mme Guyon au duc de Chevreuse.

Digitized by Google

de ses péchés, communiée de la main de Bossuet qui doit ensuite lui interdire les sacrements, elle demande enfin que l'on juge sa doctrine et ses livres et se rend, en attendant, au couvent de la Visitation, à Meaux. Fénelon, qui l'avait adressée à Bossuet, non sans une grande humilité, était d'avis, sur les révélations et les prophéties, qu'il fallait ne pas condamner avec trop de précipitation.

Bossuet commençait à s'inquiéter de voir Fénelon prendre parti pour « les pieux excès » et les « amoureuses extravagances ». Cependant leur amitié restait la même, et l'ami de Mme Guyon écrivait à l'Evêque :

« Ne soyez point en peine de moi ; je suis entre vos mains comme un petit enfant (1). » Mais il croyait avoir raison.

Bientôt Bossuet, Noailles et Tronson se réunissaient à Issy, pour examiner la doctrine du Quiétisme. Ces conférences duraient, avec quelques intervalles, pendant six mois, et l'on y associait, à la fin, Fénelon, moins comme juge que comme accusé. Il ne parut point. Le travail se résuma en trente articles que chacun des quatre commissaires dut signer. Le nouvel archevêque de Cambrai déclara par lettres « qu'il les signerait, par déférence, contre sa persuasion ; mais que si on voulait y ajouter certaines choses, il les signerait de son sang ». On ajouta quatre articles, et Fénelon signa le 10 mars 1695.

Jusqu'ici le roi a conservé sa faveur à Fénelon, l'Archevêque nommé de Cambrai qui reste, malgré sa nouvelle dignité, le précepteur des petits-fils du roi; et Bossuet lui-même, à St-Cyr, est l'un des prélats consécrateurs de son ami.

Mais Mme Guyon s'enfuit secrètement de Meaux, après une soumission imparfaite ; elle se cache à Paris ; elle est arrêtée, enfermée à Vaugirard, puis à Vincennes. Fénelon est toujours du parti de son innocence.

L'Evêque de Meaux est en train d'écrire son *Instruction sur les états d'oraison* (2), où il montre les « parfaits contemplatifs supprimant beaucoup d'actes essentiels à la piété et expressément recommandés de Dieu, par ex. : les actes de foi explicites contenus dans le Symbole des Apôtres ».

Fénelon qui ne lira point l'*Instruction*, pour n'avoir pas à répondre, adresse un Mémoire à Mme de Maintenon, où il s'excuse de ne pouvoir approuver le livre de M. de Meaux, s'il accuse une

1. Phrase tirée de la *Relation sur le Quiétisme*.
2. 1697...

Digitized by Google

personne *innocente;* car son approbation ne serait en réalité qu'une rétractation déguisée.

La guerre commence. Fénelon a déjà remis à M. de Noailles, nouvel archevêque de Paris, le manuscrit de son Explication des Maximes des saints sur la vie intérieure. Même il publie son livre en janvier, 1697, un peu avant que Bossuet ait mis au jour son Instruction (février de la même année). Il en a hâté l'impression, pour devancer son adversaire, bien qu'il ait affecté, à l'extérieur, son désir de ne le faire paraître qu'après les Etats d'oraison.

Surprenante manœuvre d'un si grand esprit. Bossuet le lit : il demande « pardon au roi de ne lui avoir pas révélé plus tôt le fanatisme de son confrère ». C'était déjà trop. Mme de Maintenon le dépasse : « Quant au retour de M. de Cambrai, écrit-elle au Cardinal de Noailles, il n'y a que Dieu qui puisse le faire. Il croit soutenir la religion en esprit et en vérité ; s'il n'était pas trompé, il pourrait revenir par des raisons d'intérêt ; je le crois prévenu de bonne foi ; il n'y a donc plus d'espérance. »

Qu'est-ce que signifient ces raisons d'intérêt ? Elle n'a pas compris Fénelon, moins amateur du solide que ne le pense sa « solidité », épouse de Louis XIV.

Mme Guyon a disparu de la scène ; c'est la cause, ou, au moins, l'occasion du mal ; c'est la délicate machine que l'enfer a mise en jeu, pour diviser les deux plus grands évêques de France. Les passions, une fois allumées entre les deux prélats, les livres et les lettres vont se multiplier ; chacun prendra parti pour ou contre, les femmes avec une curiosité inquiète ou maligne, les hommes, j'entends les profanes, avec une impatience de ces finesses théologiques et un dédain d'où peut naître le scepticisme (1). Le roi, poussé à bout par Bossuet, poussera le Pape à agir ; il aura l'air de lui imposer sa décision, après avoir contesté sa royauté spirituelle sur la France catholique, en 1682 ; et le démon jouira, dans ce nouveau trouble, de voir la vérité défendue avec animosité, et l'âme la plus aimante, un instant distraite de la vérité et mise avec persistance au service de l'erreur.

Il nous appartient seulement de juger des caractères, puisque sur le fond de la question, Rome, en 1699, a prononcé. Mais que n'imagine point la passion ? On alla jusqu'à accuser les mœurs

1. Un poète anonyme a dit :

Dans ces combats où nos prélats de France
Semblent chercher la vérité,
L'un dit qu'on détruit l'espérance,
L'autre, que c'est la charité,
C'est la foi qu'on détruit, et personne n'y pense.

Digitized by Google

de Fénelon ; il en devait être ainsi dans une cour corrompue, où la corruption ne manque jamais d'accuser celle des autres. De cette calomnie, il n'est rien resté ; mais l'Evêque de Meaux laissa faire son neveu, l'abbé Bossuet, et le théologien Phélippeaux, ses deux agents à Rome, les principaux instigateurs de la diffamation (1). On y mêla le malheureux abbé Lacombe, qui écrivit ce qu'on voulut et mourut fou.

Du reste, Bossuet n'avait pas encore lu le livre de Fénelon qu'il le condamnait déjà, dans une lettre à l'abbé Maulevrier ; il disait, après avoir exprimé son sentiment :

« Voilà la vérité à laquelle il faudra que je sacrifie ma vie. »

Comme Fénelon ne lui avait pas soumis son livre, il ajoutait :

« On ne m'évite, en cette occasion, après m'avoir témoigné tant de soumission en paroles, que parce qu'on sent que Dieu, à qui je me fie, me donnera de la force pour éventer la mine... »

En somme, l'opinion publique comme celle des plus intimes amis de Fénelon, est toute contre lui. Il ne paraît point s'en inquiéter plus que de l'incendie qui consuma alors son palais épiscopal (1697), avec de précieux manuscrits pendant qu'il était à Paris. C'est le propre de certaines âmes de se suffire : et rien nous semble plus capable, à première vue, de donner la paix. Tel était Fénelon, candide et sûr de lui. Vainement M. de Noailles, approbateur du livre, tout d'abord, lui écrivait la même année : « Vous n'avez pas seulement affaire à M. de Meaux, mais au public, mais à une foule inconcevable de docteurs, de prêtres, de religieux et de gens de toute espèce de conditions, » l'Evêque de Cambrai refusa et refusera toujours de conférer avec Bossuet. La chose était devenue inutile, prétendait Fénelon ; « ces nouvelles conférences l'auraient rejeté entre les mains de M. de Meaux, qui joignait à toutes ses anciennes préventions une nouvelle hauteur (2), depuis les éclats qui étaient arrivés. »

A quoi bon des conférences ?... L'Evêque de Meaux ne voulait « l'attirer » que « pour parler au nom de l'Eglise, que pour le faire dédire (3) ». D'autre part, si l'Evêque de Chartres et l'Archevêque de Paris paraissent un jour ébranlés, Bossuet leur dira :

1. Plus tard, à l'assemblée ecclésiastique de 1700, Bossuet rendit justice à la vertu de Fénelon.

L'abbé Phélippeaux fit publier, (par testament) vingt ans après sa mort, un libelle insultant pour les mœurs de Fénelon et de Mme Guyon. Ce livre fut lacéré par la main du bourreau.

On sait ce que valait l'abbé Bossuet.

2. *Réponse à la relation sur le Quiétisme*

3. 1er Août 1697.

Digitized by Google

« Prenez le parti qu'il vous plaira, je vous déclare que j'élèverai ma voix jusqu'au ciel contre des erreurs que vous ne pouvez plus ignorer. J'emporterai mes plaintes jusqu'à Rome et par toute la terre... »

Pourquoi n'avait-il pas témoigné le même courage pour le Pape, contre Louis XIV, en 1682 ?

Du reste, c'est à Rome aussi que Fénelon voulait porter sa cause ; il voulait s'y rendre lui-même ; il en demanda au roi la permission ; car « n'ayant pu savoir précisément ce qu'il y avait à reprendre dans son livre, il ne pouvait faire de rétractation ni oblique ni positive ».

Le roi répondit à Fénelon « qu'il ne jugeait point à propos de lui permettre d'aller à Rome ; qu'il lui enjoignait, au contraire, de se rendre dans son diocèse, et lui défendait d'en sortir; qu'il pouvait envoyer à Rome ses défenses pour la justification de son livre ».

Rome devenait l'arbitre de la querelle. Car les intérêts religieux n'étaient plus les mêmes que quinze ans auparavant lors de la fameuse Déclaration hostile à la Papauté. D'autre part, Fénelon obéissait, car le roi avait été insensible même aux larmes du duc de Bourgogne agenouillé à ses pieds. Et l'heureuse ville de Cambrai voyait alors, ce qui serait aujourd'hui une invraisemblance, son Evêque condamné à l'exil, résider de force, dans son propre diocèse.

Le duc de Beauvilliers avait failli être entraîné dans la disgrâce de son ami ; mais sa franchise plut au roi, qui le laissa dans sa charge auprès du jeune Prince. Les parents de Fénelon furent moins heureux : on les chassa de la cour.

Cependant la cause s'instruisait à Rome où le Pape avait nommé dix consulteurs. Le roi y pesait de tout son poids ; et son ambassadeur, le Cardinal duc de Bouillon, était dévoué à Bossuet. L'Archevêque de Cambrai n'avait auprès du Pape que son ami, l'abbé de Chanterac. C'était trop ; et l'abbé Bossuet, l'indigne neveu du grand controversiste, son mauvais génie, avait dit : « Il aura son espion. »

Quinze ans on pleura Fénelon, à Cambrai, comme s'il n'était plus. « On se réunissait, dit St-Simon, pour se parler de lui, pour le regretter, pour le désirer, pour se tenir de plus en plus à lui ». Mme de Maintenon elle-même fut malade de douleur, et Louis XIV lui dit un jour :

« Eh bien, Madame, il faudra donc que nous vous voyions mourir pour cette affaire-là... »

Digitized by Google

Quant à Fénelon, il écrivait à une dame de la cour, (quelques jours après son arrivée à Cambrai) non sans quelque amertume :

« Encore un peu et le songe trompeur de cette vie va se dissiper, et nous serons tous réunis à jamais dans le royaume de la vérité, où il n'y a plus ni erreur, ni division, ni scandale ; nous n'y respirerons que l'amour de Dieu ; sa paix éternelle sera la nôtre 1). »

Revenons au Quiétisme. Les deux rivaux écrivaient et s'écrivaient (2). A peine à Cambrai, l'exilé composait, pour rassurer son diocèse, une Instruction pastorale, pleine de prudence.

De son côté l'infatigable Evêque de Meaux préparait, outre des Traités en latin, sur le sujet en litige, son livre fameux intitulé la Relation du Quiétisme. Nous en dirons bientôt un mot.

« Qu'il m'est dur, Monseigneur, ripostait Fénelon à divers écrits de son adversaire, d'avoir à soutenir ces combats de parole, et de ne pouvoir plus me justifier sur des accusations si terribles, qu'en ouvrant le livre aux yeux de toute l'Eglise, pour montrer combien vous avez défiguré ma doctrine. Que peut-on penser de vos intentions ? Je suis ce cher auteur que vous portez dans vos entrailles, pour le précipiter, avec Molinos, dans l'abîme du quiétisme. Vous allez me pleurer partout, et vous me déchirez en pleurant ! (3) » Est-ce absolument faux ?

Ailleurs :

« Voici vos paroles sur votre confrère qui vous a toujours aimé et respecté singulièrement : Ses amis répandent partout que c'est un livre victorieux et qu'il y remportera sur moi de grands avantages ; nous verrons... Non, Monseigneur, je ne veux rien voir que votre triomphe et ma confusion, si Dieu doit en être glorifié. Il n'est donc pas question de dire : Nous verrons... ou : Un chrétien, un Evêque, un homme, a-t-il tant de peine à s'humilier ? Souffrez que je vous dise à mon tour : Un chrétien, un Evêque, un homme a-t-il tant de peine à avouer un zèle précipité ? (4) »

On sent ici l'aigreur, sous la forme douce d'une charité subtile, comme en Bossuet trop de hauteur et de dureté ; il confond sa cause propre avec celle de l'Eglise...

1. Lettre à Madame de Gamaches.

2. On a de Fénelon, entre autres documents relatifs au Quiétisme, cinq lettres à l'Evêque de Meaux, en réponse aux divers écrits ou Mémoires sur le livre intitulé : *Explication des Maximes des Saints*, et trois lettres en réponse à celles de l'évêque de Meaux.

3. Troisième lettre en réponse à divers écrits, etc.

4. Quatrième lettre en réponse à divers écrits.

Digitized by Google

Il répond (1) :

« Je le dis avec douleur, Dieu le sait : Vous avez voulu raffiner sur la piété... Sous le nom d'amour pur, vous avez établi le désespoir comme le plus parfait des sacrifices ; c'est du moins de cette erreur qu'on vous accuse... Vous vous plaignez de la force de mes expressions ! Il s'agit de dogmes nouveaux qu'on voit introduire dans l'Eglise, sous prétexte de piété, par la bouche d'un archevêque. Si, en effet, il est vrai que ces dogmes renouvellent les erreurs de Molinos, sera-t-il permis de se taire ? Voilà pourtant ce que le monde appelle excessif, aigre, rigoureux, emporté... Si l'auteur de ces nouveaux dogmes les cache, les enveloppe, les mitige, si vous voulez, par certains endroits, et par là ne fait autre chose que les rendre plus coulants, plus insinuants, plus dangereux, faudra-t-il, par des bienséances du monde, les laisser glisser sous l'herbe, et relâcher les saintes rigueurs du langage théologique ? »

C'est juste et fort. Mais, hélas ! après avoir repris une des subtilités de Fénelon sur l'amour pur, Bossuet ajoute : « Pour des lettres, composez-en tant qu'il vous plaira ; divertissez la cour et la ville ; faites admirer votre esprit et votre éloquence, et ramenez les grâces des lettres Provinciales, je ne veux plus avoir de part au spectacle que vous donnez au public. »

Ces dernières lignes, d'une ironie sanglante, sont-elles tout à fait impersonnelles, et uniquement inspirées par l'indignation ? On croit voir un lion, mis en colère enfin par les dards légers qui lui sont lancés à profusion. Si, pour Fénelon, l'amour-propre s'est caché dans l'amour, son rival n'a pas échappé complètement à l'orgueil de posséder la vérité et d'en écraser son adversaire. Pourquoi, en effet, comparer ailleurs Fénelon à l'hérésiarque Montan, et en faire l'ami d'une nouvelle Priscille ? Priscille et Montan, dans un accès de fureur diabolique, s'étaient étranglés de leurs propres mains. Est-ce que Fénelon en était arrivé à ce point d'erreur et de désespoir ? Egaré dans des hypothèses chimériques, sans plus, il prétendait bien obéir à Rome, mais point à Bossuet. N'en avait-il pas le droit ? Que le Pape condamne « la charité séparée du motif essentiel de la béatitude » ; il se soumettra. Cependant, Rome tarde à se prononcer. Avocat ardent de la vérité intégrale, quand elle lui plaît, l'Evêque de Meaux a l'air de croire l'Eglise de France perdue, si Fénelon

1. *Lettre de Bossuet en réponse à quatre lettres de Fénelon...* Fénelon y répondra en trois lettres.

Digitized by Google

n'est pas condamné. Il aura des mots terribles, celui-ci entre autres : « M. de Cambrai a de l'esprit à faire peur (1) ».

C'est en 1698 que paraît la Relation du Quiétisme, ouvrage « court, vif et bien fait (2), » où Fénelon et Mme Guyon sont livrés au ridicule. C'en est fait : « le reste des amis de l'illustre accusé, qui est ce qu'il a de plus précieux au monde, ne tient plus qu'à un cheveu (3) ».

Tout change encore une fois ; surtout la riposte de Fénelon aux Remarques de Bossuet sur la Réponse à la Relation est écrite avec une finesse pleine de douceur ; il relève les injures de Bossuet, qui fait de son adversaire « un prodige de séduction », de « souplesse », tout en glorifiant sa « simplicité » à lui Bossuet « incapable de toute finesse et de toute dissimulation », un « innocent théologique ». C'est vraiment petit pour un si grand écrivain !

Un instant, on voit du côté de Fénelon les rieurs, sinon les docteurs. Il demandait à son accusateur, au lieu « de le diffamer », d'employer contre lui « non des libelles, mais une procédure juridique »... « Que Dieu, disait-il en finissant une de ses réponses à Bossuet, donne autant de bénédictions à M. de Meaux qu'il m'a donné de croix (4). »

Cette pluie de bénédictions rappelle de loin la bénédiction du Trésorier qui termine heureusement le Lutrin. Elle eut un merveilleux effet et changea les cœurs.

Le Pape Innocent XII lui-même reçut avec les airs les plus affectueux, des mains de l'abbé de Chanterac, la Réponse à la Relation où Fénelon mêlait à la plus fine dialectique, toutes les apparences de la générosité chrétienne. Mais ce n'est qu'un « enchanteur (5), un cœur enflé », pour l'implacable Bossuet, et pour son neveu « une bête féroce ».

Malgré tout, les consulteurs, partagés d'avis, hésitaient. Mais le roi venait de supprimer la pension de l'archevêque de Cambrai et de rayer son titre de précepteur ; il fulmina de ses mains une lettre inspirée par Bossuet et Mme de Maintenon, qui montra, en cette affaire, une versatilité toute féminine et une étonnante précipitation. Transmise au Pape (6) par le cardinal de Bouillon,

1. Avertissement de Bossuet sur les signatures des docteurs.
2. Lettre de Mme de Maintenon au cardinal de Noailles.
3. Lettre de Fénelon à l'abbé de Chanterac, 13 Juin 1698.
4. Fin de la *Réponse à la Relation sur le Quiétisme.*
5. *Remarques de Bossuet sur la réponse de Fénelon à la Relation sur le Quiétisme.*
6. Fin de l'année 1698.

Digitized by Google

cette lettre fit cesser les dernières incertitudes à Rome, non pas sur la vérité, mais sur la convenance d'une condamnation officielle. Fénelon put le prévoir :

« Vos souffrances seront heureuses, lui écrivait l'abbé Chanterac, en janvier 1699, si elles servent à défendre la vraie charité. Que j'ai de joie quand je pense qu'elle nous tiendra unis durant le temps et l'éternité ! Ah ! combien de fois me suis-je dit, dans ces jours de trouble et de ténèbres : « Allons et mourons avec lui ! »

Est-ce une médiocre vertu qui faisait naître de telles amitiés ? Mais le Pape n'allait pas encore assez vite. Un Mémoire du Roi, composé par Bossuet, qui en convient dans une lettre à son indigne neveu, Mémoire qui n'arriva qu'après la condamnation, menaça le Pape de « résolutions convenables » et de « fâcheuses extrémités », s'il continuait à épargner Fénelon et les subtiles interprétations d'un esprit fécond en inventions, comme il paraît par tous ses écrits (1). »

Il est inutile d'appuyer. Vraiment les Papes sont bien la vivante image de Jésus crucifié.

Enfin, le 12 mars 1699, le Souverain Pontife, après que les consulteurs ayant longtemps et mûrement délibéré, se furent déclarés cinq contre et cinq pour Fénelon, condamnait de son propre mouvement, vingt-trois propositions extraites du Livre des Maximes des Saints. Le Bref ne plut qu'à moitié à Bossuet :

« Il est inutile d'en parler davantage, écrit-il à son neveu ; on le recevra comme il est, et on le fera valoir du mieux qu'il sera possible. »

Fénelon le connut, le 23 mars, par son ami Chanterac, le jour de l'Annonciation. Il allait monter en chaire ; il se recueillit un instant, changea son plan et prêcha sur la parfaite soumission due à l'autorité des supérieurs.

Ensuite il écrivit au Pape, « réprouvant son livre, sans « l'ombre de la plus légère distinction, qui puisse tenir à éluder le décret ou à s'excuser le moins du monde ». Il écrivit encore à M. de Barbézieux, ministre du Roi, lut dans sa cathédrale et fit lire dans toutes les églises de son diocèse, le 9 avril, un mandement où il adhérait au Bref « simplement, absolument et sans ombre de restriction ». En outre, il fit don à sa cathédrale, dit-on, d'un ostensoir d'or où l'on voyait la Religion qui foule aux pieds les livres de Luther et des Maximes des Saints. Le fait

1. De Bausset, si favorable à Bossuet, et si calme dans ses jugements, reconnaît là le langage et le style de Bossuet dans la controverse.

Digitized by Google

est plus que douteux. Quoi qu'il en soit, l'on éprouve de la peine, en lisant ce passage d'une lettre de l'Evêque de Meaux à son neveu :

« On est très étonné que M. de Cambrai, très sensible à son humiliation, ne le paraisse en aucune sorte à son erreur,... qu'il veuille qu'on ne se souvienne de lui que pour reconnaître sa docilité, supérieure à celle de la moindre brebis du troupeau ; c'est-à-dire qu'il veut qu'on oublie tout, excepté ce qui lui est avantageux. Enfin ce mandement est trouvé fort sec, et l'on dit qu'il est d'un homme qui n'a songé qu'à se mettre à couvert de Rome, sans aucune vue d'édification. »

Bossuet avait encore le cœur chaud de la lutte. Pardonnons à ce grand homme. Mais la postérité donne tort à son jugement aveugle et personnel.

D'Aguesseau qui traite Fénelon assez sévèrement et nous le montre « ébloui de sa propre lumière », a loué néanmoins son mandement « court, touchant, qui consola tous ses amis, affligea tous ses ennemis ».

Il est vrai, Fénelon a écrit depuis au P. Letellier, en 1710 :

« Celui qui errait a prévalu, celui qui était exempt d'erreur a été écrasé. »

Il s'agit, sans doute, de la querelle du Quiétisme et ces paroles semblent répréhensibles. Disons toutefois que l'âme la plus humble est sujette à des retours passagers, même après la rétractation la plus sincère. Enfin il ne faut pas prendre à la lettre ce que l'agitation d'un cœur affligé fait écrire ou prononcer dans l'intimité d'une correspondance ou d'un entretien. Que de fois n'arrive-t-il pas que le cœur devance le jugement, pour une minute, sans que la volonté soit réellement engagée dans la précipitation de notre fragile parole. L'acte public reste, et fixe l'historien (1).

Ce qui ne laisse aucun doute, c'est que Fénelon a toujours protesté de la pureté intentionnelle de sa doctrine, bien que le mot propre, il l'avoue, n'y réponde pas toujours. Même, en un endroit, dit-il, une faute d'impression, l'a faussée. En somme, Rome a raison et Fénelon a tort, il se soumet ; mais s'il a erré, c'est seulement dans le choix de certains termes théologiques.

1. Vers la fin de sa vie, Fénelon, dans un *Manuel de piété*, aurait écrit : « Alors ayant tout effacé, tout défiguré, tout réduit à un pur amour, je deviendrai en vous toutes choses, parce que je n'aurai plus en moi rien de fixé... C'est par l'anéantissement de mon être propre et borné que j'entrerai dans votre éternité divine !! » On voudrait, au juste, savoir à quelle époque ces lignes ont été écrites et imprimées ; enfin si elles sont bien authentiquement de Fénelon.

Digitized by Google

A-t-il, d'autre part, souhaité une réhabilitation, à Rome ? On l'a dit, sans en apporter la preuve certaine. Et faut-il donner tant d'importance à ces velléités d'un amour-propre si douloureusement éprouvé ?

Ne voyons qu'en grand et de haut l'humilité de Fénelon. Ne subtilissons pas, à notre tour, pour la discuter. Soyons indulgents pour les hésitations et les retours de l'amour-propre indéracinable jusque dans l'âme de ceux qui lui ont fait la guerre la plus acharnée.

Nous devons maintenant parler de Fénelon à Cambrai. Il n'était pas près d'en sortir, et son Télémaque, écrit sur le plan de l'Odyssée, après qu'il en eut traduit plusieurs chants, lui fit presque autant de mal que le Quiétisme. Dès 1698, un domestique infidèle en avait livré et vendu un manuscrit à la Ve Barbin, imprimeur au Palais-Royal. Le livre eut un grand succès. La police en prit ombrage et enleva ce qui restait d'exemplaires. Une nouvelle édition parut à La Haye, chez les adversaires mortels du grand roi. On lui fit croire qu'il « fallait être son ennemi », pour avoir composé le Télémaque ; Bossuet en attribua le succès à « la cabale » et le déclara « peu digne d'un prêtre », Boileau le traita « de roman (1) » ; Louis XIV s'aigrit et crut Fénelon romanesque en politique comme en piété ; Mme de Maintenon ne fit rien pour le calmer. « Je ne me soucie point de lire le Télémaque, » dit-elle pour lui plaire ; et Fénelon s'enfonça d'autant plus dans sa disgrâce que son livre s'élevait dans l'opinion, je ne dis point celle de la cour qui se calquait alors sur les sentiments du Roi. Le duc de Bourgogne écrivit à son ancien précepteur combien il était révolté de tout ce qu'on faisait à son égard. « J'ai, Dieu merci, le cœur en paix, répondit l'Evêque ; ma plus rude croix est de ne point vous voir. »

Dans une lettre écrite vers 1710, Fénelon s'est expliqué en ces termes sur Télémaque :

« C'est une narration fabuleuse, en forme de poème héroïque, comme ceux d'Homère et de Virgile, où j'ai mis les principales actions qui conviennent à un prince que sa naissance destine à régner (2). Je l'ai fait dans un temps où j'étais charmé des marques de confiance et de bonté dont le Roi m'honorait. Il aurait fallu que j'eusse été, non seulement l'homme le plus ingrat, mais encore le plus insensé, pour y vouloir faire des portraits sati-

1. Lettre de Boileau à Brossettes, 20 Novembre 1699.
2. Fénelon au P. Letellier (S. J.).

Digitized by Google

riques et insolents ; j'ai l'horreur de la seule pensée d'un tel dessein. » Seulement il résultait du livre que les rois étaient faits pour les peuples, et non les peuples pour les rois. C'était la leçon.

En 1716 seulement parut un Télémaque correct et définitif, avec quelques additions de la main de l'auteur. En l'approuvant, pour le roi, de Sacy, un Janséniste, écrivit officiellement, en tête du volume : « Trop heureuse la nation pour qui cet ouvrage pourra former quelque jour un Télémaque et un Mentor. » Justice était rendue à Fénelon.

Ce que nous avons parcouru de sa vie et de ses œuvres, nous amène insensiblement à résumer son âme, et son génie qui en dépend. Cette heureuse confiance d'un esprit auquel rien ne coûte, ces belles imaginations d'un utopiste chrétien, et pourtant cette expérience achevée jusqu'au désenchantement dans un homme qui a l'habitude des consciences et du malheur, cette délicatesse, cette insinuation et cette finesse, ces chemins ombragés par où il vous mène, cette douceur inaltérable qui, s'il n'était bon, le rendrait dangereux, et cette souplesse qui le fait, dans une querelle théologique, se dérober à son adversaire, éviter les coups de sa logique, et le dominer, au moins en apparence, par l'attrait de la charité plus fort que celui de la raison, cette opiniâtreté sans sécheresse, enfin ce sang froid poli du gentilhomme, cette exquise urbanité de mœurs et de style, ce goût parfait où l'élégance naturelle des anciens et leur gravité s'unissent sans monotonie à l'abandon plus moderne d'un cœur qui se livre sans jamais sortir de la modestie chrétienne, cette grâce virginale qui se répand sur la nature des choses, sur celle des âmes, cette rapidité entraînante d'une parole qui coule, comme entre deux rives fleuries coule un fleuve, éclairé par le ciel de la Grèce, voilà ce que nos yeux ont admiré, et aussi cette aisance avec laquelle Fénelon se plie à tous les rôles, qu'il s'agisse de l'éducation des filles, de l'éducation du Prince, ou même de controverse. Toutefois, c'est là qu'il montre ses qualités les moins relevées, et, dans un livre aride, l'aridité d'un amour sans action, jusqu'à ce qu'il immole, sans retour, aux pieds de J.-C. et du Pape, les illusions de son esprit naturellement subtil et rendu plus subtil encore par un commerce assidu avec la Grèce, enfin la vanité du sens propre qui l'a un instant égaré.

Je me figure Fénelon comme l'un de ces anges, un moment tentés par l'orgueilleuse et fine métaphysique du plus brillant d'entre eux, et qui résiste, pour finir, et se range du côté de Dieu.

(A suivre.) A. Charaux.

Digitized by Google

UNE VICTIME
DU TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE DE PARIS.

Le P. Emeric Peussetet.

Les archives ont leur éloquence ; elles nous disent leur mot sur les batailles que se livrent les passions humaines. Celles des tribunaux révolutionnaires de 93, notamment, ont une signification et une saveur particulières ; elles reflètent quelque chose des ardeurs du conflit d'idées et de mœurs qui divisait alors le pays : chez les juges, une sorte de volupté à se jouer de la vie humaine, surtout quand ils ont devant eux des prêtres ou des nonnes ; chez les accusés, une sérénité, une allégresse, que n'altèrent ni les menaces des sans-culottes, ni même la vue de la guillotine. La persécution les met en présence, faisant éclater l'impudence des uns, l'innocence des autres.

La Révolution n'était pas encore finie que cette observation psychologique jaillissait comme d'elle-même de la plume d'un magistrat de Laval. Au moment de la réaction thermidorienne, si éphémère, le citoyen Midy, accusateur public près le tribunal criminel du département de la Mayenne, dénonçait au représentant du peuple, dans les termes suivants, les méfaits de la commission révolutionnaire de Laval : « Je ne puis te cacher la surprise où j'ai été de ne trouver, pour toute procédure de la Commission Clément, Le Faur, Pamard, Marie, Volclair, que des interrogatoires et les jugements ; et en les parcourant, le cœur se soulève d'indignation, en voyant des individus condamnés à mort, lorsque d'après leurs interrogatoires, *il ne résultait aucune charge*. Si d'après ces pièces on examinait la conduite de cette Commission, il n'est personne qui ne frémît d'horreur de voir les lois violées aussi indignement... J'y ai trouvé aussi plusieurs exemplaires d'un jugement de cette Commission qui m'a semblé un chef-d'œuvre de bêtise (1).»

1. Lettre du citoyen Midy au citoyen Boursault, représentant du peuple. Nous la publions en entier dans *Nos Martyrs*.

Digitized by Google

Sottise, duplicité, haine poussée jusqu'au paroxysme, nous allons retrouver tous ces caractères dans un procès qui se dénoua en 1794 au tribunal révolutionnaire de Paris. La victime se nomme le P. Peussetet ; l'accusateur public en dernier ressort est le sinistre Fouquier-Tinville.

Jean-Baptiste Peussetet, d'Arc-lès-Gray (Haute-Saône), était entré, le 12 mars 1749, à l'âge de 22 ans, chez les Frères-Mineurs Capucins de Pesmes, où il avait pris le nom de P. Emeric (1). A une gaieté pleine de charmes qui le rendait aimable à ses confrères, il joignait les vertus austères dont son habit était l'emblème, non moins qu'une profonde aversion pour les sacrilèges utopies de la Constituante. En 1791, il refusa catégoriquement de prêter le serment exigé par la *Constitution civile du clergé*. On sent en lui un fervent disciple du Patriarche Séraphique. Ayant eu la douleur de voir fermer le couvent de Pesmes, il se retira dans une autre maison de son Ordre, à Gray, où la Règle était encore en plein exercice. Dans cette nouvelle résidence, il fut chargé de desservir le sanctuaire très vénéré de Notre-Dame de Montagne. C'est à cette occasion qu'il fut dénoncé, puis traîné de tribunal en tribunal, ainsi que nous le verrons.

Le 7 mars 1792, au matin, quatre volontaires républicains, du district de Jussey, en route pour Lorgues, où ils devaient être incorporés au 11e chasseurs à pied, priaient le P. Emeric de dire trois messes à leurs intentions et lui offraient une légère rétribution, 24 sols. Agissaient-ils sincèrement, à ce moment-là ? Rien ne nous autorise à supposer le contraire. Mais cédèrent-ils à quelque tentation peu avouable, ou se laissèrent-ils suborner par « les patriotes » de l'endroit ? Les motifs nous échappent ; nous ne connaissons que le fait de la délation.

Nicolas Valot, l'une de ces recrues, imagina tout un colloque de nature à perdre le religieux. Il l'accusait « d'avoir tenu des propos capables de les décourager, de les détourner du parti de se rendre à leur drapeau, et même de les porter à se ranger du côté des ennemis (2) ». L'affaire marchait rapidement. A 11 heures du matin, dans la même journée, le rapport du capitaine de gendarmerie était déposé à la justice de paix, et le mandat d'arrêt immédiatement signé ; à 1 h. de l'après-midi, le P. Emeric comparaissait devant François-Xavier Silvant, assesseur du juge de

1. Guillon et Caron écrivent Peusselet ; Fouquier-Tinville de même. Mais le martyr signe toujours *Peussetet*.

2 Archives nationales, W, 340, dossier 631. C'est de ces pièces officielles que sont extraites les différentes citations du présent article.

Digitized by Google

paix, remplissant les fonctions d'officier de police. Celui-ci développa longuement l'unique chef d'accusation porté contre lui, une sorte de harangue d'embauchage, où l'on reconnaît le style adopté dans les clubs de l'époque. Nous prions nos lecteurs de la lire attentivement, parce qu'elle servira de base à la condamnation de l'inculpé.

« N'as-tu pas dit à ces jeunes gens, lui demande l'officier de police : — *Mes amis, vous ne pensez guère à ce que vous faites. Vous êtes des fous. Vous auriez mieux fait de rester chez vos parents et de prendre le parti de la noblesse, attendu qu'au mois de mai prochain, nous aurons une grande guerre et que plus de 400.000 hommes, tant étrangers que français émigrés, entreront dans le royaume et vous égorgeront. Quand vous serez dans votre garnison et même en faction, vous serez bien forcés de les laisser passer pour aller à Paris, et même de vous ranger de leur côté. Vous feriez bien de prendre une autre route.* — Et autres propos semblables, dans l'intention de leur persuader que le parti des ennemis était le meilleur ? »

La réponse du P. Emeric est nette et précise. « *Je n'ai jamais tenu à ces jeunes gens aucun des propos rappelés dans l'interrogatoire.* Seulement, m'étant informé s'ils étaient volontaires nationaux ou recrues dans les troupes de ligne, et ceux-ci ayant répondu qu'ils étaient engagés comme recrues, j'observai au plus jeune d'entre eux qu'il était dans un âge bien tendre pour supporter les fatigues du service ; lui ayant demandé s'il avait l'agrément de ses parents pour partir, ce jeune homme a répondu que son père n'était pas trop content. Lui ayant observé de plus que son père pourrait avoir besoin de lui, il a répondu : Je pars avec mes camarades. Sur quoi je lui ai dit : *Comme vous êtes faible et inexpérimenté, s'il arrivait guerre, vous vous mettrez entre deux bons soldats, et vous ferez comme eux.* Propos auquel les quatre jeunes gens se sont mis à rire (1). »

Il était impossible de ne pas reconnaître, dans cet exposé si franc, l'accent de la vérité. On fit appeler, séance tenante, les dénonciateurs, et il y eut entre eux et le prévenu une confrontation dont le procès-verbal ne nous indique pas l'issue. Dans tous les cas, deux jours après, le fils de saint François recevait l'ordre de comparaître devant le jury de Gray, présidé par Joseph Boisot, juge au tribunal de la même ville.

Lecture faite du compte-rendu de Fr.-X. Silvant, le président

1. Procès-verbal signé : Peusselet, Boisot, Silvant. (Dossier 631.)

Digitized by Google

demande au P. Emeric « si finalement il n'a pas cherché à persuader à ces recrues que le parti des ennemis de la France était le meilleur ». Tout roule, on le voit, sur la question d'embauchage. Le prévenu ne s'y méprend pas ; il réplique avec vigueur: « *Il est faux* que je leur aie dit qu'ils devaient prendre le parti de la noblesse. Je leur demandai s'ils ne savaient pas que le bruit public annonçait que toutes les têtes couronnées s'étaient confédérées pour attaquer la France, qu'on verrait sous peu à Paris cette armée arriver, qu'étant inexpérimentés, ils couraient de grands dangers, qu'il fallait qu'ils soient braves, sinon qu'ils se verraient égorger. *Il est faux* que je leur aie dit que le parti des ennemis de la France était le meilleur. » Le président insiste et lui demande « quel grief lui a fait la Constitution française, pour tenter d'ébranler la fidélité et le courage de ceux qui se consacrent à la défendre au péril de leur vie ; si le traitement que la Constitution lui assure n'est pas suffisant pour sa subsistance ; si même ce traitement n'est pas infiniment supérieur à l'état de mendicité qu'il avait voué ; s'il ne lui est pas arrivé plusieurs fois de donner des conseils perfides contre la Constitution ; à qui il les a donnés; quel était son but, et s'il n'avait pas d'associés pour le même objet ». Les interrogations se pressent, plus ou moins insidieuses. Le P. Emeric y répond catégoriquement : Pas de griefs ni de conseils perfides contre la Constitution ; pas de conspiration ni de complices ; pas de plaintes contre son traitement (1).

Il n'en est pas moins conduit sous les verrous, dans la maison d'arrêt, où, douze jours après, l'huissier lui notifie le verdict — bien inattendu — du tribunal graylois, libellé dans les termes suivants : « La déclaration du juré est : *Oui, il y a lieu à accusation* (2). » On sait ce que signifiait une pareille sentence dans la bouche des Jacobins. L'accusé fut immédiatement dirigé sur Vesoul, où le régistre d'écrou de la prison constate son arrivée au 23 mars 1792. Il y subit une longue détention, près de dix-huit mois, qui ne s'explique que par la complication des événements, les efforts de la coalition européenne au dehors et les menaces de la guerre civile à l'intérieur. Le tribunal criminel de la Haute-Saône, ne voulant pas endosser la responsabilité d'une condamnation à mort pour des motifs si futiles, déclina sa compétence et ordonna le renvoi de la procédure au corps législatif, de qui

1. Dossier cit. ; mêmes signatures que précédemment.

2. « De la chambre du conseil du tribunal, à Gray, le 21 mars 1792. Signé: Avenne, président du juré. « Dossier 631. »

Digitized by Google

relevaient les tentatives d'embauchage. Voici les pièces du renvoi

« Au nom de la République française une et indivisible, à M. le président du tribunal criminel du département de la Haute-Saône séant à Vesoul. Remontre le commissaire du roy près ledit Tribunal que J. B. Peussetet, dit Emeric, capucin du couvent de Gray actuellement détenu de la maison de Justice, vient d'être accusé d'un délit qui paraît être de la nature de ceux dont la connaissance est réservée au corps législatif. On remarque en effet dans l'acte d'accusation dressé par le directeur du juré et déterminé par le juré d'accusation que ce particulier est accusé d'avoir tenté à ébranler la fidélité envers la nation française des nommés Nicolas Valot, Nicolas-Hil. Bernard, François Genèvois et J. B. Guillaume, lesquels, nouvellement engagés, faisaient route pour rejoindre le onzième bataillon des chasseurs à pied en garnison à Lorgues, et de leur avoir tenu des propos capables de les décourager et de leur faire prendre le parti des ennemis de la France.

« Dans cette circonstance, le remontrant pense qu'il est de son devoir de requérir ce qui est en conformité de l'article IV du Titre V de la loi du 29 septembre concernant les fonctions de commissaire du roi et vous plaise ordonner le renvoi au corps législatif de l'affaire dont il est question, pour y être statué sur l'accusation contre le dit Peussetet. — Signé JOBAN.

« Vu les pièces et la requête cy-contre, ordonnons le renvoi de la procédure dont il est question au corps Législatif, pour y être fait droit, s'il y a lieu. Vesoul le 1 avril 1792, l'an quatre de la Liberté. — Signé BRETET. CARRUGE. »

L'Assemblée nationale avait d'autres soucis que ce procès d'un ci-devant Capucin. Elle différa longtemps sa réponse, et le pauvre prisonnier, fort de son innocence, écrivait requête sur requête (le 17 décembre 1792 et le 16 janvier 1793), afin d'obtenir ou sa mise en jugement ou une liberté provisoire. Nous transcrivons intégralement, avec le respect dû au témoignage d'un martyr, la première de ces requêtes, qui est en même temps la plus importante.

« Aux citoyens

Les citoyens président et juges du tribunal criminel du département de la Haute-Saône :

Supplie humblement le citoyen J. B. Peussetet ci-devant capucin, détenu en la maison d'arrêt de Vesoul, et dit que depuis neuf mois il est détenu comme prévenu d'un crime. Depuis ce

Digitized by Google

temps il n'a cessé de prier le citoyen Fériot, accusateur public, de le faire juger, bien certain qu'il était de démontrer son innocence, tant aux Juges qu'aux Jurés. Mais l'accusateur public lui a toujours répondu qu'il n'était pas possible de le faire juger, à raison de ce que l'on ne savait pas où étaient les témoins qui avaient déposé contre lui. Aujourd'hui le suppliant vient d'apprendre que le citoyen Fériot ayant écrit au ministre pour savoir où étaient ces témoins, le ministre lui avait répondu qu'ils étaient dans l'armée du midi et qu'il n'est pas possible de leur laisser quitter leur poste en raison de la guerre.

Si le suppliant était forcé de rester dans la maison d'arrêt jusqu'à la fin de la guerre, et jusqu'à ce qu'il fût possible de faire revenir ces témoins, il en résulterait que quoiqu'innocent il serait puni par une longue détention, punition qu'il a déjà éprouvée, comme il l'a exposé, par une détention de neuf mois, ce qui est contraire à l'esprit de la loi ; pour quoi il a l'honneur de recourir.

Ce considéré, citoyen, il vous plaise voir la présente requête, et prenant égard aux circonstances, ordonner que le suppliant sera élargi par provision, sous soumission qu'il fait de se reproduire toutes et quantes fois il en sera requis, plutôt moyennant caution et sera justice.

J. B. Peussetet d'Arc (1). »

Enfin arrivait la réponse de l'Assemblée nationale, qui était alors la Convention ; notre captif était aussitôt, sur ordonnance du tribunal criminel de la Haute-Saône, transféré de brigade en brigade, comme un criminel ; en voiture, sans doute, à cause de son état d'épuisement. Parti de Vesoul le 14 frimaire an II (4 décembre 1793), il était quelques jours après incarcéré à la Conciergerie et déféré au tribunal révolutionnaire de Paris. Peut-être, en chemin, s'était-il fait quelque illusion sur la mentalité de ses futurs juges ; les âmes innocentes croient difficilement à la malice d'autrui. Dans tous les cas, dès sa première entrevue avec Fouquier-Tinville, l'accusateur public, il comprit quel était le sort qui lui était réservé. Ce lugubre personnage n'était-il pas le pourvoyeur attitré de la guillotine, toujours à l'affût des prêtres et savourant le plaisir de les décapiter ?

Le 12 nivôse (1er janvier 1794), l'accusé subissait un interrogatoire pour la forme, devant Fouquier-Tinville, et protestait de nouveau, avec énergie, n'avoir jamais donné aux quatre volon-

1. Dossier 631. — La signature seule est du P. Peussetet.

Digitized by Google

taires les conseils qu'on lui reprochait, mais les avoir, au contraire, toujours excités à bien remplir leurs devoirs. — Le 23 ventôse suivant (12 mars), sans prendre de nouvelles informations ni tenir compte des preuves de la défense, l'accusateur public dressait contre le P. Emeric un réquisitoire où il se contentait de reproduire les inventions de Nicolas Valot. « Jean-Baptiste Peusselet (sic), ci-devant Capucin, ayant méchamment et à dessein cherché par des propos à ébranler la fidélité de quatre soldats envers la République, en les engageant à se ranger dans le parti de ses ennemis, l'accusateur public requiert qu'il soit ordonné qu'à sa diligence et par un huissier porteur de l'ordonnance à intervenir, le dit Peusselet sera pris au corps, arrêté et écroué sur les registres de la maison d'arrêt de la Conciergerie du Palais, à Paris, où il est actuellement détenu, pour y rester comme en maison de justice, comme aussi que la dite ordonnance à intervenir sera notifiée tant à la municipalité de Paris qu'à celle de Gray et au dit Vesoul (1). »

On devine le dénouement fatal de cette longue tragédie. Le 8 germinal an II (28 mars 1794), l'inculpé est amené à la barre du tribunal révolutionnaire de la capitale. On lui pose les questions habituelles (nom, âge, profession, demeure) ; il répond. On lui lit l'acte d'accusation de Fouquier-Tinville. Au mot témoins, le greffier écrit à la marge : « Il n'y avait point de témoins. » — « N'avez-vous rien à dire sur l'application de la loi ? » demanda le président, en se tournant vers le P. Emeric. L'interpellé ne répond pas ; à quoi bon ? Le tribunal opine alors à haute voix et prononce le verdict suivant :

La déclaration du juré portant « qu'il est constant que le dit » Peusselet a pratiqué le 7 mars 1792 dans la commune de Gray, » auprès de volontaires qui allaient se réunir aux armées fran- » çaises, des manœuvres tendant à ébranler leur fidélité envers » la nation et à les engager à se ranger dans le parti de ses en- » nemis ;

« Le tribunal, après avoir entendu l'accusateur public en ses conclusions sur l'application de la loi, condamne à la peine de mort ledit Peusselet conformément à l'art. IV de la 1re section du titre premier de la 2e partie du code pénal dont il a été fait lecture et ainsi conçu : « Toute manœuvre, toute intelligence avec les » ennemis de la France tendant soit à faciliter leur entrée dans

1. Signé : Fouquier. (Dossier 631.)

Digitized by Google

» les dépendances de l'empire français, soit à leur livrer des » villes, forteresses, ports, vaisseaux, magasins ou arsenaux ap- » partenant à la France, soit à leur fournir des secours en sol- » dats, argent, vivres ou munitions, soit à favoriser d'une manière » quelconque les progrès de leurs armes, sur le territoire français » ou contre nos forces de terre ou de mer, soit à ébranler la » fidélité des officiers, soldats et autres citoyens envers la nation » française, seront punis de mort. »

« Déclare ses biens acquis à la République conformément à l'article 2 du titre 2 de la loi du 10 mars 1793.

« Ordonne qu'à la requête de l'accusateur public le présent jugement sera exécuté dans les 24 h. sur la place de la révolution de cette ville, imprimé, publié et affiché dans toute l'étendue de la République.

« Fait et prononcé ce 8 germinal, l'an II de la République, à l'audience publique du Tribunal où siégeaient Claude-Emmanuel Dobsen, faisant les fonctions de président, Gabriel Deliège, Franc. Jos. Denizot et Pierre-Noël Subleyras, juges, qui ont signé ce présent jugement avec le greffier.

Denizot, Deliège, Subleyras, Perme, greffier. »

La sentence était exécutée sans délai, le vendredi 28 mars 1794.

Nous avons mis sous les yeux du lecteur toutes les pièces du procès ; il jugera. Pour nous, nous n'y trouvons qu'un bavardage inoffensif, une calomnie dont l'inculpé s'engage à prouver l'évidence, rien qui justifie une condamnation à mort, si ce n'est le titre de prêtre, de Capucin, que la Convention poursuivait avec une rage qui n'avait d'égale que sa perfidie. Les Jacobins suivaient en effet une double tactique. Tantôt, comme aux Carmes, ils exigeaient formellement le serment schismatique de 91 ; tantôt (et c'est notre cas), ils dissimulaient sous des prétextes politiques le secret mobile qui les faisait agir. Alors la cause demeure enveloppée d'ombres, et il semble impossible de démontrer que les victimes aient été immolées *en haine du Christ*.

Fr. Léopold de Chérancé, O. M. C.

Digitized by Google

COMMENT UN UNIVERSITAIRE D'AUTREFOIS SCRUTAIT LES ÉVANGILES? *(FIN)* (1)

Saint Jean, Ch. X. — Parabole du bon pasteur et des brebis. — Mystérieuse et bientôt explicite affirmation de Jésus qu'il est le Fils de Dieu. — Divisions et colères des Juifs. — Fuite au Jourdain.

23 décembre 1858 et 24 février 1860.

« Jusqu'ici la parabole, si familière à Jésus, et prodiguée presqu'à chaque page dans les Synoptiques, n'a guère paru dans saint Jean. La voici qui se produit dans ce chapitre, l'occupe presque tout entier et excite dans le peuple une nouvelle explosion de sentiments et d'opinions contradictoires.

« La controverse ardente du chapitre précédent continue dans celui-ci et les premières paroles : En vérité, en vérité, je vous le dis, montrent bien que Jésus suivait la pensée du dernier verset où il peint les pharisiens fiers de leur aveuglement qu'ils prennent pour la lumière, et qui est pour eux la source de l'erreur et de la perdition. Il se jette alors dans cette parabole du bon pasteur qui est demeurée dans l'Eglise et dans l'art comme la plus vraie, la plus touchante et la plus naïve image de la tendresse et du dévouement de Jésus pour l'humanité qu'il est venu instruire et sauver, en lui ouvrant les portes du royaume de Dieu. Cette parabole telle qu'elle est présentée dans le discours de Jésus a plus d'un sens et la critique s'est attachée à marquer les divers aspects sous lesquels elle doit être considérée. D'abord la pensée de Jésus semble préoccupée des conséquences

1. Voir *Etudes franciscaines*, n° d'août.

Digitized by Google

finales du pharisaïsme et de tous ces docteurs de la loi qui ne voient ni ne comprennent la vérité, et il se peint en contraste comme le vrai, le bon pasteur qui entre dans la bergerie par la porte, au lieu de ces faux pasteurs ou même de ces voleurs de nuit qui franchissent le mur d'enceinte ; aussi les brebis le connaissent-elles comme il les connaît et elles entendent sa voix ; il les nomme chacune par leur nom et il les fait sortir, il marche devant, et elles le suivent parce qu'elles connaissent sa voix ; mais pour l'étranger elles le fuient, parce qu'elles ne connaissent pas la voix de l'étranger.

« Le sens de cette parabole paraît échapper aux Juifs, quoique pourtant tirée des usages les plus familiers à un peuple pasteur et agricole. Jésus s'applique plus particulièrement une autre partie de l'image : « Je suis la porte des brebis, dit-il, la seule qui conduise au vrai pâturage, au salut, à la vie ; le faux pasteur, le voleur, ne vient que pour voler, pour égorger et pour détruire ; et il ajoute : « Je suis le bon pasteur qui donne sa vie pour ses brebis. Mais le mercenaire et celui qui n'est point pasteur, à qui les brebis n'appartiennent pas, voit venir le loup et abandonne les brebis ».

« Le second trait et le plus saillant est celui-ci et marque bien profondément le caractère d'universalité que Jésus rattache à sa doctrine et à son avenir, ou que saint Jean du moins essaie de lui imprimer comme saint Paul, quoique par d'autres arguments : « J'ai encore d'autres brebis qui ne sont pas de cette bergerie ; celles-là aussi, il faut que je les amène, et elles écouteront ma voix, et il n'y aura qu'une seule bergerie et qu'un seul Pasteur, » proclamation précise que l'ancien parc des brebis de choix désormais trop étroit doit ouvrir ses barrières, et qu'à la loi ancienne de la séparaiton va succéder la loi nouvelle de l'universelle communion annoncée encore, sanctionnée par cette autre parole grosse d'un triple mystère : « C'est pour cela que mon Père m'aime, parce que je donne ma vie pour la reprendre de nouveau. Personne ne me l'ôte, mais je la donne de moi-même. J'ai le pouvoir de la donner, et j'ai le pouvoir de la reprendre : tel est le commandement que j'ai reçu de mon Père. » Union d'amour avec le Père, sacrifice d'amour pour le salut de l'humanité tout entière ; résurrection et reprise de cette vie que personne ne peut lui ravir, qu'il donne lui-même, qu'il a pouvoir de donner et de reprendre — car c'est le commandement qu'il a reçu du Père.

Digitized by Google

« Ce discours obscur, et que la pensée chrétienne éclairée par le long développement de dix-huit siècles peut à peine encore pénétrer, ce dogme du sacrifice volontaire et gratuit de la vie du Fils par le Fils lui-même, quoique commandé par le Père ; cette vie donnée et reprise à son gré, qui indique la pérennité de la vie éternelle en Dieu en même temps que sa descente en terre, si je puis ainsi parler ; ces énigmes mystérieuses qui nous troublent encore, on juge quel effet elles devaient produire sur ce peuple charnel, mêlé de tant de sectes et même de vues si distinctes qui se pressait autour de Jésus ; aussi reviennent les clameurs : « Il est possédé du démon, il a perdu le sens ; pourquoi l'écoutez-vous? » Et d'un autre côté : « Ce ne sont point là les paroles d'un homme possédé du démon ; le démon peut-il ouvrir les yeux des aveugles ? »

« Il semble qu'ici le temps et le lieu de la scène auraient changé : c'est à la fête de la dédicace et dans la galerie de Salomon que Jésus se promenant aurait vu de nouveau les Juifs se presser autour de lui et lui adresser cette provocation directe, expression du trouble de leurs esprits, et en même temps de la passion qui les anime à tirer de lui des paroles qui puissent le rendre justiciable de la loi, et le perdre : « Jusques à quand tiendrez-vous notre esprit en suspens ? Si vous êtes le Christ, dites-le-nous clairement. » Et Jésus, résumant une dernière fois ce qu'il a dit dans toute cette controverse, et reprenant en même temps la parabole du début, répond : « Je vous parle et vous ne me croyez pas. Les œuvres que je fais au nom de mon Père rendent elles-mêmes témoignage de moi. Mais vous ne me croyez point, parce que vous n'êtes pas de mes brebis. Mes brebis écoutent ma voix, et je les connais et elles me suivent. Je leur donne la vie éternelle et elles ne périront jamais, et personne ne les ravira de ma main. Ce que mon Père m'a donné est plus grand que toutes choses, et personne ne peut le ravir de la main de mon Père ». — Obscurités, condamnation et malédiction sur l'incrédulité obstinée... mais voici bien un autre sujet à leur fureur : outre ce don du Père qui est plus grand que toute chose, voilé encore de cette obscurité qui trouble et impatiente, Jésus ajoute : « Mon Père et moi nous ne sommes qu'un ». Alors l'emportement ne connaît plus de bornes ; toutes les mains s'arment de pierres pour le lapider. « Je vous ai montré beaucoup de bonnes œuvres, venant de mon Père ; pour laquelle de ces œuvres me lapidez-vous ? » « Ce n'est pas pour une bonne

Digitized by Google

œuvre, s'écrient les Juifs, mais pour un blasphème et parce qu'étant homme vous vous faites Dieu. » — Nous voici, ce semble, arrivés au dernier terme de la précision, et tout ce qui doit suivre : l'arrestation, le jugement, les supplices et la Croix, s'entrevoit et se déduit de cette révolte de la foi populaire, mais l'heure n'est pas venue encore ; Jésus même se plaît à prolonger le débat et il s'empare d'un texte des psaumes (Ps. LXXXI, 6) : « N'est-il pas écrit dans votre loi : J'ai dit : vous êtes des dieux ? Si elle appelle dieux ceux à qui la parole de Dieu a été adressée (et l'Ecriture ne peut être détruite), comment dites-vous à Celui que le Père a sanctifié et envoyé dans le monde : Tu blasphèmes, parce que j'ai dit : Je suis le Fils de Dieu ? Si je ne fais pas les œuvres de mon Père, ne me croyez pas. Mais, si je les fais, et si vous ne voulez pas me croire, croyez à mes œuvres, afin que vous connaissiez et que vous croyiez que le Père est en moi, et moi dans le Père. » — N'entendez-vous pas ici encore l'écho du prologue : Le Verbe était avec Dieu et le Verbe était Dieu ? Ainsi, là encore, retentit l'idée mère de tout l'Evangile ; là aussi éclate cette autre idée fondamentale que les miracles ou les œuvres du Père sont la preuve et la sanction de la divinité du Fils ; quand la doctrine serait inaccessible ou douteuse, c'est par le miracle qu'elle est de Dieu et qu'elle vient de Dieu, ainsi que le Maître l'enseigne.

« En vain une critique subtilement interprétative s'efforcerait-elle d'effacer cette perpétuelle invocation à la sanction miraculeuse ; c'est sur elle et par elle que la foi des plus simples, comme des plus hautes intelligences, a été attirée et assouplie.... L'esprit moderne s'y pliera-t-il de nouveau ?... »

Saint Jean, Ch. XI. — Résurrection de Lazare.

17 novembre 1854 et 28 février 1860.

« Ce chapitre XI contient le récit de la résurrection de Lazare, le miracle culminant de tout l'Evangile, celui qui dépasse de bien loin les guérisons de paralytiques, de possédés, etc., celui qui a aussi le plus tourmenté les critiques rationalistes obstinés à trouver à tout dans les Evangiles une explication par les phénomènes naturels.... »

P. Dubois résume ainsi son jugement sur toute cette argumentation pour ou contre le miracle :

Digitized by Google

« Toutes ces diversités effacent-elles ou altèrent-elles le moindre des traits de la céleste figure ; la merveilleuse et sublime unité est-elle compromise ? Crédulité, imagination populaire, défaut de critique, en vérité qu'importe ; est-ce que ces quatre témoignages les plus purs, les seuls autorisés par la tradition entre tant d'autres, et qui nous soient venus à travers dix-huit siècles ont contre eux d'autre argument que les difficultés de la raison à se soumettre au renversement de toutes les lois régulières et quotidiennes de la nature ? La négation, je la conçois ; la sophistique dans l'Ecole, passons encore si vous voulez ; mais dans l'histoire et à l'historien, qu'est-ce qui importe ? L'unité, l'identité de la personne et de la doctrine, sous toutes les nuances qu'affectent les diverses narrations ; la foi des communautés chrétiennes à travers dix-huit siècles de conflits et de séparations.

« Et pour le philosophe, même négatif de la révélation, qui contemple ces quatre monuments singuliers, qui les compare à tous les livres religieux que l'érudition orientale nous apporte de jour en jour, avec la Bible elle-même, l'originalité du mystérieux personnage, qui en est le héros et le docteur, n'inspire-t-elle pas cette conviction intime et irrésistible que c'est bien là un initié à la pensée de Dieu et aux nécessités humaines de son temps et de tous les temps ? Révélation ou effort de génie, l'essence de ces livres n'est-elle pas, si j'ose ainsi parler, notre force et notre vie ?

« Je ne crois donc pas, pour ma part, devoir m'arrêter à toute cette sophistique de commentateurs au microscope, et de théologiens argutieux ; — ce qui reste, c'est le fait inexplicable de la résurrection d'un mort mis au tombeau depuis quatre jours et déjà entré en putréfaction ; c'est le silence de trois Evangélistes sur quatre et dans le quatrième, celui dont l'exégèse moderne après bien des débats a fini par ne plus contester que timidement l'authenticité, saint Jean, le disciple le plus approché du cœur et de la pensée de Jésus, en a fait comme le point culminant des œuvres de son maître, la préface et la promesse d'une autre résurrection, tout près de s'accomplir, après les luttes suprêmes du prétoire et du calvaire. »

Après avoir relu et annoté le miraculeux récit, Dubois s'écrie :

« Quelle simplicité et quelle grandeur dans ce récit ! de combien il dépasse la résurrection du fils de la veuve de Sarepta par Elie, et celle du fils de la Sunamite par Elisée, et même les

Digitized by Google

deux autres résurrections galiléennes par Jésus lui-même : ici tout est de Dieu et de l'homme à la fois, tout d'action intérieure et d'âme à âme, si je puis ainsi parler ;... un ordre à haute voix à un cadavre de quatre jours !

. . . . . .

« Toute cette scène de la résurrection de Lazare reste un modèle de précision et de concision sublimes. Je lui trouve un cachet de souvenir et de personnalité si intime que, malgré toutes les révoltes du scepticisme de notre âge en face du surnaturel, je crois sentir là le témoignage imposé à tous mes doutes et jusqu'à nouvel ordre, je n'ose pas dire comme plusieurs grands critiques allemands, non ce récit n'est pas de saint Jean, c'est la légende d'un copiste postérieur des mythes populaires. S'il fallait, par incrédulité, me réduire à cette conclusion, je dirais alors : l'imagination et la foi des simples atteignent au sublime de la réalité : ils voient où nous raisonnons et ils peignent comme ils voient.... »

Arrêtons-nous sur ces lignes qui sont presque un acte de foi et recherchons quelle impression a pu résulter pour nous de la lecture de ces études.

Tout d'abord, en ce qui concerne leur auteur, n'est-il pas vrai qu'on est frappé par son incontestable loyauté poussée jusqu'au scrupule, par sa bonne foi absolue ? On est bien, comme nous le disions au début, en présence d'une recherche sincère de la vérité, accomplie, chose si rare de nos jours, avec humilité d'esprit. Aussi, la vérité ne s'est pas dérobée : la *Lumière*, dont il avait si fidèlement cherché les rayons, a illuminé le soir de son dernier jour.

En second lieu, il nous semble que rien n'est plus touchant que de voir se dessiner peu à peu devant ce scrutateur de l'Evangile la figure admirable de Notre-Seigneur. A mesure qu'il feuillette le livre saint, les traits se précisent, et même dans le flottement léger qui résulte des incertitudes qui troublent encore l'âme du philosophe, cette figure lui apparaît vraiment *une* à travers les quatre effigies que nous ont transmises les Evangélistes ; elle lui apparaît vraiment céleste et divine et, peu à peu, on sent que l'admiration est bien près de l'amour. L'évidente transcendance du Christ ramène cet esprit loyal tout près de la simplicité de la foi.

Digitized by Google

Bien des causes de tristesse assaillent les vrais croyants d'aujourd'hui, et dans la complexité des maux qui menacent de toute part, on se demande avec angoisse où est la racine de ces maux et plus encore où serait le remède efficace. Ne semble-t-il pas que tant d'efforts tentés pour le bien restant stériles, il y a là comme une malédiction, un châtiment sur la terre de France ? Mais ne pourrait-on pas répéter, en l'appliquant à notre époque, la parole de l'Ecriture : « Elle est dans la désolation parce qu'il n'est personne qui réfléchisse en son cœur.... »

Où sont ceux de nos contemporains, même parmi les meilleurs, qui sachent, au milieu du vertige de la vie actuelle, garder un peu de silence intérieur pour contempler la grande et divine figure du Christ et méditer ses enseignements ? — N'est-ce pas, en partie pour cela, que « la grande paire d'ailes » a fléchi et que nous sommes retombés si bas ?

Si la lecture de ces pages, en montrant combien le contact divin enlève une âme vers les hauteurs, pouvait rappeler à quelques-uns cette nécessité de réfléchir en son cœur, avec humilité d'esprit, et leur en donner le désir, les ramener au livre sublime qui a toujours relevé l'humanité, quand elle a su s'en nourrir, ce serait le fruit le plus exquis de cette semence, jetée en quelque sorte sans le savoir, par une âme inquiète, il y a un demi-siècle.

Gabrielle Voland.

Digitized by Google

VOYAGES EN ORIENT.

Le 7 novembre 1906, une expédition pacifique quittait le port de Marseille ; c'était une croisière en Méditerranée Orientale organisée par la *Revue Générale des Sciences*. Le programme portait : Syrie, Galilée, Judée, Ile de Chypre, Ile de Malte. Il devait être exécuté , sauf en ce qui concernait l'île de Malte, où la tempête ne permit pas d'aborder. Les excursionnistes étaient au nombre de 120. Dans leurs rangs se trouvaient des artistes, des hommes de lettres, des magistrats, des médecins, des journalistes, des professeurs, des députés, d'anciens préfets, des officiers en retraite, sans compter un certain nombre de dames. Différents cultes y étaient représentés. Au milieu d'israélites et de protestants figurait un groupe important de catholiques convaincus et pratiquants qui, désireux de jouir à bord de l'assistance au saint sacrifice de la messe et de s'assurer, en cas de besoin, la réception des sacrements, avaient demandé qu'à leur caravane fût attaché un aumônier. Proposition de cet office fut faite à l'abbé Protois, ancien aumônier de lycée, alors Premier Vicaire à N.-D. de Passy, aujourd'hui administrateur du nouveau centre religieux de l'Assomption. Cette offre répondait trop au désir intime de son âme sacerdotale pour qu'il la déclinât. « C'était pour moi, dit-il dans son Avant-Propos, l'occasion d'aller voir de mes yeux le pays du Christ Notre-Seigneur, de parcourir les contrées qu'il a parcourues pendant sa vie mortelle, de vénérer les traces de ses pieds *ubi steterunt pedes ejus*, à Bethléem, en Egypte, à Nazareth, à Tibériade, au Jourdain, à Cana, au Thabor, à Jérusalem. » A son retour, « des amis, des compagnons de route, des paroissiens de Passy, » le pressèrent de consigner par écrit ses impressions de voyage. Sa modestie s'effraya à la pensée d'une tentative qui lui semblait si audacieuse. Il s'en défendit d'abord, il lutta, il hésita, mais enfin, dans l'espoir de faire quelque bien aux âmes, il se laissa vaincre. Heureuse défaite qui nous vaut un bon et beau livre (1) !

I

Sainte Angèle de Mérici, se rendant en pèlerinage aux lieux consacrés par la présence du Sauveur, perdit la vue dans l'île de Chypre ; elle ne la recouvra qu'à l'endroit où ses yeux s'étaient fermés. Le divin Maître ne voulait pas que le spectacle des objets terrestres détournât, ne fût-ce que pour un instant, cette âme privilégiée de la méditation des mystères accom-

1. *Une Croisière en Méditerranée Orientale*, par l'abbé F. Protois, Paris, librairie V. Lecoffre, rue Bonaparte, 90.

Digitized by Google

plis sur la terre bénie qu'elle foulait. Tout autre fut pour le pieux abbé la conduite de la Providence. Il a vu les lieux, les institutions, les habitants, et nous fait de tout un récit attrayant et fidèle.

N'attendez pas une description minutieuse et savante des monuments antiques ou modernes ; ce n'est pas un archéologue. Ne demandez pas une dissertation subtile de documents sur l'authenticité de tel ou tel sanctuaire contesté ; ce n'est pas un polémiste. Il ne secouera pas la poussière des in-folios pour fortifier ou combattre une tradition locale ; il ne prendra pas la pioche pour fouiller le sol, exhumer des pierres et les forcer à crier : « Le Christ est ici, » ou « Il est là ! » Respectueux de la croyance admise, il l'enregistre et ne la discute pas.

Non, ce n'est pas un critique que nous avons sous les yeux ; c'est un compagnon aimable, un conteur intéressant, un artiste qui saisit des instantanés au cours du chemin et les présente. Sa palette sait donner aux objets la nuance qui leur convient. Ensoleillé en Egypte, le ton s'adoucit aux ondulations des premiers contreforts du Liban, devient gai à Nazareth et à Bethléem, mais s'assombrit dans les montagnes de la Judée et à Jérusalem. Là planent la désolation et la mort.

Visiterons-nous quelques villes ? Il en est à grande allure. Alexandrie, Le Caire, Port-Saïd, Beyrouth attireraient l'attention, j'allais dire l'admiration, même en Europe. Voies larges, droites, aérées, chaussées bien comprises ; trottoirs spacieux ; constructions élevées et régulières ; palais grandioses ; monuments sacrés ou profanes conformes aux règles d'une architecture élégante et savante ; voitures ; tramways ; télégraphes ; jardins publics ; tout s'y donne rendez-vous : l'utile et l'agréable.

Pénétrons-nous maintenant en Palestine ? le tableau change entièrement d'aspect. La contrée a conservé ses mœurs, son costume, sa vie patriarcale. Plus de luxe, plus de confortable, plus même d'édilité. Là n'a pas encore paru la civilisation moderne. Nazareth, Bethléem vivent dans une pauvreté vertueuse qui s'ignore, et s'y trouvent heureuses. Mais que dire de Jérusalem ? Ce n'est plus de la simple pauvreté, c'est un état plus navrant : rues tortueuses, étroites, mal pentées, mal pavées ; maisons à l'apparence sordide, chevauchant d'un côté de la rue sur l'autre, rendant vains par là les efforts méritoires que fait le soleil pour éclairer, assainir et vivifier ces passages exigus et malsains ; nul souci de la propreté, nul soin de l'hygiène. O fière cité de David, ô ville opulente de Salomon, que sont devenues tes richesses et tes splendeurs ?

Des villes passons-nous à la campagne ? Le tableau est bien plus attristant encore. De misérables gourbis, des huttes en terre, des terriers bien plus propres à loger des animaux que des êtres humains, voilà les agglomérations rurales palestiniennes. Vous longez la route ; la plaine vous paraît nue et découverte. Regardez bien, vous traversez un village !

Dans cet Orient où rien n'est entretenu, où nul édifice n'est réparé, où se sont donné rendez-vous les envahisseurs de tous les temps et de toute provenance, Assyriens, Grecs, Romains, Arabes, Turcs, serons-nous surpris de trouver des ruines ? Elles foisonnent. De la superbe Alexandrie bâtie par le héros macédonien pour y abriter son tombeau, il ne demeure plus pierre sur pierre. La ville moderne ne s'élève même pas sur le site de l'ancienne ; elle emprunte un emplacement voisin. De la célèbre, de

Digitized by Google

l'orgueilleuse Memphis qui « formait le centre de la civilisation égyptienne, qui imposait ses souverains au reste du pays et servait d'entrepôt au commerce et à l'industrie de toute l'Egypte, » que reste-t-il aujourd'hui ? « Des ruines au milieu de bouquets de palmiers, des pierres, des briques cuites au soleil éparses çà et là, et quelques traces d'anciennes fondations. » Le Sphynx est défiguré, les pyramides se dégradent. En Syrie, les temples grandioses de Baalbeek, dans l'île de Chypre les belles cathédrales gothiques des croisés jonchent le sol et n'offrent plus aux regards que des membres affreusement mutilés.

La nature morte n'est pas seule à inspirer le pinceau de notre intelligent observateur. Ces régions, riantes ou désolées, ont leurs habitants ; il n'est pas sans intérêt de faire leur connaissance. Il ne saurait être question des colonies cosmopolites dont sont bigarrés les grands centres. Les races dont la peinture piquera notre curiosité, ce sont les races aborigènes, ou du moins celles qu'une antique possession rend maîtresses de céans.

En Egypte, porte de l'Orient pour nos voyageurs, s'offrent les Coptes. Laissons notre auteur nous les présenter :

« Ces Coptes sont les descendants des anciens Egyptiens qui, après le concile de Chalcédoine, se lancèrent à corps perdu dans l'hérésie monophysite. Ils n'ont conservé du christianisme que des idées confuses mêlées de superstitions ; ils pratiquent les jeûnes les plus rigoureux. On les rencontre un peu partout dans le pays des Pharaons. Toutefois la plupart habitent dans les villes. Leur aptitude à la science du calcul est remarquable. Aussi peuplent-ils toutes les administrations. Les RR. PP. Jésuites travaillent puissamment à les ramener au catholicisme. »

On aurait pu ajouter que depuis l'an 1212, où saint François d'Assise visita ces régions, les Frères-Mineurs, ses enfants, se dévouent à la même œuvre avec un zèle qu'aucune contradiction, aucune privation, aucune fatigue n'a jamais pu lasser. Mais ne tenons pas rigueur à notre ami de cette omission. Un touriste, pressé par le programme de la société dont il fait partie ne peut pas tout voir, puis il signalera bientôt l'action bienfaisante de ces mêmes Frères-Mineurs dans toute la Basse-Egypte, et rendra plus loin un hommage solennel à leur héroïsme en Terre-Sainte.

Nous voici en Syrie, d'où nous descendons en Palestine.

« La population comprend surtout des Arabes, les uns sédentaires, les autres nomades, ces derniers connus sous le nom de Bédouins ; des Syriens, des Turcs, et enfin, en partie relativement minime, des Européens. Dans cet ensemble, les Bédouins, drapés dans leurs couvertures blanches, avec leur mine farouche, leurs yeux de feu, leurs figures hâves, tannées par le soleil, constituent le type le plus curieux. Ces descendants d'Ismaël ont conservé presque sans changements les coutumes des Hébreux de l'époque patriarcale. « Habitant ès-montagnes et déserts, dit » Joinville, et fichant par terre une façon d'habitacle. » Ils se groupent par tribus composées de plusieurs familles. Chaque tribu se choisit un chef (scheik) parmi les plus vaillants de la bande. Ils vont sans cesse par monts et par vaux, à travers les villes, les villages, et les sables du désert, logeant sous la tente, portant partout avec eux leurs maisons de toile légère, n'ayant d'autre patrie que l'espace sans borne. Aucun gou-

Digitized by Google

vernement n'a osé jusqu'ici se les assujettir. En vain a-t-on essayé de les apprivoiser à la charrue, en leur livrant des concessions de terres ; las de ce travail servile, ils fuient bientôt leurs propriétés en poussant devant eux leurs troupeaux de chameaux de la pointe de leurs lances. »

L'Anti-Liban est un pays accidenté et des plus pittoresques.

« Cette région est le séjour préféré des Druses, secte bizarre qui se réclame du cruel calife d'Egypte, Hakem, le dévastateur de la Palestine à la fin du Xe et au commencement du XIe siècle. Chassés d'Egypte, ils envahirent le Liban. Ils reconnaissent un seul Dieu qui s'est incarné dix fois, la dernière fois dans Hakem. Ils considèrent le Coran à l'égal de l'Evangile comme un livre divin. Avec les musulmans, ils se disent musulmans ; avec les chrétiens, ils se disent chrétiens. Ils croient à la métempsycose. Leur morale est très large ; pourvu qu'on paraisse bon extérieurement, liberté de faire en secret tout ce que l'on veut, même tuer son semblable, épouser sa sœur, sa fille... Il y a dans cette religion du brahmanisme indien. »

Près des Druses habitent les Maronites. Mais si Druses et Maronites sont voisins, quelle différence de croyance et de mœurs ! Nous venons de voir le symbole des premiers ; les seconds sont tous catholiques ; ils se flattent même de n'avoir jamais erré dans la foi. Si, malheureusement, ce point est grandement contestable, délivrons-leur du moins pour le temps présent un certificat d'orthodoxie irréprochable et jetons un regard sympathique sur le portrait qui nous en est tracé :

« Pendant le déjeuner que nous prenons au buffet de Rayak, j'ai comme voisin de table notre drogman un Maronité, qui me parle longuement de ses coreligionnaires. Ils sont trois cent mille environ. Disséminés dans tout l'Orient, on les rencontre surtout au Liban ; c'est leur patrie. Cinquante mille résident en Amérique, à New-York, à Rio, au Brésil. Aux onze évêchés qu'ils avaient déjà, vient de s'en ajouter un douzième en Egypte..... « Nous sommes amis, » dit le drogman. Je lui réponds : « L'amitié d'un grand homme est un bienfait des dieux. » Flatté, il exalte en termes pompeux les qualités, mérites et vertus de ses coreligionnaires. Dans toute la Syrie, on les considère comme des hommes de confiance ; aussi occupent-ils dans les consulats, les banques, le commerce, la police, des postes importants. La preuve qu'ils sont une élite dans la masse de la population, c'est le traité passé en 1861 entre la Porte et les six grandes puissances, France, Angleterre, Autriche, Allemagne, Russie, Italie. En vertu de cette charte, le Liban est régi par un gouverneur général qui doit être chrétien ; celui-ci, appelé *vali* par les Turcs, est nommé pour cinq ans par décret impérial, après signature d'un protocole attestant l'entente du Sultan et des puissances européennes. »

L'île de Chypre a la gloire d'avoir été évangélisée par saint Paul. Elle connut des jours de prospérité, de grande opulence, mais ses fautes attirèrent sur elle la colère de Dieu. Des ennemis barbares s'en rendirent maîtres et la couvrirent de ruines. Aujourd'hui ses habitants se réclament des grands hommes de l'antiquité grecque, mais combien les descendants de ces héros ont dérogé ! « Léonidas est marchand de vins ; Thémistocle, marchand de chaussures ; Euripide, chapelier ; Sophocle, boulanger ; Aristote, restaurateur ; Plutarque, libraire ; Démosthène, épicier ; Andromaque,

Digitized by Google

modiste. Sur notre parcours défilent successivement des Œdipes, des Hippolytes, des Périclès, des Eschyles, des Epaminondas. Mon cocher s'appelle Miltiade. »

Terminons ces monographies par le témoignage auquel nous avons déjà fait allusion rendu à l'héroïsme des Franciscains :

« Au milieu de ces luttes, les Franciscains poursuivent avec patience leur difficile mission. Il y a près de sept siècles qu'ils résident en Palestine. Leur apostolat, dans ces vastes régions assujetties au Coran, a demandé beaucoup de courage et d'abnégation. Ils ont eu à lutter contre la persécution brutale ou la perfidie et doucereuse mauvaise foi. Rien ne les a rebutés. Ils sont toujours restés, héros pacifiques, à leur poste. C'est merveille de voir en Terre-Sainte que, presque partout où se sont passés des faits chers à notre foi, à Tibériade, à Capharnaüm, à Nazareth, à Cana, à Naïm, au Thabor, à Bethléem, à Emmaüs, à Saint-Jean, à Jérusalem, ils sont là, sentinelles vigilantes, priant dans une chapelle, gardant et perpétuant le souvenir religieux, défendant contre les empiètements du schisme et de l'hérésie, les droits, les acquisitions des catholiques latins. Jusqu'en 1847, ils furent seuls à remplir cette tâche laborieuse, seuls à recevoir les pèlerins, à leur servir de guides. Parmi eux, il en est un que ses travaux et ses éminents services ont rendu particulièrement populaire et dont le nom reste entouré d'une auréole de vénération : le regretté Frère Liévin. Mais leur rôle de dignes fils du pauvre d'Assise ne se borne pas à la conservation de nos vénérables sanctuaires. Ils administrent dans le Levant quarante-sept paroisses. Sans parler des subsides fournis par la Custodie aux Frères des Ecoles Chrétiennes, ils entretiennent cinquante-deux écoles et de nombreux orphelinats. A Jérusalem, à Bethléem, à Nazareth et en cinquante autres lieux, leurs pharmacies fournissent gratuitement des remèdes à tous ceux qui en demandent, sans distinction de race ou de religion ; les Bédouins mêmes, venus du désert, en ont leur part. Bref, envers et contre tous, les Franciscains prient et font pénitence dans ces régions sanctifiées par la naissance, la vie et la mort du Fils de Dieu, mais ils travaillent, avec une activité que rien ne lasse, à la gloire de notre Dieu, à l'extension du règne de Jésus-Christ, à l'assistance des pauvres, à la sanctification des âmes, à l'honneur de la Sainte Eglise catholique. »

II

Mille lieues séparent nos voyageurs de la France. Les objets les plus divers passent sous leurs yeux avec la rapidité et la variété du stéréoscope. L'esprit est absorbé, captivé par la vue de ces tableaux où se déroule toute la gamme des couleurs. L'Orient est si fécond en contrastes, il est si différent de l'Occident ! Puis, ce sont les traversées sur mer, les voyages en chemins de fer, les excursions en voitures, les visites montés sur les gentils et alertes bourricots du Caire. Au milieu de ce brouhaha, de ce cliquetis d'impressions, la pensée de la patrie ne va-t-elle pas sommeiller ? Non ! Pour notre excursionniste, l'eau du Nil ou du Jourdain n'est pas l'eau du Léthé. Le souvenir du sol natal le suit en tous lieux.

Digitized by Google

Ses regards sont tour à tour émerveillés et attristés, mais les affections de son cœur demeurent fidèles au « plaisant pays de France. » Au départ de Marseille, il éprouve un serrement. « Que c'est triste, s'écrie-t-il, les apprêts d'un navire en partance ! Il me semblait entendre se briser les anneaux de la chaîne qui nous liait à la terre de France. Enfin, le paquebot s'ébranle... Je vois fuir derrière nous les lumières de la côte. C'était la patrie qui fuyait. Je n'ai jamais mieux compris qu'à cette heure tout ce qu'il y a dans ce mot si grand et si doux..... J'adressai au rivage déjà presque disparu un geste d'adieu ; je rentrai dans ma cabine ;... je pleurai. »

Si l'éloignement du sol qui a bercé son enfance lui est douloureux, produit dans tout son être un attendrissement qui va jusqu'aux larmes, combien il va lui être doux de rencontrer dès ses premiers pas sur la terre d'Egypte des compatriotes qui ont, comme lui, gravé au fond de l'âme le culte du pays natal, s'efforcent de l'inculquer à leur entourage, s'étudient à le faire bénir en multipliant les bienfaits, travaillent de tout leur pouvoir à le conserver dans l'esprit des gens avec qui les a mis en relations la haute idée que par tradition, ils ont de sa grandeur, de la générosité de ses sentiments, de ses vertus.

Cette consolation, il la savoure tout d'abord près des héroïques filles de saint Vincent de Paul. Une commission dont il était chargé pour l'une d'elles, la Sœur Récamier, lui fournit l'occasion d'entrer en communication avec leurs maisons.

« Ce fut pour moi, dit-il, la première apparition du bien que les religieuses de Saint-Vincent de Paul font dans tout l'Orient. Elles sont près d'une centaine à Alexandrie, réparties entre l'hôpital international, deux grandes écoles fréquentées par plus de mille enfants, un orphelinat de garçons et un asile d'enfants trouvés.

» Leur arrivée ici date de 1844. Malgré de grandes difficultés, elles ont pris pied et gagné la confiance du peuple. Partout on les accueille avec des marques de préférence et de sympathique admiration. L'asile des enfants abandonnés fut fondé en 1878 par une Sœur nommée Eugénie Leroy.....

» Depuis que la France a signifié à l'Egypte qu'elle se désintéressait d'elle, on s'imagine que l'Egypte n'a plus aucun profit à se tourner vers la France. Erreur ! Vers la France elle se tourne toujours pour que nous fassions de ses enfants de bons sujets, des hommes instruits, des hommes de devoir. Et telle est la tâche à laquelle se vouent plus que jamais, à Alexandrie, les Pères Jésuites et les Frères des Ecoles Chrétiennes, qui font pour les garçons ce que les Sœurs de Charité font pour les filles. Le collège Saint-François-Xavier, des Pères de la Compagnie de Jésus, est comparable à nos plus belles maisons françaises d'éducation..... Outre leur grand pensionnat de Sainte-Catherine, les fils de saint Jean-Baptiste de la Salle ont une école d'arts et de métiers, et des succursales dans les différents quartiers. »

Ces bons Frères, nous les retrouvons au Caire, toujours aussi actifs, aussi dévoués, toujours aussi habiles éducateurs de l'enfance. Rien que dans cette ville du Caire, la plus importante de l'Afrique et du monde

Digitized by Google

arabe, ils élèvent près de trois mille enfants, tant du peuple que de la bourgeoisie, et possèdent huit centres d'instruction. Un grand nombre d'employés leur doivent leur instruction. Aussi comme ils sont populaires! « Oh! quels dévoués et vaillants serviteurs la France possède ici en leurs personnes, s'écria un négociant musulman, ancien élève de ces dignes religieux et fervent admirateur de leur zèle, que rencontra notre abbé. Combien activement ils travaillent à maintenir son influence dans ce pays! »

Cette note, nous l'entendrons vibrer non seulement en Egypte, mais encore en Syrie et en Palestine. Elle ne sera pas particulière aux Frères des Ecoles Chrétiennes; elle s'appliquera aux Religieux de toute robe, aux Sœurs de toute cornette: Jésuites, Dominicains, Lazaristes, Assomptionnistes, Missionnaires d'Afrique, Pères Blancs, Pères de Sion, Bétharamites, Dames de Nazareth, Sœurs de Saint-Vincent de Paul, du Bon Pasteur, de la Mère de Dieu, de Saint-Joseph de l'Apparition, etc. Citons un exemple, il est typique:

Jérusalem possède trois établissements affectés au soin des malades. L'un, l'hôpital Saint-Louis, est desservi par les Sœurs de Saint-Joseph de l'Apparition, les deux autres, l'hôpital Saint-Vincent et l'hospice musulman, sont confiés aux Sœurs de Saint-Vincent de Paul. Dans ces maisons de la souffrance sont soignées toutes espèces de misères. Mais n'est-il pas inouï qu'au temps où la nation très chrétienne, la fille aînée de l'Eglise, chasse les Religieuses de ses maisons hospitalières, les fils de Mahomet les appellent à la direction des leurs? Pour invraisemblable qu'il paraisse, le fait est. Frappé du dévouement incomparable de ces saintes filles, les autorités musulmanes les ont appelées au soulagement des infirmités de leurs coreligionnaires. Elles sont une quarantaine de Sœurs qui, le sourire aux lèvres et la charité au cœur, circulent dans les salles portant des médicaments à celui-ci, pansant les plaies de celui-là, donnant à tous des paroles de sympathie et de consolation. Turcs, Arabes, Druses sont dans la stupeur. Dans leur estime, ces femmes sublimes ne sont pas de simples mortelles, ce sont des génies bienfaisants qu'Allah, dans sa bonté pour les hommes, a donnés à la terre pour alléger les douleurs de l'humanité, malheureusement fourvoyés au milieu des chrétiens. Aussi, ne sachant comment traduire dignement leur reconnaissance, ils n'ont pas cru trop faire en leur accordant le privilège si précieux à leurs yeux, et exclusif à elles seules, de pénétrer dans l'enceinte de la mosquée d'Omar sans être accompagnées d'un cawass.

C'est ici que se place le trait auquel nous avons fait allusion:

« Dernièrement, un chrétien était entré dans le temple saint de l'Islam et avait eu maille à partir avec les mahométans. La discussion s'envenima au point que ces derniers se ruèrent sur le malheureux *giaour* et commencèrent à le brutaliser. Etant donné le peu de cas qu'ils font d'une vie humaine, ils l'auraient tué certainement. Arrivèrent soudain deux Filles de la Charité. Elles connaissent le chrétien. Elles s'approchent, et, s'adressant aux musulmans: « Oh! nous vous en prions, disent-elles, épargnez cet homme, c'est notre frère. » Aussitôt les musulmans, non seulement de cesser leurs mauvais traitements, mais de se mettre à genoux et de demander pardon, aux Sœurs d'abord, puis à leur victime déjà à moitié

Digitized by Google

assommée. Et ils s'empressèrent de porter eux-mêmes, avec des précautions infinies, le pauvre blessé dans une maison voisine, afin qu'on lui donnât les soins voulus. »

Les Maronites, a-t-on dit, sont les Français du Levant. Donnons de nouveau la parole au brave enfant du Liban que nous avons déjà entendu :

« Nous aimons la France, me dit-il, plus que ne l'aiment les Français. Aux croisades, nous avons guidé Godefroid de Bouillon, comme avant-garde, jusqu'à Jérusalem. Vingt à trente mille des nôtres périrent alors, victimes de leur dévouement. Dix mille archers Maronites combattirent en Egypte, sous les ordres de saint Louis, à la bataille de Mansourah. A l'arrivée du pieux roi en Terre-Sainte, vingt-cinq mille guerriers se rangèrent sous sa bannière, conduits par un de nos princes. Nous avons et conservons religieusement dans les archives de notre patriarcat l'exemplaire d'une lettre qu'il écrivit de Saint-Jean d'Acre à l'émir du Liban, et par laquelle il promet, en son nom et au nom de ses successeurs, protection aux Maronites. Ce protectorat ne fut pas interrompu pendant les jours mauvais que la France traversa en 1793. La République d'alors nous maintint son appui. Celle d'aujourd'hui reste bien à son poste d'honneur. Malheureusement, il se passe là-bas de si tristes événements que les Français, ici, comptent de moins en moins, ce dont les Anglais, les Allemands, les Italiens et même les Russes sont bien contents. »

Nous voici à Damas ; c'est en l'an 1860, date de larmes et de sang. Les Druses descendent de la montagne, semant sur leur passage la ruine et la mort. Ils arrivent aux portes de la ville, bien résolus à exterminer tout ce qui porte le nom de chrétien. Abd-el-Kader, le généreux vaincu de Lamoricière, réunit en toute hâte dans son palais, outre des milliers de chrétiens, les prêtres et les religieuses de France, et déclare, sur un ton qui impose le respect, qu'il mettra à mort le premier qui essaierait de porter une main téméraire sur ses protégés, fût-il Druse ou Arabe. Déjà les Lazaristes et les Filles de la Charité sont installés sous la sauvegarde du fils de Mahomet. On court presser le Père Emmanuel Ruis, supérieur des Franciscains, gardiens de la maison d'Ananie, le maître spirituel de Saint-Paul, de se réfugier en diligence avec sa communauté, en tout huit Religieux, dans le même asile : « Que craindrions-nous ? répond-il. Nous n'avons jamais fait que du bien aux Musulmans ; pourquoi nous feraient-ils du mal ? Nous avons dans nos classes leurs enfants qui nous aiment comme leurs pères. Si la maison d'Abd-el-Kader est française, la nôtre l'est aussi. Nous sommes paroisse française ; qui nous touche touche à la France. » Tous sont massacrés ; l'Eglise les a déclarés Vénérables.

De ces huit héros chrétiens, sept étaient Espagnols, le huitième Allemand. Qu'il est consolant, qu'il est glorieux pour notre patrie de voir ces nobles étrangers s'appuyer sur le bras de la France. C'est que des traités, connus sous le nom de Capitulations, plusieurs fois séculaires, passés entre nos rois et la Sublime Porte, reconnus en 1856 par le Congrès de Paris, et en 1878 par celui de Berlin, assurent à la France la protection des intérêts catholiques dans le Levant. Quelle que soit sa nationalité, tout enfant de la Sainte Eglise romaine est *Franji*. Dans son pays, l'Italien, l'Espagnol, l'Anglais est sujet soumis de son roi, le Turc, l'Arabe,

Digitized by Google

de son sultan ; mais s'il a le bonheur d'être en communion avec Rome, en Orient il devient *Franc ;* sa défense appartient au consul français. Quelle douce émotion on éprouve dans les églises franciscaines, paroissiales en Egypte, en Syrie et en Palestine, en voyant la place d'honneur occupée par le représentant officiel de la France, en entendant le chœur des Religieux chanter : *Domine salvam fac rempublicam* NOSTRAM. Remarquez le possessif NOSTRAM, que, même en Europe, nous n'employons pas. Comme il affirme les droits de la France !

Mais ces droits, n'est-il pas à craindre que dans la crise religieuse que nous traversons, ils ne subissent un affaiblissement ? Cette préoccupation alarme le patriotisme de notre abbé. Il nous confie ses appréhensions et ses espérances à ce sujet :

« Mais les traités, quelque formels qu'ils soient, peuvent rester sans effet ou du moins perdre de leur autorité. Et précisément, c'est ce qui se passe à l'heure actuelle, en Orient, relativement à notre protectorat... On voudrait nous évincer. On n'a rien négligé pour entraîner Léon XIII et Pie X dans cette voie... Le Saint-Siège ne s'est pas laissé séduire, il a maintenu intégralement les droits de la France. Par bonheur, en même temps, les passions antireligieuses de nos hommes d'Etat ne les ont point aveuglés au point de ne pas voir le danger qui nous menace. Ils comprennent en général qu'il y a là un patrimoine glorieux, un legs sacré du passé, une fonction... qui reste le devoir d'un gouvernement soucieux des intérêts majeurs et de la grandeur du pays.....

» Hélas ! la défense de nos privilèges séculaires devient chaque jour plus difficile, et toute une série de faits prouvent que notre influence est en baisse...

» Fort heureusement, nos Congrégations sont là qui maintiennent en notre faveur, au pays de Jésus, un courant de sympathie. Grâce à elles, grâce à cette armée toute pacifique de frocs blancs, noirs ou bruns, de cornettes aux blanches ailes, le prestige du nom français demeure. On a beau faire et beau dire, la France continue à être noblement représentée par des dévouements incomparables. Aussi, en dépit de nos faiblesses, tous, croyants et incroyants, Juifs et Turcs, tous proclament que, en fait de cœur et de générosité, nous restons toujours au premier rang, que nous sommes par excellence le peuple des grandes œuvres, le peuple de la bienfaisance, le peuple de la charité, de cette charité que le monde antique n'a pas connue et dont la religion chrétienne a pénétré les cœurs. »

III

Il est un dernier aspect sous lequel nous devons envisager ce livre, celui de la piété. L'auteur est un touriste, c'est un patriote, mais c'est surtout un prêtre. La foi, la piété, voilà le cachet spécial de l'ouvrage, le souffle qui l'inspire, l'âme qui l'anime. On pourra trouver des écrits plus érudits, plus littéraires, plus riches en traits saillants ; je doute qu'on en rencontre beaucoup qui respirent une atmosphère de foi plus vive. C'est, du reste, sa raison d'être, la raison déterminante qui a mis la plume à la main de l'écrivain. Lui-même en prévient le lecteur : « Si après certaines

Digitized by Google

hésitations. Bien naturelles en présence d'un sujet sur lequel on a tant dit, je me résous à consigner dans ce volume mes impressions, ce n'est nullement avec le dessein prétentieux d'apporter la moindre contribution au riche patrimoine de nos bibliothèques. Ce que je me propose est plus modeste : offrir à mes lecteurs, dans des notes prises au jour le jour, quelques pensées d'édification. » Et il tient parole. Il est peu de pages, en effet, où ne soit exprimée une pensée de foi.

Il ne faudrait pas croire, pourtant, que l'on va se trouver en face d'un fastidieux sermonnaire. Rien n'est plus alerte que le style ; rien n'est plus animé que le récit. L'auteur sait merveilleusement

Passer du grave au doux, du plaisant au sévère.

On a pu déjà en juger par les extraits que nous avons donnés. Continuons les citations ; il n'est pas de meilleur moyen de faire connaître les sentiments et la manière de l'écrivain.

Nous sommes à Tibériade, au bord de ce lac fortuné formé par le Jourdain, tant de fois sillonné par le Sauveur. Nous foulons le sol où le divin Maître a remis à Pierre les clefs de l'Eglise, l'en a institué le chef. Voici les réflexions qu'inspirent à notre abbé ces souvenirs évangéliques :

« Qu'il fait bon prier et méditer dans cette modeste chapelle (le sanctuaire franciscain), où tout, l'abside figurant une carène de navire, le beau tableau du sanctuaire, la magnifique statue en bronze du portique, rappelle la suprématie conférée par le Christ à saint Pierre ! Elle est vraiment miraculeuse la destinée de cet homme qui, d'abord pauvre pêcheur du bourg de Bethsaïde, devient ensuite, par la volonté de son maître, le premier, le plus grand des papes, le premier roi de la dynastie qui soit éternelle ; qui demeure, après dix-huit siècles, le personnage le plus vivant de l'histoire, puisqu'il continue de parler et d'agir dans la personne de son successeur, obéi, respecté, aimé de deux cent millions d'âmes..... Grâce à la papauté, il y a eu, il y aura jusqu'à la fin des temps, au milieu de l'humanité, une voix enseignant le vrai et le bien, condamnant l'erreur, flétrissant le vice ; une voix consolant les affligés, encourageant les victimes, anathématisant les bourreaux ; une voix revendiquant les droits de la vérité, de la justice, de la liberté des âmes... Aussi avec quel enthousiasme formule-t-on ici, à Tibériade, un acte d'attachement au Siège apostolique, un acte de foi à l'enseignement du successeur de Pierre et d'obéissance à sa suprême autorité... »

Que l'on est heureux, dans un temps où sont multipliés les efforts pour détacher les fidèles de l'obéissance au Vicaire de Jésus-Christ, de voir ainsi affirmée sa royauté sur les âmes. Après lecture de ce passage, ne se sent-on pas pressé de s'attacher plus fortement au roc de Pierre, de se presser sous la houlette de celui à qui il a été dit : « Pais mes agneaux, pais mes brebis » ?

Franchissons rapidement le mont des Béatitudes, à Cana. Que de sentiments élevés inspirent pourtant ces Lieux saints ! Mais il est impossible de tout dire, et hâtons-nous d'arriver à Nazareth. Nous voici dans le sanctuaire desservi par les Pères Franciscains :

« Voilà le lieu sacré où s'est accompli l'adorable mystère de l'Incarnation... Une église monumentale avec un clocheton en pointe. De l'église

Digitized by Google

supérieure, on accède à la crypte bénie par un large escalier en marbre blanc..... On a devant soi la Grotte où *le Verbe s'est fait chair.*

» Tout de suite je tombai à genoux sur ces pierres, sous cette voûte, témoins du plus incompréhensible mystère de l'amour de Dieu, pour les hommes, et je priai en me disant : Voilà le point du globe que Dieu a choisi de toute éternité pour faire de là rayonner sur la terre sa vérité, sa justice et sa miséricorde. C'est là que l'Esprit-Saint est descendu sur une pauvre chaumière. C'est ici que Dieu s'est incarné dans le sein d'une Vierge innocente et pure. C'est là qu'il s'est fait homme, là, qu'il a vécu les années obscures de sa vie cachée. C'est ici la source mystérieuse d'où a jailli la religion qui depuis dix-neuf siècles a abreuvé de ses eaux vivifiantes tant de générations humaines. A l'instant du grand mystère, l'archange Gabriel était là, dans cette anfractuosité de rocher, derrière ce fragment de granit suspendu à la voûte ; et lorsqu'elle l'aperçut, lorsqu'elle entendit la salutation, lorsqu'elle connut par là les desseins de Dieu, Marie était là où sont maintenant ces petites lampes, où est, sous la table de l'autel, le roc de marbre qui porte cette inscription : *Hic Verbum caro factum est.* En un tel lieu, quel émouvant sujet de méditation ! On s'y attarderait des heures entières. »

Négligons le mont Thabor, le mont Carmel, malgré leurs grands souvenirs, et arrivons à Bethléem ; c'est là que le Sauveur a pris naissance.

« Oui, le Rédempteur est venu. Du ciel il est descendu jusqu'à nous. Il est venu après avoir été appelé par quatre mille ans de supplications ardentes et pleines de larmes. Il est venu pour réparer les maux et les ravages causés par le péché, pour apaiser le courroux de son Père céleste, pour réconcilier l'Homme avec Dieu, pour nous ouvrir le ciel. Il a apporté aux nations la liberté, l'égalité, la fraternité. Avant lui, les trois quarts des hommes étaient réduits à la servitude ; il est venu rompre les chaînes et briser les fers des malheureux esclaves. Avant lui, l'humanité était partagée en castes, il y avait en haut les patriciens, en bas les plébéiens ; il est venu nous dire : Riches et pauvres, nobles et roturiers, vous êtes tous les enfants du même Père qui est aux cieux. Enfin, la haine et la discorde étaient partout ; il est venu nous enseigner la charité fraternelle et nous dire : Vous êtes tous frères, aimez-vous donc les uns les autres. Ah ! l'ange qui était apparu aux bergers dans les champs voisins ne les avait pas trompés quand il leur avait adressé cette parole : « Voici l'annonce d'une grande joie pour tout votre peuple, pour tous les peuples : un Sauveur vous est né ! »

Nazareth, Bethléem invitent à la joie ; c'est un berceau. Jérusalem appelle les larmes ; c'est un tombeau.

Notre pèlerin descend à Notre-Dame de France, la grande hôtellerie des Pères Assomptionnistes, mais il a pour *cicerone* dans la visite des sanctuaires un Franciscain. Les anciens habitués du couvent des Frères-Mineurs, rue Falguière, à Paris, se rappellent le Fr. Fulgence, ce bon Frère Portier, grand, sec, osseux ; toujours maître de lui-même, jamais on ne l'a vu ému ; quelque pressé qu'il se trouvât, quelque harcelé qu'il fût par les visiteurs, oncques il ne témoigna un moment d'impatience ; oncques il n'accéléra l'allure placide de son pas. La tempête qui souffle

Digitized by Google

sur les communautés religieuses le déracina du sol de France et le transplanta sur celui de la Palestine. Aujourd'hui il habite au Saint-Sépulcre.

Nous ne suivrons pas les excursions pieuses à Saint-Jean-in-Montana, à Emmaüs, à Béthanie ; nous n'irons même pas à Gethsémani ; nous ne parcourrons pas la Voie de la Captivité, ni la Voie Douloureuse. Enfermons-nous dans la basilique du Saint-Sépulcre et là, montons d'abord au Calvaire :

« On voudrait rester là des heures pour méditer sur la passion et la mort de Notre-Seigneur. Par la pensée, on assiste aux tortures, aux ignominies infligées à la divine Victime, quand les bourreaux lui arrachèrent ses vêtements, l'étendirent violemment sur le bois d'infamie, lui plantèrent des clous dans les pieds et les mains, l'abreuvèrent de fiel et de vinaigre. Auprès des exécuteurs, on revoit les membres du Sanhédrin pareils à des oiseaux de proie se repaissant de carnage, raillant et blasphémant. Surtout on se représente Jésus au milieu de la foule hostile, suspendu vivant sur ses blessures, souffrant horriblement sous l'atroce morsure des clous.....

« Enfin retentit dans l'imagination le cri suprême, cri de victoire du divin Agonisant : « Tout est consommé ! » Ce qui voulait dire : Je n'ai reculé devant aucun abaissement, je n'ai refusé aucun sacrifice, j'ai fait tout ce qu'un Dieu pouvait faire pour ses créatures. Ma tâche est achevée, le péché est réparé, le ciel ouvert, l'œuvre rédemptrice accomplie. Donc, ô mon Père, je remets mon âme entre vos mains. Voilà bien ce qu'est la mort, voilà comment il faut l'envisager : le retour de l'âme à son Créateur.....

« Les yeux fixés sur l'autel du Calvaire, on se dit : C'est là que, après sa douloureuse agonie, la tête de Jésus s'est inclinée sur sa poitrine et qu'il a expiré. Et alors, comme nous faisons lorsque le prêtre récitant la Passion arrive à ce mot du récit évangélique : *Expiravit*, on s'agenouille, ce n'est pas assez, on se prosterne le front dans la poussière, on baise la terre, et du plus profond de son cœur on répète la prière : Salut, ô Croix, notre unique espérance ! O Christ, nous t'adorons et nous te bénissons parce que par ta mort tu as racheté et sauvé le monde. »

Descendons maintenant à l'endroit où fut déposé dans le tombeau le Corps sacré :

« Comment dire ce que j'éprouvai en célébrant la messe sur cette pierre sacrée ! Si, dans les premiers siècles, les tombes des martyrs servaient d'autel aux premiers chrétiens, combien l'autel est plus vénérable encore quand il n'est autre que la tombe où Notre-Seigneur Jésus-Christ a été couché ? Il était là, ligotté, immobile, le visage voilé d'un suaire, Celui qui par tant d'œuvres merveilleuses s'était montré le maître de la nature. Eteints, les yeux qui lisaient au fond des consciences, closes les lèvres d'où avaient jailli les plus sublimes paroles ; glacées, inertes, les mains qui avaient semé les bienfaits et multiplié les prodiges. « Nous le tenons, se disaient ses ennemis, nous en avons eu raison ; sur son sépulcre nous avons roulé une pierre énorme ; nous y avons apposé les sceaux de l'Etat ; et, autour nos soldats font bonne garde. Comment pourrait-il ressusciter, après sa mort, lui qui n'a pu descendre de la croix de son vivant ? D'ail-

Digitized by Google

leurs, ses disciples, tremblants, se sont dispersés, et de son œuvre, il ne reste plus que des débris. » En effet, à ce moment tout paraissait bien fini. Mais deux jours se passent ; et voilà que, malgré la loi, malgré les sentinelles, le Christ triomphant sort des bras de la Mort. Epouvantés, éperdus, les mercenaires qui le gardaient s'enfuient, pendant que le ciel chante : Alleluia ! Les membres du Sanhédrin avaient tout prévu, excepté ce qui devait arriver. »

Quelque bon qu'il fasse dans ces lieux consacrés par les mystères de la vie et de la mort de Notre-Seigneur ; quelqu'heureux qu'il se trouve au milieu de ses compatriotes épris, comme lui, d'amour pour la patrie, notre pèlerin doit s'éloigner. Là n'est pas le champ d'action que la Providence a assigné à son zèle. Mais en se séparant d'eux, en quittant ces lieux bénis, il leur adresse un attendrissant adieu, tout vibrant de patriotisme et de foi :

« Adieu, Jérusalem, toi qui causas tant de douces émotions à mon âme, et qui me laisseras tant de pieux souvenirs, tant de regrets. Adieu, lieu du Cénacle, augustes basiliques de l'*Ecce Homo !* et du Saint-Sépulcre, de Saint-Etienne et de Sainte-Anne ! Adieu, Gethsémani où les Franciscains entretiennent les huit grands oliviers ; grotte de l'Agonie, tombeau de la Vierge, vallée de Josaphat, esplanade du temple ! Adieu, Béthanie, séjour des amis de Jésus, qui vis Lazare ressuscité ! Adieu, Bethléem, verdoyante colline, où naquit, dans une humble étable, le Saint d'Israël, notre Rédempteur, visité par les pâtres d'alentour, que sollicitaient les voix célestes, et adoré par les rois Mages que guidait une étoile miraculeuse ! Adieu, Aïn-Karim, berceau de Jean-Baptiste, sanctuaire du *Magnificat !* Adieu, rives du Jourdain, où le Précurseur montra au monde l'Agneau divin qui devait effacer nos péchés ! Adieu, Franciscains de Saint-Sauveur, Assomptionnistes de Notre-Dame de France, Filles de la Charité ! Puis-je vous oublier, bon Frère Fulgence, qui m'avez partout conduit avec tant d'empressement et de bonté ! Portes ogivales, murs crénelés, plateaux arides et désolés, qui rappeliez à mon esprit les noms des chefs de la première croisade, leurs vifs et pieux émois à l'arrivée, leur bravoure pendant le siège de 1099, adieu, oui, encore une fois adieu ! »

IV

« *L'esprit en la voyant saisirait mieux la chose,* »

a dit le poète, et le poète a dit vrai. Pour précis, pour saillant que soit le texte, s'il n'est éclairé par l'image, il reste dans l'esprit une certaine obscurité. Aussi l'illustration a-t-elle conquis de nos jours une place importante dans la littérature descriptive. L'abbé Protois a parfaitement compris cette situation et n'a eu garde de la négliger. Les gravures, au nombre de 69, sont comme autant d'émaux qui rehaussent son travail. Ici ce sont des panoramas, là des vues isolées. Voici des spécimens de l'architecture européenne, en voilà de constructions arabes. A côté de monuments qui apparaissent à nos yeux dans tout l'éclat de leur dignité, nous apercevons des ruines qui ne nous présentent que les restes de sque-

Digitized by Google

lettes, lamentables protestations contre la dent meurtrière du temps ou contre la torche incendiaire des Barbares. Pour tout dire en un mot, ce livre est un régal pour l'esprit et pour les yeux.

Fr. VICTOR-BERNARDIN,
O. F. M.

***

Nous nous sommes un peu étendu sur le livre de M. Protois. Nous voudrions cependant dire un mot, très élogieux aussi, d'un livre du même genre du P. CAMILLE, missionnaire : **De Constantinople au pays de Jésus.** (In-12 de 224 pp., prix : 3 fr., Société Saint-Augustin.) Le sous-titre en indique tout le sujet : *Journal — Voyages — Impressions — Souvenirs.* Les lieux visités sont les mêmes, les impressions ressenties finement traduites, les souvenirs remémorés, d'un esprit qui sait beaucoup. L'ouvrage enfin est illustré et se vend au profit de la Mission indienne d'Oxaca (Mexique).

***

Avant de quitter l'Orient encore un mot sur le **Voyage de Deux Bénédictins aux monastères du Mont - Athos,** par le P. Placide DE MEESTER, O. S. B. (In-12. Prix : 4 fr. 50. 1908. Société Saint-Augustin.)

Le Mont Athos garde encore un aspect de mystère qui bientôt finira, lui aussi, par disparaître. Aussi est-ce avec un vif intérêt qu'on lit tous les récits des voyageurs qui ont pénétré dans cet antre d'un monachisme vieilli et décadent, et cependant toujours vivant et peuplé. Le livre du P. de Meester est donc particulièrement intéressant, car il a pu étudier de près cette vie singulière de moines qui observent avec une scrupuleuse rigueur les moindres points d'une règle immuable depuis des siècles, et laissent dans un dédaigneux repos toute la partie intellectuelle de leurs âmes. C'est ainsi que leurs bibliothèques, si riches, si pleines de documents précieux, sont ignorées d'eux, et, ce qui est plus regrettable, fort mal soignées, tout en étant difficiles d'accès pour les étrangers. Il semble que nos deux fils de Saint Benoît n'ont guère pu, malgré le bon accueil qu'on leur a fait, pénétrer dans les trésors séculaires. Il est vrai que, pour les bien connaître, il faudrait pouvoir s'installer pendant des années, au milieu de ces bons « calogers », ce qui est difficile pour un moine catholique. Le R. P. de Meester, d'ailleurs, a vu le Mont Athos avec une grande bienveillance, due peut-être à tout ce qu'il y a retrouvé de la règle de Saint-Benoît. Nous nous permettrons seulement une petite critique, c'est que le profeseur de grec oublie un peu trop qu'ils sont peu nombreux ceux qui lisent couramment cette langue, et il dédaigne trop les pauvres gens qui ne comprennent pas cette noble langue. Cela ôte beaucoup d'intérêt au livre lorsqu'il est lu par un philistin comme..... MAVIL.

Digitized by Google

CHRONIQUE DU MOUVEMENT INTELLECTUEL

I. Renseignements, Faits et Idées.

ROME. — A l'occasion de son Jubilé sacerdotal, le S. Pontife Pie X a adressé une exhortation au clergé catholique. C'est un admirable petit traité de perfection à l'usage des Prêtres : nécessité de la Sanctification personnelle pour être la lumière du monde et le sel de la terre. Moyens : Renoncement, prière et oraison ; zèle surnaturel. Vertus spécialement sacerdotales : chasteté, obéissance, charité pour le prochain et zèle pour les âmes. Enfin pratiques et exercices spirituels de la retraite du mois et des associations sacerdotales.

— En novembre prochain s'ouvrira à l'Université grégorienne une Ecole Supérieure d'Ecriture Sainte, préparatoire aux grades de la Commission biblique pontificale. En plus des cours ordinaires pour les études en théologie, sera inaugurée une nouvelle série de cours pratiques supérieurs pour les docteurs en théologie candidats aux grades de la Commission biblique. Le R. P. Gismondi restera chargé du cours de langues orientales ; deux nouveaux professeurs se partageront les cours d'Ecriture Sainte : le R. P. Méchineau pour la partie de l'Ancien Testament, le R. P. Funck, de l'Université d'Innspruck pour le Nouveau Testament.

***

FRANCE. — Les 21 et 22 Juillet derniers s'est tenu à Paris la 3e *Assemblée générale de l'Alliance des Grands Séminaires*. Environ 106 supérieurs ou professeurs de Grands Séminaires étaient présents. Le S. Pontife, par l'intermédiaire du Cardinal Merry del Val avait envoyé ses encouragements à l'œuvre et lui avait donné le Cardinal Vivès y Tuto comme protecteur. A noter parmi les rapports lus dans les deux jours du congrès ceux de M. Valat, supérieur du Séminaire normal de Paris, sur le décret *Vetuit*, au sujet de l'interdiction d'admettre aux Ordres sacrés un sujet ayant été renvoyé précédemment d'un Séminaire ; — de M. Burtet, supérieur du Grand Séminaire de Dijon, sur la question des vacances des Séminaristes : le rapporteur émet le vœu que l'on fasse servir les vacances à l'initiation des jeunes clercs aux œuvres religieuses et sociales de leurs paroisses, et fait accepter la proposition que les Séminaristes de famille d'agriculteurs, puissent, jusqu'au sous-diaconat, aider leurs parents à faire les récoltes. M. Bainvel, de l'Institut catholique de Paris, sur la méthode d'enseignement de la théologie, aborde les conditions générales et quelques conditions actuelles pour le succès de cet enseignement ; sans récuser l'importance des études de la théologie positive ou de l'histoire des dogmes, il se prononce cependant pour le maintien de la méthode scolastique comme méthode principale de l'enseignement théologique ; —

Digitized by Google

M. Paulot, supérieur du Grand Séminaire de Reims, critique la préparation des clercs au ministère de la prédication : les cours d'éloquence ne sont pas d'ordinaire assez sérieusement faits ; il faudrait aussi laisser une plus grande place à l'improvisation : les nécessités actuelles exigent de la part du prêtre la maîtrise de la parole ; — M. Legoux, supérieur du Grand Séminaire de Nantes, expose quelques notes sur les œuvres concernant les Séminaristes soldats ; une discussion s'engage, résolue dans le sens de l'affirmative, sur les grades à prendre où non à la caserne par les Séminaristes.

Une autre question qui préoccupe sérieusement en ce moment-ci tous les bons catholiques et surtout le clergé, c'est celle des Associations des Pères de famille et du recrutement d'instituteurs libres. La *Croix* a ouvert dernièrement une enquête sur cette question : « Que faut-il faire de nos enfants ? » C'est une question des plus graves. « A l'heure actuelle, disait M. Féron-Vrau en inaugurant son enquête, tout l'effort des ennemis de notre foi et de toutes les traditions chrétiennes qui animent notre race se porte principalement sur deux points. Ils ont organisé l'enseignement athée, et ils exercent une pression formidable pour l'imposer. Ils poussent l'audace jusqu'à projeter des lois enchaînant la liberté du père de famille en lui enlevant le droit de surveiller l'éducation de ses enfants....

Le second point de ce programme est de fermer tout avenir temporel à ceux qui ne consentent pas à sacrifier leur avenir éternel par le renoncement aux pratiques de leur religion... La situation est donc bien nette, et la tentation souvent très grande : l'enjeu est l'âme de nos enfants. » Nous ne résumerons point ici les réponses à l'enquête, dont quelques-unes cependant sont bien suggestives. Signalons seulement parmi les moyens de parer aux graves périls qui menacent l'âme des enfants deux œuvres qui sont en voie de s'organiser en ce moment. Et d'abord : *les associations de Pères de famille*. « L'instituteur, oubliant son rôle sacré d'éducateur de la jeunesse, dit le Cardinal Lecot, donnera à ses élèves, selon ses dispositions et ses goûts de sectaire, l'enseignement qui lui conviendra ; il tournera en dérision les choses les plus saintes... et le père de famille, spectateur de l'assassinat moral de son fils, restera les menottes aux mains, impuissant à sauver l'âme de son enfant. C'est ce que veut la loi future en cherchant à enlever aux tribunaux, notamment l'appréciation de cet enseignement qui ruine dans l'âme du jeune homme tout sentiment moral et toute grande pensée patriotique. Le devoir des Pères de famille dans cette circonstance est de s'unir dans le sentiment de leur dignité et de leur force, et de protester, avec l'indignation de leur autorité outragée, contre les projets mis en avant par un gouvernement aveugle... Que des associations se constituent soit sous forme cantonale, soit sous forme communale. » Et en divers diocèses, on organise ces associations (1).

1. L'Action populaire entreprend de publier dans le courant de l'année une série de dix brochures sur cette intéressante question, au prix de 2 fr. la série. Les deux premières brochures viennent de paraître (in-12° de 32 pp.), *Les associations de pères de famille pour la défense de la neutralité de l'école*. On y trouve résumés la manière d'agir avec l'instituteur officiel, les actes de violation de la neutralité par les instituteurs, le Projet de loi contre la liberté des pères de famille, enfin les statuts de l'Association des Pères de famille de Reims.

Digitized by Google

Un autre moyen de défense, c'est de songer à former des instituteurs libres. Les religieux sécularisés se font de plus en plus rares et ne sont point remplacés. Aux gardiens du dépôt de la foi de songer à trouver des bonnes volontés. On y a pensé déjà. Les Evêques de la province de Reims ont pris l'initiative d'organiser des *Associations en faveur de l'enseignement primaire libre chrétien* dont le but est d'abord « la formation, dans des maisons spéciales, d'un corps de maîtres et maîtresses libres ; puis l'organisation de la direction et de l'inspection des écoles ; en outre l'établissement de traitements convenables, de secours en cas de maladie, et surtout d'une caisse de retraite pour les vieux jours ; en un mot, c'est un système de prévoyance à mettre sur pied. » Espérons que le mouvement va se généraliser ! D'ailleurs, les directeurs et délégués diocésains, les directeurs d'associations diocésaines, réunis en assemblée générale au siège de la Société générale d'Education et d'Enseignement, à Paris les 4 et 5 Juin derniers, les délégués de l'enseignement libre dans leur VIIe réunion ont les uns et les autres émis une série de vœux absolument dans le même sens, pour demander que l'on organise partout des associations pour l'enseignement libre, à tout le moins pour faire respecter la neutralité scolaire.

***

L'Incident Turmel, depuis notre dernière chronique, s'est aggravé encore. Les articles révélateurs de M. Saltet dans le *Bulletin de Littérature ecclésiastique de Toulouse*, se sont amplifiés au point de devenir un volume : *La question Herzog-Dupin, contribution à l'histoire de la théologie française pendant ces dernières années*, un volume d'une logique très serrée, où l'on apprend encore que M. Turmel a eu un troisième Sosie : Denys Lenain, de la même école que Dupin et Herzog. Il résulte, conclurons-nous avec les *Questions ecclésiastiques*, de la critique de M. Saltet, trois points bien établis : 1° que les relations qui unissent Herzog-Dupin à M. Turmel sont non des coïncidences d'ordre technique, mais des dépendances d'ordre doctrinal ; 2° que le plagiaire était à l'œuvre dès 1900 et 1901, sous le pseudonyme de Denys Lenain, et 3° que dans tout ce travail, de 1900 à 1907, il a fallu qu'il utilisât les manuscrits de M. Turmel. M. Bricout, le directeur de la *Revue du clergé français*, qui avait essayé de défendre son collaborateur au début de l'incident, a dû sans doute trouver la partie un peu difficile : ce qu'il y a de certain, c'est que dans le n° du 15 août, M. Bricout se sent un peu gêné, et que le nom de Turmel a été rayé de la liste des collaborateurs de la *Revue*. Et la critique, jusque-là plutôt timide à l'égard de M. Turmel, une fois la porte ouverte, se met à l'aise. M. Portalié dans les n^os du 5 et du 25 août des *Etudes* fait passer un mauvais quart d'heure à l'œuvre de M. Turmel (quatre monographies de dogmes spéciaux : le *Culte des anges*, le *péché originel*, l'*éternité de l'enfer*, et l'*Histoire du dogme de la Papauté*) et à la *Revue du clergé français*.

***

Nous avons déjà annoncé la nouvelle *Bibliothèque d'Histoire des Religions* inaugurée par Lethielleux avec *La Religion des Peuples non civilisés* de Habert et Bros ; la librairie Picard annonce à son tour une *Biblio-*

Digitized by Google

thèque d'Histoire religieuse, « destinée à vulgariser les principales questions de ce domaine d'études. » Le premier volume en est paru : *L'Histoire du dogme de la Papauté, des origines à la fin du IVe siècle ;* d'autres sont en préparation : J. Capart : *La Religion de l'Egypte ancienne ;* J. Toutain : *Les Cultes indigènes de l'Europe occidentale sous l'Empire romain ;* A. Humbert : *La Réforme catholique en France et le Concile de Trente :* A. Bros : *Le Totétisme :* O. Habert : *La Magie ;* A. Briggs : *Le Presbytérianisme américain, ses origines et son histoire.*

Il est certain, en effet, que toutes ces questions d'origine des religions et de l'histoire religieuse passionnent énormément aujourd'hui les esprits. N'est-ce pas d'ailleurs pour éclaircir justement ce point spécial que l'on a fondé cette année à l'Institut Catholique de Paris un cours d'histoire des religions qui a eu un si franc succès ? Et on annonce déjà une série de conférences sur le même sujet au même Institut pour l'année 1908-1909. M. Roussel, de l'Université de Fribourg, traitera du Brahmanisme ; M. Virey, l'égyptologue distingué : la Religion de l'Egypte ancienne ; le P. Dhorme, O. P., de l'Ecole biblique de Jérusalem, les religions sémitiques.

***

Un *nouveau Recteur* vient d'être nommé au grand établissement catholique d'enseignement supérieur de Lille, qui, avec ses cinq Facultés complètes de Théologie, de Médecine, de Droit, des Lettres et des Sciences, avec ses Hôpitaux, ses Cliniques, ses Dispensaires, ses deux Maternités, ses Maisons de santé, ses Maisons de famille, ses immenses laboratoires ainsi que son Ecole de hautes études industrielles et commerciales, possède tous les titres pour prendre le nom d'Université que le public lui donne depuis toujours mais qu'une loi d'exception jalouse lui refuse officiellement.

Depuis plus de vingt ans, l'Université catholique de Lille, le plus complet de nos établissements libres et qui ne le cède à aucune de nos Universités publiques de province par le nombre des élèves et l'importance du corps professoral, avait pour Recteur Mgr Baunard, l'éminent écrivain dont les livres sont dans toutes les bibliothèques sérieuses. Mais le distingué prélat vient d'atteindre ses quatre-vingt ans, et, en dépit de sa verdeur et de sa puissance de travail, demeurée intacte, il a voulu prendre sa retraite. Avec un très vif sentiment de regrets, le Conseil des Evêques de la Province a dû s'incliner devant cette décision et aviser au choix d'un successeur.

Le choix s'est arrêté sur M. le chanoine Margerin, vicaire-général de Cambrai, l'ancien curé de Fourmies dont le nom s'est acquis une si grande et si noble célébrité lors de la fusillade qui ensanglanta cette cité industrielle. M. Margerin, se jetant héroïquement entre les fusils Lebel et les ouvriers fit cesser l'effusion du sang.

Mais le nouveau Recteur a d'autres titres que celui de défenseur intrépide des ouvriers pour occuper les hautes fonctions qui viennent de lui être confiées. Il a la sûreté de jugement, la pénétration et la souplesse d'esprit, la fermeté de caractère et la bonté, la force de volonté et le tact qui sont nécessaires aux chefs. Son intelligence ouverte et attentive au mouvement contemporain des sciences et des doctrines est richement

Digitized by Google

pourvue dans toutes les branches du savoir humain, son orthodoxie est sûre, sa plume est celle d'un fin lettré et sa parole discrète s'élève facilement jusqu'à l'éloquence. Bref, c'est l'homme complet qui se trouvera toujours à l'aise dans les situations les plus délicates.

M. Margerin est né à Iwuy (Nord), en 1847. Dans ses études secondaires et supérieures il brilla toujours au premier rang. Il fut le condisciple et le rival le plus souvent heureux de l'éminent Père abbé des Bénédictins de Solesmes, Dom Delatte, le premier docteur formé par la Faculté de théologie de Lille. Après de longs et distingués services dans l'enseignement et dans le ministère paroissial il était devenu Vicaire-général de Cambrai. C'est dans ce poste que l'autorité académique vient de le prendre pour le mettre à la tête du grand établissement d'enseignement supérieur de Lille.

Tous nos vœux de succès à M. le Recteur Margerin.

***

Il convient de donner une petite place aux livres couronnés cette année par l'Académie française : *Le cœur et ses richesses*, de l'abbé Lenfant, *Tertulien*, de P. de Labriolle, *L'Imitation de Jésus-Christ*, de l'abbé A. de Cegola, *Les philosophes grecs*, *Socrate*, *Aristote*, *Platon*, de l'abbé Piat, *Grammaire de l'Assentiment, de Newman*, traduite par Mme Paris, *Lexique de la langue de Bossuet, par l'abbé* A. Quillac, *Lamennais et Victor Hugo-Lamennais, et Lamartine* par Ch. Maréchal, *Un Evêque assermenté*, *Le Coze, évêque d'Ille et Vilaine*, par l'abbé Roussel, *la Russie et le Saint-Siège*, par l'abbé Pierling, *le Règne de Charles V d'Espagne*, par Fr. Rousseau, *Paul Ier de Russie avant l'avènement*, par P. Morane.

***

On nous a demandé plusieurs fois quelles revues ou magazines sont à conseiller aux familles chrétiennes. La question est assez délicate à trancher, car franchement, quand on y regarde de près, elles sont bien peu nombreuses aujourd'hui les revues récréatives que l'on puisse mettre en sécurité entre toutes les mains.

Sans doute, comme le faisait remarquer dernièrement un critique, si la plupart des magazines sont devenus légers, ils le sont devenus d'accord avec le public. Et si le public, et le public spécial de ces publications, c'est-à-dire un public familial, aristocratique ou bourgeois, public sage et posé lui-même, ou qui l'était autrefois, se montrait tant soit peu rétif à pareille littérature et n'entendait pas la laisser consommer à ses filles et à ses fils, les revues, évidemment, et surtout les revues sérieuses ne la lui serviraient pas. Si elles la lui servent, c'est donc qu'il la tolère et probablement même qu'il la réclame. Je suis heureux de me rencontrer avec les jugements d'un critique de Romans-Revues pour dénoncer comme dangereuses pour la foi et les mœurs, quelques-unes de ces Revues, cependant bien cotées dans le monde bien pensant. Et d'abord les *Annales politiques et littéraires:* elles ne sont pas franchement immorales, c'est entendu ; mais, ce qu'elles font, très évidemment, « c'est la guerre à la foi et la plus insidieuse et la plus terrible à mon avis. » Qu'on lise pour s'en convaincre *Romans-Revue* (pp. 389-397.) — *La Vie heureuse*, écrite pour

Digitized by Google

les familles ? très légère: préoccupations d'amour, de flirt, de volupté. — *Lectures pour tous ?* A recommandé la *Jeanne d'Arc*, d'Anatole France, pure falsification de la vérité. — *Nos Loisirs ?* « publiait récemment un article où elle s'efforçait de justifier et même de préconiser la limitation volontaire de la natalité ». Nous continuerons une autre fois. Que lire alors ? Connaissez-vous le *Mois littéraire et pittoresque*, de la Bonne Presse ? Vous ne sauriez trouver Revue récréative plus intéressante : poésie, littérature, histoire, science critique, tout y est mené de front et merveilleusement. Parfaite pour le fond, elle ne laisse rien à désirer pour la forme ; elle donne chaque mois quelques partitions musicales originales et l'illustration, très riche et fort bien soignée, ne fait pas le moindre de ses charmes.

V. LES PROJECTIONS A L'EGLISE (1)

Convient-il d'organiser dans l'église même des conférences avec projections lumineuses, soit pour l'ensemble des paroissiens, soit pour une catégorie, comme par exemple les membres d'un patronage ou d'une congrégation ?

Les conférences de ce genre, s'écartant du mode ordinaire des réunions qui se font à l'église, ne peuvent avoir lieu sans l'assentiment de l'autorité diocésaine. S'il est, en effet, incontestable que l'enseignement par la vue est d'une grande efficacité, l'usage des projections n'est pas sans présenter des inconvénients réels. Des précautions doivent être prises pour assurer le bon ordre et conserver le plus possible le respect dû à l'église, surtout dans des circonstances où il est nécessaire d'obtenir l'obscurité dans le lieu de réunion.

Les conférences avec projections lumineuses ne seront autorisées dans l'église qu'aux conditions ci-après :

1° Les réunions seront toujours précédées d'un exercice pieux, la prière du soir par exemple, auquel les assistants prendront part sous la présidence d'un prêtre en surplis ;

2° Après cet exercice, le Saint-Sacrement sera porté à la sacristie et respectueusement placé en un lieu convenable ;

3° L'église sera bien éclairée jusqu'au moment où commenceront les projections : autant que possible les hommes seront placés d'un côté de l'église et les femmes de l'autre ; un prêtre, ou au moins une personne sûre, sera placé vers la porte et veillera au maintien du bon ordre ;

4° Les vues projetées n'auront pour objet que des sujets se rapportant directement à l'enseignement catéchistique ou appartenant à l'Histoire sainte ou à l'histoire de l'Eglise. On écartera des conférences faites à l'église des vues ayant pour objet les questions de l'histoire profane, les voyages et tous autres sujets concernant les sciences naturelles. A plus forte raison seront exclus de ces conférences les sujets de pure curiosité et d'amusement.

5° La réunion se terminera toujours par une prière.

1. Nous empruntons cette page au n° de Mai de PATRONAGE.

Digitized by Google

Vous me demandez mon opinion sur les *projections lumineuses*, et sur ce que l'on peut en attendre au point de vue du ministère sacerdotal. Eh bien ! mon opinion est déjà vieille, et n'a jamais varié : elle est tout acquise à ce nouveau genre d'apostolat.

« Nouveau » pour le diocèse d'Angoulême ! car il n'en va pas partout ainsi. Je sais, en effet, tel ou tel coin de notre France, ou tout prêtre « qui se respecte » rêve d'avoir à lui sa « lanterne à projections ». Et quand une fois ce rêve est réalisé, il organise avec ses confrères du voisinage de vraies campagnes de conférences : projections aux enfants sur le catéchisme, projections aux laboureurs sur l'agriculture, aux ménagères sur l'hygiène, à tous sur l'Eglise, sur les épisodes glorieux de notre histoire nationale, etc.

Ce sont de véritables *entreprises d'éducation* religieuse, professionnelle et patriotique. Chaque confrère ayant préparé une conférence va la débiter dans cinq ou six paroisses des environs, et reçoit à son tour le même service de ses amis, les uns et les autres utilisant toutes les salles un peu vastes que l'on veut bien mettre à leur disposition.

Mais là ne se borne pas le zèle de ces prêtres ; ils font des projections jusque *dans les églises*. Oh ! j'entends d'ici la difficulté que soulève M. X..., votre voisin : « Dans l'église ! Ah bien oui ! chez moi les deux tiers n'y viennent plus, et l'autre tiers, l'élite de mon troupeau, dort ou rêve pendant que je parle ! Que voulez-vous faire ? » — Evidemment, je trouve que les fidèles de M. le curé ont grand tort de ne pas s'intéresser aux sermons qu'il leur fait ! Mais de belles et bonnes conférences illustrées *dans son église*, ne seraient-elles pas un moyen d'attirer ceux qui ne viennent plus, et de réveiller ceux qui dorment ?

Vous allez me dire qu'il y a des inconvénients ; qu'il faut par exemple, faire l'obscurité, ce qui peut être une cause de dissipation. D'abord je vous réponds : N'éteignez jamais complètement ; si vous avez des lampes, baissez-les ; si vous avez des bougies, laissez-en deux ou trois d'allumées ; l'écran sera quand même assez lumineux pour être bien visible. — De plus, placez quelques hommes de confiance auprès de la porte ; joignez-vous à eux, si vous le pouvez ; avec ces quelques précautions, dans nos campagnes du moins, vous n'avez rien à craindre.

Au reste, si je vous parle ainsi, c'est après expérience faite *de visu, de auditu*.

J'ai pu assister tout dernièrement, à une conférence de cette nature : église archicomble ; une chaise pour deux personnes ; l'auditoire, recueilli, attendait en silence ; à peine un léger frémissement dénotait-il quelque impatience de « voir » !

Tout étant prêt, la lanterne allumée, le conférencier en chaire, on chanta le cantique : *Nous voulons Dieu*, pendant lequel furent éteintes les bougies, sauf deux. C'était le moment critique : il n'y eut pas le moindre trouble ! La conférence commença aussitôt ; elle roulait sur la *Passion de Notre-Seigneur*. Les vues se succédaient lentement. L'orateur les expliquait au fur et à mesure, racontant les souffrances du Maître, notant ici un détail intéressant, là suggérant aux fidèles des sentiments de pénitence et d'amour ; et le peuple écoutait attentif et pieux ! — Les visions passaient, le récit se continuait, simple et touchant comme l'Evangile.

A un moment donné, l'orateur s'arrêta pour laisser à son auditoire le

Digitized by Google

temps de saluer la croix du Sauveur : Jésus venait de mourir... Vous décrire le silence qui planait sur cette foule entassée serait chose impossible ; pas un chuchotement, pas un murmure ! Je fus saisi ; je regardai autour de moi, et à la lueur blafarde, réfléchie par l'écran, je pus voir, au coin de certains yeux, perler de grosses larmes.

Vinrent ensuite la mise au tombeau, le Saint-Sépulcre, la Résurrection, et la conférence se termina comme elle avait commencé, c'est-à-dire aussi religieusement que la plus grave des cérémonies religieuses. Elle avait duré un peu plus d'une heure un quart, et comme effet produit, elle valait *dix sermons*.

Il fallait entendre les commentaires à la sortie : « Oh ! c'était bien beau ! — Comment peut-on faire des choses comme ça ? — Faudra en donner d'autres. Monsieur le curé ! » Les hommes surtout allaient serrer la main de leur pasteur ; jamais, en tout un jour, le pauvre prêtre n'avait reçu tant de poignées de mains de paysans, larges et généreuses.

Le lendemain, une enfant de la première communion racontait ses impressions à sa mère, que la maladie avait retenue au foyer, et essayant de lui peindre l'état du Sauveur en croix, elle ajoutait avec des larmes : « Si tu avois vu ça, maman, *ça faisait pitié !* »

Vous croyez peut-être que l'événement s'est passé en Flandre ou en Bretagne ? Détrompez-vous ; il s'est passé en pleine « Charente charentaise », mercredi dernier, à 8 heures du soir, dans une paroisse du doyenné d'Hiersac.

Et si maintenant M. X... vient vous dire qu'il est impossible de donner *religieusement* une séance de projections dans une église, vous lui citerez mon exemple.

S'il insiste, prétendant que les mêmes conférences ne sont pas pratiques partout, que chez lui cela ne peut pas se faire, vous lui demanderez s'il a essayé. Sur sa réponse négative, vous lui donnerez ce conseil de sagesse :

« Les jugements *a priori* ne valent pas en cette matière : essayez d'abord, vous vous prononcerez ensuite ! »

Quant à vous, mon cher ami, essayez sans retard : je le souhaite bien vivement, et pour les paroissiens et pour le pasteur, auxquels je suis, vous le savez, très affectueusement dévoué en N.-S.

UN DIRECTEUR DU GRAND SÉMINAIRE D'ANGOULÊME.

***

ETRANGER. — Les Catholiques Irlandais ont enfin leur Université. La Chambre des Lords comme la Chambre haute ont voté le projet de loi sans trop de difficulté ; l'Université sera établie à Dublin, et les Irlandais auront une grande liberté pour agir dans le sens de leur vieille foi catholique.

— De même, à la Puebla (Mexique), Mgr Ramon Ibarra, après en avoir obtenu les pouvoirs du Saint-Siège, a fondé une nouvelle Université catholique qui a ouvert ses cours dès le mois de mars. C'est la première Université catholique de l'Amérique latine. Son enseignement complètera celui donné dans les Collèges chrétiens et contrebalancera l'enseignement positiviste et athée des Collèges des Etats.

Digitized by Google

— On parle beaucoup aussi de fonder une Université nationale à Washingston qui serait sous plusieurs rapports analogue à l'Institut de Paris et serait le centre de l'éducation supérieure en Amérique. Mgr Ibarra a déjà conçu le projet d'agréger son jeune institut à cette Université.

— C'est jusqu'en Egypte au Caire, que l'on songe à fonder une Université libre, dans le but de relever le niveau moral et intellectuel du peuple par la diffusion de la Science moderne et de la littérature et par la création d'un centre de culture scientifique et philosophique en rapport avec les institutions analogues d'Europe.

— Du 26 au 30 Septembre prochain se tiendra à Saragosse le Congrès marial.

II. Revue des Revues.

L'Action populaire. — N° 176. Octave de Barral: *Ouvriers parisiens: L'Union des Travailleurs libres.* Très intéressante monographie d'un groupement de travailleurs parisiens pour la conquête d'un mieux-être moral et matériel. En cinq ans, plus de six mille bonnes volontés se sont résolûment levées : c'est un exemple. — N° 177. P. Bacquet : *Guide pratique des Jardins Ouvriers.* — N° 178. P. Parsy : *Brunelière — ses Idées sociales.* — N° 179. M. Lémozin : *Travail à domicile et relèvement du salaire féminin.* La Réforme des Idées. — 180. M. Jay : *Le travail de nuit des femmes dans l'Industrie française.* — N° 181. J. Hachin : *La coopération ouvrière de Production.* — N° 182. D' M. Darcque : *La Crise de la Race française à Paris.* — N° 183. C. Bellugier : *Les Syndicats de chèvres en Belgique.* — **Revue de l'Action populaire.** Encore une fois, la *Revue* est digne de ses aînés : elle complète merveilleusement les brochures de l'Action populaire sur les questions de moindre ampleur. Les n°s de Juin et de Juillet contiennent d'intéressants et précieux aperçus sur d'importantes questions : v. gr. *Chez les Vignerons.* Comment remédier aux funestes effets de l'arrêt de travail en temps de pluie ? — *L'alimentation rationnelle du Bétail.* — *La Création du Volksverein portugais.* — *L'organisation d'une paroisse rurale.* — *Initiatives féminines :* l'aiguille à la campagne ». Examen de « l'Ecole ménagère de Gouarec », « les infirmières professionnelles », œuvre du Trousseau, Vente de patrons. — La Cour de Cassation et les Syndicats.

Annales de philosophie chrétienne. — Juin. — B. Desbuts : *Une utilisation de la doctrine thomiste du concours divin.* — La philosophie de S. Thomas... contient une multitude de germes précieux. C'est l'un de ces germes que M. Desbuts se propose d'exploiter en montrant comment la doctrine du saint Docteur sur le concours divin peut éclaircir l'origine de notre idée d'infini. Voici de quelle manière : Dieu meut les êtres suivant leur nature. Or l'homme est libre, donc indéterminé à tel ou tel bien particulier. Le concours divin lancera la volonté vers le bien en général et c'est la volonté qui, sous la motion de l'action divine, se portera à tel ou tel bien spécial. La volonté portée par sa nature et par le concours de Dieu vers le bien absolu, infini et n'adhérant qu'à des biens limités, ne peut trouver nulle part le repos. « De cette inquiétude incurable de la volonté, comment l'intelligence ne prendrait-elle pas conscience ?...

Digitized by Google

l'intelligence comprend que les êtres qu'elle contemple sont irrémédiablement imparfaits, et par le fait acquiert l'idée d'un être parfait, et cet être elle a vite fait de le concevoir comme infini... Nous nous élevons donc à l'infini par la double action de l'intelligence et de la volonté. » Cette théorie est présentée comme contenue implicitement dans la doctrine de S. Thomas. Tel n'est pas l'avis du P. Pègues : *Revue Thomiste :* juillet-août 1908, p. 366. « M. Desbuts croit rester dans la pensée de S. Thomas en disant que si notre intelligence a la notion ou l'idée de l'infini, elle doit cette notion à la conscience qu'elle prend de l'inclination de la volonté au bien universel. Pour S. Thomas, c'est exactement le contraire. L'inclination de la volonté au bien universel et la conscience qu'elle a du surcroît de force inemployée qui lui reste quand elle se porte sur des biens particuliers... tout cela a pour principe l'acte de l'intelligence qui précède l'acte de la volonté et qui lui montre d'une part la raison de bien infini, et de l'autre la raison de bien fini en chacun des biens particuliers qui se présentent... S'il est un point nettement établi dans la doctrine de S. Thomas, c'est que l'intelligence est la raison de la volonté, mais non inversement. » — Août. — *La Foi et la croyance en matière religieuse :* V. Ermoni. — *L'histoire des religions et la méthode sociologique :* O. Habert. Les méthodes documentaires ou narratives et descriptives ne suffisent pas à l'histoire des religions ; son étude doit viser à expliquer les faits : c'est à la psychologie et à la sociologie qu'il faut faire appel pour cela, d'où l'importance toute particulière, dans ce domaine, de la sociologie.

Échos d'Orient. — Juillet. — M. Jugie : *S. Jean Chrysostome et la primauté du pape.* S. J. Chrysostome a rendu des témoignages éclatants à la primauté du pape, sinon par des paroles explicites, au moins par sa conduite. — J. Pargoire : *Saint Mamas*, le quartier des Russes à Constantinople. — S. Vailhé : *Les Evêques de Sinope.* — G. Bartas : *Au Patriarchat œcuménique.* Le Patriarchat du Phanar semble être sorti un peu de sa torpeur en 1908 pour déplacer une multitude de métropolites, acte cependant opposé aux décisions canoniques des Synodes, et désastreux des conséquences, tant au point de vue de l'organisation intérieure qu'au point de vue des dépenses. Autre désordre encore dans l'épiscopat orthodoxe : la disproportion entre les recettes des divers diocèses et les dépenses que doit faire le titulaire de chaque siège, étant donné le milieu dans lequel il vit.

Études — 20 Juillet. 5 Août. — *L'action des catholiques dans la vie publique.* Maurice de la Taille. — Certains préconisent à l'heure actuelle la tactique du désarmement des catholiques sur le terrain politique. Plus tard, après s'être signalés dans le champ de l'action sociale, qu'ils reparaissent... non comme catholiques, mais simplement à titre de citoyens honnêtes, éclairés. M. de la Taille, appuyé sur les autorités les plus graves, celles d'évêques éminents, celles décisives de Léon XIII et de Pie X, et sur les arguments les plus péremptoires, soutient au contraire qu'il doit y avoir une action des catholiques dans la vie publique, politique. Il expose ensuite les caractères de cette action qui doit être unie, concertée, tout au moins convergente, mais communauté d'action qui ne demande d'autres sacrifices politiques que ceux exigés par les intérêts supérieurs

Digitized by Google

de la religion. Comme toute action s'inspire de principes, et que tout principe doit subir sur le terrain pratique le contact des circonstances, il étudie en troisième lieu quels sont les principes inspirateurs de l'action catholique et quelle tactique, étant donné les présentes circonstances, est la plus opportune ; autrement dit quelle est la thèse et que comporte l'hypothèse ? La thèse : Les principes seront non ceux du libéralisme, mais ceux du droit chrétien consignés dans le Syllabus et que Léon XIII a si magistralement exposés dans son encyclique « Immortale Dei ». Mais ces principes doivent-ils être une règle d'action ? L'hypothèse permet-elle l'intransigeance doctrinale et l'intégrité des revendications du Syllabus ? M. de la Taille répond : Aucun effacement, encore moins aucune altération des principes ; quant aux revendications, l'intérêt public peut exiger le sacrifice temporaire d'une partie, sauf à se rapprocher toujours davantage de l'idéal formulé dans les principes. Pour ce qui est de la question délicate de savoir s'il est expédient à l'heure actuelle d'arborer le drapeau catholique, ou le drapeau à plis plus larges du droit commun et de la liberté pour tous, M. de la Taille se prononce pour la ligue à base, à principes nettement catholiques, opinion qu'il motive sur les considérations suivantes : une ligue plus mêlée peut gagner quelques adhérents, mais on risque d'écarter un plus grand nombre qui ont horreur des compromissions ; la force d'un parti lui vient surtout de la valeur de ses principes ; seule l'intégrité des principes catholiques peut soutenir le moral des troupes et maintenir les revendications au niveau des exigences de la cause catholique.

Le mois littéraire et pittoresque. — Août. — L. Barracaud : *Le Bilan*, nouvelle. — M. Navarre : *L'ennui d'une femme du monde :* Mme du Deffand (6 reproductions) histoire. — J. Bertaut : *Gustave Doré illustrateur* (5 reproductions), beaux-arts. — F. de Nion : *Villégiatures et tourismes anciens*, Causerie. — Reynès-Maulon : *Alain et Vanna*, roman. — C. Enlart : *Champs de ruines :* Souvenirs de l'Ile de Gotland (10 photographies). — P. Delage : *La France ignorée :* Un Séjour à l'Ile de Ré.....

Nouvelle Revue théologique. — Mai-Juin-Juillet 1908. — P. Cavrois. — *De la présence réelle chez quelques anglicans.* — M. Cavrois, dans le souci de faire connaître une pensée ayant la sanction quasi-officielle des hauts dignitaires de l'Eglise Etablie, a fixé son choix sur quelques théologiens occupant le centre de la Haute-Eglise et examine successivement l'état des esprits : 1° sur la nature du don eucharistique, 2° sur la relation entre ce don et les éléments du pain et du vin, et constate sur les deux points un rapprochement sensible et progressif vers le dogme catholique. — 1° accord unanime A) sur la réception réelle du corps et du sang du Christ, B) quant à l'identité du corps eucharistique et du corps du Christ vivant parmi les hommes, mis à mort et ressuscité. — 2° Pour ce qui concerne la doctrine de la présence permanente, les opinions se fractionnent ainsi : les uns la rejettent complètement et se contentent d'une présence dépendante de la réception ; d'autres souhaiteraient davantage, mais ne croient pas qu'il soit prudent de pousser plus avant ; certains enfin admettent une présence réelle, objective sous les espèces en dehors de la réception. C'est avoir fait beaucoup de chemin. Mais il y a mieux. M. Cavrois signale des constatations très intéressantes dans le sens d'un

Digitized by Google

retour plus général vers la véritable Eglise. « Depuis que ce travail est achevé, j'ai eu la bonne fortune de rencontrer un ancien ministre anglican converti depuis peu au catholicisme... Il m'a affirmé qu'en pleine connaissance il dirait, lui, que non seulement des milliers d'anglicans mais des centaines de mille pourraient aujourd'hui se soumettre à Rome sans aucun changement de foi ni de pratique. »

La Pensée contemporaine. — Dans les n^os de Mars, Avril, Mai, Juin, M. E. Blanc donne une bonne étude sur le modernisme et ses diverses erreurs : *Autour de l'Encyclique « Pascendi » :* l'agnosticisme ; l'immanentisme ; le croyant moderniste : méconnaît les vrais rapports de la philosophie et de la foi, en arrive à regarder toutes les religions comme vraies, ruine la tradition, fausse les rapports de la science et de la foi, la théologie moderniste : erreurs sur J.-C., les Sacrements, les Livres Saints, l'Eglise, l'évolution des dogmes. — Juin. — Dr Surbled : *Les Progrès et les faiblesses de la médecine.*

Les Questions ecclésiastiques. — Mai-Juillet-Août. — H. Goujon. — *Une idée synthétique de la théologie surnaturelle.* — Intelligence de la foi, sa nécessité, ses limites, son domaine. Dans sa partie polémique, irénique : argument d'analogie, de convenance. — La science théologique : œuvre de raison et de foi, d'où comme conséquence, impossibilité pour l'athée, le subjectiviste, le pragmatiste d'être de vrais théologiens. — Certitude spéciale de la théologie, sa surnaturalité dans ses principes, dans son sujet, dans ses conclusions ; ses caractères scientifiques : conclusions nécessairement déduites des principes dogmatiques, universalité de ses propositions et de ses règles, coordination. — Août. — H. Quilliet : *L'Evolution et le modernisme.* Après avoir étudié en de précédents articles les attaques des modernistes contre les dogmes et les sacrements, l'auteur traite ici l'Evolution vitale et la hiérarchie. Il y a une doctrine catholique sur la hiérarchie, hiérarchie d'ordre et de juridiction : c'est cette doctrine que ruine le modernisme par son système absolument faux de l'évolution vitale. — *Cuique suum :* on se rappelle peut-être que j'avais, dans notre n° de Juillet dernier, ajouté au texte du Rescrit sur les peines encourues par ceux qui avaient voté la loi de séparation, un commentaire que je disais extrait de la *Semaine religieuse de Lyon.* Je m'empresse de faire remarquer que cet excellent commentaire a été donné par M. Quilliet dans le n° de Juin des *Questions ecclésiastiques.*

Revue Augustinienne. — Juillet. — F. Anciaux : *L'Intention requise pour recevoir validement un Sacrement.* Il faut que le sujet du Sacrement veuille le recevoir : c'est l'enseignement traditionnel des théologiens. Pourquoi alors le silence des Conciles à ce sujet, tandis qu'ils déclarent comme de foi l'intention du ministre ? L'intention du ministre est requise pour la confection, l'autre ne l'est que pour la réception. Et puis, l'intention du sujet n'est pas requise aussi universellement que celle du ministre, v. gr. dans les enfants et pour le sacrement de l'Eucharistie : il n'y avait donc pas lieu d'en parler d'une manière aussi rigoureuse. — M. Deméry : *La Conversion.* Données de l'expérience et rôle de la grâce. — L. Maupréaux : *Un nouveau manuel.* Il s'agit des *Leçons de Théologie dogmatique* de M. Labauche, dont nous avons parlé en son temps et qui a été si discuté, apprécié favorablement par des Revues sérieuses, sévè-

Digitized by Google

rement jugé par d'autres. Je ne sache pas toutefois qu'aucune ait été plus sévère que la *Revue augustinienne*. — A. Alvery : *Qu'est-ce que le modernisme ?* Menus faits.

Revue de l'Art chrétien. — Mai. — M. Cloquet : *Peintures religieuses modernes*. — J. Weale : *Trésor de S.-Nicolas d'Oignies*. G. Sanoner : *Vie de J.-C. sculptée*. — L. Cloquet : *Maisons anciennes de Belgique*. — Dom Massiac : *Linges miraculeux et linges sacrés*. — L. Cloquet : *N.-D. de la Treille à Lille*. — Mélanges. Correspondances. — Juillet. Superbement illustré. L. Cloquet : *Le Néo-Style*. — H. Goodyear : *Raffinements architecturaux*. — *Vie de J.-C. illustrée*.....

Revue Bénédictine. — D. Morin : *Pour la topographie ancienne du Mont-Cassin*. — D. Berlière : *Trois traités inédits sur les Flagellants de 1349*. — D. Wilmart : *La question du Pape Libère*.

Revue de l'Institut Catholique de Paris. — Juillet-Août. — Mgr Baudrillart : *Le Cardinal Richard et l'Institut catholique de Paris*. Le C. Richard a été pour l'Institut catholique de Paris beaucoup plus qu'un évêque protecteur entre tous les autres, beaucoup plus même qu'un chancelier attentif et dévoué : il a été son père dans toute la force du terme : père par la part qu'il a prise à sa création et à son organisation ; père, par la sollicitude efficace qu'il lui a témoignée, tant qu'il a vécu, et par la direction qu'il lui a imprimée. — L. Fillion : *Le Folklore et l'Ancien Testament*. « Un simple oberlehrer de collège à Leipzig, M. O. Dahnhardt, encouragé par le succès qu'avait obtenu en Allemagne une modeste publication folkloriste, a entrepris, avec le concours de quelques savants allemands, russes, polonais, hollandais, hongrois, etc., de publier en quatre gros volumes un recueil scientifique de *Natursagen*, c'est-à-dire de fables, contes et légendes populaires, ayant pour but d'expliquer la nature et ses phénomènes. Le tome Ier, le seul paru, nous présente un nombre considérable de traditions légendaires qui se rapportent à divers faits de l'Ancien Testament » la création du monde, de l'homme, d'Ève, Satan, le déluge, le roi Salomon... — J. Bousquet : *La Renaissance de l'Eglise grecque-catholique dans l'Empire ottoman*. Très intéressante conférence faite à l'Institut catholique le 3 Juin 1908 sur l'Eglise gréco-hellène et sur l'œuvre des Pères Assomptionnistes en Orient. Jusqu'en 1860, aucune trace d'église grecque, et les difficultés sans nombre que rencontraient les Grecs pour se faire catholiques rendaient presque impossible la conception même d'une Eglise grecque-catholique. Trois causes principales de ces difficultés : 1° la situation légale des sujets ottomans, 2° le tempérament intellectuel des Grecs, 3° la peur de la latinisation. — Vers 1860 apparaissent çà et là quelques désirs d'union : le P. H. Marangos fonde à Péra la *Congrégation de la S. Trinité* pour la conversion des Grecs, Pie IX jette les yeux sur la jeune Congrégation des Assomptionnistes : le travail commence dès lors en pays Bulgare ; en 1882, le P. Galabert s'installe en plein Stamboul : difficultés sans nombre ; l'intervention de l'ambassadeur de France, le dévoûment des Pères lors du tremblement de terre de 1894 et des massacres de 1895 calme un peu les hostilités ; on peut construire une église, par ruse. Un bref de Léon XIII charge les Assomptionnistes de la mission de la conversion des Grecs (2 Juillet 1895) ; deux paroisses grecques sont fondées, l'une à

Digitized by Google

Koum-Kapou, l'autre à Cadi-Keuï ; quelques Pères Assomptionnistes passent au rite grec ; petit et grand Séminaires s'élèvent ; un petit noyau de catholiques grecs fréquentent ces eglises ; une petite ville de la presqu'île de Cyzique, Péramos, vers 1903, veut tout entière se faire catholique : les luttes héroïques des Péramiotes et les efforts non moins héroïques des Assomptionnistes pour faire aboutir ces bonnes dispositions indiquent assez les difficultés de l'œuvre. Cependant si l'ambassadeur français voulait !

Revue pratique d'apologétique. — 1er-15 Août. — A. Moulard : *Le Catholique et la question du pouvoir coërcitif de l'Eglise.* La question du pouvoir coërcitif est plus que jamais discutée. Dans cette question, le catholique n'a point à se troubler. L'Eglise a certainement, et elle l'a toujours revendiqué hautement, le droit du pouvoir coërcitif. Mais théologiens et canonistes se divisent dès qu'il s'agit de déterminer le sens littéral établissant ce droit, pour savoir s'il permet d'aller jusqu'à la contrainte physique ou s'il faut le restreindre à la contrainte morale. Opinion libre : la contrainte morale peut-être est plus conforme à la mansuétude de l'Eglise. Voilà pour les principes. En fait, le catholique doit, avec l'Eglise elle-même, condamner les abus répressifs du moyen âge ; mais il doit reconnaître qu'en faisant appel au bras séculier, l'Eglise a défendu ses droits les plus légitimes et ceux de l'Etat. Prétendre le contraire, ce serait méconnaître étrangement les institutions du moyen âge. — Ph. Ponsard : *L'Education du sentiment esthétique chez les enfants.* « Il s'agit, quand on parle de l'education du sentiment esthétique, d'une certaine culture générale du goût, d'éveiller dans l'âme de chaque enfant ce sentiment du beau, présent, inégalement sans doute, mais réellement, en toute âme. Il s'agit de faire sentir aux enfants qu'il y a dans la vie mieux que de l'utile, autre chose que du vrai, qu'il y a aussi de la beauté. Il s'agit de protester contre l'éducation purement intellectuelle et utilitaire qui nous envahit. » Pourquoi il faut que cette éducation se fasse : pour donner de la vie les plaisirs les plus vifs et les meilleurs ; ce qui donne dans la vie le sens de la beauté : la culture esthétique éveille en l'enfant son humanité, lui fait sentir son âme, la « socialise » ; l'utilité de cette culture : elle aide à la culture morale de l'enfant et conduit au sentiment religieux. Comment peut se faire cette éducation ? Toute âme est enclin aux sentiments de beauté ; éloignons d'abord de celles des enfants toute laideur pour ne l'ouvrir que du côté du beau, en l'imprégnant des sentiments les plus nobles, en se servant même de ses sens pour élever son âme. Et tout cela sera surtout l'œuvre de la mère. Et l'on est en droit d'attendre de l'école la continuation de cette initiation à la beauté : il faut pour cela « faire prendre à l'enfant l'habitude des jugements selon l'absolu ; développer en lui le respect de sa personnalité et le goût de sa liberté ; lui donner une âme fière ; faire concourir la discipline elle-même à développer ce sens d'une harmonie générale qui ne brise pas l'élan de la liberté individuelle ; n'employer les sanctions que comme des moyens inférieurs de stimuler au bien, et montrer qu'on n'y attache qu'une importance très relative ; aider l'âme à monter sans défiance vers le bien ; créer une élite qui développe autour d'elle le goût de l'ascension. »

Digitized by Google

Revue des questions historiques. — Juillet. — L. Fillion : *L'existence historique de Jésus et le rationalisme contemporain :* examine les principaux adversaires de l'existence de Jésus et leurs arguments : Ch. Fr. Dupuis, B. Bauer, quelques critiques hollandais, A. Kalthoff, B. Smith et P. Jensens. — A. Degert. — *Un ouvrier de la Réforme au XIe siècle.* Amat d'Oléron. Retrace la part active et prépondérante prise par Amat à la Réforme de l'Eglise comme légat du S. Siège sur tous les points de la France et en Espagne. — A. Durand : *Un Prêtre proscrit pendant la Révolution.* Le P. Chrysostome de Barjac, capucin.

Revue des Sciences eccl. et la Science cath. — Juillet — F. Roupain : *Dieu dans l'histoire.* — Série de notes sur le modernisme : ce qu'enseigne l'Eglise sur l'inspiration des Ecritures ; ce que pense le modernisme sur le même sujet. — A. Michel : *L'Infaillibilité pontificale.* Après avoir résumé la controverse de Mgr Perriot et du P. Choupin sur l'infaillibilité pontificale et la valeur doctrinale du décret *Lamentabili* et de l'Encyclique *Pascendi*, l'auteur conclut : « L'Encyclique *Pascendi* comme le décret *Lamentabili* réprouvent les doctrines modernistes sans rien spécifier. Donc, en vertu de l'autorité doctrinale conférée par J. C. à son Eglise, ces doctrines sont à réprouver. A quel titre devons-nous les réprouver ? En vertu des actes de Pie X, *tout au moins* comme mettant la foi en péril, donnant prétexte à toutes les hérésies, et ne pouvant être défendue en *sécurité :* en vertu d'actes antérieurs, s'appliquant aux mêmes doctrines déjà précédemment réprouvées, les unes comme hérétiques, les autres comme erronées, les autres comme téméraires... Mais c'est « aux théologiens de distinguer dans le décret et l'Encyclique les diverses sortes de propositions réclamant de nous divers assentiments intérieurs. Ainsi dégagés de la préoccupation de l'infaillibilité pontificale, le problème de la valeur des actes de Pie X nous semble moins prêter le flanc aux critiques des adversaires. Les vrais catholiques s'y soumettront de tout cœur, parce que c'est le magistère suprême de l'Eglise qui a parlé et leur a dit sous des formes différentes : « avec les doctrines modernistes, la foi n'est plus en sécurité. »

Revue des Sciences théologiques et philosophiques. — Juillet. — H. Noble : *La nature de l'émotion selon les modernes et selon S. Thomas.* Conclusion : Ce qui reste d'essentiel dans la théorie thomiste, c'est que l'émotion est un phénomène spécifique, intrinsèquement constitué par l'union d'un mouvement appétitif et d'un mouvement organique. Ce que l'on peut considérer comme accidentel, c'est cette opinion que dans le processus physiologique les manifestations périphériques ont pour facteur principal le mouvement anormal du cœur. Il semble bien établi aujourd'hui contre Lange et par conséquent contre S. Thomas, que le trouble vasomoteur est antérieurement conditionné par une innervation spéciale des centres moteurs. ». — P. Gardeil : *La Notion du lieu théologique.* — J. L. Lamynne : *L'Idée d'évolution chez S. Augustin.* « Parmi les conceptions les plus originales et les plus suggestives de S. Augustin, il faut ranger celle qu'il développe avec insistance dans son commentaire sur les premiers chapitres de la Genèse, la conception de l'évolution. Nous ne pouvons pas évidemment nous attendre à trouver chez l'évêque d'Hippone les notions scientifiques récemment acquises et par conséquent,

Digitized by Google

l'idée qu'il se fait de l'évolution sera, dans ses formes concrètes, fort différente de celles que nous avons aujourd'hui. Mais, ce que cette idee a d'essentiel — l'origine des êtres matériels par des forces inhérentes à la matière, le déploiement progressif de l'ordre naturel implicitement contenu dans une situation originelle — S. Augustin l'a conçu. » — Bulletin de philosophie, de science des religions, d'histoire des Institutions ecclésiastiques.

Romans-Revues. — Juillet et Août. — Romans dangereux : D. Lesueur : Nietzscheene. — P. Lautrey : *Histoire d'une demoiselle de modes.* — E. Delbousquet: *Miguette de Cante-Cigale.*— P. Fraycourt: *Dupecuc.*— A. Daverne : *Le prix du Sang.* — P. Bruzon : *Soleil d'Islam.* — E. Fréjac : *La fin de Tadmor.* — L. Merlet : *En dérive.* — H. Rigal : *Mounette.* — R. Lulli : *L'éclosion.* — L. de la Salle : *Le Réactionnaire.* — L. Dalsace : *Date fatale.* — P. Vibert : *Pour lire en traineau.* — O. Dulac : *Le Droit au plaisir.* — R. Launay : *Les Cagneux.* — G. Auvard : *Désemparée.* — J. Eriez : *Ceux de Villaré.* — Y. Le Febvre : *Les Barbares.* — P. Sales : *Le Sentier de la Vertu.* — Madol : *Le journal d'un mannequin.* — A. Beltramelli : *Au seuil de la vie.* — A. de Preux : *Le Semeur d'ivraie.* — A. Filon: *Vacances d'artistes.* — A. Hermant : *Les Affranchis.* — C. Mauclair : *L'Amour tragique.* — R. Maizeroy : *Education amoureuse.* — M. Laparcerie : *La Comédie douloureuse.* — H. Lapaire : *L'Epervier.* — Romans mondains: Ch. d'Arnouville : *L'Ombre de Guillemette.* — H. Verly : *Boinebroke.* — M. Dhanys : *Le Roman du grand Condé.* — A. Lichtenberger : *La folle aventure.* — C. Doyle : *Un drame sous Napoléon.* — M. Corday : *Mariage de demain.* — A. Pépin : *L'Enfant.* — M. Vaucaire : *Le métier de Mademoiselle Pip.* — J. Bois : *Le Vaisseau des Caresses.* — L. Estang : *L'affaire Nel.* — Romans pour grandes personnes : Ch. Le Goffic : *Passions celtes.* — M. Fischer: *Camenbert-sur-Oureq.*— G.Geffroy: *L'Idylle de Marie Biré.*— L. Gauthey : *L'inutile volonté.* — G. Beaume : *Les trois Apôtres.* — F. Médine : *L'Armée qui souffre.* — Romans à lire : Ch. Foley : *Jean des Brumes.* — E. Daudet : *Au Galop de la Vie.* — Mlle Capus : *Pour charmer nos petits.* — J. de la Hère : *La roue fulgurante.* — J. Pravieux : *Mon mari.* — A. Baradon : *Enracinés.* — W. Le Queux : *Coupable ?*

L'Université Catholique. — J. Martin : *Deux confesseurs de la foi au XVe siècle :* Joannes et Olans Magnus, archevêques d'Upsal. — A. Delfour : *La presse contre l'Eglise.* Toute-puissance de la presse, surtout de la presse que la puissance de l'argent met au service du mal et de la haine. — P. Gonnet : *Plutarque.* Du progrès dans la vertu, « petit code de sagesse très pratique très approprié à notre nature et fondé sur les règles d'un bon sens exquis. — Août. — R. Parayre : *La Nouvelle organisation du gouvernement central de l'Eglise.*

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE.

Philosophie.

J. Halleux, *professeur à l'Université de Gand*, **La Philosophie condamnée**, broch. in-12. pp. 54, Desclée, Paris, 1908.

En quelques pages très pleines et très claires, M. J. Halleux expose les principes généraux du criticisme de Kant et de l'agnosticisme de Spencer. C'est de ces deux sources que découlent les doctrines aprioristes et fausses, condamnées par Pie X sous le nom de philosophie moderniste. La brochure de M. J. H. fait voir l'arbitraire, l'incohérence et l'insuffisance des principes qui servent de base et d'appui à l'édifice fragile de la doctrine de l'immanence, dans lequel se renferme aujourd'hui avec orgueil l'esprit humain.

Pour enlever cette forteresse on trouvera une arme excellente dans :

Ed. Thamiry, *professeur à la faculté de Théologie de Lille* : **Les deux aspects de l'immanence et le problème religieux**, 1 vol. in-12 pp. xxxviii-308, Bloud, Paris, 1908.

Ces deux aspects de l'immanence ne sont autre que l'immanence absolue ou monisme, et l'immanence relative ou théorie des raisons séminales. La première doctrine ne reconnaît pas un Dieu transcendant et aboutit à un panthéisme plus ou moins déguisé. La seconde admet l'existence d'un Dieu transcendant et créateur et donne d'autre part aux phénomènes de la physique et de la psychologie une explication lumineuse. M. Thamiry se fait gloire d'emprunter à S. Thomas et à S. Augustin la théorie des raisons séminales, mais il l'entend à la manière de S. Thomas, *Sum. theol.*, 1. q. cxv, et non suivant l'interprétation de l'école augustinienne. Il appelle raisons séminales « les puissances *actives* et *passives*, *réelles* et *essen-* » *tielles* à tout être en acte, *définies* et *ordonnées* à l'évolution de l'être » qui les possède. » p. 47.

Après deux chapitres préliminaires, consacrés à l'exposé historique et à la conception exacte des deux doctrines, l'auteur étudie les problèmes de la vie divine, de l'organisation du monde, de la vie et de l'évolution, de l'âme, du dogme, de la morale et de l'apologétique. Sur chacun de ces points, il apporte la solution des deux théories, expose avec assez de prolixité les diverses formes du monisme, en laissant parler autant que

Digitized by Google

possible les docteurs de cette école, et les critique avec méthode et précision. Philosophes et théologiens liront avec profit ce volume où l'on entend l'écho de discussions récentes et passionnées, où se trouvent résumés les véritables principes qui donnent aux questions vitales de l'heure présente leur solution nécessaire.

COLLECTION: les Philosophes: vol in-18 raisin ; le vol : 0,90 ; librairie P. DELAPLANE, Paris. — **Socrate,** par PAUL LANDORMY, *professeur au lycée de Reims*, pp. 142. — **Platon,** par M. RENAULT, *professeur au lycée de Dijon*, pp. 118. — **Epicure,** par M. RENAULT, pp. 134. — **Descartes,** par P. LANDORMY, pp. 144. — **Spinosa,** par E. CHARTIER, *professeur au lycée Condorcet*, pp. 142. — **Leibniz,** par M. HALBWACHS, *agrégé de philosophie*, pp. 124. — **Le Positivisme,** par CANTECOR, *professeur au lycée Buffon*, pp. 144.

La mode est aux collections. Les philosophes eux-mêmes sont invités à prendre place dans des galeries fort différentes qu'on leur ouvre de divers côtés. On collectionne les « grands philosophes » chez Alcan, en des ouvrages aux allures scientifiques. On les collectionne chez Bloud, en de petits tableaux où les personnages sont étudiés autant que leurs doctrines. On les collectionne chez Delaplane en des études brèves et serrées, uniquement consacrées aux théories et dans lesquelles il n'y a point ou presque point de place pour la personne même des philosophes.

Leur physionomie, leur caractère, les événements de leur vie ne sont dessinés et rappelés que dans la mesure où cela est nécessaire pour faire comprendre exactement leur pensée (Socrate, Comte, dans *Le positivisme*, Descartes. La pensée des philosophes est donc en somme l'objet précis de ces études et « on a voulu surtout mettre en valeur dans chaque sys» tème ce qui en demeure vivant, ce qui en doit durer, ce qui peut orien» ter toute pensée en travail. » Préface de l'éditeur.

L'exposition des systèmes n'est pas absolument uniforme. Elle suit tantôt l'ordre logique, exigé par la synthèse de la pensée (Platon, Epicure, Leibniz), tantôt la série chronologique des ouvrages qui marquent des étapes et fixent des moments dans l'évolution des doctrines (Descartes, Comte, dans *Le positivisme*). Presque toujours, les auteurs paraphrasent les théories essentielles des philosophes qu'ils étudient ; ils exposent les principes, sans chercher à légitimer les conclusions. Ces études sont donc conçues dans un but presque exclusivement objectif. Parfois pourtant, certaines insinuations se glissent qui manquent de bienveillance et parfois de justice envers la philosophie scolastique et les doctrines religieuses.

La plupart de ces études sont conduites avec clarté, mais il en est quelques-unes — Platon et Leibniz, en particulier, — où les théories sont réellement présentées avec trop d'obscurité pour répondre au but poursuivi par l'éditeur : « donner des études écrites pour le grand public... qui » s'adressent aussi bien qu'à la jeunesse des écoles, aux gens du monde » curieux de l'histoire des idées. »

Digitized by Google

A. PENJON, *professeur de Philosophie à la faculté des lettres de Lille.* **Précis d'histoire de la Philosophie,** 1 vol. in-12, pp. 369. DELAPLANE. Paris.

Précis de Philosophie, 1 vol. in-12 pp. 429. DELAPLANE. Paris.

La pensée philosophique de M. Penjon, telle que l'expose le *Précis de philosphie*, ne manque pas d'originalité. Elle n'est cependant pas absolument nouvelle : on en trouve les germes dans les systèmes anciens et elle utilise, pour se développer, les méthodes et les positions acquises des philosophes antérieurs.

Souligner les doctrines qui sont en harmonie avec « ses préférences très décidées » paraît être le but principal de M. Penjon dans son *Précis d'Histoire de la Philosophie*. Il cherche ses ancêtres dans la série des siècles écoulés. Et les ancêtres pullulent ; les influences ataviques se multiplient, s'opposent, se combattent, et se composent finalement dans la pensée de M. P. où l'on retrouve, méthode ou doctrine, l'influence d'Héraclite, de Parménide, de Platon, d'Aristote, de Plotin, de S. Thomas, de D. Scot, de Descartes, de Malebranche, de Kant, de Berkley. Tous ces ancêtres ont leurs défauts, ne serait-ce que celui d'être des ancêtres, d'être venus trop tôt dans un monde où la pensée humaine était encore bien imparfaite. Ils n'ont vu qu'un petit coin des choses. M. P. jouit d'une intelligence plus lucide et sait mettre en valeur l'héritage du passé : on verra comment.

Avant de laisser ce *Précis d'Histoire*, il faut en noter l'esprit général. Dans sa Préface, M. P. se défend de vouloir rechercher l'impartialité : « elle n'est ici, ni nécesaire ni désirable. » De fait c'est le jugement qui viendra spontanément à l'esprit du lecteur avisé. Ce n'est qu'en défigurant S. Thomas et D. Scot que M. P. peut trouver des ancêtres parmi les scolastiques. Pourquoi s'est-il arrêté aussi à cette époque de l'histoire, après avoir écrit qu'il « y eut depuis l'édit de Justinien (529) jusqu'à la Renais- » sance une sorte d'entr'acte pendant lequel il n'y a pas, à proprement » parler de philosophie. » P. 165. Aussi comprend-on que, soulevé par un sentiment de répugnance pour une période si obscure, M. P. n'ait consacré que trois pages à étudier S. Thomas, et une seule à parler de D. Scot ! Que l'impartialité n'existe pas dans cet ouvrage, c'est évident : est-ce si clair qu'elle ne soit « ni nécessaire, ni désirable » ?

Le *Précis d'Histoire* prépare le *Précis de Philosophie*. M. P. ne ressentirait pas le moindre chagrin, si quelqu'un voulait prendre ce *Précis* pour un simple manuel, mais il ne semble pas tenir à ce que les professeurs de philosophie lui fassent cet honneur. — N'est-ce point ce qui est arrivé ? La première édition, vieille de dix ans, n'est pas encore épuisée : c'est elle qu'on nous envoie pour compte-rendu. — Cela se conçoit. L'auteur a voulu faire une œuvre personnelle « redresser sur un certain nombre de points les idées courantes », et un simple manuel ne peut avoir semblable prétention.

Ce que redresse M. P. c'est avant tout la théorie de la connaissance. Il se tient à égale distance du réalisme et du phénoménisme ; le matérialisme lui déplaît non moins que le spiritualisme. Il abhorre les positivistes et ne veut point se ranger du côté des purs kantistes. Sa doctrine n'est

Digitized by Google

cependant qu'une forme variée du subjectivisme, à laquelle il donne le nom d'idéalisme objectif. Elle n'échappe point aux critiques anciennes adressées à ce système et elle en appelle de nouvelles, surtout quant à sa conception de l'idée ; elle aboutit à un véritable athéisme et à une morale esthétique, sans fondement et sans valeur.

Toute connaissance est subjective et repose sur deux pivots qui ont pour nous une valeur absolue : dans l'ordre de l'expérience : le fait de conscience, dans l'ordre de la raison : le principe d'identité, énoncé sous cette formule : une chose est ce qu'elle est. Le fait de conscience et le principe d'identité sont certains d'une certitude immédiate. A ces deux sources, par des combinaisons diverses, s'alimente notre esprit. L'idée se définit : « un phénomène subjectif qui contient l'affirmation de quelque chose de différent de lui-même, de quelque chose qu'il représente. » L'idée n'a pas de contenu propre : toute son essence est de se rapporter à autre chose qu'elle-même et d'être la croyance à l'existence de cette autre chose. » P. 26. Mais cette « autre chose » n'est rien de plus que nos sensations, nos sentiments, nos résolutions. — Les idées sont organisées par les principes de la raison, en particulier par le principe d'identité qui est seul vraiment *à priori ;* de cette loi primitive découlent les autres principes ; les uns en sont les déterminations immédiates : principes d'unité, d'inconditionné, de substance, les autres des conséquences : principes de causalité et d'induction.

Ces doctrines essentielles contiennent en substance tout le livre de M. P. Nous ne sommes individuellement que nos idées : pas de substance sans les phénomènes, pag. 461-470. — Le monde externe n'est que l'ensemble de nos sensations, objets de nos idées, organisées de manière à nous donner, grâce à la loi suprême de notre pensée, *l'apparence* d'un monde de substances, p. 445. — Dieu s'identifie avec la perfection vers laquelle tend notre nature, en d'autres termes, « la nature suprême du moi jugeant et voulant », p. 480 ; le bien moral, avec cette perfection qui fait de l'être ce qu'il est, ce qu'il doit être, p. 358 ; la liberté, avec le fait de poursuivre le bien moral, p. 369 ; la vie future, avec le fait d'y parvenir dans une immortalité inconsciente, p. 485.

L'arbre se juge, non seulement par ses racines et ses branches, mais encore par ses fruits : ils sont amers et funestes.

GASTON SORTAIS. **Manuel de Philosophie**, rédigé conformément au dernier programme de la classe Philosophie Lettres. 1 vol. in-8°, pp. XXXII-984, 9 francs. Lethielleux, Paris, 1908.

Rien ne paraît plus simple que de composer un manuel de Philosophie. En fait rien n'est peut-être plus compliqué, lorsqu'on a le respect des jeunes intelligences auxquelles on le destine et qu'on ne veut point les empoisonner par les faux principes d'une doctrine dangereuse, qui est la doctrine en faveur près des futurs membres du jury d'examen.

M. G. Sortais a fort habilement tourné ces difficultés. Sur toutes les questions portées au programme, il expose, peut-être avec trop d'ampleur, mais toujours avec clarté, les opinions des philosophes, les critique avec modération et, dans le conflit des doctrines, incline en géné-

Digitized by Google

ral vers les doctrines aristotéliciennes, sans les défendre avec acharnement. Un scolastique convaincu ferait, sur plus d'un point des réserves motivées. Nous aimons mieux les taire en nous rappelant les nécessités imposées par les exigences du programme, la terminologie en cours dans les universités et la conception moderne de la philosophie.

Le livre de M. G. Sortais n'est pas moins recommandable par sa forme que par sa doctrine. Les divisions du texte y sont nombreuses, les développements de la pensée, ponctuées par des caractères typographiques variés, bien en relief, qui parlent aux yeux et attirent l'attention de l'élève.

Une *histoire sommaire* de la Philosophie occupe les 200 dernières pages du volume. M. G. Sortais y expose avec la vie des grands maîtres, les doctrines générales des écoles, et certaines théories particulières qui n'ont pu trouver leur place naturelle dans le cours de philosophie. On y trouve les mêmes qualités que dans le reste de l'ouvrage, qui sera, nous le croyons, fort estimé par les professeurs et les élèves de nos collèges catholiques.

PAUL RITTI, *membre de l'exécution testamentaire d'A. Comte*, **De l'Intelligence d'après la méthode sentimentale**, 1 vol. in-8°; pp. XII-246. Nouvelle librairie nationale, Paris. 1908.

A ceux qui voudront lire le volume de M. P. Ritti, je souhaite charitablement une forte dose de patience et de persévérance. La pensée en est obscure et le style sans charmes. Ce livre est en somme dans les traditions de la littérature comtiste : la pensée d'A. Comte n'a presque jamais inspiré que des ouvrages de ce genre. Voici la thèse qui se développe avec des redites sans nombre dans cette étude peu attrayante.

L'existence de tous les êtres de la nature est soumise à trois conditions : la conservation, la relation, la modification ; ces conditions deviennent, *chez l'animal et chez l'homme*, des sentiments ou besoins instinctifs consentis qui exigent le concours de l'intelligence. C'est donc de ces sentiments que l'intelligence reçoit son impulsion primitive et la matière première de ses concepts. Les sentiments de *conservation* emploient comme procédés théoriques, « la contemplation concrète, l'induction ou liaison par convergence, la généralisation et l'impression synthétique, » p. 107. Les sentiments de la *relation* se servent de la contemplation abstraite, de la déduction, de la systématisation et de l'expression analytique, p. 157. Enfin les sentiments de la *modification* empruntent les moyens intellectuels propres aux deux groupes précédents, p. 173. -- En conséquence, l'intelligence « ne doit jamais être considérée que comme un procédé dont le sentiment » en général se sert dans le but d'arriver à la satisfaction de ses désirs, » p. 246.

Les diverses parties de cette thèse se perdent dans les digressions nombreuses que suggèrent à M. Ritti la théorie des « trois états » et la direction de l'altruisme universel.

F. RAYMOND.

Avec la permission des Supérieurs.

Gabriel Jouitteau, Gérant.

Société Saint-Augustin, Desclée, De Brouwer et Cie, Lille — Paris — Bruges

Digitized by Google

L'INDULGENCE DE LA PORTIONCULE ET LA CRITIQUE MODERNE.

Lorsque parut, il y a quelques années, la *Vie de saint François d'Assise*, par M. Paul Sabatier, nul ne fut surpris de lire à la dernière page de ce livre : « L'indulgence du 2 août est donc la réponse des zélateurs aux persécutions de leurs Frères... Partie d'un malentendu, elle finit par s'imposer à l'Eglise qui la garantit aujourd'hui de son magistère infaillible, et cependant elle fut, à l'origine, un véritable cri de révolte contre les décisions de Rome (1). » Ces lignes sorties de la plume d'un savant protestant ne rencontrèrent alors aucun contradicteur « parmi les défenseurs attitrés de la tradition ». Ce fut M. Sabatier lui-même qui, peu d'années après, prit en main cette défense, et ruina de fond en comble son propre système. « Ce qui m'a fait changer d'avis, écrit-il, c'est un peu l'étude isolée de chacun des témoignages traditionnels ; c'est surtout l'effort que je fis pour les classer dans leur ordre chronologique et organique (2) ».

Ce changement d'opinion produisit une impression profonde sur tous ceux qu'intéressaient les questions franciscaines. En Allemagne surtout, protestants et catholiques s'émurent ; la plupart des revues savantes firent grand bruit autour de cet incident ; les unes applaudirent à cet acte de sincérité, les autres se tinrent quelque temps sur la réserve, mais toutes ne purent cacher l'étonnement que leur causait un revirement si inattendu. « Cet étonnement m'étonne, à mon tour, répondait M. Sabatier. Le premier devoir de l'historien n'est-il pas la sincérité (3) ? »

1. *Vie de saint François d'Assise*, par Paul Sabatier, 5e édition. Paris, 1894, p. 418.
2. *Fratris Francisci Bartholi de Assisio Tractatus de Indulgentia S. Mariae de Portiuncula*. Paris, 1900, p. VI. M. Sabatier avait précédemment publié : *Un nouveau Chapitre de la Vie de S. François d'Assise*. Paris, 1896. — *Etude critique sur la concession de l'indulgence de la Portioncule*, dans la *Revue historique*, t. 62, pp. 282-318.
3. *Ibid.*

Digitized by Google

Cette nouvelle attitude de l'historien de saint François eut pour résultat d'amener un certain nombre d'esprits sérieux, tant en Italie qu'en Allemagne, à examiner de plus près, au point de vue de son origine, la célèbre indulgence de la Portioncule. Mais, chose étrange, tandis qu'après une étude approfondie des sources publiées par M. Sabatier, l'école protestante allemande, représentée par Karl Müller et Zöckler (1), tendait à admettre les conclusions du critique français, le P. Van Ortroy, bollandiste, l'abbé N. Paulus et le Dr Kirsch abandonnaient la thèse traditionnelle de l'authenticité de cette indulgence. Voici ce qu'écrivait, en 1902, le savant Jésuite dans sa *Note sur l'indulgence de la Portioncule :* « Pour ma part, je suis plutôt tenté d'opérer une évolution en sens contraire. Me confinant dans le domaine des monuments écrits, je ne me sens complètement rassuré ni sur la réfutation que l'on oppose au silence des premiers biographes du séraphique patriarche, ni sur la force démonstrative des certificats officiels exhibés, plus d'un demi-siècle après l'événement, pour revendiquer l'authenticité du fameux Pardon, octroyé par Honorius III au petit pauvre d'Assise (2). » Cinq ans plus tard, le même religieux écrivait encore dans les *Analecta Bollandiana ;* « Il faut bien se résigner à ne plus rattacher au séraphique fondateur l'origine du célèbre Pardon de la Portioncule (3). »

A son tour, le Dr Kirsch publia, en 1906, dans le *Theol. Quartalschrift*, sous ce titre : *Der Portiunkula-Ablass, Eine kritisch-historische Studie*, une réponse aux études critiques de M. Sabatier et de l'abbé N. Paulus. Et il conclut ainsi : « L'indulgence de la Portioncule n'a pas le moindre rapport avec saint François ; comme fait historique, elle doit être retranchée définitivement de sa vie (4). » Cette publication eut pour principal résultat de convertir au sentiment de son auteur un écrivain allemand, bien connu par ses nombreuses études sur les dominicains et les franciscains, au temps de la réforme, M. l'abbé N. Paulus. Après avoir défendu énergiquement la thèse traditionnelle, dans un excellent article du *Der Katholik* (5), il crut devoir se rallier à

1. Cf. *Theologische Literaturzeitung*, 1898, p. 332 ; 1901, p. 110, et *Realenzyklopaedie für protestantische Theologie und Kirche*, t. VI, p. 201.
2. *Analecta Bollandiana*, t. XXI (1902), p. 373.
3. *Ibid.*, t. XXVI (1907), p. 140.
4. *Der Portiuncula-Ablass. Eine kritisch historische Studie* von Dr Peter Anton Kirsch (Sonderausgabe aus der *Theol. Quartalschrift*, 1906, 1 und 2). Tubingen, 1906, p. 92.
5. *Der Katholik*, Mainz, 1899, pp. 97-125

Digitized by Google

celle du Dr Kirsch, « persuadé, dit-il, que jamais Honorius III n'accorda une indulgence plénière à l'église de la Portioncule (1)». Le dernier historien de saint François, le célèbre écrivain danois Jörgensen, n'a pas su échapper, lui non plus, à l'influence du docteur allemand; mais, tandis que M. Kirsch reprend, à son compte, l'ancienne théorie de M. Sabatier, Jörgensen en crée une nouvelle, fortement applaudie par Fr. Johnson, dans une revue religieuse d'Amérique : il soutient, avec un grand luxe de preuves, empruntées surtout à la poésie, que l'Indulgence de la Portioncule ne fit que remplacer celle de la Terre-Sainte (2).

Les enfants de saint François ne pouvaient garder plus longtemps le silence, en face de cette nouvelle croisade entreprise contre l'une des plus chères traditions de l'Ordre séraphique. Ils ont cru, et avec raison, que rien n'autorise la critique moderne à reléguer, dans le domaine de la légende, un fait universellement admis dans l'histoire et solennellement reconnu par l'Eglise. Que ce fait ait subi, à travers les âges, certaines altérations qu'une saine critique a le droit et le devoir de dénoncer, que des historiens aient accordé trop de confiance à un document justement suspect, nous le reconnaissons volontiers. Mais, il n'en est pas moins vrai que des témoignages irrécusables établissent l'authenticité de ce fait. C'est pour répondre aux négations injustifiées de la nouvelle école, que le P. Héribert Holzapfel et le P. Léonard Lemmens ont récemment publié, sur les sources de l'histoire de cette indulgence, des études d'une grande valeur (3).

1. Dans le *Literarische Beilage der Kölnischen Volkszeitung*, Jahrg. 47 (1906), n° 30.

2. Il dit textuellement : « dass, nachdem das heilige Land verloren gegangen sei (St. Jean d'Acre, die letze Festung der Christen, fiel 1291), der Kreuzzugs-Ablass, den zu erteilen es den Franziskanern der oben erwahnten paepstlichen Vollmacht zufolge erlaubt war, *ietz in Portiuncula zu finden sei.* » *Der Heilige Franz von Assisi.* Eine Lebensbeschreibung von Johannes Jörgensen. Kempten und München, 1908, p. 409. Cf. aussi *The American Journal of Theology*, 1907, p. 340. Le P. Lemmens fait la critique de cet ouvrage dans le dernier numéro du *Der Katholik* (neuntes Heft, pp. 236-237). « La plus faible partie de ce livre, écrit-il, est le chapitre sur l'indulgence de la Portioncule... Si l'auteur avait lu avec attention les documents qu'il avait sous les yeux, il eût été plus circonspect et n'aurait pas, par exemple, accusé injustement le F. Léon d'avoir fait l'enfant terrible, « aus der Schule geschwatz ». *Ibid.*, p. 237.

3. P. Héribert Holzapfel. *Entstehung des Portiuncula-Ablasses*, dans *Archivum Franciscanum historicum*. Quaracchi, 1908, pp. 31-41. Cf. sur cet article la *Revue d'Histoire ecclésiastique*, n° du 15 avril 1908, p. 443. Le Dr Kirsch a répondu au P. Holzapfel dans le *Literarische Beilage* de la *Kölnische Volkszeitung*, n° 10. Celui-ci informe les lecteurs de l'*Archivum* qu'il s'occupera à nouveau de cette question (*Archivum... p. 489*). — P. Leonhard Lemmens, *Die aeltesten Zeugnisse fur den Portiunkulaablass*, dans le *Der Katholik*, Mainz, 1908, pp. 169-184, et pp. 253-267. — Cf. aussi dans les *Etudes franciscaines* (1907, t. II, p. 178-182) une *Note sur*

Digitized by Google

Nous n'avons pas la prétention de présenter à nos lecteurs un de ces travaux éminents qui fixent à jamais les points contestés d'une histoire complexe et embrouillée. Notre intention est plus modeste : nous nous proposons simplement, à l'aide de tous les documents authentiques, aujourd'hui parfaitement connus, et avec le secours des études que nous venons de signaler, de montrer, à notre tour, que l'indulgence de la Portioncule est un fait historique, établi sur des preuves suffisamment convaincantes.

Nous regardons d'abord comme un fait acquis que tous les témoignages anciens connus, font remonter l'indulgence de la Portioncule à saint François lui-même. On peut prétendre qu'ils ne sont pas aussi antiques qu'on le souhaiterait, que quelques-uns renferment des anachronismes ou des contradictions, que d'autres ont été reproduits plus tard avec des variantes qui en rendent le texte original fort suspect, on peut, disons-nous, prétendre tout cela ; c'est à tort, croyons-nous, mais enfin, on peut le prétendre. Il n'en est pas moins vrai qu'il n'existe aucun témoignage dans les siècles passés, qui attribue l'origine de cette indulgence à un autre et la dénie à saint François. Si l'on ne juge pas la tradition suffisante pour nous, on ne peut pas dire du moins qu'elle soit contre nous. L'argument de prescription a lieu ici dans toute sa force, aussi bien que dans d'autres questions ; mais il n'est pas, tant s'en faut, le seul qui existe pour prouver que si on a pu, au XIVe siècle, embellir le fait dans ses circonstances, il n'est pas, quant au fond, une pure imagination conçue par l'amour du merveilleux et accréditée par la crédulité populaire. Nous pensons avec la majorité des historiens, que les témoignages que nous allons étudier, sont plus que suffisants pour donner à cette tradition une pleine et entière certitude.

Nous laisserons de côté, bien entendu, les sources où l'on peut trouver des renseignements sur la nature de cette indulgence, pour nous restreindre à celles qui ont spécialement et immédiatement trait à son histoire.

Au premier rang parmi celles-ci, il faut évidemment placer les récits des témoins les plus proches de l'événement, c'est-à-dire, de ceux qui appartiennent au XIIIe siècle. Nous en possédons

l'indulgence de la Portioncule, publiée par le P. Gratien. — Mgr Faloci a publié également sur cette question un travail remarquable auquel nous renvoyons le lecteur pour la partie bibliographique. Cf. *Miscellanea franciscana*, t. X, pp. 65-94 ; 97-108 ; 129-148.

Digitized by Google

quatre principaux qui ont respectivement pour auteurs : les BB. Benoît et Raynier d'Arezzo, Pierre Zalfani, Jacques Coppoli et Pierre de Jean Olivi. Essayons d'abord de déterminer le caractère et la valeur de ces quatre relations, puis nous parlerons de la Lettre encyclique de l'évêque d'Assise, écrite vers l'année 1310.

I. Témoignage des BB. Benoit et Raynier d'Arezzo.

Le premier acte authentique certifiant la vérité de l'Indulgence accordée à saint François, remonte à l'an 1277. Nous le rapportons ici textuellement (1) :

« Ista est quaedam charta sive strumentum publicum de concessione indulgentiae Sanctae Mariae de Angelis facta et concessa per dominum Honorium papam apud Perusium.

In nomine Domini amen. Ego fr. Benedictus de Aretio qui olim fui cum beato Francisco, cum adhuc viveret, et divina gratia operante, ipse pater sanctissimus ad suum ordinem me recepit, qui sociorum socius fui et cum ipsis frequenter et in vita sancti patris nostri et post ipsius recessum de hoc mundo ad Patrem cum eisdem de secretis ordinis frequenter collationem habui, con-

1. « Au nom de Dieu. Amen. Moi, Fr. Benoît d'Arezzo, qui ai conversé avec saint François, quand il vivait encore, et par la grâce de Dieu, ai été reçu dans l'Ordre par ce très saint Père : moi, qui ai été compagnon de ses premiers disciples, ai vécu avec eux, tant pendant la vie de notre saint Père, que depuis sa sortie de ce monde, ayant eu avec eux de fréquents entretiens sur les secrets de l'Ordre, je déclare avoir entendu souvent de la bouche de l'un d'entre eux, appelé Fr. Massée de Marignano, homme de vérité et de très sainte vie, que lui-même accompagna le bienheureux François à Pérouse, devant le Seigneur Pape Honorius, quand le Saint demanda l'indulgence de tous les péchés, pour tous ceux qui, contrits et confessés, viendraient à Sainte-Marie des Anges (autrement dite Portioncule), le premier jour des Calendes d'Août, depuis les Vêpres de ce jour jusqu'aux Vêpres du jour suivant. Cette indulgence ayant été demandée avec autant d'humilité que d'insistance, par le bienheureux François, fut enfin concédée libéralement par le Souverain Pontife, bien que tout d'abord il eût objecté que ce n'était pas l'usage du Siège Apostolique de concéder une indulgence de ce genre.

Moi, Fr. Raynier de Mariano d'Arezzo, compagnon de Fr. Benoît d'Arezzo, je fais la même déclaration que ci-dessus, ayant moi-même souvent entendu ce qui vient d'être relaté de la bouche du compagnon de saint François, Fr. Massée, avec qui j'ai été lié par une amitié toute spéciale.

Les présentes déclarations ont été faites près de la cellule de Fr. Benoît d'Arezzo, en présence de Fr. Compagno de Burgo, de Fr. Raynald de Castiglione, de Fr. Caro d'Arezzo, de Fr. Homodée d'Arezzo, de Fr. Aldebrandino de Florence, de Fr. Jacques de Florence, de Fr. Théobald d'Arezzo, de Fr. Bonaventure d'Arezzo et de Fr. Massario d'Arezzo appelés et requis exprès, l'an du Seigneur 1277, le siège vacant, indiction V, un jour de Dimanche, dernier jour d'Octobre. Moi, Jean notaire, fils de feu Canclasiata (?), j'ai assisté à ce qui vient d'être rapporté et par ordre du vénérable Fr. Benoît et de Fr. Raynier je l'ai écrit et publié. »

Digitized by Google

fiteor me frequenter audivisse a quodam supradictorum sociorum beati Francisci, qui vocabatur fr. Masseus de Marignano, qui fuit homo veritatis et probatissimae vitae, quod ipse fuit cum b. Francisco apud Perusium ante praesentiam domini Papae Honorii, cum petivit indulgentiam omnium peccatorum pro illis, qui contriti et confessi convenirent ad locum Sanctae Mariae de Angelis, qui alio nomine Portioncula nuncupatur, prima die kalendarum augusti vespere dictae diei usque ad vesperas sequentis diei. Quae indulgentia, cum fuisset tam humiliter, quam constanter a beato Francisco postulata, fuit tandem a summo pontifice liberalissime concessa, quamvis diceret ipse pontifex non esse consuetudinis apostolicae sedis talem indulgentiam facere.

Haec eadem supradicto modo confiteor ego fr. Raynerius de Mariano de Aretio, socius venerabilis fr. Benedicti, me audivisse frequenter a supradicto fratre Masseo socio beati Francisci, cui fratri Masseo ego frater Raynerius amicus specialissimus fui.

Lectae et publicatae fuerunt supradictae collationes apud cellam fratris Benedicti de Aretio, coram fratre Compagno de Burgo, coram fratre Raynaldo de Castellione, fratre Caro de Aretio, fratre Homodeo de Aretio, fratre Aldebrandino de Florentia, fratre Jacobo de Florentia, fratre Thebaldo de Aretio, fratre Bonaventura de Aretio et Massario de Aretio ad haec vocatis et rogatis. In anno Domini M°CC°LXXVII°, nemine imperante, papa in ecclesia romana vacante, indictione quinta, die dominico ultimo octobris. Ego Johannes notarius filius olim Canclasiatis praedictis omnibus interfui et de mandato venerabilis fratris Benedicti et fratris Raynerii scripsi et publicavi. »

La valeur de cet acte ne peut échapper à personne. Il suffit, croyons-nous, de l'étudier de près, sans idées préconçues, pour être amené à reconnaître l'authenticité des faits qu'il relate (1). Remarquons d'abord qu'il y a des écrits qui portent plus qu'aucun autre la marque de leur siècle, ce sont ceux qu'on appelle écrits de *circonstance*, parce qu'ils ont été composés, non dans un but spéculatif ou purement historique, mais en vue du mo-

1. M. Kirsch prétend que les actes notariés n'ajoutent aucune importance aux témoignages historiques : *ist völlig belanglos. (Literarische Beilage der Köln. Volks.*, 5 marz 1908). Nous pensons, au contraire, qu'ils conservent toute la valeur que leurs auteurs ont voulu y attacher. Sans doute, ils ne rendent pas *le fait plus croyable en lui-même*, mais ils lui donnent des garanties de certitude que ne possèdent pas les autres documents privés. C'est là un détail dont il convient, croyons-nous, de tenir compte en matière de critique.

Digitized by Google

ment présent, pour répondre à un besoin actuel, urgent, à l'occasion enfin d'une circonstance particulière. Les écrits de cette nature portent nécessairement la trace sensible et comme la marque des événements qui ont provoqué leur publication. Or, c'est bien ce que nous constatons dans le document que nous venons de citer, comme dans ceux que nous examinerons plus tard. La matière et la forme de cet acte ne sont point ordinaires. Elles révèlent chez ceux qui l'ont rédigé un état d'esprit particulier, une préoccupation qui se fait jour jusque dans les moindres détails. En le lisant, on s'aperçoit que tous les termes en sont soigneusement étudiés, pesés, de manière à leur faire dire toute la vérité, mais rien que la vérité. C'est qu'il s'agissait de fixer, pour les générations futures, l'authenticité d'un fait qui, peu connu dans le principe, comme nous le dirons bientôt, avait rencontré pour ce motif d'ardents contradicteurs. C'est donc pour imposer silence à ces bruits discordants que nos deux religieux, obéissant à l'ordre de Fr. Ange de Pérouse, alors Ministre Provincial d'Ombrie, crurent devoir revêtir leur attestation d'une forme si solennelle.

Ils ne négligent rien pour donner à leur déposition une force plus convaincante. Fr. Benoît d'Arezzo (1) a soin de rappeler, dès en commençant, qu'il fut reçu dans l'Ordre par saint François lui-même, qu'il a été le compagnon de ses compagnons — *qui sociorum suorum socius fui* —, que du vivant du séraphique Patriarche, comme après sa mort, il s'entretint avec eux *de secretis ordinis*, et qu'enfin il entendit souvent — *frequenter* — le Fr. Massée — *qui fuit homo veritatis et probatissimae vitae* — attester qu'il accompagna saint François à Pérouse, lorsque celui-ci obtint du Pape Honorius III l'indulgence de la Portioncule. Les détails qu'il ajoute touchant l'entrevue du Saint avec le Souverain Pontife, sont d'une précision et d'une netteté remarquables. L'humilité et la constance de saint François, comme aussi la libéralité exceptionnelle du Pape en sa faveur, sont présentées avec un tel accent de sincérité qu'il n'est pas possible de les révoquer

1. Fr. Benoît d'Arezzo reçut l'habit religieux des mains de saint François, en 1211. Six ans plus tard, il fut nommé Provincial de la Marche d'Ancône, puis, probablement en 1221, Provincial de la Terre-Sainte et de tout l'Orient, charge qu'il remplit jusqu'en 1237. De retour en Italie, il semble avoir passé la plus grande partie de sa vie religieuse au couvent d'Arezzo, sa patrie, où il mourut en odeur de sainteté, au mois de Septembre 1282. Cf. P. Golubovich. *Biblioteca bibliografica*.. I, 1906, pp. 129-148. Les Bollandistes reconnaissent ainsi son culte : « Beatum Benedictum Aretinum sua satis superque testatur sanctimonia certo cultu confirmata. » *Act. SS.*, 11 oct. die IV,, p. 888, n. 50.

Digitized by Google

en doute. Même concision, même souci d'établir la vérité dans la déposition de Fr. Raynier d'Arezzo (1). Il est, dit-il, le compagnon du vénérable Fr. Benoît. Il a entendu, lui aussi, de la bouche de Fr. Massée ce que le Fr. Benoît vient de rapporter devant témoins, et, détail qu'il a soin de ne pas omettre, il a été l'ami intime de Fr. Massée : *cui fratri Masseo ego frater Raynerius amicus specialissimus fui.*

La fin de cet acte renferme des données précieuses qui permettent d'en confirmer l'authenticité. Il est vrai qu'un seul des signataires nous est connu, Fr. Aldebrandino de Florence. Mais, nous savons qu'il se rendit en Orient après l'année 1279, et qu'il y souffrit le martyre en 1284 (2). Sa présence auprès du Fr. Benoît d'Arezzo, en 1277, n'a donc rien de surprenant. Quant à la chronologie, elle est rigoureusement exacte. Il est certain, en effet, que le 31 octobre de l'année 1277 était un Dimanche. En outre, le siège pontifical fut vacant du 20 mai au 25 novembre, et Rodolphe de Habsbourg, élu en 1273, n'étant pas encore couronné, n'était alors que roi des Romains : *nemine imperante, papa in ecclesia romana vacante, indictione quinta, die dominico ultimo octobris* (3).

Nous croyons avoir suffisamment renseigné le lecteur sur la nature et la portée de ce document. Il est vrai que nous n'en possédons que la copie, et il est fort probable que le texte original est à jamais perdu. Mais cette perte n'a rien qui doive nous étonner. Combien de pièces historiques ont ainsi disparu, dont une simple copie a pourtant été reconnue, par les critiques les plus sévères, empreinte de tous les caractères de l'authenticité ! D'ailleurs, « cette copie, écrit M. Sabatier, destinée sans doute à être suspendue, paraît contemporaine de l'original. L'écriture a tous les caractères des instruments rédigés en Ombrie vers la fin du XIIIe siècle (4). » Le P. Holzapfel a pris soin de faire photographier cette pièce et de la soumettre à l'examen critique de deux paléographes distingués de Munich. Le premier,

1. Fr. Raynier d'Arezzo prit l'habit vers 1258 et mourut à Borgo San Sepolcro le 1er novembre 1304. Cf. *Liber Conformit.*, 62, a. 1 ; Ridolfi, *Hist. Ser.*, fol. 128 ; Arturus, *Martyrologium*, p. 535. Sa fête se célèbre dans l'Ordre franciscain le 5 novembre. Cf. *Acta SS.*, nov., t. I, p. 390-402. Sabatier, *Franciscus Bartholi...* p. XLV, n. 1.

2. Wadd., *ad ann.*, 1284 t. V, p. 128, n. 2 Arturus, *Martyr.*, p. 607 ; P. Golubovich, *op. cit.*, p. 429.

3. Cf. Sabatier, *op. cit.*, p. XLV, n. 3.

4. Sabatier, *op. cit.*, p. XLIV, n. 2.

Digitized by Google

spécialement versé dans l'étude des archives italiennes, « a déclaré formellement que ce document appartient à la fin du XIIIe siècle; l'autre n'a pu se prononcer résolûment sur ce point (1) ».

Quoi qu'il en soit, faut-il y voir l'œuvre d'un faussaire, comme le prétend hardiment le Dr Kirsch? « Je soutiens, dit-il, que le texte original de ce document n'a jamais existé, car ce témoignage n'est qu'un faux (2). » Et le principal motif qui l'induit à émettre cette opinion, c'est que le Fr. Massée est désigné, dans cet acte, comme étant déjà mort, tandis qu'en réalité, selon Wadding, il mourut la même année que le Fr. Benoît d'Arezzo, c'est-à-dire en 1280. « Pourquoi dès lors, ajoute-t-il, si un acte notarié était nécessaire pour certifier la concession de l'indulgence par Honorius III, n'a-t-on pas eu recours au témoignage du compagnon de saint François, qui vivait encore, c'est-à-dire, du Fr. Massée lui-même?... Preuve évidente que ce témoignage n'a pu être écrit à la date indiquée dans l'acte, mais qu'il a été plutôt rédigé après la mort de Fr. Massée, donc après le 17 novembre 1280 (3). »

Ce raisonnement pourrait être juste, s'il reposait sur un fait sûrement établi, à savoir que le Fr. Massée mourut en 1280. Mais, il paraît aujourd'hui prouvé que cette date fournie par Wadding, sur les données de Gonzaga, doit être absolument rejetée. Ce dernier historien a confondu le compagnon de saint François avec un autre religieux du même nom, mort en France, en 1280, dans un couvent qui avait appartenu autrefois aux Templiers. Le Fr. Massée de Marignano, témoin de l'entrevue de saint François avec le Pape, vécut et mourut à Assise, à une date que nous ignorons (4).

En outre, qui ne voit qu'en considérant cette pièce comme l'œuvre d'un faussaire, il faudrait également admettre que celui-ci ne put la fabriquer avant le 1er novembre 1304, date de la mort du B. Raynier d'Arezzo? La prudence lui commandait aussi d'attendre que tous les autres signataires de cette attestation eussent disparu, s'il ne voulait s'exposer à être découvert. Ainsi, nous arriverions à faire remonter la composition de ce faux, au plus

1. *Archivum francisc. histor.*, 1908, p. 38.
2. *Der Portiunkula-Ablass...* Tübingen, 1906, p. 48.
3. *Ibid.*, p. 50 M. Kirsch a reconnu depuis son erreur. Il écrit dans le *Literarische Beilage* du 5 mars 1908 : « Ich halte jetz mit ihm die P. Holzapfel *entgegen meiner früheren Annahme*, an der Echtheit der seit 1277 entstandenen Zeugnisse fest... »
4. Cf. P. Lemmens, *Catalogus S. Fratrum Minorum*, Rome, 1903, p. 6.

Digitized by Google

tôt à l'année 1310, — hypothèse d'ailleurs qui ne nous paraît pas soutenable. Mais, dans ce cas, comme le remarque le P. Lemmens, de quelle utilité pouvait-il être, alors que l'indulgence était de notoriété publique et que son authenticité se trouvait confirmée par beaucoup d'autres témoignages? On dira peut-être qu'elle rencontrait encore des contradicteurs. Mais, un acte collectif, portant la date de 1277, pouvait-il facilement convaincre, en 1310, ceux qui doutaient de l'authenticité de cette indulgence? N'auraient-ils pas été en droit de demander : pour quel motif avez-vous tenu si longtemps caché un témoignage aussi important? Où l'avez-vous trouvé, et qui nous prouve que nous devons y ajouter foi? (1) Puis, il faut avouer que ce prétendu faussaire eût fait preuve d'une insigne maladresse dans la publication de cet acte. Qui l'empêchait, en effet, de faire dire au Fr. Benoît d'Arezzo qu'il tenait ce récit, non pas de Fr. Massée, simple compagnon de saint François, mais de saint François lui-même? Assurément, son attestation aurait eu plus de valeur aux yeux du public et produit plus d'impression sur l'esprit des contradicteurs. Nous pouvons donc écarter ici, sans crainte d'erreur, l'hypothèse d'une falsification et voir dans cet acte officiel un témoignage authentique vraiment digne de foi.

Reste à apprécier la valeur du document. Que nous apprennent les BB. Benoît et Raynier d'Arezzo? Ils affirment « avoir entendu souvent raconter par le Fr Massée, qu'il était lui-même présent, lorsque saint François obtint du Pape Honorius III, alors à Pérouse, une indulgence plénière en faveur de tous les pécheurs qui, contrits et confessés, visiteraient l'église de Sainte-Marie des Anges, autrement dite de la Portioncule, depuis les Vêpres du 1er août jusqu'aux Vêpres du jour suivant. »

Tel est aussi l'énoncé de notre thèse. Peut-on y découvrir quelque erreur qui soit de nature à la rendre insoutenable? Nous ne le pensons pas. D'abord, la présence de saint François à Pérouse est confirmée par l'accord de plusieurs auteurs contemporains, qui ont eu occasion de mentionner la mort d'Innocent III et l'élection de son successeur. Nous savons, en effet, qu'Innocent III mourut à Pérouse, le 16 juillet 1216. Ecclecston nous apprend que saint François s'y trouvait lui-même à cette date : *in cujus obitu fuit praesentialiter Franciscus* (2). Deux jours

1. P. Lemmens, dans le *Der Katholik*, 1908, t. XXXVII, p. 178.
2. *Analecta Franciscana*, I, p. 253.

Digitized by Google

après, eut lieu dans la même ville, l'élection du Pape Honorius III (1). Jacques de Vitry, arrivé à Pérouse le 17 juillet, ne peut s'empêcher d'admirer de quelle vénération le Pape et les cardinaux se plaisent à entourer François et ses disciples : *a domino papa et cardinalibus*, écrit-il, *in magna reverentia habentur* (2). Donc, aucun doute ne peut être élevé sur *l'entrevue*, à Pérouse, de saint François et du Souverain Pontife.

Est-il plus difficile d'admettre le *fait* de l'indulgence accordée par le Pape à saint François ? Le Dr Kirsch se retranche ici derrière les ordonnances publiées par le Concile de Latran, le 30 novembre 1215, c'est-à-dire quelques mois seulement avant la démarche du séraphique Patriarche. A ses yeux, le Pape ne pouvait, sans se contredire, octroyer à François une telle faveur, quand il venait de défendre aux évêques, même réunis pour la consécration d'une église, d'accorder aux fidèles une indulgence de plus d'une année. Et il insiste sur ce passage du décret en question : « *Cum romanus pontifex qui plenitudinem obtinet potestatis, hoc in talibus moderamen consuevit observare* (3). »

Nous sommes surpris de rencontrer un pareil argument sous la plume du savant écrivain. Si le Souverain Pontife possède la

1. Nous savons aussi par Wadding (*ad ann.* 1221, n. 25) que le nouveau Pape ne résida à Pérouse que jusqu'à l'hiver de 1216, et qu'il n'y séjourna plus dans la suite. Il ne fit que traverser cette ville, dit le même auteur, au mois d'octobre 1221, en se rendant à Bologne. C'est donc à l'une de ces deux dates qu'eut lieu la concession de l'indulgence. Laquelle est la vraie ? La grande majorité des écrivains de l'Ordre s'est arrêtée à la seconde, après Wadding, qui s'est appuyé lui même, pour la soutenir, sur le témoignage de S. Antonin (III *part.*, Tit. XXIV, *cap.* VII) et de la Chronique des XXIV Généraux. Mais cette opinion, loin d'être, comme on l'a prétendu, la seule conforme aux monuments historiques, est au contraire en opposition avec les témoignages les plus anciens et paraît devoir céder la place à la première. 1° En effet, le passage d'Honorius à Pérouse, en 1221, est contesté par plusieurs auteurs, qui s'appuient pour le nier sur des documents pontificaux datés de Rome, en Octobre 1221 (Cf. *I secoli serafici*, édit. Flor., 1757.). 2° Pierre de Catane, dit-on, accompagna S. François à Pérouse, quand il vint demander la concession de l'indulgence. Or, il faut admettre que Pierre de Catane mourut en mars 1221 : il faut donc que l'indulgence ait été concédée avant cette époque. 3° Le B. François de Fabriano, dont nous parlerons plus tard, a laissé cet acte authentique : « Au nom du Seigneur. Amen. En 1216, le 2 Août fut consacrée l'église de Ste-Marie des Anges par sept évêques, et le Seigneur Pape Honorius III y attacha l'indulgence de la peine et de la coulpe. En ce jour-là, le B. François annonça ainsi l'indulgence en présence desdits évêques : « De la part de Notre-Seigneur et de sa très sainte Mère et dudit seigneur Pape.. » Cf. Sabatier, *op. cit.*, p. LXIX. Il semble tout à fait hors de doute que la véritable date de la concession est 1216 et non 1221. Cf. aussi Panfilo de Magliano, *Storia di san Francesco..* 1874, cap. XII.

2. Sabatier, *Un nouveau Chapitre de la vie de S. François d'Assise.* Paris, 1896, p. 13. *Speculum perfectionis.* Paris, 1898, p. 299. Böhmer, *Analekten zur Geschichte des Franziskus von Assisi.* Tübingen, 1904, p. 9.

3. Kirsch, *op. cit.*, pp. 24-25. Cf. Mansi, *Concil. collect.*, XXII, 1049, c. 62.

Digitized by Google

plénitude du pouvoir n'est-il pas libre d'en disposer à son gré ? En limitant celui des évêques, le Pape s'engage-t-il à n'user du sien que suivant les règles qu'il leur a tracées ? Quel théologien oserait soutenir cette doctrine ? Le Dr Kirsch cite plusieurs exemples de cette *modération romaine*, à l'appui de sa thèse. Il rappelle, entre autres, la lettre célèbre de Grégoire IX adressée au Chapitre Général des Frères-Mineurs, le 16 mai 1230, à l'occasion de la translation des reliques de saint François. Différentes indulgences sont accordées par le Souverain Pontife à tous ceux qui participeront à cette solennité : « *transfretantibus mare tres annos, transeuntibus Alpes duos et caeteris unum* (1). » Puis, c'est l'indulgence du Jubilé accordée par Boniface VIII, dans sa bulle *Antiquorum habet*, du 22 Février 1300, à tous les fidèles qui visiteront les basiliques des saints Apôtres, *les Romains pendant trente jours consécutifs, les étrangers pendant quinze jours seulement* (2).

On le voit, les conditions à remplir sont difficiles ; l'Eglise n'ouvre ses trésors et ne dispense ses faveurs qu'au prix de réels sacrifices. C'est ce qui fait dire à M. Kirsch : « Une indulgence plénière, comme celle accordée par Boniface VIII, aurait-elle remué le monde chrétien, si l'on avait su que depuis près d'un siècle, il en existait une autre que l'on pouvait gagner chaque année, et à des conditions moins onéreuses ?... Jamais l'indulgence du Jubilé n'aurait exercé une telle attraction sur les foules, si dans le même temps, celle de la Portioncule avait été connue au loin, et si elle n'avait été plutôt restreinte dans les sphères de l'Ordre franciscain (3). »

En écrivant ces lignes, M. Kirsch semble avoir perdu de vue les circonstances qui accompagnèrent la concession de notre indulgence, telles que nous les rapportent les BB. Benoît et Raynier d'Arezzo, dans leur attestation. Elles y sont indiquées brièvement, il est vrai, mais elles suffisent à expliquer la conduite du Souverain Pontife à l'égard du serviteur de Dieu. Assurément, François n'ignorait pas le récent décret du Concile de Latran. Aussi,

1. Wadd., *ad ann.* 1230, n. 1. Potthast, *Reg. Pont.*, n. 8556.
2. Kirsch, *op. cit.*, p. 27. — *Bullar. roman.*, ed. Luxemburg., I, 179.
3. « Konnte ein vollkommener Ablass, wie der von Bonifaz VIII ausgeschriebene, die ganze christliche Welt in Bewegung versetzen, wenn sich jedermann sagen musste, das schon seit beinahe einem Jahrhundert ein anderer alljahrlich unter Übernahme weit geringerer Verpflichtungen gewonnen werden konnte ? » *Op. cit.*, p. 28.

Digitized by Google

pouvait-il craindre avec raison que le Souverain Pontife n'opposât un refus formel à sa demande. Mais, poussé par l'Esprit de Dieu, il n'hésite pas à tenter une démarche dont le succès doit assurer le salut à beaucoup d'âmes. Il implore donc cette faveur avec une humilité touchante : *quae indulgentia quum fuisset tam humiliter quam constanter a beato Francisco postulata.* Ces seuls mots nous révèlent fort bien la scène émouvante qui dut se passer entre le Souverain Pontife et l'envoyé de Dieu. La demande de François est d'abord repoussée : elle contrarie trop ouvertement les usages établis dans l'Eglise. Mais François ne se décourage pas, il insiste — *constanter* — il supplie le Pape, il fait appel à l'autorité suprême dont il le sait revêtu, il répond humblement, mais fermement, aux objections qui lui sont opposées. Enfin, vaincu par la charité du Saint et par l'ascendant mystérieux qu'il exerce sur lui, Honorius III finit par céder : *fuit* TANDEM *a summo pontifice liberalissime concessa.* Et le F. Benoît d'Arezzo ne manque pas de répondre à la difficulté soulevée par le Dr Kirsch : « *quamvis diceret ipse Pontifex non esse consuetudinis apostolicae sedis talem indulgentiam facere.* »

D'ailleurs, cette exception faite en faveur de saint François était-elle donc bien extraordinaire ? Comme le fait observer le P. Holzapfel, les décrets des Conciles, au moyen âge, étaient loin d'être toujours mis en vigueur. L'indulgence accordée à notre Saint ne fut pas la seule brèche faite aux ordonnances du Concile de Latran, qu'invoque si malheureusement le Dr Kirsch. Ce même Concile, on le sait, avait également interdit la création de nouveaux Ordres religieux : « *firmiter prohibemus, ne quis de caetero novam religionem inveniat* (1). » Or, nous voyons le Saint-Siège approuver, peu de temps après, la fondation de nouvelles sociétés religieuses : « *und doch folgte bald darauf die Bestaetigung neuer Genossenschaften* (2). »

Disons aussi que les indulgences plénières, même à cette époque, étaient moins rares que ne le suppose notre honorable contradicteur. Elles n'étaient pas seulement accordées, à l'occasion des Croisades. Il suffit d'ouvrir, par exemple, le bullaire franciscain, pour y voir mentionnées, dans le cours du XIIIe siècle, une foule d'indulgences de cette nature, accordées aux inqui-

1. Hefele, *Histoire des Conciles.* Paris, 1872, VIII, p. 130.
2. *Archivum francisc.*, I, p. 41.

Digitized by Google

siteurs ou aux prédicateurs de la Croisade, sans même l'obligation de visiter une église (1).

Quant aux réflexions du Dr Kirsch touchant la fameuse indulgence du Jubilé, elles n'ont certes pas toute la portée qu'il lui plaît de leur attribuer. D'abord, il est avéré que l'indulgence de la Portioncule existait longtemps avant l'année 1300. Les documents contemporains ne manquent pas, qui établissent péremptoirement cette vérité, et nous aurons bientôt occasion d'en citer quelques-uns. Elle n'était pas seulement connue « dans les sphères franciscaines » comme on ose bien le prétendre ; elle provoquait déjà un concours immense de fidèles, qui accouraient de tous les pays environnants, pour bénéficier de cette faveur. Mais, si les conditions à remplir, pour la gagner, étaient plus faciles que celles du Jubilé de 1300, il faut remarquer que, tandis que celui-ci durait toute l'année, l'indulgence de la Portioncule ne pouvait être gagnée que pendant un jour. Quoi d'étonnant dès lors que le Jubilé de 1300 ait entraîné vers Rome un si grand nombre de pèlerins ? Ne voyons-nous pas, de nos jours encore, se reproduire le même spectacle, malgré l'extrême facilité accordée aux fidèles de gagner des induglences plénières ?

Nous conclurons donc ce premier examen, en disant avec le P. Lemmens : Devant quel tribunal ce témoignage ne serait-il pas recevable ? Si nous refusons d'ajouter foi à cette attestation, il ne nous sera plus permis de croire à la parole d'autrui. Ou bien, en effet, leur témoignage est moralement sûr, ou bien le Fr. Massée ou ses deux compagnons ne sont que des imposteurs (2).

II. — Témoignage de Pierre Zalfani.

Nous venons d'entendre deux bienheureux, deux compagnons de saint François, nous raconter comment le séraphique Patriarche obtint du Pape Honorius III l'indulgence de la Portioncule. Ils tiennent le récit de cet événement de la bouche même du Fr. Massée de Marignano. Voici maintenant un témoin oculaire de la publication de cette indulgence. Son attestation est rédigée en ces termes :

1. *Bull. francisc.*, t. I, pp. 233, 724 ; II, 360 ; III, 33, 153, etc. *Archivum francisc.*, I, p. 41, n. 4.

2. « Entweder ist ihre Aussage moralisch sicher, oder Fr. Massaeus oder die beiden sind Lügner und Schwindler. » *Der Katholic*, 1908, p. 180.

Digitized by Google

« Coram Fratre Angelo ministro, fratre Guidone, fratre Bartholo de Perusio et aliis fratribus in loco Portionculae, Petrus Zalfanus dixit quod interfuit consecrationi scilicet ecclesiae Sanctae Mariae de Portiuncula, et audivit beatum Franciscum praedicantem populo coram septem episcopis et habebat quamdam cedulam in manu et dixit : « Ego volo vos omnes mittere ad Paradisum et annuntio vobis indulgentiam quam habeo ab ore summi pontificis. Et omnes vos qui venistis hodie et omnes qui venerint annuatim tali die bono corde et contrito habeant indulgentiam omnium peccatorum suorum. Ego volui pro octo diebus, sed non potui (1). »

Un mot seulement sur le personnage en question. Pierre Zalfani était un patricien d'Assise, dont plusieurs documents contemporains nous ont conservé le nom. Sous Grégoire IX (1227-1241) il avait embrassé, avec plusieurs autres nobles de la cité, le parti du Pape contre l'empereur Frédéric II (2). Le 15 septembre 1253, il assistait aux fêtes de la canonisation de saint Stanislas par Innocent IV. Son nom figure sur la liste des principaux citoyens d'Assise, présents à cette cérémonie (3). « Il s'agit donc ici, écrit M. Paulus, d'une personnalité historique, fort bien placée pour être témoin de la publication de l'indulgence, en l'année 1216 (4). »

Or, que nous apprend son témoignage ? Pierre Zalfani déclare, en commençant, qu'il fait cette déposition en présence du Fr. Ange, Ministre : *coram fratre Angelo ministro*. Nous savons, en effet, que le Chapitre Général réuni à Padoue en 1277, s'était préoccupé de tirer de l'oubli tout ce qui, de la vie de saint François et des premiers religieux de l'Ordre, pouvait offrir un intérêt quelconque à l'histoire. A cet effet, il avait porté le décret suivant : « *Ministri inquirant de operibus beati Francisci et aliorum sanctorum fratrum quaecumque memoria digna... sub certis*

1. « En présence de Fr. Ange Ministre.. Pierre Zalfani a déclaré qu'il assista à la consécration de l'église de Sainte-Marie de la Portioncule, et qu'il entendit le B. François prêcher au peuple devant sept évêques. Il avait une cédule à la main et il dit : « Je veux vous envoyer tous en Paradis. Je vous annonce une indulgence qui m'a été accordée de la bouche même du Souverain Pontife. Vous tous ici présents, et tous ceux qui viendront, les années suivantes, à pareil jour, le cœur pur et contrit, obtiendront l'indulgence de tous leurs péchés. Je l'avais demandée pour huit jours, mais je n'ai pu l'obtenir. » Sabatier, *op. cit.*, p. LIV.
2. Cf. Faloci, *Miscell. francisc.*, X, p. 75.
3. Mgr Faloci a publié cet acte d'après Spader. *Ibid.*, p. 75.
4. Der Katholik, 1899, I, p. 104.

Digitized by Google

verbis et testimonia rescribenda (1). » Nous savons aussi, par ailleurs, qu'en cette année 1277, on recueillit devant notaires un certain nombre « d'attestations et de dépositions » concernant l'indulgence de la Portioncule (2).

Ceci établi, reste à connaître le nom du Ministre de la Province de saint François, en 1277. Le P. Lemmens a eu recours au bullaire de l'Ordre, pour résoudre ce problème, et nous croyons sa solution inattaquable (3). Du 21 janvier au 22 juin 1276, plusieurs bulles d'Innocent V mentionnent un *Fr. Angelus S. Francisci minister*. Un autre document du 19 septembre 1278, et la suscription d'une bulle du 27 novembre 1290 reproduisent la même formule. Or, quoi qu'en dise le Dr Kirsch, qui ne voit dans toutes ces sources qu'un seul et même personnage(4), il est avéré que dans la bulle de 1290, il s'agit du Fr. Ange *de Todi*, ainsi que le désigne avec raison Sbaralea (5), tandis que partout ailleurs on doit y voir le Fr. Ange de Pérouse, comme l'atteste Bartholi (6). Le Fr. Ange de Pérouse fut certainement Provincial entre les années 1276 et 1278. Si l'on en croit même la chronique du Fr. Augustin de Stroncone, il fut élu ministre en 1274 : « E eletto ministro frat' Angelo di Perugia (7). » Son successeur semble avoir été le Fr. Mathieu de Chieti, élu en 1280. Nous pouvons donc conclure, avec assurance, que ce fut bien devant le Fr. Ange de Pérouse, et en 1277, que Pierre Zalfani fit sa déposition.

Voyons maintenant la nature de son attestation. Il déclare, d'abord, *avoir assisté à la consécration de l'église de Sainte-Marie de la Portioncule*. S'il ne précise ni le jour ni l'année de cet événement, nous savons néanmoins par le B. François de Fabriano, entré dans l'Ordre en 1267, qu'il eut lieu le 2 août 1216 (8). D'ailleurs, les BB. Benoît et Raynier d'Arezzo nous ont appris déjà que le Pape avait fixé lui-même le jour de l'indulgence à cette

1. *Die aeltesten Redactionen der Generalconstitutionen d. Franz.-Ordens*, publiées par le P. Ehrle, dans *Archiv für Literatur.*, VI, p. 47.

2. On lit dans le *Speculum vitae B. Francisci* de 1509 : « Item anno Domini MCCLXXVII super certitudine dictarum indulgentiarum plures depositiones et attestiones fuerunt factae et de manu notariorum publicatae. »

3. *Der Katholik*, 1908, I, p. 181.

4. Kirsch, *op. cit.*, p. 58.

5. *Bull. francisc.*, IV, p. 441.

6 Sabatier, *op. cit.*, p. 28.

7. *Miscell. francisc.*, II, p. 173. Il aurait été réélu Provincial en 1292. *Ibid.*, III, p. 90.

8. « Anno Domini MCCXVI, IIII nonas augusti fuit consecrata ecclesia S. Mariae de Angelis a VII episcopis... » Sabatier, *op. cit.*, p. LXIX.

Digitized by Google

date. Ce double témoignage nous permet d'affirmer que Pierre Zalfani assista à la consécration de l'église de Notre-Dame de la Portioncule, le 2 août 1216.

La présence de sept évêques à la cérémonie de la Dédicace, s'explique très facilement. Il n'était pas rare, à cette époque, qu'afin de donner plus d'éclat à cette solennité, on invitât un certain nombre d'évêques à y prendre part. C'est ce que confirme, du reste, ce texte du Concile de Latran que nous citions tout à l'heure : « *sive ab uno solo, sive a pluribus episcopis dedicetur.* » La vénération que le Souverain Pontife et les cardinaux professaient pour la personne de saint François justifie également le choix de ces sept évêques, dans une circonstance aussi solennelle.

Zalfani ajoute que François, tenant à la main une *cédule* (1), s'adressa à la foule et lui fit entendre ces paroles : « Je veux vous envoyer tous en Paradis ! Je vous annonce une indulgence qui m'a été accordée de la bouche même du Souverain Pontife. Vous tous ici présents, et tous ceux qui viendront, les années suivantes, à pareil jour, le cœur pur et contrit, obtiendront l'indulgence de tous leurs péchés. Je l'avais demandée pour huit jours, mais je n'ai pu l'obtenir. »

Qui ne reconnaît ici le zèle et la simplicité de saint François ! Vouloir retrancher cette page de son histoire, sous le spécieux prétexte que ses premiers biographes ne l'ont pas eux-mêmes écrite, ce serait méconnaître, en quelque sorte, l'un des traits les plus saillants de son caractère : son ardente charité pour les pauvres pécheurs. La vie de saint François à Notre-Dame des Anges était consacrée tout entière à l'oraison. L'amour qu'il avait pour Jésus-Christ était comme un feu qui le dévorait sans cesse. Les ardeurs de cette flamme divine ne pouvaient être emprisonnées dans son cœur ; elles s'en échappaient comme d'une fournaise ardente et auraient voulu embraser toutes les créatures. Le séraphique Patriarche eût voulu voir tous les hommes animés du même amour que lui, et, prosterné, le jour et la nuit, devant le Seigneur, il fatiguait de ses larmes et de ses prières le Sauveur

1. M. Kirsch (*op. cit.*, p. 62) et M. Jörgensen (*Der heilige Franz von Assisi*, p. 400) prennent occasion de ce mot, pour prétendre que François obtint, d'après ce témoignage, une lettre pontificale attestant la concession de l'indulgence. Mais ce n'est certainement pas dans ce sens qu'il faut entendre le mot *cedula*. Il n'est pas du reste, que S. François ait *lu*, mais qu'il parla au peuple. D'ailleurs, il déclare que cette indulgence lui a été accordée *ab ore summi pontificis*.

Digitized by Google

des hommes, lui demandant sans cesse de répandre les lumières de l'Esprit et le feu de la Charité dans l'âme des pécheurs.

C'est sa charité pour eux qui lui inspire la pensée de demander au Seigneur cette indulgence ; c'est elle qui le fait triompher des difficultés que le Pape et les cardinaux lui opposent ; c'est elle enfin qui le fait s'écrier, dans la joie et la simplicité de son cœur : « Je veux vous envoyer tous en Paradis !... J'avais sollicité cette faveur pour huit jours, mais je n'ai pu l'obtenir. » Encore une fois, n'est-ce pas là le langage simple et naïf de saint François ?

Les circonstances commandaient, en quelque sorte, au Souverain Pontife, de ne pas accéder pleinement au désir du serviteur de Dieu, en rendant cette indulgence valable pendant toute l'octave de la Dédicace. Mais, en exauçant en partie sa demande, il accordait ainsi les égards, qu'au rapport de Jacques de Vitry, il avait pour le Saint, avec les exigences de la législation ecclésiastique alors en vigueur (1).

Comme on le voit, nous avons ici un témoignage dont personne ne peut, à bon droit, récuser la compétence, et qui s'accorde d'une manière frappante avec ce que l'examen critique du texte nous a suggéré. Pierre Zalfani, patricien d'Assise, est un homme intelligent, instruit, sincère et équitable. Son dévouement à la cause du Pape le rend digne de la plus grande confiance. Il a assisté lui-même à la consécration de l'église et entendu François publier l'indulgence. Sa bonne foi n'est pas discutable : il n'a aucun intérêt à travestir la vérité sur ce point. Nous sommes donc amenés déjà, par deux voies différentes, à la même conclusion, à savoir que saint François a réellement obtenu du Pape Honorius III l'indulgence de la Portioncule, et que la date de cette indulgence fut fixée par le Souverain Pontife au deuxième jour du mois d'août.

III. — Témoignage de Jacques Coppoli.

Un troisième témoignage, non moins précieux que les précédents, c'est celui d'un autre laïque, Jacques Coppoli, de Florence. Malheureusement, les copies que nous en possédons et qui furent exécutées au XIVe siècle, ont subi quelques variantes ou inter-

1. P. Lemmens, *Der Katholik*, 1908, I, p. 183.

Digitized by Google

polations. Toutefois, ces différences ne sont pas si essentielles qu'elles puissent faire naître quelque doute sur la valeur de ce document. « Son authenticité, écrit M. Sabatier, ne paraît guère pouvoir être attaquée ; car plus il contraste par sa simplicité avec les fioritures des légendes au milieu desquelles il se trouve, plus on doit penser qu'il leur est très antérieur (1). » Nous empruntons le texte au manuscrit conservé à Florence, au couvent des Frères-Mineurs d'Ognissanti. Il est conçu en ces termes (2) :

« Dominus Jacobus Copuli de Perusio dixit mihi fratri Angelo, ministro fratrum minorum provinciae S. Francisci, coram fratre Deotaleve, custode Perusii et fratre Angelo socio meo, quod semel coram uxore sua et alia domina et Jacobucio interrogavit sanctum fratrem Leonem, socium beati Francisci, utrum indulgentia, quae est in Portiuncula, esset vera. Qui respondit, quod sic ; et addidit : Beatus Franciscus retulit mihi haec verba, quod scilicet petiit a domino papa, ut poneret ibi indulgentiam in anniversario consecrationis dictae ecclesiae. Et papa respondit : Quantum vis tu ? Et dixit papa de uno anno, postea de tribus ; et sic venerunt usque ad septem. Et beatus Franciscus non erat contentus. Et papa dixit : Quantum velles ? Qui respondit : Volo,

1. *Op. cit.*, p. XLIX.

2. « Le seigneur Jacques Coppoli de Pérouse a dit à moi Fr. Ange, ministre des Frères-Mineurs de la Province de S. François, devant Fr. Deotaleve, custode de Pérouse et Fr. Ange mon compagnon, qu'un jour, en présence de sa femme, d'une autre dame et de Jacobutio, il demanda au saint Frère Léon, compagnon du B. François, si l'indulgence qui est à la Portioncule était vraie. Celui-ci répondit affirmativement, et il ajouta : Le B. François m'a rapporté ceci, à savoir qu'il pria le seigneur Pape d'y attacher une indulgence, à l'anniversaire de la consécration de ladite église. Et le Pape répondit : Combien désires-tu ? Et le Pape parla d'une année, puis de trois et il alla jusqu'à sept. Et le B. François n'était pas content. Et le Pape lui dit : Combien donc voudrais-tu ? Celui-ci répondit : Saint Père, je désire, s'il vous plaît, qu'en raison des merveilles que le Seigneur a opérées en ce lieu, vous y placiez l'indulgence de tous les péchés.. Et le Pape répondit : Je consens qu'il en soit ainsi. Entendant cela, les cardinaux dirent au Pape de révoquer cette indulgence, parce qu'elle portait préjudice à la Terre Sainte. Et le Pape répondit : Je ne la révoquerai en aucune manière, après l'avoir accordée. Ils reprirent : Restreignez-la au moins autant que vous le pouvez. Et alors le Pape déclara qu'elle ne serait valable que pendant un jour naturel, c'est-à-dire depuis les premières vêpres jusqu'aux secondes vêpres. — Et comme le B. François s'éloignait, il entendit une voix qui disait : François, sache que cette indulgence qui vient de l'être accordée sur la terre, a été confirmée dans le ciel. Et le B. François me dit, à moi Fr. Léon, son compagnon : Garde ce secret jusqu'au jour de ma mort, parce que le temps n'est pas encore venu ; car cette indulgence restera cachée quelque temps, mais Dieu fera en sorte qu'elle soit manifestée. — Fait au lieu du saint Fr. Egide près Pérouse, le XIVe des Kalendes de septembre. » Cf. Lemmens, dans *Der Katholik*, 1908, p. 254-255.

Digitized by Google

si placet vobis, sancte pater, ut propter beneficia, quae fecit Dominus in loco illo, ponatis ibi indulgentiam omnium peccatorum, ne habeant amplius aliam brigam. Et papa respondit : Ego concedo, quod ita sit. Cum autem cardinales hoc audissent, dixerunt papae, quod revocaret eam, quia erat in praejudicium terrae sanctae. Et papa respondit : nullo modo revocabo eam, postquam concessi. Dixerunt : Ergo arctate eam, quantum potestis. Et tunc dixit papa, quod valeret tantum per unam diem naturalem, scilicet a vesperis primis usque ad secundos vesperos.

Et cum exiret a papa beatus Franciscus post hanc concessionem, audivit vocem dicentem sibi : Francisce, scias quod haec indulgentia, sicut est sibi data in terra, ita confirmata est in coelo. Et dixit beatus Franciscus mihi fratri Leoni, socio suo : Teneas hoc secretum usque ad diem mortis meae, quia non habet locum adhuc ; quoniam haec indulgentia occultabitur ad tempus, sed Domino faciente, manifestabitur.

Haec acta sunt in loco sancti fratris Ægidii juxta Perusium XIV° Kalendas septembris. »

Jacques Coppoli, appelé aussi *Jacobus domini Boncontis Coppoli*, appartenait à l'une des plus illustres familles de Pérouse. Ses relations avec les Frères-Mineurs nous sont connues par un acte de donation, en date du 14 février 1276, publié d'abord en 1865 par M. A. Rossi, dans le *Giornale scientifico-Agrario* de Pérouse, puis par Mgr Faloci, au tome IV de ses *Miscellanea francescana* (1). Par cet acte, il leur donnait, en s'en réservant la jouissance viagère, le *locus Montis Ruili*, c'est-à-dire, la colline au sommet de laquelle était situé l'ermitage de Fr. Egide. Nous venons donc d'entendre un ami, un bienfaiteur des Frères, qui était en même temps un des principaux personnages de Florence (2).

Ce document ne porte que la date du 18 août, mais « cette lacune, dit M. Sabatier, fut extrêmement fréquente au moyen âge, et l'année est déterminée, sans grand écart possible, par le nom même de Fr. Ange. » Nous croyons, en effet, que nous sommes

1. *Miscell. Francesc.*, IV, p. 157. Cf. Sabatier, *op. cit.*, p. LII, n. 1.

2. Jacques Coppoli et sa femme firent la même déclaration au B. Jean de l'Alverne, qui, le 24 juillet 1311, dans sa petite cellule de l'Alverne et sur l'ordre de son Custode, en témoigna en présence de nombreuses personnes. Ce document retrouvé, il y a peu d'années, a été publié par le P. Saturnino de Caprese, dans l'*Addio di S. Francesco alla Alvernia*, Prato, 1901, p. 46. Il a été reproduit par Mgr Faloci, dans les *Miscell. Francesc.*, X, p. 85.

Digitized by Google

encore ici en présence du même Fr. Ange, ministre de la Province de saint François, dont il a été question dans les deux attestations précédentes. C'est toujours en vertu de l'ordonnance du Chapitre Général de Padoue qu'il reçoit ces dépositions. D'ailleurs, un motif particulier devait l'exciter à poursuivre ses recherches : le Fr. Augustin de Stroncone nous apprend qu'il composait alors un travail sur les origines de l'Ordre et qu'il écrivit « *la cronaca della sua religione dal principio suo al 1280* (1). N'avait-il pas tout intérêt à recueillir jusqu'aux moindres détails que les premiers biographes de saint François avaient passés sous silence ?

Nous pouvons, du reste, par un examen attentif des deux actes que nous possédons, déterminer d'une manière à peu près exacte, la date de ce document. C'est ce qu'ont déjà fait le P. Lemmens et Mgr Faloci dans l'étude qu'ils lui ont consacrée. Ce dernier conclut par ces mots : *Questa (attestazione) non potè esser fatta che verso il 1276 e forse prima* (2). » Nous préférons l'opinion du P. Lemmens, qui se range à l'avis de Wadding, et place ce témoignage à l'année 1277 : « und so glauben wir Wadding beistimmen zu müssen (3). »

Si nous confrontons, en effet, les deux actes dont nous venons de parler, l'acte de donation, du 14 février 1276, et celui d'attestation, du 18 août, nous constatons ce qui suit :

Dans le premier, Jacques Coppoli déclare qu'il interrogea le Fr. Léon « *coram uxore et Jacobutio et alia domina.* » Donc, avant l'année 1271, date de la mort de Fr. Léon, la femme de Coppoli vivait encore. Or, son nom ne se retrouve plus dans l'acte de donation du *locus Montis Ruiti*, faite aux Frères-Mineurs, le 14 février 1276. Bien plus, il y est dit : « *pro remedio omnium peccatorum... uxoris suae olim dominae Vitae.* » Et, par cet acte, Jacques Coppoli se réserve, à lui et à sa belle-mère, la jouissance viagère de la colline : « *locum in quo ipse dominum Jacobus et socrus ejus nunc habitant.* » Il est donc acquis que Jacques Coppoli était veuf, lorsqu'il fit ce don aux Frères-Mineurs. Il l'était aussi au moment de sa déposition devant le Fr. Ange de Pérouse ; car, nous trouvons dans plusieurs manuscrits ces lignes qui suivent immédiatement la clause finale : « *Et praedicta domina Maytana confirmavit coram praedictis dictum domini Ja-*

1. *Miscell. Francesc.*, III, 173, 176 ; X, 72.
2. *Ibid.*, X, p. 73.
3. *Der Katholik*, 1878, p. 256.

Digitized by Google

cobi. Et dominus Jacobus sacerdos sanctae Luciae de Colle, qui supradictus est Jacobucius confirmavit totaliter coram praedictis dictum domini Jacobi. » Cette *domina Maytana* et ce *Jacobus sacerdos* sont bien les deux témoins désignés au commencement de l'attestation, par ces mots : « coram uxore et *Jacobutio et alia domina.* » Encore une fois, la femme de Jacques Coppoli ne paraît pas dans cet acte ; elle était morte avant le 14 février 1276. Tout cet ensemble de circonstances nous incline à croire, avec le P. Lemmens, que l'attestation de Jacques Coppoli doit être fixée, comme les deux précédentes, à l'année 1277.

Les Drs Müller et Kirsch ont cru voir dans ce témoignage des difficultés insolubles. Le premier écrit : « Pour ce qui concerne les témoignages de Fr. Massée, de Fr. Léon et de Zalfani, j'y trouve des contradictions si évidentes, que je m'étonne que M. Sabatier ne les ait point aperçues (1). » Pour notre part, nous n'en sommes point surpris, car certainement M. Muller a lu dans ces documents ce qui ne s'y trouve pas. D'après lui, Fr. Massée a raconté que saint François demanda l'indulgence au Souverain Pontife pour un jour de l'année, et qu'il obtint cette faveur. « Au contraire, Frère Léon — qui se fait interroger de si étrange manière par ses *Frères* sur l'authenticité de l'indulgence (2) — affirme que le Pape l'accorda d'abord à saint François pour *tous les jours*, mais que, sur les instances des cardinaux, il la restreignit à un seul jour dans l'année (3). »

Il suffit de relire attentivement le texte du document que nous avons reproduit, pour voir clairement que Fr. Léon n'affirme rien de semblable. Selon lui, saint François désirait obtenir l'indulgence pour l'anniversaire de la Dédicace de Sainte-Marie des Anges : « *petiit a papa quod faceret indulgentiam in anniversario consecrationis.* » Or, tout le monde sait que cette fête est célébrée dans l'Eglise avec Octave. C'est pour ce motif, qu'au témoignage de Zalfani, François avait demandé l'indulgence pour huit jours, mais que le Pape lui refusa cette grâce. Tout cela s'accorde parfaitement avec le récit de Fr. Léon. Comme le fait justement observer M. Paulus, saint François avait sollicité cette indulgence pour *toute la durée de la fête* de la Dédicace. Honorius III y consentit tout d'abord, mais sur les vives remontrances

1. *Theol. Literaturzeitung*, 1898, p. 332. Cf. *Der Katholik*, 1899, p. 107.
2. Le Dr Muller ne s'est pas aperçu que le Fr. Léon se laissa interroger non par ses *Frères*, mais par un simple laïque.
3. *Theol. Literat.*, 1898, *ibid.*

Digitized by Google

des cardinaux, il la limita à deux jours, ou pour parler plus juste, à un jour naturel de vingt-quatre heures, depuis les premières Vêpres jusqu'aux Vêpres du jour suivant. Où trouver ici la moindre contradiction (1) ?

Un passage de la déposition de Jacques Coppoli a particulièrement attiré l'attention, comme aussi la critique des Drs Müller et Kirsch. Là encore, ils ont cru découvrir une contradiction manifeste avec les deux précédents témoignages. « Ce qui est encore plus étrange, écrit le Dr Müller, c'est ce que raconte Fr. Léon, à savoir que François lui commanda de garder le secret sur cette indulgence, jusquà sa mort, *usque ad mortem tuam*. Voilà donc une indulgence qui est demandée et obtenue pour la chrétienté tout entière, comme une grâce singulière et inouïe, et qui devra rester cachée pendant plus de cinquante ans ! Zalfani soutient, au contraire, avoir assisté à la publication de l'indulgence par saint François devant sept évêques ! Le témoignage de Fr. Léon et son opposition avec les autres récits me porte à croire que cette légende a été inventée beaucoup plus tard (2). »

M. Kirsch s'empare, à son tour, de cette objection : « Dans ce cas, ajoute-t-il, nous devrions croire que malgré la défense formelle de saint François, Fr. Léon se serait rendu coupable d'un abus de confiance (3). »

Non, Fr. Léon n'a point trahi la confiance de son saint pénitent. La copie dont se sont servis nos deux savants critiques, renferme évidemment une erreur, qui ne se trouve ni dans le manuscrit de Florence, ni dans celui de Volterra (4). Il serait étrange, en effet, que saint François eût dit à Fr. Léon : « *Teneas tibi secretum hoc usque circa mortem tuam.* » Fr. Léon était-il donc seul à connaître le prétendu secret de saint François ? La faveur que celui-ci venait d'obtenir du Souverain Pontife n'avait-elle pas eu de témoins ? Qui plus que le Saint, au contraire, avait hâte de la rendre publique ? Non seulement cette version serait en opposition évidente avec les autres témoignages que nous avons examinés, mais elle contredirait encore tout ce qui précède dans l'attestation de Jacques Coppoli. Comment expliquer

1. Der *Katholik*, 1899, p. 108.
2. Cité par Paulus, dans *Der Katholik*, 1899, p. 108.
3. Op. *cit.*, p. 61. Jörgensen reproduit également la même objection (*op. cit.*, p. 401), sans faire remarquer que le mss. de Volterra renferme la variante dont nous parlons.
4. Le texte de ce dernier a été publié par Sabatier, *op. cit.*, p. LIII.

Digitized by Google

le motif et l'opportunité d'un pareil secret, alors que les cardinaux semblent porter un si vif intérêt à la question, et qu'ils supplient le Pape de retirer la grâce qu'il vient d'accorder ?

En outre, qu'on lise attentivement le dernier paragraphe de cette déposition, et l'on sera vite convaincu que le secret demandé par saint François n'a pas pour objet la *concession* de l'indulgence, comme le prétendent les Drs Müller et Kirsch, mais la révélation faite au Saint de la confirmation qu'elle a reçue au ciel. « On pourrait m'objecter, écrit très bien le P. Benoît de Toul, que dans le discours que saint François fit au peuple le jour de la publication de l'indulgence, il n'est point parlé qu'elle vienne immédiatement de Jésus-Christ, mais, au contraire, le Saint prêche qu'il l'a eue du Pape. Il est aisé de voir que si saint François garde le silence sur cette circonstance, ce n'était point qu'elle ne fût très véritable, mais c'est que sa profonde humilité l'obligeait de taire ce qui pouvait lui attirer de la réputation. C'était aussi une pratique assez commune parmi les Saints, de ne rien dire des faveurs particulières qu'ils avaient reçues de Dieu ; et s'ils se trouvaient quelquefois obligés de les révéler, ils en faisaient seulement part à leurs intimes, et les priaient de ne point manifester le secret qu'ils ne leur confiaient qu'après leur mort (1). » Telle est aussi, croyons-nous, la seule explication plausible du *teneas hoc secretum* imposé à Fr. Léon par saint François. Dès lors, le texte de l'attestation ne peut pas être celui adopté par nos deux critiques, mais bien celui que nous avons donné précédemment, c'est-à-dire : *Teneas hoc secretum usque ad diem mortis meae* (2).

D'ailleurs, la suite de l'entretien de saint François avec son fidèle compagnon justifie pleinement notre jugement sur ce point. Si saint François lui recommande ce secret, c'est, dit-il, « que le temps n'est pas encore venu : *quia non habet locum adhuc.* On reconnaît bien là l'extrême délicatesse du Saint. Honorius III, en lui accordant cette faveur, n'avait obéi qu'aux sentiments de vénération qu'il éprouvait pour le serviteur de Dieu. Mais, les cardinaux se récrièrent, pensant peut-être avec raison, que cette

1. *Apologie de l'Histoire de l'indulgence de la Portioncule* (par le P. Benoît de Toul, capucin). A Toul, 1714, p. 52.

2. « Diese Geheimhaltung, écrivait l'abbé Paulus, en 1899, entspricht auch völlig dem Charakter des heil. Franziskus. Es lag in der Natur des demüthigen Ordensstifters, dass er stets, wenn es sich um besondere, ihm zu Theil gewordene Gnaden handelte, discret und zurückhaltend war und dieselben, so viel als möglich, verborgen hielt. » *Op. cit.*, p. 109, n. 1.

Digitized by Google

indulgence pourrait être préjudiciable aux intérêts de l'Eglise en Terre-Sainte : *quia erat praejudicium terrae sanctae*. Saint François dut comprendre lui-même la légitimité de ces plaintes. Nul ne désirait plus ardemment que lui le succès de ces croisades, si vivement encouragées par les Souverains Pontifes, et il se fût fait un scrupule d'entraver, en quoi que ce fût, le mouvement religieux qui entraînait les peuples chrétiens vers la Palestine (1). Aussi, pour ôter tout prétexte à des récriminations qui n'auraient pas manqué de se produire, a-t-il soin de laisser quelque temps dans l'ombre la faveur insigne qu'il a obtenue du ciel : *haec indulgentia occultabitur ad tempus* (2). La révélation qu'il a reçue et dont il vient de confier le secret à son confesseur, aurait certainement attiré les foules vers le sanctuaire de Notre-Dame des Anges, si elles en avaient eu connaissance. Mais viendra un jour où toutes les précautions seront désormais inutiles, et c'est alors que Dieu se chargera lui-même de faire éclater cette merveille aux yeux de tous : *sed Deo faciente, manifestabitur*.

Telle fut, selon nous, la pensée de saint François ; les origines de cette indulgence, enveloppées de si épaisses ténèbres, ne sont que la réalisation de ce plan tracé par François lui-même. La réserve, la discrétion du Saint n'ont rien qui doive nous étonner : son humilité et son zèle les lui commandent. Instruits de ses intentions et dociles à ses ordres, ses compagnons n'ont point de peine à l'imiter dans son silence, et l'on comprend ainsi plus aisément pourquoi ni Thomas de Celano, ni saint Bonaventure n'ont cru devoir, eux aussi, en présence des mêmes circonstances, révéler le secret de leur séraphique Père.

IV. — Témoignage de Pierre Olivi.

Les trois textes que nous venons d'étudier peuvent servir à se compléter mutuellement ; nous avons vu qu'ils ne s'excluent pas nécessairement les uns les autres. Fr. Benoît et Fr. Raynier

1. On sait qu'après avoir envoyé plusieurs de ses Frères en Syrie, il se rendit lui-même en Egypte.

2. C'est aussi ce qu'exprime fort bien le Dr Schnürer, dans sa belle Vie de S. François : « Das *natürliche Taktgefuhl* hielt Franz davor zurück, den Ablass auf Kosten des Kreuzzugsablasses in weiteren Kreisen ausserhalb Portiunculas bekannt zu machen, und so erklärt es sich, dass die ersten schriftlichen Zeugnisse darüber erst im letzten Viertel des 13 Jahrhunderts auftauchen.. » *Franz von Assisi* von Gustav Schnürer. München, 1905, p. 77.

Digitized by Google

d'Arezzo rapportent le fait essentiel, la concession de l'indulgence à saint François, par Honorius III. Le récit de Zalfani nous montre le serviteur de Dieu publiant lui-même l'indulgence, en présence de sept évêques. Enfin, Jacques Coppoli entre dans plus de détails : il nous fait assister à l'entrevue du Saint avec le Pape, il nous apprend que le ciel a ratifié l'indulgence accordée par le Souverain Pontife, et que François en a recommandé le secret à Fr. Léon.

Ce triple témoignage reçoit une confirmation éclatante dans un écrit de Pierre de Jean Olivi, récemment découvert par le P. Fidèle de Fana et publié par les soins du P. Jeiler, en 1895, sous ce titre : *Fr. Petri Joannis Olivi quaestio hucusque inedita de veritate indulgentiae vulgo dictae de Portiuncula* (1). A quelle date et à quelle occasion Pierre Olivi entreprit-il ce travail, c'est ce qui nous semble impossible de déterminer d'une manière exacte. Le P. Jeiler pense que ce fut vers l'année 1279, c'est-à-dire pendant un voyage qu'il fit à Rome, qu'Olivi visita Assise et eut la pensée d'écrire cet opuscule. « D'ailleurs, dit-il, il est très vraisemblable qu'il ne fut pas composé beaucoup plus tard, car d'autres travaux vinrent absorber dans la suite toute l'attention de l'auteur (2). » Le Dr Kirsch ne goûte pas cette explication. Il pense que Pierre Olivi rédigea ce travail durant son séjour au couvent de Sainte-Croix de Florence, où il avait été nommé Lecteur, c'est-à-dire vers 1290 (3). Mais c'est là une pure affirmation qui ne s'appuie sur rien de probable. Pour le P. Holzapfel, l'écrit en question dut paraître vers l'année 1280, comme le croit le P. Jeiler, ou en 1287, époque à laquelle Ubertin de Casale se rencontra avec Olivi au couvent de Florence (4).

Nous inclinons à croire que ce fut plutôt pendant son séjour à Assise, que Pierre Olivi conçut et exécuta le projet d'écrire cette *Disputatio*. Et ce qui nous détermine à embrasser cette opinion, ce n'est pas tant le motif allégué par le P. Jeiler, que le langage même de l'auteur. Les *Verba a praedictis patribus nostris relata*, les *visionum oracula a personis fide dignis visa et enarrata*, ne rappellent-ils pas les attestations si fermes et si précises que nous venons d'examiner ? Ces attestations, Pierre Olivi

1. Sur Pierre de Jean Olivi, voir les quatre articles que nous avons publiés dans les *Etudes franciscaines*, en 1907.
2. *Kirchen-Lexikon*, X, col. 197.
3. *Op. cit.*, p. 61.
4. *Archivum francisc.*, I, p. 33.

Digitized by Google

les a vues, il les a consultées lui-même, *quia apud plures satis est de hoc scriptum ideo hic omitto.* Bien plus, il a été directement en rapport avec des témoins dignes de foi : « *quamvis et ego ipse ab iis qui immediate aliquid de his viderunt fide digna relatione perceperim.* » Or, ces attestations et ces témoignages, il n'a pu les voir et les entendre que pendant son séjour à Assise. C'est bien là, pensons-nous, que profondément touché du spectacle qu'il a sous les yeux, et qu'il décrit en termes si émouvants, il se décide à prendre la plume et à défendre l'indulgence des attaques dont elle est l'objet.

Sa méthode est celle qu'il emploie dans tous ses autres écrits de controverse. Suivant l'usage alors en vigueur chez les Scolastiques, il expose d'abord la *quaestio :* « *Quaeritur an sit conveniens credere indulgentiam omnium peccatorum esse datam in ecclesia Sanctae Mariae de Angelis, in qua procreatus est ordo fratrum minorum.* Viennent ensuite les principales raisons alléguées par les adversaires contre l'authenticité de cette indulgence; elles sont au nombre de neuf : 1° L'indulgence de la Portioncule nuirait à celle de Terre-Sainte ; 2° elle est trop facile à gagner, et cette facilité serait une incitation au péché ; 3° les fervents eux-mêmes seraient tentés de s'abandonner au relâchement ; 4° elle jetterait le discrédit sur les autres indulgences ; 5° il n'est pas vraisemblable qu'une telle faveur ait été accordée à une si petite église ; 6° si le Pape lui avait accordé cette indulgence, il l'eût fait avec plus de réflexion ; 7° une grâce aussi extraordinaire ne peut être accordée sans un motif grave et évident ; 8° elle n'a pas été publiée avec les garanties nécessaires ; 9° supposé que le Pape ait voulu accorder cette indulgence, il ne convenait pas qu'il le fît et même il ne pouvait pas le faire.

A toutes ces objections, Pierre Olivi donne une réponse claire, précise, appuyée sur des raisons théologiques ou sur les données de l'histoire. « Je ne connais rien de plus serré ni de plus vivant, dit M. Sabatier, que l'argumentation par laquelle Olivi répond à ses contradicteurs. Il faut lire et relire cela pour comprendre ce qu'était pour les Franciscains spirituels l'indulgence de la Portioncule et retrouver chez un disciple bien authentique du Poverello l'émotion que celui-ci dut sentir à Pérouse, lorsque le Souverain Pontife la lui octroya (1). »

Nous nous arrêterons seulement aux considérations historiques

1. *Op. cit.*, p. LVI.

Digitized by Google

que présente le traité de Pierre Olivi. A ses yeux, l'indulgence de la Portioncule n'est pas simplement un privilège ; nous en sommes surtout redevables à l'amour et au zèle de saint François pour les âmes : « *Quis non videat, quod ineffabilis excessus pietatis et charitatis ad animas cor pii Francisci ad hoc incitaverit !* » Son histoire offre de grands traits de ressemblance avec celle du développement de la foi chrétienne dans le monde. « Propagationi fidei conformis fuit, quia sicut illa primo est tradita simpliciter et occulte et implicite promulgata, tandem suo tempore non per humanas vias, sed potius per divinas, ita quod quanto plus ei contradicebatur, tanto plus invalescebat ; sic, *si processum hujusmodi indulgentiae ab initio usque nunc diligenter adverteris, recte per omnia processui fidei ipsam conformem videbis* (1). »

Pierre Olivi fait ensuite remarquer l'extraordinaire affluence de fidèles qu'attire chaque année, à Assise, l'indulgence de la Portioncule. Leur foi est admirable ; rien ne les arrête : ni les attaques dont cette indulgence est encore l'objet, ni même le langage des Frères, affirmant qu'ils ne possèdent aucun témoignage écrit de ce privilège : « *Et hoc nullo eam a principio praedicante, sed potius contradicentibus non solum aemulis, sed etiam fratribus ipsis, qui usque hodie publice asserunt, nullum super hoc chartae privilegium se habere, quod sciant* (2). » Mais, deux preuves, selon lui, établissent d'une façon certaine, l'authenticité de cette indulgence : les *viva eloquia* de saint François et de ses disciples, et les *visionum coelestium oracula*. Il n'entre ici dans aucun détail, car, dit-il, « *apud plures satis est de hoc scriptum.* » Il se contente, en terminant, d'invoquer le témoignage de sa propre expérience : « *Unde et a fide digno viro audivi, saepe se audivisse a beato Fratre Egidio, quod frequenter tam sibi quam primordialibus sociis beatus Pater dixit : « Auditis voces et strepitus diversarum gentium et linguarum confluentium ad sanctum locum praefatum. Et ipse frater Egidius solitus erat dicere, quod si mundus sciret gratias in loco isto paratas, non solum de propinquis, sed etiam de terrae finibus, non solum fideles, sed etiam infideles, venire deberent* (3). »

1. *Archivum francisc.*, I, p. 34.
2. *Ibid.*, p. 35. Le P. Holzapfel explique très bien ce passage : « Die Leute kommen in Massen, obwohl die Gegner wiedersprechen und obwohl die Brüder selbst bekennen, dass sie nichts Schriftliches hierüber besitzen. »
3. Sabatier, *op. cit.*, p. LVIII.

Digitized by Google

Il ressort clairement de ce document que l'indulgence de la Portioncule existait longtemps avant l'année 1280, c'est-à-dire avant que Pierre Olvi prît en main sa défense. Son authenticité est solidement établie sur une tradition ininterrompue. Sans doute, le fait n'a pas été consigné par écrit, ou du moins, il ne l'a été que postérieurement. C'est la *tradition orale* qui nous l'a transmis. Il importe donc d'examiner la valeur de cette tradition, d'étudier le nombre et la véracité des témoins, les circonstances de temps et de lieu. Mais, ce fait sera-t-il forcément une légende sans vérité par cela seul qu'il nous est transmis par la tradition orale? Que de faits et de récits historiques ont vécu plus ou moins longtemps à l'état de tradition orale, avant d'être écrits ! On peut même dire que, sauf les récits des témoins oculaires et de quelques contemporains, c'est le cas de tous les autres. Pierre Olivi a interrogé lui-même la tradition ; il s'est appliqué à l'examen critique des documents qui l'avaient recueilli, et il a conclu : « *Quod hujusmodi indulgentia dari decuit, et quod eam credere est valde consonum pietati, fidei et rectae rationi* (1). »

Le Dr Kirsch n'est pas de cet avis. Pour lui, l'indulgence de la Portioncule accordée à saint François par le Pape Honorius III n'est qu'une légende, et l'auteur principal de cette légende, ou si l'on préfère, son plus ardent propagateur, c'est Pierre Olivi lui-même. N'était-il pas le chef des *Spirituels?* Or, « c'est dans le groupe des *Spirituels*, écrit-il, que l'indulgence de la Portioncule a pris naissance, et Pierre Olivi n'écrivit ce traité que pour lui fournir une base théologique (2). » Ce qui le prouve, c'est que ce document faisait partie des manuscrits conservés aux archives des Papes d'Avignon, et l'on sait que plusieurs écrits d'Olivi y avaient été réunis, sous le pontificat de Jean XXII, à l'occasion d'un procès intenté contre les Spirituels. « Nous sommes donc autorisés à croire, conclut le Dr Kirsch, que les adversaires des *Spirituels*, c'est-à-dire les partisans de la *Communauté*, cherchèrent à y joindre ce traité, après la mort d'Olivi (entre 1312 et 1326), comme nouvelle pièce à conviction. Ce qui explique peut-être pourquoi la solution des cinq dernières objections, les plus graves de toutes, fait défaut dans ce manuscrit (3).»

1. *Fr. Petri Joannis Olivi Quaestio hucusque inedita...* ed. Quaracchi, 1895, p. 17.
2. *Op. cit.*, p. 73.
3. *Ibid.*, p. 74. Le Dr Kirsch rappelle que le 8 février 1326, la postille d'Olivi sur l'Apocalypse fut censurée, à la suite d'un procès intenté, à Avignon, contre ses principaux écrits. Et il ajoute : « *Die übrigen zalreichen Werke Olivis wurden*

Digitized by Google

Assurément cette théorie est ingénieuse, mais nous doutons fort qu'elle rallie les suffrages de beaucoup de lecteurs. Il ne faudrait point connaître Pierre Olivi, pour lui attribuer un pareil rôle dans l'histoire de notre indulgence. Si son zèle pour la pureté de la règle l'a poussé parfois à commettre quelques excès de langage, si sa doctrine ne fut pas toujours exempte d'erreur, du moins ne peut-on lui reprocher un manque de droiture et de sincérité. C'est pourtant ce qu'impliquerait nécessairement l'étrange conduite que notre critique allemand lui suppose. Et puis, dans quel but aurait-il essayé de se faire l'apologiste de cette indulgence, s'il n'en avait reconnu lui-même l'authenticité ? « Dans le but évident, répond le Dr Müller, de faire de l'église de la Portioncule le centre de l'Ordre franciscain (1). »

Qui n'aperçoit tout de suite l'invraisemblance d'un pareil projet ! Peut-on admettre que les partisans de la *Communauté* eussent toléré une tentative aussi audacieuse, alors surtout qu'Innocent IV, accédant à la prière des Conventuels, avait élevé, en 1245, la basilique d'Assise à la dignité de *caput et mater ordinis?* S'il est vrai que les *Spirituels* se plurent à entretenir cette illusion, est-il croyable que leurs adversaires n'aient rien fait pour la combattre ? Or, non seulement nous ne rencontrons aucune trace de ce conflit dans les documents de l'époque, mais, au contraire, nous voyons les deux partis unir leurs efforts et leur zèle, pour propager autour d'eux cette indulgence. Rien d'étonnant, sans doute, que Pierre Olivi, Ubertin de Casale et Jean de Parme se soient faits les défenseurs intrépides de ce privilège. Plus attachés que les autres à l'idéal conçu par saint François, ils avaient voué une particulière affection au sanctuaire de Notre-Dame des Anges, si cher au cœur du séraphique Patriarche, et considéré, à juste titre, comme le berceau de l'Ordre franciscain. On conçoit, dès lors, qu'ils aient défendu, avec un zèle jaloux, cette faveur insigne qui rehaussait, en quelque sorte, la gloire de ce pieux sanctuaire. Mais, des témoingages irrécusables nous prouvent également que la *Communauté* elle-même fut loin de se désintéresser du succès de cette indulgence. En 1280, Fr. Bonagrazia, Général de l'Ordre et adversaire déclaré des *Spirituels*, défendit à tous les religieux « de recevoir de l'argent, le jour

durch Sentenz indirekt mitbetroffen. » C'est encore là une conclusion qui ne sort nullement des prémisses, et qui ne saurait atteindre le traité d'Olivi sur notre indulgence.

1. *Theolog. Literaturzeitung*, 1898, p. 332.

Digitized by Google

de l'Indulgence, dans l'église de Sainte-Marie des Anges », *et hoc propter cupiditatis notam, quà posset ab invidis falsa, vel minus sacra indulgentia publicari et devotio minorari* (1). » Au Chapitre Général célébré à Assise, en 1295, il fut ordonné aux ministres : « *Ne nimis faciles sint in concedenda licentia eundi Assisium pro lucranda indulgentia Portionculae... quia tanta concurrentium multitudo tum conventui Assisiati tum provinciis et domibus per quas transibant, erat nimis molesta et onerosa...* (2).» Comme le fait justement remarquer le P. Holzapfel, ce décret serait incompréhensible, si l'on devait attribuer l'indulgence à l'initiative des *Spirituels*, car, sans nul doute, les partisans de la *Communauté* formaient l'immense majorité des Capitulaires (3). Si donc ils se voient dans l'obligation de modérer le zèle des religieux, afin de protéger les intérêts des Provinces et des couvents, n'est-ce pas une preuve qu'ils ont toujours connu cette indulgence, depuis leur entrée dans l'Ordre, et que ce n'est pas à l'influence des *Spirituels* qu'ils en attribuent l'origine?

Nous pouvons, je pense, en demeurer là, et laisser de côté les autres preuves qu'il ne serait pas malaisé de réunir, pour montrer la fausseté et l'invraisemblance historique de l'ambitieux projet qu'auraient conçu les *Spirituels* du XIIIe siècle. Peut-être témoignèrent-ils plus de zèle en faveur de l'indulgence de la Portioncule, que le parti de la commune observance, mais cela prouve-t-il que c'est à eux que nous devons en faire remonter l'origine (4)? Quoi qu'en disent nos deux critiques allemands,

1. *Anal. francisc.*, III, p. 373. *Chronol. hist. legalis*, I, p. 33. Les motifs de cette défense prouvent clairement que Bonagrazia ne doit pas être rangé parmi les ennemis de l'indulgence.

2. *Archiv für Literatur.*. VI, p. 65, *Chronol. hist. legalis*, I, p. 36.

3. *Archivum francisc*, I, p. 37. Qu'on ne dise pas : si ce décret n'a été porté qu'en 1295, c'est une preuve que l'indulgence n'existait que depuis peu d'années. Rien ne prouve, en effet, que les abus dont il est ici question, se soient glissés longtemps avant la réunion de ce Chapitre.

4. Dans son *Arbor vitae crucifixae*, composé en 1305, Ubertin de Casale raconte lui-même qu'environ 14 ans après sa profession religieuse, c'est-à-dire vers 1285, il se rendit à Assise pour y gagner l'indulgence de la Portioncule. « Je visitai Rome, dit-il. De là, je fus trouver sur le rocher de sa solitude le très saint *Fr. Jean de Parme* : je fus encouragé, absous et *instruit par lui*. Je vins à Sainte-Marie des Anges le deuxième jour du mois d'août pour gagner l'indulgence ; j'y passai la nuit en prière . » Dans un autre passage, il dit expressément que « Marie obtint de son Fils et François du Pape, l'indulgence plénière de tous les péchés, pour l'Eglise de la Portioncule, le deuxième jour du mois d'août. » Cette rencontre du B. Jean de Parme et d'Ubertin de Casale, au moment où ce dernier se rend à Assise, pour y gagner l'indulgence, donne occasion au P. Holzapfel de prouver que le B. Jean de Parme peut être considéré comme un témoin *indirect* dans la question qui nous occupe. *Archivum francisc.*, I, p. 36. Le Dr Kirsch, dans le *Literarische Beilage der Köln. Volks.* du 5 mars 1908, combat

Digitized by Google

Pierre Olivi a pris la plume, non pour servir les intérêts de son propre parti, mais pour servir et défendre les intérêts de la vérité. On retrouve dans son Traité ce qu'on a déjà rencontré dans les précédentes attestations. Suivant l'expression de M. Sabatier, « les grandes lignes de la tradition y sont supposées implicitement, et cette confirmation indirecte fait, à mon avis, ajoute-t-il, définitivement passer la concession de l'indulgence parmi les faits historiques (1). »

V. Lettre de Fr. Théobald, évêque d'Assise.

Fr. Théobald, de l'Ordre des Frères-Mineurs, fut transféré par Boniface VIII, le 17 février 1296, du siège de Terracine à celui d'Assise (2). A cette époque, nous l'avons déjà vu, l'indulgence de la Portioncule attirait des foules immenses vers le sanctuaire de Sainte-Marie des Anges. Toutefois, des voix discordantes continuaient de se faire entendre. Les uns doutaient encore de l'authenticité de cette indulgence et ne comprenaient point qu'aucun acte officiel du Saint-Siège ne permît d'en constater l'existence ; d'autres, mus par un sentiment de jalousie, allaient encore plus loin et s'efforçaient de la faire passer, dans l'esprit du peuple, pour une pure légende. « Amis et ennemis des religieux, écrit Mgr Faloci, Dominicains et Franciscains discutaient, avec animation, sur la valeur d'une indulgence qui, malgré toutes les oppositions, attirait chaque année un plus grand nombre de fidèles (3). » Il fallait, à tout prix, mettre fin à ces scandaleuses querelles, et Fr. Théobald n'hésita pas à remplir un devoir que lui imposait sa charge. Voici, en effet, en quels termes il expose aux fidèles le motif qui l'a poussé à écrire cette lettre :

« Nous avons rapporté ce qui précède sur l'indulgence, à cause des ignorants, afin qu'à l'avenir, ils ne puissent plus s'excuser sur le doute, et plus encore à cause des envieux et des contradicteurs qui, par leur mépris et leurs calomnies empoisonnées, s'efforcent, en quelques lieux, de détruire, de supprimer et de condamner ce bienfait, quand toute l'Italie, la France, l'Es-

cette conclusion. Mais, si le contexte n'indique pas clairement que les deux fervents *Spirituels* s'entretinrent de l'indulgence, il n'est pas croyable cependant qu'il n'en fût point question durant le séjour d'Ubertin à Greccio.

1. *Op. cit.*, p. LIX.
2. Sabatier, *op. cit.*, pp. LXIX-LXXIX. — *Miscell. francesc.*, X, pp. 82-85.
3. *Ibid.*, p. 82.

Digitized by Google

pagne et les autres pays en-deçà comme au-delà des monts, quand le Seigneur lui-même, pour honorer sa très sainte Mère, de qui est venue cette indulgence, la recommandent, la glorifient et l'exaltent par des miracles fréquents et manifestes. Comment donc les détracteurs pestilents ont-ils la hardiesse de combattre ce qui est depuis si longtemps avéré et en pleine vigueur, en face de toute l'Eglise romaine? Car, le Seigneur Pape Boniface VIII lui-même a député solennellement ses nonces en ces derniers temps, qui l'ont proclamée publiquement en son nom et sur son ordre... (1) »

Les critiques sont loin d'être d'accord sur la date qu'il faut assigner à cette lettre. Pourtant, s'il faut en croire Benoffi, qui en vit l'original au couvent des Conventuels de Pérouse, elle fut écrite par l'évêque d'Assise, le 10 août 1310. « Ce qui importe de retenir, dit M. Sabatier, c'est que dès 1310 on avait délivré des exemplaires (2). »

Nous citerons en entier les passages de cette lettre qui ont trait à l'histoire de l'indulgence :

«... Une nuit que le Bienheureux François était en prière dans l'église de Sainte-Marie de la Portioncule, le Seigneur lui ordonna, dans une révélation, de se rendre auprès du Pape Honorius qui était alors à Pérouse, et de lui demander une indulgence pour la même église de Sainte-Marie de la Portioncule, réparée par ses soins.

Dès le matin, le saint Patriarche appela Fr. Massée de Marignano son compagnon, qui était auprès de lui, et allant trouver Honorius III, il lui dit : « Très Saint Père, il y a peu de temps, j'ai réparé une église en l'honneur de la bienheureuse Vierge Marie, je supplie maintenant Votre Sainteté d'y attacher les indulgences, sans exiger les offrandes ordinaires. » Le Pape répondit que cela ne devait pas se faire de la sorte : car celui qui désire les indulgences doit les mériter par les œuvres de miséricorde. Mais dis-moi, ajouta-t-il, pour combien d'années et quelles indul-

1. « Haec idcirco de indulgentia praemisimus propter nescientes, ne amplius per ignorantiam excusentur, et praesertim propter invidos contemptiosos qui illud in quibusdam locis destruere, supprimere et damnare nituntur quod omnis Italia, Gallia, Hispania ceteraeque provinciae tam citra quam ultra montes, imo et ipse Deus ob reverentiam suae sanctissimae matris, cujus indulgentia esse dignoscitur, per crebra et manifesta miracula quasi annis singulis magnificat, glorificat et dilatat. Quomodo illud suis pestiferis persuasionibus infirmabunt, quod tanto jam tempore in facie totius romanae curiae in suo robore et rigore permansit ?.. » Sabatier, *op. cit.*, LXXIX.

2. *Ibid.*, LXXI. Cf. aussi *Miscell. francesc.*, X, p. 83.

Digitized by Google

gences veux-tu que je concède ? François reprit : « Très Saint Père, qu'il plaise à Votre Sainteté de me donner non des années, mais des âmes. » Et le Seigneur Pape repartit : « Que veux-tu dire là : des âmes ? » Saint François répondit : « Très Saint Père, s'il plaît à Votre Sainteté, je voudrais que tous ceux qui entreront dans cette église, contrits, confessés, et comme il le faut, absous par le prêtre, soient délivrés au ciel et sur la terre des fautes commises et des peines encourues depuis le jour de leur baptême, jusqu'à leur entrée dans cette église. » Le Seigneur Pape répondit : « François, tu demandes beaucoup, et la Sainte Eglise n'a pas coutume de concéder une telle indulgence. » Saint François dit alors : « Seigneur, ce que je vous prie de m'accorder, je ne le demande pas en mon nom, mais au nom du Seigneur Jésus-Christ qui m'a envoyé. » Le Seigneur Pape consentit alors sans délai et répéta jusqu'à trois fois : il me plaît que tu aies cette indulgence. Mais les cardinaux présents se prirent à dire : « Seigneur, faites attention qu'en concédant à cet homme une telle indulgence, vous détruisez l'indulgence d'outre-mer, et l'indulgence des Apôtres Pierre et Paul sera réduite à rien. » Le Seigneur Pape répondit : « Elle est maintenant concédée, et il n'est pas convenable que nous annulions ce qui est fait, mais nous y mettrons une restriction, en la fixant à un jour naturel seulement. » Il appela donc François et lui dit : « Voici que nous concédons à quiconque viendra et entrera dans la dite église, confessé et contrit, l'absolution de la peine et de la coulpe, et nous voulons que cette concession soit valable, chaque année, à perpétuité, seulement pendant un jour naturel, depuis les premières Vêpres, la nuit comprise, jusqu'aux Vêpres du jour suivant. »

Alors, l'homme de Dieu, Frère François, inclinant la tête, sortit du palais. Le Seigneur Pape, voyant qu'il s'en allait, le rappela et lui dit : « Homme simple, où vas-tu ? Quel témoignage emportes-tu de cette indulgence ? » Et le bienheureux François répondit : « Votre parole me suffit. Si c'est l'œuvre de Dieu, c'est son affaire de la rendre manifeste, je n'en veux pas d'autre certificat. Que la bienheureuse Vierge en soit la charte, que le Christ en soit le notaire et que les Anges en soient les témoins. » Quittant ensuite Pérouse, et retournant à Notre-Dame des Anges, il se reposa dans une léproserie située sur la route appelée *del Colle*, et il s'y endormit. A son réveil, il se mit en prière, puis il ap-

Digitized by Google

pela son compagnon et lui adressa ces mots : « Fr. Massée, je te le dis de la part de Dieu, cette indulgence que vient de me concéder le Souverain Pontife a été ratifiée dans le ciel. » Et le Fr. Marinus, neveu du dit Fr. Massée, rapporte ce qu'il a souvent entendu raconter par son oncle. Le susdit Fr. Marinus s'est endormi dans le Seigneur, plein de jours et de sainteté vers l'année du Seigneur 1307.

Après la mort du Bienheureux François, Fr. Léon, l'un de ses compagnons, homme de vie illustre, le tenait de la bouche du Saint, et Fr. Benoît d'Arezzo et Fr. Raynier d'Arezzo qui le tenaient de Fr. Massée, ont rapporté tant aux Frères qu'aux séculiers de nombreux détails sur cette indulgence, et un grand nombre d'autres Frères encore en vie maintenant les ont attestés. » Puis, vient le témoignage de Pierre Zalfani que nous avons examiné déjà, et la lettre se termine par les réflexions de l'Evêque d'Assise concernant les ignorants et les détracteurs de l'indulgence.

Parmi les *autres Frères encore en vie qui ont attesté ces choses*, nous devons signaler surtout le B. François de Fabriano, né le 2 septembre 1251, entré dans l'Ordre le 29 septembre 1267 et mort le 22 avril 1322.

Fr. François de Fabriano est un chroniqueur. Il se plaît à enregistrer, année par année, non seulement les événements qui concernent l'histoire de l'Ordre, mais encore les faits les plus saillants de sa propre existence. C'est par lui que nous connaissons la date de sa naissance et celle de son entrée dans l'Ordre, sous le Provincialat de Fr. Monaldo de S. Elpidio, Ministre Provincial de la Marche. Tout jeune encore, étant tombé gravement malade, sa mère fit le vœu de le porter à Assise, s'il recouvrait la santé. Fr. Ange, compagnon de saint François, ayant aperçu cet enfant, s'écria aussitôt avec un accent prophétique : un jour, il sera des nôtres : *iste puer erit de nobis*. La prédiction se réalisa, à la grande joie de sa mère « qui désira toujours, écrit-il, *quod non remanerem in mundo* (1). »

L'année même de son noviciat, c'est-à-dire le 2 août 1268, il fut envoyé à Assise pour gagner l'Indulgence de la Portioncule, et il eut le bonheur d'y rencontrer le Fr. Léon. Plus de quarante ans après, il se rappelle ce souvenir, et, poursuivant toujours sa chronique, il s'empresse d'y introduire la lettre encyclique de

1. *Miscell. francesc.*, X, p. 71.

Digitized by Google

Fr. Théobald, évêque d'Assise, qu'il fait précéder des lignes suivantes :

« *Ad memoriam futurorum.* Moi, Fr. François de Fabriano, Frère Mineur indigne et inutile, je mets ici par écrit ce que j'ai vu et lu, sous le sceau authentique du Seigneur Evêque d'Assise, sur l'indulgence de Sainte Marie de la Portioncule de la dite cité. » Puis, après avoir transcrit intégralement l'acte officiel de l'Evêque, il confirme ce récit en ajoutant :

« Ceci a été certifié par Fr. Léon, l'un des compagnons du bienheureux François que j'ai vu moi-même, l'année de mon entrée dans l'Ordre, quand j'allai à la dite indulgence. Car, le dit Fr. Léon a déclaré qu'il avait entendu raconter de la bouche du bienheureux François que l'indulgence avait été obtenue par lui, de la manière dont il est dit plus haut (1). »

Ainsi, nous avons dans la lettre de Fr. Théobald la relation d'un Frère-Mineur et d'un Evêque, écrivant sur les lieux mêmes où les événements se sont passés, et à une époque où la tradition est encore proche de sa source.

Malgré les témoignages si clairs et si précis des FF. Benoît et Raynier d'Arezzo, de Pierre Zalfani, de Jacques Coppoli et de Pierre Olivi, la lumière ne parvenait pas à se faire dans certains esprits. Une faveur aussi grande, dont la provenance restait entourée de tant d'obscurité, avait besoin, pour s'imposer à la croyance de tous, d'être reconnue et publiée authentique par l'autorité de l'Eglise. Sans doute, le 2 août de l'année 1216, en présence de sept évêques des environs d'Assise, François avait solennellement promulgué l'indulgence. Mais, pour les raisons que nous avons déjà signalées, il avait évité de provoquer un élan qui eût été peut-être nuisible à des intérêts supérieurs. Le souvenir de cette fête ne disparut pas complètement, il est vrai, mais ni François, ni ses Frères ne s'employèrent à l'entretenir autour d'eux. Seules les populations environnantes participèrent, durant de longues années, à l'insigne privilège attaché à la petite église de la Portioncule. Toutefois, les obstacles qui s'étaient opposés jusque-là à la diffusion de cette indulgence, finirent par disparaître. Toute liberté était rendue aux Frères de faire connaître aux fidèles de tous les pays, les trésors de grâce enfermés dans l'humble sanctuaire de Notre-Dame des Anges. C'est alors que l'on voit accourir chaque année, vers Assise, de toutes les

1. *Ibid.*

Digitized by Google

contrées de l'Italie, de la France et de l'Espagne, ces foules immenses auxquelles se mêlent des religieux de divers Ordres, et qui font l'étonnement et l'admiration des chroniqueurs de l'époque.

Cette brusque transition devait nécessairement jeter le trouble dans quelques esprits. On rattachait cette indulgence à saint François, on prétendait qu'il l'avait obtenue du Pape Honorius III et qu'il l'avait promulguée lui-même, à Assise, le jour de la consécration de Notre-Dame des Anges. Mais sur quels témoignages s'appuyait-on pour prouver la vérité de ce fait? On alléguait, il est vrai, les attestations de Fr. Massée et de Fr. Léon; on citait même les paroles de saint François, annonçant au peuple d'Assise la faveur qu'il venait d'obtenir. Mais quelle créance méritaient tous ces bruits? Etaient-ils fondés sur quelque réalité historique? On conçoit aisément qu'une telle perplexité, entretenue d'ailleurs par les propos malveillants de quelques envieux, ait décidé l'Evêque d'Assise à publier la lettre encyclique que nous connaissons. Mieux que personne, il était en mesure de rassurer les consciences et de porter la lumière dans les esprits. Il a entre les mains les matériaux historiques, c'est-à-dire, les documents officiels qu'avait recueillis en 1277 le Fr. Ange de Pérouse, Ministre Provincial, et que nous venons d'étudier tout à l'heure. Ces documents et d'autres, sans doute, qui ne nous sont point parvenus, il ne les accepte pas tels qu'ils se présentent à lui, sans en contrôler la valeur. Il a soin, au contraire, de peser les témoignages, d'interroger à nouveau ceux des témoins qui vivent encore et de juger par lui-même de leur science et de leur honnêteté. Puis, de toutes ces sources, il compose un récit, où sous une forme simple et concise, se trouvent exposées toutes les circonstances qui accompagnèrent la concession de l'indulgence faite à saint François par le Souverain Pontife. Comme le dit encore M. Sabatier, « c'est une véritable compilation que nous avons devant nous; mais ce qui donne à celle-ci un caractère tout spécial, c'est qu'elle ne met en œuvre que les attestations qu'on a déjà vues. Fr. Théobald en l'écrivant ne fait guère qu'apposer son visa épiscopal à ces témoignages et leur donner l'approbation de l'*Ordinaire* (1). »

Il nous paraît évident qu'après un examen aussi attentif des circonstances qui accompagnèrent et suivirent la concession de

1. *Op. cit.*, p. LXX.

Digitized by Google

l'indulgence, les récits postérieurs ne doivent être acceptés qu'avec la plus extrême réserve. « Nous pouvons clore avec François de Fabriano, dit M. Paulus, la série des témoignages qui méritent considération (1). » C'est aussi l'opinion de M. Falocci (2). Le P. Lemmens n'hésite pas non plus à écrire : « Nous avouons que beaucoup de récits racontés par Bartholi sont peu dignes de foi ; d'autres, au contraire, portent manifestement le sceau de l'authenticité et de la vérité. On peut et on doit distinguer (3). »

Il est généralement admis, par exemple, que la lettre de Conrad, évêque d'Assise, écrite en 1335, et qui a fourni à la plupart des historiens de saint François, le thème de leur chapitre sur l'indulgence de la Portioncule, est plutôt l'écho de la tradition populaire que celui de la tradition officielle de l'Ordre. Elle renferme des détails si singuliers, voire même des faits si prodigieux, qu'il semble impossible que Fr. Théobald ait pu les ignorer. Ce n'est certes pas arbitrairement qu'il les a écartés de son récit, et l'absence de toute raison sérieuse pour infirmer son témoignage nous interdit de remanier, au gré de nos conjectures,un ordre historique qu'il ne doit pas avoir suivi sans de bons motifs. Il était évidemment mieux placé que Conrad, pour pouvoir se prononcer en connaissance de cause sur la succession des événements. Or, il ne parle ni de la tentation de saint François, ni du miracle des roses, ni d'une seconde démarche du Saint auprès du Pape, en compagnie des Frères Pierre de Catane, Bernard de Quintavalle et Ange de Rieti. Pourtant, ces détails avaient aussi leur importance. Ils étaient connus de Fr. Théobald, puisque Conrad les emprunte lui-même à Michel Bernardi, qui écrivait en 1284 (4). Il est donc fort probable que, ne voyant en eux que la mise en œuvre de la tradition populaire, il ne crut pas devoir les insérer dans sa relation officielle. Au reste, tandis qu'il cite, à l'appui de son récit, les témoignages que nous connaissons, Conrad n'en cite aucun. Nous ne voudrions pas dire qu'on ne doive tenir aucun compte de ce document, mais il nous paraît téméraire d'appuyer sur un fondement aussi ruineux une certitude historique, ou même une probabilité sérieuse. Bref, en bonne critique, le silence observé par Fr. Théobald sur des points aussi importants, nous invite à la réserve, presqu'à la négation. Au con-

1. *Der Katholik*, 1899, I, p. 117.
2. *Miscell. francesc.*, X, p. 83.
3. *Der Katholik*, 1908, p. 258.
4. Cf. Sabatier, *op. cit.*, pp. LXXXII-LXXXIX.

Digitized by Google

traire, les témoignages que nous venons d'étudier et qui se rapportent tous aux compagnons de saint François, semblent bien mériter toute confiance et répondre à toutes les exigences de la critique.

Avant de mettre fin à cette étude, il convient, croyons-nous, de revenir quelques instants sur le silence des premiers biographes de saint François. Ni Thomas de Celano, ni saint Bonaventure, dans sa *Legenda*, ni les premiers chroniqueurs de l'Ordre ne font allusion, il est vrai, au privilège accordé par le Pape au sanctuaire de la Portioncule. C'est le principal, pour ne pas dire l'unique argument que plusieurs critiques mettent en avant, pour nier l'authenticité de cette indulgence : argument purement négatif qui ne pourra jamais rien contre une tradition historique publique et constante. Ici, en particulier, un tel argument est plus qu'infirme. D'abord, est-il vrai que le silence des premiers auteurs de l'Ordre soit absolu sur ce point ? Sans doute, Thomas de Celano et saint Bonaventure ne mentionnent pas ce fait dans leur *Légende*, mais il est aujourd'hui prouvé que saint Bonaventure en eut connaissance. Si, à l'exemple du premier biographe de saint François, il ne crut pas devoir le révéler au public, pour les motifs que nous avons indiqués, il eut pourtant occasion d'en parler à ses Frères, dans une lettre circulaire qu'il leur adressa. Malheureusement, cette lettre ne nous est pas parvenue, et il est impossible d'en déterminer la date. Mais, son existence est indéniable, et elle prouve, à notre avis, que les motifs qui empêchèrent Thomas de Celano d'introduire ce récit dans la vie de saint François, imposèrent la même discrétion à saint Bonaventure, dans la composition de sa *Legenda* (1). Elle prouve, en outre, que l'indulgence de la Portioncule était assez célèbre, sous le généralat de saint Bonaventure (1257-1274) pour que le séraphique docteur crût devoir lui consacrer une lettre spéciale. Le pre-

1. C'est au P. Ehrle que nous devons cette découverte. L'indication de cette Lettre nous est fournie par le catalogue des 1667 manuscrits qui appartenaient, en 1375, à la Bibliothèque papale d'Avignon. Au numéro 100 de ce catalogue, on lit ce qui suit : « Item, in volumine signato per Cepistole Augustini. Soliloquium Augustini, meditaciones Ancelmi, Hugo de claustro animae, plures epistolae fratris Bonaventurae de evangelica paupertate, *de indulgentia Beatae Mariae Fortuensi Assisii*, de verbis sancti Francisci... » *Bibliotheca Romanorum Pontificum*, I. Roma, 1890, p. 463. Cf. *Miscell. francesc.*, 1906, vol. X, p. 69. Mgr Faloci ajoute les réflexions suivantes : « Non si può pretendere una testimonianza più esplicita, e quelli che negano la verità di tale indulgenza, hanno l'obligo di dare qualche spiegazione sul documento messo in luce dal P. Ehrle. »

Digitized by Google

mier document écrit, attestant l'existence de cette indulgence, est donc antérieur à l'année 1277.

En second lieu, ce silence s'explique d'ailleurs très facilement, si l'on considère que saint Bonaventure et les autres chroniqueurs, attentifs surtout à raconter les traits qui se rapportent directement à la personne de saint François, ont omis bien d'autres faits plus importants que celui-ci pour l'histoire. Après tout, si l'on laisse de côté les circonstances merveilleuses dont la tradition populaire s'est plu, au XIVe siècle, à entourer cette faveur, il s'agit ici, purement et simplement, d'une indulgence plénière accordée par le Souverain Pontife, à la demande de saint François. Les biographes du Saint n'ont-ils point passé sous silence des faits bien autrement dignes d'intérêt que celui-ci ? Ne sont-ils pas sobres de détails, quand ils nous parlent, par exemple, des commencements de l'Ordre, de son organisation, de sa rapide et merveilleuse extension, de ses premiers Chapitres et de ses premiers martyrs ? Comme le dit encore le P. Lemmens, « ils furent plus préoccupés de nous représenter la belle âme du Saint, que de nous faire connaître les divers événements de sa vie (1). »

Enfin, rappelons brièvement ce que nous avons dit plus haut. Il était très important, à cette époque, de ne pas détourner ou retarder le courant qui portait alors les masses vers la Terre-Sainte, dans l'espérance d'obtenir l'indulgence de leurs fautes. Nous savons que les cardinaux s'opposèrent à la concession de l'indulgence de la Portioncule, dans la crainte qu'elle ne détournât les fidèles des autres pèlerinages. Or, pour qui connaît l'âme délicate de François et son profond respect pour les ministres de Dieu, il n'est point surprenant qu'il ait agi, en cette circonstance, avec la plus grande circonspection, et qu'il ait recommandé la même réserve à ses Frères. Thomas de Celano et saint Bonaventure, instruits des intentions du séraphique Patriarche, et comprenant, eux aussi, la nécessité de taire, pour le moment, une faveur qui intéressait surtout les fidèles, crurent devoir la passer sous silence. Cette explication nous semble très naturelle ; elle ressort des données certaines que nous avons sur l'origine même de l'indulgence. Il faut attendre du temps et des révélations nouvelles des manuscrits une lumière plus complète.

Fr. René de Nantes, O. M. C.

1. *Der Katholik*, 1908, p. 263.

Digitized by Google

JÖRGENSEN

ET SAINT FRANÇOIS D'ASSISE.

Jean Jörgensen (1) est le plus remarquable et le plus fécond des poètes danois contemporains. Une grande partie de ses œuvres littéraires ont trait à saint François d'Assise. Au début de sa conversion, survenue en 1896, il écrivit « *Das Reisebuch* (2) ». La seconde partie de ce livre est intitulée : *Une chronique ombrienne ;* elle est essentiellement franciscaine. Bientôt après Jörgensen enrichit la littérature du Nord d'une traduction des *Fioretti ;* puis parut le *Livre du Pèlerin* et enfin il donna une « vie de S. François d'Assise ».

Ces productions (3), accueillies avec enthousiasme dans la patrie du poète, furent communiquées à un cercle nombreux de lecteurs allemands par la comtesse Henriette de Holstein-Ledreborg, récemment convertie au catholicisme.

Celui qui connaît l'originalité du jeune Danois se demande comment il a pu s'enthousiasmer si puissamment pour S. François. Ce fut, sans doute, le génie poétique du Poverello, avec lequel il découvrit quelques liens de parenté, qui l'attira à lui, car ce ne fut pas, en effet, le « François du grand amour » qui, de prime abord, conquit tant d'influence sur Jörgensen, ce ne fut

1. Né en 1866.
2. *Le livre de voyage.*
3. *Le livre de voyage :* lumière et ténèbres dans la nature et l'esprit. — Traduction du danois autorisée par la Ctesse H. de Holstein-Ledreborg. (Mayence, Kircheim, 1898.) — *Le Livre du Pèlerin :* A travers l'Italie franciscaine (Kempten et München, Kösel, 1905), *Saint François d'Assise :* description de sa vie (Kempten et München, Kösel, 1908.) Au moment même où je corrige les épreuves de ce travail, je reçois de Jörgensen un nouvel ouvrage franciscain, qui vient de sortir de presse : *I det Höje* (Gyldendalske Boghandel, Nordisk Forlag). Il renferme les biographies d'Angèle de Foligno, de Marguerite de Cortone et de Camille Battista Varani. L'auteur considère son nouveau livre comme étant la continuation de sa *Vie de S. François.*

Digitized by Google

pas ce François avec qui chantèrent les premiers franciscains, un Fra Pacifico « Roi des Vers », un Jacopone de Todi et un Dante, et à qui s'unirent aussi tant d'autres poètes chrétiens.

Quand Jörgensen aborda le Saint pour la première fois, il ne vit en lui que l'ami génial et le fervent admirateur de cette nature dont lui-même avait un amour si vivace et une compréhension si profonde et si poétique.

Déjà, encore enfant, Jörgensen était si sensible aux beautés de la nature qu'il se sentait envahi par toute la puissance d'un sentiment religieux (1), en considérant la délicatesse et le brillant coloris des fleurs ou encore en admirant les magnifiques forêts de sapins si nombreuses en son pays.

Son plus grand bonheur était « de s'asseoir seul, au printemps, à la lisière d'un bois, de voir la lumière du soleil dorer le sol couvert d'anémones et d'entendre le chant du coucou ».

La nuit, le jeune poète se glissait, sous un prétexte quelconque, dans la campagne et là, dit-il, sous la clarté de la lune, « je me jetais à genoux et je priais le ciel et la rayonnante beauté de la nuit. ».

Souvent, dans les premières années de sa jeunesse, quand il était plongé dans *Ekkehard* (2), il se relevait brusquement, se redressait de toute sa hauteur et, appuyant les mains sur la charpente de sa chambre basse, à Christiania, il s'écriait : « Säntis ! säntis ! — Air de la montagne ! O solitude ! O parfum des herbes sauvages (3) ! » Ainsi les choses les plus minimes, comme les choses les plus grandes, répandaient dans son âme un charme irrésistible.

Il devint un admirateur éperdu de la nature, un amant de la solitude et des forêts profondes, un enthousiaste de la nuit qui *buvait* le clair de lune et l'ombre des sapins et un adorateur des étoiles éternelles et de la tranquillité douce et calme de l'automne (4).

Involontairement on se reporte aux scènes si différentes et pourtant si analogues de la jeunesse de saint François... à la *gaya scienza* de ce demi-provençal qui, d'après Thomas de Célano, était épris de la beauté des champs, du charme de la vigne et de tout ce qui réjouit la vue *(Vita prima, cap. 2)*, qui, comme

1. Jörgensen, *Römische-Mosaik*. Benzinger, 1906.
2. *Ekkehard*, roman historique de Scheffel, publié en 1855.
3. *Reisebuch*, p. 116.
4. *Reisebuch*, p. 201.

Digitized by Google

heureux roi de « la jeunesse dorée » d'Assise, s'en allait de fête en fête et parcourait, pendant la nuit, les rues de sa ville natale en chantant au son du luth et de la viole (1).

Mais quelle différence et quel contraste entre Jörgensen et François ! A peine ce dernier a-t-il goûté aux joies innocentes de la vie, que son amour ardent de la nature et le désir insatiable qui tourmentait son cœur élevèrent son âme profondément croyante vers le Créateur. Il sut ramener la beauté de la création à son origine ; il devint le troubadour, le « jongleur de Dieu », *jaculator Dei*, et toutes les créatures lui furent *frères et sœurs*. Il fut le fondateur d'une contemplation neuve, plus profonde et plus idéaliste, il fut le héros du « sentiment de la nature », maintenant si bien compris et jadis à peine soupçonné.

« Ce qui, dans les chansons provençales, n'apparaissait que timidement, ce qui, au-delà des Alpes, respirait librement dans les chants de Walther von der Vogelweide, ne parut pleinement au jour qu'en François d'Assise, nous voulons dire : l'aimable et douce gaîté, la contemplation délicate des merveilles de la Création et l'harmonie puissante des grandes voix de la nature (2). »

« Les vignes et les semences, les plaines et les bois, les fleurs des champs, les eaux courantes et les jardins à la parure verdoyante, la terre, le feu, l'air et le vent étaient aimablement conviés par François à chanter et à louer le Seigneur (3). »

Jörgensen prend le chemin opposé, qui égare, le chemin que lui indiquaient ses maîtres préférés : *Faust* de Gœthe, *Manfred* et *Kaïn* de Byron, *Prométhée délivré* de Shelley, *Henri Heine*, le spirituel moqueur et l'auteur du *Livre des Chants* (4), *Brandes* donnèrent une fausse direction à son « supernaturalisme » : il devint *naturaliste*.

Il apprit à adorer dans la nature non pas Dieu, mais des dieux et avant tout lui-même et l'absolue souveraineté morale et intellectuelle du « moi », le surhomme moderne.

Ses quelques croyances luthériennes disparurent rapidement et le jour vint bientôt où ce jeune homme, à peine âgé de dix-huit ans, découvrit qu'il n'était pas un chrétien, mais un libre-penseur, un païen, un moniste (5).

1. Jörgensen, *Der heil Franz*, p. 144-145.
2. Henry Thode, *S. François d'Assise et les débuts de l'art à la Renaissance en Italie*. Berlin, Grote, 1885, p. 64.
3. Thomas de Celano, *Vita Ia*, cap. 10.
4. *Mosaïk 11 ; Lebenslüge und Lebenswahrheit*. Kirchheim, Mainz, 1897, 5.
5. *Reisebuch*, p. 201. *Lebenslüge und Lebenswahrheit*, pp. 4, 22, 46. *Mosaïk*, p. 10.

Digitized by Google

« Cependant, derrière les portes dorées de ce matin de mai, se trouvait, non la vie mais la mort », ainsi se plaint Jörgensen. « Ce jour fut mon adieu au bonheur et mon entrée dans une vie de mélancolie et de tristesse profonde et mortelle. Je fus bientôt un *panthéiste* passionné et mon *panthéisme* me devint une source de noir pessimisme. »

« Je me jetai alors sur le remède diabolique de l'âme qui ouvre les portes du paradis terrestre avec Baudelaire, Edgar Poë et De Quincey,... » (*Mosaïk*, p. 11.) « Je fus un bohémien entre bohémiens, un décadent entre décadents, un homme dont la tente était dressée aux confins de l'anarchie. » (*Lebenslüge*, 41 ; vgl. 55-58.)

Il ne pouvait même plus retourner à la nature ; les portes lui en étaient fermées par la malice de ses faux dieux. Il pouvait pleurer en revoyant les endroits dont la beauté l'avait jadis rempli du bonheur le plus pur. (*Reisebuch*, p. 201.)

Au lieu du sentiment du beau si grandement développé, « ce fut la *dénaturalisation* de son esprit et de ses talents, ce furent l'égoïsme, la maladie, les parfums et les liqueurs. »

Il alla jusqu'à ne plus distinguer entre le jour et la nuit, entre Dieu et le mal et jusqu'à ce que la mesure de son malheur et de son désespoir fût pleine. (*Reisebuch*, p. 117-141.)

Ce fut après une de ces nuits d'hiver de l'année 1893, quand aucune étoile ne paraissait plus briller pour lui, que commença à poindre le jour faible et gris de la vérité catholique.

Il entendit ses amis darwinistes parler d'un homme qui « d'un partisan de Baudelaire, enivré de la joie de vivre, était devenu un disciple ardent de la vérité éternelle et de sa divine douceur », Paul Verlaine.

L'admirable livre de la conversion de Verlaine, « *Sagesse* », fut pour Jörgensen la première lueur d'En-Haut. Il avait gaspillé sa jeunesse et maintenant il soupirait avec le pauvre Lélian :

Qu'as-tu fait, ô toi, que voilà
Pleurant sans cesse,
Dis, qu'as-tu fait, toi, que voilà
De ta jeunesse !

Digitized by Google

Mais il avait assurément un long chemin à parcourir de l'aveu de sa jeunesse perdue au sommet de la vie chrétienne et de la contemplation du monde ; et n'eût-il eu qu'un pas à faire pour se rapprocher de la Foi, il lui fallait un autre guide que l'inconstant Verlaine. Il se mit donc à l'étude des auteurs catholiques et n'en recueillit que des préventions théologiques et une sorte de dilettantisme ; et cependant les horizons étaient neufs et les expressions frappantes pour lui que la nouveauté avait toujours impressionné et conquis. Les romantiques eurent ses préférences ; il était d'ailleurs destiné à suivre le même chemin que Görres qui fut conduit du romantisme à saint François.

En tout cas, le voyage de Jörgensen au pays de saint François amena un changement définitif. Les incidents de ce voyage, ou plutôt les diverses impressions que ses promenades lui procurèrent sont consignées dans son livre « *Reisebuch* » qui est réellement pour le poète un *Itinerarium mentis ad Deum.* (*Mosaïk*, p. 13.)

Le chemin par lequel la grâce revint à celui qui cherchait Dieu, fut le chemin propre du poète ; le chemin qui le rapprocha de Dieu fut précisément celui où il l'avait abandonné jadis : ce fut le chemin du cœur ou le chemin du bonheur. Il s'était imaginé que sa chute était l'œuvre de son intelligence et de ses convictions scientifiques. Pas à pas il avait chassé la foi de son âme et, pour ainsi dire, renié Dieu. Il voulait être *incroyant* et il devint *incroyant* en se persuadant de la vérité de l'incrédulité. Mais l'incrédulité l'égara par une liberté qui lui promettait le bonheur de la vie dans la jouissance immodérée des plaisirs. (*Reisebuch*, p. 247.)

Il apprit, par une dure expérience, que tout cela n'était qu'une *fata morgana*. Quand il entreprit son voyage dans le midi, il laissait derrière lui un bonheur anéanti, une maison détruite, un monde en ruines qu'il condamnait, qu'il répudiait et qui lui paraissait comme une ville empestée, aux rues pleines d'immondices (1). S'étant mis sérieusement à rechercher Dieu dans le monde, celui-ci reprit à ses yeux la pureté et l'indicible charme qu'il avait jadis admirés. Son âme fut plus touchée par la surnaturelle beauté de l'Eglise que par toutes les merveilles de la nature. Les pieuses Madones et les Saints des cathédrales gothiques, les artistes du moyen-âge, la source de vie surnaturelle

1. *Reisebuch*, pp. 117, 141.

Digitized by Google

émanant du Tabernacle et se répandant sur le peuple chrétien et enfin la majesté impressionnante de la liturgie catholique exercèrent un charme puissant sur cet égaré, qui n'avait connu jusque-là que sa protestante patrie. (*Reisebuch*, 21-70, 260-262.)

Toutes ces impressions l'assaillirent avec une force croissante dans la ville de S. François et dans le couvent franciscain de la Rocca, près d'Assise.

Quand il gravit pour la première fois, à une heure assez avancée de la soirée, les marches élevées du Sacro-Convento, il lui sembla qu'elles le conduisaient vers le ciel resplendissant de mille étoiles. — « Ici, nous entrons directement au ciel, s'écrie-t-il, en présence de son noble ami, le peintre Mogens Francesco Ballin. » — « Oui, répond ce dernier, c'est le chemin qui conduit vers le royaume du Ciel. » (*Reisebuch*, p. 144.)

La Basilique de St-François devint une patrie pour l'étranger. Sous ses voûtes ombreuses, il lut, pendant les journées d'été, les *Fioretti* et il y étudia la vie du Poverello.

Tout en travaillant dans la grande église, il écoutait les psalmodies des religieux qui chantaient l'office « dans cet imposant latin du moyen-âge, dont le son païen avait été oint et baptisé avec le sang du Christ, et qui, pour cette raison, avait été appelé la *Langue de Dieu* et avait été choisi pour nous garder les plus hautes vérités. »

Jörgensen et son compagnon crurent remarquer qu'une image de S. François s'animait et prenait part à l'office, et plusieurs fois même ils l'entendirent clairement redire les répons à haute voix. (*Reisebuch*, p. 154.) Le soir, quand les deux amis se promenaient au milieu des cyprès, quand le soleil se cachait derrière les Apennins et que les cloches des monastères et des églises sonnaient l'Angelus, alors l'immortel chant du soleil de S. François s'élevait calme et majestueux dans les paisibles campagnes de l'Ombrie. (*Reisebuch*, p. 166-168.)

Tout ceci impressionnait vivement le poète, et pourtant il ne *croyait* pas encore.

Vint alors la grande fête de la Portioncule avec ses démonstrations touchantes de piété et de foi.

Jörgensen la dépeint admirablement, et comme personne ne l'a fait avant lui. Enthousiasmé, il s'agenouille avec les pèlerins devant Sainte-Marie des Anges ; il reconnaît n'avoir pas été aussi heureux depuis des années et pourtant il reste incrédule. Quand il se trouve au milieu de la foule agenouillée et que le prêtre

Digitized by Google

donne la bénédiction du Saint-Sacrement, il est attiré par une puissance irrésistible, il sent quelqu'un près de lui, il sent une flamme brûler son cœur ; mais son cœur craint de se livrer à cette flamme. Il se rappelle avoir éprouvé quelque chose de semblable en entendant le *Requiem* de Berlioz et la *Passion* de Hændel et la dernière scène du *Crépuscule des dieux* ou l'ouverture de Tannhäuser. (*Reisebuch*, p. 216, 261.) Plus la lumière de la Foi brille à ses regards, plus il s'efforce avec désespoir d'échapper à sa jouissance. Ce n'est qu'après avoir épuisé tous les prétextes et toutes les excuses qu'il s'avoue à lui-même que sa résistance repose sur des idées préconçues qu'il n'a pas assez sondées ; qu'il met de la vanité et de la présomption dans sa résistance et que son incrédulité n'est pas le fait de son intelligence, mais bien de sa volonté et de son cœur. (*Reisebuch*, p. 245.)

A certaines heures, il percevait la certitude de la Foi, mais cette clarté théorique ne voulait pas se transformer en pratique, en prières, en aveux, en conversion et elle se laissait ébranler par le plus petit souffle et par le moindre incident. Les soirs pouvaient être chrétiens, mais les matins redevenaient incroyants, païens.

Il y a deux voix, qui toujours se disputent,
Deux lumières, qui ne cèdent pas l'une à l'autre :
L'avidité à jouir de la vie
Et un désir ardent de souffrir avec Dieu.

Païen le matin, quand l'âme s'enivre
A contempler ce ciel, qu'est la nature à son réveil
Chrétien le soir, quand le cœur se serre,
Quand l'étoile montre Dieu dans la nuit. Lui seul est grand !

La ville de saint François et le petit couvent de Santa Maria della Rocca devaient être pour Jörgensen le chemin du ciel, les témoins de ses larmes, des luttes terribles de son âme et du changement progressif de ses idées. Il n'obtint la victoire qu'après son retour dans la patrie danoise.

Mais cette Ombrie ensoleillée, avec son village solitaire de la Rocca, où il passa sa seconde jeunesse, et avec toutes ses petites

Digitized by Google

villes, comme Capharnaüm et Cana au temps du Christ, continuèrent à vivre dans sa mémoire.

Ce souvenir était pour lui comme un retour de tant de vaine science à la claire et simple sagesse, du bruit assourdissant des rues au repos intime du foyer (1).

Après cinq années d'absence, il eut de nouveau, en 1899, le plaisir de séjourner dans cette ville sainte, la ville du Petit Pauvre de Dieu, la ville du repos de l'âme et de la paix. Quand il la quitta, ce fut avec la promesse tacite de revenir bientôt et de traverser l'Italie franciscaine en pèlerin.

Le fruit de ses pérégrinations devait être son livre «*Pilgerbuch*». Mais avant que Jörgensen pût voyager avec profit, il devait apprendre bien des choses encore.

Trois années furent consacrées à l'étude approfondie des sources franciscaines. Il travailla tout un hiver dans la bibliothèque du Vatican ; quand elle était fermée, il continuait la carte de ses voyages à travers l'Italie centrale. Il recherchait et indiquait avec soin toutes les villes où François avait passé : Assise, Pérouse, Bologne et Sienne, Foligno et Cortone, Spolète et Montefalco, Bevagna, Fallerone... Le son de ces noms était une musique attrayante pour ses oreilles, et plus l'hiver avançait et plus pressant devenait son désir. (*Pilgerbuch*, p. 1-5.)

Enfin il put partir. Nous nous mettons en route avec lui et nous allons, le cœur joyeux, vers cette « Galilée de François », vers ces provinces les plus belles de l'Italie, l'Ombrie, la Toscane et la Marche d'Ancône. Nous traversons en esprit la marche d'Ancône avec ses vieux cloîtres sur lesquels le frère Hugolin connaissait tant de légendes. Dans la plaine ombrienne, dans les vallées des Apennins et dans la solitude des montagnes, nous visitons les remarquables *Eremos* des temps franciscains les plus reculés : *Rivo-Torto* où S. François habita un hangar avec ses premiers compagnons. Le local était si étroit qu'il dut marquer à la craie le nom de chacun d'eux, à la place qui leur était assignée ; *Carceri*, « ce pigeonnier » solitaire, au Monte-Subasio, où le frère Rufino fut si péniblement tenté par le démon sous la figure du Christ ; *Farneto*, petit couvent entre Pérouse et Gubbio, où un ange apparut au frère Masseo qui en était alors le portier et qui en fut chassé plus tard par l'orgueilleux frère Elie ; *Monte-Casale*, près de Borgo San Sepolcro, où, d'après

1. Jörgensen, *Paraboles*. Mayence, Kirchheim, 1899.

Digitized by Google

les *Fioretti*, saint François convertit trois brigands ; *La Foresta*, où il bénit la vigne morte du curé, de sorte qu'elle produisit des fruits comme auparavant ; *Poggio-Bustone*, où il connut, par révélation, que tous ses péchés lui étaient pardonnés ; *Fonte-Colombo*, dans la vallée du Rieti, le *Sinaï* de l'Ordre franciscain, où le séraphique Père, avec l'aide de Dieu, écrivit la sainte Règle; *Greccio*, le Bethléem franciscain où le Poverello fêta Noël et prêcha la gloire de l'Enfant-Dieu. Mais notre piété nous amène vers le Golgotha de l'Ordre, à la sainte montagne de l'Alverne que François préférait comme demeure sur la terre.

« Sur ce rocher aride, il reçut le dernier sceau du Christ et les blessures qu'il porta, pendant deux ans, aux pieds et aux mains (1). »

« C'est un voyage consolant, merveilleux que ce pèlerinage à travers l'Italie franciscaine. Le printemps et les montagnes en Italie ne sont pas ce que nous décrivent les touristes, ce que peignent les artistes et ce que chantent les poètes. Ce n'est pas l'Italie de Gœthe avec le myrte, les lauriers et les guirlandes dorées. Ce n'est pas l'Italie de Böcklin avec les cyprès, les prairies émaillées de fleurs et les villas de marbre.

« C'est moins encore l'Italie *coup-de-théâtre* des peintres professionnels de Naples avec son golfe bleu, les loggias de Caprée et le Vésuve grondant.

« C'est une Italie plus simple que je préfère, une Italie intermédiaire qui vous donne l'illusion de la patrie. Ce n'est pas Naples et la Sicile à l'éternel printemps, mais c'est un pays avec ses saisons comme les autres pays, avec le froid en hiver, la pluie et les tempêtes au printemps et en automne, un pays où l'été apparaît tardif dans les montagnes et qu'il abandonne bientôt. C'est l'Italie où croît l'olivier, le simple, le bon olivier avec son feuillage argenté et son tronc tordu ; c'est l'Italie où le paysan travaille, où le moine prie et où des milliers de cloches annoncent dès l'aurore le Saint Sacrifice de la Messe. C'est l'Italie en habit de travail, c'est l'Italie revêtue de la bure du pénitent. C'est une Italie franciscaine ; je suis heureux de la connaître et je me soucie peu d'en connaître une autre (2). »

« Ah ! Italie, ma chère Italie ! Comme je t'admire, comme je t'aime ! Pourrai-je réussir jamais à t'amener des hommes qui

1. Dante, *Paradis*, chant. Ier.
2. *Pilgerbuch*, p. 121.

Digitized by Google

s'intéressent à toi, qui t'aimeront et te comprendront comme je t'aime et je te comprends ? Ai-je un devoir dans la vie et ce devoir consiste-t-il à faire connaître l'Italie à mes compatriotes ? Ou bien mon travail est-il inutile ? Serait-ce en vain que je lis, écris et voyage ? Me serais-je trompé sur mon époque, aurais-je trompé l'humanité et moi-même, aurais-je offert ma vie à un rêve, à une impossibilité ? »

Non, non, le fait que le « *Pilgerbuch* » a été reçu avec un si grand enthousiasme dans le petit Danemarck protestant, rien que ce fait prouve le succès de la mission de Jörgensen. Dans les pays de langue allemande, le « *Pilgerbuch* » si plein de vie, d'esprit et de poésie fera beaucoup d'amis à saint François. Pour moi, du moins, ce livre précieux me paraît venir du cœur. Après de longs et pénibles travaux sur l'histoire franciscaine, c'est une consolation pour moi de le lire et de le relire — pourquoi ne l'avouerais-je pas ? — et je me réjouis comme un enfant en retrouvant tant de vieux amis, tant de souvenirs et tant d'événements qui me rappellent mon propre voyage dans l'Italie franciscaine.

Après tout, ce voyage de Jörgensen était avec tous ses travaux le signe avant-coureur d'une nouvelle « Vie de saint François », résultat d'une étude longue et soutenue. Même pour ceux qui ne partagent pas les idées et les points de vue de l'auteur, ce nouvel ouvrage donne l'impression d'un travail approfondi et spécial.

La dissertation sur les sources remplit à peu près cent cinquante pages. Tout est étudié avec soin et accompagné d'innombrables remarques et annotations ; l'auteur se sert des travaux les plus récents parus sur saint François. Quelques points sujets à discussion, l'origine de la Portioncule, par exemple, sont traités et résolus avec une grande clarté.

C'est peut-être beaucoup d'éloges pour une vie de saint François qui, à dire vrai, ne me satisfait pas entièrement. Je n'y retrouve ni le bon saint François, ni, dans toute sa fraîcheur, l'humble et douce vie francisaine du « *Pilgerbuch* ». Le Saint y apparaît tout à fait à l'arrière-plan, comme d'ailleurs dans toutes les nouvelles biographies, — à part celle du R^me^ Père Bernard, Général de l'Ordre, qui n'est même pas citée par Jörgensen. — Et même, le côté purement humain de la vie de S. François perd de son charme, à cause précisément de tout cet apparat et de ces discussions savantes.

Digitized by Google

De plus, le Jörgensen du « Reisebuch » et du « Pilgerbuch » ne se retrouve plus dans cette biographie touffue ; j'y trouve, par contre, un savant qui y a étalé beaucoup trop de science. Mon rêve eût été que Jörgensen, avec tous les avantages dont il jouit, et ayant, pour ainsi parler, les voies toutes préparées par les sources où il a puisé, nous eût donné une vie de S. François, moulée dans l'esprit, le « Gemüt » d'un enfant du nord, doué d'un talent original, élevé, vraiment artistique. Si l'auteur de cette vie de saint François n'était pas notre poète, on trouverait toute naturelle sa manière de voir et d'écrire. En tous cas ce n'est pas la manière de Jörgensen. L'intelligent et spirituel poète a, on le voit, de la difficulté à se mouvoir dans cette cuirasse de l'historien prêt à combattre. On s'étonne même de l'ardeur qu'il déploie dans ce genre littéraire ; mais c'est un tournoi où il n'a pas coutume de paraître, et cela se voit bientôt. Nous aimerions mieux le saluer dans ce tournoi comme un barde enthousiaste que de le voir revêtir les armes d'un chevalier qui désire la lutte. Jörgensen n'est pas un érudit, mais un philosophe ; il n'est pas fait pour disséquer, mais pour réveiller la vie. Observer et reproduire par l'art la nature et la vie, voilà sa vocation. Cette vocation est résumée dans le vœu qu'il fit un jour : « *représenter par tous les moyens de son art*, faire connaître au monde moderne le bonheur enivrant et l'idéal avec lequel le catholique doit envisager l'univers, idéal qu'il a ressenti en lui-même et qui a son expression la plus aimable dans la vie de saint François (1). » Qu'il ne se laisse pas écarter de cette vocation prophétique, ni par son talent si vaste, ni par la pression des hommes qui le censurent. Qu'il résiste à l'une et l'autre tentation avec ces paroles joyeuses que nous trouvons dans les *Fioretti*.

« Un jour, frère Jacques de Fallerone demandait au frère Masseo pourquoi il ne changeait pas sa façon de témoigner son allégresse et pourquoi il n'entonnait pas un chant nouveau ! Il répondit en laissant voir une grande joie : « Parce que celui qui trouve son bonheur dans une seule chose, ne doit chanter que ce chant seul. »

P. Hilarin Felder.
O. M. C.
Docteur en Théol.

1. Mosaik 15.

Digitized by Google

LES FOUILLES ET DÉCOUVERTES EN MÉSOPOTAMIE.

Comment es-tu tombé du ciel, astre brillant, fils de l'aurore ? Comment es-tu renversé sur terre, toi, le destructeur des nations (1) ?

Ces paroles d'Isaïe contre Babylone ainsi que les autres prophéties relatives à la destruction de Ninive (2), nous donnent une image des épreuves que devaient subir ces deux princesses d'Orient, superbes et opulentes.

Autrefois Ninive portait partout la terreur, maintenant son emplacement n'est plus qu'un amas de décombres amoncelés en collines où l'œil exercé des savants devine les tombeaux d'une civilisation disparue. La population semi-barbare qui vit dans ces vastes pâturages ne songe guère qu'elle foule sous ses pas les vestiges de cette civilisation raffinée des puissants empires d'autrefois.

La fière Babylone, rivale jalouse de Ninive, avait fait un paradis de tout ce vaste territoire s'étendant devant elle jusqu'au golfe Persique.

Mais aujourd'hui cette terre est désolée et, comme l'avait prédit Isaïe, elle est devenue un spectacle d'horreur pour les nations. « La mer est montée sur Babylone, elle l'a couverte de ses flots (3). » Le sable mouvant a transformé cette contrée devenue un triste désert, une terre inhabitée. « une terre où personne ne demeure (4) ».

Les pluies du printemps et la fonte des neiges sur les montagnes

1. *Isaïe*, XIV, 12.
2. Sophonie II, 13 : Il détruira Assur et il fera de Ninive une solitude aride comme un désert, etc. *Nahum*, II, 2 et 7.
3. *Isaïe*, LI, 41 s.
4. Jér., 51, 43.

Digitized by Google

d'Arménie amènent l'inondation et changent le désert de sable en mer. Les canaux d'autrefois sont ensablés et les collines empêchant le bon écoulement des eaux, le pays reste couvert jusqu'en automne de flaques d'eaux, qui forment autant de marécages répandant aux alentours leurs miasmes empoisonnés.

Les palais et les autres constructions de ces peuples antiques se composant de matériaux de glaise cuite au feu ou séchée seulement au soleil à cause de la pénurie de bois (1), ne pouvaient résister aux catastrophes causées par le temps et les éléments. L'eau dissolvait les briques et le Simoun achevait l'œuvre de destruction. Au Nord même, là où l'inondation n'était pas à craindre grâce aux fortes digues, la tempête et les sables, éléments destructeurs, suffirent pour effacer si totalement ces centres de civilisation, après leur première destruction par leurs ennemis, que deux cents ans après la chute de Ninive (606), Xénophon et ses dix mille ne purent même apprendre le nom des ruines qu'ils foulaient aux pieds.

Pourtant Babylone ne disparut pas complètement. Elle était déchue lorsqu'Alexandre le Grand tenta vainement de lui rendre une nouvelle vie. Il voulait en faire la capitale d'un empire immense, lorsque la mort vint subitement le surprendre. Sous les Romains, elle fut la résidence des Satrapes parthiques et au commencement du moyen-âge elle était encore le centre d'une célèbre école de Juifs. Ce dernier reflet de splendeur s'éteignit complètement vers le XIIe siècle, lorsque Hilla vint à s'élever dans son voisinage.

Les siècles passèrent. Seuls les écrivains classiques parlaient encore avec quelques détails des deux antiques cités, détails imparfaits et trop vagues pour satisfaire la curiosité des érudits. Ce fut le XIXe siècle qui vint éclairer les ténèbres babyloniennes en découvrant les tombeaux de ces civilisations disparues et en déchiffrant leur histoire dans les inscriptions cunéiformes.

Le récit de ces découvertes est si plein d'intérêt, il s'y joint tant de questions importantes qu'il mérite qu'on s'y arrête un peu. Nous parlerons d'abord des principales étapes des découvertes et de la manière dont on est parvenu à déchiffrer les inscriptions, puis nous apprécierons les résultats de ces efforts tant au point de vue de l'histoire et des mœurs qu'à celui de la religion.

1. Le bois de charpente était trop cher à cause de son éloignement. Les inscriptions cunéiformes relatent souvent les conquêtes de princes vers l'Orient, sur les montagnes du Liban et d'Amanos où ils venaient chercher des cèdres. Par la voie du fleuve on faisait venir les pierres du Nord.

Digitized by Google

I

Les premières recherches. Les fouilles d'Assyrie jusqu'à la fin du XIXe siècle (1).

1. Au XIIe siècle, déjà le savant Juif espagnol, Benjamin de Tudela, parvenait à reconnaître l'ancienne *Ninive* dans le vaste amas de décombres qui entoure Mossoul. En 1575, le médecin allemand Léonard Rauwolff et Ant. Shirley, à la fin du XVIe siècle, faisaient la même constatation. Au XVIIe siècle, nous voyons l'italien Pietro della Valle indiquer Mossoul comme occupant la place de l'antique capitale, tandis que l'anglais John Cartwright et le français Tavernier décrivaient les ruines elles-mêmes. Les missionnaires et les voyageurs du XVIIIe siècle ne firent que répéter dans leurs relations de voyage les récits de leurs devanciers. Seul Jean Otter (1748) osa douter de l'exactitude des traditions de Mossoul. Il accepta cependant, comme le fit le danois Carsten Niebuhr en 1766, l'antique tradition qui explique que l'endroit appelé Tell Ettuba, près de Mossoul — c'est-à-dire montagne de la pénitence — est bien l'endroit où Jonas vint prêcher la pénitence à Ninive. Ce sentiment était alors accepté de tous les voyageurs de cette époque. M. d'Anville écrit, à la fin du XVIIIe siècle (2) : « On sait que la rive opposée, ou la gauche, du fleuve conserve des vestiges de Ninive et que la tradition sur la prédication de Jonas n'y est point oubliée. »

Sur *Babylone*, Benjamin de Tudela, mentionné plus haut, ne nous dit pas grand'chose. Il s'intéressait surtout aux colonies de ses coreligionnaires. Il parle cependant du palais de *Nebukadnezar*, qu'il dit impénétrable à cause des reptiles et serpents venimeux qui y pullulent et donne quelques détails sur la Tour de Babel (Birs Nimroud).

D'autres voyageurs du XVIe siècle parlent aussi de la « grande ville », de sa tour et de la « Tour de Daniel », sans nous dire, cependant, s'ils ont remarqué d'autres ruines que celles de Babylone. Ils devaient probablement prendre pour la Tour de Babel la construction très élevée d'*Aqarqouf*, car leurs descriptions con-

1. Il convient de traiter *séparément* les fouilles *assyriennes* et *babyloniennes*. — Nous suivons ici surtout Hilprecht, *The excavations in Assyria and Babylonia* (Babylonian expedition of the University of Pennsylvania, Series D. Researches and treatises, vol. I.). — Zehnpfund, *Die Wieder entdeckung Ninives* (Der Alte Orient, vol. V. 3.

2. *L'Euphrate et le Tigre*, Paris, 1779, p. 88.

Digitized by Google

cordent avec ce que l'on connaît de ce lieu. (Voyez Hilprecht, p. 15.)

Ce fut Pietro della Valle qui étudia le premier les vraies ruines de Babylone. En 1616 et en 1625, il envoya en Europe, de Babil et de Mouqayar, des échantillons de caractères cunéiformes. Il avait déjà envoyé de Persépolis le calque de quelques inscriptions en indiquant pourquoi ces caractères devaient être lus de gauche à droite. Il s'étonnait surtout de ce qu'un immense monceau de ruines comme Babil, au Nord de Babylone, eût été bâti exclusivement en briques.

Ces premiers explorateurs ne faisaient que répéter simplement les narrations des indigènes comme choses certaines. Le P. Emmanuel de St-Albert, dominicain, émit des doutes sur la véracité de ces traditions (vers 1700). Niebuhr prenait pour les ruines de Babylone les amoncellements de débris auprès d'Hilla. L'abbé de Beauchamp, vicaire-général de Bagdad (1780-90), étudiait plus sérieusement la question et concluait qu'il fallait chercher l'ancienne ville de Babylone à un mille marin au Nord d'Hilla, sur la rive gauche de l'Euphrate, juste sous la colline appelée par les Arabes : Babil. Il décrit ces ruines et dit que les indigènes y ont creusé une carrière pour y chercher des matériaux.

Les récits des voyageurs, les objets qu'ils rapportaient, attiraient vers ces contrées l'attention de l'Occident. L'Angleterre montra un vif intérêt pour ces découvertes. L'« East Indian Company » demanda à son résident à Bosra d'envoyer quelques échantillons à Londres et ce premier envoi devint plus tard très important pour déchiffrer les inscriptions.

2. L'intérêt s'accrut pour ces études, mais on s'aperçut bien vite combien rares en étaient les documents. On reconnut aussi que la recherche la plus nécessaire, la base de toute étude sérieuse, devait être l'examen attentif des ruines et la détermination de leur étendue.

M. Claude-Jacques Rich commença ce travail en 1811. Né près de Dijon, mais élevé à Bristol, Rich fut nommé résident de l'« East Indian Company » à cause de sa facilité extraordinaire pour les langues.

Le journal de ses travaux et plusieurs articles qu'il publia donnèrent une description complète de l'état des ruines *babyloniennes* (1).

1. Ses œuvres furent publiées par sa veuve, après sa mort prématurée. *Collected Memoirs* Londres, 1839

Digitized by Google

Il consigna dans ses notes plusieurs observations utiles, faites par lui. Ainsi il reconnut que les briques étaient toujours placées la face en dessous. Il indiqua les signes caractéristiques du mortier dont on usait dans les différentes périodes de l'empire Assyro-Babylonien, comme aussi l'endroit précis des ruines où il avait trouvé les antiquités. Rich entreprit des voyages d'exploration en 1820 ou 1821, jusqu'en *Assyrie*. Il étudia les ruines de Mossoul, et put constater, en les mesurant, qu'elles avaient exactement le même caractère et les mêmes inscriptions que celles de Babylone. Il couronna ses explorations en dressant une carte du cours du Tigre, à partir de Mossoul jusqu'à 30 kilomètres au Nord de Bagdad. Il avait fait paraître auparavant une autre carte d'une grande partie de l'Euphrate (1).

Après la mort de M. Rich, M. Buckingham poursuivit l'œuvre commencée dont le peintre Porter illustrait les découvertes.

Ce fut ensuite (1826-28) Rob. Mignan qui voulut, par une série de petites fouilles, ouvrir les collines de l'Ouest de Babylone, puis M. Fraser, osant s'aventurer dans le cœur du pays, s'assimila les mœurs et les usages des indigènes modernes; et la vivacité de ses descriptions de la contrée désolée fait mieux comprendre la grandeur de la chute de la superbe Babylone. Enfin, en 1835, une expédition anglaise, subventionnée par l'Etat et dirigée par le colonel Chesney, vint explorer les bassins de l'Euphrate et du Tigre. Malgré une autre mission dont il était chargé, le colonel dressa une carte exacte de toutes les ruines et vestiges des anciens empires situés sur le bord des deux fleuves. F. J. Jones publia en 1852 une carte plus exacte encore de la topographie de Ninive et de la contrée entre le Tigre et le Zab supérieur. En 1854 et 55, le même explorateur en publia une autre de Babylone et de ses environs. Malgré la commission spéciale, nommée par le gouvernement indien pour dresser une carte générale de Babylone, on ne possède pas encore une carte suffisamment exacte et étendue de ce pays, cette commission n'ayant pas achevé cet œuvre.

3. Les *fouilles assyriennes*, ainsi préparées et signalées par les voyageurs commencèrent à être menées *méthodiquement* vers la

1. Après la mort de Rich, le parlement anglais acheta, pour le musée britannique, ses œuvres et ses collections précieuses parmi lesquelles se trouvaient 800 manuscrits orientaux.

Digitized by Google

moitié du siècle passé. Ce fut la France, qui inaugura ces campagnes pacifiques, couronnées par tant de succès. Elle avait envoyé, en 1842, comme agent consulaire à Bosra, l'ingénieur Emile Botta, homme énergique et prudent, qu'un premier séjour en Orient avait rendu apte à cette mission, pour laquelle une science spéciale est nécessaire.

Il entreprit aussitôt l'examen attentif des environs de Mossoul. Les premières fouilles faites cette année même à Qoyoundjuk ne mirent au jour que d'insignifiants restes qui tombaient en morceaux au moindre contact. Il fut plus heureux à Chorsabad, situé à cinq lieues au Nord-Ouest de Mossoul et retira quelques découvertes de valeur, malgré les difficultés énormes qu'il avait à surmonter au milieu d'une population avide et fanatique. Il eut bientôt un collaborateur dans la personne de M. Flandin, qui avait obtenu du gouvernement de Constantinople un firman l'autorisant à pratiquer des fouilles.

On continua donc les travaux jusqu'en octobre 1844. On avait sondé toutes les parties de la colline où l'on reconnaissait l'existence de constructions. On recueillit de magnifiques statues, statuettes et reliefs, qui furent transportés à Bosra, sur le Tigre, puis confiés au vaisseau *Le Cormoran*, qui les amena en France. L'enthousiasme causé par ces premiers essais fut général. Le gouvernement se crut obligé de nommer une commission pour aider les deux savants à publier les résultats de leur expédition. Ils remplissent cinq volumes in-folio (1).

Le palais découvert par M. Botta n'était autre que celui de Sargon II, le vainqueur d'Israël. Malheureusement l'incendie qui l'avait détruit à la chute de Ninive, en 606, avait anéanti beaucoup de sculptures d'albâtre. D'ailleurs, M. Botta n'avait fouillé qu'un tiers du palais, le reste fut mis au jour par son successeur, Victor Place, de 1851 à 1855. Place entreprit aussi de dégager les murailles. Il y trouva sept portes dont trois étaient flanquées de taureaux ailés de proportions colossales. Il trouva, en outre, divers instruments de fer dont quelques-uns étaient encore en si bon état que les ouvriers pouvaient sen servir. Dans un cellier se trouvaient des cruches ayant contenu du vin, très bien conservées, dans lesquelles on voyait un sédiment rougeâtre qui, étant mouillé, répandit une forte odeur de lie de vin (2). Ces monuments

1. *Monument de Ninive découvert et décrit par M. P.-E. Botta, mesuré et dessiné par M. E. Flandin*, Paris, 1849-50. (5 vol., 400 planches).
2. Hilprecht, *l. c.*, 83.

Digitized by Google

et d'autres qu'on projetait d'expédier aux Musées du Louvre, furent détruits par un ouragan sur le Tigre, en 1855, et seules les notices journalières de M. Place nous font connaître l'importance des fouilles opérées (1).

Pendant qu'il travaillait à ses fouilles, M. Botta avait vu arriver un jeune anglais : Austen Henry Layard. Il se lia d'amitié avec lui. C'était l'homme dont l'habileté et le courage devaient doter l'Angleterre de la plus riche collection de monuments de l'ancien Orient que possède et que possédera jamais nation européenne. Cette gloire, Layard l'acquit moins par la libéralité du gouvernement anglais que par sa courageuse persévérance et son heureuse étoile. En 1845, il commençait les fouilles de Nimroud, sans autre secours qu'une somme accordée généreusement par l'ambassadeur d'Angleterre à Constantinople, M. Stratford Canning. Dès le premier jour, il découvrit le pavement d'une salle dont les dalles d'albâtre étaient brûlées et converties en chaux. On trouva d'autres salles dont le pavement était en partie bien conservé. Mais ce ne fut que le 28 novembre qu'on trouva les bas-reliefs tant désirés. L'année suivante, grâce à un gouverneur plus conciliant, M. Layard, après avoir engagé un plus grand nombre d'ouvriers, découvrit une grande salle, au Sud-Ouest, ornée de plaques d'albâtre bien conservées. C'était le palais d'Asarhaddon, bâti en partie avec les matériaux d'un palais plus ancien, celui de Tiglatpilesar.

Le lendemain on découvrit, à une porte, deux lions ailés colossaux, à face d'hommes. Plus tard on en découvrit encore deux autres. Rien de plus intéressant que les notices de ces trouvailles, faites par M. Layard, dans lesquelles il nous raconte toutes les difficultés qu'il eut avec les Arabes superstitieux, excités par leur fanatisme. Malgré sa profonde pénurie, M. Layard, auquel tous les moyens manquaient, commença néanmoins les recherches provisoires dans la colline de Qoyoundjik. Il put se convaincre de l'existence d'un palais de l'époque de celui de Chorsabad. Avec trente ouvriers, il reprit les fouilles de Nimroud et dans le palais du Nord-Ouest il recueillit un si grand nombre de figures et de bas-reliefs qu'il lui fut possible de faire un choix judicieux qu'il expédia au Musée britannique afin d'attirer l'attention du gouvernement et du public. Le généreux patron de M. Layard,

1. Victor Place, *Ninive et l'Assyrie avec des essais de restauration* par F. Thomas. 3 vol. Paris, 1866-69.

Digitized by Google

l'ambassadeur à Constantinople, donnait en même temps au gouvernement anglais toutes les antiquités recueillies avec ses droits de fouille, obtenus du gouvernement turc. Cette générosité forçait l'Angleterre à consacrer une somme pour subsidier l'expédition anglaise, mais cette somme était insuffisante, et M. Layard eut le regret de ne pouvoir faire que des recherches superficielles. Parmi les trésors qu'il exhuma, citons le célèbre obélisque noir qui narre les exploits de Salmanassar II. Cette pièce, faite d'un morceau d'albâtre noir, est couverte, sur ses quatre faces, d'inscriptions et de bas-reliefs (en tout vingt), ces derniers représentant les faits mémorables des guerres contre les diverses nations , par exemple, contre le royaume d'Israël. Nous y reviendrons plus tard.

L'année 1847 fut consacrée à des recherches minutieuses du palais du Nord-Ouest (d'Assurnasirpal) qui avait échappé à l'incendie. On y trouva beaucoup de sculptures et treize paires de taureaux et de lions ailés. M. Layard, avant de quitter l'Assyrie retourna à Ninive et y découvrit encore un palais, mais tout à fait dégradé par l'incendie.

L'explorateur retournait en Angleterre (1847) avec la conviction que toutes les ruines découvertes par lui n'avaient été qu'insuffisamment fouillées, malgré l'incroyable quantité de richesses qu'il avait mises au jour pendant deux ans. Son gouvernement lui donna le poste d'attaché non payé à l'ambassade de Constantinople. Mais la publication de la relation de ses fouilles et des documents recueillis par lui, causèrent une si vive impression dans le public que le gouvernement, pour satisfaire au sentiment l'envoya de nouveau en Orient, de 1849 à 1851. Aidé par un habile et infatigable inspecteur qui l'avait déjà aidé dans sa première expédition, Hormuzd Rassam, Layard entreprit des fouilles simultanées à Qoyoundjik et à Nimroud. Dans le palais du Sud-Ouest de Sanherib à Qoyoundjik, ils trouvèrent une quantité de salles avec une multitude de sculptures et de restes précieux. Ce palais, restauré par Assurbanipal, contenait la bibliothèque royale dont Layard mit au jour une grande partie, le reste fut trouvé plus tard par Rassam. Cette bibliothèque était l'œuvre des derniers rois d'Assyrie et surtout d'Assurbanipal qui fit transcrire les textes babyloniens les plus anciens. Le Musée Britannique possède environ 20.000 « volumes » de cette antique collection. Malheureusement beaucoup d'entre eux ont souffert des ravages de l'incendie qui détruisit Ninive en 606 (1). A Nimroud, Layard

1. Lors d'une excursion à Kal'a Cherquat, Layard trouva les fondements d'un palais de Tiglatpilesar, et un grand cylindre d'argile de ce roi.

Digitized by Google

retrouva « *la tour d'étages* » de Calah (Kelah), il recueillit aussi beaucoup d'inscriptions intéressantes, des statues et, entre autres, celle d'Assurnasirpal II, en parfaite conservation, enfin une quantité d'objets en bronze. Telle était l'importance de ses trouvailles qu'il lui fallut 120 grandes caisses pour les envoyer en Angleterre.

M. Layard quitta, en 1851, pendant l'été, les lieux où il s'était acquis tant de gloire. Il ne devait plus jamais y retourner. Il ne cessa point, cependant, de s'intéresser à ce pays et aux fouilles qu'on y continuait, surtout lorsqu'il fut nommé ambassadeur à Constantinople.

Son ami Rawlinson, résident de l'East Indian Company à Bagdad, grâce aux subventions de l'Etat et des particuliers, put envoyer en Assyrie Rassam, l'aide dévoué de Layard. Il ne recueillit d'abord que quelques détails échappés à son devancier. Mais il trouva peu après, à Qoyoundjik, un grand palais d'Assurbanipal avec la célèbre « chambre des lions » et ses belles scènes de chasse. C'est dans ce même palais — au Nord-Ouest de Qoyoundjik — qu'il mit au jour le reste de la bibliothèque royale. Les sculptures et bas-reliefs de ce palais appartiennent à la plus brillante période de l'art assyrien. Si la perspective ne faisait défaut à ces restes splendides, ils pourraient soutenir la comparaison avec nos monuments tant pour la beauté des contours, la finesse du détail, l'exactitude du modèle, que pour la composition des sujets et l'harmonie de l'ensemble.

Rassam ayant quitté les travaux en 1854, ils furent continués par M. William Kennet Loftus. Celui-ci étudia surtout les détails architectoniques, mais ne séjourna que peu de temps en Assyrie, ayant été rappelé avec M. Rawlinson, qui abandonnait Bagdad définitivement, par la direction du Musée britannique. Le palais royal de Qoyoundjik n'avait pourtant été examiné que très superficiellement. Les fouilles furent suspendues jusqu'en 1873. Une nouvelle expédition partit sous la direction de M. George Smith, ancien assistant de Rawlinson à la section assyrienne du Musée britannique. Smith avait acquis une science remarquable pour les écritures cunéiformes qu'il lisait avec la plus grande facilité. Il découvrit ainsi, dans les briques tracées, un fragment considérable d'une narration assyrienne du déluge.

L'intérêt premier pour les fouilles de la Mésopotamie, fort endormi, se réveilla tout à coup. Le *Daily Telegraph* offrit une somme considérable à la seule condition que Smith fût lui-même l'explorateur désigné et se mît à la recherche du reste de cette

Digitized by Google

narration. Il devait envoyer à ce journal, de temps en temps, des rapports sur ses travaux. Mais la fortune est capricieuse. M. Smith ne put d'abord mettre à jour que des choses insignifiantes et des inscriptions sans valeur. Il est vrai qu'il arrivait dans des conditions très défavorables. Toute la colline avait été percée en toutes directions par ses prédécesseurs. Beaucoup de ces mines s'étaient écroulées et pour ne pas détruire complètement ce labyrinthe, Smith se voyait obligé de se contenter d'examiner à nouveau, et plus minutieusement, les endroits où avait été trouvée la bibliothèque royale. Enfin il réussit à déterrer un fragment d'inscription de sept lignes appartenant au récit du déluge. Juste en ce moment, où il venait enfin de faire une trouvaille de grande valeur, la direction du *Daily Telegraph* le rappela. Froissé de cette manière d'agir, Smith quitta l'Orient, mais la direction du Musée britannique le renvoya aussitôt (1874). Pendant son absence, un nouveau gouverneur était arrivé dans le pays et rendait plus sévères les conditions des fouilles. Néanmoins l'expédition mit au jour, à Qoyoundjik, environ 3.000 briques à inscriptions, dont quelques-unes portaient des dates très importantes pour l'histoire. Le directeur de l'expédition publia plusieurs volumes sur ses travaux en Assyrie. L'un d'eux, « la narration babylonienne de la Genèse », atteignit en quelques mois cinq éditions. Parmi les plus importantes découvertes, citons une narration assyrienne de la *Création du monde*, la légende des sept esprits mauvais, un grand nombre de textes astronomiques et astrologiques, des hymnes, des récits historiques, parmi eux un Octogone, racontant la guerre de Sargon contre Asdod (Isaïe, 20) et beaucoup d'autres choses. Nous reviendrons sur ces sujets. Envoyé une troisième fois pour diriger une nouvelle expédition, M. Smith mourut à Aleppo, le 19 août 1876, avant d'avoir pu commencer ses travaux. Il fut remplacé par M. Rassam. En ce moment, la situation était très précaire à cause des complications politiques. Il ne fut pas possible de commencer les fouilles jusqu'au moment où M. Layard, nommé ambassadeur à Constantinople, eut calmé les esprits et obtenu de nouvelles concessions. Elles étaient même si larges qu'elles causèrent un grand tort à la science par la facilité donnée aux chercheurs. Rassam put ainsi trouver une excuse à la manière négligente dont il travaillait. Aussi tous ses efforts, de 1878 à 1882, n'aboutirent qu'à recueillir 2.000 briques et un prisme à 10 côtés, très bien conservé, contenant les annales d'Assurbanipal, plus quatre cylindres d'argile, racontant tous la même

Digitized by Google

histoire, celle de Sanhérib. Comme tous ses prédécesseurs, Rassam ne put arriver à fouiller la colline de Nebi Junus à cause du fanatisme de la population, qui ne permettait pas qu'on touchât à ce lieu consacré par la sépulture de ses ancêtres. Il n'obtint qu'à grand' peine d'un propriétaire d'une maison à Balawat, à cinq lieues Est de Ninive, la permission de faire des recherches. Il ne ramena au jour que quelques plaques en bronze, toutes bosselées et si abîmées qu'il fut impossible de les transporter, sauf deux qui furent envoyées au Musée britannique, sous le nom de « portes en bronze de Balawat ».

Rassam trouva aussi deux plaques d'albâtre avec une inscription d'Assurbanipal, mais il dut cesser ses recherches sous les menaces des indigènes.

L'expédition de Rassam fut la dernière expédition importante du siècle. Depuis, l'Assyrie ne reçut que des visites rapides de quelques savants, telles celles de M. Budge, directeur du Musée britannique, de M. Delitzsch, professeur à Berlin, de M. Hilprecht, professeur à l'Université de Pensylvanie. Il y a quelques années, la Deutsche Orientgesellschaft entreprit des travaux méthodiques, mais il reste encore beaucoup à faire pour mettre au jour toutes les villes et bourgades ensablées.

Jusqu'à la fin du XIXe siècle, on découvrit donc cinq villes de l'ancien empire d'Assyrie : Assur (Kal'a Chercat), Ninive (Qoyoun djik et Nebi Junus), Kalan (Nimroud), Dur Sargon (Chorsabad) et Imgur-Bel (Balawat).

Les ruines de Ninive, dont le nom resta même ignoré jusqu'à nos jours, évoquent le souvenir des paroles du prophète Nahum (II, 13) : « Je viens à vous, dit le Seigneur des armées. Je mettrai le feu à vos chariots et je les réduirai en fumée, l'épée anéantira vos jeunes lions, je vous arracherait tout ce que vous avez arraché aux autres, et on n'entendra plus la voix de vos ambassadeurs au loin. »

« Ninive est détruite, elle est renversée et ruinée » (II, 10.) — « Votre ruine est exposée aux yeux de tous, votre plaie est mortelle. Tous ceux qui ont appris ce qui vous est arrivé ont applaudi à vos maux, car qui n'a pas ressenti les effets continuels de votre malice ? » (III, 19.)

(A suivre.)

Fr. Théophile Witzel,
O. F. M.

Digitized by Google

SUR LES ORIGINES DU " DIES IRAE ".

Diverses études ont récemment paru sur le *Dies irae :* par exemple un article dans la *Revue ecclésiastique de Metz* (1906), p. 664-678, — *La versification rythmique du Dies irae* de M. l'abbé Dabin, — *El origen franciscano del Dies irae* dans la *Revista de Estudios Franciscanos* de Barcelone (mars 1908, p. 157-159), — *La prose « Dies irae » et l'Ordre des Frères Mineurs* par le P. Eusèbe Clop dans la *Revue du Chant Grégorien*, nov.-déc. 1907, p. 46-53, etc.

Personne ne doute que ce morceau liturgique n'ait une origine franciscaine et qu'il n'ait pour auteur très probable Fr. Thomas de Celano.

M. Amédée Gastoué a bien voulu écrire pour nous les quelques pages qui suivent et qui projettent un jour nouveau sur ce sujet. Nul n'était pour cela plus autorisé que ce savant, qui appartient à la Commission pontificale du plain-chant, et qui vient de recevoir au concours des Antiquités nationales un prix Saintour pour ses *Origines du Chant Romain.*

Avant de publier son article, nous tenons donc à offrir à notre collaborateur nos bien sincères félicitations. (N. D. L. R.)

Une très intéressante étude du P. Eusèbe Clop, parue dans la *Revue du chant grégorien*, XVI (1907-1908), p. 46-53, est consacrée à l'auteur probable du *Dies irae*, Thomas de Celano, et aux trois manuscrits franciscains contemporains qui en contiennent le texte et le chant (1). On admet généralement que l'auteur aurait écrit cette superbe pièce vers le fin de sa vie, entre 1255 et 1259 environ, et les copies en question présentent en effet des caractères extrinsèques et intrinsèques qui permettent de les fixer à la même époque.

1. A) Le fameux bréviaire dit « de Sainte-Claire », du trésor de Saint-Damien, à Assise, où le *Dies irae* est, à la fin, écrit de seconde main en gothique minuscule et notation lombarde, aux caractères du milieu du XIIIe siècle (vers 1250 ou peu après) ; B) le missel franciscain VI. G. 38, de la bibliothèque royale de Naples, qui date de 1253 à 1255, et où le *Dies irae* se trouve aussi, de seconde main, mais semblable comme caractères du texte et du chant, c'est-à-dire contemporains ou très peu postérieurs ; C) un fragment provenant d'un couvent de Sicile, contenant une partie seulement de quelques strophes, écrit pareillement, comme les précédents, en petite gothique italienne et notation lombarde de la même époque.

La versification du *Dies irae* a été étudiée par M. l'abbé Dabin, même revue, III, 59.

Digitized by Google

Je ne referai pas ici l'étude du P. Eusèbe sur les variantes du texte de ces manuscrits, au moins pour la partie principale, qui va jusqu'à la fin de l'hémistrophe *Oro supplex ;* on pourra seulement remarquer que ces variantes paraissent être originales, de sorte que le texte reçu depuis par la curie romaine a été très légèrement retouché. Voici ces quelques variantes, dans l'ordre où elles se présentent :

Tuba mirum *sparget* sonum,
Judex ergo cum *censebit* (ms. de Naples),
Qui *salvando* salvas gratis,
Quaerens me sedisti *lapsus*,
Flammis acribus *astrictis*.

Mais, où je crois pouvoir ajouter quelque chose à cet excellent travail, et à ceux qui l'ont précédé, c'est au sujet des derniers vers, *Lacrymosa* et ce qui suit, et en même temps sur l'origine de la fonction liturgique, des thèmes littéraires et musicaux de la pièce entière.

On sait la controverse qui agita, et agite encore les érudits, sur la question de savoir où se terminait originairement le *Dies irae*, et si le *Lacrymosa* et le *Pie Jesu* faisaient partie du texte primitif. On a pu donner de bonnes raisons pour et contre : toutefois, l'absence de cohésion entre cette fin et ce qui précède, et au contraire l'unité parfaite de la pièce jusqu'à cet endroit sont certainement la meilleure raison pour admettre que l'œuvre propre de Thomas de Celano s'arrêtait au vers *Gere curam mei finis.*

A cet endroit, le sens est absolument achevé : c'est bien une conclusion, et c'est là sans doute ce qui fait que cette demi-strophe se présente en forme de finale, sans antistrophe correspondante, comme en un très grand nombre de séquences. De plus, la versification du *Lacrymosa* est autre ; autre encore celle du *Pie Jesu.*

A ces premières raisons de pur raisonnement, strictement logiques, on peut en ajouter de paléographiques. En effet, le manuscrit que nous désignons plus haut par A, ne contient pas l'invocation *Pie Jesu* qu'on rencontre dans le manuscrit de Naples, postérieur de quelques années (1). Cela permet donc de supposer que ces deux vers ne faisaient pas encore partie de la

1. Cf. Auguste Cholat, *Le bréviaire de Ste Claire*, p. 47, n° 2, Paris, Fischbacher, 1904.

Digitized by Google

pièce, au moment où le bréviaire de sainte Claire a reçu cette transcription (1). Un manuscrit du même temps, où manquerait le *Lacrymosa*, serait évidemment une seconde autorité sur cet autre point : toutefois, un texte de ce genre n'a pas encore été, que je sache, signalé, au moins scientifiquement, car je ne compte pas comme autorité de simples affirmations d'articles de revues sans références, où la chose ne paraissait pas faire l'ombre d'un doute.

Mais, à défaut d'un texte du *Dies irae* sans le *Lacrymosa*, nous avons mieux encore peut-être : c'est la copie du *Lacrymosa* dans un manuscrit du XIIe siècle, antérieur par conséquent de quelque cent ans à la composition du *Dies irae*.

Les manuscrits latins 12041 et 12042 de la Bibliothèque nationale de Paris, provenant de l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés, d'où ils paraissent bien originaires, donnent, au cours de l'office des funérailles, le répons *Libera me* avec un grand nombre de versets. On sait l'origine de cet usage courant au moyen âge ; cette pièce fameuse, dès la fin du Xe siècle ou le commencement du XIe, était chantée après l'absoute, en conduisant le corps au cimetière, ou pour les processions en mémoire des défunts. Suivant le trajet plus ou moins long, on avait ajouté aux trois versets originaux : *Tremens*, *Dies illa*, *Quid ego* (ou *ergo*), une suite de chants divers, versets composés dans la même forme, comme le *Dum veneris*, intercalé depuis dans le répons, comme des strophes empruntées à des proses, tel l'*Audi tellus*, et d'autres encore (2).

Or, parmi les versets donnés par les deux manuscrits de Saint-Maur plus haut cités, et dont le second est du XIe et du XIIe siècles, se trouve le verset : *Lacrymosa dies illa, qua resurget ex favilla judicandus homo reus, pro peccatis parce Deus* (3) (lat. 12042, f° 138 v, XIIe siècle, notation avec lignes vertes et lettres clefs), c'est-à-dire, à part le remplacement de *pro peccatis* en *huic ergo*, la strophe même par quoi nous trouvons conclue la prose *Dies irae*, cent ans après. Le *Pie Jesu* étant reconnu comme une addition à cette pièce, le *Lacrymosa* lui étant antérieur de beaucoup, nous devons donc reconnaître que, conformément aux

1. Ph. Ermini, *Il « Dies irae »*, p. 27, 133, Roma, 1903.

2. Cf. notre étude sur *Le répons « Libera me » à travers les siècles*, avec les mélodies d'anciens versets, dans la *Revue du chant grégorien*, XIII (1904-1905), p. 66-69, 94-99, et *Histoire du chant liturgique à Paris*, p. 58, Paris, Poussielgue, 1904.

3. Il n'est pas dans le ms. 10488, de même origine, mais un peu antérieur.

Digitized by Google

meilleures conjectures, l'œuvre de Thomas de Celano prenait donc bien fin avec la belle strophe *Oro supplex et acclinis*, seule conclusion normale du *Dies irae* (1).

Mais, dira-t-on, d'où vient cependant l'addition de ce verset *Lacrymosa* à une pièce usitée comme séquence avant l'Evangile ? La raison en est des plus simples : le *Dies irae*, malgré l'usage qui en est fait, malgré les rapports de détails que sa mélodie présente avec la forme des séquences, le *Dies irae* n'est pas originairement une séquence ni une prose de la messe. Tout comme le *Stabat mater*, c'est un *rythmus*, un *planctus*, une suite de *versus*, une sorte de prose si l'on veut, où, en raison de l'emploi de phrases mélodiques répétées deux à deux, se retrouvent des caractères de la séquence, mais ce n'est point là son rôle, sa fonction primitive, au moins à la place où nous le chantons.

La séquence, en effet, c'est d'abord — le nom l'indique — la « suite » de quelque chose : le développement littéraire et musical d'une phrase préexistante, ordinairement celle de l'*alleluia* de la messe. Or, la messe des morts n'a jamais eu d'*alleluia*, ni d'autres pièces donnant prétexte à séquence.

Mais une autre occasion d'adjoindre des développements analogues, c'était le chant des principaux répons, comme le dernier des nocturnes, ou certains autres plus solennels. Le *Libera me* est de ceux-là. Et dès lors, nous voyons bien ce qui a été l'occasion du *Dies irae :* un développement des versets de ce répons grandiose. Au fait, dès son origine, le manuscrit B, le seul qui paraît le circonstancier, le note *à la suite de l'absoute* (2): soit que le *Libera*, dans l'ordo alors usité chez les Frères Mineurs, ait été chanté à l'absoute, soit qu'on l'ait exécuté en portant le corps au cimetière, le *Dies irae* se présente en fonction de développement de ce chant; il n'est que la paraphrase — mais faite par un poète éminent, en vers admirables, — des versets bien connus du répons, soit des primitifs, soit de ceux qui y furent ajoutés. Il suffit de juxtaposer quelques-uns de ceux-ci aux premières strophes du *Dies irae* pour en avoir la preuve : non seulement les idées, mais souvent les expressions même concordent :

1. Ce que j'ai déjà indiqué dans *Les principaux chants liturgiques*, p. 62, Paris, 1903 ; p. 53 de l'édition de 1904.
2. P. Eusèbe Clop, *étude citée*, p. 49.

Digitized by Google

Prose : (1)	Versets (1) du *Libera :*
1. *Dies irae, dies illa,* Solvet saeclum *in favilla...*	(V. 1 ou 2) *Dies illa, dies irae.....* [Lacrymosa] *dies illa,* qua resurget *ex favilla.*
1' Quantus *tremor est futurus,* *Quando* judex est *venturus,* Cuncta stricte *discussurus.*	(V. 2 ou 1) *Tremens factus sum... dum discussio venerit,* atque *ventura* ira.
3' Judex *ergo* cum sedebit...	(V. 3.) *Quid ego* (ou *ergo*) *miserrimus, quid dicam...* ante tantum Judicem ?
4. *Quid sum miser* tunc *dicturus...* Cum *vix justus* sit securus ?	
4' *Qui* salvandos *salvas* gratis...	(V. 4.) *Vix justus* salvabitur, et *ego miser...*
5' *Redemisti* crucem passus.	(V. 5.) *Qui* venisti *redimere,* perpetim veni *salvare.*

Je n'ai fait que ces rapprochements ; il serait aisé d'en trouver d'autres. Rien n'est donc étonnant qu'un répons dont le premier ou le second verset (les mss. varient), commence par *Dies illa, dies irae*, et qui contient parmi les derniers le *Lacrymosa*, ait donné lieu de composer cette pièce si belle, où les idées se suivent dans un ordre analogue. Rien d'étonnant qu'on ait chanté le *Dies irae* à la suite du *Libera*, comme prose de répons (cela se faisait souvent dans ce temps-là) (2), pour remplacer un grand nombre de versets à la latinité douteuse : dès lors, que le *Lacrymosa* l'ait suivi, c'était l'ordre normal.

Loin d'infirmer cette conclusion, la musique — définitive en l'espèce puisqu'il s'agit d'un chant — ne fait que l'appuyer, et très fortement. Tout l'essentiel du *Dies irae*, dès le début de la mélodie, se retrouve dans le *Libera*.

Le premier vers est identiquement celui de la phrase correspondante du verset *Dies illa*, à deux broderies près (deux notes sur [*di*]*es i*[*rae*] dans le verset, une sur [*di*]*es il*[*la*] dans la prose); le second vers répond d'assez près à la fin du même verset ; la mélodie du troisième est presque note pour note celle de la fin du verset *Quid ego* (3), qui commence de même manière que le précédent, et l'ensemble, d'ailleurs, a des contours mélodiques

1. Il y a une remarque philologique curieuse à faire sur l'histoire des termes *prosa* et *versus :* l'évolution du genre a amené la *prose* à former des compositions en *vers* rythmés et rimés ; *versus* s'applique à des versets presque toujours en *prose*.

2. Le chant bien connu *Inviolata,* prose du répons *Gaude Maria*, en est l'exemple classique.

3. Voir la mélodie dans notre étude citée plus haut.

Digitized by Google

analogues à ceux de ce même verset tout entier. La mélodie ainsi constituée est répétée sur la première antistrophe *Quantus tremor*, à la manière des séquences, ainsi que les deux mélodies suivantes.

Le second motif, celui du *Tuba mirum*, est substantiellement bâti sur le même thème que *judicare* du V. *Dum veneris*, et *judicandus homo reus* du V. *Lacrymosa* du répons ; le second vers se chante comme le premier du premier motif ; le troisième est une variation toute normale, inspirée d'ailleurs de très près de l'*ante tantum Judicem* du *Quid ego*. Dans les *climacus* ou groupes de trois notes descendantes que contient cette phrase, les vieux manuscrits franciscains doublent d'une *apostropha* la note culminante ; c'était un usage courant au XIIIe siècle dans quelques mélodies nouvelles, dû à l'intrusion de formes corrompues sous l'influence sans doute de la musique mesurée ; mais les passages correspondants du thème primitif du *Lacrymosa*, dans le ms. de Saint-Maur, ou des autres versets du *Libera*, ne nous donnent que des *climacus* à *virga* simple. Et cette version primitive du thème a prévalu dans le chant traditionnel du *Dies irae*.

Le troisième motif, celui de *Liber scriptus*, est normalement déduit des autres. Au second vers, *In* [*quo*] est noté, dans les mss. cités par le P. Eusèbe Clop, par un simple *punctum* ; en vertu de l'articulation liquescente de la consonne, « on aura chanté *in* avec un neume liquescent, *fa mi*, qui aura ensuite passé à tous les passages analogues ». La remarque est très juste, mais il ne faudrait pas en conclure que la notation doive, chaque fois que ce passage est répété, avoir simplement la note *fa* ; en effet, les cinq vers chantés sur la même phrase, ont, sauf peut-être une exception (1), une liquescente au même endroit :

I-n quo totum...
Qui-d-quid latet...
Don—um fac (?)
Cu-l-pa rubet...
Co-r contritum...

Si les vers en question ont donc quatre ou cinq fois sur cinq une syllabe liquescente, cela explique parfaitement que la ver-

1. Le mot *Donum*, où se trouve non pas deux, mais une seule lettre liquescente, *n*, dans la syllabe qui nous occupe : cela peut suffire pour déterminer le neume liquescent. On peut signaler des cas du même genre, comme le début des introïts *Dominus illuminatio* et *Dominus fortitudo*, aux IVe et VIe dimanches après la Pentecôte, graduel vatican, p. 280 et 284.

Digitized by Google

sion courante écrive partout ici la liquescence sous-entendue dans les manuscrits en question : le chant traditionnel est donc d'accord avec la critique, qui ne doit pas se borner à reproduire telle quelle, pour l'usage, la notation d'un manuscrit donné, avant qu'elle n'ait été étudiée, et ses particularités d'exécution connues.

Les trois mélodies des strophes du *Dies irae*, et c'est ce qui lui donne une place à part, au lieu d'être suivies de mélodies nouvelles sur les strophes suivantes, ainsi que dans les séquences, sont reproduites une seconde fois, à partir de *Quid sum miser*, équivalent d'ailleurs du *Quid ego miserrimus* du *Libera*. C'est une preuve de plus que l'intention du poète et du musicien (probablement le même personnage) s'est fidèlement attachée au modèle ainsi développé. Une troisième fois, les mélodies se reproduisent dans le même ordre, à partir de *Qui Mariam*, mais cette fois la troisième phrase n'est plus répétée, et forme la conclusion de ce magnifique ensemble.

Le chant du *Lacrymosa* présente partout des variantes assez importantes ; la version donnée dans le graduel Vatican, qui a seul maintenant force de loi, est celle des anciens manuscrits de la curie romaine, autrement dit d'origine franciscaine. Elle est d'ailleurs presque identiquement celle des manuscrits étudiés par le P. Eusèbe, à part la variation traditionnelle des mots *ex* et *parce* (qu'on trouve déjà en partie dans le manuscrit de Saint-Maur), et la simplification de la première note du *climacus*, dont j'ai plus haut donné la raison.

Le *Pie Jesu* a été imité ou varié du dernier motif de la phrase précédente ; il offre également des versions divergentes à partir de [*e*]*is*.

AMÉDÉE GASTOUÉ.

Digitized by Google

FÉNELON.

Fin (1).

Ce n'est pas tout Fénelon. Il a écrit un Traité de l'existence de Dieu (2) et de ses attributs (1713). Nous en donnerons un extrait, lorsqu'il sera question des philosophes. C'est une lyrique effusion d'amour, parfois poussée à l'excès, où la personne de l'homme semble s'anéantir dans la divinité.

Les Dialogues sur l'éloquence, s'ils ne sont pas de Fénelon, sont bien d'un génie pareil au sien. Du reste, sur le nom de l'auteur, on hésite à peine aujourd'hui, ou même on n'hésite plus du tout. Le premier Dialogue est tout contre l'affectation du bel esprit, dans les sermons. Au second, le critique enseigne à prouver, « à remonter aux principes », à plaire et toucher. Pour cela on n'a pas besoin de divisions en l'honneur des douze apôtres. Au troisième Dialogue, Fénelon dit ce qu'il sent, à un autre point de vue, sur la véritable éloquence de la chaire. Elle doit être puisée aux livres saints, dans les Pères de l'Eglise. Avant tout, le Prédicateur commentera les Evangiles. Un détail : n'apprenez pas vos sermons par cœur ; étudiez votre sujet ; rendez-vous-en le maître ; ayez toutes prêtes dans votre mémoire les principales images ; et allez devant vous, sans appui artificiel ; votre geste, votre regard, votre action, tout s'en ressentira ; vous serez éloquent, en proportion du sujet.

Soyez simple et nommez les choses par leurs noms, si vous louez un saint ; ne craignez pas les détails. « La poésie même, qui est le genre le plus sublime, ne réussit qu'en peignant les choses avec toutes leurs circonstances (3). A cause de ce grand détail, bien des gens, s'ils l'osaient, trouveraient Homère trop simple. Par cette simplicité originale et dont nous avons tant perdu le goût, ce poète a beaucoup de rapport avec l'Ecriture ;

1. Voy. *Etudes Franciscaines*, N^os^ de Juillet et Septembre.
2. Il ne fut publié complètement qu'en 1718.
3. 2e Dialogue.

Digitized by Google

mais l'Ecriture le surpasse autant qu'il a surpassé tout le reste de l'antiquité pour peindre naïvement les choses. » Au ciel est donc toute source de poésie.

Plus tard, Fénelon atteint à une plus haute perfection, avec plus de sobriété, dans sa Lettre sur les occupations de l'Académie. Ce sera, pour peindre Fénelon par un nom qui lui a été donné, « le chant du cygne ». Dans les Dialogues, il nous conduit à son but, par trop de détours, à la façon de Platon ; on aimerait une voie plus droite et plus directe. Il y a aussi des portraits comme aiment à en faire les jeunes gens, et dont on ne saisit pas bien les originaux. Sont-ils de fantaisie ? L'orateur aux bras en « continuel mouvement », ce « torrent qui a passé tout d'un coup et qui laisse son lit à sec (1) », est-ce Bourdaloue ? « Il est très capable de convaincre ; mais je ne connais guère de prédicateur qui persuade et qui touche moins. »

Il est vrai, Bourdaloue n'émeut pas les sens ; mais, avec une certaine lenteur, il descend au plus profond de l'âme ; il pousse jusqu'aux dernières fibres l'aiguillon de la vérité, et le repentir suit. Est-ce là toucher, oui ou non ? Et si Fénelon a voulu peindre Bourdaloue, il était, sans doute, trop jeune alors, pour le comprendre. Plus tard, il lui rendit justice (2).

Nous allons dire un mot de l'Examen de conscience sur les devoirs de la royauté (1710). Quelle différence de ton avec la Politique tirée de l'Ecriture Sainte ! L'ordre de Bossuet, c'est l'ordre de Dieu lui-même observé dans le gouvernement du peuple Juif ; et Bossuet ne fait que commenter Dieu. Beaucoup plus humain, Fénelon parle surtout en son propre nom, au nom de son expérience. Ce passage nous a frappé :

« Il y a deux manières de connaître les hommes. L'une est la conversation. Si vous étudiez bien les hommes sans paraître les étudier, la conversation vous sera plus utile que beaucoup de travaux qu'on croirait importants ; vous y remarquerez la légèreté, l'indiscrétion, la vanité, l'artifice des hommes, leurs flatteries, leurs fausses maximes. Les princes ont un pouvoir infini sur ceux qui les approchent, et ceux qui les approchent ont une faiblesse infinie en les approchant. La vue des princes réveille toutes les passions, et rouvre toutes les plaies du cœur. Si un prince sait profiter de cet ascendant, il sentira bientôt les principales faiblesses de chaque homme (3). »

1. 2e Dialogue.
2. *Mémoire de Fénelon à l'Académie.*
3. Paragr. 33, Art. 3.

Digitized by Google

On éprouve, malgré tout, un certain froid à cette politique si positive dans un homme si idéal, et qui consiste à attirer la confiance des hommes pour leur faire découvrir leurs faiblesses... et, sans doute, les faiblesses des autres. Mais nous n'insistons pas.

Cet Examen fut envoyé de Cambrai au duc de Bourgogne, ou plutôt à de Beauvilliers, avec toutes sortes de précautions pour que le roi n'en sût rien. Il aurait pu s'y voir mieux encore que dans le Télémaque (1). Le duc de Bourgogne ne le lisait qu'avec la permission de son gouverneur, et, en le recevant, à huit-clos, de ses mains, pour le lui rendre ensuite. Ce jeune homme qu'il faut « soulever, redresser, élargir, » est traité en enfant jusqu'au bout.

Ce n'est pas assez. Les Tables dites de Chaulnes (c'est le nom d'un ami, le duc de Chaulnes, chez qui l'Archevêque allait se reposer, aux portes de Cambrai) exposent la manière dont le duc de Bourgogne, étant roi, devra gouverner, s'il écoute Fénelon (2). Fénelon s'y occupe de tout, sans paraître hors de son rôle, même de l'armée, de la milice, des finances, des généraux ; il juge avec sévérité Villars, le seul homme, à son avis, pourtant, à qui le Roi puisse confier le commandement. En effet, Villars sauvera la France. Tels et tels devront, parmi les chefs, former le conseil de guerre du monarque. Les Etats généraux se réuniront chaque trois ans et dureront autant « qu'ils le jugeront nécessaire » ; ils toucheront à tout, comme les assemblées d'aujourd'hui. Encore un peu, ce seraient des assemblées souveraines. Ajoutons : plus de fermiers généraux, plus d'agents du fisc, une noblesse vérifiée avec rigueur, et refondue du jour au lendemain, de façon à imposer au roi et à l'appuyer. Nous sommes à Salente. L'imagination heureuse de Fénelon, en lui représentant un idéal de bonheur public, auquel tout le monde a part, soit pour en jouir, soit pour y aider, risque d'égarer son sens politique et détache, sans qu'il le soupçonne, le gouvernement de son principe divin, pour le remettre, plus qu'il ne convient, entre les mains de l'homme. L'écrivain, assez défiant de l'homme, en particulier, semble avoir une confiance candide dans l'humanité, celle surtout des assemblées politiques. Nous préférons Bossuet.

En résumé « tout le dedans du royaume est épuisé, au désespoir (3) ». Il y faut penser.

1. Exemple : « N'avez-vous point autorisé une liberté immodeste dans les femmes, etc. » § 11.

2. Ces Tables sont de 1711, et autant du duc de Chevreuse que de Fénelon.

3. *Lettre au duc de Chevreuse*, Sept. 1711.

Digitized by Google

A défaut d'autres, Fénelon y pensera ; il s'en charge et ne sort pas, pour cela, de son humilité. Il a confiance en son génie et dans son amour pour la France. Il la gouvernera, en gouvernant le roi futur, pour le bonheur de l'un et de l'autre. Il ne songe pas à mal. Il est ainsi fait. On se demande néanmoins avec une légère inquiétude ce qui serait arrivé au royaume de Salente gouverné par Fénelon et son ministre, le duc de Bourgogne.

Avant d'achever l'analyse abrégée des œuvres de l'écrivain, reposons-nous, un instant, dans la vue paisible de l'Evêque et du pasteur. Il avait su faire des Fables et des Dialogues pour son jeune élève, le duc de Bourgogne ; il sut conduire ses ouailles, en toute douceur, tâchant de ramener les mauvais prêtres, ne négligeant rien des fonctions les plus ingrates de l'épiscopat, connaissant son diocèse à fond, comme le plus positif des Evêques, et se fatiguant à le visiter et à y administrer la confirmation aux enfants, les interrogeant sur le catéchisme (1), prêchant partout, comme il convenait, s'occupant des plus petits détails du Carême et de sa minutieuse observance, pour retenir les habitudes chrétiennes de la mortification, apôtre jusqu'aux derniers jours autant qu'auteur, mais toujours gentilhomme. Peut-on rien imaginer de plus original que cette double activité du pasteur et du politique, de l'homme de lettres et de l'apôtre ? L'ordre le plus parfait régnait dans ses affaires et dans son palais. Levé tard, à cause de sa faible santé, travaillant assez matin et priant sur son lit, il faisait, dans la journée, quelques visites de bienséance ou s'arrêtait dans les hôpitaux. Son unique plaisir était la promenade. « Ce spectacle de la nature agissait vivement sur « son âme et calmait, dit M. E. de Broglie (2), une ardeur in- « térieure que rien ne pouvait satisfaire. » Après sa messe, il confessait indistinctement tous ceux qui se présentaient : les jours de fête, il officiait lui-même solennellement. A midi, il dînait entouré de toute sa maison, l'abbé Chanterac à sa gauche, le principal invité, quel qu'il soit, à sa droite. On était oujours treize ou quatorze, tant aumôniers et secrétaires que visiteurs et étrangers, servis avec abondance et libéralité, mais sans la moindre recherche. Le maître du logis « tenait une assez longue table,

1. On étudiait encore, au diocèse de Cambrai, il y a trente ans, un petit catéchisme de Fénelon, aussi simple que possible.
2. *Fénelon à Cambrai*, Ch. I.

Digitized by Google

entretenant, servant, mangeant très peu et seulement des nourritures douces et de peu de suc (1) ». On vit au Palais Episcopal, combien de fois, M. de Chaulnes et même sa jeune famille, le futur colonel et Marquis de Fénelon, que son oncle traitait avec amour ; c'était Fanfan, enfin ses autres neveux. Ajoutons le chevalier Destouches, officier blessé, épicurien blasé, plein d'esprit et gourmand, qui plaisait d'une façon toute particulière à l'archevêque, mais dont il ne put réintégrer le cœur dans la foi positive. Il lui écrivait pourtant des lettres délicieuses : il y badine, il est gai pour lui plaire ; il avertit parfois ; c'est un bon père. « Je crains votre impénitence ; sérieusement, vous mourrez par vos appétits gloutons ; voilà une étrange mort. *Si mens non laeva fuisset*, vous croiriez Chirac qui est très habile, et vous dîneriez *opiparè*, pour être le soir *parvo que beatus*. En vérité, vous me faites peur, pitié, douleur et dépit. Oh! si je vous tenais! » Quelle indulgence sévère ! Quelle sagesse aimable ! L'abbé Ledieu lui-même, l'ancien secrétaire de Bossuet, vint à Cambrai et y reçut le meilleur accueil ; il en a rendu témoignage dans son Journal.

Ce n'étaient pas là les seules joies du cœur de Fénelon ; l'abbé de Langeron, qui avait été son auxiliaire auprès du duc de Bourgogne, l'abbé Chanterac, son messager fidèle, à Rome, et M. de Beaumont, son parent et son légataire universel, plus tard évêque de Saintes, comblaient, autant que possible, le vide qu'avaient creusé dans l'âme de Fénelon ses espérances échouées, l'absence des trois amis, Mortemart, Beauvilliers, Chevreuse. Peut-être même n'en étaient-ils que les ombres. Notre infortune est proportionnée à nos désirs; l'archevêque, heureux suivant les regards du monde, était d'autant plus infortuné qu'il avait plus espéré ou rêvé pour le futur roi, son élève, et pour la France et pour l'Eglise.

Qu'on nous pardonne d'avoir insisté sur l'homme ; Fénelon a beau être malheureux, l'amabilité de son âme n'en est point altérée, ni sa douceur ; elles passent dans son style ; et le plus vif, le plus jeune de ses ouvrages a été composé à la veille de sa mort. Le caractère d'un homme éclaire son génie.

De Cambrai, le cœur de l'Evêque s'élançait, dans une correspondance infinie, à Versailles, à Paris, et ailleurs, dans des Lettres spirituelles à Mme de Grammont, à Mme de Montberon (2),

1. *Fénelon à Cambrai* Ch. 1, par E. de Broglie.
2. Il lui écrivit deux cent vingt-cinq lettres spirituelles.

Digitized by Google

bonne et scrupuleuse, à Mme de Bernières, la grand'mère de Malesherbes, à la marquise de Risbourg, à un militaire, à des personnes pieuses.

A Mme de Montberon, il écrit : « Soyez simple, petite et livrée à l'esprit de grâce : la paix en sera le fruit... Ce que je vous désire plus que tout le reste, est un *profond oubli de vous-même*. On veut voir Dieu en soi, et il faut ne se voir qu'en Dieu. Les inquiétudes n'ont jamais d'autre source que l'amour-propre... Il n'y a que l'amour-propre qui s'inquiète et qui se trouble (1). »

Le dernier mot de toute la correspondance de Fénelon, c'est : « Laissons les hommes, et n'aimons que Dieu (2)... » Faisons « *ce que Dieu demande* ». « Laissons *faire Dieu !* » Que rien ne nous puisse « *distraire* de Dieu ! »

Des lettres spirituelles rentrons dans l'action, de la vie intérieure dans l'histoire. L'élève de l'Archevêque campe ou combat en Flandre, en 1708 ; et le duc de Vendôme a l'audace de lui dire, quand la retraite est décidée, après Oudenarde : « Aussi bien, il y a longtemps, Monseigneur, que vous en aviez envie. » Le petit-fils du roi se tait. Tout le génie de Fénelon n'a pas empêché, dans l'âme violente de son élève, une réaction violente, née, pour ainsi dire, de sa trop parfaite éducation. Il a appris à se mépriser ; il est gauche, timide et timoré. Du camp de Saulnois, en 1708, il écrit à Fénelon l'état de sa conscience. On cabale contre lui : « Il passe condamnation sur les discours qu'il mérite, et méprise les autres. » Il pardonne : « Voilà mes sentiments, mon cher archevêque, et, malgré mes chutes et mes défauts, une détermination absolue d'être à Dieu. Priez-le donc incessamment d'achever en moi ce qu'il y a commencé et de détruire ce qui vient du péché originel et de moi (3). »

Fénelon voudrait le voir plus ému des malheurs de la France ; il a l'air de croire les médisants. Le Roi est mécontent. « On va jusqu'à rechercher avec une noire malignité les plus petites circonstances de votre vie, pour leur donner un tour odieux ; par exemple, on dit que pendant que vous êtes dévot jusqu'à la sévérité la plus scrupuleuse dans des minuties, vous ne laissez pas de boire quelquefois avec un excès qui se fait remarquer. On

1. Lettre spirituelle (1713) : L'oubli de soi est la source de la paix.
2. Lettre à la princesse Marie-Christine de Salm, d'après une nouvelle correspondance de Fénelon, publiée dans la *Revue des questions historiques* (1852-53).
3. 3 Octobre 1708.

Digitized by Google

se plaint de ce que votre confesseur est trop souvent avec vous, qu'il se mêle de vous parler de la guerre (1). »

Encore un peu Fénelon surexcité jusqu'à l'exaltation par son patriotisme, s'en mêlerait aussi ; mais c'est pour hâter l'heure de la paix. Il traite durement le roi coupable de tout, quoique dévot, dans une longue lettre au duc de Chevreuse, et reprend ses visions. Il voudrait qu'on réunît, sinon les Etats généraux, du moins les notables, pour aviser ; « qu'on mît le corps de la nation en part du plan général des affaires (2) ». Louis XVI le fit et périt. Louis XIV, moins chimérique, tint bon ; la France fut ruinée et délivrée. La guerre « c'était l'affaire du roi » contre l'avis de Fénelon ; et la guerre sera le salut.

Du reste, l'Archevêque qui est sur le passage des armées, reçoit avec la même charité amis et ennemis, français et prisonniers de guerre. Mais il ne voit qu'à huis-clos son élève, deux ou trois fois, devant témoins, dans une auberge de la ville et non sans amertume. Ainsi l'a voulu le roi. Alors le palais de Cambrai regorge de fugitifs. A un moment, il est comme envahi par les blessés. « Dieu nous aidera, dit Fénelon, la Providence a des ressources infinies sur lesquelles je compte sans défiance. Donnons seulement tant que nous aurons de quoi ; c'est mon devoir, c'est aussi ma volonté. »

Ce trait, ces belles paroles ne font-ils point partie des œuvres de Fénelon ?

Les gens du pays, les paysans surtout, ne trouvent pas de meilleur endroit pour mettre à l'abri leur bétail que le palais de leur archevêque ; il y est en sûreté ; tout en est rempli. C'est ce qui a fait inventer l'histoire de la vache Bruno...

Si grand et si simple (sauf l'utopie), Fénelon est à l'époque la plus glorieuse de sa vie. Tant de soins avec si peu de santé ne l'empêchent pas de convertir (en 1711) l'Anglais Ramsay à qui il confie que le livre des Maximes est « l'avorton de son esprit (3)». Ramsay a écrit la première vie de l'archevêque et un Essai sur le gouvernement civil, où il résume les entretiens du Prélat avec Jacques III, le prétendant à la couronne d'Angleterre, plus connu sous le nom de chevalier de St-Georges. On y lit que « tout prince sage doit souhaiter n'être que l'exécuteur des lois ». Par-

1. 15 Oct. 1708.

2. 1710. Son projet de mémoire au Roi, écrit seize ans auparavant (authentique ?), est très dur : Pendant que le peuple « manque de pain, vous manquez vous-même d'argent. Parce que vous avez toujours été heureux, vous ne pouvez vous imaginer que vous cessiez jamais de l'être. »

3. *Vie de Fénelon*, par Ramsay.

Digitized by Google

lerait-on autrement de nos jours ? Le Prétendant (1) est le modèle que Fénelon présente au duc de Bourgogne. Ils n'ont régné ni l'un ni l'autre.

Mais le grand dauphin meurt. Le duc de Bourgogne sera roi, et son précepteur avec lui. Les visites affluent à Cambrai ; Louis XIV seul résiste, et Mme de Maintenon. Dernière lueur d'espoir !

En 1712, les théories de Fénelon pour le bonheur du pays meurent dans la mort de son élève. A cette nouvelle : « Tous mes liens sont rompus, dit-il, rien ne m'attache plus à la terre. » Le duc de Beauvilliers le précède dans la tombe (1714). Nouveau coup ! L'abbé Langeron et Chevreuse étaient déjà morts. C'est à Chevreuse qu'il écrivait naguère (2) : « Hélas ! mon bon duc, Dieu nous a ôté toute notre espérance pour l'Eglise et pour l'Etat. Il a formé ce jeune prince ; il l'a orné ; il l'a préparé pour les plus grands biens ; il l'a montré au monde, et aussitôt il l'a détruit. Je suis saisi d'horreur et malade de saisissement, sans maladie. »

Revenons sur nos pas ; rajeunissons Fénelon. Il lutte avec les jansénistes qui remplissent son diocèse ; il écrit son Mandement « contre le cas de conscience », en 1704. Plus tard, l'archevêque de Noailles se laisse glisser dans les lacets du Jansénisme ; il a, sans réfléchir, approuvé le livre d'un prêtre nommé Habert. Fénelon, malgré lui, défend la vérité contre son ancien adversaire et vainqueur ; la foi est en péril, il n'y a pas à hésiter. La bulle Unigenitus lui donne raison, en 1713. Il est presque malheureux de sa victoire ; il n'ose condamner ouvertement les appelants, c'est-à-dire M. de Noailles et les évêques qui refusent de se soumettre ; il se tait : « La plupart des gens, dit-il, peuvent s'imaginer que j'aie une joie secrète et maligne de tout ce qui se passe ; mais je me croirais un démon si je goûtais une joie si empoisonnée, et si je n'avais pas une véritable douleur de ce qui nuit tant à l'Eglise (3). »

Il l'a déjà défendue contre le P. Quesnel, auteur des Réflexions morales, également approuvées par de Noailles. L'archevêque de Cambrai et le P. Quesnel entrèrent même en correspondance ; et la politesse charitable de Fénelon éclate à chaque ligne de ses

1. Il faut encore ajouter aux travaux plus ou moins politiques de Fénelon les trois Mémoires sur le Roi, le Projet d'un conseil de régence.
2. Au duc de Chevreuse, 27 Février 1712.
3. 12 Mars 1714.

Digitized by Google

lettres qu'il adresse à ce furieux successeur d'Ant. Arnauld, sans qu'il dépasse les bornes d'une chrétienne bonté.

En somme, Fénelon, suivant ses propres expressions, aimait et cherchait « la voie propre *à ramener les esprits* et à détourner le schisme pour l'avenir ».

Le rude St-Simon rend justice à sa modération.

Admirons, à notre tour, la ténacité de son patriotisme et son infatigable espérance. Il écrit, vers le même temps où il a perdu son élève, les Lettres fameuses sur la Religion (1). Elles s'adressent au duc d'Orléans, le futur régent, dont la présomption ne voyait en Dieu qu'un être indifférent à l'homme et au monde qu'il avait créé et qui n'avait besoin ni de prêtres, ni de culte d'aucune sorte. Pourtant il doutait de son doute ; il s'en expliquait à l'Archevêque, la plume à la main ; et Fénelon le réfuta, faisant trêve, pour le bien, à ses douleurs propres et à la pensée de l'infortune publique. Ce grand seigneur devait gouverner ; il fallait l'éclairer, tout en s'accommodant à une certaine vérité particulière de sa pensée. L'écrivain le fit avec délicatesse : « Les cérémonies extérieures, lui dit-il, ne sont que des marques du culte intérieur, qui est tout l'essentiel... C'est dans le détail des mœurs... que le culte le plus parfait s'exerce par toutes les vertus que l'amour inspire (2). » « Les plus majestueuses cérémonies... ne sont que des signes extérieurs et corporels de ce culte intérieur qui est la conformité de notre volonté à celle de Dieu... »

Nous n'avons rien dit des Sermons ni de la lettre à l'Académie. Il faut y toucher un instant.

C'est en 1707 (3), le premier mai, qu'il prononça à Lille, dans l'église collégiale de St-Pierre, son beau Discours sur le sacre

1. 1712-1713.

2. *Lettre sur le culte intérieur et extérieur...*

3. Du séjour de Fénelon à Lille et à Loos, en 1707, nous avons l'analyse exacte dans plusieurs brochures parues en cette année mémorable. Elles nous mettent sous les yeux tous les détails de la magnifique cérémonie qui eut lieu à la Collégiale de St-Pierre, pour la consécration épiscopale du grand Electeur de Cologne : A la suite, le nouvel Evêque donna un banquet splendide à l'Abbiette (aujourd'hui dans la rue de Tournai), où Fénelon, avec un tact tout français évita de paraître, le Grand Electeur mangeant seul à une table à part, avec une solennité allemande, ce qui aurait diminué la dignité princière et française de l'Archevêque de Cambrai. Jamais Fénelon ne sut plaire davantage au peuple, sans déplaire même à l'Electeur, auquel il donna, dans son discours, une leçon délicate de modestie. — Mgr Haulecœur, chancelier de l'Université catholique de Lille, a résumé admirablement dans son *Histoire de la Collégiale de St-Pierre*, ce qui concerne le passage de Fénelon à Lille, sa popularité de bon aloi, et la noblesse de son caractère.

Digitized by Google

de l'électeur de Cologne. « Soyez frères, dit-il aux Pasteurs ; ce n'est pas assez, soyez mères ; souffrez de nouveau les douleurs de l'enfantement, à chaque effort qu'il faudra faire pour achever de former J.-C. dans un cœur (1). » C'est là ce que l'on a justement appelé l'onction de Fénelon. Et cette qualité n'a-t-elle pas fait défaut à Bossuet ?

Fénelon avait déjà prêché l'*Epiphanie* dans l'église des Missions étrangères, à Paris, le 6 janvier 1685, en présence des ambassadeurs de Siam. Il n'avait alors que 34 ans. Malgré quelque déclamation, ce sermon est digne d'être comparé aux sermons de Bossuet : l'Eglise est féconde, et toujours la même ; mais elle se déplace : l'Asie, l'Afrique ont oublié ou méprisé J.-C. ; les peuples sauvages l'implorent ; les missionnaires ne suffisent pas à leur zèle. Dieu a abandonné son peuple, le peuple Juif. Que fera-t-il de nous s'il n'a pas même épargné « les branches de l'olivier franc », nous « branches sauvages et entées, nous, branches mortes et incapables de fructifier » ? Comme Bossuet, il prévoit la Révolution et les temps nouveaux :

« Le Nord ne cesse d'enfanter de nouveaux monstres d'erreur ; parmi ces ruines de l'ancienne foi, tout tombe, tout tombe comme par morceaux ; le reste des nations chrétiennes en sent le contre-coup... Des hommes profanes et téméraires ont franchi les bornes, et ont appris à douter de tout... Un bruit sourd d'impiété vient frapper nos oreilles, et nous en avons le cœur déchiré (2). »

Mais voici l'espérance :

Ailleurs, dans les contrées lointaines : « l'Eglise refleurit, et son entière et ancienne beauté se renouvelle. Là on court pour baiser les pieds d'un prêtre, quand il passe... Là on soupire après la joie des assemblées, après les louanges de Dieu, après le sacré festin de l'Agneau... On y voit des catéchumènes qui désirent de se plonger, non seulement dans les eaux salutaires, mais dans les flammes du S. Esprit et dans le sang de l'Agneau, pour y blanchir leurs robes ; des catéchumènes qui attendent le martyre avec le baptême. Quand aurons-nous de tels chrétiens, dont les délices étaient de se nourrir des paroles de la foi, de goûter les vertus du siècle futur et de s'entretenir de leur bienheureuse espérance ! »

Le défaut de ce discours, le voici :

1. On a d'autres Sermons de Fénelon, pour l'Assomption, pour la fête de sainte Thérèse, de saint Bernard, d'un martyr, pour la profession religieuse d'une nouvelle convertie... et des plans de Sermons.

2. De Retz a déjà écrit : « Tout branle. »

Digitized by Google

Autant de paragraphes, presque autant d'interrogations et d'exclamations !

Bossuet ne nous avait accoutumés ni à tant de douceur ni à tant de Rhétorique. Ce qui n'est pas douteux, c'est le lyrisme des deux grands écrivains. Comment donc le XVIIe siècle, qui avait la connaissance et l'amour du créateur, eût-il échappé à l'enthousiasme ? Le Traité de l'existence de Dieu, par Fénelon, en est la preuve. Et nous qui *nous aimons nous-mêmes* jusqu'à la satiété, nous avons cru, plus d'une fois, au lyrisme de notre égoïsme !

Dans son sermon, Fenelon avait rendu justice à la Compagnie de Jésus, qui, dès sa naissance, ouvrit, par le secours des Portugais, un nouveau chemin à l'Evangile dans les Indes.

On lui en fit, plus d'une fois, un crime ; il resta fidèle aux R. P. Jésuites, sans but « politique ». Il dit d'eux, avec beaucoup d'esprit : « S'ils se faisaient Jansénistes, tout changerait. » Ils étaient fidèles à Rome, qu'ils appuyaient, comme il était fidèle à Rome qui l'avait condamné. C'était le lien ; c'est là aussi le point où l'on peut juger Fénelon et sa généreuse humilité.

***

Ni le malheur, ni la vieillesse n'avaient altéré, dans Fénelon, le goût des Lettres. A la fin de 1714, aux portes du tombeau, il écrit la Lettre à l'Académie, sur la demande du secrétaire perpétuel, Dacier. Rien de si jeune ! on dirait que Fénelon, près d'entrer dans la mort, en aspirant l'éternité, a déjà pris quelques traits, dans son esprit, de l'immortelle jeunesse dont il va jouir.

Plus novateur, plus hardi, plus doux, plus insinuant, plus élégant que jamais, il veut rajeunir notre langue avec des mots nouveaux, empruntés au vieux langage de nos pères, aux peuples modernes, aux Grecs ou aux Romains ; il se déclare pour l'antiquité, mais avec une si grande politesse pour les modernes qu'il y faut regarder de bien près, afin de voir où penche la balance. Notre siècle « qui ne fait que sortir de la barbarie a peu de livres français qui méritent d'être souvent relus avec un très grand plaisir ». Pourtant « il est naturel que les modernes, qui ont beaucoup d'élégance et de tours ingénieux, se flattent de surpasser les anciens qui n'ont que la simple nature (1) ».

Il les préfère, en résumé, aux modernes, comme il préféra l'art Grec à l'art Gothique (2). Le mystérieux de nos vieilles cathé-

1. *Sur les anciens et sur les modernes.*
2. Même préférence dans les *Dialogues sur l'éloquence.*

Digitized by Google

drales ne le touche pas : il n'aime que l'ordre, l'harmonie et la lumière. S'il enseigne à suivre la nature, avec La Fontaine et tout le grand siècle, Fénelon n'a pas l'air de goûter *le surnaturel dans les œuvres* de la Littérature chrétienne. La passion lui plaît, fût-ce l'amour, et dans Térence, parce qu'elle est sans affectation. Son idéal, tout prêtre qu'il est, ne semble pas loin de la terre. Mais que de réflexions judicieuses sur Racine, sur Molière, sur les spectacles « où l'on ne représente les passions corrompues que pour les allumer (1) ». Il est dur pour Corneille, faute d'avoir compris son idéal chrétien, et ne s'est pas élevé jusqu'à Bossuet, dans ses observations sur l'histoire et sur la manière dont il fallait l'entendre. Même il oublie tout à fait de le nommer, comme Bourdaloue, à propos de l'éloquence. Qu'en penser ?

Il traite de tout, et toujours avec esprit, d'une Grammaire, d'un Dictionnaire, d'une Prosodie, d'une Poétique, d'une Rhétorique ; et ses exemples sont choisis, avec quel tact ! commentés avec un abandon, une grâce, un naturel ! Qui les saurait par cœur serait un homme de goût, et se sentirait presque homme du monde pour avoir emprunté tant de belles choses à la mémoire d'un écrivain, le mieux élevé qui fût jamais.

Ce que nous préférons, en rejetant, pour notre poésie, les vers blancs ou sans rime, et en gardant les chœurs à la tragédie, quoi qu'en dise Fénelon, c'est son projet de Rhétorique. Le comble de la perfection, pour l'orateur, ce n'est pas d'être applaudi, ni de tirer des larmes ; c'est de convertir, c'est encore de sauver la liberté. Témoin S. Augustin parlant au peuple de Césarée. Témoin Démosthène parlant au peuple d'Athènes :

« Voilà le bon sens qui parle, sans autre ornement que sa force. Il rend la vérité sensible à tout le peuple ; il le réveille ; il le pique, il lui montre l'abîme ouvert. Tout est dit pour le salut commun ; aucun mot n'est pour l'orateur. Tout instruit et touche ; rien ne brille (2). » L'orateur Brutus, en certains endroits, est plus grand que Cicéron.

Fénelon s'élève contre le genre fleuri, indigne d'un missionnaire apostolique. Il n'est fait que pour divertir, en des sujets délicats. L'éloquence « n'est pas un art frivole, inventé pour trafiquer de la parole. C'est un art sérieux. »

Fénelon pouvait-il encore, dans une lettre qui suit celle à l'Académie, plus finement critiquer l'abus de l'esprit, et le détestable Homère de Lamotte, qu'en ces lignes :

1. *Projet d'un Traité sur la Tragédie.*
2. *Projet de Rhétorique.*

Digitized by Google

« On vous reproche d'avoir trop d'esprit. On dit qu'Homère en montrait beaucoup moins. On vous accuse de briller sans cesse par des traits vifs et ingénieux. Voilà un défaut qu'un grand nombre d'auteurs vous envient. »

Mais c'est un défaut. Est-on plus sincère et plus bienveillant ? La postérité a mis Lamotte à sa place, dans « un petit coin sombre ». Son doux critique n'a pas dû protester dans les Champs Elysées.

Fénelon se mourait. « Je ne suis plus, écrivait-il, en 1714 (1), qu'un squelette qui marche et qui parle, mais qui mange et dort peu. » Un léger accident de voiture allait faire s'envoler au ciel cette âme à peine retenue sur les lèvres depuis longtemps.

Après avoir reçu l'extrême-onction, il dictait à son aumônier une lettre dont voici le début :

« Je viens de recevoir l'extrême-onction : c'est dans cet état, où je me prépare à aller paraître devant Dieu, que je vous supplie instamment de représenter au Roi mes véritables sentiments. Je n'ai jamais eu que docilité pour l'Eglise et qu'horreur des nouveautés qu'on m'a imputées. J'ai reçu la condamnation de mon livre avec la simplicité la plus absolue. Je n'ai jamais été, un seul moment, en ma vie, sans avoir pour la personne du Roi, la plus vive reconnaissance et le zèle le plus ingénu, le plus profond respect et l'attachement le plus inviolable. Je prends la liberté de demander à Sa Majesté deux grâces... » Le reste est moins significatif... Il est bon de dire que depuis un an, il avait cessé toute relation avec Versailles ; et se sentait « soulagé de ne voir plus (à Cambrai) l'armée et une partie de la cour. » Il le confiait à une personne inconnue, en 1714, pour la détacher elle-même du monde.

Où donc ces espérances humaines, tant répétées par St-Simon, et que brisa seulement la mort, toujours prématurée pour l'ambitieux ? Fénelon expirait à cinq heures et un quart du matin, le 7 janvier 1715.

Il avait, dans une sorte de Testament religieux, protesté en termes magnifiques, de son amour inaltérable de l'Eglise Romaine, comme il donnait au Roi, son dernier mot et son dernier soupir. Mais ses actes sont un témoignage encore plus sûr que ses paroles.

1. *Lettre à une personne de piété.*

Digitized by Google

Nous ne voulons pas mettre en parallèle deux génies aussi divers que ceux de Bossuet et de Fénelon. Ils se peignent, et, d'eux-mêmes, se mettent en relief. Pourtant, il faut le dire, si Bossuet a plus de simplicité et de force dans l'esprit (encore cette force est-elle diminuée par la politique des cours) ; s'il n'a pas sur l'entendement ces nuages qui obscurcissent parfois le sens trop poétique de Fénelon, il a moins de force dans le caractère. Après avoir bien peint le roi des cieux, il en descend pour se soumettre, plus que de raison, au roi de la terre. Il persiste dans son erreur ; Fénelon, un instant séduit par son amour-propre, s'y dérobe et persiste, quoi qu'on ait dit, dans son humilité. Aussi est-il plus persuasif ; on l'aime ; il fait aimer ; l'autre se fait admirer. Entre ces deux raisons, l'une plus sobre, plus forte et plus fière, mais éblouie et comme aveuglée par le soleil de Versailles, l'autre, fine, nuancée, expansive et même attentive à l'excès sur le moi qui raisonne, mais développée par l'épreuve et le renoncement, choisissez. Pour nous, il nous semble que le plus raisonnable, c'est le plus soumis. Mais encore, le plus soumis des deux, est-il, en politique, un esprit sinon dangereux, au moins trop incliné, par sa belle imagination, vers l'Etat populaire (1).

On a comparé Fénelon à Racine, même à Lafontaine ; M. de Ste-Beuve est coupable de cette dernière comparaison. Tout cela est bien usé. Voyons ce que pense de lui-même l'archevêque de Cambrai :

« Le fond de mon caractère m'échappe ; il me paraît changer à toute heure. Je ne saurais guère rien dire qui ne me paraisse faux, un moment après. Le défaut subsistant et facile à dire, c'est que je tiens à moi et que l'amour-propre me décide souvent. J'agis même beaucoup par prudence naturelle et par un arrangement humain (2). »

Cet aveu dépouillé d'artifice nous peint au mieux l'âme de Fénelon et nous laisse la dernière impression d'une aimable et scrupuleuse humilité (3).

A. Charaux.

1. C'est ce qui explique peut-être la sympathie de plus d'un moderne pour l'Archevêque de Cambrai, et le mot de Joseph de Maistre : « Fénelon est l'idole des philosophes. » *Eglise gallicane*, L. 2, Ch. 12.

2. *Lettres spirituelles*. A la comtesse de Montberon.

3. M. l'abbé Alb. Delplanque, Prof. à l'Univ. cath. de Lille, vient de faire paraître sur les *Œuvres spirituelles* de Fénelon une thèse des plus originales et des plus érudites, avec un grand nombre de documents nouveaux : *Fénelon et la Doctrine de l'Amour pur* (Cf. *Et. fr.*, n° 114, p. 706). Il nous promet d'étendre et de développer son travail. — En approfondissant cette âme si nuancée de Fénelon, il la saisira de plus en plus et nous la fera encore mieux connaître.

Digitized by Google

LE CONGRÈS EUCHARISTIQUE DE LONDRES.

(9-13 SEPTEMBRE 1908.)

Ce Congrès, dont nos compatriotes ont pu suivre la très heureuse évolution dans nos journaux de France, est un événement trop capital dans l'histoire de l'Eglise pour que nous n'en disions pas aussi notre mot.

Aussi bien ces réflexions seront-elles celles d'un témoin heureux de vivre pour le moment au cœur de l'hospitalière Grande-Bretagne.

Les faits sont connus. Je les rappelle seulement.

***

L'arrivée du Légat, Son Em. le Cardinal Vincent Vanutelli, la présence de plusieurs Cardinaux, d'une centaine d'évêques et d'abbés mitrés, la venue d'une foule de prêtres de toute nation — les Français avec leur noire soutane et leur large chapeau — l'affluence de milliers et de milliers de fidèles, tout donnait à prévoir un succès immense.

Malgré tous les plus heureux pronostics, on ne pouvait cependant songer, le mercredi soir, 9 Septembre, à l'ouverture du Congrès, au triomphe qu'obtiendrait Notre Seigneur.

La réception du Légat à la Cathédrale fut le premier acte de toutes ces solennités. Et l'émotion déjà vous gagnait quand on entendait pour la première fois ces hourrahs frénétiques saluer l'arrivée de l'envoyé du Pape. La cathédrale byzantine de Westminster était remplie jusqu'aux tribunes. Elle formait un effet grandiose avec ces lumières jetant leur clarté jaunâtre sur les briques des murailles nues, avec cette foule de la nef, vraie mer de têtes humaines, avec ces robes d'évêques et ces pourpres cardinalices. Et par dessus ce spectacle, le vieux catholique d'Angleterre, se sentait vraiment libre et fier pour la première fois ; il ne pouvait s'empêcher de voir planer au-dessus de ce spectacle l'âme de ses pères dans la foi, l'âme de Vaughan, l'âme de Newman, plus encore la main bénissante de Pie X.

Ce fut en effet le Pape, l'union à l'Eglise catholique, que l'on célébra dans les diverses adresses lues en chaire : la lettre du Souverain Pontife, le souhait de bienvenue de Mgr Bourne, la réponse du Légat.

Le Congrès s'est manifesté pendant les quatre jours qu'il a duré, surtout par les cérémonies du matin à Westminster Cathedral, par les différents meetings français et anglais, par les réunions du soir à l'Albert Hall.

Digitized by Google

Je ne dirai rien des premières, sauf pour noter la messe byzantine du samedi matin, où l'affluence fut énorme.

Aux meetings français tenus à Caxton Hall, les séances furent favorisées, à chaque réunion, de la présence d'un ou deux cardinaux. Leurs Eminences ont dû constater, à la chaleur et à la longueur des applaudissements, combien le public était flatté de cet honneur et de cette délicatesse.

Il est bien inutile de parler de tous les rapports *(papers)* présentés à ces séances, depuis celui du prince Max de Saxe, lu en un français très dur et très massif, sur l'enseignement eucharistique de saint Chrysostome jusqu'à l'amusante et spirituelle étude du Révérend Macdonald, chapelain de la marine anglaise, sur la formation des enfants de chœur et des servants de messe. On a bien un peu souri quand le jeune et dévoué prêtre nous a recommandé les exercices suédois pour l'assouplissement des membres et l'acquisition des grâces dans le mouvement et la démarche. Mais ce qu'il disait d'autre part était si vrai, et son rapport nous valut une si bonne causerie de Mgr Heylen de Namur que personne ne lui en chercha querelle.

Les orateurs les plus goûtés de nos meetings français dirigés par Dom Cabrol, ont été assurément Mgr Rumeau, évêque d'Angers, le député Verhaeghen de Belgique, Mgr Bruchesi, l'archevêque de Montréal, et Mgr Amette de Paris. Il est bien évident que par cette énumération, je n'ai pas la hardiesse de faire une distribution de prix. Dieu m'en garde ! Autrement je serais obligé de donner à chacun une récompense de premier ordre. Mais il me semble que ceux que je viens de nommer parlèrent plus au cœur de la foule.

Mgr Rumeau nous dit ses souvenirs, ce que l'on faisait dans son cher Anjou, comment il avait récupéré la liberté des manifestations du Grand et du Petit Sacre. Hélas, Monseigneur, les latitudes dont vous jouissez encore vous suffisent-elles ? M. Verhaeghen, un laïque, un orateur puissant, plus encore un grand chrétien, parla de la fameuse lutte de 1878 à propos de l'école neutre. Son verbe fut vraiment celui d'un Père de l'Eglise, et sa parole celle du meilleur de nos évêques. Oh ! comme il fut compris quand il nous rappela qu'à la date néfaste, à l'avènement du ministère libéral à Bruxelles, les pasteurs suprêmes de la Belgique firent réciter chaque jour publiquement cette prière : « De l'enseignement sans Dieu et des maîtres sans foi, délivrez-nous Seigneur ! »

Mgr Bruchesi ne dit que quelques mots, à peine pendant cinq minutes, mais ses paroles furent accueillies par des tonnerres d'applaudissements. Vraiment nous n'étions plus dans la froide Angleterre. Ce fut pour nous annoncer que le Congrès se tiendrait au Canada, sur les rives du Saint-Laurent, à Montréal en 1910. Mgr Bruchesi est de taille plutôt élevée ; il a une figure extrêmement fine et distinguée ; sa parole est suave, le timbre de sa voix plein de douceur, son ardeur est toute contenue. Il y a dans ses intonations un léger accent méridional qui dore son langage et (pardonnez-moi le mot) ravit tous les cœurs.

Aussi le vendredi soir fut-il obligé par ses auditeurs avides de l'entendre, de reprendre la parole. Son suffragant, Mgr Emard de Valleyfield

Digitized by Google

avait bien prononcé le discours final — très finement, avec beaucoup d'à-propos et d'émotion communicative — mais il fallut que Mgr Bruchesi parlât. Je crois qu'on l'aurait écharpé s'il se fût tû.

Il nous dit alors ce qu'était le Canada pour la France et pour l'Angleterre et comment la parole de leur poète était toujours vraie : « Albion possède notre foi, la France notre cœur » ! Il nous confirma ce qu'avait avancé Mgr Emard, touchant la formation des prêtres au pays de la Nouvelle France. Il nous raconta enfin, tout comme un prédicateur à des enfants de la première communion, deux historiettes eucharistiques, l'histoire de la petite fille qui n'avait pas faim tant ce que son frère refusait d'approcher de la sainte table, et celle du général de Charette lui servant à lui-même la messe, à l'autel de N. D. des Armées à Montmartre, et pour remplacer la sonnette, abaissant le Drapeau du Sacré-Cœur, celui de Patay, à chaque élévation du pain et du vin.

Il faut avoir été auditeur en cette occasion pour se rendre compte du souffle — que dis-je ? — de la tempête oratoire qui souleva alors l'assemblée.

Mais je veux écrire aussi quelques lignes de Mgr de Paris qui fut, à n'en pas douter, l'une des figures notables du Congrès. Il avait célébré la grand'messe du jeudi matin. Il clôtura les séances de la section française par un discours tout rempli de cet à-propos que Mgr Amette excelle à prodiguer. Il dit ses actions de grâces, celles de toute la multitude, actions de grâces qui montaient vers Dieu, vers le Sacré-Cœur, vers le Pape, vers le cardinal Légat. Il dit ses peines en constatant que le triomphe rendu à Notre-Seigneur l'était au milieu d'un pays qui ne lui était plus soumis ; cela faisait mal de constater que toutes ces magnifiques églises, comme Westminster Abbey, avaient été bâties pour le Dieu de l'Eucharistie et qu'il n'y habitait plus. Il dit enfin ses espérances. Notre Seigneur était resté trois jours au tombeau. Pour l'Angleterre ces trois jours ont été trois siècles, mais voici pour elle comme pour le Christ l'heure de la Résurrection ; le catholicisme se rend compte de sa propre force ; il s'affirme aux yeux du public ; il revivra dès demain les jours de l'antique île des saints (1).

Des meetings anglais, tenus en deux halls différents (Horticultural Hall, et Buckingam Gate Hall), je ne puis parler en témoin oculaire. Ils avaient lieu à la même heure que les réunions françaises. En voici pourtant quelques échos fidèles. Le jeudi on eut la faveur d'entendre quelques paroles du R. P. David Fleming O. F. M. On attendait aussi un rapport de l'évêque de Northampton sur les Martyrs Anglais, mais le plan fut changé. C'eût été pourtant une consolation — et une justice — de rappeler le souvenir des frères de S. Pascal Baylon, le céleste Patron des Congrès Eucharistiques.

On l'a un peu oublié au Congrès de Londres, ce protecteur du saint Paradis !

Un des plus intéressants rapports anglais a été celui du Vicomte

1. De tous les journaux anglais que j'ai lus, celui qui a le mieux rendu compte des réunions françaises est certainement *The Catholic Times* du 18 septembre 1908.

Digitized by Google

Llandaff. Il s'agissait de la fameuse déclaration royale anglaise, à propos de la foi catholique, exprimée lors de l'avènement du souverain. C'est un fait que cette déclaration ne pourrait être faite par un catholique sans apostasie. C'est un fait aussi que cette outrageante formule n'a aucun caractère politique aujourd'hui, et que dans la bouche des rois du XXe siècle, elle est tout simplement ridicule. L'Angleterre en avance sur plusieurs nations par beaucoup de points, se met de ce chef à l'arrière d'un grand nombre. Depuis 1891, de nombreux efforts pour ôter ce passage du serment royal se sont produits au sein du Haut Parlement, mais en vain. Aujourd'hui la question de l'éducation rejette au second plan cette idée, et il faudra peut-être longtemps pour qu'on arrive à effacer des lois anglaises cette tache, comme disait lord Salisbury.

Ce qui caractérisa les réunions anglaises, c'est qu'on y préféra les discussions théologiques aux sujets d'histoire et que nombre de prêtres anglicans y vinrent assister, nommément le vendredi après-midi. Il y a là un symptôme très intéressant à observer.

***

Avant de parler des meetings du soir et de la grande cérémonie du dimanche 13 septembre, je m'en voudrais de ne pas mentionner la manifestation enfantine du samedi 12, commencée à une heure, juste au moment où le ministre du Commerce Lord Churchill se mariait à l'église voisine. On le remarqua beaucoup moins que ces 18.000 enfants, massés depuis le pont de Charing-Cross, conduits par le R. P. Philippe Fletcher, et longeant ensuite tout Victoria Street, avec leurs bannières déployées, leurs banderoles aux couleurs pontificales, leurs vêtements blancs, leurs cheveux bouclés, leurs visages joyeux, mais toujours graves, leur tenue digne et respectueuse comme si tout ce petit monde avait déjà été de parfaits gentlemen et de très honorables ladies.

Dans son genre le meeting des enfants a bien été le clou du Congrès. Il lui a conquis mainte sympathie.

***

Des trois immenses meetings d'Albert Hall tenus chaque soir au Congrès, celui du vendredi a été le moins vivant. Le Cardinal Légat y « rendait sa visite ». En deux heures, 15 ou 20 mille personnes défilèrent devant son Eminence. Vous êtes à même de juger si la conversation particulière pouvait durer longtemps. Mais il faut dire ce qu'est Albert Hall : une immense salle en forme de cirque, avec galeries supérieures, stalles, loges et arène. Il y a 8.000 sièges, et les galeries sont telles que 10.000 spectateurs peuvent se réunir en même temps en cette enceinte. Un orgue puissant, tenu pour la circonstance par le maître H. M. Balfour, empêche de trouver longues les heures d'attente.

Car malgré la place il fallut courir d'avance pour arriver à point. Chaque soir l'immense Hall fut rempli jusqu'aux bords, et le samedi, il n'y avait que des hommes.

Le jeudi soir, tour à tour, sous la présidence effective de Mgr Bourne, prirent la parole Mgr Heylen de Namur, Mgr Delamaire de Cambrai,

Digitized by Google

Mgr Carr, archevêque de Melbourne et Mgr Bruchesi déjà nommé, enfin le duc de Norfolk, la gloire et l'orgueil des catholiques anglais, et M. Valentin Brifaut, puissant orateur belge — *potens verbo et opere.* Sa voix claironnait.

Le succès du jeudi soir n'est rien en comparaison du triomphe du surlendemain. Cette dernière séance, avec la procession de Westminster, fut vraiment le cœur, l'âme du Congrès. Il y avait là au moins 10.000 hommes. La joie, l'enthousiasme étaient à leur comble. On se félicitait d'un succès que l'on n'avait même pas pu rêver et l'on songeait au triomphe de Notre-Seigneur pour le dimanche.

La Sainte Eucharistie allait sortir dans les rues de Londres !

Depuis une quinzaine d'années on faisait bien dans les paroisses suburbaines, et dans quelques villes comme Belfast au mois de mai une procession de la Sainte Vierge. Mais jamais encore — oh ! pardonnez-moi le mot — on n'avait sorti le bon Dieu. Et voilà que le miracle est pour demain !

Pour demain !

La première parole de l'archevêque Bourne, le samedi soir, fut conçue en ces termes :

« J'ai à vous faire une annonce qui sera une source de peine et de surprise pour vous tous. Jeudi dernier, j'ai reçu un ordre privé (*private intimation*) du Premier Ministre ordonnant la suppression de Dimanche». Ce fut alors un cri immense de *shame* (Honte ! hou ! hou !) tel que je n'en ai jamais entendu, ni d'aussi violent, ni d'aussi long, ni d'aussi réprobateur.

L'archevêque eut peine à ramener son auditoire au calme, et à lui expliquer ensuite comment la dépêche n'était que confidentielle, comment sur un tel ordre, lui, archevêque, ne pouvait rien faire sans la rendre tout d'abord publique. En quelle situation difficile le plaçait-on ? et cela au dernier moment, à la onzième heure ? et quelle incivilité envers des hôtes si illustres, venus de toutes les parties du monde ? et quelle honte allait en résulter pour l'Angleterre tout entière que l'on croyait si libérale. Tout n'avait-il pas été arrangé précédemment, et tout bien conclu longtemps avant que rien ne fût annoncé ?

La conclusion des pourparlers entre le premier ministre et l'archevêque de Westminster avait été celle-ci : on ferait la procession, on ne porterait pas le St-Sacrement dans les rues. Lord Asquith triomphait sur un point, les catholiques le battaient sur l'autre. Mais leur défaite partielle ne serait pas de longue durée.

Le tact et l'habileté de Mgr Bourne furent tels en cette circonstance, que l'immense assemblée, un peu défrisée dans ses espoirs, approuva néanmoins la décision prise et sentit plus l'orgueil de la victoire que l'humiliation de la défaite. Nous dirons plus loin nos réflexions.

Les discours remarquables qui suivirent furent extrêmement applaudis. Feu, flamme et chaleur, rien n'y manquait. Le Cardinal Mercier, Mgr Maguire, archevêque de Glasgow, son spirituel confrère Mgr Healy, archevêque de Tuam en Irlande, puis deux laïques, Sir Charles Santley, K. G., et Mr. Hilaire Belloc, membre du Parlement, purent voir que leur langage et leurs sentiments plaisaient à leurs auditeurs.

Digitized by Google

Et combien le Cardinal-Légat avait raison de dire en son discours français de clôture (1) que le spectacle de ces trois belles journées était réconfortant, sain pour l'âme et consolant pour le cœur. S'il fallait aux catholiques anglais de nouvelles forces pour être braves et énergiques, ils la trouveraient cette force dans leur amour pour la Ste-Eucharistie et dans leur fidélité au Pape.

Cette force et cette énergie, nous devions la constater dès la journée du lendemain dimanche 13 septembre.

A la messe célébrée par le Cardinal Vanutelli en personne, le sermon fut donné par le Cardinal Gibbons, représentant les Etats-Unis. L'orateur sut mettre en sa parole de la délicatesse et de l'émotion en rappelant ce que les Etats-Unis avaient reçu à la fois de la France et de la Grande Bretagne.

Dès une heure, la procession — la grande procession — se préparait. Toutes les rues adjacentes à la cathédrale se noircissaient de monde. L'ordre le plus parfait régnait au milieu de cette foule, grâce à la protection de la police, grâce aussi aux 15.000 hommes catholiques formant un cordon le long de la route à suivre. Les fidèles étaient rangés par paroisses. Les prêtres endossèrent leurs surplis à l'Horticultural Hall. Les Religieux, au dernier moment, furent invités à ne pas suivre la procession revêtus de leur habit ; mais comme protestation, ils le prirent sur leurs bras, et ce ne furent pas ces Jésuites, ces Capucins, ces Prémontrés, ces Bénédictins qui furent les moins applaudis. Les autres, qui étaient venus uniquement avec leur habit conventuel et ne pouvaient sur-le-champ se remettre en clergyman, s'en allèrent tranquillement à la cathédrale et plus d'un se souvient encore des marques de chaude sympathie qu'ils reçurent (2). L'édifice à l'intérieur était tout orné avec ces magnifiques fleurs de France qu'une main généreuse avait voulu jeter sur le passage du St-Sacrement. Les balustrades des galeries ne semblaient plus alors si nues. Pour la première fois, peut-être, mais d'une façon trop éphémère, les murs aux couleurs de brique revêtaient des couleurs chatoyantes et faisaient oublier que Westminster était une cathédrale byzantine inachevée, une Sainte-Sophie sans mosaïques et sans marbres.

Vers trois heures commence à se dérouler la procession : le maître des cérémonies, les simples prêtres, le clergé de la cathédrale, les chanoines, les abbés, les évêques, le Légat et sa suite, les quatre autres Cardinaux présents (Logue, Mercier, Gibbons et Ferrari), l'archevêque de Westminster, les Prélats du Saint-Siège, les Provinciaux des Ordres religieux. Le parcours était long d'environ 1500 mètres.

On ne cite pas un seul moment de trouble ou d'alerte. Tout le clergé était en surplis, les prélats dans l'habit de leur ordre, et c'était par les plus frénétiques applaudissements que la foule accueillait l'apparition des dignitaires ou les figures les plus sympathiques. Les bannières au vent,

1. Le Légat, grand diplomate, connait à la perfection la langue française et n'a parlé que latin et français au Congrès.

2. M. le Sénateur Delahaye voudra bien agréer, je l'espère, mes remerciements à cette occasion

Digitized by Google

les cantiques, les chants liturgiques, tout revêtait un caractère eucharistique nettement et fortement accentué.

De retour à l'église, la procession s'organisa à l'intérieur, le St-Sacrement étant porté par le Légat. Arrivé au bas de l'eglise, l'Em. Cardinal monta au *balcony*, c'est-à-dire à la galerie extérieure, bien en vue du public, et de là, donna solennellement la bénédiction du T. S. Sacrement à la foule immense, toute silencieuse, toute recueillie, et cela à trois reprises, de face, puis à droite et à gauche.

Quand la bénédiction fut ainsi donnée en public à la ville de Londres et que le Cardinal se fut retiré, un hourrah jaillit du peuple entier, acclamant le Dieu de l'Eucharistie après l'avoir adoré dans le recueillement. Ces minutes sont indescriptibles et inoubliables. On sentait la revanche de la défaite de la veille au soir. Ce n'était plus « la peine et la surprise ». C'était le délire de la vraie, réelle et définitive victoire.

En vrais et loyaux anglais, les catholiques s'étaient soumis, non pas à la bigoterie d'une secte protestante, mais à l'ordre de l'autorité civile ; en bons catholiques ils avaient fait triompher leur Dieu quand même.

***

Ce trop long compte-rendu paraîtra nécessairement bien pâle à ceux qui ont eu le bonheur d'être les témoins du XIX' Congrès Eucharistique International à Londres. Je veux espérer qu'il plaira du moins à ceux qui — comme Moïse — n'ont pu approcher de la Terre Promise et désirée.

Je terminerai par quelques réflexions.

Et d'abord combien y avait-il de monde au Congrès ? Il y a des journaux qui vont jusqu'à écrire le chiffre d'un million. D'autres ne dépassent point cent mille. Retenons ceci : la foule était immense et l'on n'avait pas idée d'avoir vu pareille affluence à Londres. C'est un indice et le fait a été loin de laisser indifférents nos frères séparés de l'Eglise anglicane.

Il a frappé les catholiques eux-mêmes qui jusqu'à cette heure ne s'étaient pas bien rendu compte de leur puissance et ne se croyaient pas si forts. Ils ont de plus, ils le savent mieux maintenant, un élément de cohésion incomparable : leur amour envers la Ste-Eucharistie, et cet élément positif d'ordre interne les rend invincibles en face des sectes protestantes, divisées intérieurement dans leurs croyances.

Que penser de la prohibition du premier ministre, Lord Asquith ?

Elle a d'abord eu le malheur de se manifester cent fois trop tard. Ce n'est pas quand tout est réglé, conclu, accordé, entendu et commencé, que l'on décommande la partie. On n'invite pas les gens à dîner pour les renvoyer ensuite chez eux.

De plus, cette décision dans la manière dont elle a été signifiée, dans l'origine d'où elle a été tirée, prouve la faiblesse du ministère qui l'a portée. Vous imaginez-vous le chef du gouvernement anglais imposant un ordre très pénible et ne voulant point en prendre la responsabilité, retirant par une dépêche confidentielle ce qu'il avait publiquement accordé ! Vous l'imaginez-vous surtout agissant de cette façon sur la pression d'une coterie misérable de 51 sociétés protestantes (la *Protestant Alliance*), sociétés qui ne sont pas du tout unies par un credo unique, mais qui n'ont de commun

Digitized by Google

que leur haine de l'Eglise romaine? Le plus comique de l'affaire, c'est qu'il y a au sein d'autres sociétés protestantes, dans la *Church Alliance*, tout un retour à l'Eucharistie. C'est que d'autres groupes d'anglicans avaient promis, eux, de protéger la Ste Hostie si elle était portée solennellement en procession.

Impossible de le nier, le ministère s'est montré d'une couardise misérable en revenant sur les conventions primitives, en laissant croire que tout serait légal si l'ostensoir demeurait sur le saint Tabernacle. Et au fond il a été battu, puisque c'était la suppression de la procession qu'il demandait, et que la procession a eu lieu (1).

La procession telle qu'elle s'est faite, était illégale. Illégal le port de la soutane et du surplis, illégales les bannières déployées avec maintes inscriptions en ce genre : « Jesus, convert England. » Illégale la présence des évêques, des Cardinaux en habit de chœur ; illégal le port du froc religieux chez ces abbés de Prémontré ou de St-Benoît ; illégal cet habit de franciscain du P. Provincial des capucins d'Irlande. Illégale par-dessus tout, cette triple majestueuse bénédiction du St-Sacrement donnée à la foule du haut de la galerie extérieure, en public.

Et le gouvernement anglais a laissé passer cela et n'a pas voulu protéger ceci ! Il s'est, dans la circonstance, montré bien petit et bien faible.

Et les catholiques anglais, tout en se sentant un peu humiliés devant leurs coreligionnaires étrangers pour l'affront qui leur était fait à eux-mêmes dans leur propre patrie, terre de la liberté, les catholiques anglais ont eu quelque consolation : ils se sentaient persécutés ; ils jouaient donc le beau rôle et la sympathie des spectateurs leur était acquise.

Y aurait-il eu quelque trouble ou « riot » si la Ste Hostie avait été portée en procession? Les journaux protestants, ou plutôt sept ou huit d'entre eux le prétendaient bien. Mais leur avis sera difficilement partagé. On a bien laissé les prêtres librement circuler en soutane sans qu'aucun mal en survînt. On s'attendait à voir le St-Sacrement porté hors de l'église. Une foule de personnes n'a connu le changement que juste au moment de la procession. Le défilé lui-même était protégé par la police, par une masse imposante d'hommes catholiques, résolus à maintenir la paix, enfin par cette vaillante Boys Brigade qui a conquis l'admiration de tous ceux qui l'ont vue.

Tout au plus, dans la périphérie, se serait-il produit quelque événement. Cela, on ne pouvait humainement l'empêcher et c'est peut-être la principale raison qui a déterminé l'archevêque de Westminster dans le choix de sa conduite.

La *Saturday Review* du 19 septembre fait à ce propos des réflexions très justes. « S'imagine-t-on, dit-elle à peu près, avoir remporté la victoire parce qu'on a empêché son ennemi de déployer son étendard? Autrefois

1. Dans un très intéressant article sur le Congrès, le *Correspondant* du 25 sept. explique ainsi la mesure du gouvernement anglais : « Nous pouvons affirmer, de manière absolue, que la permission avait été accordée par le gouvernement, sans aucune restriction. C'est l'opinion des gens bien informés que ce retrait n'eut lieu que sur la demande pressante du gouvernement français. M. Asquith n'osa pas refuser ce qu'on aurait réclamé de lui sous cette forme : « *Nous suivons fidèlement votre politique extérieure : ne faites pas un acte qui serait un blâme pour notre politique intérieure.* »

Digitized by Google

on défendait en Angleterre de croire à l'Eucharistie. On se contente aujourd'hui d'empêcher son exposition dans les rues (1). »

Que peut penser un étranger de la fameuse liberté anglaise telle qu'elle s'est pratiquée à Londres? C'est que cette liberté se trouve pour le moment à l'égard des catholiques encore assez restreinte. Elle ne ressemble pas à celle dont jouit le catholique en Irlande, ou dans les possessions britanniques, ou au Canada. Et c'est d'autant plus étrange que de véritables inconscients comme les membres de l'Armée du Salut ont le droit, à Londres, de se livrer aux plus extravagantes exhibitions, comme le festival de la moisson.

La conclusion générale du Congrès est celle-ci : il y a lieu d'espérer un prochain meilleur état des choses pour la chose catholique en Angleterre.

Je disais tout à l'heure qu'il y a deux courants dans l'Eglise d'Angleterre par rapport à l'Eucharistie : un courant pour, et un courant contre. La première tendance est nécessairement appelée à devenir la plus générale. Elle se manifeste surtout dans la haute Eglise, c'est-à-dire dans la portion la plus considérée et la plus influente. Certains prélats anglicans — dont sûrement cet incroyable évêque de Mercy, le R. V. V. Herford, d'Oxford, pasteur sans troupeau — ont été recevoir une ordination valide des mains de l'évêque janséniste d'Utrecht (2). Les études qui se poursuivent de nos jours sur les anciens rites d'Alexandrie, sur les cérémonies celtiques de la période saxonne, l'examen des origines du protestantisme, tout nous ramène à la religion de S. Augustin, du V. Bède et de S. Anselme.

Le Congrès Eucharistique de 1908 ne peut que hâter cette marche vers la lumière. N'a-t-on pas vu, fait inconstitutionnel au premier chef, le Roi et la Reine assister récemment à une messe catholique? Edouard VII devait même recevoir officiellement le Légat. Au dernier moment il a fui honteusement en Ecosse, chez un de ses amis, à la chasse. Mais de l'excuse diplomatique au refus d'audience, il y a toute une immensité que le catholicisme a désormais franchie.

Tout le monde, ici, s'en est rendu bien compte. Tout le monde a compris que le Congrès de Londres était un fait mondial. Tout le monde a senti que l'Angleterre affirmait sa vieille foi en l'Eucharistie et son antique *loyalty* et soumission au Siège de Rome. Et la prière si cordiale des catholiques anglais, l'invitation adressée à leurs frères séparés sera écoutée et entendue un jour prochain, très prochain peut-être.

Oh! quel *Te Deum* nous chanterons alors, en rentrant, bannières déployées, sous les voûtes antiques de Westminster Abbey (3)!

Fr. Ubald d'Alençon.
O. M. C.

Londres, 24 septembre 1908.

1. La presse anglaise, dans sa grande majorité, s'est montrée favorable au Congrès Eucharistique, et en a compris la très grande importance.

2. M. Herford a été, lui, se faire consacrer en Orient des mains d'un schismatique.

3. Le rapport complet du Congrès doit paraître en un beau volume dès le mois de novembre prochain.

Digitized by Google

BULLETIN CANONIQUE.

Depuis notre dernier *Bulletin* sur le décret « Ne Temere » concernant les fiançailles et le mariage (1), plusieurs questions se sont posées relativement aux Catholiques Orientaux et aux Protestants. D'autres difficultés élevées sur la juridiction, la délégation de l'ordinaire ou du curé pour les fiançailles, sur l'usage du quasi-domicile dans la discipline actuelle ont été soumises à la Congrégation du Concile. Celle-ci a répondu par deux documents, datés, le premier du 1er février, le second du 28 mars 1908 et approuvé par le Souverain Pontife le 30 du même mois. Ces deux documents sont importants par la lumière qu'ils apportent sur certains passages du décret « Ne Temere ». Le lecteur les trouvera enregistrés dans la *Chronique du Mouvement intellectuel — Les faits* (*E. F.*, T. XX, p. 93 et suiv). De plus on sait combien dans les grands centres est longue et fastidieuse la lecture des bans à la grand'messe. L'archevêque de Paris, en nov. 1907, demanda à la S. C. du Concile que cette publication se fît dans les paroisses d'au moins 10.000 âmes par un écrit affiché aux portes des églises pendant trois jours fériés. — La S. C., jugeant que les prescriptions du Concile de Trente sont ainsi sauvegardées, que la fin de ces prescriptions — la découverte des empêchements — est atteinte par cet affichage, accéda à la demande.

« Pro gratia juxta petita, facto verbo cum Sanctissimo. »

Cette concession est accordée également aux villes de Lyon et de Milan sur la demande des archevêques.

Pour terminer cette question du *Mariage*, nous pensons être agréables à nos lecteurs en leur présentant une courte bibliographie de la nouvelle Législation matrimoniale.

Parmi les travaux qui suivent, plusieurs ont été composés avant les dernières décisions du 1er février et du 28 mars 1908.

Outre Boudinhon (Lethielleux) dont nous avons parlé, voir :

— Vermeesch, S. J., *De forma sponsalium ac Matrimonium post decretum* « ne Temere »... *ac declarationes* 1 feb. et 28 mart. 1908. Ed. 4e auctior ac penitus recognita. In-12, p. Bruges, Beyaert, 1908. Prix : 1 fr.

— B. Ojetti, S. J., prof. jur. can., in. Pont. Un. Greg. coll. Rom. *In jus antepianum et Pianum ex Decreto* « ne Temere » *S. C. C. 2 aug. 1907*... In-8° xvi-176 p. Rome, Pustet, 3 fr.

— *Analysis Theologico-Canonica Decreti « ne Temere » de Sponsalibus et de Matrimonio.*

F. G. Arendt, S. J. (ex *Analecta Eccl.*, janvier 1908, p. 30, fév., p. 71, mars-avril, 158, mai, 199, juin 245), puis en volume, 2 fr. Biblioteca anal. eccl.

1. *E. F.*, T. XIX, avril 1908, p. 395.

Digitized by Google

— A. Dermet, S. T. D., *Commentarius in decretum 2 aug. 1907 de Sponsalibus et Matrimonio.* In-8° 58 p. Bruges, typ. A. Maertens-Matthys, 1908. (Extrait *Coll. Brug.)*

— Alberti Iosephus. *Commentarium in recens decretum S. C. Concilii de sponsalibus et matrimonio.* Edit. 3. Romae.

— Henricus M. Pezzani. *De celebratione sponsalium et Matrimonii* Commentarium in Decretum « Ne temere » S. Congr. Concilii, 2 Aug. 1907. 12°, 214 p., L. 2,50.

— Noldin H., S. J. *Decretum de Sponsalibus et Matrimonio cum declaratione.* Fasc. 8° L., 0,25.

— Munerati Dante. *Addenda et mutanda in tractatu de Matrimonio.* Torino.

— Domaica P. Eugenio. *De sponsalibus et matrimonio ; decreti* « Ne temere ». Commentarius Canonico-Moralis in obsequium maximo Parochorum concinnatus. 12°., L. 0,75.

— Rousseau, *La nouvelle forme légale des Fiançailles* et *du Mariage.* Notes sur le décret « ne Temere » 2 août 1907. Le Mans, I. Bienaimé, 1908, 48 p.

— Choupin, *Les fiançailles et le Mariage, discipline actuelle, decret* « ne Temere » (2 août 1907) et récentes décisions du St-Siege, par Lucien Choupin, docteur en théologie et en droit canonique, professeur de D. Can. au Scolasticat d'Ore Hastings, Angleterre. In-16 double couronne. 1 fr. 60, franco 1 fr. 75. Beauchesne, Paris.

— Card. Gennari. *Breve commento Sulla nuova lege sugli Sponsali e sul Matrimonio,* per Casimiro card. Gennari. In-8° 56 p. 2a ed. Roma, tip. Pietro Veratti,1908. Direction du *Monitore Ecclesiastico.*

— Trenta Emilio. *La nuova disciplina sulla celebrazione degli sponsali e del matrimonio,* ossia il decreto « Ne temere » della S. C. del Concilio brevemente commentato. Ediz. 2. migliorata ed accresciuta. Ascoli Piceno, 8°, 86 p. L. 0,90.

— *L'impedimento di clandestinità con norme pratiche per l'esecuzione del decreto* « Ne temere » (Extr. *Difesa* e *Azione* di Torino) 16°, 24 p.

— *Per la pratica esecuzione del Decreto* « Ne temere » *circa la celebrazione degli sponsali e del matrimonio.* Studio, riposte e proposte del Canonico Teol. Francesco de Leo, Avv. Fisc. presso la Rma Curia Arc. di Napoli. Napoli, 16°, 15 p. L. 0,70.

— J. Karst, Domvikar (Limbourg), *Kommentar zu dem Dekrete über die Form der Verlöbnisse und der Eheschliessung, vom. 2 aug. 1907.* Limbourg. a. d. Lahn, 1908. Pr. 1 fr. In-8° 49 p.

— J.-B. Haring. *Das neue Ehedekret « ne Temere ».* In-8° de 33 p. Graz, Moser.

— Leitner Martin. *Die Verlobungs und Eheschliessungsform nach dem Dekrete* « Ne temere » Regensburg, 1908. 3 Aufl. gr. 8° (80 S.) Mk. 1.

— Knecht August. *Die neuen eherechtlichen Dekrete* « Ne temere » vom 2. August 1907 und « Provida » vom 18. Januar 1906, Koln.

— Ferreres S. J., *Los esponsales y el matrimonio segum la nova disciplina.* Barcelona, Gili, 1908.

— *Nueva legislacion esponsales y matrimonio, segun el Decreto* « Ne temere » por D. Juan Aguilas Jiménez, Canonigo Doctoral de Madrid, 4°, 80 p. 1 pesetas et 2° cent.

— *The New Matrimonial Legislation,* by Ch. Cnonin, D. D., Washbourne, Londres.

— *The new legislation on engagements and marriage. Commentary on the Decree* « Ne temere » By the Rev. John F. Mc. Nicholas O. P., S. T. Lr. Reprinted with additions and new illustrations from the « Ecclesiastical Review ». Philadelphia, London, 1908, p. 64.

— *The law of Christian Marriage* according to the Teaching and Discipline of the Catholic Church. By the Rev. Artur Devire, Passionist. London. New-York, Cincinnati, Chicago, 1908, p. 366.

Sans nous y arrêter davantage notons que toutes les Revues Théologiques ou Canoniques se sont plus ou moins étendues sur le commentaire du Décret « ne Temere ».

Digitized by Google

Après ces courtes notes complémentaires, abordons la question de la Réorganisation de la Curie Romaine par la Constitution *Sapienti Consilio* (1)

REORGANISATION DE LA CURIE ROMAINE.

« Le Souverain-Pontife établi par Notre-Seigneur Jésus-Christ à la tête de l'Eglise porte le poids du gouvernement de toutes les Eglises de par la volonté du Christ lui-même. Le successeur de Pierre s'adjoint des aides pour une si lourde tâche. Ces aides sont surtout les Eminentissimes Cardinaux, compagnons premiers des travaux et des conseils, *qui se partagent entre eux la multitude des soins et des affaires*, laissant au Pontife Romain la direction suprême d'un si grand pouvoir. » (Sixte V : *Immensa aeterni Dei*, 10 k. feb. 1587.) D'un autre côté, il y a une utilité à cette collaboration des cardinaux, autrement dit aux congrégations, c'est la prompte expédition des affaires.

Sixte V fut l'un des grands organisateurs du gouvernement central de l'Eglise. Ce grand Pape porte à 15 le nombre des congrégations, en délimitant les pouvoirs de chacune.

Mais avec le temps, cette organisation de la Curie Romaine ne demeura pas intacte. Suivant les circonstances et les nécessités du temps, le nombre des Sacrées Congrégations s'accrut ou diminua (2).

La juridiction attribuée à chacune d'elles, tantôt par de nouvelles prescriptions des Souverains Pontifes, tantôt par la lente introduction d'un usage finalement ratifié, subit des modifications. Il se trouve enfin que leur juridiction ou compétence respective n'est plus aujourd'hui ni clairement connue de tous ni logiquement définie : plusieurs de ces Sacrées Congrégations ont un même objet dans leur ressort ; les unes n'ont plus que quelques affaires à expédier, tandis que les autres sont accablées de besogne.

C'est ainsi, par exemple, que la Congrégation du Concile se trouvait investie d'une compétence multiple due à son origine. Sans doute, au lendemain du Concile de Trente, cette façon de gouverner pouvait faire et faisait exception à la Règle de Sixte V, mais c'était dans un but très particulier et trop important — la réalisation efficace et prompte des

1. Du 29 juin 1908. — V. *Analecta Ecclesiastica*. Ann. XVI, juill. 1908. *Analecta Ord. M. Capp.*, T. XXIV, août 1908.

2. Voici la liste des Congrégations créées depuis Sixte V.

1592. Congregatio Visit. Apostol. — Clément. VIII.
1601. Clément VIII unit les deux Cong. des Evêques et Réguliers.
1622. C. de Propaganda Fide. Greg. XV.
1622. Cong. Immunit. Urban. VIII (unie postérieurement au Concile).
1669. Cong. Indulgent. et Reliq. Clement. IX.
1695. Cong. super disciplina Regulari. Innocent. XII.
1698. Cong. Lauretana. Innocent. XII.
1740. Congreg. de Examine Episcoporum. Bened. XIV.
1741. Cong. super residentia Episc. Bened. XIV.
1814. Cong. de negotiis extraordinariis. Pius VII.
1847. Cong. super Statu Regularium. Pius IX.
1862. Collegium pro negotiis Ritus Orientalis. Pius IX.
1878. Cong. de eligendis Episcopis Italiae.
(*Rivista Ecclesiastica*, Valladolid, p. 71, 30 juin 1908).

Digitized by Google

décrets du Concile. — Cette compétence multiple avec le temps et devant la création de nouvelles congrégations n'avait plus sa raison d'être.

« C'est pour ces raisons qu'un certain nombre d'évêques et d'hommes distingués, principalement les cardinaux de S. E. R. multiplièrent les instances et par écrit et de vive voix, tant auprès de notre prédécesseur, d'heureuse mémoire, Léon XIII, qu'auprès de nous pour que les remèdes opportuns fussent apportés à cet état de choses. » (Sapienti Consilio.)

Déjà le Saint-Siège avait remédié à des cas particuliers, ainsi le 17 déc. 1903 (Romanis Pontificibus), il unissait la Congrégation de Eligendis Episcopis Italiae, au St-Office. Le 23 janvier 1904 (Quae in Ecclesiae bonum), la Congrégation des Indulgences et Saintes Reliques était réunie aux Rites. Enfin le 26 avril 1906 (Const. Sacrae Cong. super negotiis), la Congrégation *super disciplina regulari* et la Congrégation *super statu Regularium* étaient incorporées à la Cong. des Evêques et Réguliers.

Mais une réorganisation complète pouvait seule faire disparaître toutes les difficultés, Sa Sainteté Pie X s'y trouva déterminée par les événements eux-mêmes.

« Comme on s'occupe en ce moment (continue le Préambule), de codifier les lois ecclésiastiques, il nous a paru souverainement opportun de commencer par la Curie Romaine, afin que, organisée suivant un système normal et clair pour tous, elle puisse plus aisément rendre des services au Pontife Romain et à l'Eglise, et leur offrir une assistance plus parfaite.» Tel est le but de la Constitution *Sapienti Consilio*.

Le document pontifical comprend trois parties :

1° La Constitution apostolique concernant la Curie Romaine. Cette Constitution établit le nom, le nombre, l'ordre, la juridiction des congrégations, des tribunaux et des offices, composant le gouvernement central de l'Eglise.

2° La *Lex Propria*, ou loi spéciale pour la Sacrée Rote Romaine et la Signature apostolique. Cette *Lex Propria* comprend 46 canons réglant la marche de ces deux tribunaux. Elle est suivie d'un appendix indiquant les frais des procédures et les honoraires des avocats.

3° Enfin *un ordo*, ou *Leges communes*, Lois communes, sorte de règlement intérieur à observer pour les Congrégations, Tribunaux et offices (1).

Les dispositions générales ou particulières contenues dans ce document devront être mises en vigueur le 3 novembre prochain. Un commandement spécial de les observer *ad unguem* est donné à tous... tout acte ou décision rendu en dehors de cette voie est par le fait nul et sans valeur (2).

Avant d'entrer dans le détail, nous ferons remarquer plusieurs points

1. Voici les titres des lois communes indiquées dans cette dernière partie :

Cap. 1. De ordine ac directione generatim. — Cap. 2. De provisione officiorum. — Cap. 3. Jurisjurandi forma. — Cap. 4. De horis ac disciplina officiorum. — Cap. 5. De feriis. — Cap. 6. De Stipendiis. — Cap. 7. De advocatis. — Cap. 8. De Ministris Expeditionum. — Cap. 9. De Procuratoribus seu agentibus. — Cap. 10. De ratione adeundi Sanctae Sedis officia cum iisque agendi generatim. — Cap. 11. De Taxationibus et Procurationibus.

2. « Decernentes praesentes Litteras firmas, validas et efficaces semper esse ac fore, suosque plenarios et integros effectus sortiri atque obtinere et illis ad quos spectat aut pro tempore quomodolibet spectabit, in omnibus et per omnia plenissime suffragari, atque irritum esse et inane si secus super his a quoquam contigerit attentari. » (Sapienti Consilio).

Digitized by Google

qui ressortent d'une façon spéciale dans cette Constitution. — C'est tout d'abord l'unification des Affaires selon leur nature. — La partie disciplinaire revient aux Congrégations, le contentieux civil ou criminel est du domaine des tribunaux (Rote et Signature).

La marche de la procédure est divisée en première et en seconde instance (appel devant la Rote) et en Cassation (devant la Signature).

Exemption de taxe pour les pauvres, réduction pour les personnes de condition peu aisée. Quiconque en est capable peut défendre sa propre cause sans avocat ou avec la simple assistance d'un avocat.

Il serait trop long de parler de chacune des Congrégations, nous nous contenterons d'insister sur les plus importantes comme le St-Office, la Congrégation des Réguliers, l'Index, la Propagande et sur les anciennes ressuscitées et remises en honneur par la nouvelle Constitution (la Consistoriale, la Rote, la Signature).

Le gouvernement central de l'Eglise comprend autour de l'auguste personne du successeur de Pierre les Sacrées Congrégations, les Tribunaux et les offices.

Les *Congrégations*, à partir du 3 novembre prochain, 1908, seront au nombre de 11. Voici les noms dans l'ordre indiqué par la Constitution *Sapienti Consilio :*

1° Congrégation du Saint-Office.
2° » Consistoriale.
3° » de la discipline des Sacrements.
4° » du Concile (1).
5° » des Réguliers.
6° » de la Propagation de la foi.
7° » de l'Index.
8° » des Rites (2).
9° » du Cérémonial.
10° » des Affaires ecclésiastiques extraordinaires.
11° » des Etudes.

Les Tribunaux seront à partir de la même date :

1° La Sacrée Pénitencerie.
2° La Sacrée Rote Romaine.
3° La Signature apostolique.

Enfin les offices comprendront :

1° La Chancellerie apostolique.
2° La Daterie apostolique.
3° La Chambré apostolique.
4° La Secrétairerie d'Etat.
5° La Secrétairerie des Brefs aux princes et des lettres latines.

On se rendra mieux compte de cette réforme en entrant dans quelques détails.

1. A cette congrégation est unie désormais la Congrégation de Lorette fondée par Innocent XII. 1698.

2. Cette congrégation s'adjoint la commission liturgique, la commission historico-liturgique, la commission pour le « Sacro concentu ».

Digitized by Google

(I°) La *Congrégation du St-Office* (1).

Cette Congrégation, présidée par le Souverain-Pontife lui-même, veille à la sauvegarde de la foi et des mœurs.

Par suite c'est à elle seule que revient le soin de juger sur l'hérésie et autres crimes entraînant soupçon d'hérésie.

A elle revient également la question des indulgences, quant à la doctrine et à la pratique (2).

Tout ce qui concerne les commandements de l'Eglise, comme l'abstinence, les jeûnes, les fêtes à observer, tout cela est retiré à cette Congrégation et donné au Sacré Concile. Ce qui regarde l'élection des Evêques ressortit à la Congrégation Consistoriale. Quant à la dispense des vœux prononcés en religion ou dans les instituts religieux, cela tombe dans le domaine de la Congrégation préposée aux affaires des Réguliers.

Bien qu'il y ait désormais une Congrégation spéciale pour la discipline sacramentelle, cependant le St-Office garde tout pouvoir sur ce qui se rapporte au « *privilège paulin* » et aux empêchements pour disparité de culte et de « *religion mixte* », ainsi que sur les questions de doctrine relative au mariage et aux autres sacrements.

(V°) La *Congrégation des Réguliers*.

Cette Sacrée Congrégation se réserve de décider seulement ce qui regarde les personnes religieuses des deux sexes, liées par les vœux soit solennels, soit simples et celles qui, quoique ne faisant pas de vœux, mènent la vie commune à la façon des religieux et aussi les membres des Tiers-Ordres séculiers, soit que le litige s'agite entre les religieux eux-mêmes ou avec d'autres personnes.

C'est pourquoi elle a la charge de régler les litiges qui naissent entre les Evêques et les Religieux des deux sexes, soit entre les Religieux eux-mêmes. Son tribunal a compétence dans toutes les causes soulevées sur un point de discipline ou, comme on dit, *en matière disciplinaire*, par un religieux, un couvent, ou *un* « *actore* ».

Les autres causes sont réservées au tribunal de la Sacrée Rote Romaine, sauf le droit du Saint-Office sur les causes réservées à cette Congrégation.

Enfin la Concession des dispenses du droit commun pour les religieux est réservée à cette Congrégation (3).

1. Les chiffres sont ceux du document pontifical ; ils indiquent le numéro d'ordre des congrégations.

2. La congrégation spéciale dite des indulgences, instituée par Clément IX, 6 juillet 1669 — Constit. : In ipsis Pontificatus nostri, fut réunie à la S. C. des Rites par Pie X (quae in Ecclesiae bonum, 27 Janvier 1904).

3. V. Congregatio negotiis Religiosorum Sodalium praeposita.

1° « Haec sacra Congregatio judicium sibi vindicat de iis tantum, quae ad sodales religiosos utriusque sexus tum solemnibus, tum simplicibus votis adstrictos, et ad eos qui, quamvis sine votis, in communi tamen vitam agunt more religiosorum, itemque ad tertios ordines saeculares, in universum pertinent, sive res agatur inter religiosos ipsos, sive habita eorum ratione cum aliis.

2° Quapropter ea omnia sibi moderanda assumit, quae sive inter Episcopos et religiosos utriusque sexus sodales intercedunt, sive inter ipsos religiosos. Est autem tribunal, competens in omnibus causis, quae ratione disciplinae seu, ut dici solet, in linea disciplinari aguntur, religioso sodali sive convento, sive actore ceterae ad Sacram Romanam Rotam erunt deferendae incolumi semper iure Sancti Officii circa causas ad hanc Congregationem spectantes. »

Digitized by Google

(VI°) *Congrégation de la Propagation de la Foi.*

On sait que cette Congrégation avait une juridiction très étendue. Désormais sa juridiction se bornera aux pays de Mission. Les conséquences de ces modifications sont ainsi énumérées :

« Nous décrétons soustraites à la juridiction de la Congrégation de la Propagande et ramenées au droit commun : En Europe, les provinces ecclésiastiques d'Angleterre, d'Ecosse, d'Irlande et de Hollande et le diocèse du Luxembourg ; en Amérique : les provinces ecclésiastiques du Gouvernement Canadien, de Terre Neuve... et des Etats-Unis.

Par contre cette Congrégation s'adjoint la Congrégation pour les rites Orientaux et la Commission pour les Eglises dissidentes.

(VII°) *Congrégation de l'Index.*

L'article premier étend le champ d'action des membres de cette Congrégation (1).

A cette Congrégation il appartiendra désormais non seulement d'examiner avec soin les livres qui lui seront déférés, de les proscrire s'il y a lieu, et d'accorder des dispenses ; mais aussi elle est officiellement chargée de rechercher par les moyens qui paraîtront les plus opportuns, parmi les ouvrages de tout genre qui paraissent, ceux qui seraient dignes de condamnation ; de rappeler aux Ordinaires leur devoir rigoureux, de sévir contre les écrits et de les dénoncer au Saint-Siège, conformément à la Constitution *Officiorum*, 25 janv.

Nous nous arrêterons maintenant un peu plus longuement sur les Congrégations ou Tribunaux remis en honneur par la Réforme : la Consistoriale, la Rote, la Signature.

(II°) (2) La *Congregation Consistoriale.*

La Congrégation Consistoriale est pour ainsi dire la Congrégation mère, celle d'où les autres sont sorties. Primitivement le Souverain-Pontife s'occupait des affaires de l'Eglise avec les cardinaux dans une réunion appelée consistoire. Mais comme le fait remarquer le cardinal de Luca (T. V. *Rel. Cur.*, V, 25), il arrivait qu'à ses réunions les opposants intéressés à l'affaire traitée étaient admis, si bien que cette réunion devenait nécessairement un débat, une discussion. La majesté du Consistoire demandait qu'on portât un remède à cet inconvénient. Alors fut instituée une Congrégation particulière, préparatoire des travaux à traiter en consistoire et qui s'appelle *Consistoriale* (Sixte V, Constitution *Immensae*, 22 janvier 1588).

Les attributions de cette Congrégation réglées par Sixte V tombèrent au

1. « Huic denique Congregationi reversatur concessio dispensationum a jure communi pro sodalibus religiosis.

1° Huius Sacrae Congregationis in posterum erit non solum delatos sibi libros diligenter excutere, eos si oportuerit, prohibere, et exemptiones concedere sed etiam ex officio inquirere, qua opportuniore licebit via, si quae in vulgus edantur scripta cuiuslibet generis, damnanda ; et in memoriam Ordinariorum reducere, quam religiose teneantur, in perniciosa scripta animadvertere, eaque sanctae sedi denunciare ad normam Const. Officiorum XXV Jan. MDCCCXCVII.

2° Cum vero librorum prohibitio persaepe propositam habeat catholicae fidei defensionem qui finis est etiam Congregationis sancti officii decernimus ut in posterum omnia quae ad librorum prohibitionem pertinent, eaque, sola, utriusque congregationis Patres Cardinales, Consultores administri secum invicem communicare possint, et omnes hac de re eodem secreto adstringantur. »

2. Voir la note 2, p. 433, pour l'explication des numéros.

Digitized by Google

cours des siècles dans le domaine d'autres Congrégations. La Congrégation Consistoriale elle-même se vit diminuer d'importance, car Pie X la rattacha au St-Office par *Motu proprio*, *Romanis Pontificibus*, 17 décembre 1903.

L'acte pontifical lui rend aujourd'hui sa première splendeur et son ancienne importance en la mettant la seconde dans l'Ordre des Congrégations et en lui rendant les attributions fixées par Sixte V. Voici ces attributions en résumé :

Cette Sacrée Congrégation comprend deux fonctions distinctes.

A la première il appartient non seulement de préparer ce qui doit être traité en Consistoire, mais en outre d'établir, dans les pays qui ne sont pas soumis à la Propagande, les nouveaux diocèses et les chapitres, tant ceux des cathédrales que des collégiales, de diviser les diocèses déjà établis, d'élire les évêques, les administrateurs apostoliques ; les coadjuteurs et auxiliaires des évêques ; d'instruire les examens ou procès canoniques sur les candidats, et une fois instruits, de les discuter scrupuleusement, d'éprouver la doctrine des candidats. Mais si les hommes à élire, ou les diocèses à établir ou à partager n'appartiennent pas à l'Italie, ce sont les services de l'*office des affaires publiques*, dit Secrétairerie d'Etat, qui recevront eux-mêmes les documents, établiront la « positio » et la soumettront à la Congrégation Consistoriale (1).

En second lieu, la Consistoriale s'occupe de tout ce qui se rapporte au gouvernement de tous les diocèses — excepté ceux qui sont soumis à la Congrégation de la Propagande. Ils dépendaient jusqu'ici des Congrégations des Evêques et du Concile, ils sont maintenant dans les attributions de la Consistoriale.

Il lui appartient également désormais de veiller sur l'accomplissement plus ou moins fidèle des obligations auxquelles sont tenus les Ordinaires ; de connaître des rapports émis par les évêques sur l'état de leurs diocèses ; de prescrire les visites apostoliques, de les examiner une fois finies, et, après un exposé précis de la situation qui, chaque fois, devra nous être présenté, d'ordonner les mesures jugées nécessaires ou opportunes. Il lui est enfin confié tout ce qui concerne la direction, la discipline, l'administration temporelle et les études des séminaires.

C'est à cette Congrégation que reviendra, en cas de conflit de juridiction, le droit de résoudre les doutes sur la *compétence* des Sacrées Congrégations (2).

Le Souverain Pontife continue de présider ce Sacré Conseil. On voit l'importance de cette Congrégation, sorte de Conseil d'Etat, dirions-nous, appelé à dirimer le contentieux administratif.

1. De ce paragraphe il est facile de conclure à la suppression de la congrégation de l'examen des évêques, instituée par Grégoire XIV et Clément VIII, et de la congrégation *pro eligendis Episcopis* — Benoit XIV — *Ad apostolicae* 16 octobre 1740 — remise en vigueur par Léon XIII *Immortalis memoriae* 11 Kal. oct. 1878, puis unie au St-Office par Pie X — *Motu Proprio, Romanis Pontificibus* — 17 déc. 1903.

2. II° Congregatio Consistorialis.

Altera pars ea omnia comprehendit, quae ad singularum dioecesum regimen, modo Congregationi de Propaganda Fide subiectae non sint, universim referuntur, quaeque ad Congregationes Episcoporum et Concilii hactenus pertinebant, et modo consistoriali tribuuntur. Ad hanc proinde in posterum spectent vigilantia super im-

Digitized by Google

LA ROTE.

Le second des tribunaux est la Rote.

La Rote fut autrefois un tribunal d'une très grande importance. L'origine de ce tribunal est ancienne mais imprécise. La même obscurité enveloppe les origines du nom lui-même (1).

Au début, les membres de l'Auditorat de Rote écoutaient l'exposition des difficultés et donnaient leur avis. Plus tard, devant le nombre toujours croissant des affaires amenées en cour de Rome, les Souverains Pontifes accordèrent à la Rote le pouvoir de définir. Enfin Jean XXII et ses successeurs donnèrent à cette commission la forme de tribunal. Les décisions des auditeurs de Rote, hommes éminents par leur savoir et leur sagesse, étaient d'un grand poids (2), si bien que les Empereurs et les Rois, les Princes et les Républiques soumettaient leurs difficultés à ce tribunal. Sixte IV fixa le nombre des auditeurs à douze. Sur ces douze membres, il y avec trois Romains, un Toscan ou Perugin alternativement, un Milanais, un Bolonais, un Ferrarais, un Vénitien, un Allemand, un Castillan, un Aragonais et un Français (Mig. *Dic. de juris Eccl.*, T. 3, pag. 570).

Ces derniers temps on ne comptait plus que huit ou neuf auditeurs (3). Ni la nouvelle Constitution ni la *Lex Propria* ne font mention des nationalités dans le choix des auditeurs.

La Rote perdit peu à peu de l'importance en changeant ses attributions. Des congrégations anciennes et nouvelles traitaient les affaires réservées à sa juridiction si bien que ce tribunal ne retint bientôt plus pour lui que les affaires civiles et ecclésiastiques des Etats Pontificaux, attributions qu'il conserva jusqu'à l'invasion Piémontaise. Depuis Léon XIII, la Rote

pletis vel minus obligationibus, quibus Ordinarii tenentur ; cognitio eorum quae ab Episcopis scripto relata sint de statu suarum dioecesium ; indictio apostolicarum visitationum examenque earum quae fuerint absolutae, et, post fidelem rerum expositionem ad Nos deletam singulis vicibus, praescriptio eorum, quae aut necessaria visa fuerint aut opportuna ; denique ea omnia quae ad regimen, disciplinam, temporalem administrationem et studia Seminariorum pertinent.

Huius Congregationis erit, in conflictatione iurium dubia solvere circa *competentiam* Sacrarum congregationum.

1. Suivant les uns la chambre où se tenaient les réunions était pavée en marbre de porphyre et en forme de roue. On l'appela Rota porphyretica, puis simplement Rota. Suivant d'autres il faudrait rechercher l'origine du nom dans la façon de juger des Auditeurs, qui ne siégeaient qu'alternativement, quand leur tour revenait, ou selon d'autres parce que les affaires importantes du monde chrétien passaient devant eux,.. quod apud ipsos versentur praecipua totius orbis christiani negotia (Cf. du Cange, *Glossarium*... V. Rota. — Emerix Junior, doyen de la Sacrée Rote, dans un ouvrage resté manuscrit, et conservé aux archives de l'Auditorat (Notitia sacrae Rotae Romanae, parte I, tit. I), s'exprime ainsi : « Appellatur autem ea ratione, quod auditores, in orbe sedentes, controversias rotant et examinant. » Cf. Bouix, *De Curia Romana*, p. 278.

2. Ejus decisiones maximi ponderis sunt, cum non dentur nisi cum summa maturitate, ideo est quod frequenter citentur. Non tamen jus faciunt. Ces décisions, mises en ordre par S. Raymond de Pennafort, sont entrées dans l'Extra (Extra decretum Gratiani). Bouix, *loc. cit.*

3. Dans l'*Annuaire Pontifical Catholique*, 1908, p. 533, Mgr Battandier donne la liste des Auditeurs de Rote français, depuis Pierre de Colmaer ou Colmiere (diocèse de Langres) auditeur de 1230 à 1235, jusqu'à Mgr Mourey, l'auditeur actuellement en charge depuis le 30 Juin 1879.

Digitized by Google

avait le soin de juger la validité des Procès Apostoliques dans les causes de Béatification et de Canonisation. (*Immortalis Memoriae*, 17 octobre 1878.)

Aujourd'hui les Congrégations, comme le remarque la Constitution, sont encombrées de procès. Aussi, pour remédier à ce mal, « Nous attachant aux décisions de nos prédécesseurs Sixte V, Innocent XII et Pie VI, non seulement nous ordonnons aux Congrégations de ne plus recevoir ni connaître des procès du contentieux tant civil que criminel, exigeant une marche judiciaire avec instruction et plaidoiries. » (*Litt. Secret. Status*, 17 apr. 1728.) Mais nous décrétons de plus que toutes les affaires contentieuses non importantes *(non majores)* qui se plaident devant la Curie Romaine soient dévolues désormais au tribunal de la Sacrée Rote Romaine, que par les présentes Nous ramenons en exercice suivant un règlement spécial *(Lex Propria)*, promulgué à la suite de cette Constitution, sauf cependant le droit des Sacrées Congrégations, conformément aux prescriptions indiquées. »

Toute l'organisation de la Rote est contenue dans la *Lex Propria* qui accompagne la Constitution. Ce document est assez considérable, il contient 3 chapitres et 34 canons. Voici quelques points plus importants concernant la Constitution, les attributions, la façon de procéder de la Rote.

Chap. I. Constitution.

La Sacrée Rote est composée de 10 prélats élus par le Pape et appelés auditeurs.

Ils doivent être prêtres, d'âge mûr, docteurs en théologie et versés dans le droit canonique.

A 75 ans, ils deviennent émérites et cessent leurs fonctions.

Les auditeurs forment un collège, un conseil présidé par le doyen qui est *primus inter pares*.

Il y a en plus un promoteur de justice pour la défense du droit et de la loi et un défenseur du lien pour les affaires de mariage, de profession et d'ordination.

Les auditeurs jugent de deux manières ou par série de 3, 5, 7 auditeurs *(per turnos)* ou en assemblée générale. Cependant le Souverain-Pontife peut, dans un cas particulier, décider autrement, soit de lui-même, soit d'après l'avis d'une Sacrée Congrégation.

Chapitre II. Compétence.

La Sacrée Rote juge en première instance les causes que le Souverain-Pontife appelle à son tribunal, et qu'il lui confie, soit *motu proprio*, soit à la demande des parties. S'il en est besoin, et si le rescrit commissoire n'en décide autrement, la Rote juge ces causes en seconde et troisième instance, au moyen de séries roulantes, dont il a été parlé plus haut (1).

Ce tribunal juge en seconde instance les causes jugées en première instance par l'Eminentissime Vicaire de Rome et les autres ordinaires et référées au Souverain-Pontife par voie d'appel légitime. De même il juge

1. Cap. II. De Competentia Sacrae Romanae Rotae Can. 14. § 1. Sacra Rota judicat in prima instantia causas quas sive motu proprio, sive ad instantiam partium Romanus Pontifex ad Suum tribunal avocaverit, et sacrae Rotae commiserit, easque, si opus sit, ac nisi aliter cautum sit in commissionis rescripto judicat quoque in secunda et in tertia instantia, ope turnorum subsequentium iuxta praescripta (Can. 12).

Digitized by Google

ces causes, si c'est nécessaire, en troisième instance, suivant la marche ordinaire des séries (1).

Il juge enfin en dernière instance les causes déjà jugées devant les ordinaires et tous autres tribunaux en seconde ou troisième instance quand ces causes ne sont pas regardées comme finies et qu'elles sont portées au Saint-Siège par *voie de légitime appel* (2).

Les causes majeures, telles par leur objet ou les personnes intéressées, sont exclues de la compétence de ce tribunal (3).

Les dispositions des ordinaires qui ne sont pas données comme sentences judiciaires, ne souffrent pas d'appel ou de recours à la Sacrée Rote ; mais leur *cognitio* est réservée aux Congrégations (4).

Dans ces deux cas, l'incompétence de la Rote est absolue, au point qu'elle ne peut en connaître même *obiter*, et si elle émettait un jugement, il serait nul de plein droit (5).

Chap. III. De la façon de procéder dans les jugements.

Ce dernier chapitre règle tout ce qui concerne la défense, la plaidoirie et la sentence.

Si le jugement de la Rote confirme le jugement précédent émané soit de la Rote ou d'un autre tribunal, la cause est jugée, il n'y a plus de recours possible si ce n'est à titre de nullité *(querela nullitatis)* ou de demande de restitution (*in integrum*), devant le Tribunal suprême de la Signature Apostolique.

On le voit : si la Rote est le tribunal d'appel, la Signature est la Cassation. Quelques indications sommaires sur ce tribunal suprême.

LA SIGNATURE.

Les tribunaux de la Signature papale de grâce et de justice eurent autrefois leur importance. La Signature de justice jouait un grand rôle dans les Etats Pontificaux en matière civile. Ce tribunal était composé d'un cardinal préfet et de douze prélats votants de la signature (Alexandre VII, *Inter ceteras*, 11 juin 1659 — B. R. T. V. P. V.) et de prélats référendaires chargés des rapports (6).

Tous les juges et tous les tribunaux de l'Etat Pontifical, y compris celui des auditeurs de Rote et de la Chambre Apostolique *(Camera Apostolica)*, étaient soumis à la Signature.

1. Can. 14. § 2. Judicat in secunda instantia, causas quae a tribunali Emi. Urbis Vicarii et ab aliis ordinariorum tribunalibus in primo gradu diudicatae fuerint et ad sanctam sedem per appellationem legitimam deferentur. Itemque eas iudicat, si opus sit etiam in tertia iuxta modum in Can. 12 praescriptum.

2. Can. 14, § 3 Judicat denique in ultima instantia causas ab ordinariis et ab aliis quibusvis tribunalibus in secundo vel ulteriori gradu iam cognitas, quae in rem iudicatam non transierunt, et per legitimam appellationem ad sanctam Sedem deferentur.

3. Canon 15. Causae maiores, sive tales sint ratione obiecti, sive ratione personarum, excluduntur ab ambitu competentiae huius tribunalis.

Canon 16. Contra dispositiones Ordinariorum, quae non sint sententiae forma iudiciale latae, non datur appellatio seu recursus ad Sacram Rotam sed eorum cognitio sacris Congregationibus reservatur.

5. Can. 17. Defectus auctoritatis Sacrae Rotae in videndis causis, de quibus in duobis canonibus praecedentibus est absolutus, ita ut ne obiter quidem de his cognoscere queat, et si tamen sententiam proferat, haec ipso iure sit nulla.

6. Léon XII ramena à 7 les membres de la Signature. *Motu proprio* 11 ap. 1826. *Bull. Rom.*, Cont. XVI, p. 417.

Digitized by Google

Ces données sont maintenant du domaine de l'histoire, Sa Sainteté fait revivre, ou mieux institue comme tribunal la Signature Apostolique, sans la distinction de signature de grâce et de signature de justice.

Le titre II de la *Lex Propria* règle la marche de ce tribunal — chap. I, Constitution et Compétence.

Le tribunal suprême de la Signature Apostolique, est composé de six cardinaux, choisis par le Souverain Pontife. — Sa Sainteté désigne également l'un de ces cardinaux pour faire l'office de préfet et lui adjoint un cardinal secrétaire.

Ce tribunal connaît spécialement et principalement :

1° De l'exception de suspicion contre un auditeur.

2° De la violation du secret et des dommages causés par les auditeurs par un acte nul ou injuste dans le jugement.

3° De la plainte de nullité contre un jugement de la Rote.

4° De la demande *pro restitutione in integrum* contre une sentence de la Rote devenue chose jugée (1).

***

Telle est dans ses grandes lignes l'organisation nouvelle qui régira la Curie Romaine à la rentrée de novembre prochain. Est-ce à dire que l'avenir n'amènera pas de modifications ? non, toute œuvre, toute organisation même ecclésiastique se servant d'éléments humains doit nécessairement varier. Mais les grandes lignes, les fondements de la Réforme restent. Nous disons cela pour prémunir le lecteur contre certains journaux qui parlent du mécontentement de Congrégations romaines diminuées, amoindries par la constitution *Sapienti Consilio*.

Une remarque à faire en finissant, remarque plus suggestive et plus vraie, est celle-ci :

Quand on se souvient des attaques dirigées, ces temps derniers, contre l'Eglise, des coups portés contre le roc sur lequel elle est bâtie, des accusations lancées contre son organisation, des atteintes graves à sa doctrine, il n'est pas un de ses enfants soumis qui ne se soit senti ému et peut-être troublé. Mais après le Décret du S. O. *Lamentabile sane exitu*, au lendemain de l'Encyclique *Pascendi*, la lumière, la paix quand il en était besoin, sont revenues dans les esprits. C'est qu'en effet Pie X dévoilant et condamnant le Modernisme, c'est Pierre rassurant et confirmant ses frères. N'est-il pas permis de voir une autre preuve de la vitalité de l'Eglise dans cette Réorganisation fondamentale de la Curie Romaine ? Quand l'Eglise se réforme elle-même, se perfectionne, s'adapte aux exigences des temps, avec ce calme et cette confiance qui accompagnent les œuvres divines, peut-on être tenté de la regarder comme un organisme mourant ou malade ?

Fr. JACQUES. O. M. C.

1. Can. 37. Supremum Apostolicae Signaturae tribunal videt tamquam sibi propria ac praecipua.

1° De exceptione suspicionis contra aliquem Auditorem, ob quam ipse recuselur.

2° De violatione secreti, ac de damnis ab Auditoribus illatis, eo quod actum nullum vel iniustum in iudicando posuerint, iuxta can. 9.

3° De querela nullitatis contra sententiam rotalem.

4° de expostulatione pro restitutione in integrum adversus rotalem sententiam quae in rem iudicatam transierit.

Digitized by Google

A TRAVERS LES LIVRES NOUVEAUX.

Apologétique.

Les Cours de Religion continuent de paraître. Nous parlerons prochainement du magistral commentaire du *Catéchisme Romain* par le Chanoine Bareille. Un mot aujourd'hui sur un ouvrage anonyme : **Lux in Tenebris lucet** (in-8° de 368 p., 4 fr., Vic et Amat, Paris). C'est une exposition, par tableaux, des principaux objets de la foi catholique. Le présent volume, — en attendant les autres, — traite de l'existence de Dieu, de sa nature, de ses attributs, du mystère de la Sainte Trinité, de la Création, des bons et des mauvais anges. Chacun de ces dogmes est l'objet d'une étude d'ensemble assez complète, solide et fort bien présentée dans un style abordable, malgré l'élévation du sujet traité. L'ouvrage pourra servir aux prédicateurs qui auraient à traiter les questions dogmatiques pures : les sujets sont nourris de la pure doctrine de S. Thomas et des meilleurs auteurs, mis au point pour les mentalités et les besoins contemporains.

M. Maurice Sérol, Dr en philosophie, secrétaire général de la *Revue de Philosophie*, ajoute à la *Bibliothèque apologétique* publiée par M. Beauchesne un volume bien intéressant et bien actuel : **Le Besoin et le Devoir religieux** (7e de la Collection, in-12 de 216 pp., 2 fr. 50, 1908, Paris). « Le but dernier de ce travail, dit l'auteur dans son *Introduction*, est de démontrer que la loi naturelle impose à l'homme le devoir religieux et de déterminer le contenu de ce devoir. » L'étude des tendances humaines, de leur échec inévitable dans la vie naturelle, et des diverses méthodes de salut conduit à affirmer que la religion est l'unique solution convenable, et par conséquent s'impose à tout homme en vertu de la loi naturelle. En d'autres termes : il y a un besoin religieux : « la nature exige que l'homme, pour libérer sa vie menacée d'un échec, entre en relation autant qu'il est en lui avec un monde supranaturel donné par une croyance. » Et de cette existence du besoin, découle l'absolu du devoir : les tendances naturelles indiquent les fins que l'homme a l'obligation de poursuivre ; or, la nature sensible, quelle que soit son attitude : stoïcisme, pessimisme ou évolutionisme humanitaire, est impuissante à réaliser ces fins : la religion seule correspond aux tendances et réalise les fins naturelles. D'où, nécessité d'une croyance religieuse composée à la fois d'éléments intellectuels et d'éléments affectifs et volitifs, qui s'expriment en actes de culte privé et public. Tout cela nous est connu : c'est la thèse que nous avons apprise dans notre Traité de *Vera Religione* ; mais, ce qu'il importe d'y noter, c'est le caractère original dans lequel le sujet est envisagé, quelque

Digitized by Google

chose de neuf qui permettra d'utiliser avantageusement l'ouvrage pour des conférences sur ce sujet et dans les Cercles d'études.

J'en dirai autant d'un autre ouvrage de la même *Bibliothèque apologétique* (le 6e) : **Psychologie de l'Incroyant,** par Xavier Moisant (in-12 de 339 pp., 1908, 3 fr. 50, Beauchesne, Paris). M. Moisant analyse, d'après leurs écrits et leur vie, l'état d'âme de trois types d'incroyants : le railleur : Voltaire, -- le positiviste : A. Comte, — l'intellectuel : Ch. Renouvier. « Il est convenu que Voltaire personnifie l'esprit et la raillerie. Mais nous savons maintenant qu'il représente surtout le découragement et le dépit. En apparence, esprit fort ; en réalité, âme faible. Auguste Comte passe soit pour un adversaire, soit pour un ami du catholicisme. Mais il prétendit surtout en être le successeur. Charles Renouvier est un huguenot, un rationaliste. Il est une mentalité protestante. Ainsi le juge-t-on de loin et en gros. Une étude plus directe de sa pensée nous le révèle platonicien. » L'auteur ramène à ces trois types toutes les formes de l'incroyance, et estime difficile d'en trouver en dehors. « Si l'on exclut d'une étude psychologique sur l'incroyant celui qui doute et celui qui ignore ou qui se tait, le fanfaron et le peureux, puis tous ceux qui, n'appartenant pas à l'Eglise Catholique, accueillent néanmoins le principe d'une religion révélée ; on trouvera peut-être que les exemplaires retenus, pour être soumis à l'analyse, se rapportent, à des titres divers et dans des proportions pareilles, aux trois types que nous avons essayé de décrire. Quand, après réflexion, et de ferme propos, l'on nie la Révélation ; il faut choisir entre ces trois attitudes, ou passer alternativement de l'une à l'autre. On traitera le Christianisme par la raillerie et le dédain. Ou bien, l'on essaiera de s'en accommoder et d'en tirer parti, mais en le transformant et le dénaturant ; à moins que, répugnant aux procédés de la satire comique, et, d'autre part, hostile à toute concession, on ne fasse à l'Eglise une guerre raisonnée et philosophique. Ainsi l'on sera, suivant les cas et en réduction, un Voltaire, un Comte, ou un Renouvier. » La thèse nous paraît juste et très psychologique.

« Les ouvrages du P. Gratry ont à notre époque un renouveau de succès très caractérisé. A mesure qu'ils s'épuisent, le public les redemande à l'éditeur. » Aujourd'hui, c'est, avec la *Logique*, une nouvelle édition de **Jésus-Christ,** *Réponse à M. Renan*, que nous annonçons (in-12 de 139 pp., 1908, 1 fr. Téqui, Paris). L'ouvrage était paru pour la première fois en 1864. Il n'a point perdu de son actualité. En reconstituant les traits de la belle figure de Jésus, à l'encontre des blasphèmes de Renan, le P. Gratry fournit une réponse à nombre de savants rationalistes contemporains et donnera à ceux qui le liront un respect plus grand encore pour notre divin Sauveur.

Sous le titre : **Devoirs du Jeune Homme** (in-12 de 128 pp., 1908, 1 fr. 25, Beauchesne, Paris), M. B. Emonet publie une lettre où S. François de Sales donne à un jeune homme qui se prépare à faire son entrée à la Cour, des conseils très précieux : ils concernent plutôt la vie privée. L'auteur complète l'instruction nécessaire à tout jeune homme en insistant sur le devoir social, en des pages dont une grande partie est parue dans la *Revue pratique d'apologétique*. Excellentes, les deux parties, les devoirs de la vie privée comme ceux de la vie sociale, et à conseiller aux jeunes

Digitized by Google

gens : « les mères y trouveront aussi un moyen d'être utile à ceux qu'elles aiment. »

Le P. A. Vuillermet continue la série de ses études pour la jeunesse. Après la *Mission de la Jeunesse Contemporaine*, voici : **Soyez des Hommes,** *A la Conquête de la Virilité* (in-12 de 336 pp., 1908, 3 fr., Lethielleux, Paris). Les sujets les plus attrayants y sont traités : *Il n'y a plus d'hommes, — Qu'est-ce qu'un homme de caractère ? — Les luttes nécessaires : 1° pour la vie, — 2° contre les passions, — Peut-on devenir un homme de caractère ? — La connaissance de soi-même, — L'Amitié chez les Jeunes Gens, — Le Choix des amis, — Le Prêtre et les Jeunes Gens : la direction, — La gymnastique de la Volonté : les habitudes, ... Chasteté et virilité, — Sursum Corda : l'Idéal, — La Conscience, — Le Compagnon de notre route.* C'est un bon ouvrage, simple d'allure, plein de sages conseils, capable d'éclairer les jeunes gens et de leur faire du bien.

Après les Jeunes gens, pour les Parents : **Figures de Pères et Mères chrétiens** par M. l'abbé Bels (1re série, in-12 de 276 pp., 1908, 2 fr., Téqui, Paris). C'est la leçon, non plus par les conseils et la prédication, mais par l'exemple. Rien de plus suggestif pour faire comprendre aux époux chrétiens la grandeur sublime et les devoirs austères de leur charge d'éducateurs que de leur présenter une galerie de pères et de mères qui ont eu cette conscience de leur dignité et de leur grandeur. L'ouvrage de M. Bels pourra faire beaucoup de bien.

Prédication.

Nous avons annoncé il y a quelque temps les deux premiers volumes de l'ouvrage de M. l'abbé A. Sabouret : **Le Prédicateur de la doctrine chrétienne.** Le 3e volume, le dernier, vient de nous être adressé (in-12 de 395 pp., 1907, 3 fr. 50, Chadue, Belley). Le présent volume, conçu dans la même simplicité que ses aînés, traite la 3e partie de la doctrine chrétienne : les Moyens de Sanctification, c'est-à-dire la grâce, la prière et les Sacrements, et donne en supplément quelques allocutions pour la Première Communion ; puis quatre instructions sur l'apologie, huit sur les Commandements, six sur la prière..., il y a un peu de tout.

La maison Téqui vient de donner une nouvelle édition des **Instructions sur les Fêtes de l'année** de l'abbé Monisot (2 vol. de 379 et 421 pp., 1908, 2 fr. chacun). Il y a sur chaque fête une, deux et souvent trois instructions, précédée chacune d'un bref sommaire qui en indique le contenu ; ce sont des instructions et non des sermons : c'est ce qui en explique l'allure assez libre, simple, l'absence de division logique. Il y a beaucoup de choses dans ces deux volumes, et surtout le prix en est très modique.

— Tout le monde connaît les conférences dialoguées des abbés Poulin et Loutil ; mais elles sont plutôt pour un auditoire de ville. Les abbés Joseph et Paul Gaboreau, du diocèse d'Angers, ont entrepris d'adopter le même genre pour une église de campagne : ils ont eu grand succès, le peuple est venu en foule les écouter, et ils publient aujourd'hui leurs conférences : **Pour le Peuple** (in-12 de 298 pp., 1908, 3 fr., Beauchesne, Paris). Le volume contient sept conférences : *de l'indifférence religieuse, — du péché mortel, — de la sanctification du dimanche, — de la divinité*

Digitized by Google

de Jésus-Christ, — de la Résurrection de Jésus-Christ, — de la Confesion, — çà et là! En publiant ce volume, les auteurs ont l'intention d'inviter leurs confrères des paroisses peu religieuses à essayer le procédé de la conférence dialoguée pour faire venir les gens à l'église. Leur ouvrage pourra servir de modèle : « c'est clair, vif, d'allure populaire, ça va droit au but. »

M. l'abbé Ch. Laborie est un auteur connu des habitués de la maison Téqui, surtout par ses ouvrages et fascicules pour les prédicateurs de la Première Communion. Il publie aujourd'hui *quinze discours pour Prônes, Sermons, Conférences d'hommes*, sur **Les Péchés capitaux** (in-12 de 248 p., 1908, 2 fr., Téqui, Paris). Le sujet est à prêcher et M. Laborie sera un guide agréable : ses discours sont très nets, bien divisés, avec autant de doctrine que possible.

Après être descendu de Notre-Dame, le P. Félix, S. J., s'était retiré à Lille et avait travaillé à la publication de ses *Retraites*. Il fit paraître successivement six volumes : Une main amie publia le septième : *la Confession*, et aujourd'hui paraît la huitième *Retraite :* **La Royauté de Jésus-Christ** (in-12 de 331 pp., 1908, 3 fr., Téqui, Paris) : *L'Existence de la Royauté de Jésus-Christ, — Opposition au Christ-Roi, — Trois Devoirs envers le Christ-Roi, — Le Dévouement du chrétien au Christ-Roi, — L'Imitation de Jésus-Christ, — Jésus-Christ règne par l'amour.* Faisons abstraction du titre de la Retraite, qui peut paraître un peu spécial, et l'on trouvera là la plus riche matière à de superbes sermons sur les devoirs des chrétiens envers Jésus-Christ. Ici encore, le P. Félix reste l'illustre Conférencier du *Progrès*.

Le R. P. Lambert, missionnaire apostolique, directeur de l'Œuvre des Prêtres Educateurs, a d'autant mieux saisi l'esprit du Décret *Sacra Tridentina Synodus* que, depuis de longues années, il s'est efforcé, par ses prédications et ses écrits déjà nombreux, de répandre cette même doctrine et d'en promouvoir l'application parmi les gens du monde, ainsi que dans beaucoup de Maisons d'éducation. Il est à désirer que son volume **Le Décret sur la communion quotidienne et son application aux fidèles** soit connu aussi bien des personnes du monde que des directeurs de conscience. Ils y trouveront un guide sûr et pratique. Le R. P. Lambert a fait là une bonne œuvre, et il atteindra par elle le double but ardemment poursuivi par son cœur de prêtre et d'apôtre, d'être utile aux âmes, dont il affermira la vertu et assurera la persévérance, et de contribuer puissamment, selon le désir du Vicaire de Jésus-Christ, à la gloire du Dieu de l'Eucharistie dont il a semé si largement l'amour à travers toutes ses pages. *(Rapport des Censeurs.)* S. S. Pie X, à qui l'auteur a fait hommage de son volume, a daigné, par l'intermédiaire de S. E. le Cardinal Secrétaire d'Etat, lui témoigner « Sa particulière satisfaction pour cette publication si opportune et le féliciter de ce louable apostolat », pour le succès duquel Elle lui a envoyé Sa Bénédiction Apostolique. Voici en neuf entretiens un commentaire *précis, pratique* et *des plus intéressants* de ce mémorable Décret. Les prêtres voués au ministère paroissial, trouveront dans ce volume tous les développements nécessaires, pour instruire les Fidèles pendant le « Triduum » annuel prescrit par le Saint-Père, et pour leur expliquer le sens du Décret.

Digitized by Google

Nous terminerons notre recension des nouveautés de la prédication par un nouveau volume de l'abbé de GIBERGUES : **La Doctrine de l'Amour,** *Carême 1908 aux Hommes du monde* (in-18 raisin de 312 pp.,1908, 3 fr., Poussielgue, Paris). Le présent volume est consacré à la *doctrine* de l'amour ; l'année prochaine paraîtra la *pratique*. Six conférences : *l'amour en général : sa définition et sa mission, — nature et excellence de l'amour de charité, — Motifs de l'amour de Dieu, — Effets de l'amour de Dieu, — Sanction de l'amour repoussé, — l'Eucharistie, motif souverain d'amour.* Parole profondément apostolique, cœur enflammé d'amour de Dieu, l'abbé de Gibergues parmi les prédicateurs contemporains reste l'un des meilleurs à consulter et à imiter, et la série de ses œuvres, l'une des plus utiles pour ceux qui ont à prêcher aux hommes.

Fr. JEAN DE LA CROIX.

Ajoutons un mot sur un livre qui touche un peu à notre sujet : **Aux Sources de l'éloquence** — *Lectures commentées* par Marc SANGNIER (in-8° de 402 pages, 4 fr., Paris, Bloud). Qu'est-ce qui a permis aux grands orateurs de s'élever sur les ailes de la plus haute éloquence, qu'est-ce qui leur a permis de secouer les foules et de fixer sur leur génie l'admiration des siècles ? M. Marc Sangnier nous répond que c'est la puissance de l'idéalisme, que c'est l'essor de l'âme humaine s'élevant plus haut que les vulgarités, les mesquineries de la vie, jusqu'aux idées élevées, nobles, jusqu'aux sentiments généreux et aux sublimes aspirations. A l'appui de sa thèse il va demander aux meilleurs orateurs de l'antiquité et des temps modernes, aux hommes des nuances les plus variées et les plus contrastantes les plus beaux morceaux de leur éloquence, et il en conclut que la source de leur succès c'est l'hommage volontaire ou inconscient qu'ils rendent à la vérité, à la vertu, au sacrifice, à l'idéalisme.

En général, M. Marc Sangnier a le choix heureux, bien qu'un certain nombre d'extraits répondent assez infidèlement à son intention. Les remarques qui accompagnent ces pages en font ressortir l'idée maîtresse. Elles sont d'un appréciateur délicat, compétent : on sent qu'il est sur son terrain. On désirerait pourtant que quelques-uns de ces commentaires tiennent à la thèse par un lien moins lâche.

Cet ouvrage fera du bien « parce qu'il est bon de communier avec les sentiments les plus généreux, les pensées les plus sublimes de l'humanité » ; et à ce titre la part plus personnelle de M. Marc Sangnier dans cet ouvrage, les considérations qui en composent la trame sont dignes d'une mention spéciale parce que, s'inspirant aux sources de la foi, elles respirent le plus pur idéalisme.

Fr. BÉNIGNE.

Histoire.

M. le chanoine L. JOLY vient d'ajouter à ses deux volumes sur le Problème des missions : *Le Christianisme et l'Extrême-Orient*, un nouveau volume, de polémique, en réponse aux critiques faites à sa thèse sur l'échec des Missions par défaut de clergé indigène : **Tribulations d'un vieux chanoine** (in-12 de 316 pp., 1908, 3 fr., Lethielleux, Paris). L'auteur prend spécialement à partie les Jésuites et le P. Brou qui s'était fait

Digitized by Google

leur défenseur dans les *Etudes* du 20 Juin, 20 Juillet, et 20 Août 1907. Il faut reconnaître que notre chanoine a la repartie alerte, et beaucoup d'esprit. Mais j'estime qu'il aurait pu se dispenser de publier sa défense sous une forme aussi mordante: sa thèse, qui, au fond, contient une grosse part de vérité, n'en aurait nullement été diminuée auprès des esprits sérieux et impartiaux.

M. A. Brou, le Père Jésuite incriminé par M. le Ch. Joly, a publié dernièrement une étude bien documentée, qui aidera à se faire une idée partielle de l'état actuel des missions, sur **Les Jésuites missionnaires au XIXe siècle** (in-8° de 246 pp., 1908, Dewit, Bruxelles). C'est une étude historique et documentaire, toute à la gloire des RR. PP. Jésuites.

La chaire vosgienne sous l'ancien régime, par M. l'abbé Gaston Glez (plaquette in-8° de 97 pp., extrait du *Bulletin de la Société Philomatique Vosgienne*, 1908, C. Cuny, St-Dié), est une étude intéressante sur les orateurs de la chaire, originaires ou de passage dans le département des Vosges, jusqu'à la Révolution. Les Lorrains sont fiers de leur pays, et c'est justice. Ils ont une belle pléiade de prédicateurs,à commencer par S. Pierre Fourier. A noter quelques figures franciscaines: le P. Antoine de Bretagne, « qui paraît avoir été, en son temps, l'un des plus grands prédicateurs de l'Ordre des Capucins », Joachim, Boucot, Trompette et Gravier, Prosper de Montorgueil, Bonaventure Hocquart.

L'infatigable orateur et historien des Frères-Mineurs dans l'Uruguay, le Père Pacifico Otero vient d'écrire l'histoire de son Ordre en cette Province: **La Orden Franciscana en el Uruguay** (in-8° de 186 pp. 1908, Cabaut, Buenos-Aires). L'auteur s'attache surtout à retracer la chronique historique du couvent de San Bernardino de Montevideo. Paul Jardin.

Baron Verly. — *Souvenirs du Second Empire.* **Les Étapes douloureuses.** - *L'empereur de Metz à Sedan* In-8° illustré de 276 pp., 1908. — 6 fr. Daragon, Paris.

Le baron Albert Verly qui, avec l'*Escadron des Cent-Gardes* et *De Notre-Dame au Zululand*, a déjà apporté une précieuse contribution à l'étude du Second Empire, publie une nouvelle série de souvenirs sur cette époque: *Les Etapes douloureuses.*

C'est le récit, tout simple, tout nu et d'autant plus émouvant des journées qui précédèrent la capitulation de Sedan, ou plutôt, c'est le journal intime de la vie de l'Empereur pendant les heures de défaite, d'angoisse et d'abandon, qui précédèrent la chute du Gouvernement impérial.

Fils du baron Verly, colonel des Cent-Gardes de l'Empereur, l'auteur des *Etapes douloureuses* a choisi dans les papiers de son père des lettres, des notes et des relations inédites qu'il a complétées en faisant sur place une minutieuse enquête personnelle. Grâce à cette documentation directe, il a pu rectifier de nombreuses légendes créées par la passion politique et qu'il importait de détruire, car l'histoire doit la vérité aux morts. Il fait justice, notamment, des accusations d'indifférence et de lâcheté portées contre Napoléon III, rectifie les erreurs commises par Emile Zola dans la *Débâcle*, raconte les dernières heures de Napoléon III en France, sa dernière nuit au château de Bellevue, détruit, avec preuves à l'appui, les légendes et particulièrement celle du curé de Bazeilles.

Digitized by Google

Les adversaires eux-mêmes du régime impérial ne sauraient lire sans une émotion profonde ces pages que le souci de la vérité autant que la fidélité de ses convictions a dictées au baron Verly.

D'ailleurs, ainsi que le constate M. Etienne Charles dans la préface qu'il a écrite pour les *Etapes douloureuses*, le recul des années a déjà fait son œuvre et le temps est venu où déjà l'on peut juger avec impartialité le vaincu de Sedan.

De nombreuses illustrations, très heureusement choisies, ajoutent à l'intérêt de ce livre que voudront lire tous ceux qui désireront connaître la vérité sur les dernières heures du second Empire et sur le rôle joué par Napoléon III devant l'effroyable catastrophe de 1870.

Vicomte de MOTEY. — **Guillaume d'Orange et les origines des Antilles françaises** In-8° de XI-471 pages, 1908, Picard, Paris.

Il y a quatre ans, M. Jacques de Dampiere fit paraître un *Essai sur les sources de l'histoire des Antilles françaises*, de 1492 à 1664. M. de Motey s'attaque aujourd'hui au même sujet, avec infiniment de bonheur et de conscience. Il a eu soin de prendre pour guide l'immense travail du P. Jean Baptiste du Tertre, dominicain. Il l'a résumé ; il a circonscrit son sujet en le renfermant au XVII° siècle, dans la seule personne du vaillant colonisateur normand Guillaume d'Orange. Puis il a enrichi son étude de nombreux documents inédits.

Aussi ne peut-on s'empêcher de regretter que dans cette belle histoire, l'œuvre religieuse ait été à peine esquissée. Les Dominicains n'étaient pas seuls dans ces îles.

Est-ce qu'aux Archives de la Marine, il n'y avait pas non plus quelques gloires à recueillir? Je ne les ai pas vues citées.

Fr. UBALD D'ALENÇON.

Philosophie.

COMTE DE MONTESQUIOU, **Les Consécrations positivistes de la vie humaine**, 1 vol. in-18 jésus ; pp. 250. Nouvelle librairie nationale, Paris, 1908.

A. Comte avait rêvé, comme on sait, devenir le fondateur d'une religion nouvelle. Imitant plus ou moins les institutions de l'Eglise catholique, il avait consacré par des cérémonies particulières les diverses phases de la vie humaine : à la naissance, la présentation ; à l'âge de 14 ans, l'initiation ; à 21 ans, l'admission ; à 28 ans, la destination ; puis le mariage, sans date approximative ; à 42 ans, la maturité ; vers 63, la retraite ; au moment de la mort, la transformation ; quelques années après, l'incorporation.

Dans un siècle où l'on parle beaucoup, le cérémonial de ces fêtes comporte nécessairement un discours. M. le C. de Montesquiou se donne la mission d'en fournir la matière aux prédicants positivistes. Dans ce but, il rappelle, en ces pages, les doctrines comtistes les plus appropriées à chacune de ces cérémonies. Il n'y a dès lors aucune idée nouvelle à signaler. A noter néanmoins le soin scrupuleux de l'auteur pour faire remarquer à ses lecteurs l'opposition fort sensible de la pensée d'A. Comte

Digitized by Google

et des doctrines de J.-J. Rousseau, et la conformité des principes positivistes et des principes du royalisme traditionnel.

La plupart de ces doctrines sont nobles et élevées, car elles s'inspirent d'un altruisme qui ressemble à la charité la plus pure. Et cependant que les rêves humanitaires d'Auguste Comte sont loin de fortifier le cœur come sait le faire la loi de la charité chrétienne ! Ils laissent d'ailleurs l'esprit aux prises avec le scepticisme, car les doctrines qui leur servent d'appui sont vaines et sans force.

PIERRE PIOBB, **L'Année occultiste et psychique,** Ière Année (1907) 1 vol. in-12, pp. 302. Daragon, Paris

Il n'est personne qui, à des titres divers, ne s'intéresse aux faits merveilleux des sciences psychiques, et aux découvertes modernes de la physique et de la chimie, qui réalisent, sur plusieurs points, les rêves des anciens alchimistes. L'année occultiste et psychique voudrait être « le reflet » des travaux contemporains »... « la tribune libre où toutes les théories » sérieuses et toutes les observations vraiment scientifiques soient impar- » tialement exposées. »

C'est un but fort légitime. Pour l'atteindre, M. P. Piobb condense dans ce premier volume, ce que l'année 1907 a produit de plus remarquable sur l'astrologie, l'alchimie, la symbolique, l'ésotérisme, les arts divinatoires, la prophétique, le psychisme, le spiritisme, le magnétisme. Il est difficile de prendre au sérieux quelques-unes des théories et des hypothèses qui y sont exposées. Comment ne pas repousser en particulier celle du Dr Baraduc, complétée par M. Piobb, sur la force curative de Lourdes, hypothèse qui fait de la Vierge de Lourdes une simple « personnification mystique, la signe zodiacal de la Vierge et la représentation de toutes les formes cosmiques de ce signe, » p. 194 ? Sur plusieurs autres points, l'*Année occultiste* laisse échapper un vague relent de doctrines fantaisistes et antichrétiennes, dont les sages ne seront pas émus mais qui pourrait tromper les simples toujours alléchés par des théories présentées avec l'étiquette d'hypothèses scientifiques. F. RAYMOND.

A signaler encore : une nouvelle édition de la **Logique** du P. GRATRY (2 vol. in-12 de CXLIV-365 et 407 pp., 7 fr. 50. Téqui, Paris), œuvre à la fois de philosophie et d'apologétique et d'une « charmante originalité. » Rien dans cette nouvelle édition de plus que dans les autres ; c'est regrettable, quelques notes eussent pu parfaire l'œuvre du P. Gratry. — Et deux ouvrages du R. P ZACARIAS MARTINEZ-NUNEZ, O. S. A., 2e et 3e série de ses études biologiques : **La Herencia, Hipotesis acerca del sueno, optimismo cientifico** (in-8° de 332 pp., 5 fr.), et **La Finalidad en la ciencia,** (in-8° de 418 pp., 5 fr., Hermanos Campomanes, Madrid), études fort savantes et très bien documentées, où sont exposées et réfutées les diverses théories actuelles sur les divers phénomènes par lesquels se manifeste la vie : finalité et hérédité. L'auteur défend la théorie traditionnelle de la scolastique.

Avec la permission des Supérieurs. Gabriel Jouitteau, Gérant

Société Saint-Augustin, Desclée, De Brouwer et Cie, Lille — Paris — Bruges

Digitized by Google

LE VOLKSVEREIN.

Passant à München-Gladbach, au cours d'un voyage dans la Prusse rhénane, je n'ai pas manqué d'y visiter l'établissement qui, sans aucun doute, est le plus intéressant de cette ville, et son honneur, l'*Office central du Volksverein (Zentralstelle des Volksvereins)*.

Je connaissais déjà le *Volksverein*, comme le connaissent en France et ailleurs tous ceux qui se sont quelque peu occupés de questions et d'œuvres sociales. Mais la visite à ses bureaux et l'étude de quelques-unes de ses publications m'ont appris touchant son but, son organisation et ses procédés d'action une foule de détails qui me l'ont fait apparaître sous un jour tout nouveau et comme une œuvre incomparable.

Ce sont ces détails que je vais essayer de faire connaître à nos lecteurs. Mais, hélas ! resserrée dans les limites étroites d'un bulletin (1), cette monographie, j'en ai la persuasion, ne pourra pas leur donner l'impression qui se dégage de l'étude des documents eux-mêmes qui m'ont servi à la composer. Et c'est pourquoi j'invite instamment ceux que la question intéresse à faire par eux-mêmes cette étude qui ne sera ni longue ni difficile ; ils n'y perdront pas leur temps et ils y prendront des leçons d'une saveur toute particulière (2).

1. Cette étude avait en effet été écrite pour être le *Bulletin social* d'octobre. Nous avons cru, étant donnés l'importance et l'intérêt du sujet, devoir la publier en article. (N. D. L. R.)

2. Je me permets ici de signaler les publications du Volksverein qui peuvent le mieux servir à en donner une idée d'ensemble. — Tout d'abord le petit *Manuel* qu'il a édité à l'usage de ses amis et propagandistes : *Handbuch für die Freunde und Förderer des Volksvereins* ; — puis les *Instructions aux Hommes de confiance* — et *aux Agents : Anweisung für den Vertrauensman, — für die Geschaeftsführer* ; — la série *Arbeits-programm (Programme d'action)*, 7 lettres déjà parues, surtout la 1re et la 7e ; quelques *Circulaires (Rundschreiben)* — et *Appels (Aufrufe)* ; — quelques nos du Bulletin : *Der Volksverein*. — Toutes ces publications se trouvent à la *Zentralstelle des Volksvereins* à Gladbach. Au reste, Messieurs les Directeurs de l'Office central se prêtent avec la plus aimable obligeance à fournir tous les renseignements qui leur sont demandés, soit par lettre, soit dans une visite personnelle.

Les ouvrages si connus et si précieux de Mgr Kannengieser sur l'Allemagne du

Digitized by Google

I. Le Volksverein est de fondation relativement récente : il ne date que de 1890, et il fut comme le legs inappréciable que Windthorst fit avant de mourir à ses compatriotes catholiques.

Dans la lutte contre le *Chancelier de fer*, durant près de vingt années, ces derniers s'étaient montrés admirables d'union, d'entraînement et de générosité. Mais en 1890 la lutte était terminée : le vainqueur, Bismarck, avait même dû payer une sorte d'indemnité de guerre en restituant le montant intégral des traitements et allocations indûment retenus au clergé pendant le Kulturkampf. La paix et la liberté étaient de nouveau acquises aux catholiques, et il semblait qu'ils pussent d'autant plus légitimement s'y reposer et en jouir qu'ils les avaient plus chèrement conquises. Mais là était précisément le danger, que l'œil clairvoyant de Windthorst eut bientôt fait d'apercevoir. Si Bismarck était vaincu et si la persécution avait cessé sur le terrain politique, tous les combats contre l'Eglise et tous les dangers pour la foi du peuple n'allaient pas pour cela cesser. Les libéraux continuaient leurs perfides campagnes d'anticléricalisme ; les protestants s'organisaient en une ligue : l'*Evangelische Bund*, qui reprenait à son compte la guerre religieuse. Mais surtout un nouvel ennemi apparaissait comme un géant vigoureux, magnifiquement conquérant et menaçant d'entraîner à sa suite des masses entières de peuple au mirage des réformes sociales : Je veux parler du *Socialisme* ou de la *Sozialdemokratie* (1). Rien n'était donc plus dangereux que de s'endormir sur les lauriers, dans l'illusion d'une paix définitivement acquise. Il fallait au contraire continuer la lutte, aussi active et aussi bien organisée contre le socialisme qu'elle l'avait été contre le chancelier Bismarck.

Mais, cette lutte, comment la faire reprendre ? Au nom de quel principe ou de quel intérêt bien évident ? Comment réveiller en-

nent de nombreux détails sur la fondation et l'organisation du Volksverein. — La *Revue Sociale catholique* de Louvain a publié aussi en 1907 deux excellents articles sur le même sujet. Enfin la collection de l'*Action populaire* contient un tract de M. Max Turmann intitulé : *Le Volksverein*. (Tract n° 41).

1. En l'espace de trois ans, de 1887 à 1890, la *Sozialdemokratie* venait de doubler le nombre de ses électeurs : 1.427.000 voix en 1890 contre 763,000 en 1887. En 1881 la proportion des électeurs socialistes n'était en Allemagne que de 6.1 % ; aujourd'hui elle est de 29 %. Et depuis 1881 l'accroissement s'est fait sur toute la ligne, je veux dire dans toutes les parties de l'empire. La moyenne est de 327 pour 100, c'est-à-dire que là où en 1881 les socialistes comptaient 100 électeurs, ils en comptent aujourd'hui 427. Mais dans certains districts l'accroissement est vraiment extraordinaire : par exemple dans celui de Posen il est de 2276 pour 100, dans le Mecklembourg-Strelitz, 2160 ; dans l'Alsace-Lorraine 12.033 ! — D'autre part, les syndicats socialistes qui comptaient en 1891 387.659 adhérents, en comptent aujourd'hui 1.702.709.

Digitized by Google

core et soutenir les énergies de tout un peuple, non plus seulement pendant une période de quelques années, mais pour une durée dont on ne pouvait même pas entrevoir le terme ? — C'était le problème, et pour le résoudre il ne fallait rien moins qu'un Windthorst.

D'un coup de génie, Windthorst prit à Bismarck et aux socialistes leur drapeau et leurs armes — le *Kulturkampf* — et les retourna contre eux. Politiciens, libéraux, socialistes, tous les ennemis de la religion catholique l'accusaient d'opposer ses résistances à tous les progrès, au progrès social en particulier et à la « *culture moderne* » ? Eh bien ! Windthorst jugea que la meilleure manière de répondre à ces accusations était, non pas de faire des apologies oratoires ou des défenses purement critiques et négatives, mais de prendre résolûment en main la cause du progrès social, de montrer qu'il est un fruit du catholicisme et de travailler à le réaliser dans la vie du peuple. Une telle cause, et cet effort vers un plus grand bien-être économique, vers une situation sociale plus assurée et plus digne, une instruction générale et professionnelle plus développée et plus solide, en un mot vers une vie meilleure, cette cause, dis-je, et cet effort, de nature à la fois idéale et pratique, étaient capables de tendre les énergies de tout un peuple et de les unir en un vaste mouvement d'ensemble. D'autre part, représenter tous ces progrès comme les exigences d'un ordre social chrétien, et prouver par des faits indiscutables qu'elles l'étaient en réalité, c'était attacher tout ce peuple à sa religion, se donner une raison, saisissable pour tous, de la défendre sur le terrain apologétique contre les erreurs morales et religieuses des socialistes.

Telle fut donc l'idée d'où sortit le Volksverein : grouper tout le peuple catholique allemand, l'organiser comme une armée et le faire marcher d'une seule masse à la réalisation d'un ordre social chrétien ; par le fait même, combattre la *Sozialdemokratie* dans toutes ses utopies et dans toutes ses aberrations.

Remarquez bien que ce souci du progrès économique et social était loin d'être dans la pensée de Windthorst un souci secondaire, ou seulement une tactique et comme une amorce pour attirer le peuple à la religion catholique. Ce progrès, Windthorst le voulait ardemment, pour lui-même, et parce qu'il le savait nécessaire. Il avait appris de Mgr de Ketteler qu'il y avait à faire tomber bien des préjugés, à bousculer bien des situations acquises, des injustices tranquilles, et que l'ère des réformes était ouverte en

Digitized by Google

vue de rétablir un ordre social vraiment chrétien, l'ère par conséquent des études sociales chrétiennes et du travail pratique. Il n'eut pas le mérite de découvrir cela ; mais il eut celui de créer pour cette œuvre toute une armée de travailleurs. Avec cette armée il voulut faire la civilisation de demain et la faire catholique. Ce fut vraiment pour un nouveau *Kulturkampf* qu'il créa l'*Union populaire de l'Allemagne catholique*. — Et il eut raison de penser que son programme était le terrain sur lequel il était possible de grouper le plus de bonnes volontés : depuis sa fondation le Volksverein n'a cessé de grandir. Dès la première année il comptait déjà plus de 100,000 membres ; il en compte aujourd'hui 610,800. Pendant l'année 1907-1908, de juin à juin, il a recruté 45,000 nouveaux adhérents.

Depuis sa fondation aussi le Volksverein est resté fidèle à la pensée de son fondateur. Avec le temps et l'expérience il a pu déterminer plus nettement et même élargir son programme, préciser ses méthodes, varier ses moyens de propagande. Mais il n'a pas changé d'une ligne sa direction primitive : aujourd'hui comme en 1890, il veut être une « *Ligue de propagande pour les réformes sociales chrétiennes* ». « Le but de l'Union, disent les Statuts (§ 1), c'est d'installer un ordre social chrétien, et plus précisément d'instruire le peuple allemand de la tâche sociale de plus en plus importante que lui imposent les temps modernes, et d'unir toutes les classes dans une collaboration pratique en vue de l'amélioration morale et économique de leur condition. — L'Union se propose également de repousser toutes les attaques dirigées contre les fondements religieux de la société et de combattre sur le terrain social les erreurs et l'agitation révolutionnaires. »

Il faut des réformes sociales : tout le monde les désire, et les demande. On sent dans toutes les professions, dans toutes les classes de la société un malaise, accompagné d'un désir très intense d'améliorations. Et quand on parle de réformes sociales il faut bien entendre par là qu'il ne s'agit pas seulement de mettre un peu plus d'air et de lumière dans les habitations, de procurer à l'ouvrier un salaire plus rémunérateur, un repos raisonnable, de ramener la femme de l'usine au foyer domestique, et les enfants de l'atelier aux écoles professionnelles. Les classes populaires réclament plus et mieux encore que cela. La « *Soziale Bewegung* », la poussée sociale, prend de plus en plus les caractères et l'amplitude d'une « *Kulturbewegung* », c'est-à-dire d'une

Digitized by Google

poussée générale dans tous les sens, économique, social, politique, intellectuel, moral et religieux, en un mot vers une amélioration intégrale de la vie.

Mais chaque profession formule et poursuit ses revendications isolément et le plus loin possible sans se préoccuper des exigences des autres professions. Dans ces conditions, les exigences de part et d'autre se combattent ; c'est l'anarchie, et il est impossible de fonder ainsi un ordre social quelconque. Il faut donc une association qui groupe en un seul faisceau toutes ces énergies et tendances divergentes ; où toutes les classes et toutes les professions puissent étudier ensemble et en harmonie leurs intérêts respectifs, collaborer à une tâche commune en vue d'établir un ordre social meilleur, favorable à tous, et conforme aux justes exigences des temps modernes. Le Volksverein veut être cette organisation. Et comme il est fondé par des catholiques et pour des catholiques, comme d'autre part il est persuadé qu'un ordre social vraiment durable et progressif ne peut s'établir que sur la base des principes religieux et catholiques : voilà pourquoi il unit à la propagande sociale la diffusion et la défense des principes catholiques.

Tout ordre social a besoin d'un cadre et du soutien des lois : aussi le Volksverein compte-t-il pour réaliser les réformes sociales chrétiennes sur le concours de l'Etat et des corps législatifs. Mais il compte surtout sur l'initiative individuelle, sur le travail personnel de ses associés tant au sein de l'Union que dans le milieu plus restreint de la profession. C'est cette *Selbsthülfe* qui est le vrai facteur de tout progrès social. Et il n'est pas, je crois, d'association qui lui attribue une aussi grande importance que le Volksverein, pas une œuvre où elle soit aussi instamment recommandée. Le Volksverein n'est fondé, en définitive, que pour provoquer, stimuler, diriger, féconder par tous les moyens de la parole et de la presse (*Wort und Schrift*) ce travail personnel et local, le *Kleinarbeit* dont nous aurons à parler plus loin.

Voilà donc quel est le but et sommairement le programme du Volksverein.

Il n'est pas une association proprement économique : il n'est pas un syndicat, une mutualité, etc., et il ne se propose pas pour but immédiat de fonder des œuvres économiques. Mais cependant, par sa propagande il fait connaître ces œuvres, leurs avantages, il dirige et encourage leurs fondateurs ou présidents et fait l'éducation économique du peuple.

Digitized by Google

Il n'est pas davantage une association politique : il ne s'occupe pas directement d'élections et il ne prend parti pour ou contre une opinion politique que dans la mesure où elle lui paraît conforme ou funeste à l'œuvre de réformes qu'il poursuit (1).

Il n'est pas non plus une association exclusivement religieuse, il n'est pas une annexe ou un rouage de l'activité religieuse hiérarchisée dans chaque diocèse. Aucun personnage ecclésiastique ne le dirige au nom des évêques, bien qu'il soit soumis dans tous ses actes et pour toutes ses doctrines à l'autorité de ces derniers, soutenu et favorisé par eux, bien qu'il compte dans son personnel dirigeant une majorité d'ecclésiastiques.

Il est, comme je l'ai déjà dit, une vaste *Ligue de propagande*. « Il s'offre à tous ses membres appartenant aux diverses professions, comme une grande école de perfectionnement économique, social, politique, moral et religieux, école où tout le peuple catholique allemand se forme au travail social, en une collaboration intelligente et féconde. Il veut être aussi comme une pépinière et un champ d'expérience où poussent et sont d'abord essayées les solutions des problèmes modernes, pour être ensuite transportées et appliquées dans tout le pays (2). »

II. Mais ce n'est pas le tout de concevoir un but et un programme, quelque opportuns et merveilleux qu'ils puissent être : le tout est de savoir bien s'y prendre pour atteindre ce but et réaliser ce programme. Comment le Volksverein s'y est-il pris, c'est-à-dire, comment s'est-il organisé pour la propagande qui est son œuvre propre ?

L'organisation du Volksverein tient en quelques lignes. Pour en faire partie il suffit de payer une cotisation annuelle de 1 mark qui donne droit à recevoir gratuitement le bulletin de l'Association: *Der Volksverein* (3).

A chaque groupe de 20 ou 30 familles est préposé un *Homme de confiance (Vertrauensmann)*. Par ville ou district il y a un

1. Il est vrai que d'après une loi d'empire toute récente (15 mai 1908) le Volksverein doit être rangé parmi les associations politiques : mais c'est là une classification purement légale et artificielle qui ne change rien à la nature même de la grande association catholique.

2. *Arbeitsprogramm*. 7 *Brief*, p. 3.

3. Jusqu'à ces derniers mois on ne recevait comme membres du Volksverein que des hommes. Depuis la nouvelle loi dont il a déjà été question, même les femmes peuvent en faire partie, et une circulaire recommande aux Hommes de confiance d'étendre le recrutement aux femmes de condition indépendante telles que les veuves, les institutrices, les employées, ouvrières, etc.

Digitized by Google

Agent (Geschaeftsführer). Enfin, par diocèse ou région, il y a un *Représentant (Vertreter)*, nommé par la direction générale du Volksverein. Celle-ci est assurée par l'*Assemblée générale (Generalversammlung)* qui se tient chaque année, — par le *Conseil général de direction (Gesamtvorstand)* et le *Comité central*, à la fois directeur et exécutif *(engerer Vorstand)*.

Mais si cette organisation paraît simple, elle ne laisse pas néanmoins de révéler, tout comme le programme précédent, le génie de Windthorst, un génie qui apparaît aussi pratique dans la détermination des moindres petits détails que dans la disposition de tout l'ensemble. Elle est combinée de manière à bénéficier des avantages de la centralisation tout en gardant et en accroissant ceux de la décentralisation. Centralisation étroite, ferme, et en même temps décentralisation très large ; unité et multiplicité des efforts : toute l'organisation du Volksverein a été conçue sous cette double préoccupation et elle semble satisfaire à la fois aux exigences de l'une et de l'autre. Voyons d'abord en étudiant l'organisation centrale, comment s'opère l'unification des efforts.

L'Assemblée générale doit se tenir ordinairement une fois chaque année, extraordinairement quand un tiers des membres du conseil général le demande. Son rôle c'est le rôle ordinaire des assemblées générales : examiner et approuver la gestion des Directeurs et l'orientation générale des efforts de l'Association. Elle nomme aussi ces mêmes Directeurs. Pour cela elle commence par en choisir de 24 à 26 qui devront composer le *Conseil général de Direction*, puis dans ce nombre elle prend de nouveau 7, 9 ou 11 membres pour former le *Comité central*. C'est l'assemblée générale encore qui élit les deux présidents du Comité.

Le Conseil général est chargé durant l'année de diriger l'association, de déterminer les plans, les méthodes d'action, etc. Les membres en sont nommés pour deux ans, et sont renouvelés ou réélus par moitié chaque année. Le Conseil actuel se compose de 26 personnes nommées à Düsseldorf le 18 août dernier. Sur les 26 il y a une quinzaine de prêtres dont les deux colonnes du Volksverein, l'abbé Dr Hitze et l'abbé Dr Pieper.

Le Comité central, à la fois directeur et exécutif, est pris, je l'ai déjà dit, parmi les membres du Conseil général, par l'Assemblée générale qui lui donne aussi ses deux présidents. Le Comité choisit lui-même son *Directeur général*, le *Secrétaire général* et le *Trésorier*.

Digitized by Google

C'est à München-Gladbach que le Conseil et le Comité ont leur centre d'opérations. Tous les bureaux et services du Volksverein sont établis dans une construction toute neuve, comprenant trois ailes : l'une pour les bureaux de rédaction ; l'autre pour les salles de conférences et cours, salles de travail et de lecture, la bibliothèque, etc. ; une troisième, en briques rouges, percée de grandes baies qui laissent passer la lumière comme en plein air, abrite l'imprimerie et les divers ateliers qui s'y rapportent, en tout une trentaine de machines.

Tout cet ensemble de services et bureaux constitue ce qu'on appelle l'*Office central (Zentralstelle) du Volksverein*. C'est là que travaille vraiment le cerveau de l'association, là que bat son cœur : c'est pourquoi il nous faut faire plus ample connaissance avec l'office central. Nous y toucherons du doigt les avantages inappréciables d'une pareille centralisation.

Environ 120 à 130 travailleurs sont employés à l'Office central; mais le travail est, selon les groupes, de nature et de valeur très différentes. Une cinquantaine d'ouvriers sont occupés à l'imprimerie, une cinquantaine d'autres à la bibliothèque, à l'expédition des imprimés et au classement des articles de journaux, au service des différentes salles.

Au-dessus de tous ceux-là il y a un groupe qui s'accroît d'année en année, « d'employés intellectuels », *literarisch taetige Vereinsbeamte*. Ce sont des hommes d'étude, sociologues distingués et praticiens expérimentés, conférenciers, etc. Sous la direction du Conseil général et du Comité central, guidés par le Directeur général et deux autres Directeurs, ce sont ces « employés intellectuels » qui constituent l'élément actif de l'office central, eux qui produisent, puis répandent dans tout le corps de l'association les enseignements, l'activité et la vie.

Leur besogne est tout d'abord évidemment une besogne intellectuelle. « *Wissen ist Macht* », la science est déjà une puissance d'action. On en est persuadé au Volksverein. On n'y professe pas sur la réforme de la société certaines opinions simplistes selon lesquelles il suffit d'avoir de la bonne volonté et un bon cœur, de voir certains abus et d'imaginer quelques remèdes vite trouvés, pour être aussitôt un apôtre et un réformateur social. On n'ignore pas combien la société moderne est compliquée, combien elle renferme d'intérêts solidaires les uns des autres, combien par conséquent il faut avoir réfléchi, vu, étudié, avant de proposer un remède pratique à des abus réels. Et c'est pourquoi on a pris

Digitized by Google

soin, au Volksverein, de mettre à la base de toute l'œuvre de propagande, l'étude approfondie de questions sociales.

Tous les rédacteurs de la Zentralstelle doivent avoir leurs grades universitaires, les prêtres sont docteurs en théologie, les laïques docteurs en droit, et tous ont dû étudier à fond les questions économiques et sociales, autant que possible encore jusqu'au doctorat. De plus, avant de devenir des collaborateurs attitrés, chacun d'eux doit faire un stage à l'office central, comme « volontaire » afin d'apprendre près des anciens de la maison la pratique du travail social selon les vues du Volksverein. Enfin, quoique tous collaborent à une œuvre commune et par conséquent s'entr'aident mutuellement, cependant chacun doit concentrer ses efforts et ses études dans une spécialité donnée : l'un s'occupe des questions agraires, un autre du petit commerce, un autre des œuvres de jeunesse, un autre encore des questions féminines, etc. L'association leur assure un traitement et une situation fort honorables, met à leur disposition une bibliothèque qui contiendra de 80 à 100,000 volumes, une salle de lecture où ils trouvent à peu près toutes les revues allemandes et étrangères qui peuvent leur être utiles, de 170 à 180 journaux quotidiens, hebdomadaires, mensuels, et un service très bien organisé.

Ainsi établis et outillés, les rédacteurs du Volksverein sont, semble-t-il, dans les meilleures conditions que l'on puisse désirer pour l'étude des questions sociales. Aucune théorie nouvelle, aucune idée, de quelque milieu qu'elle sorte, ne peut leur échapper. Ils se tiennent constamment au courant des recherches scientifiques sur le terrain économique, social et religieux. D'autre part, renseignés jour par jour, comme nous le verrons plus loin, par les rapports des *Hommes de confiance* et des *Agents*, sur les moindres faits locaux qui peuvent les intéresser, sur les revendications de tel groupe, les difficultés qu'il rencontre, les essais nouveaux, les échecs et leurs causes, sur les idées, méthodes, œuvres, etc... des adversaires, — ils ont continuellement, comme s'exprime un document, « les deux pieds posés sur le sol des réalités sociales et des besoins modernes », et ne risquent pas de se perdre en des spéculations abstraites. L'Office central devient ainsi le creuset où passent tous les courants d'idées soit spéculatives, soit pratiques, toutes les méthodes, tous les plans de réforme, pour y laisser leurs scories, c'est-à-dire les utopies, les revendications injustes, et dégager tout ce qu'ils contiennent d'éléments de progrès. C'est un atelier intellectuel où s'élaborent

Digitized by Google

peu à peu le programme et le dessin d'un ordre social chrétien.

Mais les dirigeants du Volksverein ne sont pas de purs spéculatifs ; ce sont des intellectuels, mais des intellectuels réalisateurs. L'Office central ressemble moins au laboratoire d'un savant qu'à l'atelier d'un industriel où tout est produit en vue de l'écoulement et de la consommation. La doctrine, les méthodes, les réformes, les réponses élaborées à l'office central sont aussitôt répandues à travers l'association par les mille moyens de la presse et de la parole. Aussi bien, n'avons-nous pas dit que le Volksverein est essentiellement une ligue de propagande ? Mais il faut reconnaître qu'il est bien difficile de faire gémir la presse plus intelligemment que ne le fait le Volksverein. On ne voit pas bien quelle intelligence peut se plaindre de ne pas en recevoir son aliment, préparé de la façon qui lui convient le mieux.

Il y a d'abord pour les dirigeants de l'association et les intelligences plus cultivées, une triple série de publications du format in-8° de 100 à 400 pages, qui se succèdent, mais sans périodicité régulière : les *Soziale Tagesfragen*, les *Apologetische Tagesfragen*, et un recueil de matériaux pour des Conférences : *Apologetische Vortraege* et « *Material für Reden* ». Il me suffira de traduire quelques titres pour donner une idée de l'intérêt et de la variété que présentent ces brochures.

1° *Soziale Tagesfragen : Questions d'éducation du sexe féminin; — Conférences sociales et cercles d'Etudes ; — L'activité sociale des municipalités ; — Les Domestiques : questions et associations ; — L'assurance contre les maladies ; — Le Centre est-il l'ennemi des travailleurs ? — La Sozialdemokratie et la politique douanière, etc...*

2° *Apologetische Tagesfragen : Les principes fondamentaux de la conception chrétienne du monde et de la vie humaine; — Jésus-Christ est-il Fils de Dieu ? — La place et le rôle de la femme dans la vie de l'humanité ; — Les idées du christianisme antique et celles du christianisme moderne concernant le rôle de la femme ;* — etc...

3° *Apologetische Vortraege : Science et foi ; — Le Matérialisme ; — Les origines de la vie ; — Le Miracle ; — La vie religieuse dans l'Eglise catholique ;* — etc...

Au-dessous de ce groupe de publications, il en existe un autre, comprenant également trois séries de tracts de 16 pages in-8° à 5 Pfg. destinées à la moyenne des associés : *La Soziale Volksbibliothek*, l'*Apologetische Volksbibliothek* et la *Gemeinnützige*

Digitized by Google

Volksbibliothek. C'est toute une bibliothèque populaire, sociale, apologétique et utilitaire.

Enfin, il y a la multitude extrêmement variée des *Aufrufe*, *(Appels)*, et *Flugblaetter*, *(Feuilles volantes)*, qui sortent presque sans interruption de l'imprimerie du Volksverein, traitant en deux ou quatre pages in-8°, serrées, bourrées de faits et d'idées, les questions du jour, donnant la réponse au problème nouveau, à l'objection récemment soulevée par les libéraux, les protestants ou les socialistes. Les Agents et les Hommes de confiance sont chargés de distribuer ces feuilles volantes gratuitement, non pas par milliers, mais par millions d'exemplaires.

Il peut nous sembler qu'avec tout cela, l'ambition de l'Office central doit être satisfaite. Pas encore cependant. Il a trouvé un autre moyen d'atteindre chaque semaine des millions de lecteurs en dehors du Volksverein. Chaque semaine on rédige à Gladbach deux *Correspondances* de deux ou quatre grandes pages in-4°. L'une, *Die Sozialpolitische Correspondenz*, contient de 6 à 8 articles ou notices sur les questions sociales et politiques du jour, les lois nouvelles, l'organisation professionnelle, les œuvres d'assurance et de prévoyance, les nouvelles formes d'initiative individuelle, etc... L'autre, *Die Apologetische Correspondenz*, deux pages in-4°, répond, en trois ou quatre articles, aux attaques dirigées contre l'Eglise ou les principes religieux. Et voici ce qui fait l'importance de telles *Correspondances* : c'est qu'elles sont adressées à 400 journaux catholiques allemands qui les publient tous ensemble. Ainsi l'ennemi n'a pas encore fini de formuler son objection, de dresser son attaque, que l'Allemagne catholique est couverte de répliques qui ne donnent pas à l'erreur le temps de faire son œuvre : C'est ce que les Allemands appellent riposter « par un feu de salve sur toute la ligne ».

Depuis sa fondation, le Volksverein n'a pas répandu moins de 110,000,000 de brochures, tracts, feuilles volantes et imprimés de toutes sortes. En une seule année, de juin 1907 à juin 1908, il est sorti de son Office le respectable chiffre de 15,633,072 imprimés (1).

1. D'après un Rapport présenté au Congrès de Düsseldorf (18 août). — Et encore faut-il noter que dans ces chiffres le rapport ne comprend que les publications qui sont propres au Volksverein lui-même. Il faudrait les grossir considérablement si l'on voulait compter encore tous les livres, revues et journaux qui sortent de son imprimerie, mise au service d'autres associations. Je cite seulement : *Die Westdeutsche Arbeiterzeitung*, journal hebdomadaire à 8 pages, « organe des intérêts ouvriers » publié par la Fédération des Cercles ouvriers allemands, qui tire à

Digitized by Google

Et cependant la presse avec toutes ses ressources utilisées de façon si pratique ne suffit pas à la propagande telle qu'on l'entend au Volksverein. *Wort und Schrift*, la parole et l'écrit, tels sont les deux moyens. Et je puis assurer que si au Volksverein on sait tirer de la presse tout ce qu'elle peut donner pour la propagande, on n'y laisse pas non plus geler les langues. Nous verrons plus loin quelle profusion de discours et conférences sont donnés dans tout l'ensemble de l'association. Comme nous sommes à l'organisme central, disons seulement ici ce qui se fait à Gladbach.

Peu après la fondation de l'association, on y a institué une sorte d'Université populaire, un *Enseignement social pratique (Allgemeine praktisch-soziale Kursus)*. C'est sur ce modèle que semble avoir été fondée notre *Semaine sociale de France*. Dès la première session on y comptait plus de 500 auditeurs venus des divers points de l'Allemagne. Après s'être tenu successivement en différentes villes, cet enseignement paraît fixé aujourd'hui à Gladbach.

Mais dans ce genre une des créations les plus intéressantes du Volksverein, c'est le *Cours d'Economie politique* qui se tient chaque année à l'Office central et dure dix semaines. Ce cours est spécialement destiné aux ouvriers et c'est ce qui en fait le caractère unique. Tous les ans, de 50 à 60 ouvriers sacrifient le salaire de dix semaines pour venir étudier et discuter selon le plan méthodique d'un cours suivi, les questions les plus importantes et parfois les plus techniques de l'Economie politique. Ces ouvriers forment évidemment une élite, ce sont des hommes de confiance, des agents, des présidents ou secrétaires d'associations économiques ou d'œuvres sociales, de futurs orateurs. Déjà familiarisés avec les problèmes économiques et sociaux, ils viennent à Gladbach recevoir une formation scientifique qui groupe en système toutes leurs connaissances théoriques et pratiques. Ils s'en retournent ensuite dans leurs milieux respectifs, et il est inutile d'insister pour faire comprendre quel bien ces ouvriers, devenus des compétences et des autorités, peuvent faire près de leurs camarades, et combien ils accroissent la force de pénétration du Volksverein.

Chaque année aussi il se donne à Gladbach un *Cours de va-*

103.000 exemplaires ; *Die Wacht*, organe des œuvres de jeunesse ; *Die christliche Arbeiterin*, pour les ouvrières ; *Der Kranz*, organe bi-mensuel des associations de jeunes filles. Fondé depuis à peine un an il compte déjà plus de 6.500 abonnés.

Digitized by Google

cances (Ferienkursus), qui dure huit jours et où l'on traite une question spéciale sur laquelle le Volksverein désire plus spécialement attirer l'attention du public. L'an dernier on y a traité de l'éducation et de la préservation de la jeunesse des deux sexes, cette année du rôle social des municipalités. Ce cours est suivi chaque année par un auditoire de 200 à 400 personnes.

Notons encore les *Cours spéciaux* pour les diverses professions, établis depuis un an et d'une durée de huit jours, — et les *Cours sociaux* de trois ou quatre jours que le Volksverein cherche depuis 1905 à établir dans les différentes contrées de l'Allemagne. Les sujets y sont variés, les auditeurs également : ce sont comme autant de centres de diffusion par la parole des enseignements venus de Gladbach.

Je n'ai pas encore fini avec l'activité de l'office central. J'ai montré, en courant, à quelle besogne intellectuelle il est constamment occupé. Mais je négligerais une partie très importante de son rôle d'organisme *dirigeant* si je ne disais encore, au moins en quelques mots, comment il suscite, stimule, éclaire et dirige constamment l'activité individuelle des membres de l'association et produit dans cette masse des mouvements d'ensemble.

Il exerce ce rôle, d'abord par le Bulletin : « *Der Volksverein* », qui va périodiquement, huit fois par an, trouver chacun des membres et lui communiquer la pensée, les désirs, les préoccupations, les méthodes de l'Association.

Il l'exerce surtout par l'intermédiaire des *Hommes de confiance*, des *Agents* et des *Représentants*. Il est en rapport continuel avec eux. Plusieurs publications qui leur sont plus spécialement destinées, leur portent périodiquement le mot d'ordre de la Direction centrale. La *Presides-Correspondenz* leur arrive régulièrement chaque mois. Les *Mitteilungen an die Geschaeftsführer (Communications aux Agents)*, moins régulières, arrivent aussi selon les besoins du moment ; les *Lettres* de la série *Arbeitsprogramm* leur tracent de temps en temps le programme d'action sur tel terrain particulier, par exemple, contre la Sozialdemokratie, en faveur du petit commerce, dans la question agraire, etc. Enfin, pour les communications moins étendues, il y a le procédé plus alerte de la *Circulaire (Rundschreiben)*. Il est facile de voir par ces quelques exemples quelle impulsion les comités directeurs impriment à toute l'association. Il semble impossible qu'il se produise quelque part un engourdissement ou un écart. Si l'Office central est, comme il le dit, le cerveau du Volksverein, on voit que ce

Digitized by Google

cerveau pense, travaille et innerve tout le corps. S'il est le cœur qui fournit le sang à tout l'organisme, comme il le dit encore, on peut voir que ce cœur est plein de vie, qu'il bat régulièrement et pousse avec vigueur le sang dans toutes les parties du corps.

Il me paraît bien superflu après cela de faire valoir les avantages de la centralisation comprise et pratiquée comme elle l'est à Gladbach. Aucune association régionale, et à plus forte raison, aucune œuvre locale ne pourra jamais disposer de tels moyens d'action. De plus, fussent-elles prospères, elles ne pourraient cependant pas produire cette action d'ensemble qu'exige impérieusement en Allemagne la lutte contre la Sozialdemokratie fortement organisée. Enfin, pour réaliser l'ordre social chrétien, il fallait une association qui enveloppât de son réseau toute la société : toute autre n'eût été qu'un essai peu efficace et mesquin.

III. « Mais si considérable que soit l'influence de l'organe central du Volksverein, néanmoins le succès de ses efforts dépend tout autant de l'*initiative (Selbsbetaetigung)* et de l'activité bien réglée des organes exécutifs... Si ceux-ci ne déploient pas dans chaque localité une activité méthodique, avisée et toujours en éveil..., le Volksverein ne fait aucun progrès réel, il n'existe que pour la forme, il est tout au plus un *Zahlverein*, c'est-à-dire une œuvre à ramasser de l'argent, ou bien un *Schriftenverein*, une société pour la distribution d'imprimés, mais il n'est pas une troupe de conquête, un Verein d'action qui défend, qui édifie, qui produit un travail utile au bien du peuple (1).

Aussi ajoute-t-on que la décentralisation de l'activité sociale, c'est-à-dire la création du plus grand nombre possible de centres actifs et habiles est, tout autant que l'unité des efforts et la centralisation des services, une question de vie pour le Volksverein. Il nous reste maintenant à voir, en étudiant les organes inférieurs et leur rôle, comment cette question de vie a été résolue par Windthorst.

Le Volksverein est une association unitaire, et non pas fédérative ; elle se propage par extension et non par multiplication. Par conséquent quand elle s'établit dans telle ville ou telle région, cela ne veut pas dire qu'il s'établit dans cette ville ou cette région un nouveau Volksverein ayant son président, son secrétaire, etc., rattaché au siège central par un lien purement extérieur, fédé-

1. *Arbeitsprogramm. 1 Brief*, p. 3, 4.

Digitized by Google

ratif ; cela veut dire que le seul et unique Volksverein s'est incorporé dans telle ville ou telle région un nombre plus ou moins considérable de nouveaux membres. Et voici comment il procède pour se les incorporer.

L'initiative vient de l'*Agent (Geschaeftsführer)* ou du *Représentant (Vertreter)* ou encore de toute personne de bonne volonté. On commence par former dans la localité où l'on veut établir le Volksverein un *Comité local (Ortskomitee)* qui n'aura qu'un rôle transitoire : celui de trouver des *Hommes de confiance (Vertrauensmaenner)* et de prendre les premières inscriptions d'adhérents. Le comité local doit se composer surtout de laïques, mais il est à désirer qu'il compte aussi un membre du clergé. Autant que possible il faut y faire représenter les principales professions de la localité. A la tête du Comité il convient de mettre un laïque intelligent et actif ; à son défaut ce serait au prêtre de se charger de ce rôle : mais dans ce cas il veillerait bien à donner aux autres membres un rôle vraiment effectif.

C'est au cours d'une réunion publique, préparée par le Comité local que se fait le recrutement des Hommes de confiance. On a eu soin, les jours précédents, de battre le rappel de toutes les bonnes volontés, en lançant des invitations, en distribuant des tracts et des feuilles volantes faisant connaître le Volksverein et les devoirs des Hommes de confiance. Pendant la réunion on a mis sur les tables, à la place des auditeurs, des imprimés du même genre. En deux ou trois discours on expose encore le but et les avantages du Volksverein. Si le terrain a été bien préparé, quelques bonnes volontés se révèlent et acceptent la charge d'Hommes de confiance, d'autres s'inscrivent comme membres. Dès lors, avec les Hommes de confiance et quelques associés, le Volksverein est établi dans la localité. Il ne reste plus qu'à le faire vivre et se développer. Or cela c'est surtout l'affaire des Hommes de confiance avec lesquels il nous faut faire connaissance, car ce sont, dans l'association, des personnages très importants.

Qu'est-ce qu'un *Vertrauensmann* ? Je dirais volontiers que c'est un *zélateur* si ce mot ne rappelait trop la confrérie et les petits billets. C'est un homme intelligent, industrieux, actif, dévoué, à qui le Volksverein confie le soin et la charge de propager ses enseignements et de les faire parvenir dans toute leur force et leur intégrité jusqu'au plus éloigné des catholiques allemands. C'est, dans l'organisation de l'œuvre, une sorte de ganglion où

Digitized by Google

aboutit la vie partie de l'office central sous forme d'idées, de méthodes, de réformes, de réponses, pour se renforcer de l'activité personnelle de l'Homme de confiance. Au surplus, mieux que toutes les définitions, un exposé sommaire de leurs fonctions fera voir ce que sont les *Vertrauensmaenner* et combien on a raison de les considérer comme les chevilles ouvrières de toute l'action du Volksverein et les principaux agents de ses succès.

Le premier devoir de l'Homme de confiance, c'est de gagner des adhérents. Pour cela il y a surtout deux procédés : les conférences ou réunions publiques et les visites à domicile.

C'est une véritable fièvre d'action qu'on demande au *Vertrauensmann* quand il s'agit d'organiser une réunion de recrutement. Avant la conférence, il faut qu'il parcoure son quartier, qu'il fasse des visites aux familles à plusieurs reprises, distribuant à profusion les tracts qui font connaître le Volksverein, faisant lui-même de la propagande par la parole, répondant aux objections, etc. Ces tracts et ces invitations sont également à répandre partout où l'on a quelque espoir qu'ils soient lus : sur les tables des cabarets et restaurants, dans les salles de jeux, à la porte des églises, etc. — Ainsi sollicités et déjà quelque peu renseignés, les hommes arrivent à la réunion. On y tient un, deux, rarement trois discours, dont le sujet n'est pas difficile à deviner : c'est le Volksverein avec ses avantages économiques, sociaux, religieux. C'est alors surtout que se fait le travail de persuasion : aussi est-ce le lieu et le moment de ne rien négliger de ce qui pourrait fixer dans l'association des esprits et des volontés un moment intéressés et saisis. Par avance, on a disposé sur les tables, avec les tracts et les bulletins du Volksverein, des feuilles d'adhésion et il n'est pas besoin d'ajouter qu'elles sont en quantité plus que suffisante. Il y a même des crayons et il est recommandé aux Hommes de confiance d'en mettre plus que moins afin que l'inscription à la fin de la séance ne risque pas de traîner en longueur. Va-t-on immédiatement recueillir la cotisation absolument obligatoire de 1 mark? Ce serait agir maladroitement, et au Volksverein les maladresses ne sont pas au programme. Les nouveaux adhérents écrivent seulement leurs noms avec leurs adresses. L'Homme de confiance ramasse ces feuilles. Quelques jours plus tard il passera au domicile des nouveaux associés pour recueillir leur cotisation et leur remettre en échange la carte qui leur donne droit au bulletin *Der Volksverein*, droit aussi à assister à toutes les réunions de l'association.

Digitized by Google

Le recrutement à domicile se fait par un travail que les Allemands appellent la « *Hausagitation* » et que nous pourrions traduire, non pas : l'agitation à domicile, mais : l'action ou la propagande de toutes manières à domicile. Pour cela, les visites, sous un prétexte ou sous un autre, la distribution des tracts, appelés précisément les « instruments d'action et de progapande » *(Agitation-material)*, les conversations, etc., sont recommandés.

Enfin, pour faire de nouvelles recrues, toute occasion doit être bonne et peut naître partout : en voyage, en chemin de fer, dans toutes sortes de réunions. Aussi l'Homme de confiance doit-il porter toujours sur lui un « *Block* » contenant une vingtaine de formules abrégées d'adhésion. A-t-il réussi à persuader un homme des avantages du Volksverein, du devoir d'en faire partie ? vite il détache une feuille, il prend nom et adresse qu'il envoie ensuite au Vertrauensmann ou à l'Agent dans le district duquel habite le nouvel adhérent.

Il est facile de voir quel dévouement avisé et soutenu suppose chez l'Homme de confiance ce rôle de recruteur de la grande armée du Volksverein.

Ce n'est pourtant pas encore là ce qu'il y a de plus important dans son rôle. Celui-ci n'a fait que de commencer quand il a recueilli un nombre considérable d'adhésions : il s'est donné une matière et un objet à son zèle ; il s'agit maintenant de se faire auprès de ces associés l'organe du Volksverein pour leur en faire comprendre les idées. La doctrine sociale chrétienne, les remèdes aux maux économiques, l'indication précise du devoir de chacun dans son milieu et dans sa profession, tout cela sort de l'office central comme des lingots d'or, tout cela en sort même réduit en menue monnaie. Eh bien ! l'œuvre propre du Vertrauensmann, c'est précisément de distribuer cette menue monnaie, de la mettre dans la poche des intéressés et de leur apprendre à s'en servir. Et cette œuvre, c'est ce que dans le Volksverein on appelle le « *praktische Kleinarbeit* », *le petit travail pratique*, duquel dépend tout le succès de l'œuvre.

Il y a un Homme de confiance par groupe de 20 ou 30 familles catholiques, pas plus : les instructions aux *Agents* leur recommandent de ne pas étendre davantage le champ d'action. Mais ces 20 ou 30 familles, le Vertrauensmann les connaît personnellement, vivant près d'elles : c'est là le terrain bien délimité qui est confié à son zèle. Ici surtout, on lui recommande de pratiquer la *Hausagitation*. Il doit visiter souvent ces familles. L'arrivée

Digitized by Google

du bulletin de l'Association lui en fournit huit fois par an l'occasion, car il doit le distribuer lui-même et non pas le faire remettre par un porteur. A lui de trouver d'autres occasions. C'est lui aussi qui doit personnellement distribuer dans son quartier tous les tracts et feuilles volantes de l'Office central. Dans ses conversations, il fait valoir les idées du Volksverein, expose son programme ; il se rend compte des dispositions des associés, répond à leurs objections, recueille leurs plaintes et communique à l'office central, s'il y a lieu, ces objections et ces plaintes.

Est-ce tout ? Pas encore. Ils sont chargés aussi de suivre de près les agissements et la propagande des adversaires, surtout des socialistes, et d'adresser là-dessus des rapports aux Agents et à la Zentralstelle. Dès qu'une propagande socialiste ou antireligieuse menace de se produire dans leur quartier ou bien y fait déjà des ravages, ils sollicitent de Gladbach des instructions, des tracts appropriés à la situation, et redoublent ensuite de zèle pour répandre ces tracts. De plus ils doivent renseigner minutieusement l'organisme central sur telle œuvre nouvelle qu'essayent les socialistes, telle réforme qu'ils défendent, sur leurs succès, leurs échecs, etc.

En un mot, s'ils sont les intermédiaires de l'office central pour la diffusion des saines doctrines, ils constituent aussi pour lui un vaste service de renseignements de toutes sortes qui s'étend sur tout le pays et à toutes les questions intéressant le Volksverein.

Enfin, ils sont chargés de faire rentrer les cotisations et ainsi de fournir à l'association le nerf de la guerre. 75 pour 100 de ces cotisations doit revenir à la caisse centrale. Le reste peut être consacré aux frais de propagande locale, mais c'est encore aux Vertrauensmaenner de veiller, par leur ingéniosité et leur esprit pratique, à réduire ces dépenses, de manière à établir l'association sur des bases financières très solides.

Tel est le rôle aussi important que complexe et délicat que le Volksverein attribue à cet agent de propagande qui s'appelle, et avec raison, un Homme de confiance. Pour le remplir il est muni d'instructions très minutieuses qui ne laissent rien au hasard. Et on n'est pas du tout porté à sourire, mais bien plutôt à admirer sans réserve, quand on voit jusque dans quel luxe de menus détails le Volksverein va guider ses hommes de confiance.

Mais ces instructions, bien loin d'étouffer et de supprimer l'initiative individuelle, ne font au contraire que la stimuler, l'encou

Digitized by Google

rager, la soutenir et la féconder en la dirigeant méthodiquement. Et c'est de cette initiative individuelle, de la *Selbstaetigung* des associés et des organes exécutifs, il ne faut pas se lasser de le redire, que les dirigeants du Volksverein attendent tout le succès pratique de leurs efforts. On peut même dire que tout l'organisme central n'a d'autre but que de provoquer dans toute l'étendue du pays la pratique du *Kleinarbeit*. Ah ! ce *Kleinarbeit*, ou encore cette « *politique des mille petits moyens* », *Politik der tausendfachen kleinen Mittel*, comme ils reviennent souvent et avec instance sous la plume des écrivains et sur les lèvres des orateurs du Volksverein ! C'est grâce à eux que les catholiques allemands ont obtenu de si beaux résultats sur le terrain social et religieux. Quiconque ne sait pas les susciter essaye en vain, par de vastes organisations ou la multiplication des œuvres, de faire quelque bien dans les masses populaires. A l'étranger, disent les Allemands, on s'étonne de nos succès, on les admire : mais ceux qui les admirent feraient bien de reconnaître que parmi eux il en est trop qui se sont contentés de discourir brillamment sur les questions sociales, ou de former des cadres, et trop peu qui se soient mis résolûment à l'œuvre par la pratique des mille petits moyens (1).

Aussi, au Volksverein, s'élève-t-on avec vigueur contre la prétention qui pourrait venir à certains *Agents* de vouloir faire eux-mêmes directement la propagande en se passant de *Vertrauensmaenner*. C'est là, dit-on, une grave erreur ! « Elle est basée sur cette conception absolument surannée *(die ganz und gar veraltete Anschauung)* que les choses vont pour le mieux quand les bienfaits descendent « d'en-haut » sur le peuple ; que c'est là le rôle de quelques « autorités » *(Autoritaetspersonen)* ; que c'est faire tort aux bonnes causes et particulièrement à celle de l'autorité, que de faire appel au concours des « hommes du peuple ». Or, c'est là proprement ce « patriarcalisme » encore survivant, avec lequel cependant on ne réussit nulle part à rien, sinon à s'aliéner ceux à qui l'on veut faire du bien (2). »

On ne s'étonne pas après cela de l'importance qu'on attribue aux Hommes de confiance, ni des éloges parfois emphatiques qu'on leur prodigue. Ils sont les « colonnes » de l'association, et c'est sur leurs épaules que repose tout l'édifice. Ils en sont aussi les « officiers ». « Ils sont au service d'une noble cause,

1. *Der Soziale Zentrumsgedanke* (Soziale Volksbibliothek, n° 1), p. 9.
2 *Das Arbeitsprogramm. 1. Brief*, p. 4.

Digitized by Google

celle de l'ordre social chrétien... Le poste d'un Homme de confiance dans l'Union populaire des catholiques allemands est un poste d'honneur ; car c'est un honneur que de travailler plus que tous les autres pour la cause catholique (1). »

Un peu au-dessus des Hommes de confiance, dans cette hiérarchie d'honneur et de charge, se trouvent les *Agents (Geschaeftsführer)*. Il y en a de plusieurs degrés : *Agent* pour un quartier de ville, pour toute une ville, *Agent général*, puis *Agent de district*. Ce sont des Hommes de confiance, avec un terrain d'action plus étendu. Ils sont donc tenus, eux aussi, à la pratique du *Kleinarbeit ;* mais leurs fonctions se compliquent, en plus, d'un rôle d'intermédiaire et de dirigeant à l'égard des *Vertrauenmaenner*. Ils doivent bien veiller à la répartition des familles entre ces derniers : veiller surtout à ce que chacun n'ait pas plus de 20 à 30 familles à travailler ; combler au plus tôt les lacunes qui pourraient se faire dans leurs rangs; les réunir de temps en temps, au moins quatre fois par an, pour discuter avec eux les questions qui intéressent la vie et le développement de l'association. C'est aussi à eux de convoquer une fois chaque année tous les associés de leur district à une assemblée générale à laquelle sont également invités les membres des autres associations. On y traite des intérêts du Volksverein dans toute l'Allemagne et plus particulièrement dans le district.

Dans la rédaction et la publication de ses tracts, surtout des *Flugblaetter*, l'Office central ne perd jamais de vue un point : la plus grande diffusion possible. La tâche spéciale du Geschaeftsführer est de s'efforcer sans relâche de faciliter cette diffusion, de trouver les canaux d'écoulement. A cette fin il doit se concerter, non pas seulement avec les Hommes de confiance, mais avec Messieurs les Curés, avec les présidents des *Arbeitervereine*, des *Gesellenvereine*, etc. A-t-il découvert un nouveau moyen, qu'il se mette aussitôt en quête d'un autre. « C'est ici le terrain sur lequel, plus que sur tout autre, un Agent peut révéler son zèle, son ingéniosité, son esprit pratique, prouver en un mot qu'il est un maître (2). »

Enfin, les Agents doivent suivre et étudier attentivement les mouvements de la Sozialdemokratie dans leur district afin de renseigner la Zentralstelle sur ses progrès, sur les œuvres nouvelles

1. *Anweisung für den Vertrauensmann.*
2. *Anweisung für die Geschaeftsführer*, p. 11.

Digitized by Google

qu'elle a créées, ses tendances, les écrits qu'elle répand, en quelle quantité, etc.

Le rôle des *Représentants (Vertreter)* nommés par le Volksverein pour chaque diocèse ou région n'est pas spécifiquement différent de celui des Agents. Il est donc inutile d'en parler à part.

Les *Hommes de confiance*, les *Agents* et les *Représentants* sont, comme je l'ai déjà fait remarquer plus d'une fois, en relations continuelles avec l'organisme central, dont ils reçoivent continuellement les avis, et auquel ils adressent des rapports. Mais ces organes exécutifs, je l'ai également dit, entretiennent aussi les uns avec les autres des relations très étroites. Le plus souvent possible ils se réunissent pour des conférences, discussions et causeries sur leurs devoirs respectifs. C'est également de concert qu'ils convoquent les très nombreuses assemblées locales ou régionales du Volksverein et en règlent l'ordre du jour. Mais là encore ils reçoivent de la Direction centrale des instructions très précises. A chacune de ces réunions il ne doit pas se tenir plus de deux discours : le troisième engendrerait l'ennui. Et ces discours doivent porter sur des matières pratiques. Pas de grandes dissertations générales, pas de déclamations qui ne semblent avoir pour but que de provoquer des applaudissements : toujours et partout du bon travail pratique. « Quand je lis dans un journal le compte-rendu d'un de mes débutants, dit M. Pieper, et que j'y remarque de grands mots qui relèvent de la rhétorique ou de la philosophie, je lui dis : c'est bon pour une fois ; si cela vous arrive encore vous voudrez bien aller ailleurs. Ce n'est pas chez nous qu'on débite cette marchandise ; pour la vendre il faut chercher une autre enseigne que le Volksverein. »

Chaque année il ne se tient pas moins de 6 à 7000 réunions du Volksverein. En comptant deux discours ou conférences par réunion, cela en fait de 12 à 14,000. Et la question se pose immédiatement : où et comment trouver pour toutes ces réunions, sinon des orateurs, au moins des hommes compétents et capables d'intéresser pratiquement un auditoire? La question est résolue au Volksverein, comme tant d'autres, par l'heureuse combinaison de la centralisation avec la décentralisation. L'Office central fournit lui-même beaucoup d'orateurs qui vont de ville en ville faire entendre plusieurs fois la même conférence. Mais il faut que, de leur côté, les organes exécutifs régionaux et locaux s'arrangent pour en susciter et en former. Les Agents doivent constituer entre eux un comité spécialement chargé de ce soin, un *Rednerko-*

Digitized by Google

mitee. Remarquent-ils, au cours d'une assemblée publique, un jeune homme intelligent, qui a la parole facile avec un certain aplomb, ils l'abordent, le questionnent, et pour peu qu'il veuille s'y prêter, on en fera un orateur. On lui mettra d'abord en mains les écrits du Volksverein, afin qu'il s'imprègne d'idées et de faits. Puis, s'il manifeste des dispositions pour l'étude, on l'enverra suivre le cours d'économie politique de Gladbach. Il commencera par parler sur des plans fournis à volonté par l'Office central, complétera son instruction par les *Material für Reden (matériaux pour discours)* également préparés par le Comité central, et il deviendra au bout de peu de temps l'ouvrier, l'orateur, non pas seulement de son district mais peut-être des grandes assemblées catholiques, et qui sait même s'il n'ira pas au Reichstag allonger la liste de ces vaillants députés, sortis des rangs du peuple et formés au sein du Volksverein ?

. .

J'ai essayé de reproduire aussi fidèlement que possible les traits essentiels de cette grande œuvre catholique qu'est le Volksverein. J'aurais voûlu entrer dans plus de détails pratiques, car des détails de ce genre abondent dans la littérature du Volksverein et c'est une vraie jouissance, mais plus encore une excellente leçon de les lire. Mais il faut nécessairement subir l'embarras du choix

Nos lecteurs, j'en suis sûr, auront d'eux-mêmes, au cours de cet exposé, fait des réflexions, tiré des conclusions qui jaillissent nécessairement de la comparaison du Volksverein et de son activité si riche, si magnifiquement organisée, avec ce que nous avons en France. Qu'ils me permettent seulement de faire cette observation. Une œuvre et une organisation qui réussissent dans un pays ne sont pas pour cela faites pour avoir le même succès en d'autres pays. Diverses causes, parmi lesquelles il faut surtout compter le tempérament national et les conditions politiques, font que ce qui prospère ici et produit de merveilleux résultats, ne fera que végéter ailleurs. Pour ma part je suis persuadé qu'une organisation comme celle du Volksverein ne prendra jamais en France le développement et la vigueur qu'elle a en Allemagne. Mais, sans vouloir bâtir de toutes pièces un tel édifice sur notre sol, ce que nous pourrions et devrions certainement faire c'est lui emprunter quelques éléments, je veux dire quelques procédés, quelques idées pratiques, quelques morceaux détachés, soit, en définitive, tout ce qui, indépendant des mœurs et

Digitized by Google

des habitudes nationales, peut être appliqué partout. Je signale seulement les idées qui ont guidé Windthorst et le programme vraiment opportun qu'il a donné au Volksverein ; puis le *Kleinarbeit*, la « politique des mille petits moyens ». Je signale aussi ces deux *Correspondances* adressées à 400 journaux catholiques. Il me semble qu'il ne serait pas impossible, en France, d'avoir un Comité de rédaction pour de semblables correspondances, ni même, quoique ce fût plus difficile, d'obtenir des journaux catholiques, à quelque école politique ou sociale qu'ils appartiennent, qu'ils acceptent de publier ces correspondances.

Je me permets aussi de formuler un vœu : c'est que les jeunes prêtres qui en France se sentent le goût pour les questions sociales, se décident à aller étudier sur place les œuvres sociales allemandes, par exemple en suivant le cours d'économie politique de Gladbach. Ils s'y trouveront plongés dans une atmosphère toute nouvelle ; ils seront étonnés d'apprendre en très peu de temps, par le contact quotidien avec d'autres hommes et d'autres œuvres, une foule de choses qu'ils n'avaient pas encore soupçonnées. Et surtout ils emporteront de ce milieu où la lutte est vive mais où l'on fait avec ardeur et entrain du bon travail social, un courage rajeuni et la persuasion qu'avec de la méthode, en tenant compte des réalités sociales modernes, et en y mettant de la persévérance, on peut travailler efficacement à fonder un ordre social chrétien.

Fr. Aimé,
O. M. C.

Digitized by Google

CIBUM CAPERE
PROMISCUUM TAMEN ET INNOXIUM.

Vers les années 111-113 (1), Pline le Jeune, légat de Bithynie, écrivit à l'empereur Trajan une lettre au sujet des chrétiens. Dans cette lettre il résume leur crime capital en ces termes (2) : « Adfirmabant (scl. Christiani) hanc fuisse summam vel culpae suae vel erroris, quod essent soliti stato die ante lucem convenire carmenque Christo quasi Deo dicere secum invicem, seque sacramento non in scelus aliquod obstringere, sed ne furta, ne latrocinia, ne adulteria committerent, ne fidem fallerent, ne depositum appellati abnegarent : quibus peractis morem sibi discedendi fuisse ; rursumque coeundi *ad capiendum cibum, promiscuum tamen et innoxium;* quod ipsum facere desisse post edictum meum, quo secundum mandata tua hetairias esse vetueram. »

Au dire de Mgr Batiffol, « cibum capere promiscuum tamen et innoxium » désigne la Sainte Eucharistie (3) : « Si cette nourriture ordinaire et parfaitement innocente, dit-il, n'est pas l'Eucharistie, il faudra dire que ces apostats n'avouent pas que dans la réunion ante lucem ils faisaient quelque chose de plus que de chanter, ils communiaient au corps et au sang du Christ : or ces apostats n'avaient plus de raison de rien cacher. Il reste donc que c'est l'Eucharistie qu'ils désignent par cette expression bien digne de fidèles qui ne croient plus : « cibum promiscuum et innoxium ». Dernièrement encore on donna raison à Mgr Batiffol dans un rapport fait au séminaire d'histoire ecclésiastique du prof.

1. Cf. Martin Schanz : *Geschichte der röm. Literatur bis Justinian.* München, 1892, II, 386. (Iwan von Müller, *Handbuch der klassischen Altertums-Wissenschaft*, VIII.)

2. C. *Plinii Caecilii Secundi Epistolarum libri novem*, Ep. XCVI (XCVII), ed. Keil, 231.

3. P. Batiffol, *Etudes d'histoire et de théologie positive*, p. 299.

Digitized by Google

Dr A. Ludwig à Freising (1). L'auteur de ce rapport appuie entre autres son opinion sur la preuve suivante (2) : « Enfin la locution « aliment ordinaire et innocent » employée à désigner la Sainte Eucharistie est très compréhensible pour des hommes devenus infidèles, et l'on ne peut certes s'attendre à autre chose, *mais s'il avait été question d'un aliment naturel, les deux épithètes « ordinaire » et « innocent » seraient, à coup sûr, complètement inutiles.* » Traduit-on « promiscuus » par « commun, en commun » nous aurions apparemment mieux caractérisé les agapes: ce serait un repas commun et innocent. *Mais je demande, pourquoi ce mot d'explication « innocent » si l'on n'avait pas regardé cet aliment comme quelque chose qui fût plus qu'innocent? Et du reste pourquoi le « tamen »?* Pourrait-on écarter d'une manière si rude et si virulente le reproche ou le soupçon qu'une nourriture ne fût pas innocente quand elle est prise en commun ? La raison en est que, en réalité, les apostats ne regardaient pas cette nourriture comme innocente à l'époque où ils étaient encore des chrétiens fidèles. »

Je me propose de répondre aux deux questions posées : Pourquoi l'explication du mot « innocent » et pourquoi le « tamen » ? Ce n'est pas mon dessein de m'engager dans une longue discussion. Le lecteur en trouvera les détails dans mon ouvrage qui paraîtra prochainement : « Eucharistie und Agape im Urchristentum, eine literar-historische Untersuchung ».

Les chrétiens assurent devant le tribunal de Pline qu'ils se rassemblent « ad capiendum cibum promiscuum tamen et innoxium ». D'après les dépositions faites par les accusés, le but de la réunion était de prendre un repas. Dans le langage de Pline « cibum capere » signifie « prendre des aliments, de la nourriture (3) ». Pline lui-même nous indique la nature de cet aliment par l'emploi de deux adjectifs : « promiscuum tamen et innoxium. » Promiscuus peut avoir une double signification : au sens propre, il signifie « commun, général, dont on se sert en commun (4) », au sens figuré, il signifie « vulgaire, ordinaire (5) ».

1. Publié sous le titre : « Die Existenz von Agapen », dans la *Akademische-Bonifatius-Korrespondenz*, 15 juillet 1908, col. 102 : « Ici Batiffol peut avoir raison. »
2. Ib., col. 102.
3. Cf. Georges, *Lat. Deutsch. Handw.*, I, 1052. Plinius gebraucht diess Wort des öftern, so : « cibus levis et facilis für einfache Kost ; cibum caper nolle von einem Hund ; cibum obicere cani vel porco. »
4. Cf. L. Quicherat et A. Daveluy, *Dictionnaire latin-français* ", 1906, p. 1104.
5. Cf. Georges, *l. cit.*

Digitized by Google

Georges traduit le texte de Pline « cibum capere promiscuum » de la manière suivante : « prendre des aliments tout à fait ordinaires (1) ». Mais le « tamen (2) » que renforce la conjonction copulative « et » demande ici une autre traduction. Si nous voulons avoir un sens approprié au contexte, nous devons laisser sa signification première à l'adjectif « promiscuus » : « commun, en commun, général, dont on se sert en commun. »

« Promiscuus » détermine la forme du repas, tandis que « innoxium » en indique la qualité : « un repas qui ne fait aucun mal, innocent, inoffensif (3). »

Mais pour autant nous ne connaissons pas encore exactement la qualité de cette nourriture. Pline ne nous donne aucune explication sur « cibum innoxium ». Où trouver des renseignements? Dans l'histoire. D'après Prudence (348-405) l'expression « epula innocua » désigne une espèce d'aliments que nous appellerions aujourd'hui : « aliments maigres ». Voici ce qu'il écrit dans le « Cathemerinon (4) » :

Absit enim procul illa fames
Caedibus ut pecudum libeat
Sanguineas lacerare dapes.
Sint ferae gentibus indomitis
Prandia de nece quadrupedum :
Nos oleri coma, nos siliqua
Foeta legumine multimodo
Paverit *innocuis epulis.*

S. Cyprien se sert des mêmes termes dans la lettre à Euchratius où il lui trace la ligne de conduite à tenir vis-à-vis du comédien converti (5). « Quod si penuriam et necessitatem paupertatis obtendit, potest inter ceteros qui alimentis Ecclesiae sustinentur, huius quoque necessitas adjuvari, si tamen contentus sit frugalioribus, *sed innocuis cibis.* » S. Jérôme, dans ses lettres, suppose aussi que « innocuus cibus » est bien connu. Il écrit à Marcella (6) : « Ibi cibarius panis et olus nostris manibus irrigatum

1. Cf. Georges, *l. cit.*, II, 1773.
2. Ibid., II, 2707 : « tamen verstärkt durch sed, verum, et - doch, jedoch, gleichwohl. » L'équivalent français est : néanmoins, toutefois, cependant. Cf. Quicherat et Daveluy, *Dict. lat.-franç.*, 1906, p. 1370.
3. Ibid., II, 239.
4. Prudentius, *Cathemerinon*, III, v. 58 (Migne, *Patr. lat.*, LI, col. 800).
5. Cyprianus, ep. 61 (Migne, *Patr. lat.*, IV, col. 363).
6. Hieronymus, ep. 43 (18), n. 3 (Migne, *Patr. lat.*, XXII, col. 479).

Digitized by Google

et lac deliciae rusticanae, viles quidem sed *innocentes cibos* praebent. » L'expression de Pline « cibum innoxium » nous indique qu'il existait chez les chrétiens une nourriture différant des aliments gras (ce sont donc des aliments maigres).

Les chrétiens de Bithynie ne mangeaient donc pas de viande dans leur repas pris en commun. Cette coutume d'ailleurs s'harmonise parfaitement bien avec la prédilection que l'antiquité chrétienne avait pour les aliments maigres. Déjà S. Paul avait été obligé de prendre des mesures sévères pour prévenir les abus d'une abstinence mal comprise. « Ne va pas, dit-il dans son épître aux Romains (1), ne va pas, pour un aliment, détruire l'œuvre de Dieu. A la vérité, toutes choses sont pures ; mais un homme fait le mal, lorsqu'en mangeant il devient une pierre d'achoppement. Il est bien de ne pas manger de viande et de ne pas boire de vin et [de s'abstenir] de ce qui choque, scandalise ou affaiblit ton frère. » Aussi Clément d'Alexandrie recommandait chaudement à ses disciples l'abstinence de la viande. Sa théorie sur les aliments gras est basée sur le principe chrétien (2) : « Il est donc bien de ne pas manger de viande et de ne pas boire de vin. S. Paul lui-même en convient et les Pythagoriciens aussi. Cela, c'est plutôt l'affaire de l'animal ; la vapeur lourde et fétide qui provient des aliments gras obscurcit les facultés de l'âme. Du reste, si quelqu'un veut s'en servir, il ne pèche pas. »

Clément recommande en outre l'usage des aliments maigres (3): N'y a-t-il pas une grande variété d'aliments profitables à la santé, tout en restant dans les bornes d'une sage frugalité ? des oignons, des olives, quelques légumes, du lait, du fromage, des fruits, tout ce qui est cuit sans sauce (absque jure). S'il est nécessaire d'user de viande rôtie ou bouillie, on peut le faire. « Avez-vous ici quelque chose à manger ? » (Luc, 24, 41) dit le Sauveur à ses disciples après sa résurrection. Ceux-ci, qui avaient appris de leur Maître à mener une vie frugale, lui présentèrent un morceau de poisson rôti..... Au surplus, ceux qui vivent selon l'esprit du Logos n'ont pas besoin de s'abstenir de dessert et de gâteaux de miel. En effet, parmi les aliments les plus commodes, il faut citer ceux qui n'ont pas besoin de cuisson, ils sont plus à

1. *Rom.*, XIV 20.
2. Clemens Alex., *Paedagogus*, l. II, c. 1 (éd. Stählin, I, 161).
3. Ib., l. II, c. 1 (éd. Stählin, I, 164). Sur la question des aliments maigres dans l'Eglise primitive, cf. Dobschütz, *Die urchristlichen Gemeinden* (Leipzig, 1902, p. 93 et sa dissertation (p. 274) : *Der antike Vegetarianismus*.

Digitized by Google

notre portée ; en second lieu viennent les aliments τὰ εὐτελέστερα dont nous avons parlé plus haut. L'apôtre S. Matthieu s'abstenait de viande pour se nourrir d'herbages, de baies et de légumes; S. Jean poussa la modération à un degré plus élevé, il mangeait des sauterelles et du miel sauvage. » Nous pouvons donc entendre par l'expression « cibum innoxium » des aliments maigres. Cette conclusion ne doit paraître étrange à personne, vu la préférence marquée que les chrétiens avaient pour ces aliments.

Mais ici deux questions se posent. Est-ce que Pline veut désigner des aliments maigres par l'emploi de « cibum innoxium » et pourquoi leur donne-t-il un tel nom ? Les lois somptuaires « leges sumptuariae » vont nous répondre.

Les anciens Romains menaient une vie très simple et très frugale, mais le règne des empereurs fut l'ère des dépenses insensées. Ni les lois somptuaires, ni la sévérité des censeurs ne furent capables de mettre un frein au luxe toujours croissant. La loi Oppia (215 av. J.-C.), Orchia (environ 183 av. J.-C.), Fannia (161 av. J.-C), Didia (143 av. J.-C.), Licinia (environ 100 av. J.-C.), Cornelia Syllas (81 av. J.-C.), Aemilia (78 av. J.-C.), furent promulguées contre le luxe de table, mais ce fut inutile. Jules César (46 av. J.-C.) publia la loi Julia qui mettait un frein non seulement au luxe de table, mais encore au luxe des habits et restreignait l'usage d'articles de luxe inutiles. Sous le règne d'Auguste une seconde loi Julia fut publiée à ce sujet, mais sans résultat (1). Le sénat romain, voyant le luxe se développer de jour en jour et constatant le mépris du peuple pour les lois somptuaires (sperni sumptuariam legem nec mediocribus remediis sisti posse), demanda l'intervention de Tibère. Celui-ci lui adressa une lettre que Tacite, un contemporain de Pline, nous a conservée (2) : « nec ignoro in conviviis et circulis incusari ista et modum posci ; sed, si quis legem sanciat, poenas indicat, si idem illi civitatem verti, splendidissimo cuique exitium parari, neminem criminis expertem, clamitabunt.... Tot a majoribus repertae leges, tot quas divus Augustus tulit, illae oblivione, hae (quod flagitiosius est) contemptu abolitae, securiorem luxum fecere..... Reliquis intra animum medendum est : nos pudor, pauperes necessitas, divites sacietas in melius mutet. Aut, si quis ex magistratibus tantam industriam ac severitatem pollicetur, ut ire obviam

1. Cf. Lübker, *Reallexikon des klassischen Altertums* ⁷, Leipzig, 1891, p. 1165, 681.
2. Tacitus, *Annales*, l. III, c. 52 (éd. Nisard, 84).

Digitized by Google

queat; hunc et laudo et exonerari laborum meorum partem fateor. » Du reste, il prie le sénat de ne plus lui parler de cette affaire et de le laisser tranquille. Tacite ajoute l'observation suivante (1) : « Auditis Caesaris literis, remissa aedilibus talis cura : luxusque mensae... per annos centum profusis sumptibus exerciti paullatim exolevere. » D'après Tacite, ce serait l'empereur Vespasien (+ 79) qui aurait le plus contribué à cette réforme . « Sed praecipue adstricti moris auctor Vespasianus fuit, antiquo ipse cultor victuque. Obsequium inde in principem et aemulandi amor validior quam poena ex legibus et metus (2). » Tout festin somptueux qui dépassait les limites tracées par la loi était défendu. Le nombre de personnes que l'on pouvait inviter et les dépenses que l'on pouvait faire pour ces festins étaient exactement déterminés. La loi Fannia, adoptée plus tard dans tous les livres de lois, prescrivait même les aliments à prendre (3). Les dangers où se trouvait l'Etat par suite de ce luxe effréné avaient motivé la promulgation de toutes ces lois. C'est Sérenus Sammonius qui le rapporte (4). « Lex Fannia sanctissimi Augusti ingenti omnium ordinum consensu pervenit ad populum. Neque eam Praetores aut Tribuni, ut plerasque alias, sed ex omnium bonorum consilio et sententia ipsi consules pertulere : *cum Respublica ex luxuria conviviorum majora quam credi potest detrimenta pateretur. Siquidem eo res redierat, ut gula illecti plerique ingenui pueri pudicitiam et libertatem suam venditarent : plerique ex plebe Romana vino madidi in Comitium venirent et ebrii de reipublicae salute consulerent.* » La loi Fannia rétablie par Auguste (14 av. J.-C.) pouvait encore être en vigueur au temps de Pline, car Trajan avait prohibé les hétairies qui s'étaient fait une mauvaise réputation par leurs festins. Tertullien, dans son Apologie, s'appuie encore sur ces lois quand il accuse les païens de transgresser leurs propres lois (5) : « Quonam illae leges abierunt sumptum et ambitionem comprimentes? Quae centum

1. *Tacitus, Annales*, l. III, c. 55 (éd. Nisard, 85).

2. Ib., *l. cit.*

3. Plinius, *Hist. nat.*, l. X, c. 71 (éd. Nisard, I, 414) : « Hoc primum antiquis coenarum interdictis exceptum invenio jam lege C. Fanni cos. XI annis ante tertium Punicum bellum, ne quid volucre poneretur, praeter unam gallinam, quae non esset altilis : quod deinde caput translatum per omnes leges ambulavit. Inventumque diverticulum est in fraude earum, gallinaceos quoque pascendi lacte madidis cibis ; multo ita gratiores approbantur. »

4. Cité par Macrobius, *Saturnaliorum*, l. III, 17.

5. Tertullien, *Apol.*, c. 6 (éd. Ochler, I, 133).

Digitized by Google

aera non amplius in caenam subscribi jubebant, nec amplius quam unam inferri gallinam et eam non saginatam, quae patricium, quod decem pondo argenti habuisset, pro magno ambitionis titulo senatu summovebant... Video enim et centenarias caenas a centenis iam sestertiis dicendas et in lances (parum est si senatorum et non libertinorum vel adhuc flagra rumpentium) argentaria metalla producta. » Les contemporains de Tertullien connaissaient donc parfaitement ces lois, bien qu'elles ne fussent plus observées.

Le rapport que Pline fit à Trajan sur le crime des chrétiens est par conséquent net et précis. Pline avait appris que les chrétiens prenaient un repas en commun « cibum promiscuum » à un jour fixé. Le nombre des convives prescrit par la loi étant dépassé, le repas était donc contraire à la loi. Mais lorsque Pline eut connaissance des aliments qui étaient servis dans les réunions des chrétiens, il considéra ces repas comme innocents et n'offrant aucun danger pour l'état. C'est pourquoi il s'empressa de rassurer l'empereur par ces paroles : Ils se rassemblent « ad capiendum cibum, promiscuum tamen et innoxium. »

Les chrétiens de Bithynie se réunissaient donc dans le but de prendre un repas en commun, un repas où l'on ne servait que des aliments maigres. Ils renoncèrent à ces festins quand Pline publia un décret par lequel il interdisait les hétairies : « quod ipsum facere desisse post edictum meum, quo secundum mandata tua hetaerias esse vetueram (1). »

Puisque l'auteur du rapport fait au séminaire du Prof. Dr Ludwig au sujet de la question qui nous occupe se demande : Pourquoi le « tamen » ? nous lui répondrons : « En prenant ce repas que Pline appelle « innoxium »les chrétiens avaient transgressé les lois romaines. Pourquoi ? parce que le nombre des convives prescrit par les lois était dépassé et parce que ces repas avaient une certaine ressemblance avec ceux des hétairies que Trajan avait interdits. Les chrétiens avaient donc agi contrairement aux lois ; cependant Pline les excuse dans sa lettre en ces termes : « tamen et innoxium ».

Abordons la seconde question. Pourquoi ce mot d'explication : « innocent », inoffensif (harmlos), qui ne nuit pas ? La réponse est sous la main. Bien que les chrétiens aient enfreint les lois

1. Cf. mon ouvrage, *Eucharistie und Agape im Urchristentum*. La loi portée contre les hétairies confirme mon opinion.

Digitized by Google

somptuaires, ils avaient *de fait* observé les lois : d'abord le luxe si dangereux pour l'état était banni de leur repas ; ensuite on ne servait que des aliments maigres appelés plus tard : « innoxia ».

Voilà le sens de : « cibum capere promiscuum tamen et innoxium ». Par conséquent, prétendre voir dans ces termes : « cibum innoxium » la Sainte Eucharistie, c'est ignorer l'histoire et les idées de l'époque où Pline vivait.

P. Ephrem Baumgartner,
Ord. Min. Cap. Dr S. Théol. et Lecteur.

Digitized by Google

ESTHÉTIQUE

ET COMPOSITION DE LA MUSIQUE SACRÉE.

(Suite) (1).

---

§ III. — ETUDE DE LA COMPOSITION.

La musique est une science, la musique est un art. En tant que science elle repose sur des données naturelles, simples et exactes, et demeure fidèlement soumise aux lois inéluctables de la physique et des mathématiques ; en tant qu'art elle est la réalisation pratique des principes que le génie, le talent et l'inspiration empruntent à la science.

Il est évidemment certain qu'un improvisateur n'a pas l'obligation de scruter les lois physiques qui précisent et fixent les proportions des sons entre eux, et ce n'est pas davantage à lui de faire le calcul des vibrations sonores, particulières à chaque corde. Si tant est qu'une telle connaissance purement spéculative puisse lui échapper, et que personne ne soit en droit de lui tenir rigueur de semblable ignorance, il en va tout autrement dès qu'il s'agit de la science pratique, déduction logique des lois naturelles. Rien ne l'excuse. L'étude des principes de la composition est la base d'une solide éducation musicale. Approfondir ces principes jusqu'en leurs moindres détails est l'objet des premiers efforts d'un élève sérieux. S'instruire à fond de la nature des tonalités liturgiques, en saisir les nuances et le tempérament, connaître le mécanisme de la structure mélodique, savoir analyser au besoin les lois harmoniques, afin de pouvoir dans la suite introduire de la variété dans ses œuvres, au moyen de mille combinaisons : voilà tout ce que comporte ce que l'on pourrait qualifier de noviciat d'un musicien. Si bien que conscient de son

1. Voir n° d'Août 1908.

Digitized by Google

rôle à venir, il devra tenter de pénétrer les raisons philosophiques de son art. Sans la notion du beau, l'égide et le secours du bon goût, complément indispensable, un musicien risque fort de n'être jamais qu'une médiocrité bien ordinaire, d'un mérite souvent discutable. Qui sait si de ses élucubrations l'on ne pourrait pas dire qu'elles ressemblent à un *five o' clock tea*, où tout le monde parle, jase et babille en même temps, qu'elles ne sont qu'un *tohu-bohu* plus ou moins divertissant et rien moins que religieux.

Les habitués des salles de concerts, frappés surtout de la merveilleuse harmonie des accords et de la parfaite symphonie dans une œuvre musicale, sont en général très loin de se figurer la somme de travail que recèle la partition qui les ravit. Pour la plupart il y a là du « génie pur et simple ». Du génie il peut y en avoir et même beaucoup. Il n'en va pas cependant du compositeur comme de l'auditeur; celui-ci perçoit tout en un seul moment, car l'impression des sens est prompte et rapide, et n'exige pour ainsi dire presque pas de temps, elle est subite et instantanée. Chez le musicien au contraire la raison a besoin de temps pour ramasser ses forces, pour se recueillir, coordonner ses idées, soumettre son idéal aux règles et aux principes de l'art. L'art sublime surtout, représentation de la sincérité absolue, est subordonné à une somme immense de patience. Dieu seul a la puissance de créer par un seul acte de sa volonté; une parole lui suffit, tandis que l'homme tâtonne et ne produit que lentement. Les Vierges de Murillo, les Madones de Raphaël sont tout autre chose que des productions photographiques, gravées en un clin d'œil : elles ne se sont pas imprimées sur la toile ou la table de bois comme une fleur s'épanouit à l'aurore. Que de poses diverses crayonnées à l'avance, que de modèles copiés sur le vif, que de profils ébauchés, que de jolies têtes esquissées sur le carton, que de boucles et tresses de cheveux savamment imitées, que de petites mains longuement examinées, et gracieusement dessinées à la sanguine ; que de portraits de jeunes filles andalouses ou romaines ont précédé l'Immaculée du peintre espagnol et les Madones de l'immortel Sanzio ! Plus d'un se serait peut-être découragé ; mais chez les Maîtres la constance sait égaler la difficulté et vaincre les obstacles : ils savent mettre en pratique le conseil de l'antiquité et que rappela Ruskin : « When you would do better than your best, put your full strength out

Digitized by Google

the moment you feel a difficulty (1) : Quand même vous feriez de votre mieux, mettez tout en œuvre si vous éprouvez quelque difficulté. » Ce conseil, écho de la philosophie indienne, se trouve inscrit au livre des lois de Manu : IX, 300.

> « Strive to complete the task thou hast commenced ;
> Wearied renew thy efforts once again ;
> Again fatigued, once more the work begin (2). »

Mesurer la hauteur, l'intensité, la puissance et la vitesse des sons est un travail plein de charmes pour un professeur de physique ; photographier les vibrations vocales avec des appareils *ad hoc* fait la distraction du savant en son cabinet ; graver des mélodies sur des rouleaux de gramophones est œuvre de mécanique ; ce n'est point à tout cela que doit surtout s'appliquer le talent du musicien ; à lui plutôt de recueillir le fruit des longues veilles du savant, à lui de profiter de tous les calculs scientifiques, à lui de classer et d'emmagasiner en son intelligence toutes les données de la science et de s'assimiler la technique de son art pour être en état de produire un jour des chefs-d'œuvre.

A la façon de la grammaire, qui enseigne à préparer des discours, la musique apprend à construire la mélodie, à la diviser en périodes et en phrases, et finalement à l'embellir de tous les ornements de l'harmonie. Or tout cela présuppose un persévérant labeur, car aussi bien les facultés de l'âme, réceptacles des connaissances, sont des énergies qu'il faut mettre d'abord en activité, la science infuse n'étant pas le partage ordinaire de la créature. Il y a de par le monde des individus sans nombre, à qui il n'a manqué, pour se révéler de vrais génies, que de se trouver en contact avec la lumière de la vérité et de la science. Peu favorisés de la fortune, ils n'ont pu suivre leur inclination ; ils ont dû rester dans l'ombre, et lorsque parfois ils ont essayé leurs forces, leur œuvre n'a été qu'avortée ; car la simple intuition ne saurait suppléer aux règles de l'art dont l'acquisition se fait à l'Ecole. La science innée n'existe pas sur la terre. L'homme a besoin de l'étude, de la démonstration et de l'expérience, et ne devient artiste que par l'usage. L'art est l'application des préceptes, a dit Diomède : « *Ars est praeceptionum exercitarum constructio* (3), » doctrine empruntée au grand orateur romain : « l'art est la science

1. Ruskin, *The Laws of Fiesole :*
2. *The Dhamma of Gotama the Buddha*, by Ch. Fr. Aiken, S. T. D., Boston, 1900.
3. Diomed., *de Arte Gramm.*, l. II, c. I. — Venetiis, 1511.

Digitized by Google

de toutes choses par la pratique, » avait écrit Tullius : «*Ars est rei cujuscumque scientia usu* (1). »

L'étude exige toujours du temps, et la science ne s'acquiert pas en un seul jour. Les précieux trésors de l'intelligence ne sont pas un pur don gratuit des dieux, comme s'exprime Jean Morelli Ivan Lermolieff dans les *Peintres italiens*, mais ils supposent un long travail et de rudes sacrifices, ce qui faisait dire à Léonard de Vinci : « Tu o Dio, ci vendi tutti li beni per prezzo di fatica (2). »

Ce qui revient à dire que pour la création des œuvres d'art la première condition est le génie que rien ne remplace, la seconde est l'étude ou le travail assidu et persévérant. Et de plus, puisque le génie est semblable à une semence, il est besoin de circonstances particulières hors desquelles la semence restera stérile. Taine l'a fort bien dit : « Une certaine température morale est nécessaire pour que certains talents se développent ; si elle manque, ils avortent (3). »

La musique prend une forme sensible au moyen de deux éléments divers, la tonalité et le rhythme, c'est-à-dire, ainsi que s'énonçaient les maîtres de l'antiquité, à l'aide de couleurs acoustiques et de valeurs temporelles. Le premier de ces éléments est physique, le second est métaphysique. La tonalité, élément physique, est le produit d'une série de notes mises en relations les unes avec les autres, et ces notes en se succédant dans l'ordre horizontal forment une ligne qu'on appelle la mélodie ; vibrant à la fois et résonnant dans l'ordre vertical elles fournissent l'harmonie ; que si l'on combine ensemble les lignes horizontales et verticales, l'on obtient de ce chef la polyphonie. La succession mélodique ou harmonique est en plus susceptible de variété non seulement quant à l'enchaînement, mais surtout quant à la nature même des sons que l'on emploie. Prises dans leur état naturel, sans subir d'altération d'aucun genre, ni augmentation ou diminution, les notes sont appelées diatoniques, et donnent naissance à cette musique grave, sévère, simple tout à la fois, que tout homme comprend et goûte. La Sainte Eglise, mère de tous les chrétiens, devant se mettre à la portée de tous ses enfants indistinctement, a pour cette raison adopté en musique aussi bien qu'en littérature un langage que tous peuvent comprendre ; et

1. Tull. ap. Diomed., *loc. cit. de Arte Gramm.*
2. *Italian Painters*, pag. 23. London, 1900.
3. H. Taine, *La Philosophie de l'art*, P. I, c. II, § II, pag. 55. Paris, 1906.

Digitized by Google

c'est là pourquoi elle se sert principalement de la tonalité diatonique, tonalité majestueuse où chaque note ressemble à ces blocs simplement taillés qui forment tantôt la courbe romaine des XIe et XIIe siècles, tantôt l'ogive élégante des XIIIe et XIVe; tonalité gracieuse où chaque note se fond avec sa voisine comme la couleur naturelle dans les fresques d'un Giotto ou les toiles d'un fra Angelico.

Dans la structure de la musique d'église il n'est pas indifférent de prendre au hasard des sons quelconques. En édifiant non point une « musique figée et pétrifiée », comme dit Goëthe en parlant de l'architecture, mais en groupant des notes, le musicien, en sage architecte qu'il doit être, aura soin de choisir les matériaux qui portent la marque liturgique. Il existe une architecture religieuse autant et plus respectable que l'architecture profane ; il y a la peinture de salon et de théâtre, comme il y a la peinture d'église ; on pourrait ajouter : il y a une coupe de pierres, et surtout un agencement de lignes qui caractérisent le temple sacré et le distinguent de l'édifice profane.

Qui donc ne s'est parfois senti comme saisi d'une angoissante tristesse, lorsque promenant le regard en certaines églises, il s'est mis à penser que si au lieu de sujets pieux les toiles représentaient des scènes de bacchantes il ne resterait plus rien à y changer pour les transformer en salons et presque en de vulgaires casinos, si ce n'est qu'on devrait encore retirer des statuettes destinées à y figurer les Saints du paradis ? Oui, de même qu'il y a une architecture qui invite au recueillement, une peinture où le mélange des couleurs est pour l'œil un repos et pour l'âme un appel à la contemplation, ainsi existe-t-il une musique dont les consonnances mystiques ravissent le cœur, dont les lignes mélodiques charment l'esprit et soulèvent l'âme vers les cieux.

C'est par l'étude persévérante et continue de la tonalité liturgique que le musicien se rendra familières les consonnances de la mélodie religieuse. L'audition réitérée des thèmes grégoriens l'amènera à percevoir les nuances si fines et si délicates de la mélopée homophone ; peu à peu il verra se dessiner des lignes mélodiques d'une souplesse et d'une élégance qu'il n'eût jamais soupçonnées. Et c'est à cette source qu'il devra puiser toutes ses inspirations. Les lettres, les syllabes et les mots de tout le répertoire musical religieux sont tous renfermés dans la tonalité grégorienne comme en leur principe naturel. Le chant de l'Eglise n'est-il pas, comme l'écrivit au XVIIe siècle notre Père Xavier

Digitized by Google

Picerli, « mère, base et fondement de toute musique figurée (il canto fermo, madre, fundamento e base del canto figurato ?) (1), ou comme le faisait un jour observer un professeur de Maynooth en Irlande, H. Bewerunge : le chant grégorien est l'idéal de la musique d'église, « gregorian chant... is the ideal of Church music (2). »

Si la connaissance théorique de la nature des tonalités est de première nécessité pour un musicien appelé à composer pour le service de l'Eglise, la science pratique ne doit pas lui être étrangère. Soit qu'il écrive de simples monodies ou qu'il s'adonne à la composition polyphonique, jamais en aucun cas il ne lui sera loisible de se départir des lois sévères de la tonalité liturgique, c'est-à-dire qu'en chacune de ses œuvres les successions mélodiques et les groupements harmoniques, tout sera en parfaite et continuelle relation avec la note principale et tonique, base et pierre fondamentale de l'œuvre en son ensemble. Si bien par conséquent que personne n'est, on le comprend, vraiment apte à composer, encore moins à improviser une musique liturgique, s'il n'est au préalable entièrement familiarisé avec ce rameau de l'art, le seul digne d'être nommé *sacré*. Personne n'est éloquent dans un idiome qu'il ignore.

Rhéteur, poète et grammairien, le tout à la fois, le musicien s'emparant des éléments de la gamme diatonique les disposera à son gré, non toutefois comme on jette une poignée de sable à travers l'espace, mais il les agencera avec ordre et symétrie afin d'en former des périodes et des phrases, de véritables poëmes musicaux. Il reliera entre elles toutes les vibrations acoustiques, les enchaînant et subordonnant aux lois de la rhythmopédie, c'est-à-dire de l'équilibre et de la proportion, de l'équilibre surtout, en qui, dit Lotz, réside principalement « l'élément esthétique actif (3). »

En effet sans le rhythme, manifestation de l'ordre dans la dynamique des éléments de tonalité, la musique serait totalement dépourvue d'idéal esthétique et n'aurait aucun des caractères icastiques et pathétiques par le moyen desquels elle exerce son empire sur l'imagination et suscite en l'âme humaine des émotions aussi profondes qu'indicibles. Et c'est du rhythme par dessus tout que dépend cette puissance d'émouvoir. Si bien que dans

1. P. Saverio Picerli, Théol. O. F. M., *Specchio secondo di musica* Napoli, 1631.
2. H. Bewerunge, *Irish ecclesiast. Record*, April 1907. Dublin.
3. Lotz, *Geschichte der Æsthetik in Deutschland* (1868).

Digitized by Google

son concept le plus vrai et le plus élevé la musique est un rhythme complet, ou plutôt, comme l'a si justement dit Amintore Galli, elle n'est que rhythme « non é che ritmo (1) ».

La science du rhythme, principe de symétrie, source de beauté esthétique en tous les arts, est d'une nécessité absolue pour le musicien quel qu'il soit. Moins que tout autre le compositeur ne saurait s'en passer. Il doit entrer dans la construction des phrases mélodiques des proportions qu'on ne peut négliger sans manquer aux règles de l'art ; proportions de nombre, de poids, de quantité et de qualité. Si dans un morceau les mesures s'attirent, les neumes aussi s'appellent mutuellement, les membres s'enchaînent et se succèdent dans les périodes ; il n'est pas moins indispensable qu'une parfaite relation de quantité et de qualité maintienne tout l'ensemble dans un juste et rigoureux équilibre. Quand une pièce est écrite à trois, quatre parties ou davantage, si elle est bien faite, l'oreille y percevra comme un jeu d'écho qui la charmera et la ravira. Or ce charme n'est que l'effet de la proportion rhythmique du phrasé. Si les voix chantent, le plaisir viendra de l'équilibre des timbres vocaux, se soutenant, s'inclinant ou se relevant successivement dans un ordre parfait. Et si l'harmonie descend forte et puissante de la tribune du grand orgue, c'est l'alternance des intensités, la symphonie des parties concertantes, le mélange des registres artistement combinés qui captiveront l'ouïe des auditeurs. Hélas ! au contraire que de fois n'arrive-t-il pas d'entendre un thème qui s'annonce, et dont le développement est vainement attendu ; ce n'a été qu'une ritournelle venue on ne sait comment se perdre sur le clavier. L'organiste inconscient a laissé tomber ce fragment ; c'était comme une perle qu'il eût fallu sertir ; le talent de l'enclaver habilement lui fait défaut, et sa musique ressemble plutôt à un fouillis touffu, sans issue comme sans jour ; c'est une vraie marqueterie, mais où rien ne se rattache, il n'y a que des fragments épars, disparates et incohérents. Pourrait-on bien attendre autre chose de son insuffisance ? Que peut faire un organiste sans la connaissance de la phraséologie musicale, que peut-il s'il ignore que l'antécédent réclame un conséquent, que toute composition doit présenter un sens intelligible et toujours intéressant pour l'oreille attentive ? — Bast ! un mélange plus ou moins arbitraire des registres supplée le plus ordinairement au rhythme et à la grâce des

1. Amintore Galli, *Estetica della musica*. Torino, 1900.

Digitized by Google

périodes mélodiques : un puissant vacarme de bombardes, un petit air de musette, l'imitation du tonnerre avec le gros bourdon, le sifflement du vent, le mugissement de la tempête avec les flûtes ou les bassons, une danse ou une ronde campagnarde avec le hautbois : voilà ce qui trop fréquemment trouble les fidèles en prière et tient lieu de musique dans les fonctions sacrosaintes. Lamentable profanation de l'art ! car c'est au nom de l'art que l'on ose un tel dévergondage ; plus lamentable profanation du culte divin et véritable sacrilège, puisque la présence du Seigneur Dieu de majesté n'est pas même respectée !

C'est une vérité trop évidente pour avoir besoin de longue démonstration que le compositeur et l'improvisateur doivent posséder à fond la science de la tonalité ecclésiastique, avoir une idée nette et le juste sentiment du rhythme liturgique. Il n'est pas moins certain que l'un et l'autre doivent être en état de pouvoir à l'occasion développer un thème et paraphraser sur l'orgue une idée que les voix leur suggèrent en se taisant. Et s'ils ne sont pas capables d'inventer, ce qui du reste est le partage de fort peu, que n'ont-ils recours aux collections écrites avec talent et art par des maîtres de valeur pour le service religieux ? Il est grotesque, souverainement choquant d'entendre passer tout d'un coup et brusquement du genre choral à la musique légère et badine. Cela produit à l'oreille des âmes dévotes l'effet d'un rire sarcastique ou d'une ironie maligne et voltairienne.

Les grandes et belles œuvres musicales sont toujours l'indice du génie, mais d'un génie auquel se sont nécessairement associés les trésors du talent acquis, de la technique et de l'érudition.

La création d'œuvres musicales sacrées demande et requiert une érudition toute spéciale ; car le tempérament de la musique liturgique diffère intégralement de celle du théâtre. Il y a pour l'église une technique propre obligeant à des études d'un genre à part. Et le talent n'atteint la souplesse acquise et l'aptitude convenable qu'à la suite d'une application assidue de l'esprit et seulement par l'exercice persévérant de la cantilène ecclésiastique. Il n'est pas rare de voir certains prétendus artistes fort embarrassés en face d'un simple verset grégorien. — Fi donc ! se sont écriés quelques-uns, accompagner du chant grégorien, peuh ! quatre notes !... Oh ! oh ! ces quatre notes dont ils parlent avec un si haut dédain ont souvent préoccupé des musiciens de mar

Digitized by Google

que. Celui qui sait les choisir et les rhythmer avec élégance fait mieux que de s'en tirer par le mépris.

Pour écrire, chanter ou jouer, et surtout pour composer de la vraie musique religieuse, il est nécessaire que le talent, cet « outillage du génie », comme s'exprime Lavignac, ait d'abord acquis l'entraînement voulu et se soit assoupli par la fréquentation des mélopées archaïques, seul canon authentique du langage musico-liturgique.

Le génie enfin qui « est à l'art ce que l'âme est au corps, le principe immatériel (1) », le génie a besoin d'être secondé par tout un appareil de connaissances. Il faut savoir penser comme l'Eglise, si l'on prétend concevoir et créer des mélodies sacrées, aptes à faire naître dans autrui des émotions surnaturelles et saintes.

(A suivre.) Fr. Eusèbe Clop, O. F. M.

1. Alb. Lavignac, *La musique et les musiciens*, ch. IV, p. 399. Paris, F. Alcan.

Digitized by Google

LE VOYAGE DE FRÈRE GUILLAUME DE RUBROUCK

(1253-1255) [1].

XI.

Le paysage était monotone : à travers le vaste silence de la solitude, par des pentes très douces, se succédant à l'infini, semblables aux ondulations de vagues colossales qui se seraient étalées, puis figées, en montant à l'assaut du Nord, la horde de Mangou s'élevait lentement sur la glace des steppes durcies par l'hiver, vers les hauts plateaux d'où coulent les affluents du Baïkal. Les cols du Khangai furent traversés ; la contrée devenait plus escarpée ; le vent et le froid faisaient rage et la neige tombait. Le pays était hostile à l'homme. La mort, pour me servir de l'expression d'un auteur oriental, semblait en être le seul habitant. Une nuit comme, quelques mois auparavant, le riche Mongol qui leur servait de guide dans les gorges lugubres du Tarbagatai, Mangou prit peur. Il manda au moine Sergius et à Fr. Guillaume de « prier Dieu qu'il veuille bien faire cesser la tempête et les intempéries ; que, si les conditions atmosphériques ne s'amélioraient pas, tous les animaux de la horde étaient en danger de mort ; et que ce serait là dommage d'autant plus grand que plusieurs étaient sur le point de mettre bas. » En guise de réponse Sergius remit au messager qui lui apportait l'ordre de l'Empereur quelques grains d'encens : « que Mangou, dit-il, les jette de sa propre main sur des charbons ardents,

1. Voir *Etudes Franciscaines*, n^os de janvier, février, avril, juin, août et septembre 1908.

Digitized by Google

et qu'il en fasse offrande à Dieu. » — « Je ne sais si Mangou obéit à ces prescriptions, écrit Fr. Guillaume, toujours est-il que, dès le lendemain, la tempête qui durait déjà depuis deux jours, s'apaisa. » La fortune continuait à être propice à Sergius.

Le 5 Avril on approchait de Karakorum C'était le jour des Rameaux. Le soleil se levait à l'horion. Par-ci par-là, sur l'épiderme nu de la terre, frissonnaient quelques buissons, auxquels ne se montrait encore aucun soupçon de bourgeons. Les pauvres Mineurs les bénirent. Puis, bientôt, ils furent aux portes de la ville. Ils songèrent alors à ce qui était advenu, bien longtemps auparavant, à pareille date, à cet autre Pauvre qui, comme eux, n'avait pas où reposer sa tête. Ils déployèrent leur bannière; puis la croix haute, avec toute la pompe dont ils étaient capables, ils pénétrèrent dans les rues étroites de la capitale. Ce fut, pour les habitants, un ébahissement. Entre les rangées d'échoppes, à travers les places publiques et les marchés, ils s'avancèrent vers le centre de la ville. Alors les Nestoriens qui l'habitaient, apprenant cette entrée triomphale, s'organisèrent hâtivement en procession et vinrent à leur rencontre. Et c'est au milieu de cette pompe solennelle que, 1254 ans après la naissance du Sauveur du Monde, deux enfants de Saint-François mettaient pour la première fois le pied dans la cité royale des Mongols.

Fr. Guillaume ne fut pas long à se rendre compte que ce n'est qu'un des plus bizarres accidents de l'histoire qui avait pû l'élever à cette dignité (1). C'était, à tout prendre une assez maigre

1. Karakorum (en réalité *Kara-Kouren*, « le Camp Noir ») était situé dans un repli des plaines élevées et monotones du haut bassin de l'Orkhon, à 400 kilom. environ au sud-ouest d'Ourga. Elle est déjà mentionnée par les chroniques chinoises du VIIIe siècle de notre ère et elle fut, un moment, la capitale des Prêtre-Jean. Quand fr. Guillaume la visita il n'y avait que vingt ans qu'elle servait de capitale à l'empire mongol. D'après les documents chinois le rempart de la ville mongole proprement dite n'aurait eu que 5 li ou 2 kilomètres de tour, 3 milles d'après Marco Polo; mais il est bien entendu que ni les villes chinoise et musulmane ni les grands marchés des portes ne doivent être compris dans cette évaluation. Karakorum ne resta d'ailleurs capitale des Tartares que trois quarts de siècle environ; puis, après une résurrection éphémère, au XIVe siècle, elle disparut, et cela si complètement, que seuls les Nomades savaient où se trouvait l'emplacement de l'ancienne capitale. Ses ruines furent retrouvées par Paderin en 1873. (*Cfr.* E. Reclus, *Nouvelle Géographie Universelle*, Tome VII, p. 217.) Elles sont situées, comme je l'ai dit ci-dessus, dans une espèce de vallée entourée de collines, longue de 80 kilom. et large de 40 à 60 kilom., au milieu de laquelle coule l'Orkhon, affluent de la Selenga. Leur emplacement exact est à 50 ou 60 kil. au S du lac Ougheï-Nor et à 7 ou 8 kil. à l'E. de la rive droite de l'Orkhon, c'est-à-dire à peu près par 47°22'21" lat. N. et 101° longit. E. Leur partie essentielle consiste dans les restes d'une enceinte carrée ayant près de 500 pas de côté, et formée par un mur crénelé, haut de 2 à 3 m. en terre battue ou en briques séchées

Digitized by Google

ville « qui ne vaut pas Saint-Denis », écrit-il. Mais la présence de la cour y répandait une animation extraordinaire. Trois quartiers la partageaient : celui des Sarrazins, plein de marchés, de bazars, de commerçants de toute espèce, lieu de réunion des élégants de la cour et des ambassadeurs qui, des quatre points cardinaux, venaient se chauffer au soleil mongol ; — celui des Chinois, presque tous artisans et artisans merveilleux ; — et le palais du Khan « qui ne représente pas la moitié du monastère de Saint-Denis. » Ajoutez à cela douze temples bouddhiques, deux mosquées, et l'église Nestorienne devant laquelle Fr. Guillaume et son compagnon dressèrent leur tente, et vous aurez une idée assez exacte de ce qu'était l'intérieur de la ville ou plutôt la ville intérieure. Cette ville intérieure était entourée d'un rempart et avait quatre portes, et devant chacune d'elles se tenait un immense marché. Tous les jours, aux portes de l'est et du sud affluaient les grains, les bœufs et les chariots venus de la Chine et des districts cultivés de la Mandchourie ; à celles du nord et de l'ouest, les chevaux et les moutons des plaines Kirghize et Mongole. Chaque matin arrivait le lait des dix mille juments blanches spécialement destiné à la consommation de l'Empereur et de sa famille. Cela formait comme une deuxième ville extérieure dans laquelle s'emboîtait la première. Chaque jour aussi cinq cents chariots partis de tous les coins de l'Empire, franchissaient les portes, chargés de nourriture et de boisson pour la ville et pour la cour.

Comme dans les cités antiques de la Babylonie et de la Chaldée, cette ville extérieure était l'endroit où s'apprenaient les nouvelles de l'univers. Elle fut pour Guillaume comme un observatoire ouvert sur le vaste monde. Se représente-t-on les innombrables heures qu'il y passa, dans le grouillement des peuples et des tribus, au milieu de ces coureurs de terre, venus

au soleil. Une autre enceinte plus petite et dont il ne reste que les murs septentrionaux et méridionaux y est comprise. Vers le côté E. de l'enceinte principale se dresse une tour plus élevée que les murs ; à l'O. et à l'E. du rempart, on voit des fossés. Les Mongols donnent encore aujourd'hui à ces ruines le nom de *Kara-Korum*. Ils ne savent d'ailleurs rien de leur origine. Cependant un lama, habitant un petit couvent situé sur la rive N. O. du lac Oughet, sut dire à Paderin, qui l'interrogeait sur ce sujet, que ces remparts dataient de la résurrection éphémère de la ville au XIVe siècle. Son opinion est plausible. Mais l'état des ruines cadre si bien avec ce que fr. Guillaume nous dit de la Karakorum du XIIIe siècle, que nous pouvons, sans crainte de nous tromper, affirmer que, si, un siècle plus tard, on restaura ses remparts, on ne changea rien à leur disposition essentielle et qu'ils avaient, en 1873, quand Paderin les visita, la même disposition qu'en 1254, quand fr. Guillaume vivait dans leurs murs. (Cfr. Vivien de Saint-Martin, *Dictionnaire de Géographie Universelle*, Tome III, p. 49.)

Digitized by Google

de tous les points du globe, dans ce pli de terrain où se jouait le sort des nations, et les rudes enquêtes qu'il y mena ?

Le destin, d'ailleurs, favorisa ses goûts de *reporter*. Le premier jour de son arrivée à Karakorum, il dîna dans la plus inattendue des compagnies, je dis : avec un bon bourgeois de Paris, devenu gros bourgeois de Karakorum et personnage important à la cour des Empereurs Tartares ; et avec un jeune Anglais, neveu d'un évêque Normand de Belleville, près de Rouen. Je vais raconter en quelques lignes les aventures du premier pour donner au lecteur une idée de ce qu'était une existence dans ce XIIIe siècle si agité.

Il s'appelait, de son prénom, Guillaume, et de son nom de famille Bouchier. Il était né à Paris, et y avait encore un frère, du nom de Roger, qui habitait « près du Grand-Pont. » Sa vie n'avait été qu'une suite d'incroyables avatars. Il était orfèvre, et orfèvre de très haute valeur. Fait prisonnier par les Mongols, à Belgrade, en même temps que le neveu de l'évêque, il était devenu l'esclave d'un frère utérin de l'Empereur, Arik-Boga (1). La mère d'Arik-Boga et de Mangou était, nous le savons, chrétienne, c'était l'illustre Siourkoukteni. Frappée des talents de Guillaume, elle insista vivement pour qu'il lui fût cédé. On fit droit à sa demande. Voilà Guillaume au cœur même de la cour chez une princesse d'une âme et d'une intelligence hors ligne. L'empereur lui confie des travaux, ils sont exécutées avec un talent prodigieux. Une des pièces d'orfèvrerie qui sort de son atelier devient la merveille de Karakorum. C'était un grand arbre d'argent, couvert de feuilles et de fruits : à ses pieds, quatre lions, de leurs gueules ouvertes, vomissaient des torrents de lait, tandis que quatre serpents dorés s'enlaçaient autour du tronc et grimpés vers le feuillage, en faisaient jaillir une pluie de liqueurs variées. Au-dessus de cet arbre du bien et du mal d'un nouveau genre un ange, les ailes déployées, planait : et de temps en temps, mu par un mécanisme ingénieux dissimulé dans l'intérieur de l'arbre, il portait à ses lèvres une trompette qu'il tenait à la main, et, en tirait, ô miracle ! des sons éclatants. Cette œuvre achevée, au grand étonnement de la cour, Guillaume devenait puissant : il prenait, auprès de l'Empereur, les fonctions de ministre des beaux-arts. Il était maintenant : *Maître Guillaume de Paris*, et, comme on l'a dit plaisamment, vivait

1. Sur Arik-Boga, voir *Etudes Franciscaines*, sept. 1908, p. 249.

Digitized by Google

en son hôtel, entouré d'une cour d'artistes. Notre Fr. Guillaume lui doit beaucoup. Il trouvait toujours chez lui une belle table ouverte et un cœur chaud. C'est grâce à sa délicate amitié, qui lui ouvrait toutes les portes, grâce aussi à ses longues flâneries sur les marchés de Karakorum, grâce enfin à ce fait, qu'à la cour de Mangou tous les ambassadeurs, quelque souverain qu'ils représentassent, vivaient dans le même quartier, côte à côte, d'une vie presque commune, se transmettant leurs remarques, contrôlant réciproquement leurs impressions, stimulant et fouettant leurs curiosités, que Fr. Guillaume put rapporter de son séjour dans la capitale mongole la surprenante moisson de renseignements qui nous éblouit dans son récit.

XII.

Avant de quitter Cailac et cet oasis de lumière qui est aujourd'hui le Turkestan, il avait jeté un regard dans la direction du sud-est et il nous avait montré près de lui, les Ouigours, civilisateurs, remuants, disputeurs et intelligents, introducteurs parmi les Tartares de leur alphabet (1), et hautement appréciés par eux comme scribes et comme secrétaires ; au nord de ceux-ci, les anciens états du Prêtre Jean ; à l'est, le royaume du Tangut, ou Hsi Hsia, le Kang-Sou actuel, soumis par Gengis-Khan en 1226. « Les habitants de ce royaume, avait-il écrit, ont des bœufs très-puissants, aux queues de crin touffues comme celles

1. Au commencement de l'ère chrétienne les Mongols se servaient, pour écrire, des caractères idéographiques des Chinois. « Ils n'eurent, écrit M. Reclus, d'alphabet original que vers le commencement du Xe siècle. Ces lettres furent remplacées, au XIIe siècle, par une autre écriture, employée pour la traduction des ouvrages classiques de la Chine ; malheureusement, tous ces livres se sont perdus et l'on ne connaît même plus les caractères dont on se servit pour les écrire. » C'est lorsque, par leurs conquêtes, ils se trouvèrent tout à coup en contact avec les populations de l'Asie Occidentale, c'est-à-dire à partir du commencement du XIIIe siècle, qu'ils éprouvèrent le besoin d'une écriture plus connue pour entrer en relations avec leurs voisins. C'est alors que se passa le fait auquel fr. Guillaume fait ici allusion : ils empruntèrent aux Ouïgours leur alphabet. Fr. Guillaume n'avait pas, d'ailleurs, quitté Karakorum depuis quinze ans, que l'écriture nationale des Mongols changea derechef, la quatrième fois en moins de trois siècles : En 1269 un lama inventa un alphabet, qui fut définitivement adopté et dont l'inventeur reçut, en récompense, le titre de « Roi de la Foi ». — Ce sont ces lettres qui ont servi pour toute la littérature mongole actuelle. » Cette littérature consiste en recueils de lois et d'ordonnances, en dictionnaires, en calendriers et surtout en ouvrages religieux. Pour écrire, les Mongols se servent d'un pinceau qu'ils promènent sur des tablettes de bois peintes en noir et saupoudrées de sable ou de cendre. E. Reclus, *Nouvelle Géographie*, Tome VII, p. 204.

Digitized by Google

des chevaux, au ventre et au dos couverts de poils ; ils sont plus bas sur jambes que ceux de nos contrées, mais beaucoup plus vigoureux. Ils tirent les grandes maisons roulantes des Mongols et ont les cornes fort menues, longues, pointues et fort piquantes, si bien qu'il les faut toujours rogner par le bout. Les femelles ne se laissent traire qu'en chantant. Ils ont le naturel du taureau et s'ils voient un homme habillé de rouge, ils se précipitent sur lui pour le tuer. » Dans cette bête puissante et rude le lecteur a reconnu le yak, le roi des animaux domestiques du Turkestan et du Pamir. Au-delà du Tangut, il nous avait fait voir le Thibet, riche en or, mais sauvage, et à peine sorti des pratiques du cannibalisme ; et au-delà des montagnes du pays des lamas, le Yun-nan, avec les masses immenses et profondes des populations chinoises. Maintenant, campé qu'il est aux confins du désert de Gobi et de la Sibérie, sa curiosité intellectuelle s'étend à l'infini. A dix journées de marche de lui s'étend, il le sait, le territoire sacré, arrosé par l'Orkhon et par la Keroulène, la patrie de Gengis-Khan et de la race tartare, le berceau d'où est sorti l'empire colosse ; plus loin, dans la même direction, campent les « Mongols de l'eau », les tribus Tonghouses, vivant de pêche et de chasse, et dédaignant le soin des troupeaux ; plus loin encore s'étend le domaine primitif de la puissante nation Kirghize, de la race des gens « à la face jaune et rouge » et aux yeux verts, avec ses troupeaux innombrables de moutons, de bœufs, de chevaux et de chameaux, bariolant de leurs taches multicolores un pays où vit l'âne sauvage, l'antilope, l'argali et la zibeline, où poussent le pin, le bouleau, l'orme, le saule et le cyprès ; si l'on remonte encore plus vers le nord, on trouve, il le sait, les « habitants des forêts », les Samoyèdes ; ils n'ont ni tente, ni moutons, ni bœufs ; ils vivent de leur chasse et logent sous des huttes d'écorce. « Ils attachent sous leurs pieds, nous dit-il, des patins en os et se lancent sur la neige gelée et sur la glace avec une telle rapidité, qu'ils attrapent à la course des oiseaux et des quadrupèdes. » « Il y a encore, ajoute-t-il, vers le nord beaucoup d'autres pauvres peuplades, qui s'étendent aussi loin que le froid le leur permet ;... mais les contrées qui avoisinent le pôle, *terminum anguli aquilonaris*, sont inconnues, à cause de l'extrême rigueur de la température ; c'est là l'empire des neiges et des glaces éternelles. »

D'ailleurs quand, de Karakorum, Guillaume jette ainsi son regard de génie jusqu'aux solitudes désolées du Septentrion, il

Digitized by Google

n'oublie pas que si sa devise est *il traversera la terre des nations étrangères*, elle est aussi *et de toute chose il scrutera le bien et le mal*. Au IIIe siècle de notre ère, Solinus, dans ses ouvrages, avait parlé de peuples à tête de chien, vivant dans les lointaines contrées de l'Orient, d'hommes qui n'ont qu'un œil, de tribus entières qui ne vivent que de l'odeur des pommes sauvages. Isidore de Séville avait enregistré ces sottises. Fr. Guillaume les écarte, simplement et sans phrase : « J'interrogeai, écrit-il, sur ces monstres humains dont parlent Isidore et Solinus ; il me fut répondu que jamais il n'en avait été vu. Toutes ces nations, quelque misérables qu'elles soient, sont forcées d'obéir aux Mongols en quelque manière. Car ce fut un commandement de Gengis-Khan qu'aucun homme au monde ne soit libre de service avant d'être si vieux qu'il ne puisse plus absolument rien faire. »

Ce qui cependant, plus encore que les mystères du Nord, attire notre voyageur, c'est cette Chine qu'il n'a fait qu'entrevoir de Cailac. « D'ici, écrit-il un jour, avec un soupir de regret de ne pouvoir s'y rendre, d'ici il n'y a que vingt journées de marche jusqu'en Chine. » Il devine, dans cette direction, le grouillement étrange d'une force inconnue, qui le passionne. Il a, tout près de lui, à Karakorum, le quartier des artisans chinois ; à la porte de la ville glapit le marché chinois. Avec quel soin il y recueille le moindre renseignement : « La Chine, note-t-il, est sur l'Océan. — *Les peuples qui l'habitent sont ceux que l'on appelait autrefois les Sères* (1). — C'est de là que viennent les meilleures soieries.— Le pays est divisé en provinces, dont le plus grand nombre n'obéissent pas aux Mongols, et la mer s'étend entre ces provinces et l'Inde. — Le Chinois est petit et parle fortement du nez ; les yeux sont étroits. — Ils sont excellents artisans en toute sorte de travaux et la coutume chez eux veut que le fils prenne le métier du père. — Leurs médecins connaissent admirablement les vertus des simples et dans leur diagnostic, ils se servent très habilement de l'étude du pouls ; mais ils ignorent l'usage des diurétiques, et ils ne se livrent pas à l'examen des urines, comme j'ai

1. Fr. Guillaume est le premier écrivain occidental qui ait identifié les Chinois avec les *Sères* des écrivains classiques. En le faisant il rendit à la science géographique un immense service : il fixa pour ainsi dire les renseignements que les anciens nous avaient légués sur ce peuple, renseignements qui, jusqu'à lui, restaient à l'état flottant, faute de savoir à qui les appliquer, et qui n'étaient qu'un corps mort et sans utilité pratique. De notions auxquelles l'absence de point d'appui donnait une apparence légendaire et chimérique, il permit de tirer des clartés nettes et précises. Ici encore, comme en tant d'autres matières, il ouvrit des voies nouvelles et fécondes.

Digitized by Google

pu m'en convaincre par ma propre expérience. » Déjà Jean de Plan Carpin avait ressenti la même attirance vers ce peuple singulier dont, moins d'un demi-siècle plus tard, un enfant de saint François devait choisir la capitale pour siège de sa dignité archiépiscopale : « Les Chinois, avait-il écrit, ont leur Ancien Testament (le *Wu-Ching* ou *Cinq-Classiques*) et leur Nouveau Testament (le *Ssu Shu* ou *Quatre-Livres*), leurs vies des Pères (probablement le *Recueil de Confucius* et les *Œuvres de Mencius*), ils ont leurs ermites et leurs temples où ils prient à des heures déterminées ; on dit même qu'ils ont leurs Saints.... Ils font beaucoup d'actes de charité et sont doux et humains. Ils ne portent pas la barbe et, par la forme de leur figure, ils ressemblent beaucoup aux Mongols ; mais, chez eux, la face est moins large. Ils ont une langue qui leur est propre ; dans le monde entier et dans tous les genres d'ouvrages que l'homme fabrique, il est impossible de trouver meilleurs artisans qu'eux. Leur pays est très riche en blé, en vin, en or, en argent, en soie, et en toutes choses dont l'homme a besoin pour sa subsistance. »

Mais Fr. Guillaume ne se contente pas de renseignements généraux. Il lui faut ce que nous appelons aujourd'hui, des *précisions*. Veut-il nous faire toucher du doigt cette richesse dont parlait son frère en religion, Jean de Plan Carpin, il écrit : « La Chine paie aux Mongols un tribut de quinze cents *iascots* ou *cosmos* par jour ; l'*iascot* est une pièce d'argent pesant dix marcs; cela fait donc quinze mille marcs d'argent qu'elle leur livre chaque jour, sans compter les ballots de soieries et les provisions de toute espèce qu'elle leur fournit, et les autres servitudes auxquelles elle est soumise. » Nous voilà avertis : chaque jour, il part des frontières de Chine, se dirigeant vers Karakorum, outre un riche tribut en nature, deux cent mille francs en argent ; cela fait 73 millions par an ; c'est-à-dire une somme formidable pour l'époque ; et l'auteur nous a préalablement averti que ce n'est qu'une minime partie de l'Empire qui paie tribut !

Mis sur cette voie de l'économie financière du royaume du Fils du Ciel, fr. Guillaume, avec son instinct aiguisé, pousse plus avant, et apprend, non sans une profonde stupéfaction, que la circulation monétaire y est à base de papier ! « La monnaie commune en Chine, écrit-il, est le papier-monnaie ; les billets ont la largeur et la longueur d'une palme, et sur ces billets sont imprimées des lignes semblables à celles que l'on voit sur le sceau

Digitized by Google

de Mangou (1) ! » Voilà un renseignement qui dut faire rêver les conseillers de saint Louis, lorsqu'ils le lurent dans le rapport de notre voyageur, au moins autant que la ligne suivante du même rapport excite l'admiration des savants modernes : « Les Chinois écrivent avec un pinceau, comme nos peintres peignent, et *ils combinent en un seul caractère les différentes lettres qui composent un mot !* » Fr. Guillaume, pendant son court séjour à Karakorum, avait su pénétrer ce qui fait l'essence de l'écriture chinoise ; et il ne s'en était pas tenu là. A ces mots succède une étourdissante pluie de petites notes : « Les Thibétains écrivent comme nous, et se servent de caractères semblables aux nôtres ; dans le Tangut (Kang-sou), on écrit de droite à gauche, comme le font les Arabes, mais les lignes se suivent de bas en haut ; les Ouïgours écrivent de haut en bas. » Suit une remarque, inspirée par la question du papier-monnaie : « En Russie, l'instrument d'échange ordinaire est le vair et le petit-gris. » Tout cela, jeté comme en se jouant, au milieu d'une page déjà bourrée de renseignements précieux, tels que cette observation de génie : « La source et la racine de la langue Turcomane se trouvent dans le dialecte Ouïgour. » On en croit à peine ses yeux quand on lit de semblables remarques dans un manuscrit du XIIIe siècle et cent autres de même valeur. Ou plutôt, on se rend compte alors de la vérité de cette parole écrite par un savant moderne : « Le treizième siècle connaissait la Chine mieux que nous ne la connaissions au milieu du dix-neuvième. »

XIII.

Au milieu de ces travaux multiples, les semaines et les mois s'écoulaient. Un moment, les soupçons qui avaient accueilli fr. Guillaume et son compagnon lors de leur arrivée à la horde, se réveillèrent de nouveau, plus inquiets et plus vifs. Mangou préparait alors à son frère Khoubilaï les accès à la souveraineté de cette Chine, qui étonnait tant Guillaume ; et pour ne pas frustrer de tout avenir de gloire, Houlagou, son frère cadet, il lui avait

1. Palladius dit que, au moment où il écrit (1876), on conserve encore à Hsi-an Fou le bloc de bois dont se servait, pour imprimer ses billets de banque, la dynastie des Kin, et qu'il a vu lui-même quelques exemplaires de ses bank-notes. C'est à cette dynastie des Kin que les Mongols finirent par emprunter, eux aussi, leur système de circulation fiduciaire. D'ailleurs le billet de banque était connu en Chine dès avant l'ère chrétienne.

Digitized by Google

offert cette magnifique compensation : l'occident musulman à conquérir. En Tartare avisé, il comptait, pour réussir, sur la diplomatie autant que sur les armes ; il chercha donc à se concilier avant d'agir l'affection d'une partie des peuples dont il voulait faire ses sujets ; et cette popularité d'avant la lettre, il crut l'obtenir sans coup férir par l'extermination des *Assassins*.

Ces *Assassins*, ces « partisans du culte intérieur », étaient en exécration à tout musulman orthodoxe ; pour chacun d'eux, ils étaient l'ennemi par excellence, les « impies », les « hérétiques de la mort ». Ils étaient le renégat dont il faut purger la terre à tout prix. Et, comme ils devenaient, depuis quelques années, redoutables à l'excès, comme leurs ténébreux exploits glaçaient maintenant de terreur sultans et vizirs de l'Egypte aux Indes, que nul n'était à l'abri de leur poignard, et qu'à la mosquée, au milieu des fêtes, sur les marches mêmes des trônes, les plus grands tombaient ensanglantés, s'ils avaient eu le malheur de leur déplaire ; celui qui délivrerait le monde de leur cauchemar serait, aux yeux des peuples, le sauveur de l'Islam, son *Saint*. Mangou avait compris le rôle qu'il y avait à jouer : il proclama que l'existence de ces sicaires était un danger public, et qu'il chargeait son frère Houlagou de les exterminer jusqu'au dernier. Depuis lors une épouvante sourde régnait à la cour de Mangou. Chacun pensait que le terrible *Vieux de la Montagne* ne se laisserait pas exterminer sans résistance, on se demandait qui allait rouler sous le poignard, et les plus compromis ne quittaient leur cuirasse ni jour ni nuit. La terreur fut à son comble quand le bruit se répandit que quarante *Assassins* venaient de faire leur entrée à Karakorum ; de son aire d'aigle le *Vieux* les avait dépêchés avec ordre d'assassiner Mangou. C'était l'instant même, où fr. Guillaume entrait en ville, dans la compagnie de l'inquiétant Sergius. Les allures de celui-ci commençaient à sembler suspectes ; la police flairait en lui le gibier de potence ; elle se rendait vaguement compte que sa place serait infiniment mieux au fond de quelque bagne, au sein de la chiourme, que dans une chapelle brodée de perles et constellée de pierres précieuses. Un beau matin il fut *cueilli*, avec tous les étrangers qui le fréquentaient, et amené en présence du Grand Juge ; et fr. Guillaume avec son compagnon durent le suivre. « Nous fûmes interrogés séparément, écrit-il, le moine d'abord, puis nous ; ils nous demandèrent, avec une extraordinaire munitie, d'où nous venions, pourquoi nous étions venus, quel était notre genre d'affaires. » Les

Digitized by Google

réponses furent jugées suffisantes, et tout le monde fut relâché ; ce n'avait été qu'une alerte (1).

Il y en eut bientôt une autre. La fête de Pâques approchait. Il y avait à Karakorum une grande quantité de catholiques Hongrois, Alains, Ruthènes, Géorgiens, Arméniens, qui n'avaient pas reçu les sacrements depuis leur capture par les Mongols, c'est-à-dire, pour quelques-uns, depuis quinze ou vingt ans. Car les Nestoriens refusaient de les admettre à la participation des Saints Mystères, s'ils ne se faisaient rebaptiser par eux ; et ils avaient jugé que leur foi ne leur permettait pas de se prêter à cette exigence. Le Mercredi-Saint, ils se pressèrent autour de fr. Guillaume. « Ils se confessaient à moi, écrit-il, par l'intermédiaire d'un interprète, de leur mieux ; et moi, je leur rappelais les dix commandements de Dieu, les sept péchés capitaux, ce qu'il faut fuir et ce dont il faut s'accuser. » Puis, le défilé de toutes ces misères terminé, le fils de saint François, tout ému de ce qu'il venait d'entendre, prit la parole : « Plusieurs, déclara-t-il, s'étaient accusés du péché de vol, en expliquant qu'il leur était impossible de vivre sans voler, puisque leurs maîtres étaient propriétaires de tout, du sol et de ce qu'il porte, et qu'ils ne leur donnaient ni nourriture, ni vêtements, ni rien de ce qui est indispensable à la vie. C'était son devoir, à lui, leur père spirituel, de leur dire qu'en faisant ce qu'ils avaient fait, ils n'avaient pas péché ; ils avaient en conscience le droit de s'approprier, sur les biens de leurs maîtres, tout ce qui serait nécessaire pour leur subsistance ; et cette thèse, il était prêt à la soutenir à la face même de l'Empereur. Parmi eux, il y avait des soldats ; ils étaient forcés d'aller à la guerre, où souvent ils trouvaient la mort. Il leur défendait de la façon la plus formelle de jamais marcher contre des chrétiens et de leur causer le moindre dommage : qu'ils se laissent tuer, s'il le faut, le cas échéant, et qu'ils gagnent ainsi la palme du martyre ! Et si quelqu'un, déclara-t-il pour la seconde fois, veut m'accuser auprès de l'Empereur d'avoir prêché une semblable doctrine, je suis prêt à répéter mes paroles devant lui. » Pendant tout le temps qu'il parlait, des Nestoriens rôdaient autour de lui, enregistrant ses déclarations séditieuses, subversives de l'Etat et de l'Empire ; ils étaient attachés à la cour ; ils dénonceraient le Mineur. Informerait-on contre lui ? Fr. Guillaume le craignait. Il n'y eut rien, pour cette fois. L'orage ne devait éclater que plus tard.

1. La secte ne fut exterminée par Houlagou que deux ans après, en 1256 : voir notre note, *Etudes Franciscaines*, p. 352, avril 1908.

Digitized by Google

En attendant, les incidents de la vie journalière se déroulaient. Ce fut d'abord, la fête de Pâques. Elle fut charmante. Fr. Guillaume ne croyait pas pouvoir officier dans la somptueuse église des Nestoriens, toute tendue de soie tissée d'or et il ne voulait pas recevoir de leur main « le sacrement ». Il fallait donc qu'il célébrât lui-même le Saint Sacrifice, dans un local improvisé. Il accepta l'hospitalité qui lui fut offerte dans un bâtiment qui servait de baptistère. Guillaume, l'orfèvre, avait fabriqué pour son usage personnel un triptyque à la façon de France : une vierge s'élevait au centre, et de merveilleuses histoires tirées des évangiles se déroulaient sur les volets, le tout « avec une grande beauté ». Il fut apporté. Les Nestoriens prêtèrent un calice et une patène ; Guillaume l'orfèvre fabriqua, à la hâte, une boîte d'argent, flanquée à droite et à gauche de petits reliquaires munis de leurs reliques, où les hosties consacrées seraient déposées ; des ornements sacerdotaux furent fournis et, le jour du Jeudi-Saint, la sainte Communion était distribuée solennellement au peuple par les deux Frères Mineurs. Les hosties étaient « fort belles à notre mode de France », car maître Guillaume avait fabriqué un beau fer à hosties ; et le jour de Pâques, la même cérémonie recommençait. « Et il y eut, écrit fr. Guillaume, réjouissance générale chez le peuple chrétien. »

Ce furent ensuite des excursions, à la suite de la cour, dans les environs de Karakorum, qui vinrent rompre la monotonie de la vie journalière. La « respectable enceinte » était entourée de résidences royales où les empereurs passaient une partie de leur temps. Telle était Ormektua, la *Sira-Ordu* de fr. Jean de Plan-Carpin, dont celui-ci nous apprend qu'elle était située à une demi-journée de marche de la capitale. *Sira-Ordu* signifie en Mongol « le camp d'or ». C'est au milieu de ce camp d'or que fr. Jean de Plan Carpin et son compagnon Benoît de Pologne avaient passé quatre mois et qu'ils avaient assisté au couronnement triomphal de l'empereur Kouyouk. Ils avaient vu là, avec les représentants de tous les monarques de l'Asie, les illustrations de la Nation Tartare, depuis l'Ot-Djiguine, le vénérable frère de Gengis-Khan, entouré de ses quarante-huit fils, jusqu'au glorieux Souboutaï, qui, de la Corée jusqu'au Frioul, avait vaincu trente-deux nations et gagné soixante-cinq batailles rangées ; ils avaient vu là la laide, mais forte, vaillante et toute-puissante Tourakina, et la sainte douairière chrétienne, Siourkoukteni, mère de Mangou, celle à qui les historiens ont décerné le titre de *la Grande Veuve*.

Digitized by Google

Autour d'elle ceux de ses fils, qui allaient régner sur le monde : Mangou, Khoubilaï et Houlagou. Quand, au cours de ses visites, suivant les déplacements de l'Empereur, fr. Guillaume foula ce lieu fameux, le souvenir de ce prestigieux spectacle dut surgir à sa mémoire avec une singulière vivacité !

Son imagination était stimulée d'ailleurs, sans relâche, par le pittoresque du spectacle qu'il avait lui-même sous les yeux. Un jour, qu'il faisait du vent, une ambassade coréenne se présente aux portes de Karakorum. Voici le croquis qu'il en prend : « Plus de dix grands chariots les amenaient, dont chacun était traîné par six bœufs. De petite taille et basanés comme des Espagnols, ils étaient revêtus de tuniques semblables à celles de nos diacres avec cette différence que les manches en étaient plus étroites. Sur la tête ils avaient des mitres comme nos évêques, mais le côté antérieur en était plus bas que le côté postérieur et, au lieu de se terminer en pointe, elles étaient carrées ; ces mitres étaient tressées en fils enduits d'une colle noire si luisante qu'aux rayons du soleil, elles brillaient comme un miroir ou comme un casque merveilleusement poli. Autour des tempes tombaient de longs bandeaux faits de la même matière que la mitre ; le vent soufflait-il, ils s'étendaient comme deux cornes qui sortaient des tempes : le vent fraîchissait-il encore et devenait-il violent, ils les repliaient, en les attachant au sommet de la mitre : elles formaient alors auréole et devenaient un éblouissant ornement. » N'est-ce pas là un joli instantané ? Et celui-ci, de l'ambassadeur coréen, se présentant à la cour : « Il avait à la main une belle tablette d'ivoire poli (le *hu* (1)), longue d'une coudée environ, et large d'une demi-palme. Parlait-il à l'empereur, ou à tout autre grand personnage, il le regardait obstinément, comme s'il allait y trouver ce qu'il avait à dire, et jamais il ne laissait errer son regard, ni à droite, ni à gauche, ni en face, sur celui à qui il parlait ; et même, en arrivant dans la présence de l'empereur, ou en le quittant, il ne jetait les yeux que sur sa tablette (2). »

1. Le *hu* était employé en Corée tout récemment encore. Il était de jade, d'ivoire, de bambou, etc., selon le rang de son propriétaire et était long de trois pieds environ. Originairement il servait à noter les affaires dont son porteur avait à entretenir l'empereur ainsi que les réponses qu'il en avait reçues. Fr. Odoric de Pordenone parle aussi de ces tablettes d'ivoire blanc que les barons de l'empereur tenaient en mains tandis qu'ils étaient debout, silencieux, devant lui. Rockhill, *op. laud.*, p. 154, note 1.

2. Fr. Guillaume semble nous parler une seconde fois de la Corée dans le passage suivant qui est assez obscur : « *Et narravit michi Magister Willelmus Parisiensis quod ipse vidit nuncios quorumdam hominum qui dicuntur Caule et Manse, qui habitant in insulis quorum mare congelatur in hyeme, ita quod tunc possunt*

Digitized by Google

A aucun moment, les spectacles ne manquaient à la cour. Tantôt c'étaient des réunions générales des ambassadeurs : l'orchestre jouait, de bizarres chalumeaux, la guitare à quatre, à cinq et à neuf cordes, le tambour, la *balalaika*, se faisaient entendre ; on chantait, on dansait, on battait des mains devant l'Empereur ; celui-ci, vers l'octave de la Pentecôte (7 juin), fit distribuer à ses courtisans des vêtements de cérémonie : ils étaient de même couleur pour tous, des bottes au turban, et, pendant quatre jours de suite, chacun en recevait un ; mais la couleur changeait chaque jour. Ou bien c'était l'envoyé du calife de Bagdad qui arrivait, émerveillant la cour par sa litière portée par deux mules ; ou bien encore l'ambassadeur d'un sultan de l'Inde apportait à Mangou huit léopards, et dix lévriers, dressés les uns et les autres à la chasse et s'y rendant, accroupis sur le dos du cheval du chasseur ; ou bien, c'était le chargé d'affaires du Soudan, qui offrait de merveilleux présents et auquel Mangou répondait qu'il avait besoin, non d'or, mais d'hommes. Fr. Guillaume observait tout, recueillait les bruits, interrogeait, notait, apprenait les langues, prêchait, baptisait et trouvait, par surcroît, le temps de rédiger des notes météorologiques de l'allure scientifique que voici : « Dans ces parages le froid est très vif, et une fois qu'il a

Tartari currere ad eos, qui offerebant triginta duo milia tumentiascot annuatim dum modo dimitterent eos in pace. Tumen est nummus continens decem milia. » *Relations des voyages de Guillaume de Rubruck, Bernard le Sage et Sœwulf.* Paris, MDCCCXXXIX, p. 132. « Maître Guillaume de Paris me dit avoir vu, à la cour, les ambassadeurs de peuples appelés *Caule* et *Manse*, lesquels habitent des îles autour desquelles la mer gèle en hiver, si bien que les Tartares peuvent alors y faire des incursions : ces ambassadeurs venaient offrir un tribut annuel de trente-deux mille *tumen d'iascot* pour qu'on les laissât en paix. *Tumen* est le chiffre qui signifie *dix mille*. » Sur ce passage, M. Rockhill, *op. laud.*, p. 201, note 1, fait remarquer que *Caule* est *Kaoli*, le nom de la dynastie qui régnait en Corée à l'époque de fr. Guillaume. Le nom de la dynastie est pris ici pour celui du royaume. Quant à *Manse* il y voit l'île de *Kang-hua*, située sur la côte de la Corée, île qui servait de refuge aux rois de Corée, lorsqu'ils étaient pressés par leurs ennemis. En fait nous savons que lorsque la Corée, en 1231, se révolta contre la tyrannie mongole, c'est dans cette ville que le roi établit sa résidence. Dix ans après, en 1241, le roi de Corée fit sa soumission, et envoya à la cour mongole une ambassade, celle probablement qui vit Maître Guillaume de Paris. Dès lors des relations régulières s'établirent entre les deux peuples et c'est à la réception d'un des nombreux envoyés des Coréens qu'assista, à son tour, fr. Guillaume, en 1254. Quant au chiffre de trente deux mille *tumen d'iascot* qui est indiqué pour le tribut annuel de la Corée, il ne peut être que le résultat d'une erreur de copiste : l'*iascot* représente, en effet, comme nous le savons, dix marcs d'argent ; trente-deux mille tumen d'iascot représenteraient donc trois milliards deux cent millions de marcs d'argent, somme tout à fait invraisemblable. Il est probable qu'il faut lire *trente-deux* tumen d'iascot, au lieu de *trente-deux mille*. — M. Rockhill ne dit pas de quelles raisons peut s'appuyer l'identification des *Manse* avec *Kang-hua*. Quant à celle de *Caule* avec *Kao-li* elle est toute naturelle : *Caule* lu à l'allemande se prononce *Kaou lé*, et nous savons que fr. Guillaume était de langue allemande.

Digitized by Google

commencé à geler, il ne cesse plus de geler jusqu'au mois de mai. Au mois de mai même, il gèle tous les matins ; mais alors, pendant le jour, la chaleur du soleil fait dégeler. En hiver, la glace ne fond jamais, quelle que soit la direction du vent. Et s'il y avait là, pendant l'hiver, autant de vent que dans nos contrées, rien ne pourrait vivre ; mais l'atmosphère y est continuellement calme jusqu'en avril ; le vent se lève alors. Pendant que nous hivernions dans la contrée, le froid qui survint avec le vent, aux approches de Pâques, fit périr une grande quantité d'animaux. Au cours d'ailleurs de l'hiver il était tombé très peu de neige ; tandis que, lorsque la saison des vents commença vers la fin d'avril, il en tomba en quantité telle que les rues de Karakorum en furent obstruées et que force fut de procéder à leur enlèvement à grand renfort de tombereaux (1). »

XIV.

L'hiver est enfin passé, cet hiver mongol, dont le voyageur ne parle qu'avec une admiration mêlée d'effroi. Le printemps ba-

1. « *Accutissimum est enim in illis regionibus frigus, et ex quo incipit gelare nunquam cessat usque ad madium ; immo mense madio. Gelabat enim omne mane, sed in die virtute solis solvebatur. Sed in hyeme nunquam dissolvitur, sed cum omni vento continuatur gelu. Et si esset ibi ventus in hyeme sicut apud nos, nichil posset ibi vivere ; sed semper est aer quietus usque ad aprilem ; et tunc surgunt venti. Et interfecit tunc quando fuimus ibi, circa Pascha, infinita animalia frigus, quod surrexit cum vento. Modicum cecidit ibi de nive in hyeme, sed circa Pascha, quod fuit in exitu aprilis, cecidit tanta quod omnes vici Caracarum fuerunt pleni, et oportebat eam exportare cum bigis.* » (p. 303.) Il suffit, pour se rendre compte de l'exactitude de la note de fr. Guillaume, de lire ce que Vivien de Saint-Martin dit, dans son *Dictionnaire de Géographie Universelle*, Tome III, p. 953, du climat de la Mongolie : lorsque, par hasard, en hiver, le vent souffle, il fendrait la peau des voyageurs, s'ils n'avaient soin de porter des masques de feutre pour se garantir le visage. La température *moyenne* de janvier à Ourga (Karakorum est située environ à 400 kil. au sud-ouest de cette ville) est de —27,8. On y a vu plusieurs fois le mercure se congeler dans les thermomètres. La sécheresse de l'air y est généralement très grande : on n'y observe parfois que 1 pour 100 d'humidité absolue. D'ailleurs, les écarts de température y sont extrêmes. On peut dire de la partie de la Mongolie que visitait notre voyageur, ce que l'on a dit du désert de Gobi : par ses froidures, elle appartient à la Sibérie, et par ses chaleurs elle ressemble aux Indes. En été les chaleurs de 35° à 45° ne sont pas rares. Les écarts de température se produisent avec une rapidité extrême : en quelques heures le thermomètre monte ou descend de 40°. Dans le courant d'un seul et même mois on observe des écarts de température *moyenne* de 52°. La remarque de fr. Guillaume sur les écarts de température au mois de mai est vérifiée par les observations des voyageurs modernes. L'un d'eux écrit : « J'ai plusieurs fois constaté que, pendant le mois d'avril, le thermomètre indiquait, en plein jour, à l'ombre, 30°, tandis que la nuit il descendait à 10° ou 12° au-dessous de zéro. » En un mot, « le climat de la Mongolie est caractérisé surtout par l'extrême sécheresse de l'atmosphère et par les écarts prodigieux entre les températures des saisons et même des différentes heures de la journée. »

Digitized by Google

riolé et chatoyant de la steppe était venu, rompant le silence infini qui pesait sur l'espace, secouant le sommeil des marmottes, dont les Mongols faisaient le plat le plus recherché de leur table (1), débarrassant les troupeaux de l'épais brouillard com-

1. Fr. Guillaume nous dit avec sa précision habituelle quelle était sa situation matérielle à la cour de Mangou. Après avoir noté que le logement lui était fourni, il ajoute : « *Lectisternia providebant et coopertoria. Afferebant etiam nobis materiam ignis et dabant carnem unius arietis parvi et macilenti tribus nobis, cibum pro sex diebus, cotidie, et scutellam plenam de mellis et unam quartem in die de cervisia de milio, et mutuabant caldariam et tripodem ad coquendum carnem nostram : qua cocta, milium coquebamus in brodio carnium. Iste erat cibus noster ; et bene suffecisset nobis, si permisissent nobis comedere in pace. Sed tot sunt famelici quibus non providetur de cibo, qui quam cito videbant nos parare cibum ingerebant se super nos, quos oportebat comedere nobiscum. Ibi expertus sum quantum martirium sit largiri in paupertate.* » Ainsi donc, outre le logement l'empereur leur fournissait les lits et les couvertures ainsi que le chauffage : tous les six jours il leur était remis pour eux trois, Guillaume, Barthélemy et Abdallah, un petit mouton maigre : on leur apportait en plus chaque jour une portion de millet, pour qu'ils pussent le faire cuire avec leur viande, et une quarte de bière de millet, le *vin jaune* de la Chine septentrionale ; et on mettait à leur disposition un chaudron et un trépied pour faire leur cuisine. Pour faciliter ces opérations culinaires, fr. Guillaume nous dit qu'ils faisaient cuire leur millet dans le bouillon de leur viande. La ration, on le voit, était suffisante, et fr. Guillaume le reconnaît. Mais, comme il le dit : on ne les laissait pas manger en paix. Il y avait autour d'eux tant de faméliques, que, dès qu'ils commençaient à préparer leur repas, ils étaient entourés d'une nuée de meurt-de-faim qui se précipitaient sur eux et avec lesquels ils partageaient leur pitance. « Alors je reconnus, ajoute-t-il, quel martyre c'est de donner en sa pauvreté. » Le mouton au millet et le *vin jaune* était le menu habituel de nos voyageurs. Celui des riches Mongols était plus varié. J'ai parlé déjà du *cosmos* et des excellentes andouilles de cheval « meilleures que des andouilles de porc » qui formaient le fond de leur nourriture en été, et des viandes fraîches ou boucannées qu'ils mangeaient en hiver. A cela s'ajoutait le gros poisson : car le menu fretin était dédaigné. « Ils ne mangent le poisson, écrit Guillaume, que lorsqu'ils peuvent trancher dedans comme dans un morceau de mouton. » Guillaume nous a laissé le menu d'un déjeuner offert par Kuluktai Khatoun et auquel il assistait. Les pièces de résistance en étaient du mouton et des carpes, arrosés de bière de riz, de *cosmos*, et d'un vin rouge « semblable au vin de la Rochelle » qui venait probablement de la Perse ou du Turkestan. Il se pourrait qu'on ait servi aussi, ce jour-là, le thé : mais le texte de fr. Guillaume est trop laconique pour qu'on puisse l'affirmer. Outre les marmottes, dont les Mongols font encore aujourd'hui leur régal, les hôtes de Guillaume mangeaient toute espèce de souris et de rats *à courte queue* (les rats *à longues queues* étaient réservés pour la nourriture des faucons domestiques), des lapins « qui ont de longues queues comme nos chats, dont le bout est garni de poils noirs et blancs ; et beaucoup d'autres petits animaux bons à manger, qu'ils savent très bien comment distinguer. » Parmi ces « petits animaux bons à manger, » il semble qu'il faille compter, d'après Marco Polo, le singulier « rat à deux pattes » d'Hérodote, c'est-à-dire la gerboise. Ajoutez à cela le lièvre, peu nombreux, force gazelles, l'âne sauvage « gros comme un mulet », l'*argali* que Guillaume est le premier à signaler à l'Europe occidentale. « L'*argali* a le corps comme un mouton, écrit fr. Guillaume, et les cornes torses comme celles d'un bélier, mais si grandes et si lourdes que je pouvais à peine en soulever deux d'une main. » On est un peu étonné quand on apprend de Guillaume qu'une grande partie de la nourriture d'un peuple aussi riche en troupeaux que les Mongols, lui était fournie par la chasse. Elle se faisait au faucon ou au moyen de rabatteurs : « Quand ils veulent chasser l'animal sauvage, écrit fr. Guillaume, ils se réunissent en grand nombre et entourent le district où ils savent être du gibier : puis ils se rapprochent petit à petit jusqu'à ce qu'ils

Digitized by Google

posé de particules glacées qui jusqu'alors, formé par leur haleine, les suivait partout, remplaçant par l'étincellement de la joie l'inexprimable poésie que répand sur les choses orientales le cheminement furtif du soleil d'hiver. Puis avaient grondé dans le ciel les orages meurtriers qui, dans ces contrées aux températures extrêmes, annoncent l'été ; et fr. Guillaume, qui d'abord ne devait rester que deux mois à la cour impériale, s'y trouvait toujours. L'empereur l'avait pris en affection et semblait oublier qu'il dût jamais partir.

Cela ne faisait pas l'affaire de notre missionnaire. Le côté scientifique et politique de sa mission était rempli ; il savait ce qu'il voulait savoir, et son cahier de notes débordait d'observations de toute nature. Il fallait maintenant, ou rentrer, ou s'établir à demeure fixe à la cour, et y prêcher l'Evangile. Si Mangou ne voulait pas conserver définitivement auprès de lui le Frère Mineur, celui-ci nourrissait un autre projet : Fr. André de Longjumeau (1), à son retour de Tartarie, lui avait parlé de nombreux prisonniers allemands de religion chrétienne, employés par les Mongols, dans leurs mines d'or. Il demanderait l'autorisation de gagner le district des mines, il montrerait là, pour la première fois, le froc du Pauvre d'Assise, et il y finirait ses jours, parcourant, pieds nus, les boues glacées, et faisant rayonner aux extrémités de la terre, sur les plus abandonnés des hommes, les splendeurs du renoncement séraphique. Il sollicita une audience de Mangou. Au lieu de l'accorder, celui-ci, au grand étonnement de Guillaume, déclara qu'il désirait qu'il y eût d'abord une controverse publique entre les chrétiens, les mahométans et les bouddhistes, controverse dont il nommerait les arbitres et dont ses secrétaires lui rendraient compte dans les moindres détails. C'était un coup de théâtre inattendu : Mangou allait-il se convertir ?

La séance eut lieu. Je ne veux pas en donner l'analyse. Elle

aient renfermé le gibier dans une espèce de clôture ; et alors ils les abattent avec leurs flèches. » Quant à la chasse au faucon, elle est encore aujourd'hui un des passe-temps favoris des Mongols, des Kirghiz et des Mandchous.

1. Fr. Guillaume semble avoir été très vivement frappé du sort de ces prisonniers allemands. Il s'enquiert d'eux à la horde de Sartach, à celle de Batou, dans les contrées qui s'étendent au sud du Balkash, tout le long du chemin qui le conduit à la horde de Mangou. En arrivant à cette dernière il apprend qu'ils se trouvent à Bolat, la *Pulad* des écrivains persans du moyen-âge, dont le nom signifie, paraît-il, *Ville de l'acier*. Il fut impossible à fr. Guillaume de s'y rendre. Mais le voyageur chinois Ch'ang-tê, qui traversa la ville en 1253, c'est-à-dire au moment même du voyage de fr. Guillaume, fut très étonné d'y trouver des maisons aux fenêtres garnies de vitre (l'emploi du verre pour cet usage était alors inconnu en Extrême-Orient). C'étaient les prisonniers allemands qui avaient transporté dans le lieu de leur captivité les mœurs de leur lointaine patrie.

Digitized by Google

fut un triomphe pour Guillaume, mais un triomphe sans lendemain. Reconnaissant sa supériorité intellectuelle, les Nestoriens avaient renoncé à la parole à son profit. Ils s'en remettaient à lui de défendre les principes de la foi chrétienne. Guillaume déploya la force dialectique que l'on peut imaginer. Il réduisit au silence tous ses adversaires ébahis de sa maîtrise ; mais aucun, écrit-il mélancoliquement, ne dit : « Je crois, je veux être chrétien. » En fin de compte les bouddhistes se turent, Nestoriens et Mahométans se mirent à chanter ensemble à tue-tête, et tous, sous l'œil attristé de Guillaume, bûrent copieusement. C'était l'écroulement définitif de son rêve d'apôtre.

Le lendemain de cette discussion mémorable, le 31 mai, jour de la Pentecôte, Mangou faisait introduire fr. Guillaume en sa présence. Ses adversaires, car il en avait d'acharnés à la Cour, pensaient enfin avoir trouvé le moyen de le compromettre : on ne l'accusait plus d'être affilié à la secte des *Assassins*, on ne dénonçait plus avec indignation qu'il prêchait publiquement le vol et la désertion devant l'ennemi, on le chargeait d'un crime bien autrement redoutable : il était coupable de lèse-majesté : il avait déclaré, affirmait-on, au cours de la discussion de la veille, que l'Empereur était bouddhiste ; et l'adversaire même contre lequel il avait argumenté la veille était là pour soutenir en personne l'accusation.

« Quand j'arrivai devant l'Empereur, écrit Guillaume, je dus plier le genou, de même que le bouddhiste qui était là avec son interprète. Lors l'Empereur me dit : Dis la vérité, as-tu affirmé, l'autre jour, à la séance présidée par mes arbitres, que je suis bouddhiste ? — Je lui répondis : Sire, je ne l'ai pas dit ; je vous répéterai ce que j'ai dit, si vous le voulez. — Et je lui répétai mes paroles. — Il reprit alors : Je pensais bien que tu n'avais pas parlé comme on le prétendait ; tu en es incapable ; ton interprète aura mal traduit. » Et comme Mangou, en disant ces mots, étendait vers Guillaume le sceptre sur lequel il s'appuyait, il crut surprendre chez celui-ci un geste de terreur : « Ne crains rien, lui dit-il. » — « Et moi, souriant, écrit fr. Guillaume, je lui dis tout bas : Si j'avais peur, je ne serais pas ici. »

C'était une première passe d'armes ; Guillaume n'avait pas eu le dessous. L'Empereur, reconquis, devenait confiant. Depuis longtemps il se sentait une secrète sympathie pour le Mineur ; ce gros homme, si simple, si savant, si désintéressé, si chevaleresque, lui semblait le résumé de toutes les vertus. Il sentait va-

Digitized by Google

guement, lui qui avait des coups d'aile qui le portaient quelquefois très haut, que l'humble enfant de saint François qui se tenait devant lui cachait sous des dehors brusques une âme admirable de chaleur et de clarté ; ses secrétaires lui avaient rendu compte de la discussion de la veille ; il sentait le besoin d'ouvrir son âme à cette âme si haute avec laquelle il sympathisait, de lui expliquer le secret de son attitude à l'égard de la question religieuse : « Nous, Mongols, déclara-t-il d'un ton grave, nous croyons qu'il n'y a qu'un seul Dieu, par qui nous vivons et par qui nous mourrons, et nous avons pour lui un cœur droit. » Puis il continua : « De même que Dieu a donné à la main plusieurs doigts, de même il a donné aux hommes plusieurs voies. Dieu vous a fait connaître les Saintes Ecritures ; — et vous autres chrétiens, vous ne les observez pas ! » Et faisant allusion aux disputes et aux rivalités des Nestoriens : « Vous n'y trouvez pas, par exemple, que l'un doive calomnier l'autre, n'est-ce pas ? — Je ne parle pas pour toi. — Vous n'y trouvez pas non plus qu'un homme doive renier la justice pour de l'argent ? » — « Certes, Sire, interrompit Guillaume, je ne suis pas venu dans ces contrées pour me procurer de l'argent ; bien au contraire, j'ai refusé tout ce qu'on m'offrait. » « Je ne parle pas pour toi, » affirma une seconde fois Mangou. Puis, revenant à sa première idée : « Dieu vous a donné un Testament, répéta-t-il, et vous ne le suivez pas ; à nous, il nous a donné des devins, et nous faisons ce qu'ils disent. » Enfin, tournant court, brusquement, comme pour fuir une obsession pénible : « Il y a longtemps que vous êtes ici, je veux que vous vous en alliez, » et il offrit à Guillaume de l'or, de l'argent, de riches vêtements, tout ce qu'il voudrait. Guillaume refusa. Mais prenant la parole, il présenta une humble requête : « Sire, dit-il, notre devoir est d'instruire les hommes à vivre selon la volonté de Dieu. C'est pour cela que nous sommes venus dans ces contrées, et nous y serions restés volontiers, si cela vous avait agréé. Mais s'il vous convient que nous nous en allions, cela sera. Je m'en retournerai, et je me chargerai de vos lettres comme je pourrai et selon vos ordres. Mais je voudrais demander à votre Majesté si, quand j'aurai porté vos lettres, vous me permettrez de revenir ici, surtout parce que vous avez dans vos mines de pauvres sujets qui sont de notre langue, et qu'ils n'ont pas de prêtre pour les instruire dans leur religion, eux et leurs enfants. Je vivrais volontiers au milieu d'eux. » Etonné de cette demande inattendue, ébranlé par tant de constance : « Si ceux dont vous

Digitized by Google

dépendez vous renvoient vers moi, déclare Mangou, vous serez le bien-venu. » — « Seigneur, reprend Guillaume, saisissant l'autorisation au vol, j'ignore les desseins de ceux dont je dépends ; mais j'ai reçu d'eux la licence d'aller partout où je voudrai, là où il serait nécessaire de prêcher la parole de Dieu ; et il me semble que cela est nécessaire dans vos pays ; c'est pourquoi, si vous le permettez, je reviendrai. » A ces mots Mangou garda longtemps le silence, absorbé dans ses pensées. Enfin : « Vous avez une longue route à faire, dit-il, réconfortez-vous d'aliments afin d'arriver dans votre pays en bonne santé ! » Et se levant, il sortit. Le sort en était jeté : l'Empire se tournait vers le bouddhisme. Bientôt celui-ci allait exercer sur la nation tartare son action stupéfiante, ses prêtres la domestiqueraient, et les petits-fils des soldats de Gengis-Khan deviendraient les plus lâches des hommes (1). Guillaume n'avait plus rien à faire dans le pays, il n'avait qu'à partir.

(A suivre).

H. MATROD.

1. Si l'on veut se rendre compte de ce que le bouddhisme, tant prôné dans certains milieux, a fait de ceux qui étaient les maîtres du monde au XIIIe siècle, il suffit de lire ces lignes qu'E. Reclus consacre aux Mongols d'aujourd'hui : « Ils sont d'une extrême paresse, d'une indicible saleté, d'une voracité dégoûtante. Ils ont laissé l'esclavage s'introduire parmi eux, et de nombreuses familles, descendant de prisonniers de guerre, sont condamnées à garder les troupeaux des chefs des tribus, et les maîtres se sont arrogé sur eux le droit de vie et de mort.... A lui seul, le grand-prêtre d'Ourga possède un territoire peuplé de *cent cinquante mille habitants, ses esclaves....* Aux yeux des Mongols, le troupeau a plus d'importance que la famille Tandis que les femmes et les enfants, auxquels est surtout confié le soin des bestiaux, s'acquittent de leur tâche, et toujours avec intelligence et douceur, les hommes auraient amplement le temps de se livrer à d'autres travaux : même la fabrication des objets de ménage, des selles, des harnachements, des armes, des habits brodés, des feutres pour les tentes, des cordes en poil de chameau, est presque en entier abandonné aux femmes.. Récemment on voyait des milliers de Mongols s'enfuir en désordre devant des bandes indisciplinées de Douganes, dont toute l'audace provenait de la terreur de leurs ennemis. » E. Reclus, *Nouvelle Géographie Universelle*, Tome VII, p. 201 et 203. Quand j'aurai dit que ces hommes, aussi lâches en présence du travail qu'en face de l'ennemi, se livrent avec ardeur à l'alcoolisme, j'aurai fait un tableau à peu près complet de l'état où les ont réduits les doctrines débilitantes du bouddhisme.

Digitized by Google

BULLETIN THÉOLOGIQUE (1).

LES RECENTS TRAVAUX D'APOLOGETIQUE

Après notre article consacré au livre du P. Gardeil, nous n'avons rien à ajouter au sujet du livre du P. Hugon. Ses chapitres sont également des articles retouchés parus dans la *Revue Thomiste*. Dans sa *Notion de la hiérarchie dans l'Eglise* il étudie la hiérarchie dans les premiers siècles de l'Eglise. — *L'analyse de l'acte de foi* décrit le processus psychologique de cet acte mystérieux. L'auteur semble se rattacher à la théorie que nous avons adoptée sur la crédibilité : « La crédibilité ne désigne pas que le jugement probable : je vois que c'est croyable ; elle embrasse en outre le jugement certain, mais purement spéculatif : je vois théoriquement qu'il faut croire... Le jugement de crédibilité est d'ordre naturel, peut être le résultat d'un raisonnement, syllogisme ou induction, et être imposé par l'évidence (2). »

Pour lui « *la crédendité* » *(sic)* implique le jugement certain, définitif et pratique : tout pesé, il faut croire *hic et nunc est credendum* et le commandement efficace : crois donc (3)..... Comme le jugement de crédendité entraîne infailliblement l'adhésion de la foi : je crois, nous estimons qu'il est d'ordre surnaturel comme la foi et qu'il requiert une double grâce : illumination pour éclairer l'intelligence, inspiration pour ébranler la volonté (4). »

Cette analyse de l'acte de foi, quoique très abrégée, nous semble très près de la vérité, bien que nous n'aimions pas ce mot de crédendité ou crédentité qui, nous l'avons dit, ne nous semble pas répondre à une réalité objective. Entre la crédibilité naturelle et la croyance de fait il ne nous semble pas qu'il y ait place pour un autre élément. Enfin quoiqu'il n'insiste pas sur ce que nous avons désigné comme l'élément surnaturel constitutif de la foi, l'orientation de l'âme vers la parole de Dieu, le P. Hugon l'a entrevu : « Enfin, dit-il, par l'acte de crédendité l'homme est déjà orienté vers sa destinée suprême (5). »

1. Cf. n° de septembre, p. 225.
2. *Loc. cit.*, p. 71. Cependant cette certitude de la crédibilité n'entraîne pas, d'après l'auteur, nécessairement *l'adhésion* de l'esprit à la vérité révélée. Voir *Foi et révélation*, p. 102. Cette espèce d'inconséquence vient de ce que le P. Hugon, comme le P. Gardeil, ne distinguent pas entre l'adhésion naturelle et l'adhésion surnaturelle. Les principes thomistes n'admettent pas la coexistence de ces deux adhésions.
3. *Loc. cit.*, p. 72.
4. *Loc. cit.*, p. 73.
5. *Loc. cit.*, p. 79.

Digitized by Google

Nous n'insistons pas sur les autres chapitres : *Foi et révélation.* — Les *concepts dogmatiques* qui exposent en quel sens évoluent les dogmes — *L'Etat des âmes séparées.* Ce sont des pages à lire et à étudier mais que nous ne pouvons analyser faute d'espace.

Comme celui du P. Gardeil et du P. Hugon, le livre du P. Allo est un recueil d'articles qui ont paru dans la *Revue thomiste.* Cette réédition était utile ; elle nous permet de suivre le mouvement intellectuel catholique en ces dernières années. Dans son chapitre, *La peur de la vérité*, l'auteur voudrait mettre la paix entre les *intellectuels* qui, dans les théories, vont de l'avant parfois à tort mais souvent d'une façon heureuse, et les *militants* qui, établis dans les anciennes conceptions de l'apologétique, tiennent pour suspects ceux qui, pour combattre, cherchent d'autres terrains. — *Penser pour vivre* est un chapitre dirigé contre le P. Labertonnière en faveur de la philosophie grecque. Celui-ci avait reproché aux Grecs d'avoir subordonné la vie à la pensée, en un mot d'avoir vécu pour penser, alors que la vie chrétienne subordonne la pensée à la vie. Le P. Allo, fidèle disciple de saint Thomas, montre que le christianisme lui-même, ou du moins la thèse thomiste, place le suprême bonheur dans la contemplation. — *Extrinsécisme et historicisme* sont deux méthodes apologétiques que M. Blondel a attaquées comme insuffisantes. Les extrinsécistes ne défendent la religion que par l'argument du miracle, les historicistes ne la défendent qu'à coups de documents. Les uns et les autres font œuvre incomplète et stérile, prétend M. Blondel ; ces apologètes si exclusifs, répond le P. Allo, n'existent pas. — *A la recherche d'une définition du dogme.* Nous citons la conclusion de cet important chapitre qui en fera saisir la valeur ; c'est la définition du dogme :

1° Les dogmes sont des propositions soit purement spéculatives, soit en rapport direct avec l'histoire que l'autorité doctrinale impose à la foi des chrétiens, comme exprimant des vérités dont l'objectivité est requise pour la permanence et le développement de la vie spirituelle apportée sur la terre par le Christ.

2° Ces propositions, si elles expriment des faits du monde visible (conception virginale, résurrection), sont à prendre au pied de la lettre, non pas toujours suivant le sens technique et secondaire mais suivant le sens obvie et primitif des termes. — Si elles expriment des faits de l'éternité ou du monde invisible, elles ont un sens positif mais obscur parce qu'il n'est qu'analogue non univoque au sens courant de ces termes.

Trois conceptions du dogme chrétien : 1° *le symbolisme ou le transformisme* regarde les dogmes comme les symboles de l'invisible qui changent avec la philosophie du jour, comme les métaphores avec le goût littéraire, comme les hypothèses scientifiques avec les progrès des sciences ; — 2° le *dogmatisme moral* ou le *symbolisme moins instable* donne aux dogmes la valeur des catégories de Kant, ce sont des signes stables mais qui ne nous apprennent rien sur la nature de l'Inconnu qu'ils notent et avec lequel ils ont pour but de nous mettre en rapport ; — 3° l'école *traditionnelle* ou des *Analogistes*, reconnaît dans la formule des dogmes une représentation au moins analogique de la vérité infinie qu'ils annoncent.

Germe et ferment est une étude sur l'évolution des dogmes. Tous les

Digitized by Google

apologistes admettent que les dogmes ont évolué, mais ils ne s'entendent pas sur le sens de cette évolution. Les conservateurs extrêmes prétendent qu'elle n'est qu'une clarification graduelle des formules verbales primitives sans addition d'aucune idée nouvelle (1) ; à l'extrême gauche sont les théoriciens loysistes qui enseignent que la foi a été à l'origine un germe contenant l'annonce vague du royaume et l'espérance de ce royaume ; cette espérance déçue fut remplacée par l'attente de la parousie regardée comme prochaine, puis à cette attente encore déçue s'est substituée et se substitueront d'autres espérances. C'est une évolution par métagénèse ; enfin au centre et dans la vérité se placent les tenants d'une évolution à la manière d'une semence ou d'un ferment : l'Evangile du Christ, qui consistait en des affirmations à croire et dans une forme de vie à réaliser, n'a pas progressé en intensité depuis l'origine. « La connaissance religieuse de Dieu, en soi, n'est pas d'une autre nature, ni portée à un autre degré de perfection qu'au jour de la Pentecôte. La vie religieuse qu'elle donne (aujourd'hui) n'est pas plus pure ni plus intense (2). » En ce sens il n'y a pas eu évolution ni progrès. Mais de cette vie chrétienne, de cette foi si haute, les philosophes et sociologues chrétiens ont voulu, dans le cours des siècles, donner la théorie, la science humaine. Cette science humaine du fait divin, qui est la vie chrétienne dans le monde, a évolué, progressé, et continuera d'évoluer et de progresser. Elle a eu ses erreurs et ses défaillances, ses grandes synthèses et ses magnifiques aperçus comme toutes les autres sciences de la nature. C'est cette science qui souffre évolution, progrès, déchéance, résurrection, et non la vie chrétienne ni la foi chrétienne.

Le livre du R. P. Bainvel *La foi et l'acte de foi* (3) nous est parvenu trop tard pour que nous l'analysions longuement. Quoique écrit longtemps avant les ouvrages que nous venons d'étudier (en 1898), il n'a rien perdu de son actualité et l'auteur a bien fait d'en donner une seconde édition. D'abord il a un grand avantage sur eux, il est écrit dans une langue claire, vigoureuse et que peuvent comprendre même les non initiés à la haute théologie. Le P. Bainvel distingue, comme nous l'avons fait, *la foi scientifique* qui croit les vérités révélées de Dieu, à cause de l'évidence du témoignage qui devient causalité logique de l'adhésion de l'esprit à ces vérités ; — et *la foi d'autorité*, qui adhère à ces vérités à cause de l'autorité de la parole divine. « Croire, c'est connaître et affirmer la vérité. C'est la connaître et l'affirmer non pas parce qu'on la voit en elle-même — ce serait la *science* ; non pas parce qu'on en voit la vérité dans la parole de Dieu — ce serait la *foi scientifique* ; mais uniquement et simplement *parce que Dieu l'a dit*, uniquement et simplement sur l'autorité de la parole divine (4). »

1. Harnach prétend, lui aussi, que la plénitude de la doctrine était tout entière à l'origine dans l'enseignement du Christ annonçant Dieu le Père. Puis, après la mort du Christ cette doctrine s'est plus ou moins altérée et c'est le travail des siècles de tâcher de retrouver dans sa pureté et sa plénitude la vraie pensée du Christ.

2. *Foi et système*, p. 253.

3. *La foi et l'acte de foi*, p. 96.

4. Chez Lethielleux, 10, rue Cassette, Paris. Prix : 2 fr. 50.

Digitized by Google

Nous pourrions souscrire à cet exposé si net du savant auteur, s'il nous permettait de le modifier de la manière suivante : « Croire, c'est... affirmer la vérité... non pas *seulement* parce qu'on en voit la vérité dans la parole de Dieu — ce serait la foi *purement* scientifique, *insuffisante au salut;* mais *encore et surtout* parce que Dieu l'a dit, par amour de l'autorité de Dieu et de sa parole, qui sont devenus, par la grâce, le centre de notre vie surnaturelle. » Il n'y a pas opposition entre la foi scientifique et la foi surnaturelle. Au contraire celle-ci s'implante sur la première comme la grâce se greffe sur la nature. Elles ne s'excluent pas, elles se prêtent un mutuel concours ainsi que nous l'avons exposé dans notre article précédent.

La seconde partie de l'ouvrage traite de l'Acte de foi, des certitudes préalables qui disposent la volonté, du rôle de la volonté, du rôle de l'intelligence, de la distinction entre la foi naturelle et la foi surnaturelle. Dans le chapitre qui traite de cette distinction l'auteur se rapproche de très près de la théorie de la foi surnaturelle, telle que nous l'avons exposée d'après S. Bonaventure. Un appendice donne des textes du P. Billot, de la Constitution *Dei filius*, de S. Thomas, concernant la théorie de la foi.

M. Ermoni, dans les *Annales de Philosophie chrétienne* (août 1908), s'est appliqué, lui aussi, à l'étude de l'acte de foi. A la suite de l'école protestante, il distingue la foi de la croyance : « la première est une simple confiance de la volonté, la seconde est une adhésion de l'esprit. Par la première on s'attache aux promesses et aux destinées de quelqu'un ; par la seconde on reçoit son enseignement et on le regarde comme l'expression de la vérité (1). » La croyance exprime la part de l'intelligence dans l'élaboration du phénomène religieux au fond de la conscience, la foi exprime la part de la volonté. La croyance suscite la foi ; la foi à son tour alimente la croyance, elles ne peuvent vivre l'une sans l'autre. Cependant parfois l'une s'exalte aux dépens de l'autre. Chez les intellectuels et les scolastiques la connaissance domine ; chez les mystiques, dans le peuple, chez les protestants la foi a pris le dessus. Néanmoins à des degrés divers, elles se retrouvent chez tous parce qu'elles représentent la réaction psychologique nécessaire de l'âme en face de l'enseignement religieux venu du dehors. Cet enseignement s'implante dans l'âme comme un germe et s'y développe, selon les lois de l'évolution vitale propre aux âmes, en images intellectuelles et en émotions volontaires.

Cette théorie de la foi est plutôt faite pour les profanes. Elle veut atteindre les protestants dont elle emprunte les formules, et les philosophes modernes, dynamistes, empiristes, vitalistes, mécanistes, dont elle prétend concilier les tendances opposées. Elle séduira ceux qui sont imbus des principes de la philosophie contemporaine parce qu'elle parle leur langage, mais elle paraîtra bien insuffisante et superficielle aux théologiens catholiques, car elle ne pose et ne soupçonne même pas le problème de la foi surnaturelle; et, d'un autre côté, elle confond en voulant trop *simplifier*.

1. *Loc. cit.*, p. 449.

Digitized by Google

Notre vie religieuse, en effet, est plus complexe que ne le suppose le P. Ermoni. Pour l'analyser il se contente des mots, *foi et croyance*, dont le premier représente la partie intellectuelle de cette vie religieuse, et l'autre résume la partie affective. C'est suffisant peut-être pour offrir un cadre facile aux vastes spéculations de l'imagination et aux brillantes comparaisons ; mais c'est trop étroit pour une analyse vraiment scientifique.

La petite brochure de M. Mallet, *Qu'est-ce que la foi ?* a été couronnée lors du concours ouvert en octobre 1905 par la *Revue du clergé français* sur la question des rapports de la science et de la foi ; elle est écrite avec une mentalité toute moderne (nous ne disons pas moderniste). L'auteur commence par rechercher tous les sens du mot foi et il trouve qu'il exprime d'abord la confiance portant sur le fond d'un être moral ; on a confiance en une personne à cause de sa valeur intellectuelle et morale. Découlant de cette signification, le sens du mot foi s'est appliqué aux vérités acceptées à cause de l'affirmation d'une personne compétente. Telles sont les vérités de la foi acceptées à cause du témoignage divin et sans preuves intrinsèques.

Dans les siècles derniers, et surtout depuis l'invasion de la philosophie kantiste, on a appliqué ce mot de foi pour désigner la confiance soit dans les vérités premières affirmées par nos facultés et qui sont indémontrables parce qu'elles sont d'évidence immédiate, soit en d'autres vérités moins fondamentales que nous admettons pour des raisons subjectivement suffisantes quoique objectivement indémontrables (1).

De la sorte la foi désigne toujours la confiance en une personne morale, mais cette personne morale était, au sens ancien, exclusivement une personne distincte du croyant ; elle peut être en outre, au sens moderne, dérivé du kantisme, le sujet pensant. Dans ce dernier cas, la foi désigne l'adhésion aux affirmations de nos facultés naturelles que les kantistes regardent comme indémontrées et indémontrables, et l'adhésion à nos opinions personnelles également non démontrées mais auxquelles nous donnons notre confiance pour des raisons subjectivement suffisantes.

Partant de ces diverses conceptions, d'après lesquelles la foi préside en fait à toutes nos opérations intellectuelles concernant l'adhésion à la vérité, des philosophes ont voulu mettre la foi à la base de toute notre vie intellectuelle dans ses rapports avec la vérité. « La foi nous apparaît donc, écrit M. Mallet (2), comme une disposition normale, comme la synthèse de nos puissances de connaître, de vouloir et d'aimer, en face des êtres capables eux-mêmes de science et de bonté et, au degré suprême, en face de Dieu. Et par là se trouvent fondues deux conceptions de la foi aussi différentes et, semblait-il (mais ce n'était qu'une apparence), aussi irréductibles l'une à l'autre que celles dont nous trouvons la formule, par exemple, chez Newman : « La foi est un principe actif qui appréhende les doctrines définies » ; et d'autre part : « Avoir la foi, c'est entrer prati-

1. *Loc. cit.*, p. 9 et ss.
2. *Loc. cit.*, p. 15.

Digitized by Google

quement dans le monde invisible, réaliser la présence de Dieu, attendre sa visite, se rendre à lui, s'abandonner entre ses mains. »

M. Mallet expose sans commentaire ou plutôt avec sympathie cette nouvelle théorie de la connaissance. Il en fait même la base de sa théorie de la foi chrétienne. Cependant ce nouveau fidéisme, qui met la foi à la base de toute connaissance, est l'erreur la plus dangereuse de notre temps. On pourrait l'appeler la philosophie du libre examen et de la libre pensée. Elle n'a été inventée que pour les expliquer et leur donner une justification au moins apparente. Si toute connaissance, en effet, est plus ou moins commandée par la foi, elle en a les imperfections et elle n'a pas plus de certitude que la foi, une certitude morale souvent de second ordre (1). Dès lors l'adhésion à toute vérité reste libre, comme est libre l'adhésion aux vérités de foi. C'est l'apothéose de la libre-pensée. Cependant adhérer ainsi à la vérité avec la volonté libre, les néo-fidéistes appellent cela « aller à la vérité avec toute son âme ».

Dans l'explication de l'acte de foi, M. Mallet, comme le P. Gardeil, sépare la crédentité de la crédibilité et il en fait un élément de la foi surnaturelle. A ses yeux l'obligation, pour le sujet, de croire les vérités révélées n'apparaît pas à la raison comme la conclusion nécessaire d'un syllogisme dont les termes sont imposés par l'évidence naturelle ; elle est imposée par les *motifs propres de la volonté*. C'est la volonté qui meut et nécessite l'adhésion aux vérités de foi en lui faisant voir que cette adhésion est bonne, *bona sub specie veri*. « A côté des *idées intellectuelles*, écrit l'auteur (2), qui traduisent les réalités extérieures dont la connaissance sensible a été le véhicule, il y a, peut-on dire, les *idées de l'action* qui traduisent à la conscience les réalités intimes dont l'usage même de la liberté nous met en possession. » C'est de ces « exigences » de l'action, de ce « déterminisme de la volonté » que sort pour l'âme qui ne ferme pas les yeux à leur lumière l'obligation de croire. « La crédentité, la stricte obligation de croire, qui a son fondement absolu dans le décret divin, suppose donc, relativement à nous, la rencontre du fait intérieur (grâce, bonne volonté pratique, vie droite, docilité aux inspirations infuses) et du fait extérieur de la révélation divine (3). »

Nous l'avons déjà dit, à propos du livre du P. Gardeil, le fait intérieur, les exigences de l'action ne concluent ni à la foi, ni à l'obligation de croire, elles peuvent disposer l'âme à recevoir la foi et à lui faire bon accueil. L'obligation de croire résulte d'un commandement positif de Dieu venu du dehors ; elle repose sur la connaissance que Dieu a parlé et commandé l'obéissance à sa parole.

Dans son dernier chapitre : *La science, comment est-elle à la fois autonome et dépendante*, M .Mallet distingue avec à-propos deux conceptions de la science ; l'une, plus ancienne, se propose de connaître les choses telles qu'elles sont ; l'autre, plus moderne, reste indifférente à la vraie nature des choses, elle recherche simplement ce que les choses sont pour

1. L'acte de foi, en effet, reste sans valeur certaine, s'il ne s'appuie sur *l'évidence* directe des motifs de crédibilité, et si son adhésion reste subordonnée à *l'accession* de la volonté.

2. Cf. *Loc. cit.*, p. 32.

3. *Loc. cit.*, p. 34.

Digitized by Google

nous, afin de pouvoir les employer à notre usage ; science et puissance se correspondent. « L'homme par la science, disait Descartes, cherche à se rendre maître de la nature, comme nous le sommes des métiers de nos artisans. » Au point de vue speculatif, cette science moderne se contente d'étudier les faits et, pour en retenir les lois, de forger des « hypothèses les plus explicatives du *fieri* (historique ou physique, peu importe) et à inventer, à organiser les symboles les plus maniables, les plus commodes, les plus efficaces, sans prétendre aucunement fournir une représentation adequate, ontologique de la réalité infiniment complexe (1) ». En fait donc, les sciences *n'affirment* que les faits attestés par l'observation ou les documents, si elles posent les hypothèses, c'est toujours à titre provisoire, *sans les affirmer*. En conséquence, les sciences sont autonomes et indépendantes, puisqu'elles se cantonnent dans le domaine des faits qui leur sont propres et ne visent qu'à leur coordination.

Au sujet de cette autonomie des sciences, M. Mallet remarque à propos que, si chaque science est autonome, quand elle s'occupe de coordonner les faits qui rentrent dans son domaine, elle est dépendante de toutes les autres sciences dans ses résultats, parce que précisément « la science est pour l'action » ; et toutes les sciences étant pour une action commune au service de la vie, elles doivent *coordonner* leurs résultats.

Conformément à ces principes, M. Mallet se montre partisan, au sujet des rapports de la science et de la foi, non pas « d'un concordisme littéral qui serait meurtrier pour la science », ni d'une indépendance absolue, « d'une sorte de comptabilité en partie double qui serait délétère au point de vue moral (2) », mais d'une coordination « de série à série ». Les sciences, dit-il, ... ne sont pas arrêtées, à chaque pas, par la préoccupation d'ajuster les uns aux autres des morceaux d'absolu, des fragments du réel ; elles peuvent ainsi se développer longtemps de façon parallèle, car elles ne communiquent pas entre elles de détail à détail, elles n'ont pas un intérêt moral point par point, mais c'est de série à série qu'elles se coordonnent ou qu'elles se subordonnent aux questions vitales ; c'est par leurs grandes lignes, dans leurs tendances ou leurs conclusions générales, non par quelque côté anecdotique qu'elles atteignent l'âme à travers l'esprit et qu'elles retentissent dans la conscience de l'humanité (3). »

Comment faut-il comprendre ce passage fort obscur ? Les sciences ne se coordonnent pas de détail à détail, mais de série à série. Cela veut-il dire que leurs affirmations de détail ne visant jamais le même objet ne peuvent se rencontrer, ou bien que, n'étant jamais bien certaines, n'étant que provisoires, il n'y a pas lieu de chercher à les faire concorder ? Il semble que ce soit le sens de l'auteur qui dit d'elle qu'à « son point de départ elle est toujours hypothétique et à son point d'arrivée toujours provisoire » et qui justifie les licences accordées à la science par une parole de Léon XIII à Mgr Baudrillart : « Il faut laisser aux savants le droit et le temps de se tromper, pour qu'ils aient le pouvoir de se corriger (4). »

1. *Loc. cit.*, p. 46.
2. *Loc. cit.*, p. 51.
3. *Loc. cit.*, p. 51.
4. *Loc. cit.*, p. 51-52.

Digitized by Google

Cependant, pour autoriser cette licence en faveur des savants, quand il s'agit de contredire les affirmations de la foi, l'auteur se sent embarrassé par la parole du concile du Vatican : « Que chacune des sciences se serve dans sa sphère de ses propres principes et de sa propre méthode ; » mais « en reconnaissant cette légitime liberté, l'Eglise veille attentivement à ce que les sciences n'adoptent point d'erreurs qui les mettent en opposition avec la doctrine divine ». Comment concilier avec ce texte la liberté accordée aux savants d'errer sur les détails ou du moins de contredire dans les détails l'enseignement de la foi ? La réponse de l'auteur est simple : « La foi n'affirme point les détails ; elle se tient sur les hauteurs, contemple les spectacles d'ensemble et s'appuie sur les motifs de la volonté plus encore que sur les motifs de crédibilité intellectuelle (1). » Foin d'un concordisme de détail ! C'est quand on s'imagine que la foi est un catalogue de notions ou de faits à accepter sur le vu d'une estampille qu'on risque de la perdre sous l'influence de ce sophisme de Renan : « On avait raison de ne pas faire de concessions, puisqu'un seul aveu d'erreur ruine l'édifice de la vérité absolue (2). »

Les détails ne sont donc point objet de l'inerrance de la foi non plus que de l'inerrance scientifique. Liberté donc sur ce terrain de se combattre et de se contredire. Telle semble la conclusion de l'auteur.

Ce principe d'apologétique surprendra quelques esprits peu au courant des nouvelles méthodes. Que ceux-là lisent l'ouvrage de M. Guibert : LES CROYANCES RELIGIEUSES ET LES SCIENCES DE LA NATURE, et ils seront édifiés sur le mouvement qui, en ces dernières années, malgré l'encyclique du 8 décembre, a entraîné les esprits en matière d'apologétique.

C'est un vrai régal assurément pour l'esprit et pour le cœur de lire c nouveau livre du savant et pieux supérieur du séminaire de l'Institut ca tholique de Paris. Ce n'est pas une lecture ardue comme celle des ouvrages que nous venons d'analyser ; quand on a commencé la première page, on voudrait, sans désemparer, aller jusqu'au bout, tellement on est séduit par le charme et la clarté du style, subjugué par la force des raisons, émerveillé par les horizons nouveaux ouverts à chaque pas aux regards de l'âme qui veut contempler Dieu dans le monde, son ouvrage. Les premiers chapitres rajeunissent les anciennes preuves de l'existence de Dieu par l'origine du mouvement, l'origine de la vie, l'ordre de l'univers, l'évolution considérée comme procédé de création. Puis il aborde les sciences plus nouvelles ; la biologie moderne prétend expliquer la vie, la pensée par des réactions physico-chimiques : toute réaction élémentaire est une pensée élémentaire, la pensée humaine n'est qu'une réaction plus complexe de la matière d'après les lois physico-chimiques. L'auteur, d'après Claude Bernard, montre que les lois physico-chimiques ne peuvent expliquer le lien qui tient orientés vers un même but tous les éléments physico-chimiques collaborant solidairement à une seule et même vie, elles n'expliquent

1. C'est le sens des pages 58-62 autant qu'il est possible de le dégager.
2. *Loc. cit.*, p. 62.

Digitized by Google

pas *l'idée directrice* qui préside à leurs travaux. Cette idée directrice, c'est l'âme indépendante des lois physico-chimiques et leur commandant. Les lois physico-chimiques n'expliquent pas la sensation, la pensée, le sentiment moral. En face du déterminisme du monde matériel, M. Guibert revendique une place pour la spontanéité des déterminations libres, dont le rôle n'est pas de créer ou de détruire de l'énergie, mais de leur donner une *direction* et ainsi l'acte libre échappe à l'engrenage de la transformation de l'énergie, tout en y présidant. En face de ce même déterminisme il revendique une place pour l'intervention divine ou le miracle.

Tous ces premiers chapitres sont traités au point de vue scientifique plutôt qu'au point de vue philosophique. Ils manquent peut-être des vues plus profondes et plus solides qu'affectionnent les esprits philosophiques ; mais, au risque même de donner des solutions incomplètes, ne valait-il pas mieux insister sur les arguments *ad hominem* qui, pour moins forts et moins durables qu'ils soient, sont de nature à faire plus d'impression ?

Le chapitre VIII, consacré aux origines de l'homme, nous a paru n'être pas assez au courant des véritables affirmations de la science. L'auteur s'est documenté dans les manuels de vulgarisation, rédigés par nos adversaires. S'il était tenu au courant des travaux originaux de nos grands archéologues, il aurait vu que les crânes des hommes quaternaires présentent à peu près les mêmes variétés que les crânes modernes et ne leur sont en rien inférieurs et que l'industrie des premiers hommes dénote une vigueur intellectuelle peu commune. En fait, à toutes les époques, comme aujourd'hui du reste, il y a eu des nations dégradées, mais aussi à toutes les époques, il y a eu des peuples à haute culture qui ont conservé, à travers les siècles à partir de l'origine, toujours également brillant le flambeau de la civilisation. Si l'auteur avait voulu s'en tenir aux véritables affirmations de la science, il aurait évité beaucoup d'objections qui ne reposent que sur l'ignorance des véritables découvertes.

Nous devons faire une remarque analogue au sujet du chapitre *Bible et science*. Entre les affirmations scientifiques et même historiques de la Bible et les affirmations de la science et de la critique il y a opposition, affirme l'auteur (1) : « Au premier abord, la Bible dit une chose, la Science en dit une autre. Lorsqu'elles parlent ensemble de la nature, la Bible et la Science semblent se contredire. Laquelle des deux se trompe ? Si c'est la Bible, elle n'est plus un livre divin. Si c'est la science, il n'y a plus à se fier aux données de l'expérience et de la raison et dès lors le scepticisme triomphe. La solution n'est donc point dans cette alternative (2). »

Comment résoudre ces difficultés ? M. Guibert va proposer son système nouveau.

Dans l'interprétation de l'enseignement biblique au regard de la science et de l'histoire, les exégètes ont suivi jusqu'à ces jours deux voies différentes, le *littéralisme* ou le *concordisme*. Le littéralisme interprète les données scientifiques dans leur sens obvie et il prétend que l'inspiration

1. L'auteur ici ne parle guère que des affirmations scientifiques de la Bible, mais ailleurs, notamment dans l'appendice, il applique ses principes de solution à des données bibliques incontestablement historiques, c'est-à-dire aux données chronologiques.

2. *Loc. cit.*, p. 245.

Digitized by Google

garantit la vérité de ce sens obvie. Ainsi il admet encore les jours génésiaques de 24 heures et la formation de tous les êtres en six jours naturels. — Le concordisme prend les expressions bibliques dans un sens plus large, les détourne au besoin de leur sens obvie et littéral, afin de faire concorder l'enseignement scripturaire avec l'enseignement scientifique de son temps. Ce sont les concordistes qui ont fait des jours génésiaques des jours-époques, pour les mettre d'accord avec les périodes géologiques de la science moderne (1).

Ces deux exégèses, dit l'auteur, n'ont donné que des mécomptes. Elles obligent à violenter à la fois le texte inspiré et les données scientifiques. Elles n'assurent qu'une paix boiteuse. Afin d'établir entre les deux puissances une paix définitive, il propose la théorie des *emprunts scientifiques*. Voici en quoi elle consiste :

« La Bible, dit-il (2), est inspirée de Dieu dans toutes ses parties, ainsi que l'a défini le concile de Trente. Il n'y a donc rien dans la Bible, pas même les détails qui ont trait aux sciences naturelles, où les écrivains sacrés n'aient été guidés par l'Esprit-Saint, rien par conséquent qui puisse être taxé d'erreur.

« Mais dans ce livre inspiré, les choses qui concernent la nature n'étant point l'objet sur lequel les auteurs se proposent de nous instruire, *elles ne servent que de cadre et de support à l'enseignement divin* (3). Aucun signe ne nous autorise à penser qu'elles ont été spécialement révélées par Dieu ; dès lors les auteurs, guidés par l'inspiration divine, les ont seulement empruntées au langage populaire et à la science qui avait cours au moment où ces livres ont été rédigés.

« Les données scientifiques de la Bible n'y prennent donc point une valeur absolue ; elles expriment plutôt le mouvement scientifique auquel participaient les écrivains qui les ont adoptées.

« Pour les descriptions cosmographiques, ils prennent le langage populaire et rendent les apparences.

« Pour les origines cosmogoniques, ils adoptent les récits et les hypothèses qui avaient cours alors, pour graver dans la mémoire du peuple l'œuvre créatrice de Dieu.

« Ainsi s'évanouit toute ombre de contradiction entre la Bible et la Science. »

Pour les contradictions, au point de vue historique, entre la Bible et la critique, l'auteur n'en parle pas ici, mais par divers passages de son livre, spécialement en ce qui concerne la chronologie, il semble qu'il soit disposé à les résoudre de la même manière : les récits historiques de la Bible sont des *emprunts* à l'histoire profane du temps dont l'Esprit-Saint, par l'inspiration, ne garantit pas l'authenticité ni la vérité (4).

1. A propos de ces premiers chapitres de la Genèse l'auteur signale encore *l'idéalisme* à la manière de saint Augustin.

2. *Loc. cit.*, p. 247.

3. C'est nous qui soulignons afin de mettre ces paroles en face du texte de l'encyclique que nous rapportons plus bas.

4. Il s'appuie du reste sur la théorie des emprunts historiques pour justifier la sienne : « Si, en matière d'histoire, dit-il p. 273, certains exégètes ont cru pouvoir les admettre (les emprunts) sans détriment pour l'autorité divine de la Bible, à

Digitized by Google

Cette théorie des emprunts est très commode assurément et elle supprime « toute ombre de contradiction entre la Bible et la science » ou la critique. Mais cette paix ressemble fort à une capitulation, car la porte qu'elle ouvre aux négations libres de la science et de la critique en matière scripturaire ne respecte même pas l'entrée de la citadelle ou du sanctuaire. Le Loysisme n'a fait que tirer les dernières conséquences logiques de ce principe des Emprunts. Tout dans l'Ecriture, en effet, le dogme, la morale, le culte, est fondé, la plupart du temps, sur le fait historique, et parfois sur le fait scientifique et il lui emprunte sa valeur. Si vous ruinez l'autorité du fait historique ou scientifique, ne risquez-vous pas de ruiner le dogme religieux lui-même?

Si l'ancienne foi juive était fondée sur le fait de la création en six jours, sur le fait de la descendance commune de tous les hommes d'un même homme et de la chute originelle, sur le fait de la vocation d'Abraham, sur le fait de la sortie d'Egypte et du séjour au désert, la nouvelle foi chrétienne est fondée sur le fait de la conception du Verbe divin d'une mère vierge, sur le fait de sa prédication, sur le fait de sa mort au Calvaire, de sa résurrection, de son ascension.

Abandonnerez-vous ces faits évangéliques au bon plaisir de la Critique comme des Emprunts faits à des documents profanes? Si oui, vous abandonnez à la Critique les bases mêmes de la foi. Si non, par votre intransigeance « s'évanouit toute ombre de (conciliation) entre la Bible et la science ».

La théorie des Emprunts n'est donc qu'un beau mirage de conciliation. Et comme tout mirage il est funeste à qui s'y laisse prendre. M. Guibert, désireux de rester dans les limites de l'orthodoxie, ne poursuit ce mirage que jusqu'au sacrifice de quelques parcelles de l'enseignement biblique, d'autres en sacrifient une portion plus grande. Origène et son école avaient sacrifié tout le sens littéral de l'Ecriture ; M. Loisy a tout sacrifié. Et les uns et les autres ont agi en vertu du même principe.

Ce principe, du reste, n'est pas aussi récent que le pense M. Guibert (1). C'est, sous un nom nouveau, celui de la critique large qui a régné, durant les trente dernières années et a eu pour principaux tenants à divers degrés MM. Lenormant, di Bartolo, Didiot, d'Hulst, Le Noir, Reusch, Rohling, Savi, de Broglie, Semeria, Houtin, etc. (2). C'est l'école large en fait de critique biblique. Son grand principe était celui-ci : « dans la Bible tout est inspiré, mais tout n'est pas révélé. La révélation seule garantissait de l'erreur. » Et ses tenants ajoutaient : « L'inspiration ne garantit de l'erreur que les vérités que l'auteur divin, l'Esprit-Saint, a l'*intention* d'enseigner aux hommes et l'Esprit-Saint ne se propose d'enseigner que les *vérités dogmatiques ou morales et les faits strictement connexes*. »

Plusieurs de ces tenants de la critique large ont été condamnés, tels

plus forte raison, si on les admet en matière scientifique, les Livres Saints n'auront-ils pas à en souffrir. » Et à la page 270 il reconnaît au récit génésiaque la valeur et la forme d'un récit historique.

1. Qu'on relise à ce sujet notre ouvrage contre Loisy, *Exégèse nouvelle. Les doctrines de M. Loisy* et les articles du P. Théophile Witzel dans les *Etudes franciscaines* 1906 et 1907.

2. Voir notre ouvrage *Exégèse nouvelle*, pp. 13 et suiv.

Digitized by Google

Lenormant, di Bartolo, Houtin. Mgr d'Hulst a dû se rétracter. L'encyclique *Providentissimus* de Léon XIII a été dirigée contre elle, spécialement ce passage : « On ne peut non plus tolérer la méthode de ceux qui se délivrent de ces difficultés (concernant l'accord de la Bible et la science ou l'histoire), en n'hésitant pas à accorder que l'inspiration divine ne s'étend qu'*aux vérités concernant la foi et les mœurs* et à rien de plus. Ils pensent à tort que, lorsqu'il s'agit de la vérité des pensées, il ne faut pas plutôt rechercher ce qu'a dit Dieu, mais examiner plutôt *le motif* pour lequel il a parlé ainsi.

« En effet, tous les livres entiers que l'Eglise a reçus comme sacrés et canoniques dans toutes leurs parties, ont été écrits sous la dictée de l'Esprit-Saint. Tant s'en faut qu'aucune erreur puisse s'attacher à l'inspiration divine, que non seulement celle-ci exclut par elle-même toute erreur, mais encore l'exclut et y répugne aussi nécessairement que nécessairement Dieu, souveraine vérité, ne peut être l'auteur d'aucune erreur. »

Nous ne voulons certes pas prononcer le nom de modernisme en parlant d'un travail sorti de la plume du pieux directeur du séminaire de l'Institut catholique. Nous savons que de telles erreurs sont loin de son cœur. Mais s'il avait bien médité le passage suivant de l'Encyclique du 8 septembre, n'aurait-il pas hésité à écrire ses pages sur la théorie des emprunts scientifico-historiques (1)? Voici ce passage ; il décrit un des procédés des modernistes *apologistes :* « Tout en s'efforçant, par de telles argumentations, d'ouvrir accès dans les âmes à la religion catholique, les nouveaux apologistes concèdent d'ailleurs bien volontiers qu'il s'y rencontre nombre de choses dont on pourrait s'offenser. Ils vont même, non sans une sorte de plaisir mal dissimulé, jusqu'à proclamer hautement que le dogme — ils l'ont constaté — n'est pas exempt d'erreurs et de contradictions. Ils ajoutent aussitôt, il est vrai, que tout cela est non seulement excusable, mais encore — étrange chose, en vérité — juste et légitime.

« Dans les Livres sacrés, il y a maints endroits, touchant *à la science ou à l'histoire* où se constatent des erreurs manifestes. Mais ce n'est pas d'histoire ni de science que ces livres traitent, c'est uniquement de religion et de morale. *L'histoire et la science n'y sont que des sortes d'involucres, où les expériences religieuses et morales s'enveloppent pour pénétrer plus facilement dans les masses* (2). Si, en effet, les masses n'entendaient pas autrement les choses, il est clair qu'une science et une histoire plus parfaites eussent été d'obstacle plutôt que de secours... Nous, Vénérables Frères, pour qui il n'existe qu'une seule et unique vérité et qui tenons que les Livres Saints, *écrits sous l'inspiration du Saint-Esprit, ont Dieu pour auteur*, nous affirmons que cela équivaut à prêter à Dieu lui-même le mensonge d'utilité ou mensonge officieux et nous disons avec saint Augustin : « En une autorité si haute, admettez un seul mensonge officieux, » il ne restera plus parcelle de ces Livres, dès qu'elle paraîtra difficile à

1. Nous savons et répétons que M. Guibert applique surtout sa théorie des emprunts aux données *scientifiques* de la Bible et s'occupe peu des données historiques ; mais les encycliques et la tradition réclament la même méthode d'interprétation pour les données scientifiques et les données historiques.

2. Voir plus haut le passage souligné dans le texte de M. Guibert.

Digitized by Google

» pratiquer ou à croire, dans laquelle il ne soit loisible de voir un men-
» songe de l'auteur voulu a dessein, en vue d'un but. Et ainsi il arrivera,
» poursuit le saint docteur, que chacun croira ce qu'il voudra, ne croira
» pas ce qu'il ne voudra pas. »

Certes l'Esprit-Saint, dans les Ecritures, n'a point enseigné l'histoire ni les sciences pour satisfaire une vaine curiosité, mais il n'était point indigne de lui de le faire s'il le jugeait utile à notre salut.

Du reste, on est saisi d'un profond étonnement quand on voit la faiblesse des objections à cause desquelles certains apologistes modernes se croient obligés d'accuser la Bible d'erreurs et de renverser toute l'exégèse ancienne. En voici quelques échantillons : l'auteur sacré parle de voûte céleste, solide, supportant les eaux supérieures et les astres y sont fixés comme des clous lumineux, dit M. Guibert (1). D'abord, nulle part il n'est dit que la voûte céleste soit solide (2), ni que les astres y soient fixés comme des clous. Il est dit simplement que Dieu fit le firmament pour diviser les eaux et qu'il plaça les astres dans le firmament des cieux. Au moment où les peuples voisins des Hébreux avaient cette cosmographie grossière qu'à tort on attribue à Moïse, il est étonnant que l'auteur sacré, par le choix de ses termes, ait su s'en dégager. On reproche encore l'expression de Josué arrêtant le soleil, le miracle d'Isaïe faisant rebrousser chemin au soleil en faveur d'Achaz. Remarquons d'abord qu'il est dit simplement qu'Isaïe fit rétrogader l'ombre du soleil sur le cadran d'Achaz. Dans un cas comme dans l'autre, où voit-on une erreur cosmographique ? C'est du style historique simplement. L'auteur sacré raconte le fait tel qu'il était nécessaire pour le faire comprendre à ses lecteurs. Est-ce qu'un historien de nos jours raconterait ces deux faits différemment ? — Le grand cheval de bataille de ces apologistes modernes c'est la géogénie et la chronologie bibliques. Leur désorientation en face de ces deux sciences tient à leur ignorance dans l'une et dans l'autre. Ils n'ont eu le temps de les étudier que dans les auteurs de seconde main qui ont réduit en système pour la facilité de l'exposition les découvertes modernes et qui ont en conséquence mis sur le même plan les documents authentiques et les reconstitutions hypothétiques, toutes sorties de leur cerveau. Que ces exégètes apprennent donc, pour se rassurer, que l'archéologie la plus égyptienne, la plus assyro-babylonienne, la plus paléolithique, n'a pas encore établi une date certaine dépassant l'an 2400 ou 2500. Toutes les dates antérieures et même les dates dépassant l'an 2.000, sont encore purement hypothétiques et les archéologues les plus sérieux, surtout en Allemagne, ne parlent plus, même pour l'Egypte dynastique, d'une antiquité supérieure à 2500 ou 3000 au plus.

Enfin, pour ce qui est de la géologie, les découvertes, depuis quelques années, tendent à remettre en question la fameuse distinction des âges et des climats qui lui a servi de base jusqu'à ce jour.

Avant de parler d'accord ou de désaccord entre la science et la Bible, attendons que la science ou l'histoire aient une objection solidement établie

1. *Loc. cit.*, p. 239.

2. Seul le livre de Job (xxxvii-18) compare les cieux à un miroir d'airain ; mais ce n'est qu'une comparaison en style poétique.

Digitized by Google

à nous présenter. Jusqu'à ce jour, laissons la Bible dans son obscurité, respectons le mystère de sa génèse et de sa chronologie. Quand, sur ces deux points, la science humaine sera faite, ce sera le moment de voir s'il y a accord ou désaccord entre la Bible et la science ou l'histoire. Alors seulement on pourra décider avec certitude si, en parlant science et histoire, l'Esprit-Saint a entendu ou n'a pas entendu enseigner la science et l'histoire. En attendant, il est un fait constant, jusqu'à présent, toutes les découvertes modernes ont plutôt démontré que l'Ecriture est aussi vraie lorsqu'elle parle science ou histoire que lorsqu'elle parle morale ou religion. Certes, quand elle fait de simples récits, elle parle selon les apparences, de même quand il s'agit de prescriptions légales ; elle parle au peuple, elle doit parler son langage (1). Mais, dans les quelques pages où elle semble plus spécialement parler science, tout en se servant des idées, des termes, des systèmes mêmes alors en vogue, elle sait si bien composer son texte qu'elle évite les erreurs grossières, enfantines, où se complaisaient les imaginations dans ces temps primitifs ; elle épure ces idées, ces termes, ces systèmes et elle les élève tellement au-dessus des erreurs et des contingences qu'elle les rend dignes de l'admiration des savants de tous les siècles (2). Son exposé cosmogonique, on pourrait le dire, ressemble aux vérités premières de l'ordre métaphysique ; il n'est d'aucun système, il les domine tous. Les Chaldéens de Babylone purent y adapter leurs théories au temps de la Captivité, le moyen âge put y adapter les vues de Ptolémée, et hier les partisans de Copernic, de Laplace, de Lapparent purent tenter une concordance capable de satisfaire les meilleurs esprits.

Cette universalité d'adaptation paraît à plusieurs un indice de son peu de valeur ; elle nous semble plutôt la meilleure garantie de son autorité. Tout système, en effet, si défectueux qu'il soit, contient, avec un fort mélange d'erreur, une part de vérité. C'est par cette part de vérité qu'il se rattache à la doctrine inspirée et peut proclamer son accord avec elle.

Disons, en terminant, que nous avons regretté de voir M. Guibert chercher encore à établir sa théorie des emprunts sur l'autorité de saint Augustin, de saint Jérôme, de Léon XIII. Ces docteurs, nul ne l'ignore, étaient des concordistes convaincus. Du reste, les textes qu'il cite, on l'a démontré depuis longtemps (3), ont un tout autre sens que celui qu'il leur donne pour qui les prend avec leur contexte.

M. Senderens, professeur à l'institut catholique de Toulouse, pour la seconde fois nous donne une nouvelle édition de l'*Apologie scientifique*

1. M. Guibert insiste encore beaucoup sur ce fait que Moïse range les lièvres parmi les ruminants. Mais le contexte montre que Moïse fait une division des animaux au point de vue des viandes défendues. Il prit le mot ruminant dans son sens populaire et non dans son sens scientifique. Or le lièvre agite les mâchoires comme les animaux qui remâchent leurs aliments. Il rumine donc au sens vulgaire de ce mot. Aujourd'hui, au point de vue du maigre permis, on range les canards sauvages à côté des poissons et personne ne proteste.

2. Le fait que la cosmogonie mosaïque évite toutes les extravagances des cosmogonies chaldéennes et égyptiennes, desquelles on la croit dérivée, n'est-il pas une preuve de l'assistance de l'Esprit-Saint dans l'œuvre de sa rédaction ?

3. Voir en particulier *Etudes franciscaines*, 1906, p. 580 et suiv.

Digitized by Google

de la foi chrétienne de M. Duilhé de Saint-Projet. Cette édition est une refonte à peu près totale. C'est une apologétique complète, tracée sur un plan qu'on ne saurait trop approuver à cause de sa clarté. L'auteur y traite de l'origine et de la formation de l'univers, de l'origine et du développement de la vie, de l'origine, de l'histoire et de la destinée de l'homme, et, sur chacune de ces questions, il met en parallèle l'enseignement de la science et de la foi. Dans l'exposé de l'un et de l'autre, l'auteur apporte une clarté, une modération, une conscience parfaites. D'ailleurs il est très au courant des progrès réalisés soit dans les sciences, soit dans les méthodes apologétiques. Nous l'avons vu cependant avec regret abandonner, en exégèse, les traditions de M. Duilhé de Saint-Projet pour suivre les voies nouvelles et embrasser, comme M. Guibert, cette théorie des *Emprunts scientifiques* dans laquelle nous craignons qu'il n'y ait une trace réelle de modernisme. Quoi qu'il en soit, l'auteur a le bon esprit de ne lui accorder que quelques lignes ; et il se livre tout entier à son apologétique qui est l'un des plus beaux travaux de défense religieuse que nous connaissions.

Nous terminons ce bulletin, déjà trop long, par le livre de M. Lucien Roure : *En face du fait religieux*. Le sens religieux existe, il naît de la considération du monde extérieur et de son mystère ; il naît de la conscience de notre dépendance et de notre tendance vers le bonheur. L'esprit religieux varie selon les dispositions mentales des hommes, ici c'est la mentalité intellectuelle, ailleurs la mentalité affective. Le mysticisme se distingue de l'hystérie, c'est un état dans lequel l'âme s'unit directement au vrai, à l'absolu, spécialement par l'amour. La religion donne à l'homme la vie intégrale. Telle est l'analyse de ce livre. Il sera lu avec intérêt par tous ceux qui veulent se rendre compte des préoccupations religieuses qui agitent, depuis un quart de siècle, ceux qui pensent et réfléchissent et des diverses solutions qui ont été proposées pour répondre à l'instinct religieux toujours vivace au fond de l'âme humaine.

Fr. HILAIRE DE BARENTON, O. M. C.

Digitized by Google

CHRONIQUE DU MOUVEMENT INTELLECTUEL

I. Idées, Faits et Renseignements.

Nouveaux **Périodiques.** — Par un Décret apostolique du 29 septembre, le Souverain Pontife annonce pour 1909 la création d'un *Bulletin officiel pour la promulgation des Lois et la divulgation des Actes du Saint-Siège.* Voici d'ailleurs le texte de la Constitution apostolique : « La manière de promulguer les constitutions et les lois pontificales ne fut pas toujours la même en tous temps dans l'Eglise catholique ; depuis des siècles, cependant, s'est introduit l'usage d'en exposer quelques copies au public en les affichant en certains lieux les plus fréquentés de Rome, spécialement aux portes des basiliques du Vatican et de Latran. Ce qui se promulguait à Rome comme centre de la chrétienté et patrie commune des fidèles était considéré comme promulgué à toutes les nations et prenait sans autre formalité force de loi.

Mais, comme la forme et le mode de promulgation dépendent de la volonté du législateur qui peut librement apporter des modifications aux formes en vigueur, en établir l'usage et en créer de nouvelles suivant les besoins des temps et des lieux ; ainsi il advint que toutes les lois et les constitutions pontificales ne furent pas promulguées par le passé dans la forme susdite, c'est-à-dire par l'affichage à Rome dans les lieux accoutumés.

En dernier lieu, s'en remettant principalement au soin des Sacrées Congrégations dont les pontifes romains se servaient pour interpréter les lois déjà existantes et pour en faire de nouvelles, on considérait d'ordinaire comme promulgués *ipso facto* tous les actes et décrets du Saint-Siège émanés légitimement des secrétariats compétents. Il n'y a pas de doute que les actes publiés de cette façon ne fussent authentiques, soit parce que, pour la plupart ils étaient munis de clauses portant dérogation à toute disposition contraire, soit parce qu'une telle manière de les promulguer avait l'approbation expresse ou tacite du Souverain Pontife.

Une telle forme de promulgation, bien qu'elle fût absolument légale, manquait cependant de cette solennité dont il est à propos d'accompagner les actes de l'autorité suprême. C'est pourquoi, un grand nombre d'évêques ont fait, non seulement auprès de Nous, mais déjà avant Nous auprès de Nos prédécesseurs, en diverses occasions, et surtout récemment quand ils furent questionnés sur la codification du droit canonique, de vives instances pour qu'à la suprême autorité de l'Eglise, on proposât un bulletin par lequel seraient promulgués les nouveaux actes du Saint-Siège apostolique.

Cette demande prise en sérieuse considération et l'avis pris de quelques cardinaux de la sainte Eglise romaine, estimant pouvoir accueillir les

Digitized by Google

vœux des évêques précités, de Notre autorité apostolique et par la force de la présente constitution, nous décrétons qu'à partir de la nouvelle année 1909, il soit publié par l'imprimerie vaticane un bulletin officiel des actes du Siège apostolique. Nous voulons, en conséquence, que les constitutions pontificales, les lois, les décrets et les autres ordonnances des pontifes romains, des Sacrées Congrégations et des dicastères, inscrits et publiés dans ledit bulletin, avec l'autorisation du secrétaire ou du grand official de chaque congrégation ou dicastère, soient considérés comme légalement promulgués dans ce seul et unique mode, pour autant qu'il y aura lieu à une promulgation et qu'il n'y aura pas été pourvu d'une autre façon par le Saint-Siège.

Nous voulons, en outre, que soient insérés dans le même bulletin tous les autres actes du Saint-Siège que l'on estimera utile de reporter à la connaissance du public, dans la mesure où leur nature le permettra ; à quoi, selon les cas, pourvoiront les supérieurs des Sacrées Congrégations, des tribunaux et des autres dicastères (1).

Et Nous en ordonnons, déclarons, décrétons ainsi, décidant que la présente constitution soit et demeure toujours ferme, valide et efficace, poursuivant en tout son plein effet, nonobstant toutes dispositions contraires.

Rome, près Saint-Pierre, 29 septembre de l'année 1908 de l'Incarnation du Seigneur, la sixième de Notre pontificat.

A. cardinal DI PIETRO,
dataire.

E. cardinal MERRY DEL VAL,
Secrétaire d'Etat.

Visa :
De curia J. vicomte DELL' AQUILA. L. + P.

Enregistré à la secrétairerie des Brefs. V. CUGNONI.

⁂

A Rome, les Docteurs E. Schmitz et J. Sestili entreprennent la publication d'un nouveau Bulletin bibliographique : **Bibliophoros,** *decurrentis litteraturae Scientiae catholicae praecipuos in hoc genere libros exhibens, quos omnis natio in dies affert una cum de operibus judiciis ex clarioribus periodicis excerptis, vel a peculiaris disciplinae professoribus prolatis.* Le Bulletin, trimestriel, du prix de 2 fr. 50 pour l'Italie, 3 fr. pour l'étranger, sera publié chez M. Bretschneider, 60, Via del Tritone, Roma. Le premier fascicule est paru en octobre (56 pp. in-8°), et contient, comme l'indique le titre, une brève, mais judicieuse appréciation des principales nouveautés d'Ecriture Sainte, de Patrologie, de théologie, de droit canonique, de philosophie, d'histoire, d'archéologie, d'apologétique...

⁂

La Revue de Philosophie, publiée sous la direction de M. l'abbé Peillaube, en changeant son éditeur pour paraître chez Beauchesne à partir du 1er novembre, propose à ses lecteurs et collaborateurs de mettre à l'ordre du jour de ses études le *Problème de la connaissance*, aujourd'hui si battu en brèche par toutes les erreurs philosophiques. La *Revue*

1. Ce Bulletin officiel aura pour directeur M. l'abbé Joseph Bruno, et pour sous-directeur le R. P. Pierre Benedetti.

Digitized by Google

se propose d'étudier à fond ce problème dans des articles qui porteront 1° sur la psychologie de la connaissance, 2° son origine, 3° sa valeur, 4° son application à l'étude du monde, de l'âme, de Dieu et des fondements de la morale.

Toujours dans le même domaine de la philosophie, les directeurs des *Archives de Neurologie*, revue mensuelle des maladies nerveuses et mentales, annoncent leur dessein de donner à la Revue une nouvelle orientation, de décentralisation et d'internationalisation. Les directeurs annoncent ainsi leur programme : « Nous avons pu nous assurer le concours de personnalités étrangères des plus compétentes en même temps que de représentants des plus qualifiés de la science neuro-psychiatrique de la Province et de Paris.

En ces dernières années la pénétration réciproque des diverses écoles psychiatriques s'est de plus en plus accentuée pour le grand profit de l'évolution des idées générales et de la science neuro-biologique en particulier.

L'unification du corps des médecins d'asiles s'est achevée et l'institution toute récente d'un concours supplémentaire pour Paris semble devoir se concilier à l'aide de quelques modifications faciles à obtenir avec l'homogénéité du corps scientifique désormais constitué.

Il y avait donc lieu d'ouvrir la tribune d'une des plus anciennes revues spéciales à l'exposé des idées et des théories originales des écoles françaises et étrangères ainsi qu'à la jeune phalange de savants dispersés dans le champ immense d'observations qu'offrent nos asiles et quartiers d'hospices publics ou privés.

D'autre part le besoin se manifeste de foyers nouveaux où soient produits les cas cliniques nombreux éclairés au jour des théories nouvelles et des méthodes d'investigations modernes. (Nous n'en voulons pour preuve que l'éclosion simultanée toute récente de deux nouvelles Sociétés cliniques psychiatriques à Paris même.)

A de nouveaux groupements d'étude doit correspondre une refonte des publications.

Nous avons donc choisi ce moment pour transformer les *Archives* et nous espérons réussir dans leur orientation nouvelle avec la collaboration de tous.

La Revue préparera sa transformation au cours du deuxième semestre 1908, afin d'atteindre sa réalisation complète en janvier 1909. D'ici là nous serions heureux de recevoir toutes les indications et propositions de nos correspondants.

Nous nous proposons notamment de donner les analyses et comptes rendus aussi près que possible du moment des publications reçues comme des dates de séances des Sociétés dont les travaux sont analysés.

L'abondance des publications rend nécessaire la rapidité de ces informations dont l'intérêt principal est fort souvent l'actualité scientifique. Chaque numéro contiendra donc une leçon ou revue générale sur un sujet de psychiatrie, un travail original sur une question de laboratoire neuro-psychiatrique ou psychophysiologique, enfin une étude d'ordre social législatif ou médico-légal (assistance, réglementation, expertises) avec la Revue

Digitized by Google

des Revues et des livres des Sociétés ainsi que les informations traditionnelles.

Nous entendons donner une part aussi large que possible aux correspondants de la province et de l'Etranger et procéder avec leur appui à des enquêtes générales ainsi qu'à des descriptions monographiques d'établissements divers.

L'ensemble devra constituer un inventaire général de tous les moyens de traitement et d'assistance spéciaux ainsi que la statistique comparée en vue de l'organisation et de la lutte contre les maladies mentales et nerveuses. »

Dr Bourneville et Marie.

Enfin la librairie Bloud vient d'organiser, sous la direction de Raymond Meunier, une *Bibliothèque de Psychologie expérimentale et de Métapsychie* à 1 fr. 50 le volume. « Cette Bibliothèque s'adresse aux professeurs, aux médecins, aux magistrats, aux étudiants et au public cultivé qu'elle renseignera sur les données acquises par la science contemporaine dans le domaine *psychologique et psychique*. Ces données sont aujourd'hui assez nombreuses et assez solidement établies pour qu'il ait pu paraître opportun de les faire connaître en dehors du monde encore assez restreint des travailleurs de laboratoires et des spécialistes. Ceux-ci trouveront d'ailleurs parmi nos monographies, une série de *mises au point* utiles à leurs recherches et des *exposés personnels* de questions moins étudiées et plus théoriques. Nous pensons qu'ils porteront intérêt à cette nouvelle publication si nous en jugeons par l'accueil empressé qu'ils ont fait dès l'abord à notre projet.

Les volumes de notre collection se répartiront en trois groupes.

Le premier groupe constituera une *série historique*. Les diverses sciences psychologiques, encore qu'elles aient pris depuis un temps relativement court le caractère expérimental qui est celui sous lequel nous nous proposons de les envisager spécialement, ont derrière elles un long passé. Il est donc indispensable de les exposer en quelque sorte « génétiquement ». Ce point de vue s'impose tout particulièrement pour certaines questions qui, de près ou de loin, se rattachent à ce que les psychologues contemporains désignent sous le nom de « métapsychie ». Les *recherches occultes*, les problèmes qu'ont englobés tour à tour la magie, le spiritisme et la philosophie, du moins dans la forme merveilleuse où l'imagination se les représentait, exigent une interprétation historique.

Dans le second groupe seront traitées « *les grandes questions psychologiques* ». Par là nous entendons les problèmes d'un ordre général, dont on trouve l'exposé dans les Manuels de philosophie, et que nous nous proposons d'étudier selon la méthodologie scientifique à laquelle on doit le renouvellement des sciences psychologiques.

Enfin notre troisième groupe, le plus important, sera consacré à l'examen des *problèmes spéciaux* de psychologie et de métapsychie. Par psychologie nous entendons la *psychologie normale*, *pathologique*, *ethnique et comparée*. Quant à la *métapsychie*, on sait que M. Charles Richet a proposé au Congrès de Rome (1906) ce terme générique pour définir l'ensemble des phénomènes sur lesquels les sciences psychologiques n'ont point encore fourni des résultats concluants.

Digitized by Google

Ajoutons que certains volumes de la collection pourront appartenir à deux de ces groupes ou aux trois ensemble. Il s'agit donc plutôt d'indiquer les directions dans lesquelles nous nous proposons de nous engager que de tracer dès maintenant un plan limitatif de chaque volume ou de circonscrire définitivement notre domaine.

En résumé l'ensemble de la collection formera une sorte d'*Essai synthétique sur l'ensemble des questions psychologiques et des problèmes qui s'y rattachent.* Notre but sera atteint si l'effort de compréhension psychologique qui caractérise notre époque s'y trouve exprimé.

Plusieurs volumes sont parus :

Les Hallucinations télépathiques, par N. VASCHIDE, directeur-adjoint du laboratoire de Psychologie pathologique des Hautes-Etudes.

Le Spiritisme dans ses rapports avec la folie, par le Dr Marcel VIOLLET, médecin des Asiles.

L'Audition morbide, par le Dr A. MARIE, médecin en chef de l'asile de Villejuif, directeur du laboratoire de Psychologie pathologique de l'Ecole des Hautes-Etudes.

Les Préjugés sur la folie, par la Princesse LUBOMIRSKA.

La Pathologie de l'attention, par N. VASCHIDE et Raymond MEUNIER.

Les Synesthésies, par Henri LAURES.

D'autres sont en préparation.

Il nous reste à formuler le vœu que cette double entreprise : *Archives de Neurologie* et *Bibliothèque de Psychologie expérimentale*, acceptée par des libraires catholiques, MM. Bloud, puisse servir la cause de la science catholique.

On nous annonce aussi que le P. Augustin Gemelli, franciscain, et le docteur Canella, sous le haut patronage des cardinaux Mercier et Maffi des évêques de Verceil et de Casena et d'un grand nombre de personnalités, ont l'intention de fonder en Italie une Revue de philosophie chrétienne : *Rivista filosophica cristiana*, dans le genre sans doute de la *Revue neo-Scolastique* de Louvain, pour donner un nouvel élan à la philosophie catholique, à l'encontre du mouvement philosophique antichrétien.

C'est, dans un autre domaine, la même inspiration qui a donné naissance à *La Critique du Libéralisme religieux, politique, social*, Revue bi-mensuelle de 40 pp. in-8°, paraissant le 1er et le 15 de chaque mois chez Desclee, sous la direction de M. l'abbé Emmanuel BARBIER, avec l'autorisation de son Ordinaire, Mgr Pelgé, évêque de Poitiers. Le titre de cette *Revue* en fait connaître assez clairement l'objet.

Elle sera une œuvre de vulgarisation, destinée à tenir l'opinion en garde contre un genre d'erreurs d'autant plus redoutables qu'elles se dissimulent facilement, et que, le plus souvent, elles sont propagées par des hommes de bonne foi, chez qui elles s'allient parfois avec un zèle très pur.

Cette *Revue* est fondée pour signaler les manifestations, les tendances, la tactique de cet esprit d'erreur, et pour leur opposer les vrais principes qui doivent guider les catholiques, soit en face des problèmes soulevés autour des questions de science religieuse, soit dans la défense de leurs libertés et l'exercice de leurs devoirs politiques, dans l'action civique, soit encore à l'égard des projets, aujourd'hui si nombreux, de réforme sociale.

Digitized by Google

Les articles de la *Revue* se renfermeront dans le domaine des faits. C'est dire que tout procès de tendances sera soigneusement évité. On aura pour principes de ne rien affirmer que de vrai et de certain, de ne rien avancer qu'on ne prouve, de conserver les ménagements convenables à l'égard des personnes, et le respect absolu de leurs intentions, tout en s'opposant franchement à leurs idées, s'il paraît nécessaire. Mais, sous ces réserves, les intérêts de la divine Vérité primant tous les autres, nous userons du droit de les soutenir, selon notre conscience et nos forces, quand ils nous paraîtront négligés ou obscurcis, tout en soumettant toujours nos jugements à celui de la Sainte Eglise.

La *Revue* se présente au public avec la collaboration d'hommes suffisamment connus : de prêtres, tels que Mgr Delmont, professeur à l'Université catholique de Lyon, M. l'abbé Stephane Coubé, M. l'abbé de Pascal; de jurisconsultes, tels que MM. H. Taudière et H. Lucien-Brun ; de publicistes, tels que M. Octave Chambon, directeur du journal *La Bourgogne*, Miriam, collaborateur à *La Croix*, M. Paul Tailliez, etc...

La rédaction comportera, en outre, de nombreuses études publiées par le directeur de la *Revue*.

Le 1er numéro est paru le 15 octobre. Chaque article soulève un lièvre C'est d'abord : *Une Revue « libérale et progressiste » : la Revue du Clergé français*, où M. Barbier fait ressortir les faiblesses de M. Bricout, spécialement à l'égard de M. Loisy ; — une étude de Paul Tailliez sur l'ouvrage de M. J. Charles, que d'autres ont exalté : *Vers l'idéal : Eveils d'âmes*. « Ces éveils d'âmes se produisent parmi des rugissements d'une harmonie douteuse et d'une justesse contestable. On y trouve une partialité pleine d'aigreur aux dépens des autorités du lieu ; une confiance souvent puérile dans les impulsions du moi ; une perpétuelle confusion entre les modes contemporains de la propagande publique et le fond même de l'apologétique ; un mépris résolu des méthodes anciennes, au profit d'un « idéal ou mal défini ou périlleux » ; une juxtaposition souvent irrévérencieuse des invocations les plus mystiques et des médisances les plus caractérisées ; pour tout dire, une *olla potrida* où les doutes d'un Jouffroy voisineraient avec les élévations d'un P. Faber. » — *Une solution facile de l'affaire Turmel : « La Revue d'Histoire et de Littérature religieuse*, où ont paru les articles d'Herzog, après ceux de Dupin, avait pour secrétaire de rédaction un autre prêtre, M. l'abbé Lejay, professeur à l'Institut catholique de Paris. Le titre et les fonctions lui en ont appartenu indéniablement, quoique la *Revue* n'en fît pas mention publique... M. Lejay sait bien, lui, qui est Herzog, qui est Dupin. Un secrétaire de rédaction ne traite pas avec des pseudonymes. M. Lejay ne doit sans doute aucun compte à ceux qui n'ont point qualité pour l'interroger, et n'aurait qu'à se retrancher vis-à-vis d'eux dans le secret professionnel. Il peut également se refuser à faire connaître, même à qui que ce soit, le personnage qui se dérobe derrière ces noms d'emprunt, si, comme il faut le souhaiter, ce personnage n'est pas M. Turmel. Mais, étant donné les présomptions très fortes que le débat soulevé a fait naître contre celui-ci, et que son attitude a plutôt confirmées ; étant donné l'intérêt capital qu'il y a pour l'honneur et la défense de la vérité catholique, pour la préservation des âmes, à éclaircir un doute aussi grave et aussi motivé, les autorités ecclé-

Digitized by Google

siastiques compétentes n'auraient-elles pas un motif bien suffisant d'imposer à M. Lejay l'obligation rigoureuse de répondre à cette question: M. l'abbé Turmel est-il Herzog, est-il Dupin? » — Une critique sévère de deux articles de Mme H. J. Brunhes sur l'action sociale de la femme. — Enfin, une recension avec force réserves du fameux roman de Robert-Hugh Benson: *le Maître de la Terre*, « en passe de se classer au rang de ces livres que tout le monde doit avoir lus ».

⁂

Congrès. Le courant est aux Congrès. Sans prétendre les résumer tous, ni même les citer, nous donnerons un bref résumé de ceux qui touchent de plus près au domaine scientifique, social ou religieux. Les *Etudes* ont parlé en octobre du XIXe Congrès eucharistique de Londres. A Heidelberg, comme nous l'avions annoncé, s'est tenu au commencement de septembre le *Congrès International de Philosophie*. Voici l'intéressant aperçu qu'en donne le *Temps* dans son n° du 8 septembre (1): « Une répartition arbitraire en sept sections (I. Histoire de la philosophie; II. Philosophie générale, métaphysique et physique naturelle; III. Psychologie; IV. Logique et théorie de la connaissance; V. Sociologie; VI. Esthétique; VII. Philosophie de la religion) avait alourdi la marche du congrès, dont le fonctionnement, par définition même, ne pouvait être que difficile.

Cent cinquante-cinq « communications », c'est-à-dire conférences, furent faites qui n'offrirent pas toutes un égal intérêt. Un choix sévère ne présida pas à la désignation des conférenciers, et à la faveur de cet état de choses beaucoup avaient pris une place disproportionnée avec leur valeur. Si l'organisation de ce congrès avait été plus parfaite, le programme en aurait été établi au préalable par une commission, laquelle, de préférence, aurait choisi quelques théories seulement, susceptibles d'être fécondées et éclaircies par une discussion.

Nous essayerons de dégager les tendances générales des diverses écoles qui, malgré l'épithète « internationale », ne semblent pas se pénétrer, et sont, notamment l'allemande et la française, très éloignées l'une de l'autre. Il n'y a guère que M. Boutroux qui, entre les deux, serve de trait d'union, parce qu'il tend sans cesse à concilier les deux tendances de la métaphysique proprement dite et de la science.

C'est l'école française qui se signale par son réalisme, et c'est l'école allemande qui, en face des tendances positives de l'école française, affirme son attachement à un vieil idéalisme professoral. La philosophie française, chercheuse, remueuse d'idées, envahit tous les domaines; entre la vie et elle, la séparation n'est pas rigoureuse. Combien il en va autrement de la philosophie allemande! Rejetée de la vie nationale, où on n'a que faire d'elle, où elle est considérée comme une entrave, comme l'adversaire, elle semble s'en tenir, le plus souvent, à un verbalisme philosophique rigide, d'influence kantienne. Les penseurs hardis, comme Hæckel, comme Wundt, comme Lips, comme Simmel, ne sont pas venus à ce congrès.

L'école française, brillamment représentée par MM. Boutroux, Rauh,

1. Il est bien entendu que nous ne voulons être qu'objectif en relatant ce mouvement de la pensée universitaire.

Digitized by Google

Delbos, Couturat, etc., et par les « jeunes », MM. Simiand, Brunschwig, Winter, Rey, Dufumier, etc., a pour sa bonne part contribué à animer un congrès que le « poids mort » risquait d'étouffer.

Le beau développement de M. Boutroux, qui constitue l'esquisse d'un rapport destiné à faire suite au célèbre rapport de Ravaisson sur la philosophie en France depuis 1867, marqua le point culminant du congrès.

M. Boutroux commença par faire une revue sommaire des principaux travaux philosophiques depuis 1867. La façon émue et sympathique, dont il parla notamment de Lachelier, de MM. Th. Ribot et Bergson n'est pas pour surprendre de la part d'un esprit aussi élevé.

De cette revue des diverses directions de la philosophie française, il lui semble résulter que 1° chaque branche de la philosophie : métaphysique, psychologie, sociologie, morale, tend à devenir à elle seule la philosophie tout entière ; 2° dans chacun de ces domaines, on poursuit l'exactitude, l'objectivité et la rigueur scientifique, et l'on prend pour modèle de l'évidence scientifique le genre d'évidence qui se rencontre dans les sciences les plus parfaites : les mathématiques et les physiques. Mais d'autre part, se proposant de serrer de près la réalité, on craint avant tout d'y substituer des observations scolastiques. M. Boutroux se demande si ces travaux présentent, d'une manière générale, des caractères que l'on puisse rapporter au génie français. Et il y retrouve 1° l'effort pour penser individuellement qui fut un trait dominant de la philosophie de Descartes ; 2° le goût des idées claires et la défiance à l'égard des abstractions scolastiques; 3° le culte persistant de l'analyse psychologique et morale.

A premirée vue, la philosophie française actuelle, poursuit le rapporteur, substitue à la philosophie, comme unité et comme tout, des sciences philosophiques distinctes se développant sur le modèle des sciences positives. « Cette substitution, si elle était absolue, ne serait rien de moins que la destruction de la philosophie, car la philosophie n'est pas, si elle n'est pas une et humaine, c'est-à-dire subjective en quelque manière. » Ce qui domine, à l'analyse actuelle, c'est l'esprit philosophique, qui, tout en recherchant les sources intellectuelles et morales de toutes choses et en soumettant les sciences à une critique rationnelle, maintient la proccupation des fins idéales de l'homme.

M. Boutroux conclut ainsi : « A cet esprit philosophique, nos philosophes, si défiants qu'ils fussent à l'égard des systèmes, n'ont point été infidèles. Ainsi nous n'attendons pas une philosophie nouvelle, nous n'assemblons pas des matériaux en nous écriant : *Exoriare aliquis !* La philosophie sous la forme vivante et féconde de l'esprit philosophique, est actuellement prospère dans notre pays. Elle a pour devise, pourrait-on dire : par la vérité, pour la justice. »

Parmi les autres communications de l'école française, il importe de brièvement résumer les plus typiques, qui sont de nature à préciser sa tendance générale. De toutes, celle de M. Rauh, professeur à la Sorbonne, nous a paru plus particulièrement originale.

M. Rauh a exposé les lignes générales d'une théorie sur l'expérience. La pensée, telle que nous la concevons, c'est-à-dire comme élément spécifique absolument différent des faits d'expérience que présente le monde réel, n'existe pas. Il n'y a pas de monde abstrait, d'une essence absolu-

Digitized by Google

ment différente de celle du monde, dit réel. Il n'y a que des mondes expérimentaux divers, faits à peu près de même.

L'autre idée de M. Rauh est qu'il n'y a pas pour le moment d'expérience absolue, c'est-à-dire de fait tel que tous les autres en dépendent. A ce point de vue, M. Rauh s'oppose à la métaphysique de la nature (Boutroux) comme à celle de la psychologie (Bergson). Tout est expérimental, selon lui, et il y a des mondes expérimentaux divers et irréductibles, dont la valeur ne peut être jugée que par leur effet ou par la préférence de l'humanité.

M. Simiand, dans la section de sociologie, en l'absence de MM. Durckheim et Lévy-Brühl, dont il est le disciple, a indiqué les caractères d'une méthode positive en science économique, par opposition à ceux de l'economie politique traditionnelle.

L'histoire de la philosophie n'a pas, semble-t-il, fourni une contribution précieuse. Mentionnons les communications de M. Xavier Léon, sur les rapports de Fichte avec la franc-maçonnerie, de M. Delbos, sur la notion de substance dans la philosophie de Spinoza, de M. van Biéma, sur le germe de l'autonomie kantienne chez Liebnitz.

En philosophie religieuse, M. H. Delacroix a donné une contribution au problème des rapports du christianisme et du mysticisme ; une étude sur l'extase dans les cinq premiers siècles chrétiens, démontrant que la notion mystique de l'extase se rattache au néoplatonisme, à l'exclusion des phénomènes chrétiens et des doctrines patristiques.

Dans la branche de la critique et de l'histoire des sciences, qui semble avoir été une des plus actives du congrès, il nous faut signaler le travail de M. Brunschwig, qui a essayé de tirer de l'évolution de la mathématique au cours du XIX' siècle les leçons qu'elle comporte pour les philosophes (implication et dissociation des notions) ; celui de M. Winter, qui a montré que certains problèmes de l'ordre scientifique, par exemple le problème de la classification des fonctions dans l'analyse mathématique, supposent une certaine réflexion philosophique (du rôle de la philosophie dans la découverte scientifique) ; de M. Meyerson, qui a indiqué que le savant avait besoin de croire à la réalité en soi de son objet ; de M. Rey, sur le sens nouveau de l'antique opposition de l'*a priori* et de l'expérience ; de M. Dufumier, sur la notion d'une logique formelle positive.....

Le trait caractéristique de la philosophie allemande, telle qu'elle se manifesta au congrès de Heidelberg, c'est, ainsi que nous l'avons signalé, la résistance pour ainsi dire interne qu'elle oppose aux doctrines étrangères plus vivantes. Peut-on l'expliquer par sa forte tradition de philosophie systématique ? Par la suffisance et la morgue de beaucoup de savants allemands ? Par sa situation particulière, comme nous le croyons, au milieu de la vie nationale ?

Quoi qu'il en soit, ce dédain éclate dans tous les domaines. Les Allemands présents au congrès ne cachèrent pas leur peu d'inclination pour la sociologie, par exemple.

En dehors de M. Ielsohn, ils n'ont pas davantage, en ce qui concerne la critique des sciences, apporté de travaux intéressants.

En histoire de la philosophie, leurs études furent nombreuses et approfondies, mais toutes tendent à se rattacher aux autorités du passé. Par

Digitized by Google

contre, en psychologie, leurs travaux, en particulier sur la psychologie des sentiments, furent plus originaux. M. Külpe apporta les résultats de ses expériences sur la matière du sentiment dans ses rapports avec la sensation.

L'Allemagne philosophique tout entière n'était pas au congrès. Il serait injuste de l'oublier. M. Vindelbrand, professeur à l'université de Heidelberg, et président du congrès, fit un exposé sur le concept de *loi*.

Dans la philosophie anglo-saxonne, peu représentée au congrès, le développement si considérable du mouvement pragmatiste de ces dernières années n'a fait que s'accentuer. M. Royce, professeur à l'université Harvard, a montré comment les recherches les plus récentes sur la logique mathématique peuvent servir à confirmer la doctrine pragmatiste. Mentionnons encore parmi les pragmatistes M. Schiller. Miss Ladd-Franklin fit une communication sur la logique générale.

Deux tendances principales se distinguent dans l'école italienne. La première se rattache à des préoccupations littéraires et artistiques. Elle a subi l'influence de Hegel, dont la doctrine a toujours eu à Naples des fervents ; M. Bernardo Crosse *(il Carattere lirico dell'arte e l'intuitione pura)* la représente. La seconde tendance est de positivisme critique ou de philosophie scientifique, avec ses représentants : MM. Peanno, Enriquez, Vailati, Calderoniete.

M. F. Enriquez s'efforça d'élucider le principe de raison suffisante par des exemples tirés de la mathématique, physique-chimie. M. Vailati insista sur la nécessité d'éclaircir le langage et montra qu'en en acceptant certaines formes on accepte les systèmes philosophiques qui leur servent de support.

Le 3e congrès international de la philosophie n'aura-t-il que le résultat de nouer plus étroitement les rapports personnels entre les savants des divers pays, comme semble tenté de le croire M. Boutroux ? Contribuera-t-il à donner une vie plus souple aux philosophies nationales, et à réaliser la maxime rappelée au congrès par un Allemand sceptique, M. Troeltsch, qui, à la première séance du congrès, où il remplaça le recteur de l'université absent, s'écria avec vivacité: « La vie est plus grande que la pensée » ? Produira-t-il, selon le désir du professeur Windelbrand, l'unification des conceptions de vie diverses ?

Le choix qui a été fait de la ville de Bologne pour le prochain congrès semble indiquer que la philosophie internationale a actuellement des préférences pour la conception de M. Troeltsch, si différente de celle qu'affirmèrent à ce congrès les philosophes de son pays. »

⁂

A Oxford, du 15 au 18 sept., s'est tenu le *Congrès de l'Histoire des Religions*. Nous emprunterons cette fois au *XXe Siècle* quelques notes sur ce Congrès :

Il serait extrêmement difficile de dégager une impression d'ensemble des travaux du Congrès. Ce n'est que lorsque les divers mémoires auront été réunis et publiés que l'on pourra tenter d'en faire la synthèse.

On peut cependant dès à présent présenter quelques remarques d'un

Digitized by Google

caractère général. On sait combien, depuis quelques années, les études d'ethnographie religieuse ont pris de l'extension sur l'influence des travaux de Taylor, Robertson Smith, Frazer, Lang, Haitland et Salomon Reinach — pour ne citer que quelques-uns des noms les plus connus. Il semblait — à croire d'aucuns — que l'on était sur le point de saisir à ses sources premières les origines des religions et qu'on allait pouvoir réduire tous les phénomènes religieux à quelques règles assez simples. On avait analysé de près spécialement les rapports de la magie et de la religion ; l'on discutait pertinemment de l'antériorité de l'une sur l'autre ; on trouvait dans le système religieux et social du totémisme l'explication des rites les plus divers, des institutions morales ou sociales de l'humanité entière. Bien plus, la phase dite totémique passait pour avoir été un des stades primordiaux par lesquels toutes les religions avaient nécessairement passé.

Et voilà que, de même que d'autres théories, d'autres systèmes qui devaient tout expliquer, ceux-ci également semblent entrer dans une phase de déclin. Les recherches des spécialistes auront peut-être servi à l'accumulation de matériaux intéressants ; les essais de synthèse auxquels ils servaient de base sont en train de s'effondrer, battus en brèche de toutes parts. Les plus compétents sont unanimes à cet égard et l'on a pu recueillir au Congrès les impressions très nettes de plusieurs. Salomon Reinach, dans une adresse présidentielle, reconnaît la chose sans ambages.

Un résultat précieux des récentes recherches ethnographiques et qui a été l'objet d'une grande partie du discours présidentiel de M. Haitland est vraiment remarquable. C'est l'existence chez bon nombre de sauvages, sinon chez tous, de la croyance à l'existence d'un être suprême, croyance qui aurait été antérieure au développement de l'animisme. C'est, au fond, la thèse traditionnelle chrétienne, longtemps dédaignée au nom de la science et que l'on est forcé de reprendre petit à petit afin de pouvoir expliquer les faits. M. Haitland rappelle aussi que chaque fois que des voyageurs ont parlé de tribus dépourvues de toute idée religieuse, il a suffi d'une étude attentive pour découvrir que cette opinion erronée ne reposait que sur l'ignorance ou l'attention insuffisante des observateurs.

A lire les adresses des présidents de plusieurs sections résumant les travaux les plus importants publiés depuis le Congrès de Bâle en 1904, on est surpris de la masse énorme de livres qui viennent s'accumuler dans les bibliothèques spéciales, vrai défi porté à l'activité des savants les plus laborieux. Et cependant combien de livres ont été ignorés ou oubliés par les rapporteurs ! Une lacune paraîtra particulièrement sensible : nulle part il n'a été fait mention de l'œuvre considérable de l'école biblique de Jérusalem. Les « Religions sémitiques » du R. P. Lagrange, « Canaan » du R. P. Vincent, les « Coutumes des Arabes du pays de Maab » du R. P. Janssen, sans parler de la « Revue biblique internationale », méritaient d'être signalés et loués selon leur mérite. Il est vraisemblable que cette lacune n'eut rien d'intentionnel et qu'elle est due uniquement à ce que les rapporteurs anglais ont ignoré ces ouvrages écrits en français. Il est cependant regrettable qu'ils n'aient pu rendre hommage à ces travaux qui comptent parmi les meilleures contributions récentes des savants catholiques à l'élucidation des problèmes que soulève l'histoire des religions.

Digitized by Google

Il y a lieu peut-être de regretter en général que les savants catholiques n'aient pas cherché davantage à rendre dans les congrès d'histoire des religions la place qu'ils devraient y occuper légitimement. Leur présence avérée, leurs études autorisées serviraient à maintenir d'une manière peut-être plus ferme les discussions sur le terrain historique.

***

Les 26, 27 et 28 septembre s'est tenu à Genève *le 1er Congrès international de la Ligue sociale d'acheteurs*. Les jours suivants, les 29 et 30 septembre a eu lieu à Fribourg, le *Congrès d'enseignement ménager*. Dans le but d'éclairer nos lecteurs, nous croyons intéressant de publier les vœux émis par ces deux Congrès. Leur insertion ici complétera et mettra au point les articles si remarqués du P. Aimé sur l'*Enseignement ménager* et ses *Bulletins sociaux*.

Vœux émis par le Congrès international de la Ligue sociale d'acheteurs :

a) La veillée. — Considérant d'abord que la veillée est une cause sans merci de misère physiologique et de misère morale et que ce mal sévit dans les métiers qui sont directement sous l'influence de la clientèle, et par le fait de cette clientèle, la conférence, en même temps qu'elle se prononce en faveur de l'interdiction de la veillée par la loi et en attendant cette suppression, rappelle et réitère à tous les membres des *Ligues sociales d'acheteurs* l'importance morale et sociale de l'engagement qu'ils prennent : Ne jamais faire une commande sans exiger qu'elle n'entraînera pas le travail de la veillée.

Considérant, en second lieu, que l'ignorance de la clientèle et aussi des cas de force majeure peuvent permettre à certains de croire encore que la veillée ne peut être radicalement interdite du jour au lendemain, la conférence affirme que les dérogations aux lois ouvrières ou aux règlements d'application doivent être entourées de toute sorte de garanties, qu'on doit sauvegarder la liberté des ouvriers contre toutes les exigences impératives, que les directeurs ou directrices d'ateliers doivent toujours demander par avance, dans un délai fixe, les autorisations nécessaires, de telle sorte qu'ils soient mis dans l'obligation de les obtenir sans jamais les escompter.

b) Les demoiselles de magasin. — Considérant que c'est pour satisfaire la clientèle que les patrons exigent à tort des vendeuses qu'elles se tiennent debout même lorsqu'elles n'ont pas de clients à servir, la conférence rappelle à tous les acheteurs et acheteuses que c'est à eux au contraire d'exiger dans tous les magasins de vente que les jeunes filles ou femmes inoccupées soient assises.

La conférence souhaite en second lieu et par voie de conséquence que les *Ligues sociales d'acheteurs*, dans tous les pays qui n'ont pas de « loi des sièges », fassent campagne pour obtenir une mesure législative ou administrative de cet ordre, et dans tous les pays qui ont une loi des sièges, veillent assidûment et ardemment à ce que le droit conféré aux vendeuses ne soit pas illusoire.

c) Label et listes blanches. — La conférence émet le vœu que, par l'initiative des *L. S. A.*, les consommateurs soient mis le plus tôt possible

Digitized by Google

à même de reconnaître, à l'aide d'un *label*, les marques de bonne qualité sociale, pourvu qu'une publicité bien nette et bien faite renseigne exactement l'acheteur sur les conditions réalisées, totales ou partielles, internationales, nationales ou locales ;

Qu'en attendant la diffusion générale du label, on procède le plus possible par le moyen de *listes blanches* s'appuyant sur des enquêtes consciencieuses, de caractère scientifique, faites auprès de tous les intéressés et notamment auprès des organisations syndicales, patronales et ouvrières ;

Considérant enfin que dans certaines professions, les organisations ouvrières ont pu faire accepter par un grand nombre de patrons des conditions de travail, fixées ou non par un contrat collectif, la conférence émet le vœu que, pour ces professions, le *label de la L. S. A.* ne soit pas donné aux maisons qui n'appliquent pas le minimum des conditions de travail ainsi déterminées.

d) Les conflits du travail. — La conférence émet le vœu que les acheteurs ne se désintéressent jamais des conflits entre les travailleurs et les employeurs, et s'efforcent, par des moyens variés et appropriés à chaque cas, de servir la cause pratique de la justice.

e) L'enquête sur le cacao. — La première conférence internationale des Ligues d'acheteurs, émue des révélations apportées par de récentes enquêtes sur le mode de recrutement des travailleurs indigènes pour les plantations de cacao de San Thomé et Principe, proteste contre cette continuation hypocrite de l'esclavage, exprime sa reconnaissance aux fabricants de chocolats qui ont organisé une enquête sur les conditions du travail des cultivateurs noirs du cacao, et forme les vœux suivants :

1. Que tous les chocolatiers, même s'ils achètent en quantité minime le cacao de San Thomé, joignent leurs efforts à ceux des chocolatiers anglais et allemands pour hâter la suppression du système actuellement pratiqué et son remplacement par un système juste et humain.

2. Que les consommateurs des denrées dont il s'agit concourent dans toute la mesure de leurs forces à l'amélioration du sort des travailleurs noirs aussi bien que des blancs.

f) Payez vos dettes. — Vœu présenté par la Société genevoise d'utilité publique :

Le premier congrès international des ligues sociales d'acheteurs, considérant que le payement des factures est un des points de leur programme qui peut et doit être immédiatement appliqué ;

Que c'est là un principe à la fois d'élémentaire justice sociale pour les autres et de saine économie domestique pour soi-même ;

Exprime le vœu :

1. Que les membres des ligues sociales d'acheteurs se montrent absolument exacts et scrupuleux dans le paiement au comptant des factures de leurs fournisseurs au détail ;

2. Qu'ils cherchent à gagner à cette méthode le plus grand nombre possible de personnes ;

3. Que les fournisseurs, de leur côté, soient engagés à joindre toujours, comme le font les libraires, la facture à la marchandise livrée, et à faire l'escompte au comptant.

Digitized by Google

g) Le travail à domicile. — La Ire conférence internationale des L. S. A.:

Considérant que le travail à domicile entraîne trop souvent pour les travailleurs un abaissement croissant du salaire, de déplorables conditions hygiéniques, dangereuses pour l'ouvrier et souvent pour la clientèle, et une augmentation inévitable des heures de travail;

Emet le vœu:

Que le groupement syndical des travailleurs à domicile se développe de plus en plus;

que des enquêtes soient organisées et soient complétées d'expositions de travaux effectués par les travailleurs à domicile;

qu'une certaine législation ou réglementation, à définir, intervienne, sur la nécessité de laquelle la conférence attire l'attention des pouvoirs publics.

Vœux émis par le Congrès de l'enseignement ménager:

A. — *Le personnel enseignant.*

1° L'enseignement ménager ne doit être confié qu'à une maîtresse qui a reçu une formation spéciale dans une école normale; 2° l'Ecole normale ne doit admettre comme élèves que des jeunes filles ayant obtenu le brevet d'institutrice primaire, ou qui ont fait tout au moins des études équivalentes à celles qui sont exigées de l'institutrice.

B. — *Objet et méthodes du Cours normal.*

1° La durée du cours normal doit être d'une année au minimum.

2° L'enseignement doit être collectif, à la fois théorique et pratique. Il doit être terminé par un examen.

3° Les leçons à l'Ecole normale ménagère doivent être données selon les lois psychologiques et pédagogiques.

4° L'Ecole normale doit être complétée par une école d'application.

5° Suivant les pays et selon les besoins, l'Ecole normale ménagère peut ou doit prendre un caractère plus ou moins agricole.

6° L'enseignement ménager doit avoir un caractère assez scientifique pour que les jeunes filles d'une culture générale étendue puissent y trouver intérêt.

C. — *Programme de l'enseignement.*

1° Le programme de la coupe et de la confection doit tenir compte des besoins immédiats et des costumes des populations. Il est utile d'adapter, dans l'enseignement de cette branche, la méthode géométrique (patrons sur mesures personnelles) avec les meilleurs procédés techniques et de recourir pour les leçons aux moyens pédagogiques qui sont propres à favoriser non seulement le progrès professionnel, mais le développement général des facultés intellectuelles ainsi que l'esprit d'initiative.

2° On doit insister, à l'école ménagère, sur les directions à donner, sur la façon de décomposer les actes multiples de chaque ordre d'occupation.

3° L'élève ménagère doit être initiée à la tenue d'une comptabilité domestique, dont elle pourra expérimenter, à l'école même, la précision et la clarté. Le programme comprendra, en outre, la rédaction d'actes usuels, ainsi que l'étude de questions d'intérêt économique correspondant aux besoins des populations.

4° Il est également désirable que la jeune fille de la campagne soit familiarisée avec la tenue de la comptabilité agricole.

Digitized by Google

5° Le rôle du dessin, à l'école ménagère, est d'être l'auxiliaire obligé du tracé de patrons dans l'enseignement de la coupe. Ce programme pourra être complété avantageusement par quelques conseils sur l'harmonie des couleurs et par quelques notions de dessin ornemental ou à vue.

6° Les notions médicales, d'hygiène, de physiologie et de médecine pratique peuvent être, à l'école normale, enseignées simultanément à propos de l'examen de chacun des appareils de l'organisme.

7° L'enseignement de l'hygiène à l'école ménagère doit porter d'abord sur les principes positifs de l'endurcissement et de l'alimentation rationnelle et apprendre avant tout ce que chacune peut faire chez soi, aisément, sans perte de temps et d'argent.

8° La maîtresse ménagère doit, comme premier et principal enseignement de l'hygiène, apprendre aux élèves à bien respirer, à bien mâcher, à se laver et à se baigner, à régler leurs fonctions intestinales, à rendre aussi hygiéniques que possible leur habillement et leur habitation.

9° L'enseignement ménager doit s'appuyer sur les principes et les résultats des sciences naturelles. Cependant la physique, la chimie, l'histoire naturelle n'y sauraient faire l'objet de leçons spéciales à une heure déterminée. Les notions indispensables sur ces matières seront enseignées à propos de nombreux faits relatifs à la cuisine, à l'hygiène et aux autres formes de l'activité ménagère. L'institutrice doit être assez habile pour éveiller la curiosité de ses élèves en usant des procédés intuitifs et de la méthode expérimentale.

10° A l'école normale ménagère, on enseignera ces sciences en restant dans le domaine de leur application aux questions ménagères et en obligeant les élèves à chercher la raison de toutes les opérations auxquelles elles se livrent.

11° L'école ménagère même urbaine doit faire comprendre à l'élève l'importance économique et sociale de la culture des légumes et des fleurs; un jardin doit être annexé à l'école en vue d'essais et exercices pratiques.

12° L'idée de fonder des cours de puériculture à côté des écoles ménagères est justifiée par la nécessité de donner une formation meilleure à la jeune fille future mère de famille. Il importe que la jeune mère soit instruite des besoins spéciaux de son enfant non seulement jusqu'à l'âge d'un an mais pendant toute la première enfance jusqu'aux environs de la sixième année.

13° L'école ménagère doit instruire la jeune fille non seulement en vue de son rôle de maîtresse de maison mais surtout en vue de sa mission primordiale de compétente et méthodique éducatrice.

D. — Fin sociale de l'enseignement ménager.

1° L'enseignement ménager prépare la femme à la lutte contre l'alcoolisme, dans laquelle son action peut être efficace et au succès de laquelle elle est fort intéressée.

2° L'école ménagère lutte autant que possible contre la tuberculose et contre la mortalité infantile.

3° Les notions d'art doivent être suggérées à l'élève ménagère par les objets mêmes qui lui sont usuels et par le cadre même dans lequel s'exécute son labeur journalier.

4° On doit faire sentir à la jeune fille qui suit les cours ménagers qu'elle

Digitized by Google

touche aux réalités sociales les plus complexes ; son esprit doit être éveillé à s'en rendre compte, et l'on doit notamment apprendre à l'élève ménagère à bien acheter, c'est-à-dire à se préoccuper non seulement de la bonne qualité matérielle des achats, mais aussi à discerner l'influence bienfaisante qu'elle peut avoir comme acheteuse sur le sort de ceux ou de celles qui fabriquent ou vendent ces objets.

E. — Influence rurale de l'enseignement ménager.

On peut remédier dans une mesure certaine à la dépopulation des campagnes, à toute la crise rurale par l'école ménagère en instruisant sérieusement la femme de sa mission technique et sociale de ménagère agricole.

F. — Vœux généraux.

1° L'enseignement ménager doit s'adresser à des jeunes filles qui ont la maturité d'esprit nécessaire.

2° Il est désirable que l'enseignement ménager soit introduit dans les écoles secondaires, dans les écoles normales, dans le programme des examens de brevet de capacité.

3° Le cours ménager doit s'adresser à la généralité des jeunes filles et il est à souhaiter qu'il devienne obligatoire.

⁂

La *Semaine Religieuse* de Bayonne a publié il y a quelque temps une liste de livres scolaires condamnés par certains évêques. A l'heure actuelle où les pères de famille ont le devoir de surveiller l'enseignement donné à leurs enfants, il est nécessaire que l'on connaisse ces livres. En voici la liste :

ARMBRUSTER, *Instruction civique.* — AUGÉ (CLAUDE), *Histoire de France.* — AULARD, *Livre de lecture courante.* — BERT (PAUL), *Enseignement scientifique.* — BLANCHET, *Histoire de France.* — BARRAU, *Devoirs des enfants.* — BIGOT, *Lectures choisies et Morale civique.* — BRUANT, *Eléments de sciences naturelles.* — BRUNO, *Le Tour de France, Francinet, Les Enfants de Marcel, Livre de lecture et d'instruction pour l'enfant, pour l'adolescent.* — CHARTON, *Morale et Instruction civique.* — COMPAYRÉ, *Eléments d'instruction morale.* — COUTANT et AMMAN, *Notions sommaires d'histoire générale.* — CUIR, *Les petits écoliers.* — DE CROZAIS, *Instruction morale et civique.* — DELAPALME, *Le livre de l'adolescent.* — DELON, *Eléments de sciences naturelles.* — DURAND, *Lectures sur l'histoire.* — DUMONT, *Lectures courantes.* — DUBUS, *Résumé d'enseignement moral.* — DUPUIS, *Premières leçons de choses usuelles.* — FLAMMARION, *Sciences.* — GUYAU, *Lecture courante.* — GUILLEMAIN, *Sciences usuelles.* — Mme HALT, *Suzette, Lectures.* — HARMAND, *Instruction civique.* — JOST, *Lectures pratiques.* — LARIVE et FLEURY, *Grammaire, Exercices français.* — LAVISSE, *Histoire de France.* — LAVALETTE, *Les Enfants modèles.* — LEBARQ, *Livre de lecture.* — MABILLEAU, *Instruction civique.* — MÉZIÈRES, *Instruction civique.* — MONIEZ, *Les premières lectures de bébé.* — PAYOT, *Cours de morale.* — RICHARD, *Lectures courantes.* — RENAUDIN, *Histoire de France.* — SIMON (JULES), *Instruction civique.* — TOUTEY, *Lectures primaires.* — VILLAIN-COMTE, *La lecture du jour.* — ZELLER, Histoire de France.

Le *Bulletin du Mans* ajoute à cette liste les livres suivants, tout aussi dangereux :

Digitized by Google

AULARD, *Histoire de France à l'usage des écoles primaires*, condamnée par la Congrégation de l'Index (décret du 9 septembre 1897). — JULES STEEG, *Instruction morale et civique*, condamnée par l'Index (décret du 15 décembre 1882). — CALVET, *Histoire de France*. — ALBERT BAYET, *Morale*. — CLAUDE AUGÉ, *Grammaire et exercices français*. — FONCIN, *Géographie*. — GODCHAUX et RENAUD, *Méthode d'écriture*.

Universités. — Les journaux antireligieux ont fait beaucoup de bruit ces temps derniers, au sujet des mesures prises par S. S. Pie X pour empêcher la *fréquentation des Universités civiles par les ecclésiastiques*. La publication des documents officiels remettra les choses au point ; on verra que la lettre aux archevêques de France du 30 septembre 1908, au lieu d'être un acte « d'intransigeance », « une défense absolue » pour les ecclésiastiques de fréquenter les Universités civiles, n'est que la mise en vigueur de la Lettre du 10 octobre 1907.

I. — *Lettre à Mgr Baudrillart, recteur de l'Institut catholique de Paris.*

MONSEIGNEUR,

J'ai reçu votre lettre du 23 septembre dernier et j'en ai pris en sérieuse considération les divers points.

Relativement à la défense faite par l'Encyclique *Pascendi* aux clercs et aux prêtres qui ont pris quelque inscription dans une Université ou Institut catholique de suivre, pour les matières qui y sont enseignées, les cours des Universités civiles, je puis vous confirmer que les dispenses et exceptions accordées par le décret de 1896 visé par l'Encyclique s'étendent aux Universités de France ; toutefois, le Saint-Père excepte de cette autorisation les cours les plus sujets à devenir dangereux, comme ceux d'histoire, de philosophie et des matières similaires. Pour suivre ces cours, il faut que chaque étudiant ecclésiastique ait une permission expresse de son évêque.

Agréez, etc.....

Card. MERRY DEL VAL.

2 octobre 1907.

II. — *Lettre à l'Episcopat français.*

MONSEIGNEUR,

Le Saint-Siège a reçu des réclamations contre le procédé de certains ecclésiastiques français qui, pour être plus rapidement et plus facilement munis de grades universitaires, s'inscrivent aux Facultés de l'Etat, renonçant à suivre les cours des Facultés catholiques.

Votre Grandeur comprend aisément que, si on en venait à généraliser cet usage, la saine doctrine, chez les ecclésiastiques, ainsi que l'avenir des Universités catholiques pourraient être sérieusement compromis. En effet, il ne peut pas échapper à la pénétration de Votre Grandeur que l'intégrité de la foi des jeunes étudiants, même s'ils sont clercs ou prêtres, est exposée dans les Facultés civiles à de bien graves dangers.

Partant, d'ordre de Sa Sainteté, je m'empresse de vous rappeler que,

Digitized by Google

sauf de très rares exceptions, la préférence doit être *toujours* donnée aux Universités catholiques. Les évêques sont autorisés, conformément au décret de 1896 visé par l'Encyclique, à permettre à leurs ecclésiastiques de suivre les cours des Facultés de l'Etat, seulement *en cas de nécessité* et, en tant que cette nécessité l'exige, en prenant, d'autre part, toutes les précautions requises. Les évêques se montreront *particulièrement difficiles* à donner cette autorisation, pour les cours les plus sujets à devenir dangereux, comme ceux d'histoire, de philosophie et des matières similaires ; et les recteurs des Universités catholiques ne permettront pas, de leur côté, que les ecclésiastiques inscrits dans l'Institut dirigé par eux, qui ne sont pas munis, à cet effet, d'une autorisation expresse et spéciale de leurs évêques, suivent ces cours dans les Universités civiles.

Je prie Votre Grandeur de vouloir bien porter ces instructions du Saint-Père à la connaissance de ses suffragants.

Agréez, Monseigneur, l'expression de mes sentiments dévoués en Notre-Seigneur.

R. Card. MERRY DEL VAL.

Rome, 10 octobre 1907.

III. — *Lettre à Mgr Pasquier, recteur de l'Institut catholique d'Angers.*

MONSEIGNEUR,

Vous avez récemment proposé au Saint-Siège les questions suivantes :

1° Est-il contraire à l'Encyclique *Pascendi* que les clercs, les prêtres et les religieux préfèrent aux Facultés catholiques des lettres et des sciences les Facultés civiles, s'inscrivent à ces dernières et en suivent les cours, lorsqu'il n'y a en réalité aucune nécessité vraie, comme le témoignent les succès des Facultés catholiques ?

2° Les clercs et les prêtres, professeurs ou surveillants dans un collège d'une ville où se trouvent seulement des Facultés civiles, sont-ils dans le « cas de nécessité » visé par la lettre aux évêques (n° 26 051) ? Peuvent-ils s'inscrire à ces Facultés et en suivre les cours ?

3° Peut-on regarder comme « une très rare exception » (lettre aux évêques, n° 26 051) le cas où un collège comptera parmi ses professeurs et ses surveillants six ou sept prêtres ou clercs s'inscrivant à ces Facultés civiles et en suivant les cours ?

Or, d'ordre de Sa Sainteté, je m'empresse de vous communiquer les réponses aux questions susdites :

Ad 1 : Affirmative ;

Ad 2 : Negative, à moins que, dans des cas exceptionnels, des raisons très graves et spéciales s'y ajoutent, dont l'appréciation est réservée à l'évêque ;

Ad 3 : Negative.

Agréez, Monseigneur, l'assurance de mes sentiments dévoués en Notre-Seigneur.

R. Card. MERRY DEL VAL.

Rome, 5 novembre 1907.

Digitized by Google

IV. — *Lettre aux archevêques de France.*

SEGRETARIA DI STATO
DI SUA SANTITA

Del Vaticano, 30 septembre 1908.

N° 32 469.

MONSEIGNEUR,

Au milieu des tristesses que le cœur paternel du Souverain Pontife éprouve en présence des innombrables difficultés et des maux qui affligent l'Eglise, une consolation on ne peut plus précieuse — il est bien doux de le dire encore une fois — lui est toujours venue du zèle et de la fidélité inébranlable de l'épiscopat français.

Il a trouvé dans ces nobles pasteurs des âmes, des collaborateurs insignes dans l'œuvre entreprise contre les erreurs qui menaçaient d'entamer la pureté de la foi, surtout parmi le clergé, et il ne saurait se réjouir assez des efforts que les évêques ont faits pour mettre en exécution les mesures édictées par le Saint-Siège à ce sujet.

Ces prescriptions toutefois, notamment en ce qui concerne la défense faite aux clercs de fréquenter les Universités civiles, n'ont pu avoir partout, dès l'année passée, une application complète, plusieurs ecclésiastiques se trouvant déjà inscrits aux Facultés de l'Etat.

A présent que cette circonstance spéciale, qui avait conseillé, dans des cas particuliers, quelques tempéraments transitoires, a cessé, le Saint-Père désire vivement, pour le bien de l'Eglise et des âmes, que les instructions contenues dans la lettre-circulaire du 10 octobre 1907 soient strictement observées.

C'est pourquoi je serais très reconnaissant à Votre Grandeur si elle voulait bien rappeler à ses vénérés suffragants toute l'importance des instructions susmentionnées, et leur signaler en même temps, dans cette constante sollicitude du Souverain Pontife, une preuve nouvelle de la grandeur de son amour pour l'Eglise de France.

Agréez, Monseigneur, l'assurance de mes sentiments dévoués en Notre-Seigneur (1).

R. Card. MERRY DEL VAL.

Il y a dans cet acte de S. Sainteté, tout le monde le comprendra, une mesure de la plus élémentaire prudence. Et pourquoi, aussi bien, pour des ecclésiastiques, ne pas donner la préférence à nos Instituts qui font tant de sacrifices afin de se tenir à la hauteur de leur tâche? N'a-t-on pas vu, cette année encore, l'Institut catholique de Paris, s'imposer les charges d'une nouvelle *chaire de Physiologie générale*, confiée au remarquable biologiste M. Briot, afin de pouvoir suivre les ennemis de notre foi sur tous les terrains de la science, et leur montrer, en physiologie, comme en histoire des Religions (2), que la véritable science ne contredit

1. D'après les *Questions actuelles* du 24 octobre 1908.

2. On se rappelle que l'année dernière fut inaugurée au même Institut une chaire d'Histoire des Religions, occupée très brillamment par Mgr Le Roy, MM. Le-

Digitized by Google

en rien les données de la foi? Les cours de M. Briot porteront cette année sur la cellule, sa morphologie et sa physiologie et prépareront au certificat de Physiologie; — et une autre nouvelle chaire: d'histoire de la philosophie médiévale, qui sera occupée par M. l'abbé Simeterre, déjà connu par son étude sur *Duns Scot et l'aristotélisme au moyen-âge*.

II. Revue des Revues.

L'Action populaire. — 184: Mme R. Chalamet. *Les ouvrières domestiques:* Malgré la crise des gens de maison, Paris, notamment, abrite plus de 130.000 femmes en service. Pareil chiffre dit assez l'intérêt qu'on doit aux ouvrières domestiques. Ce tract expose leur situation économique, leur hygiène, leur préparation professionnelle, leur recrutement, etc.; il indique aussi quelques moyens d'améliorer le sort de cette classe intéressante pour la sécurité même des employeurs. — 22*: A. Roche: *Les Formes modernes de l'Usure.* Législation — Documentation — Grands établissements de crédit. — 185: Paul Parsy: *Au milieu des Chiffonniers.* L'action sociale du clergé et de la Ligue Patriotique des Françaises dans le quartier des Malmaisons. Une Coopérative de Chiffonniers... **Revue de l'Action populaire.** Septembre, René Johannet: *L'Evolution du Roman social au XIX* siècle. — Miettes sociales. — Jeunesse ouvrière autrichienne. — L'intermédiaire social:* Essai d'œuvre: « *J'ai essayé plusieurs œuvres conseillées par l'Action Populaire: Les Jardins ouvriers. Personne n'en veut. On a les légumes à meilleur compte, disent nos gens, en les achetant au marché. — Une caisse rurale, elle ne fait aucune opération; — un système de primes, qui récompenserait les meilleures ouvrières et leur permettrait d'élever le salaire hebdomadaire de 18 à 22 et 26 fr. Le système a été repoussé en bloc, comme contraire à l'égalité, etc., etc.* »

1* Je ne dirai pas: le pays que vous habitez présente des obstacles bien particuliers. Non, l'œuvre sociale, partout nécessaire, est partout difficile;

2* Il n'est pas très exact de dire que l'A. P. a conseillé telle ou telle entreprise. L'A. P. a exposé telle ou telle entreprise, — sans se prononcer sur le point de savoir si cette même entreprise, utile et facile ici, n'est pas ailleurs inutile ou impossible. Les meilleurs exemples ne sont point tous et partout imitables;

3* Les causes d'un échec sont tantôt locales et personnelles, tantôt générales et à peu près communes à tous ceux qui s'occupent d'institutions économiques. Des premières nous n'avons rien à écrire ici; sur les secondes, voici quelques indications, dites déjà, toujours utiles à redire.

Première raison. — Les œuvres ne sont pas comprises, ou elles ne sont pas acceptées. Elles ne sont pas comprises, parce qu'elles n'ont pas été expliquées par des lectures, par des conférences, et mieux encore par des conversations particulières; elles ne sont pas acceptées, parce qu'on leur trouve une couleur politique, parce qu'on pense qu'elles viennent d'un seul ou de quelques-uns, et qu'elles ne sont pas pour tous.

breton et Carra de Vaux et une chaire d'histoire de la Révolution que M. Gautherot occupera cette année pour la partie civile et politique, et M. le chanoine Pisani pour la partie religieuse.

Digitized by Google

SECONDE RAISON. — Elles ne répondent pas vraiment aux besoins de la population : des œuvres similaires existent déjà.

TROISIÈME RAISON, raison capitale. — Une élite a manqué. Inutile, évidemment, de faire un syndicat sans syndiqués, une coopérative sans coopérateurs qui comprennent, les uns et les autres, le caractère de l'institution, la font comprendre autour d'eux, se partagent les différents services, en font leur chose ou leur affaire.

Déménagement : L'*Action populaire* a changé de local pour se transporter, 5, rue des Trois-Raisinets, Reims. — A noter enfin que les directeurs de l'Action populaire, ayant rempli tout le programme qu'ils s'étaient tracé dans la publication des brochures jaunes, cessent cette publication pour concentrer tous leurs efforts sur la *Revue de l'Action populaire*.

Études. — 5 octobre. BAINVEL. *Comment enseigner la théologie dans les Grands Séminaires.* — M. Bainvel voudrait attirer l'attention sur des questions de pratique immédiate qui se posent au professeur de théologie. Tout d'abord se pose la question du manuel. Un texte imprimé s'impose, car il n'est possible ni désirable que chaque professeur donne un cours. Ce qui ne va pas à exclure les synopses rédigés par le professeur lui-même et qui peu à peu se développent en petit manuel. Que le professeur se serve du livre. Il faut le faire parler. Comme un bon catéchiste, qu'il explique le texte lui-même, fasse voir ce qu'il contient, fasse ressortir tel point, tout cela en corrigeant à l'occasion, en complétant, en passant vite ici, et là s'arrêtant longuement. En quelle langue doit être rédigé le manuel ? Le latin chassé de tant d'autres domaines pourrait l'être encore de celui-ci. Il ne paraît pas que ce puisse être, pour le moment du moins, sans dommage pour la culture sacerdotale et pour les études du clergé (1). Le contact est déjà difficile aux esprits des jeunes séminaristes avec la pensée chrétienne et traditionnelle, et notamment avec la pensée philosophique et théologique du moyen-âge, où cependant l'Eglise nous recommande avec tant d'instances de nous retremper. — Viennent maintenant les questions d'enseignement proprement dit. Parmi celles-ci se distingue celle des notions à donner. Du chef des connaissances théologiques, un professeur aura fait bonne besogne qui aura fait comprendre le catéchisme à l'ensemble de ses élèves, de façon qu'ils se soient vraiment assimilé la doctrine, qu'ils soient en état de l'expliquer à leur tour de façon personnelle. Si nos prêtres s'étaient vraiment assimilé « le Catéchisme du Concile de Trente », leur prédication serait-elle, comme elle l'est trop souvent, si vide de doctrine, si emprisonnée dans les phrases toutes faites, que l'on semble répéter uniquement parce que d'autres les ont dites ? Les notions dogmatiques doivent être naturellement rattachées à leurs sources traditionnelles. Mais si le professeur doit avoir à cœur de prouver la doctrine, il doit aussi, pour y intéresser davantage, la montrer sous l'angle historique. La meilleure preuve, du moins comme prise durable sur l'esprit, est celle qui se rattache aux origines historiques.

1. Dans une lettre du 30 septembre 1908, adressée aux Evêques, le S. Pontife revient encore une fois sur l'*emploi du latin dans l'enseignement des Séminaires*, et insiste avec force pour que l'on veille à son maintien. (N. d. l. R.)

Digitized by Google

Sans doute, ce n'est pas toujours possible, et il faut prendre garde notamment que l'élève ne ramène pas toute la preuve d'un dogme aux traces si faibles souvent et si incertaines que nous pouvons en saisir dans le passé. Si cette présentation historique qui ne va pas sans quelque inconvénient devait nuire à l'intelligence de la doctrine ou, pour la raison que nous venons d'indiquer, à la fermeté des convictions, il faudrait la sacrifier sans hésiter. Le principal, après tout, c'est d'assurer les fondements du dogme, c'est de donner à l'esprit quelque lumière sur ce qu'il croit. Dégager l'idée théologique, ce doit être la principale préoccupation du professeur. Pour cette œuvre, S. Thomas est le maître incomparable. Il y a d'ordinaire dans les formules du Docteur angélique ce que l'esprit chrétien avait trouvé de mieux jusque-là, et depuis le progrès n'a guère été sensible sur la plupart des questions. En essayant d'approfondir l'idée théologique, on aboutit souvent au système. Le danger actuellement est plutôt de faire fi de l'étude des systèmes. Or c'est ôter à l'esprit les exercices d'une gymnastique vigoureuse et fortifiante, c'est se priver de lumières précieuses pour l'intelligence du dogme. Chaque système en effet met en relief un aspect du dogme et le système opposé lui sert à se distinguer lui-même de l'erreur où il pourrait tomber. Par exemple : le molinisme montre l'écueil du thomisme qui serait l'erreur de Calvin ou de Jansenius, et le thomisme met en garde Molina contre l'erreur de Pélage. En revanche, grâce à Molina, les thomistes se soucieront davantage du libre arbitre, et grâce aux thomistes, Molina se rappellera mieux que rien ne se fait sans la motion divine. Mais que l'on se garde de confisquer en faveur du système les explications et les preuves qui sont celles du dogme lui-même. Par-dessus tout, le souci de la vérité. Suivent des remarques sur quelques points dignes d'une spéciale attention : que le professeur ait souci de creuser à fond quelques questions intéressantes pour apprendre aux élèves à travailler, qu'il prépare dans ce but des travaux à leur portée, qu'il les habitue à utiliser leur savoir, à dire nettement ce qu'ils savent, à composer ; il faut tenir grand compte de la mise en œuvre et de la tenue littéraire. Il est désirable qu'il y ait des travaux spéciaux pour une élite. Le soin des élites doit être une des grandes préoccupations du professeur. Il faut dans la démonstration positive veiller à ce que les élèves prennent contact avec les textes autrement que dans leur manuel. Enfin que les élèves soient ouverts et avertis contre les difficultés et les erreurs. Qu'ils sachent juger par eux-mêmes et non simplement sur la parole d'autrui. Le danger d'indocilité sera écarté par une formation intellectuelle solide, sérieuse, en étroite conformité avec l'esprit sacerdotal. La familiarité avec le monde surnaturel fortifiera la raison réelle et parera aux défaillances de la raison raisonnante.

La Foi catholique. Juillet-août. B. Gaudeau, *Les erreurs du modernisme* (suite), 5e leçon : *Erreurs du modernisme sur la Révélation et le Dogme.* — 1° Notion catholique et notion moderniste de la Révélation : le premier mot de S. Thomas aux « païens » : il y a pour nous deux régions de vérité en Dieu. L'unique notion catholique de la Révélation est celle d'une révélation strictement surnaturelle, historique, publique, sociale. En quel sens elle est extérieure. Notion protestante de la Révé-

Digitized by Google

lation : dans le protestantisme orthodoxe, dans le protestantisme libéral. Définition moderniste de la Révélation : c'est la négation du surnaturel. — 2° Notion catholique et notion moderniste du surnaturel. L'unique notion catholique du surnaturel est la négation même de l'*immanence* au sens moderniste de ce mot. La comparaison théologique de la greffe surnaturelle. — 3° Notion catholique et notion moderniste du dogme : il y a dans l'histoire de l'Eglise des définitions de « progrès » ou d'évolution normale du dogme, et il y a des définitions de « défense » du dogme. Le modernisme empoisonne la racine même de la foi, c.-à-d. l'acte initial de la connaissance intellectuelle. — Septembre-octobre, *Erreurs du modernisme sur la Foi et la Science*. 1° Position de la question : Commentaire des propositions XXV et XXVI du décret « Lamentabili ». Newmann et la simple probabilité des bases de la foi. Le pragmatisme. La question se pose entre la foi sans dogmes et la foi dogmatique. 2° Vérité catholique et erreur moderniste sur la relation entre la science et la foi : Définitions du Concile du Vatican ; leur portée. Définition de la science et de la foi. Distinction et accord entre l'une et l'autre. D'après le modernisme : séparation absolue et cependant subordination de la foi à la science. 3° Terrain commun entre la science et la foi : sans terrain commun, il n'y a plus ni foi ni sciences possibles. Ce terrain commun est la philosophie. Il y a une philosophie dans le dogme catholique. C'est la « philosophia perennis ». 4° Réponse à la principale objection. Quelle sorte de continuité existe dans le même homme entre les actes et états suivants : connaissance et certitude expérimentales, connaissance et certitude rationnelles, connaissance et certitude religieuse, foi surnaturelle catholique ?

Revue pratique d'apologétique. 15 septembre. — L. de Grandmaison, *Le développement du dogme chrétien*. Conclusion des articles parus en janvier, avril, juin. « L'apologétique catholique d'abord y trouve (dans le développement dogmatique) un puissant argument. Aux reproches anciens de corruption, de nouveautés doctrinales..., aux accusations plus récentes... d'immobilité, de stérilité... l'Eglise catholique oppose sa dogmatique à la fois cohérente et progressive, immuable et vivante... Elle refuse de livrer à un éternel « *fieri* », à l'écoulement de formes illusoires des vérités qu'elle sait tenir de Dieu et dont la fécondité même a pour condition nécessaire la stabilité... Mais encore elle sait tirer du trésor ancien des choses nouvelles et s'accommoder durant son pèlerinage temporel aux nécessités du temps. Elle s'empare... des formes diverses et légitimes par lesquelles l'esprit humain s'efforce, en variant les points de vue, de serrer une vérité qu'il est trop débile pour embrasser d'un seul regard. Et ces développements nouveaux pour nous rentrent pourtant dans les lignes antiques..., conservent... les vérités primitives dont elles sont comme la naturelle et magnifique floraison... Ce que je voudrais marquer en finissant, c'est que le développement du dogme, considéré d'ensemble, déborde la frontière de l'apologétique catholique pour entrer dans l'apologétique simplement chrétienne. Beaucoup des meilleurs esprits de notre temps, repassant les causes si diverses et constamment à l'œuvre de dissolution, de déviation, de corruption qui ont assailli le dogme catholique au cours des âges, ont confessé dans l'Eglise un principe supérieur et divin. Par-

Digitized by Google

tout ailleurs et toujours une doctrine ne se maintient qu'à condition de se transformer, de changer, et n'échappe à la ruine qu'en perdant la cohésion, l'autonomie, l'unité qui avait fait sa grandeur. » — 15 octobre. H. Lesêtre, *La foi*. Sommaire. Adhésion de l'intelligence et de la volonté. Rôle de la grâce. Effort de l'homme. Raisons de croire. Etude de ces raisons. Expérience intime. Nécessité de la foi. Au sujet de l'adhésion de l'intelligence et de la volonté nous relevons ces lignes dirigées contre les modernistes : « La foi ne consiste pas seulement dans un acquiescement extérieur aux vérités révélées. Elle saisit l'âme tout entière et ne va à rien moins qu'à exiger la conviction intime et l'acceptation totale de la vérité révélée par l'intelligence et par la volonté. Se contenter d'une sorte de discipline extérieure qui s'accommoderait au fond de l'âme avec une opposition à la révélation ce serait suposer que la mesure de la raison humaine est aussi celle de l'intelligence divine, ou que Dieu n'a pas le droit de faire part à sa créature de connaissances qu'il est seul à prosséder par nature. La foi doit donc saisir toute la vérité qui lui est proposée. Cette vérité d'ailleurs n'est pas une chimère, une création de l'âme elle-même comme si « la révélation n'était pas autre chose que la conscience acquise par l'homme de sa relation avec Dieu. » La relation avec Dieu est constituée par des faits très positifs, l'un qui est extérieur, la révélation elle-même, l'autre qui est intérieur, l'action invisible de Dieu sur l'âme par la grâce. »

Revue des Sciences ecclésiastiques. — Septembre. — Roupain, *Le quatrième Evangile : Authenticité :* elle est fondée sur le témoignage et sur les raisons internes. 1° Le IV° Ev. date de l'âge apostolique, fin du Ier siècle. En effet : *a)* il est certainement antérieur au mouvement montaniste ; *b)* il est antérieur à l'œuvre de S. Justin ; *c)* il est du même milieu que les Epîtres johanniques, lesquelles sont antérieures à S. Polycarpe ; *d)* à preuve encore, l'identification définitive du presbytre Jean avec Jean l'apôtre, et *e)* le témoignage hors pair de S. Justin. — 2° Le IV° Ev. est tout entier de la main de S. Jean. L'attribution s'établit : *a)* par une confrontation entre l'Apocalypse et les Epîtres johanniques d'une part qui sont certainement de l'apôtre et le IV° Ev. ; *b)* par l'examen immédiat du texte qui aboutit à conclure que l'auteur est le disciple bien-aimé, que le disciple bien-aimé est un apôtre réel, que cet apôtre est Jean. — Réponse à deux objections des modernistes : 1° la différence de manière entre le IV° Ev. et les synoptiques. Cette différence, qui n'est que relative, s'explique par le long séjour de S. Jean au milieu des Grecs, par la nécessité de s'adapter à la mentalité ambiante et par les besoins de la controverse. — 2° La transcendance du IV° Ev. A remarquer d'abord que, par différence d'avec les modernistes, cette élévation de pensées arrachait aux Pères presque contemporains : Clément d'Alexandrie, Origène, des cris d'admiration à la gloire de « l'aigle ». Cette transcendance trouve son explication dans l'éducation plus cultivée de S. Jean, dans son naturel ardent, délicat et pur et dans ses longues années d'intimité passées auprès de Marie. — Hurault, *Doctrine de Guillaume de Champeaux sur le péché originel*. 1° Sur l'état de nos premiers parents avant la chute : en usant des fruits des arbres paradisiaques, l'homme pouvait ne pas mourir ; bien qu'il usât du mariage, il ne ressentait pas la concupiscence. 2° Sur

Digitized by Google

la nature de la justice originelle : G. de Ch. dit équivalemment et seulement que la volonté et l'intelligence d'Adam étaient mieux ordonnées vers Dieu. 3° Sur le péché d'Adam : il consista en une désobéissance et eut pour effet de déséquilibrer la nature humaine, de faire perdre l'immortalité et d'atténuer le libre-arbitre. 4° Sur la nature du péché originel : il tient que c'est une peine et une faute ; mais quelle faute ? Sans plus préciser il répond que c'est une imputation du péché d'Adam. 5° Quant à la transmission du péché originel, elle serait motivée par le caractère concupiscent de la génération.

Les questions ecclésiastiques.— Septembre. — H. Goujon, *Une idée synthétique de la théologie surnaturelle* (suite). VIII. Conclusions théologiques. Pour obtenir une notion claire et précise de la théologie comme science, il est oportun d'insister sur l'importance des conclusions théologiques. Ces conclusions sont de deux sortes, les unes sont des propositions dogmatiques mises par le magistère ecclésiastique au nombre des articles de foi, les autres appartiennent à la science sacrée simplement comme propositions doctrinales résultant d'une conclusion. Les premières peuvent être démontrées théologiquement non seulement par des arguments de convenance et d'analogie, depourvus de force probante, mais encore par des arguments logiques, nécessaires et vraiment démonstratifs. Les secondes, appelées vérites simplement théologiques, plus nombreuses que les precédentes, constituent le domaine propre et relativement indépendant de la théologie. Elles sont le résultat du travail intellectuel du théologien dont les connaissances rationnelles mettant en lumière les consequences implicitement contenues dans les principes révélés, montrent dans la floraison des vérités théologiques la fécondité intérieure et la richesse de la foi. — IX. Théologie spéculative, théologie positive, apologétique. — 1° Exposition de la nature, du caractère et de la méthode de la théologie *positive* et de la théologie *scolastique*. Ce sont deux parties d'une même science. La première a pour but d'établir les vérités de foi, le dogme ; la seconde prend pour point de départ les propositions de foi dont elle tire par la spéculation les conclusions nécessaires. La théologie positive appartient vraiment à la théologie surnaturelle. Ses preuves : Ecriture et Tradition, qu'elle reçoit de l'Eglise, sont objet de foi; ses déductions ont pour origine des dogmes et aboutissent à des dogmes. La théologie scolastique apprécie les dogmes dans leur nature et leur enchaînement, les développe dans leurs dernières conséquences, travaille à en faire une exposition systématique et ainsi obtient une connaissance plus profonde et plus abondante des vérités révélées. Les deux théologies doivent être également cultivées : elles exercent l'une sur l'autre une influence qui préserve chacune de l'excès. 2° Avec ceux qui ont la foi, la théologie positive reçoit ses preuves du magistère de l'Eglise ; à l'égard des incrédules, devenant *apologétique*, elle emprunte ses principes de démonstration à la philosophie et à l'histoire, méthode qui établit la crédibilité de la Révélation et dont la certitude indépendante de la foi ecclésiastique aboutit à confirmer celle-ci intrinsèquement.

La Revue apologétique.— Juillet-août. — Laminne, *L'évolution créatrice*. C'est une appréciation critique de l'ouvrage du même titre de M. Bergson.

Digitized by Google

Il le prend spécialement à partie dans sa théorie de l'intelligence humaine que le philosophe pragmatiste définit « une annexe de la faculté d'agir, une adaptation des êtres vivants aux conditions d'existence qui leur sont faites » avec comme résultat « que notre intelligence, au sens étroit du mot, est destinée à assurer l'insertion parfaite de notre corps dans son milieu ». Si l'intelligence, répond M. Laminne, est une annexe de l'activité adaptative, elle n'en est en tous cas pas une annexe essentielle, puisque l'adaptation existe sans elle dans le règne végétal, et que dans le monde animal il y a au moins autant d'adaptations inconscientes qu'il y en a de conscientes. Que l'on se contente d'affirmer que l'intelligence aide l'être qui la possède à l'adaptation à son milieu et il n'y aura rien à redire... Mais l'on prétend délimiter le rôle de l'intelligence par ce point de vue ». Autre défaut non moins grave « c'est que l'intelligence étant définie par sa relation à la faculté d'agir, celle-ci est décrite comme ayant pour objet l'adaptation de l'être aux circonstances... » C'est là « ne rien dire de précis si l'on ne détermine pas quelle est la fin en vue de laquelle il doit s'adapter. Tant qu'on n'aura pas indiqué cette fin... la fonction de l'intelligence n'est pas définie. »

Revue biblique. — Octobre. — P. Lagrange. *La Paternité de Dieu*. — L'Ancien Testament contient-il du moins en germe l'idée d'une véritable paternité de Dieu? Pour éclairer la question, le R. P. L. examine dans le détail les textes principaux qu'il groupe suivant qu'ils se rapportent aux hommes, y compris le Messie, aux Anges, à la Sagesse et à l'ange de Jahvé. De l'examen des textes des deux premières séries, il conclut que « la paternité de Dieu n'est point prise au sens propre, du moins en tant qu'il s'agit de la nature humaine ou angélique ; cette paternité est donc métaphorique. Cependant à propos du Messie, Fils par excellence déjà comme Messie, on pouvait se demander s'il ne serait pas en même temps Fils par nature? » et à son avis plusieurs passages permettent de le pressentir. Les textes qui se réfèrent à la Sagesse ne permettent pas de conclure à l'existence d'un Fils de Dieu dans le sens strict ; mais on peut du moins dire que l'A. T. en présentant la Sagesse comme née de Jahvé, distincte de Jahvé et du monde, et en développant ce concept en idée de Logos sorti de la bouche de Dieu, a posé le principe d'une hypostase distincte. La transcendance de ce concept « se présente à nous comme la pierre d'attente à laquelle s'est soudée la foi au Fils de Dieu qui s'est révélé en Jésus ». Sur la question de savoir si l'A. T. permet de pressentir que le Logos serait la même personne que le Messie, « assurément, dit-il, mais non sans une lumière spéciale de Dieu. Nous pouvons supposer qu'elle a été accordée à quelques âmes fidèles, nous ne pouvons en rencontrer la preuve historique. » Quant au terme d' « Ange de Jahvé », le R. P. soutient que l'opinion qui l'identifie avec la Sagesse et le Logos ne va pas sans péril, puisque l'assimilation du Fils de Dieu à l'Ange de Jahvé a souvent été le point d'appui de ceux qui ont soutenu l'infériorité du Fils, ensuite, contrairement au sentiment de M. Lepin, il pense que cette identification ne peut se prouver par l'Ecriture dans ses textes originaires, et que l'Ange de Jahvé n'est pas conçu comme une hypostase divine.

Digitized by Google

Revue thomiste. — Septembre-Octobre. — CLAVERIE. *La science du Christ.* — Comme pour la plupart des dogmes, l'activité théologique a dégagé progressivement des ombres de la révélation la doctrine du savoir humain du Christ. Muni des nombreuses données scripturaires, patristiques et philosophiques définitivement acquises, l'auteur voudrait tenter un essai de fusion de la théologie positive et de la théologie scolastique sur la science humaine du Christ. La théologie reconnaît en N.-S. une triple science : la science béatifique, la science infuse et la science acquise. Il se propose d'étudier successivement chacune de ces sciences au triple point de vue de l'objet, des dispositions requises dans la faculté intellectuelle et du mode de connaissance. Par le témoignage de l'Ecriture il déterminera l'objet et l'existence de chaque science, il restera à les comparer entre elles, et de ce rapprochement ressortira leur harmonie parfaite. Le premier article est consacré à l'étude de la science bienheureuse : 1° objet de cette science : Basé sur l'Evangile de S. Jean, le P. Cl. nous montre dans le Christ une science transcendante : il pénètre d'un regard intuitif la vie intime de Dieu dans son unité de nature et sa Trinité de Personnes. Il connaît le plan divin sur le monde, les moyens de le réaliser, le rôle respectif qu'y tiennent le Père, le Fils et l'Esprit-Saint. Des témoignages nombreux et variés nous révèlent en lui un témoin qui parle « de visu ». Aussi l'on ne s'étonne plus lorsqu'il dit : « Ego quod vidi apud Patrem loquor vobis. » Mais autour de la divinité gravitent comme des satellites le monde des créatures, les unes constituant les êtres existants, les autres demeurant à jamais dans le cercle de la possibilité. Les premières Jésus les connaît par sa science béatifique, que ces créatures soient actuelles, passées ou futures ; initié à l'activité divine comment n'en aurait-il pas connu le terme ? Les secondes, les purs possibles, bien qu'il les pénètre moins parfaitement, il les contemple plus qu'il n'est donné à personne. — 2° *Faculté.* Mais l'esprit se demande comment un objet surnaturel et sans limites a pu s'unir à un sujet purement naturel et forcément borné ? Cette union d'abord est possible, puisqu'après tout un certain rapport existe entre l'objet et la faculté faite pour le vrai universel. Bien que possible, il faut pour accorder ce privilège à Notre-Seigneur une raison d'être : c'est la raison d'instrument dans le plan de la Rédemption : canal par lequel nous est rendue la vie éternelle, le Christ devait la posséder lui-même. — 3° *Mode de connaissance.* Comment combler la disproportion qui existe entre l'intelligence humaine du Christ et son objet ? L'objet ne pouvant être rabaissé jusqu'à l'esprit, une transformation de la faculté s'impose. Ce perfectionnement consiste d'abord en une surélévation puis en une augmentation de l'énergie de la faculté, fruit toutes deux d'un agent surnaturel appelé lumière de gloire. Muni de cette qualité, l'intelligence du Christ se porte directement sur l'essence divine et sa vie intérieure et, par l'intermédiaire de l'essence divine, sur les créatures existantes dont elle perçoit en Dieu immédiatement les raisons génériques, et indirectement, par voie de déduction, les dernières et infimes modifications.

Digitized by Google

A TRAVERS LES LIVRES NOUVEAUX.

Théologie.

UNE NOUVELLE SOMME DE DOCTRINE CATHOLIQUE (1).

C'est pour nous un agréable plaisir de signaler à nos lecteurs et de leur recommander hautement l'Explication nouvelle du *Catéchisme Romain*, entreprise par M. le chanoine Bareille, le théologien déjà si avantageusement connu pour ses articles de haute valeur dans le *Dictionnaire de Théologie catholique*.

L'auteur met en tête de son ouvrage la belle Encyclique du 15 avril 1905 sur la nécessité actuelle de l'enseignement religieux. « C'est elle qui a inspiré le projet de mettre entre les mains du jeune clergé une sorte de manuel pratique à même de lui rappeler succinctement les enseignements reçus au Séminaire, et de le tenir au courant, dans la mesure du possible, des progrès incontestables réalisés depuis quelques années. On a cru que pour atteindre efficacement ce but, rien ne valait comme de reprendre le texte du *Catéchisme romain*. Car c'est là une œuvre magistrale, admirablement bien rédigée par les théologiens les plus compétents de la seconde moitié du XVIe siècle, à la suite des décisions du Concile de Trente, approuvée et publiée par ordre de Pie V, toujours recommandée depuis par les Souverains Pontifes, et la seule officiellement proposée par l'Eglise aux pasteurs pour l'instruction religieuse de leurs ouailles. Le *Catéchisme Romain* reste un incomparable manuel, mais il a besoin d'être complété. » Que d'erreurs nouvelles, en effet, depuis trois siècles, en exégèse, en théologie, en philosophie, comme le constatait déjà, en en condamnant quelques-unes, le Concile du Vatican ! Mais aussi, depuis quelques années surtout, quelle sève intense de vie intellectuelle dans tous les domaines de la science religieuse ! Universités, livres nouveaux, Revues ont préparé à l'envi des armes nouvelles pour l'étude de l'exégèse, de la critique, de l'histoire, de la controverse, de l'apologétique.

L'auteur voudrait, en publiant son nouvel ouvrage, « contribuer, pour une modeste part, à la diffusion des progrès accomplis depuis quelques années, en un mot faire œuvre de vulgarisation. » Mais avant tout, il veut rester, et il reste dans un intime contact avec l'enseignement traditionnel, « seule garantie possible d'une impeccable orthodoxie » ; il garde donc « le cadre

1. **Le Catéchisme Romain** ou l'*Enseignement de la Doctrine chrétienne*. Explication nouvelle par Georges Bareille, docteur en théologie et en droit canonique, chanoine honoraire de Toulouse. Ire Partie *Le Symbole*, t. I et II de xxix-638 et 715 pages. 7 francs le volume. Soubiron, éditeur, Moutréjeau (Haute-Garonne).

Digitized by Google

et le texte du *Catéchisme Romain*. Il ne reste plus qu'à compléter l'œuvre qui fut rédigée conformément aux prescriptions du Concile de Trente. Et c'est pourquoi, à toutes les questions qui y sont si magistralement traitées, *s'ajouteront* nécessairement *les explications, les précisions, les décisions et les définitions survenues depuis trois siècles ;* en outre, on y joindra tout ce qui regarde le surnaturel et la grâce, et on consacrera la dernière partie au culte et aux fêtes liturgiques ». Enfin — et ce n'est pas là son moindre mérite, parce qu'en cela l'auteur surpasse de beaucoup les exposés parus jusqu'à ce jour — M. Bareille tient aussi, « *dans un esprit sagement progressiste, à prendre contact avec le mouvement scientifique contemporain, à signaler les graves problèmes religieux qui sont à l'ordre du jour, les solutions qu'on leur donne, et les résultats qui paraissent légitimement acquis*. Et c'est pourquoi, il insiste de préférence, grâce aux progrès réalisés dans tous les domaines de la science religieuse, *sur les questions actuellement débattues*, par exemple sur les notions de la foi, du dogme, de la Révélation, de l'Ecriture Sainte, de la tradition, de l'Eglise... »

Nous avons fait de larges emprunts à la *Préface* de l'auteur : c'était peut-être la meilleure manière de donner une note juste sur l'ensemble de l'œuvre, de caractériser sa manière et son but.

Nous voici donc en présence d'une œuvre qui s'offre à nous avec toutes les garanties de l'orthodoxie, de la clarté, de l'ampleur et de l'actualité ; ce n'est pas un traité didactique de théologie, ce n'est pas non plus un catéchisme, je ne saurais mieux caractériser l'ouvrage de M. Bareille qu'en empruntant cette heureuse formule à un juge compétent : « c'est une « somme » complète et lumineuse de toutes les parties de la doctrine catholique considérées non seulement dans leur contenu, mais encore dans leurs sources, dans leur génie, dans la loi de leur développement, dans leurs progrès, dans leurs multiples points d'aboutissement, dans leur rapport ou leur opposition avec les idées modernes et avec l'évolution des diverses sciences physiques, sociales et philosophiques. »

Depuis quelques mois je suis assailli par des demandes de prêtres désirant des renseignements sur les questions du Décret *Lamentabili* ou l'Encyclique *Pascendi*. Je comprends assez qu'il est difficile pour un prêtre de paroisse de se procurer les instruments de travail qui lui permettront de se tenir au courant du mouvement de la pensée contemporaine. C'est cependant un devoir ; et à ce point de vue, j'estime que l'ouvrage de M. le chanoine Bareille rendra de précieux services à tous les prêtres, pour leur compte personnel, pour leurs prônes, catéchismes ou conférences ; aux laïques intelligents qu'intéressent les problèmes actuels de la pensée religieuse : Ils trouveront là une lumineuse synthèse, dans un style clair et précis, sur toutes les questions vitales de la théologie.

C'est l'impression dominante qui se dégage de la lecture des deux premiers volumes sur le Symbole que nous avons à annoncer aujourd'hui. Sans doute, le texte du *Catéchisme Romain* en forme la base, en commande la marche, solidement appuyé et développé par un judicieux emprunt aux plus riches preuves traditionnelles ; mais ce qui en fait surtout l'originalité, nous l'avons souligné plus haut, c'est la mise au point de chaque question, dans le cadre actuel des progrès acquis et du mouvement contemporain.

Digitized by Google

Entrons dans le détail du contenu de nos deux volumes. Comme préliminaires à l'étude même des articles du Symbole, nous trouvons tout d'abord une *Introduction* de 78 pages sur la Catéchèse et le Catéchisme, leur développement à travers les siècles ; puis quatre leçons sur les Symboles et les Professions de foi ; enfin, cinq autres leçons sur le progrès et la nature du dogme, la foi et ses relations avec la raison : nul n'ignore l'importance et l'actualité de ces questions, l'auteur s'y montre bien informé, il dépouille dans le détail les théories de Sabatier, de Loisy et de Le Roy pour leur opposer avec une lumineuse concision la réponse de la doctrine catholique.

Puis l'auteur entre directement dans l'exposé des articles du *Credo :* Dieu et la Sainte Trinité (9 leçons) ; la Création et la Providence (en 7 leçons, où la doctrine est précisée à l'aide des nouveles explications du Concile du Vatican) ; Jésus-Christ et toutes les questions de l'Incarnation, en particulier un exposé très net des conceptions erronées de Harnack et de Loisy sur le titre de Fils de Dieu (7 leçons) ; le Saint-Esprit ; l'Eglise (4 leçons toutes d'actualité); la Communion des Saints et les trois derniers articles du Symbole.

Le premier de ces deux volumes est paru depuis bientôt deux ans, le second depuis un an : les éloges décernés de toutes parts à ces deux ouvrages par les critiques les plus compétents fortifient encore la recommandation que nous en faisons. Nous espérons tenir nos lecteurs au courant des autres volumes à mesure qu'ils paraîtront.

Fr. Jean de la Croix.

LES REPONS DE L'OFFICE (1).

Mgr Charles Marbach, Evêque titulaire de Paphos, ancien évêque auxiliaire de Strasbourg, a réuni ceux d'entre les chants de la liturgie romaine qui sont tirés de l'Ecriture sainte. Après avoir extrait du Missel, de l'Antiphonaire (ou du Bréviaire), du Pontifical et du Rituel les antiennes, les répons et les versets qui s'y trouvent dispersés, il les a classés d'après l'ordre des livres de la sainte Ecriture, en indiquant pour chacun de ces chants le chapitre et le verset d'où il a été tiré. Des titres explicatifs ont été placés de distance en distance : ils permettent de s'orienter sans peine par rapport au sens littéral du passage auquel tel ou tel texte a été emprunté. Le chiffre total des textes qui composent ce recueil est de 4246, mais les chants eux-mêmes sont bien plus nombreux : car beaucoup de textes ont servi de thème à plusieurs chants de nature très différente.

On sera content de rencontrer, à la suite des chants extraits de l'Ecriture sainte, ceux qui sont tirés des livres apocryphes et, sous forme d'*Appendice*, les Antiennes et les Répons qui ont été empruntés aux écrits des Pères de l'Eglise, et ceux qui, comme l'ant. *Solve, jubente Deo*, ont été rédigés en vers. L'ouvrage se termine par 8 Tables des matières, dont la principale donne, en 37 pages, la liste alphabétique de tous les chants que contient

1. **Carmina Scripturarum** scilicet *antiphonas et Responsoria ex Sacro Scripturae Fonte in Libros Liturgicos Sanctae Ecclesiae Romanae derivata colligit et edidit* Carolus Marbach, episcopus titularis Paphiensis, in-8° de 165-596 pp., 10 fr., F. Le Roux, Strasbourg.

Digitized by Google

le volume et permet de trouver chaque texte avec la plus grande facilité.

Les *Carmina Scripturarum* sont précédés d'une *Introduction* de 165 pages, qui traite, en 11 chapitres, les questions très diverses qui se rattachent au contenu et à l'usage de ce livre.

Le chap. I traite de l'insuffisance des moyens dont on disposait jusqu'ici pour trouver rapidement dans la Bible l'endroit précis d'où chaque texte est tiré ; le chap. II — de la part qui revient aux différents livres de l'Ecriture dans les textes de nos chants ; le chap. III — de l'utilité qu'il y a, non seulement pour le liturgiste et le prédicateur, mais aussi pour le musicien, de savoir à quelles espèces de chants chaque texte a été employé et à quels jours il est chanté.

Les chapitres III, IV et V donnent la clef des divergences que l'on constate entre le texte de la Vulgate et celui d'une partie des chants actuels ; des variantes que nous rencontrons dans nos textes liturgiques, et de quelques différences que l'on peut remarquer entre les anciens Offices et les Offices nouveaux.

Les chapitres suivants, VII-X, traitent les questions spéciales qui concernent les diverses espèces de nos chants. Le *chap. VII* nous dit quelle est la véritable destination du *Verset ;* le *chap. VIII*, quel est le but principal de l'*Antienne ;* dans quelle mesure l'Antienne peut être considérée comme la clef du psaume, etc. Le chap. IX nous fait connaître l'agencement des diverses parties du *Répons de l'Office*, le but spécial du Répons, sa beauté littéraire, la grande ressemblance qu'il offre avec le chœur de la tragédie grecque, la valeur des mélodies responsoriales. Le chap. X traite des chants variables de la Messe (Antiennes, Répons et *Tractus*) et indique le caractère particulier de chacun ; il nous dit s'il existe un rapport entre les divers chants d'une même messe, si le *Graduel* et le *Trait* doivent être considérés toujours comme des chants de pénitence, etc.

Il est facile, d'après cette vue d'ensemble, de se faire une idée de la somme de travail et de la dose de patience qu'a dû exiger l'exécution d'une pareille œuvre, et les précieux services qu'elle est appelée à rendre aux liturgistes, à tous les Prêtres qui ont à cœur de comprendre les offices du Bréviaire et du Missel, à ceux que passionne l'étude du Chant grégorien. Les 165 pages de l'Introduction, à elles seules, suffiraient pour mériter à l'auteur les plus chaudes félicitations : Il a mis tout son cœur à traduire, avec une plume élégante, la beauté de nos chants et de nos offices, à en faire ressortir, par des analyses et des observations d'une profonde pénétration, la partie instructive et édificative, à éclairer le tout à la lumière de l'histoire et des usages des premiers siècles. Cependant, une patiente et minutieuse analyse lui a révélé la très grande différence qui existe entre les compositions anciennes et les compositions plus modernes ; il ne cache pas ses préférences et la vérité à ce sujet ; mais, selon la remarque d'un critique, « il le fait d'une manière si sincère, si complète, et si respectueuse que sa parole fait du bien à l'âme sans qu'elle puisse heurter personne. » Souhaitons que les compositeurs et reviseurs d'offices nouveaux profitent de ses sages observations.

C'est encore une recommandation pour l'auteur et l'ouvrage que de féliciter l'éditeur : l'exécution typographique ne laisse rien à désirer.

VITAL DU FRESNE.

Digitized by Google

Compendium theologiae ascetico-mysticae. 3a Editio aucta et emendata, auctore P. Joseph Calasanctio, Card. Vivès. In-12 de 750 pp. 6 fr. 1908, Pustet, Rome.

Le traité s'ouvre par les notions préliminaires sur la nature de la mystique et sa distinction de l'ascétisme. On sait que ce point est aujourd'hui le sujet d'ardentes controverses : La mystique est-elle l'épanouissement régulier de la vie ascétique, si bien que toutes les âmes qui rempliront de leur côté toutes les conditions voulues passeront certainement d'une forme de vie à l'autre ? ou bien faut-il dire que la vie mystique est une voie réservée à quelques privilégiés et dont l'entrée ne se justifie que par un appel spécial de Dieu ? C'est pour ce dernier sentiment que se prononce le Card. Vivès. C'est aussi cette distinction qui commande la division de l'ouvrage. Deux parties : 1° la théologie ascétique ; 2° la théologie mystique. Dans la partie ascétique nous voyons l'âme s'élever progressivement jusqu'à la perfection en passant successivement par les étapes classiques de la vie purgative illuminative et unitive. Dans le livre II, consacré à la mystique, l'auteur aborde, et avec une grande ampleur de développements, l'oraison contemplative. Plus de 100 pages sont consacrées à la contemplation en général et 150 aux différents degrés de la contemplation. Appuyé sur des autorités de valeur, Benoît XIV, Bona, Schram, etc., l'éminent Card. reconnaît l'existence de la contemplation dite acquise, différente de la contemplation infuse, passive et met entre les deux une distinction d'espèce. Il est entendu que la contemplation passive reste l'apanage des mystiques. Mais la contemplation acquise ? Je vois bien affirmé çà et là qu'il est tout à fait louable de la désirer, qu'elle est accordée plus fréquemment que la précédente, mais nulle part on ne nous dit si elle est oui ou non la floraison normale de la vie spirituelle ordinaire. Or ce point, en raison même de son actualité, eût mérité au moins une discrète mention. Ce traité est un résumé de ce qu'on a dit de meilleur sur les degrés de la vie spirituelle et les diverses voies pour mener à Dieu. Les auteurs les plus renommés y sont mis et largement à contribution, S. Bonaventure, S. Thomas, S. Jean de la Croix, Ste Thérèse,... etc. On y remarquera, et pour cause, une inclination spéciale à citer les mystiques espagnols. Qu'on ne redoute pas de trouver ici un enseignement sec et ardu. La doctrine fortifiée de citations nombreuses et variées se déploie en une exposition large, ample qui n'absorbant pas l'esprit, laisse au cœur le loisir de goûter la sève de piété et l'onction surnaturelle qui s'en dégage. Les prêtres et directeurs d'âmes y trouveront une mine de conseils précieux pour leur avancement spirituel, et des remarques pratiques et pleines d'à-propos sur la manière de guider les âmes que Dieu conduit par les sentiers délicats et ardus de la vie mystique.

La sainte Eucharistie, par Mgr Hedley, ouvrage traduit de l'anglais par A. Roudière. In-12 de 343 pages. 3 fr. 50. Gabalda, Paris.

« Nous présentons ce livre au lecteur... comme un manuel qui peut lui être utile, non comme un traité qui épuise la matière... Beaucoup de prêtres et de laïques n'ont pas le temps ni peut-être le goût de suivre des discussions

Digitized by Google

ex professo... mais ils sont très capables de s'assimiler une exposition raisonnée des principaux dogmes de leur foi. » Ces lignes de la préface caractérisent bien le genre de l'ouvrage : œuvre de vulgarisation à l'usage du clergé et des laïques instruits, étude complète, concise, à jour, et très intéressante de la théologie eucharistique. Tout le traité de l'Eucharistie y passe, dépouillé, non de philosophie, mais de l'austère forme scolastique et de l'appareil encombrant des grands auteurs. Le début est consacré à dégager des textes néo-testamentaires la promesse de l'institution de l'Eucharistie. Dans un chapitre suivant sur la présence réelle l'auteur nous montre que les termes « véritablement », « réellement » et « substantiellement » se retrouvent dans l'Ecriture et les Pères. Suit l'histoire du mot « transsubstantiation » résumée en bonne partie des études de Mgr Batiffol. Pour la forme de l'Eucharistie, Mgr Hedley soutient qu'il n'y a aucune preuve que la formule invocative des Grecs (l'épiclèse) ait jamais été considérée comme essentielle à la consécration. Le chapitre sur la pratique du sacrement nous fournit des renseignements très intéressants sur l'usage de donner la communion aux petits enfants, usage qui s'étendait même aux nouveaux-nés. Suivent quelques détails sur les diverses manières usitées pour communier au Précieux Sang. L'auteur justifie ensuite l'abrogation de la coutume de communier sous les deux espèces, en montrant que même dès les premiers siècles l'Eglise a considéré comme suffisante pour la réception réelle du sacrement la communion sous une seule espèce. Après deux nouveaux chapitres où sont étudiés avec ampleur les effets du sacrement de l'Eucharistie et la pratique de la communion fréquente et quotidienne, l'auteur aborde un nouvel aspect du traité : l'Eucharistie considérée comme sacrifice. Il étudie en quatre chapitres 1° le sacrifice eucharistique ; 2° la liturgie de la messe ; 3° la messe dans les temps modernes ; 4° les fruits et les effets du sacrifice de la messe. A relever : 1° les pages qu'il consacre à démontrer que la liturgie eucharistique a été depuis l'origine, considérée comme un sacrifice ; 2° l'exposition et la discussion des théories modernes sur l'essence du sacrifice de la messe ; Mgr Hedley se rallie à l'opinion qui fait de la communion du prêtre un élément essentiel du sacrifice. On remarquera également l'historique des diverses parties de la messe. L'ouvrage se clôt par un chapitre sur le culte du S. Sacrement où l'on expose en une page belle de philosophie surnaturelle les motifs de l'absence de culte proprement eucharistique pendant les cinq premiers siècles. Ajoutons en terminant qu'il se dégage de cette étude une saveur de piété substantielle, vigoureuse et saine qui remplacera avantageusement les fadaises sentimentales d'une certaine littérature eucharistique.

Marie, Reine de France *par droit d'héritage, de conquête et d'élection.* par M. l'abbé Fuzier. In-8°, xxxv-365 pp., franco 2 fr. 50, aux bureaux du *Propagateur des Trois Ave Maria*, Blois (Loir-et-Cher) ou à la librairie Oudin, Paris.

Notre-Seigneur est Roi des hommes par droit d'héritage, par droit de conquête et par droit d'élection. Marie, si étroitement associée à l'Incarnation et à l'œuvre de la Rédemption, participe aussi, quoique secondaire-

Digitized by Google

ment, à la royauté du Christ et aux mêmes titres que lui. Ce triple fondement de la royauté de Marie sur les hommes, M. le chanoine Fuzier s'applique à le justifier particulièrement pour la France. La Sainte Vierge est Reine de France, par droit d'*héritage*, puisque les apôtres des Gaules la lui ont consacrée et que nos rois ont officiellement proclamé Marie Reine de la nation.. — Marie est Reine de France par droit de *conquête :* non seulement elle a veillé à la conservation de la foi, mais elle a terrassé à diverses reprises sur les champs de bataille les armées ennemies ; les acclamations de nos Pères, les nombreux sanctuaires élevés par leur piété pour perpétuer leur reconnaissance, en sont une preuve permanente. — Enfin Marie est Reine de France par droit d'*élection*. Les nombreuses apparitions dont notre pays a été le théâtre dans les temps modernes surtout démontrent qu'elle nous regarde comme son peuple de prédilection.

Cet ouvrage suppose de nombreuses et patientes recherches comme l'atteste l'abondance et la variété des détails : l'auteur est allé rechercher à travers toute l'histoire de France et dans tous les diocèses tous les faits les plus capables de donner à sa thèse un surcroît de certitude. Un certain nombre de ces faits auraient gagné, je crois, à passer à travers le crible d'une critique plus sévère, ou du moins à être présentés sous le patronage d'autorités moins complaisantes. — Mais en dépit de ces légers défauts, ce livre intéressera les serviteurs de Marie et de la France, en même temps qu'il sera d'un grand secours aux prédicateurs, conférenciers, maîtres et maîtresses de pensionnat.

Etudes sur la Ste Vierge. **De la Conception Immaculée à l'Annonciation angélique,** par M. l'abbé Broussole. In-8° de 434 pp. 3 fr. 50. Tequi, Paris.

Livre de religion, de piété, de science et d'agrément, le présent ouvrage est une étude artistique et théologique sur les premières années de la T. S. Vierge : les mystères étudiés sont: l'Immaculée-Conception, la Nativité, la Présentation et la Visitation. L'auteur est allé puiser les développements de son sujet à la triple source de l'art, de la légende et de la liturgie. C'est l'iconographie qui constitue la partie originale de l'ouvrage : cent gravures au moins empruntées aux tableaux des grands maîtres, aux plus belles fresques, aux bas-reliefs de nos vieilles cathédrales, forment une illustration des plus variées et parfois des plus artistiques, justifiant la dénomination de théologie artistique que l'auteur donne à son travail. Un système de notes renvoyées à la fin de chaque étude, riche de références, d'explications techniques et de documents, viennent éclairer et compléter le texte. Ce livre qui accuse de nombreuses et savantes recherches et utile pour exalter les grandeurs de la Reine des Vierges sera surtout bien accueilli par ceux qu'intéresse l'art marial.

La notion du lieu théologique, par le P. Gardeil. Brochure in-8° de 88 pages. Gabalda, Paris.

Sous le nom de *Lieux théologiques* on rencontre fréquemment des ouvrages qui renferment un grand nombre de questions, de traités même

Digitized by Google

totalement étrangers au concept des *Lieux théologiques*, tels ces traités de Ecclesiâ au triple point de vue théologique, apologétique et canonique, ces questions prolixes touchant l'essence de l'inspiration, l'herméneutique, l'Introduction aux Livres Saints... qui enflent démesurément le *De Locis*... A la longue, les *Lieux théologiques* sont devenus prétextes à des thèses métaphysiques, théologiques, historiques, canoniques, exégétiques. Et pourtant le *de Locis* n'est, d'après la nature même des choses, qu'un pur traité de méthode, une sorte de logique spéciale de la théologie, une systématisation des principes et des règles de méthode de la théologie. Or c'est cette conception du lieu théologique que le R. P. Gardeil se propose de restaurer et de préciser. Et il le fait avec une solidité de plan et de fond et une rigueur de démonstration qui contribuera à innover et à raffermir dans les esprits l'authentique notion si ancienne et pourtant pour beaucoup si nouvelle de ce que doit être le *De Locis* dans la théologie.

Fr. Bénigne.

Littérature.

Les Femmes d'Esprit en France, par le Comte J. du Plessis. Paris, Nouvelle Librairie Nationale.

Voici bien l'histoire de l'influence féminine depuis le moyen âge jusqu'au déclin du XIXe siècle ; influence surtout de la femme auteur et de la femme du monde, toujours bonne si elle reste attachée au christianisme, combien néfaste dès qu'elle s'en éloigne !

Les « salons bleus » et la « préciosité » tiennent une grande place en cet ouvrage. Ne sont-ils pas, en effet la source non seulement de toute notre littérature française depuis le XVIIe siècle, mais aussi des jours terribles de la Révolution ? Sans donner à la préciosité des qualités qu'elle ne possède point, il faut cependant l'avouer, son but premier fut de réagir contre le paganisme de la Renaissance ; malheureusement, elle oublie bientôt les principes qui l'ont guidée à son origine et finit par ne plus connaître ni Dieu ni morale.

Le Ve chapitre nous fait revivre au jour le jour les progrès toujours grandissants du règne de la philosophie depuis 1742 jusqu'au moment où tout croule dans la boue et dans le sang. Ces pages où l'on retrouve hélas ! tant de points de ressemblance entre notre époque et la fin du siècle de Voltaire et de Jean-Jacques on ne les lit pas sans émotion. Les mêmes causes ne produisent-elles pas les mêmes effets ? Alors — comme maintenant — les femmes étaient frivoles, aimant le plaisir et la toilette, ne cherchant que deux choses : jouir et plaire ; jusque dans les prisons elles ne pensent qu'à s'amuser. La Nature est leur dieu ; combien d'adoratrices ne compte-t-elle pas encore ?

Ce livre que j'ai lu avec grand intérêt et non moins de plaisir, car il est écrit en un style clair, élégant, souvent même très spirituel, je voudrais le voir entre les mains de toutes nos chrétiennes. Elles comprendraient mieux quel rôle elles jouent dans la société et l'importance qu'il y a pour le salut de la France à ne point laisser tomber aux mains des femmes qui n'aiment pas le Christ le sceptre et la couronne de la royauté intellectuelle que Dieu leur a confié.

Bernard de S. François, T. O.

Digitized by Google

En hiver, par JEAN DES TOURELLES. In-12 de 188 pp., 1908. 1 fr. 50. — P. Lethielleux, Paris.

Un prélat très connu disait un jour : « Quand on parle de Jean des Tourelles on se le représente volontiers sur un observatoire du haut duquel il découvre, pour les signaler, toutes les erreurs et toutes les hypocrisies de notre époque ».

On ne pouvait pas mieux définir l'œuvre entreprise par cet écrivain dont les livres se trouvent maintenant entre toutes les mains. Ses réfutations n'ont rien d'aride. Il les met sous forme d'histoires finement écrites, qu'on lit toujours avec plaisir et qui laissent au lecteur la satisfaction de tirer une conclusion toujours utile. Le succès de ses précédents ouvrages garantit celui de son nouveau volume : *En hiver*. On y retrouvera les mêmes qualités de fond et de forme que dans ses aînés. Voulez-vous affermir dans le bien une âme vacillante, ou faire pénétrer quelques rayons de vérité dans un esprit crténébré ? Passez-leur ce livre. On le dévorera. On vous remerciera. Surtout on sera meilleur.

Varia

Viennent de paraître les deux almanachs du P. JEAN-BAPTISTE : l'**Almanach du Propagateur des Trois « Ave Maria »** (188 pages, 0 fr. 30, 3 fr. la douzaine) — le **Petit almanach du Propagateur des Trois « Ave Maria »** pour enfants (64 pages, 0. fr. 15, 1 fr. 50 la douzaine) Très intéressants, surtout le petit. — Du même auteur, une nouvelle plaquette de 32 pages, à 0 fr. 10, chez Paillart, Abbeville ; — et une plaquette de 40 pp., 0 fr. 20 : **Appel au clergé et aux fidèles :** *Le Ciel ouvert par la Pratique des Trois « Ave Maria » d'après la Théologie* — et *La Dévotion aux Trois « Ave Maria » dans la Vie des Saints :* deux rapports lus au Congrès marial de Saragosse, 26-29 septembre 1908. Le tout en vente 14, rue Pierre-de-Blois, Blois.

La *Bibliothèque régionaliste*, inaugurée par la librairie Bloud sous la direction de Fr. Charpin, a pour but d'étudier l'histoire, les traditions, les légendes, les littératures, les chants populaires, les costumes, les richesses artistiques, les ressources économiques et les mœurs de toutes les régions françaises. Avec le volume intitulé : **Les âmes errantes** (in-16 carré de 102 pp. 1 fr.) cette collection s'enrichit d'une excellente série de légendes bretonnes. Mme Marie-René LE FUR apporte, par son travail, une précieuse contribution au folk-lore français et à l'étude de la Bretagne. Elle a recueilli avec une exactitude méticuleuse les histoires qui sont racontées dans la presqu'île de Saint-Pierre de Quiberon. Elle place très simplement ces récits dans leur cadre naturel, sans altérer en aucune façon leur caractère d'émouvante simplicité. André Theuriet avait raison de louer la « souplesse de talent » de Mme Le Fur, « qui a su peindre avec des couleurs très justes des paysages si divers et si délicatement interprétés ». — C'est toujours avec un sentiment de fierté catholique et patriotique que nous entendons chanter les louanges de la vierge lorraine. Chaque jour pour ainsi dire retentit un nouveau concert à l'honneur de notre bien-aimée Jeanne d'Arc ; aujourd'hui un auteur déjà connu, M. Jules DE MARTHOLD, nous redit

Digitized by Google

en vers simples et naïfs les vertus et l'héroïsme de la Pucelle, **La Bonne Lorraine,** *chronique nationale* (in-18 de 87 pp. Prix : 2 fr. Paris, Daragon). Trois parties divisées en 52 tableaux nous font revivre ce drame si émouvant. Cette pièce ne tiendra pas toutefois la première place dans la littérature héroïque. — M. L. DE KERDANIEL, dans les **Animaux en justice,** *procédures et excommunications* (in-18° de 44 pp., 1 fr. 50, Daragon, Paris). donne des aperçus assez curieux sur l'habitude prise au XI° siècle, et conservée jusqu'au XVIII°, de citer en justice les animaux qui s'étaient rendus coupables de méfaits ou ravages. — Par contre, la brochure du D' J. WILLIAMS : **L'art d'être heureux** (à la même librairie, plaquette de 62 pp., 0 fr. 90), ne mérite aucune attention : elle n'est ni sérieuse ni sensée.

Digitized by Google

PARTIE DOCUMENTAIRE *(en supplément).*

LES CORDELIÈRES DE SAINT MARCEL-LEZ-PARIS.

BIBLIOGRAPHIE [1].

PÈRE ANSELME : *Histoire généalogique de France.* 3me édition revue par les Pères Ange et Simplicien. Paris, 1726-1734.

G. BRICE : *Description de la ville de Paris ;* t. II, p. 395. Paris, 1752.

BORDIER : *Les églises et monastères de Paris ;* 1856, p. 55.

BRIÈLE : *Collection de documents pour servir à l'histoire des hôpitaux de Paris ;* t. I, p. 21.

BONNARDOT : *Iconographie du Vieux-Paris. Revue universelle des Arts, 1859 ;* t. IX, p. 160.

CORROZET : *Les antiquités, histoires et singularitez de Paris ;* 1550, p. 85.

COLLETET : *Abrégé des antiquitez de la ville de Paris ;* 1664, p. 70.

COMPARDON et TUETEY : *Inventaires des registres des insinuations au Chatelet.* Règnes de François I et Henri II (Histoire générale de Paris).

COYECQUE : *Recueil d'actes notariés relatifs à l'histoire de Paris et ses environs au XVIe siècle.* (Hist. gén. de Paris.)

DU BREUL (P. Jacques) : *Le théâtre des antiquités de Paris ;* 1639, liv. II, p. 303.

DU BOULAY : *Historia Universitatis Parisiensis ;* 1666, t. III, p. 468.

DULAURE : *Nouvelle description des curiosités de Paris ;* 1785, t. I, p. 44.

DE GAULE : *Nouvelle histoire de la ville de Paris ;* 1839, t. II, p. 256.

DELARC : *Paris pendant la Révolution française ;* t. II, p. 298.

FÉLIBIEN : *Histoire de Paris ;* 1725, t. I, p. 465.

FISQUET : *La France Pontificale. Métropole de Paris ;* t. II, p. 580.

FRANCKLIN : *Les anciennes bibliothèques de Paris ;* t. III, p. 101.

LE MÊME : *Les anciens plans de Paris, 1878.*

FUNCK-BRENTANO : *Les lettres de cachet à Paris.* (Hist. gén. de Paris.)

GUILLAUME DE NANGIS : *Chronicon ;* édit. Géraud, t. I, pp. 241 et 291.

1. Nous ne prétendons pas citer ici tous les auteurs qui ont parlé des Cordelières de St-Marcel mais seulement ceux dont il est fait mention dans cet essai.

Digitized by Google

GUILLEBERT DE METZ : *Description de Paris sous Charles VI.* (Leroux de Lincy et Tisserand : *Paris et ses historiens*, p. 221 et 222.)
GONZAGUE : *De origine seraphicæ religionis*, 1587, 3a pars.
GALLIA CHRISTIANA, édit. de 1744, t. VII, p. 950...
GABOURD : *Histoire de Paris*, 1864, t. II, p. 68.
GUIFFREY : *Les Gobelin*, (*Mémoires de la Soc. de l'histoire de Paris et de l'île de France*, t. XXXI.)
LE MÊME : *La maison de la reine Blanche au faubourg St-Marcel à Paris* (Société des antiquaires de France : 1904. Recueil de mémoires, p. 152.)
JAILLOT : *Recherches critiques, historiques et topographiques sur la ville de Paris*, 1782, t. IV, p. 75.
JORDAN : *Registres de Clément IV.*
LE MAIRE : *Paris ancien et nouveau*, 1685, t. I, p. 492.
LE NAIN DE TILLEMONT : *Vie de St Louis.* (édit. de l'histoire de France, t. V, p. 225 et 235.)
LA VALLÉE : *Histoire de Paris*, 1857, t. II, p. 306.
LEBŒUF-COCHERIS : *Histoire du diocèse de Paris*, 1864, t. II, p. 740, t. III, p. 274.
LONGNON : *Documents pour servir à l'iconographie de St-Louis*, 1882.
LANGLOIS : *Les Régistres de Nicolas IV.*
MEZERAY : *Histoire de France*, 1685, t. II, p. 287.
MORERI : *Dictionnaire*, 1759.
MEINDRE : *Histoire de Paris*, 1854, t. II, p. 459.
PIGANIOL DE LA FORCE : *Description historique de la ville de Paris*, édit. corrigée, 1765, t. V, p. 231.
POTTHAST : *Regesta Pontificum.*
RAUNIÉ : *Epitaphier du Vieux Paris (Histoire générale de Paris)*, 1899, t. III, p. 193... (1).
Regitres du bureau de la ville de Paris, t. X, p. 54.
SERPE : « *Briefve et sommaire description du monastère des Cordelières de St-Marcel-lez-Paris* (2). » Paris, Impr. Charles, 1651.
SAUVAL : *Histoire et recherches des antiquitez de la ville de Paris*, t. II, p. 181.
SBARALEA ET EUBEL : *Bullarium franciscanum.*
St-VICTOR (J. B. DE) : *Tableau historique et pittoresque de Paris*, 1823, t. III, p. 590.
VIARD : *Documents parisiens du règne de Philippe VI de Valois.*
LE MÊME : *Les journaux du trésor de Philippe VI de Valois.*
WADDING : *Annales*, édit. de 1733, t. V., p. 190.

1. Dans cet important ouvrage, Raunié a publié un grand nombre de documents inédits touchant l'histoire des Cordelières ; nous y faisons de fréquents emprunts.

2. Le P. Serpe, custode de la province de France, avait été, pendant trois ans, confesseur des religieuses de St-Marcel. Avant d'aller au chapitre général de 1651, il écrivit cette notice. Elle se trouve dans les preuves de la vie de S. Louis par Tillemont. (B. Nat. : ms. français 13747, fol. 146.) Elle forme un grand placard double in-f° en tête duquel sont deux petites gravures sur cuivre représentant S. François et Ste Claire. Elle a été rééditée dans le *Bull. de la Soc. de l'histoire de Paris* (1890, p. 9).

Digitized by Google

Fondation a Troyes. Fondation a Paris. Les Cordelières au XIIIe et au XIVe siècle.

La fondation du couvent des Cordelières du faubourg Saint-Marcel, appelées communément : « Grandes Cordelières » remonte aux dernières années du XIIIe siècle.

Madame Giles de Sens ou Gilette de Sens, dite : « aux Palecteaux (1) », était une ancienne gouvernante des filles du roi saint Louis (2). Le Nain de Tillemont insinue qu'elle était pauvre parce qu'elle est mentionnée comme telle dans une bulle de Clément IV. Mais cette mention : « pauvre femme » était plutôt une simple formule d'humilité émise dans une supplique. En effet cette pauvreté ne s'explique guère avec son ancienne charge de gouvernante des filles du roi. Lorsque celles-ci furent établies, Gilette résolut de quitter le monde. Dès l'année 1265, d'après les auteurs de la *Gallia Christ.*, le P. Serpe et Raunié, elle eut l'intention de fonder un couvent dont elle serait elle-même la supérieure. Pour s'y préparer elle entra au Monastère de Longchamps où elle fit profession de la règle de Sainte-Claire (3).

Au mois d'Avril 1270 ou en 1273 d'après Raunié, Gilette obtint de Thibaut II le Jeune, Comte Palatin de Brie, Champagne et roi de Navarre (4), une maison avec granges et appartenances située près de Troyes en un lieu dit la chapelle Saint-Luc. Sans doute ce prince lui faisait ce don à la prière de la princesse Isabelle dont Madame Gilette avait été la gouvernante (5). D'après Raunié, le roi de Navarre aurait donné cet emplacement en mémoire de sa femme et sur les instances de la reine Marguerite, veuve de saint Louis. Mais s'il est vrai que la princesse mourut après son mari on ne peut admettre que cette donation fût faite

1. Du Breul, Colletet, *Gallia Christ.* ou encore : « aux-plateaux » (*Brier. descript.*), « aux Palteaux » (Tillemont), « aux Palestiaux » (Lettre de Philippe le Bel : Arch. nat.: L. 1050.)

2. Registre des élections : A. N. LL., 1652.

3. Reg. des élect., Du Breul, Colletet, *Gallia Christ.* — L'abbesse était alors Agnès de Harcourt. La sainte fondatrice de ce monastère, Isabelle de France, y vivait encore.

4. Thibaut était fils de Thibaut I dit le chansonnier. Il avait épousé à Melun en 1258, Isabelle, fille de S. Louis. Il accompagna celui-ci en Afrique. D'après Mezeray, Moreri et le P. Anselme, il mourut à Trapani en Sicile le 4 décembre 1270. Son corps fut inhumé aux Cordelières de Provins. (P. Anselme, II, 843.) L'année suivante le corps de sa femme fut apporté au même couvent.

5. « Gilette de Sens supplia Mme Isabelle de France, seconde « fille du roy St Louys » de lui donner quelque lieu pour y établir un monastère ». (Reg. des élect., *Gallia Christ.* et Tillemont.)

Digitized by Google

en sa mémoire. De plus Marguerite n'était pas encore veuve, comme le prouve l'intervention de saint Louis en faveur de la fondation. En effet, d'après Tillemont, ce fut le roi de France qui demanda au Pape Clément IV de donner son assentiment aux projets de Gilette. Le Pontife refusa longtemps, il écrivait à ce sujet : « Quamvis religionem quam non habemus ut deceret » in nobis, in aliis diligamus, religionem tamen multiplicare va- » lentibus non favemus... religionum multiplicationem nequa- » quam amplectimus (1). »

Cependant saint Louis, cédant sans doute aux prières de Marguerite fit reprendre les négociations et enfin Clément IV, le 15 Avril 1268, acquiesça à sa demande, lui mandant qu'il envoyait des ordres en conséquence (2). En effet, par un bref daté du même jour il enjoignait au nouvel archevêque de Sens, Pierre de Charni, de permettre à Gilette de fonder son couvent (3).

Le 1er Mai 1271 la veuve de saint Louis dota le monastère d'une somme de 300 livres avec obligation : « de faire les services pour » Louys roi de France et autres y dénommez (4). » Thibaut, de son côté, ne se contenta pas de pourvoir au logement des religieuses ; il les dota d'une rente de 400 livres à laquelle il ajouta une autre rente de 4 livres pour la fondation d'une chapelle. Plus tard, en 1289, à la prière de Marguerite, et par leurs lettres du mois de Septembre, Philippe le Bel et sa femme Jeanne de Navarre, petite-fille de Thibaut II, confirmèrent aux Cordelières la propriété des biens donnés par le roi de Navarre (5).

Le Dimanche 21 Avril 1275, l'évêque de Troyes, Jean de Nanteuil, installa Sœur Gilles et ses religieuses dans le nouveau couvent (6). Elles étaient au nombre de treize y compris l'abbesse ;

1. Cité par Tillemont.

2. Jordan, *Registres de Clément IV*, n. 1350. « Petitionibus regis Francie a » fratre Johanne de Manso, ordinis Minorum et Henrico de Consentiis, mares- » calco prepositis respondet — Carissimo in Christo L... regi Franconum illustri... » Pro Egidia paupere muliere P... archiepisco Senonensi respondet. » (Viterbe, 15 avril 1268.)

3. Id., n. 1351. « Scribit Archiepiscopo Senonensi quod possit « satisfacere desi- » derio AEgidiae pauperis mulieris, domum religiosam volentis construere. »

4. Arch. Nat., S. 4684, fol. 41.

5. « ... Volentes insuper pro nobis et carissima conjuge nostra Johanna, Dei » gratia Francie et Navarre regina, de cujus hereditate hec movere noscuntur, ut » cum dictis sororibus filiabus dicte Gile sic translatis bona mobilia et immobilia » predicta ad conventum predictum convertantur.. » (Ar Nat., L. 1050, K. 182. Raunié, p. 197. Vidimus des dites lettres : L. 1050 7B.)

6 Du Breul, Jaillot, *Gallia Christ.*, Raunié.

Digitized by Google

un chapelain desservait le monastère. D'après les auteurs de la *Gallia Christ.* et Tillemont, Gilette avait amené avec elle quatre religieuses de Longchamps. La nouvelle fondation prit le titre de : Monastère de la Pauvreté de N.-D. : « Sans doute, écrit le » P. Serpe, par une saincte émulation de ce qu'environ dix ans » auparavant la bien-heureuse princesse Isabelle, sœur du roy » St Louys, avait qualifié celui de Longchamps qu'elle avait fondé: » le Monastère de l'Humilité de N.-D. » La communauté suivait du reste la règle observée à Longchamps et vouée par la nouvelle abbesse, c'est-à-dire celle d'Urbain IV ; d'où leur nom de Clarisses Urbanistes (1). La règle primitive ordonne de ne vivre que d'aumônes et défend tout revenu (2) ; celle des Urbanistes au contraire permet de posséder des revenus, institue un procureur qui doit rendre compte de sa gestion à l'abbesse, à trois sœurs et au visiteur (3).

« Après donc que cette Vénérable Dame et Mère Sœur Giles, » écrit l'auteur de la briève description, eut là sainctement esta- » bly la vie régulière et l'y avait sainctement observée avec plu- » sieurs sainctes filles que la bonne odeur de la piété y avoit » attiré pour embrasser à son exemple le mesme genre de vie » religieuse, Dieu la retira vers soy l'an 1286... » Sa mort eut lieu le 28 Juillet ainsi que le mentionne le Registre des élections. Plus tard, lorsque ses filles quittèrent le couvent de Troyes, elles emportèrent avec elles le cœur de leur fondatrice, le déposèrent devant la grande grille du chœur et firent graver sur une petite pierre l'inscription suivante : « Cy Gist le Cuer de dame » Gilles de Sens, la Cordelière de saincte mémoire : c'est le » cuer qui du tout aima Dieu (4). » Au livre des fondations on lit en premier lieu : « Nous devons Matines, Vigile à IX leçons

1. A propos de nos Cordelières, Du Breul a donné une singulière étymologie du mot « Urbaniste ». Il le fait dériver de Urbs et dit que les religieuses furent ainsi dénommées : « non pour villoter et garder la clôture, mais pour vivre de « possessions comme ceux qui habitent aux villes. » Jaillot et de Gaule ont justement réfuté cette explication fantaisiste.

2. Caput VIII. « Sorores nihil sibi approprient, nec domus nec locum nec aliquam » rem et tanquam peregrinae et advenae in hoc saeculo in paupertate et humilitate » Domino famulantes, mittant pro eleemosyna confidenter... » (*Seraphicae religionis tertus originales*, Quaracchi, 1897, p. 65.)

3. Caput XXI, « Liceat vobis in communi redditus ex possessione recipere et » habere ac ea libere retinere, pro quibus possessionibus et redditibus monasterii » modo debito pertractandis Procurator unus prudens pariter et fidelis in singulis » monasteriis vestri Ordinis habeatur... » (Dom de Gubernalis, *Orbis Seraphicus*, II, 626). La règle de Ste Claire ne contient que 12 chapitres, celle des Urbanistes en comprend 26.

4. Briève descript. *Gallia Christ.*, Raunié, nre 1139.

Digitized by Google

» pour feu Madame Giles de Sens jadis notre première abbesse » à Troyes (1). »

Au nombre des religieuses admises par elle dans le monastère, Madame Giles comptait l'une de ses parentes : Edeline de Sens. Elle lui succéda en 1286 et exerça l'office d'abbesse trois ans dans ce couvent et neuf ans à Paris. Elle mourut le 14 Septembre 1298 (2).

La translation à Paris eut lieu pour les raisons et dans les circonstances suivantes : « Le lieu cy-dessus mentionné proche de » Troyes étoit trop incommode aux religieuses de Ste Claire qui » depuis quelques années y étoient établies tant par faute d'église » propre pour y bien célébrer les divins offices que pour être » trop humide et malsaine (3). » Du Breul dit, en effet, que l'endroit était marécageux. Sur ces entrefaites d'importantes ressources ayant été offertes à la reine Marguerite pour la fondation d'un couvent de Clarisses à Paris, celle-ci résolut d'y faire venir les filles de Gilette de Sens.

Ces ressources lui venaient de Maître Guillaume ou plus communément de Galien de Pise. D'après une mention inscrite au XVIIIe siècle sur son testament, ce Galien était originaire de Pise en Italie. Piganiol et Jaillot l'appellent cependant Galien de Poix (4). Quoi qu'il en soit, il était certainement chanoine de l'église collégiale de Saint-Omer au diocèse de Thérouanne, de N.-D. de Paris, et de Sainte-Geneviève (5).

Il habitait Paris et d'après la « briève description » remplissait les fonctions d'aumônier de la reine Marguerite. Sur la fin de sa vie, et pour se conformer au désir autrefois exprimé par sa mère, le riche chanoine résolut de fonder un couvent de Clarisses. Pour cela il fit à plusieurs reprises dans le quartier Saint-Marcel différentes acquisitions au lieu dit : de Lourcine. Dans l'inventaire du couvent, dressé en 1616 (6), on mentionne au mois de Janvier 1267 un contrat de tradition fait à Galien de certaines terres : « estant contre la maison qui appartenoit à Philippe dit la Goudre et à Pétronille sa femme. » Le lundi après la Circoncision

1. Ar. Nat., L. 1051.
2. A. Nat., Registre des élections, *Gallia Christ.*
3. *Brière descript.*
4. Dans plusieurs obituaires publiés par Molinier, il est appelé tantôt : « Galienus de Pisa », tantôt : « Galienus de Pisis. » (*Cf.* Molinier, *Les obituaires de la province de Sens.* ».
5. *Cf.* Molinier, *id.*
6. A. Nat. S. 4684[1].

Digitized by Google

1272, le même Philippe fit cession d'une maison au chanoine. Le même inventaire mentionne encore un contrat de vente conclu en Avril 1282 par lequel Galien de Pise achetait plusieurs rentes à l'abbé de Saint-Victor. Il fit construire trois maisons ainsi qu'il est rapporté dans des lettres de Philippe le Hardi que nous citerons bientôt (1).

Mais les églises de St-Marcel, de Ste-Geneviève et l'hôpital St-Jean de Jérusalem avaient sur cette propriété des droits de cens. Galien de Pise s'adressa au roi Philippe le Hardi qui racheta ces droits en donnant une compensation aux chanoines des deux églises et aux Hospitaliers. Au mois de septembre 1284, il donna des lettres amortissant et exemptant de toute redevance la propriété destinée au futur monastère (2). En 1286 le jeudi, fête de S. Pierre aux liens, Maître Galien fit don des trois maisons construites par lui (3). Enfin le mercredi après l'Octave de S. Martin d'hiver : 29 novembre 1287, il rédigea son testament. — Après sa profession de foi, l'invocation en l'honneur du Christ, de la Vierge, de ses patrons et saints préférés : S. André en la fête duquel il était né, S. François et la B^ee^ sainte Claire, il dit :

« Volo quod sit religio de suo ordine (Stae Clarae) perpetuo » in meis tribus maneriis de Lorsitanis cum prato et parte ne- » moris ibi retro, juxta Parisius, remota omni alia venditione, » datione et alienatione quacumque ; que tria maneria constitue- » runt mihi plus quam viginti quinque millia librarum turo- » nensium... »

Le chanoine déclare ensuite que tout ce qui lui appartient : biens immobiliers, en particulier ses maisons de Paris, biens mobiliers, spécialement ses vases d'argent, sera vendu et le prix ainsi distribué :

« Item volo quod de residuo omnium bonorum accipiatur me-

1. « ... Recognovit quod cum ipse... in loco ab ipso acquisito construi faceret » tria maneria contigua, clausa muris, cum quodam prato ibidem inferius adjacenti..»

2. ... Nobis humiliter supplicavit [Magister Galienus] quatenus ad ejus tam pium » prepositum adimplendum favorem et manum eciam adjutricem apponere dignare- » mur. Nos vero qui relati viri religiosi dilecti et familiaris nostri fratris Johannis » de Cenomano de ordine Minorum et aliorum quorumdam presientes dicti Magistri » Galieni et desiderantes cultum divinum augmentari, censum et totum jus quod » predicte tres ecclesie in dictis maneriis et prato vel habebant, vel habere poterant, » » redimi faceramus, vicissitudine mutua eisdem tribus ecclesiis aliis equivalentibus » redditibus assignatis a nobis.... » (Ar. Nat., L. 1050. — Tillemont : copie faite par lui : B. Nat., ms. fr. 18747, fol. 149. — Raunié, p. 194.) — L'inventaire de 1616 mentionne deux remises faites par le prieur de S.-J. de Jérusalem : l'une au roi, l'autre à Galien de Pise.

3. D'ap. le même inventaire.

Digitized by Google

» dietas ipsius residui et illa medietas dividatur in duas partes
» et detur una earumdem partium Sororibus minoribus supra-
» dictis, si fuerint apud Lorcinas, in tribus meis maneriis inclusae
» perpetuo, alias non. — Item volo quod si predicte Sorores
» minores non essent infra sex annos post obitum meum in dictis
» meis maneriis, ut supradictum bonorum meorum quam supra
» dixi me velle dari eisdem sororibus, deveniat in bonis execu-
» tionis testamenti presentis..... »

En désignant ensuite ses exécuteurs testamentaires, Galien de Pise insiste encore pour que son projet soit exécuté le plus promptement possible :

« Ad factum maneriorum meorum predictorum, ut sit ibi pre-
» dictus Ordo Sororum fratrum minorum, sicut supra continetur
» executores meos, factores et promotores constituo Reverendos
» viros Ministros generalem et provincialem Francie dictorum
» fratrum minorum, Dominum Adenulphum prepositum S^t^ Au-
» domarii, fratrem Johannem de Manso (1), fratrem Johannem
» de Muria, fratrem Guillelmum penitentiarium Dnae Reginae
» Margaritae et precipue ipsam dominam Reginam ob cujus do-
» minae Reginae reverentiam et honorem et propter Deum duxi
» tempus in facto hiis dictis sororibus et post meum obitum per-
» petuo prorogandum, ut ipsa domina Regina sit in hoc facto
» propter Deum, per se et suos intenta et curiosa (2). »

Nous savons par les lettres de Philippe le Hardi mentionnées ci-dessus que le projet de Galien de Pise avait reçu l'approbation de l'officialité de l'évêque de Paris. Elle apposa son sceau sur le Testament.

Jaillot, écartant les affirmations de Du Breul et Piganiol, s'étend longuement pour essayer de prouver que Galien de Pise ne fut pas le fondateur des Cordelières de St-Marcel. 1° Il invoque le témoignage de Guillaume de Nangis qui, parlant de la veuve de S. Louis et du couvent de St-Marcel, aurait écrit : « construxit et fundavit. » Nous ferons remarquer que le mot « fundavit » ne se trouve pas dans l'édition critique de Géraud (3).

Comme nous le verrons, Marguerite fit faire d'importants travaux au couvent, ce qui explique le mot : « construxit », mais

1. Ce fr. Jean est mentionné en 1268 dans la réponse de Clément V au roi saint Louis. (Cf. supra.)

2. Nous donnons les passages de ce testament, relatifs aux Cordelières, d'après l'original conservé aux Archives nat. (L. 1050) et Raunié, p. 195.

3. « Haec [Margarita] Parisius apud Sanctum Marcellum, post mortem mariti « abbatiam Sororum minorum [in qua honestissime diù vixit] construxit. »

Digitized by Google

seulement après les premières constructions entreprises par Maître Galien. 2° Il est difficile d'admettre, dit ensuite Jaillot, que les trois maisons, le pré et le petit bois légués par Galien, aient coûté 500.000 livres, chiffre équivalent à la valeur du monastère. Certes en 1287 le couvent de St-Marcel n'avait point cette valeur, puisque Galien nous dit lui-même que le tout lui coûta 25.000 livres tournois ; mais entre 1287 et 1782, époque à laquelle écrivait Jaillot, la propriété des Cordelières s'était considérablement agrandie et modifiée par différentes acquisitions et d'importantes constructions.

3° Jaillot ne peut admettre que la reine ait attendu deux ans pour accomplir les dernières volontés de Galien de Pise. Nous allons voir les difficultés qui firent différer la translation. Ses propres affirmations comme celles des auteurs de la Gallia Christ. de Mezeray, de Corrozet ne peuvent tenir devant les deux documents cités plus haut. Les lettres de Philippe le Hardi et le testament du 29 novembre 1287 ne laissent en effet aucun doute : Maître Galien de Pise fut le véritable fondateur du monastère (1).

Les historiens ne s'entendent pas davantage lorsqu'il s'agit de fixer la date de l'arrivée des Cordelières à Paris. Jaillot indique 1283, Bordier et les auteurs de la Gallia Christ. circa 1287 ; le P. Serpe, Piganiol, J. B. de St-Victor et enfin Raunié : 1289. — Cette dernière date est la vraie, car la volonté exprimée dans son testament par le chanoine Galien démontre qu'il n'y avait pas encore de religieuses à St-Marcel à la fin de 1287. Par contre, la seconde bulle de Nicolas IV ainsi que l'acte d'institution prouvent que le couvent fut établi en 1289 (2).

Marguerite accepta avec empressement le legs de Galien de

1. Le livre des fondations porte bien, il est vrai, cette mention : « Pour la » reyne Marguerite de Provence femme du feu roy St Louys, notre fondatrice à Paris.. » Mais outre que par ses largesses la reine a pu mériter après Galien, ce titre, alors purement honorifique, la rédaction de ce livre est bien postérieure aux documents cités. Il fut probablement rédigé au XVIIe siècle ; or à cette époque, nous dit le Nain de Tillemont, les religieuses croyaient que Galien de Pise leur avait donné ses maisons à la prière de Marguerite, qu'elles regardaient comme leur fondatrice. Bien que le testament du chanoine existât dans leurs archives, puisqu'il est mentionné dans l'inventaire de 1616, il n'est pas étonnant qu'elles n'en aient pas pris connaissance, quand Tillemont lui-même, qui pourtant fit des recherches, nous en parle comme d'un on dit.

2. Si Jaillot et Tillemont avaient connu le testament de Galien de Pise en son entier, ils n'auraient pas dit que les religieuses de Troyes trouvèrent à Paris une communauté déjà constituée par d'autres Cordelières venues, sans doute de Longchamps. C'est probablement pour la même raison que Gonzague attribue la fondation de Saint-Marcel à la B^ne Isabelle.

Digitized by Google

Pise (1) et sans doute dès l'année 1287 elle s'occupa du transfert à Paris des Cordelières de Troyes, puisqu'au commencement de l'année suivante, le 5 mars, Nicolas IV répondait, par une bulle, à une demande qui lui avait été faite. Dans cette bulle, adressée à son légat Jean Chollet, cardinal-prêtre du titre de Ste-Cécile (2), le pape disait consentir à la requête du roi de France Philippe le Bel, de Marguerite, de Jeanne, épouse du roi régnant et de Marie sa mère (3). En conséquence il envoyait ses ordres au légat (4).

Cependant, malgré les compensations royales, les chapitres des églises de St-Marcel et de Ste-Geneviève ainsi que les hospitaliers de St-Jean, faisaient encore des difficultés ; le légat cita les trois procureurs aux Mathurins. Dubreul a rapporté en leur entier les lettres d'assurance que Pierre de Noallé, chefcier de l'église de Poitiers, donna en leur nom ; ces lettres sont datées du 24 avril 1288 (5). Pourtant, malgré ces protestations, le doyen et le chapitre de St-Marcel durent encore faire des objections car, le 5 mars 1289, Nicolas IV, informé du retard, enjoignait de nouveau au cardinal J. Chollet de presser cette affaire et lui indiquait la marche à suivre (6).

Enfin le dimanche 1er mai 1289, en la fête des saints Pierre et Jacques, Simon de Perruche, évêque de Chartres et délégué par

1. Le chanoine dut mourir peu de temps après avoir rédigé son testament. D'après les obituaires publiés par Molinier ce trépas eut lieu au mois de Mars, mais le savant auteur commet une erreur lorsqu'il dit que Galien de Pise mourut en 1280. La date du testament cité plus haut nous prouve qu'il vivait encore en 1287. (Cf. Molinier : *Les obituaires de la Province de Sens*, pp. 109, 216, 225, 516.)

2. Créé cardinal par Martin V en 1281.

3. « Quare pro parte dicti regis et etiam carissimarum in Christo Filiarum nostrarum Margarete, Marie et Johanne illustrium reginarum Francie fuit nobis » humiliter supplicatum. » (Ar. Nat., L. 1050, — Laporte du Theil : Bib. Nat., fonds Moreau, n. 1225 — Wadding, II Reg. 168 — Sbaralea, IV, p. 5, — Langlois, n. 6). Par erreur Wadding a daté cette bulle du 13 Mars et Potthast du 2 Mars.

4. L'inventaire de 1616 mentionne le vidimus du cardinal J. Chollet, permettant aux religieuses d'entrer en possession des biens de Galien de Pise.

5. « Causa prolixitatis vitandae : tenore presentium significo quod Stae Genovefae, Hospitalis Sti Joannis Hyerosolimitani in Francia et Sti Marcelli ecclesiarum procuratores concessi sunt coram me, aucthoritate vestra fungente, recompensationes censuum, qui de Maneriis et prato quondam Magistri Guillelmi de » Pisis... predicitis ecclesiis solvebantur de bonis regiis factam fuisse et dictas » ecclesias hujus modi compensatione contentas esse... »

6. Après avoir rappelé ses premières lettres, le Pape ajoutait : « .. mandamus « quatenus si predicti decanus et capitulum quos ad hoc per te juxta datam tibi a « Domino gratiam moveri volumus cum, sicut asseritur, satisfactio sufficiens « eisdem, consentire noluerint in hac parte, tu in aliis predicti maneriis partibus « dudum ad Ecclesiam Stae Genevefae ac Hospitale prefatum spectantibus Mona- « sterium juxta ordinationem predictam construi facias, ac Sorores sicut permit « tendo, colloces seu instituas in eodem... »

Digitized by Google

le cardinal-légat, installa les religieuses à St-Marcel. L'acte d'institution fut dressé par l'officialité de l'évêque de Paris (1).

Pour ne point diviser cette question, nous indiquerons dès maintenant les différents privilèges que les Souverains Pontifes se plurent à accorder, les années suivantes, au nouveau couvent. Le 21 décembre 1290 plusieurs bulles furent expédiées d'Orvieto en faveur de St-Marcel. Après avoir confirmé l'institution faite par l'évêque de Chartres (2), Nicolas IV prescrivit aux Cordelières d'observer la même règle que le monastère, c'est-à-dire celle des Urbanistes qu'elles avaient déjà suivie à Troyes (3).

Les terrains offerts par Galien de Pise ne suffisaient pas au nouveau couvent, il fallait encore traiter avec les Hospitaliers de St-Jean de Jérusalem. Pour éviter, cette fois, toute contestation, le Pape leur ordonna, le 4 janvier 1291, de vendre aux Cordelières la portion de terrain et les maisons dont elles avaient besoin (4). Cette même année, deux importantes faveurs furent concédées à l'abbaye : le 19 mai le Pape dispensa les religieuses des impôts requis par les légats (5) et le 28 juin il mit la communauté sous la juridiction pontificale, l'exemptant de celle de l'ordinaire (6). Quelques années plus tard, au mois de juillet 1308, Clément V concéda une bulle prenant l'abbaye sous sa protection (7). — De leur côté, les reines de France obtenaient le privilège de pénétrer dans la clôture : en 1289, l'épouse de Philippe le Bel recevait la permission d'entrer à St-Marcel avec une escorte de quatre soldats, six dames d'honneur et plusieurs

1. A. Nat., L. 1050 (4). — Les lettres de S. de Perruche sont transcrites dans les registres de Nicolas IV (Langlois : n. 5169). Ce même Jean du Mans, qui avait obtenu en 1284 les lettres d'amortissement, y est mentionné comme ayant pris part aux négociations près de la Chancellerie apostolique.

2. « *Cum a nobis petitur.* » A. Nat., L. 1050. — Sbaralea, IV, 205 ; Langlois, 3918 ; Potthast: 23507. Cette confirmation fut renouvelée le 23 Mai de l'année suivante : « *Licet ea* » Sbaralea : id., 251.

3. « *Cum omnis vera..* » A. Nat., L. 1050. — Sbaralea, IV, 205 — Langlois, 3849 ; Potthast, 23506.

4. « Universitati vestrae rogamus et attente per apostolica vobis mandantes... » eis quasdam terras et domos censivas quas juxta locum predictum habetis, quarum proventus centum solidorum parisiens. valorem annuum prout asseritis, » non excedunt... » Sbaralea : IV, 207 ; Langlois : 3918 ; Potthast : 23519.

5. Sbaralea : IV, 251 ; Langlois : 5071 ; Potthast : 23677.

6. « ... Ad indicium autem percepte a Sede apostolica hujusmodi libertatis « nobis et successoribus nostris unam liberam cere annis singulis persolvetis.. » Sbaralea : IV, 263 ; Langlois : 5487. Toutes ces bulles sont datées d'Orvieto.

7. Ar. Nat., L. 1050.

Digitized by Google

frères-mineurs (1). Cette même faveur fut accordée le 2 janvier 1291 à Marie de Brabant, veuve de Philippe le Hardi (2).

Après avoir usé de sa grande influence auprès du S. Pontife et des membres de la famille royale pour obtenir la fondation de l'abbaye de St-Marcel, Marguerite de Provence ne cessa de prodiguer ses bienfaits envers les religieuses. Elle fit du couvent son séjour de prédilection, puis elle résolut de s'établir définitivement près de ses protégées. C'est dans ce but que, le 5 avril 1290, elle acheta, pour la somme de 240 livres, à Etienne, Jean et Adam de Chailly, un manoir avec jardins avoisinant l'abbaye et situé sur le chemin qui allait de Lourcine au moulin de Croulebarde (3). Elle y fit bâtir une résidence (4).

En 1292, Marguerite dota la communauté d'une rente de 200 livres en monnaie de Chartres à prendre sur le domaine de cette ville. Au mois de juin, Philippe le Bel ratifia cette donation et voulut y participer lui-même (5). Puis, deux ans après, usant d'une autre rente perpétuelle de 200 livres que son fils le roi Philippe le Hardi avait mise à sa disposition, elle fonda dans l'église du couvent une chapellenie à la nomination de l'abbesse (6).

1. Sbaralea : IV, 81 (27 juin).

2. Sbaralea : id., 207. — Parmi les autres personnes qui, à cette époque, obtinrent le même privilège, on remarque : en 1289 : Jeanne de Brenne (*id.* : 49), en 1290 : Béatrice comtesse de Bourgogne (id. 186, Langlois : 3906), en 1291 : Adela de dame de Pyroise (Langlois : 3971.)

3. Acte de vente : A. Nat. S. 4675, publié par Raunié, p. 197.

4. A propos de cette maison plusieurs historiens ont commis une erreur. Sauval et le P. Serpe prétendent que cette résidence avait été bâtie par S. Louis. Tillemont, Jaillot et de Gaule disent aussi qu'elle fut construite au temps de ce roi mais par les soins de la reine. Par conséquent, d'après eux, elle aurait existé avant l'arrivée des Cordelières. Jaillot dit que ce fut le : « chastel de S' Louis » et Gaule l'a confondue avec : « la maison de la reine Blanche. » Raunié fait justement remarquer que, d'après le contrat mentionné ci-dessus, il est évident que Marguerite ne possédait aucune propriété à Lourcine avant 1290. Quant à la maison de la reine Blanche, d'après Gniffrey : (« *La maison de la reine Blanche* ») elle fut habitée successivement par la Comtesse de Savoie, Alix de Méranie, morte en 1279, puis par sa petite fille Blanche de Bourgogne, femme de Charles le Bel. Elle disparut en 1401. D'après ce même auteur, « *Le procès des Gobelin* », la maison des Canages alliés aux Gobelin, occupait exactement son emplacement en 1539. Or, comme le font remarquer Bonnardot et Raunié, cette maison, située dans la rue des Marmousets, était séparée du couvent par la Bièvre ; elle fut donc toujours en dehors de la clôture, tandis que celle de Marguerite était attenante à l'abbaye à laquelle elle fut annexée après sa mort : « elle semblait, dit le P. « Serpe, n'avoir été faite que pour l'usage futur des religieuses. »

5. Ar. Nat. S. 4684.

6. Lettres de fondation. — « Margareta Dei gratia.. Notum facimus quod cum « Philippus quondam Rex Francie carissimus filius noster, dederit nobis et « concessit in perpetuum ducentas libras parisis annui et perpetui reddituus ad « instituendas capellanas, pro nostre arbitrio voluntatis, in locis in quibus velle-

Digitized by Google

La reine voulut ensuite que sa maison devînt, après sa mort, la propriété des Cordelières ; le 10 février 1295, elle leur en fit don avec cette réserve que l'usufruit en appartiendrait à sa fille Blanche (1).

Piganiol est seul à affirmer que ce fut le seul bienfait dont la veuve de S. Louis gratifia les Cordelières ; beaucoup d'autres historiens disent qu'elle fit également construire un dortoir et commencer l'église (2).

Marguerite mourut le 20 décembre 1295 (3).

Elle laissait près des Cordelières une princesse qui devait leur témoigner une affection non moins grande : sa fille Blanche. Du Breul, Piganiol et quelques autres ont avancé que celle-ci était la fille aînée de S. Louis. Jaillot a réfuté cette erreur qui vient de ce que ces auteurs l'ont confondue avec une autre du même

« mus capiendas singulis annis apud templum vel alibi ubi thesaurus suus vel « successorum suorum pro tempore deposuerunt. Et Philippus, Dei gratia, rex « Francie, filius suus nepos noster carissimus, nobis concesserit quod de pre- « dicta summa in prepositurís possemus assignare personis in dictis capellanis « instituendis quantum nobis placuerit usque ad quantitatem predictam.. Nos ex ipsa « concessione unam capellam instituimus in monasterio sor. min. ord. min. ord. Stae « Clare prope parisius, cujus capellanus eisdem capellaniae deserviens instituendus « in posterum per sorores monasterii predicti in eadem capellania singulis annis « de predicta summa pecunie perciperet viginti libras parisis annui et perpetui « redditus in prepositura Corboliensi.. videlicet medietatem in fest. Ascensionis Dni « et aliam medietatem in fest. Omnium Sanctorum solvendas et deliberandas eidem « capellano.. Volumus enim quod capellanus qui pro tempore fuerit institutus in « capellania predicta per dictas sorores pro remedio recolende memorie domini « nostri carissimi Ludovici et Philippi filii nostri carissimi quondam Francie « regum et aliorum liberorum nostrorum defunctorum, die lune, die mercurii « et die veneris de defunctis et de Beata Maria die marcis et die Sabbati, « de Spiritu S^to die Jovis pro carissimo nepote nostro Philippo rege Francie pre- « dicto, pro nobis et ceteris liberis nostris dum vixerimus et post mortem nostram « singulis diebus unam missam de defunctis pro remedio anime nostre, domini « nostri regis et aliorum predictorum teneatur celebrare. Volentes quod idem nepos « noster carissimus una nobiscum et aliis predictis defunctis post decessum suum in « Missa participet memorata. Exceptis diebus Dominicis nec non... (suivent les prin- « cipales fêtes de l'année). Ad que predicta complenda volumus dictum capelanum « astringi per juramentum suum in manu predictarum sororum prestandum.....

« Act. apud S. Marcellum prope Parisius die Sabbati ante Fest. Purificationis « B. M. V., Anno Dni 1294. » (Arch. Nat., S. 4681A. En la même date suivent les lettres de confirmation par le roi.)

1. « Concedimus et donamus, ab ipsis sororibus et suis successoribus perpetuo « possidendam,.. retento Blanche, filie nostre, post decessum nostrum, in dicta « domo et ejus pertinenciis ad vitam suam tantummodo usufructu ; quem siquidem « usufructum dicta Blancha non possit vendere, donare vel etiam permutare nisi « sororibus antedictis.. » (Art. Nat., L. 1050 (13) ; Felibien : III, p. 303 ; Raunié p. 198.) Cette maison fut amortie par Philippe le Bel au mois de Septembre 1296 et la donation en fut confirmée par lettres patentes de Philippe-le-Long en 1317. (A. N. id.)

2. Du Breul, Colletet, Le Maire, Félibien, Brice, de Gaule, etc.

3. P. Anselme, I, 85. Et non pas en 1285 comme le prétendent Mezeray et Moreri.

Digitized by Google

nom qui, née en 1240, mourut à l'âge de trois ans (1). Blanche appelée « la jeune », naquit en 1252, à Japha en Syrie. Mariée en 1269 à Ferdinand de la Cerda, infant de Castille et fils du roi Alphonse X, elle devint veuve en 1275 (2) et s'en revint en France auprès de sa mère. Celle-ci lui ayant donc laissé l'usufruit de sa maison de St-Marcel, elle en fit aussi sa résidence privilégiée. Par une bulle du 5 novembre 1307, Clément V lui permit d'habiter les monastères de Longchamps et de St-Marcel avec une suite de dames, mais en dehors de la clôture (3). Cette faculté lui fut renouvelée le 11 mai 1312 (4) ; puis ses infirmités ne lui permettant plus de quitter St-Marcel, elle obtint du Pape, le 27 novembre suivant, d'y recevoir la visite des personnes du dehors ainsi que celle des frères-mineurs (5). — Ayant acquis des terrains dans le voisinage du couvent (6), elle les donna aux religieuses le 21 décembre 1318, en même temps qu'elle confirmait la donation de la maison faite par sa mère (7).

Après avoir obtenu quelques années auparavant de prendre quelques frères-mineurs comme exécuteurs testamentaires (8), Blanche rédigea ses suprêmes volontés (9).

Elle donnait à l'abbaye de St-Marcel 125 livres tournois de rente en plus d'un autre revenu annuel de 60 livres pour la fondation de deux chapelles : l'une dédiée à N.-D. de Liesse, l'autre à Ste Catherine. Les chapelains étaient à la nomination de l'abbesse (10). La reine Marguerite était morte sans avoir pu terminer

1. P. Anselme, I, 86.
2. Id.
3. Eubel, *Bullarium*, V, 42.
4. *Id.*, 87.
5. « Quia tu variis infirmitatibus amplius solito praegravata loca extra claustra « et infra septa predicta, quae te, ut premittitur, inhabitare contigerit, absque « persone tue gravamine magno exire non posses personis tunc ad te venientibus « locutura.. » Eubel, V, 91.
6. Ar. Nat., S. 4675 : Lettre d'achat que Jehan Longis « fist du closel.. pour Madame Blanche, fille de Monseigneur St Louys, lequel il vendit à la dicte dame.. »
7 Art. Nat., S. 4675 et 4684', Raunié, p. 199 : « Acte de donation dressé par « Henri de Taperel garde de la prévosté de Paris.. sur ce regardé et considéré « la bonne volonté de sa dite mère et le don estre fait de li à grant dévotion, en « confortant toutes les dites lettres et en demourans icelles saines et en leurs « vertus, volt, loa, ratifia, appuia et confirma à tous jours le dit don.. ». — « Confirmation du don fait par Madame Blanche d'Espaigne fille de Mons. St Louys, jadis roi de France. » (A. N., S. 4675.)
8. Par la bulle de Jean XXII, 1 Juillet 1317 : Eubel, V, 101.
9. Ce testament fut approuvé par le roi au mois de février 1323 : (Arch. nat., S. 4684') Vidimus des lettres, du roi : 18 Avril 1396 (id.).
10. Ar. Nat. L. 1050 : Acte de Fondation. — Titres et provisions de la chapelle N.-D. de Liesse. — Acte d'acceptation de l'abbesse Sœur Marguerite au sujet des 60 livres tournois (daté du 6 Novembre 1231).

Digitized by Google

la construction de l'église, sa fille continua l'entreprise et l'acheva: « Aux principales vitres de laquelle, écrit le P. Serpe, elle se » voit dépeinte en posture de priante, comme tenant dans ses » mains une figure d'église qu'elle présente à Dieu, où sont » aussi figurées et même aux lambris ses armoiries avec celles » de son mary en un mesme ecusson. » Ce fut Blanche également qui fit exécuter les quatorze peintures dont nous donnerons plus tard la description. La grosse tour, le cloître et le dortoir furent aussi le résultat de ses libéralités (1). — Plusieurs ont prétendu qu'elle se fit religieuse dans le couvent (2), mais rien ne le prouve. Dans les actes cités, elle n'est jamais mentionnée comme telle et Jaillot, après avoir rapporté cette tradition, se prononce pour la négative puisqu'elle fut enterrée aux Cordeliers (3). La reine Blanche mourut le 17 juin 1320, ainsi que le prouve l'épitaphe de son tombeau.

La reine Blanche ne fut pas seulement, par ses aumônes, la grande bienfaitrice de Cordelières de Lourcine, elle sut également intéresser à cette œuvre les membres de la famille royale. Philippe le Bel acquiesca plusieurs fois aux désirs de sa tante au sujet du couvent. Par ses lettres du mois de mai 1309 il donna aux religieuses une rente perpétuelle de 200 livres tournois (4). L'année suivante il ajouta une autre rente de 20 livres parisis. De son côté, le comte d'Evreux, frère du roi, les dota au mois d'août 1311 de 40 sous à prendre chaque année et légués par sa femme Marguerite d'Artois, qui était morte le 24 avril précédent. Ces témoignages de la sympathie royale excitèrent de bonne heure d'autres générosités : c'est ainsi qu'au mois d'août 1292, le chambellan du roi, Pierre de Chambly, fit don au couvent de St-Marcel d'une rente de 100 sous parisis ; il obéissait aux dernières volontés de sa première femme Sibille (5). Le 18 janvier, Jean II,

1. *Brière descript.* Brice.

2. Du Breul — Le Maire — Dulaure — Colletet — Brice.

3. Le sarcophage de son tombeau portait une statue de marbre blanc qui la représentait vêtue du costume de Clarisse. C'est peut-être pour cette raison qu'on a prétendu qu'elle s'était faite religieuse, mais on sait que c'était alors un usage fréquent de se faire enterrer avec un costume religieux. Raunié, en publiant son épitaphe, a reproduit son tombeau d'après un dessin de la collection de Gaignières. (Cf. Epitaphier. III. 293.)

4. Arch. Nat. JJ. 41 (52) «.. Notum facimus.. quod nos ad requisitionem amite » nostre Blanche, volentes religiosis mulieribus sororibus Sanctae Clarae gratiam » facere specialem » Confirmation des dites lettres en 1311 (id. : 45). — D'après la *Gallia Christ.*, le roi avait déjà fait un don semblable au mois d'Avril 1301.

5. Ar. Nat. Invent. de 1616 : « Amortissement par le roi de 100 sols par. de rente » à prendre sur le domaine de Chartres octroyée à Cibille de Chambly et le

Digitized by Google

duc de Bretagne, avait assuré une rente de 15 livres, provenant d'un legs fait par Jeanne de Chastillon, comtesse d'Alençon, morte le 19 janvier 1291, à l'âge de 38 ans (1). Parmi les autres bienfaiteurs de cette époque que mentionne encore le livre des fondations, on remarque : deux chanoines de St-Benoît : Bernard de St-Pierre et Jean Picard ; Messire Bernard le Bourguignon, curé de St-Etienne, dont les deux nièces : Marie et Yolande, étaient entrées à St-Marcel ; l'abbé de St-Prix, chanoine de N.-D., enfin le procureur du couvent : Louis Destain, chanoine de St-Etienne des Grecs, qui fit don de trois maisons.

Nous avons déjà dit que la seconde abbesse à Troyes, Edeline de Sens, mourut à Paris en 1298 après avoir présidé à la nouvelle fondation. Par qui fut-elle remplacée ? Le registre des abbesses, les auteurs de la Gallia Christ. et le P. Serpe sont unanimes à dire que ce fut par Edeline de Villeneuve le Roi, dont le P. Serpe met la mort en 1304 et les autres en 1308. Mais ces dates sont en contradiction avec un bref de Jean XXII, daté du 10 août 1331. Dans ce bref le Pape loue Edeline : « De ce que, » par ses vertus, elle a effacé la tache de sa naissance, n'étant » point née d'un légitime mariage, mais par un commerce cri- » minel entre le feu roi de France, libre alors, et une femme » mariée (2). » Ensuite Jean XXII lui accorde, à ses prières et à celles de l'abbesse et des religieuses, la dispense nécessitée par cet empêchement, pour qu'elle puisse être élue abbesse. — Il ressort de la date du bref que ce roi de France était Louis X, le Hutin, mort le 5 juin 1316. D'après ces paroles : « libre alors », le roi avait eu cette fille avant le 23 septembre 1305, date de son premier mariage. Des lettres d'amortissement de Philippe VI de Valois disent qu'Edeline était morte avant 1340 (3). Par contre, en 1331, d'après la copie d'un acte daté du 6 novembre, l'abbesse était alors Marguerite de St-Quentin, qui mourut en 1333 ou 1334.

» don fait par elle aux Cordelières. » Pierre de Chambly épousa dans la suite Isabeau de Rosny

1. Fille de Jean Ier de Châtillon et d'Alice de Bretagne, elle avait épousé en 1272 Pierre comte d'Alençon, fils puiné du roi saint Louis (Guill. de Nangis, Sauval).

2. « non ex legitimo thoro nata sed ex clare memorie Ludovico rege Franciae » soluto et conjugata.. « Eubel. V, 504. — Wadding Reg. : 236 ; celui-ci met ce bref en 1330.

3. « Endeline, fille jadis d'Isabelle de Thory Especière, laquelle était Sœur Cor- » delière à Saint-Marcel et y est trespassée. » (Arch. nat. : JJ. 73 — S. 4681A.) Ces lettres sont datées du 8 janvier. — Cf. Viard, *Documents Parisiens du règne de Philippe VI de Valois*, t. II, p. 103. — D'après M. Viard la rente mentionnée dans ces lettres d'amortissement avait été donnée à Endeline par Louis X. Elle était perçue moitié à Pâques et moitié à la Saint-Michel.

Digitized by Google

On peut supposer que Sœur Edeline fut abbesse entre 1334 et 1339, mais non pas en 1298. La troisième abbesse fut peut-être Ameline de Sens, signalée comme la quatrième par le P. Serpe (1).

Dans les premières années du XIVe siècle, une noble dame, en se faisant religieuse à St-Marcel, procura d'importantes ressources à ce couvent. Le P. Serpe en parle ainsi dans sa Brève description : « la très noble et très vertueuse Sœur Isabelle de » Champigny, jadis dame de Sangathe et espouse de haut et » puissant Seigneur Pierre de Guynes, Connétable de France, » laquelle après la mort de son mary et de ses enfants, se rendit » religieuse en ce monastère. » Le 19 mars 1315, avant de faire profession, la sœur Elisabeth rédigea son testament. Munie de la permission du S. Pontife, nécessaire à cet effet, elle donna au couvent son domaine ainsi que ses grands revenus et fonda la chapelle St-Jacques (2). Nous savons par des lettres de Philippe VI de Valois qu'elle transmit à la communauté un droit de 34 livres 15 sous parisis sur la coutume du poisson aux halles et, par des lettres de Jeanne, reine de France, qu'elle dota sa communauté de deux rentes : l'une de 41 livres, l'autre de 100 sols (3). Le 20 juillet 1321, Sœur Elisabeth fit nommer d'autres exécuteurs testamentaires à la place de ceux qui étaient morts (4).

Cette noble et vertueuse religieuse mourut le 2 juillet 1331 (5). — D'après M. Viard (6), Jeanne de Beauvoir, veuve de Pierre de Villebresne, président du Parlement, entra aussi au monastère de St-Marcel en l'année 1348. Deux ans après, au mois de mars, Philippe VI amortit en sa faveur 20 liv. de rente perpétuelle pour fonder des messes dans l'église du couvent.

En l'année 1334, les Cordellières s'engagèrent dans un procès dont elles ne devaient voir la fin qu'au bout de cent-cinquante ans. Elles l'intentèrent contre les religieuses de l'église St-Louis de Poissy, à propos d'une rente à percevoir sur le péage de Vernon et que ces dernières refusaient de restituer. L'affaire vint

1. On ne peut reconnaître à cette époque une autorité incontestable au registre des élections. Celui-ci n'a de valeur officielle qu'à partir de 1632. La période antérieure fut complétée alors par deux religieuses.

2. Ar. Nat. L. 1051.

3. A. N. S. 4681B. Ce même roi à la requête de la Ctesse de Hainaut amortit également 45 livres, 13 s. 7 den. parisis de rente assise sur plusieurs maisons acquises par Sœur Isabelle en vue de les donner aux religieuses. (Cf. A. N. JJ., 65B. Viard. *Documents parisiens*.. I, p. 17).

4. A. N. L. 1051 (10).

5. A. N. L. 1051. — Liv. des fondations.

6. Viard, *Documents parisiens*.. II, p. 320.

Digitized by Google

devant le prévôt du Châtelet, le mardi après le troisième dimanche de Carême. Etienne de St-Aubin représentait le monastère de St-Marcel et Jean de Boyé celui de Poissy. Il fut prouvé que les Cordelières étaient : « en bonne saisine et possession » de la rente ; c'est pourquoi Pierre Bel, agent garde de la prévôté, condamna « les religieuses de Poissi à onze sols parisis de rente » sur l'hostel de la Colombe en la cité de Paris (1) ».

Pendant un certain temps, les religieuses de Poissy furent fidèles à payer le droit, comme le prouve une quittance de 1371, signalée par Demay dans la collection Clairambault. Mais elles cessèrent ensuite, car en 1480, elles furent de nouveau condamnées par un arrêt du 21 juillet, à payer 100 livres parisis tant qu'elles retiendraient la rente (2). Cette sentence fut renouvelée cinq ans plus tard (3). Enfin, en 1486, le Parlement intervint et par sentence du 16 novembre obligea les récalcitrantes à payer la somme de 300 livres parisis comme arriéré (4). — Nous verrons dans la suite que les Cordelières eurent beaucoup de procès et nous ne pourrons même pas rappeler tous ceux dont on trouve la mention dans les Archives. Elles les gagnèrent pour la plupart.

Il nous faut revenir en arrière afin d'énumérer les bienfaits dont le couvent fut redevable aux rois de France pendant la première moitié du XIVe siècle. Philippe le Long ne fit pas autre chose en faveur des Cordelières que de confirmer par ses lettres du mois de mars 1317 les donations de son père (5). Mais Philippe VI de Valois, sur leur demande et en compensation d'une somme de 100 liv. par. qui était due sur le trésor, concéda aux Cordelières une rente perpétuelle de 100 liv. par. à prendre sur le péage de Vernon (6). Au mois de décembre 1343, il fit don d'une autre rente de 50 liv. par. (7).

1. Ar. Nat. S. 4681A. — Ce droit de 100 livres sur le péage de Vernon est mentionné en 1320 dans des lettres du roi l'accordant à une dame Lépicier pour jouir sa vie durant (Id : 4684[1]). D'autres lettres plus récentes affirment que ce droit appartient à Edeline de Villeneuve le Roy (A. N. JJ. 73). C'est par elle qu'il était venu en la possession des Cordelières.

2. A. Nat., S. 4684[1].

3. A. Nat., S. 4681A.

4. Id.

5. Ar. Nat., JJ 56, mentionnées dans le ms de Tillemont.

6. A. N. JJ. 73. Viard, *Documents parisiens*.. II, p. 103.

7. Ar. Nat. JJ 74 (231). «.. Scavoir faisons que pour l'affection que nous avons » aux prières et oraisons de nos bien amez les religieuses abbesses et couvent des » Cordelières de Saint-Marcel de Paris.. et pour ce quelles puissent mieux vaquer » au divin service et que nous et nostre très chère compaigne la reyne et tous nos » enfants soions participans à leurs dictes prières et bienfoits de toute espèce et de » certaine science et autorité royal leurs avons octroyé et par ces présentes lettres

Digitized by Google

De leur côté les SS. Pontifes intervinrent alors fréquemment en faveur des religieuses ou de leurs bienfaitrices, soit pour accorder à ces dernières la permission de pénétrer dans le couvent (1), soit pour concéder à une religieuse l'indulgence plénière (2) ou permettre à une autre de changer de monastère. Anne de St-Fussien, ayant été forcée par sa famille d'entrer à St-Marcel, Innocent VI ordonna de l'envoyer dans un couvent de St-Benoît (3). Par contre, Clément VI chargea, le 7 mars 1350, l'abbé de Sainte-Geneviève, le chantre et l'official de l'église de Paris, de faire entrer à St-Marcel une religieuse du couvent de Toulouse. Grégoire XI, le 13 décembre 1374, permit à Isabelle de Flandre d'avoir, à cause de ses infirmités, une femme à son service et de pouvoir l'envoyer au dehors (4).

Les graves événements qui suivirent la défaite du roi Jean à Poitiers et sa captivité en Angleterre, vinrent jeter le trouble dans ce monastère qui, jusque-là, n'avait connu que des jours de calme et de prospérité. Les ravages commis sur la rive gauche par les soldats anglais obligèrent les religieuses à s'enfuir à Paris, le 25 janvier 1356. Pendant leur absence, le couvent fut dévasté : « Les monastères des faubourgs de N.-D. des Champs et de St-Marcel, écrit le P. Denifle, perdirent beaucoup en 1360 par l'ordonnance que firent les Parisiens d'incendier ces faubourgs et par la liberté donnée aux gens de prendre et d'emporter tout ce qu'ils trouveraient dans les maisons et au dehors (5). » D'un autre côté, les troubles révolutionnaires qui agitaient alors Paris rendirent la situation des religieuses très critique. Les rentes qu'elles avaient sur le trésor ainsi que sur les recettes de Paris,

» leurs octroyons que cinquante livres parisis de rente annuelle et perpétuelle » acquise par les dictes religieuses sans frê de justice, elles puissent tenir perpé- » tuellement et paisiblement.. non contestant autres dons que fait leurs avons.. » Confirmation en fut faite le 18 septembre de l'année suivante (Id. 75. Viard : id. 218, 230). A la suite des *Journaux du trésor de Philippe VI de Valois*. M. Viard a publié l'*Ordinarium thesauri*. Pour ce qui concerne les Cordelières de Saint-Marcel. Cf. nos 5101 à 5108, 5466 à 5469, 5685 à 5691.

1. Mathilde, femme de Guillaume de Paris, Jeanne Taillefer, etc. Cf. Eubel, VI, p. 91, 249, VII, p. 292, 298.

2. Id., VII, p. 491.

3. Id., VI, 299.

4. Eubel, VI, 543 (n. 1360). Cette religieuse était l'arrière-petite-fille de Guy de Dampierre, comte de Flandre, de la maison des seigneurs de Tenremonde. Elle était la cinquième et dernière enfant de Jean de Flandre, Seigneur de Crevecœur et de Beatrice de Châtillon (P. Anselme, II, 744). Avant de venir à Saint-Marcel elle avait d'abord habité le couvent du Moncel comme le prouvent d'autres privilèges déjà concédés par les S. Pontifes (Eubel, VI, nos 454, 453, 545, 647).

5. Denifle, *Désolation des églises de France pendant la guerre de Cent-Ans*, II, p. 353.

Digitized by Google

de Chartres, de Vernon et de Troyes ne leur étant plus versées, elles se décidèrent à vendre les calices et reliquaires qu'elles avaient emportés avec elles. Mais elles n'en purent tirer argent et s'endettèrent de plus de 3000 livres. Réduites à demander l'aumône, les religieuses supplièrent alors le régent Charles, duc de Normandie, de les secourir. Celui-ci, par mandement du 31 octobre 1359, donna l'ordre d'abattre et de mettre en vente dans la forêt de St-Germain autant de bois qu'il était nécessaire pour fournir aux Cordelières la somme de : « mil deniers d'or au » mouton (1). »

A peine rentré en France après le traité de Brétigny, le roi Jean donna des lettres de garde-gardienne par lequelles il prenait les religieuses de St-Mracel sous sa protection et défendait de les molester en quoi que ce soit (2) Malgré ces secours et cette protection, les Cordelières restèrent dans une grande misère; elles supplièrent encore une fois l'ancien régent, devenu roi, de leur venir en aide. Charles V, par ses lettres d'amortissement du mois de décembre 1371, leur octroya 100 livres parisis de rente (3) qui furent confirmées au mois de septembre de l'année suivante (4). Ensuite, par son testament, il laissa aux religieuses 300 francs d'or pour faire célébrer quatre fois par an une messe du St-Esprit pendant sa vie et de Requiem après sa mort. Elles achetèrent avec cette somme : « trois petits fiefs avec leurs ap- » partenances assis en la chastellenie de Montlehery (5). » — Son fils Charles VI devait également s'intéresser à un monastère où sa sœur, la princesse Catherine et son aïeule, la duchesse Béatrice de Bourbon aimaient à séjourner; le 28 mai 1383, il prit l'abbaye sous sa protection (6). La reine Isabelle fit construire dans l'église un autel en l'honneur de S. Louis de Toulouse et y fit mettre l'image du saint (7). En même temps, par lettres du 4 janvier 1394, elle dota le monastère de 50 livres parisis de

1. A. Nat., S. 4683. — Raunié, p. 202. Tous les faits ci-dessus sont rapportés d'après ce mandement.

2. A. Nat., S. 4681B.

3. A. Nat., S. 4683. — Raunié, p. 200.

4. A. N., S. 4681B.

5. D'aprèsl les lettres d'amortissement de Charles VI, 16 Décembre 1384 : A. Nat., S. 4683. — Raunié, p. 200.

6. Ar. Nat., JJ. 122. — Lettres patentes : « .. à présent nostre très chère Ayolle, » la duchesse de Bourbon et Katherine nostre suer y soient demourans et y soit » nourrie nostre dicte suer.. »

7. « ..Nous ayons pieça faict faire construire un autel en la dicte église, près » du grant autel dicelle, et sur icelli autel mettre un imaige dudict monsieur saint » Loys.. » Lettres d'Isabeau de Bavière : A. N., L. 1051. S. 4684'. — Raunié, p. 201.

Digitized by Google

rente, dont la moitié était assurée par le roi et l'autre par un don qu'elle fit de 500 florins d'or. Cette somme était destinée à faire dire une messe chaque jour dans la nouvelle chapelle (1). Au mois d'avril suivant, le roi voulut encore ratifier les générosités de son épouse par une rente amortie de 100 livres parisis ; la moitié de cette somme était attribuée à la chapelle St-Louis, l'autre : « pour le vivre et gouvernement de deux filles religieuses » qui ont esté mises, vestues et receues en ladicte église, l'une » dès nostre naissance et l'autre à la naissance de nostre très » cher et très aimé fils, le Dalphin de Viennois... (2) »

Grâce à ces libéralités royales, la situation financière du couvent dut s'améliorer ; d'après les titres des propriétés et rentes sur les maison situées dans la censive de l'abbaye, il ressort que les revenus étaient alors assez considérables (3).

LES CORDELIÈRES AU XVe SIÈCLE.

Nous avons peu de documents pour l'histoire du couvent pendant le XVe siècle. Il nous faut signaler d'abord quelques procès intentés alors par les Cordelières et dans lesquels ces religieuses eurent gain de cause. Le 29 avril 1400, un certain Jehan Coignon fut condamné à leur payer 50 sols parisis de rente perpétuelle sur une maison située rue St-Nicolas du Chardonnet (4). Six ans après, au mois de novembre, ce sont les religieux de St-Nicolas le Petit qui sont contraints à verser au couvent de St-Marcel une rente de 70 sols sur une maison dite du roi de Sicile (5). En 1435, le propriétaire de la maison de l'image St-Pierre dans la rue St-Merry est obligé de faire construire des gouttières et un évier de manière à ne point porter préjudice à une maison appartenant au couvent (6). Nous avons déjà dit comment, en 1480, les Cordelières durent reprendre leurs poursuites en justice contre les religieuses de Poissy.

1. Id.
2. A. Nat., L. 1051 (13). — Raunié, p. 201.
3. Les religieuses possédaient un certain nombre de maisons à Paris : les lettres et titres de l'époque en mentionnent dans les rues de la Grande-Boucherie, de Saint-Martin, de la Boucherie, de la Corne de Cerf, de la Tannerie, aux Halles, dans la rue Saint-Germain l'Auxerrois : la maison du plat d'étain. Elles possédaient encore des vignes et des pièces de terre près de Chelles et à Gentilly (A. Nat., S. 4677).
4. A. Nat., S. 4680.
5. Id., S. 4684[1].
6. Id., S. 4680.

Digitized by Google

Pendant cinquante-cinq ans les religieuses avaient pu suivre en toute tranquillité leurs observances régulières, réparer peu à peu les ravages causés par les événements de 1356. En l'année 1411, elles furent de nouveau obligées de s'enfuir du couvent pour gagner Paris en toute hâte. Au moment de la lutte des Armagnacs et des Bourguignons, des bandes de pillards appartenant au parti d'Orléans s'étaient répandues autour de Paris, saccageant villes et villages. Après une longue accalmie, elles durent retourner à Paris en 1481 (1). Malgré les premiers troubles de 1411, la situation financière de l'abbaye était encore assez prospère puisqu'en 1427 les supérieures purent acheter à St Marcel, une maison avec cour et jardin et dix-huit arpents de terre. En 1453 une transaction fut faite entre le monastère et Messire Herisson, prêtre, qui leur adjugea cinq quartiers de vigne au lieu dit : « des reculettes », sur le terroir de St-Marcel. Outre les propriétés mentionnées au siècle précédent, la communauté possédait des prés et des vignes à Viry et autres lieux (2).

En 1483, la situation pécuniaire de l'abbaye était redevenue si critique que le Pape Pie II, à la requête des religieuses, permit à leurs parents de franchir la clôture et d'y rester jusqu'au coucher du soleil pour bien se rendre compte de leur pauvreté et leur venir en aide (3). Grâce à ces secours et surtout aux aumônes considérables que procurèrent l'abbesse Marie de Basincourt et la trésorière, non seulement les Cordelières purent se tirer de la misère mais entreprendre encore dans leur église d'importants travaux. Les orgues furent réparés et transportés à l'intérieur (4). On construisit, en 1497, le maître-autel. D'après Du Breul et le P. Serpe, cet autel était dû à la générosité de Jeanne de Croy, alors trésorière, qui avait obtenu de ses parents et de son cousin le roi de Sicile une grande somme d'argent. Elle fit venir d'Anvers : « une riche table d'autel toute dorée de fin or bruny en » laquelle sont naïvement représentez en relief les principaux » mystères de nostre Rédemption... et que mesme plusieurs per- » sonnes dévotes et curieuses viennent voir comme un digne objet » de dévotion et d'admiration (5). » Dédié à S. François et à

1. *Gallia Christ.*
2. A. Nat., S. 4676.
3. Arch. Nat., S. 4683. — D'après Raunié, Charle VII en 1487 avait confirmé les privilèges du monastère ; ce fut, au XVe siècle, le seul acte de bienveillance des rois de France.
4. *Gallia Christ.* : ad an. 1492.
5. *Briève description.*

Digitized by Google

Ste Claire, il fut consacré le dimanche 23 avril 1497 par Jean Simon de Champigny, évêque de Paris. Dans le bras droit, on avait aussi élevé un petit autel en l'honneur de S. Louis de Toulouse ; il fut consacré le même jour (1).

LES CORDELIÈRES AU XVIe SIÈCLE.

Nous venons de voir que la trésorière de l'abbaye était, à la fin du XVe siècle. Jeanne de Croy ; en 1510, elle fut élue abbesse. Cette religieuse était fille d'Antoine de Croy, surnommé le Grand, chambellan du roi Jean le Bon, gouverneur du Luxembourg et du comté de Namur et de Marguerite de Lorraine (2). — Elle avait pris l'habit au couvent du Moncel et y avait fait profession en 1467 (3). A la mort de l'abbesse : Marie de Beaussault de Montmorency (1er juillet 1475), une partie de la communauté porta ses voix sur Jeanne de Croy, l'autre sur Philippe de Luxembourg (4). Cette dernière fut confirmée par le roi. Jeanne quitta alors le couvent pour venir habiter celui de St-Marcel. Elle y exerça la charge de trésorière pendant vingt-quatre ans, mais elle ne fut que peu de temps abbesse puisqu'elle mourut le 10 mars 1511 (5).

1. Voici d'après Du Breul l'inscription commémorative qui fut placée à côté du maître-autel : « Anno Domini MXDXVII, XXIIIa Aprilis, quae fuit Dominica quarta » post Pascha, haec duo altaria consecrata sunt per Reverendum in Christo Patrem » et Dominum Joannem Simonem, episcopum Parisiensem, in honore Sanctissimae » Trinitatis, Beatae Mariae Virginis et omnium Sanctorum, singulariter Majus » Altare in honore Sanctae Clarae Virginis et Sancti Francisci minus vero Altare » in honore Sancti Ludovici Episcopi et Confessoris. »

2. Jeanne de Croy était la sœur de Philippe de Croy dans la descendance duquel on trouve au quatrième degré Anne de Croy qui épousa en 1587 Charles de Ligne, prince d'Arenberg. Les deux époux fondèrent le couvent des Capucins d'Enghien qui, maintenant encore, appartient à cette famille dont tous les membres sont inhumés dans la crypte de la chapelle. Ils eurent pour fils Antoine de Ligne qui se fit capucin et prit le nom de Père Charles d'Arenberg ; Jeanne de Croy était donc son arrière-grande-tante.

3. L'abbaye du Moncel dont il sera fait plusieurs fois mention était située dans un faubourg de Pont-Sainte-Maxence ; il en reste encore quelques vestiges. Jeanne de Meaux, religieuse de Saint-Marcel, y avait été envoyée comme abbesse et y était morte en 1309 (*Gallia Christ.*).

4. Elle était fille de Louis de Luxembourg, connétable de France, qui fut enterré au couvent des Cordeliers de Paris et la Sœur de Jacqueline de Luxembourg, femme de Philippe, neveu de la Sœur Jeanne de Croy (P. Anselme, III, 727).

5. Sur la pierre de son tombeau on grava son portrait avec l'inscription suivante : « Cy gist Révérende Dame Sœur Jeanne de Croy, fille de feu Messire Antoine » de Croy, comte de Porcien, et de feue Madame Marguerite de Lorraine, en son » vivant Abbesse de ce monastère, par le moyen de laquelle beaucoup de biens ont » esté faicts en ce monastère, laquelle trespassa le Mercredi Xe jour de Mars,

Digitized by Google

Grâce aux riches offrandes faites par la famille de cette noble religieuse, le couvent se trouvait depuis plusieurs années dans une meilleure situation lorsqu'en 1527, un événement subit vint jeter la terreur parmi les religieuses et causer de grands dégâts dans le monastère. Dans la nuit du mercredi 8 avril, vers dix ou onze heures du soir, la Bièvre déborda et inonda tous les villages qu'elle traversait. Dans le faubourg St-Marcel, l'eau monta jusqu'au second étage, dit Du Breul. Un opuscule imprimé à cette époque raconte ainsi la panique qui se produisit au couvent : « Les Cordelières ont fait rapport qu'en icelle nuit se sont trou-
» vées oppressez des eaux en faisant le service divin, comme elles
» ont coutume de faire toutes les nuicts, à l'heure de minuict :
» se voyant oppressées, ont sonné les cloches l'espasse de trois
» heures durant, pour et à icelle fin que le peuple des faux-
» bourgs vînt au secours pour faire passage à la grande abon-
» dance d'eaux (1). » Les dégâts à réparer nécessitèrent une grande dépense mais quelque temps après les Cordelières se virent aux prises avec des difficultés d'un autre genre. Plusieurs procès durent être intentés : le plus célèbre est celui qu'elles soutinrent contre les Gobelin. Guiffrey en a raconté les principaux épisodes dans son mémoire sur ces célèbres teinturiers (2). Jean Gobelin, le chef de la famille, était venu s'établir au quartier St-Marcel au moins dès l'année 1443. Peu à peu, par de continuelles acquisitions entre les deux bras de la Bièvre et en dessous du moulin de Croulebarde, les teinturiers étaient devenus les voisins des Cordelières. Ce fut en 1539 que le conflit éclata entre elles et les petits-fils de J. Gobelin pour un de ces motifs, qui à toutes les époques, ont été féconds en frais nombreux et en longs débats : un mur mitoyen. Les religieuses actionnèrent donc devant le Parlement de Paris Philippe, Pierre et Jean Gobelin, leur reprochant d'avoir reculé des limites puis élevé une muraille sur un terrain appartenant au monastère et enfin percé

» l'an MDXI. — Priez Dieu qu'il face mercy à son âme ». (Raunié, p. 210 d'ap. la *Gallia christ.*) — Le P. Anselme s'est donc trompé lorsqu'il a écrit que Jeanne de Croy avait été abbesse pendant dix ans. Il cite encore comme abbesse de Saint-Marcel, une autre Jeanne de Croy, fille de J. de Croy, comte de Chimay et de Marie de Lallain (Id. p. 652). Cette religieuse, si elle a habité Saint-Marcel, n'y a jamais rempli les fonctions d'abbesse, car on ne la trouve mentionnée dans aucun acte ni aucune liste.

1. *Le désastre merveilleux et effroyable d'un déluge advenu ès faux-bourgs Saint-Marcel* : Paris, Pinart, 1579. Publié à nouveau par Cimber et Danjou : *Archives curieuses de l'histoire de France*, 1836, 1re série, t. IX, p. 303.

2. *Les Gobelin*, page 36..

Digitized by Google

une porte dans cette muraille (1). D'après : « la comparution et interrogatoires des parties », Philibert et ses frères se contredirent. Philibert, dès le début, avait reconnu et confessé au Châtelet le droit des religieuses, il renia ensuite cet aveu sous prétexte que : « y avoit grant tumulte, qu'il étoit impossible qu'il » eust sceu entendre ce que le dit Chauveau [avocat tenant le » siège] luy demandoit et au Chauveau ce qui luy disoit. » Ses deux frères affirmèrent de leur côté que Philibert avait pris des engagements sans les avertir et n'ayant aucun droit. Les arrêts, qui sont au nombre de six, vont de 1539 à 1543. Finalement, Philibert Gobelin fut condamné, sous peine de 100 livres parisis de rente, à fournir un titre aux Cordelières, constatant le droit de ces dernières et à leur ouvrir une porte à travers la clôture (2).

Les Marguilliers de l'église paroissiale de St-Eustache étaient de leur côté les détenteurs de certaines maisons sur lesquelles les religieuses avaient des droits. Pour se les faire payer, elles durent recourir aux tribunaux. Par diverses sentences de 1546, 1550, 1566, et 1579, les marguilliers furent condamnés à les rembourser (3). Par contre, celles-ci, possédant plusieurs pièces de terres sur le territoire de St-Marcel qui appartenaient au prieuré de St-Martin, furent contraintes de payer 33 sous parisis de rente (4).

Ce fut vers cette époque que le roi Henri II confirma, à la demande des Cordelières, les privilèges concédés par ses prédécesseurs (5). Mais cela n'empêcha pas le couvent de retomber dans une détresse profonde. Les troubles qui ne cessaient d'agiter le pays, la perte ou l'affaiblissement de la foi dans les âmes avaient diminué considérablement les aumônes nécessaires à la soixantaine de religieuses qui composaient alors la communauté. La chapelle, les cloîtres et les vastes bâtiments réclamaient d'importantes et promptes réparations. En 1541, les religieuses reçurent au nom d'Antoine de Olabe, demeurant en Espagne, 200

1. Tous les plans concernant cette affaire sont aux Archives nat., S. 4682. — Guiffrey en a reproduit deux.

2. Arrêt du 24 Novembre 1543 : Ar. Nat., Xia 1552, fol. 22. — Guiffrey, p. 87. — Parmi les autres pièces se trouvant également aux Arch. nat. nous signalons seulement : une ordonnance d'enquête, 2 Avril 1539 (Xia 1542, fol 239). — Plaidoyers du 12 Août 1539 (Id. 4909, fol. 309). Comparution et interrogatoire des parties le même jour (Id. 8352, fol. 634). — Comparution des témoins, 23 Novembre 1542 (Id. 1550, fol. 19). — Rejet d'une demande en récusation : 2 juin 1543 (Id. 1551, fol. 72).

3. Ar. Nat. : Invent. de 1616.

4. Enregistré au Parlement et publié par Félibien, IV, p. 762.

5. Félibien. D'après un ms de Saint-Martin-des-Champs.

Digitized by Google

ducats d'or (1) et l'année suivante une somme égale leur fut versée par les exécuteurs testamentaires de Maître de Salinas. docteur en Sorbonne et régent de la faculté de Théologie (2). D'après la volonté des donateurs, ces 400 ducats devaient être employés « à paver certains lieux du cloître. » Mais ces rares aumônes ainsi que les pensions versées par les parents des religieuses (3), ne suffisant pas, les Cordelières implorèrent encore une fois l'intervention du S. Pontife. Par une bulle du 4 mars 1569, S. Pie V signala cette détresse et recommanda le monastère à la charité des chrétiens (4).

A ces soucis matériels vinrent bientôt s'adjoindre de plus grands maux. En 1564, puis en 1576, lors des troubles causés par les Protestants, les Cordelières durent se réfugier à Paris. Ensuite, pendant quelques années, elles purent mener à St-Marcel leur vie conventuelle, mais en 1589, les guerres civiles vinrent de nouveau jeter la désolation dans les environs de Paris: « Les » pauvres gens des villages, écrit à cette époque P. de l'Estoile, » y refuoient (à Paris) en grande désolation, chassans devant » eux bœufs, vaches, moutons, chevaux, asnes et tout ce qu'ils » pouvoient sauver de leurs meubles, comme foisoient aussi les » religieuses des monastères voisins (5). » Dans la capitale la misère était affreuse et les chroniqueurs de l'époque disent que chaque jour la famine faisait un grand nombre de victimes. En 1590, le bureau de la ville dut fournir des secours aux nombreuses communautés. Le 24 juillet 1590, il fut décidé que l'on admettrait parmi les pauvres nourris à l'Hôtel-Dieu trois religieuses de St-Marcel (6). Au mois de septembre, les Cordelières obtinrent un peu de blé (7). Pendant ce temps les troupes du roi Henri IV occupaient les faubourgs où ils causaient de grands

1. Coyecque. *Recueil d'actes notariés relatifs à l'histoire de Paris et ses environs au XVIe siècle.* N°s 1765.

2. Id. n°s 1836.

3. Pensions versées pour les Sœurs Louise et Sabinelle Berthaumier. (Cf. Coyecque, id. n°s 261). Louise Metayer, Marguerite Bourdin et Marie Harvy (Cf. Compardon et Tuetey, *Inventaire des registres des insinuations du Châtelet de Paris*, n°s 561, 2083, 3350, 4324).

4. A. N., L. 1050. — Raunié, p. 202.

5. Pierre de l'Estoile. *Mémoires du règne de Henri VI.* Edit. Michaud, p. 205.

6. « Cedit jour, 24 juillet 1590, a esté ordonné que pendant les guerres de Paris » il sera nourry audict Hostel-Dieu, trois filles religieuses du Convent des Cor- » dellières Saint-Marcel pour chascun jour, comme les pauvres dudict Hostel-Dieu » et ce jusques à ce qu'elles puissent retourner à leur dict convent. » (Brièle, *Collections de documents pour servir à l'histoire des hôpitaux de Paris*, I, p. 21.)

7. « Au convent des Cordelières Saint-Marcel : demy muid en 6 sacs cy.. » VI Septiers. » (*Registres du bureau de la Ville de Paris*, t. X, p. 54.)

Digitized by Google

ravages ; en 1594, le couvent de St-Marcel fut mis au pillage (1). Cependant à la fin de cette même année, les religieuses étaient de retour à leur monastère comme le prouve une note de P. de l'Estoile, rapportant que, le 10 décembre, on pendit un serrurier coupable d'avoir crocheté une des portes du couvent et essayé de commettre un attentat contre une des religieuses (2).

LES CORDELIÈRES AU XVIIe SIÈCLE.

Nous avons attendu jusque-là pour donner une description complète du monastère ainsi qu'un aperçu de son organisation intérieure parce que nous ne possédions que quelques renseignements épars. A ceux-ci nous pourrons joindre le témoignage des historiens qui, au XVIIe siècle, ont décrit le grand couvent de St-Marcel. A partir de cette époque les Registres du Discrétoire, le livre des élections et les statuts nous fourniront de précieux renseignements pour l'histoire intérieure de l'abbaye (3).

Au début du XVe siècle, Guillebert de Metz décrivait ainsi le quartier de St-Marcel : « Y a forbours moult grans, comme ce » feust une ville à part sy y demouraient ouvriers de divers mé » tiers, espécialement bouchiers, teinturiers, ouvriers de tombes » et de lames et aultres (4). » — Le couvent était à l'extrémité du faubourg et au XVIIe siècle il se trouvai tencore en pleine campagne : « dans un vallon environné de beaux et spacieux » jardinages, vergers, petits bois, prez, étangs, etc., arrousé par » un ruisseau multiplié [nonobstant sa petitesse] en petits ca- » naux le tout consistans en 25 arpens de terre ou environ (5). » Son emplacement comprenait tout le terrain situé entre la Bièvre, les rues St-Hippolyte, de Lourcine et du champ de l'alouette (6).

1. Le dimanche 27 Février : « la nuict de ce Dimanche, les Cordelières Saint- » Marceau furent pillées » L'Estoile.

2. Id., p. 259

3. Les Registres du discrétoire (Arch. Nat., LL. 1059). Ces registres furent commencés le 24 Novembre 1662 après une ordonnance du P. Macquart, provincial en date du 28 octobre. Le livre des élections des abbesses (A. N., LL. 1652) contient, comme nous l'avons dit, les procès-verbaux des élections à partir de 1632. — Les statuts (Id. LL. 1651) sont également de cette époque.

4. Au XVIe siècle, Th. Platter écrivait : « Le quatrième (faubourg) celui de » St-Marceau est très grand et on y trouve aussi beaucoup d'églises. » Descript. de Paris. — *Mémoires de la Soc. de l'hist. de Paris*, 1896, t. XXIII, p. 210.

5. *Brève description.*

6. On trouve la mention des Cordelières dans la plupart des anciens plans de Paris, entre autres : Plan. de Braun (1530) ; — Pl. de Sébastien Munster, Cordelier

Digitized by Google

Un fossé et une muraille formant la première clôture entouraient la propriété. Celle-ci se composait non seulement de nombreux et vastes bâtiments, mais de jardins, vergers ainsi que de terres labourables. Une seconde clôture contournait les bâtiments réservés à la communauté. Les Cordelières possédaient neuf maisons louées et qui étaient situées en bordure sur la rue de Lourcine (1). L'entrée principale du monastère se trouvait dans cette rue et donnait accès dans une grande cour. Près de ce porche se trouvaient la demeure des deux Cordeliers qui remplissaient l'office d'aumôniers, les logements des pensionnaires, ceux des jardiniers, du sacristain et du portier. Vers le fond de la cour et à droite se trouvait l'église dont l'entrée extérieure donnait dans cette même cour. Cette église, comme nous l'avons dit, avait été commencée par la reine Marguerite et terminée par sa fille Blanche. Elle affectait la croix latine et était dominée par une grosse tour qui avait été construite également par les soins de la reine Blanche. D'après Du Breul et Colletet, cette tour avait été plus élevée et supportait alors un jardin ; on avait dû l'abaisser pour éviter des accidents (2). Au fond de l'abside se trouvaient le sanctuaire et le maître-autel. Le transept de droite formait la chapelle St-Louis de Toulouse ; celui de gauche était occupé par le chœur des religieuses isolé par une grille du reste de l'église. L'entrée publique, dit Raunié, était pratiquée dans le côté droit (3).

Nous avons mentionné les réparations qui furent entreprises dans l'église à l'époque de l'abbesse Marie de Basincourt. De 1632 à 1651 deux autres abbesses : Madeleine de Prestre et Jacqueline Crespin la restaurèrent à nouveau. Pour la rendre moins humide on rehaussa le pavé : les murs et particulièrement ceux du chœur des religieuses furent recouverts de boiseries. Grâce à une importante somme d'argent léguée par Madame Crespin, femme du doyen des Conseillers au Parlement et mère de l'ab-

allemand (1530) ; — Pl. dit de la Tapisserie (1540) ; — Pl. dit Ducerceau (1555-1560) ; — Pl. François Quesnel (1608) ; — Pl. Mathieu Mérian (1615) ; — Pl. de Gomboust (1647) ; — Pl. de Berey (1654) ; — Pl. de Jouvin de Rochefort (1690) ; — Pl. dit de Turgot (1739) ; — Pl. de J. de la Caille (1714), etc. — Cf. Franklin, *Les anciens plans de Paris*.

1. Elles sont parfaitement visibles dans le grand plan de Paris dit pl. de Turgot. Celui-ci donne une vue à vol d'oiseau de l'ensemble des bâtiments qui constituaient l'abbaye.

2. Dans le plan de Turgot cette tour est terminée par un clocher.

3. D'après une vue cavalière du XVIe siècle et une vue de l'abbaye dessinée en 1807 (Bib. Nat., Collection Destailleur, t. II). Cf. Raunié, p. 207. — Bonnardot, p. 163.

Digitized by Google

besse de ce nom, le grand-autel qui s'élevait jusqu'aux lambris fut richement orné. Le retable offert autrefois par la famille de Croy devint le principal ornement de la chapelle Ste-Catherine (1). Au temps de Peireisc on voyait encore dans cette église les quatorze peintures exécutées par les ordres de la reine Blanche. — Composées d'après l'art populaire, elles représentaient différents épisodes du saint roi, père de la princesse. Les voici d'après la description détaillée qu'en a faite Peiresc (2).

I. Le voyage de la première Croisade.
II. S. Louis en prison.
III. Il part, laissant son frère en otage.
IV. « Comment il met en sa foi les infidèles. »
V. « Comment il fut receu quand il revint. »
VI. « Comment il fait jeter les fondements de plusieurs églises. »
VII. Le Saint guérit une religieuse à la maison-Dieu de Vernon.
VIII. « Comment il a coustume la nuict estre en oraison. »
IX. « Comment il se confesse et prend les disciplines. »
X. Il nourrit un religieux lépreux.
XI. « Comment ès mesons Dieu il sert trestous les malades » à genoux. »
XII. Il lave les pieds aux pauvres.
XIII. « Comment il servoit tous les jours les povres avant qu'il » manjast. »
XIV. « Comment il alloit nus piez par les villes le Vendredy » donnant l'aumosne de sa main aux povres. »

Vers l'extrémité du grand dortoir on voyait encore au XVIIe siècle une chapelle dédiée au saint roi. Elle était très vénérée et souvent visitée par les religieuses. Celles-ci prétendaient que c'était l'ancien oratoire du saint dans lequel il entendait chaque jour la messe. Nous avons vu comment cette tradition ne pouvait être authentique. — On conservait précieusement au couvent un petit habit gris de tertiaire que S. Louis portait habituellement sous ses habits royaux. — Les Cordelières possédaient aussi son manteau royal et, au XVIIe siècle, elles en firent une chasuble et deux dalmatiques (3). La sacristie contenait de grandes ri-

1. Tous ces renseignements sont empruntés à la *Briève descript.*

2. *La vie de S. Louis peinte au monastère de Lourcine.* Feuillets 15 et 16 du ms. de Carpentras, intitulé : *Mémoires pour la vie de S. Louis.* Longnon, dans *L'Iconographie de S. Louis,* a publié intégralement cette description. Elle est accompagnée d'un croquis qui, d'après lui, est dû à la plume d'un artiste flamand ou allemand.

3. En 1671, comme il est rapporté à la page 65 du Registre des élections, le P. Courtôt, provincial, fit la reconnaissance officielle de toutes ces reliques.

Digitized by Google

chesses : « douze belles images d'argent presque toutes de la » hauteur d'une coudée (1). » Une grande quantité de chasubles, de calices et de lampes finement travaillées et également en argent. Le couvent possédait aussi de beaux reliquaires ; l'un d'eux était orné d'une centaine de pierres précieuses. Dans une châsse on voyait les chefs de deux martyres compagnes de Ste Ursule. Enfin une grande croix d'argent avec un crucifix en or contenait un fragment notable de la vraie Croix.

Les statuts du couvent nous serviront maintenant à indiquer les différentes charges et emplois des religieuses. La Mère abbesse était assistée par le conseil des : « mères discrètes », puis venaient selon la préséance : la maîtresse des novices et la directrice du chœur ; les sœurs chargées du chant étaient au nombre de six : « deux principales qui seront en exercice semaine à se- » maine pour commander tout ce qui se dira ou chantera au » chœur. » Le temporel de la maison était administré par : « la mère de la communauté » ou économe aidée par la seconde célérière ainsi que par plusieurs dépositaires, chargées des bâtiments, des constructions et des papiers d'affaires. Toutes ces officières rendaient compte de leur gestion au discrétoire. Des servantes, qui pour la plupart venaient de la campagne, aidaient les converses dans les travaux manuels. Le monastère ne comprenait pas seulement les religieuses, soit de chœur, soit converses, soit novices, mais encore des pensionnaires. Celles-ci se divisaient en deux catégories. Les unes étaient des personnes de tout âge pour qui le couvent était une maison de retraite ; elles habitaient en dehors de la clôture. Les autres étaient de jeunes enfants dont l'éducation avait été confiée aux religieuses ou des jeunes filles qui n'avaient pas l'âge d'entrer en religion ; elles faisaient toutes partie du petit noviciat. On recevait ces enfants dès le bas âge et à 14 ans celles qui voulaient être religieuses entraient au grand noviciat (2). — Une religieuse appelée : « la petite mère », était chargée de pourvoir aux besoins des dames pensionnaires et des confesseurs ; une autre : « la mère », prenait soin des enfants. On ne peut indiquer quelle fut la date précise de la fondation du pensionnat. Les règlements concernant ces pensionnats du second ordre furent élaborés dans le 69e chapitre général, tenu à Rome en 1639 (3). Dulaure se trompe lorsqu'il

1. *Brième descript.* du P. Serpe auquel d'ailleurs nous empruntons tous ces détails.
2. Actes du discrétoire : 1678.
3. Constitutiones generales pro Collegiis puellarum saecularium in conventibus S. P. Francisci sub cura Monialium. (Gubernatis, *Orbis Seraphicus*, IV, p. 82.)

Digitized by Google

prétend que le prix de la pension des enfants était de 100 livres. D'après les registres du discrétoire, ce prix variait entre 225 et 250 livres ; la famille fournissait le lit et le trousseau. On faisait cependant des remises lorsque l'enfant présentée était fille ou nièce d'un bienfaiteur insigne. Tel fut le cas de Geneviève de la Barre, nièce de M. de la Barre, qui ne paie que 50 écus à cause des services rendus par lui au couvent. M. Boutrou, procureur au Parlement, obtient de ne donner que 200 livres pour sa fille Marie : « à cause des obligations que nous avons à M. Roy, son » grand-père, notre procureur au Parlement. » Un certain nombre de ces enfants avaient leur tante religieuse dans le monastère (1) et toutes appartenaient à de riches ou nobles familles (2).

Les dames pensionnaires payaient une pension qui variait beaucoup suivant les conditions des services et le logement. Quelques-unes avaient même avec elles des demoiselles de compagnie ou des servantes (3). — Parmi ces personnes qui, au XVIIe siècle, vinrent habiter au grand pensionnat, nous citerons seulement : Mlles de Bagnolle, Marie de Guérapin de Vauréal : « sortie pour voir le monde » et qui demande à rentrer en 1667. Le 24 janvier 1669, on proposa comme pensionnaire une jeune dame : « mariée contre la volonté de M. son père ; pour ne pas lui faire trop de peine on refusa. » Enfin cette demoiselle Paget dont le discrétoire consent à diminuer la pension à condition : « qu'elle ne » demandera rien d'extraordinaire, ne se frisera plus et ne de- » meurera pas plus d'une heure au parloir. » — Comme on le voit par ce dernier cas, ces dames étaient tenues d'observer un règlement. Elles ne pouvaient pas sortir au dehors, puisque Mlle de Vanelle, obligée de quitter parfois le couvent pour affaires, dut en demander la permission au S. Pontife. — Toutes ces personnes enfermées dans la retraite n'y venaient pas de leur plein gré ; le couvent était en effet une prison distinguée où l'on rece-

1. Catherine de Prévilly était nièce de l'abbesse Jacqueline Crespin ; les demoiselles de Dreux de la Mère de Dreux. La Mère Du Bois avait aussi près d'elle sa nièce M. de Villois.

2. Citons seulement avec la date de leur admission : la fille de M. de Raxgeuil, lieutenant général de Crespi et Valois (1664), Andrée Solu, fille du secrétaire du roi (1664), Anne de Bréquigny (1670), Mlle de la Malmaison (1673), Mlle Merault, fille d'un conseiller de la Cour (1676) Mlles de la Rivière et Strada (1695). En 1678, on avait réadmis la fille de la présidente de Montvau.

3. En considération du président de Mesme, très dévoué à l'ordre, on admit sa nièce, la Marquise de l'Estrade, moyennant 1000 livres de pension, une servante et la nourriture des religieuses (1672). La présidente de Nicolaï demanda à avoir une chambre pour y venir faire ses dévotions. En 1675 : « admission de Madame de Maistre âgée de 69 ans et incommodée de l'esprit. »

Digitized by Google

vait les femmes de qualité. La pension de celles-ci variait de 400 à 500 livres et la famille devait fournir le lit et le trousseau (1).

En 1686 fut remise à l'abbesse une lettre de cachet lui ordonnant de recevoir et garder jusqu'à nouvel ordre Denise de la Haye. Mais les religieuses obtinrent une autre lettre qui leur permit de s'en débarrasser au bout de dix jours. Au mois de novembre de cette même année, elles durent accepter une huguenote. Deux ans après, au mois de janvier, l'archevêque voulut leur en confier une autre qui devait être enfermée à perpétuité. L'abbesse refusa, alléguant que le monastère était exempt de la juridiction archiépiscopale. Le samedi les gens de l'archevêque revinrent en amenant deux cette fois. On refusa encore et la discussion dura de 3 h. à 8 h. du soir ; finalement « ils s'en re- » tournèrent avec ces bonnes femmes ». Pourtant l'abbesse se décida ensuite à les accepter et les deux bonnes femmes restèrent environ un mois à St-Marcel. — En 1699, Mlle de Noroy fut enfermée par ordre du roi.

Le grand pensionnat recevait également des jeunes filles de plus de quatorze ans venues pour étudier leur vocation(2). Elles ne payaient pas plus de 300 livres. Un fait nous montre avec quelle désinvolture certains parents considéraient la vocation religieuse et faisaient fi de la liberté de conscience. En 1693, une dame de Campigni amena ses deux filles, l'une âgée de dix-sept ans, l'autre de seize, avec l'espoir qu'elles se décideraient à prendre le voile : « parce que leur oncle leur a laissé 400 livres » de pension si elles sont religieuses, sinon il donne tout à » l'hôtel-Dieu. » Les religieuses eurent la sagesse de ne les admettre que pour six mois (3).

Les dots variaient beaucoup : tantôt la postulante apportait une somme d'argent, tantôt elle faisait don d'une rente ou d'une maison. Souvent, comme on le voit dans les registres du discrétoire, on devait entamer des négociations avec les parents qui voulaient mettre leur fille au couvent en payant aussi peu que possible. Mais jamais celles-ci n'étaient admises à moins de 6.000 livres ; la nièce d'une religieuse fut refusée en 1673 parce que ses parents ne voulaient pas verser cette somme : « qui est la

1. Cf. Ravaisson, *Archives de la Bastille*, t. XV, p. 111.

2. Tel était le cas de Marguerite de Vanelle qui se décida au bout de sept ans à entrer au noviciat.

3. La mère de Sœur Chertemps est si contente de voir sa fille admise malgré une santé délicate qu'elle augmente aussitôt sa dot de 3000 livres. (Act. du discrétoire)

Digitized by Google

» moindre que nous puissions accepter, la maison étant très » pauvre. »

A l'époque où nous sommes, le nombre des religieuses, tout en variant, resta toujours considérable. D'après le P. Serpe, la communauté comptait en 1651 cinquante-deux religieuses de chœur résidant au couvent, quatre novices et douze postulantes. En 1675, le nombre des postulantes augmenta ; huit ans après, les registres mentionnent quarante-cinq religieuses ayant le droit de voter. Une pétition, datée de 1696, porte les signatures de trente-cinq sœurs de chœur (1).

Plusieurs religieuses appartenant à d'autres congrégations furent admises à professer à St-Marcel la règle des Clarisses-Urbanistes. Sur la liste de 1651 nous voyons une capucine : Marie le Boulanger. En 1664 deux dames de Féron, religieuses de la deuxième Assomption, demandèrent à entrer au couvent; le discrétoire les admit à condition qu'elles payassent chacune 500 livres pour leur noviciat, et la dot pour les deux fut fixée à 20,000 livres. Par contre on refusa deux chanoinesses qui ne voulaient entrer que comme pensionnaires.

L'ancien confesseur du couvent dit que ce monastère fut toujours : « un séminaire de Vénérables Dames employées de tout » temps les unes pour la réformation de quelque monastère du » mesme ordre relachez de leur première perfection par les mal- » heurs des siècles ; les autres pour de nouveaux établissements » et mesme quelques-unes pour introduire en quelques maisons » du Tiers-Ordre de St-François le genre de vie et la règle du » second. » Au moment où le P. Serpe écrivait ces lignes, onze Cordelières étaient en effet employées dans d'autres couvents. Celui du Moncel réclama souvent des religieuses à St-Marcel et leur confia les principales charges de la communauté. Les Sœurs Marie Trouillart, Antoine Vion et Marie Tastin y furent nommées discrètes ; Marguerite de Villemontée fut chargée d'y introduire les réformes nécessaires. Madeleine Lescalopier devint la première abbesse du couvent de Chauny. Sur la demande de

1. Sur la liste de 1651 nous relevons les noms suivants : Elisabeth de Courroy, chantre, Anne Vaslin de Sérignan et Louise Simon de Gondreville : nous retrouvons cette dernière comme discrète en 1696, Françoise de St-André, Jeanne Claire de Chamois, mentionnée encore en 1696, Geneviève et Marie du Fresnet ; l'épitaphe de cette dernière a été publiée par Raunié (n. 1145). — Sur la liste de 1696 : Marie de Lisle et Marie de Meromont. — Parmi les entrées au noviciat mentionnées au registre du discrétoire : Sœur du Boulais (1668), Anne Renée de Bréquigny (1669), Françoise de Gayardon (1676, Mlles de Brimon (1682), de Pendvyllé (1689) et de la Bart (1692).

Digitized by Google

Jeanne de Beaufremond, abbesse de Guiche, près de Troyes, St-Marcel envoya la Sœur Chappelier pour réformer le couvent et aider la supérieure qui était devenue infirme. Ensuite la Sœur Marie Cocquet, après vingt-trois ans passés à Paris, y accompagna Madame de Bragelonne, religieuse de Longchamps, qui en avait été nommée abbesse. Madeleine le Rebours alla fonder le couvent de N.-D. des Anges à Antrain en Bourgogne. En 1673, cette communauté était tombée dans un tel dénuement qu'elle se vit obligée de confier une partie des religieuses à d'autres couvents. L'évêque d'Auxerre demanda aux Cordelières de Lourcine de vouloir bien en prendre quatre, mais celles-ci durent refuser. Six ans plus tard, de par la volonté du roi, le P. Provincial ordonna d'envoyer quatre religieuses pour réformer le couvent de Ste-Catherine de Provins; les Sœurs Lescuyer de la Martinière et Caluzze y allèrent.

A deux reprises en ce siècle, d'importantes modifications furent apportées dans le gouvernement du grand couvent de St-Marcel. Par un décret du Chapitre provincial des Cordeliers de la grande province de France, tenu à St-Quentin au mois de Mai 1629, il fut ordonné que la charge d'abbesse, qui jusque-là avait été perpétuelle, deviendrait triennale. Le 5 Novembre 1674, une lettre de cachet interdit d'élire désormais une abbesse (1). Celle-ci fut remplacée par une supérieure qui prit aussi le titre de présidente (2). En 1665 la communauté fut invitée à émettre son avis au sujet d'une proposition faite par le P. Savinien le Fort, provincial. Les religieuses converses ou sœurs servantes, avant de prendre l'habit, faisaient trois ans de postulat. Le P. Provincial était d'avis qu'on réduisît à deux ces années de probation; le discrétoire accepta cette proposition, mais, les religieuses ayant émis une note défavorable, l'ancien état de choses fut conservé (3).

En tant que visiteurs les supérieurs des Cordeliers avaient donc le droit d'intervenir dans l'administration du monastère de St-Marcel. On recourait également à leur autorité pour corriger de petits abus; en 1672, le P. Provincial défendit à toute reli-

1. Cette interdiction atteignait tous les couvents de Clarisses-Urbanistes.

2. Cependant à partir de 1696 on trouve dans les registres du couvent la supérieure mentionnée tantôt comme présidente tantôt comme abbesse.

3. Dans les registres du discrétoire nous ne trouvons mentionnées que deux peines disciplinaires : elles concernent deux sœurs converses. L'une ayant la faiblesse de : « se laisser prendre de vin », le discrétoire décida de l'en priver toute sa vie, lui supprima la communion de la St-Michel à la Toussaint et lui défendit de manger avec la communauté. L'autre se trouvant dans le même cas, se vit seulement supprimer le vin.

Digitized by Google

gieuse de faire faire, pour son usage, plus de deux livres par an de confitures et de massepin. Mais les Cordeliers ne restèrent pas toujours dans les justes limites, et l'entente ne fut pas continuellement parfaite entre les deux Couvents. En 1694, le discrétoire examina le moyen de faire cesser les visites trop longues et trop fréquentes que le P. Courtôt, provincial, faisait dans la clôture extérieure du couvent. Ce n'était là qu'un épisode dans un désaccord existant depuis longtemps entre Cordeliers et Cordelières. Cette affaire est rapportée tout au long dans les registres du discrétoire. Quelques années auparavant, le Provincial avait demandé à la Supérieure la permission de déposer dans la chambre où l'on recevait le P. Visiteur, une cassette contenant quelques papiers importants, ce qui avait été plutôt toléré que permis. Le P. Courtôt avait remplacé ensuite la cassette par un petit buffet, puis par une armoire : « où l'on dit que sont les archives des couvents de la province. » D'abord les supérieures en possédaient une clef, mais dans la suite les gardes de la serrure furent changées, et les sœurs ignoraient ce que contenait la mystérieuse armoire. « Enfin ostensiblement les provinciaux veu-
» lent, sans aucune autorité ni justice, establir un dépôt de pa-
» piers dans nostre monastère et se rendre mestre de cette
» chambre et y habiter et y faire habiter qui bon leur semble ce
» qui est contre leurs statuts. » Après la délibération de 1694 on avait dû faire au P. Courtôt des remontrances qui étaient restées inutiles, car l'année suivante, au mois de Janvier, on en parla de nouveau. Les avis furent partagés au sujet des moyens à prendre; les unes voulaient demander une lettre de petit cachet, les autres, recourir à Monseigneur. La Supérieure fut obligée de prendre ce dernier moyen, mais cette démarche n'eut aucun résultat, car au mois d'Août suivant, lors de la visite du nouveau Provincial : le P. Martin, la communauté réclama encore l'enlèvement des archives. Il n'en fit rien, ni ses successeurs. Finalement, au mois d'Avril 1698, les Cordelières résolurent de se pourvoir en justice afin d'enlever l'armoire et de la renvoyer aux Cordeliers. Ils durent avoir gain de cause, car les rgistres ne disent plus rien de cette affaire.

Ce ne fut pas alors le seul différend entre St-Marcel et les supérieurs des Cordeliers. Au mois de Février 1696, le triennat de la Sr Madelaine Gaudart touchant à sa fin, les religieuses prièrent le P. Martin de venir, le 17 de ce mois, présider les élections. Celui-ci vint en effet, mais au lieu de procéder à l'élection,

Digitized by Google

il fit entendre qu'un grave désordre s'était glissé dans la communauté. Il accusa la Supérieure de vouloir rester au pouvoir, et annonça qu'il en avait référé au Général. Présentant ensuite la réponse de celui-ci, le P. Martin la fit lire dans le texte latin et dans le texte français. Le Général lui enjoignait de ne point confirmer l'abbesse qui allait être choisie ; c'est pourquoi il déclara que, dans le cas où la Mère Gaudart serait réélue, elle ne pourrait être confirmée. Il refusa cependant de laisser une copie de cette lettre. Les religieuses anciennes protestèrent contre ces allégations et dirent qu'il n'y avait pas de brigue, puisqu'elles ignoraient même sur qui la communauté allait porter ses voix. Elles déclarèrent ne pouvoir admettre que la Mère Gaudart fût privée de la voix passive au moment où toute la communauté se préparait à lui témoigner la reconnaissance méritée par son bon gouvernement. D'ailleurs rien ne s'opposait à sa réélection, puisque le fait s'était déjà présenté une dizaine de fois. Enfin les religieuses décidèrent d'en appeler au P. Général et firent venir le sieur Jousse, notaire au Chastelet, pour prendre acte de leur protestation (1). Le même jour eut lieu l'élection présidée par le P. Provincial assisté de cinq religieux. La Mère Gaudart fut réélue ; ce que voyant le P. Martin refusa de confirmer l'élection avant d'en avoir référé au Général. En attendant la réponse de ce dernier, il exhorta les religieuses à choisir une autre supérieure, mais la communauté protesta et l'ancienne supérieure continua de gouverner le monastère. Les Cordelières eurent gain de cause, car Madelaine Gaudart est mentionnée comme abbesse dans les registres jusqu'en 1704.

Le Général auquel les religieuses avaient recouru était le P. Bonaventure Paerio de Taberna. Seize ans auparavant, un de ses prédécesseurs, le Père Joseph Ximénès, lors de son voyage en France, avait visité le couvent de St-Marcel : « a témoigné, dit le Registre du discrétoire, estre satisfait de la communauté, on luy a présenté la collation ». — Dans le cours de ce siècle le couvent reçut aussi la visite d'un grand nombre de dames de qualité ; les religieuses trouvèrent même qu'il en venait trop. En 1668, le Cardinal de Vendôme étant légat, beaucoup de dames obtinrent de lui la permission de pénétrer dans le monastère ; les mères discrètes consentirent à les recevoir, parce qu'elles y étaient obligées. En l'année 1683 une princesse allemande, Marie-Anne,

1. C'est d'après cet acte consigné dans le registre du discrétoire que nous donnons ces détails.

Digitized by Google

vint au couvent et y demeura une partie de la journée. Elle était munie d'une bulle lui permettant d'entrer dans tous les couvents de France.

La Bievre avec ses ramifications, les étangs et les fossés qui entouraient l'abbaye rendaient son séjour malsain. Cette raison jointe au souvenir de la détresse profonde dans laquelle on savait que les religieuses s'étaient trouvées lors de leurs fuites à Paris avaient plusieurs fois inspiré aux Cordelières l'idée d'avoir un couvent dans la capitale. En 1627 l'offre d'une dame Abra de Raconis (1) leur permit de mettre ce projet à exécution. Cette dame mettait à leur disposition une maison dont elle avait fait récemment l'acquisition dans le cloître Saint-Marcel. Le roi Louis XIII, par lettre patentes du 25 mars 1632 (2), et l'Archevêque Jean François, Cardinal de Gondy (3), donnèrent les autorisations nécessaires. Le 20 novembre, puis le 20 décembre de cette même année les deux abbesses Marguerite de Villemontée et Madeleine le Prestre permirent à la Sœur Marguerite Poncher d'aller s'établir dans la maison du cloître Saint-Marcel (4). Mais le logement était incommode et comme une nouvelle occasion se présentait on décida de changer. Pierre Poncher, conseiller du roi et auditeur en la Chambre des Comptes, ainsi que sa sœur, la nouvelle supérieure du cloître Saint-Marcel offraient de prendre à leur charge la construction d'un couvent à Paris. Le 2 octobre 1631, Pierre Poncher avait obtenu, à cet effet, l'autorisation du P. Gérard Faron, provincial (5). Le nouveau couvent était situé dans le quartier du Marais et limité par les rues des Francs-Bourgeois, Sans-Porte et Pavée : « il consistait en une place et édiffice d'écurye et un hangar (6) ». La chapelle fut construite à l'angle de la rue des Francs-Bourgeois et de la rue Pavenne. Le 28 août, l'archevêque permit aux Sœurs Elisabeth Merault, Marie Girard et Jeanne Lefebvre d'aller avec Marie Poncher occuper le nouveau monastère (7), qui prit le titre de « Couvent de la Nativité ».

1. Le P. Anselme mentionne vers 1630 une Madeleine d'Abra de Raconis, fille de François de ce nom et veuve de Gédéon de Billy (t. II, p. 121).

2. Mentionnées dans l'arrêt d'enregistrement du 17 Août 1633 cité par Raunié.

3. 23 Mai 1632. Arch. nat. L. 1050 (19).

4 Id. (23-24).

5. Id. (21) — Son successeur le Père Lefranc confirma cette permission le 19 juin 1632 : id. — (23).

6. A. Nat. S. 4676. — Pierre Poncher l'avait acheté le 4 septembre 1632, pour 28,000 livres, à Claude Charron, conseiller du roi, et à Jean Bochard, seigneur de Champigny. (D'ap. une note de Raunié, p. 204.)

7. A. Nat., L. 1050. (25).

Digitized by Google

Les religieuses de Saint-Marcel ne tardèrent pas à rejoindre leurs compagnes, car, en 1652, au moment des troubles de la Fronde elles durent, encore une fois, s'enfuir à Paris (1).

Mieux approprié que la maison d'Abra de Raconis, ce couvent était cependant bien mal commode. Limitées par les rues avoisinantes, les religieuses ne pouvaient étendre leur propriété ni construire les lieux réguliers. Elles n'avaient ni cour ni jardin et comme le chœur et la chapelle dominaient sur des rues très fréquentées, elles étaient sans cesse troublées dans leurs exercices religieux par les bruits du dehors (2). C'est pourquoi après avoir demeuré plus de cinquante ans dans le quartier du Marais, elles décidèrent une seconde fois de s'établir ailleurs. Elles adressèrent une supplique à l'archevêque lui demandant d'aller habiter l'hôtel de Beauvais (3), qu'elles acquirent par décret du 15 mars 1686. Mais elles se virent obligées de recourir une seconde fois à l'autorité archiépiscopale afin d'obtenir son intervention auprès du curé de Saint-Sulpice (4). Ce dernier s'opposait à leur venue sur le territoire de sa paroisse. L'affaire s'arrangea grâce à un concordat conclu le 28 juin 1687. Le 17 juillet l'archevêque donna son consentement, et le roi Louis XIV, par lettres patentes datées du mois d'août, permit aux Cordelières de quitter le couvent du Marais pour occuper celui du faubourg Saint-Germain (5 L'hôtel de Beauvais, dit Félibien, était situé dans la rue de Grenelle : « à l'entrée de la rue où le doge de Gênes, accompagné » de quatre principaux sénateurs de la République, avait logé » en 1686 avec une suite fort nombreuse. Elles ont fait leur église » dans la salle des bals de cet hôtel avec peu de dépenses ». Les religieuses de ce nouveau couvent furent appelées communément « les Petites Cordelières », tandis que celles de Saint-Marcel étaient connues sous le nom de « Grandes Cordelières ». D'après un mémoire du XVIIe siècle, le couvent de la Nativité comptait à cette époque quarante religieuses. Celles-ci avaient fondé un

1. Vers le mois de juin 1602 : « le roi retourna à Saint-Denis et le prince » ayant fait passer son armée au travers de Paris l'a fit camper hors du fau- » bourg de Saint-Victor le long de la rivière des Gobelins.. Elle en décampa le 29 juillet. (Monglat, *Mémoires*, édit. Michaud : XXVIII, p. 271). — Les 27 et 29 juillet 1652 des ordonnances furent publiées par Gaston d'Orléans et les prévôts des marchands et échevins au sujet des désastres commis par les troupes campées autour de Paris. (Danjou, *Archives curieuses*, 2e série, t. IX, pages 393 et 401).

2. A. Nat., L. 1050, Raunié, p. 205.

3. A. Nat., id.

4. A. N., id. (28).

5. L'acte d'enregistrement a été publié par Félibien, t. V, p. 232.

Digitized by Google

pensionnat où un grand nombre de filles de condition vinrent faire leur éducation.

D'après une déclaration faite par les Cordelières de Saint-Marcel en 1640 (1), leur situation au début du XVIIe siècle était aussi précaire qu'à la fin de la période précédente ; elles disent n'avoir reçu aucune aumône de 1520 à 1640 (2). Pendant tout ce siècle elles furent continuellement dans de grands embarras, ainsi que le témoigne le registre du discrétoire auquel nous empruntons les renseignements suivants. En 1663 l'abbesse emprunta 3,000 livres pour effectuer certains paiements que l'on ne pouvait plus tarder. En 1671, comme il était de nécessité absolue de rebâtir un corps de logis pour le louer à nouveau on dut accepter 24,000 livres constituées en rente au denier 22. D'autres réparations noin moins urgentes nécessitèrent, trois ans après, un nouvel emprunt de 12,000 livres avec charge de 400 livres de rente ; ce fut l'apothicaire du couvent qui fournit cette somme. En 1676, les Cordelières décidèrent de payer 4000 livres au boucher, 1800 au marchand de blé et 200 à l'avocat (3): « on « ne peut faire autrement à cause des dettes du couvent. » Par raison d'économie, il fut décidé en 1678 que les confesseurs du couvent ne recevraient plus que 50 livres par an pour leur entretien, mais ceux-ci réclamèrent et leur pension fut remise à 20 écus. Cette même année la présidente de Nicolaï avait offert de payer le nettoyage de l'étang, mais, la besogne terminée, elle refusa d'acquitter la dette et, pour payer les ouvriers, les religieuses durent vendre les arbres qui entouraient cet étang. Les maisons de la barrière de Lourcine étaient dans un état si lamentable qu'on ne pouvait plus les louer ; afin de se procurer l'argent nécessaire aux réparations, les honoraires des messes de fondation furent abaissés à huit sols. En 1700, la situation s'aggrava encore et les religieuses manquèrent de pain ; après avoir essayé en vain d'emprunter 2000 livres, on dut mettre en vente l'argenterie de la sacristie (4).

1. Ar. Nat., S. 4675. — Raunié, p. 203.

2. Cependant le livre des fondations mentionne comme bienfaiteurs à cette époque: Monsieur d'Interville, Léonard Bonnet, conseiller et aumônier du roi, frère de deux religieuses, le Sieur de Noizement, M. Laverdoing, avocat au Parlement.

3. En 1631, un procès avait été intenté par les Cordelières à François Desprez, celui-ci ayant fait pratiquer dans sa maison, située de l'autre côté de la rue, deux fenêtres qui donnaient dans l'infirmerie et le clos. Par sentence du prévôt de Paris, il avait été condamné à boucher les deux ouvertures. (A. N., S. 4675. — Raunié, p. 201.)

4. Les dots des religieuses, aussitôt versées, étaient immédiatement employées à payer les dettes les plus criantes. En 1666, les 4000 livres de la sœur Rufin, en 1671, la dot de la sœur Boisleau et en 1673 celle de la sœur Doucet furent ainsi d'un grand secours à la communauté.

Digitized by Google

LES CORDELIÈRES AU XVIIIe SIÈCLE ET PENDANT LA PÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE.

En 1701, Sœur Madeleine Gaudart fut de nouveau élue supérieure Jusque-là les sœurs converses avaient le droit de voter, mais cette prérogative était souvent, à l'époque des élections, une source de troubles et de désobéissances. La Supérieure résolut cette fois d'y mettre fin et par un acte capitulaire elle enleva, en l'année 1702, la voix active à toutes les converses (1). Le jour même deux sœurs, qui, avant leur profession avaient pourtant renoncé à leur voix, protestèrent énergiquement. La communauté répondit par une supplique réclamant l'exécution de la décision prise par le chapitre. Ensuite l'affaire fut portée devant le Parlement qui, le 25 Avril 1708, ordonna de consulter le Provincial et quand celui-ci eut donné son avis favorable, un arrêt rendu le 25 Avril 1710 condamna les deux religieuses et leur retira la voix active. La signification ne leur en fut faite que l'année suivante, le 16 Février, alors qu'elles s'étaient retirées chez leur conseiller : Maître Laurent Graffart, avocat au Parlement. Lorsqu'elles connurent leur condamnation elles voulurent y faire opposition ; le 25 Juillet 1712 une confirmation pure et simple de l'arrêt de 1710 termina enfin cette affaire.

Pendant ce temps un conflit plus grave éclatait chez : « les Petites Cordelières ». Celles-ci avaient élue comme abbesse en 1711, la sœur Elisabeth de Sallo. Fille d'un conseiller au Parlement, elle avait dirigé pendant vingt ans le pensionnat. Les religieuses l'accusèrent de jansénisme et le roi, intervenant en sa faveur, ordonna de faire sortir du couvent celles qui lui refusaient obéissance. Alors le P. Daquet, provincial, vint au mois de Mars 1719 proposer à Saint-Marcel d'accepter l'une des religieuses de la Nativité : La Sœur Levesque, fille d'un conseiller du roi et maître de la Chambre des requêtes. Le discrétoire n'osa rien décider (2). Aux « Petites Cordelières » l'intervention royale ne calma pas les esprits et à tort ou à raison la Sœur Elisabeth fut déposée (3).

1. Toute cette affaire est résumée dans les Actes du discrétoire en date du 17 février 1713.

2. C'est probablement à cause de ces troubles que l'on avait déjà reçu à Saint-Marcel, le 11 février 1717, une autre religieuse de la Nativité : la Sœur Elisabeth de Chamilly qui, dans la suite, fut incorporée à la communauté.

3. Cf. *Mémoire pour dame E. de Sallo*, par Guillerin, avocat. s. l. n. d., pièce in-f°. B. N. Ldd 929.

Digitized by Google

Après ces troubles intérieurs le couvent de la Nativité se trouva sans ressources et les dettes s'accumulant on dut vendre une partie du mobilier. Par arrêt du Conseil en 1745 l'archevêque de Paris fut invité à examiner s'il ne serait pas expédient de supprimer ce couvent. La réponse de Mgr Christophe de Beaumont fut le décret de suppression daté du 4 Juin 1749 (1).

D'après les comptes donnés à l'Archevêque par Etienne Ponsard, économe nommé, le total des recettes du Petit Couvent s'élevait à 17,936 liv. 7 d. Sur cette somme on laissa 1,800 liv. à l'abbesse de Saint-Marcel afin de payer la pension des deux religieuses qui habitaient déjà ce monastère (2).

D'après l'ordonnance archiépiscopale les religieuses du couvent supprimé s'en allèrent, partie à Longchamps, partie à Saint-Marcel. Ces deux maisons, en prenant à leur charge le personnel de la Nativité, recevaient par là-même les droits de cette communauté ; c'est pourquoi nous les voyons prendre part à la liquidation. Les maisons qui formaient le couvent de la rue de Grenelle étaient devenues, par une adjudication de 1752, la propriété de l'évêque de Metz : Mgr de Saint-Simon. Celui-ci étant mort, la liquidation fut faite en 1761 par devant les conseillers du roi entre les deux couvents de Longchamps et Saint-Marcel et les héritiers de l'évêque (3). Les Bénédictines de Conflans et les Cordelières du Moncel se firent représenter comme ayant droit. Il fut reconnu que le total de ce qui était dû à ces quatre couvents s'élevait à 127,684 liv. Les héritiers s'engagèrent à payer cette somme et les deux couvents de Saint-Marcel et Longchamps consentirent à ce que les deux autres communautés demanderesses fussent d'abord remboursées. C'est pourquoi les Bénédictines consentirent à leur verser les pensions des religieuses.

En 1702, et sur les instances de la reine d'Angleterre qui promettait de payer sa pension, on reçut à Saint-Marcel une religieuse Irlandaise : Sœur Burke dont le couvent avait été supprimé. Par

1. A. N. L. 1051 (23). Ce décret fut confirmé d'abord par lettres patentes signées à Compiègne au mois de juillet (id., 24), puis par le Parlement le 8 avril de l'année suivante (id., 24), enfin par lettres de surannation en 1788 (id., (25). La Chambre des Comptes l'enregistra le 3 avril 1789 en même temps que l'acte complémentaire de Mgr Leclerc de Juigné, nouvel archevêque de Paris (*Mémoires des frais d'enregistrement*, id., 29).

2. A. N. S. 4676.

3. C'étaient : Madame Marie-Elisabeth de Rouvroy de Saint-Simon, veuve de Guy. — Claude de Montmorency-Laval, maréchal de France. — Mademoiselle Jeanne de Besse de la Richardière. — Balthazar-Henri Rouvroy, Comte de Saint-Simon, gouverneur et grand-bailli de Senlis. (Toutes les pièces concernant cette affaire sont aux Arch. nat. : S. 4676.)

Digitized by Google

contre en 1719 Mme de Chamborant, ancienne abbesse de Maubuisson, avait été refusée ; elle demandait à venir s'installer au Monastère avec deux religieuses et une femme de chambre (1).

Jusqu'en 1728, époque à laquelle se terminent les registres du discrétoire, nous constatons peu d'entrées au Noviciat (2) mais le couvent admit au contraire un grand nombre de pensionnaires. En 1709 la princesse d'Harcourt obtint du Père Provincial la permission de pénétrer dans la clôture: « pour faire voir aux experts si elle pouvait y faire bâtir un appartement » (3). En 1712 mourut au couvent la femme d'un noble Irlandais : Sir Burke, chevalier de Saint Louis et maréchal des camps et armées du roi. Elle était entrée comme pensionnaire l'année précédente avec sa fille âgée de trente ans,mais cette dernière fut obligée de quitter Saint-Marcel peu de temps après la mort de sa mère parce que Sir Burke refusait de payer ses 1200 livres de pension. — Parmi les autres mentionnons encore : en 1714 la veuve de M. Bouteroue procureur au Parlement, sa fille était déjà religieuse dans le couvent ; en 1716 Louise Rémy de Chéris, âgée de trente ans: la Comtesse du Luc qui entra en 1720 avec deux amies et deux femmes de chambre.

Au nombre des enfants venues pour faire leur éducation les registres nomment en 1714 : Marie Anne de Sérignant (4), Madeleine Despiard de Coulonges, Jeanne et Suzanne Delpy, filles du secrétaire du roi ; les demoiselles Madeleine et Jeanne de Beausergent accompagnées de leur tante : Mme Guyon. En 1719 : Geneviève de Savigni, Marie de Logni et une autre demoiselle de Sérignant.

Comme nous l'avons déjà fait remarquer,toutes les pensionnaires n'entraient pas de leur plein gré dans ce couvent. Quelques-unes y venaient subir un emprisonnement déguisé. Ce fut le cas de Mme de Modave. Après la mort de son mari cette personne me-

1. *Actes du discrétoire.*

2. En 1711, Mlle de Boulenvilliers vient étudier sa vocation. En 1723, entrée d'Anne de Sauvigny.

3. Parmi les nombreuses religieuses issues de cette famille, le P. Anselme signale les deux filles de Jean I, toutes deux abbesses à Longchamps : Agnès, qui mourut en 1291, et Jeanne qui fut élue en 1312 (t. V, p. 129)

4. En 1716, Messire Valin de Serignant, docteur en Sorbonne et curé de Saint-Martin fut nommé par l'abbesse bénéficiaire de la chapelle Saint-Louis de Marseille en remplacement de Messire Dujardin, décédé. Cette chapelle eut dans la suite comme bénéficiaires MM. Robin et de Meromont, ce dernier parent de l'abbesse de ce nom. (A. N. L. 1051.) — Celle de Saint-Jacques : MM. Bedet et Sautreau (1754). — Celle de Notre-Dame de Liesse : MM. Firmin de la Cour, puis René Isambart du diocèse de Coutances (Reg. des élect.). — Celle de Sainte-Catherine : Messire François Denison (Reg. du discrétoire).

Digitized by Google

nait une vie scandaleuse si bien que sur les plaintes de sa famille et surtout de sa mère : Mme la Comtesse de Causerans, elle fut conduite au mois d'Avril 1739 aux Madelonnettes, puis le 11 Décembre à Saint-Marcel. Après la mort de sa mère elle fut probablement remise en liberté (1). L'année suivante on vit arriver aux Cordelières une autre prisonnière dont les tribulaions ont été racontées en détail. Nous les résumerons d'après cette étude (2). En 1736, à la mort de son père lieutenant général des armées du roi Melle Emilie de Bautru, Comtesse de Nogent, était âgée de 27 ou 28 ans. Ne pouvant s'entendre avec sa mère, dont le caractère n'était pas moins étrange que le sien, elle se sépara d'elle. Bientôt elle s'éprit d'un certain Dufour,organiste à Saint-Laurent, et l'établit dans sa maison avec son père porteur d'eau, sa mère et les autres enfants. Cela ne faisait pas l'affaire de sa mère qui cria au scandale mais qui en voulait surtout aux biens de sa fille. Sur les instances de cette dame M. de Marville ordonna une enquête. Le résultat fut que le 8 Mai 1740 par trois lettres de cachet le sieur Dufour était envoyé en exil ainsi qu'une femme de chambre et Mlle de Nogent enfermée aux Cordelières. Nous l'avons vu, les religieuses de Saint-Marcel étaient peu soucieuses de pareilles acquisitions et elles trouvaient déjà que Mme de Modave était un grand embarras; cependant l'abbesse : Anne de Gayardon ne crut pas devoir donner un refus formel à la requête de M. de Marville. La prisonnière mit tout en branle pour reconquérir sa liberté. Elle fit écrire à M. de Maurepas, puis, par le curé de Saint-Laurent au Cardinal de Fleury, ensuite elle s'aboucha avec Bordin, procureur au Châtelet et un avocat nommé Chesnel de la Charbonneraye pour la rédaction d'un mémoire justificatif. Sur ses instances l'abbesse et les mères discrètes du couvent rédigèrent le 8 Août une attestation dans laquelle on déclarait sa conduite au couvent : « fort édifiante ». Le mémoire parut mais comme il était injurieux à l'égard de plusieurs personnages (3), l'imprimeur Luneau fut embastillé le 26 Janvier

1. E. Asse. *Cf. infra.*

2. Eug. Asse : Les malheurs d'une héritière, les Bautru et Mademoiselle de Nogent : *Correspondance historique et archéologique*. Années 1896, 1897. D'après les trois dossiers conservés à la Biblioth. de l'Arsenal : (mss. 11504, 11736, 11472). *Cf.* aussi : Ravaisson, *Les Archives de la Bastille*, t. XV, pp. 109 et 116. — Funck Brentano, *Les lettres de cachet à Paris*, numeros 3662, 3687.

3. *Cf.* E. Asse, *id.*, 1896, p. 360 à 365.

Digitized by Google

1741 (1) ; de son côté Chesnel de la Charbonneraye subit le même sort le 25 Mars de la même année (2).

Les bruyantes récriminiations de Mlle de Nogent lui attirèrent un nombre considérable de visites et un petit parti se forma en sa faveur. Elle put ainsi obtenir la permission d'aller se justifier à Versailles, la maîtresse du roi : Mme de Mailly, s'intéressa à son sort. Elle put enfin sortir de Saint-Marcel mais pour continuer une vie qui fut toujours orageuse (3).

Dans cette dernière période de leur histoire nous retrouvons encore les Grandes Cordelières en proie aux mêmes soucis pécuniaires. Malgré le nombre moins grand des religieuses, le couvent avait bien du mal à subvenir aux dépenses journalières et aux réparations indispensables. En 1700 pour se procurer quelques ressources les supérieures furent obligées de vendre une maison et cinq quartiers de terre à Aubervilliers. Pour la première fois on les voit alors retirer une plainte portée contre un des cochers de corps du roi : le Sieur Tilliot qui s'était adjugé 15 ou 18 perches de terre leur appartenant au terroir de Gentilly et à Saint-Jean de Jérusalem. Trois ans après les revenus sont saisis par la Veuve Lefebvre couvreuse qui ne peut se faire payer : le couvent doit emprunter 2000 livres. En 1709 la terre de Cassigni est abandonnée par son fermier, le blé manque, vainement l'abbesse cherche à l'avoir à crédit, l'hôtel de ville refuse tout secours et les pensionnaires elles-mêmes ne paient pas leur pension ; d'où la nécessité d'emprunter encore 6000 livres. Une seule personne les aide un peu : c'est Madame de Maupeau d'Ablège qui lègue 1000 francs avec charge d'un service anniversaire. L'année suivante on doit vendre la terre de Mesnil-Ordoux au Marquis d'Entraigne. En 1728 le prix du pain augmentant les religieuses décident à leur tour d'augmenter le prix des pensions. Enfin en 1778 elles sollicitent et obtiennent des Cordeliers un emprunt qu'elles peuvent rembourser en 1782.

En 1767 d'après la déclaration faite au greffe des enregistre-

1. Funck-Brentano, *id*, numéro 3662. Transféré à Bicêtre le 16 avril, il y mourut peu après.

2. *Id.*, numéro 3687. Les deux lettres de cachet étaient signées de Maurepas. M. de la Charbonneraye sortit quelques mois après et fut exilé à vingt lieues de Paris.

3. Madame de Mailly voulait la marier avec le chevalier de Meuze, mais elle échoua dans son projet. En 1743, Mlle de Nogent épousa le Marquis de Melun qui était paralysé ; elle-même le devint du côté droit. Les deux invalides ne purent longtemps vivre en paix ; son mari l'ayant fait enfermer à la communauté de Sainte-Anne, Mme de Melun publia une mémoire contre lui. Elle mourut en 1757.

Digitized by Google

ments et contrôles des domaines le total de leurs revenus s'élevait à 12297 livres et leurs charges à 4648 livres (1). Voici maintenant d'après une autre déclaration faite en 1790 l'état sommaire des propriétés, revenus et charges du couvent dans cette dernière période de son histoire (2).

A Paris : une maison sise rue des Francs-Bourgeois louée 3300 liv. au marquis de Chambray.

Rue Payenne une maison louée 1200 liv.
» de Lourcine » » 1800 » (3)
» » deux autres maisons : revenu total : 630 liv.
Barrière de Lourcine une maison louée : 606 :
Rue St-Hypolyte » » » 400 :

Toutes ces habitations sont grevées de rentes viagères en faveur des religieuses ; le total de ces rentes s'élève à 1330 liv.

Trois dépendances du couvent : jardins et marais.

Cinq quartiers de terre, rue Saint Hyppolite ; ce qui fait un total de vingt arpents sur lesquels les religieuses doivent payer des rentes viagères aux Pères Cordeliers suivants :

P. Donechel :	100	liv.
P. Pilverdier :	176	»
P. Clerc	100	»
P. Besson	50	»

Le couvent possédait les biens fonds suivants :

A la Butte-aux-Cailles,	revenu	1052	liv.
Sur le chemin de Gentilly,	»	200	»
A Viry sur Orge,	»	400	»
Sur le territoire de Ste Geneviève	»	300	»
Vers Gentilly,	»	600	»
Rentes viagères diverses, total :	»	136	»
» perpétuelles sur le roi, le clergé etc.		4330	»
» foncières et sur particuliers :		989	»

Charges éventuelles, Messes fondées à acquitter :
à l'abbé Humbert : 20 liv.
à » Rollin »
aux deux religieux qui desservent le couvent : 200 liv.
à celui qui est chargé du temporel »
Pensions à trois religieuses en dehors du couvent : 1368 liv.

1. A. N. S. 4675.
2. A. N. *id.*
3. Elle servait alors de caserne pour les gardes françaises et fut, dans la suite, convertie en magasin de blé par la ville.

Digitized by Google

Le total des charges monte à 5196 liv.

En 1791 d'après une déclaration du Père Donchet le revenu total était de 20,5556 liv. et les charges n'étaient plus que de 3,686 livres (1).

Mais c'était surtout les réparations incessantes nécessitées par les vastes bâtiments du monastère qui grevaient le budget des religieuses. En 1770 les maisons de la rue de Lourcine furent rebâties ainsi que le prouve une demande d'exemption pour les droits d'accroissement (2).

En 1770 et 1771 on dut faire de même pour les maisons renfermées dans le cloître, elles furent rebâties et rehaussées et les frais s'élevèrent à 330 livres (3). Dix ans plus tard les réparations furent plus importantes encore et d'après un devis fait par Buron architecte expert l'ensemble des travaux fut estimé à 7590 liv. (4).

Nous terminerons par un rapide exposé de plusieurs arrangements qui eurent lieu avec l'hôpital général à l'occasion des agrandissements entrepris par les directeurs de celle-ci. Déjà en 1664 et en 1659 les abbesses avaient signé un contrat d'échange d'après lequel le monastère recevait une rente de 5 livres que donnait l'hôpital moyennant l'abandon de six arpents et un quart de terrain situés à Saint Jean de Latran, Saint-Jean de Jérusalem, l'Archevêché, Saint Denis et la chapelle N. D. (5). En 1713 le roi permit aux administrateurs de faire construire un nouveau bâtiment près de celui de la Santé. Saint-Marcel abandonna, pour une rente foncière, trois quartiers de terre sur lesquels s'éleva la nouvelle construction (6). Deux ans après les administrateurs sollicitèrent encore l'abandon d'un demi-arpent situé près de la Salpêtrière et tenant aux terres de Saint-Marcel et de Saint-Victor. Après avoir obtenu l'assentiment du Cardinal de Noailles, les Cordelières acceptèrent à condition que les fermiers seraient indemnisés et qu'elles-mêmes recevraient une rente de 30 liv. (7).

Nous avons mentionné plusieurs fois un sentier connu sous le nom du « chemin des reculettes » qui bordait d'un côté l'enclos

1. A. N. S. 4675.
2. A. N. *id.*
3. A. N. L. 1051 : Mémoire présenté par Gombault, maître-maçon. Les plans relatifs à ces travaux sont aussi aux Arch. Nat. : N. ³ (Seine), 783.
4. A. N. S. 4675.
5. A. N. S. 4677.
6. *Reg. du discrétoire.*
7. *Id.*

Digitized by Google

du monastère ; en 1777 une convention fut passée au Châtelet entre les supérieures et les propriétaires des maisons situées de l'autre côté du chemin. Les Cordelières abandonnaient trois pieds de terre pour l'agrandissement de ce passage (1).

LA PÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE.

Nous sommes arrivés à cette époque néfaste pendant laquelle le grand couvent, après avoir résisté à bien des troubles, allait enfin disparaître. Cependant les désordres qui ensanglantèrent alors plusieurs monastères de Paris semblent avoir été épargnés à celui de Saint-Marcel.

Le 14 Juin 1790 les Sieurs Lefebvre, Degeneau et Gilbert d'Hervilly se présentèrent au couvent pour en faire l'inventaire et recevoir la déclaration des religieuses (2). Ils firent comparaître celles-ci pour leur demander si elles voulaient profiter de la liberté offerte de quitter le couvent. L'abbesse : Thérèse Joseph de Warenghiem, âgée de 60 ans, refusa. Adelaïde Zeïs au contraire déclara vouloir sortir. Le mois précédent trois autres religieuses avaient demandé et obtenu de la municipalité la permission de s'en aller (3). Une converse : Geneviève Robert ne se prononça pas (4). Toutes les autres déclarèrent vouloir rester fidèles à leur vocation religieuse ; c'étaient :

Catherine Delaunay	âgée	de	80	ans (5).
Marie Charles Oursel	«		47	«
Françoise Jacob	«		44	«
Françoise de Chamborant	«		30	«
Madeleine Rain	«		31	«
Marie Anne Gaubert	«		26	«
Rosalie Robadeau	«		23	«
Félicité Prévost	«		20	«

Toutes religieuses de chœur ; parmi les sœurs converses :

1. A. N., S. 4675.

2. D'après la minute du procès-verbal (A. N., S. 4675), les délégués trouvèrent dans la sacristie 14 chasubles et dans la bibliothèque 30 volumes.

3. Marguerite Paul : 60 ans, — Françoise Beaudin : 53 ans, et une autre religieuse, âgée de 60 ans. Nous parlerons plus loin de deux autres qui avaient quitté le couvent bien auparavant.

4. Elle dut quitter peu après, car on ne la retrouve pas dans la déclaration faite par l'abbesse l'année suivante (A. N. F[19], 863).

5. Cette religieuse venait du couvent de la Saussaye, qui avait été supprimé. Elle mourut probablement dans l'année, puisqu'on ne la retrouve pas sur la liste de 1791.

Digitized by Google

Marie Montaine la Fosse	âgée de	71	ans.
Madeleine Macaire	«	77	«
Nicole Bourdelet	«	56	«
Geneviève Rigault			
Catherine Pierre	«	36	«
Madeleine Perette Collet	«	29	«
Françoise Honn	«	27	«

L'abbesse déclara que trois religieuses étaient absentes momentanément (1).

Pourtant au moment où ces religieuses étaient à la veille d'être dispersées par la persécution, l'entente n'était point parfaite entre elles et leurs supérieures, et un conflit éclata au sujet du Père Donchet. Ce religieux Cordelier avait été désigné par les supérieures de Saint-Marcel comme leur fondé de pouvoirs. En 1778 il avait même donné au couvent une somme de 1250 livres moyennant l'engagement de lui faire une pension de 100 livres. A cette époque il était confesseur de la communauté et avait dû cesser ensuite, mais vers 1790 les supérieures voulurent le rétablir dans cette charge. Un certain nombre de religieuses ne voulaient pas se confesser à lui et profitant des troubles d'alors elles envoyèrent à l'Assemblée Nationale la lettre suivante :

Monsieur,

« Prêtes à être les victimes d'un despotisme que l'Auguste Assemblée nationale a prohibé, nous osons vous faire parvenir « nos réclamations. Notre abbesse veut nous donner comme confesseur le Père Donchet auquel nous n'avons pas de confiance, « nous lui avons représenté que si elle persistait à le faire venir « elle allait mettre la division dans notre maison ; rien ne l'a « touché. Elle nous allègue les pouvoirs du Provincial ; sous le « règne de la liberté devons-nous gémir encore dans les chaînes « d'un despotisme aveugle ?

« Daignés (sic), Monsieur, nous instruire du droit réel qu'ont « actuellement les provinciaux dans nos maisons, nous osons « vous assurer, Monsieur, que nous ne cherchons point à nous « soustraire à une autorité légitime mais en accomplissant les « devoirs que nous nous sommes prescrits nous désirons connaître l'étendue des pouvoirs de nos supérieurs. Nous avons

1. On trouve dans la liste de 1791 : Madeleine O'Brenant, âgée de 62 ans et Françoise Gromant.

Digitized by Google

« l'honneur d'être avec respect, Monsieur, vos humbles et très « obéissantes servantes.

« Ce 4 Juillet 1790. »

Suivent les signatures des Sœurs: De Chamborant, Rain, Gaubert, Pierre, Honn, Bourdelet, Rigault, Collet (1). — Le comité ecclésiastique y répondit le 29 Novembre suivant en assurant les protestataires qu'elles étaient absolument libres de s'adresser à qui elles voulaient (2).

Après la mise sous sequestre des biens des religieux, les Cordelières, comme tant d'autres, se trouvèrent dans un grand embarras. Le 20 Août l'abbesse écrivit à l'Assemblée Nationale pour lui exposer cette pénible situation : « Si elles n'avaient encore, « disait-elle, quelque crédit auprès de leurs fournisseurs, elles « manqueraient du nécessaire à la vie, parce que d'un côté on « leur a fait payer les décimes pour les terrains jusqu'aux der « niers sols et la taille pour leurs terres qui sont à la campagne, « de l'autre leurs locataires refusent de payer, disant qu'ils ne « doivent qu'à la nation (3). » On leur devait aussi 5600 livres et le procureur refusait de les laisser percevoir une certaine succession Francastel. Huit jours après Bailly présenta ces condoléances au Comité ecclésiastique et d'après une lettre de ce Comité aux administrateurs des biens nationaux on dut leur accorder un semblant de justice (4). En 1790 elles reçurent 1064 livres, en 1791 : 5333 liv., et l'année suivante : 5950. Deux anciennes religieuses qui s'en étaient allées à Versailles dès le commencement des troubles réclamèrent en 1792 parce qu'on ne leur avait pas versé tout le montant de leur pension (5).

Au mois de Mars 1796 la vénérable abbesse envoya « au Citoyen Roze chef du bureau pour la liquidation des pensions religieuses » la lettre suivante (6).

Citoyen,

« Notre sœur Chamborant m'a fait part de ce que vous lui « aviez dit relativement aux arrérages qui nous sont dus sur nos

1. A. N., D. XIX, 66.
2. A. N., *id.*
3. A. N., *id.*
4. A. N., D. XIX : 44 (702).
5. « Les citoyennes O' Kelfe et Garry, ci-devant religieuses Cordelières de Saint « Marcel, demeurant à Versailles, rue du Bourdonnais, n° 6, réclament, parce « qu'elles n'ont touché, en 1791, que 400 livres de pension et à chacune desquelles « il est donc dû 300 livres. » (A. N., S. 4675.)
6. A. N., *id.* Nous la donnons textuellement, respectant son orthographe.

Digitized by Google

« traitements; mon grand âge et mes infirmités ne me permettent « pas de me transporter à votre bureaux,d'ailleurs je ne pourrais « vous donner de plus amples renseignements que ceux quelle « vous a donné, de plus vous avez le registre où tout est exacte- « ment détaillé, de même pour les quitances des acconte que « nous avons reçü, ont été déposés dans le temps à la ville, il « ne nous a resté aucun papier entre les mains et tout ce que je « puis vous dire de positive à cet égard, c'est que les religieuses « de chœur qui devaient recevoir 700 livres par année n'en ont « reçu que 400 que l'on nous annoncait toujours n'être que des « acconte. Les sœurs converses avaient des pensions inférieures « à celles du chœur, elles étaient annoncé différentes entre elles « en raison de leur âge, mais elles sont toutes dans le même « cas que nous, n'ayant touché que des acconte. Je me joins, « Monsieur, ainsi que toutes mes compagnes à notre Sœur « Chamborant pour vous prier de nous faire toucher le plus tôt « possible ces arrérages, ils nous deviennent bien nécèssaire dans « les moments difficiles où nous nous trouvons. J'espère que « vous voudrez bien nous rendre ce service et traiter cette affaire « avec notre Sœur Chamborant qui est plus allante qu'aucune « de nous. J'ay l'honneur d'être, citoyen. Votre très humble ser- « vante. — Warenghien, abbesse. »

A partir de ce moment on perd la trace des dernières religieuses de Saint-Marcel et il est impossible d'indiquer à quelle date précise elles durent le quitter pour toujours. Sept mois après la suprême réclamation de l'abbesse, le couvent devenu propriété nationale, était mis en vente, avec cette clause que l'acquéreur devait rétrocéder plus tard le terrain nécessaire à l'établissement de deux rues nouvelles.

En 1805 le pic des démolisseurs abattait la chapelle et une partie des bâtiments pour établir la rue Julienne (1). En 1826 une voie privée dite : « rue des Cordelières » fut tracée dans la partie occidentale ; l'année suivante c'était la rue Pascale. Jusqu'en 1829 ce qui restait des bâtiments servit de blanchisserie, tannerie et manufactures de laines. A cette époque on y établit un asile pour les orphelins du choléra et deux ans après l'asile devint l'hôpital de Lourcine que l'on appelle aujourd'hui l'hôpital Broca. A part quelques pierres tombales restées à l'hôpital ou recueillies par la société du Vieux Montmartre,il ne reste plus

1. Tous les renseignements qui suivent sont résumés d'après Raunié.

Digitized by Google

rien aujourd'hui de l'antique couvent dont la rue des Cordelières rappelle seule le souvenir.

LISTE DES ABBESSES.

Il existe trois listes des abbesses de Saint-Marcel. La première donnée par le Pere Serpe dans sa « Briève description » se termine en 1651, l'autre publiée dans la « Gallia Christiana » finit en 1740 ; et enfin une troisième se trouve aux Archives Nationales dans le registre des élections (1). Ce registre commence seulement à contenir les procès-verbaux authentiques des élections à partir de 1632. La liste des abbesses antérieures fut rédigée en cette même année 1632 par deux Mères discrètes. Les auteurs de la « Gallia Christiania » ont dû s'en inspirer, car à partir de 1632 nous verrons qu'ils concordent presque toujours (2) ; il n'en est pas de même de la liste donnée par le Père Serpe.

1. Gilette de Sens :

1275 + 20 Juillet 1286. (Reg. des élections. Briev. descript. Gallia Christ.)

2. Edeline de Sens :

1286 + 1298. (Reg. des élect. Brièv. descript. Gallia Christ.)

3. Ameline de Sens (?) :

D'après la Briev. descrip. mourut en 1308. Le regist. des élect. et la Gall. Christ. indiquent comme troisième abbesse : Edeline de Villeneuve-le-Roy ; nous avons dit pourquoi il est impossible, d'admettre qu'elle ait été supérieure à cette époque.

4. Félice de Paris :

D'après le Reg. des élect. et la Gall. Christ. elle démissionna en 1322 ; le Père Serpe la mentionne plus tard. Elle mourut en 1342 (Gallia Chris.)

5. Marie de Provins :

1322 + 1328. (Reg. des élect., Gall. Christ.) Le Père Serpe met sa mort en 1333.

1. LL. 1652. *Registre des élections des Révérendes Mères abbesses.* In-folio de 118 pages.

2. Les auteurs de *Gallia Christiana* ont aussi mis à contribution quelques recueils de pièces de la Collection Gaignières, qui se trouvent à la Bibliothèque Nationale.

Digitized by Google

6. Marguerite de Saint Quentin :

13 Décembre 1328 + 28 Juin 1334. (Reg. des élect. Gallia Christ.) Le Père Serpe met sa mort en 1333 (1).

7. Edeline de Villeneuve-le-Roy (?) :

Le registre des élect. en mentionnant Marguerite de Pontoise dit qu'elle fut abbesse en 1328, ce qui est impossible, puisque c'était alors Marguerite de Saint-Quentin. Les auteurs de la Gall. Christ. mentionnent également cette Marguerite de Pontoise mais sans indiquer sa date d'élection.

8. Marguerite de Pontoise :

+ 28 Août 1341. (Reg. des élect. — Gallia Christ.) Le Père Serpe met ici Félice de Paris.

9. Marguerite de Meaux :

1341. Elle démissionna au mois de septembre 1344. (Reg. des élect. Gall. Christ.) D'après la Gall. Christ. elle mourut le 8 Avril 1358. Le Père Serpe intervertit l'ordre et à tort l'a fait précéder de la suivante.

10. Marie Recaupée :

Septembre 1344 (Gall. Christ.) et non 1341 comme le veut le Reg. des élect. Elle démissionna le 20 Novembre 1351 (Reg. des élect. Gall. Christ.), mourut le 10 Mars 1357. (Gallia.)

11. Jeanne Cudœ de Montevin :

Novembre 1351, démissionnaire le 28 Août 1360. (Reg. des élect. Gallia Christ.) Le Père Serpe indique une Sœur de Menil-Simon qui serait morte en 1376 (2).

12. Marie de Hangest :

Elue le 28 Août 1360, démissionna le 2 Avril 1372. (Reg. des élect. Gallia.) D'après le registre des élections cette démission fut obtenue par le Père Adam de Dampmartin, Provincial. Le Père Serpe ne la signale que lors de sa réélection (3).

1. Un acte d'acceptation daté du 6 novembre 1331 est signé par « Sœur Marguerite, abbesse ». (A. N., L. 1051.)

2. Jeanne Cudœ est mentionnée comme abbesse dans un reçu du 14 avril 1352 et dans un autre du 22 mai 1360. (B. N., Fonds Fr., ms. 20902.)

3. Mentionnée comme religieuse dans des lettres du roi Philippe-le-Bel, en 1310 (A. N., JJ. 47) ; comme abbesse dans des actes authentiques du 19 sept. 1367 et du 20 octobre 1372. (B. N., Fonds fr., 20902.)

Digitized by Google

13. Jeanne Cudoe (II) :

Réélue à la fin de l'année 1272 et non pas au mois d'Avril comme prétendent le Reg. des élect. et les auteurs de la Gall. Christ. Démissionne en 1375. Elle mourut en odeur de sainteté le 7 Décembre 1382. (Reg. des élect. Gallia Christ.) (1).

14. Marie de Hangest (II) :

Réélue le 29 Septembre 1375 + 29 Février 1395. (Reg. des élect. Galli. Christ. — Brièv. descrip.) Par une bulle du 20 Octobre 1387, Clément VIII lui permit, à cause de ses infirmités, de prendre comme servante une femme séculière (2).

15. Constance Isabelle :

Elue le 5 Octobre 1295 + 1 Décembre 1406. (Reg. des élect. Brev. descript. Gall. Christ.) (3).

16. Philippe Mignon :

Elue le 1 Décembre 1406, démissionna le 3 Décembre 1414. (Reg. des élect. Gall. Christ.) (4).

17. Marie de Pellière :

Elue le 3 Décembre 1414, donna sa démission le 20 Octobre 1428. (Reg. des élect. Gallia Christ.) + 12 Déc. 1430 d'après la Gall. Christ. Le Père Serpe met ici une Sœur Jeanne de Coulommiers.

18. Marguerite de Landres :

Elue le 20 Octobre 1428, démissionnaire le 20 Oct. 1433. (Reg. des élect. Gallia Christ.) Nommée ensuite trésorière. (Gallia.)

19. Elisabeth de Pellière :

Elue : 20 Oct. 1433, démissionna le 26 Janvier 1440. (Reg. des élect. Gal. Christ.) Le Père Serpe n'en parle pas.

20. Jeanne la Brune :

Elue : 26 Janv. 1440, démissionna en 1443 à cause de son grand

1. Mentionnée comme abbesse dans un acte du 13 octobre 1373 et dans un autre du 8 mai 1375. (B. N., F. Fr., ms. 20902.)

2. Eubel, VII, p. 254. — Mentionnée comme abbesse dans un acte du 8 mai 1376, un autre de 1378 et un troisième du 12 novembre 1383. (B. N., F. Fr., ms. 20902.)

3. Mentionnée comme abbesse dans un acte du 15 mai 1406. (B. N., F. Fr., ms. 20902.)

4. Mentionnée comme abbesse dans des actes du 10 décembre 1407 et du 6 décembre 1410. (B. N., *id.*)

Digitized by Google

âge. (Reg. des élect. Gallia.) D'après la Briev. descript. elle mourut en 1451.

21. Jeanne de Bruxelles :

Elue en 1443, donna sa démission en Mai 1452. (Reg. des élect. Gallia Christ. Br. descript.) Le Père Serpe dit qu'elle mourut en 1460 tandis que les auteurs de la Gall. Christ. indiquent 1466.

22. Marguerite de Landres (II) :

Réélue le 16 Mai 1452 + 14 Décembre 1458. (Reg. des élect. Br. descript. Gallia Christ. (1).

23. Jeanne de la Grange :

Les auteurs de la Gallia Christ. la mentionnent avec raison une première fois à cette époque s'appuyant sur des actes authentiques (2).

Le registre des élections et le Père Serpe ne la citent pas maintenant.

24. Marguerite de Belle-Faye :

(Gall. Christ.) Le registre des élect. met son élection en 1458, ce qui est contredit par les actes de 1459 et 1463 signés par Jeanne de la Grange. Elle était abbesse en 1465 (3) et démissionna en 1474. (Gall. Christ.) D'après le Père Serpe elle mourut en 1483.

25. Antoinette Cendre :

Ne gouverna qu'un an + 4 Janvier 1475. (Reg. des élect. Gall. Christ.) Le Père Serpe met à tort sa mort en 1478.

26. Jeanne Pied-de-Fer :

Elue 18 Janvier + 10 Avril 1478. (Reg. des élect. Gallia.) Le Père Serpe met sa mort en 1477.

27. Jeanne de Fromont :

Elle était religieuse du monastère de Longchamps ; élue : 20 Avril 1478. + le 16 Janvier 1484. (Reg. des élect. Gallia Christ.) La Briève descript. indique cette mort en 1503 (4).

1. Mentionnée comme abbesse dans des actes du 12 mai et du 4 décembre 1452, du 20 février 1456 : (B. N., F. Fr., *id.*), dans une quittance du 24 avril 1453 (Bib. Carnavalet : nouv. acq. 40), ainsi que dans différentes pièces de 1458. (A. N., S. 4681B.)

2. Datés du 16 janvier 1459 et du mois de juillet 1463. (B. N., F. Fr., ms. 20902.)

3. Comme le prouvent des actes de 1465 et 1467. (A. N., S. 4681B.)

4. Il y a aux Archives une lettre de Jeanne de Fromont, datée du 14 janv. 1482

Digitized by Google

28. Marie de Basincourt :

Elue : 18 Janvier 1484, démissionne au mois de Novembre 1510 (Reg. des élect. Gallia Christ.) D'après le Père Serpé, elle mourut en 1513 (1).

29. Jeanne de Croy :

Elue 1510 + 10 Mars 1511. (Reg. des élections. Gallia Christ.) D'après le registre des élections Marie de Basincourt: « gouverna la maison en qualité de présidente pendant quatre mois et demy. »

30. Marguerite Hatterelle :

Elue en Novembre 1512, démissionna dans le même mois 1516. (Reg. des élect. Gal. Christ.) et mourut en 1522. (Briev. descript. et Gallia) (2).

31. Jeanne de la Grange :

Elue : Novembre 1516, déimissionna en Octobre 1520. (Reg. des élect. Briev. descript. Gallia) + le 19 Octobre 1531 ; le Père Serpe met cette mort en 1582.

32. Renée Louet :

Elue au mois d'Octobre 1520 démissionna en 1528 (Regist. des élect. Gal. Christ.) et mourut au mois de Décembre 1536 (3).

33. Madeleine de Besançon :

Elue en Mars 1528, démissionnaire le 18 Mai 1539, + en 1543. (Reg. des élect. Brièv. descript. Gal. Christ.)

34. Françoise de Couvron :

Elue : 18 Mai 1539, démissionna en 1544. (Reg. des élect. Gal. Christ.) D'après le Père Serpe elle mourut en 1565.

35. Catherine Molevant :

Elue : 1544, démissionnaire le 29 Août 1546 + Novembre de la même année. (Reg. des élect. Brièv. desc. Gal. Christ.)

36. Jeanne de Montceault :

(A. N., S. 4681A). Elle est mentionnée comme abbesse dans un acte du mois d'Avril 1480. (B. N., F. Fr., ms. 20902.)

1. Elle est signalée comme abbesse dans un acte de 1485 et dans un autre du 24 janvier 1507. (B. N., *id.*)

2. Mentionnée comme abbesse dans un acte du 8 juin 1515. (B. N., *id.*)

3. Mentionnée dans un acte du 26 avril 1526. (B. N., *id.*)

Digitized by Google

Elue le 29 Août 1546, démissionna au mois de Juillet 1550. (Reg. des élect. Gall. Christ.) + en 1552. (Brièv. descript.)

37. Claire Leclerc :

Elue : Juillet 1550, démissionnaire le 12 Octobre 1563. (Reg. des élect. Gall. Christ.) + 9 Septembre 1573 à l'âge de 73 ans. (Gallia Christ.) (1).

38. Jeanne de Soulefour :

Elue le 12 Octobre 1563. (Reg. des élect. Gall. Christ.) ; elle avait pris l'habit à l'âge de six ans, + le 22 Octobre 1564 d'après le Reg. des élect. et la Gall. Christ. ou en 1566 d'après le Père Serpe.

39. Philippe d'Angennes dite de Rambouillet :

Elue le 26 Octobre 1564, démissionna en 1576. (Reg. des élect. Gall. Christ.) Elle était la tante de Charles d'Angennes, évêque du Mans et ambassadeur de Charles IX auprès du Souverain Pontife en 1564 (2). Il obtint de Saint Pie V une bulle d'indulgences en faveur de St-Marcel (3). Le Père Serpe ne la mentionne pas (4).

40. Geneviève de Besançon :

Elue au mois de Novembre 1576, + Mars 1582. (Reg. des él. Br. descript. Gallia) (5).

41. Marie de Bergereau :

Elue le 2 Mai 1582, démissionnaire le 1 Août 1592. (Reg. des élect. Gall. Christ.) D'après le reg. des élect. sa mort arriva le 5 Novembre 1608 tandis que le Père Serpe et les auteurs de la Gallia disent que ce fut en 1595 (6).

1. Mentionnée comme abbesse dans deux actes de 1560, dont l'un est du 26 avril. Elle est la première à faire suivre sa signature de la Croix de Jérusalem. La plupart des abbesses dans la suite signent ainsi.

2. Créé Cardinal en 1570, mourut en 1601. (Gams, *Series episcoporum.*)

3. A. N., L. 1050 (18).

4. On la trouve mentionnée comme abbesse dans différentes pièces du mois de juillet 1571, du mois de janvier 1576 (B. N., F. Fr., 25979), et du 13 juillet 1568 (B. N., Nouv. acq. franç. 6844 — pièce avec sceau).

5. Nous la trouvons mentionnée comme abbesse dans deux baux des années 1578 et 1581 (A. N., S. 4677), dans deux actes du mois d'avril et du mois de novembre 1579 (B. N., F. Fr. : 25979), enfin dans une pièce datant du 18 mars 1581. (Bib. Carnavalet : nouv. acq., 40.)

6. Elle est mentionnée comme abbesse dans différents actes de : juillet 1582, février 1583, octobre 1585, des années 1586, 1587, 1588 (B. N., F. Fr., ms. 25979), dans une pièce du 15 octobre 1586 (B. N., Nouv. acq. fr., ms. 6844), et dans un bail du mois d'octobre 1587. (A. N., S. 4677.)

Digitized by Google

42. Denise Bourdereul :

Elue le 1er Août 1592. (Reg. des élect. Christ. Briev. descript.) Christ. Briev. descript.) + 5 Nov. 1608 (1).

43. Marie Jacquette :

Elue le 10 Novembre 1607 à l'âge de 60 ans. (Reg. des élect. Gal. Christ.) Elle avait pris l'habit à onze ans. + 26 Mai 1615 (B. des.-Gallia) (2).

44. Marguerite de Villemontée :

Elle était fille de Charles, conseiller et procureur du roi au Châtelet. Elue le 30 Mai 1615 comme l'indique le rég. des élect. et non pas en 1616 comme le veulent les auteurs de la Gallia Christ. Ce fut elle qui permit à la Sœur Ponchet d'aller fonder un couvent au cloître Saint-Marcel (3). En 1629 elle quitta son monastère pour aller réformer celui du Moncel. Pendant son absence Saint-Marcel fut gouverné par la trésorière, Elisabeth du Guy (4). Marguerite de Villemontée mourut à Saint-Marcel le 3 Juin 1632. (Gall. Christ.) (5).

ABBESSES TRIENNALES.

A partir de cette époque, les procès-verbaux des élections sont transcrits en entier sur le registre et sont signés par l'abbesse élue et les mères discrètes.

45. Madeleine le Prestre :

Conformément à l'ordonnance du chapitre de Saint-Quentin, elle fut élue pour trois ans seulement le 12 Juin 1632. (Procès-verbal : Registre des élections, p. 31) (6).

1. Nous trouvons mention de cette abbesse dans un certain nombre d'actes dont plusieurs portent sa signature : août 1595 (pièce avec sceau), février 1596 et 1600, 1 décembre 1600, 4 juin 1601, d'autres des années 1601, 1602, 1603, 1607, 1 avril 1607 (B. N., F. Fr., ms. 25979), d'autres des années 1604 et 1608. (*id.*, ms. 20902.)

2. Mentionnée dans des actes du mois de Décembre 1609, du 11 Mars 1613 (pièce avec sceau) et du mois d'Août 1614. (B. N. F. Fr. ms. 25979.)

3. A. N. L. 1050 (23).

4. Cette religieuse contribua à la rédaction de la liste des abbesses dans le reg. des élections.

5. Nous trouvons mention d'elle comme abbesse dans un certain nombre d'actes sur la plupart desquels son sceau est apposé : 5 Mai 1617, 5 Mars et 6 Avril 1620, 21 Septembre 1621, d'autres pièces des années 1621, 1622, 1624, 1627, 1631. (B. N. F. Fr. ms. 25979) enfin du 14 Novembre 1626. (Bibl. Carnavalet : nouv. acq. 40.)

6. Elle signe comme abbesse des actes de 1635. (B. N. F. Fr. ms 20902) du mois d'Août 1632, du 15 Mai 1633 (pièce avec sceau) et de l'année 1634 (id. ms. 25979).

Digitized by Google

46. Madeleine le Rebours :

Fille d'Alexandre le Rebours, conseiller du roi et président de la Chambre des Comptes (Gal. Christ.). Elue le 13 Juin 1635 Procès-verbal (p.37). A la fin de ce triennat elle s'en alla fonder le couvent d'Entrain qui ne prospéra pas. Revenue à Saint Marcel, Madeleine le Rebours y remplit les fonctions de secrétaire mais fut obligée de résigner sa charge en 1664 : « à cause de ses nombreuses infirmités ». (Actes du discrétoire.) Elle mourut le 21 Octobre 1665. (Gal. Christ.) (1).

47. Judith de Forgues :

Fille de Jacques de Forgues, chevalier, seigneur des Granges et de Paule l'Eveillée. (Gallia Christ.) Elue le 9 Octobre 1638. (Procès-verbal p. 37) + le 7 Juin 1651 (2).

48. Marie Chappelier :

Fille de Jean Chappelier, conseiller du roi et de Marie Boivin. Elue le 9 octobre 1641 (Pr. verbal, p. 38). Un an après la fin de son triennat, elle fut envoyée au couvent des Guiches où elle remplit les fonctions d'abbesse pendant trois ans. De là elle se rendit au couvent du Moncel, mais les guerres civiles l'obligèrent de venir chercher un refuge au petit couvent de Paris, où elle trouva les religieuses de saint Marcel (3).

49. Jacqueline Crespin.

Fille de Jérôme Crespin, seigneur du Vivier, conseiller du roi et président à la Chambre des enquêtes et de Valentine Solly (Gal. Christ.). — Elue le 18 octobre 1644 (Pr. verb. p. 39), après quoi elle fut réélue successivement en 1667 (id., p. 40), en 1650 (id.) et enfin le 14 novembre 1653 (id., p. 41) (4).

50. Marie Chappelier (II).

1. Madeleine le Rebours signe comme abbesse un acte daté du 4 Septembre 1635 (B. N. id.)

2. Mentionnée comme abbesse dans des actes du 30 Août 1639, du 15 Septembre (pièce avec sceau) et du 18 Novembre 1640 (B. N. id.) ainsi que dans un bail de 1639 (A. N. S. 4675).

3. Signe des actes du 20 Octobre 1641, du 24 du même mois 1642 (pièce avec sceau) et du 4 Mai 1644. (B. N. id.)

4. On la trouve mentionnée dans des baux de 1649 et 1653 (A. N. S. 4675), dans un échange fait le 20 Janvier 1644 avec l'hôpital général (id. 4677) dans d'autres actes du 15 Avril 1645, du 20 Juillet 1646, des années 1647, 1648, 1650, 1651, 1653 et 1654 (B. N. F. Fr. mss. 20902 et 20979)

Digitized by Google

Réélue le 18 novembre 1656 (Pr. verb., pp. 41, 42, 43), + 10 sept. 1661 (1).

51. Jacqueline Crespin (II) :

Réélue pour la cinquième fois le 18 novembre 1659 (Pr. verbal, p. 45), puis successivement le 20 octobre 1662 (id., p. 45), le 28 novembre 1665 (id., p. 48). En 1662, elle signa avec toutes les religieuses le formulaire de foi contre le Jansénisme ordonné par l'Archevêque de Paris : Harduin de Péréfixe (Reg. des élect., p. 53), + le 7 février 1671. (Gall. Christ.) (2).

52. Madeleine Neret :

Sœur d'un conseiller au Châtelet. Elue le 25 novembre 1668 (Pr. verb., p. 60). Réélue le 24 du même mois 1672 (3).

53. Elisabeth Mérault :

Après avoir pris part à la fondation du couvent de la rue des Francs-Bourgeois, elle fut élue à Saint-Marcel, comme présidente le 27 novembre 1674. Le procès-verbal de son élection relate l'interdit porté par le roi d'élire une abbesse (p. 67). Elle démissionna l'année suivante pour cause de maladie (Reg. des élect., p. 68).

54. Geneviève Lefebvre :

Elue le jour même de la démission de la Sœur Mérault, le 25 mars 1675, elle fut réélue le 25 février 1678, le 26 du même mois 1681, enfin le 28 février 1684 : « au grand contentement de la communauté » (Actes du discrétoire). D'après la Gall. Christ., elle reprit le titre d'abbesse (4).

55. Madeleine Gaudart :

Elue une première fois le 24 février 1687 (Pr. verbal, p. 74). puis successivement le 28 janvier 1690, le 20 février 1693, enfin

1. Mentionnée dans un bail du 1 Octobre 1658 et dans un nouvel échange avec l'hôpital général le même mois 1659 (A. N. id.), ainsi que dans différents actes du 9 Avril 1658 et du 15 Novembre 1659. (B. N. id. 25979).

2. Mentionnée dans des actes, la plupart avec sceau, du 15 Avril 1661 et des années 1663 à 1666. (B. N. id.)

3. Différents baux des années 1671 et 1673 la mentionnent comme abbesse (A. N. S. 4677) ainsi que d'autres actes du 20 Decembre 1668 et des années 1669, 1672 et 1674 (B. N. id.).

4. En 1678 elle signe la déclaration faite au greffe des enregistrements et contrôles des domaines (A. N. S. 4678). Des baux de l'année 1682 la mentionnent comme abbesse (id. 4677) ainsi qu'une pièce du 15 avril 1675 (B. N. id.)

Digitized by Google

dans le même mois de 1696 et cette fois, malgré l'opposition du P. Provincial, comme nous l'avons raconté (1).

56. Geneviève Lefebvre (II) :

Elue le 23 février 1699 (Pr. verbal, p. 90), démissionna en 1701.

57. Madeleine Gaudart (II) :

Elue le 16 août 1701 (Pr. verbal, p. 91). Elle supprima en 1702 la voix des sœurs converses aux élections.

58. Claude-Séraphin Gaudart du Petit-Marest :

Elue le 16 août 1704 (Reg. des élect.) ; elle mourut peu de temps après. C'est probablement pour cela qu'elle n'est pas mentionnée dans la Gal. Christ.

59. Madeleine Gaudart (III) :

Réélue le 20 février 1709 (Pr. verbal, p. 98), puis en 1711 (id., p. 103), démissionnaire en 1713 (2).

60. Hélène-Thérèse de Gayardon :

Elle avait été admise en 1676 avec une dispense pour manque de voix (Actes du discrétoire). Elue le 1 mai 1713 (pr. verbal, p. 105). Une religieuse, Marie de Lisle, s'accusa à la coulpe d'avoir refusé de regarder cette élection comme canonique (id.). Thérèse de Gayardon fut réélue le 17 avril 1716 (id., p. 106) (3).

61. Catherine Marchant :

Elue le 7 mai 1719 (Pr. verbal, p. 109) et réélue le 13 avril 1722 (id., p. 110) (4)

62. Marie-Anne de Gayardon :

Sœur de Thérèse de Gayardon. Sa profession fut retardée pour cause de maladie (Actes du discrét.). Elue le 14 avril 1725 (Pr. verb., p. 112) et réélue en 1728 (id.) (5).

63. Anne-Marguerite de Meromont :

Elue le 21 janvier 1731 (Pr. verb. p. 115), réélue le 26 jan-

1. Mentionnée dans des baux de 1694. (A. N. S. 4677).
2. Mentionnée dans des baux de 1705 et 1709. (A. N. S. 4677).
3. Cette abbesse est mentionnée dans un certain nombre de baux des années 1713 et 1715. (A. N. S. 4675).
4. Mentionnée dans des baux de 1720 et 1721 (A. N. S. 4677.)
5. Mentionnée dans les baux de 1724 et 1725 (A. N. S. 4675).

Digitized by Google

vier 1734 (id., p. 116). Elle donna la provision de la chapelle Saint-Louis à son parent Messire de Meromont (1).

64. Marie-Anne de Gayardon (II) :

Elue une troisième fois le 21 janvier 1737 (pr. verbal) et une quatrième en 1740, comme le prouve la signature qu'elle donne le 2 mai 1745 pour le plan des réparations du couvent (2). Nous savons, par son épitaphe qu'elle mourut dans sa charge le 23 juin 1748 à l'âge de 82 ans après 64 de religion (3). Elle est la dernière abbesse de Saint-Marcel dont le Registre des élections et la Gallia Christ. font mention.

65. Catherine Broussin :

Elle succéda certainement en 1748 à M. A. de Gayardon, car nous la trouvons mentionnée comme abbesse dans des baux de cette année-là (4).

66. Marie-Anne Rose :

Elle est mentionnée, comme abbesse, dans plusieurs baux à partir de 1760 (5). En 1777, elle signe la convention relative au « chemin des reculettes »; on la trouve encore dans un contrat de vente dressé en 1780 (6).

67. Thérèse de Warenghiem :

Elle était certainement abbesse à partir de 1790, comme le prouvent les différentes déclarations faites par elles et mentionnées dans les dernières années du couvent de Saint-Marcel.

Fr. Théobald,
O. M. C.

1. A. N. L. 1051. (18. 19). On la trouve mentionnée dans les baux des années 1731, 1732 et 1736 (id. S. 4677.)
2. A. N. — N° (Seine) 783.
3. Sa pierre tombale fut découverte en 1886 dans une maison de la rue des Chartres et fut acquise par la Société du Vieux Montmartre. M. Sellier en a publié le texte pour la première fois dans le *Vieux-Montmartre* (1 Décembre 1886). D'après Raunié qui l'a reproduite au t. III de *l'Epitaphier du Vieux Paris*, N° 1141.
4. A. N. S. 4675 et 4684. — Les autres baux qui la mentionnent encore datent des années 1750,1751 et 1754 (id. et 4677). Il existe aussi une quittance signée par elle datant du 18 Février 1756 (Bib. Carnavalet, nouv. acq. 40).
5. Notamment ceux des années 1769, 1770, 1775. (A. N. S. 4677.)
6. Id.

Digitized by Google

Livres reçus dans le mois [1] :

Abbé LANDRIEUX : **L'histoire et les histoires dans la Bible.** Nouvelle édition in-12 de 96 pp., 0 fr. 60. Lethielleux, Paris.

Chanoine A. WEBER : **Le saint Evangile commenté par les Apôtres dans leurs Epitres,** grand in-8° de 682 pp., 5 fr., 20, rue Mautroté, Verdun (Meuse).

R. P. JUBARU, S. J. : **M. Loisy et la critique des Evangiles,** in-12 de 100 pp., 0 fr. 60. Lethielleux, Paris.

R. P. J. DE LA SERVIÈRE, S. J. : **La Théologie de Bellarmin,** in-8° de 764 pp., 8 fr., Beauchesne, Paris.

R. P. HOPPENOT, S. J. : **Catéchisme du mariage,** in-32 de 250 pp., 0 fr. 50. Bonne Presse, Paris.

R. P. GOUDARD, S. J. : **La Sainte Vierge au Liban,** grand in-8°, 7.50. Id.

Mgr GAY : **Lettres de direction spirituelle,** 4me série, in-8° de 482 pp., 6 fr.

» **Fragments Eucharistiques,** *Extraits*, in-32 de 366 pp., 2 fr. 50.

» **Marie et Mystères de Jésus,** *Extraits*, in-32 de 92 pp., 1 fr. 50.

Oudin, 24, rue de Condé, Paris.

R. P. RAYMOND, O. P. : **Le Guide des nerveux et des scrupuleux,** in-12 de 452 pp., 3 fr. 50, Beauchesne, Paris.

TAULER, O. P. : **Les Institutions,** nouvelle édition, in-12 de 392 pp., Tralin, 10, rue du Vieux Colombier, Paris.

R. P. GILLET, O. P. : **L'Education du Caractère,** n. édit., in-12 de 296 pp., 3 fr.

» **La Virilité chrétienne,** in-12 de 442 pp., 3 fr. 50.

Société St-Augustin, Paris-Lille-Bruges.

Abbé CROSNIER : **Les Convertis d'hier,** in-12 de 80 pp., 1 fr. Beauchesne, Paris.

R. P. CHAMBELLAN, S. J. : **Œuvres oratoires.** II, in-8° de 725 pp., 4 fr., Beauchesne, Paris.

R. P. CHOUPIN, S. J. : **Les Fiançailles et le Mariage,** in-12 de 163 pp., 1 fr. 50, Beauchesne, Paris.

F. DE VALLAVIEILLE : **De la condition du Prêtre dans l'Eglise après les lois de séparation,** in-8° de 79 pp., 1 fr., Gabalda, Paris.

R. P. SAMUELE CUTRERA, O. C. : **Itambacury o una missione fra i Selvaggi del Brasile,** in-8° de 300 pp. 1 fr. 50, chez l'auteur, à Chiaramonte (Siracusa).

Rme Dom CABROL, O. S. B. : **L'Angleterre chrétienne avant les Normands,** in-12 de 341 pp., 3 fr. 50, Gabalda, Paris.

R. P. DIEGO MURILLO, O. F. M. : **Poesias,** con una introduccion del P. Antonio Havano, O. F. M., in-12 de 386 pp., 10 pesetas, A. Cargo de Miguel Cimbro Avellanas, 11, Valencia.

Jean DES TOURELLES : **En hiver,** in-12 de 188 pp., 1 fr. 50, Lethielleux.

1. L'annonce n'est pas nécessairement une recommandation des livres reçus : on en donnera prochainement le compte rendu, s'il y a lieu.

Digitized by Google

LE P. THÉODOSE FLORENTINI.

I

La Suisse catholique vient de fêter le centième anniversaire de la naissance d'un homme qui fut un grand esprit et qui mérita par son action bienfaisante la reconnaissance de ses contemporains et l'admiration de la postérité.

Cet homme appartient à l'Ordre de Saint-François d'Assise; et de même que dans une famille on voit souvent les plus belles qualités de l'aïeul revivre dans le petit-fils, ainsi l'esprit du patriarche séraphique de l'Ombrie, sa foi ferme comme le roc, son dévouement joyeux aux pauvres et aux souffrants, ont refleuri dans l'esprit et le cœur du P. Théodose Florentini.

Le P. Théodose naquit le 23 mai 1808 à Münster, à l'extrême frontière du pays grison, tout près de la terre autrichienne; son berceau se trouvait sur cette terre romane; à deux pas, commençait le pays germanique. Florentini se souvint toujours de ses origines réto-romanes, dont il était fier. Sa formation intellectuelle toute allemande et la fréquentation presque exclusive du monde allemand, au cours de son apostolat, n'affaiblirent jamais son fervent attachement au pays romanche.

Le jeune Antoine-Crispin passa une enfance heureuse à l'ombre du vieux couvent, monastère de femmes et forteresse en même temps, qui, aux temps où les trois Ligues disputaient leur liberté à l'aigle impérial, avait été témoin des conseils de guerre des héros grisons. L'amour d'une tendre mère, la douce paix d'une famille chrétienne, les grandioses spectacles des Alpes, laissèrent dans son âme des impressions qui ne devaient jamais s'effacer.

A neuf ans, l'enfant fut envoyé à l'école du village tyrolien voisin de Taufers; à douze ans, il passa à l'école latine de Bozen. Le petit gars habitué aux libres allures du village eut-il de la

Digitized by Google

peine à se faire à la discipline monotone des études ? On ne sait. Ce qui est certain, c'est que les progrès ne répondirent point au talent de l'élève. La perspicacité maternelle devina qu'un changement de milieu s'imposait. Le jeune étudiant fut confié à son frère aîné, qui sous la bure du Capucin et sous le nom de P. Florian, exerçait le ministère à Stans. Dans ce grand frère, le jeune Florentini retrouva un père, qui sut éveiller en lui le goût du savoir, fixer son esprit mobile et transformer sa pétulance en énergie disciplinée.

En 1822, le futur P. Théodose est élève de philosophie au Séminaire de Coire, où ses belles facultés s'épanouissent. Ses camarades admirent le tranchant acéré de son esprit et son éloquence. Il fut si brillant dans son examen de philosophie que le *regens* Purtscher, un connaisseur d'hommes, en voulait faire d'emblée un professeur. Mais le jeune Florentini, sentant son insuffisance et avide de compléter son savoir, se déroba à un honneur prématuré et quitta le Séminaire de Coire. Au moment de se déterminer sur la direction à donner à sa vie, il était fort perplexe. Dans son indécision, il résolut d'aller demander conseil à son frère, le P. Florian. Nul n'était mieux qualifié pour être le confident de ses aspirations et pour l'aider à démêler celles qu'il fallait suivre. Hélas ! en arrivant à Baden, où les deux frères devaient se revoir, le jeune Florentini apprit avec stupeur la mort de son aîné. Ce fut une grande douleur et un coup terrible pour lui. Il venait pour demander conseil à un vivant, et il trouvait une tombe !

Mais les tombes ne sont pas toujours muettes.

Du fond de la sienne, le P. Florian parla à son cadet. Une voix mystérieuse se fit entendre au jeune Florentini. Elle lui parlait de la fragilité des choses terrestres et de la vanité du monde, et le pressait de vivre pour Dieu. A l'instant même, ses indécisions cessèrent. Ce fut comme si son frère défunt, en tombant sur la route qu'il suivait, avait invité du geste son cadet à y marcher à sa place. Peu de temps après, un novice entrait au couvent des Capucins, à Sion : c'était le futur Père Théodose.

Il semblait que l'exubérance de vitalité intellectuelle et physique qui était l'apanage du jeune religieux dût mal s'accommoder des entraves et des renoncements de la vie conventuelle. De fait, dans le secret de la cellule, de rudes combats se sont livrés dans l'âme du novice.

Un jour, le bruit du monde, qu'il écoutait de loin, frémissant,

Digitized by Google

l'attira jusque sur le seuil de son couvent. Un pas de plus et c'en était fait. Mais à cet instant décisif, il entendit dans sa conscience une voix qu'il reconnut : c'était la même qui lui avait parlé, quand il pleurait sur la tombe fraternelle. Elle lui rappelait ses engagements.

Le jeune novice se ressaisit et bientôt il connut la paix que procure la certitude d'être dans la bonne voie. Sous la paternelle direction du P. Sigismond, il joignit à l'apprentissage de la vie religieuse la pratique assidue de l'étude.

En 1826, il se consacra au service du Seigneur par les vœux solennels.

Les confrères du nouveau religieux reconnurent promptement les dons éminents de l'esprit et les qualités de caractère qui distinguaient le jeune P. Théodose. On lui confia la charge de maître des novices et il alla prendre possession de son poste à Baden.

Pour comprendre le P. Théodose et le rôle qu'il a rempli, il faut connaître l'état politique et religieux de la Suisse à cette époque.

Après les grandes luttes religieuses du XVIe et du XVIIe siècle, les deux partis en présence éprouvaient un profond besoin de paix. La crise qui avait convulsionné le pays était suivie d'une réaction. On avait soigneusement délimité les positions réciproques, telles que les avait créées le sort des guerres civiles et on s'était mutuellement juré de respecter l'état de fait. Sur la base de la parité — ainsi nomma-t-on l'ordre de choses établi — une ère de paix s'ouvrit, qui eut des douceurs d'idylle et fit éclore de nouveau dans le champ de la vie monastique la fleur de l'espérance.

Survint le cataclysme de la Révolution. Après avoir exercé ses fureurs sur la France, il s'abattit sur notre pays. Si court qu'ait été le règne de l'Helvétique, le nouvel ordre de choses avait eu le temps de promulguer un programme politico-religieux qui devait rester, auquel on revint sans cesse au cours du XIXe siècle et qu'aujourd'hui encore un parti s'approprie comme son idéal.

Nombre de fondations religieuses avaient disparu dans la tourmente ; c'étaient autant de foyers de vie catholique éteints pour toujours. La Restauration releva les ruines qu'on pouvait réédifier et rétablit à peu près la Suisse catholique dans sa situation antérieure. En voyant les choses reprendre le cours auquel on

Digitized by Google

était habitué, on crut à la renaissance de l'ère ancienne. Mais un esprit perspicace ne pouvait pas s'y tromper : il y avait quelque chose de changé et l'Eglise catholique en Suisse allait au devant de jours troublés et de temps mauvais.

Les fautes d'une réaction mesquinement brutale, mais surtout l'épanouissement d'une philosophie dévoyée qui détrônait Dieu et divinisait l'homme avaient préparé une génération pour laquelle la religion de la croix était un sujet de scandale et une folie. Dans les années 1830, un vent de haine contre le Christ et son œuvre souffla parmi la jeunesse académique. Ce fut surtout contre l'Eglise catholique que le jeune parti radical dirigea ses efforts, dénonçant en elle une institution d'asservissement de l'esprit humain.

Les hommes qui rédigèrent les articles de Baden voyaient dans les couvents les ouvrages retranchés de l'Eglise et ils avaient décidé qu'il fallait d'abord abattre ces forts avancés pour préparer la chute de la place.

Le monceau de journaux, de libelles, de pamphlets, d'ouvrages à prétentions scientifiques que la polémique de cette époque accumula donne une idée du déchaînement de la haine contre les religieux et les couvents qui sévit alors. Quand on plonge le regard dans cet amas d'outrages, de mensonges, de blasphèmes, on est épouvanté. La satire violente et colorée qui avait fleuri sous la Réformation y revit côte à côte avec la caricature de la vie des couvents, telle que l'avaient inventée les jansénistes.

Et les auteurs de cette campagne d'agitation avaient l'effronterie de clamer partout que la paix religieuse ne serait restaurée que quand le dernier moine aurait passé la frontière.

Le P. Théodose était un esprit trop sagace pour ne pas mesurer l'influence de cette propagande sur l'opinion publique et pour ne pas percer à jour les plans du parti radical. Il se rendit compte que des temps nouveaux se préparaient et qu'il fallait mettre au service des idées catholiquse d'autres moyens de défense que ceux dont on avait usé jusque-là et qui n'étaient plus adaptés aux besoins.

Il vit également que les catholiques devaient s'assurer les avantages des progrès que le développement général de la civilisation avait amenés dans divers domaines. Devançant ses coreligionnaires, le P .Théodose avait discerné ce qu'il y avait d'idées bonnes à retenir dans les postulats du parti radical. En universalisant et en relevant l'instruction populaire ; en réglementant

Digitized by Google

et en améliorant l'assistance publique, ce parti s'était attiré la reconnaissance du peuple et en même temps il avait acquis sur celui-ci une influence qui lui permettait de l'amener à ses vues. Les deux grands cantons de Zurich et de Berne venaient de procéder à une réorganisation fondamentale du régime de l'instruction publique ; depuis l'école primaire à l'Université, et d'autres cantons libéraux, en particulier l'Argovie, ambitionnaient de marcher sur leurs traces.

Fils d'un pays où l'école populaire est fréquentée par les enfants de toutes les familles, le P. Théodose était dégagé des préjugés de castes qui, dans tels ou tels milieux catholiques, maintenaient les distances sociales créées par la naissance ou le rang et suscitaient à la cause de l'école populaire des obstacles difficiles à surmonter. Il était un partisan sincère et déterminé de la diffusion de l'instruction parmi les masses. Mais il entendait que cette formation intellectuelle eût pour fin l'éducation morale et religieuse.

Or, cette éducation ne pouvait être fructueusement donnée que si l'école populaire était pénétrée et vivifiée par l'esprit chrétien. Ainsi sa lucide intelligence, ouverte aux besoins de la vie et éclairée par les vérités éternelles, voyait dans l'école chrétienne le moyen le plus efficace de conserver au peuple la foi. « L'irréligion, disait-il, ne peut être combattue que par les moyens qui ont servi à la répandre : par l'école et l'assistance des pauvres. »

C'est aux ordres religieux de l'Eglise catholique que le P. Théodose voulait confier la mission d'éduquer le peuple et il appelait de ses vœux ardents le jour où, comme au moyen âge, l'école et le couvent habiteraient de nouveau sous le même toit. Et comme, chez lui, de la pensée mûrie à la décision il n'y avait qu'un pas, l'homme d'action qu'il était réalisa aussitôt son idéal en créant dans le monastère du Couronnement de la Vierge, à Baden, un pensionnat qui devait être un modèle d'école populaire, en même temps qu'une école normale pour la formation de religieuses institutrices.

II

Les hommes dirigeants du parti radical se rendirent compte rapidement que, sous la bure du capucin, un dangereux adver

Digitized by Google

saire venait de se lever contre eux, et qu'ils avaient affaire à un homme d'action énergique et clairvoyant.

La suppression des couvents, décrétée au mépris des stipulations nettes et précises du pacte fédéral, vint réaliser les pressentiments du P. Théodose.

Le peuple catholique, blessé dans ses sentiments les plus sacrés, se souleva pour la défense de ses droits constitutionnels foulés aux pieds. Mais ce fut sans succès. Le P. Théodose a raconté en ces termes sa participation aux événements d'alors : « En 1841, je fus entraîné contre mon gré à me mêler aux événements. J'avais toujours désapprouvé l'idée d'une révolution. Mais du moment que le mouvement était engagé, je ne pouvais que faire des vœux pour que les catholiques eussent la victoire. Je me laissai persuader d'aller voir comment les choses se passaient dans la basse Argovie. Cette tournée d'information fut toute ma participation aux événements. Je ne dis ni ne fis rien pour encourager le soulèvement. » Impliqué dans les poursuites dirigées contre les « rebelles », le P. Théodose suivit à contre-cœur le conseil qui lui fut donné, de se soustraire par la fuite à la vengeance du parti radical victorieux.

Pendant son exil volontaire en Alsace, le P. Théodose apprit à connaître le mouvement catholique de France. Il étudia les idées des hommes dirigeants et les formes de leur activité, dans le domaine de l'école et de l'assistance. Ce qu'il vit et entendit ainsi pendant son séjour en Alsace ouvrit à son esprit de nouveaux horizons et fut un stimulant pour son ardeur d'action. Rentré au pays, il s'empressa de mettre ces enseignements à profit.

A l'exemple de son divin Fondateur, dont l'Evangile dit qu'il a passé en faisant le bien, l'Eglise a de tout temps exercé en faveur des hommes une mission de salut et de charité, pansant les maux et séchant les pleurs de l'humanité. L'histoire des grandes œuvres de charité en Europe, jusqu'au seuil des temps modernes, se confond avec l'histoire de l'Eglise.

Peu d'hommes ont eu une compassion plus tendre pour la détresse des pauvres, des malades, des abandonnés et de tous ceux qui pleurent en secret, que le P. Théodose. Il résolut de consacrer toutes ses forces, de se donner tout entier à la tâche de procurer à ceux qui souffrent des consolations et une aide efficace. Mais plus encore peut-être que la misère sociale, la détresse intellectuelle du peuple attira sa pitié. Chaque siècle manifeste, selon les desseins de la Providence, un besoin particulier. La

Digitized by Google

maladie du XIXe siècle, ce fut l'incroyance et son cortège lamentable d'infirmités morales : l'apathie, l'indifférence.

Depuis que le fils des montagnes grisonnes avait appris, comme religieux, comme membre de l'Ordre qui a le plus de contact avec la masse, à connaître la vie moderne, il s'était affermi toujours davantage dans la résolution que lui inspirait son amour pour le peuple, de faire revivre les beaux jours où l'Eglise était l'institutrice de la jeunesse. Il rêvait de gagner à cette cause sacrée des cœurs qui eussent la passion du bien et du dévouement, des cœurs comme saint Jérôme en avait trouvé dans les palais des vieilles familles romaines. L'idéal qu'il aspirait à réaliser, c'était une Congrégation de Sœurs, établie dans une forme adaptée aux besoins des temps nouveaux, qui pût distribuer l'instruction aux enfants et aux jeunes filles, l'assistance aux pauvres, les soins aux malades. C'était là, dans sa pensée, l'œuvre urgente.

En 1840, le P. Théodose gagna à ses idées trois vaillantes filles qu'il envoya se former au pensionnat de Baden. C'était le grain de sénevé. A peine l'œuvre commencée, les adversités surgirent. Les trois candidates partagèrent l'exil de leur père spirituel et durent chercher asile chez les Sœurs de Ribeauville, en Alsace, où elles trouvèrent l'accueil le plus touchant. Puis, dans l'intérêt de leur formation, le P. Théodose en envoya deux à Fribourg-en-Brisgau et une à Fribourg en Suisse. Son exil fini, il les rappela auprès de lui à Altorf. Deux nouvelles recrues se joignirent aux premières. Avec l'affection et la sollicitude d'un père, le P. Théodose pourvut aux besoins corporels et spirituels de la petite communauté et c'est à Altorf qu'il imposa à ses membres, avec l'habit religieux, le nom qu'elles devaient porter désormais : celui des Sœurs de la Sainte-Croix.

Les premières constitutions de la Congrégation des Sœurs de la Sainte-Croix rendent témoignage à la profonde piété et à la haute intelligence du fondateur. Le P. Théodose sut concilier l'esprit monastique qu'il voulut imprimer à l'institution avec les exigences de la mission qu'elle devait remplir et qui exigeait qu'on prît en considération les besoins des temps nouveaux.

III

La jeune institution que le P. Théodose venait de fonder échappa aux périls de la guerre du Sonderbund, en allant chercher un

Digitized by Google

refuge au château de Rhæzuns, où les Sœurs de la Sainte-Croix ouvrirent un pensionnat de jeunes filles. Ce pensionnat fut transféré ensuite à Zizers, puis à Rorschach, où il subsiste encore, en pleine prospérité. Avec l'aide d'un confrère, le P. Honorius, le fondateur de la nouvelle Congrégation eut la satisfaction de pouvoir faire l'achat d'une maison à Menzingen, dans laquelle il abrita le noviciat des Sœurs et qui devint la maison-mère de la Congrégation.

Dans l'idée du P. Théodose, les Sœurs de la Sainte-Croix devaient exercer à la fois une mission d'enseignement et une mission de charité ; il les voulait institutrices et garde-malades. La lice était ouverte aux premières ; il fallait ouvrir un champ de dévouement aux secondes.

Au prix de grands sacrifices, le P. Théodose fonda l'hôpital de la Croix, à Coire. Puis, il entreprit de doter son œuvre d'un centre, qui donnerait l'impulsion à tout l'organisme, et il créa à Ingenbohl une maison-mère. Mais ce plan ne trouva pas faveur auprès des Sœurs enseignantes de Menzingen et les choses prirent un cours autre que n'avait voulu leur donner l'homme au large idéal qui les avait conçues. Il y eut séparation entre les Sœurs enseignantes de Menzingen et les Sœurs de la Sainte Croix ; celles-ci restèrent sous la direction du P. Théodose. Cette conjoncture si douloureuse pour le cœur d'un père et fondateur de l'institut de Menzingen fit voir sous son plus beau jour son grand et noble caractère, bon jusqu'à la candeur enfantine. Le P. Théodose se soumit à l'épreuve avec cette confiance dans la Providence dont le Christ a dit qu'elle transporte les montagnes.

Il fut le parfait imitateur du Père séraphique et reconnut dans la séparation la volonté de Dieu. Aujourd'hui, les deux œuvres fleurissent comme deux arbres puissants qui ont la même racine (1).

Le P. Théodose trouva une infatigable collaboratrice dans l'œuvre du développement de la Congrégation de la Sainte-Croix, en la personne de la révérende Sœur Theresia Scherer, qui devint supérieure générale de l'institution. Cette femme admirable l'aida dans ses travaux et le soutint aux heures critiques avec un dévouement qui ne se démentit jamais et avec une abnégation qu'elle puisait dans son admiration profonde pour le père spirituel de

1. En 1907 l'institut de Menzingen comptait 1008 sœurs, la congrégation de la Sainte-Croix d'Ingenbohl 4679 sœurs en 833 maisons.

Digitized by Google

la communauté. Après la mort du Père Théodose, elle ne recula devant aucun sacrifice pour faire honneur à sa mémoire.

Ces œuvres du P. Théodose, qui restent comme les témoins de son grand cœur, ne purent épuiser son inlassable activité. Il était de ceux que la charité tient sans cesse en haleine comme saint Paul.

Le ministère pastoral, qu'il exerça à Altorf, puis les fonctions de curé de Coire et de vicaire-général de l'évêque de Coire, lui fournirent l'occasion de déployer ses riches facultés et son zèle fécond.

Si, laissant un moment les œuvres extérieures du P. Théodose, nous pénétrons dans sa vie intime, le spectacle ne sera pas moins édifiant et grandiose.

Le P. Théodose était un homme de vie intérieure, qui se tenait constamment dans la présence de Dieu. C'est dans la méditation et la prière qu'il conçut les grandes idées que, franchissant le seuil de son oratoire et de sa cellule de travail, il réalisa pour le bien du monde. Comme saint Bernard, il sut allier la vie intérieure la plus intense avec l'action extérieure la plus complexe et la plus prodigue.

Pour mieux dire, c'était la vie intérieure qui lui donnait la force d'accomplir les tâches les plus diverses et les plus lourdes. Ce serait l'affaire d'une biographie qui étudierait le personnage jusque dans ses intimes profondeurs, de dévoiler ce mystère de la vie du grand religieux, que l'œil charnel ne peut pénétrer. Là est l'explication de cette institution de l'adoration perpétuelle, à laquelle il soumit la maison-mère d'Ingenbohl, en même temps qu'il lui assignait un immense champ de travail et une diffusion mondiale : dans sa pensée, la prière continuelle devait être la fontaine de Jouvence dans laquelle la charité sans cesse en action viendrait puiser perpétuellement de nouvelles forces.

Voyons maintenant quelle a été l'influence du P. Théodose sur le mouvement catholique en Suisse.

La défaite du Sonderbund (Fédération des sept cantons catholiques suisses) avait laissé la Suisse catholique abattue, paralysée par le joug de la force, osant à peine esquisser un geste libérateur. Dans quelques cantons, la terreur radicale régnait. Même après que le peuple catholique eut recouvré la liberté de

Digitized by Google

ses mouvements et que les gouvernements radicaux fussent tombés sous la réprobation de la conscience publique, une apathie générale et un esprit de condescendance timorée à l'égard de l'adversaire tuaient dans le germe tout élan généreux et toute velléité hardie de proclamation des principes catholiques.

Cet état de dépression morale où étaient plongés les catholiques rend d'autant plus éclatants les mérites des hommes qui, par la presse et par les associations, réveillèrent les consciences et les stimulèrent à la vie et à l'action. Au premier rang de ces hommes figure le P. Théodose.

Ce qui caractérise la vie moderne, c'est la coalition des forces; ce n'est qu'encadré dans une armée, dans le coude-à-coude de la solidarité, que l'individu peut dépenser avec succès son énergie pour le triomphe d'un idéal. Le P. Théodose, qui l'avait bien compris, éleva donc la voix pour sonner le ralliement des catholiques. Il fut un des promoteurs du Piusverein. Dans la première assemblée générale d'août 1859, il prit la parole sur le thème suivant : Des besoins actuels des catholiques et des moyens d'y parer. Ce discours devint le programme de l'Association. Comme premier objectif de la nouvelle organisation, le P. Théodose proposa la mise en activité de l'esprit catholique, et avant tout il adjura ses auditeurs de réveiller cet esprit et de stimuler son essor, partout où il dormait. Il montra que l'esprit catholique devait d'abord se manifester dans la famille, puis à l'école; là où il n'y avait pas d'écoles catholiques, il fallait en créer; la religion devait redevenir la base de l'éducation.

C'est dans le même discours que le P. Florentini appela la sollicitude des catholiques sur leurs coreligionnaires des pays protestants, faisant voir la nécessité de fonder des églises et des écoles pour les catholiques disséminés, et justifiant sa proposition par l'exemple de la Société protestante de Gustave-Adolphe.

L'idée lancée par le P. Théodose se réalisa dans l'œuvre des Missions intérieures, qui fut le magnifique accomplissement du vœu apostolique de l'orateur.

IV

Dans la Vme assemblée générale du Piusverein (Association de Pie IX), le P. Théodose parla du patronage chrétien, en traitant particulièrement la question des jeunes ouvriers, des domestiques

Digitized by Google

et des enfants mis en condition. Le tableau qu'il fit des situations navrantes que l'on rencontre trop souvent parmi les enfants assistés et les dures vérités qu'il fit entendre à ce propos à la société marâtre firent une profonde impression. Après avoir exposé les besoins matériels des jeunes apprentis et ouvriers et indiqué les moyens pratiques d'améliorer leur sort, le P. Théodose montra la nécessité de se préoccuper de leur nourriture intellectuelle. Il dénonça le péril des mauvaises lectures, poison moral mis à la portée de la jeunesse par les bibliothèques circulantes. Il eut recours, pour communiquer à ses auditeurs la conviction ardente qui le possédait, à une paraphrase de l'apologue du bon Samaritain : « Le prêtre et le lévite passèrent, dit-il, et ils restèrent indifférents, pensant que cela ne les regardait pas. Survint le Samaritain, qui, lui, éprouva aussitôt une profonde compassion pour son semblable qu'il voyait dans un si cruel état : il se disait que c'était sa chair et son sang qui souffrait, puisque c'était un membre de la société humaine, et qu'il lui devait secours et assistance. Il est, en effet, de l'essence du christianisme et de l'Eglise catholique, dont nous sommes les membres, que nous nous montrions les frères de ceux qui souffrent et qui ont besoin de secours, que nous les sauvions, que nous les encouragions à se relever et que nous les arrachions au mal. »

Si l'on se reporte à l'époque où ces paroles furent prononcées, époque où le catholicisme en Suisse était réduit à une timide défensive, on comprendra quel retentissement eut ce discours-programme, qui ouvrait des horizons si larges et de si radieuses espérances et qui fouettait si énergiquement les volontés engourdies.

Le P. Théodose poussait vivement au développement de la presse catholique. Il voulait qu'on assurât aux ouvriers de la plume qui se consacrent au service de la bonne cause une situation digne de leur vocation ; c'était là, à ses yeux, la première condition à remplir pour élever le niveau de la presse et de la littérature catholique.

Il tenait la bonne littérature, en général, pour le moyen le plus efficace de conserver la foi chrétienne dans le peuple. Souvent, il prenait lui-même la plume. Il fit paraître ainsi des publications qui eurent un vif succès. Dans une langue sobre et pleine de noblesse, il racontait la légende des Saints, faisant suivre la biographie de chaque personnage de quelques considérations pratiques. Ces réflexions décèlent l'observateur attentif de la vie

Digitized by Google

et le parfait connaisseur du cœur humain. Le merveilleux, c'est qu'il écrivait ces petits chefs-d'œuvre de récits populaires en chemin de fer. Dans ses courses à travers le pays, il ne se laissait point accaparer par les futiles incidents de la route, mais il semblait jouir plus pleinement de sa liberté d'esprit pour vivre dans la pensée de Dieu et des Saints et pour songer à ses semblables affamés du pain des bons conseils et de la parole de vie.

La sollicitude du P. Théodose pour l'éducation chrétienne de la jeunesse ne s'arrêta point à l'école populaire. Après avoir créé les Sœurs enseignantes pour le peuple, il songea aux moyens de soustraire la jeunesse des gymnases aux dangers auxquels elle était exposée dans les collèges mixtes. Il s'agissait d'une affaire capitale, puisque c'est dans cette jeunesse que se recrute l'élite dirigeante de la société. La formation de ces jeunes esprits dans les classes supérieures des collèges est décisive pour leur orientation dans la vie. Si cette formation repose sur de faux principes, il y a bien peu d'espoir de redresser ces intelligences déformées. Penser qu'on pourra défaire l'œuvre quotidienne du maître par quelques leçons de religion, c'est se flatter d'un espoir chimérique et vouloir renouveler le vain labeur de Sisyphe.

C'est sous l'empire de cette conviction, déposée en lui par l'expérience, que le P. Théodose fonda le collège catholique de Schwyz. Dans le discours qu'il fit à l'occasion de l'inauguration de ce gymnase, le P. Théodose fit connaître ses vues sur l'enseignement supérieur.

Le vrai idéalisme, dit-il, ne se trouve que dans le christianisme et dans l'Eglise ; l'idéalisme chrétien a seul le pouvoir d'élever l'homme au-dessus de la conception matérialiste de la vie. Le christianisme appelle l'homme à la communauté de vie avec Dieu et il est la seule puissance capable de maintenir l'humanité à la hauteur de ses plus nobles tâches, parce que la religion chrétienne seule assigne à l'homme un objectif sublime et que cependant il peut atteindre. Le christianisme n'a rien à redouter de la vraie science ; il se renforce, au contraire, des données qu'elle fournit, il les incorpore, sans avoir à craindre d'être altéré ou diminué. Le Christ reste et restera toujours le seul pédagogue de l'humanité dont le système repose sur le vrai éternel.

Comme les gymnases catholiques avaient été supprimés à Saint-Gall et dans les Grisons, la création du collège de Schwyz répondait à un besoin impérieux. Des centaines d'hommes, dont

Digitized by Google

l'activité s'exerce d'une façon bienfaisante dans notre pays, doivent ainsi au P. Théodose d'être les champions de l'idée chrétienne.

V

Un des titres les plus éminents du P. Théodose Florentini à l'hommage de la postérité est d'avoir devancé son époque dans la prescience des besoins sociaux. Son mérite est d'autant plus grand qu'il était un enfant de l'Alpe, élevé loin des cités où le labeur humain est commandé par la machine.

Le P. Théodose, attiré par son cœur vers le monde des fabriques, comprit très vite qu'ici la question ouvrière comportait une autre solution que dans le monde rural, où la liberté et un reste d'organisation sociale du moyen âge se sont conservés à la faveur de la propriété communautaire.

Nous savons peu de choses sur les circonstances par lesquelles le P. Florentini fut amené à formuler ses conceptions sociales. Les seuls indices que nous possédons là-dessus sont un discours qu'il fit à Francfort et une lettre qu'il écrivit à une grande dame autrichienne.

La misère de l'ouvrier d'usine ne pouvait échapper à son œil perspicace. L'âpreté au gain des patrons condamnait des femmes et des enfants à un labeur quotidien de 14 ou 15 heures. Le P. Théodose avait sans doute subi, pendant son séjour en France, l'influence des idées chrétiennes sociales de Lamennais et de Buchez, le pionnier de l'organisation ouvrière. Il avait appris à connaître les sociétés coopératives de production.. Son esprit, une fois saisi de ces questions, devait les approfondir et chercher la solution du problème : comment améliorer d'une façon stable la condition des ouvriers ? Ce ne fut pas par hasard que l'Allemagne eut la primeur des idées sociales du P. Théodose. A ce moment même, Mgr Ketteler, provoqué par l'intense propagande de Lassalle, venait de lancer dans la mêlée son ouvrage sur *Le christianisme et la question ouvrière*. Il avait ainsi préparé le terrain à la réforme sociale catholique. Pendant ce temps, en Suisse, les esprits étaient encore si férus de respect pour la sacrosainte « liberté du travail » que toute tentative de confondre ce mensonge social passait pour un acte de foi communiste ou un rêve d'utopiste. On sait quel accueil rencontrèrent les motions du Dr Joos au Conseil national. L'ensemble avec lequel

Digitized by Google

elles étaient rejetées et les rires qu'elles soulevaient donnent la mesure de l'esprit qui a régné longtemps en Suisse, dans les classes dirigeantes, en matière d'ordre social.

Le P. Théodose ne se mit pas en frais de ménagements à l'égard de ses auditeurs dans la peinture qu'il leur fit de la misérable condition des ouvriers de fabriques. Il montra les duretés de cet esclavage moderne, qui obligeait des hommes jusqu'alors indépendants à vendre leurs forces pour un salaire dérisoire. Il fit ressortir que ce qui choque si violemment le sentiment humain dans la situation de l'ouvrier, c'est l'insécurité totale à l'égard du lendemain, exposé qu'il est à perdre à chaque instant son gagne-pain sans avoir la possibilité de faire des économies pour les mauvais jours, son salaire suffisant à peine à le faire vivre au jour le jour avec sa famille. Cette chaîne de misère, l'ouvrier ne peut la rompre, car le travail industriel, tel qu'il est organisé, le rend inapte à un autre emploi de ses forces que celui auquel un long assujettissement l'a façonné. Bien plus radicale encore est cette incapacité de changer d'état pour l'ouvrière.

Le P. Théodose décrivit en termes poignants les effets meurtriers pour le corps, déprimants pour l'âme, des journées interminables de réclusion dans les ateliers empuantis, l'avilissement de l'être humain aux fonctions d'une machine sans cesse en travail pour le maître de l'usine. Le vaillant Capucin savait bien que le moral d'un individu s'oblitère et s'abolit dans le labeur machinal prolongé pendant une durée de temps excessive ; ainsi s'explique-t-on que, rendu un jour par semaine à la liberté, l'ouvrier cherche un stimulant dans la boisson, au lieu de le consacrer à son âme et à sa famille. La destruction de la famille, tel est, au sens du P. Théodose, le danger capital que l'industrialisme fait courir à la société.

Le P. Théodose esquissa en quelques traits vigoureux un tableau qui faisait le pendant de l'émouvante description qu'Engels nous a laissée de la condition des classes travailleuses en Angleterre.

« Il faut avoir vu de ses yeux, s'écria-t-il, pour croire à la possibilité des ruines lamentables que font autour d'elles, dans les mœurs et dans les familles, certaines fabriques. Combien de fois n'arrive-t-il pas qu'une jeune fille de 16 à 17 ans signifie à son père qu'elle peut se passer de lui et qu'elle veut vivre pour son compte et payer sa pension pour jouir de la liberté Ainsi

Digitized by Google

les liens familiaux se dénouent ; le foyer conjugal lui-même, pierre angulaire que Dieu a mise à la base de l'édifice social, est menacé d'ébranlement et voué à la ruine. »

Ces questions préoccupaient continuellement le P. Théodose. Tout lui était matière à manifester la sollicitude que lui inspirait le sort des ouvriers. La vie d'un saint lui donnait-elle à parler de l'esclavage, il saisissait l'occasion de faire un rapprochement entre la condition des ouvriers et la servitude antique.

S'il était parfaitement conscient de la nécessité d'une réforme sociale, le P. Théodose ne pouvait tout à fait se dégager des idées de son temps sur ces questions. Il n'aurait point osé hardiment réclamer l'application des principes du droit naturel et de la morale chrétienne au contrat du travail, ni ne se serait aventuré à réclamer l'intervention de l'Etat, pour garantir à l'ouvrier et à l'ouvrière des conditions d'existence conformes à la dignité humaine. C'est sur l'amour du prochain, sur la charité chrétienne, qu'il faisait fond pour mener à chef l'œuvre de la réforme sociale. Il appelait bien de ses vœux l'organisation des ouvriers en syndicats assez puissants pour devenir propriétaires de l'usine et réaliser l'idée des coopératives de production, mise en vogue par la propagande de Lassalle ; il fonda même une fabrique organisée d'après ce système. Mais il se rendait compte que les ouvriers, courbés physiquement et moralement sous un joug qui tue toute l'énergie, n'étaient pas mûrs pour assumer pareille entreprise.

Il fallait donc chercher une solution immédiatement réalisable. La fabrique est le château-fort de la féodalité moderne ; c'est la pierre d'angle du nouvel ordre de choses économique; le P. Théodose décida d'en faire la conquête, de la christianiser. « Tant de couvents d'autrefois étaient des fabriques, disait-il ; pourquoi les fabriques d'à-présent ne seraient elles pas des couvents ? Le fabricant travaille, gagne, s'enrichit, tout en menant large vie. Nous avons des religieux, des religieuses, capables de comprendre, d'apprendre et de faire tout ce que fait un fabricant, et qui ne se distinguent de lui qu'en ce qu'ils n'ont presque pas de besoins personnels. Que de bien on pourrait faire à l'ouvrier, avec les bénéfices disponibles, sous le rapport religieux, moral et même matériel ; que de soulagement à procurer aux pauvres, aux malades ! »

Mgr Ketteler, parlant des moyens d'organiser des coopératives de production, sans faire appel à l'Etat, évoquait la puissance

Digitized by Google

de la charité chrétienne, qui avait transformé les fières matrones romaines, habituées à l'opulence, ayant à leurs ordres, pour les seules exigences de leur toilette, des centaines d'esclaves, en fondatrices d'hôpitaux et en garde-malades. Le P. Théodose, à son tour, en appelait à l'histoire des Ordres religieux et faisait parler les figures de ces légions de moines qui, sous des formes appropriées aux besoins de chaque époque, s'étaient fait tout à tous, pour le bien du peuple chrétien. Par l'effet d'une frappante parenté d'esprit avec le Pauvre d'Assise, le P. Théodose voulait confier à des hommes et à des femmes qui auraient renoncé à tout pour suivre le Seigneur, la mission de restaurer le travail manuel dans ses droits et sa dignité, en christianisant l'industrie. Il montra à ses auditeurs de Francfort les irrésistibles raisons qui pressaient d'agir : la détresse des classes laborieuses, le salut de la société, et surtout la voix qui a dit : Aimez votre prochain comme vous-même.

« A l'œuvre donc, s'écria-t-il en terminant; toute semence confiée à la terre et duement fécondée germe et lève et se multiplie à l'infini. N'importe où nous aurons posé la première pierre, d'autres, enhardis par notre exemple, nous imiteront. Dieu ne nous refusera pas sa bénédiction. Là où la foi chrétienne agit: là où la charité chrétienne déploie son dévouement et son abnégation : là où l'on consume ses forces et où l'on sacrifie ses biens pour l'amour du prochain, la bénédiction de Dieu ne peut manquer. »

Au moment où il prononçait ce discours, le P. Théodose venait de mettre la main à la réalisation de son idée. Il avait acheté en Bohême une grande fabrique de drap, dans laquelle 124 ouvriers, placés sous la direction de Sœurs de Charité, travaillaient, chrétiennement traités et recevant un bon salaire.

Ici, il importe de prévenir une confusion que certains faits pourraient malheureusement suggérer. L'entreprise du P. Théodose de faire la conquête de l'usine au moyen des Ordres religieux, en vue d'émanciper l'ouvrier moderne de la servitude industrielle, n'avait rien de commun avec cet affarisme qu'on a vu mettre à la mode dans le cours du XIXe siècle par certaines corporations religieuses, qui ne visaient qu'au lucre et ne travaillaient ou ne faisaient travailler leurs ouvriers qu'en vue des bénéfices. Cet industrialisme est une déformation de la conception du travail telle que le patriarche des moines d'Occident, saint Benoît, l'avait énoncée dans sa Règle ; il contredit radicalement

Digitized by Google

la notion chrétienne du labeur manuel. Ce n'était point là ce que voulait le P. Théodose. Dans sa main, la fabrique était un instrument, non de thésauration au profit de l'entreprise, mais de bien-être matériel et de salut moral au profit de l'ouvrier. Les bénéfices devaient être employés à des œuvres religieuses et humanitaires.

Quant au fondateur, ce plan magnifique ne devait lui procurer que des soucis écrasants, et des embarras de tout genre. Imitateur fidèle de saint François, il distribuait ce qu'il avait à pleines mains, et quand les fabriques qu'il avait créées déçurent ses espoirs et refusèrent les bénéfices qui devaient assurer l'avenir de cette œuvre grandiose, il tendit tous les ressorts de son génie et de sa volonté pour les sauver de la ruine.

Malheureusement, les idées sociales du vaillant Capucin ne trouvèrent pas dans sa patrie l'écho qui aurait dû leur répondre. Quand les difficultés financières s'abattirent sur ses œuvres, on le critiqua âprement; on eut pour lui tantôt de dures paroles, tantôt un sourire de pitié moqueuse. Les plus indulgents le traitaient de « pieux fou ». Cette atmosphère de jugements acerbes et de dédains injurieux explique le ton douloureux de certaines lettres du P. Florentini.

Attristé mais non découragé, le P. Théodose se mit en route, au milieu de l'hiver, pour aller par monts et par vaux quêter en faveur de son œuvre sociale. On peut dire que son amour pour les ouvriers lui a coûté la vie. Ce voyage pénible en pays étrangers, accompli dans des conditions de hâte qui le rendaient exténuant; les soucis qui le dévoraient; la pensée de ne pouvoir faire face à ses engagements; l'appréhension de se heurter à des difficultés insurmontables; la douleur de voir son œuvre menacée de ruine; tout cela devait abréger l'existence du P. Théodose, malgré les apparences robustes qui lui promettaient une longue vieillesse.

Son dernier geste, avant de mourir, fut encore un témoignage de sa sollicitude pour les petits et les faibles. Il avait remarqué, à l'hôtel où il était descendu, une pauvre servante catholique, qui avait besoin de ses conseils. Les paroles qu'il lui adressa furent les dernières qu'il prononça. Ce trait suprême révèle mieux que le plus beau discours quelle profonde et délicate charité faisait battre ce cœur d'apôtre de la réforme sociale chrétienne.

En montrant ici le P. Théodose aux prises avec la question ouvrière en exposant la conception qu'il avait du remède à ap-

Digitized by Google

pliquer à cette partie souffrante du corps social, nous n'avons parlé que de ce qui constitue l'œuvre propre et le mérite personnel du pionnier de l'émancipation ouvrière. Le P. Théodose a collaboré à tous les autres efforts de son temps dans ce domaine ; les mérites qu'il s'est acquis ainsi s'ajoutent à l'honneur qui lui revient pour sa géniale intuition, dans laquelle éclata son grand cœur et sa haute intelligence.

On a cru pouvoir parler d'une influence de Mgr de Ketteler sur le P. Florentini. Mais en analysant les idées du Capucin grison, nous avons acquis la certitude que sa conception de la question ouvrière et des moyens de la résoudre lui appartient en propre et qu'il n'y a aucun lien de filiation entre ses idées sociales et celles de l'évêque de Mayence.

VI

Vers 1850, la Société d'utilité publique était en Suisse le foyer de l'action philanthropique. Le P. Théodose Florentini en fut le membre zélé et il y compta de nobles amis, qui soutinrent ses entreprises charitables. La physionomie ouverte du religieux, le naturel et la distinction de ses manières, qui gardaient la même avenante simplicité en présence de l'empereur d'Autriche qu'au milieu d'un groupe d'ouvriers, lui conquirent l'estime des personnages les plus éminents de la Société. Dans l'assemblée de Soleure où l'on discuta la question des orphelinats, le Père Théodose prit une part marquante aux débats, en faisant part des expériences qu'il avait amassées. Au dîner qui suivit, le recteur de l'Ecole cantonale de Zurich invita le P. Théodose à exposer son point de vue dans la question alors très controversée des exercices d'instituteurs. Le P. Florentini dit brièvement quelle était la pratique de ces exercices dans le corps enseignant catholique et en démontra l'utilité. Son langage franc et clair produisit une profonde impression et lui valut de chaleureux applaudissements. Cet incident fait voir avec quelle aisance le P. Théodose se mouvait dans une société où les deux confessions se coudoyaient.

La collaboration intelligente qu'il apportait aux œuvres philanthropiques, le bienveillant intérêt avec lequel il suivait les actes des sociétés charitables protestantes, l'avaient mis en grande estime dans les milieux réformés, où l'on aimait à le citer comme un modèle de prêtre tolérant. Ces dispositions du monde pro-

Digitized by Google

testant à l'égard du P. Théodose expliquent la consternation indignée que l'on y éprouva, en apprenant que dans un congrès des sociétés catholiques d'Allemagne, tenu à Salzbourg, le P. Florentini avait mis en relief l'accroissement de la population catholique dans les villes suisses et s'était appesanti sur le danger auquel l'indifférentisme exposait les masses catholiques livrées à la propagande protestante. Ce discours suscita une véritable tempête en Suisse. Le P. Théodose répondit aux attaques qu'il lui avait attirées dans un sermon qu'il prononça dans la cathédrale de Coire. Avec la franchise et l'inflexible sincérité qui l'avait toujours distingué, il dénonça l'indifférence confessionnelle de l'enseignement primaire comme le plus funeste mal que la Suisse eût à redouter.

« Chaque confession doit, dit-il, cultiver dans ses écoles son esprit propre, sous peine de prononcer elle-même son arrêt de mort. C'est donc un attribut de la liberté de l'Eglise catholique de vouloir que la jeunesse reçoive une éducation catholique et d'organiser ses écoles en vue de cette fin. »

Passant à la question du prosélytisme protestant, le P. Théodose montra que toute idée signifie un principe de vie qui doit développer ses effets ; il est dans la nature d'un germe sain de s'épanouir et de croître ; il est dans la nature de l'homme de déployer extérieurement sa vie, de répandre ses idées. Personne ne saurait en vouloir à un zélé protestant de faire de la propagande en faveur de sa croyance ; seulement, il ne faut pas revendiquer ce droit pour soi et le dénier à autrui.

Si peu à peu, nonobstant la colère ou les moqueries adverses, les catholiques suisses s'enhardirent à confesser ouvertement leurs convictions, le mérite en revient pour une bonne part au courageux enfant de saint François, qui avait gardé la franchise ingénue du coin d'alpe natal et qui ne connut jamais les embarras du respect humain.

Nous voici au terme de l'étude que nous avons consacrée au P. Théodose. Essayons de nous résumer en caractérisant en quelques traits cette grande figure.

L'objet des efforts du P. Théodose, qu'il a poursuivi avec une logique admirable, a été de faire pénétrer les principes catholiques dans la famille et dans la société, dans la commune et dans l'Etat, et de vivifier par eux tout l'ordre social. L'époque où il parut n'avait rien d'héroïque ; ses contemporains ne semblaient pas être les enfants de la génération qui avait engagé

Digitized by Google

les luttes titanesques de la période de 1830. Le matérialisme régnait insolemment, se donnant pour le dernier mot de l'énigme universelle ; les hommes, courbés sous son joug,

Passaient comme un troupeau, les yeux fixés en terre.

Jouir paraissait à tous la suprême sagesse de la vie. Comme un essor économique grandiose coïncidait avec le règne de cette philosophie terre à terre et que la griserie du progrès matériel faisait danser la foule autour de l'idole de la force et de la matière, beaucoup croyaient devoir faire des concessions à l'esprit du jour et imposaient silence à leurs convictions catholiques, quand il s'agissait d'appliquer les données de leur foi aux problèmes de la vie politique et économique.

Or, ce qui donne à la personnalité du P. Théodose cette grandeur qui lui assure une place parmi les hommes éminents du XIXe siècle, c'est le plan qu'il avait conçu de rétablir les rapports abolis entre le ciel et la terre, plan que nous avons entendu proclamer par la bouche auguste du nouveau Pape : « Tout restaurer en Jésus-Christ, le Sauveur du monde. » *Tout*, c'était, pour le P. Théodose, l'éducation et le travail, la société et l'Etat. Il n'y avait point de misère humaine, si infime qu'en fût le sujet, qui lui parût indigne de sa sollicitude ; point de labeur, si immense fût-il, qu'il redoutât d'aborder.

Le P. Théodose n'est plus ; mais il revit dans ses œuvres. Ses filles remplissent auprès d'innombrables enfants la place de véritables mères ; les salles des hôpitaux parlent de lui ; sa main bienfaisante semble encore étendue dans un geste protecteur sur le toit du pauvre. Ses œuvres ne lui auraient pas survécu, si son esprit n'était pas toujours vivant parmi nous.

Le P. Théodose a donné la preuve de l'adaptabilité parfaite des principes catholiques aux postulats de la vie moderne.

Puisse le courage viril avec lequel l'illustre Capucin a confessé le Fils de Dieu devant les hommes, arborant la croix dans tous les domaines de la civilisation, trouver des imitateurs.

Religieux moderne, dans le bon sens du mot, le P. Théodose a montré que l'esprit de saint François, l'esprit de foi simple et candide comme un cœur d'enfant et l'esprit de charité pur et généreux ont gardé la même puissance pour le bien de la société qu'au temps où le Pauvre d'Assise renouvelait, par sa vertu, la face de la terre. La vie du P. Florentini a réalisé la parole de saint Paul : Toutes choses sont à vous ; mais vous, soyez au Christ.

Dr DECURTINS.

Digitized by Google

L'ANGLETERRE FRANCISCAINE DANS LE PASSÉ [1].

V R. Father (2), *Ladies, Gentlemen,*

It is to me at first an happy obligation to offer to you my sincere thanks for the kind invitation I received from your learned honorary President Mr. Little, and my regrets are entire if I cannot speak your magnificent language as correctly as possible, and exprime all my feelings in such a beautiful delivery as you deserve.

Well notwithstanding I am sure Mr. Little and your honorary Secretary Mr. Paul Descours and you all, Ladies and Gentlemen, you all will recognise my good will because I feel as a brother to you.

And what kind of brotherhood?

Let me speak frankly. I have followed for a long time, for the moment of your beginning, the first stone of your foundation, I have followed all your efforts, all your works and now I believe that your genuine childlike love of St. Francis grows from day to day. And that which was at the first sunrise of your society only an intellectual need of finding the true St. Francis of Assisi, now that is a little more than that : That is a need also of your hearts. Man, indeed, is not easily cut in two parts, heart being unmercifully separated from mind. And that is the reason

1. Texte d'une conférence (avec de légères améliorations) lue le 5 octobre 1908 à Toynbee Hall, Londres, devant la Société anglaise des Etudes Franciscaines. Je profite de la circonstance pour remercier les *Franciscan Annals* de tous les éloges qu'elles ont bien voulu adresser (n° de mai 1908) à l'article, paru en mars 1908 dans les *Etudes Franciscaines*, à propos du mouvement franciscain en Angleterre à l'heure actuelle. — Le n° de décembre 1908 des *Franciscan Annals* commence la publication de cette présente conférence en anglais.

2. Le T. R P. Alphonse, Provincial, O. M. C.

Digitized by Google

why you very often wished to hear a lecture from a true lawful son of St. Francis.

So minded I come to you, simply, frankly, with this immense love of St. Francis, I can tell you, is living in the breast of a genuine Franciscan, having the same Faith as he, the same Hope as he, the same Love of God and of men (allow me to say so) as he.

Now let me imitate the example of the illustrious Cardinal Newman on a most memorable occasion in Rome and adopt my own native language in which of course I am more familiar.

Nevertheless I thought I should adress these few words in English to show you my love both for the English language and the English people.

Ma conférence aura trois parties.

J'exposerai d'abord les grandes lignes de l'histoire franciscaine de l'Angleterre.

J'indiquerai ce qui a déjà été écrit à ce sujet.

Enfin ce qu'il peut y avoir encore à publier.

N'attendez donc pas de moi des considérations d'ordre sociologique dans le genre de celles du R. P. Dubois (*St Francis social reformer*), mais simplement un travail historique.

I.

L'Angleterre franciscaine date de 1224. C'est cette année-là que Frère Agnello de Pise fut envoyé par saint François pour y remplir l'*officium ministeriatus*. De cette arrivée des premiers frères en Grande-Bretagne, vous avez la bonne fortune de posséder une chronique excellente plusieurs fois éditée et qui va l'être encore par les soins d'un maître et d'un savant. C'est grâce à elle que l'étudiant d'aujourd'hui pénètre dans ces pauvres logis d'Oxford, de Cambridge, qu'il connaît la gaieté, l'ardeur à l'étude, la pauvreté de nos premiers franciscains du XIIIe siècle.

Que de noms se rattachent à cette illustre période!

Alexandre de Halès, le premier de tous que nous retrouvons plus tard à Paris, puis à Angers;

Adam de Marsch, l'ami de Robert Grossetête et l'objet des admirations de Chaucer;

Digitized by Google

Roger Bacon, la gloire non pas seulement de son ordre et de son pays, mais la lumière du monde entier trop longtemps hélas cachée sous le boisseau ;

Guillaume Warron, le maître de Duns Scot;

Duns Scot lui-même, fils de la grande Université d'Oxford et qu'on a prétendu avoir élève du collège de Merton, mais à tort semble-t-il ;

Raoul, évêque de Hereford, natif de Maidstone, c'est-à-dire de ce ravissant pays de Kent, le jardin de l'Angleterre ; il abandonna son trône épiscopal pour aller nu-pieds et ceindre la corde des Mineurs ;

Richard de Middletown, l'un des quatre maîtres et non pas le dernier;

Guillaume Occam fondateur d'une des deux écoles scotistes qui dominèrent le monde des esprits du moyen âge et dont la biographie est toute à reprendre ;

Tous ces docteurs ou lecteurs de Cambridge ou d'Oxford, enfin, qui donnèrent à l'Ordre l'exemple de la science et de l'étude, etc., etc.

Un auteur franciscain dont je vous parlerai tout à l'heure, le P. François de Coventry, expose avec une naïveté enfantine les douze prérogatives de la province anglaise. Je ne résiste pas au plaisir de vous en donner le résumé.

D'abord, dit-il, la règle est approuvée, et ceci faisait allusion à d'autres institutions qui n'avaient que des statuts reconnus ou tolérés.

2° Oxford possède une université bien vue de Rome, et cette université est la seconde du monde entier.

3° L'Angleterre possède aussi Cambridge et aucune nation ne peut se glorifier d'être si riche en maîtres franciscains.

4° Ce sont les Anglais qui les premiers se sont opposés aux faits et gestes du F. Hélie de Cortone ;

5° Des quatre maîtres de la philosophie du XIIIe siècle, deux appartiennent à notre province: Alexandre de Halès et Richard de Middletown.

6° Des trois écoles scolastiques qui se partagèrent les opinions au moyen âge, l'école thomiste, puis l'école scotiste réaliste et l'école scotiste nominaliste, les deux dernières sont dues à des anglais.

7° Alexandre de Halès, un anglais, est le premier docteur de l'Ordre.

Digitized by Google

8° Scot nous appartient et c'est par nous qu'il est venu à l'Ordre.

9° L'Angleterre est une des premières fondations de l'Ordre, du vivant même de St. François. Dans la liste elle vient immédiatement après la province de France.

10. Trois rois — Edouard IV, Henri VII et même Henri VIII — y ont protégé la Réforme aux XVe et XVIe siècles.

11. C'est parmi les Mineurs que le roi Henri VIII cherchant à établir sa suprématie spirituelle, a trouvé ses premiers opposants.

Enfin la province anglaise peut compter dans son sein des martyrs, des Cardinaux, des Légats apostoliques et autres personnages de marque.

Mettons qu'il y ait un peu de vanité et de subtilité dans cette longue énumération. N'en reste-t-il pas moins vrai que la province franciscaine d'Angleterre mérita, dès le temps du général Jean de Parme, d'être citée comme un modèle pour tout l'ordre ? Et ce Bienheureux n'alla-t-il pas jusqu'à dire: « Je voudrais que cette province fut placée au milieu du monde afin qu'elle servît de flambeau et de lumière à toutes les autres? »

Quelles réflexions ne suggère pas cette parole, surtout quand on la rapproche de cette autre prêtée au B. Gilles d'Assise et qu'en effet on trouve bien dans ses *Dicta* si j'ai bonne mémoire: « Oh! Paris, Paris! tu perds l'Ordre de St. François ! »

Et pourtant, malgré son ton emphatique, le P. François de Coventry n'a pas tout dit de l'Angleterre.

Il n'a pas dit, par exemple, que le dogme de l'Immaculée Conception défendu si ardemment par l'Ordre franciscain à partir de la fin du XIIIe siècle, ce dogme était venu aux Mineurs de l'Angleterre. Laissez-moi rappeler ici que c'est ma chère Normandie elle-même qui donna à la Grande-Bretagne cette croyance. Mais c'est à Oxford, c'est de l'Angleterre que Duns Scot la reçut et c'est d'ici qu'il la transporta à Paris et de là dans le cœur de tous ses frères en religion.

Autre fait utile à signaler. Avant Chaucer, c'est de la plume d'un pauvre frère mineur que tomba l'une des premières poésies populaires en vieil anglais, mettant ainsi à la portée du peuple le souffle qui réchauffe l'âme et l'idéal qui transforme et embellit l'imagination de l'ouvrier. La facture de son vers, le choix de ses expressions ont-ils à la vérité un grand mérite ? Je n'ose le prétendre, ne pouvant en juger. Mais j'affirme qu'en ce fai-

Digitized by Google

sant Thomas de Halès devançait le génie de Chaucer; il jouait en précurseur le même rôle que le Thouroude de la Chanson de Roland en France et que Le Dante en Italie.

Sa chanson d'amour vaudrait la peine d'être toute citée. Une jeune fille lui a demandé une *Love Run*. Il lui explique alors que l'amour du monde est faux et trompeur, que la mort emporte tous les amants d'ici-bas. Où sont maintenant Paris et Hélène, Amadas et Tristan, Hector et César ? Ils ont passé comme une flèche. Riches comme un roi, beaux comme Absalon, en fin de compte ils ne valent pas « un hareng ».

« Ma fille, continue-t-il, vous voulez un amant. Oh! je vais vous envoyer au plus beau, au plus fidèle et au plus riche. Lui-même désire vous connaître. Sa demeure est plus somptueuse que celle de Salomon. Il est lui-même éternel. Déjà il vous a gratifiée d'un grand trésor, votre virginité, qui vous rend plus délicieuse que n'importe quelle épice. Oh! dans votre choix d'un amant arrêtez-vous, je vous en conjure, sur le meilleur, sur Dieu. »

Il y a dans toutes ces pensées une charmante naïveté et un abandon très ingénu. Mais n'est-ce pas ce même élan, cette même candeur que nous nous plaisons à retrouver dans notre François Villon par exemple? Et doit-on compter pour rien la pensée géniale d'avoir popularisé la poésie, d'avoir par là même élevé les âmes si grandes des pauvres et des petits vers Dieu ?

Il peut vous sembler assez curieux que l'histoire de l'ordre franciscain en Angleterre se ramène en somme à quelques noms, à la biographie de quelques individus, et non pas à une action d'ensemble cherchée et obtenue d'après un plan déterminé et distinct de tout autre.

Et c'est, MM. la même réflexion qui sortira toujours et dans tous les pays, je crois, d'une étude analogue et la raison en est profonde. Vous me direz si elle vous semble juste.

C'est que l'ordre franciscain, armé d'une forte règle, est éminemment individualiste. Je veux dire que chez lui, ce n'est plus l'abbaye, le monastère qui vit comme dans d'autres ordres, ce n'est pas le supérieur ou l'abbé qui domine, c'est le religieux seul, c'est le *Friar* seul auquel on attache du prix, le frère avec son âme, son union à Dieu, sa vie mystique, son apostolat, sa perfection intellectuelle et son affinement moral. Le *locus* du

Digitized by Google

frère mineur n'a pas du tout l'importance de l'abbaye bénédictine. Tout au plus s'y attache-t-on pour s'en dire le fils, et encore cet usage n'apparaît point à une époque primitive, et jamais il ne deviendra universel. Non l'habitation n'est pas importante chez nous et elle ne sera jamais nécessaire qu'autant que le Frère en aura besoin. L'Ordre franciscain vit pour l'unique perfection de ses membres et du monde, et non pour la splendeur de ses bâtiments ou même la majesté du culte divin dans les églises.

Et voilà qui explique comment notre histoire se ramène à des groupements qui sont plutôt des biographies que des monographies conventuelles.

Une seconde raison, à mon sens, doit être ajoutée à la précédente. C'est que le plan de vie, l'idée franciscaine se confondent intimement avec le plan de vie et l'idée catholique; ou si vous préférez, qu'elle en exprime la force dans toute sa perfection. Rappelez-vous seulement le chap. I. de la Règle de 1223. D'où il résulte que grâce à Dieu, l'apostolat franciscain ne s'est jamais distingué de l'apostolat catholique et que l'histoire des progrès de l'un c'est l'histoire des progrès de l'autre. Le franciscain a toujours eu un culte pour la pauvreté et l'humilité: mais l'Eglise catholique, songeant à la crèche de Béthéem, a toujours prétendu que c'étaient là les plus riches joyaux de sa propre couronne.

Et cette synthèse se trouve vérifiée d'une manière toute particulière pour l'Angleterre à cause d'une circonstance propre à l'histoire de ce pays: la destruction officielle de la vie catholique et monastique au XVIe siècle sous Henri VIII et la reine Elisabeth.

Au XIVe siècle, et surtout au XVe, les Frères ne semblent pas avoir joué le rôle qu'ils remplirent à l'époque précédente. Du moins leur action nous paraît-elle plus effacée ou plus obscure. Nous en avons une explication en ce fait que nos franciscains anglais ne participèrent jamais à aucune réforme, qu'ils restèrent en conséquence des « Conventuels ». On ne les voit plus se mêler aux pauvres et aux petits de la même manière, et ici c'est la manière qui importe beaucoup. Les supérieurs ne se contentent plus du titre de ministres ou serviteurs, ils prennent celui de maîtres. Plusieurs concessions de privilèges accordées à des personnes séculières font foi de la vérité de cette remarque.

Entendez bien mon langage toutefois. Je ne voudrais pas dire que la décadence des frères ait été absolue. Je ne voudrais peut-être pas prendre pour parole d'Evangile toutes les invectives que

Digitized by Google

leur lance Chaucer, ou encore l'archevêque d'Armagh Fitz-Ralph, ou me servir en aveugle de la Chronique de Meaux par exemple. Non, car il est certain qu'à la fin du XVe siècle, divers mouvements de réforme se produisirent enfin et le feu ne peut être ranimé s'il est entièrement mort sous la cendre.

En France nous venions d'avoir ce que j'appellerai la trouée de l'Observance et la trouée des Colétans. La première devait absorber la seconde et acquérir en 1517 une importance énorme après de très pénibles débuts.

Or au XVe siècle, vers 1460, sur la demande de Marie reine d'Ecosse, plusieurs frères ultramontains, c'est-à-dire pour nous cismontains, avaient été prêcher en ce pays, amenés là par certains marchands ou négociants. Mais ils n'y avaient trouvé naturellement que les maisons des Conventuels.

En 1463, Pie II, par une bulle dont l'original est au British Museum, leur accorda le droit d'ériger, de fonder, de bâtir ou de recevoir trois ou quatre demeures, et de recevoir aussi deux ou trois maisons des Conventuels de leur Ordre, du consentement des Ordinaires.

C'est là le début de cette Observance anglaise dont l'histoire semble tout à fait ignorée de quelques-uns.

En fait, on n'éleva point de nombreux monastères à la suite de cette bulle : une demi-douzaine tout au plus, et la raison en est que le général de l'Ordre, le P. Gilles Dauphin — un colétain pur sang — introduisit vers l'année 1500 sa propre réforme en Angleterre, et qu'en 1517 la première bulle d'union *Ite et vos* étendit la réforme des Observants français et italiens à tout l'Ordre officiellement.

L'une des figures les plus vivantes de cette époque est assurément celle du B. Père Jean Forest, un anglais bien franciscain et un franciscain bien anglais, né en 1474, élève d'Oxford, dit-on, où il ne semble d'ailleurs avoir pris aucun grade, plus tard personnage très distingué dans sa province, enfin emprisonné à Newgate et brûlé le 22 mai 1538 avec une barbarie inaccoutumée, sous le roi Henri VIII.

Cette persécution du temps d'Henri VIII nous est malheureusement trop connue. Je ne m'y appesantirai point, non plus que sur les tristes événements du règne d'Elisabeth. Qu'il me suffise de dire que les Franciscains anglais allèrent continuer leur vie en France et en Portugal, — que, sous Jacques I et Charles I,

Digitized by Google

ils reformèrent secrètement une seconde province, — que la persécution augmenta leur ferveur puisque, quittant la large Observance, ils embrassèrent les constitutions récoletines. On les trouve même en 1617 publiant un manuel pour les membres du Tiers-Ordre, par le P. William Stanny, et, durant le XVIIe et le XVIIIe siècle, ils donnent à l'Eglise de pieux prélats et au ciel des martyrs nouveaux : j'évoque par là les noms de Cornélius Ward, de Patrik Hogarty qui vécut cinq années en prison. Matthieu Pritchard, Pierre Bernardin Collingridge dont le nom est lié à l'histoire de St. George's Cathedral, Southwark, Joseph William Hendren, né en 1791 et mort en 1866, etc., — puis les souvenirs des PP. Colman (ou Christophe de Sainte-Claire), du P. Thomas Bullaker, dont plusieurs reliques sont à Taunton. Henri Heath arrêté à Bermondsey, Francis Bell dont le calice est conservé à West-Grinstead, Jean Woodcocke, Holmes, Paul de Saint-François, Atkinson et de tant d'autres récollets.

C'est sur ces fondements glorieux — *sanguis martyrum semen christianorum* — que devait s'établir la troisième province après l'acte d'émancipation de 1829.

Faut-il croire que la raison de ces persécutions se trouvait dans un relâchement véritable des Ordres religieux ? Autant que moi, vous savez bien que non. On sourit vraiment quand on lit les rapports du temps d'Henri VIII. A les croire, il n'est infamie que ces moines n'aient pas commise ! En vérité, ces rapports ne sont pas même une caricature, ce sont de pures inventions. En ce qui regarde les couvents franciscains, Parkinson n'en a même connu qu'un seul qui fut véritablement renté, et dans mes recherches je n'ai pu en découvrir que trois. Or, quand on reste fidèle à la pauvreté, dans l'Ordre franciscain, on demeure fidèle aux autres vertus généralement.

Conjointement d'ailleurs à cette vie récoletine, au XVIIe siècle, exactement de 1630 à 1661, une autre observance franciscaine, celle des Capucins, florissait pour la première fois sur le sol britannique, en plein cœur de Londres, à Somerset House, à deux pas de Whitehall. Ils avaient été amenés là par la femme de Charles I, la reine Henriette, une fille de France, et l'un des membres les plus marquants de cette mission fut assurément le R. P. Cyprien de Gamaches que l'on regarde, mais sans aucune preuve, comme un membre de la maison de Gamaches. On pos-

Digitized by Google

sède encore au British Museum un exemplaire d'un livre écrit par lui, les *Exercices d'une âme royale*, livre orné sur la reliure des initiales de sa royale élève, la princesse Henriette-Anne (G. 12045, 6).

Déjà d'autres missionnaires capucins avaient pénétré à titre individuel dans le Royaume Uni : le P. Archange Forbes, le P. Benoît de Canfeld, le célèbre auteur de *la Règle de Perfection*, puis le P. Archange Leslie, le fameux « capucin écossais ». Tout récemment un charmant iconoclaste a prétendu le dépouiller de son auréole de gloire, mais c'est là un procès qui n'est pas encore liquidé.

Il y eut encore ce P. Ange de Londres, fils d'un martyr, vêtu en 1608 et mort à Calais le 22 juin 1633.

C'est au temps des Capucins de la reine Henriette et par ses soins que trois envoyés pontificaux furent introduits à Londres : le premier M. de Fransays, chanoine de Saint-Pierre à Rome, le second M. Carne, écossais de nation, le troisième M. Rosety (Cyprien de Gamaches, *Mémoires*, pp. 63, 64).

Il faut entendre de la bouche de nos Pères le récit de leurs aventures perilleuses. Ecoutez, par exemple, le P. Epiphane Lindsay :

« J'ai été trahi trois fois, jamais on ne m'a pris, dit-il.

« Le premier traître me vendit au comte de Dumbar pour un habillement et cent marcs d'Ecosse. Averti à temps de cette trahison par un gentilhomme catholique, je pus m'échapper.

« Le second me vendit à Thomas Ramsay, ministre, pour cent marcs. J'avais convoqué les catholiques dans la maison d'une noble veuve pour une heure après midi. Le ministre en fut instruit ; mais je prévins cette heure et aussitôt arrivé en cette maison, inspiré sans doute du Saint-Esprit, je me hâtai de fuir. Quelques instants après, les satellites entourèrent la maison, le ministre y pénétra avec quelques-uns d'entre eux, me chercha partout, ne me trouva pas et crut devoir me poursuivre sur une montagne voisine.... Je m'y trouvais en effet, mais parmi des touffes d'arbustes, où ni lui ni les siens ne me découvrirent. Quand ils se furent retirés, je me rendis en un asile plus sûr.

... « Le troisième traître m'a vendu à l'un de mes parents : mais, averti à temps, je pus encore m'échapper. »

Je me suis permis d'attirer votre attention sur ces faits déjà décrits dans nos *Etudes Franciscaines*, parce que le *Dictionary*

Digitized by Google

of national biography ne souffle mot ni du P. Cyprien, ni du P. Ange, ni du P. Epiphane Lindsay. Le souvenir de tous ces fils de saint François devait cependant être resté gravé dans les esprits anglais. Vous connaissez le *Punch*, vous avez ri à la vue de ses dessins et de ses caricatures. Or, savez-vous comment vers 1850 il représentait l'image d'un jésuite ? En capucin.

Continuer maintenant l'histoire du XVIIe et du XVIIIe siècle, histoire que j'ai un peu mélangée à dessein, ce serait vous amener au seuil du XIXe, nous conduire à la restauration des Récollets et des Capucins, sortir du passé pour entrer dans le présent. Je me permets de vous renvoyer pour ce nouveau sujet de conférence à l'un des articles publiés naguère — en mars 1908 — par nos *Etudes Franciscaines*, où vous pourrez voir si votre Société a été oubliée (1).

II.

Qu'a-t-on fait jusqu'à présent pour l'histoire franciscaine du Royaume-Uni ?

Je ne veux pas parler ici des livres relatifs à tout l'Ordre, bien qu'ils soient cependant très utiles et même nécessaires. Comment en effet s'occuper de cette histoire, sans connaître les bullaires, sans avoir feuilleté les bibliographies celle de Sbaraglia ou de Bernard de Bologne par exemple, sans avoir lu les Conformités de Barthélémy de Pise ou le gros volume *De origine seraphicae religionis* de François de Gonzague, ou la *Chronologia historico-legalis* ou l'*Orbis seraphicus* de Dominique de Gubernatis, ou encore le *Monasticum Anglicanum* de Dugdale?

Je ne parlerai pas non plus des traductions des ouvrages franciscains. Chez vous cependant elles abondent et des félicitaions doivent être adressées à tous ceux ou celles qui ont le courage d'entreprendre ces travaux très humbles et très apostoliques, même quand ils n'ont pas la notoriété de ceux du R. P. Cuthbert.

Je ne ferai que mentionner non plus certaines Revues, comme *The Franciscan Monthly*, *The Franciscan Herald* ou les très vivantes *Franciscan Annals* où il y a dans leur cadre tout moderne, quelques épis à glaner.

1. On pourra trouver dans *The Catholic Directory.. for.. 1908* (Burns and Oates) la liste des maisons franciscaines à l'heure actuelle.

Digitized by Google

Ce qui nous appartient en propre, c'est d'abord ces deux beaux volumes des *Monumenta* de Brewer et de Howlett, le texte unique de la chronique de Thomas d'Eccleston republié dans les *Analecta Franciscana* de Quaracchi, les lettres d'Adam de Marsch, le Registre des Frères de Londres et tous ces autres documents contenus dans le tome second des mêmes *Monumenta*, nommément le nécrologe d'Aberdeen.

Ce sont encore ces lettres de l'archevêque de Canterbury, Frère Jean de Peckham, insérées dans la collection des *Chronicles and Memorials*.

C'est cette chanson d'amour de Thomas d'Halès éditée en 1872 par Richard Morris, ces œuvres philosophiques et théologiques d'Alexandre de Halès, de Roger Bacon, de Guillaume Occam et de tant d'autres penseurs franciscains.

C'est l'*Itinerarium* de ces deux braves frères irlandais Siméon de Simeonis et Hugues l'Illuminateur publié — mais très mal — à Cambridge en 1778 par James Nasmith.

Ce sont ces poèmes de William Dunbar écossais du XVe et XVIe siècle, temporairement frère mineur, dont la *Visitation of St. Francis* surtout nous intéresse. On a publié de ses œuvres en 1724, 1770, 1786, en 1834 (édition complète, à Edinburgh, par David Laing avec supplément en 1865), en 1894 et 1904.

Le premier qui songea à la rédaction d'une histoire de la province franciscaine d'Angleterre, ce fut le P. François de Sainte-Claire, Christophe Davenport, né à Coventry, près de Birmingham. Ses œuvres très importantes ont été publiées à Douai en 1665. Elles forment deux volumes. Or à la suite d'un traité sur l'Immaculée Conception, d'un traité *De schismate specialim anglicano* et avant un *Manuale missionariorum*, je trouve les *Fragmenta seu Historia minor provinciae Angliae fratrum minorum fida sed collecta manu porrecta*. Vous trouverez là d'excellentes notes sur maint Frère, sur le B. Scot en particulier, sur l'action des religieux au temps de Wiclif, sur l'Observance, la discrétion des Frères dans les affaires politiques, sur les Conventuels et la restauration de la province au XVIIe siècle.

Et j'appelle votre attention sur un autre ouvrage du même auteur, ouvrage très intéressant pour notre époque où l'Eglise catholique voit revenir à elle en si grande affluence les esprits des habitants de l'antique île des Saints. C'est l'exposition et le commentaire des 39 articles de la Confession anglicane, livre imprimé en 1646, réédité en 1865 par Frederick George Lee.

Digitized by Google

C'est tout dire de cet écrit qu'il a été la base du fameux Tract 90, et qu'il a été mal vu des jésuites.

Le P. François de Ste Claire mourut le 31 mai 1680, à l'âge de 82 ans, à Somerset House. Il fut enterré tout près de là dans l'église Saint John dans le Strand. Ses œuvres ne sont pas indiquées dans le catalogue de British Museum. Elles se trouvent pourtant en ce dépôt sous la cote ou press-mark 478. D, 12°.

Dans le même lot des volumes importants pour notre sujet, je classerai celui de Thomas Bourchier, *Historia ecclesiastica de Martyrio fratrum minorium Ord. S. Fr. dictorum de Observantia ... in Anglia... in Belgio... in Hibernia*, livre édité au moins quatre fois dès le XVIe siècle ;

Le *Certamen Seraphicum* du P. Ange de St-François (Richard Mason) ancien chapelain à Wardour, siège des Arundels et foyer du catholicisme. C'est lui qui attire notre attention sur ce *juvenis Johannes* si pur et si ignorant du péché mortel, envoyé par Roger Bacon à Clément IV en 1267, et dont son maître a dit: « *Non remansit unus Parisius qui plus novit in philosophie radicibus quamvis et fructus nondum produxerit propter juvenilem etatem.* » C'est lui qui nous donne les noms des provinciaux, des custodies et des couvents. Son utilité a été jugée telle que les Pères de Quaracchi ont réédité en 1885 cet ouvrage qui date de 1649.

Dans le même temps ou environ, ou se rapportant à la même période, on publiait une histoire populaire de Roger Bacon (1615) réimprimée ensuite dans le livre de Thom *Early Prose Romance*.

On publiait la *Notitia historica provinciae ordinis fratrum minorum S. Fr. Capuccinorum in Hibernia*, tirée de notre bullaire (Rome. 1859, in 4° de 55 pages) avec la liste des 16 couvents de cette province.

On publiait à Louvain (1632) une curieuse dispute intitulée *Exemptio fratrum et conventuum ordinis minor. regularis Observantiae et aliorum ordinum mendicantium regni Hiberniae*, à propos du droit relatif aux funérailles; l'auteur en est le P. François Mathieu.

On publiait des livres de dévotion comme le très curieux *Heaven opened* du P. Cyprien de Gamaches (1663) à propos du Rosaire et du Cordon de St. François, — ou des sermons pleins d'intérêt comme *The Franciscan Convert or a Recantation Sermon* d'Anthony Egan (1673), franciscain irlandais devenu ministre de l'Evangile.

Digitized by Google

On publiait surtout le livre capital (anonyme) du P. Anthony Parkinson. Parkinson s'appelait en religion le P. Cuthbert. Il était né en 1667. Il mourut en 1728. Il fut provincial en 1713. Son livre est de 1726. Il a pour titre *Collectanea anglo-minoritica*, mais il est écrit en anglais. Chaque page est un véritable trésor. On y voudrait une meilleure ordonnance; mais pour les sources, pour les listes des supérieurs, pour les biographies, pour les monographies de couvents, le volume est unique, et l'on ne peut écrire de l'histoire franciscaine d'Angleterre sans le consulter.

Je n'y trouve de comparable, mais alors pour l'Irlande, que l'ouvrage de C. P. Meehan: *The rise and fall of the Irish Franciscan monasteries* dont la quatrième édition a paru en 1872. C'est l'adaptation, l'augmentation d'un Ms. latin de la bibliothèque royale de Bruxelles, œuvre d'un P. Mooney qui nous révèle la vie des franciscains irlandais au XVIIe siècle.

Puisque j'en suis à l'Irlande laissez-moi ajouter que certains religieux ont déjà eu leurs vies écrites, le P. O'Leary par exemple, le P. Mathew, le fameux apôtre de la Tempérance, mais que le P. François Nugent attend toujours la sienne.

Avec le livre de Mrs. Hope je reviens à l'Angleterre. Son œuvre charmante est de 1878 et embrasse une période qui va du XVIe au XVIIIe siècle. L'auteur très bien informé, nous narre l'histoire des *Franciscan Martyrs in England*.

Plus récemment encore Mr. Little dans un livre que je m'en voudrais de louer ici, a écrit la vie des *Gray Friars at Oxford* (1892) et notre espoir n'est pas petit de voir bientôt de la même plume une seconde monographie d'un couvent de Mineurs (1).

D'ordre plus général est le livre du R. P. Thaddée qui a débuté par une vie du B. Jean Forest. Voici le titre de l'ouvrage ici visé: *The Franciscans in England (1600-1850) being an authentic account of the second English Province of Friars Minor*. C'est le P. John Gennings qui fut le fondateur de cette branche récolettine. L'auteur donne la liste des écrivains de la province, la liste des résidences au nombre de 71, des détails sur le couvent anglais de Douai, la liste des membres de la province et celle des provinciaux.

Enfin en 1876 on écrivait un nouveau chapitre des *Fioretti* à

1. Dans le second volume de la *Victoria County History of Kent* où Mr. Little traitera des monastères franciscains de Canterbury et de Greenwich.

Digitized by Google

propos des missions de nos Pères au milieu des charbonniers et des forgerons du Monmouthshire *(Franciscan missions among the Colliers and Ironworkers of Monmouthshire*, London, Burnes et Oates, 1876, et onze années plus tard, Lady Lovat consacrait de délicieuses pages à sa cousine *Clara Vaughan*, née en 1343, moniale chez les pauvres Clarisses Colettines d'Amiens en France et morte là dans le baiser du Seigneur (1° édit. en 1887, 2° édit. en 1896).

Après ce volume, je ne vois plus à mentionner que *The Diary of the English Nuns of the Immaculate Conception at Paris* publié par R. Trappes-Lomax et Joseph Gillow d'après le ms. 35189 du British Museum. Plusieurs villes du continent, Aire, Rouen, Gravelines, par exemple, possédèrent des Clarisses de ce pays au temps où la liberté y était étouffée sous le poids d'un gouvernement hostile. Le journal dont je vous entretiens montre l'attachement à la foi souvent poussé jusqu'à l'héroïsme chez ces religieuses. Il va de l'année 1658 à l'année 1711 (1).

III.

Voyons maintenant ce qui reste à faire. M. Little a eu l'amabilité de me dire que toute suggestion serait reçue avec reconnaissance. Je me borne à vous soumettre les idées suivantes:

Il y a des questions à étudier;

Il y a des textes à publier ou à mieux faire connaître;

Il y a surtout à mieux se pénétrer de l'esprit de S. François.

Actuellement, je crois, vous avez un volume prêt à paraître, le *Liber exemplorum ad usum predicantium* composé par un frère irlandais au XIIIe siècle (2). Vous avez la future édition de Thomas d'Eccleston. Viendront ensuite le *De Studio Theologie* de Roger Bacon, — des notes et documents relatifs à la province d'Irlande, — des extraits des œuvres de Johannes Walensis, —

Un catalogue des Mss. franciscains d'Angleterre, — un second *Liber exemplorum*. De son côté M. Robert Steele a bien voulu me dire qu'il poursuit son travail sur Roger Bacon.

Il y a déjà là de quoi occuper la vie d'un homme. Ecoutez pourtant.

Il y a d'abord à étudier le fameux texte de l'obédience donnée

1. Il y a une édition anglaise des constitutions de ces religieuses franciscaines: *Rule of the Regular Third Order of St. Francis of Assisi and Constitutions for the religious of the same order of the Convents of the Immaculate Conception*, 1867. (d'après le texte français de 1866.)

2. Ce volume est maintenant paru.

Digitized by Google

en 1224 par St. François à Fr. Agnello de Pise. Vous le trouverez en maint endroit, dans le P. François de Ste-Claire, dans Parkinson, dans le P. Thaddée, dans le dernier fascicule de l'*Archivum*. L'original se trouvait jadis à Saint-Omer en France, dit-on.

Il y a à étudier l'histoire de ces *Fratres de Sacco* ou *Brethren of Penance*. Dom Gasquet parle d'eux dans son *English Monastic Life*. p. 241. Ils furent décrétés de suppression au concile de Lyon de 1274, mais ils demeurèrent en Angleterre et l'étude de leur origine ne peut que jeter du jour sur la fondation du Tiers-Ordre.

Il y a à étudier ces deux Barthélémy l'Anglais et B. de Glanville que certains auteurs confondent d'une manière obstinée, par exemple l'abbé Ulysse Chevalier dans sa seconde édition de sa *Biobibliographie*. Le premier Barthélémy vous appartient pleinement. Il est à vous entièrement son traité de *proprietatibus rerum* qui est l'Encyclopédie du moyen âge. Parkinson l'a bien connu, lui, et il le place non au XIVe mais au XIIIe siècle.

Il y a à étudier les mss. de Roger Bacon. M. Little en a cité un certain nombre qui se trouvent à Londres. Or par le peu que nous connaissons déjà, par les éditions de Jebb, de Brewer, de Bridges, nous avons des moyens de retrouver les textes originaux du Maître. Nous savons qu'il envoya à son protecteur le Pape Clément IV ses Mss. revus et corrigés et complétés par lui. Nous savons qu'il y mit, à certaines pages, sa propre signature pour indiquer que là était la bonne leçon. A l'aide de ces précieux renseignements ne pourrions-nous pas aider à la préparation d'une meilleure édition des œuvres du grand penseur du moyen âge !

Il y a à étudier l'histoire de Thomas d'Halès. Nous avons sa Chanson d'amour. Mais Oxford et Paris possèdent d'autres mss. de lui. Où est sa vie de St-François, et celle de Ste Hélène ?

Il y a à étudier l'origine de Duns Scot, je veux dire, à éclairer la question du pays de sa naissance. Dieu me garde de prendre ici fait et cause pour ou contre l'Irlande, pour ou contre l'Angleterre ou l'Ecosse. Mais enfin, Scot n'est pas né dans trois endroits à la fois. Et de plus ne peut-on penser qu'un travail préparatoire sur quelque traité du grand philosophe n'aiderait pas les futurs éditeurs de ses œuvres?

Il y a à étudier jusqu'à quel point les fameux *Miracle Plays* ont été originairement l'œuvre ou la propriété des fran-

Digitized by Google

ciscains de Coventry (Warwickshire), jusqu'à quel point les Mineurs se sont montrés les antagonistes de l'anglais Wiclif.

Il y a à rechercher la fameuse chronique de Mariano de Florence et à voir si elle ne s'est pas égarée en Irlande.

Passant à une époque plus récente, et par conséquent plus vivante pour certains, je vous indiquerai les sujets suivants :

1. La vie du P. Luc Wadding. Comment oublierions-nous en effet l'illustration de Waterford et de la verte Erin? Son neveu le F. Harold a bien laissé tout un volume sur le Père de l'histoire franciscaine. Mais au moins ce volume doit-il être popularisé et il ne l'est pas; il a même besoin d'être amendé, depuis la publication du catalogue des archives de Merchants'Quay à Dublin.

2. La vie du P. Archange Leslie, le Capucin écossais. Ce religieux a eu le malheur en 1644 d'avoir un biographe trop louangeur. On dit même sous cape que ce fut un jésuite qui lui joua ce vilain tour, bien que le livre porte la signature de Mgr. Rinuccini. Mais, nonobstant l'autorité de ce nom, l'ouvrage semble à plusieurs absolument fictif: tel est du moins l'avis du *Dictionary of National Biography* et d'un écrivain de la *Scottish Review* de Londres, M. T. G. Law, en juillet 1891, travaux où le charmant iconoclaste de Farm Street n'a eu qu'à puiser à pleines mains, comme un plagiaire, pour écrire son article dans *The Month*, il y a deux mois.

3. L'Histoire des Capucins irlandais de Charleville, Sedan, Bar-sur-Aube et Wassy. C'est l'histoire du célèbre P. François Nugent et du noviciat des Frères d'Irlande pendant le XVIIe et XVIIIe siècles, noviciat d'où partirent nombre de missionnaires. Cette histoire se trouve en deux Mss.de la bibliothèque de Troyes en Champagne et des copies en ont été exécutées pour Couvin et pour Dublin. Il ne sera pas inutile d'y rapporter le Ms. du P. Archibold. Harl. 3888 du British Museum.

4. L'Histoire des Récollets irlandais de Louvain et de Douai. Tandis que les Capucins persécutés se recrutaient en France, les Récollets le faisaient en Flandre et en Brabant. Il y a à la bibliothèque royale de Bruxelles tel nécrologe et aux Archives Générales de la même ville tel catalogue qui seront fort intéressants à ce propos.

5. La monographie des Couvents. Vous en trouverez des listes dans le *Provinciale* publié par le P. Eubel, dans l'*Occasional Paper*. n. IV qui vous a été présenté, dans Parkinson, dans le

Digitized by Google

P. Thaddée, dans la *Notitia... Hiberniae*. Comment se fait-il que rien n'ait été publié sur Cambridge où Parkinson compte jusqu'à 70 et plus de lecteurs de l'Ordre? Comment n'a-t-on rien sur l'abbaye de Waterbeach-Denney dont les restes ont attiré l'attention d'artistes comme Essex et Kerrich? Rien sur Chichester dont l'Old Guild Hall est en voie de réparation ?

6. Un détail encore. En 1604 on a publié la *Friar Bakon's Prophesie*. Elle a été rééditée en 1844 par James Orchard Halliwel. L'auteur inconnu, William Terilo — un faux nom c'est sûr — prétend s'inspirer de la fameuse *brazenhead* de Roger Bacon. Ne serait-ce pas intéressant d'approfondir le sujet ?

7. Dans la superbe église cathédrale de St. Saviour près de London Bridge, un des vitraux modernes représente la mort de John Philpot brûlé à Smithfield le 18 décembre 1555 au temps de la *Bloody Mary*. Des Frères Mineurs sont au pied de son bûcher, en qualité de bourreaux. Est-ce là un souvenir historique, ou bien la mise en image d'une erreur manifeste ? Après son mariage avec le roi Philippe d'Espagne la reine Marie avait introduit des Frères espagnols en Angleterre ils y vivaient sans doute dans les maisons restaurées par la reine, à Londres,Greenwich ou Southampton. Mais ne savons-nous pas que ces frères réprouvaient ces cruautés dont ils avaient été les premiers à souffrir, et le P. Alphonse de Castro, cette année-là même 1555, ne prêchait il pas ouvertement contre la barbarie religieuse ?

Un historien devrait nous dire s'il n'y a pas tout simplement dans le vitrail de St. Saviour une réminiscence des pacifiques discussions théologiques de John Philpot avec un franciscain du nord de l'Italie. (Cf. *Dict. of nat. biogr.* vol. 45. p. 226-227).

Me laisserez-vous vous indiquer encore l'utilité de retrouver en Angleterre les traces des archives des capucins de la province de Bretagne? Plusieurs de nos Pères à la Révolution vinrent en Grande Bretagne, à Jersey et vraisemblablement ils apportèrent avec eux leurs trésors de famille. Je sais par exemple que le Fr. Martinien du Lude, plus tard correspondant de Félicité de la Mennais, résida à Londres. Il ne fut pas le seul. Mais jusqu'à présent, de ces archives des capucins de la province de Bretagne je ne connais encore que le registre des novices du P. Gilles de Loches qui est dans les Collections du British Museum. Add. 21230. Et pourtant, tout n'est certainement pas dans les dépôts de nos archives de France.

Digitized by Google

Le couvent des Franciscaines de Taunton (Somerset) renferme, nous dit-on, des mss., des pièces d'archives et même des reliques importantes.

Dans le n° des *Franciscan Annals* de septembre 1908, le R. P. Alexis signalait dans la collection de M. Grissell à Oxford un intéressant journal, autographe du P. Francis Bell, récollet martyr du XVII° siècle. Cette collection est maintenant chez les Jésuites de St. Aloysius, Oxford, avec d'autres pièces nous concernant.

Au XVIII° siècle — rien de nouveau sous le soleil — une société de beaux esprits et d'humoristes se fondait à Medmenham Abbey, Desborough, Bucks, et prenait le titre de Franciscains ou moines de St. François, en l'honneur de leur père abbé, Sir Francis Dashwood. Etaient-ils très imprégnés de l'esprit de leur saint patron? Cette question me laisse fort perplexe. Mais on aimerait tout de même à savoir au long et au large l'histoire de cette fondation franciscaine *extra muros* (Cf. *The manual of Dates* de George H. Jownsend. 4° éd. par William W. Croft. London. 1873, p. 644-645 et Lipscomb, *Hist. of Buckinghamshire* 1847. vol. III. p. 615.)

Dans le ms. Cottonien Cleopatra E. IV, vous trouverez plusieurs pièces originales relatives au B. Jean Forest et inconnues de ses historiens, notamment quatre lettres d'un frère lai de Greenwich, Richard Lyst, adressées à Cromwell, plus une à Lady Penbrock (Anne Boleyn). Ces lettres ont trait à la question religieuse et ce n'est pas d'un petit intérêt d'entendre un frère parler contre son frère. Je n'ai pu me rendre compte si elles avaient été publiées par Henry Ellis dans ses *Original Letters of eminent literary men* (1).

Dans le Ms. Egerton 198. fol. 11-34 vous trouverez une vie de saint Antoine de Padoue en irlandais et ce texte pourra peut-être inspirer quelque ami de la vieille langue d'Erin.

Dans le Ms. Arundel 327. f. 172, vous trouverez une vie de Ste. Elisabeth de Hongrie en vieil anglais.

Mais ce que je vous recommande par dessus tout ce sont les trois Mss. Stowe 949, fol. 18 — Julius D. IX. fol. 149 — et Egerton 1993. f. 235 (ce dernier incomplet) où vous pourrez lire la plus ancienne vie anglaise de St. François écrite au plus tard au XIV° siècle et contenant environ 450 vers. Serait-ce par hasard

1. Cf. *The Life of Saint Colette*, par Mrs. Parsons, London, 1879, pp. 279 et 280.

Digitized by Google

celle de Thomas d'Halès ? C'est ce que devra nous dire son futur éditeur.

IV.

Pardonnez-moi d'avoir tant abusé de votre aimable attention. Il est une idée qu'il me reste à vous soumettre et je vous la livre en forme de conclusion. C'est celle-ci:

Il ne faut pas oublier que la première des conditions requises pour se bien pénétrer de la pensée franciscaine, c'est de lire les écrits franciscains. Cette vérité vous semble peut-être tomber des lèvres de M. de la Palisse. Et bien non, et l'expérience de dix années d'étude et de bientôt vingt années de vie religieuse me le prouve jusqu'à l'évidence: on ne se forme pas toujours l'idée de la vie franciscaine en puisant aux bonnes sources.

On lit des ouvrages de seconde, de troisième main, et ce ne sont même pas toujours les meilleurs, et l'on oublie les pièces capitales. Il m'est arrivé de trouver des gens censément versés en la matière et qui n'avaient pas lu Thomas de Celano, le *Sacrum Paupertatis*, *le Speculum Perfectionis*. En vérité, je vous le demande, n'est-ce pas une pitié et une honte?

Vous autres anglais vous seriez plus coupables si vous agissiez de la sorte. Au moment même où l'un de vos membres vient de publier un charmant volume (*S. Francis and his Friends rendered into English from Franciscan Chronicles* par M. Horatio Grimley), vous recevez la traduction en votre langue de ces deux vies de Celano d'après la magnifique édition latine due, je me plais à le répéter, à l'un de mes meilleurs confrères.

Vous avez trois et quatre *Works of St. Francis*. Vous avez maintes traductions d'autres ouvrages qui ne sont accessibles qu'en latin aux lecteurs des autres nations. Je vous en prie, servez-vous-en.

Ainsi nourris de la substantifique moelle de la parole de St. François, de ses écrits, de ses avis, de ses conseils, de ses règles, miroirs de l'esprit de Jésus-Christ et de l'Evangile, vous ne serez plus exposés à tomber dans des erreurs pareilles à celles que M. Sabatier et M. Coulton n'ont pas su éviter; vous ne verrez pas en St. François un ennemi de l'Eglise Romaine, mais au contraire un chrétien tellement animé de la foi catholique qu'il peut être comparé sans effort aux fervents disciples de St. Pierre et de St. Paul.

Digitized by Google

Vous le goûterez alors avec sa foi à l'Eucharistie qui lui fait dicter une encyclique au monde pour promouvoir ce culte.

Vous le comprendrez avec sa soumission au prêtre qu'il préfère à l'ange, avec son obéissance au Pontife romain dont il veut recevoir un Cardinal Protecteur.

Vous l'apprécierez avec son désir de tout christianiser dans le monde, alors surtout qu'on veut aujourd'hui et bien à tort, tout laïciser.

Vous l'aimerez avec son attachement à l'Eglise, attachement qui lui a donné, à lui seul, la victoire sur l'égoïsme et le triomphe sur l'erreur.

Oh! n'est-ce pas pour n'avoir point saisi cette âme intérieure que l'Armée du Salut, par exemple, dans sa vie de St. François par Eileen Douglas, n'a donné de lui qu'un portrait ridicule! N'est-ce pas pour cette raison que le feu évêque de Durham, Westcott, dans ses *Social Aspects of Christianity* n'a pas pu lire en St. François? N'est-ce pas pour cela que des gens comme William Fitz-Maurice dans sa *Lay Priesthood* ont méconnu l'essence même du Premier et du Troisième Ordre? N'est-ce pas pour cela que les efforts des habitants du monastère de Plaistow et leurs correligionnaires féminines de la ligue de Miss Marshall n'ont abouti qu'à une caricature presque sans vie? Nous ne rions pas de ces tentatives, parce qu'un homme ne doit jamais mépriser un sentiment humain dès qu'il est sincère; mais nous les plaignons d'avoir laissé la proie pour l'ombre et nous pleurons de voir tant de bonnes volontés perdues.

Oh! de grâce si non content d'étudier St. François, vous voulez l'imiter, et si vous le prenez avec sa pauvreté, son humilité, sa simplicité, sa corde et ses pieds nus, prenez-le aussi avec ce qui lui tient davantage au cœur, avec Marie, avec l'Eucharistie, avec le Pape.

De grâce si nous voulons nous faire une âme franciscaine, faisons-le en nous imprégnant de l'Evangile et de ces lectures qui ont moulé l'âme de nos prédécesseurs, comme par exemple ce charmant Ms. Regius. 2. A. II. de votre British Museum, ms. tout de piété, de douceur et de foi.

Et si nous parlons de St. François, si nous nous disons ses amis ou ses imitateurs, de grâce enfin, n'agissons pas de manière qu'il ait à se plaindre de notre langage ou à rougir de nos actes.

Fr. Ubald d'Alençon,
O. M. C.

Digitized by Google

ESTHÉTIQUE
ET COMPOSITION DE LA MUSIQUE SACRÉE.

(Fin) (1).

---

§. IV. — LA BEAUTÉ.

Pour satisfaire aux exigences de l'Esthétique ce n'est pas suffisant d'agglomérer des sons, d'agencer des notes entre elles; il n'y a là après tout qu'un travail matériel, mécanique et machinal. La quadrature des phrases, la consonnance des accords n'engendrent pas nécessairement des chefs-d'œuvre. Il n'est pas rare de voir de jeunes élèves, qui sans manquer aux règles de l'art savent compiler des accords et sont néanmoins incapables de créer un travail artistique.

In vitium ducit culpae fuga, si caret arte (2).

L'élément de perfection est quelque chose de transcendant: et ce qui plaît en musique comme dans tous les arts, c'est la beauté. « L'objet suprême de l'art n'est ni la science ni la vérité, mais cette mystérieuse musique des choses qu'on nomme la beauté », a dit Théodore de Wizewa dans *Les maîtres italiens d'autrefois* (3). La beauté, enseigne le sage Platon, est la splendeur du Souverain Bien se manifestant en ce que l'œil, l'oreille ou l'esprit, perçoivent. Pour mériter d'occuper une place dans le culte du Très-Haut, la musique a besoin d'emprunter elle aussi quelque chose à ce Souverain Bien qui est Dieu.

Que faut-il à la beauté? Trois choses, répond saint Thomas

1. Voy. N^os d'août et de novembre.
2. Horat., *de Arte poet.*
3. Paris, Perrin, 1907.

Digitized by Google

ou plutôt l'auteur d'un ouvrage attribué au Docteur angélique, l'intégrité ou perfection, la juste proportion ou consonnance et finalement la clarté, *ad pulchritudinem tria requiruntur, integritas sive perfectio, debita proportio sive consonantia et item claritas* (1).

L'intégrité, première cause de beauté, est le complet développement, la totalité de l'extension ou dimension compétente aux parties constituantes d'un être ou d'un objet.

L'intégrité est cette quantité difficile à déterminer, mais telle pourtant que le sens qui la perçoit ne serait point satisfait si la vraie proportion venait à faire défaut. L'intégrité est la proportion juste et adéquate, convenant à chaque objet grand ou petit, peu importe. La grandeur n'est pas nécessairement une condition du beau ; un petit objet est fort souvent ravissant de beauté: « *Minoritas proportionata in subjecto in quo est pulchra est* (2). »

L'intégrité est en musique le développement complet d'un thème ; c'est la totalité d'une phrase, belle du commencement à la fin, belle en tous ses détails, en tout son ensemble.

Un musicien désireux d'apprendre à développer une idée pourra très avantageusement s'exercer à de courts préludes, dont les livres grégoriens si émaillés de mélismes souples et élégants lui fourniront le thème et comme un *leitmotiv*. Poursuivre dans le genre fugué ou dans le style d'imitation une phrase d'offertoire, paraphraser les notes du Sanctus serait en outre ce qu'il y aurait de mieux pour entretenir le recueillement et favoriser la dévotion. Si le grand orgue en égrenait encore la mélodie, les cœurs répéteraient aussi dans le silence : *Sanctus, Sanctus, Sanctus* ; ce serait incontestablement plus religieux et autrement beau que des variations qui ne ressemblant à rien, troublent et exaspèrent les assistants qui voudraient se recueillir et prier.

L'ordre, qui est la qualité esthétique par excellence, n'est pas quelconque, mais cet ordre voulu, que saint Thomas appelle *debita proportio*. Or la proportion est la relation juste, la graduation adéquate, la consonnance parfaite entre toutes les parties ; c'est l'harmonie absolue entre les divers éléments. La proportion est en musique la progression naturelle, la suite d'une idée présentée et développée dans une même tonalité, sans contrastes violents, sans changement brusque et non motivé du rhyth-

1. Op. *de pulchro et bono.*
Raym. Lull., *Ars gener.*, p. x, c. xiv, n. 37.

Digitized by Google

me, mais se continuant d'après une symétrie également soutenue. La proportion est l'équilibre constant par le moyen des accords ou par la douce relation de sonorité. Si la combinaison des jeux est disproportionnée, les uns trop sourds, les autres trop criards, il n'y a pas symphonie, et faute de la proportion convenable des timbres l'effet sera forcément désagréable à l'ouïe.

Un morceau peut être apparemment joli, gentil même, mais à cause de son manque de proportion et de juste équilibre il ne sera que mignard, et nullement beau ; ainsi l'ont pensé certains philosophes « *aliquid potest esse formosum et non pulchrum deficiente proportione justa* ». Au mot *formosum* ils attachent en effet une signification de mollesse et de volupté, et à *pulchrum* celle de dignité et de noblesse (1). Cette distinction s'applique assez bien à certains morceaux où de temps en temps un même thème vient doucement flatter l'oreille, mais d'où la gravité est absente.

C'est une erreur de faire consister la beauté en des combinaisons purement subjectives. Le beau ne relève pas plus des seules progressions harmoniques ou des difficultés de doigté habilement vaincues, que des procédés de la modulation, cette suprême ressource des organistes à court de sujets et d'idées.

La clarté, autre condition de la beauté, est ce qui donne le charme à toutes les choses et les orne de grâce. Le soleil si radieux et si beau ne participe précisément de la beauté, dit Menéndez Pelayo, que par sa clarté et sa lumière. La clarté est la résultante de l'ordre et de l'unité dans la disposition des éléments constitutifs des œuvres, et « l'éclat est la manifestation de la proportion voulue ou de l'ordre », comme l'enseigne son Eminence le cardinal Mercier en sa *Métaphysique générale*. La clarté est le lustre et la splendeur des teintes en peinture, la grâce des timbres en musique, et dans tous les arts ce je ne sais quoi d'immatériel qui rend une œuvre facilement intelligible. La clarté est enfin ce qui aide à connaître sans fatigue et à discerner le vrai beau ; car là où il y a fatigue, le plaisir est toujours moindre et la jouissance diminuée.

La clarté n'est cependant qu'une qualité relative se diversifiant à l'infini. Elle est pour les peintres la distribution parfaite de la lumière et des ombres, le coloris caractéristique des différentes

1. M. Pelayo, *Estetica*, t. II, v. I, c. VIII.

Digitized by Google

écoles. Elle est chez Ribera par exemple l'apparence diaphane et si vivante des chairs. En littérature elle est l'exposé net et précis des idées, exposé si clair et si évident que les gens les plus simples en peuvent eux-mêmes saisir et deviner la trame. En musique elle est l'enchaînement naturel, logique et distinct des phrases et de leurs périodes, l'absence de tout enchevêtrement confus, de toute complication outrée que rien ne justifie. S'il n'est pas requis que les personnes étrangères à la musique soient en mesure de suivre tous les méandres d'une savante improvisation, il est au moins désirable qu'un morceau de musique ne soit pas une énigme pour les gens du métier, un véritable labyrinthe ou quelque chaos inqualifiable. Garder les règles de la perspective dans un dessin, observer les teintes locales, harmoniser les tons sur une toile, ménager à propos le clair-obscur et l'éclat des couleurs, c'est communiquer la vie à un travail. Faire ressortir tour à tour un thème mélodique dans une partition, lui donner de la transparence et de la lumière en le soulignant d'une douce harmonie, c'est faire preuve de tact artistique chez un musicien.

Moins il y a de complication dans une œuvre, plus le résultat est certain. La simplicité, ennemie de toutes les recherches et de toute superfluité, est ce qui rend la beauté partout plus attrayante. Qu'y a-t-il en musique de plus gracieux qu'une simple cantilène grégorienne, que les gens simples peuvent comprendre, et que les âmes sincères savourent avec tant de délices! Trois ou quatre notes y sont d'un effet incomparable. Qu'y a-t-il de supérieur aux récitatifs de l'office divin? Quoi de plus beau que la mélodie toujours si neuve et si fraîche de la *Préface* ou du *Pater*?

Les ornements de l'art moderne ne répugnent pas sans doute avec la simplicité : l'important est de savoir en ménager l'emploi, n'en point abuser afin de ne jamais troubler l'harmonie du tout par leur surabondance.

A ces conditions essentielles et primordiales de la beauté esthétique vient nécessairement s'en ajouter une autre, la convenance. De même que dans l'ordre physique les éléments de beauté se diversifient à l'infini selon la nature des objets, ainsi dans l'ordre métaphysique la variété se retrouve et doit être en rapport avec les sentiments qu'il s'agit de traduire, sur la pierre avec le burin ou sur la toile avec le pinceau. Or cette variété doit être telle qu'elle puisse correspondre avec les impressions morales que les sons doivent éveiller et susciter. S'il existe une beauté pour

Digitized by Google

représenter la joie, il en est une autre pour rappeler la douleur. Et puisque en chaque chose, dit Alexandre de Halès, la grâce est l'union de ce qui est beau et convenable, « *decor elementorum omnium in apto et pulchro consistit* (1) », il s'en suit de l'avis du pieux docteur que sans la qualité de convenance il n'y a pas de beauté complète. Dans l'hypothèse présente la beauté intrinsèque et mathématique ne suffit pas ; car la vraie beauté dans les arts chrétiens ne saurait être séparée des raisons de convenance. Une chose belle en elle-même devient réellement convenable quand elle répond à l'usage qu'on en doit faire « *differentia pulchri et apti in hoc quod pulchrum dicatur in seipso, aptum secundum quod homini accommodatur vel alicui rei cui convenit* (2). »

A ces conditions la musique n'est religieusement belle que si elle convient au culte divin auquel une décente alliance l'unit et l'associe pour rehausser les cérémonies sacrées, « *aptum ex conjunctione decenti cum alio* (3) ». Là en vérité il y a beauté où règne la concordance de mode, d'espèce et d'ordre; c'est encore ce que réclame le docte frère-mineur,« *dicitur res pulchra...quando tenet modum debitum, et speciem et ordinem* (4) ». Alexandre ne fait du reste que répéter la théorie de Platon : *Pulchritudo constat ex tribus : ordine, modo, specie.*

En musique religieuse le mode c'est la prière. Une mélodie qui ne prie pas et ne porte pas les fidèles à prier ne possède pas en vérité la modalité liturgique. De son essence la prière est quelque chose de grand, de sublime et de supérieur : *Oratio est quid sublime, magnum, excelsum.* La musique doit être tout cela, et ne sera absolument belle que si elle atteint ce mode, car prier et faire prier est sa finalité principale. Or de la fin, enseigne Aristote, dépend la raison de beauté en toutes choses, οὗ ἕνεκα συνέστηκεν ἢ γέγονε τέλους, τὴν τοῦ καλοῦ χώραν εἴληφεν (5).

Cette théorie, d'ailleurs si juste, se présente en d'autres termes sous la plume de Taine et se trouve à la fois confirmée par la définition que ce philosophe donne de l'art. « L'art a pour but de manifester le caractère capital, quelque qualité saillante et notable (6). » Le caractère spécial, la qualité saillante, et faut il le

1. Alex. Halens, p. II, q. XVI, membr. V.
2. *Id., ibid.*
3. *Id., ibid.*
4. *Id., ibid.*
5. Aristot., *de Animal.*, l. I, c. V.
6. Taine, *Philosoph. de l'Art*, P. I, c. I, § V, p. 33.

Digitized by Google

dire, l'essence de la musique sacrée sont la prière. Voilà le mode, l'unique et le seul vrai.

Un jour le célèbre professeur belge, Lemmens, venant d'entendre le *Sanctus* du temps de carême, ne put dans son enthousiasme retenir le cri de son admiration: « Celui qui a fait cela savait ce qui allait se passer à l'autel ». Bien autre fut mon impression lorsqu'il y a près de deux ans j'assistai un matin à une fête patronale que l'on célébrait dans une église napolitaine. Au grand orgue on touchait sans goût et sans art. Pour répondre au célébrant à la Préface l'organiste accompagna de toute la puissance de son instrument quatre voix mal éduquées, et tous à la fois coupaient sec la dernière syllabe à peine ébauchée; c'était irrévérencieux au suprême degré; mais c'était évidemment un moyen de narguer et de protester, car l'éminentissime cardinal venait de rappeler les instructions du S. Père sur la musique sacrée.

Le genre religieux rejette et bannit de l'Eglise les ariettes d'opéras, les arpèges d'orgues de barbarie, les fioritures, les batteries style fanfare et musique de régiment, tout ce qui en un mot ne peut concorder avec la gravité de la prière. A la prière conviennent le calme et la sérénité, la paix et la tranquillité; « *quiete et tranquillitate opus habent preces* (1); l'âme recueillie abhorre le vacarme. Si bien que la musique, fidèle et humble servante de la liturgie, ne saurait évoquer dans les esprits l'idée d'une mer en furie, la pensée d'un champ de bataille, ou la dispute de gens en colère.

Voilà pour le mode. Quant à l'espèce ou genre, l'Eglise a dès son origine uniquement et invariablement admis la tonalité diatonique pour la composition de ses cantilènes. Forte, vibrante et noble, cette forme dispose mieux l'âme aux sentiments de grandeur, de générosité et de sacrifice. Anticipant les Sages du christianisme, les philosophes païens l'avaient compris de la sorte et c'est pourquoi les législateurs prohibaient à Lacédémone l'emploi du chromatisme, mou, efféminé et si propre à fomenter les passions. Tant de sévérité, marque d'une profonde sagesse, est une leçon dont l'enseignement devait être profitable aux premiers chantres chrétiens et aux vrais artistes catholiques de toutes les époques. La religion du Christ n'a-t-elle pas en effet pour fin dernière de soulever les hommes au-dessus des sensations purement terrestres et de conduire les âmes à la vertu?

1. Theophilact., *in Marc.*, c. VII, Basileae 1570.

Digitized by Google

S'il est permis d'emprunter des comparaisons dans les autres arts, on pourra désirer que la musique liturgique ait la sérénité des toiles des Primitifs, l'expression mystique et suave des fresques d'un Giotto, la candeur des œuvres d'un fra Angelico, la piété si douce d'un Boticelli. Et si l'artiste veut employer toutes les ressources de la science musicale, oh ! qu'il le fasse, et parfois il le faut, que sa composition revête le calme angélique des Immaculées de Murillo, qu'elle atteigne l'extase d'un saint François de Zurbaran, le ravissement d'une Marie Magdeleine de Ribera, mais que jamais, au grand jamais elle n'offre l'aspect de ces immenses et fantastiques peintures où le peintre réaliste a voulu, semble-t-il, représenter quelque charnier vivant.

Pendant un séjour à Naples je franchis un dimanche matin le seuil d'une toute petite église. On y chantait un office, oh ! lequel je ne puis le dire, car là-haut l'on mâchonnait des syllabes inarticulées, que dans son infinie miséricorde le Seigneur sans doute écoutait quand même, mais où le diable peut-être trouvait également un petit à-compte. Dès en entrant je fus saisi d'entendre une musique que sincèrement je croyais venir de la rue ; ce n'était que de là, pensai-je, qu'elle pouvait bien m'arriver. Erreur ! je prêtai une oreille plus attentive. Je ne me trompais plus ; c'était de là-haut, de la tribune que tombaient ces burlesques accords. Impossible d'en douter, c'était à coup sûr un improvisateur qui se divertissait sur le clavier, car il n'est vraisemblablement aucun artiste au monde qui osât livrer à la publicité de tels échantillons.

L'ordre enfin vient ajouter un dernier relief, un charme suprême aux œuvres de l'art.

Qu'est-ce qui fait le charme de la musique, par exemple, sinon l'harmonie, c'est-à-dire la concorde, la consonnance et la symphonie, d'où cette pensée de notre Père Philippe Diez : « la musique tout entière est ordre. *Musica tota ordo est ?* (1).

L'ordre, c'est la coordination dans la facture même d'un morceau de musique ; c'est l'entrée tantôt simultanée de toutes les parties harmoniques, tantôt successive des voix qui peu à peu viennent se grouper en symphonie ; c'est dans l'exécution l'alternative des *pianos* et des *fortes*, selon la nature des pièces et la structure des phrases. L'ordre est encore la distinction logique et rationnelle des mêmes pièces au fur et à mesure que se dé-

1. P. Phil. Diez, *Sermon. in I. Concept.*, conc. IV, tom. III, pag. 90, col. I.

Digitized by Google

roule le cérémonial liturgique. Il y a une progression d'ordre dans la composition des mélodies sacrées que les auteurs anciens ont su respecter avec un soin jaloux. L'introït ne ressemble pas à l'offertoire, ni celui-ci à la communion. Afin de mettre ses compositions et son jeu en rapport avec les différentes parties des saints offices, il est nécessaire que l'organiste soit lui-même conscient de la constitution des fonctions sacrées. L'ignorance est en vérité chez certains un réel outrage du culte divin. D'aucuns paraissent ne pas même se douter de ce qui se passe autour d'eux ; et à n'en juger que par le vacarme de l'orgue à l'instant si solennel de la Consécration et de l'Elévation, les assistants seraient en droit de se demander, et avec juste raison, si au lieu d'un catholique ce n'est pas un protestant ou quelque juif qui se moque indécemment de la piété des fidèles en adoration.

D'où provient encore la beauté ? Elle n'est pas, on le sait, le produit de calculs mathématiques, et pas davantage une qualité absolue, mais au dire du Vén. Jean Duns Scot, elle est un agrégat de choses qui se conviennent entre elles « *non est aliqua qualitas absoluta... sed aggregatio omnium convenientum* (1). » La beauté, d'après le divin Platon, est la grâce procédant de l'harmonie entre des éléments divers, « *pulchritudo gratia quaedam est, quae ut plurimum ex concinnitate plurium maxime nascitur* (2). » Il y a en tout ce qui est beau quelque chose d'immatériel ne relevant que de l'intelligence ; il y pénètre quelque chose de transcendantal, et c'est pourquoi le philosophe grec définit la beauté en la qualifiant de spirituelle, *pulchritudo spirituale quoddam*, et Platon s'en explique clairement par une comparaison : « *Eadem hodie quae anno superiori corporis vestri figura, gratia vero non eadem* (3). » Votre corps possède aujourd'hui la même forme que l'an dernier, pourquoi n'a-t-il plus la même grâce ? La grâce s'est fanée comme une fleur « *flor ipsas reliquerit* (4). »

A l'artiste qui imite la nature en la poétisant il faut un idéal, un concept qui serve de modèle. Or, pour découvrir ce type inspirateur, c'est jusqu'à Dieu qu'il est besoin de remonter. Si la beauté est fille de l'âme, c'est en Dieu que l'âme puise toutes ses inspirations et le premier concept de ses créations artistiques. Dieu est le centre infini, la circonférence infinie de toutes choses. L'harmonie

1. Scot, *Sent.*, l. II, d. 40.
2. Plato, *Comm in Conv.*, orat. I, c. III.
3. *Id.*, *ibid.*, orat. V, c. III.
4. Plat., *de Republ.* dial. X.

Digitized by Google

de l'auguste et adorable Trinité est le prototype de toute harmonie terrestre, et l'exemplaire sublime des œuvres du génie humain.

Au XIIe siècle on chantait à l'office cette collecte : *Concede quaesumus Domine, qui es suavissimum melos armoniae* (1), Seigneur, qui êtes un doux concert d'harmonie, accordez, nous vous en prions... C'est ainsi qu'aux perfections souveraines, la musique religieuse de la terre, pâle image de l'harmonie divine, doit emprunter de la majesté, de l'élévation et de l'ampleur.

§ V. — LE GOUT.

L'assemblage mécanique de plusieurs éléments ne suffit point à la constitution des chefs-d'œuvre. Des proportions mathématiques sont assez peut-être pour obtenir un heureux mélange des couleurs et justifier telle ou telle série d'accords en musique ; mais sans la grâce que seul le bon goût communique, tout reste froid, sec et raide.

De même que l'observateur a besoin du bon goût esthétique pour juger sainement les objets d'art, ainsi est-il nécessaire que l'artiste en soit abondamment muni et pourvu s'il veut brosser de bonnes toiles ou grouper des phrases mélodiques.

Le goût, ce sentiment appréciateur des productions de la nature et de l'art, est la faculté de juger chaque chose. Ce n'est pas, qu'on le sache bien, le jugement scientifique, mais cette sorte d'intuition spontanée, ce moyen de découvrir comme d'instinct, sans analyse préalable et sans l'appui d'une réflexion mûrie, les qualités esthétiques de toutes choses. Cette appréciation n'est pas non plus l'effet de la seule perception sensitive, car disent les philosophes, le sentiment du beau a son principe dans une connaissance (2), et pour juger des arts il faut à la fois le concours des sens et de l'imagination agissant simultanément sous la conduite de l'intelligence. Le bon goût, écrit à son tour le Dr Gérard, n'est entièrement ni un don de la nature, ni un pur effet de l'art ; il participe de l'un et de l'autre. Le bon goût n'est pas une puissance distincte de l'âme, mais comme le quotient de deux opérations chez l'individu, à savoir de l'intelligence et des sens. Cette double dépendance renferme les causes de perfectibilité et de dépravation possibles du goût. Sous l'empire de l'intelligence le

1. Cod. *Arund*, 166 340, f° CXXVIII, Brit. Mus.
2. Card. Mercier, *Métaphysique gén.*, IV p., c. IV, p. 568.

Digitized by Google

goût s'affine et s'épure par la contemplation des merveilles de la nature, se forme à la vue des œuvres d'art, et par la culture atteint sa perfection. La trop variable impressionnabilité des sens est de son côté décevante et trompeuse, et dès lors fait dévier l'esprit en le détournant du vrai. Aussi bien chez celui qui ne sait rien observer, ou qui ne réfléchit pas, la faculté d'apprécier s'atrophie promptement, languit et s'éteint ; mais celui qui pense et sait admirer puise de fructueuses leçons dans l'examen silencieux et dans le recueillement intime du cœur. D'où il résulte qu'une sage direction basée sur les règles de l'art et aidée de la pratique assidue mène avec certitude à ce qui est intrinsèquement beau et de bon goût.

Le goût est susceptible, il est vrai, de formation, d'amélioration, et de perfectionnement ; mais on le suppose déjà préexistant et dans son état *potentiel*, c'est-à-dire prêt à recevoir les empreintes extérieures ; car le goût est une disposition que Dieu lui-même dépose en l'âme quand il la crée. Bien en vain par conséquent se fatiguerait un musicien à multiplier des agencements harmoniques s'il n'était en même temps doué du bon goût qui juge, apprécie, et communique aux œuvres de l'esprit le relief, la grâce et le charme. Le bon goût est nécessaire ; c'est une vérité admise ; mais il faut qu'il soit droit, pur, correct, et capable de distinguer le beau parce que tel ; et s'il est possible, ce goût doit être exquis et délicat, perspicace au besoin afin de pouvoir apprécier tous les degrés de la beauté et de discerner en toutes choses ce qui est le mieux, le plus noble et le plus élevé. L'organiste à qui est confié le rôle important de rehausser à sa façon les cérémonies du culte doit tendre à la perfection du goût. Faire jaillir sous un habile doigté des mélodies et des symphonies qui ne contrastent point avec l'idéal que l'auditeur de bon sens se fait et se doit faire de la musique d'église, est le vrai but qu'il s'agit d'atteindre.

En musique comme en architecture, en peinture comme en rhétorique, en tous les arts il existe un style spécial et particulier destiné à traduire les différents sentiments de l'âme, et à représenter les faits les plus variés et circonstanciés de la vie humaine. Le langage du prédicateur en chaire n'est pas celui du tribun ou de l'homme de barreau ; la latinité de la liturgie catholique ne se modèle pas sur les périodes des grands orateurs romains. L'élément premier, la matière de toutes les compositions musicales est invariablement le produit des vibrations des ondes sonores. C'est avec le son que l'on écrit les cantiques et

Digitized by Google

les romances, les oratorios et les opéras, les communions et les cavatines. Une différence essentielle sépare néanmoins la musique d'église de celle du théâtre ; une quiddité particulière caractérise la nature de chaque genre et de chaque espèce ; des accidents divers modifient la substance musicale. Les œuvres profanes empruntent souvent leur charme à l'emploi du chromatisme, que l'Eglise au contraire répudie ou n'admet que transitoirement ; le diatonisme en effet forme l'essence du chant liturgique. Le rhythme, principe formel de la musique en général, différencie encore l'un et l'autre genre. Au théâtre l'on prône et l'on autorise toutes les combinaisons rhythmiques possibles, et souvent ce qui est le plus sentimental, le plus passionné, est par suite le plus frénétiquement applaudi, tandis qu'au lieu saint on ne tolère et n'admet que les rhythmes graves, calmes, sérieux, ceux-là seuls qui favorisent le recueillement. Si dès lors au cours des siècles, en vertu de l'influence des milieux, en raison de l'appauvrissement de la foi, de la décadence de la vraie piété, le sentiment esthétique religieux s'est notablement altéré dans les esprits, la musique chrétienne n'a cependant jamais perdu l'entité objective et métaphysique qui lui est propre.

Et pourtant il y eut un temps où, s'il est permis d'user d'une aussi énergique comparaison, une sorte d'hérésie artistique se glissa jusque dans le sanctuaire. Il fallut tout changer, tout bouleverser afin de tout ramener au type des conceptions nouvelles. De splendides verrières furent obstruées, d'élégantes rosaces remplacées par de la maçonnerie, ou masquées par de monstrueux autels, des fresques superbes recouvertes de boiseries ou pis encore, d'un affreux plâtrage, tandis que des caissons géométriques substituèrent des voûtes sveltes et élancées. Et tout cela au nom du bon goût. De façon que l'on vit des chefs-d'œuvre devenir une ironie de l'art. La musique fut-elle plus fortunée ? L'on voudrait le penser, mais hélas ! l'abomination ne connut pas de frein.

L'atmosphère ambiante au sein de laquelle s'agitent encore les générations actuelles, n'est pas totalement purifiée. Il manque à son assainissement l'élément de la vraie et solide piété. La fièvre d'émotions, le besoin outré de sensations fortes et neuves, l'insatiabilité de la curiosité de sentir ont désorienté la presque totalité des esprits. Une soif inaltérable de nouveautés fait perdre souvent le nord à des esprits d'ailleurs pondérés et sages. Si bien que la cantilène sacrée est appréciée et goûtée de fort peu de gens.

Digitized by Google

Faudra-t-il donc que la musique liturgique soit soumise aux caprices de l'homme, et à toutes les transformations qu'apportent les siècles ? Cela ne saurait être. Tandis que la musique profane, mise au service des passions humaines, subit et suit l'évolution de tout le reste, la musique religieuse a besoin d'une certaine immutabilité. Elle doit emprunter à la foi un peu de sa stabilité, au dogme quelque chose de son invariable fermeté, et avoir enfin la placidité et la quiétude de la prière ; c'est-à-dire qu'elle doit rester ce qu'elle est dans son essence.

Et c'est pourquoi parce que « le sentiment esthétique est fondé sur la nature des choses (1), » l'on a vu surgir à toutes les époques des hommes de bon goût, prêts à condamner la fièvre délirante de la foule, et l'engouement des masses avides de formules musicales extravagantes et admiratrices des rhythmes légers et sensuels. Pour s'insurger contre l'insouciance de musiciens peu scrupuleux, les seuls du reste à tirer profit de l'errement populaire, des milliers de voix ont dénoncé et condamné hautement le dévergondage éhonté des artistes, rappelant avec énergie tant aux compositeurs qu'aux simples fidèles ce que doit être la musique des divins offices.

C'est au choix qu'il fit de thèmes grégoriens pour en créer de nouveaux chefs-d'œuvre, que Palestrina, ce prince de la polyphonie, est redevable de son triomphe au XVIe siècle. Christophe Morales, ce maître espagnol à l'âme si éminemment esthétique, ne concevait point la musique comme un art frivole et mondain, créé seulement pour divertir ; il l'envisageait au contraire comme une source d'éducation et un moyen très efficace à la moralisation des esprits et des cœurs.

Sans doute en musique aussi bien que dans les autres arts chaque artiste a sa manière de concevoir et sa façon de représenter les choses, et il y a comme quelque chose d'indéfinissable qui caractérise chaque maître. Josquin Desprès n'écrivit pas comme Orlando di Lassus, Vitoria se distingue de Palestrina. De même dans le chant purement choral un Introït est différent d'un Graduel ; un Offertoire d'une Communion, et ainsi des autres morceaux.

Mais l'anarchie intellectuelle et morale, cause de tant de ravages dans les âmes, n'est ni moins réelle, ni moins palpable et saisissante en musique que dans tout autre ordre d'idées et de choses.

1. Card. Mercier, *Métaphys. génér.*

Digitized by Google

Les mots n'ont pas le même sens pour tous ; les notions communes ont partout perdu de leur signification. Musique sacrée, chant religieux sont des termes que chacun entend à sa guise. Et c'est cette acceptation particulière des mots qui engendre les malentendus. Ollé-Laprune avait donc bien raison d'écrire : « Tout ce qui est cime, sommet, est couvert de nuages ; tout ce qui est racine, fondement, est enfoui en d'obscures profondeurs (1).» Ici, la cime c'est la prière du chant ou la prière par le chant ; la racine c'est la forme mélodique adoptée par l'Eglise. Mais l'on demeure dans l'entre-deux du sentimentalisme. L'inintelligence des choses de Dieu et l'attiédissement de la foi sont le double obstacle qui rend inaccessibles à certains esprits la haute sublimité et la mystérieuse profondeur du chant chrétien.

Néanmoins il existe comme un type métaphysique et idéal de l'art vraiment religieux ; il y a comme une objectivité propre à la musique liturgique, que les anciens connaissaient et que les maîtres de la polyphonie ont su reproduire, d'après un concept quelque peu divers quant à la forme extérieure, mais pourtant toujours en conformité avec la vérité.

L'on ne manquera pas de se réclamer encore de la différence des goûts selon le tempérament des nations et des races. C'est juste. Si l'on peut évoquer cet argument, il ne serait pas bon cependant d'en abuser et de se faire illusion. De l'art dont elle relève la musique religieuse possède toutes les qualités. Or « l'art a cela de particulier qu'il est à la fois supérieur et populaire, il manifeste ce qu'il y a de plus élevé, et le manifeste à tous (2). » Et c'est là le propre du chant ecclésiastique, manifester le beau et le manifester à toutes les générations de tous les temps. Parlant de l'exécution musicale, un écrivain, Tapia (3), fit au XVIe siècle une bien dure critique du goût des nations. Sévère censure qui peut-être ne s'appliquait qu'à la musique mondaine !

Bien loin donc de se laisser guider par le seul caprice, les organistes et les compositeurs doivent avoir grand soin de s'inspirer des règles sûres du bon goût esthétique tel que le comporte la nature de l'art chrétien. A l'instar de la prière qui sur les lèvres du prêtre est l'expression résumée de la pensée de tous, la mu-

1. Ollé-Laprune. *Les sources de la paix intellectuelle*. Paris, 1892, p. 3.
2. Taine, *Philos. de l'Art*, P. I. c. I, § VII, p. 48.
3. ....los ingleses jubilan, los franceses cantan, los ytalianos unos balan como cabras y otros ladran como perros, los allemanes aullan como lobos, los españoles lloran porque son amigos de B mol. — Tapia, *Vergel de Musica*, c. XIX. Burgos, 1570.

Digitized by Google

sique doit être l'écho de tous les cœurs, la manifestation des sentiments et impressions des âmes ; tour à tour, elle doit prier, supplier et se courber devant Dieu, calmer et pacifier les cœurs, et ne jamais susciter la tempête des émotions terrestres.

Dépourvue des signes de la véritable religiosité la musique manque de bon goût ; on ne peut la dire belle dans toute la force du terme.

Parmi les gens de piété et dans le monde intellectuel, au nombre des ecclésiastiques, théologiens ou liturgistes, beaucoup aujourd'hui encore ne sachant secouer assez fort le joug de la sentimentalité, ont peine à distinguer souvent ce qui est beau et de bon goût de ce qui est purement agréable, et sans tenir un compte suffisant des motifs de convenance s'illusionnent et s'extasient devant ce qui leur plaît,et parfois même jugent avec une extrême sévérité ceux qui ne sentent pas comme eux ou n'admirent pas ce qui les charme. Mozart tout le premier ne reconnaissait point en ses œuvres le caractère vraiment religieux. Charles Gounod, qui sur la fin de sa vie se retirait volontiers sur les bords de la Sarthe, en ce charmant petit coin de France qu'on appelle Solesmes, afin d'y entendre le chant viril des Moines de St-Pierre et d'écouter les moniales de Ste-Cécile modulant les vieilles cantilènes grégoriennes, Gounod ne serait point aujourd'hui du nombre, hélas toujours trop nombreux, de ceux qui demandent et veulent encore entendre l'*Ave Maria*, arrangé sur le premier prélude de Bach. Cette paraphrase, d'ailleurs si artistique et d'un effet si ravissant dans une salle de concert,est, il faut l'avouer, dépourvue de la gravité et de la sévérité requises. S'il y a là de quoi récréer l'imagination et chatouiller mollement la sensiblerie, aucune âme foncièrement chrétienne n'y trouvera l'aliment à sa piété. Et la théologie orthodoxe ne saurait pardonner au célèbre compositeur d'avoir osé supprimer d'un trait ces deux mots du dogme catholique : *Mater Dei.*

D'un commun accord psychologues et philosophes reconnaissent en chaque individu deux tendances constamment en lutte l'une avec l'autre. Une inclination de nature entraîne comme fatalement vers la volupté et le plaisir, tandis qu'une seconde disposition, fruit de la science acquise et de l'amour du bien, relève l'individu et l'élance vers le beau, l'excellent et le parfait. Dans cette lutte incessante, à moins que la foi n'éclaire efficacement la raison et ne la dirige, l'instinct inclinera et entraînera l'homme vers ce qui est purement délectable. Or ne chercher que ce qui

Digitized by Google

est agréable aux sens est une aberration des facultés ; car le plaisir, affaire de sentiment, varie comme le temps, change avec les individus et les nations. Au plaisir il manque pour être beau d'avoir l'unité et la stabilité, l'une et l'autre essentielles à la beauté. N'aimer dans les arts que le seul plaisir n'est pas en apprécier la beauté ni s'attacher à la vertu à laquelle ils conduisent. Platon l'a déclaré, il ne convient pas de juger la musique d'après la délectation qu'elle engendre ; il faut l'estimer et l'aimer pour le bien vers lequel elle dirige l'esprit (1). Les âmes qu'illumine la foi doivent donc par dessus tout savoir goûter non la beauté matérielle de la forme, mais la grâce morale, celle qui selon Chateaubriand réunit seule dans la musique religieuse les conditions essentielles à l'harmonie : la beauté et le mystère.

L'ignorance rendra quelquefois excusables ceux qui trouvent leurs délices dans une musique légère et sautillante, simple ramassis de réminiscences profanes. Ceux qui sont députés auprès des foules ont alors l'obligation d'inculquer et de propager les idées justes et vraies sur les beaux-arts ; que si les connaissances suffisantes leur font défaut; il leur incombe de s'instruire au plus tôt afin de s'acquitter intégralement de leur tâche et de fournir à la multitude la notion exacte de la beauté esthétique. Le goût dépravé d'un auditoire mal informé ne suffit pas pour autoriser et justifier les élucubrations fantaisistes et extravagantes que maints organistes se permettent de faire entendre. Céder aux sollicitations du vulgaire n'est point une excuse valable. Le devoir strict du musicien est de s'inspirer des préceptes du bon goût, et de réagir de tout son pouvoir contre le mauvais courant. Sa persévérance, cela est évident, aura le don d'éveiller ou de faire naître dans les esprits le bon sens esthétique. S'élevant donc au-dessus de ses sentiments personnels, il devra s'efforcer de traduire par le langage des sons les accents de la prière, et de susciter ainsi des surgies de ferveur, de transporter et maintenir les âmes en ces régions sublimes où les colloques sacrés s'échangent et se continuent avec l'Eternel.

Dans la préparation d'un travail et dans l'improvisation spontanée la personnalité de simple savant doit souvent s'effacer pour ne laisser place qu'à l'artiste chrétien. Si d'une part l'observateur goûte et jouit sans l'intervention réflexe de l'intelligence, si le dehors suffit à le captiver et charmer, le compositeur lui de

1. Plato, *de leg.*, l. XXXIV, dial. II.

Digitized by Google

son côté ne peut se laisser ainsi guider par les impressions; qu'il les raisonne d'abord. Bien loin d'être infaillible, le sentiment soumis aux fluctuations de l'imagination, est variable, parfois fantasque, bizarre ou trivial. Dans sa critique et dans son examen le musicien doit faire intervenir simultanément la raison, la science et la foi ; car ce n'est ni de la sensibilité du cœur, ni de la délicatesse des sentiments, mais surtout de la sublimité de la foi et de la ferveur de la piété que procède la rectitude du bon goût et que doit naître l'inspiration chrétienne. Voilà pourquoi un compositeur se mettra en garde contre l'indulgence toujours trop clémente d'un auteur pour son œuvre. L'apparence est décevante, a dit le poète latin, *decipimur specie recti* (1). Les compliments des flatteurs sont un périlleux écueil, où viennent échouer et faire naufrage ceux que n'a point encore mûris l'expérience : *Nunquam te fallant animi sub vulpe latentes* (2).

Viser au simple effet n'est pas davantage le but de la musique qui se joue ou se chante à l'église. De l'éloquence sacrée dont elle est sœur, la musique mise au service du culte, doit en emprunter le cachet de simplicité et de gravité. Simple elle plaira, grave elle touchera les cœurs, religieuse elle charmera les âmes et les fera prier. La rhétorique calcule les moyens de plaire, l'éloquence sacrée les méprise et ne sacrifie jamais à sa dignité : sans affectation comme sans imposture elle se maintient grave, digne, sincère et profonde. De la musique religieuse elle devient ainsi le modèle.

Que par mode, par inclination naturelle ou que trompées par une éducation fausse et erronée, certaines gens réservent leur préférence pour une musique quelconque, fade mais frétillante, c'est, hélas ! un fait trop commun. Que le manque de formation, qu'une habitude invétérée ou qu'une sensibilité trop nerveuse soit une explication de cet état d'esprit, passe encore ; ce n'est point cependant la preuve que la sentimentalité soit le vrai, le bon et le beau. La beauté réelle habite les régions où la grâce forte et virile a fixé sa demeure, et c'est là-haut, au-dessus de toutes les bassesses de la terre, loin des émotions purement sensibles que l'âme qui a conscience du beau substantiel tend à s'enfuir pour s'y reposer, et goûter dans son transport d'admiration esthétique les douceurs ineffables de la contemplation divine. Captiver les sens et par eux pénétrer jusqu'à l'âme est comme le

1. Horat., *de Arte poet.*
2. Horat., *de Arte poet.*

Digitized by Google

problème des arts ; aussi bien l'art que rehausse une indéfectible beauté a le don de plonger les esprits dans une suave extase et de les élever jusqu'à l'infini qui est Dieu.

La musique est le plus insinuant de tous les arts. Les vibrations des ondes sonores ont leur répercussion dans l'organisme qui les perçoit, et il existe entre le son et l'âme qui écoute une corrélation merveilleuse, il semble que l'âme soit comme un écho où le son prend une nouvelle puissance « e sembra che l'anima sia quasi un eco, ove il suono prende una nuova potenza. » Or les émotions qui seules doivent naître et se propager indéfiniment dans l'âme d'un fidèle disciple du Christ sont des émotions de piété et des élans de charité surnaturelle. Les puissances que les accents mélodieux et les symphonies harmoniques doivent mettre en activité, sont des puissances mystiques, des élans de ferveur. Or, la musique, si riche en apparence, est avec la ressource si abondante de ses accords et de ses rhythmes, d'une pauvreté que rien n'égale. Au lieu que la sculpture détermine avec précision les traits physiques, que la peinture anime de son coloris les scènes les plus variées, que la poésie enchante avec ses figures, ses cadences et ses rimes, que l'éloquence charme et captive par le rhythme de ses périodes, la musique demeure vague et indécise. Elle dit tout et ne dit rien. Son unique puissance est celle d'émouvoir. Or deux sortes de sentiments se disputent les jours de l'humanité sur la terre : la tristesse et la joie. L'objet premier et principal de la musique profane est de faire oublier aux hommes leurs peines, de noyer les chagrins dans la joie. Le moyen certain d'y réussir est d'utiliser toutes les ressources de l'art afin de susciter des émotions toujours nouvelles d'engendrer la soif du plaisir, d'attiser les sens et de fasciner les esprits par un bonheur factice ; et dans ce but rien n'est épargné. La musique catholique, au contraire, anoblit la tristesse, refrène et tempère la joie ; car dans l'âme des fidèles la tristesse et la joie sont des sœurs que le calme de la sérénité abrite d'un seul et unique manteau, également tissé de résignation et de reconnaissance. La tristesse ne confine jamais au désespoir,et la joie ne franchit guère les limites d'une prudente modération. Seule, toute seule, la cantilène grégorienne possède en la majesté de ses modes diatoniques, en la sobriété de ses neumes et de ses formules mélodiques le secret d'exprimer dignement et religieusement tantôt la profonde douleur, tantôt la sainte allégresse de l'âme. Grande et magnifique leçon qui ne peut échapper à l'atten-

Digitized by Google

tion de l'observateur intelligent, et dont il faut que le musicien sache toujours profiter. Si le bon goût dépend avant tout du sentiment et de l'expression, c'est une erreur toutefois de le confondre avec certaine grâce extérieure, avec le pathos ou le brio de la musique mondaine. La trop grande agitation du mouvement, la perpétuelle variété des rhythmes, l'exubérance des procédés ne cadrent en aucune manière avec le tempérament d'une musique chrétienne, où la simplicité et la piété doivent s'allier à la *beauté* vraiment pure et chaste.

EPILOGUE.

En guise d'Epilogue, qu'il soit enfin permis d'emprunter à la littérature catalane du moyen âge la très sage allégorie que le B. Raymond Lull mit au commencement de son traité sur la *Philosophie de l'amour*.

Alors qu'il était à Paris, Raymond sortit un jour de la ville et se rendit dans une prairie magnifique, au milieu de laquelle s'élevait un grand arbre ; sous l'arbre coulait une source abondante ; à l'ombre de l'arbre une femme d'une beauté ravissante, et vêtue de riches parements, pleurait et se lamentait. Triste douleur, disait-elle ! Que je suis donc abandonnée en ce monde ! Ma sœur la science est de tous avidement recherchée, les hommes s'empressent à la servir, et presque personne ne vient à moi. — Raymond, s'approchant de cette femme éplorée, la salua humblement ; elle lui rendit aimablement son salut. — Comment t'appelles-tu ? interrogea l'ermite du Mont Randa. — Mon nom, pèlerin, si tu le veux savoir, est : *Philosophie d'Amour*. Je pleure et je suis triste, parce que je compte peu d'amis, au lieu que ma sœur, la *Philosophie du Savoir* en a des milliers (1).

N'en est-il pas ainsi de la musique vraiment religieuse, de celle qui conduit l'homme à Dieu ; elle n'a que peu d'admirateurs, tandis que la musique profane, celle qui chatouille les sens, qui remplit l'homme d'orgueil et de vanité, voit les foules se prosterner devant elle.

Plût à Dieu que ces pages, tout comme l'*Art d'aimer* du B. Raymond Lull, soient aussi une lumière, servent de direction aux amis sincères de la musique liturgique. Puissent-elles susciter au moins quelque curiosité chez les esprits sérieux, en déterminer

1. Raym. Lull. *Arbre de Filosofia d'Amor*. Palma de Mallorca, 1901.

Digitized by Google

quelques-uns à s'enquérir sincèrement de la connaissance de l'art religieux.

Qu'enfin les volontés et les cœurs se sentant charmés et captivés par la suavité et la religiosité de la musique liturgique se tournent vers Dieu pour l'aimer, l'adorer et le servir. Là est le terme de la science et de tous les arts révélés à l'homme sur la terre.

Fr. Eusèbe Clop,
O. F. M.
membre de la *Commission du Plain-chant grégorien.*

N. B. Le bienveillant lecteur pardonnera le retour inévitable de certaines pensées au cours de cette étude. L'esthétique, la beauté de la musique sacrée et le bon goût reposant également sur les mêmes principes de tonalité, mélodie, rhythme et raison d'être, c'est-à-dire la prière, obligent forcément à quelques redites. Fr. E. C

Digitized by Google

LE VOYAGE DE FRÈRE GUILLAUME DE RUBROUCK

(1253-1255) [1].

XV.

L'audience mémorable où, tourné définitivement vers le bouddhisme, l'empereur Mangou signifiait son congé à fr. Guillaume, avait eu lieu le 31 mai ; six semaines après, le 18 juillet, le fr. Mineur quitta la Cour. Il emportait avec lui une lettre du potentat tartare pour saint Louis. On a dit, avec juste raison, qu'elle était du style dont devait écrire Attila : « L'ordre éternel de Dieu, disait en substance le roi des rois, l'ordre éternel de Dieu est celui-ci : dans le ciel il n'y a qu'un dieu, éternel ; sur la terre, il n'y a qu'un maître, le Khan. Partout où l'oreille entend, partout où le cheval peut aller, la parole de ce dernier doit être écoutée et comprise. Et ceux à qui elle apporte ses ordres, et qui ne les comprennent pas, ou qui, les comprenant, ne les exécutent pas, ceux-ci apprendront tôt ou tard qu'ils ont eu des yeux pour ne pas voir : car ils n'auront plus, ni main pour saisir, ni pied pour marcher. Telle est la volonté de Dieu. C'est au nom de son Eternelle Puissance, que, à travers le vaste monde, empire des Mongols, les décisions de Mangou, Khan, sont signifiées au Seigneur des Francs, à Louis, roi, et à tous les chefs, prêtres et sujets du grand royaume de France, pour que tous ils aient à s'y conformer. Et, lorsqu'ils en auront pris connaissance, s'ils prennent le parti de l'obéissance, qu'ils envoient des ambassadeurs pour traiter des conditions de leur soumission. Qu'ils ne

1. Voir *Etudes Franciscaines*, janvier, février, avril, juin, août, septembre et novembre 1908.

Digitized by Google

disent pas dans leur cœur : notre terre est loin, nos montagnes sont hautes, notre mer est vaste ! Car ils apprendraient à leurs dépens ce que l'Empereur des Mongols sait faire : Celui qui rend facile ce qui est difficile et rapproche ce qui est éloigné, Dieu Eternel, le sait. » C'était une sommation arrogante d'avoir à courber la tête sous le joug tartare.

Je ne raconterai pas en détail le voyage de retour de fr. Guillaume, porteur de ce terrible message. Il refit à peu près le même chemin qu'à l'aller. Pendant deux mois et dix jours sa caravane ne rencontra d'abord ni ville, ni village, ni trace d'édifice d'aucune sorte ; à l'exception toutefois de quelques tombes et d'une agglomération de palais appartenant à ce fils de Kouyouk qui avait échappé au massacre de la famille impériale après la conspiration de Shiramun (1). Les nomades qu'il rencontrait sur son passage étaient les mêmes qu'il avait déjà vus à l'aller ; mais les districts où il les rencontrait étaient différents ; car les hordes étaient remontées vers leurs quartiers d'été et Guillaume, au lieu de passer au sud du lac Balkash, passait au nord de ce lac. L'aspect des lieux était aussi tout autre. Ce que Guillaume avait vu à l'aller sous un manteau de neige étincelante, il le revoyait maintenant sous le voile du brouillard jaune qui, en été, flotte lourdement sur la steppe asiatique. Il marchait dans la poussière aveuglante, sous l'omnipotence écrasante du soleil. On cheminait quelquefois pendant quinze jours entiers sans apercevoir une seule figure humaine ; puis, tout-à-coup, surgissait à l'horizon, une caravane en marche ; telle celle de ce fils de Batou qui parcourait le désert, entouré d'une multitude de fauconniers chargés de leurs faucons ; telle aussi celle de Sartach, ce neveu de l'Empereur, qui avait été le premier hôte de Guillaume. Sartach témoigna une joie très vive en se retrouvant si inopinément en présence du pauvre Mineur. Il se passa même, à son camp, une scène du plus haut comique. Le lecteur se souvient peut-être de ce Robert Macaire nestorien du nom de Coyat qui avait si adroitement enlevé à fr. Guillaume ses chariots, sa chapelle, ses ornements sacerdotaux, sa bibliothèque. Or Coyat se trouvait parmi la suite de Sartach. L'apercevant, fr. Guillaume lui dit à brûle-pourpoint : « Et mes vêtements ? Et mes livres ? » —

« Vous ne les aviez donc pas donnés à Sartach ? » répond l'autre tout troublé. Et perdant contenance il finit par avouer que

1. Voir *Etudes Franciscaines*, août 1908, p. 152

Digitized by Google

le tout se trouve entre les mains de... son propre père, qui avait bien voulu lui servir de recéleur ! « Il me faut, déclare aussitôt Guillaume, une lettre par laquelle ton père sera sommé de me rendre le tout. » La lettre fut écrite, et quelques semaines après, Guillaume rentrait en possession de son bien. Mais ces rencontres de nomades étaient rares; le reste du temps c'était la solitude, la mer de poussière stérile, sans ombre et sans limite. L'eau manquait. Il n'y avait, sur le sol aride ni source, ni puits, ni citerne. Guillaume et ses compagnons pensèrent plusieurs fois mourir de soif. Parmi ces compagnons, le plus sympathique manquait. Le pauvre fr. Barthélemy de Crémone n'était plus avec son inséparable compagnon, il n'avait pas pu quitter Karakorum; miné par la maladie, il y était resté auprès du bon bourgeois de Paris, de Guillaume l'orfèvre, auquel Mangou l'avait confié. Tout fait supposer qu'il finit ses jours auprès de lui. Quand aujourd'hui, en Mongolie, un homme qui n'appartient pas à l'élite de la nation meurt, ses amis et connaissances transportent son cadavre à quelques kilomètres du campement, et là, ils l'abandonnent aux chiens, qui en font leur pâture. Aussi les Chinois appellent-ils ces animaux les « tombeaux des Mongols. » Ils sont, paraît-il, si bien habitués au service que l'on attend d'eux, que lorsqu'ils voient emporter un cadavre, ils prennent d'eux mêmes leur place dans le cortège. Tel fut probablement le sort du pauvre frère Barthélemy. Quant à fr. Guilaume et à son guide ils rejoignirent la horde de Batou le 16 septembre 1254, un an jour pour jour après l'avoir quittée. Ils y retrouvèrent leur brave clerc Gosset, qui les attendait, et y restèrent un mois. Le 16 octobre 1254, ils la quittèrent pour rentrer en Syrie par la Géorgie et par l'Arménie.

Ce fut encore là un long et pénible voyage. Ils passent à Derbend, la *Porte de fer*, gagnent l'Araxe, en remontent le cours pendant trois mois, traversent Sébaste et Césarée de Cappadoce, et arrivent le 19 avril 1255 à Iconium. Ils sont tout près de voir la fin de leurs maux quand ils manquent échouer à l'entrée du port : à Iconium, dénués de ressource, ils vont mourir de faim ; deux spéculateurs italiens qui avaient monopolisé dans la contrée le commerce de l'alun, apprennent leur détresse ; ils prennent pitié d'eux et leur fournissent le moyen de gagner Chypre où ils arrivent le 16 juin 1255. Le prodigieux voyage est enfin terminé: il a duré 25 mois et neuf jours, et de Constantinople à Soudak, de la Crimée au Volga, de la Caspienne aux monta-

Digitized by Google

gnes du Pamir, des plaines du Turkestan au plateau glacé de la Mongolie, de celles-ci à cette Asie antérieure qui fut pendant des siècles le point de départ de toutes les civilisations et le foyer de toutes les lumières, il s'est déroulé sur un parcours de près de vingt mille kilomètres, la moitié de la circonférence terrestre. Pendant ces longs mois, sous toutes les latitudes, sous tous les ciels, au sein des températures les plus extrêmes, dans les circonstances les plus effroyables, jamais le courage du voyageur n'a fléchi. Il aurait pu le faire, cependant, le dirai-je ? ce jour-là même, 16 juin 1255, où il foula, pour la première fois depuis si longtemps, le seuil d'un couvent de son ordre. Il n'avait pas eu le temps d'embrasser ses frères que son provincial, habitué à l'héroïsme de ces temps d'épopée, lui ordonnait de repartir le jour même pour Antioche, afin d'assister au chapitre qui devait se tenir dans cette ville le 15 août de la même année. Guillaume partit. A Antioche, une déception l'attendait. Tandis qu'il vivait dans l'enfer mongol, au milieu du froid le plus cruel ou de la chaleur la plus écrasante, dans la soif et dans la faim, il caressait l'espoir qu'il lui serait permis d'aller conter de sa propre bouche au saint roi ce qu'il avait vu, ce qu'il avait souffert.. Cette satisfaction lui fut refusée. « Votre provincial, écrit-il mélancoliquement à saint Louis, décida que je choisirais comme résidence le couvent d'Acre, ne me permettant pas de venir vous trouver, et m'ordonnant de vous écrire... Or, moi, n'osant rien faire contre l'obéissance, j'ai fait comme j'ai pu, et je vous ai écrit... que la paix de Dieu qui surpasse toute intelligence, garde votre cœur et votre esprit ! Je vous aurais vu volontiers, et quelques amis particuliers que j'ai dans votre royaume. C'est pourquoi, si Votre Majesté n'y trouve aucun inconvénient, j'oserais la supplier d'écrire à mon provincial de me laisser venir auprès de vous, à la condition de retourner sans retard en Terre-Sainte. »

C'est sur ce vœu que se termine le rapport par lequel fr. Guillaume rend compte à saint Louis de l'ambassade dont il l'avait chargé auprès des chefs tartares : après tant de fatigues il souhaite que ses yeux puissent refléter, ne serait-ce que pendant quelques jours, le ciel léger de la patrie.

XVI.

La question de savoir si ce vœu fut exaucé a été souvent agitée. Parmi les auteurs qui ont parlé de Fr. Guillaume, les uns

Digitized by Google

penchent pour la négative, les autres se réfugient dans le doute. Louis de Backer, dans la préface de sa traduction du récit du Mineur, écrit : « Guillaume de Rubrouck revint-il en France après avoir accompli la mission que Louis IX lui avait confiée? On l'ignore; rien ne nous apprend qu'il lui fût permis de revoir sa patrie. »

N'en déplaise au savant auteur, quelque chose nous l'apprend: c'est un texte de Roger Bacon (1), dont voici la traduction: « En ce qui concerne la géographie des régions septentrionales je suivrai particulièrement fr. Guillaume, que le seigneur roi de France Louis envoya chez les Tartares l'an du Seigneur 1253: il parcourut les régions de l'Orient et de l'Aquilon et les lieux y annexés dans la partie médiane du monde, et il les décrivit dans un récit adressé à l'illustre roi; cet écrit, je l'ai soigneusement étudié et *je l'ai collationné* avec son auteur, et j'en ai confronté les dires avec beaucoup d'autres personnages qui ont parcouru l'Orient et le Midi. »

Ainsi donc Roger Bacon a collationné avec fr. Guillaume son récit, et il lui a demandé sur les affirmations qu'il renferme des éclaircissements verbaux. Et comme Roger Bacon n'a jamais été en Palestine, il faut bien admettre que ce fut Guillaume qui revint en France. Roger Bacon vécut à Paris entre les années 1257 et 1267 (2); c'est à cette époque qu'il dut s'y rencontrer avec l'illustre voyageur. Et, soit dit en passant, les colloques qu'eurent ensemble ces deux rudes esprits sur les choses de l'empire de Gengis-Khan, durent être dénués de banalité. C'est dans leur éblouissante lumière que fr. Guillaume nous apparaît pour la dernière fois.

Puis son nom disparaît. Dans l'histoire fr. Guillaume est totalement oublié. Pendant des siècles on ne parle plus de lui. Il faut descendre jusqu'à Wadding, c'est-à-dire jusqu'au milieu du 17me siècle, pour trouver mention de son œuvre dans les écrivains de l'ordre. Et quelle mention ! Je la traduis textuellement: « Guillaume Ruysbrock, brabançon, historien; ses œuvres sont encore inédites. A écrit un *Itinéraire d'Orient* et un livre intitulé *de Gestis*

1. *Opus majus*, Tome I, p. 305, Londres, Edimbourg et Oxford, 1900.

2. Cfr. Emile Charles, *Roger Bacon, sa vie, ses ouvrages, ses doctrines*, Paris, 1861, p. 10. — C'est en 1267 que Bacon envoie à Clement IV l'*opus majus*, l'*opus minus* et l'*opus tertium*. Dans ce dernier, Chap. I, il se plaint au pontife d'être exilé depuis dix ans déjà, et il dit positivement que, ce temps d'exil il l'a passé en France et à Paris.

Digitized by Google

Tartarorum. Pits le dit anglais et affirme qu'il se rendit illustre en 1293 (1). »

Ainsi donc Wadding, généralement si merveilleusement documenté, ignore même comment fr. Guillaume se rendit illustre ; tout ce qu'il sait c'est que « Pits affirme qu'il se rendit illustre. » Comment ? dans les mathématiques ou dans la musique, dans la théologie ou dans l'histoire naturelle, dans la prédication ou dans la dialectique ? il l'ignore. Il ne sait pas qu'il vécut sous le règne de saint Louis ; et c'est en 1293 au lieu de 1253 qu'il lui fait accomplir ses merveilles. Il en fait un brabançon alors qu'il est flamand ; un historien, alors qu'il est voyageur ; il lui fait écrire deux volumes, dont l'un sur les *Gestes des Tartares* alors que Guillaume n'en écrivit qu'un, dont neuf chapitres, il est vrai, pourraient former un ouvrage à part, mais qui ont trait, non à l'histoire des Tartares, mais à leurs mœurs et à leurs coutumes. Enfin, il affirme qu'au moment où il écrit, son œuvre est encore inédite, alors qu'il en existait déjà en Angleterre, comme nous le verrons, une édition et deux traductions imprimées. Et toutes ces erreurs en trois lignes !

Et c'est avec cette incompétence que le grand Guillaume de Rubrouck est traité sur le continent presque jusqu'à nos jours. Au commencement du dix-neuvième siècle, Laharpe, dans son *Abrégé de l'histoire des Voyages*, fait de lui un *capucin !* L'*Histoire Littéraire* écrit : « Fr. Guillaume est crédule, superstitieux même... mais on lui doit la connaissance d'*un assez grand nombre de détails curieux* (!). *Il n'est pas un observateur assez attentif ni assez éclairé pour qu'on puisse toujours compter sur son exactitude.* » Il y a cinq ou six ans à peine un des principaux historiens français de la dynastie Mongole l'accablait encore sous les épithètes méprisantes de *bonhomme* et d'*esprit étroit !* Et celui qui écrit ces lignes se souvient d'avoir entendu, il y a quelques mois, une lecture faite en présence du ministre de l'Instruction Publique par un membre de l'Institut de France, où il était parlé

1. Pits (Jean), biographe anglais, né vers 1650 à Southampton, mort à Liverdun, en Lorraine, en 1616. — Voici le texte de la note de Wadding : *Gulielmus Ruysbrokius, brabantus, historicus, scripsit hactenus inedita, Itinerarium Orientis, De gestis Tartarorum. Pitseus Anglum facit, et claruisse asserit an. 1293.* — Sbaraléa est plus complet et mieux documenté. — Mais, ce qui ne manque pas d'étonner, c'est, qu'en 1898, le T. R. P. Marcellin de Civezza, O. M., dans son *Histoire universelle des Missions Franciscaines* paraît encore ignorer les éditions et les traductions de Londres, 1600 et 1625. En effet, il écrit : cette relation du voyage du franciscain Rubrouck fut publiée *pour la première fois* par P. Bergeron, à Paris, en 1634 ; elle l'a été de nouveau en 1839, par Michel et Wright.

Digitized by Google

de fr. Guillaume aussi superficiellement, aussi légèrement, qu'aurait pu le faire un Laharpe ou un Bergeron.

Sous tant d'inconscience la mémoire de fr. Guillaume eut sombré, si tout autre n'eut été, de tout temps, l'attitude du peuple anglais à son égard.

Seul parmi ses contemporains, nous l'avons vu, un anglais Roger Bacon, l'avait compris. Les autres l'ignoraient. Vincent de Beauvais semble ne pas savoir qu'il existe; dans les longues pages qu'il consacre aux Mongols, pas une ligne n'est empruntée à sa narration.

Et non seulement l'Angleterre a deviné notre voyageur, mais elle nous l'a conservé et nous l'a fait connaître. Les cinq principaux manuscrits de la relation de fr. Guillaume sont en Angleterre, ou proviennent d'Angleterre. C'est un anglais, *Hakluyt* (1), qui en donna la première édition. C'était en 1598. Il publia, cette année là, dans le premier volume de sa collection *The principal Navigations*, p. 71-92, une partie de la relation latine de notre voyageur, telle qu'il la trouva dans un manuscrit de lord Lumley. Et, non content de l'avoir édité, il fit suivre le latin d'une traduction anglaise qui occupe la page 93 jusqu'à la page 117. Vingt-cinq ans après lui un de ses compatriotes, *Purchas* (2), reproduit dans la troisième partie de sa collection *His Pilgrimes* la traduction d'Hakluyt qu'il complète d'après un manuscrit du *Bennet* (ou *Corpus Christi*) *College*, à Cambridge. Elle y occupe les pages 1 à 52.

Et ce beau zèle se perpétue à travers les âges. J'ai cité et recité sans relâche, dans ce travail, l'admirable édition de notre auteur qu'a donnée M. Rockhill. Quiconque n'a pas lu le voyage de fr. Guillaume dans la traduction qu'il en a donnée, avec le merveilleux appareil de notes dont la connaissance personnelle qu'il a

1. Hakluyt, né vers 1553 à Yatton, dans le Herefordshire, mort le 23 octobre 1616. On a de lui, en anglais, une traduction d'une histoire de la Virginie, écrite originairement en portugais, une histoire des découvertes de Galvam, d'autres ouvrages encore, qu'il publia à Paris, et surtout : *Les principales navigations et découvertes, et les principaux voyages et trafics de la nation anglaise par terre et par mer aux pays de la terre les plus éloignés et les plus reculés, faits dans une période de mille six cents ans, divisés en trois volumes, suivant la position des pays vers lesquels ils ont été dirigés*. Londres, 1598, 1599-1600, 3 vol. in-fol.

2. Purchas, né dans le comté d'Essex, en 1577, mort en 1628, fut pour ainsi dire le continuateur de Hakluyt. On lui doit : 1° *Purchas, his pilgrimages, or relations of the World*.. 1 vol. in-fol., 1613. — 2° *Hakluytus Posthumus or Purchas his pilgrimes : containing a history of the World in sea voyages and land travels by englishmen and others, etc.* Londres, 1625-1626, 4 vol. in-fol. C'est dans cette série que se trouve le voyage de fr. Guillaume. — 3° *Purchas, his pilgrim or Microcosmos*. 1627. in-8°. — 4° *The King's tower*, 1623, in-8°.

Digitized by Google

du Thibet et de la Chine et sa familiarité avec les littératures orientales l'ont permis de le doter, ignorera toujours ce que fut ce voyage, et n'en comprendra jamais la portée scientifique. Or, M. Rockhill est un enfant de la race Anglo Saxonne; c'est sur l'initiative d'une société Anglaise qu'il a fait son édition, et c'est au profit de ses membres qu'elle a paru. C'est l'Angleterre qui a recueilli les pages de notre narration, qui les a conservées, et qui les a mises en lumière.

XVII.

Quels sont donc les mérites singuliers qui, dans le fr. Guillaume de Rubrouck, fascinent depuis tant de siècles, la nation du monde le plus à même de juger sainement des mérites d'un voyageur ? Avant de répondre à cette question, un regard en arrière n'est pas inutile.

Nous l'avons dit déjà: au moment où l'humble et courageux enfant de Saint François mettait le pied sur la terre d'Asie, le monde la connaissait à travers les récits fantastiques de Solinus et d'Isidore de Séville. Solinus, dans le résumé qu'il avait fait, au troisième siècle de notre ère, des ouvrages de Pline, avait donné une place considérable à la géographie. Pline avait mis en œuvre des matériaux immenses: à l'exception de Strabon, qu'il ignorait, il avait tout lu, tout compulsé, tout extrait, des écrivains grecs comme des auteurs latins. Or, de cette œuvre, mélange de vérités et d'erreurs, Solinus avait fait siennes surtout les dernières; il s'était attaché de préférence aux choses merveilleuses, et son livre en est surtout une compilation. Isidore de Séville n'est pas beaucoup mieux documenté. Je ne sais quel savant a écrit que son œuvre, écrite au commencement du septième siècle de notre ère, est à la grande compilation de Pline ce que le siècle des Vandales est au siècle des Césars. Certes Marcianus Capella, Orose, Manilius, Macrobe, Sénèque en ses *Questions naturelles*, Ptolémée en son *Almageste* étaient connus dans les écoles : c'était un bagage scientifique assez volumineux, mais qui contenait à côté de quelques vérités, infiniment de légendes.

Ces légendes n'avaient pas été détruites par les voyageurs qui, avant fr. Guillaume, avaient parcouru l'Asie: ils s'étaient contentés d'enregistrer ce qu'ils avaient vu, ils ne l'avaient pas confronté avec ce que les géographes et les polygraphes avaient

Digitized by Google

écrit. On a dit que la relation de Jean de Plan Carpin fait époque dans l'histoire géographique de l'Asie. Cela est vrai, mais non pas tant en raison de son importance propre, que par le vaste horizon qu'elle ouvrait de nouveau aux peuples de l'Occident. Pour la première fois elle déroulait devant ceux-ci les routes de l'Asie Intérieure, et laissait errer leurs yeux jusqu'au grand vide du désert de Gobi; elle leur montrait, dans une percée lumineuse, le fourmillement des nations inconnues. Mais elle laisse subsister la forêt confuse des légendes et des inexactitudes, au milieu desquelles les clartés qu'il apporte se noient et s'obscurcissent. Ces clartés, d'ailleurs, ne s'étendent pas au-delà de la steppe où il chemine. Plus loin, on devine le monde qui vit, s'agite et grouille, mais on ne le voit pas. Ces réflexions, M. Vivien de Saint-Martin les faisait très judicieusement déjà dans son *Histoire de la Géographie* (1).

Il en va tout autrement chez Guillaume. Le livre, auquel il n'a jamais songé, qui est tombé de sa plume, par hasard, parce que son provincial ne lui a pas permis de rendre compte de vive voix, à saint Louis, des résultats de sa mission est, au point de vue géographique, doublement un chef-d'œuvre : par ce qu'il édifie et par ce qu'il détruit : les légendes, les récits merveilleux, les erreurs, les à-peu-près, s'évanouissent sous la clarté de son regard. En même temps, les détails vrais se précisent et vivent, les lignes générales s'affirment avec une incomparable maîtrise; sous la lente pression de ses humbles phrases latines les différences et les similitudes éclatent et un monde, réel, se modèle, dans son immensité, avec ses plaines, ses fleuves, ses lacs, ses mers, ses montagnes, ses habitants, leurs mœurs et leurs coutumes.

Déjà Alexandre de Humboldt et Richtofen n'avaient pu dissimuler le profond étonnement où les plongeaient ces qualités de notre franciscain. Le soin que prend Guillaume de donner une description géographique vraiment digne de ce nom de tous les lieux qu'il traverse, le sérieux avec lequel il se documente, non seulement sur les peuples avec lesquels il est en contact, mais encore sur les peuples voisins, l'étonnante perspicacité de ses observations, voilà ce qui leur arrache un cri d'admiration.

Depuis ces grands savants la science a marché; nous connaissons de mieux en mieux l'Asie, et mieux nous la connaissons,

1. p 270. Paris, 1873

Digitized by Google

plus l'œuvre de fr. Guillaume nous paraît surprenante. On s'aperçoit que non seulement il a fixé des points d'une importance primordiale pour la géographie, tels que la nature de lac de la Mer Caspienne et tant d'autres que j'ai notés au cours de ce travail, mais encore que son regard de génie a percé les mystères de la linguistique et de l'ethnographie. Il fait sur la distribution des langues et des races en Asie les remarques les plus fines : il découvre la parenté qui unit l'allemand aux langues indo-germaniques, les Hongrois à la grande famille des peuples finnois ; il donne des détails sur la Corée, sur la Chine, sur le Thibet, il en signale l'industrie, l'économie financière, l'écriture, les religions, les coutumes; il parle aussi bien du papier-monnaie que les lamas incarnés; en un mot, il déverse sur l'Occident une incroyable abondance d'idées nouvelles. Sa description du peuple des steppes, après plus de six siècles, est encore classique; depuis le premier mot par lequel il caractérise l'éternel pèlerin de l'espace: *Nusquam habent manentem civitatem sed futuram ignorant*, et le sépare de l'habitant des villes, toute cette série de chapitres est un chef-d'œuvre. Dans le monceau de renseignements de premier ordre qu'il accumule, il est presque impossible de découvrir une erreur; sa perspicacité semble impeccable, et elle tient du prodige si l'on songe qu'il a dû passer, pour les acquérir, par l'intermédiaire d'un interprète ivrogne et borné. Aussi comprend-on que Peschel (1), parlant de notre relation dise qu'elle est « un chef-d'œuvre de science géographique » ; que Rockhill déclare que « Purchas excepté, lequel tient l'œuvre du Mineur pour un des plus purs joyaux que nous aient légués les temps passés, aucun écrivain n'a encore donné à son admiration pour fr. Guillaume une expression adéquate au mérite de celui-ci » et que Henry Yule, l'homme qui, dans le monde entier, connaît le mieux cette matière, ait pû écrire ces lignes: « La relation adressée par le franciscain Guillaume de Rubrouck à saint Louis forme, par la richesse de ses détails, par la vivacité de ses peintures, par la profondeur de ses observations et par la finesse de sa pénétration, une œuvre *d'une portée bien plus haute que celle de n'importe quelle partie des voyages de Marco Polo;* ce livre, personne ne lui a encore rendu la justice qu'il mérite; car, dans toute la littérature

1 *Geschichte der Erdkunde*, p. 165.

Digitized by Google

de voyage, il serait difficile d'en trouver un qui lui soit supérieur. »

L'auteur de cette longue étude serait heureux si elle pouvait contribuer, dans sa très faible mesure, à hâter la réalisation de cette œuvre de justice.

H. MATROD.

Digitized by Google

BULLETIN DE PHILOSOPHIE.

LE PROBLÈME FONDAMENTAL DE LA THÉODICÉE.

Au cours de ces deux dernières années, les philosophes se sont particulièrement occupés du problème de l'existence de Dieu. Ils ont été amenés sur ce terrain par deux articles publiés dans la *Revue de Métaphysique et de Morale* (mars et juillet 1907), sous le titre : *Comment se pose le problème de Dieu?* et dans lesquels M. Le Roy critique avec une grande vigueur les preuves traditionnelles de l'existence d'un Dieu transcendant. Son travail a surtout le mérite de réunir en formules concises et brutales les objections de « la philosophie nouvelle » contre une doctrine soutenue et défendue par la philosophie ancienne.

Les scolastiques ont répondu aux critiques de M. Le Roy, et c'est à faire entendre à nos lecteurs un écho de leur plaidoyer que sont consacrées les pages de ce bulletin.

⁂

Dans la discussion des preuves de l'existence de Dieu, les positions de M. Le Roy sont commandées par ses doctrines psychologiques et critériologiques. On sait qu'il est, par ses incursions sur le domaine du dogme, l'un des plus bruyants représentants de « la philosophie nouvelle. » Nous avons jadis rappelé les principes essentiels de cette philosophie (1). Elle s'élève sur les bases d'un *idéalisme intégral :* la pensée ne peut saisir qu'elle-même, elle n'a pas encore trouvé de porte pour sortir dehors et atteindre un réel extérieur. « Un dehors, un au-delà de la pensée est par définition chose absolument impensable (2). » Et la pensée, au sens de M. Le Roy, n'est autre que la *pensée-action*, seule réalité que l'on puisse connaître. On la saisit dans l'intuition et dans l'intuition seulement, car cette pensée n'a rien de fixe ; elle est un devenir perpétuel. C'est en vain qu'on essaie de la figer en des concepts. Elle les déborde et, à la vouloir presser, les concepts abstraits ne font que la déformer davantage. Les concepts déforment la réalité parce qu'ils la divisent, la morcellent alors qu'en elle-même elle est une et continue : ils la déforment encore parce qu'ils ont la prétention de rendre réel, permanent, de *réifier statiquement* ce qui est essentiellement mobile.

1. *Etudes franciscaines*, Sept. 1907. Bulletin de Philosophie, *Questions de critériologie*, p. 242-248.
2. *Revue de Métaphysique et de Morale*. Juillet 1907, p. 495.

Digitized by Google

Morcelage artificiel et réification statique du réel, tels sont les deux griefs que reproche M. Le Roy à l'intellectualisme objectiviste de la philosophie scolastique et qui lui fournissent le thème de ses critiques relativement à l'existence de Dieu. Pour en faire connaître exactement la portée, il est indispensable de préciser davantage cette théorie du réel, tel que le conçoit M. Le Roy.

Le réel s'identifie avec la pensée individuelle ou, plus exactement, avec l'activité totale de l'esprit, avec la *Pensée-Action*. Emportée par son « dynamisme infini », la *Pensée-Action* invente, constitue et crée sans fin l'objet de sa connaissance. Elle n'est elle-même, en un fonds intime, que mouvement, que devenir. « La réalité est devenir, effort généreux, ... jaillissement dynamique, élan de vie et poussée de création incessante. » C'est ce que nous apprend l'étude de notre vie personnelle « où nous puisons sous les espèces de la durée vécue, l'intuition la plus vive de la réalité profonde, c'est-à-dire de cette activité spirituelle dont émanent les immobilités relatives qu'on appelle matière ou raison pure (1). » Aucune différence entre la réalité fondamentale de notre être et celle de ce que nous appelons l'univers. Partout le devenir incessant, rien que le devenir. La division de la matière en réalités distinctes et séparées n'est qu'une illusion de la philosophie du sens commun « philosophie périmée tombée en désuétude et à laquelle aucun de nous ne saurait plus revenir. » Le monde apparaît donc « comme une immense continuité de transformations incessantes... on n'a plus à imaginer cette cascade échelonnée et dénombrable qui appellerait nécessairement une source première (2). »

Puisque le devenir ou le mouvement constitue la seule réalité fondamentale, on se trompe quand on se permet de le morceler en « agrégats d'individus radicalement distincts », et de le fixer en substrats permanents et immobiles. Ce fut l'erreur de la philosophie ancienne : elle est venue échouer sur cet écueil par ses procédés intellectualistes. Elle a divisé à l'envi en tronçons séparés l'unique réalité « la continuité sous-jacente où chacun des corps n'est plus qu'un foyer de coordination, un centre de perspective. » Sous les phénomènes transitoires, elle a cristallisé des substances immobiles, accidentellement douées de mouvement « à tel point qu'elle a méconnu dans le mouvement, le mouvement même, la mobilité, la continuité. »

De ce morcelage, de cette réification statique, la philosophie moderne ne veut pas. L'être, à son jugement, s'identifie avec le devenir, connu par l'intuition. En conséquence morcelage et réification statique sans valeur, cette distinction des êtres en substrats, vulgairement appelés moteurs et mobiles, qui nous semblent impliqués en tout mouvement ; morcelage et réification sans valeur, cette division en individus réellement séparés, car « chaque objet n'est qu'un point de vue, un centre de perspective sur la continuité universelle, un aspect plutôt qu'un morceau, une abstraction utile plutôt que véritable, bref un moment de la réalité totale » ; morcelage encore et réification arbitraire, cette hiérarchie de causes « rangées à côté les unes des autres en suite numérique » et qui doivent arriver à un numéro 1 ; morcelage enfin et réification artificielle cette ordonnance harmo

1. *Revue de Métap. et de Mor.*, Juillet 1907, p. 497.
2. *Revue de Métap. et de Mor.*, Mars 1907, p. 135.

Digitized by Google

nieuse de l'univers dont on croit pouvoir conclure à l'existence d'une intelligence créatrice. L'harmonie n'est plus « qu'une résonnance de l'unité profonde sous-jacente, ce qui subsiste de cette unité après un morcelage toujours incomplet. » Dès lors tombent d'eux-mêmes les arguments traditionnels de l'existence de Dieu, édifiés qu'ils sont sur un terrain mouvant, à l'aide de ces procédés arbitraires, artificiels, dont M. Le Roy proclame l'inanité et ridiculise les prétentions.

Les philosophes catholiques ont repondu à ces attaques et défendu la doctrine menacée mais avec des tactiques un peu diverses. Le R. P. Garrigou-Lagrange, entré le premier en lice dans la *Revue Thomiste* (juillet 1907), par un article intitulé : *les preuves thomistes de l'existence de Dieu*, s'est donné principalement la mission de passer au crible d'une critique serrée les accusations générales portées par M. Le Roy contre la philosophie intellectualiste. A sa suite, en nous inspirant de sa pensée, plutôt qu'en résumant son travail nous allons essayer de préciser le sens exact du devenir, et revendiquer la légitimité du morcelage, introduit par l'intelligence au sein de la réalité.

Dans sa critique des preuves traditionnelles, M. Le Roy tourne sans cesse autour d'un postulat : *il faut identifier l'être au devenir*. Ce n'est pas, à la vérité, une doctrine bien nouvelle. Héraclite en avait fait autrefois le fondement meme de sa philosophie ; Hégel l'a ressuscitée avec éclat au début du XIXe siècle et elle est sous-entendue, chacun le sait, au fond de tout panthéisme matérialiste ou idéaliste. Aujourd'hui, ceux que nous appelons les maîtres de la philosophie nouvelle — M. Bergson, dont M. Le Roy est disciple, en est incontestablement le plus illustre et le plus audacieux — lui donnent leurs préférences et lui consacrent leur talent.

Mais ce postulat est sans valeur. Par soi, le devenir n'est pas intelligible ; il ne l'est qu'en fonction de l'être, et encore à condition que l'être se divise en acte et en puissance. Pour réfuter M. Le Roy, il suffit donc de reprendre, en la méditant avec soin, la doctrine de la puissance et de l'acte. C'est avec cette théorie qu'Aristote a pu dénouer la trame des objections diamétralement opposées d'Heraclite et de Parménide ; avec elle aussi que les philosophes actuels auront raison des sophismes qui se glissent dans tous les replis de la pensée moderne.

Le devenir est, de nos jours, ce qu'il a toujours été, un passage de la puissance à l'acte. Que l'on emploie, pour le décrire, les expressions les plus poétiques ou les formules les plus scientifiques, cela importe peu : la poésie et la science n'en changent point la nature. Le devenir n'est intelligible que par l'être. Qu'est-ce à dire ! Tout d'abord cette locution signifie que le devenir, tel qu'il se révèle dans l'expérience au sein de la réalité, suppose *un sujet* dont il se distingue. On ne peut concevoir en effet le mouvement sans un quelque chose en mouvement. Sans doute la science moderne, qui se confine de plus en plus dans l'étude quantitative du mouvement, se désintéresse presque complètement des substances, des « noyaux, des substrats ». On comprend que, à son point de vue, la chose « ne soit jamais que provisoire, résidu d'une analyse incomplète, symbole

Digitized by Google

global de ce qu'elle laisse à tel moment en dehors du champ de ses observations. » Mais la science — et sous ce mot, entendez la science des phénomènes physiques — n'embrasse pas tout le réel. Ceux-là seuls peuvent nier l'existence d'un sujet dans le mouvement qui ne veulent reconnaître chez l'homme d'autre faculté légitime de connaissance que la sensibilité. « La continuité sous-jacente, où chacun des corps n'est plus qu'un foyer de coordination, un centre de perspective, » ne rend donc pas compte du devenir.

Ce n'est pas tout. Non seulement le devenir s'attache aux flancs d'une réalité, mais il s'en distingue réellement. Le passage de la puissance à l'acte est comme un milieu entre le non-être de la réalité en devenir et son actuation. Il en résulte fort clairement que la réalité en devenir n'est pas encore et que le terme du devenir se surajoute au sujet du devenir, en complétant son être limité et susceptible du perfectionnement. Si donc le principe d'identité est la loi fondamentale de la pensée et de la réalité, il est impossible d'identifier l'être et le devenir, le sujet du devenir et sa potentialité à une détermination ultérieure, le devenir lui-même et le terme complémentaire auquel il aboutit.

Il faut aller plus loin encore. Cette distinction de l'être, de la puissance, du devenir et de l'acte terme du devenir, entraîne une autre distinction au sein du devenir, celle du moteur et du mobile. Prise en son sens rigoureux, la puissance ne peut d'elle-même passer à l'acte. Un mobile suppose un moteur, et le moteur est réellement distinct du mobile. C'est du moins ce qu'affirme, sans restriction aucune, l'interprétation thomiste d'Aristote : *omne quod movetur ab alio movetur*, « transposition dans l'ordre des mo- » teurs et des mobiles de l'axiome : *nil transit de potentia in actum nisi per* » *aliquod ens in actu*, qui n'est lui-même qu'une formule verbale de l'évi- » dence première ainsi exprimée : *nihil transit de non-esse ad esse nisi per* » *aliquod agens*, car *esse in potentia* équivaut réellement à *simpliciter non* » *esse* par rapport à *esse in actu*, et il est évident que *quod non est non* » *incipit esse nisi per aliquid quod est* (1). » Le sujet du devenir marche donc vers un terme nouveau par l'impulsion d'un être distinct de lui. Il

1. Abbé Gayraud, Les vieilles preuves de l'existence de Dieu, *Revue de Philosophie* (Juillet 1908), p. 13.

L'école scotiste est moins affirmative sur ce point que l'école thomiste. D. Scot écrit en effet, II *Sent.*, dist. XXVI, q. 1, n. 12 : *Cum dicitur quod movens et motum debent esse subjecto distincta necessario, dicitur quod verum est in corporalibus solum (credo etiam quod ibi non necessario est verum); saltem dico quod in spiritualibus est semper falsum.* » Les disciples du Docteur subtil enseignent, avec leur Maître, qu'un être et surtout un être spirituel peut se mouvoir de lui-même, passer de la puissance à l'acte, sans que ce *transitus* soit physiquement attribué au pouvoir causal d'un agent réellement distinct, que cet agent soit ou une nature étrangère, ou une partie intégrante, ou une puissance active. Mais ils admettent cependant que les *transitus* de la puissance à l'acte sont toujours conditionnés par des phénomènes antérieurs qui immédiatement ou médiatement dépendent d'agents distincts de l'être qui se meut. Ils nient seulement que ces antécédents soient des causes physiques, toujours et nécessairement. En certaines circonstances donc, — dans l'ordre matériel ces cas sont très rares — le passage de la puissance à l'acte doit être attribué aux antécédents, *non tanquam principiis influentibus physice et efficienter, sed tanquam conditionibus sine quibus non.* (Poncius, *Cursus Philos. Phys.*, d. XIX.

Digitized by Google

est impossible que le mélange de la puissance et de l'acte dans le devenir soit inconditionné, « car la puissance, par soi et comme telle, n'est pas l'acte, elle doit donc avoir une raison d'être extrinsèque (1). »

Le premier devenir de la réalité ou de l'univers a été soumis aux mêmes lois. De même que le devenir actuel suppose un être en acte, distinct de la réalité en devenir, ainsi le premier des devenirs a été le terme de l'action d'un Etre, dont la réalité n'est point devenue, donc le terme d'une puissance active, qui n'a pas eu besoin d'être prémue, qui est son activité même et en ce sens immobile.

En aucune manière donc le devenir ne peut s'identifier avec l'être ; il suppose l'être et tend vers l'être, il suppose l'être comme sujet et comme cause, il tend vers l'être, comme terme et ce terme est distinct du sujet et du devenir. Envisagé dans son étendue universelle, il requiert en outre un premier être qui soit acte pur, c'est-à-dire sans mélange de non-être.

Comment serait-il possible, après cela, de s'imaginer encore la réalité sous-jacente des phénomènes, comme une simple chose que devient, bien plus, comme un devenir qui de lui-même devient, sans cause ni condition extrinsèque ? N'est-il pas évident « que le devenir, suivant l'expression du P. Garrigou-Lagrange, n'est pas intelligible par soi, mais seulement en fonction de l'être... parce que le devenir est l'union successive du divers et que cette union ne peut être inconditionnelle, si le principe d'identité est la loi fondamentale de la pensée et de la réalité ; le divers, en soi et comme tel, ne peut être un et le même (2). »

Mais cette conception du réel en entraîne nécessairement le morcelage !

Assurément, et la philosophie traditionnelle s'obstine à croire à la légitimité de cette opération mentale. Elle ne s'effraie point des récriminations émues de M. Le Roy, obstiné de son côté à ne voir dans la diversité et la distinction des êtres que « le résultat d'un procédé utilitaire, des idoles de l'imagination, des symboles élaborés en vue du discours. »

Ce morcelage est un *fait* en même temps qu'une *modalité nécessaire* de l'activité intellectuelle. Là, rien n'est connaissable qu'en fonction de l'être ainsi morcelé. Si tôt que, quittant le domaine du sensible, nous abordons le rivage de l'abstrait, notre esprit atteint d'abord et directement son objet commun, l'être ; la réflexion lui fait parcourir un second stade, l'opposition et la distinction du sujet et de l'objet ; l'analyse de l'un et de l'autre lui révèle la substance et l'accident, la puissance et l'acte, la cause et l'effet. Enfin de ces éléments se construisent les synthèses et les lois générales. Jamais on ne voit l'intelligence suivre une autre voie, et il y a évidemment, en cette marche uniforme et constante, autre chose qu'une simple utilité pratique. Et le mystère est facile à pénétrer.

L'intelligence morcelle la réalité qu'elle saisit, parce que, en toute donnée complexe, elle cherche l'explication rationnelle, c'est-à-dire la raison d'être de chacun des aspects de la réalité. Les principes d'identité et de contradiction, dont elle emprunte sans cesse la lumière pour contrôler ses découvertes, lui imposent eux-mêmes ce procédé de morcelage. On le com-

1. *Revue Thomiste*, P. Garrigou-Lagrange, A. cit., p. 319.
2. *Revue Thomiste*, P. Garrigou-Lagrange, Art. cité, p. 325.

Digitized by Google

prend sans peine, quand on se souvient « que les premiers principes, » principes de causalité, de finalité, de substance, principe d'induction ou » des lois, se ramènent au principe de raison d'être, et celui-ci, par l'in- » termédiaire du principe du tiers-exclu, et du principe de contradiction, » au principe d'identité, c'est-à-dire à l'être (1). » Bref l'application du principe d'idendité exige le morcelage ; c'est par là qu'il est introduit au sein du continu que nos sens perçoivent. Or aucune raison sérieuse ne peut être invoquée pour réduire le principe d'identité et ses dérivés au rôle exclusif de lois subjectives de la pensée abstraite et lui refuser une valeur absolue dans l'ordre de la réalité. Les sciences physiques, qui n'atteignent jamais qu'un côté superficiel des êtres, ne sont point autorisées à trancher une question d'ordre métaphysique.

A quoi bon d'ailleurs les raisonnements et les discussions en un sujet où la voix de la conscience individuelle et du sens commun tranche tout débat, sans appel possible ? « Que M. Le Roy me pardonne, écrit M. l'abbé » Gayraud, mais j'admire beaucoup ce langage et je suis ravi de ce » « monde morcelé du sens commun. » Pour lui ce morcelage n'existe pas » dans la réalité des êtres... M. Le Roy et moi, nous ne sommes que deux » points de vue sur la continuité universelle, deux aspects, deux abstrac- » tions, deux instants du tout, et en vertu du grand principe d'immanence, » la pensée se retrouve et s'implique en chacun de nous tout entière à » tous ses degrés et moments. Que je suis donc fâché d'avoir le sens com- » mun et d'être privé de la conscience d'une chose si scientifique et si » avantageuse pour moi !... J'ai beau faire, je me sens invinciblement quel- » que chose de plus qu'un moment, une abstraction, un aspect, un point » de vue de cette réalité totale ou de cette continuité universelle qui serait » le noumène de M. Le Roy et le mien. J'ai lu son article et écrit ces » pages avec la conscience très nette et très affirmative que nous sommes » lui et moi deux personnes très réellement et substantiellement distinctes, » dans lesquelles ne se retrouve pas et ne s'implique pas la même pensée » tout entière, qui ne font ni l'une ni l'autre figure de simples aspects et » de pures abstractions, mais qui sont bien des morceaux séparés et des » réalités véritables (2). »

Cette citation de l'article de M. l'abbé Gayraud appelle notre attention sur la seconde tactique employée par les défenseurs de la doctrine traditionnelle et qui est « de s'attacher aux pas de M. Le Roy, de le suivre point par point, sans peur des redites, et produire ainsi l'impression que les sinuosités de ses raisonnements ne sont pas les mailles d'un filet d'où la vieille philosophie ne puisse s'échapper (3). »

***

M. l'abbé Gayraud a été devancé dans cette voie par M. N. Baltasar qui a publié dans la *Revue Néo-scolastique* (novembre 1907 et février 1908) une étude remarquable sous ce titre : *Le problème de Dieu d'après la philo-*

1. *Revue Thomiste*, Art. cité, p. 326.
2. *Revue de Philosophie*, Les vieilles preuves de l'Existence de Dieu, Août 1908, p. 132.
3. *Revue de Philosophie*, Juillet 1908, p. 6.

Digitized by Google

sophie nouvelle. MM. Baltasar et Gayraud suivent une méthode identique : défendre successivement chacune des preuves traditionnelles contre les critiques de M. Le Roy. Cependant le premier s'arrête plutôt à mettre en lumière les positions nouvelles de son adversaire, tandis que le second préfère montrer directement la solidité du vieil édifice, contre lequel les coups de la philosophie nouvelle sont impuissants.

Les preuves critiquées par M. Le Roy, appartiennent à l'ordre cosmologiques, à l'ordre moral, à l'ordre logique. Le premier groupe mérite une attention particulière, car il comprend les cinq preuves exposées par S. Thomas, *Sum. Theol.*, q. II, a. 3, les preuves par le mouvement, la causalité efficiente, la contingence, les degrés de perfection des êtres et les causes finales. Ces preuves étant connues, il nous suffira de rappeler les principes qui pourront être utilisés dans les controverses contemporaines.

Ce que nous avons dit, au commencement de ce bulletin, sur le *devenir*, simplifie les réflexions que nous devrions faire ici au sujet de la preuve tirée du *mouvement*. Par mouvement les scolastiques entendent, non seulement le mouvement local, mais encore tout devenir physique, tout changement de forme, d'état, d'espèce, de qualité, de quantité. M. Le Roy ne nie pas l'existence du mouvement, mais il reproche aux philosophes de l'École d'en expliquer arbitrairement la nature, à cause de leurs procédés de morcelage conceptuel et de réification statique. — On a vu plus haut ce qu'il faut penser de la nécessité et de la légitimité de ces procédés, on se souvient qu'ils sont exigés en toute rigueur par le principe d'identité, loi fondamentale de l'intelligence et de la réalité. Le mouvement ne se conçoit pas sans rien qui se meuve, sans un sujet, sans une matière, un quelque chose qui soit en mouvement.

La constatation du mouvement et la détermination exacte de sa nature, entraînant la réification nécessaire du sujet, constituent le point de départ expérimental de la preuve. Cette preuve se continue par l'application d'un principe rationnel : *omne quod movetur ab alio movetur*. M. Le Roy voit ici une pétition de principe et une conséquence du procédé du morcelage. A-t-on vraiment le droit d'affirmer que tout être en mouvement est mû par un autre, *ab alio?* Nous avons déjà, sur ce point, apporté l'affirmation absolue de l'école de S. Thomas et le sentiment moins catégorique de l'école de D. Scot. Avec des nuances dans l'expression de l'analyse qu'elles ont cru devoir faire de la causalité, les deux écoles sont d'accord sur le fond même de la doctrine : toutes deux réclament pour expliquer un devenir nouveau des antécédents, immédiatement ou médiatement provoqués par des êtres distincts de celui qui se meut. La seule différence est que là, où les uns voient une causalité physique, les autres n'y trouvent qu'une causalité *sine qua non*. Pour nous exprimer en langage thomiste, disons donc simplement que « le principe en question est une déduction *a priori* des con-» cepts élémentaires d'acte et de puissance, tels qu'ils résultent spontané-» ment des choses mêmes, de leurs idées abstraites dans l'entendement (1). » Il n'y a donc là aucune pétition de principe.

Il n'y en a pas davantage à placer au sommet de la série des moteurs

1. *Revue de Philosophie*, Art. cit., p. 12.

Digitized by Google

un moteur immobile. L'impossibilité de la régression à l'infini est évidente, dans toute série où il faut nécessairement poser un premier terme, sous peine de donner « un infini actuel d'unités entre le dernier et le premier » terme. Or tel est le cas de la série des moteurs et des mobiles dans un mouvement réalisé (1). » Un mobile ne passant à l'acte que sous l'action d'un moteur, l'action motrice a dû être conditionnée elle-même par un moteur antécédent « Tout moteur second agit en vertu du premier moteur » et par suite dans la série des moteurs et des mobiles, il faut nécessai- » rement poser un premier terme d'où part le mouvement (2). » C'est en vain que, pour énerver cet argument, M. Le Roy incrimine nos procédés de morcelage et de réification statique en les qualifiant d'arbitraires. L'arbitraire ne se trouve que dans la conception du monisme phénoméniste que la philosophie nouvelle, sans cesse en contradiction avec les données de la conscience, du sens commun et de la raison, oppose à la philosophie traditionnelle.

M. Le Roy use des mêmes armes pour attaquer l'argument emprunté à la *contingence du monde*. A l'entendre, la contingence est une illusion. Illusion, la contingence de chaque modalité de l'univers qui nous semble commencer et finir : « si chaque élément était conçu par nous, selon l'intégrité de ses conditions réelles, c'est-à-dire en fonction de l'univers entier, l'hypothèse de sa non-existence deviendrait sans doute contradiction. » Illusion du moins, la prétendue contingence du tout : « concevons le nécessaire, non comme une entité immobile, mais comme un spectre continu de nuances fuyantes, ou plutôt comme le flux même de cette continuité spectrale. Chaque objet n'est qu'un point de vue, un centre de perspective... Il apparaît contingent dans la mesure où on le sépare, où on l'arrache au tissu de corrélation dont il est un nœud, où on le tire hors de la durée dont il est une onde, c'est-à-dire en somme dans la mesure où il n'est pas... C'est le tout qu'on retrouve par l'analyse réflexive, comme réalité absolue, comme noumène sous-jacent au fond de chaque objet. » Et pour conclure, M. Le Roy admet un nécessaire qu'il identifie avec ce noumène sous-jacent, avec l'ensemble des objets de l'expérience, ou leur ordre, leur enchaînement, leur succession... avec le devenir même envisagé en soi : « j'accorde le *necessarium in rebus*. Mais pourquoi veut-on un *aliquid*, un être nécessaire... ; c'est préjuger la question. Je ne vois pas que l'on ait démontré autre chose qu'une nécessité immanente (3). »

En admettant un *necessarium in rebus*, M. Le Roy se rencontre avec les conclusions des docteurs scolastiques. Il s'écarte cependant fort loin du sens qu'ils donnent à leur pensée. Pour eux le *necessarium in rebus*, ce n'est point le « devenir en soi », mais un *aliquid*, quelque chose autre... que le monde, contingent dans ses parties et dans son ensemble. La transcendance de ce nécessaire se prouve d'ailleurs sans difficulté. Le nécessaire ne peut être perfectionné. Parce que nécessaire, il porte toujours en lui ce qui conditionne son être et il n'est tributaire d'aucune condition

1. *Revue de Philosophie*, Juillet 1908, p. 16.
2. *Ibid.*, p. 16.
3. *Revue de Métap. et de Morale* Art. cit., p. 139.

Digitized by Google

extérieure qui rendrait possible un perfectionnement nouveau ; il ne passe point de la puissance à l'acte, car semblable passage suppose une dépendance à l'égard d'un agent, d'un moteur, d'un antécédent indispensable. S'il est permis, en un sens, d'attribuer à l'univers et au jeu de son devenir une certaine nécessité, ce n'est qu'une nécessité conditionnelle, relative, et non une nécessité absolue, ontologique, une nécessité d'existence. Ainsi l'exige rigoureusement la conception de l'être, sa division en acte et puissance ; ainsi l'exige la nature du devenir étudiée à la lumière des premiers principes rationnels.

La preuve traditionnelle demeure donc entière. Il existe des êtres contingents. Or il n'est pas possible que tous les êtres soient tels, car rien n'existerait. Tout être contingent tient son existence d'un autre être. Il faut donc placer au sommet de la série un être nécessaire, qui, étant immédiatement ou médiatement la cause de tous les autres, rende compte de leur existence, et, à moins d'une régression à l'infini qui répugne, celui-là est nécessaire et existe nécessairement de soi.

La notion de *causalité*, déjà impliquée dans ce raisonnement, fournit, on le sait, un argument particulier dans le problème de l'existence de Dieu. Cette preuve nouvelle aux yeux de M. Le Roy, n'a encore aucune valeur. Il lui reproche de s'appuyer, comme les précédentes, d'ailleurs, sur le morcelage artificiel : « il n'y a pas de phénomènes juxtaposés numériquement, mais une continuité phénoménale hétérogène, où le nombre est apporté par nous seuls. Dès lors tombe l'argument de la cause première, puisqu'on n'a plus à compter des causes (1). » Inutile d'opposer de nouveau à cette critique du procédé intellectuel une réponse déjà faite. Il est préférable de noter la conception fantaisiste qui hante le cerveau de M. Le Roy. Il s'imagine que la preuve de l'existence de Dieu par la causalité efficiente est liée à un numérotage de pièces : « l'argument ne conduit à » l'affirmation d'une première cause que si l'on admet ce postulat énorme » qu'on peut numéroter les phénomènes de l'univers et en assimiler la » série à un train d'engrenages et qu'alors il faut arriver à un numéro 1 (2) » Les scolastiques ont vu la réalité sous un autre angle et conçu leur argument sur un autre plan. Leur preuve suppose le fait constaté et affirmé par le sens commun qu'il y a des séries de causes et d'effets. Dans ces séries, les causes immédiates, étant elles-mêmes des effets, ont été causées. Or il est impossible de remonter à l'infini. Il faut s'arrêter à une cause première qui domine toutes les séries. « La nécessité de la cause » première se base donc, non sur la nécessité d'avoir un terme à la série » des causes causées, mais sur l'insuffisance d'une série de causes cau- » sées, fût-elle infinie, fût-elle sans premier terme, pour expliquer n'im- » porte quelle causalité indépendante (3). »

Afin de mieux énerver cette preuve, M. Le Roy conteste la valeur du concept de cause et du principe de causalité : « l'idée de cause n'a de signification nette qu'à l'intérieur de l'expérience » ; le principe de causalité

1. *Revue de Métaphysique et de Morale*, Mars 1907, p. 141.
2. *Revue de Métaphysique et de Morale*, Mars 1907, p. 140.
3. *Revue Néo-Scolastique*, 1907, Art. cité de M. N. Baltasar, p. 185.

Digitized by Google

n'appartient qu'à « la législation interne de l'ordre phénoménal qu'il ne peut donc servir à dépasser. » Un raisonnement fondé sur ce principe est de toute évidence « provisoire et conjectural. » M. Le Roy se trompe. Pour le montrer, faut-il encore insister sur une remarque déjà faite, savoir que le principe de causalité, par l'intermédiaire du principe de raison et du principe du tiers-exclu, se ramène au principe d'identité, loi fondamentale de l'esprit et de la réalité, qu'on n'en peut nier la valeur sans tomber dans l'abîme de la contradiction, qu'il est expérimenté mais aussi qu'il est *a priori*, et que, comme tel, il s'impose absolument?

L'argument des *causes finales* n'est pas moins en défaveur auprès de M. Le Roy que celui des causes efficientes. Il y voit une preuve d'orateur et de poète plutôt que de logicien, d'avance ruinée par l'objection insoluble du mal et de la douleur, et d'ailleurs appuyée autant que les précédentes sur le procédé factice du morcelage. Au grand scandale de M. Le Roy, la raison commune réifie et disjoint l'unité ; et cherche un ordonnateur à l'ordre apparent, alors que « l'harmonie n'est qu'une résonnance de l'unité » profonde sous-jacente, ce qui subsiste de cette unité, après un morce- » lage toujours incomplet. » Ce refrain est connu, mais connue aussi, sans qu'il soit nécessaire de l'écrire encore, la réponse que nous avons faite au postulat moniste de la philosophie nouvelle. Et dès lors, la preuve peut s'édifier. Il existe de l'ordre dans l'univers. Cet ordre a sa source dans la finalité particulière de chaque individu, de chaque nature et se maintient par l'interaction de toutes les parties de l'ensemble. Sans nier la présence du mal, des défauts, on doit affirmer que ce mal, ces défauts ne détruisent point la réalité des tendances naturelles et le fait d'un ordre réalisé. Or cet ordre a une raison d'être, et ne s'explique que par l'intervention, à l'origine des choses, d'une intelligence ordonnatrice. Ainsi l'exige le principe de causalité. N'est-il pas certain que l'effet demande une cause proportionnée et qu'un effet portant les vestiges d'une organisation intentionnelle, ne peut être attribué qu'à une cause intelligente?

Il ne faut évidemment pas demander à cette preuve plus qu'elle ne donne : elle conduit à l'affirmation d'une intelligence ordonnatrice, rien de plus. Mais il est facile de la prouver jusqu'à ses dernières limites et elle devient preuve de transcendance absolue. La cause ordonnatrice n'a son explication adéquate et suffisante que dans un ordonnateur indépendant et absolu. « L'ordonnance des éléments cosmiques est contingente, même » étant supposées des natures intrinséquement déterminées à tels cycles » d'opération. La place des éléments qui est contingente, puisqu'elle varie » sans cesse, conditionne l'ordonnance ultérieure et postule un incondi- » tionné, une cause intelligente, indépendante, qui librement dirige tout » ce qui n'est pas elle (1). »

Des preuves, empruntées à S. Thomas, il ne reste plus à examiner que l'argument par *les degrés de perfection* des êtres. Dans les œuvres de la nature il y a divers degrés de perfection, des plus et des moins. Or, dit fort exactement M. Le Roy, traduisant les scolastiques, « toute estimation

1. *Revue Néo-Scolastique*, Février 1908, Art. cité de M. Baltasar, p. 92.

Digitized by Google

» de degrés suppose référence à une plénitude, à un maximum qui est la » perfection dans le genre considéré. » Donc il existe un être parfait, absolument et sans restriction parfait, dans l'ordre universel de l'être. La valeur de ce raisonnement ne saurait être bien comprise que par des esprits initiés au langage de l'Ecole. Les autres, avec M. Le Roy n'y voient qu'un retour inconscient à l'argument ontologique, dont les scolastiques se sont toujours montrés les adversaires irréductibles.

S. Thomas a cependant donné depuis longtemps la clef de ce mystérieux argument. Elle se trouve dans la réflexion qui termine sa preuve: « *Quod autem dicitur maxime tale in aliquo genere est causa omnium quae sunt illius generis.* » « Une perfection graduée, c'est-à-dire limitée, ne peut ap- » partenir qu'à un être qui ait reçu cette perfection ; si elle lui appartenait » essentiellement, elle devrait être sans limites. Donc la limitation impliquée » dans les degrés de perfection est un signe manifeste de contingence (1). » L'être limité en perfection n'est pas absolu, mais il suppose l'absolu réalisé hors de lui. C'est ainsi que les degrés limités de perfection conduisent à l'être absolument parfait.

Malgré les attaques de M. Le Roy, le vieil édifice, élevé par la tradition,demeure donc debout; les preuves cosmologiques de l'existence de Dieu résistent aux principes dissolvants de la philosophie nouvelle, et s'imposent toujours à l'esprit avec une force logique. Elles sont toutes arc-boutées aux premiers principes de la raison ; elles sont solidaires du principe de contradiction ; on ne peut y toucher sans violer le principe d'identité, loi absolue de la pensée et de la réalité.

Les arguments cosmologiques n'épuisent pas la matière des preuves de l'existence de Dieu. M. Le Roy étudie encore pour les critiquer et les transformer en son propre système, les preuves morales et celles qu'on cherche à tirer des conditions *a priori* de la pensée (preuves ontologiques).

Appartiennent *à l'ordre moral* les preuves par le consentement universel, par les aspirations de l'âme humaine vers un juge rémunérateur, par les caractères de l'obligation morale. Ces preuves, les scolastiques anciens les ont ou peu étudiées ou peu estimées. Il est difficile en effet d'en tirer des conclusions rigoureuses. Pour les avoir trouvées en quelques ouvrages modernes, M. Le Roy leur fait l'honneur immérité de les compter au nombre des preuves traditionnelles. La plupart des critiques qu'il leur adresse sont fondées, mais aucun scolastique n'en ressentira beaucoup de peine. Ces preuves secondaires n'entrent dans leur édifice qu'à titre d'éléments accessoires à la manière de certains arcs-boutants introduits dans nos cathédrales gothiques dans un but d'élégance plutôt que de solidité.

Il semble néanmoins que le *consentement universel* ne soit pas sans valeur, car l'affirmation universelle de Dieu dépasse les bornes d'un « anthropomorphisme naïf et mensonger.» Elle repose sur l'application naturelle et rigoureuse, encore que simple et confuse, du principe de causalité. — Si la preuve par les *aspirations de l'âme* n'est pas apodictique, — quelques-uns cependant pensent le contraire parce que de l'inanité des ten-

1. *Revue Néo Scolastique*. Art. cité. Octobre 1907, p. 489.

Digitized by Google

dances primordiales de l'âme, il résulterait que seule dans l'univers la nature humaine serait mal faite, — elle possède cependant une grande probabilité. — On peut certes faire beaucoup de reproches à la preuve par *le devoir*, exprimée dans les termes où Kant la propose. La valeur de l'*imperium* catégorique, pris en lui-même dans le sujet, indépendamment d'un système de déductions rationnelles, qui en démontrent le bien fondé, est plus que problématique. Mais si l'*imperium* prend son point d'appui dans les exigences de la raison, il conduit logiquement à l'affirmation d'un être transcendant, législateur et rémunérateur.

Des preuves morales de l'existence de Dieu, M. Le Roy arrive à celles qu'il appelle « *les conditions a priori de la pensée* ». Ce sont les arguments ontologiques de S. Anselme, de Leibnitz, de Descartes. Tous les scolastiques les ont combattus. Reprenant ce travail, M. Le Roy, qui sur tout le reste est l'adversaire de l'Ecole, en devient un bon auxiliaire. Il importe cependant de noter, chez M. Le Roy, un faible pour l'idéalisme qui inspire les preuves ontologiques. Ce qu'il combat, ce n'est donc que la forme, dont S. Anselme, Leibnitz et Descartes ont revêtu leur pensée. Aussi est-ce chez eux, chez Descartes en particulier qu'il emprunte le principe de la doctrine dont il veut élever les assises sur les ruines de la théodicée traditionnelle.

Car M. Le Roy n'est pas un athée : il croit à l'existence de Dieu et la prouve à sa manière. En quelques mots, voici comment.

⁂

Avec Descartes, il pense que l'idée d'infini ne peut être acquise, car « son affirmativité pure la rend première par rapport à toute idée. » Mais cette idée d'infini, il l'entend autrement que Descartes. Elle ne signifie pas pour lui la plénitude de la perfection, mais un indéfiniment perfectible, une idée qui dès lors est confuse, provisoire, dynamique, toujours en formation, source des concepts, mais que nul concept ne limite et n'enclot, un principe de vie qui force la pensée à se dépasser toujours et à se développer sans fin.

Cette idée d'infini s'identifie en nous avec la Pensée-Action, seule réalité dont l'existence soit directement certaine. Essentiellement dynamique, la Pensée-Action tend vers l'infini. Elle est attirée sur les sommets par un élément directeur, qui la sollicite au mieux, qui est principe de croissance et réalité morale. Cette réalité morale, c'est Dieu même. Dieu existe donc : son existence n'est pas douteuse. L'idée de Dieu, dégagée des formes diverses dont les philosophies, les traditions et les croyances populaires l'ont revêtue au cours des âges, d'une part survit à toutes les critiques et d'autre part est sans contredit l'idée dont l'action dans le monde a été la plus féconde. Elle possède donc les deux caractères auxquels la philosophie nouvelle reconnaît qu'une idée n'est pas un pur concept de l'esprit mais une réalité existante, « la résistance à la résolution critique et la fécondité inexhaustible et durable. » C'est donc par la réalité morale avec laquelle il s'identifie, par cette tendance au parfait qui nous surélève, que nous affirmons Dieu. Or cette réalité morale, « esprit de notre temps, est

Digitized by Google

radicalement irréductible à toute autre forme de réalité, de par sa place au sommet ou plutôt à la source de l'existence » (1).

Une telle conception semble méconnaître la personnalité et la transcendance de Dieu. De ces deux erreurs cependant M. Le Roy veut se défendre. Il prétend d'abord sauvegarder la personnalité de Dieu, quand il écrit: « Ce Dieu qui agit en nous, qui manifeste à chaque instant, dans notre » effort même, sa présence profonde et son efficacité vivifiante, il nous » serait impossible de nous donner sincèrement à lui, si nous le jugions » moindre que nous dans l'ordre du réel, de trouver en lui le fondement » de notre existence personnelle, si nous le pensions sous une forme infé- » rieure ou étrangère à la personnalité... Eh bien, affirmer la personnalité » divine, c'est d'abord affirmer cela, à savoir, que Dieu n'est pas imper- » sonnel. Mais ce n'est pas tout. Affirmer que Dieu est personnel a encore » un sens pragmatique positif : c'est nous donner à lui, nous comporter » à son égard comme à l'égard d'une personne, c'est chercher en lui » notre propre personnalité. » (2).— Il se croit de même en règle avec la doctrine catholique au point de vue de la transcendance. « Si nous dé- » clarons Dieu immanent, c'est que nous considérons de Lui ce qui est » devenu en nous ou dans le monde; mais pour le monde et pour nous, » il reste toujours un infini a devenir, un infini qui sera création pro- » prement dite, non simple développement, et de ce point de vue Dieu ap- » parait transcendant, et c'est comme transcendant que nous devons sur- » tout le traiter dans nos rapports avec Lui, selon ce que nous avons » reconnu à propos de la personnalité divine (3). »

Les désirs de M. Le Roy sont louables, mais vaines ses prétentions. Sa conception générale n'est qu'une forme particulière du monisme. Or il est impossible de trouver une place à la personnalité de Dieu et à sa transcendance au sein du devenir universel. Pourquoi nous conduire à l'égard de Dieu comme à l'égard d'une personne? Parce qu'il l'est réellement : « source de notre personnalité, il serait en effet inconcevable qu'il » n'eût pas en lui de quoi justifier l'appellation de personne. » — Avec les sinuosités de la pensée de M. Le Roy, l'esprit court toujours le danger de s'égarer, à moins que l'on ne prenne soin de définir et de préciser les questions. Or M. Le Roy ne veut pas accepter le concept traditionnel de la personne : la personnalité divine n'est, à ses yeux, que la négation de l'impersonnalité. Il se refuse à déterminer positivement le contenu de la personnalité ; il ne voit qu'un anthropomorphisme grossier dans le caractère d'individualité, si nettement accusé par la définition de l'Ecole : *rationalis naturae individua substantia*. De la sorte la question de la personnalité glisse sur le terrain de la transcendance et revient à celle-ci : Dieu est-il une personne distincte de nous-mêmes et de la nature, une personne réellement transcendante?

Non. La transcendance dont M. Le Roy enrichit son monisme n'est qu'une transcendance de nom, nullement une transcendance de fait. Si Dieu nous « transcende » seulement parce qu'il nous inspire, nous sollicite à nous

1. *Revue de Métap. et de Morale*, Juillet 1907, p. 498.
2. *Ibid.*, p. 512.
3. *Revue de Met. et de Morale*, Juillet 1907, p. 502.

Digitized by Google

dépasser toujours, sans se distinguer individuellement de nous, « cela » revient à dire avec *Renan* que Dieu n'est pas encore, qu'il se fait, ou » avec *Bergson* que Dieu n'a rien de tout fait, qu'il est en lui-même une » continuité de jaillissement. Dieu est la seule réalité qui pénètre tout et » retombe en matière et raison. C'est professer en fait un *monisme évo-* » *lutionniste* dans lequel la perfection consiste à croître, à se développer, » à réaliser sans fin un idéal immanent, dont l'être porte en soi l'on- » doyante Pensée (1). »

Impossible de chercher à concilier semblable doctrine avec la définition du Concile du Vatican, qui exige, dans la vraie conception de Dieu, une transcendance réellement métaphysique : *Sancta Catholica Apostolica Romana Ecclesia credit et confitetur unum esse Deum verum et vivum... qui cum sit una, singularis, simplex omnino et incommutabilis substantia spiritualis, praedicandus est re et essentia a mundo distinctus, in se et ex se beatissimus, et super omnia quae praeter ipsum sunt et concipi possunt, ineffabiliter excelsus.* Sessio III, c. 1.

La conception si brillamment construite par M. Le Roy est donc fragile. Non que la logique en soit absente ou que le talent de l'architecte soit médiocre, mais la pierre fondamentale est branlante. Cette pierre, c'est la fausse conception du devenir, cimentée avec une vaine critique des procédés de la philosophie intellectualiste des scolastiques. En face du réel « trois positions seulement sont possibles : 1° admettre le primat de l'être » sur le devenir et nier la puissance : alors bon gré mal gré il faut revenir » à Parménide : multiplicité et devenir sont illusoires : reste à expliquer » l'illusion. C'est la position des panthéistes qui absorbent le monde en » Dieu... 2° Admettre le primat de l'être et admettre aussi la puissance, » alors il faut avec Aristote affirmer la transcendance divine impliquée » dans le concept même d'acte pur ; 3° nier le primat de l'être, affirmer » celui du devenir avec Héraclite ; et c'est avec Hégel nier la valeur ob- » jective du principe d'identité, loi fondamentale de la pensée, et mettre » la contradiction à la racine de tout. C'est la position des panthéistes, qui » absorbent Dieu dans le monde au point de nier Dieu (2). »

C'est à cette troisième position qu'aboutit la philosophie de M. Le Roy. Sur les ruines de la philosophie traditionnelle il essaie en vain d'élever un piédestal à un Dieu transcendant. — Mais au fait M. Le Roy n'a point renversé l'œuvre des siècles passés. Elle reste debout, ferme malgré la tempête qui passe. Dieu existe : Il tient le premier anneau de la chaîne des êtres que sa volonté toute puissante a jeté dans les espaces infinis : Il est.

***

La critique, que M. Le Roy avait entreprise des preuves traditionnelles de l'existence de Dieu, a eu pour effet de mettre en lumière la solidité des arguments exposés par le Docteur angélique. La citadelle dressée par lui, au vestibule de la Théodicée, tient tête à l'ennemi. D. Scot a fait une

1. *Revue Néo-Scolastique*, Février 1908, M. N. Baltasar, Art. cit., p. 116.
2. *Revue Thomiste*, novembre 1907, Le panthéisme de la philosophie nouvelle, par le P. Garrigou-Lagrange.

Digitized by Google

œuvre semblable à celle de S. Thomas et non moins solide. On la connaît peu. M. Séraphin Belmond en a dernièrement rappelé les lignes essentielles dans la *Revue de Philosophie* (1). Avant de terminer notre bulletin, nous voudrions donner un rapide croquis de la synthèse du Docteur subtil.

D. Scot a consacré *ex professo* aux preuves de l'existence de Dieu un petit traité, très pieux et très profond, *De Primo rerum omnium Principio* (édition Wadding, Lyon 1639, T. III, p. 209-259), et les *Quaest.* I-II de la *dist.*, II de ses *Commentaires sur les sentences* de Pierre Lombard. Il y agite les trois questions resolues par S. Thomas, *Sum theol.*, Ia, q. II: *Utrum « Deum esse » sit per se notum?* » a. 1 ; *an sit demonstrabile?* a. 2 ; *utrum Deus sit?* a 3. Il ne répète pas toutefois le Docteur angélique. Avec des matériaux identiques, il a su construire un édifice original qui dénote l'ingéniosité de son talent et la puissance de sa pensée.

L'originalité apparaît d'abord dans les *préliminaires* du problème: *Utrum « Deum esse » sit per se notum?* D. Scot rejette certaine distinction, admise par S. Thomas et son école, relativement à la proposition *per se nota*, qui pourrait être telle, *quoad se* et non *quoad nos*. Quant à lui, il nie, sans restriction aucune et sans distinction, que la proposition « Dieu existe » soit *per se nota*. Dans le ciel, les bienheureux connaissent l'existence de Dieu dans la vision qu'ils en ont, mais pas plus que nous, sans vision, ils ne découvriraient la connexion nécessaire entre le concept « Dieu » et le concept « existence » à la seule proposition des termes. Cette énonciation ne s'impose pas à l'esprit par ses propres moyens, par les mots qui l'expriment, alors même qu'on en comprendrait parfaitement la portée ; elle n'est donc pas *per se nota*. Une proposition *per se nota* n'est pas comme le dit S. Thomas celle dont le sujet contient objectivement le prédicat, mais bien « *ea quae ex terminis propriis, quae sunt aliquid ejus, ut sunt ejus, habet evidentem veritatem*. En fait, l'existence dans l'être divin s'identifie avec l'essence divine, mais aucun esprit, en dehors de la vision ou de la révélation, ne peut le savoir que par démonstration.

Cette démonstration est possible. Elle ne peut cependant répondre aux exigences d'une démonstration strictement scientifique. C'est en effet par les créatures que nous connaissons Dieu : *recta igitur ratione utentibus, demonstrabile est per ipsas creaturas Deum earum effectorem existere*. I Sent., dist. III, q. 4, n. 2. On n'arrive donc à Dieu que par une démonstration *quia ;* la démonstration *propter quid* est impossible. Le Docteur subtil en donne cette raison fort exacte : Dieu possède l'être immediatement et par soi. Or un prédicat qui n'a pas de cause de sa présence dans un sujet ne peut être démontré par la preuve *propter quid*. On ne peut donc tenter qu'une démonstration *quia*.

D. Scot l'établit en rattachant ses preuves à l'existence de l'ordre dans l'univers. Il le considère sous trois angles distincts : subordination des effets aux causes et des causes entre elles : *ordre dans la causalité ;* subordination des êtres à leur fin tant particulière que générale : *ordre dans la finalité;* subordination, graduelle du moins parfait au plus parfait: *ordre dans la perfection*. — Le Docteur subtil passe sous silence la preuve par le *premier moteur*, soit qu'il n'y ait vu qu'une forme spéciale de la

1. *Revue de Philosophie*, Sept.-Oct. 1908, L'Existence de Dieu d'après Duns Scot.

Digitized by Google

preuve par les causes efficientes, soit que l'application du principe : *omne quod movetur ab alio movetur*, lui ait paru reclamer trop de restrictions pour conclure avec rigueur. Il ne présente pas non plus explicitement la preuve par *la contingence*, parce qu'il la met, d'une certaine manière, à la base de l'argument de causalité. Toute son étude converge ainsi vers un point nettement déterminé, montrer la nécessité d'un être supérieur, transcendant et unique, qui soit tout ensemble premier et dernier dans l'ordre de causalité efficiente, de finalité et d'éminence.

A. *Dans l'ordre de la causalité efficiente, il existe une cause première.* — La pensée de notre Docteur se déroule ainsi. Quelque être est productible. Or il est productible, ou de lui-même, ou par rien, ou par quelque chose. Et d'abord il n'est pas productible par rien, *non a nullo*, ce qui n'est rien ne peut être la cause de quoi que ce soit. Il n'est pas productible par soi, *non a se ;* on ne conçoit pas une chose qui s'engendrerait ou se produirait elle-même. Il reste donc que cet être est productible par un autre : *ergo ab alio effectivo.*

Avant d'aller plus loin, une remarque est nécessaire. D. Scot ne dit pas : quelqu'être est produit, *effectum*, mais quelqu'être est productible. Certains auteurs ont cru, mais à tort, que l'argument de D. Scot plongeait ses racines dans la pensée subjective mais non dans le réel. Le Docteur subtil a voulu seulement isoler de tous les caractères du réel celui qui, pour la démonstration, lui semblait le plus remarquable et il l'envisage ensuite indépendamment de toute individualité contingente.

L'argument exposé plus haut n'est toutefois qu'un premier pas vers la démonstration totale. D. Scot continue. Tout productible supposant une cause étrangère, désignons cette cause par A. Si A est premier de manière qu'au-dessus de A, il n'y ait plus de cause, notre preuve est faite. *habeo propositum.* S'il n'est pas premier, il vient donc après un autre, vu qu'il est effectible par un autre et partant capable de produire en vertu du pouvoir qu'il a reçu. En effet, si l'on exclut l'aséité on affirme du même coup l'*ab alio*.. Donc cet autre étant posé, désignons-le par la lettre B. — Il en sera de B comme de A. — Il faudra de la sorte, ou remonter à l'infini, ou bien l'on se heurtera à quelque cause qui n'a pas de précédent. Or il est impossible de poursuivre à l'infini cette ascension causale ; il faut par conséquent que l'on s'arrête à quelque cause première, qui n'est effectible sous aucun rapport et ne reçoit point d'un autre son pouvoir causal. *quod non sit effectibile, nec effectivum virtute alterius a se.* I Sent., dist. III, q. 1 et 2, n. 11.

Est-il vrai que, dans l'ascension causale, il faille s'arrêter et que la marche à l'infini implique contradiction ? Oui, et de l'argumentation présente, c'est évidemment le point le plus délicat. Aussi D. Scot l'a-t-il étudié avec un soin scrupuleux. Dans ce but, il établit une double dépendance possible entre les causes, fondée sur le principe que voici : Pour agir, une cause dépendante requiert nécessairement ou ne requiert pas l'action simultanée d'une cause antérieure; la dépendance est essentielle dans le premier cas, elle est seulement accidentelle dans le second. Trois positions peuvent alors être imaginées et toutes concluent à l'impossibilité d'un recul à l'infini.

1° Impossibilité, si l'on part d'un effet qui demande le concours simul-

Digitized by Google

tané de plusieurs causes, de remonter sans arrêt une série infinie de causes. Entre autres raisons, — D. Scot en donne cinq — notons celles-ci : *a)* Dans la serie des causes simultanées subordonnées, tout est causé. Que si tout y est causé, ce doit être par quelque chose en dehors de ce tout, autrement ce tout se produirait lui-même. Donc par une cause incausée. *b)* La supposition d'un recul à l'infini, dans l'hypothèse, aurait pour conséquence la réalisation actuelle d'un nombre infini de causes subordonnées : *infinitae causae essentialiter ordinatae essent simul in actu.* Aucun philosophe ne peut admettre ce corollaire. Dans une série de causes essentiellement connexes, agissant simultanément, on se heurte à un point initial. *De Primo Principio*, c. III, n. 3 et 4. — I. *Sent.*, *dist.* II, q. 1 et 2, n. 14.

2° Si un effet se produit en dehors et indépendamment de la cause éloignée, on ne peut non plus reculer indéfiniment l'enchaînement des causes efficientes, sans rencontrer une première cause. — A l'appui de cette assertion, une seule considération est invoquée par le Docteur subtil, celle de la contingence des causes. Toutes ces causes indépendantes *in causando* puisqu'elles agissent par leur vertu propre et non par une énergie immédiatement communiquée et reçue, sont dépendantes *in existendo*, puisqu'elles ont reçu l'être *ab alio*. Or il n'y aurait pas de raison explicative suffisante à la succession de ces causes, si l'on ne rencontrait une cause qui n'ait en soi sa pleine raison d'exister, qui ne soit donc point causée, n'appartienne en conséquence à un autre ordre, ne possède une nature différente et ne soit en définitive transcendante. *Cum omnia successiva sint ejusdem rationis, oportet esse aliquid prius essentialiter a quo quodlibet ejus successionis dependeat; et quidem in alio ordine quam a causa proxima, quae est aliquid illius successionis.* — *De Primo Principio*, loc. cit. et I *Sent.*, loc. cit., n. 15.

3° De toutes manières, alors que l'ordre, c'est-à-dire une certaine subordination causale, ne serait pas essentiel aux choses, *per impossibile*, un infini concret est absolument irréalisable. Le néant, écrit le Docteur subtil, ne produit rien, par suite ce qui devient est produit par quelque nature. Supprimez l'ordre et l'enchaînement essentiel des causes, cette nature agira de sa propre puissance. Mais elle-même sera ou bien sans cause et nous rencontrons ainsi une cause première ; ou bien elle est causée ainsi que toute autre nature active, mais cette hypothèse est contradictoire dès lors qu'on exclut la dépendance causale. En admettant que tout provient de causes créées ou causées, et en excluant leur dépendance à l'égard d'une nature transcendante, on établit dans le monde un ordre régi uniquement par la contingence, ce qui répugne. *De Primo Principio*, loc. cit.

Ainsi à quelque supposition que l'esprit veuille s'arrêter, une même conclusion s'impose : dans l'ascension causale, il faut s'arrêter à une première cause et trouver *aliquod effectivum primum simpliciter, ita quod non sit effectibile nec effectivum virtute alterius a se.* I Sent., dist. III. q. I. 412.

Cette cause supérieure, en dehors et au-dessus de toutes les contingences, réunit deux conditions inséparables l'une de l'autre, l'incausabilité et l'actuation nécessaire : 1° *l'incausabilité* parce qu'on ne peut lui assigner ni une fin, ni une matière, ni une forme, I *Sent.*, loc. cit., n. 16, d'où il résulte encore que ce *primum efficiens* est incorporel ; 2° *l'actuation* nécessaire :

Digitized by Google

incausable d'une part, et d'autre part seule raison explicative de toute causalité efficiente subordonnée essentiellement et accidentellement, elle ne peut pas ne pas être dès lors qu'en fait la causalité efficiente subordonnée est posée dans la nature, et elle est nécessairement *a se*.

D. Scot a présenté dans un laconisme obscur cette dernière conclusion, à tel point que des auteurs, comme M. Pluzauski, ont cru pouvoir écrire que la démonstration prétendue *a posteriori* se transforme en démonstration *a priori* (1). Le Docteur subtil dit en effet « *effectum simpliciter primum potest esse a se, ergo est a se.* » I *Sent.*, loc. cit. n. 16. Y a-t-il ici un *transitus* illogique de la possibilité à la réalité ? Non. D. Scot veut dire et dit effectivement : « par le fait que le premier efficient est nécessairement » incausable et qu'il ne lui répugne pas d'être le premier dans l'ordre cau- » sal, qu'il est de plus inconvenant de ne pas admettre au-dessus de l'uni- » vers, un suprême absolu, et qu'il y aurait contradiction à ce qu'un autre » soit avant lui, il faut que le premier efficient soit par soi. » *De Primo Principio* et I *Sent.*, loc. cit. C'est donc en dernier ressort l'ordre des causes réelles et actuelles qui nous permet de conclure à l'existence de la Cause première. L'*inconveniens* signalé par D. Scot, n'est pas un simple défaut secondaire, mais le découronnement contradictoire de l'ordre causal dépendant que nous révèle la connaissance de l'univers.

Les deux preuves tirées de l'ordre des finalités et de l'ordre des perfections sont conduites d'après ce type d'argumentation un peu compliquée mais rigoureusement enchaînée. Malheureusement sur ces deux preuves, D. Scot n'a pas développé sa pensée, et se contente de renvoyer son lecteur à l'argument des causes efficientes : *probatur rationibus similibus illis quae ponebantur ad conclusionem de primo effectivo.* I *Sent.*, n. 17-18. Donnons cependant les grandes lignes de ses raisonnements.

B. *Dans l'ordre des causes finales*, il doit y avoir une fin qui n'en admet aucune après elle et qui est tellement dernière dans la finalité qu'on ne peut la coordonner à aucune autre fin. Il est évident que tout être agit *propter finem.* Chaque être poursuit sa fin, l'universalité des causes subordonnées une fin commune. Mais cette fin commune est contingente comme l'universalité des causes efficientes : elle dépend donc d'une fin qui est absolue. On peut d'ailleurs prouver directement cette vérité. Puisque toute cause agit *propter finem*, la cause première ne saurait faire exception à cette loi générale. Or la fin qu'elle poursuit dans la production de l'univers est ou bien dernière sans coordination ni possible ni réelle à une autre fin, ou bien prochaine seulement et coordonnée à une fin éloignée. Dans le premier cas, *habemus intentum ;* dans le second il faut recommencer la course ascendante parmi les causes finales. Or cette marche doit avoir un terme, autrement il n'y aurait aucune causalité efficiente.

Ce qui est cause finale dernière a, comme la cause efficiente première, deux privilèges : l'incausabilité et l'actuation nécessaire ; *l'incausabilité : quod non est ad finem* — et c'est le cas de la cause finale dernière — *non est a causa per se efficiente, nam omnis causa per se agit propter finem ; l'actuation nécessaire :* par sa réalité, en effet, la cause finale dernière est

1. Pluzauski, *Essai sur la Philosophie de D. Scot*, p. 139.

Digitized by Google

la seule raison suffisante des causes finales subordonnées que l'expérience quotidienne nous montre dans l'univers.

D. Scot, on le voit, a pris sous un angle tout à fait particulier la preuve par la finalité déjà exposée par S. Thomas. De l'ordre existant dans la nature, le Docteur angélique conclut à l'existence d'une intelligence qui a présidé à la construction de l'univers. Le Docteur subtil se renferme dans le concept pur de la finalité et de ses exigences logiques.

C. *Dans l'ordre des perfections*. Au sommet des perfections graduées des êtres hiérarchiquement ordonnés, il doit y avoir une nature éminente en qui se trouve simplement la perfection. Pourquoi? D. Scot n'en donne pas de raison particulière : il renvoie aux preuves proposées antérieurement, *de statu in effectivis*. Cette perfection suprême ne peut être produite. Impossible de lui assigner une fin et par conséquent une cause, sans la découronner du primat de Perfection suprême. *Suprema natura est incausabilis, quia est infinibilis; nam finibile excellitur a fine in bonitate et per consequens in perfectione*. I *Sent.*, dist. II, q. 1 et 2, n. 18. — Enfin cette perfection suprême n'est pas un être de raison : elle existe nécessairement *a se*, ainsi qu'on l'a déjà prouvé pour la cause efficiente première et la cause finale dernière.

L'ordre qui existe dans l'univers, au triple point de vue de la causalité efficiente, de la causalité finale et des degrés de perfection, force donc l'esprit à admettre l'existence d'une cause première efficiente, d'une cause dernière finale et d'un être éminent en perfection. La preuve de l'existence de Dieu, arrivée à ce point n'est cependant pas encore complète. Les matériaux sont réunis, D. Scot les coordonne.

C'est le même être qui est premier, de la primauté d'efficience, de fin et d'éminence. I *Sent.*, *dist.* II, n. 19. La cause première, dans l'ordre d'efficience, s'identifie d'abord avec l'être qui est au sommet des finalités contingentes. « Toute cause de par sa nature opère en vue d'une fin. Une cause » plus élevée agit pour une fin plus haute. La cause première poursuit » une fin dernière. Elle doit par-dessus tout et comme dernier terme de » ses opérations, se rechercher elle-même, car on ne peut lui assigner » d'autre fin que soi. Par suite elle opère pour soi en tant que fin der- » nière. Le Premier Efficient est donc pareillement la dernière fin. » I *Sent.*, loc. cit., n. 18. — Il est impossible par ailleurs de concevoir le Premier Efficient sans l'identifier avec le Parfait Suprême. « La cause première » n'est pas de même nature, mais différente des êtres qui procèdent de sa » vertu créatrice. Elle est plus noble et plus élevée que les créatures. D'où » il suit que le Premier Efficient, qui est aussi la Dernière Fin, est le plus » éminent des êtres. » *Ibid.*

Non seulement ces trois attributs sont indissolublement unis dans le même être, mais l'Etre dans lequel ils se rencontrent est nécessairement *un*. *Une nature unique réalise cette triple primauté*. En vain imaginerait-on deux co-principes premiers, qui, l'un et l'autre, au sommet de la perfection de l'être, domineraient, au même titre, l'universalité des efficiences et des finalités secondes. *Ibid.*, n. 19. Cette unicité de nature est d'autant plus nécessaire que l'Etre premier est infini. L'infinitude de Dieu est très longuement étu-

Digitized by Google

diée par D. Scot. C'est même à ce point de vue précis qu'il pose la question de l'existence de Dieu : *Utrum in entibus sit aliquid actu existens infinitum?* Et il y répond avec un véritable luxe de considérations préliminaires et de raisonnements remarquables, I *Sent.*, loc. cit., n. 20-35. Le suivre sur ce terrain nouveau serait partir pour une course trop longue. Il est temps de terminer ces pages.

L'édifice élevé par D. Scot figure certainement avec honneur à côté de celui que S. Thomas a lui-même construit. Le style en est moins simple, les matériaux en sont un peu tourmentés mais la solidité n'y perd rien et peut-être la perspective y gagne-t-elle en élévation et en profondeur. Les deux Docteurs ont fait, avec les mêmes idées, des palais originaux, qui défient les attaques de la critique et résistent à la poussée des forces dissolvantes de la philosophie nouvelle. Il est permis de maintenir avec certitude, comme le faisait D. Scot en terminant le *De Primo Principio*, les affirmations catégoriques de la raison et de les transformer en cantique de louange : *Domine Deus noster, Tu es primum Efficiens, Tu ultimus finis, Tu supremus in Perfectione et cuncta transcendens... Tu es unus naturaliter, Tu es unus numeraliter, Deus verus ex quo omnia, in quo omnia, per quem omnia. Tu es benedictus in saecula saeculorum.*

Fr. Raymond,
O. M. C.

Digitized by Google

BULLETIN DE MYSTIQUE.

QUELQUES PRECISIONS SUR LA QUESTION MYSTIQUE.

On a fait bien des éclaircies ces dernières années dans la question mystique. Il est vrai qu'il reste encore quelques obscurités, inhérentes nécessairement à cette science, qui sera toujours mystérieuse, puisqu'il s'agit des opérations les plus surnaturelles et les plus secrètes de la grâce. Il est vrai aussi que les conceptions rationalistes ou naturalistes d'une foule de philosophes antichrétiens, qui veulent faire des phénomènes mystiques une question de psychologie naturelle, explicable par le subconscient, au lieu d'apporter la lumière, n'ont réussi qu'à rabaisser et embrouiller les notions orthodoxes des états surnaturels (1). Mais les catholiques n'ont rien à démêler avec ces pseudo-mystiques.

Aussi bien la doctrine orthodoxe a-t-elle été assez nettement exposée et défendue de nos jours pour que ceux qui cherchent la lumière soient pleinement éclairés. Nombre de théologiens y ont travaillé avec une ardeur et une intelligence au-dessus de tout éloge ; deux auteurs surtout s'y sont distingués au point de prendre le premier rang et de devenir, pour ainsi dire, chefs d'écoles : M. l'abbé Saudreau et le P. Poulain ; leurs divergences de vues, même, n'ont pas peu contribué à préciser quelques points et à forcer l'attention des théologiens sur ces questions délicates (2).

1. Les rationalistes eux-mêmes, en effet, dans l'ardeur fiévreuse qu'ils ont déployée à l'étude du sentiment religieux, ont touché plusieurs fois aux questions du mysticisme. Nous voulons surtout parler ici de l'ouvrage de Murisier : *Les maladies du sentiment religieux*, du livre de H. Delacroix : *Etudes d'histoire et de psychologie du mysticisme*, Paris, 1908, d'un article de G. Dumas dans la *Revue des Deux-Mondes*, et de plusieurs travaux publiés dans le *Bulletin de la Société française de Philosophie*, janvier 1906, passim. En excluant toute hypothèse métapsychologique dans la recherche des causes de l'état mystique, la philosophie rationaliste fait appel aux seules forces naturelles : les phénomènes intimes de la vie mystique s'expliquent par l'exaltation des facultés ou par le subconscient, c'est-à-dire par le travail d'une activité qui s'ignore ; les autres phénomènes, plus extérieurs : visions, ravissements, extases... ne sont autre chose que des hallucinations, des phases de délire, des accidents névropathiques supérieurs aux états similaires des crises hystériques.

2. Il ne sera pas inutile de donner ici un bref aperçu des travaux publiés sur la question depuis quelques années. On peut diviser les auteurs en deux catégories : 1° les partisans de la doctrine de M. Saudreau ou de la mystique « à définition large, » 2° ceux du P. Poulain, « à définition restreinte ».

1° Les ouvrages de M. Saudreau forment un traité complet de la plus onctueuse et de la plus solide doctrine : *Les Degrés de la Vie spirituelle*, 2 vol., *La Vie d'union à Dieu et les moyens d'y arriver*, *L'Etat mystique*, et enfin *Les Faits extraordinaires de la Vie spirituelle*, tout récemment paru et qui couronne heureusement

Digitized by Google

Nous notions, il y a quelques mois (1), ce mouvement de retour à l'étude de la mystique. Après avoir, dans une étude d'ensemble, esquissé les grandes lignes et le processus de la vie spirituelle, nous voudrions aujourd'hui exposer brièvement l'état actuel de la question mystique, et en préciser quelques points, justement d'après les travaux de nos deux grands auteurs : M. Saudreau et le P. Poulain. Et pour délimiter notre enquête, nous étudierons successivement : 1°, le sens exact des mots perfection, vie unitive, contemplation, état mystique ;

2°, la division des états d'oraison ;

3°, ce qui constitue le fond, ou les éléments essentiels de l'état mystique ;

4°, la distinction entre l'ascétique et la mystique ;

5°, la ligne de conduite à tenir, tant au point de vue du désir des états mystiques que de l'usage à faire ou à conseiller des ouvrages qui en traitent.

Autant de questions controversées, qui résument à peu près les points importants de la théologie mystique.

l'œuvre de M. Saudreau. L'auteur n'avance rien qui ne soit appuyé solidement sur la tradition : c'est son honneur d'avoir le premier de nos jours renoué la chaine longtemps interrompue avec la mystique traditionnelle. Notre *Bulletin* ne sera qu'un écho, et quelquefois un résumé de sa doctrine.

Il a donné aussi dans diverses Revues des articles très clairs pour venger sa doctrine des attaques dont elle était l'objet : *Ami du Clergé* (26 Juin 1902) : La nature de l'état mystique. — (8 Juin 1905) : Contre la théorie de la perception directe de Dieu. — *Revue du Clergé français* (1er Juillet 1906) : Réponse à M. Caudron, sur le fond de la mystique — et (15 Août 1908) : Réponse aux critiques du P. Poulain contre son livre : *Les Faits extraordinaires*. — *Les Sciences ecclésiastiques* (Octobre 1904) : A propos de la contemplation des mystiques.

Parmi les auteurs de l'école de M. Saudreau : *La Science de la Prière*, du P. Ludovic de Besse, ouvrage simple et pratique mais qui admet comme élément de l'état mystique le contact des substances, ce qui est difficile à concilier avec la thèse de la fréquence de la contemplation dans la foi. — Un très bon article du P. C. C. Boulesteix et une série de solides Bulletins dans la *Revue Augustinienne* (Nov. 1906, Juillet, Déc. 1907, Août 1908). — La *Revue Thomiste* et la *Revue des Sciences théologiques et philosophiques* en des recensions. — La Préface de *La Vie avec Dieu* du P. Faucillon, par le P. Schwalm. — Trois articles dans la *Croix* du 20 Juin, 25 Juin et 5 Juillet 1908 : Etude de la mystique, par Martial Demery.

2° Pour la définition restreinte, le P. Poulain : *Les Grâces d'oraison*, ouvrage très savant, de théologie descriptive, mais dont nous ne partageons pas toutes les idées : — divers articles en faveur de sa doctrine : *Ami du Clergé* (5 Janvier 1901), — *Etudes religieuses* (20 Mars 1898 : Les Desiderata de la mystique, — *Sciences ecclésiastiques* (Octobre 1904), — *Revue du Clergé français* (15 Juin 1908) ; M. l'abbé Lejeune : Introduction à la vie mystique, — Théologie mystique, — Article Contemplations dans le *Dictionnaire de Théologie catholique* ; — Le P. de Maumigny : *Pratique de l'oraison mentale* (2 vol.) ; — abbé Caudron, *Revue du Clergé français* (1er Juin 1906) : Le fond de la mystique, et *Revue de la Science catholique* (Avril 1907) ; — une recension des *Grâces d'oraison* dans la *Revue apologétique*, par le P. Lahousse (16 Juillet 1906) ; divers articles de différents Pères Jésuites dans les *Etudes Religieuses* : Manuel de la Fuente (10 Janvier 1900) : A propos de mystique, — L. Roure (5 août 1906) : Autour du mysticisme catholique, — J. de Séguier (20 Oct. 1908) : Une doctrine mystique « traditionnelle », défend le P. de Maumigny contre M. Saudreau, mais avec des preuves insuffisantes.

Enfin, parmi les derniers livres parus : *Les Voies de l'oraison mentale*, de Dom Vital Lehodey, manuel d'une grande clarté, qui se tient en dehors des questions controversées, se gardant bien cependant de souffler mot de sa fameuse « perception » du P. Poulain

1. Cf. *Etudes françiscs.*, Janvier 1908 : *Ascétique et mystique.*

Digitized by Google

I.

Le but de la vie spirituelle, c'est de conduire à la perfection. Mais qu'est-ce que la perfection? C'est la conformité de notre volonté avec celle de Dieu par l'union de charité! Sans doute, il y a différents degrés dans la charité. « La perfection à laquelle on peut atteindre en cette vie est de deux sortes, dit S. Thomas (2. 2. q. 184. a. 2): par l'une, on renonce à tout ce qui détruit la charité, c'est-à-dire à tout péché mortel, et sans cette disposition, la charité n'existe pas; par l'autre on renonce non seulement à ce qui détruit la charité, mais à tout ce qui empêche le cœur de se donner entièrement à Dieu. Ce deuxième mode de perfection n'est pas essentiel à la charité, car on ne le trouve ni chez les commençants ni chez les profitants. » C'est cependant de celle-ci que nous entendons parler quand nous présentons la perfection comme le but de la vie spirituelle. Or, deux éléments essentiels, qui s'appellent et se complètent l'un l'autre, concourent à l'épanouissement de la perfection: le détachement habituel de tout le créé pour laisser entièrement à l'âme la facilité de se donner sans réserve à la pensée et à l'amour de Dieu, en d'autres termes, à l'union avec Lui; point d'union avec Dieu s'il n'y a d'abord détachement, point de détachement continu, si l'âme ne trouve dans son union avec Dieu une force pour la protéger contre les attraits de la créature, contre les mille attaches et distractions inévitables qui encombrent toute vie chrétienne ordinaire.

Tel est donc, en dernière analyse, le sommet de la perfection: l'union avec Dieu, mais une union complète, qui détache l'âme de tout ce qui pourrait offusquer les regards infiniment purs de la divine majesté.

Or, quel chemin conduira l'âme à cette transformation progressive? Qu'il y ait, quant aux moyens, deux états, deux voies par lesquels le chrétien, dans l'Eglise, peut arriver à la perfection, à l'union divine: la vie active et la vie contemplative (1), tout le monde doit le reconnaître. Nombreuses sont les demeures dans la maison du Père de famille; toujours il y a eu des Marthe et des Marie dans l'Eglise; c'est la diversité des vocations. Des âmes sont appelées à vivre dans le monde, dans l'état du mariage, obligées par devoir d'état à toutes sortes d'occupations matérielles, au soin des enfants, au gain de la vie; d'autres ont eu le privilège d'une vocation spéciale, d'une vie sacerdotale, ou religieuse; et parmi celles-ci, les unes sont consacrées au ministère actif, prédication, enseignement ou soin des malades, les autres, enfin, sont entièrement vouées à la vie contemplative, c'est-à-dire à l'exercice plus développé de l'oraison.

1. Il faut bien faire attention, pour comprendre notre idée dans tout ce premier paragraphe, que nous employons le mot *Contemplation* dans deux sens différents. Dans son premier sens, tel que nous l'entendons ici, par opposition à vie active, contemplation signifie vie contemplative, c'est-à-dire un ensemble de vie où la prière a une grande place. Beaucoup d'âmes, par exemple les Carmélites, mènent la vie contemplative, sans pour cela être dans l'état contemplatif. D'où le second sens du mot contemplation, c'est-à-dire degré supérieur d'oraison où l'âme reçoit, sous l'influence des dons du S. Esprit, des grâces infuses. Cet état n'est accordé ordinairement qu'aux âmes qui sont arrivées, par leurs efforts, à la conformité de leur volonté avec celle de Dieu, disposition qui se réalise tout aussi bien, sinon aussi facilement, dans la vie active que dans la vie contemplative.

Digitized by Google

Et cependant, à toutes ces âmes, c'est le même idéal de perfecton qui est présenté : « Estote perfecti sicut Pater vester perfectus est. » « Si quis vult post me venire, abneget semetipsum ; » pour tous le but est le même : renoncez à votre propre volonté pour arriver à la parfaite charité, à l'union avec Dieu ; une grâce suffisante vous est offerte pour adapter à votre état de vie les moyens de vous rapprocher de plus en plus de Dieu ; point n'est besoin à la rigueur de longs exercices d'oraison ; dirigez surtout vos énergies à purifier vos intentions et Dieu fera en vous de grandes choses.

Et l'âme généreuse, avec le secours ordinaire de la grâce et une grande bonne volonté, peut aller assez loin dans les voies de la perfection : dans l'exercice de la prière, dans la pratique des vertus, dans la purification active de ses facultés, dans le souvenir de la présence de Dieu, dans la conformité de sa volonté avec la volonté divine. Mais si sa fidélité à vaincre les épreuves n'a point de relâche, sa générosité point de limites, il viendra une heure, où, impuissante d'elle-même à faire dans son âme les dernières purifications, à produire en elle les lumières spéciales et l'amour intense sans le secours desquels il serait illusoire d'escompter l'obtention d'une haute perfection (1), Dieu Lui-même se devra de venir à son aide par des grâces éminentes qui éclaireront mystérieusement son intelligence et embraseront sa volonté d'ardeurs amoureuses inconnues jusqu'alors. Quand le S. Esprit rencontre une âme qui n'a plus d'attache au péché véniel, il opère en elle, par l'effet de ses dons d'intelligence et de sagesse, des transformations merveilleuses : ce sont les grâces mystiques, c'est la contemplation, c'est l'union parfaite, dans la connaissance et dans l'amour ; pour que l'âme soit vraiment et habituellement unie à Dieu, dans la parfaite conformité de sa volonté avec la volonté divine, il lui faut les grâces éminentes de la contemplation. Elle doit être dans l'état mystique.

C'est dire que l'ascétique s'épanouit dans la mystique, l'appelle et en a besoin pour le couronnement de la vie spirituelle. Aussi, les grands maîtres de la vie spirituelle signifient-ils le même état sous ces noms divers : perfection, vie unitive, état mystique, contemplation ; pour eux, tous ces termes sont synonymes : la perfection a son terme dans la vie d'union à Dieu ; l'union parfaite a besoin pour être réalisée, des grâces mystiques ; la contemplation est le moyen normal d'arriver à la complète perfection. Cette doctrine a été longuement et péremptoirement exposée et défendue par M Saudreau dans tous ses livres, et spécialement dans la *Vie d'union à Dieu*, passim, dans *Etat mystique* (p 217-234) et dans *les Faits extraordi-*

1. « Sans la contemplation, dit le P. Lallemant, *Doctrine Spirituelle* (VIIe principe, ch. IV, a. 4), jamais on n'avancera beaucoup dans la vertu, et l'on ne sera jamais bien propre à faire avancer les autres. On ne sortira jamais entièrement de ses faiblesses et de ses imperfections. On sera toujours attaché à la terre, et l'on ne s'élèvera jamais beaucoup au-dessus des sentiments de la nature. Jamais on ne pourra rendre à Dieu un service parfait. Mais avec elle, on fera plus, et pour soi et pour les autres, en un mois, qu'on ne fera sans elle en dix ans. Elle produit des actes excellents et dégagés des impuretés de la nature, des actes d'amour de Dieu très sublimes, qu'on ne fait que très rarement sans ce don, et enfin, elle perfectionne la foi et toutes les vertus, les élevant au plus haut degré où elles peuvent monter. »

Digitized by Google

naires de la Vie spirituelle (p. 169-189). La doctrine traditionnelle, depuis les premiers siècles jusqu'à la grande époque de Ste Thérèse, de S. Jean de la Croix et de S. François de Sales, ne permet aucun doute sur ce point. Ce n'est qu'à partir du XVIIe siècle qu'un courant contraire commence à s'établir, inauguré par Philippe de la Sainte-Trinité, Bossuet, Honoré de Sainte-Marie, propagé depuis par presque tous les auteurs, et ardemment defendu de nos jours par le P. Poulain, le P. de Maumigny et leurs disciples. Pour les partisans de cette seconde opinion, il y a deux moyens d'arriver à l'union avec Dieu : les moyens ordinaires par lesquels s'acquiert l'union active, les moyens extraordinaires, ou la contemplation mystique, qui produisent l'union passive ; la première seule doit être l'objet de nos désirs : elle suffit pour élever l'âme à la perfecton.

Nous ne voulons pas nier l'importance et la nécessité du travail de la vie active pour l'acquisition de la perfection. Mais, remarquerons-nous, avec l'auteur de l'*Oraison d'après la Sainte Ecriture et la Tradition monastique*, « si pour éclairer les idées il est nécessaire de distinguer ainsi entre les deux voies (voie active et voie passive) qui conduisent à l'union avec Dieu, nous avouons qu'il est bien rare et même impossible d'admettre dans la pratique que les âmes fidèles à Dieu jusqu'à parcourir la voie de conformité parfaite à la volonté divine demeurent frustrées de toutes les grâces de l'autre voie. Nous croyons une telle supposition absolument irréalisable. Par le fait, les deux éléments se confondent ; et si l'un peut dominer sur l'autre et paraître l'emporter, il est aussi impossible d'arriver à l'union par l'action seule, que d'y atteindre par la contemplation sans y joindre la pratique des vertus. Dès que la charité atteint certaines proportions dans l'âme, elle lui obtient des grâces spéciales et infuses.) (pp. 235-239.)

En rendant compte dans la *Revue Thomiste* de notre article de janvier, le P. Hugon a pris, lui aussi, partie pour notre opinion : « La théorie qui fait de l'état mystique comme le couronnement quoique gratuit, de la vie chrétienne est combattue par de nombreux auteurs contemporains ; mais elle a été soutenue vaillamment et savamment par la *Revue Augustinienne*, et elle paraît être, nous aimons à le redire, celle de S. Thomas et de la Tradition. » Une autre voix dominicaine, le P. Schwalm, dans sa Préface à *La Vie avec Dieu*, du P. Faucillon, donne le même écho : « Cette opinion n'est pas une opinion personnelle, mais l'enseignement d'un maître et l'unanimité d'une tradition. S. Thomas ne classe jamais la contemplation parmi les grâces extraordinaires Faire des miracles, prophétiser... discourir avec une foi, une science et une sagesse éclatantes sur les choses de Dieu, le contempler enfin hors des sens et dans le ravissement, telles sont les grâces que le Docteur Angélique signale comme en dehors des voies communes... La contemplation rentre au contraire dans le développement normal de la vertu et de la perfection chrétienne. La contemplation figure à côté de la vie active, dans la *Somme* de S. Thomas, comme une espèce de vocation, comme un état de la vie chrétienne. Ce n'est pas sans doute l'état universel des âmes en grâce avec Dieu ; mais c'est le sommet où les achemine l'exercice des vertus morales ; c'est la tranquille possession de la vérité d'abord assimilée et découverte pas à pas dans la méditation ; c'est l'effet de l'amour divin triomphant de toute affection inférieure ; c'est la cause de ses meilleurs progrès, c'est une prière des avan-

Digitized by Google

çants et des parfaits. Ces vues de S. Thomas semblent décisives pour trancher la question de savoir si la contemplation est un état extraordinaire. »

II.

Tout s'enchaîne. Si nombre d'auteurs admettent que l'on peut arriver à la perfection sans les grâces mystiques, c'est parce qu'ils se font de la contemplation et des états mystiques une conception différente de celle qui cependant paraît clairement ressortir de la doctrine des grands maîtres. Pour ces auteurs, dont le P. Poulain et le P. de Maumigny sont aujourd'hui les représentants les plus attitrés, la contemplation mystique est une faveur extraordinaire, l'effet de grâces *gratis datae*. Ils admettent bien, avec quelques variantes de détail une contemplation active, ordinaire, que l'on peut acquérir, — à la suite de Philippe de la Sainte-Trinité, du cardinal Brancatus de Lauraea, de Scamarelli... mais cette contemplation diffère du tout au tout de notre contemplation mystique. Quant à l'oraison contemplative ou mystique proprement dite, qu'ils appellent extraordinaire, ils l'élèvent si haut, exigent pour lui reconnaître le caractère de mystique, des caractères si élevés, qu'elle devient vraiment une oraison extraordinaire.

Mais cette division, à notre avis, a le grand tort de laisser dans l'ombre les oraisons contemplatives inférieures ou moins parfaites, qui cependant sont les plus fréquentes ; et surtout les maîtres ne la connaissent pas : ils ne citent que deux états d'oraison : la méditation et la contemplation, et les descriptions qu'ils nous donnent de celle-ci concordent toujours avec l'idée que nous nous faisons de l'oraison mystique ; nulle trace, chez eux, de contemplation acquise.

C'est donc, en somme, la question de délimitation entre l'ascétique et la mystique qui est ici en jeu... A quel moment l'âme commence-t-elle à jouir des faveurs mystiques? Dans leur conviction de la rareté des états mystiques, et ne les reconnaissant pas là où ils existent réellement, beaucoup d'auteurs ont voulu voir dans l'oraison de simplicité un état intermédiaire entre l'ascétique et la mystique, et ils l'ont baptisé des divers noms de contemplation acquise, active ou ordinaire, « contemplation, au dire de Scaramelli, qu'avec l'aide de la grâce on peut acquérir par sa propre industrie, et spécialement par un long exercice de la méditation ; bien qu'en rigueur, elle ne soit pas due à tous ces efforts ». Et pour appuyer leur affirmation sur des exemples autorisés, il ne leur a pas répugné de faire entrer dans cette catégorie de contemplation acquise l'oraison de simplicité et de simple présence de Dieu de Bossuet, l'oraison de simple remise en Dieu ou d'abandon, de S. François de Sales et de Ste Chantal.

Nous pensons au contraire, à la suite des grands auteurs classiques, qu'il n'y a point d'oraison intermédiaire entre la méditation et la contemplation : les Maîtres, S. Denys, S. Grégoire, S. Thomas, S. Bonaventure, S. Bernard, S. François de Sales, Ste Thérèse, S. Jean de la Croix ne connaissent qu'une contemplation et c'est l'infuse. S. Jean de la Croix revient à diverses reprises sur le passage de la méditation à la contem-

Digitized by Google

plation : il n'admet pas que l'on passe de l'une à l'autre avant d'avoir reçu l'élément mystique, c'est-à-dire la connaissance infuse et amoureuse de Dieu ; S. François de Sales divise l'oraison en deux degrés, distingue la méditation de la contemplation, et en décrivant celle-ci, lui attribue des phénomènes qui sont le propre de l'état mystique (cfr. *Amour de Dieu*, LVI, ch. II et suiv.) Ce n'est donc pas, croyons-nous, par inadvertance que tous nos grands auteurs ont employé unanimement le mot de contemplation sans aucune épithète : s'ils avaient cru à l'existence d'une contemplation active, ils n'auraient pas manqué de nous le dire et de nous indiquer, au moins en passant, ce qui la caractérise.

L'argument tiré des oraisons de Bossuet et de Ste Chantal n'a pas plus de valeur : les oraisons qu'ils décrivent sous le nom d'oraison de simple présence de Dieu ou d'abandon, sont bel et bien, croyons-nous, des oraisons mystiques, c'est-à-dire des oraisons qui sont produites par une action spéciale du S. Esprit et constituées par des éléments qui ne peuvent être que le fruit d'une action spéciale de Dieu. « La grâce, dit Bossuet, sollicite intérieurement ceux qui veulent être parfaits à se simplifier pour être rendus capables de la jouissance de l'un nécessaire, c'est-à-dire de l'unité éternelle. La méditation est fort bonne en son temps, et fort utile au commencement de la vie spirituelle, mais il ne faut pas s'y arrêter, puisque l'âme, par sa fidélité à se mortifier et à se recueillir, reçoit pour l'ordinaire une oraison plus pure et plus intime, que l'on peut nommer de simplicité, qui consiste dans une simple vue, regard ou attention amoureuse en soi vers quelque objet divin, soit Dieu en Lui-même, ou quelqu'une de ses perfections, soit Jésus-Christ ou quelqu'un de ses mystères ou quelques autres vérités chrétiennes. L'âme quittant donc le raisonnement, se sert d'une douce contemplation qui la tient paisible, attentive et susceptible des opérations et impressions divines que le S. Esprit lui communique. Elle fait peu et reçoit beaucoup... Dieu devient le seul maître de son intérieur, et il opère plus particulièrement qu'à l'ordinaire ; tant moins la créature travaille, tant plus Dieu opère puissamment, et puisque l'opération de Dieu est un repos, l'âme lui devient donc en quelque manière semblable en cette oraison, et y reçoit aussi des effets merveilleux... Cette même lumière de foi qui nous tient attentifs à Dieu, nous fera découvrir nos moindres imperfections et en concevoir un grand déplaisir... »

Cette doctrine est un écho fidèle de celle de S. Jean de la Croix, et il me semble difficile de nier que l'oraison qu'elle dépeint ne soit une oraison infuse. Pour S. Jean de la Croix, les âmes bien préparées commencent à être purifiées dans la nuit des sens ; ce sont les débuts de l'état mystique : « Là l'esprit reçoit une nourriture intérieure et substantielle, qui est un commencement de contemplation obscure, sèche, ordinairement secrète pour les sens et imperceptible à celui-là même qui la reçoit..., connaissance générale, confuse, amoureuse par le moyen de laquelle se fait l'union de l'âme avec Dieu... Par cette connaissance amoureuse et confuse, l'âme s'unit à Dieu dans un degré élevé et divin. Car, d'une certaine manière, cette connaissance obscure et amoureuse, qui est la foi, sert en la vie présente de moyen à l'union divine, comme en l'autre vie, la lumière de gloire sert de moyen pour la claire vision de Dieu... Dans cet état, c'est Dieu qui agit et l'âme qui reçoit, Dieu instruisant l'âme et lui infusant

Digitized by Google

dans la contemplation des biens très spirituels qui sont la connaissance et l'amour divin joints ensemble. L'âme se voit remplie de cette connaissance amoureuse sans raisonner, sans faire des actes, car elle ne peut plus raisonner ou produire des actes comme autrefois (1)... Que l'homme spirituel apprenne à demeurer dans une attention amoureuse envers Dieu, tenant en repos son entendement, quand il ne peut méditer, alors même qu'il lui semblerait qu'il ne fait rien. Ainsi en effet peu à peu et même très rapidement, il sentira le repos divin et la paix envahir son âme avec d'admirables et très hautes connaissances de Dieu, enveloppées dans l'amour divin. »

Ste Jeanne de Chantal enfin, en essayant de traduire ce qui se passe en elle, montre très bien que son oraison de simplicité est produite par une action spéciale de Dieu : « Mon esprit en sa fine pointe est une très simple unité ; il ne s'unit pas, car quand il veut faire des actes d'union, en certaines occasions, il sent de l'effort et sait clairement qu'il ne se peut unir, *mais demeurer uni :* l'âme ne voudrait bouger de là. Elle ne pense ni ne fait chose quelconque, sinon un certain enfoncement de désir, qui se fait quasi imperceptiblement, que Dieu fasse d'elle et de toute créature tout ce qui lui plaira... Je vous dis confidemment et simplement qu'il y a environ vingt ans que Dieu m'ôta tout pouvoir de rien faire à l'oraison avec l'entendement, et la considération ou méditation ; et que tout ce que je puis faire est de souffrir et d'arrêter très simplement mon esprit en Dieu, adhérant à son opération par une entière remise, sans en faire les actes, sinon que j'en suis excitée par son mouvement, attendant là ce qu'il plaît à sa bonté de me donner. »

Appliquons à toutes ces oraisons les règles que S. Jean de la Croix a données pour diagnostiquer la présence de l'élement mystique, élément insensible qui a son siège dans la cime de l'âme : *dégoût des considérations, disposition habituelle à éloigner son imagination des objets profanes, bien-être éprouvé à se trouver seul avec Deu*, et l'on sera obligé d'avouer que l'oraison de simplicité est une oraison mystique.

Tenons-nous-en donc à la doctrine des maîtres. Nous pourrons ainsi, en bonne compagnie, nous former une conception suffisamment nette des degrés d'oraison : la méditation et la contemplation ; la méditation sera discursive ou affective selon que le rôle des considérations ou des affections y sera prépondérant ; la contemplation infuse, qui se divise en ordinaire ou mystique proprement dite, et en extraordinaire ou miraculeuse : la contemplation ordinaire, grâce commune bien qu'éminente, que l'on ne peut acquérir mais à laquelle on peut se préparer, est aride, sensible ou complète selon le degré de participation des facultés. Dans l'état mystique aride, dit M. Saudreau, « l'élément mystique n'exerce son action que sur la cime de l'intelligence et de la volonté. Il ne rejaillit pas sur les sens pour y causer de douces jouissances, il n'empêche ni les divagations de l'imagination, ni même entièrement les réflexions et considérations de l'entendement. » L'état mystique sensible est marqué par des jouissances très délicates dans la partie sensible. L'état mystique est complet quand toutes les jouissances y participent, qu'il n'y a point de distraction.

1. *Vive flamme*, strophe 3.

Digitized by Google

Quelquefois aux oraisons mystiques proprement dites viennent s'ajouter des éléments miraculeux ou extraordinares, comme l'extase, les ravissements, les visions, les paroles surnaturelles ; mais ces faveurs supplementaires n'ajoutent rien aux grâces mystiques proprement dites, elles sont en dehors des voies de la perfection : celles-là vraiment sont des grâces *gratis datae*, et les auteurs spirituels, entre autres S. Jean de la Croix, enseignent que ces faveurs ne doivent point être désirées.

III.

Le point de départ des oraisons mystiques : oraison de simplicité pour les uns, oraison de quiétude pour les autres, a son origine dans la conception que se font les deux écoles de l'essence même, des éléments fondamentaux de l'état mystique. Pour le P. Poulain, le fond de tout état mystique est constitué par le sentiment de la présence de Dieu : cet élément ne se rencontre pas dans l'oraison de simplicite, donc, elle n'est pas mystique.. M. Saudreau, lui, reconnait comme notes fondamentales de l'etat mystique les deux éléments suivants : une connaissance supérieure de Dieu et un amour irraisonné, mais très intense. Nous touchons ici au nœud de la question ; tous les autres problèmes n'en sont que des dérivatifs ; il importe donc de nous en faire une idée exacte.

Le P. Poulain etaie toute sa théorie des états mystiques sur trois principes qu'il regarde comme fondamentaux : 1° dans tout état mystique, il y a sentiment de la présence de Dieu : « Dieu ne se contente plus de nous aider à penser à Lui et à nous souvenir de sa présence, il nous donne de cette présence une connaissance intellectuelle expérimentale. (*Grâces d'oraison.*) » L'element constitutif de la vie mystique, dit l'abbé Lejeune, un des disciples du P. Poulain, dans son article *Contemplation* du *Dictionnaire de théologie catholique*, c'est le sentiment que l'âme éprouve de la présence de Dieu en elle, l'expérimentation de Dieu présent dans l'âme, une sorte de palpation de Dieu au plus intime de l'âme. »

2° L'âme opère par des sens spirituels, à la manière des esprits ;

et 3° la connaissance que l'âme a de Dieu par ces sens spirituels n'est pas une pensée, mais une perception. « C'est une perception de Dieu en nous, dit M. Lejeune (l. c.), c'est Dieu Lui-même et non plus son image que nous apercevons, que nous touchons en nous dans cette contemplation. »

Cette théorie a été défendue par plusieurs Pères Jésuites et par quelques disciples du P. Poulain : M. Lejeune, dans ses livres et dan son article du *Dictionnaire de théologie catholique* (1), M. Caudron, dans la *Revue*

1. Puisque je cite ici M. Lejeune et son article *Contemplation* dans le *Dictionnaire de Theologie catholique*, que l'on me permette une simple remarque : il est regrettable qu'une publication qui a la legitime ambition de donner sur chaque doctrine une vue d'ensemble objective et complete, ait accepté de passer sous silence une théorie qui donne de la mystique la conception sans aucun doute la plus vraie. M. Lejeune se contente, dans son article, de résumer *Les Grâces d'oraison* du P. Poulain. Pourtant, le P. Poulain n'est pas tout en mystique. Ce n'est pas avec des arguments comme celui-ci : « nous attarder à combattre cette opinion singulière (l'opinion qui nie la division de la contemplation en acquise et infuse) serait œuvre

Digitized by Google

du clergé français (1er juin 1906) et dans la *Revue des sciences ecclésiastiques et la science catholique* (avril 1907). Le P. Lahousse, dans la *Revue apologétique* (15 juillet 1906), essayant d'expliquer le comment de cette perception directe de l'être divin, a recours à une perception sans espèces, une vision intuitive atténuée ; le P. Poulain se prononce « pour la perception de Dieu par le moyen d'espèces impresses analogues à celles de la perception des sens, avec cette différence que les espèces seraient spirituelles au lieu d'être sensibles : il y aurait une image spirituelle de la divine essence, comme il y a dans les sens corporels, une image, une reproduction de l'objet perçu. »

Nous ne pouvons pas nous arrêter longuement sur cette question un peu abstruse. En deux mots : nous ne nions pas la fréquence du sentiment de la présence de Dieu dans les états mystiques, dès le début même de cet état chez les uns, dans les degrés plus élevés, chez d'autres ; nous prétendons seulement qu'il ne s'y rencontre pas toujours et donc, qu'il ne peut en former l'élément distinctif ; il ne paraît pas d'ailleurs que les auteurs de première main l'aient donné comme tel : M. Saudreau l'a victorieusement démontré dans tous ses ouvrages ; et la force probante des textes qu'il apporte n'est en aucune manière infirmée par les textes allégués dans l'école adverse : la plupart des passages en effet où les auteurs mystiques parlent de sentiment, de sensation, de perception de la présence de Dieu ne peuvent s'entendre que dans un sens allégorique.

Quant à la manière dont les partisans de cette définition de la mystique expliquent le mode de la présence de Dieu : vision intuitive atténuée ou espèces impresses représentatives de l'entité divine, nous la croyons contraire à la saine philosophie et à la théologie : l'âme ici-bas ne peut connaître Dieu directement. Aussi bien, les théologiens impartiaux qui ont eu ces derniers mois à juger les doctrines de M. Saudreau et du P. Poulain, se sont-ils montrés assez sévères pour la théorie de ce dernier. Le R. P. Boulesteix a traité la question à diverses reprises dans la *Revue Augustinienne* en des articles remarqués (nov. 1906, juillet 1907, déc. 1907, août 1908) et il juge inacceptable la théorie du P. Poulain. La *Revue thomiste* (sept.-oct. 1908, en rendant compte du dernier livre de M. Saudreau, lui donne complètement raison : « M. S. semble avoir pour lui la philosophie et l'expérience. Une connaissance est nécessairement intuitive ou abstractive. Nous demandons à ceux qui nous parlent de perception de Dieu dans l'état mystique, quelle est celle de ces deux connaissances qu'ils adoptent. Si c'est la connaissance abstractive, ils sont dans la doctrine traditionnelle. Ce n'est pas Dieu, mais son action et ses effets que l'âme perçoit. Qu'ils cessent donc de nous dire que l'âme expérimente l'être divin, sent réellement Dieu : l'expression dépasse trop leur pensée. Si c'est dans la connaissance intuitive qu'ils se placent, leur doctrine est une nouveauté intolérable : *intuitus est actus intellectus in objectum ratione sui et non alterius praesens, in ratione objecti, ipsi intellectus.* Qui oserait dire que la connaissance de Dieu dans l'état mystique, réalise cette définition ? Ce serait admettre une grave erreur et une confusion lamentable. »

inutile : ceux qui la soutiennent sont trop peu nombreux. » que l'on rend compte d'une doctrine appuyée sur la plus saine tradition et défendue encore aujourd'hui par les meilleurs théologiens.

Digitized by Google

Un autre dominicain, le R. P. Martin, dans la *Revue des Sciences théologiques et philosophiques* (oct. 1908) fait les mêmes éloges à M. Saudreau : « Impossible de ne pas reconnaître à ses nombreux arguments une grande valeur, surtout au point de vue théologique. La thèse du P. Poulain est très faible, elle ne peut s'accorder avec les notions de la théologie sur la notion de l'être divin. »

Si l'on veut en effet se faire des idées précises sur ce point délicat, la lecture du ch. IV des *Faits extraordinaires de la Vie spirituelle* sera très utile ; nous y renvoyons nos lecteurs désireux de plus longs développements. Après un exposé très net de la théorie nouvelle sur le fond de la mystique, M. Saudreau expose de main de maître tous les arguments qui militent contre cette théorie de la perception : 1° elle ne s'accorde pas avec l'enseignement unanime des théologiens sur la nature de l'Etre divin ; — 2° les preuves alléguées n'ont aucune force démonstrative ; — 3° elle est opposée à l'explication que les maîtres donnent du sentiment de la présence de Dieu ; — 4° c'est une hypothèse superflue : sans elle on établit une excellente mystique ; — 5° elle est insuffisante, ne pouvant s'appliquer à des états qui sont mystiques de l'aveu de tous ; — 6° elle est contraire à l'enseignement des théologiens, en tant qu'elle suppose que l'âme dans la contemplation mystique opère à la manière des purs esprits ; — 7° elle est inconnue des plus grands maîtres ; 8° elle est contredite par l'expérience.

Nous sommes donc ici encore en bonne compagnie, pour pouvoir donner en toute sécurité, de la mystique la définition suivante : une connaissance supérieure de Dieu, avec un amour intense dans la volonté, l'un et l'autre infus, l'un et l'autre fruits spéciaux des dons du S. Esprit. « Ce que les contemplatifs, dit S. Jean de la Croix, appellent théologie mystique ou contemplation infuse est une influence de Dieu sur l'âme qui la purifie de ses ignorances ;... c'est une sagesse amoureuse de Dieu, qui, en purifiant l'âme et en l'éclairant, la prépare à l'union. » *Nuit obsc.*, Livr. II, ch. XIII et V. « On appelle théologie mystique ou sagesse secrète de Dieu cette contemplation par laquelle l'esprit est divinement éclairé et qui est cachée même à celui qui la reçoit ... (*Nuit obsc.*, II, XIII.) Dans cette contemplation, sans bruit de paroles, sans le secours d'aucun sentiment soit corporel, soit spirituel, dans le silence et la quiétude, à l'insu des sens et de la nature, Dieu instruit l'âme d'une manière très secrète et très cachée, et l'âme elle-même ne comprend pas comment elle est instruite. » (*Cantique spirituel*, strophe 39.) « La contemplation ordinaire, dit le P. Lallemant (*Doctrine spirituelle*, 7e principe), est une habitude surnaturelle par laquelle Dieu élève les puissances de l'âme à des connaissances et des lumières sublimes, et de grands sentiments et des goûts spirituels, quand Il ne trouve plus en l'âme de péchés, de passions, d'affections, de soins qui empêchent les communications qu'il veut faire. »

IV.

Et cette définition ne confond nullement l'ascétique et la mystique, comme le lui ont reproché quelquefois les partisans de la théorie de la

Digitized by Google

présence de Dieu. Sans doute y a-t-il entre l'ascétique et la mystique de nombreuses relations en ce sens qu'elles sont l'une et l'autre une science pratique, qui traitent de l'oraison ; remplissant le même but : de conduire à la perfection ; qui se complètent l'une l'autre, l'état mystique étant la suite et le couronnement de l'état ascétique ; « dans l'état ascétique, comme dans l'état mystique, dit M. Saudreau, il y a lumières et amour, lumières surnaturelles dues à l'action de la grâce et ayant pour objet principal les perfections divines connues par la révélation, amour surnaturel ayant aussi le même principal objet : Dieu, et le même motif : l'amabilité de Dieu. Suarez fait donc une remarque judicieuse quand il dit que dans la contemplation, il n'y a de la part de la volonté, aucun acte différent de ceux qui s'exercent dans l'oraison inférieure.

Dès lors que l'âme exerce les mêmes vertus de foi, d'espérance et de charité dans l'état ascétique et dans l'état mystique, on comprend que l'un puisse être la suite et le couronnement de l'autre, comme l'enseignent les Maîtres, et que l'on puisse passer de l'un à l'autre sans heurt et sans violence. »

Mais il n'y a pas confusion; la distinction au contraire, entre les deux états, est nettement marquée. Il importe peu que les anciens auteurs n'aient pas établi comme nous le faisons maintenant la distinction entre l'ascétique et la mystique et aient traité sous le nom de mystique tout ce qui touche à la perfection chrétienne. « La différence, dit le P. Dublanchy dans le *Dictionnaire de Théologie catholique*, entre les deux modes d'opérer de la grâce dans l'état ascétique et dans l'état mystique leur était bien connue : c'est le point essentiel. » Loin d'être défavorable à notre manière de voir, ce mode de procéder des anciens auteurs fortifie au contraire le principe que nous avons établi dans notre premier paragraphe : que la mystique fait partie intégrante de la perfection chrétienne.

La distinction entre l'ascétique et la mystique est d'abord marquée par une différence d'intensité : impossible, en effet, de ne pas être saisi tout d'abord par la supériorité des lumières que l'âme reçoit dans la contemplation, par l'ardeur de l'amour dont son cœur est embrasé. « La contemplation, avons-nous déjà dit avec le P. Lallemant, produit des actes excellents et dégagés des impuretés de la nature, des actes d'amour de Dieu très sublimes qu'on ne fait que très rarement sans ce don, et enfin elle perfectionne la foi et toutes les vertus, les élevant au plus haut degré où elles peuvent parvenir. »

Mais le principe fondamental de la distinction entre l'ascétique et la mystique vient de plus haut encore : les docteurs de la mystique ne nous la présentent pas seulement comme un degré plus élevé de l'état de grâce, mais « comme un mode nouveau de l'opération de l'Esprit Saint dans les âmes. » Dans l'état ascétique, l'action de l'intelligence est discursive, les lumières sont acquises ; c'est péniblement, par l'effort, par la réflexion que l'âme éveille en elle les pensées de la foi ; l'amour est laborieux, acquis, le briquet ne jette ses flammes qu'à force d'être battu ; dans l'état mystique, au contraire, la connaissance consiste en un regard simple, sans recherches, sans effort, et l'amour qui en découle est tranquille dans la possession de son objet. « Les deux états soutiennent entre eux le même rapport que le repos et le mouvement. »

Digitized by Google

C'est qu'en effet, l'agent qui opère dans l'âme élevée à l'état mystique n'est plus le même : « L'Esprit Saint substitue son opération aux opérations de l'activité humaine ; ce n'est pas seulement le travail de l'âme qui opère en elle lumières et amour. C'est l'Esprit Saint qui les verse Lui-même ; l'âme est mue plutôt qu'elle ne se meut, *mens humana non se habet ut movens, sed magis ut mota.* » Le principe de distinction a donc sa source et son explication dans l'influence spéciale des dons du S. Esprit. « Les vertus, dit le P. Schwalm, sont le domaine propre de l'ascétisme qui en est l'exercice, comme le dit son nom ; elles représentent l'initiative particulière de l'âme en état de grâce. Mais cette initiative n'est pas la seule ; Dieu se réserve de marquer sa suprématie par des initiatives qui sont et demeurent les siennes : suggestions lumineuses ou branles de la volonté, dues à l'influence des dons du S. Esprit. Les dons sont d'un domaine plus mystérieux que celui des vertus, puisque l'initiative divine s'y superpose aux ressources actives de la nature et de la grâce : les dons sont les facultés propres de la vie mystique. »

Il est donc tout naturel que la substitution de l'action divine à l'initiative humaine produise dans l'état mystique des lumières surnaturelles sur les perfections divines autres que celles qui se trouvent dans l'état ascétique ; « les actes des dons d'intelligence et de sagesse s'y ajoutent, en effet, aux actes simples de foi. La foi ayant présenté à l'âme les vérités auxquelles celle-ci adhère, le don d'intelligence en fait pénétrer le sens, le don de sagesse les fait savourer, en répandant dans l'homme qui se les rappelle un goût intime, profond, indéfinissable. »

L'amour infus, imprimé par Dieu Lui-même dans la volonté, alors même qu'il est calme, presque imperceptible et en apparence moins intense, atteint des proportions qui ne se trouvent pas dans l'état ascétique, tant les opérations divines produisent des effets supérieurs à ceux de l'action humaine. Et l'âme, sous la pression de l'amour mystique, sent passer en elle des sentiments mystérieux et profonds, phénomènes mystiques très divers : « lumières consolantes, lumières anéantissantes, lumières crucifiantes; amour jouissant, amour crucifiant, amour calme, amour ardent, amour anxieux, amour insatiable » qui aident l'âme elle-même, et ceux qui la dirigent à reconnaître en elle l'action mystique de la grâce.

« Il faut donc, conclut M. Saudreau, faire effort, dans l'état ascétique ; il faut raisonner pour obtenir la lumière, il faut se faire violence pour avoir la force d'agir. Sans doute, Dieu aide à faire l'effort, mais la grâce désirée, la grâce qui éclaire, la grâce qui fortifie ne vient que par suite de cet effort. Si l'âme voit devant elle un obstacle, elle se raisonne, elle s'anime, elle se résout à faire violence pour la briser ; ainsi elle obtient laborieusement la grâce. Dans l'état mystique, surtout lorsqu'il a atteint son plein développement, l'action divine est plus prévenante ; elle devance nos délibérations ; sans que l'âme raisonne, Dieu verse en elle une grâce qui l'éclaire, qui l'embrase ; Il la sollicite, souvent Il la pousse à briser les obstacles, ou plutôt Lui-même les brise, l'âme n'est que son instrument libre et heureux, car elle trouve paix et bonheur dans les violences qu'elle s'impose, dans les souffrances qu'elle endure. »

Digitized by Google

V.

Il nous sera facile maintenant de dégager quelques conclusions pratiques des principes que nous avons essayé d'établir.

Nombre d'auteurs exigent pour la contemplation une vocation spéciale, et le P. de Maumigny, entre autres, a repris à son compte cette étrange assertion : « La contemplation demande une vocation spéciale que n'ont pas la plupart des âmes qui font l'oraison mentale. » C'est une thèse chère aux Pères Jésuites ; ils l'ont défendue plusieurs fois dans les *Etudes* et ailleurs ; elle est la seule du reste qui puisse s'accorder avec la conception qu'ils se font des états mystiques ; rien donc que de très logique dans l'enchaînement des thèses de leur doctrine. Ce que je m'explique moins facilement de leur part, c'est la gaîté de cœur avec laquelle ils se détachent de l'enseignement de leurs meilleurs auteurs spirituels. Car ils forment une glorieuse pléiade, dans la Compagnie de Jésus, les auteurs qui se font les échos de la saine tradition en mystique : S. Alphonse Rodriguez, Suarez, Lallemant, Surin, Caussade, Grou... Je suis étonné que tous ces auteurs n'aient pas eu la même puissance d'entraînement que Rodriguez et Scaramelli.

Une fois prouvé et admis l'épanouissement normal de la vraie perfection dans la contemplation ou l'état mystique, faveur commune, qui n'est pas due en stricte justice, mais que Dieu accorde ordinairement à ceux qui s'en sont rendus dignes, on ne voit point la raison d'être d'une vocation spéciale. — Je mets hors de question ici les cas exceptionnels où Dieu quelquefois prévient les préparatifs de l'âme et vient l'inonder de ses faveurs surnaturelles avant que la robe nuptiale n'ait été entièrement purifiée. — Je pourrais apporter à l'appui de notre thèse, si je ne craignais d'avoir déjà été trop long, un grand nombre de textes des meilleurs auteurs pour montrer que Dieu offre à toutes les âmes généreuses de s'élever jusqu'à la contemplation. « Considérez, dit Ste Thérèse, en parlant de la contemplation, que N. S. nous convie tous ; Il est la vérité même, nous ne saurions douter de la vérité de ses paroles. Si ce banquet n'était pas général, Il ne nous y appellerait pas tous, et quand même Il nous y appellerait, Il ne dirait pas : Je vous donnerai à boire. Il aurait pu dire : vous ne perdrez rien à me servir ; quant à cette eau céleste, j'en donnerai à boire à qui il me plaira. Mais comme Il ne met pas de restriction, ni dans son appel, ni dans sa promesse, je tiens pour certain que tous ceux qui ne s'arrêteront point en route boiront enfin de cette eau vive. » (*Chem.*, XX.) « Notre-Seigneur ne vous refusera point cette oraison surnaturelle si, au lieu de vous arrêter en chemin, vous redoublez d'efforts jusqu'à ce que vous ayez atteint le but. » (*Chemin*, XXVI.)

De l'appel commun de toutes les âmes à la perfection et conséquemment à la contemplation qui la couronne, découle tout naturellement la légitimité du désir des grâces éminentes que le S. Esprit réserve aux âmes généreuses. L'autorité des Maîtres, ici encore, ne permet pas de doute. « Nous pouvons dire, affirme le P. Schwalm (loc. cit.), qu'au cours d'une vie sacerdotale, religieuse ou simplement laïque, — pourvu qu'elle soit fervente et intérieure, — Dieu ne refuse pas d'ordinaire le don de la contemplation. Encore qu'Il en demeure toujours souverainement libre, l'âme s'y dispose

Digitized by Google

et l'attire à mesure qu'elle vit purement pour Dieu. C'est une grâce supérieure qui l'élèvera plus haut encore dans la vertu.

Les mystiques dominicains sont unanimes à exciter le désir de cette grâce. Ce n'est pas chez eux une simple tradition d'ordre ou d'école ; c'est une doctrine qu'ils partagent avec S. Bonaventure et S. Bernard, Richard et Hugues de S. Victor, Cassien et S. Grégoire le Grand. Les Pères de l'Eglise en ont marqué les premiers jalons : dès le Ve siècle, Denys, dit l'Aréopagyte, en précisait certains principes fondamentaux ; les emprunts de S. Thomas à ce profond mystique rattachent fortement la spiritualité dominicaine à l'enseignement des premiers âges chrétiens. Tauler, Suso, Ste Catherine de Sienne en développent beaucoup les conséquences pratiques. Moins attentifs que S. Thomas aux questions spéculatives, ils acheminent surtout leurs lecteurs à se disposer pour recevoir le don de contemplation... Tous ces apôtres en mysticisme, et du plus pur, se font une joie et un devoir d'y attirer les âmes ferventes, en voie de perfection. »

Oh ! que les directeurs aux vues étroites, qui jusqu'ici n'avaient entrevu l'acheminement vers la perfection que comme une lutte acharnée contre le défaut dominant, la réforme de soi-même, comme l'effort concentré sur la pratique d'une vertu bien déterminée, ne s'effraient pas du nouvel horizon qui va s'ouvrir à la perspective des âmes assoiffées de générosité. Trêve à la crainte de l'illusion !

Ouvrir toutes grandes les portes qui conduisent à la solide perfection, exciter dans les âmes de grands désirs, tracer en caractères précis et vigoureux le sillon austère qu'il faudra se creuser, à travers des sentiers souvent obscurs, dans les voies du recueillement, du renoncement, des épreuves purificatrices, de la simplicité et de la confiance en Dieu ; et pour allécher les volontés, soulever, dans le lointain, un coin du voile qui cache encore les faveurs célestes de lumière et d'amour promises à la générosité, montrer enfin le Dieu d'amour entr'ouvrant ses bras tendus vers nous pour nous presser sur son cœur dans une effusion radieuse de la plus douce intimité : est-ce là la pente de l'illusion ?

Hélas ! si le doute monte au cœur quelquefois, et légitime peut-être, sur la réalité ou la fréquence des états mystiques, ce n'est pas une raison pour cela de conclure sans examen et à la légère à la non-nécessité des grâces mystiques pour la perfection ; c'est une excuse, ce serait une mauvaise réponse. La vie spirituelle telle que l'ont réalisée les Saints, telle que l'ont présentée ceux qui en avaient eu l'expérience, continue toujours de rester la même. Comment expliquer alors le petit nombre des âmes contemplatives à notre époque ? Est-ce que la libéralité de Dieu s'est amoindrie, est-ce que ses prévenances se sont faites moins délicates ou impuissantes ? Ou bien n'est-ce pas plutôt que la générosité ne trouve point d'écho dans les âmes contemporaines, et que les dépositaires des pouvoirs divins ne savent plus réveiller les énergies, en imprimant de la parole et de l'exemple le mouvement qui pousse au sacrifice, pour conduire à l'amour ?

Le désir sincère de la perfection se confond donc avec le désir des grâces mystiques : tendre à l'une, c'est se préparer aux autres.

Que penser enfin de la lecture et de l'étude des ouvrages de mystique ? Je la crois utile à tous, à conseiller à certaines âmes. La lecture de ces

Digitized by Google

livres en effet offre de très grands avantages à quiconque les comprend bien et s'imprègne de leur doctrine : ils font comprendre la nécessité d'une vie vraiment intérieure, d'une vie toute d'union à Dieu, d'amour continuel aussi bien pour les hommes apostoliques que pour ceux qui vivent dans le cloître ; ils montrent comme possible cette vie d'union à Dieu, ils la font désirer vivement, ils amènent les âmes à s'appliquer généreusement et avec persévérance au recueillement, à l'abnégation, à l'oraison ; ils leur apprennent à sortir victorieuses de leurs épreuves et combats. Un directeur expérimenté m'écrivait tout récemment : « Beaucoup de personnes religieuses dont j'ai vu la vie se transformer et dont le changement, la conversion du bien au très bien a beaucoup frappé ceux qui ont connu ces personnes, m'ont dit que la lecture des livres de ce genre avait contribué *plus que tout le reste* à les éclairer et à modifier leur genre de vie. Je connais des communautés où le niveau de la piété a *considérablement* monté depuis que ces livres y ont pénétré. Je ne sais plus quel auteur — Caussade, je crois — a fait la même remarque expérimentale. Pour moi j'ai des faits très certains et nombreux. Avant-hier encore je voyais une personne à qui on avait défendu jadis de lire Ste Thérèse, et qui a fait de grands progrès depuis qu'ayant changé de directeur, elle lit des livres mystiques. »

Comment croire, du reste, que les ouvrages de S. Grégoire, de S. Bernard, de Ste Thérèse, de S. Jean de la Croix, de S. François de Sales fussent des ouvrages dangereux ?

Donc disons et répandons la vérité, mais toute la vérité et spécialement la nécessité de l'abnégation totale, du renoncement à tout amour-propre, de la toute-puissance de la prière, et aussi et surtout les grandeurs et la bonté infinie du bon Dieu. Avec ces principes la mystique ne peut nuire : tout au contraire.

fr. Jean de la Croix.

CORRESPONDANCE.

Nous n'avons pas l'habitude de faire de réclame autour de notre Revue. Nous ne publions jamais les témoignages de satisfaction qui nous sont envoyés presque infailliblement, des coins les plus divers, après l'apparition de chaque fascicule mensuel.

Pour une fois cependant, qu'on nous permette de dire notre reconnaissance à des périodiques estimés, comme l'*Archivum historico-franciscanum*, les *Stimmen aus Maria-Laach*, et l'*Ami du Clergé*.

Il nous a été agréable de recevoir les compliments de M. Paul Viollet, membre de l'Institut, de Paul Alphandéry, de M. Pirenne, de l'Académie Royale de Belgique, de Madame Georges Goyau, du professeur Bonaiuti, de Rome, de M. H.-G. Little, président de la Société anglaise des Etudes

Digitized by Google

Franciscaines, du P. Hurter, et du Directeur de la Revue d'Innspruck : *Zeitschrift für Katolische Theologie.*

Nous savons que c'est à la suite de nos articles sur P. F. Dubois que la *Revue Bleue* a publié maintes pages extraites des cartons de cet auteur, et que M. A. Lair a songé à faire revivre cette figure si intéressante de notre XIXe siècle français.

Tout récemment encore M. l'abbé H. Brémond, écrivain apprécié de la *Revue des Deux-Mondes*, de diverses autres Revues, et auteur de plusieurs ouvrages justement réputés, nous envoyait ces paroles élogieuses :

« Puis-je vous dire avec quel intérêt je suis vos *Etudes Franciscaines?* Les deux dernières années m'ont paru exceptionnellement bonnes : Les séries d'études sur Nicolas de Lyre, le voyage de F. Guillaume, et tant d'autres également remarquables. Je suis surpris qu'on n'ait pas, dans les autres revues, attiré l'attenton sur la série G. Voland (Dubois), mais j'espère bien que les articles seront réunis en volumes, et je me ferai un grand plaisir de les recommander de mon mieux... »

» HENRI BRÉMOND. »

Après dix ans d'existence, c'est pour nous une satisfaction que nous ne saurions dissimuler, de constater que nous n'avons pas fait œuvre inutile, et qu'elle n'est pas restée inaperçue dans le monde des savants.

Encouragés par des éloges venant de si haut lieu, nous nous promettons de continuer notre œuvre avec une nouvelle ardeur, nous efforçant de donner de plus en plus à nos *Etudes franciscaines* le cachet « d'intérêt, de sérieux et de variété » que se plaisait à leur reconnaître le P. Hurter, lors d'un récent voyage du Père Directeur en Allemagne. On a bien voulu, de divers côtés, nous remercier de l'heureuse innovation apportée en ces dernières années par l'insertion régulière de *Bulletins* très documentés et d'une *Chronique du mouvement intellectuel* toute d'actualité et pleine de renseignements. En les continuant, pour les fortifier ; en harmonisant, dans une agréable variété, les articles d'actualité, de littérature, de sciences ecclésiastiques avec les pages d'histoire et de doctrine franciscaines, nous espérons ainsi remplir le cadre de notre programme à la satisfaction de tous nos lecteurs.

Qu'ils nous permettent ici, tous : collaborateurs, amis, ou abonnés, de leur offrir, avec nos souhaits de bonheur et de bénédictions divines pour la nouvelle année qui va s'ouvrir dans quelques jours, nos plus humbles et nos plus sincères remerciements.

Digitized by Google

A TRAVERS LES LIVRES NOUVEAUX.

Spiritualité.

TAULER est assurément, de l'avis de tous les maîtres en la question, l'un des auteurs mystiques les plus profonds du moyen âge, et en particulier ses **Institutions** forment un Traité d'une élévation de sentiment et d'une pureté de doctrine qui ne le cèdent en rien aux écrits de Ste Thérèse et de S. Jean de la Croix. D'ailleurs c'est de Tauler que S. Jean de la Croix a tiré, pour les éclaircir, les signes de l'appel à la contemplation, et beaucoup d'auteurs spirituels, des meilleurs, se plaisent à s'appuyer de Tauler et à le citer. Le livre des *Institutions* est trop connu pour que je le résume ici : chacun sait les pages sublimes qu'il a sur le dépouillement, sur l'abnégation, sur la joie de l'union à Jésus-Christ. Qu'il me suffise d'indiquer ici, sans plus de recommandation, la nouvelle édition que vient d'en donner la Librairie Tralin, 10, Rue du Vieux Colombier, en un in-12 fort soigné de 392 pages, 4 fr.

Je rendais compte en Juin dernier de la 3e série de la *Correspondance* de Mgr GAY : **Lettres de direction spirituelle :** La 4e série vient de paraître (in-8° de 482 pp., 1908, 6 fr. Oudin, Paris), qui, cette fois, s'adresse à plusieurs correspondants, et forme une variété de Lettres du plus haut intérêt. Quarante-cinq sont adressées à un homme du monde, de 1852 à 1869 : direction suivie, perpétuel *Sursum corda* affectueusement traduit dans un consolant refrain : paix et confiance. C'est charme et édification que de saisir dans l'intimité cet idéal de vie chrétienne présenté à un homme du monde, avec les détails de la vie de famille, les conseils pour l'avenir des enfants ; — treize à un Bénédictin, qui jeune homme avait confié la direction de son âme à M. l'abbé Gay : conseils précieux sur la vocation religieuse et les luttes que le jeune homme doit soutenir pour la réaliser ; — dix-neuf à un religieux, cinquante-huit à un jeune homme qui se prépare et arrive au sacerdoce, vingt-deux à un autre prêtre : série touchante de superbes pages sur la vie religieuse et le sacerdoce qui contiennent en même temps des détails très intéressants sur les faits de l'époque ; — trois lettres à Mgr Baunard, pour l'inviter à écrire la vie du Cardinal Pie et le remercier de l'avoir fait si dignement ; — deux à Mgr Freppel, dont une, des plus courageuses sur le devoir des électeurs, et la nécessité pour les évêques de rappeler ce devoir ; — enfin, pour la conversion d'un ami, un petit traité en deux lettres, originales, toute substance, sur les raisons qui prouvent la nécessité de la foi.

Digitized by Google

Toujours, c'est du Mgr Gay : il ravit par l'élévation de sa doctrine, et l'intimité des relations affectueuses de sa belle âme ajoute à sa correspondance un attrait de plus pour toucher les cœurs.

Heureuse idée, par conséquent, d'avoir extrait des œuvres de Mgr Gay, pour les grouper en un charmant in-32 tiré en rouge et noir (368 pp., 1908, 2 fr. 50, Oudin, Paris), des **Fragments Eucharistiques** qui reproduisent dans un plan très simple et très précis tout ce que l'illustre Prélat a écrit sur l'Eucharistie : 1° amour de Dieu, source de l'Eucharistie, et nos devoirs envers Elle ; 2° Le Cénacle ; 3° la Vie de Jésus dans l'Eucharistie ; 4° les trois aspects de la divine Eucharistie ; 5° le Sacrifice eucharistique ; 6° la Communion eucharistique ; 7° la Visite au Très Saint Sacrement ; 8° N. D. du Tr. S. Sacrement, Mère et Modèle des adorateurs.

J'en dirai autant de **Marie et les Mystères de Jésus.** — *Un mot sur chaque mystère du Rosaire* — Extrait des écrits de Mgr Gay (in-32 de 92 pp., 1908, 1 fr. 50, Oudin, Paris). Mais pourquoi n'avoir pas indiqué la référence de ces extraits ? Elle n'eût pas déplu à certains esprits curieux.

Après avoir passé, selon toute apparence, la plus grande partie de sa vie à souffrir, et à coudoyer et consoler les souffrances comme aumônier du Kneipplanum de Wœrishofen, le P. Raymond, O. P., a cherché dans son cœur de prêtre, éclairé de son expérience, un moyen d'être utile à ceux qui souffrent en publiant pour eux un petit *Vade-Mecum*, qu'il intitule modestement **Guide des Nerveux et des Scrupuleux** (in-12 de 152 pp., 3 fr. 50, 1908, Beauchesne, Paris). L'ouvrage s'adresse plus spécialement aux personnes atteintes de maladies nerveuses : « notre seul but est de venir en aide à ces pauvres malades, d'autant plus dignes de compassion qu'ils en ont plus besoin que les autres et en rencontrent moins, car la plupart d'entre eux n'offrent aucun signe apparent qui les distingue des personnes saines de corps et d'esprit. » L'auteur insiste donc sur la nevrose, l'hystérie, les scrupules, pour en donner une étude approfondie, avec le traitement qui leur convient. Les chapitres qui suivent : dangers du découragement, soumission à la volonté divine, prière, distractions et sécheresses dans la prière, tentations et péché, tentations d'impureté, choix d'un confesseur, voix lumineuse de la croix, science de la mort ouvrent à l'âme un horizon merveilleux sur les grandeurs de la souffrance et lui précisent le moyen de l'adoucir en la rendant méritoire. Il n'est pas jusqu'aux dernières pages : *Extraits d'auteurs sur la perfection chrétienne et les moyens d'y arriver par la souffrance*, qui ne concourent à réaliser le but de l'auteur : « inspirer la confiance à ceux qui souffrent, et engager ceux que la souffrance semble épargner à tendre une main secourable et sympathique à ceux qui sont éprouvés. »

On continue toujours d'écrire sur les récents décrets du S. Siège à propos de la Communion fréquente. C'est une propagande heureuse qui ne peut être féconde qu'à la condition d'être inlassée. Le P. Devine, passionniste anglais, avait composé en sa langue un petit traité honoré d'un superbe succès : on vient de le traduire en français : **La Communion fréquente et quotidienne,** traduction de l'abbé C. Maillet (in-32 de 202 pp., 1 fr., 1908, Aubanel, Avignon). C'est un commentaire lucide, complet, qui met à la portée de toutes les âmes le contenu des différents décrets du S. Siège sur le sujet.

Digitized by Google

A son tour, M. l'abbé F. Holemans, directeur des religieuses Ursulines de Thildouck-lez-Wespelaer, Belgique, publie dans une brochure (in-4° de 32 pp., 0 fr. 50, 1908), trois lettres à un confrère qu'il avait données dans *La Vie diocésaine* sur **La communion fréquente et quotidienne :** 1° *Une ère nouvelle*, 2° *Coup-d'œil rétrospectif*, 3° *Le mot d'ordre du pape*. — Puis, une autre brochure de 7 pp., in-12 sur la *Pratique de la C. fr. et quotid.*, dans les maisons d'éducation, et particulièrement dans les Pensionnats de jeunes filles.

Fr. Jean de la Croix.

Morale.

Le P. Ed. Brahm, C. SS. R., vient de donner une quatrième édition d'une brochure des plus pratiques : **De reticentia voluntaria peccatorum in confessione** (in-12 de 88 pp., 1908, J. de Meester, Roulers (Belgique). Appuyé sur sa propre expérience et sur le témoignage des missionnaires les plus illustres, l'auteur constate dans une première partie la réalité et la fréquence des confessions sacrilèges par la réticence de fautes graves. Le chapitre II° en établit les causes : *a)* de la part du pénitent : négligence de la prière, fausse honte — surtout chez les femmes ou jeunes filles, — à la suite souvent de relations trop intimes ou trop fréquentes avec le confesseur ; — *b)* de la part du confesseur : négligence pour le salut des âmes, dureté, précipitation dans la confession, jalousie, imprudence, sévérité, désaccord entre curé et paroissiens. — III. Remèdes : *a)* de la part du pénitent : une prière fervente, la considération des conséquences d'un tel péché ; *b)* de la part du confesseur : sanctification personnelle : une âme s'ouvre beaucoup plus facilement dans un cœur de saint prêtre, le zèle des âmes qui dictera au prêtre mille petites industries de prudence dans la discrétion de ses regards, dans l'affectueuse charité de ses interrogations, surtout s'il craint quelque réticence ; enfin, un conseil bien pratique, donnons aux âmes la liberté de choisir leur confesseur, ou au moins fournissons-leur de temps en temps l'occasion d'un confesseur étranger. A ce point de vue, le clergé de Belgique a l'esprit beaucoup plus large que celui de France, en maints endroits. Que de tristes révélations tout missionnaire pourrait faire sur ce sujet d'âmes enchaînées dans le sacrilège pour n'oser pas tout dire à son confesseur habituel, avoir peur de changer, ou n'en avoir pas l'occasion. Un dernier mot enfin sur les missions, moyen, somme toute, le plus efficace, de réparer bien des misères.

M. P. Combes continue la publication de ses *Quatre livres de la femme* en nous donnant aujourd'hui le 3° : **Le livre de la mère** (in-12 de XIX-187 pp., 3 fr., 1908, Aubanel, Avignon). Je n'ai pas à redire ici le sympathique accueil fait aux deux premiers volumes, en dépit de l'élévation du prix : ce troisième n'est pas moins digne d'entrer dans la Bibliothèque d'une femme mariée. Tous les sujets qu'ils traitent sont au plus haut point dignes de fixer l'attention d'une mère. La préparation à la maternité : que la mère songe à l'avenir de ses filles et fasse leur apprentissage graduel en vue des futures fonctions qu'elles auront à remplir comme mères de famille ; que la jeune fille elle-même s'en préoccupe ; ce ne sont pas les intellectuelles, mais les bonnes ménagères qui font les bonnes mères de famille. Et l'auteur retrace ces devoirs : comment une mère doit aimer ses enfants ;

Digitized by Google

non pour elle-même, mais pour eux et en vue de leur avenir ; les obligations de la mère, au point de vue intellectuel et moral ; la vigilance ; les avantages d'une affection maternelle qui sait provoquer les confidences les plus intimes de l'enfant et permet à la mère de rester toujours l'amie et la conseillère de ceux qu'elle a mis au monde. Oh ! l'influence de la mère, quelle force au service de celles qui la comprennent et savent la réaliser ! Je souhaite que le livre de M. Combes encourage et aide beaucoup d'épouses et de jeunes filles à devenir vraiment ce que Dieu les a faites, à réaliser leur mission providentielle de mères.

J'aurais aimé que l'auteur insiste un peu plus — en raison de la transgression presque générale à l'heure actuelle des devoirs du mariage — sur l'obligation de la maternité proprement dite, d'avoir des enfants. **Le Catéchisme du mariage,** du P. Hoppenot (in-32 de LVIII-250 pp., 0 fr. 50, 1908, Bonne Presse, Paris) comblera heureusement cette lacune. C'est en effet un bel et bon livre, d'une propagande facile et opportune. Avant d'enseigner aux épouses à être mères, il faut d'abord leur faire comprendre la nécessité de l'être, la grandeur des devoirs du mariage. Et Dieu sait si aujourd'hui, nos jeunes gens qui se préparent au mariage connaissent les choses saintes de cet état. En rappelant par des questions et des réponses brèves et fortes la nature du mariage, son origine divine, ses caractères d'unité et d'indissolubilité, les grandeurs de la fécondité et la culpabilité de la stérilité volontaire, puis les dispositions pour l'entrée dans le mariage, la préparation et la célébration du mariage, les devoirs mutuels des époux, et les devoirs des parents envers leurs enfants, le P. Hoppenot a fait une œuvre profondément utile qui est appelée à faire beaucoup de bien, pourvu qu'elle soit répandue. Je connais un curé zélé qui a acheté ce *Petit Catéchisme* à la douzaine pour l'offrir aux jeunes filles de sa paroisse faites pour le mariage. C'est de l'argent bien placé !

Vital du Fresne.

Droit religieux et civil.

Venant après plusieurs autres (Cfr. *Et. francisc.*, XX, p. 429-430), le nouveau commentaire que nous donne le P. Lucien Choupin, S. J., du décret *Ne temere* et des récentes décisions du S. Siège sur **Les Fiançailles et le Mariage** (in-12 de 163 pp., 1 fr. 60, Beauchesne, Paris) a l'avantage de pouvoir s'appuyer et s'éclairer des précisions apportées par ses devanciers : c'est une mise au point très judicieuse, faite par un canoniste d'une compétence reconnue.

Personne n'ignore la situation délicate et imprécise, au point de vue légal, dans laquelle s'est trouvée l'Eglise de France après la loi de séparation. Quelle est actuellement la situation du curé dans sa paroisse, a-t-il des droits, et corrélativement, des devoirs dans son église ? Depuis la loi de séparation du 9 déc. 1905, et, à la suite de la faillite des cultuelles, les lois du 2 et 3 janvier et du 29 mars 1907, la jurisprudence a dû plusieurs fois statuer sur le nouvel état de choses. Un examen attentif des décisions rendues a permis à M. de Vallavielle, avocat à la Cour d'appel de Nîmes, de préciser autant que possible **La condition de Prêtre dans L'Église après les lois de séparation** (brochure in-8° de 80 pp., extraite de la *Revue catholique des institutions et du droit*, 1 fr., Gabalda, Paris). Sont

Digitized by Google

acquis apparemment, d'après la législation, interprétée dans les jugements rendus par divers tribunaux, les points suivants : tous les édifices cultuels, sur lesquels les particuliers n'auront exercé aucune revendication, appartiendront définitivement à l'Etat, aux départements ou aux communes ; les catholiques conservent l'usage des églises et de leur mobilier ; le prêtre catholique orthodoxe a seul droit à la jouissance de l'édifice cultuel ; le curé a le droit d'exercer son ministère, de se servir du mobilier cultuel, de réglementer les cérémonies ; droit également à la clef de l'église, à la clef du clocher, sur la sonnerie des cloches ; à lui revient le droit de la police intérieure de l'église ; le droit lui reste de faire les quêtes à domicile ou à l'église, de continuer la fourniture des objets nécessaires aux cérémonies religieuses ; il garde la liberté de la chaire et ne peut être inquiété dans ses paroles dès lors qu'elles n'excitent pas ses paroissiens à commettre un fait punissable pour s'opposer à la loi ; la législation antérieure est maintenue par rapport aux manifestations extérieures du culte, le port de la soutane et du viatique en public reste toléré ; prêtres et fidèles doivent gérer en bons pères de famille ; tout ce qui sert au culte, assurances, impôts et réparations sont à la charge du propriétaire légal, le curé peut urger les réparations. — En somme, par ses détails précieux, ce travail sera très utile aux curés et aux jurisconsultes.

Pour obéir à un désir exprimé par Mgr Gibier de voir publier un manuel où le clergé trouverait, avec les principaux élements de notre Droit français, des références de nature à l'aider dans ses recherches, M. l'abbé G. de JAVEL, licencié en droit, s'est mis à l'œuvre et nous donne aujourd'hui un **Précis du Droit usuel,** spécialement à l'usage du Clergé, des Grands Séminaires et de l'enseignement libre, recommandable par sa méthode, sa concision et sa clarté. L'ouvrage (in-12 de 478 pp., 3 fr. 50, Lethielleux, Paris) comprend trois parties : I° *Le Droit public:* exposé succinct, mais suffisamment complet 1° du droit constitutionnel, 2° du droit administratif : organisations administrative, judiciaire, impôts ; 3° du droit pénal : droit pénal proprement dit, instruction judiciaire ; — II° *Le Droit civil,* un peu plus développé en raison de son utilité immédiate et pratique : 1° les personnes, 2° les biens, 3° les successions, — donations et testaments, — contrats ; — III° *Le droit commercial, — sociétés, — assurances, — principales institutions financières.* — En appendice, un résumé de quelques lois utiles à connaître, et quelques renseignements sur des questions pratiques. — Inutile d'insister sur l'opportunité de ce Traité : la nécessité pour tout prêtre d'être un peu au courant de la législation civile l'indique assez.

PAUL JARDIN.

Livres reçus dans le mois [1] :

Ch. C. MANZONI : *Compendium Theologiæ dogmaticæ.* III. **Tractatus de Verbo Incarnato — de B. M. V. — de Gratia,** in-8° de VIII-432 pp. Prix : 4 fr. 50, 1908, Via Cavaur.

R. P. MUNCUNILL, S. J. : **Tractatus de vera Religione,** in-8°, 424 pp., 8 peset. G. Gili, Barcelona.

1. L'annonce n'est pas nécessairement une recommandation des livres reçus : on en donnera prochainement le compte-rendu, s'il y a lieu.

Digitized by Google

H. OXENHAM : **Histoire du dogme de la Rédemption**, traduit de l'anglais par J. Bruneau, S. S., in-12, 350 pp. Prix : 4 fr. Bloud, 7, Place St-Sulpice, Paris.

A. VILLIEN : **Histoire des commandements de l'Église**, in-12, 357 pp. Prix : 3 fr. 50. Gabalda.

MGR BATIFFOL : **L'Église naissante et le catholicisme**, in-12 de 502 pp. Prix : 4 fr. Gabalda, Paris.

A. DUFOURCQ : **L'avenir du Christianisme**, le *Passé chrétien*.

II. **Histoire de la Fondation de l'Église**, in-12 246 pp. Prix : 3 fr. 50.

III. **Le Christianisme primitif**, in-12, 278 pp. Prix : 3 fr. 50. Bloud, Paris.

Abbé DARD : **Jésus**, *Lectures évangéliques pour l'Avent et le temps de Noël*, in-12 de 268 pp., 2 fr. 50, 1908. Gabalda, Paris.

R. P. OLLIVIER, O. P. : **De Bethléem à Nazareth**, in-12 de 536 pp., 4 fr. Lethielleux, Paris.

R. P. DEVINE : **La Communion fréquente et quotidienne**, in-32 de 202 pp. Prix : 1 fr. Aubanel, Avignon.

P. COMBES : *Les quatre livres de la Femme*, III. **Le livre de la Mère**, in-12 de 187 pp. Prix : 3 fr. Aubanel, Avignon.

Abbé G. BERTRIN : **Un miracle d'aujourd'hui**, *Discussion scientifique*, in-12 de 160 pp., 1 fr. 50, 1908. Gabalda, Paris.

J. TOUZARD : **Le Livre d'Amos**, in-12 de LXXI-120 pp. Prix : 2 fr. 50. Bloud, Paris.

Ch. BAZIN : **Entretiens sur les Évangiles du Dimanche**, 2 vol. in-12 de 457 et 456 pp. Germain-Grassin, Angers.

P. GRENET, dit d'HAUTERIVE : *La Somme du Prédicateur sur le Salut éternel*. 4 vol. in-8o. Prix : 36 fr. Ier vol. : **Les grandes vérités du Salut**. 500 pp., 1908. Soubiron, Montréjeau, (Haute-Garonne).

CL. PIAT : **L'insuffisance des Philosophies de l'intuition**, in-8o, Prix : 5 fr. Plon-Nourrit.

A. BAUMANN : **Le Cœur humain et les lois de Psychologie positive**, in-12 de 350 pp. Prix : 3 fr. 50. Perrin, Paris.

L. GARRIGUET : *Traité de Sociologie :* II et III. **Régime du Travail**, 2 vol. in-12 de 342 et 290 pp. Prix : 7 fr. Bloud, Paris.

E. POURÉSY : **La Gangrène pornographique**, in-12 de 423 pp. Prix : 3 fr. 50. Foyer solidariste de Roubaix.

H. NIMAL, C. SS. R. : **Les Béguinages**, in-8o de 126 pp. Prix : 3 fr. St-Trond, Belgique.

L. DE KERVAL : *Un Frère-Mineur d'autrefois :* **S. Jean de Capistran**, in-12 de 167 pp. Prix : 1 fr. Woluwe, Belgique.

P. RIBERA, S. J. : **Vida de S. Teresa de Jesus**, n. e. du P. J. Pons, S. J., avec introduction du P. L. Martin, in-8o de 666 pp. Prix : 8 peset., 1908. Gili, Barcelona.

J. LESPINASSE-FONSEGRIVE : *Les Grands Hommes de l'Église au XIX siècle*, **Windthorst**, in-12 de 215 pp., 2 fr., 1908. Librairie des Saints-Pères, Paris.

Mlle M. PESNEL : *Figures de femmes*, **Marie Jenna intime**, in-12 de 160 pp., 2 fr. Id.

Digitized by Google

R. P. HEDDE, O. P. : **Manuel d'Histoire ecclésiastique.** II, in-12 de 622 pp., 4 fr. Gabalda, Paris.

TH. DE CAUZONS : *Histoire de l'Inquisition en France*, I. **Les origines de l'Inquisition**, in-8°, de 500 pp. Prix : 7 fr. 50, 1908. Bloud, Paris.

J. BOURLON : **Les Assemblées du Clergé et le Jansénisme**, in-8° de 380 pp. Prix : 5 fr. 1908. Bloud, Paris.

CH. L. PAUTHE : *Les Maîtres de la Chaire en France* : **Massillon, sa prédication sous Louis XIV et Louis XV**, in-8° de 453 pp. Prix : 6 fr. 50, 1908. Gabalda, Paris.

CH. PISANI : *Bibiothèque d'histoire religieuse*, III : **L'Église de Paris et la Révolution**, t. Ier, 1789-1792, in-12. Prix : 3 fr. 50, 1908. Picard, Paris.

G. GOYAU : *L'Allemagne religieuse*, t. III et IV. **Le Catholicisme**, 2 vol. in-12. Prix : 7 fr. 1908. Perrin, Paris.

A. BAILLY : **Les divins Jongleurs.** *Épisodes de l'épopée franciscaine* in-12. Prix : 3 fr. 50, 1908. Plon-Nourrit, Paris.

C. LECIGNE : **Du Dilettantisme à l'Action**, *Études contemporaines*, in-12 de 340 pp., 3 fr. 50. Lethielleux, Paris.

Collection *Science et Religion*, vol. in-16 à 0,60. Bloud, Paris :

505, G. DOTTIN : **Les Livres de S. Patrice** ; 506, A. FORTIN : **Les Croisades** ; 507, C. MARÉCHAL : **Pensées de F. de la Mennais** ; 510, J. BAUDOT : **La Dédicace des églises** ; 511-512, J. BOURLON : **Les Assemblées du Clergé et le Protestantisme** ; 513, M. NAVARRE : **Le Comité du Salut public** ; 514, J. DES COGNETS : **Les Idées morales de Lamartine** ; 515, J. BAUDOT : **Le Pallium** ; 516-517, A. GOFFIN : **Les Fioretti de S. François d'Assise** ; 518-519, H. COUGET : **Le sens catholique** ; 520-521, G. PLANQUE : **Histoire du catholicisme en Angleterre** ; 522-523, A. LECOCQ : **La question sociale au XVIIIe siècle** ; 524, H. BRÉMOND : **Pensées de Nicole** ; 525, M. SOURIAU : **Les Idées morales de Chateaubriand** ; 526-527, L. DE LA VALLÉE-POUSSIN : *Notions sur les Religions de l'Inde* : le **Védisme**.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME XXME

JUILLET 1908.

Fénelon, par Aug. Charaux 5
Quelques pages d'histoire franciscaine. XIV : Ange de Clareno *(suite)* par le P. Réné 25
Ximénès, créateur du mouvement théologique espagnol *(fin)*, par le P. Dominique 41
Bulletin Social, par le P. Aimé 55
Bulletin d'histoire franciscaine. I. Manuscrits, Archives, Incunables, par le P. Ubald 73
Chronique du mouvement intellectuel 93
A travers les Livres nouveaux 110

AOUT 1908.

Esthétique et Composition de la musique sacrée, par le P. Eusèbe . . 113
A propos de blasphème, par le P. Constant 128
Le voyage de fr. Guillaume de Rubrouck *(suite)*, par H. Matrod. . . 142
Comment un Universitaire d'autrefois scrutait les Evangiles *(suite)*, par G. Voland 157
Rencontre de Saints par M. de Villermont. 170
L'individualisme économique, social et pédagogique *(fin)*, par le P. Aimé 177
L'Eglise et la critique biblique (A. T.), par le P. Hugues 193
Le P. Longhaye, XIXe siècle par A. Charaux 200
Les derniers morts des Immortels. Fr. Coppée, par A. Charaux . . . 204
A travers les Livres nouveaux 205

SEPTEMBRE 1908.

Les derniers travaux d'apologétique, par le P. Hilaire. 225
Le voyage de fr. Guillaume de Rubrouck *(suite)*, par H. Matrod. . . 243
Quelques pages d'histoire franciscaine. XV : Ange de Clareno *(suite)*, par le P. Réné 256
Fénélon *(suite)*, par A. Charaux 274
Une victime du Tribunal révolutionnaire de Paris : Le P. Emeric Peussetet, par le P. Léopold 287

Digitized by Google

Comment un Universitaire d'autrefois scrutait les Evangiles *(fin)*, par G. Voland 295
Voyages en Orient, par le P. Victor Bernardin 302
Chronique du mouvement intellectuel 316
Bibliographie. 331

OCTOBRE 1908.

L'Indulgence de la Portioncule et la Critique moderne, par le P. Réné. 337
Jörgensen et S. François, par le P. Hilarin. 377
Les Fouilles et découvertes en Mésopotamie, par le P. Théophile Witzel 388
Sur les Origines du *Dies iræ* par A. Gastoué. 399
Fénélon *(fin)*, par A. Charaux. 406
Le Congrès eucharistique de Londres, par le P. Ubald 420
Bulletin canonique, par le P. Jacques 429
A travers les Livres nouveaux 441

NOVEMBRE 1908.

Le Volksverein, par le P. Aimé 549
Cibum capere promiscuum tamen et innoxium, par le P. Ephrem . . 472
Esthétique et composition de la musique sacrée *(suite)*, par le P. Eusèbe Clop 480
Le voyage de Guillaume de Rubrouck *(suite)*, par H. Matrod. . . . 489
Bulletin théologique : Les récents travaux d'apologétique, par le P. Hilaire 509
Chronique du mouvement intellectuel 524
A travers les Livres nouveaux 551
Partie documentaire. Les Cordelières de Saint Marcel-lez-Paris, par le P. Théobald 561

DÉCEMBRE 1908.

Le P. Théodose Florentini, par le Dr Décurtins. 623
L'Angleterre franciscaine dans le passé, par le P. Ubald. 643
Esthétique et Composition de la musique sacrée *(fin)*, par le P. Eusèbe Clop 663
Le voyage de fr. Guillaume de Rubrouck *(fin)*, par H. Matrod. . . . 682
Bulletin de Philosophie : Le Problème fondamental de la Théodicée, par le P. Raymond 693
Bulletin de Mystique : Quelques précisions sur la question mystique, par le P. Jean de la Croix. 713
Correspondance. 728
A travers les Livres nouveaux 730
Table des Matières. 737

Avec la permission des Supérieurs. Gabriel Jouitteau, Gérant.

Société Desclée, De Brouwer et Cie. LILLE — PARIS — BRUGES

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

3 9015 05063 7779

Digitized by Google

Digitized by Google